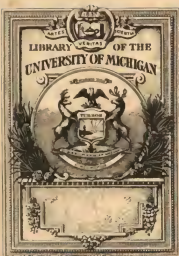




Annales

Société linnéenne de Lyon, Société botanique
de Lyon, Société d'anthropologie et de biologie de Lyon





ANNALES
DE LA
SOCIÉTÉ LINNÉENNE
DE LYON

Lyon. — Imp. et Lith. de PINIER, rue Tupin, 31.

ANNALES
DE LA
SOCIÉTÉ LINNÉENNE
DE LYON

Année 1866.

—
(NOUVELLE SÉRIE.)
—

TOME TREIZIÈME

PARIS
F. SAVY, LIBRAIRE
rue Hautefeuille, 24. -

—
30 Juin 1866.

Compl. et
Hitchcock
9-15-29
17368

TABLEAU
DES
MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ LINNÉENNE
DE LYON

AU 30 JUIN 1866

BUREAU :

MM. CHEVREAU G. O. *, sénateur, préfet du Rhône, *président d'honneur.*

MULSANT *, *président.*

PERROUD ✕, *vice-président.*

MILLIÈRE, *secrétaire général.*

DEBAT, *secrétaire archiviste.*

CHAURAND, *trésorier.*

Conservateurs

MM. ROLLET, *pour la botanique.*

FOURNERAU, *pour la minéralogie.*

TERVER, *pour la zoologie.*

HOFFET, *bibliothécaire.*

Membres honoraires

MM. De la SAUSSAYE O. *, membre de l'Institut, recteur de l'Académie de Lyon.

Vincent (l'abbé) *, inspecteur général de l'Université, en retraite

- MM. Desjardins ✱, architecte en chef de la ville de Lyon.
 Milne-Edwards C. ✱, membre de l'Institut.
 Blanchard ✱, membre de l'Institut.

Membres Titulaires

1833

- Mulsant (Etienne) ✱, sous-bibliothécaire de la ville, professeur au Lycée, quai St-Vincent, 25.

1836

- Hoffet (J.-G.), officier de l'Université, avenue de Noailles, 61.

1839

- Gérard (le D^r), rue Constantine, 2.

1843

- Jordan (Alexis), rue de l'Arbre-Sec, 40.

1846

- Dugas (Ozippe), rue Impériale, 52.
 Perroud (Benoit-Philibert) ✱, (Albert-le-Valeureux), quai Saint-Vincent, 43.
 Beckensteiner (Christophe), rue Saint-Pierre, 14.
 Millière (Pierre), place Kléber, 2.
 Gaillard (Fleury), place Bellecour, 9.

1848

- Terver (Martial), quai Pierre-Scize, 52.

1851

- Forest (Jules) ✱, quai d'Albret, 25.
 Blanchon (Aimé), rue Bourbon, 35.
 Blanchon (Louis), rue Puits-Gaillot, 31.
 Dumortier (Eugène), avenue de Saxe, 97.
 Malmazet (Jean-André), place de la Comédie, 24.

MM.

- Navier (Hippolyte), quai d'Herbouville, 1.
 Cazenove (Raoul de), rue Impériale, 66.
 Girodon (l'abbé), doyen de la Faculté de théologie, rue de Crémieux, 26.

1855

- Guinon (Nicolas) ✱, chimiste, rue Bugeaud, 6.
 Carrier (le d' Jean-Baptiste) † (Eperon d'or), rue St-Dominique, 13.
 Mangini (Lucien), ingénieur civil, rue St-Joseph, 2.
 Rollet (M.-A.), cours Bourbon, 84.
 Jaricot (Ernest), négociant, rue Puits-Gaillot, 21.

1856

- Pallias (Honoré), rue Centrale, 25.
 Gabillot (Joseph), quai des Célestins, 5.
 Bizot (Jules), agent de change, rue Impériale, 7.
 Vernier (Louis), rue de Bourbon, 53.
 Dériard (Auguste), avenue de Saxe, 112.
 Monterrat (Amédée) ✱, rue Royale, 29.
 Guichon (Jean) ✕ (S.-Maurice et St-Lazare), pharmacien, rue de l'Impératrice, 31.
 Arlès-Dufour (Gustave), négociant, place Tholozan, 19.
 Royé-Vial ✱ (membre du Conseil général), rue de la Fromagerie, 4.
 Vachon (Antoine) ✱, négociant, quai Saint-Vincent, 39.
 Poncin (Henri-Athanase), chef d'institution, rue de la Bourse, 4.
 Rambaud-Coste (André), quai St-Vincent, 61.

1857

- Fournereau (l'abbé), professeur aux Chartreux.
 Bonnes (Martial), régisseur à l'Ecole vétérinaire.

MM.

1858

- Rey (Claudius), à Villié.
 Joannon (Antonin) ✱, quai Tilsitt, 22.
 Saulaville (Benoit), propriétaire, à Beaujeu

1859

- Willermoz (Ferdinand), rue de Bourbon, 38.
 Seytre (l'abbé), aumônier à Vernaison.
 Eymard (Paul), directeur de la compagnie la *France*, rue Constantine, 22.
 Andrieux (Louis), avocat, rue de la Bourse, 45.
 Revelière, receveur de l'enregistrement, à Blain (Loire-Inférieure).

1860

- Pariset (Ernest), quai Saint-Clair, 14.
 Biétrie (Camille), rue Lanterne, 20.
 Vallot (Auguste), ingénieur civil, rue de l'Impératrice, 50, à Ivry.
 Roë (Henri), premier avocat-général, à Grenoble (Isère).
 Bachelet (le docteur), place de l'Impératrice, 8.
 Barrier (le docteur) ✱, quai d'Orsay, 4, à Paris.
 Sichel (le D^r O. ✱ ✠, rue de la Chaussée-d'Antin, 50, à Paris.
 Marseul (l'abbé de), rue Demours, 15, à Paris.
 Galichon (Emile), négociant, rue de Rivoli, 182, à Paris.
 Maison, rue de Tournon, 17, à Paris.
 Berne (Philippe), négociant, à Saint-Chamond (Loire).
 Chaurand (le baron Amand) C. ✠ (Saint-Grégoire), rue Sala, 23.
 Debat (Louis), place Napoléon, 7.
 Guillermaud, villa Montmorency, à Auteuil.
 Ravinet (le docteur Jules) } rue Constantine, 5.
 Gervais (le docteur Jules), rue Rozier, 4.
 Million (Francisque), quai de la Charité, 37.
 Dardoin aîné, rue Paradis, 37, à Marseille.

MM.

- Charvériat (Antoine-Marie), notaire, rue d'Algérie, 27.
 Lagrevol (de), conseiller à la Cour, rue Martin, 4.
 Perez-Arcas (Laureano), professeur à l'Université de Madrid.
 Chaule ✱, lieutenant de marine, au Sénégal.
 Bonvouloir (le vicomte Henri de), rue de l'Université, 15, à Paris.
 Mangini (Félix), place Bellecour, 6.
 Desgrand (Paul), quai de la Charité, 9.

1861

- Oberkampff, cours Morand, 16.
 Herculais (le comte d') ✕ ✕ (Saint-Grégoire et Saint-Sépulcre), quai de la Charité, 5.
 Besson (Mathieu), pharmacien, cours Morand, 5.
 Faisant (Léon), quai de Retz, 10.
 Bouchet (Julien), rue Martin, 2.
 Dubreuil, avocat, place de l'Impératrice, 95.
 Du Marais, conseiller de Préfecture, à Lyon.
 Roure (Adrien), directeur de la *Nationale*, à Vienne (Isère).
 Baudrier ✱, conseiller à la Cour impériale, rue du Plat, 8.
 Matthieu (Roger), opticien, rue de l'Impératrice, 12.
 Besson (Louis), architecte, place de la Bourse, 2.
 Allard (Clément), rue Saint-Polycarpe, 9.
 Baud (Louis), avenue de Saxe, 71.
 Piellat (Edmond de), procureur impérial à Villefranche (Rhône).
 Dupasquier (Louis) ✕ (St-Maurice et St-Lazare), architecte, rue Saint-Joseph, 3.
 Grindon (Amédée), juge à Trévoux (Ain).
 Chambert (Pierre), chef d'institution, rue des Capucins, 10.
 Laplagne (Théobald de), rue Sainte-Hélène, 22.
 Giroud (Jean-Benoît), chef d'institution, rue Jean-de-Tournes, 8.
 Poncins (le comte Léon de), propriétaire à Feurs (Loire).
 Gourd (l'abbé), au Séminaire des Minimes.

MM.

- Frachon (l'abbé), à Annonay (Ardèche).
 Da Via (le marquis) O. ✠ ✠ (Pie IX et du Christ), à Bologne.
 Galtier (André), rue d'Algérie, 25.
 Felix (Eugène), naturaliste à Leipzig (Saxe).
 Bouniols, propriétaire, rue Neuve, 17.
 Boissonnet (Michel), notaire, rue d'Algérie, 10.
 Franc (Théophile), négociant, rue Neuve, 7.
 Taulier (Louis-François), professeur au Lycée, quai de l'Hôpital, 2.
 Meaux (le vicomte Camille de), à Montrbrison (Loire).
 Quirielle (Paul de), à Montrbrison (Loire).
 Perret (l'abbé Arnaud), à la maison des Chartreux.

1868

- Boffard (Joannes), place de la Bourse, 2.
 Mayet (Valéry), négociant à Cette (Hérault).
 Jutet (le docteur), rue de la Bombarde, 3.
 Brun (Claude), avocat, quai de l'Archevêché, 18.
 Gnimet (Emile), place de la Miséricorde, 1.
 Du Vachat, juge à Belley (Ain).
 Beaujeu (Benolt), place Bellecour, 3.
 Crolas (Ferdinand), pharmacien, rue de Trion, 10.
 Duquaire (Henri), rue Saint-Pierre, 10.
 Lochre (le docteur de) O. ✠, rue de la Reine, 47.
 Chartron (Jacques), rue Poulailherie, 2.
 Harel, maître de forges à Vienne (Isère).
 Desseilligny (Alfred) ✠, directeur des mines du Creusot.
 Binet (le D' Joseph), à Champvert, Grandes-Terres, 31.
 Schneider (Henri), G. O. ✠, directeur du Creusot (Saône-et-Loire).
 Ailly (le baron d') ✠, en son château, près Roanne (Loire).
 -Chanel (Joseph), rue de l'Impératrice, 99.

MM.

- Bellaguet ✱, chef de division au Ministère de l'Instruction publique, à Paris.
- Servaux ✱ ✚. (St-Maurice et St-Lazare), chef de bureau au Ministère de l'Instruction publique, à Paris.
- Widor (Charles-Marie), ✚, rue Sala, 4.
- Berthet (Jean-Marie), quai St-Vincent, 39.
- Hedde (Isidore) ✱, rue de la Reine, 35.
- Bouchet (Henri) ✚, place Bellecour, 18.
- De Varax, à Châlons-sur-Saône (Saône-et-Loire).
- Piaton (Pierre), Président de la Société des Sciences industrielles, rue Ravez, 19.

1863

- Bernard (Pierre-Emile), avocat, rue Jean-de-Tournes, 8.
- Roman (Ernest), place des Pénitents-de-la-Croix, 1.
- Michel (Victorin), rue de Bourbon, 10.
- Brunet-Lecomte ✱ ✚, rue des Colonies, 2.
- Mesnil (Révèrend du), receveur de l'enregistr. à Meximieux (Ain).
- Lacroix (François), pharmacien à Mâcon.
- Maurel (Célestin), cours Morand, 20.
- Guinon (Francisque), rue Bugeaud, 6.
- Viennois (l'abbé), vicaire à Saint-Nizier.
- Leveillé, inspecteur général de la *Caisse paternelle*, rue d'Abbeville, 4, Paris.
- Coudour (l'abbé), curé de l'Immaculée-Conception, à Lyon.
- Millon (Aimé), négociant, rue de l'Impératrice, 32.
- Dugas (Prosper), place Tholozan, 22.

1864

- Piaton (Claudius), négociant, quai Tilsitt, 26.
- Pérouse (Honoré), avocat, place des Célestins, 5.
- Guichard (Joachim), place des Terreaux, 12.

MM.

- Siméan (Pierre), rue Centrale, 42.
Gaillard (Alphonse), avenue de Noailles, 61.
Riaz (Auguste de), banquier, quai de Retz, 10.
Fournereau, propriétaire, à Mornant (Rhône).
Fabre (Léon), rue Puits-Gaillot, 4.
Arthaud (le D^r), montée du Chemin-Neuf, 4.
Gautier (Charles), place Saint-Clair, 1.
Mollard, rue du Plat, 16.
Kleinmann (Edouard), au Crédit Lyonnais.
Lévy (Gustave), négociant, quai Saint-Antoine, 20.
Féry (Alphonse), rue du Port-du-Temple, 17.
Merlet, curé de Sainte-Blandine.
Newesel (Joseph de), propriétaire, à Givors (Rhône).
Coupat (l'abbé), supérieur du Petit-Séminaire de Saint-Jean.
Rat, propriétaire, à Saint-Rambert (Ain).
Schuster (Philippe), rue Pizay, 6.
Bonnamour (Camille), rue Grenette, 23.
Charmetton (Barthélemy), quai de Retz, 9.

1865

- Bernard fils, architecte, quai de l'Archevêché, 26.
Pitiot-Colletta, maire de Tassin, quai de l'Archevêché, 25.
Jerphanion (Victor de), place Bellecour, 28.
Olivier (Aimé), ingénieur des arts et manufactures, quai Tilsitt, 13.
Brunier (Louis), quai de Retz, 12.
Brix (Camille de), juge, à Villefranche.
Piégay (Edouard), rue du Plat, 10.
Chantron (Alphonse) ✽, directeur de l'enregistrement et des domaines, rue Sala, 33.
Goyard (François), place Sathonay, 1.
Lortet (le docteur Louis), avenue de Saxe, 69.
Desgrand (Louis), négociant, rue Lafont, 24.

MM.

- Ferrouillat (Auguste), , place Bellecour, 18.
 Ferronillat (Prosper), place Bellecour, 18.
 Fourreau (Jules), cours Vitton, 37.
 Abeille (Eléazar), avocat, rue Grignan, 7, Marseille.
 Charvériat (Honoré), quai Castellane, 22.
 Milsom, négociant, place Tholozan, 19.
 Gaynon, négociant, rue Mercière, 26.
 Didelet (l'abbé), curé de Notre-Dame de Valence (Drôme).
 Finaz (le docteur), à Marcy-le-Loup (Rhône).
 Durand de Frontmagne (le baron), ✕ (St-Grégoire), à Fleurieux.
 Pain (Antoine), place Gerson, 3.
 Perraud (Louis), quai Tilsit, 23.
 Bethnod (Charles), avocat, rue Sainte-Hélène, 47.
 Falsan (Albert), rue de la Charité, 7.
 Tardy (James), négociant, rue Ste-Catherine, 3, à St-Etienne (Loire).
 Guling (Jules de), rue de Rome, 68, Marseille.
 Bussant (Claude), notaire, à Anse (Rhône).
 Duchêne (Gustave), garde général des eaux et forêts, à Roanne (Loire).
 Faïdy (Frédéric), négociant, place Saint-Nizier, 2.
 Marnas, chimiste, quai Castellane, 1.
 Chabrières, négociant, place Louis XVI, 16.
 Arlés (Alphonse), propriétaire à Hyères (Var).
 Royanné, négociant, rue de l'Impératrice, 7.

1866

- Domengeon, rentier, rue Ste-Hélène, 25.
 Missiol (Ernest), ingénieur des tabacs, rue d'Amboise, 14.
 Vauzelles (Ludovic de), ✕, conseiller à la Cour d'Orléans (Loiret).
 Genin (Auguste), rue du Plat, 11.
 Vernet (Laurent-Denis), propriétaire à Caluire.
 Perret (Michel), négociant, quai de la Charité, 34.
 Bourdin (l'abbé), directeur du Séminaire, à Alix (Rhône).
 Delafond, chef de section au chemin des Dombes.

MM.

- Grand (Julien), maître de forges, à Oullins.
 Pichat (Emmanuel), négociant, rue de la Fromagerie, 9.
 Chacornac, chemin de Buers, 35, à Villeurbanne.
 Munet (l'abbé Elizée), vicaire à Thoissey (Ain).
 Blondet (Victor), rue Terme, 25
 Beckensteiner (Charles), rue St-Pierre, 14.
 Gensoul (Paul), rue du Plat, 10.
 Richard-Vitton (Julien), quai Castellane, 21.
 Bonnefoy (le D'), médecin à Saint-Genis-Laval.
 Malechard (le D' Jean-Baptiste), rue Gentil, 12.
 Darnat (Pierre), rue de l'Impératrice, 19.
 Chazal, avocat, place Napoléon, 7.
 Gautier (Louis), propriétaire, à Oullins.
 Faure (Félix), négociant, rue Ferrandière, 27.
 Tissot (Auguste), brasseur à Vaise.
 Giraud (Jean-Jacques), propriétaire et maire à St-Hilaire-de-Bens
 (Isère).
 Dubouis (Eugène), rue Bugeaud, 19.
 Bazin, droguiste, rue Lanterne, 2.
 Gourdan (Jean), propriétaire à Chaponost (Rhône).
 Giraud (Théodore), négociant, place Tholozan, 19.
 Laval, négociant, rue de l'Impératrice, 31.

Membres décédés du 1^{er} janvier au 30 juin 1866.

- Tollon (Joseph), ancien administrateur des Hôpitaux, mort le 26
 avril 1866.
 Decurel, maire de Limonest, mort le 2 mai 1866.
 Bravais (l'abbé Marie-Camille, chanoine honoraire des diocèses de
 Viviers, Tulle et Sarnt-Flour, mort au château du Pujet,
 près Toulon, le 21 juin 1866.

TABLE DES MATIÈRES.



<u>Iconographie et description de Chenilles et de Lépidoptères</u> <u>inédits, par M. P. MILLIÈRE</u>	<u>1</u>
<u>Description d'une nouvelle espèce de Coléoptères (<i>Sphenoptera</i></u> <u><i>Pelleti</i>), par MM. MULSANT et REY</u>	<u>87</u>
<u>Histoire naturelle des Coléoptères de France. Tribu des Colligères,</u> <u>par MM. MULSANT et REY</u>	<u>89</u>
<u>Note pour servir à l'histoire de la <i>Lithocolletis corylifoliella</i>,</u> <u>par M. FOREL</u>	<u>283</u>
<u>Histoire naturelle des Punaises de France (Pentatomides), par</u> <u>MM. MULSANT et REY</u>	<u>291</u>
<u>Description d'une nouvelle espèce de Gécorise (<i>Apterota Kunckeli</i>),</u> <u>par MM. MULSANT et REY</u>	<u>368</u>

ICONOGRAPHIE ET DESCRIPTION
DE
CHENILLES ET LÉPIDOPTÈRES
INÉDITS

PAR
P. MILLIÈRE

QUATRIÈME LIVRAISON

Présentée à la Société Linnéenne de Lyon, le 10 avril 1866.

Rhodaria (1) *Sanguinalis*, Lln.

S. N. 339. — Schaeff. Ic. I, pl. 19, f. 16. — W.-V. B. 41. — Fab.
398. — Rossi, 1191. — Scriba, 509, pl. 6, f. 7. — Hb. 33. — Tr.
p. 163 et sup. p. 35. — Dup. 214, pl. 224, f. 2. — H.-Sch. p. 23.
— Gn. VIII, p. 170. — Stgr. cat. 94. = *Cruentalis*, Scriba, fig. 1, c.
= *Castalis*, Ev.

(Pl. 63, fig. 1 à 3.)

Si la découverte d'une chenille inédite a de l'intérêt pour certains entomologistes observateurs, cet intérêt augmente lorsque l'espèce appartient à un genre dont aucune larve n'avait encore été observée.

(1) Gn. VIII, p. 168.

C'est ce qui vient d'arriver pour la chenille de la *Sanguinalis*, L., comprise dans le genre *Rhodaria* de M. Guenée, dont pas une des quinze espèces tant exotiques qu'européennes n'était connue sous ses premiers états.

L'auteur du *Species* a bien fait de dire que le premier groupe des *Rhodaria*, dans lequel il a placé la *Sanguinalis*, avait une certaine affinité avec les *Pyrausta*. En effet, la chenille de cette *Rhodaria* a beaucoup de rapport avec celle de la vulgaire *P. Purpuralis*, qui est le type du genre, aussi bien par les mœurs que par la forme, la taille et les couleurs.

CHENILLE.

Elle est fusiforme avec la tête petite, les points pilifères bien marqués ainsi que les lignes. Sur le fond d'un gris verdâtre teinté de vineux, les vasculaire et stigmatale, larges et continues, se détachent en blanchâtre du deuxième au onzième segment. La tête est globuleuse bien qu'un peu déprimée, jaunâtre, avec les mandibules et les ocelles bruns; on remarque derrière ceux-ci deux points noirs relativement gros. Le premier anneau, non corné, se distingue par un double collier de points ronds, noirs et surmontés de poils courts ainsi que les trapézoïdaux et autres points. Les stigmates qu'on ne voit qu'à l'aide d'une forte loupe sont blancs et cerclés de brun. Le ventre est d'un blanchâtre livide et n'a pas de lignes. Les seize pattes sont unicolores; les membraneuses sont marquées à leur naissance d'un triple point noir.

Cette chenille est paresseuse et n'a pas la vivacité frétilante des larves de *Pyrausta* dont cependant elle se rapproche beaucoup, ainsi que je l'ai dit.

On la trouve au printemps et en automne dans la campagne

d'Hyères (Var), sur le romarin officinal (1) dont elle lie les fleurs situées dans son voisinage et qui sont si abondantes dans cet arbuste.

Sa croissance se fait assez rapidement, car des chenilles recueillies fort jeunes au commencement de septembre sont parvenues à leur taille en moins de trois semaines.

Pour se chrysalider la petite larve descend toujours de l'arbuste et cherche dans la mousse sèche un lieu propice où elle tisse une coque de forme ovale, papyracée, d'un brun rougeâtre, mince, mais forte cependant, qu'elle fixe à un corps solide.

A l'existence de cette espèce se rattache un détail de mœurs très-singulier qui toutefois n'a rien de nouveau, puisque ce fait a déjà été observé chez d'autres larves de lépidoptère de familles bien différentes. La chenille de la *Sanguinalis*, enfermée dans sa coque parcheminée, ne se transforme en nymphe qu'au bout d'un temps assez long. Elle demeure immobile, contournée sur elle-même pendant plusieurs mois; ce n'est que cinq ou six semaines avant l'éclosion du petit lépidoptère qu'elle forme sa chrysalide qui est d'abord d'un jaune verdâtre mat avec l'enveloppe de l'abdomen brune et l'extrême pointe garnie de sept à huit crins courts, très-fins et recourbés en hameçon. L'éclosion de l'insecte parfait, pour la première génération, n'arrive qu'en mai de l'année suivante, après être demeuré à l'état de nymphe pendant près de huit mois.

INSECTE PARFAIT.

Envergure : 0^m,017 à 0^m,018.

(1) Elle doit assurément vivre sur d'autres plantes, car l'espèce n'est pas rare dans le département du Rhône et en Bourgogne; je l'y ai prise moi-même maintes fois; elle vole aux environs de Paris et en d'autres lieux de la France où ne croît pas spontanément le romarin. Duponchel dit avec raison: c'est bien à tort que Treitschke pensait que cette chenille dût vivre dans les mousses qui tapissent les cotéaux où l'on prend l'insecte parfait en Allemagne (V III, p. 215).

Les ailes supérieures, dont le fond est d'un jaune paille, sont traversées obliquement par deux bandes assez larges, d'un rouge lie de vin luisant, dont la première représente la coudée : celle-ci est très-élargie au sommet ; la seconde bande, la subterminale, part de l'apex pour aboutir à l'angle interne. Les ailes inférieures sont grisâtres avec une bande transversale indécise. Les antennes sont grises ; le thorax assez robuste est, comme le fond des ailes supérieures, d'un jaune paille vif. L'abdomen est effilé et de la couleur des inférieures.

Cette espèce varie beaucoup, soit pour la taille, soit pour la netteté des couleurs.

La seconde éclosion arrive en août, au moins dans les parties rocheuses et herbues de nos environs.

Je crois aussi que la *Virginialis*, et c'est l'avis de l'auteur du *Species*, n'est qu'une variété locale de la *Sanguinalis*. J'en juge d'après de grands sujets de diverses provenances qui m'ont été adressés sous le nom de *Virginialis*.

Je n'ai jamais rencontré à Hyères la variété A signalée par M. Guenée, bien que la *Sanguinalis* vole très-abondamment dans le voisinage des romarins dès le commencement d'avril.

***Eupithecia Rosmarinata*, DARD. ET MILL.**

(*Species nova.*)

(Pl. 63, fig. 4 à 8.)

CHENILLE.

Elle possède la plupart des caractères propres aux espèces congénères observées jusqu'à ce jour. Cette larve est effilée, médiocrement longue, atténuée antérieurement, carénée sur les côtés avec le clapet anal assez bien formé. Elle est aussi très-plissée et paraît rugueuse vue

à la loupe. Sa couleur est le vert terne grisâtre ou bleuâtre, assez vague et mal défini; en dessous la teinte est encore moins décidée. Sur ce fond les lignes vasculaire et sous-dorsale sont continues et largement tracées en vert glauque, du premier au onzième anneau inclusivement. La ligne stigmatale est plus claire que le fond. Certains sujets ont cette ligne teintée de carminé obscur. Les stigmates, à peine visibles à la loupe, sont bruns. Le ventre est d'un vert blanchâtre lavé de bleuâtre antérieurement; une ligne étroite et foncée le parcourt du quatrième au neuvième anneau. La tête est petite, globuleuse, jaunâtre et maculée de nombreux points noirs régulièrement placés. Les mandibules sont d'un pourpré obscur avec les ocelles noirâtres. Les dix pattes sont d'un vert grisâtre; les écailleuses ont le dernier article brun. Le clapet anal est taché de vert obscur ou de brunâtre. Les trapézoïdaux et autres points pilifères sont fort petits et brunâtres.

Cette chenille doit vivre exclusivement sur le romarin officinal *Rosmarinus* (1) *officinalis*, L. L'œuf éclot à l'époque où la plante commence à fleurir, c'est-à-dire à la fin de décembre ou au commencement de janvier, peu de jours enfin après qu'il a été pondu. La jeune chenille grossit assez vite et ne ronge que les fleurs très-abondantes du romarin, au centre desquelles elle demeure pendant le jour cachée et confondue à cause de sa couleur, et cela depuis l'instant de sa sortie de l'œuf jusqu'à celui de sa métamorphose, qui arrive au milieu du mois d'avril. On trouve encore en mai quelques chenilles retardataires. L'espèce paraît rare et demeure cantonnée sur les pentes de certains vallons très-chauds de la Provence.

Mon ami M. Dardoin, qui a toujours chassé si heureusement, et qui a enrichi la science d'un bon nombre de lépidoptères inédits, a découvert, il y a deux ans, aux environs de Marseille, la chenille de la *Rosmarinata*. L'espèce est demeurée rare, bien que depuis lors

(1) Dont nous avons fait *Rosmarinata*.

M. Dardoin ait indiqué à ses collègues marseillais l'habitat de cette *Eupithecia* nouvelle.

Lorsque la chenille sent approcher l'époque de sa métamorphose, elle se comporte ainsi qu'il arrive chez la plupart des espèces congénères. Elle descend de l'arbuste, se cache au pied, près du sol, lie la mousse ou plusieurs débris de feuilles sèches, se retire au centre de ce léger abri, et cinq ou six jours après se transforme en chrysalide. Celle-ci est conico-cylindrique, assez allongée, avec la tête et les ailes d'un beau vert pomme; l'enveloppe de l'abdomen est d'un jaune rougeâtre avec l'extrémité formée en bourrelet brun et terminé par sept à huit crins raides, divergents, destinés à retenir la chrysalide fixée à la coque, lorsque l'insecte parfait en sort.

L'éclosion de la phalénite n'arrive que sur l'arrière-saison et se continue pendant un mois à six semaines; du milieu de novembre au quinze janvier environ.

INSECTE PARFAIT.

Envergure : 0^m,020 à 0^m,022.

Ainsi qu'on le voit, cette *Eupithecia* peut passer pour une des plus grandes du genre, où elle se place naturellement par la forme et les dessins des ailes. Les supérieures sont larges, lancéolées et prolongées à l'apex. Chez le type le fond est d'un gris brun lavé de rougeâtre avec les lignes ordinaires fines et nombreuses; les bandes placées dans les intervalles se détachant à peine. L'espace médian est aussi mal accusé que le reste; il est limité, comme toujours, par l'extrabasilaire et la coudée; celle-ci est très-anguleuse ainsi que les lignes et les traits qui suivent. La basilaire est à peine indiquée; la subterminale est simple, droite et un peu plus claire que le fond. Le point cellulaire est ovale et bien marqué en noir. Deux traits bruns, espacés, d'inégale longueur, sont placés au dessous de l'apex; et un troisième trait, mieux marqué que les précédents, traverse le point cellulaire et ca-

ractérise l'espace médian. Les franges sont assez longues et concolores. Les ailes inférieures sont arrondies et relativement plus petites que les supérieures; elles n'ont pas les lignes transversales ordinaires, si ce n'est cependant l'indice de ces lignes au bord interne. Le point ordinaire est petit, nébuleux et semble disparaître parfois. La frange, aussi longue que celle des ailes supérieures, leur ressemble pour la teinte. Le dessous est d'un gris luisant avec la coudée très-imparfaitement marquée à la côte; le trait cellulaire est encore plus mal indiqué; le contraire arrive aux inférieures où la ligne coudée existe, mais elle est finement écrite. Les traits nerveux qui précèdent la frange sont aux quatre ailes, en dessus et en dessous, visiblement écrits en noir. Les antennes sont crénelées. Le front et les pattes d'un gris clair. Les yeux sont gros et d'un gris bleuâtre; la tête et le thorax participent de la couleur des ailes supérieures. L'abdomen est subcaréné, concolore, dépourvu de petites crêtes et n'a pas, ainsi que cela se voit chez la plupart des espèces du même genre, le second anneau marqué de brunâtre en dessus. Les pattes sont concolores; les postérieures sont munies de deux paires d'éperons.

La femelle est un peu plus petite, avec les ailes moins élancées; le fond est généralement plus clair et les lignes transversales moins accusées.

J'ai vu une trentaine de sujets de la *Rosmarinata* obtenus *ex larva*; tous, à peu de chose près, se ressemblent pour la taille et la couleur. L'espèce paraît donc ne pas varier. Ainsi que toutes les *Eupithecia* que j'ai élevées de chenille, celle que je viens de décrire n'a qu'une génération (1).

(1) Je crois même que toutes les *Eupithecia* sans exception n'ont qu'une seule génération. Il pourrait cependant arriver que certains sujets provenant de la même mère éclosent en deux époques. Il ne doit pas s'ensuivre pour l'espèce qui présenterait cette particularité, assez fréquente d'ailleurs chez les *Chelonia* et les *Bombyx*, que celle-là dût avoir deux générations par an, ainsi qu'on pourrait le penser, si on ne connaissait ces éclosions tardives chez quelques lépidoptères.

Olindia (1) Rosmarinana (2), MILL.

(Species nova.)

(Pl. 63, fig. 9 à 11.)

CHENILLE.

Elle est fusiforme, un peu aplatie en dessous, généralement d'un jaune argileux, avec la tête petite, lenticulaire et de teinte jaune ambré. Le premier anneau ainsi que le dernier sont recouverts d'une plaque écailleuse luisante. La ligne vasculaire est large, continue et d'un vineux obscur, du deuxième au onzième segment; pas de sous-dorsale; la stigmatale est ondulée et blanchâtre. Le ventre est d'un gris bleuâtre et sans lignes. Les mandibules et les ocelles marqués en noir se détachent sur le fond ambré de la tête. La plaque du cou, également d'un jaune ambré, est cerclée de noir; celle du dernier anneau est grisâtre. Les pattes écailleuses sont brunes, les autres sont concolores. Les points ordinaires petits et foncés donnent naissance à des poils courts et blanchâtres.

Cette chenille brunit d'une manière sensible au moment de la chrysalidation. Elle vit en août et septembre aux environs d'Hyères, et sans nul doute en d'autres endroits de la Provence, sur le romarin officinal (*Rosmarinus officinalis*, L.), grand arbrisseau qui croît spontanément, on le sait, dans nos provinces les plus méridionales. Cette larve réunit les feuilles et les fleurs récemment poussées, les lie à la manière de ses congénères, et sous cet abri préservée de tous

(1) Genre créé par M. Guenée et adopté depuis par tous les auteurs (*Genus Sciaphila*, Dup.)

(2) De *Rosmarinus* (*R. officinalis*), arbrisseau qui nourrit la chenille.

dangers (apparents du moins), elle grossit lentement en accomplissant son œuvre de destruction, car elle frappe d'atrophie les jeunes rameaux dont elle ronge le sommet. Lorsqu'en automne arrive l'instant de la métamorphose, elle abandonne l'arbrisseau, se réfugie parmi les plantes sèches, file une coque blanchâtre, papyracée, étroite, dans laquelle elle se place horizontalement.

La chrysalide est assez courte, rougeâtre, luisante, avec l'extrémité obtuse, brune et garnie de cinq à six crins recourbés en hameçon courts et divergents destinés sans doute à faciliter la sortie de l'insecte parfait lors de son éclosion laquelle arrive dès le commencement du printemps, c'est-à-dire en février ou en mars.

INSECTE PARFAIT.

• Envergure : 0^m,012.

Au premier abord on penserait voir un petit exemplaire de l'*Olinidia Limoniana*, Mill. (1), dont il a la coupe d'ailes et à peu de chose près les dessins; cependant, en comparant des sujets frais de chacune de ces deux espèces, on reconnaît aisément que celles-ci diffèrent notablement entre elles.

Outre la taille plus petite d'un bon tiers que celle de la *Limoniana* sa congénère, la *Rosmarinana* présente certaines différences caractéristiques dans la forme des dessins des ailes supérieures. Voici la description de cette nouvelle *Olinidia*. Les premières ailes sont médiocrement larges; le fond est d'un brun sombre et même noirâtre par places. Ce qu'on remarque tout d'abord, ce sont deux bandes transverses blanchâtres, salies d'atomes plus ou moins nombreux. La première de ces bandes, placée au tiers de l'aile, est presque droite, plus large à la base et bleuâtre au centre. La seconde bande située aux deux tiers de la longueur de l'aile est très-

(1) *Iconogr.*, p. 134, III, pl. 4, fig. 7 et 8.

irrégulière; partant du bord costal auquel elle semble adhérer par trois lutures, elle est très-étranglée vers le milieu, s'élargit brusquement et se divise en deux ruisseaux avant d'arriver au bord interne. Dans la partie resserrée cette bande blanchâtre est traversée par une ligne de points bruns qui paraissent la séparer en deux. L'apex est marqué d'un gros point rond et noir. La frange est brune et médiocrement longue. Les ailes inférieures sont arrondies, blanches, sans lignes, luisantes, un peu enfumées au bord interne ainsi que la frange qui est plus longue que celle des supérieures. En dessous les ailes sont brunes et leur nébulosité ne permet pas de voir les dessins du dessus, si ce n'est un ou plusieurs points blanchâtres à la côte. Les secondes ailes ne diffèrent pas du dessus. Les antennes sont courtes, blanches et filiformes (1). Les palpes sont longs, blanchâtres et bruns sur les côtés. Le front et la tête sont blanchâtres; les yeux sont gros et noirs. Le thorax est robuste et brun. L'abdomen court, lisse, caréné, gris, bleuâtre en dessus, avec le dessous et la touffe abdominale blanchâtres. Les pattes sont renflées, d'un blanc jaunâtre avec deux paires d'éperons aux postérieures. L'espèce a, cela est supposable, plusieurs générations.

Cette platyomide est lente dans ses mouvements et paraît fort peu voler.

L'*Olindia Rosmarinana* devant se placer après la *Limoniana*, portera dans le catalogue Staudinger le N° 680 ter.

(1) Elles sont noires et ciliées chez la *Limoniana*.

Voici une nouvelle petite série de quatre *Acidalia*; si celles-ci sont anciennement connues, ce que j'ai à en dire ne sera pas sans intérêt puisqu'on ne sait encore rien de leurs premiers états.

Acidalia Laevigata.

Scop. 575? — W.-V., p. 10. — Fab. 247. — Hb. 74. — Tr. II, p. 291. — Dup. VIII, 174, fig. 6. — Bdv. 1833. — Herr-Sch., p. 15. — Lah. p. 15. — Gn. IX, p. 460. — Stgr. Cat. 63. = *Renu-laria*, Hb. 331? = *Bellata*, Frey. IV, pl. 323, fig. 4.

(Pl. 64, fig. 1 à 3.)

Une *Laevigata* femelle prise à Evian (Haute-Savoie), vers le milieu de juillet 1864, me pondit un petit nombre d'œufs. Onze jours après ces œufs qui étaient fécondés sont éclos; ils m'ont paru sphériques, granuleux et jaunâtres. A sa sortie de l'œuf la petite chenille est d'un blanc terne; lors de la seconde mue elle devient jaunâtre, et rougeâtre après la troisième. Celle-ci est arrivée vers le milieu de novembre. C'est alors que la chenille cesse de manger, se cache parmi les plantes desséchées et s'y confond tellement qu'il faut une attention extrême pour la distinguer. Elle passe l'hiver sans prendre de nourriture et maigrit alors plutôt que de grossir. Elle ne sort de sa léthargie apparente, au moins dans l'intérieur de l'appartement, que vers les premiers jours de février, époque où elle se remet à manger et où elle tarde peu à atteindre la grosseur qu'elle doit avoir. Elle est alors courte, très-atténuée antérieurement, rugueuse, vue à la loupe, carénée sur les côtés du quatrième au onzième segment, avec les lignes et les dessins dorsaux en forme de losange, assez bien écrits en brun, et la teinte générale d'un verdâtre un peu glauque assez peu décidé. La ligne vasculaire est finie, mal arrêtée, incertaine. Je n'ai pas vu de sous-dorsale; la stigmatale indique sa

présence par une faible éclaircie. Les trapézoïdaux fort petits sont, ainsi que les autres points, marqués en brun. Sur les septième et huitième anneaux les points dorsaux se présentent ainsi : les deux premiers sont triangulaires et appuient nn de leurs côtés à l'incision, les deux autres se montrent plus développés que les précédents. La tête est petite, aplatie en avant, concolore, et le sommet est couronné par une ligne brune qui descend jusqu'aux ocelles, ceux-ci sont foncés ainsi que les mandibules. Les pattes antérieures sont d'une longueur normale et sont un peu plus sombres que le corps ; les quatre autres sont concolores ; enfin le clapet anal est mal formé.

L'espèce varie peu ; cependant elle offre des sujets qui tirent sur le brunâtre.

Ainsi que la plupart des chenilles qui passent l'hiver, celle de la *Laevigata* m'a semblé polyphage. Je l'ai nourrie plus spécialement avec les *Galium*, certains *Chrysanthemum* et une *Gypsophila* ; la *Muralis*, L., desquelles plantes elle ronge préférentiellement les fleurs. Elle demeure plus de huit mois sous la forme de chenille, car ce n'est qu'à la fin de mars qu'elle s'est cachée définitivement pour se chrysalider. Elle file une coque légère où, peu de jours après, arrive la transformation.

Pour la forme, la chrysalide rappelle tout à fait celle des espèces congénères : elle est d'un jaune verdâtre, luisante, avec l'extrémité qui se termine par quelques crins en hameçon.

La petite Phalénite commence à éclore, en captivité, dès les premiers jours de juin, et dans la nature, on la rencontre pendant tout ce mois et au commencement de juillet.

INSECTE PARFAIT.

Envergure : 0^m,015 à 0^m,016.

Les sujets frais de cette espèce sont rares : presque tous ceux que

l'on prend sont plus ou moins déflorés. Obtenue d'éclosion, la *Laevigata* semble être une tout autre espèce que les individus pris au vol. Les ailes sont un peu élançées et, sur un fond d'un terreux obscur, les lignes basilaire et coudée, bien que fines, sont nettement indiquées en brun aux supérieures. L'espace médian est sali par une large tache brune qui s'appuie sur le bord interne et quelquefois s'étend jusqu'à la côte. Sur les ailes inférieures, la coudée seule est bien écrite, et le point cellulaire qu'on ne voit pas aux supérieures, existe ici vivement indiqué. Sur la frange même on voit une série de points bruns, relativement gros, bien accusés et correspondant aux nervures.

La femelle est plus grande que le mâle; elle a les ailes moins élançées; l'abdomen est plus développé que chez les *Acidalia* appartenant au même groupe.

La *Laevigata*, suivant l'opinion des auteurs qui en ont parlé, n'est commune nulle part bien qu'elle existe en beaucoup de lieux. Elle est très-rare en Suisse (Lah., p. 18). Elle a été prise sur les bords du Rhin, dans la France centrale, dans la Charente (Gn., p. 460). M. Dardoin la prend de loin en loin aux environs de Marseille. Je l'ai prise moi-même une fois dans la campagne de Lyon et une fois à Aix-les-Bains. Cependant Evian (Haute-Savoie) semblerait être sa véritable patrie. Je l'ai recueillie fréquemment dans les corridors des maisons, fixée contre les murs où elle demeurerait tout le jour, ainsi que sa voisine l'*Innotata* dont elle paraît avoir les habitudes, sauf toutefois que la *Laevigata*, au rebours de plusieurs de ses congénères, n'aurait qu'une seule génération. C'est au moins ce que je suis porté à admettre, puisque les chenilles de la *Laevigata* que je viens d'élever *ab ovo* ont mis près de dix mois à subir leurs diverses métamorphoses. Il est question de chenilles, on le voit, dont l'éducation a été faite en captivité; en est-il de même à l'état libre?

Acidalia Rusticata.

W.-V. 15. — Fab. 218. — Bork. 195. — Hb. 241. — Haw. p. 364.
 — Tr. II. p. 44. et VI. p. 44. — Dup. V. p. 51. pl. 174. fig. 4.
 — Step. III. p. 300. — Wood. 703. — Bdv. 1849. — H.-S.
 p. 21. — Lah. 32. — Gn. IX. p. 466. — Stgr. cat. 73. = *Vulpinaria*, Herr.-Sch, sup. p. 65. fig. 473-474. = *Minutata*,
 Fab. 280.

(Pl. 64., fig. 4 à 6.)

CHENILLE.

Elle est ainsi que celles de ses congénères la *Lavigata* dont je viens de tracer l'histoire, les *Acidalia Osseata* et *Interjectaria* que je décrirai dans cette livraison, et les chenilles des *A. Moniliata* et *Degenerraria* qui feront partie d'une des livraisons suivantes; elle est, dis-je, régulièrement rugueuse et comme grossièrement chagrinée.

A sa sortie de l'œuf, qui arrive vers le quinze juillet, la chenille de *Rusticata* est d'un vert jaunâtre, couleur qu'elle conserve jusqu'à la seconde mue. Un peu plus tard elle brunit, et enfin parvenue à sa taille au quinze ou au vingt août, sa couleur s'assombrit encore; sa peau se ride et présente la granulation dont j'ai parlé. Elle est alors assez courte, peu carénée, très-atténuée antérieurement, rigide, paresseuse, un peu courbée au repos, polyphage et vivant à découvert. La vasculaire est fine, interrompue et d'un vaneux obscur; la ligne sous-dorsale est de la même couleur que la précédente, mais celle-là est large et continue; la stigmatale est étroite non interrompue. Les stigmata sont d'une petitesse extrême, carnés et finement cerclés de brun. Le ventre est d'un blanchâtre livide;

il laisse voir un dessin triangulaire noirâtre sur les cinquième, sixième, septième et huitième segments. Les dix pattes sont d'un verdâtre obscur. La tête est très-petite, globuleuse, et la chenille la rentre à moitié sous le premier anneau au moindre bruit.

Vers le quinze ou le dix-huit août, cette larve disparaissait sous la mousse et au bout de peu de jours se métamorphosait sans former de coque.

La chrysalide est cylindrico-conique, d'un jaunâtre luisant, avec la partie abdominale passant au rouge acajou. L'insecte parfait éclot dans le courant de septembre, le soir, après le coucher du soleil, moins de quinze ou vingt jours après sa métamorphose. Cette espèce, qui s'accouple facilement en captivité, a deux éclosions; la seconde génération passe l'hiver en chenille.

INSECTE PARFAIT.

Envergure : 0^m,019 à 0^m,020.

Cette *Acidalia* est toujours plus petite que l'espèce voisine la *Filicata* avec laquelle on la confond souvent encore. Elle a les ailes moins élancées, n'est jamais teintée de jaune rouillé et a toujours le fond des supérieures partagé par l'espace médian brun festonné et marqué au centre du point cellulaire, lequel n'existe jamais chez la *Filicata* que sur le bord de la coudée, ainsi que l'observe très-judicieusement M. Guinée (IX, p. 466).

La *Rusticata* se prend dans presque toute la France, depuis les environs de Boulogne jusqu'aux garigues de Marseille, où les entomologistes de cette ville la rencontrent chaque année; elle n'est rare nulle part.

Dès le milieu de juin on la voit voler, à la fin du jour, autour des haies de nos collines; sa congénère la *Filicata*, beaucoup moins fréquente, paraît quinze ou vingt jours après. Cependant, certaines années on prend ici l'une et l'autre de ces *Acidalia* dans les mêmes lieux et en même temps.

Obs. Dans sa monographie des Phalènes suisses, p. 27, M. de Laharpe dit que la *Rusticata* est commune aux environs de Lausanne où son apparition n'a lieu qu'en juillet et en août. Ce consciencieux auteur ne confond-t-il pas la *Filicata* avec la *Rusticata*, puisqu'il rapporte à celle-ci la variété *Vulpinaria* de M. Mann (H.-S., 473-474), qui ne se distingue du type que par une nuance jaune rouillé à l'espace médian, laquelle teinte, je l'ai dit, n'appartient qu'à la *Filicata*? Chez les *Rusticata* authentiques cette couleur n'existe jamais. De plus, M. de Laharpe cite une époque d'éclosion qui doit être celle de la *Filicata*.

Dans la liste des Lépidoptères de la Belgique (*Annales de la Société entomologique belge*, t. III. p. 128), l'époque indiquée pour l'éclosion de *Rusticata* me ferait aussi craindre qu'elle n'ait été confondue avec sa voisine.

Acidalia Oseata.

W.-V. 22. — Fab., 276. — Bork., 154. — Hb. 102. — Tr. II, p. 32. — Dup. V, p. 104, pl. 177, f. 3. — Steph. III, p. 309. — Wood., 723? — Bdv., 187. — Herr.-Sch., p. 18. — Lah., 24. — Gn. IX, p. 167. — Stgr., cat. 75.

(Pl. 64, fig. 7 à 10).

CHENILLE.

Pendant les premiers jours de juillet 1860, dix jours environ après que les œufs de cette petite espèce ont été pondus, l'éclosion des jeunes chenilles est arrivée. Ces larves, pendant la première période de leur vie, n'ont rien qui les fasse remarquer; elles sont d'un blanc tirant sur le verdâtre; peu à peu leur robe se fonce, et,

lors des froids, leur petitesse était encore extrême et leur rigidité était telle qu'il fallait une attention très-grande pour les reconnaître parmi les fragments de tiges sèches, de brindilles végétales flétries dont elles empruntaient la forme recourbée et la couleur terreuse. De novembre à mars elles ont été privées de nourriture (1); cependant je n'en ai pas perdu une seule. Ce n'est qu'en avril qu'elles ont augmenté de volume, et, au milieu de mai, elles étaient parvenues à toute leur grosseur. A cette époque, c'est-à-dire plus de dix mois (2) après son éclosion, cette chenille est courte, atténuée antérieurement, carénée, paraissant, vue à la loupe, rugueuse ou mieux grossièrement chagrinée, d'un jaune clair, lavée de verdâtre sur les premiers anneaux et de carné sur les derniers. La tête est petite, un peu triangulaire et rétractile. La région dorsale présente une double ligne qui est plus visible sur les premiers segments que sur les postérieurs. Je n'ai pas vu la sous-dorsale; une carène blanchâtre et rayée de brun en dessous remplace la stigmatale; les stigmates placés au milieu de cette carène ne sont qu'imparfaitement visibles, même à l'aide d'une bonne loupe. En dessous il règne une ligne indécise, du quatrième au neuvième segment. Les points trapézoïdaux se voient à peine à l'œil nu. Les six pattes antérieures sont brunes, les quatre autres sont verdâtres.

Si on l'inquiète elle a, dans son attitude, certains rapports avec la chenille de l'*Euphorbiata* et celle de la *Berberata* figurées par Hubner. Elle est polyphage ainsi que la plupart des larves qui passent

(1) A moins que, ainsi que certaines chenilles de Phalénite, celle de l'*Osseata* se soit contentée de feuilles de plantes desséchées.

(2) Je fais observer à mes lecteurs combien doit être grande la patience de celui qui veut conserver vivants dix mois, et quelquefois plus, d'aussi petits êtres que ceux dont je raconte la vie.

Je dirai encore que ce n'est qu'au bout de la troisième année qu'il m'a été possible d'amener à bien les chenilles de l'*Osseata*, car c'est en plein air seulement que son éducation peut réussir. Pendant les deux premières années ces petites larves, élevées dans un appartement sans feu, se sont desséchées avant la fin de janvier.

l'hiver. J'ai nourri celle de l'*Osseata* avec les *Rumex*, les *Taraxacum*, les *Veronica* et autres plantes basses qui paraissent dès le premier printemps. Elle mange si peu à la fois qu'on ne dirait pas qu'elle touche aux plantes dont elle vit.

La transformation est arrivée vers le milieu de mai, après que l'insecte a eu formé une légère coque dans la mousse. La chrysalide est assez allongée et d'un brun jaunâtre avec cinq ou six crins à l'extrémité de la pointe abdominale. Vingt jours après la métamorphose de la chenille, l'insecte parfait a paru. C'était toujours le soir, aussitôt après le coucher du soleil, qu'arrivait l'éclosion.

INSECTE ¹FARFAIT.

Envergure : 0^m,017 à 0^m,018.

« Il est surprenant que les auteurs du catalogue de Vienne, ni aucun des auteurs anglais n'aient mentionné un caractère aussi saillant que la côte rouge chez cette espèce » (Gn. IX, p. 468). « La couleur rouille de la côte devient quelquefois à peine visible, tant elle pâlit » (Lah., Faune Suisse, p. 23). Les sujets chez lesquels la couleur rougeâtre tend à disparaître, sont frustes, car les individus en bon état, ceux surtout que j'ai obtenus *ex larva*, possèdent cette teinte vive et caractéristique. « Il faut se défier de toutes les descriptions qui omettent ce caractère. » (Gn.)

Cette petite *Acidalia* qui n'a qu'une seule génération est fort répandue en Europe dans les taillis bien exposés et herbus de la première zone, celle des chênes. Je ne pense pas qu'elle ait jamais été prise dans la plaine, ni dans la haute montagne. Elle vole au coucher du soleil dès le 25 juin jusqu'au 15 ou 20 juillet.

C'est une des espèces qui s'accouplent facilement en captivité.

L'*Ac. Osseata* fait également partie de la faune de Belgique (*Annales de la Soc. ent. belge*, III, p. 129).

Acidalia Interjectaria.

Bdv., 1873. — Herr.-Sch., p. 18, fig. 78-79. — Lah. 25. —
Gn. IX, p. 468, n° 783.

(Pl. 64, fig. 11 à 14.)

L'histoire de cette espèce qui vole en mai et qui précède de quinze à vingt jours l'apparition de sa congénère l'*Osseata*, est, à très-peu de chose près, sa propre histoire. Mêmes mœurs, même nourriture, même rigidité dans les attitudes, même rusticité et même sobriété dans l'appétit; partant, même lenteur dans le développement. Les chenilles de ces deux espèces élevées en même temps et dans les mêmes conditions, se sont comportées l'une comme l'autre; en sorte que, racontant la vie de la chenille de l'*Osseata*, on trace celle de l'*Interjectaria*. Ayant assez parlé de la première, je renvoie à ce que j'en ai dit pour ce qui pourrait concerner la chenille de la seconde, me contentant de décrire cette dernière.

CHENILLE.

Elle est courte, atténuée antérieurement, carénée sur les côtés, très-plissée transversalement, régulièrement rugueuse et grossièrement chagrinée; la tête est petite, globuleuse, brune et rétractile, d'un verdâtre obscur lavé de rougeâtre sur les premiers segments, et, en dessous, d'un vert bleuâtre uni. On ne voit bien la vasculaire que sur les premiers et sur les derniers anneaux. La stigmatale placée sur la carène est un peu plus claire que le fond. Les organes de la respiration sont relativement petits, et m'ont paru bruns. Les

pattes antérieures sont de couleur terreuse, les autres sont bleuâtres. Les poils, rares, courts, raides, sont peut-être plus épais au sommet qu'à la base. Elle est polyphage ainsi que la chenille de l'*Osseata*; je l'ai nourrie de préférence avec certaines prinsulacées; l'*Anagallis arvensis*, L., plante basse qui fleurit dès le mois de mars, lui convenait mieux que toute autre.

La métamorphose s'est opérée au commencement de mai de l'année suivante, et n'a duré qu'une quinzaine de jours. L'insecte n'a pas tissé de coque, car c'est sur la terre recouverte de monsse qu'il a formé sa chrysalide. Celle-ci est renflée, d'un brun rougeâtre, lavée de verdâtre dans le voisinage de la tête, avec la place des yeux, les incisions, le bourrelet du dernier segment et les crins qui accompagnent la pointe, brun foncé.

L'éclosion arrive également le soir immédiatement après le coucher du soleil.

INSECTE PARFAIT.

Envergure : 0^m,020 à 0^m,022.

Il est toujours plus grand que l'*Osseata*; les ailes sont arrondies, avec la côte brunâtre et terreuse, et non pas rougeâtre comme chez l'*Osseata*. L'éclaircie subterminale des supérieures est ondulée et très-anguleuse extérieurement. Les quatre ailes sont de plus luisantes, et les petits traits qui précèdent la frange ainsi que les points discoïdaux sont plus gros et plus noirs que chez la précédente espèce. Le dessous est aussi plus clair et les lignes transverses plus nettement accusées.

L'*Interjectaria* se distingue d'*Holosericata*, Dup., qui vient après et à qui elle ressemble beaucoup, par un caractère principal et constant : le point cellulaire aux quatre ailes, en dessus et en dessous, qui manque toujours chez *Holosericata*.

L'*Ac. Interjectaria*, qui n'a qu'une éclosion, se prend un peu par-

tout en France : elle ne se cantonne pas, ainsi que fait l'*Osseata*. Nous la trouvons fréquemment dans les taillis de nos collines et dans ceux de la plaine ; dans les lieux herbus de nos petites montagnes, ceux des bas-fonds, voire même dans les roseaux des bords marécageux du Rhône, et enfin jusque sur les troncs d'arbres de nos quais.

Elle est commune à Châteaudun (Gn.) ; assez rare aux environs de Marseille (Dardouin) ; fréquente à l'orient et au sud de Lausanne (Lah.). « Elle paraît » ajoute l'auteur de la faune Suisse, « avant « l'*Osseata* et disparaît lorsque celle-ci commence. » Ce qui a lieu également ici.

Obs. Dans son *Addenda* à ses Phalénites, M. Guenée nous apprend, p. 543, que les *Interjectaria* qu'il a trouvées autour de Montpellier, de Perpignan et du Vernet, diffèrent des individus des diverses localités du centre de la France, « par la teinte noirâtre métallique des supérieures beaucoup plus prononcée, ainsi que la naissance des lignes, et par les traits terminaux plus fortement marqués en noir, surtout chez les femelles. »

Psyche Leschenaulti.

Stgr. Annal. Soc. entomol. de Fr., 1860, p. 663. — Stgr. Cat. 160.

(Pl. 65, fig. 1 à 3.)

L'insecte parfait de cette espèce a été décrit, mais nulle part figuré; on ne connaissait rien encore de ses premiers états; je ne sache pas au moins qu'il en ait été question. Je suis donc heureux de pouvoir compléter l'histoire de cette *Psyche* et de la faire représenter sous ses diverses formes.

CHENILLE.

Elle est cylindrique, atténuée postérieurement, d'un blanc tirant un peu sur le jaunâtre, rase, sans lignes, si ce n'est cependant un très-mince filet grisâtre placé à la hauteur de la stigmatale et qu'on ne distingue pas toujours bien. La tête est petite, globuleuse, rétractile et d'un noir de jais. Il existe sur les trois premiers anneaux un écusson corné, noir, luisant, qui occupe plus de la moitié de leur longueur respective. Ces écussons sont divisés en deux par un profond sinus plus large sur le premier anneau que sur les deux autres; celui-là est en outre taché de blanchâtre diagonalement. Le dernier segment porte aussi un écusson corné, mais il est petit et d'un noir mat. Les pattes écailleuses sont longues, concolores, marquées deux fois de noir longitudinalement avec le dernier article également noir. A la place des pattes ventrales on ne voit que de très-petits points verruqueux bruns. Les pattes anales sont aussi mal développées que les membraneuses. Les stigmates sont d'un gris foncé et fort peu visibles bien qu'assez gros.

FOURREAU.

Il ne ressemble nullement à ceux des *Psyche Fulminella*, Stgr., et *Plumosella*, Ramb., avec lesquelles espèces cependant l'insecte parfait a les plus grands rapports. Ce fourreau se rapproche plutôt de ceux du genre *Epichnopteryx*, d'Hbner. Il aurait assez de rapport avec celui de la *Nudella*, Brd., bien que plus foncé. Il est tubuliforme, un peu courbé, très-atténué postérieurement et assez peu antérieurement; il est de plus recouvert de parcelles de terre noirâtre et de grains de sable fins et serrés. L'intérieur du fourreau est ourlé d'une abondante soie fine et blanchâtre. Le fourreau de la

femelle diffère fort peu de celui du mâle : il est seulement un peu plus renflé au centre.

INSECTE PARFAIT.

Envergure : 0^m,016 à 0^m,017.

Je viens de dire que cette espèce a beaucoup de rapports avec deux de ses congénères dont l'une d'elles, la *Fulminella*, n'a été découverte que postérieurement. Les quatre ailes sont d'un noir fuligineux ayant quelques reflets bleuâtres. Les supérieures sont un peu falquées à la côte, s'abaissent à l'extrémité et ont l'apex sensiblement plus obtus. Les inférieures sont passablement allongées et sont de la couleur des supérieures. Les franges sont, aux quatre ailes, assez longues et d'un noir de suie. Les antennes sont très-pectinées et, ainsi que la côte, d'un noir mat et prononcé.

Je renvoie du reste pour la description plus détaillée de cette espèce, à ce qu'en a dit M. Staudinger dans nos annales entomologiques où l'on remarquera les judicieuses observations de ce naturaliste sur la forme des antennes ; cependant je ne saurais partager son avis rapporté dans ce passage : « Les ailes et les poils du corps sont blancs, à l'exception des franges et du bord antérieur des premières ailes qui sont noirâtres » (1). Les divers sujets de la *P. Leschenaulti* que j'ai sous les yeux, dont l'un de récente éclosion, sont, je l'ai dit, entièrement d'un noir fuligineux, un peu diaphane et sans trace de poils blancs, si ce n'est cependant, et cela chez un seul individu, quelques rares poils grisâtres sur le thorax.

La femelle ressemble encore plus que le mâle aux espèces ses voisines : elle est courte, molle, de couleur ambrée, avec les antennes et les pattes antérieures fort courtes. Elle est destinée, on le voit, à

(1) Ann. de la Soc. entom. de France, 1860, p. 662.

ne pas sortir du fourreau qu'elle a préalablement fixé et où elle pondra un grand nombre d'œufs aussitôt après l'accouplement.

La *Psyche Leschenaulti* portera dans la Monographie Bruand le n° 26 bis.

L'espèce a été découverte par M. Leschenault du Villars, magistrat à Mauvezin (Gers). Cet entomologiste a bien voulu me transmettre sur cette *Psyche* certains détails de mœurs qu'on ne lira pas sans intérêt. « L'accouplement, m'écrit M. Leschenault du Villars, s'est opéré sous mes yeux et à plusieurs reprises au Pic du Midi de Bigorre (Hautes-Pyrénées). Le fourreau contenant la femelle était insensiblement plus gros dans la partie du milieu ; cette différence n'est presque pas remarquable, et elle m'eût échappé si, étant adossé contre des rochers pour ramasser des fourreaux qui y étaient appendus, plusieurs mâles ne fussent venus fondre avec une rapidité extrême sur la main qui tenait trois ou quatre fourreaux, en choisir un qui offrait pour toute dissemblance des autres ce léger gonflement, et s'accoupler quelques secondes sur ma main. Les mâles volaient en très-grande abondance ; j'en pris une centaine et aurais pu en capturer un millier. Une seconde fois, en présence d'un botaniste, M. Philippe, de Bagnères, l'accouplement eut encore lieu. J'avoue que je crus que c'était l'*Albida*, et laissai dans mes boîtes mes échantillons, n'en préparant que très-peu. Plus tard, j'eus occasion de faire connaître ces échantillons à M. Staudinger, qui démontra parfaitement que c'était une espèce nouvelle.

« Je remarque que c'est la seule fois (l'année de mon premier envoi à M. Staudinger) que je trouvai en abondance cette espèce à 2,800 mètres au dessus du niveau de la mer. Depuis et les années qui suivirent, je m'occupai beaucoup moins de cette découverte ; mais aux mêmes époques, dans les mêmes lieux, je n'en vis pas ; je m'installai pendant des semaines dans ces régions alpines et neigeuses, je ne trouvai que quelques fourreaux.

« Je remarquai, dans les régions bien plus basses, c'est-à-dire à 1,200 mètres, quelques mâles très-rares volant et des fourreaux

appendus contre les rochers. J'en avais ramassé une grande quantité; je les portai à Bigorre, mais malgré mes soins rien n'a pu éclore. La localité où je les ai trouvés la première fois est le flanc méridional du Pic, habité par l'*Hepialus Pyrenaicus* et l'*Emydia Rippertii*.

Obs. Feu Bruand, dans son travail sur les Psychides d'Europe, ne nous a pas dit à quelle époque de l'année éclosent les diverses chenilles du groupe de l'*Albida*. Je crois devoir, pour compléter l'histoire de quatre de ces intéressants insectes, en dire quelques mots, ayant souvent été à même d'observer moi-même les chenilles à tous leurs âges.

La mère des *Psyche Albida*, *Plumosella*, *Millierella*, *Gondebautella* et plusieurs autres sans doute, la mère, dis-je, de chacune de ces quatre espèces meurt en mai, aussitôt après avoir pondus ses œufs dont elle tapisse les parois intérieures de son fourreau. Douze ou quinze jours après, les larves sortent de l'œuf, formant aussitôt, avec les débris du fourreau maternel, un petit capuchon qu'elles portent sur leur dos tout en marchant très-vite. Elles grossissent lentement d'abord et ne se nourrissent que de graminées; elles passent l'hiver fixées provisoirement très-près du sol, perdues dans la mousse ou les plantes sèches. Puis lorsque revient le soleil du printemps, elles mangent de nouveau, achèvent de grossir et, vers le milieu de mars pour les unes, et, à la fin d'avril pour les autres, se fixent enfin pour se chrysalider et éclore quinze à dix-huit jours après. On voit donc que ces insectes demeurent près de onze mois à l'état de larve. Ce temps doit paraître fort long eu égard à celui des deux autres états (1) et doit sembler encore plus considérable si on place en regard de la vie de ces *Psyche*, celle de certains lépidoptères qui, au contraire, ne restent à l'état de chenille que trois ou quatre semaines et passent près de dix mois en chrysalide.

(1) Pour la *P. Leschenaulti*, les diverses phases de sa vie se passent probablement d'une manière identique à celles que je viens de rapporter.

Fumea Suriens.

Reutti, I, 6. — Stgr., Cat. 177. = *Psyche Surientella*, Brd., Ann. Soc. ent. de Fr., 1858, p. 465.

(Pl. 65, fig. 4 et 5.)

Est-il bien certain que cette espèce ne soit pas la *Perlucidella*, Mann. (Brd., n° 52) ? (1). Le plus ou le moins de vétusté chez ces délicats insectes, peut souvent apporter une différence notable entre des sujets qui appartiennent néanmoins à la même espèce. J'ai sous les yeux des individus très-bien conservés de la *Suriens*, Reutti, et qui m'ont été donnés comme authentiques; je les trouve seulement un peu plus pâles que les *Perlucidella* (2) que nous prenons sur les collines du Lyonnais, les parapets herbus du Grand-Camp, et jusque dans le Parc de la Tête-d'Or. Je dirai de plus que les fourreaux de chacune de ces deux espèces se ressembleraient tout à fait, si ce n'était la forme simplement tubulaire et un peu atténuée à l'extrémité de celui de la *Perlucidella*, tandis que dans l'autre elle est conique et d'une teinte un peu plus sombre. C'est sur ces faibles différences de fourreaux que Bruand a établi les principaux caractères qui séparent les deux espèces. (Ann. Soc. ent. de Fr., 1858, p. 465.) Toutefois il est nécessaire de dire que cet auteur ajoute : « Il faudrait « figurer les chenilles de l'une et de l'autre pour établir une différence sensible et facilement appréciable entre ces deux Psychides. » Je fais représenter la *Fumea Suriens* mâle qui ne l'a été nulle part.

(1) La figure de la Monographie Bruand est beaucoup trop enfumée, ce qui la rend méconnaissable.

(2) Déterminées par l'auteur de la Monographie des Psychides.

Elle mesure 0^m.016 à 0^m.017. Les quatre ailes sont presque transparentes, c'est-à-dire à peine recouvertes d'écaillés d'un gris jaunâtre, avec les nervures d'une finesse telle qu'il faut une forte loupe pour les bien distinguer. Les franges sont étroites, d'un gris soyeux luisant plus clair que le fond des ailes. Le thorax et l'abdomen sont d'une ténuité extrême et unicolores.

La femelle qui est semblable à celle de *Perlucidella* est vermiforme, renflée, courte, avec une abondante touffe soyeuse qui termine l'abdomen.

***Psyche Fulminella*, Stca.**

(Pl. 65, fig. 6 à 8.)

Cette Psychide récemment découverte n'est pas plus connue sous ses premiers états que ne l'était naguère la chenille et l'insecte par fait de la *Psyche* dédiée à M. Leschenault du Villars.

CHENILLE.

Elle est un peu plus grande que celle de sa congénère la *Leschenaulti*; sa couleur est le carné obscur teinté de bleuâtre à la région dorsale et présentant sur chaque segment une tache foncée rectangulaire et transversale. La tête est petite, arrondie, rétractile et d'un noir de jais. Les trois premiers anneaux sont protégés par un écusson corné d'un brun foncé mat, dont les deux premiers sont partagés par un sinus étroit de la couleur du fond. Le dernier segment est taché de brun, mais il ne porte pas d'écusson. Les pattes écailleuses sont assez longues, robustes et d'un brun foncé luisant. Les pattes ventrales n'existent pas, mais on voit à leur place des petits renflements carunculiformes. Les stigmates sont proéminents et concolores.

Cette chenille, ainsi que celles de toutes les *Psyche* proprement dites observées jusqu'à ce jour, doit vivre de graminées.

FOURREAU.

C'est peut-être, à cause de sa structure exceptionnelle, le plus extraordinaire de tous les fourreaux de Psychide. Il présente une réunion de plusieurs petites feuilles sèches de *Burus* et de *Quercus coccifera* appliquées les unes contre les autres et fixées ensemble par de nombreux fils de soie. Cette enveloppe protectrice de l'insecte est à peu près ovale autant qu'il est possible d'assigner une forme à des fourreaux dont pas un ne ressemble à l'autre. Toutefois sa forme générale serait assez celle d'un grain de courge de grosseur moyenne et médiocrement renflé au centre.

INSECTE PARFAIT.

Envergure : 0^m,018 à 0^m,019.

Cette espèce est un peu plus grande que la *P. Leschenaulti*, Stgr.; mais un peu moins que la *P. Plumosella*, Ramb., de qui elle diffère par 1° la coupe des ailes supérieures moins anguleuse; 2° la forme moins arrondie des inférieures; 3° la coloration complètement enfumée sans reflets bleuâtres de ses quatre ailes ainsi que de tout le reste du corps: antennes, tête, thorax et abdomen.

La *Fulminella* qui a été rapportée de la Castille où elle ne paraît pas rare, n'était pas encore publiée lors de l'impression du catalogue de M. Staudinger, où par conséquent elle n'est pas indiquée. Placée après la *P. Leschenaulti*, elle devra porter dans la Monographie Bruand le n° 26 *ter*, et dans le catalogue Staudinger le n° 160 *bis*.

Six mâles et deux femelles avec fourreaux. Coll. Mill.

Crymodes Exulis, LEZEV.

Ann. Soc. entom. Fr. V, p. 393, pl. 10, fig. 2.—Gn. Ind., p. 238.—
Bdv. 938. — Dup. Sup. III, p. 588, pl. 49, fig. 2. — Stgr.
Cat. 364. = *Polia Exulis*, Herr.-Sch., Cat. 21.

(Pl. 65, fig. 9 à 11.)

La chenille de cette noctuélite se rapproche par ses mœurs mystérieuses de celles de la grande famille des Agrotides qui, pour la plupart, vivent cachées près des racines des plantes basses ou parmi ces racines elles-mêmes; elle a de plus l'aspect vermiforme et la triste parure du plus grand nombre de ces larves souterraines. Elle est allongée, épaisse, cylindrique, plissée, à plaque cornée sur le premier et sur le dernier anneau, d'un blanchâtre livide, luisante et sans lignes; cependant les second et troisième segments, plus ridés que les autres, sont teints de jaunâtre en dessus et ont comme l'apparence d'une vasculaire et d'une sous-dorsale. La tête est de grosseur moyenne, globuleuse, échancrée par en haut, rougeâtre et très-luisante, avec les mandibules et les ocelles bruns. Les pattes écailleuses sont de la couleur de la tête et le dernier article est noir, les dix autres pattes sont concolores avec la couronne de chacune d'elles brunâtre. Les stigmates sont ovales, noirs et se détachent très-visiblement sur le fond clair de la chenille. La plaque écailleuse du premier anneau occupant toute sa surface est aussi d'un jaune rougeâtre, mais elle est plus claire que la tête; la plaque du dernier segment est également large et de la couleur de celle du premier. Les trapézoïdaux ne sont pas plus gros que les autres points pilifères; ils donnent naissance à des poils très-courts et noirâtres.

La chenille de l'*Exulis* dont l'œuf a été déposé par la prévoyante

mère sur la tige d'une graminée, le plus souvent un *Poa*, et qui éclot peu de jours après, doit s'introduire au centre de la tige, au-dessous de la première articulation, en ronger lentement l'intérieur et arriver jusqu'à la racine. L'hiver, si précoce dans les régions du nord de l'Europe, tarde peu à paraître en Islande, patrie de cette *Crymodes*; il surprend l'insecte rongeur qui se hâte de s'abriter sous une abondante couche de mousse dont la presque totalité de l'île est recouverte et où il demeurera engourdi pendant plusieurs mois. Lorsqu'arrive le printemps cette chenille a atteint toute sa taille; si on la cherche alors, on remarque les longues galeries qu'elle s'est formées parmi les plantes, et qui le plus souvent décèlent sa présence à l'investigateur. A la mi-juin, c'est-à-dire sept à huit mois après qu'elle s'est enfouie au pied des mousses, elle tisse une légère coque où elle se transforme pour donner son insecte parfait trois ou quatre semaines après tout au plus (1).

La chrysalide est pleine, luisante, sans aspérités, assez allongée, d'un brun rougeâtre, et n'aurait absolument rien qui dût la distinguer du plus grand nombre, si ce n'était le dernier anneau abdominal qui est brunâtre, coupé carrément à l'extrémité et terminé par quatre pointes courtes dont les deux du centre sont un peu plus allongées que les autres.

INSECTE PARFAIT.

Il n'est peut-être pas de noctuelle qui ait autant de synonymes que cette *Crymodes* boréale qui, suivant M. Staudinger, en aurait onze.

Plus que tout autre il a été à même de reconnaître et d'étudier les nombreuses et intéressantes variétés de cette espèce. Suivant donc

(1) Ces renseignements de mœurs m'ont été fournis, ainsi que la chenille et la chrysalide, par mon ami M. Staudinger.

l'opinion de ce naturaliste la *Cry. Exulis*, Lef., aurait pour synonymes les noctuélites dont voici les noms : *Gelata*, Lef., *Groenlandica*, Dup., *Cervina*, Germ., *Marmorata*, Herr-Sch., *Difflua*, Hb., *Assimilis*, Dblld., *Gelida*, Gn., *Poli*, Gn., *Aretica*, Thubg., *Oleracea*, Mohr., et enfin la *Borea*, Herr-Sch. (1). Or, d'après cela, toutes les espèces formant le genre *Crymodes* de M. Guenée, sauf la *Sommeri*, Lef., toutes ne seraient que des aberrations plus ou moins remarquables de l'*Exulis* que je vais décrire.

Envergure : 0^m,038 à 0^m,040.

Les ailes sont élancées, arrondies à l'apex, obscures, ou mieux d'un brun plus ou moins lavé de jaunâtre avec les nervures et les points nervuraux assez visiblement indiqués en clair. L'espace médian est limité par ces derniers, et les taches réniforme et orbiculaire sont toujours plus ou moins visibles. Les inférieures sont d'un gris jaunâtre qui se prononce davantage en s'approchant de la frange; celle-ci est blanchâtre. Les antennes sont épaisses, crénelées et médiocrement longues.

La femelle a un peu moins d'envergure que le mâle; sa parure est plus claire, c'est-à-dire que les teintes jaunâtre-terreuses sont plus répandues sur les supérieures. Mais ce sont surtout les taches ordinaires et les nervures qui se détachent plus ou moins vivement en clair qui distinguent cette femelle; ces taches sembleraient au premier abord en faire une espèce distincte du mâle. Les inférieures sont aussi moins obscures.

L'espèce a été rapportée en grand nombre de l'Islande où elle est fort abondante. Paraissant en juillet, elle n'attend pas toujours la nuit pour voler. Dès qu'un pâle rayon de soleil se fait jour à travers l'atmosphère humide de cette brumeuse contrée, on voit butiner ces noctuélites par essaims sur les rares plantes qui croissent clair-semées et on les saisit sans peine. La *Cr. Exulis* habiterait aussi le

(1) Catalog der Lepidopteren europa's und der angrenzenden, lander, Von Dr O. Staudinger, p. 43.

Labrador, le Kamtschatka, la Laponie, les régions polaires et l'Amérique boréale.

***Cleophana Arctata*, Gn.**

Serrata Hb., 864. — Gn., Ind. 246. — Bdv., 1221. — Feisth., Ann. Soc. entom., 1837, p. 299, pl. 12, fig. 2. — Dup. Sup. III, p. 426, pl. 37. — Herr.-Sch., Cat. 53, VI, p. 161. = Stgr., Cat. 651. (Non Tr.)

(Pl. 66, fig. 1 et 2.)

La *Cleophana Serrata* de Treitschke n'est pas celle que nous connaissons en France sous ce nom. C'est toutefois l'avis du savant auteur du *Species* (VI, p. 160), à l'opinion duquel je me range. J'adopterai donc le nom de *Arctata* (*Serrata*, Hb.) pour désigner cette *Cleophana*, dont je vais décrire la chenille qui, ainsi qu'on va le voir, a de grands rapports avec celle de sa congénère l'*Antirrhini*, Hb.

CHENILLE.

Elle est très-allongée, sensiblement atténuée en avant, et renflée sur les huitième, neuvième et dixième anneaux, avec les seize pattes bien distinctes; cependant la première paire ventrale semble un peu plus courte que les autres. La tête est petite, globuleuse et d'un jaune isabelle foncé. Tout l'insecte est d'un vert mat rayé longitudinalement de lignes fines, nombreuses, continues et plus claires que le fond. La stigmatale est blanchâtre et plus large que les autres lignes; elle part de la tête et aboutit au dernier segment; le dessous qui est d'un vert bleuâtre ne présente pas de lignes. Les stigmates sont concolores et finement cerclés de brun. Les seize pattes sont d'un vert jaunâtre; les antérieures sont à peine plus

foncées que le reste; j'en dirai autant de la couronne des autres pattes. Absence complète de points pilifères et de poils; ils sont du moins invisibles.

Cette chenille vit en mai et en juin, sur plusieurs espèces de Scabieuses.

INSECTE PARFAIT.

Envergure : 0^m,026 à 0^m,027.

Les ailes supérieures sont presque rectangulaires, à côte droite, à apex un peu aigu, à franges épanouies et profondément entrecoupées de blanc. Le fond est d'un gris brunâtre; il est traversé par l'espace médian qui est très-brun et sur lequel se détachent très-visiblement les deux lignes ordinaires, blanchâtres, continues, rapprochées au centre et formant par ce rapprochement une sorte d'X. Les taches réniforme et orbiculaire sont séparées par la coudée à son point de départ. Ces taches sont de forme à peu près semblable, concolores, limitées par un cercle noir interrompu par places et éclairées de blanchâtre intérieurement. On voit sur l'espace basilaire deux traits fins et noirs. Les ailes inférieures sont allongées, brunes, avec la base d'un gris jaunâtre et la frange médiocrement longue et blanchâtre. En dessous les ailes supérieures sont brunes, plus claires à la côte, à frange blanche entrecoupée de brun avec l'espace médian bien écrit en brun foncé. Les inférieures sont à peu près la répétition du dessus; seulement le fond, plus clair, laisse voir l'espace médian et les nervures. Les antennes sont longues et ciliées; les yeux sont gros et bruns; la spiritrompe est épaisse et relativement longue; le thorax est robuste et concolore; l'abdomen est surmonté de deux longues crêtes noirâtres placées perpendiculairement.

Je ne connais pas la femelle qui ne doit pas beaucoup différer du mâle, ainsi qu'on le voit chez les espèces du même genre.

Cette jolie *Cleophana*, qui vole au printemps dans le midi de

l'Europe, est encore une grande rareté. Le sujet que j'ai sous les yeux et qui a été obtenu de chenille provient des environs de Malaga.

L'espèce a été primitivement rapportée de l'Espagne méridionale, mais on ne nous avait encore rien dit de sa chenille.

La *Cl. Arctata*, Gn. fait partie de mon cabinet.

Hydrilla Obliterata, DALM.

Bdv., Ind. 1117. — Gn., Ind. 236. — Gn. V, p. 238. — Herr.-Sch., Cat. 40. = *Agrotis Latabilis*, Dalm. — Zett., Ins. Lapp., p. 940. — Stgr., cat. 74.

(Pl. 66, fig. 3 et 4.)

Le mâle de cette espèce boréale était à peine connu (1) et la femelle était restée complètement ignorée; mais tout récemment un naturaliste allemand, M. le docteur Wocke, a rapporté les deux sexes de l'*Obliterata* des montagnes centrales de la Norvège (2).

Envergure : 0^m,038 à 0^m,040.

Les ailes sont entières, bien développées et oblongues : les supérieures sont d'un gris foncé lavé de nuances terreuses surtout à l'espace médian, qui est limité par les lignes transversales ordinaires lesquelles sont brunes, denticulées et éclairées de blanchâtre extérieurement. La ligne subterminale est plus brune que les précédentes, mais elle est interrompue et moins régulièrement indiquée. Les taches orbiculaire et réniforme sont blanchâtres, entourées de brun et reliées par deux traits foncés. La frange qui est médiocrement large, est en-

(1) Lors de l'impression du *Species général des Lépidoptères*, le seul mâle connu faisait partie de la collection de M. Boisduval.

(2) Lettre du docteur Staudinger, 2 décembre 1863.

tre coupée et précédée de lisérés foncés. Les secondes ailes sont d'un gris clair ; le centre est coupé par une ligne brune aussi mal indiquée que le point discoïdal et les traits bruns nervuraux qui précèdent la frange. Le dessous est d'un gris blanchâtre ; la coudée des ailes supérieures, la ligne transversale des inférieures sont vigoureusement accusées. La tête est petite et les antennes assez courtes ; les palpes sont bien développés et les yeux sont noirs. Le thorax est relativement grêle, globuleux, hérissé et concolore. L'abdomen est long, étroit, caréné, hérissé latéralement, et teinté de fauve.

La femelle diffère du mâle par le peu de développement de ses ailes. Elle ne mesure que 0^m,030 à 0^m,031. Les supérieures sont de la même couleur que celles du mâle et les dessins sont à peu près semblables. Cependant on peut remarquer que l'espace médian est relativement plus large que chez le mâle, que les lignes ordinaires sont mal indiquées et que la subterminale se voit à peine. Si les taches orbiculaire et réniforme sont petites, la claviforme au contraire est allongée, brune et appuie un de ses bords sur la basilaire. Les ailes inférieures sont d'un gris blanchâtre et n'ont pas la ligne transversale qu'on remarque chez le mâle. La tache discoïdale existe, mais elle est mal indiquée. En dessous, les supérieures sont blanchâtres et les franges sont précédées d'un liséré brun. Les inférieures sont plus claires que les supérieures et laissent voir la tache ordinaire mieux marquée qu'en dessus. Le thorax n'est pas très-robuste, cependant l'abdomen est renflé, conique et finit en pointe ; il est également teinté de fauve.

Cette très-rare *Hydrilla*, qui appartient aux contrées les plus septentrionales du globe, a été rapportée pour la première fois du nord de la Laponie ; et, en dernier lieu, je l'ai dit, des provinces les plus froides de la Norvège.

Elle n'est pas indiquée dans les Noctuérites de la Russie, par le docteur Eversmann.

Les deux sujets mâle et femelle qui m'ont servi aux descriptions que je viens de faire, ont été obtenus *ex larva* ; ils appartiennent à mon cabinet.

Je ne sais malheureusement rien de la chenille de l'*Hydrilla Obliterata*.

Arctia (1) Sordida.

Hb. 151. — Bdv., Ic. 60, fig. 2-4. — Dup. III, 4, fig. 5, a. b. — Herr.-Sch., fig. 34-36. — Frr., p. 332, 1, 2, 677. — Stgr., cat. 104. = Aberr. *Carbonis* Frr., p. 642, fig. 4.

(Pl. 66, fig. 5 à 8.)

Il n'y a pas très-longtemps qu'on ne savait pas encore ce qu'était la *Sordida*. Ochsenheimer la supposait appartenir au genre *Liparis*, et M. Boisduval nous dit (Icon. II, p. 133), qu'elle semble se rapprocher de ce genre plus que de tout autre ; cependant cet auteur la place parmi les *Arctia*.

Feu Donzel avait, un des premiers, obtenu l'insecte parfait d'une chenille trouvée dans le Var, ressemblant beaucoup à celle de la *Chelonia Casta!* (Dup., Sup. III, p. 59 et 60).

CHENILLE.

L'œuf est sphérique, granuleux et jaunâtre; il acquiert vingt-quatre heures avant l'occlusion de la larve une couleur gris bleuâtre.

A sa sortie de l'œuf, la chenille qui éclot dix à douze jours après que celui-là a été pondu, est d'un vert blanchâtre avec les points ordinaires foncés et surmontés de poils gris relativement longs et

(1) *G. Spilosoma*, Stph. Stgr.

d'une finesse extrême. La tête est brune. Trois jours après, c'est-à-dire à la fin de mai, les jeunes larves avaient doublé de grosseur.

Le 5 juin, cette chenille qui se nourrit très-bien et qui grossit rapidement, était arrivée à sa troisième mue. Sa livrée est alors toute différente de ce qu'elle était précédemment : le dos et le ventre sont d'un gris bleuâtre ; les flancs sont d'un jaune isabelle présentant ainsi une ligne large et continue. Les poils toujours très-longs sont devenus d'un gris foncé. Les points pilifères sont gros et saillants. A la hauteur de la sous-dorsale on remarque, sur chaque segment, une éclaircie blanchâtre. La tête est jaunâtre et jaspée de noir.

A la fin de juin, cette chenille (1) étant parvenue à toute sa taille, a un faux air de celle de la *Luctifera* dont elle se rapproche d'ailleurs par les mœurs. Au premier abord elle paraît entièrement noire, cependant vue de près, la peau est d'un gris ardoisé, sur laquelle on distingue les verrues trapézoïdales et autres points pilifères qui sont saillants et très-développés. Les poils sont relativement moins longs qu'ils ne l'étaient aux âges précédents ; ils sont nombreux et d'un noir mat, sauf quelques-uns très-clairsemés et qui sont grisâtres. La ligne vasculaire est étroite, continue, grise et marquée sur les incisions, d'un point orangé obscur qui n'est pas toujours distinct. La stigmatale, qu'on a le plus souvent assez de peine à reconnaître au milieu de l'abondante villosité dont cette chenille est enveloppée, est d'un beau jaune orangé, mais cette couleur est bien moins prononcée sur les anneaux du centre que sur les premiers et les derniers. Cette stigmatale est plutôt indiquée par deux gros points sur chaque segment que par une ligne pro-

(1) J'ai élevé une famille de cette espèce que je tiens de l'obligeance de M. R. Zeller, de Zurich. La mère de ces chenilles provenait des Alpes suisses.

Je fais observer que dans la nature les larves de cette *Arctia* propre aux hautes régions éclosent beaucoup plus tard que dans les éducations privées, et que ce n'est guère qu'à la fin de juillet qu'on rencontre la chenille sous les pierres et les feuilles, dans les lieux herbus et bien exposés. (Détails fournis par M. Zeller.)

prement dite. Le ventre, à partir du quatrième au neuvième, est gris bleuâtre. Le dessous des trois premiers et des trois derniers anneaux est d'une teinte fuligineuse. Les stigmates sont ovales, d'un blanc mat et cerclés de noir. La tête est petite, échancrée au sommet, luisante et d'un noir de jais, ainsi que les écailleuses; les autres pattes sont d'un gris clair avec la couronne d'une teinte vineuse ainsi que les mandibules et l'extrémité des palpes.

Ces chenilles sont très-voraces, polyphages et grossissent avec une rapidité remarquable. Presque toutes les plantes basses paraissent leur convenir (1). Ce sont principalement les feuilles de *Plantago*, de *Rumex* et de *Scabiosa* qui leur ont été fournies et dont chaque jour elles faisaient une énorme consommation. Les soins de propreté à apporter dans leur éducation sont indispensables, autrement la muscardine les atteindrait bientôt. La vivacité de ces larves est extrême, et leurs mœurs sont féroces; elles se dévorent souvent entre elles, mais seulement à l'époque de leur métamorphose; on doit alors les isoler.

Dans la première quinzaine de juillet elles avaient toutes disparu sous la mousse pour se métamorphoser; mais avant la formation de leur chrysalide ces chenilles avaient filé une soie très-foncée et construit une coque molle ressemblant à du crêpe noir. La transformation s'opère au bout de quatre ou cinq jours.

La chrysalide est un peu allongée, obtuse aux extrémités, d'un rouge acajon foncé, avec le derrière de la tête et le commencement du thorax sensiblement déprimés. L'abdomen, plus renflé que le reste, se termine par deux pointes courtes, brunes, fortes et accompagnées de plusieurs crins divergents.

A l'état de liberté l'éclosion de l'insecte parfait arrive vers la mi-juin et continue jusqu'à la fin de juillet, tandis que dans les éducations privées, c'est de la fin d'avril à la fin de mai.

(1) Elle vit encore sur le genêt d'Espagne, Dup., Sup. III, p. 60.

La *Sordida*, me mande M. Zeller, ne se montre jamais à l'état d'insecte parfait, que l'année qui a suivi la métamorphose; en captivité ou à l'état libre. Certaines personnes, ajoute-t-il, ont dit à tort que l'éclosion avait en partie lieu six semaines ou deux mois après la chrysalidation.

Pendant assez longtemps l'*Ar. Sordida*, qui n'est plus aujourd'hui une rareté, avait été confondue avec la *Mendica* sa voisine dont le mâle, ainsi que celui de la *Sordida*, est bien différent de la femelle.

Le type, on le sait, a les ailes d'un gris noirâtre obscur, et la femelle les a d'un blanc rousâtre, à demi-transparentes; cependant les nombreux sujets que m'a soumis M. Zeller présenteraient, chez les mâles, plutôt une teinte d'un gris obscur plus ou moins accusé que celle d'un gris noirâtre.

La variété de M. le docteur Boisduval, Icon. II, pl. 60, fig. 3, se rencontre assez souvent dans les Alpes suisses.

L'*Arctia Sordida* fut prise par Duponchel, en Provence, au mois d'avril 1822; c'est depuis lors qu'elle a été considérée comme faisant partie de la faune française. Elle est restée fort rare jusqu'à l'époque où feu Anderregg, de Gamsen la répandit dans les collections, où, depuis lors, tous les cabinets de quelque importance la possèdent.

L'insecte parfait a été pris à Digne. On l'a également recueilli à Rive-de-Gier, volant au grand soleil; enfin, depuis qu'on sait trouver la chenille, il ne paraît pas très-rare au Mont-Pilat, près de Lyon.



EXPLICATION DES PLANCHES

De la 14^e Livraison (1865).

PLANCHE 63.

EXPLICATION DES FIGURES.

I.

- Fig. 1. Chenille de la *Rhodaria Sanguinalis*. L.
 2. Chrysalide à moitié sortie de la coque.
 3. Insecte parfait.

II.

- Fig. 4. Chenille de l'*Eupithecia Rosmarinata*, DARD. et MILL.
 5. *Id.* *id.* *id.* vue de dos.
 6. Chrysalide.
 7. Insecte parfait ♂.
 8. *Id.* *id.* ♀.

III.

- Fig. 9. Chenille de l'*Olindia Rosmarinana*, MILL.
 10. *Id.* *id.* à moitié hors de son abri.
 11. Insecte parfait.



III



E. Kollarii n. l. Hispania p?



Styris plant p?



Dobruy et

- I 1 à 3, *Rhodarus Sanguinalis*, L.
- II 4 à 8, *Eupithecia Rosamarinata*, Guér. et MZ
- III 9 à 12, *Ollula Rosarinana*, MZ

Imp. Roulet 1 - Paris.

M^{re} Wynema col



13 *Melipotis p.*

15 *Delias*

- I à 3 *Aridalea Larvigata* Scop
- II 4 à 6 *id. flaviventris* W. V.
- III 7 à 10 *id. Oxreata* W. V.
- IV 11 à 14 *id. Interjectaria*, nov.



P. M. de la Société Entom.

Agave plant, pl.

Entom. Soc. Fr.

I 1 & 2, *Psycha Leobenensis*, Sp.

II 4 et 5, *Parnes Nivea*, Tr.

III 6 à 8, *Psycha Fulminea*, Sp.

IV 9 à 11, *Psychodea Foulie*, Sp.

P. M. de la Société Entom.

Entom. Soc. Fr.





Arctostaphylos pl.

Arctostaphylos pl.

Arctostaphylos pl.

- I 1 et 2, *Urophana Arctata*, Gu. (*Tortrix*, Tr. Hb. Sp.)
- II 3 et 4, *Hydrilla Phalarata*, Gu. (*Agrotis Lactabilis*, Sp.)
- III 5 à 8, *Arctia Sordida*, W.

Imp. Bourcier, N. P. Paris

M. M. Paris, col.

PLANCHE 64.

EXPLICATION DES FIGURES.

I.

- Fig. 1. Chenille de l'*Acidalia Laevigata*, Scor.
2. *Id.* *id.* *id.* vue de dos.
3. Insecte parfait.

II.

- Fig. 4. Chenille de l'*Acidalia Rusticata*, W.-V.
5. Chrysalide.
6. Insecte parfait.

III.

- Fig. 7. Chenille de l'*Acidalia Osseata*, W.-V.
8. *Id.* *id.* *id.*
9. Chrysalide.
10. Insecte parfait.

IV.

- Fig. 11. Chenille de l'*Acidalia Interjectaria*, Bdv.
12. *Id.* *id.* *id.*
13. Chrysalide.
14. Insecte parfait.

PLANCHE 65.

EXPLICATION DES FIGURES.

I.

- Fig. 1. Chenille de la *Psyche Leschenaulti*, STGR.
2. Insecte parfait.
3. Fourreau.

II.

- Fig. 4. Chenille de la *Fumea Suriens*, REUTTI.
5. Fourreau.

III.

- Fig. 6. Chenille de la *Psyche Fulminella*, STGR.
7. Insecte parfait.
8. Fourreau.

IV.

- Fig. 9. Chenille de la *Crymodes Exulis*, LEP.
10. Chrysalide.
11. Insecte parfait.

PLANCHE 66.

EXPLICATION DES FIGURES.

I.

- Fig. 1. Chenille de la *Cleophana Arctata*, GN. (*Serrata*, TR., HB. STR.).
2. Insecte parfait.

II.

- Fig. 3. *Hydrilla Obliterata*, DALM., GN. (*Agrotis Laetabilis*, DALM., STGR.).
4. *Id. id.* ♀.

III.

- Fig. 5. Chenille de l'*Arctia Sordida*, HB.
6. *Id. id. id.* jeune.
7. Chrysalide.
8. Insecte parfait ♀.

ICONOGRAPHIE ET DESCRIPTION
DE
CHENILLES ET LÉPIDOPTÈRES
INÉDITS

PAR
P. MILLIÈRE

QUATRIÈME LIVRAISON

Présentées à la Société Linnéenne de Lyon, le 11 décembre 1765

***Eupithecia* Massiliata, DARD. ET MILL.**

(*Species nova.*)

(Pl. 67, fig. 1 et 2.)

Le genre si nombreux des *Eupithecia* européennes n'est point épuisé, et bien certainement les Phalénites qui le composent, et qui sont d'une étude si difficile, s'accroîtra encore. En attendant, M. Dardoin et moi apportons à ce genre intéressant une nouvelle espèce à enregistrer. Il est fâcheux que je n'aie pu encore me procurer la chenille pour la faire connaître. Notre collègue marseillais affirme l'avoir trouvée sur un *Tamarix* des bords de la mer.

Cette petite Phalénite se place dans le voisinage des *Eupithecia Castigata*, Hb., *Pimpinellata*, Hb., et *Merinata*, Gn., dont elle a l'envergure et à peu près la coupe d'ailes. Elles sont toutefois moins aiguës à l'apex que chez les deux premières espèces que je viens de citer, et ressembleraient assez aux ailes plus arrondies de la *Merinata*.

Voici la description de l'*Eupit. Massiliata*.

Envergure : 0^m,016 à 0^m,017.

Les ailes sont arrondies ; les supérieures sont d'un gris obscur foncé, reconvexes d'un grand nombre de lignes fines, brunes et assez distinctes ; celles qu'on voit le mieux sont : 1^o la coulée, qui est double, gémée et qui présente deux dents internes avant d'atteindre le bord abdominal ; 2^o la bande subterminale, qui est denticulée, continue et plus claire que le fond ; les petits traits noirs qui précèdent la frange sont bien marqués et séparés par une éclaircie. La tache cellulaire est un peu ovale et bien indiquée en noir ; la frange est concolore et entrecoupée de brun. Les ailes inférieures sont de la couleur des supérieures, mais elles sont plus claires à la base ; elles sont également marquées de nombreuses lignes, bien visibles seulement au bord interne. Les franges, plus longues qu'aux ailes antérieures, sont concolores ; le point cellulaire est rond et indiqué en brun.

En dessous, les quatre ailes sont beaucoup plus claires qu'en dessus ; c'est sans doute parce que les lignes transverses sont à peine marquées, mais la tache cellulaire et les petits traits qui précèdent les franges sont vigoureusement écrits aux quatre ailes. Les antennes sont courtes et pubescentes. La trompe est longue, fine et partagée en deux dans le dernier tiers de sa longueur. Les palpes sont droits, médiocrement longs, garnis d'écailles grossières et dépassent sensiblement le front. Le thorax est grêle et semblable aux ailes ; l'abdomen n'est pas marqué d'une bande foncée sur le deuxième anneau, mais il est muni sur les segments du milieu, de très-petites crêtes latérales. Les pattes sont concolores, annelées de clair et présentent deux paires d'éperons.

La femelle est de la taille du mâle : ce qui la distingue c'est la

teinte des ailes, légèrement plus claire, et, à l'abdomen, l'absence des petites crêtes latérales.

Je fais ma description d'après des sujets obtenus de chenilles par M. Dardoin, et qui sont, par conséquent, dans un excellent état de conservation.

L'Eupithecia Massiliata est encore fort rare; elle éclôt au commencement d'avril et sa chenille, suivant M. Dardoin qui l'a élevée plusieurs fois, vit, je l'ai dit, sur le *Tamarix gallica* des environs de Marseille.

Dans le *Species* général elle viendra se placer après la *Pimpinellata*, Hb., et portera le n° 1428 bis; et, dans le Catalogue Staudinger, le n° 663 bis.

Collection Dardoin : plusieurs exemplaires. Mon cabinet : un mâle.

Acrobasis (1) Porphyrella.

Dup. X, pl. 279, fig. 2, Cat. 324. — Zell.-Herr.-Sch. 29. —
Stgr. Cat. 514.

(Pl. 67, fig. 3 à 6.)

Jusqu'à ce jour on ne soupçonnait nullement les mœurs de la chenille de cette charmante espèce. Les deux figures qui existent de l'insecte parfait sont si peu exactes, que j'ai eu beaucoup de peine à reconnaître l'identité des sujets que, cette année, j'ai obtenus *ex larva*. Cette *Phycide* est encore une très-grande rareté. Je suis heureux de pouvoir fournir sur les mœurs curieuses de cette *Acrobasis* des détails complets et qui sont tout-à-fait inédits.

(1) *Acrobasis*, Zeller (*Phycis*, Dup.).

CHENILLE.

Les œufs, qui sont pondus en été, n'éclosent sans doute que vers la fin de l'automne. En décembre la chenille est encore très-petite; vers la fin de janvier elle est parvenue à moitié de sa taille; elle n'a atteint toute sa grosseur qu'à la fin de mars. A cette époque, cette larve est sensiblement atténuée postérieurement, avec la tête grosse et les lignes ordinaires vivement indiquées en blanc. La couleur générale de cette chenille est le rougeâtre ou le rouge brique plus ou moins obscur. On ne voit pas la ligne vasculaire. La sous-dorsale est large, droite et continue, du second au douzième segment. La stigmatale est très-large, ondulée, continue et d'un blanchâtre un peu carné, mais à partir du second anneau seulement cette ligne est, sur chaque segment, échancrée par en haut, ce qui semble la faire onduler fortement. La tête est de forme triangulaire, aussi haute que le premier anneau; elle est couronnée par de grandes taches noires cunéiformes dont la base est appuyée à l'incision. Les mandibules sont brunes et les ocelles sont visibles. Le premier anneau est corné, unicolore, et marqué de taches longitudinales brunes, contiguës aux lignes précitées. Les stigmates sont blancs et cerclés de noir; le ventre est carné et n'a pas de lignes; les trapézoïdaux sont bien indiqués en brun, ainsi que les autres points pilifères; ils donnent naissance à des poils noirs et courts.

Cette chenille vit aux environs de Cannes, uniquement, je le crois, sur l'*Erica scoparia*, L. Malgré mes nombreuses recherches, je ne l'ai jamais rencontrée sur les autres *Erica* auxquelles la *Scoparia* est mêlée. Elle est fort délicate et il est difficile de l'amener à bien (1).

(1) Pour la faire réussir il faut, de toute nécessité, élever cette larve sur l'arbuste en pleine terre.

Sa manière de vivre est intéressante à observer : elle est encore très-petite que déjà elle s'enferme dans un fourreau formé en partie avec ses excréments desséchés et quelques feuilles de bruyère retenus par de nombreux fils de soie, et tapissé intérieurement par une ouate blanche et pure. Elle demeure tout le jour dans ce fourreau et n'en sort que la nuit pour manger. A mesure que la chenille grossit, elle augmente le volume de sa demeure, et, lorsqu'elle est parvenue à sa taille, ce fourreau, qui n'est ouvert qu'au sommet et qui est toujours attaché au milieu de plusieurs petites branches réunies, est quelquefois très-long : il a ordinairement deux ou trois fois la longueur de son habitante. Je n'ai jamais trouvé deux larves de cette espèce dans le même fourreau, mais j'ai le plus souvent rencontré des fourreaux vides, car ceux-ci solidement construits, demeurent pendant plusieurs années fixés aux branches, jusqu'à ce qu'une cause accidentelle ou leur vestuté les détache de l'arbuste.

L'espèce, qui n'est pas abondante ne se rencontre pas partout ; elle se cantonne en certaines localités. Je l'ai trouvée dans la campagne de Cannes (Alpes-Maritimes), sur quelques collines exposées au levant et sur les bords de la mer, en face de l'île Sainte-Marguerite, au milieu des lentisques et des pins maritimes.

J'avais précédemment remarqué cette chenille à Amélie-les-Bains (Pyrénées-Orientales), mais je n'avais pu la faire réussir. Elle ne reste jamais dans le fourreau pour opérer sa transformation ; elle descend de l'arbuste et c'est dans les mousses qu'elle cherche un lieu convenable pour cette importante opération.

La chrysalide est médiocrement allongée, d'un brun rougeâtre avec l'enveloppe des antennes descendant assez bas sur l'abdomen ; celui-ci n'est pas garni de crins à l'extrémité. L'éclosion du petit lépidoptère arrive dans le courant du mois de mai ; sa vie, ainsi que celle de ses congénères, est très-courte.

INSECTE PARFAIT.

Envergure : 0^m,027 à 0^m,028.

Les ailes supérieures sont médiocrement allongées, étroites, d'un rougeâtre pourpré, marquées de lignes transversales d'un jaune terreux et de plusieurs autres, longitudinales et blanches. Les deux premières lignes transversales sont très-obliques, la troisième, la coudée, présente extérieurement une série de pointes déliées; elle est de plus éclairée de blanchâtre à droite et à gauche; cependant l'éclaircie extérieure manque quelquefois. Le milieu de l'aile est occupé par une large ligne longitudinale, blanche, marquée au centre d'un gros point pourpré obscur. La subterminale est aussi d'un jaune argileux; elle est marquée d'une série de points nervuraux mal écrits en brun; les franges sont médiocrement longues. Les ailes inférieures sont arrondies, d'un gris noirâtre, sans lignes, éclairées de blanchâtre à la base, avec les franges d'un blanc jaunâtre et plus larges qu'aux premières ailes. Le dessous est d'un gris foncé, uniforme; on ne voit pour tout dessin que la coudée indiquée en plus clair que le fond, laquelle ligne se prolonge sur la moitié de la largeur des secondes ailes. Les antennes sont rapprochées et noduleuses à la base, sétacées, s'amincissant et brunâtres. Les palpes dépassent un peu la tête; ils sont pourprés en dessus et blancs en dessous; les yeux sont gros et noirs; la tête et le collier sont jaunâtres. Les ptérygodes présentent sur un fond ocreux la teinte purpurine des ailes supérieures; le thorax laisse voir aussi la couleur porphyrisée des ailes antérieures. L'abdomen est conique, caréné sur les côtés, brunâtre, cerclé de blanc sur chaque anneau et garni à l'extrémité d'une touffe de poils jaunâtres. Les pattes sont purpurines en dessus, blanchâtres en dessous et annelées de clair à la base.

La femelle est un peu plus grande que le mâle ; elle est aussi plus foncée et a l'abdomen conique, renflé et sans carènes latérales.

Cette *Acrobasis* varie quelquefois ; j'ai remarqué certains mâles obtenus aussi de chenilles, généralement plus clairs que le type, et chez lesquels tous les dessins existaient cependant.

L'*Ac. Porphyrella* est demeurée, on le sait, fort rare jusqu'à ce jour. Elle a été rapportée pour la première fois, de Corse, par M. le docteur Rambur.

Obs. M. Guenée m'écrit qu'il a pris la *Porphyrella* à l'état d'insecte parfait, une fois, aux environs de Châteaudun, sur les bruyères, vers 1844.

Agrotis Agathina.

Dup. IV, p. 339, pl. 122, fig. 2. — Gn. Ind. 240. — Bdv. 770. — Herr.-Sch. 2. — Gn. V, p. 294. — Stgr. Cat. 69. = *Lidia*, Bdv., Ind. meth. — Iconoz., pl. 77, fig. 4 (non alior). = *Albimacula*? St. II, p. 137, pl. 19, fig. 3. = *Leucographa*? St. Sup. II, p. 199.

(*Aberr. Scopariae* (1), MILL.)

(Pl. 67, fig. 7 à 10.)

L'*Agr. Agathina* n'est pas rare au centre et dans tout le midi de la France ; cependant jusqu'à ce jour on ne savait rien de la chenille de cette jolie Noctuélite. Je viens de découvrir, non la larve de l'*Agathina* ordinaire, mais bien celle d'une remarquable variété tellement constante, qu'aucun exemplaire parmi les nombreux sujets

(1) Qui rappelle l'*Erica Scoparia*.

que j'ai obtenus *ex larva*, n'est venu rappeler le type par sa coloration.

CHENILLE.

Les œufs doivent être pondus à l'aisselle des branches de l'*Erica*, vers la fin de l'été; leur éclosion arrive en décembre et en janvier. A la fin de ce dernier mois, la chenille est parvenue à sa seconde mue. Vers cette époque hâtive de l'année, elle est invariablement d'un vert pomme avec les lignes vasculaire, sous-dorsale et stigmatale, larges, continues et d'un blanc mat très-vif. Lors de la troisième mue, qui a lieu à la fin de février ou au commencement de mars, cette chenille passe au brun-chocolat et conserve les lignes précitées, larges, blanches et continues. Elle ne prend sa quatrième livrée qu'au milieu d'avril; à ce moment la couleur change encore; elle devient rose foncé ou rougeâtre vineux plus ou moins vif, avec la partie antérieure et les flancs quelque peu lavés de verdâtre: les lignes blanches ordinaires sont à peine visibles sur le fond qui est aspergé de nombreux atomes foncés. Adulte, cette larve est médiocrement longue; elle est cylindrique, avec la tête globuleuse, rétractile, d'un jaune testacé et marquée des deux croissants opposés. Le premier anneau est couronné par une plaque écailleuse testacée sur laquelle se détachent trois traits d'un blanc vif correspondant à la ligne vasculaire et aux deux sous-dorsales. La première de ces lignes est double, gémée, fine, brune et continue; la sous-dorsale est indiquée par deux points blancs placés sur chaque segment et qui sont plus accusés sur les premiers et les derniers que sur ceux du centre. La stigmatale est très-large, carnée, blanchâtre sur les bords et ombrée de brun en dessous; les organes de la respiration sont ovales, blancs et cerclés de noir. Il existe en outre, à partir du quatrième au pénultième segment, une double tache dorsale noire et cunéiforme dont la pointe se dirige en avant. Le ventre est de

couleur livide; il ne présente pas de lignes. Les points trapézoïdaux et pilifères sont petits, bruns et cerclés de blanchâtre. Les pattes écailleuses sont testacées, avec le dernier article brun; les ventrales et anales sont violacées.

L'espèce varie en vineux très-foncé et en gris verdâtre avec les lignes et les taches moins visibles que chez le type.

Cette chenille vit à découvert jusqu'à l'époque de sa troisième mue; après quoi elle descend de l'arbuste lorsqu'arrive le jour et y remonte la nuit pour manger. Je l'ai trouvée en très-grande abondance à Cannes, uniquement sur l'*Erica scoparia*, L., dont elle dévore les petites fleurs d'un jaune verdâtre, nombreuses et serrées contre les tiges. Les *Erica arborea*, L., *multiflora*, L., et la *Calluna vulgaris*, Salisb., parmi lesquelles, l'*Erica scoparia* est mêlée, ne m'ont jamais donné cette chenille.

La métamorphose arrive à la fin d'avril ou au commencement de mai. La chenille se cache alors sous la mousse et forme sur la terre une coque solide dans laquelle la transformation arrive bientôt.

La chrysalide est conico-cylindrique, allongée, sans aspérités, luisante, d'un brun rougeâtre avec l'extrémité obtuse et terminée par une pointe déliée, unique, longue de cinq à six millimètres.

L'éclosion du lépidoptère est arrivée, chez moi, dès le milieu de juin et s'est prolongée pendant un mois. Que penser de l'apparition si précoce de cette race d'*Agathina* (1) tout en tenant compte, bien entendu, du milieu dans lequel les chenilles ont été élevées?

INSECTE PARFAIT.

Envergure : 0^m,024 à 0^m,025.

Il est, on le voit, un peu plus petit que le type; mais cette variété

(1) L'espèce ordinaire n'écloît guère qu'en août et même en septembre.

constante s'éloigne des sujets ordinaires : 1° par le ton général très-sombre, presque noir; 2° par la réduction des taches ordinaires; 3° par l'absence complète de la ligne transversale des ailes inférieures, laquelle cependant est bien écrite en dessous. Ces trois caractères essentiels et qui ne varient pas, sont néanmoins insuffisants pour voir en cette race enfumée d'*Agathina*, une espèce distincte du type. C'est aussi l'avis de M. Guenée qui, à ce propos, me mande avoir reçu d'Angleterre des variétés de cette Agrotide indentiques aux miennes. « Seulement, ajoute ce savant, cette couleur sombre s'explique par le climat de l'Ecosse; il est curieux que la même modification se produise dans la partie la plus chaude de la France. »

L'individu de la collection Donzel, indiqué dans le *Species général* (V. p. 294, Var. A.), diffère surtout de la Var. *Scopariae* en ce que le bord terminal est presque droit et nullement arrondi.

Cette même aberr. *Scopariae* ne serait donc pas propre seulement à la Provence, puisqu'elle se retrouve au nord de la Grande-Bretagne.

Larentia Tophaceata.

Wien.-Verz. 16. — Hb. 309. — Treits. II, p. 162. — Bdv. 1776.
— Herr.-Sch., p. 161, fig. 198-199. — Gn. X, p. 276. — Sigr.
Cat. 539 = *Potentillaria*, Fray. 609, 1, a-c.

(Pl. 68, fig. 4 à 4.)

CHEVILLE.

La première génération de cette Phalénite vole en mai. Une femelle prise dans l'Ariège à cette époque m'a donné une ponte qui est éclos le 17 juin suivant. Les jeunes chenilles sont rases, sans

aspérités et d'un vert blanchâtre. A mesure qu'elles grossissent, les teintes se prononcent de plus en plus et, vers le dix juillet, ces larves étaient parvenues à toute leur taille. Elles avaient alors certains rapports de mœurs, de forme et de couleurs avec la chenille d'*Ablutaria* leur congénère. L'une et l'autre de ces espèces ont deux éclosions par an, et, bien qu'elles se ressemblent beaucoup, les dessins de chacune de ces géomètres, différent cependant. L'insecte parfait de la *Tophaceata* a d'ailleurs des caractères constants qui ne permettent pas de croire qu'elle soit une simple aberration locale de l'*Ablutaria*.

Adulte, la chenille est cylindrique, un peu aplatie et faiblement carénée latéralement, avec les anneaux distincts. Le fond de la plupart des sujets est le verdâtre clair avec les taches et les lignes mal indiquées; la vasculaire seule est très-visiblement écrite en vert glauque ou vert bleuâtre, et encore ne l'est-elle que sur les anneaux du milieu; ceux du quatrième au dixième. Cette ligne est, sur chaque segment, interrompue aux trois quarts de leur longueur, et suivie alors d'une éclaircie parallèle à la seconde paire de points trapézoïdaux, mieux marquée que la première. La sous-dorsale est à peine indiquée, ou n'existe pas du tout chez certains sujets. La stigmatale est représentée par un léger renflement ondulé et blanchâtre formant la carène précitée. Les stigmata, proportionnellement gros, sont noirs et nullement cerclés. La tête est petite, globuleuse, testacée et marquée de nombreux points bruns. Le ventre est d'un vert obscur ou bleuâtre; une large ligne continue et blanchâtre règne dans toute son étendue. Sur les 4^e, 5^e, 6^e, 7^e et 8^e anneaux on voit, au tiers caché par le bourrelet de la stigmatale qui le recouvre, un gros point noir de forme à peu près ronde. La moitié du premier anneau est marqué en dessus de nombreux points noirs donnant naissance à des poils bruns très-courts. Les pattes écailleuses sont brunes et les quatre autres sont concolores avec la couronne foncée. Enfin le clapet anal est à peine formé.

Cette chenille varie en plus foncé que le type. Je l'ai nourrie avec les fleurs de plusieurs Rubiacées; les *Asperula* et les *Galium*. L'insecte,

depuis l'instant de sa naissance jusqu'à sa chrysalidation, vit sans cesse à découvert; ce qui n'a pas lieu pour la chenille de sa congénère l'*Abtutaria* (1). Elle s'élève sans peine et arrive facilement à bonne fin.

Vers le dix juillet, époque où cette larve a disparu dans la mousse, elle tisse une coque à claire-voie, dans laquelle, au lieu de se transformer immédiatement, elle est demeurée sans mouvement, contournée en demi-cercle, jusqu'au 25 août environ. Le temps de la transformation proprement dite n'a pas duré plus de dix à douze jours. La chrysalide est allongée, lisse, luisante, d'un jaune vif, lavée de rougeâtre et de verdâtre sur la tête et à l'extrémité anale. La place des yeux est indiquée en noir, celle des incisions abdominales en verdâtre, et les stigmates en brun.

L'éclosion du lépidoptère est arrivée vers les premiers jours de septembre.

INSECTE PARFAIT.

Envergure : 0^m,024 à 0^m,030.

Cette *Larentia* varie beaucoup, soit pour la taille, soit pour l'intensité des couleurs. Parmi les sujets de la même famille que j'ai obtenus *ab ovo*, il se trouve de grands individus que je considère comme le type de l'espèce; j'ai remarqué également d'assez petits exemplaires que je rapporte à la variété constante, la *Molliculata*, Gn.

Ce qui distingue la *Tophaceata* de certaines aberrations de l'*Abtutaria*, avec lesquelles on pourrait la confondre, ce sont les antennes simples du mâle; sans parler de la taille du type toujours plus grande que celle d'aucune *Abtutaria*.

(1) Iconog. I, p. 79.

L'espèce a, je l'ai dit, deux générations : la seconde passe l'hiver en chrysalide.

J'ai pris contre les roches de Thiers (Puy-de-Dôme) des sujets de la variété *Molliculata*, Gn., très-obscurs, moins toutefois que certains individus sombres que j'ai rencontrés près d'Ax-sur-Ariège, en mai et en juin, où l'espèce, type et variétés, sont fort répandus aux environs de la ville.

La *Tbphaccata*, qui n'a jamais été prise dans la plaine, se fixe pendant le jour contre les rochers placés au nord. Elle est d'une grande vivacité, extrêmement farouche et, par conséquent, se laisse difficilement approcher par le chasseur. Elle n'est pas très-répandue en France.

Cette *Larentia* a été prise dès les premiers jours de juin à Saint-Sauveur (Haut.-Pyr.). Gn. Elle est assez commune dans les Alpes vers le 25 juillet (Lah.).

Enfin, je l'ai trouvée à la Grande-Chartreuse (Isère), où elle affectionne dans les chemins creux, le dessous des rochers qui surplombent, qui sont couverts de végétation et où elle demeure apliquée pendant son sommeil.

Larentia Multistrigaria.

Haw. p. 306. — Steph. III, p. 212. — Wood. 548. — Herr-Sch. p. 160, fig. 196, 197, 329. — Gn. 270. — Stgr. Cat. 506.

(Aberr. *Olbiaria* (1) MULL.)

(Pl. 68, fig. 5 à 9.)

On pourrait tout d'abord considérer cette race comme tout à fait distincte du type, tant elle a l'air de s'en éloigner par la blancheur

(1) Du latin *Olbia* ; nom primitif de la ville d'Hyères.

plus ou moins gris bleuâtre du fond et par les lignes nébuleuses de ses quatre ailes. Pendant longtemps j'ai cru nouvelle cette variété constante : j'étais induit en erreur par la teinte argileuse des ailes, chez la *Multistrigaria* d'Angleterre, et par les lignes transversales toujours bien écrites; caractères qui n'existent jamais chez la variété que je vais décrire. Les premiers états de cette aberration sont demeurés ignorés jusqu'à ce jour; je les raconterai aussi complets que possible.

Ce n'est que lorsqu'on connaîtra la chenille de la *Multistrigaria* type, qu'on saura si j'ai eu tort ou raison de ne pas voir en cette race méridionale une espèce distincte.

La Var. *Obliaria* doit être celle que Duponchel a rapportée à la *Nebulata*, Tr. (Sup. IV, p. 384, fig. 2.)

Au commencement de janvier de cette année, mon collègue et ami, M. Emmanuel Martin m'adressait d'Hyères une quinzaine d'œufs de la *Multistrigaria*, pour me mettre à même d'essayer l'éducation de la chenille. Ma tentative, ainsi que je vais le dire, a été couronnée de succès. Les œufs de cette intéressante variété sont ovulaires, granuleux et d'un jaune blanchâtre; quarante-huit heures après ils sont devenus d'un rouge obscur, et entièrement bruns la veille de l'éclosion des larves, qui est arrivée le vingt du même mois de janvier. Après de nombreux et infructueux essais, je m'assurai que les feuilles récemment développées des *Galium* (1) convenaient à cette délicate chenille, et je soupçonnai que ces plantes devaient être sa nourriture à l'état libre.

CHENILLE.

Au moment de son éclosion elle est médiocrement allongée, très-verte, jaunâtre, avec une large vasculaire d'un vert indécis.

(1) A cette époque de l'année, j'habitais Cannes, où les plantes basses ne gèlent jamais.

Au commencement de mars, cette larve avait atteint sa troisième mue; cependant elle avait grossi lentement et son éducation avait été difficile (1). Elle est alors, pour la couleur du fond et la disposition des lignes, ce qu'elle sera plus tard. Ce n'est que vers les premiers jours d'avril qu'elle a atteint toute sa grosseur.

Adulte, la chenille de cette variété *Olbiaria* est cylindrique, rase et sans aucune aspérité, peu allongée, avec les anneaux distincts. Sa couleur est le carné rougeâtre largement lavé de blanchâtre ardoisé dans la partie antérieure, et surtout à la hauteur de la stigmato. Elle présente, en outre, de nombreuses lignes longitudinales et continues assez mal indiquées, dont deux principales occupent de chaque côté, l'espace qui sépare la vasculaire de la stigmatale; celle-ci, la seule qui soit bien marquée, est très-large, ondulée, continue et d'un blanc rosacé. La vasculaire est fine et brune. Ces diverses lignes aboutissent au clapet anal qui est mal formé. Les stigmates sont gros, ronds et noirs; ils sont suivis, à la même hauteur, d'un gros point brun rougeâtre; la peau, vue à une forte loupe, a un peu l'aspect d'un granit gris-bleu. Le dessous est d'un blanc bleuâtre; il présente aussi plusieurs lignes indécises: celle du centre, qui règne du quatrième au neuvième segment, est fine, brune et liserée de chaque côté d'un filet clair. La tête est aussi haute que le premier anneau et, au repos, à moitié cachée; elle est concolore et maculée de nombreux points noirs, avec les mandibules et ocelles noirs. Les incisions sont d'un carné prononcé et les points pilifères sont indiqués en brun. Les dix pattes sont de la couleur du fond; les écailleuses ont le premier article foncé et les autres sont maculées extérieurement de plusieurs points brunâtres.

L'espèce n'appartient pas seulement aux environs d'Hyères; j'ai en effet trouvé cette année près de Cannes plusieurs chenilles de cette aberration constante, jeunes et adultes, sous des touffes de *Galium*

(1) J'avais perdu plus du tiers de mes chenilles.

cruciatum, Lap. Ainsi que celles que j'ai élevées *ab ovo*, elles ont été lentes à grossir.

A la mi-avril environ, la chenille voulant se chrysalider, rassemble quelque tiges d'herbe sèche qu'elle lie au moyen de fils de soie et, dans cette coque légère, se transforme en moins de huit jours.

La chrysalide est médiocrement allongée, d'un rougeâtre foncé et mat, presque brun, avec la gaine des antennes et celle des ailes proéminentes. La pointe abdominale est longue et très-aiguë ; elle est précédée d'un gros bourrelet noir relativement plus prononcé que chez les autres chrysalides de *Larentia*. L'éclosion de l'insecte parfait n'arrive habituellement qu'à la fin du mois de novembre ; elle se prolonge pendant les mois de décembre et de janvier. L'insecte a, de cette façon, passé le printemps, l'été et une partie de l'automne en chrysalide.

INSECTE PARFAIT.

Envergure : 0^m,030 à 0^m,032.

Cette Phalénite a les ailes plus aiguës à l'apex que chez ses congénères l'*Austriacaria*, H.-S., et la *Nebulata*, Tr. Elle est un peu plus grande que la première et elle est de la taille de la seconde. Les supérieures sont grises ou gris bleuâtre, n'ayant d'un peu visible que les deux lignes basilaires et coudées qui sont presque droites ; cette dernière n'est pas denticulée. Ces lignes sont assez larges, d'un gris bleuâtre et ne sont bien indiquées que par le présence de la ponctuation nervurale noirâtre. Deux autres bandes, l'extrabasilaire et la subterminale, passeraient presque inaperçues si elles n'étaient limitées par la même ponctuation noirâtre. La frange est étroite et concolore ; elle est précédée d'un double point noir bien marqué qui accompagne chacune des huit nervures. Les secon-

des ailes sont de la couleur des premières et, de plus, très-faiblement teintées de gris bleuâtre au bord; le plus souvent elles n'ont pas la ligne transversale, mais lorsque cette ligne existe, elle est nébuleuse, continue, arrondie au milieu, et jamais coudée. Le contraire arrive chez l'*Austriacaria* et chez la *Nebulata* où la ligne coudée, aux inférieures, est toujours anguleuse et bien écrite. Les quatre ailes présentent le point cellulaire, mais on a de la peine à le distinguer tant il est petit. Le dessous est aussi d'un gris bleuâtre, mais il est un peu plus foncé que le dessus. Les supérieures sont traversées par la coudée, qui est plus prononcée qu'au revers; elle est continue et précédée du point cellulaire bien indiqué aux quatre ailes, alors que ce point l'est à peine en dessus. Les inférieures sont de la couleur des supérieures et laissent voir deux lignes transversales fines, mais bien marquées. Les antennes sont fortement ciliées, à lamelles fines couchées le long de la côte; les palpes dépassent à peine le front qui est blanc; les yeux sont noirs. Le thorax est grêle, unicolore et un peu crêté; l'abdomen est long, mince, gris, blanchâtre; les pattes sont assez longues, grises, avec des tarsi aux postérieures médiocrement longs.

La femelle est semblable au mâle par la couleur et la disposition des lignes; mais elle est un peu plus petite; les antennes sont sensiblement crénelées; l'abdomen est renflé et finit en pointe.

L'*Olbiaria* n'a, comme on l'a vu, qu'une seule génération. Elle appartient à l'extrême midi de la France, et Hyères paraît être sa véritable patrie. Dans les mois de décembre et de janvier elle est fort répandue aux environs de cette ville. M. Martin me mande qu'il l'a prise fréquemment en hiver, pendant le jour, appliquée contre les rochers qui dominent la ville. Avant cette communication, nous l'avions prise assez souvent, feu Bruand-d'Uzelle et moi, en chassant à la lanterne, à la fin de décembre et jusqu'au milieu de janvier. Elle était alors posée sur les plantes, les ailes relevées à la manière de certaines Phalènes diurnes; notamment la *Psodos Alpinata* et la *Stenia Clathrata*.

Enfin, je dois ajouter, pour compléter les détails de mœurs de cette intéressante *Larentia*, qu'un mâle, éclos chez moi, en même temps que deux femelles, m'a procuré un double accouplement, et que ces deux femelles ont pondu cent cinquante-trois œufs fécondés.

Cette espèce dépose ses œufs çà et là, et ne les agglomère jamais; en est-il de même dans la nature? Le mâle a vécu huit jours, et les deux femelles, l'une douze, et l'autre quinze jours. L'éclosion de l'insecte parfait arrive toujours entre neuf et dix heures du matin.

Cette variété constante a été en outre prise aux environs de Marseille (Dard.), dans la campagne de Nice (Risso). En décembre 1864, je l'ai prise moi-même une fois aux portes de Cannes, pas très-loin de la mer, appliquée contre les rochers.

Elle a été souvent envoyée aux lépidoptéristes sous le nom de *Nebulata*; c'est une erreur qu'il convient de rectifier.

***Pseudophia Illunaris*, Ill.**

(Aberr. A, MILL.)

(Pl. 68, fig. 9.)

Cette espèce méridionale varie pour la couleur, plus peut-être qu'aucun autre lépidoptère.

Une des plus remarquables aberrations de l'*Illunaris* est sans contredit celle que je fais figurer, voici sa description sommaire :

Sur les ailes supérieures, le gris de poussière aspergé de nombreux atomes bruns, est remplacé par une couleur argileuse ou mieux une teinte ocre-argileuse très-caractéristique. Les lignes médianes manquent, et la troisième est à peine indiquée au sommet. Cependant les ailes inférieures rappelleraient le type par leur bord terminal foncé.

Cette curieuse variété accidentelle que je désignerai par la lettre A. provient des environs de Montpellier; elle fait partie de mon cabinet.

Je possède une autre aberration de l'*Illunaris*, qui est aussi fort intéressante. Chez celle-ci le fond est d'un blanc mat très-faiblement argileux sur lequel se détachent en brun les trois lignes ordinaires, assez mal écrites d'ailleurs. Les inférieures sont de la couleur des premières ailes, et à peine tachées de gris au bord terminal.

La chenille de cette *Pseudophia* vit non-seulement en septembre et en octobre sur les divers *Tamarix* de la Provence, mais on la rencontre en été tout aussi abondamment. J'ai élevé plusieurs fois la chenille en juin; celles de cette époque éclosent en août et en septembre, et la seconde génération passe l'hiver en chrysalide.

J'ai fait la remarque qu'on rencontre cette larve plutôt sur les *Tamarix* qui bordent la mer ou les lacs salés, que sur ceux qui sont éloignés du rivage.

Gelechia Acuminatella.

Sircom. Zoologist. 1850, App. 72. — Douglas, Trans. ent. Soc. London, vol. i, N. S., p. 242. — Staint. Inst. Brit. Lep. Tin., p. 113. — Herr.-Sch. Cat., p. 49. — Stgr. Cat. 1576. — Staint. vol. IX, p. 1, pl. IV, fig. 2. = *Gelechia Cirsietta*, Sta. Sup. Catal. Brit. Tin., p. 4.

(Pl. 69, fig. 1 à 3.)

Une plante commune un peu partout en France, le grand chardon, (*Cirsium lanceolatum*, L.), nourrit, à ma connaissance, cinq espèces de chenilles qui, toutes sont de genres bien différents (1). L'une de

(1) Sans parler de deux ou trois larves de Diptères ou Hémiptères, dont j'ai remarqué le passage sur le *Cirsium*, et qui ont dû se nourrir de la feuille.

ces chenilles vit de la racine de la plante, l'autre vit dans l'intérieur de la tige, deux autres se nourrissent aux dépens du parenchyme des feuilles, mais d'une manière différente, ainsi que je le dirai. Et enfin, la cinquième établit son domicile au sommet, dans le cœur même de la fleur. L'une de ces chenilles, celle de la *Myelois Cribrella*, Tr., vit, on le sait, dans les grosses tiges du *Cir. lanceolatum* ; elle s'y creuse de longues galeries tout en dévorant la moelle abondante, sa seule nourriture, et passe l'hiver pour ne se transformer en chrysalide qu'au printemps de l'année suivante. Cette larve, dis-je, est depuis longtemps connue, je n'en parlerai donc pas davantage. Je ne dirai aussi que peu de mots de celle de la *Phycis Nebulella*, W.-V. (*Homoiosoma Nebulella*, S. V. — Hb. 457 ? — Stgr. 516) qui vit au sommet de la plante, dans la tête du chardou dont elle ronge la base des fleurons placés sur le réceptacle (4). C'est des trois autres espèces, dont les mœurs sont tout-à-fait ignorées, que je veux entretenir mes lecteurs. Je commencerai par la *Gelechia Acuminatella*, Sircom.

CHENILLE.

Elle serait cylindrique si elle n'était faiblement aplatie en dessous ; vue à une forte loupe, elle paraît plissée et rugueuse. Sa couleur est le verdâtre glauque livide. On ne voit pas de lignes, si ce n'est le tube intestinal qui se montre sous forme d'une bande large, continue, d'un vert foncé, à la place de la vasculaire absente. La tête est lenticulaire, d'un jaune rougeâtre, avec les ocelles et mandibules indiqués en brun. Le premier et le dernier anneaux sont recouverts d'une plaque écailleuse brune ; celle du premier anneau est partagée en deux par

(4) Cette chenille a été observée pour la première fois par M. Tischer sur l'*Aster chinensis*, qui, comme Duponchel l'a judicieusement fait observer, ne doit pas être la seule plante dont elle se nourrit (X, p. 198).

un sinus, et séparée de la tête par un collier blanchâtre. La plaque du dernier segment est relativement petite et allongée. Les pattes antérieures sont d'un noir de jais, les ventrales et anales sont concolores. Les trapézoïdaux, qu'on ne distingue pas sans loupe, sont blancs. Le ventre est d'un vert livide et n'a pas de lignes. Les poils sont clair-semés et blanchâtres.

Cette petite larve peut être considérée comme mineuse; on la rencontre non-seulement sur le *Cirsium lanceolatum*; mais plus fréquemment peut-être sur le *Carduus nutans* qui nourrit quelques fois lui-même la chenille de la *Depressaria Propinquella*, dont je parlerai bientôt.

Ce n'est que vers le 15 mai qu'il faut chercher la chenille de la *G. Acuminatella*; elle a cela de particulier qu'au lieu de se loger entre la pellicule inférieure d'une feuille et le parenchyme, ainsi que le fait celle de la *Propinquella*, c'est toujours sous la pellicule supérieure. Elle ne vit que de la matière colorante de la feuille, sans attaquer jamais l'épiderme protecteur qui la recouvre; paresseuse et nullement frétilante, elle ne se déplace que difficilement. Son éducation est facile et réussit presque toujours. La métamorphose arrive vers la fin de mai; deux jours avant cette importante opération, la petite larve, de verte qu'elle était, passe au jaune ocreux, et les anneaux sont teintés, dans la partie dorsale, de carminé obscur; le ventre cependant reste d'un vert jaunâtre. Le plus souvent la transformation a lieu dans les plis d'une feuille, au centre d'une petite coque en soie d'un blanc jaunâtre. L'éclosion de la Tinéide a lieu vers le 15 ou 20 juin.

INSECTE PARFAIT.

Envergure : 0^m,011 à 0^m,012.

Il a un faux air de la *Gelechia Terrella*, S. V. Les ailes supérieures sont allongées, étroites et très-aiguës à l'apex, d'un brun

ocracé uniforme et sans taches ou dessins appréciables ; ces ailes sont seulement saupoudrées d'atomes brunâtres, irrégulièrement placés. Les postérieures sont étroites et allongées, à angle anal presque nul, gris foncé, luisantes et garnies de longues franges soyeuses et concolores. Le dessous est sans dessins, mais la teinte est plus chaude et plus luisante qu'en dessus. La tête, le thorax et l'abdomen sont de la couleur des ailes.

Ce petit lépidoptère qui ne varie pas, est très-vif ; il se cache soigneusement pendant le jour.

J'ai pu m'assurer que cette *Gelechia* n'a qu'une seule génération par an, au moins dans nos environs ; et, bien que commune, elle est restée, à cause de l'uniformité de sa parure, inconnue pendant longtemps ; ce n'est que depuis peu d'années qu'elle a été décrite pour la première fois.

Obs. En commençant cet article, je ne pensais pas que cette Ténéide fut connue sous ses premiers états, lorsque, peu de jours après, M. Stainton, de Londres, m'a mandé qu'il venait de publier les mœurs de cette *Gelechia* dans son IX^e volume (1863), en restituant à l'espèce, à l'exemple de M. Douglas, le nom d'*Acuminatella*, Sircom, primitivement imposé dans le *Zoologist* (1830).

Cette *Gelechia*, paraîtrait-il, fut, la même année, baptisée *Cirsiella* par M. Stainton qui la croyait inédite, dans son catalogue supplémentaire des *Brist. Tineidae*.

En 1832, M. Douglas rectifia la synonymie de ce petit lépidoptère et lui rendit, dans les transactions de la Société entomologique de Londres, son nom primitif de *Gelechia Acuminatella*, qui fut définitivement adopté.

Conchylis Andorrana (1), MILL

(Species nova).

(Pl. 69, fig. 4 et 5.)

Envergure : 0^m,019 à 0^m,020.

Cette *Conchylis* est de la taille des grands exemplaires de l'*Hilarana*, Herr.-Sch., fig. 92, dont elle a assez la coupe d'ailes, mais elle n'a nullement sa couleur.

Les supérieures sont étroites, allongées, presque rectangulaires, aiguës à l'apex, d'un jaune paille très-clair, luisantes, avec deux bandes obliques, parallèles, ocreuses, placées sur le milieu de l'aile, ne touchant pas à la côte et venant aboutir au bord interne où elles se réunissent. Vues à une forte loupe, ces bandes paraissent tachées d'atomes bruns placés çà et là, mais principalement au sommet et à la base. Enfin, à la hauteur de la ligne basilaire on voit une tache d'un ocreux très-chaud, de forme indécise et qui touche à la naissance de l'aile. La frange est médiocrement longue, concolore, et n'est nullement précédée de liséré ou de points nervuraux, les ailes inférieures sont larges et arrondies, aiguës à l'angle supérieur, d'un gris fuligineux, luisantes, et sans lignes transversales; la frange est plus longue qu'aux supérieures; elle est d'un jaune très-clair. En dessous, les premières ailes sont d'un gris foncé presque noir avec des traces d'éclaircie au centre et au bord subterminal; les franges sont d'un jaune-paille. Si les supérieures ont perdu, en dessous, leur couleur paille du dessus, les inférieures, au contraire, de fuligineuses qu'elles sont, paraissent, au revers, d'un jaune très-clair presque blanc. Les antennes sont

(1) Qui rappelle la patrie de cette *Platyomide* nouvelle. Je l'ai en effet prise pour la première fois, à la frontière nord de la vallée d'Andorre.

courtes, à peine pubescentes, jaunes en dessus et brunes en dessous. Les palpes sont longs, aigus, horizontaux, d'autres fois incombants; ils sont recouverts d'abondantes plumules jaunâtres. La tête est surmontée de larges écailles concolores; les yeux sont gros, ronds et noirs; le thorax participe de la couleur des premières ailes; l'abdomen est effilé, conique, garni à l'extrémité d'une touffe de plumules jaunâtres. Les pattes sont longues, jaunes, munies de deux paires de tarses aux inférieures.

J'ai pris un certain nombre de mâles de cette nouvelle *Conchylis*, mais pas une femelle; je ne puis donc rien dire de cette dernière que je ne connais pas.

L'*Andorrana* varie d'une manière assez sensible; j'ai capturé dans les mêmes lieux que le type, un sujet en bon état de conservation que je rapporte à cette espèce.

Il est de la grandeur du type; il s'en distingue par l'absence de toutes bandes ou taches aux premières ailes. Les inférieures, le dessous des quatre ailes, le thorax et l'abdomen sont entièrement semblables à l'espèce ordinaire.

Il est une seconde aberration qui se présente avec les mêmes caractères que le type; elle est seulement d'un bon tiers plus grande.

J'ai pris la *C. Andorrana* dans les montagnes de l'Ariège, à la frontière de la république d'Andorre; j'ajouterai que je l'ai reprise sur les coteaux bien exposés des environs de la petite ville d'Ax-sur-Ariège. On la fait voler à la fin de mai, en battant pendant le jour les genêts et les fougères.

Dans le *Systema Lepidopterorum Europæ* de M. Herrich Schœffer, la *Conchylis Andorrana* sera placée après l'*Hilarana* de cet auteur, et, dans le Catalogue de M. Staudinger, elle portera le n° 730 bis.

Depressaria Propinquella.

Traits. — F. R. p. 33, fig. 3. — Ev. Ztte. — Stgr. Cat. 1453. =
 Var. *Gilvosa*, Haw. = *Yeastella*, Hb. 418.

(Pl. 69, fig. 6 à 9.)

CHENILLE.

L'œuf a dû être déposé à l'aisselle d'une feuille radicale ; il éclôt vers le milieu d'avril de l'année suivante, alors que la nouvelle plante commence à se développer. Aussitôt éclos, la petite chenille perce la feuille, s'introduit sous l'épiderme et ronge lentement le parenchyme. Elle est d'abord d'un blanc d'os, sauf la tête qui est noire ; elle grossit assez vite et, vers le quinze mai, arrivée à sa troisième mue, elle passe au vert d'eau. Jusqu'alors cette larve vit à la manière des mineuses, c'est-à-dire que, placée entre les deux pellicules, elle se nourrit de la matière colorante de la feuille, sans jamais abandonner sa retraite qu'elle agrandit à mesure qu'elle prend du développement. Au vingt ou vingt-cinq du même mois, elle a atteint toute sa taille. Elle est cylindrique, rase, à peine atténuée aux extrémités et faiblement aplatie en dessous. Des lignes ordinaires, on ne voit que la vasculaire qui est indiquée en vert plus prononcé que le fond ; et encore ne voit-on bien cette ligne que sur les premiers et les derniers anneaux. Le dessous est d'un vert très-clair et uniforme. La tête est cordiforme, un peu aplatie, d'un noir de jais et luisante ; le premier segment est surmonté d'une plaque écailleuse large, noire, luisante et appuyée à l'incision. Je n'ai pu distinguer les stigmates, les trapézoïdaux, ni aucun des points pilifères. Les seize pattes sont bien développées et concolores ; les écailleuses ont le dernier

article rougeâtre. C'est une chenille très-frétilante, qui s'échappe avec une grande facilité lorsqu'on croit la saisir, et cela par l'une des deux ouvertures qu'elle s'est ménagée aux extrémités de la longue galerie contiguë à la côte principale, qu'elle a formée dans l'épaisseur de la feuille même. Parvenue à l'âge adulte, elle ne se contente plus du parenchyme; le plus souvent elle ronge la feuille dans toute son épaisseur et la troue de part en part.

Cette larve, bien que de genre différent de celui de la *G. Acuminatella*, a des mœurs à peu près identiques aux siennes; pourtant j'ai presque toujours vu celle de la *Gelechia* logée dans les feuilles supérieures de la plante, tandis que la chenille de la *D. Propinquella* s'établit de préférence dans les feuilles placées près du sol. Du reste, ces deux larves paraissent assez peu s'accommoder du voisinage l'une de l'autre, car ce n'est que très-rarement qu'on les voit habiter le même pied de *Cirsium*.

Au moment de la chrysalidation, la chenille de *Propinquella* passe au jaune isabelle, et la ligne dorsale qu'on avait eu de la peine à distinguer avant, devient, ainsi que la sous-dorsale, d'un rougeâtre vineux. Pour se transformer elle se fixe quelquefois dans les feuilles, mais le plus souvent elle descend de la plante, cherche dans le voisinage un lieu propice, file une soie blanche dont elle forme une coque serrée et solide et se métamorphose trois jours après. La chrysalide est allongée, rougeâtre avec l'enveloppe des ailes brune ainsi que l'extrémité abdominale, qui est garnie de crins courts, raides, bruns et recourbés en hameçon. L'enveloppe des ailes est proéminente et plus claire que le fond; celle de la tête est plus ou moins brunâtre.

Cette *Depressaria* éclôt depuis le dix jusqu'au vingt-cinq juin; son développement n'a jamais lieu que le soir à la tombée de la nuit.

INSECTE FARFAIT.

Envergure : 0^m,016 à 0^m,017.

Les ailes supérieures sont allongées, rectangulaires avec la côte un peu arrondie et l'apex obtus ; elles sont d'un gris roussâtre, recouvertes d'un sablé noir de grosseur inégale. Le centre de l'aile est occupé par un très-gros point noir précédé de deux points de même couleur, mais qui sont comparativement très-petits. La frange est précédée elle-même d'une ligne de points noirs qui ne sont pas toujours bien marqués. Les ailes inférieures sont arrondies, d'un gris luisant et sans lignes ; les franges sont longues et soyeuses. Les antennes, les palpes, la trompe et l'abdomen ont, tous, les caractères des espèces congénères ; la tête et le thorax participent de la couleur des ailes supérieures.

La femelle ressemble au mâle.

Ainsi que les espèces du même genre, la *D. Propinquella* se cache dans les lieux très-sombres ; en sorte qu'il serait fort difficile de la trouver si on ne la faisait déloger de sa retraite en frappant sur les plantes ou les troncs d'arbres dans les gerçures desquels l'insecte disparaît complètement.

On pense généralement que cette *Depressaria* a deux éclosions par an ; je ne crois qu'à une seule génération. Lorsque le *Cirsium* qui nourrit la chenille a passé fleur, on ne rencontre plus la chenille ; cependant si la plante a été retardée dans son développement par la hauteur du lieu où elle croit, ou par toute autre cause, on trouve des chenilles alors que depuis longtemps l'insecte parfait a disparu. Ce retard exceptionnel chez certains sujets, ne doit pas faire croire pour l'espèce à deux éclosions.

Partout où croit le grand chardon, vit la *Propinquella*. Je l'ai trouvée dans le Bugey ; dans la Haute-Saône, près de Gray ; aux environs d'Autun (Saône-et-Loire). Elle est fort commune ici, le long des chemins où abonde le *Cirsium*.

Duponchel, qui n'avait jamais trouvé la *D. Propinquella* en France, la considérait comme de Bohême. (Cat. méth., p. 335.)

Gortyna Xanthenes.

Germ. Faun. XXII, pl. 22. — Gn. VII, p. 121. — Herr.-Sch. 119.
— Gn. V. p. 121. — Stgr. Cat. 425.

(Pl. 69, fig. 10 et 11.)

La connaissance de la chenille de cette rare Apamide, vient confirmer, à peu de chose près, ce que l'auteur du *Species* a dit des larves du genre *Gortyna*.

La chenille de la *G. Xanthenes* vit, ainsi que celle de sa congénère la *Flavago*, non dans l'intérieur des tiges de certaines plantes, mais plutôt dans leurs racines, ou mieux encore, mêlée aux racines elles-mêmes.

La forme et l'aspect de cette chenille sont assez semblables à ceux de l'unique espèce précédemment observée. Voici la description de cette larve inédite.

CHENILLE.

Elle est allongée, cylindrique, d'un jaunâtre livide, lavée de rougeâtre dans la première moitié de chaque segment; les trapézoïdaux et autres points pilifères sont vivement indiqués en brun. Elle présente en outre, sur le premier anneau, une large plaque ou écusson écailleux, noir, en forme de croissant partagé par un sinus étroit et concolore. Le dernier segment est aussi recouvert d'une plaque écailleuse noire, mais moins large que celle du premier anneau.

La base des pattes anales présente également une tache d'un noir luisant, qu'on pourrait croire écailleuse.

Des lignes ordinaires, on ne distingue qu'imparfaitement la stigmatale, qui est étroite, rougeâtre, à peine ondulée, et au milieu de laquelle reposent les stigmates qui sont petits, elliptiques, grisâtres et entourés de trois gros points foncés. Le ventre, qui est plus clair, n'a pas de lignes. Les poils sont fins, brunâtres et fort courts. La tête est petite, globuleuse, d'un fauve rougeâtre et luisante, avec les mandibules et les ocelles noirs. Les pattes écailleuses sont unicolores, avec le dernier article noir et luisant. Les ventrales, également concolores, ont la base brune, ainsi que la couronne.

M. Staudinger, qui a découvert cette chenille, m'écrit qu'il l'a recueillie en Andalousie, où elle vit au printemps et en été dans les racines d'un grand chardon (1), de même que dans celles de plusieurs artichauts, les *Cynara scolymus*, L. et *carduncellus*, L. qui, en Espagne, ainsi que dans le midi de la France, sont cultivés en pleine campagne.

La chenille se change en chrysalide en août, et éclôt en octobre ou en novembre de la même année.

INSECTE PARFAIT.

Envergure : 0^m,046 à 0^m,048.

Cette *Gortyna* est, on le voit, presque aussi grande que sa voisine la *Lunata*, Frey. Est-ce une espèce distincte de cette dernière ? Ne serait-ce que la simple Var. *Borelii*, Pierr. ? On ne pourra rien affirmer tant que la chenille de la *G. Lunata* ne sera pas connue. Dès aujourd'hui on peut cependant reconnaître chez la *Xanthenes* plusieurs caractères qui doivent la séparer de la *Lunata* ; ne serait-ce que les

1) Que je suppose le *Cirsium lanceolatum* ou le *C. tuberosum*, Risso.

antennes du ♂, moins fortement crénelées que chez cette dernière espèce, et les ailes inférieures sans trace de ligne transversale ; celle-ci, chez la *Lunata*, est des mieux indiquées.

La *G. Xanthenes* a les ailes supérieures allongées, presque rectangulaires, aiguës à l'apex. Le fond est d'un argileux foncé sur lequel se détachent en jaune ocracé, la ligne coudée, l'espace médian, les lignes basilaire et subterminale, et enfin les trois taches ordinaires qui ne se distinguent du fond que par un trait brun et délié. Les ailes inférieures sont proportionnellement très-grandes ; elles sont d'un gris terreux tirant sur le violet, avec une bande terminale et la frange plus claire. On ne voit nulle trace de la ligne transverse et du point cellulaire qui cependant sont indiqués en dessous, mais d'une manière vague. Les supérieures sont, en dessous, d'un gris foncé et sans dessins. Le thorax est robuste, bien fourni d'écailles et participe de la couleur des premières ailes. L'abdomen est très-gros, allongé et dépassant de beaucoup les ailes inférieures.

Je décris cette belle et rare Apamide d'après un superbe individu mâle obtenu de chenille, et qui a été rapporté d'Andalousie. Je ne connais pas la femelle en nature ; il paraît qu'elle est plus grande que le mâle. Germer qui, le premier, a décrit l'espèce, l'a trouvée en Sicile. Espérons, maintenant qu'on a des données certaines sur les habitudes de la chenille, que le papillon se répandra dans les collections. En effet, fort peu de celles-ci possèdent la *Xanthenes*.

Je ne désespère pas de rencontrer cette remarquable Noctuide dans le midi de la France, mais jusqu'à ce jour elle ne fait point partie de notre faune.

Les *Gortyna* habitent surtout l'Europe et l'Amérique du Nord. On en connaît neuf espèces dont quatre européennes (Gn. V, p. 124).

La *G. Xanthenes* mâle fait partie de mon cabinet.

Plusia Beckeri.

Stgr. Stett. ent. Zeit. 1861. — Stgr. Cat. 717.

(Pl. 70, fig. 1.)

On n'avait encore rien appris des premiers états de deux *Plusias* appartenant au groupe V. du *Species*, et dont les chenilles possèdent bien les caractères généraux des *Plusia* proprement dites. Ce sont les *P. Accentifera* et *Daubei*.

Avant de faire l'histoire de ces deux Noctuelles, je décrirai et figurerai une autre espèce appartenant au même genre; la *P. Beckeri*, Stgr., récemment découverte et qui, bien que publiée déjà dans les *Annales* entomologiques de Stettin, est à peine connue.

Cette charmante *Plusie*, qui n'avait point encore été figurée et qui appartient au groupe I. du *Species*, a la coupe d'ailes de la *Consona*, sa congénère, et dont, au premier abord, elle pourrait passer pour une variété à tons chauds. En comparant les deux espèces, on reconnaît bientôt en quoi elles diffèrent l'une de l'autre.

La *P. Beckeri* a une envergure de 0^m,029 à 0^m,031. Les ailes supérieures me paraissent plus étroites, moins falquées et plus aiguës à l'apex que chez la *Consona*. Le fond est d'un jaunâtre ocre-ferrugineux sur lequel se détachent en clair les mêmes dessins et les mêmes lignes que chez la *Consona*, seulement l'anneau qui entoure l'orbiculaire est d'un blanc mat, et non argenté; il touche presque la ligne coudée; ce qui n'arrive jamais chez l'espèce congénère. De plus, la coudée chez *Beckeri* est plus flexueuse; elle est surtout visible dans toute son étendue. Les ailes inférieures sont d'un jaunâtre luisant, couleur qui se prononce à mesure qu'elle approche de la frange qui, elle-même, est plus claire que le fond.

Le dessous est d'un fauve ocreux et luisant ; il n'a ni lignes ni taches, si ce n'est un point brun, carré, placé sur la frange des ailes supérieures. D'ailleurs, mêmes palpes ascendants que chez la *Consona*, même thorax hérissé, mêmes ptérygodes saillantes, même abdomen crété sur les premiers anneaux.

La femelle est de la taille du mâle, mais elle est un peu plus sombre ; c'est-à-dire que l'espace médian et l'espace subterminal des premières ailes, sont plus foncés. Les secondes ailes sont aussi plus rembrunies ; sur celles-ci on voit la trace d'une ligne transverse. En dessous ces ailes sont semblables à celles du mâle.

Ces deux *Plusies*, la *Beckeri* et la *Consona*, étant aussi voisines qu'elles le sont, je m'étonne que M. Staudinger n'ait pas, dans son Catalogue, placé l'une immédiatement avant ou après l'autre.

M. Staudinger m'apprend que cette nouvelle *Plusia*, originaire de la Russie, a été obtenue *ex larva*, mais qu'il ne sait rien de la chenille, ni sur quelle plante elle vit.

M. le docteur Eversmann, dans ses *Noctuérites de la Russie*, récemment publiées, ne mentionne pas la *P. Beckeri*. Ne serait-elle pas une simple variété de la *Pt. Siderifera*, Nordm. ? Autant qu'on peut en juger par la description que donne de cette dernière espèce M. Eversmann (1).

La *Plusia Beckeri*, Stgr. devra dans le *Species* général des Lépidoptères, porter le n° 1144 bis.

Mon cabinet : deux exemplaires ♂ et ♀.

(1) *Noctuérites de la Russie*, p. 436.

Plusia Accentifera.

Lefebvre, Ann. Soc. Linn. Paris, VI, p. 94, pl. 5, fig. 2. — Dup. V, p. 49, pl. 137, fig. 3. — Treit. Sup. p. 134. — Gn. VI, p. 351. — Stgr. Cat. 735. = *Aureum*, Frey. I, pl. 23 = *Hieroglyphica*, Frey. p. 176 = *L. Album*. Hb. — Gey. 856. = *Circumscripta*, Heeger. Btr. I. 3, p. 5.

(Pl. 70, fig. 2 à 4.)

CHENILLE.

A sa sortie de l'œuf, qui arrive cinq ou six jours après que celui-ci a été pondu, elle est d'un blanc clair transparent. Elle passe ensuite au blanchâtre, puis au jaune verdâtre ; enfin, parvenue à sa taille, cette larve ressemble assez à la chenille de la *Pl. Gamma*, ou mieux à celle de la *Pl. Chalcites*.

Elle est allongée, atténuée antérieurement, sans carène latérale, un peu renflée sur le onzième anneau, à tête petite, et n'a que deux paires de pattes ventrales bien développées et fortes. Elle est d'un vert clair avec les incisions jaunâtres, sur lesquelles teintes se détachent à peine, d'une stigmatale à l'autre, de nombreuses stries blanchâtres. La ligne vasculaire est fine, continue et d'un vert un peu plus prononcé que le fond. La stigmatale est large, continue, claire et néanmoins se détache difficilement du fond. Les stigmates sont ovales et noirs. Le ventre est sans lignes, d'un vert bleuâtre sur lequel on distingue de nombreux petits points d'un blanc mat. La tête est globuleuse, concolore et tachée à la partie frontale de plusieurs points bruns très-petits. Les pattes écailleuses sont vertes avec le dernier article teinté de rougeâtre ; les ventrales et anales, également

vertes, sont carnées à l'extrémité et ont la couronne rougeâtre. Les points pilifères, qu'on ne distingue qu'à l'aide d'une forte loupe, sont noirs et donnent naissance à des poils fins, courts et bruns.

Cette chenille ne varie pas. Elle se tient à découvert, et sa couleur se confond tellement avec les feuilles de la plante dont elles se nourrissent, qu'il faut une grande attention pour la distinguer. Elle vit sur les diverses menthes qui croissent aux bords des eaux.

Je tiens de l'obligeance de M. Jacob Himmighoffen, entomologiste infatigable qui, depuis seize ans, habite les environs de Barcelone, plusieurs chenilles de cette *Plusie*. En me les adressant, ce naturaliste a bien voulu me transmettre sur elles les détails de mœurs que voici :

On trouve la chenille de la *P. Accentifera* assez ordinairement dans la plaine de Barcelone et autres lieux de la Catalogne, depuis les bords de la mer, jusqu'à une certaine hauteur sur les montagnes, mais toujours dans le voisinage des lieux humides, où croissent diverses espèces de menthes. Il n'est pas rare de rencontrer cette larve dans les jardins de la ville même. On peut la chercher depuis janvier et février, jusqu'à la fin de l'année, car les générations se succèdent sans interruption. La mère dépose ses œufs à l'aisselle des feuilles, par un ou deux, par trois et quelquefois par groupes de cinq à sept. Alors qu'elle est encore jeune, la chenille d'*Accentifera* indique sa présence sur la plante par de nombreux petits trous au milieu des feuilles; parvenue à sa taille, elle se tient appliquée le long d'une grosse tige.

De février à mai, cette larve est rare; en juillet et en août, elle l'est bien moins; mais de septembre à novembre, elle devient fort abondante; cependant de nombreux ennemis s'opposent à la multiplication de cette espèce: ce sont surtout de petits Hyménoptères parasites et certains oiseaux insectivores qui en détruisent un grand nombre.

La chenille descend de la plante pour se métamorphoser; elle file dans les débris de feuilles sèches une coque molle et blanchâtre. La chrysalide est médiocrement allongée, jaunâtre, luisante, avec la partie antérieure et les incisions brunes. L'extrémité abdominale est obtuse et la pointe qui la termine est double, courte et noirâtre. Moins de vingt jours après la transformation, arrive l'éclosion du lépidoptère.

INSECTE PARFAIT.

Envergure : 0,027 à 0,029.

Les supérieures sont étroites, aiguës à l'apex, lisses, luisantes, à peine dentées, d'un gris violâtre, et à dent anale bien marquée. Le centre est occupé par une tache brune rehaussée de reflets mordorés; cette tache est limitée extérieurement par un petit trait argenté, en forme de V couché, et intérieurement, par un second trait fin, oblique, également argenté. On voit en outre plusieurs autres taches mordorées, répandues çà et là sur l'aile. Enfin, on peut distinguer une petite tache noire placée sur le bord, à la base interne de l'aile. Le thorax, qui est concolore, possède bien les aigrettes propres à la plupart des *Plusia*, ainsi que celles plus petites qui surmontent les premiers anneaux de l'abdomen.

Pour terminer ses communications, M. Himmighoffen me dit que ce lépidoptère paraît très-délicat et débile, qu'il vole peu et que c'est toujours dans le voisinage de sa chrysalide vide qu'on le trouve accroché à une tige, la tête en bas. Enfin, que les sujets élevés à l'ombre sont dépourvus d'éclat et sont près de moitié plus petits que ceux dont l'éducation a été faite au soleil.

La *P. Accentifera* fut découverte en Sicile, par notre compatriote A. Lefèvre, et décrite par lui-même dans les *Annales* de la Société Linnéenne de Paris, en 1827. L'espèce appartient en outre à la faune de la Corse et à celle du Portugal. Depuis que M. Himmighoffen l'a répandue dans les collections, elle n'est plus une rareté.

Plusia Daubel.

Bdv. Ind. met. 1281. — Gn. Ind. p. 247. — Dup. Sup. III, p. 486, pl. 42, fig. 1. — Herr.-Sch. 206. — Gn. VI, p. 351. — Stgr. Cat. 744, Syst. And. pl. VI, fig. 6.

(Pl. 70, fig. 5 à 7.)

CHENILLE.

L'œuf, qui est sphérique, granuleux et d'un jaune pâle, après avoir été déposé sur une des feuilles qui sont les plus rapprochées de l'eau, au bord de laquelle croît le *Sonchus* qui doit nourrir la chenille, l'œuf, dis-je, éclot six à sept jours après qu'il a été pondu. La jeune larve est alors d'un jaune clair transparent, mais peu d'heures après, elle devient grisâtre; dès le second jour, elle a passé au brun, et enfin elle se colore en noirâtre à sa seconde mue. La chenille étant parvenue à toute sa taille, cette teinte sombre se soutient chez le plus grand nombre des sujets, mais comme l'espèce varie beaucoup, il n'est pas rare de voir, me mande M. Himmighoffen, en outre de ces sujets d'un brun foncé, des chenilles rougeâtres, d'autres carnées et d'autres verdâtres. Voici la description du type; c'est cette larve que j'ai peinte. Elle est allongée, très-atténuée antérieurement, avec le pénultième segment relevé en pointe obtuse, et les anneaux distincts. Le fond est généralement enfumé et les anneaux du milieu sont marqués d'un chevron noir partant de la région dorsale pour aboutir à la stigmatale; les deux chevrons réunissant leur pointe par en haut, forment ainsi un V couché. Ces chevrons sont accompagnés en dessus de taches blanches, mêlées de teintes rougeâtres, de formes indécises, lesquelles ne sont bien visibles qu'à partir du

cinquième au onzième anneau. Sur les troisième et quatrième segments, ce sont seulement deux points blancs, accompagnant la seconde paire de trapézoïdaux. La ligne vasculaire est fine, noire, interrompue, et ne se distingue guère qu'au milieu de chaque anneau. La stigmatale est très-large, grisâtre, marbrée et traversée par un liséré brun interrompu sur chaque segment. Aux incisions, cette même ligne est lavée de rougeâtre. Les stigmates sont petits, pourprés et cerclés de noir. Le tête est globuleuse, d'un noir de jais et caractérisée par deux traits fins et blancs qui descendent du sommet et s'arrêtent à la hauteur des palpes. Les écailleuses sont noires et luisantes; les six autres pattes sont d'un noir mat, avec l'extrémité carnée. Les points trapézoïdaux sont saillants, sur le onzième anneau surtout; ils sont noirs et donnent naissance à un poil assez long et raide. Le ventre est d'un noir velouté, uniforme et n'a pas de lignes.

La chenille de la *Daubei* a les mœurs de celle de sa congénère *Accentifera*; cependant celle-là paraît vivre dans la nature uniquement sur le *Sonchus maritimus*, L.; mais élevée en captivité, on la nourrit très-bien avec les chicoracées, dont elle ronge les feuilles sans toucher aux fleurs.

Elle est également attaquée par un petit ichneumon, qui est éclos en captivité dix jours après sa transformation. M. Himmighoffen, qui a bien voulu me procurer quelques chenilles de cette *Plusie*, me mande qu'ayant été induit en erreur sur leur véritable nourriture, qu'on lui avait affirmé être une plante crucifère, il avait, pendant plusieurs années, vainement cherché sur toutes les crucifères des environs de Barcelone; ces plantes n'ont, ajoute-t-il, jamais dû nourrir la chenille de la *Daubei*.

Ce n'est que depuis peu de temps que M. Himmighoffen a trouvé cette chenille fort abondamment dans les lieux arrosés par l'eau courante, dont elle aime à fréquenter les bords, et cela jamais ailleurs que sur le *Sonchus maritimus*.

Cette chenille qui, à tous ses âges, vit à découvert, trahit sa présence sur les feuilles, alors qu'elle est jeune, par les morsures qu'elle

y pratique, et qui produisent autant de petites taches brunes. Elle vole presque toute l'année, mais ses générations doivent être moins nombreuses que celles de l'*Accentifera*, car la durée de la chrysalidation est relativement plus grande. Pour se transformer, elle descend de la plante, et tisse dans son voisinage une coque en soie très-blanche, où, avant de se métamorphoser, elle se place la tête en haut.

La chrysalide est allongée, d'un brun rougeâtre foncé, presque noir, finement chagrinée, avec la gaine des ailes saillante et comme détachée à l'extrémité; rappelant ainsi les chrysalides de certaines *Cucullia*. La pointe est allongée, noire, forte, et précédée d'un bourrelet granuleux.

INSECTE PARFAIT.

Envergure : 0^m,028 à 0^m,030.

Cette espèce rappelle assez la *Plusia Ni*, avec laquelle on a pu la confondre dans le principe; cependant ses ailes sont un peu moins élancées et plus obtuses à l'apex; même aspect d'ailleurs, mêmes teintes, mêmes taches, mêmes habitudes chez les insectes parfaits de ces deux espèces (1).

Cette *Plusie* est connue depuis longtemps déjà. Elle a été découverte par M. Daube aux environs de Montpellier, et M. Boisduval la lui a dédiée. Non-seulement elle appartient aux faunes française et espagnole, mais encore à celle du Sénégal et à celle des Indes-Orientales, où les individus sont tout à fait identiques aux nôtres. (Gn. VI, p. 352.)

Obs. M. Himmighoffen signale une épidémie survenue cette année chez diverses chenilles de *Plusia*, notamment celles de *Chalcites*,

(1) Prochainement je ferai connaître la chenille de la *Ni*, demeurée inédite jusqu'à ce jour.

Gamma, *Ni*, *Accentifera* et *Daubei*; ce qui a rendu celles-ci fort rares cette année. Ces chenilles ne sont malades qu'à l'état adulte; elles maigrissent alors, deviennent noires, meurent, se dessèchent et restent suspendues aux petites branches, retenues seulement par les pattes anales. J'ai été témoin moi-même de ce fait anormal: des sept chenilles de la *Daubei* qui m'ont été envoyées, quatre sont mortes de cette épidémie.

EXPLICATION DES PLANCHES

De la 15^e Livraison (1865).

PLANCHE 67.

EXPLICATION DES FIGURES.

I.

- Fig. 1. *Eupithecia Massiliata*, DARD. et MILL.
 2. *Id.* *id.* vue en dessous.

II.

- Fig. 3. Chenille de l'*Acrobasis Porphyrella*, DUP.
 4. *Id.* *id.* *id.* sortant de son fourreau.
 5. Chrysalide.
 6. Insecte parfait.

III.

- Fig. 7. Chenille de l'*Agr. Agathina* (Aberr. *Scopariae*, MILL.
 8. *Id.* *id.* jeune.
 9. Chrysalide.
 10. Insecte parfait.

PLANCHE 68.

EXPLICATION DES FIGURES.

I.

- Fig. 1. Chenille de la *Larentia Tophaceata*, W.-V.
 2. *Id.* *id.* *id.* vue de dos.
 3. Chrysalide.
 4. Insecte parfait.

II.

- Fig. 5. Chenille de la *Larentia Multistrigaria* (Ab. *Olbiaria*, MILL.).
 6. Chrysalide.
 7. Insecte parfait ♂.
 8. *Id.* *id.* ♀.

III.

- Fig. 9. *Pseudophia Illunaris*, HB. (Aberr. A. MILL.).



L. Billard et M. Guenée p^{rs}

J. Guenée p^{rs}

Dubouché

- I. 1 à 2. *Eupithecia Maculata*, Pard et Mll
- II. 3 à 6. *Acrobasis Porphyrella*, Dup
- III. 7 à 10. *Agrotis Ajathina*, Dup. (var. *Saxaria*, Mll.)





P. Miliare et. / Myrica p.

Agave plant p.

Edraia

- I 1 & 4. *Larentia Tophocenta*. W. F.
- II 3 et 5. *Larentia Multistriaria*. How 1.866. *Illinois* 1871
- III. 6. *Pseudophis Illonaria*. H. 1866. A.

by Eschsch. et Myrica

W. Myrica et





Chalcid et larve a'

Agonoplane a'

Delphin a'

- I. 1 et 3. *Colletes acuminatella*, Serv.
- II. 4 et 5. *Comphyle Andorrana*, Wl.
- III. 6 et 9. *Depressaria Prospinquella*, Tr.
- IV. 10 et 11. *Coryna Xanthenes*, Serv.

Imp. Bachelier, 17, Rue de la Harpe

N° 11, rue de la Harpe





P. Malvaceae et Rosae p¹

Lepus plant p¹

Dalrymple

- I & P¹ *Plusia Brevicornis*, Stgr
- II & 4 et *Arctosticta* lat¹
- III, 5 à 7, et *Dactylis* lat¹



PLANCHE 69.

EXPLICATION DES FIGURES.

I.

- Fig. 1. Chenille de la *Gelechia Acuminatella*, STRCOM.
2. *Id.* *id.* *id.* sous sa toile.
3. Insecte parfait.

II.

- Fig. 4. *Conchylis Andorrana*, MILL.
5. *Id.* *id.* (Var. A.).

III.

- Fig. 6. Chenille de la *Depressaria Propinquella*, TR.
7. *Id.* *id.* *id.* sous sa toile.
8. Chrysalide.
9. Insecte parfait.

IV.

- Fig. 10. Chenille de la *Gortyna Xanthenes*, GERM.
11. Insecte parfait.

PLANCHE 70.

EXPLICATION DES FIGURES.

I.

Fig. 1. *Plusia Beckeri*, STGR.

II.

Fig. 2. Chenille de la *Plusia Accentifera*, LEF.
3. Chrysalide.
4. Insecte parfait.

III.

Fig. 5. Chenille de la *Plusia Daubei*, BDV.
6. Chrysalide.
7. Insecte parfait.

DESCRIPTION

1874

ESPÈCE NOUVELLE DE COLÉOPTÈRES

Par E. MULSANT et CL. REY

Présentée à la Société Linnéenne le 9 janvier 1874.

Sphenoptera Felletti; MULSANT ET REY.

Allongé ; peu convexe ; d'un rouge cuivreux en dessus. Epistome échancré en demi-lune en devant et chargé d'une ligne élevée de chaque côté de cette échancrure. Prothorax plus grossièrement ponctué que la tête, tronqué au devant de l'écusson et sinué de chaque côté de celui-ci, à la base. Elytres près de trois fois aussi longues que l'écusson, rétrécies depuis les épaules jusqu'à l'extrémité ; tridentées à leur bord postérieur (la dent médiane plus prononcée) ; un peu relevées en carène sur la majeure partie postérieure de la suture, à neuf stries assez faibles et ponctuées : les 6^e à 8^e naissant seulement après le calus huméral. Intervalles presque imperceptiblement pointillés et marqués de points plus gros, constituant ordinairement une rangée.

Long. 0,0135 à 0^m,0147 (6 l. à 6 l. 1/2). — Larg. 0^m,0045 (2 l.).

Corps allongé ; peu convexe. Tête près d'une fois plus large que longue ; ponctuée et très-finement pointillée entre les intervalles de ces points ; d'un vert doré passant au vert rouge cuivreux sur sa partie postérieure. Epistome échancré en demi-lune dans le milieu de son bord antérieur, chargé de chaque côté de cette échancrure d'une ligne élevée dirigée vers le milieu du bord interne des yeux. Antennes filiformes ; d'un vert doré ; déprimées ; dentées au côté interne ; à 2^e arti-

cle court : le 3^e le plus long; yeux noirs. *Prothorax* tronqué en devant, avec les angles antérieurs avancés jusqu'au milieu du côté externe des yeux; élargi en ligne un peu courbe sur les côtés; étroitement rebordé à ceux-ci; tronqué au devant de l'échancrure et sinueux de chaque côté de celui-ci, à la base; sans rebord à celle-ci; d'un cinquième plus large à cette dernière que long sur la ligne médiane; d'un rouge de cuivre; plus grossièrement ponctué que la tête. *Écusson* une fois plus large que long; arrondi sur les côtés, rétréci ensuite en pointe, sinueux près de celle-ci; lisse; d'un rouge cuivreux. *Elytres* aussi larges en devant que le prothorax à sa base; près de trois fois aussi longues que lui; rétrécies depuis les épaules jusqu'à l'extrémité; trois fois aussi larges à la base qu'à celle-ci; tridentées à leur bord postérieur: la dent médiane la plus prononcée; étroitement rebordées sur les côtés; très-médiocrement convexes; un peu relevées en carène sur la majeure partie postérieure de la suture; d'un rouge cuivreux; marquées chacune de neuf stries assez faibles et ponctuées, et d'une strie juxta-suturale rudimentaire: les 6^e à 8^e stries naissant seulement après le calus huméral. *Intervalles* presque imperceptiblement pointillés et marqués de gros points, peu rapprochés, constituant ordinairement une rangée; planinscutes: les 3^e et 5^e postérieurement relevés en forme de côte. *Dessous du corps* d'un rouge cuivreux; ponctué. *Sternites* canaliculés et garnis d'un duvet blanchâtre. Partie médiane du premier arceau du ventre avancée en forme de triangle allongé et très-étroit jusqu'au niveau du bord antérieur des hanches postérieures. *Pieds* d'un rouge cuivreux; ponctués: les antérieurs irisés de vert.

Patrie: la Crimée.

Dédiée à M. Pellet qui a enrichi le Catalogue des Coléoptères de plusieurs espèces nouvelles.

TRIBU

DES

COLLIGÈRES

CARACTÈRES. *Prothorax* d'un tiers ou de moitié moins large à sa base que les élytres aux épaules. *Tête* non prolongée en forme de trompe ou de museau; accolée contre le prothorax ou séparée de lui par une sorte de con; verticale ou inclinée. *Antennes* de onze articles; grossissant un peu vers le sommet chez les uns, subfiliformes chez les autres, rarement faiblement dentées chez les ♂; insérées soit au devant des yeux ou près de leur partie antéro-interne, soit dans une échancrure de ces organes. *Yeux* à grosses facettes. *Elytres* de largeur médiocre, n'offrant pas vers les deux tiers de leur longueur leur plus grande largeur. *Hanches* antérieures cylindriques ou obconiques, contiguës. *Hanches intermédiaires* séparées par le mésosternum. *Ventre* de cinq arceaux apparents. *Tarses* hétéromères: les antérieurs et intermédiaires de cinq articles: les postérieurs de quatre. *Ongles* simples. *Mandibules* peu ou point saillantes au devant du labre. *Mâchoires* à deux lobes inermes et ciliés. *Palpes maxillaires* de quatre articles: le dernier généralement sécuriforme ou cultriforme. *Palpes labiaux* de trois articles: le dernier le moins court. *Langnette* membraneuse ou coriace, saillante. *Menton* non lié au sous-menton par un pédoncule.

Ces Hétéromères s'éloignent de ceux des premières tribus par leurs élytres débordant notablement la base du prothorax ; ils se distinguent des *ROSTRIFÈRES* par le même caractère et par leur tête non prolongée en trompe ou en museau ; des *VÉSICANTS*, par leurs ongles non divisés ; des *LATIPENNES*, par leur tête verticale, par leurs antennes à articles simples ou faiblement dentés, par leurs élytres, n'offrant pas après la moitié de leur longueur leur plus grande largeur ; des *CYLINDRICOLLES* (1), des *ANGUSTICOLLES* et des *SIMPLICITARSES*, par leur tête non engagée dans le prothorax.

ÉTUDE DES PARTIES DU CORPS.

La *Tête* est toujours verticalement ou presque verticalement penchée ; de forme variable, presque trigone chez les uns, ovulaire chez un petit nombre, transverse chez divers autres. Chez les *Anthicoides* elle est généralement séparée du prothorax par un cou plus ou moins visible ; chez les *XYLOPHILIDES*, le cou est incomplètement ou peu distinct, et elle paraît alors simplement accolée contre le premier segment thoracique.

Le *Front* offre un développement en sens inverse de celui des organes de la vision. Ainsi, chez divers *XYLOPHILIDES*, dont les yeux ont souvent une grosseur remarquable, il est resserré par ces derniers. Chez les *ANTHICOIDES*, les yeux restreints sur les côtés de la tête lui laissent plus de liberté. Chez ces derniers, le front, à sa partie antérieure, est soudé et confondu avec un postépistome (2) ordinairement épointé sur les côtés, dont l'existence devient plus problématique chez les *XYLOPHILIDES*.

L'*Epistome*, toujours assez apparent, est ordinairement transversal ; d'autres fois resserré par les organes de la vision.

(1) Voyez à la fin de l'introduction le nouveau tableau de classification des Hétéromères.

(2) Pièce désignée dans quelques ouvrages de Latreille et dans la *Monographie* de M. de La Ferté, sous le nom de *Chaperon*. Chez les *Stéréopes*, insectes étrangers à notre pays, le postépistome est séparé du front par un sillon très-marqué.

Le *Labre*, rarement échancré en devant, et le plus souvent transverse, subit aussi l'influence du développement des organes de la vision, et, devenu plus étroit, paraît constituer, chez les XYLOPHILIDES, une sorte de faux museau très-court.

Les *Mandibules*, presque voilées par le labre, sont peu ou médiocrement saillantes au devant de cette partie. Elles sont généralement bifides à leur extrémité (1). Le plus souvent elles sont échancrées ou finement denticulées à leur côté interne. Chez les Notoxiens, elles prennent un développement anormal, débordent assez fortement le labre, en offrant leur côté externe soit arrondi, comme chez les Mécynotarses, soit coupé à angle droit, comme chez les Notoxus.

Les *Mâchoires* sont divisées en deux lobes ciliés : l'interne ordinairement plus court.

Les *Palpes maxillaires* varient de longueur. Leur dernier article toujours le plus grand, est sécuriforme ou cultriforme.

Les *Palpes labiaux*, toujours plus courts que les précédents, ont leur dernier article plus gros, sécuriforme, obtriangulaire, ovoïde ou subglobuleux.

La *Langnette* est saillante, rétrécie en arrière chez les Notoxiens, ordinairement tronquée, plus rarement échancrée en devant.

Le *Menton* varie de consistance et de forme. Généralement corné, il devient subcoriace ou membraneux quand il est en partie caché dans une échancrure de la pièce prébasilaire, comme on le voit chez les Mécynotarses. Chez les Notoxiens il est plus étroit que le sous-menton; chez les Anthiciens, il débordé la pièce prébasilaire; il est petit chez les XYLOPHILIDES et dans la première famille des ANTHICIDES, généralement transverse, tronqué ou arqué en devant chez les autres, toujours lié, sans intermédiaire, à la pièce prébasilaire, dont le développement est souvent en sens inverse du sien.

Les *Antennes* sont insérées à déconvert ou sous une légère saillie des côtés d'un postépistome confondu avec le front; le plus souvent elles sont situées au devant des yeux ou près de leur partie antéro-interne.

(1) Elles sont terminées en pointe chez les Stéréopes.

Habituellement à peine aussi longues ou faiblement plus longues que la moitié du corps, chez les Anthicides, elles égalent quelquefois presque sa longueur, chez les ♂ de quelques Xylophilides. Parfois elles présentent une grosseur presque uniforme : le plus souvent elles vont en grossissant graduellement un peu vers le sommet. Toujours composées de onze articles : le 1^{er} est ordinairement plus robuste : le 2^e habituellement court : le 3^e, aussi court que le précédent chez les Adères ou véritables Xylophiles, est en général plus long que chacun des sept suivants : les 4^e à 10^e, souvent presque de même longueur, sont tantôt obconiques, subfiliformes ou submoniliformes, tantôt rarement plus ou moins sensiblement dentés, au moins chez les ♂ : le 11^e, le plus souvent ovoïdo-conique, est exceptionnellement allongé, chez quelques XYLOPHILIDES (1).

Les Yeux, à facettes plus ou moins grosses, sont tantôt entiers, petits ou médiocres, ovalaires ou subarrondis et situés sur les côtés de la tête, comme les ANTHICIDES en offrent l'exemple, tantôt plus gros et d'un développement parfois variable suivant les sexes, et généralement échancrés, comme on le voit chez les XYLOPHILIDES.

Le Prothorax, chez les ANTHICIDES, est séparé de la tête par un nodule ou sorte de cou, ordinairement très-apparent, si ce n'est chez les Tomodères : cet appendice est au contraire indistinct chez les XYLOPHILIDES ; la tête semble, par là, chez ces dernières, simplement accolée contre le pronotum. Toujours notablement plus étroit à sa base que les élytres aux épaules, le prothorax varie par ses proportions et ses formes. Chez les insectes du premier groupe, son dos est séparé de ses flancs par un bord tranchant, au moins à ses angles postérieurs, qui sont assez nettement indiqués : chez ceux du second groupe il n'offre point de ligne tranchante sur les côtés ; les limites entre le dos et les flancs sont indécises, et les angles postérieurs sont plus ou moins effacés. Plus sensiblement rétréci en arrière chez les ANTHICIDES que chez les premiers Colligères, le prothorax offre aussi chez ceux-là une plus grande variété de formes. Ainsi, chez les *Notoxiens*, il présente en devant une

(1) Chez les Stéropes, les trois derniers articles sont allongés.

saillie corniforme, subhorizontale, denticulée sur une partie de ses côtés et sur la crête peu saillante dont il est chargé. Chez les autres, il est inerme, le plus souvent plus large et subarrondi à des angles antérieurs, siuueusement rétréci en arrière : quelquefois ce retrécissement est plus prononcé, et il semble divisé en deux nodules par un sillon transversal ; d'autres fois ce sillon s'efface en tout ou en partie, les siuuosités s'affaiblissent ; mais chez plusieurs, il offre de chaque côté une fossette plus ou moins prouocée.

L'*Ecusson* est petit, toujours distinct, souvent obtriangulaire, parfois plus large que long.

Les *Elytres* exceptionnellement pas plus larges à leur base que le prothorax à la sieue, chez les Formicomes, débordent toujours aux épaules, ce segment, de près de la moitié de la largeur de chacune ; ordinairement près d'une fois plus longues que larges, dans le second groupe, elles sont habituellement moins longues dans le premier. Habituellement elles sont subparallèles ou subgraduellement un peu plus larges vers la moitié de leur longueur : chez les Formicomes, dont la base ne débord pas celle du prothorax, elles sont ovalaires, atténuées en devant et en arrière et montrent des époules presque effacées. Quelquefois presque plainescales sur le dos, leur convexité varie chez les autres : chez tous, elles sont convexement déclives sur les côtés, de manière à cacher ou à laisser faiblement apercevoir le bord externe, quand l'insecte est examiné perpendiculairement en dessus. Leur forme, à leur partie postérieure, varie parfois suivant les sexes. Chez quelques-uns, elles voilent à peu près complètement le dos de l'abdomen : chez la plupart, elles laissent à découvert un ou deux arceaux de celui-ci.

Leur *Repli* est généralement tourné en dehors chez les ANTHRIDES, de telle sorte qu'il est tranchant sur toute sa longueur. Chez les XYLOPHILIDES, ce repli est presque nul ou confondu avec le bord, si ce n'est vers sa base.

Sous les élytres existent ordinairement des ailes membraneuses, tantôt propres au vol et en conséquence complètement développées, tantôt rudimentaires ou presque nulles.

Le dos de l'Abdomen offre le plus souvent à son extrémité, chez les

♂, une petite pièce désignée sous le nom de *pygidium*, destinée à voiler le dernier arceau ventral et les organes internes, pièce qui ne se montre pas chez les ♀.

Le *Dessous du corps*, dont l'étude fournit des caractères toujours en harmonie avec la vie de relation, n'offre pas des modifications d'une grande importance chez nos *Colligères*. La partie antérieure de l'antépectus varie de développement.

Les *Postépisternums* dont l'allongement correspond à celui du postpectus et par conséquent à la distance qui existe entre les pieds intermédiaires et les postérieurs, les postépisternums, disons-nous, sont généralement allongés, soit subparallèles, soit rétrécis d'avant en arrière.

Les *Epimères postérieures* sont cachées ou peu appareillées.

Le *Ventre* est composé de cinq arceaux, dont l'antérieur, le plus grand, égale quelquefois le double du second, et forme à sa partie antéro-médiaire une saillie qui s'avance entre les hanches postérieures qu'elle sépare plus ou moins. A son extrémité, le ventre montre souvent des différences caractéristiques des sexes, et laisse plus rarement apparaître les rudiments d'un sixième arceau.

Les *Pieds* sont propres à la marche et à la course.

Les *Hanches antérieures* sont cylindriques ou obconiques, contiguës.

Les *Hanches intermédiaires* obliques ou subparallèles, chez les *Anticines*; subglobuleuses, chez les *Xylophilides*, séparées chez tous par un mésosternum plus ou moins étroit.

Les *Hanches postérieures*, transverses, plus ou moins largement séparées par un avancement de la partie antéro-médiaire du premier arceau ventral.

Les *Cuisses* souvent simples, ou légèrement en fuseau, sont quelquefois en masse, comme on le voit chez les *Formicomés*. Elles sont parfois armées chez quelques ♂ d'une épine distinctive de ce sexe.

Les *Tibias*, généralement simples, offrent parfois aussi des singularités sexuelles. Ainsi, chez certains mâles, les postérieurs vont en s'élargissant triangulairement vers l'extrémité, ou présentent une petite dent, vers le milieu de leur côté interne. Ils sont munis d'éperons moins courts aux postérieurs qu'aux précédents.

Les *Tarses* sont hétéromères; garnis en dessous de poils flexibles; ordinairement plus courts que la jambe, ceux de derrière en dépassant la longueur chez les Mécynotarses. Grêles et simples chez ces derniers, ils ont habituellement l'avant-dernier article presque bilobé, triangulairement élargi, tronqué ou faiblement échancré à l'extrémité et creusé en dessus d'un sillon, dans lequel se loge la base du dernier; mais parfois cet article est très-court et reçu dans une échancrure du précédent.

Les *Ongles* sont simples, grêles et aigus.

GENRE DE VIE DES INSECTES PARFAITS.

Nos Colligères, par l'effet de la petitesse de leur taille, ont médiocrement attiré l'attention des naturalistes. On a négligé de les suivre dans leurs premiers états, ou du moins la science est encore muette sur ce point. Vraisemblablement leurs larves doivent se nourrir de matières organiques, altérées ou en voie de décomposition. Toutefois leur genre de vie doit présenter des différences sensibles dans les deux groupes.

Les Anthicides, aux pieds légers, révèlent par la vivacité de leur démarche, le soin dont ils sont agités. La plupart arpentent, comme des forçans, les plages maritimes, les rives sablonneuses des fleuves ou des rivières, pour y trouver l'occasion d'une bonne fortune. Quand les flots ont rejeté sur les bords qu'ils baignent les petits animaux, et les débris des végétaux entraînés par les eaux, ils ne sont pas souvent les derniers à se présenter à la curée. Comme les Pimées, et autres insectes ayant la même mission providentielle, ils s'attachent à faire disparaître ces épaves. Il est facile de les attirer, en déposant dans ces lieux des chairs mortifiées, des substances alimentaires tirées du règne animal, surtout des matières grasses.

Ces espèces riveraines, sans avoir les pieds fouisseurs, se cachent ordinairement avec facilité dans le sable, comme les Bembidiens et les Stéus, et y cherchent dans le sol mobile une retraite passagère, quand les flots viennent inopinément les surprendre.

D'autres fois, elles demandent aux arbres plantés sur les bords humides un moyen d'échapper aux inondations; aussi les trouve-t-on souvent sur les troncs des peupliers sur lesquels leur avidité inquiète cherche l'occasion d'utiles rencontres.

Diverses espèces d'Anthicides vivent éloignées des rivages; on les trouve à terre, sous les débris de végétaux, aux pieds des plantes, dans les fagots entassés dans les bois ou sur les bûches rassemblées en tas, dans les champs ou les forêts. Si des chasseurs laissent parfois sur le sol quelques débris de leur repas, ils font volontiers leur profit de ces restes dédaignés.

Les Anthicides ne brillent pas en général par l'éclat ou la vivacité de leurs couleurs. Le noir, le brun, le fauve ou le testacé constituent les principales teintes de leur cuirasse. Mais souvent leurs étuis sont parsemés de taches plus claires, qui ôtent à leur robe sa monotonie; mais la matière colorante, suivant son développement ou son défaut, altère parfois le dessin primitif, au point de le rendre peu facilement reconnaissable.

Nos Anthicides ne se trouvent pas indifféremment sous toutes nos zones: plusieurs espèces semblent exclusivement maritimes, et parmi celles-ci, le plus grand nombre de celles de notre pays se plait dans nos provinces du midi.

Le Xylophilides, moins vifs dans leurs mouvements, semblent sous le rapport de leurs formes extérieures, offrir quelque analogie avec les Anobides, quoique leur tête, au lieu d'être encapuchonnée, soit complètement à découvert. Comme ces derniers, la plupart traînent une vie assez obscure. Plusieurs se tiennent sur les écorces, sur les branches mortes ou sur les rameaux et les feuilles des arbres; d'autres se trouvent sous les débris des végétaux, dans les tas de bois en décomposition; quelques-uns se cachent dans le chaume du toit des bergeries et des cabanes.

Tous ont une livrée analogue à l'obscurité de leur condition, et portent sur leur manteau les couleurs adoptées par le deuil ou la pauvreté.

Il faut avoir l'esprit investigateur d'un naturaliste, pour fixer son attention sur ces êtres que leur taille liliputienne et leur cuirasse sans

éclat font dédaigner du vulgaire; mais aux yeux de celui qui se plait à étudier, jusque dans leurs détails, les lois harmoniques qui régissent les corps organisés sur la terre, ces myrmidons trouvent leur raison d'être et leur utilité particulière; et la délicatesse et les admirables proportions de leurs organes nous révèlent d'une manière plus merveilleuse la puissance créatrice de Dieu, que la structure colossale de ces mammifères géants, dont la masse nous étonne par sa monstrueuse grosseur.

HISTORIQUE DE LA SCIENCE.

Examinons maintenant les vicissitudes subies jusqu'à ce jour par la classification de ces insectes.

1758. Le législateur des sciences naturelles, Linné, dans la dixième édition de son *Systema Naturae*, colloqua dans ses genres *Tenebrio* et *Meloe*, les deux seules espèces de cette tribu qui avaient passé sous ses yeux.

1761. Dans la 2^e édition de la *Fauna suecica*, il réunit les deux espèces précitées dans son genre *Meloe* et en plaça une troisième parmi ses *Attelabus*.

1762. Geoffroy, dans son *Histoire abrégée des insectes*, constitua avec cette dernière le genre *Notoxus*, et fit figurer l'une des deux autres parmi ses *Cantharis*, coupe correspondante à celle de *Meloe* de l'auteur suédois.

1767. Ce dernier, dans la 12^e édition de son *Systema Naturae*, reunit dans le genre *Meloe* les trois espèces de nos COLLIGÈRES connues de lui.

1773. Fabricius, dans son *Systema entomologiae*, adopta le genre *Notoxus* pour les espèces à prothorax armé d'une sorte de corne, et adjoignit les espèces à corselet mutique à ses *Lagriæ*.

Il suivit la même marche dans ses deux ouvrages suivants.

1774. Muller (L. F. S.), dans son édition du *Systema Naturae*, de Villers, dans son *Entomologia C. Linnæi*, Schrank, dans son *Enumeratio insectorum*, marchèrent sur les traces de Linné.

GELIN, dans la 13^e édition du *Systema Naturae* (1788) et Rossi, dans

sa *Fauna etrusca* (1790), adoptèrent les idées de Fabricius. Ce dernier auteur égara dans le genre *Carabus*, une espèce de nos COLLIGÈRES restée inconnue aux auteurs précédents.

Herbst, Olivier, Panzer, etc., comprirent généralement dans le genre *Notoxus* les espèces de nos Colligères décrits dans leurs ouvrages.

1792. Entraîné par leur exemple, Fabricius, dans son *Entomologia systematica*, rênnt à cette conpe générique les espèces placées parmi ses Lagries.

1797. Latreille, dans son *Précis des caractères génériques des insectes*, fit entrer le genre *Notoxe* dans la 12^e famille des Coléoptères ayant

Les tarses antérieurs et intermédiaires de cinq articles : les postérieurs de quatre ; la lèvre inférieure entière ou presque entière ; les antennules antérieures en masse sécuriforme.

1798. Paykull, dans le premier volume de sa *Fauna suecica*, substitua le nom d'*Anthicus* à celui de *Notoxus*.

1800. Duméril, comme Olivier et Latreille, s'était attaché à la méthode tarsienne de Geoffroy.

Dans sa *Classification des insectes*, annexée au premier volume de l'*Anatomie comparée* de G. Cuvier, nos Colligères prirent place parmi les Coléoptères ayant cinq articles aux tarses des quatre pattes antérieures et quatre à celles de derrière, et figurèrent sous le nom de *Notoxus* dans sa famille des VÉSICANTS.

1801. Lamarck, dans son *Système des animaux sans vertèbres*, en forma, sous le nom de *Notoxe*, le 55^e genre de ses Coléoptères, faisant suite à celui de *Lagrie*.

1801. Fabricius, dans son *Systema eleutheratorum*, adopta le nom d'*Anthicus*, appliqué par Paykull aux insectes dont il est ici question, et transporta celui de *Notoxus*, sous lequel ils étaient généralement connus, à quelques-uns des Attelabns de Linné.

1802. Marsham, cet admirateur attardé du Pline du nord, dans son *Entomologia britannica*, comprit les insectes qui nous occupent dans le genre *Lytta*, formé par Fabricius aux dépens de celui de *Meloe* de l'illustre suédois.

1804. Latreille, dans le t. X^e de son *Histoire naturelle des crustacés*

et des insectes, conserva à nos Colligères le nom générique de *Notoxus*, et plaça cette coupe dans la famille des *Héliopiens*; il divisa ce genre en deux sections, comme l'avait fait Fabricius : la première comprit les espèces à corselet cornu : la seconde, celle à corselet mutique.

1806. Duméril, dans sa *Zoologie analytique*, continua à comprendre nos COLLIGÈRES dans sa famille des VÉSICANTS ou EPISPASTIQUES, la première des Coléoptères hétéromères :

A élytres molles, très-flexibles, et à antennes très-variables.

Dans ce travail, il restitua avec raison le nom de *Notoxe* aux espèces à corselet cornu, et appliqua celui d'*Anthice* à celles dont le corselet est simple.

1807. Latreille, dans le second volume de son *Genera*, crut ne devoir pas suivre cet exemple; mais il transporta ses *Notoxes* de sa famille des HÉLIOPIENS, dans celle des PYROCHNOÏDES. Il ne changea rien à ces dispositions dans ses *Considérations sur l'ordre naturel des animaux*.

1810. Gyllenhal, dans le second volume de ses *Insecta suecica*, suivit son compatriote Paykull.

1812. Lamarck, dans son *Extrait du cours de zoologie du Muséum*, divisa les Hétéromères en deux principales familles : les *Tenebrionites* et les *Cantharidiens*. Les *Notoxus* prirent place dans cette dernière, avec d'autres genres ayant comme eux les antennes non en scie ni pectinées.

1816. Duméril, qui avait d'abord divisé nos Colligères en *Notoxus* et *Anthicus*, les réunit à regret sous ce dernier nom, dans le t. II du *Dictionnaire des sciences naturelles*, et y adjoignit la seule espèce de nos *Xylophilides* connues de lui.

1817. Dans le t. IV de l'*Histoire naturelle des animaux sans vertèbres*, Lamarck comprit nos Colligères dans sa division des TRACHÉLITES, partagée en *Polytipiens*, ayant les crochets des tarsi simples, et les *Cantharidiens*, ayant les crochets des tarsi doubles.

Les premiers furent ainsi répartis :

« Tarses à pénultième article bilobé.

β Antennes simples (*Notaxe, Scaptie*).

ββ Antennes en soie, pectinées ou branchues (*Pyrochre*).

« Tarses à articles entiers, au moins ceux des pattes postérieures.

Rhipiphore, Mordelle, Anaspé, Apale.

1817. Latreille, dans le 3^e volume du *Règne animal* de Cuvier, partagea les HÉTÉROMÈRES en quatre familles ; 1^o les MÉLASOMES ; 2^o les TAXICORNES ; 3^o les SÉNÉLYTES ; 4^o les TRACHÉLIDES ayant la tête séparée du corselet par une sorte de cou. Nos COLLIGÈRES y trouvaient naturellement place. Cette famille fut divisée en plusieurs groupes :

« Crochets des tarses simples.

β Corps long, droit, déprimé, avec le corselet rond ou conique, les étuis de la longueur de l'abdomen, de la même largeur ou plus large et arrondies au bout (*G. pyrochroa Apalus*).

ββ Corps élevé ou arqué, avec la tête basse, le corselet en trapèze ou en demi-cercle, l'abdomen conique et les étuis soit très-courts, soit terminés en pointe (*Rhipiphorus, Mordella, Anaspis, Scaptia*).

βββ Corselet en forme de cœur, rétréci postérieurement ou formé d'un à deux nœuds (*Notorus, Steropus*).

« Crochets des tarses profondément divisés ou doubles (*Meloe, Mylabris, etc.*).

1819. L'illustre auteur, dans le t. XXXIV du *Nouveau Dictionnaire d'histoire naturelle*, partagea sa famille des TRACHÉLIDES en cinq familles :

1^o Les *Pyrochroides* (*Pyrochre*).

2^o Les *Mordellones* (*Myode, Rhipiphore, Pélécotome, Anaspé, Scaptie*).

3^o Les *Anthicites* (*Notaxe, Stéropé*).

4^o Les *Horiales* (exotiques).

5^o Les *Cantharidies* (*Tetraonyx, Mylabre, Cérocome, Mélœ, Cantharide, Apale, Nemognathe, Sitaris*).

1821. Dans son *Catalogue des Coléoptères*, ouvrage qui a beaucoup contribué à répandre le goût de l'entomologie, le comte Dejean, admirateur de Fabricius, dont les écrits lui servaient de point de départ, comprit à l'exemple du naturaliste danois, nos Colligères dans le genre *Anthicus*.

1825. Latreille, dans ses *Familles naturelles du règne animal*, modifia son dernier travail en introduisant, dans sa famille des TRACHÉLIDES, la tribu des *Lagriaires*. Il mentionna aussi pour la première fois, parmi les *Anthicides*, une coupe générique nouvelle, celle de *Xylophile*, indiquée par Bonelli, mais dont les caractères n'étaient pas encore formulés.

Panzer avait antérieurement senti le besoin de cette création, car il s'était déjà demandé, dès 1796 (4^e année de sa fanne d'Allemagne, fasc. 35. 4), si les *Notoxus populneus* et *melanocephalus*, qui font aujourd'hui partie du genre *Xylophile*, ne devaient pas constituer une coupe générique nouvelle.

1829. Latreille, dans la seconde édition du *Règne animal* de Cuvier, conservait parmi les Trachérides, les six tribus établies par lui précédemment, mais il faisait passer le genre *Scraptia* de celle des *Nordeliones* dans celles des *Anthicides*; et, faute d'avoir reconnu cinq articles aux quatre tarsi antérieurs des *Xylophiles*, il les plaçait dans la division des Tétramères, à la suite des Bruches.

1829. M. Westwood, dans ses observations sur les *Notoxides*, publiées dans le tome V. du *Zoological journal* (1), établit dans cette tribu deux genres nouveaux : *Aderus* et *Eugenes*, dont le premier paraît répondre à celui de *Xylophilus* trop brièvement décrit par Latreille, et dont le second était un démembrement de cette coupe générique indiquée par Bonelli.

1832. Stephens, dans le tome V de ses *Illustrations*, divisa sa famille des *Notoxides* de la manière suivante :

α Tête subcordiforme, ayant un cou distinct.	Genres.
β Prothorax avancé en devant en forme de corne.	<i>Notoxus.</i>
ββ Prothorax mutique.	<i>Anthicus.</i>
αα Tête sans cou distinct.	
β Cuisses toutes simples.	
δ 2 ^e et 3 ^e articles des antennes très-courts.	<i>Aderus.</i>
δδ 2 ^e article des antennes seul très-court.	<i>Eugenes.</i>
βββ Cuisses postérieures renflées.	<i>Xylophilus.</i>

(1) Observations upon the *NOTOXIDÆ*, a Family of *COLEOPTEROUS* Insects, with Characters of two new British Genera separated therein.

Il divisait ainsi, à l'exemple de Duméril, dans sa *Zoologie analytique*, nos Anthicides en deux genres.

1834. Sahlberg (Reinhold Ferdinand) dans ses *Dissertations*, comprenant la description de nouvelles espèces de Coléoptères de la Finlande, travail reproduit dans le t. VII du *Bulletin* de la Société impériale des Naturalistes de Moscou, créait, parmi nos XYLOPHILIDES, le genre *Phytobænus*.

1837. Dejean, dans la 3^e édition de son *Catalogue*, comprit tous nos Colligères dans la famille des ТРАСНÉЛИДЕS, et les plaça, après les Pyrochres, dans l'ordre suivant : *Agnathus*, *Steropes*, *Monocerus* (MÉGERLE), (genre plus antérieurement créé sous le nom de *Notozus*, par ГЕОРГЕВНОУ), *Anthicus*, *Ochthenomus* (Dejean), *Xylophilus* (Bonelli).

1840. M. de Castelnau, dans son *Histoire naturelle des Insectes*, admit parmi les *Anthicites*, à la suite des *Notozus* et *Anthicus*, le genre *Scraptia* et celui de *Psamæcius* (écrit fautivement pour *psammæcus*) dont la place est plus naturellement indiquée ailleurs.

1842. Le docteur Schmidt, dans un excellent travail sur les espèces européennes du genre *Anthicus* de Fabricius, travail inséré dans le tome III de la *Gazette entomologique* de Setlin, réserva, à l'exemple de Duméril et de Stephens, le nom de *Notozus* aux seules espèces rentrant dans le genre créé par Geoffroy, conserva aux autres le nom d'*Anthicus*, à l'exception de celles que le comte Dejean avait séparées sous le nom d'*Ochthenomus*, coupe générique dont il donna les caractères distinctifs.

1845. M. Blanchard, dans son *Histoire des insectes*, divisait la tribu des CANTHARIDIENS en familles et en groupes. Les *Anthicides* y formèrent le troisième groupe de la famille des LAGRÉDES.

1845. La même année, M. L. Redtenbacher, dans ses *Genres de la faune d'Autriche*, disposés d'après une méthode analytique, comprit dans la famille des *Anthici*, les genres *Notozus*, *Anthicus* et *Xylophilus*. Il ne changea rien à cette disposition dans la 1^{re} édition (1849) de sa *Fauna austriaca*.

1845. La même année encore, M. de Motschulsky, dans le premier cahier des *Bulletins de Moscou*, indiquait, sous le nom de *Formicoma*, un nouveau genre formé aux dépens de celui d'*Anthicus*, et que M. le

comte Mannerheim, dans les *Bulletins* de 1846, de la même Société, proposait, avec plus de raison, d'appeler *Myrmecosoma*.

1848. M. de la Ferté-Sénectère fit paraître, sous le titre de *Monographie des Anthicites et genres voisins*, un de ces travaux qui font époque dans la science.

Cette monographie est divisée en trois parties distinctes :

LES PSEUDO-ANTHICITES, insectes presque tous exotiques, et dont un seul genre (*Steropes*) peut être considéré comme européen (1).

LES ANTHICITES.

Le genre *Agnathus*, que l'auteur considérait comme étranger aux ANTHICITES, et dont la place lui semblait plus naturellement indiquée au devant des *Salpingus*.

LES ANTHICITES furent divisés de la manière suivante :

	Genres.
A Corselet prolongé antérieurement en pointe.	
α Tarses postérieurs peu grêles, pas plus longs que les tibias.	Noturus.
αα Tarses postérieurs très-grêles et beaucoup plus longs que les tibias.	Mecynotarsus.
AA Corselet arrondi antérieurement.	
β Antennes n'étant pas insérées sous les bords latéraux du chaperon.	
γ Elytres ovalaires, et en même temps toutes les cuisses fortement dilatées.	Formicomus.
γγ Elytres rarement ovalaires, ou quand elles le sont, n'étant pas accompagnées de cuisses fortement dilatées.	
δ Corselet fortement bilobé, et en même temps les antennes fortement moniliformes.	Tomoderus.

(1) M. de la Ferté ne s'est pas exprimé sur la place à donner aux Xylophiles. Par une modestie exagérée, après avoir consacré beaucoup de temps à leur étude difficile, il a laissé le soin de les décrire à Erichson, qui lui avait laissé entendre qu'il avait réuni des matériaux pour la monographie de ce genre, et il avait envoyé en communication à ce dernier, tous les Xylophiles déjà réunis et coordonnés par lui. La mort prématurée du savant entomologiste de Berlin, a rendu cette communication infructueuse.

- ♂♂ Corselet rarement bilobé, et quand il l'est n'étant pas accompagné d'antennes fortement moniliformes. *Anthicus*.
- ♂♂ Antennes insérées sous les rebords latéraux du chaperon *Ochthenomus*.

Dans ce travail, que nous avons borné aux insectes de notre pays, M. de la Ferté créait des genres *Mecynotarsus* et *Tomoderus* et formulait les caractères propres à faire admettre celui de *Formicomus*, indiqué auparavant avec une terminaison féminine, par M. de Motschulski.

1831. M. J. Leconte, dans ses *Descriptions de nouvelles espèces de Coléoptères de la Californie*, publiées dans les *Annales du Lycée d'Histoire naturelle de New-York*, établissait (p. 152) le genre *Formicilla*, que le savant auteur réunissait l'année suivante au genre *Formicomus* de M. de la Ferté, dans son *Synopsis des Anthicides des Etats-Unis*, inséré dans le sixième volume (p. 92) des procès-verbaux de l'Académie des Sciences naturelles de Philadelphie.

1839. M. Lacordaire, dans son *Genera*, répartit dans des familles diverses les insectes objets de cette étude.

Les *Aguathides* constituèrent la troisième tribu de la famille des PYTHIDES.

Les *Xylophiles* firent parti de la tribu des *Scraptiides*, la seconde de la famille des PÉDILIDES.

Les *Anthicides* constituèrent une famille particulière divisée de la manière suivante :

	Genres.
A Saillie intercostale large, ogivale ou tronquée; cuisses en massue.	<i>Formicomus</i> .
AA Saillie intercoxale médiocrement large, triangulaire.	
a Prothorax divisé en deux par un étranglement.	
β Tête distante du prothorax; cuisses en massue.	<i>Leptaleus</i> .
ββ Tête contiguë au prothorax; cuisses simples.	<i>Tomoderus</i> .
aa Prothorax non divisé par un étranglement.	
c Prothorax muni d'une corne en avant.	
δ Tarses postérieurs au plus aussi longs que les jambes.	<i>Notarus</i> .

- 40 Tarses postérieurs beaucoup plus
 longs que les jambes. *Mecynotarsus.*
 41 Prothorax sans corne ni dentelures.
 • Antennes insérées complètement à
 découvert. *Anthicus.*
 42 Antennes insérées sous de petites
 saillies de l'épistome (1). *Ochthenomus.*

1863. Enfin feu Jacquelin Du Val, dans son *Genera des Coléoptères d'Europe* constitua aussi une famille particulière des ANTHICIDES, dans laquelle il fit entrer les *Pédilides* vrais de M. Lacordaire; il éleva au rang de famille la seconde tribu des *Pédilides* du savant entomologiste de Liège, celle des *SCRAPTHIDES* dans laquelle trouvèrent place les *Xylophilites*, et adoptant la manière de voir de ce naturaliste, plaça dans la famille des *PYTHIDES*, à la suite du groupe des *Salpingites*, celui des *Agnathides*, dont la place toutefois lui semblait embarrassante à fixer.

Le groupe des *Anthicites*, dans lequel rentrent tous nos ANTHICIDES de France, fut partagé ainsi qu'il suit :

- | | Genres. |
|--|----------------------|
| A. Prothorax antérieurement prolongé au dessus de la tête en une sorte de corne horizontale robuste et denticulée (<i>Notoxites</i>). | |
| • Tarses filiformes à pénultième article entier : les postérieurs très-grêles et très-allongés, notablement plus longs que les jambes. | <i>Mecynotarsus.</i> |
| •• Tarses médiocres, à pénultième article excavé-échancré en dessus : les antérieurs plus épais et sensiblement déprimés. | <i>Notoxus.</i> |
| AA. Prothorax au contraire prolongé antérieurement en forme de corne (<i>Anthicites</i> propres). | |
| • Tête courte et appliquée contre le prothorax, avec son cou invisible ou à peu près en dessus. Prothorax bilobé. Mandibules amples, aussi larges que longues, fortement arquées sur leur dos. | <i>Tomoderus.</i> |
| •• Tête dégagée, avec son cou visible en dessus. Prothorax variable. Mandibules subtriangulaires, légèrement ou médiocrement arquées. | |

(1) Ou plutôt sous les saillies de cette partie de l'épicerane que nous avons considérée comme étant un postépistome soudé au front.

- 7 Elytres régulièrement ovales-oblongues, atténuées en avant et en arrière, avec leurs épaules effacées. Cuisses fortement claviformes. Menton presque en demi cercle. *Formicomus.*
- 77 Elytres variables mais subtronquées à la base, et avec leurs épaules plus ou moins distinctes. Cuisses en général fusiformes, rarement légèrement claviformes; mais alors épaules bien marquées. Menton légèrement tronqué en avant.
- 4 Antennes insérées complètement à découvert. *Anthicus.*
- 88 Antennes insérées sous de petites saillies frontales plus ou moins marquées. Corps long, étroit, très-peu convexe. *Ochthenomus.*

M. de Laferté, et MM. Lacordaire et Jacquelin Du Val, à son exemple, ont jugé avec raison que le genre *Agathus* ne pouvait rester dans la même tribu ou famille que les ANTHICIDES. D'autre part, les *Xylophiles* se lient évidemment aux Scapties et aux Trolomes, dont ils s'éloignent par l'étroitesse de leur prothorax; par leur tête aussi large que ce segment. Ils font évidemment le passage des Hétéromères de notre seconde division, ayant la base du prothorax aussi large que celle des élytres à ceux chez lesquels le premier segment thoracique est notablement plus étroit que les épaules.

Ces considérations et quelques autres nous portent à modifier de la manière suivante le tableau donné dans le volume des BARBIPALPES, p. 2.

Base du prothorax	en général notablement moins large que les élytres aux épaules; rarement aussi large, mais alors tête prolongée en forme de trompe ou de museau.	Tête engagée dans le prothorax, plus étroite que ce dernier. Antennes insérées vers le milieu du côté interne des yeux. Palpes maxillaires généralement longs.	BARBIPALPES.
		Tête accolée contre le prothorax ou séparée de lui par un cou.	Tête verticale ou inclinée. Antennes ou pectinées ou fortement dentées en scie. Élytres en scie. Élytres de largeur médiocre.
		Ongles divisés.	VASCILLATA.
		Élytres effraient postérieurement leur plus grande largeur. Prothorax presque cylindrique. Antennes grossissant vers l'extrémité	CYLINDRICALIS.
		Antennes fortes ou plus grosses vers l'extrémité. Élytres de consistance solide, non rétrécies postérieurement. Pennultième article des tarses entier.	SIMPLICITARSIS.

Les Colligères de notre pays se divisent en deux groupes :

		<i>Groupe.</i>	
Tête	}	ordinairement un peu échancrée en arc à son bord postérieur; circulairement concave à sa partie postérieure; accolée contre le prothorax ou ne laissant voir que d'une manière incomplète une espèce de cou. Prothorax n'offrant pas à sa partie antérieure une espèce de goulot dans lequel s'engage le cou; tranchant ordinairement, au moins près des angles postérieurs; généralement peu rétréci près de sa base.	XYLOPHILIDES.
		arrondie ou tronquée à sa partie postérieure; visiblement séparée du prothorax par un cou et par l'espèce de goulot dans lequel ce cou est reçu. Prothorax sans tranchant sur les côtés servant à séparer son dos de ses flancs, très-sensiblement rétréci au devant de sa base.	ANTICIENS.

PREMIER GROUPE.

LES XYLOPHILIDES.

CARACTÈRES. *Tête* ordinairement un peu échancrée en arc à son bord postérieur; circulairement concave à sa partie postérieure; accolée contre le prothorax ou ne laissant voir que d'une manière incomplète une sorte de cou. *Prothorax* n'offrant pas à sa partie antérieure une espèce de goulot dans lequel s'engage le cou; ordinairement tranchant sur les côtés, au moins près des angles postérieurs; généralement peu rétréci près de sa base. *Hanches intermédiaires* subglobuleuses. *Tarses* à pénultième article habituellement très-court : le premier des postérieurs de moitié environ plus long que les trois suivants réunis.

Les *Xylophilides* servent à lier les *Colligères* aux *Longipèdes*; ils ont une très-grande analogie avec les *Scaptiens*, dont ils se distinguent sans peine par leurs élytres débordant la base du prothorax du tiers au moins de la largeur de chacune; par leurs hanches postérieures séparées par la saillie antéro-médiane du premier arceau ventral; par le premier article des tarses postérieurs beaucoup plus long, et par quelques autres caractères. Par ces considérations, ils doivent constituer un groupe particulier dans notre tribu des *Colligères*, ou en former une famille à part (les *Soléataires*), comme nos *Scaptiens* en devraient constituer une spéciale parmi nos *Longipèdes*.

Les Xylophilides peuvent être réduits au

Genre *Xylophilus*, XYLOPHILE ; Latreille.

(Tavel, bois; pères, mangeur).

CARACTÈRES. Ajoutez à ceux de la tribu et du groupe :

Tête perpendiculaire ou très-penchée; généralement plus large que longue; en général verticalement coupée après le vertex, à sa partie postérieure. *Yeux* de grosseur variable, suivant les espèces ou les sexes; le plus souvent échancrés. *Antennes* insérées à découvert dans l'échancrure des yeux ou près du bord antéro-interne de ces organes; ordinairement un peu épaissies vers l'extrémité, parfois subfiliformes; généralement plus longues chez les σ que chez les φ ; de 11 articles: le 2^e ordinairement le plus court: le 3^e variable: le 11^e ovoïdo-conique, parfois appendicé. *Prothorax* habituellement presque carré, ou un peu plus large ou plus long; peu ou médiocrement rétréci près de sa base; assez souvent crensé au devant de celle-ci d'un sillon transversal, parfois réduit à deux fossettes transverses. *Elytres* voilant ordinairement le dos de l'abdomen.

Les Xylophilides sont des insectes de petite taille, de couleurs peu remarquables, offrant souvent des différences sensibles, suivant les sexes, dans la grosseur de leurs yeux, la longueur ou la conformation de quelques-uns des articles de leurs antennes, dans la longueur de leur prothorax, dans la conformation de leurs élytres.

Ils paraissent se nourrir exclusivement de matières végétales, surtout de celles qui sont altérées. On les trouve sous les écorces, sous les tas de bois entassés dans les forêts, dans les bois en décomposition, dans les toits de chaume, quelquefois sur les branches ou les feuilles des arbres.

Ce genre peut être divisé de la manière suivante, pour nos espèces françaises.

- A. 3^e article des antennes non moniliforme, au moins aussi grand que le 2^e.
Cuisse postérieures non renflées.

- B. Antennes insérées plus près de la ligne médiane du front que le point du bord interne des yeux le plus rapproché de cette ligne. Yeux peu ou point échancrés; séparés entre eux par un espace égal aux trois cinquièmes de la largeur de la tête (S.-G. *Olotelus*). I.
- BB. Antennes insérées moins près de la ligne médiane du front, que le point des yeux le plus rapproché de cette ligne. Yeux échancrés, séparés entre eux par un espace à peine égal à la moitié de la largeur de la tête, ou parfois plus rapprochés chez le ♂.
- C. Antennes non dentées. Yeux séparés du bord postérieur de la tête par un espace égal à celui qui sépare leur bord postérieur du sinus de leur échancrure, c'est-à-dire à la moitié environ de leur diamètre longitudinal; séparés entre eux, vers la base des antennes, par un espace égal à la moitié (♀) ou à peine au tiers (♂) de la largeur de la tête (S.-G. *Anidorus*) II.
- CC. Antennes dentées (♂) ou subdentées (♀). Yeux prolongés jusqu'au bord postérieur de la tête; contigus entre eux dans leur point le plus rapproché (♂), ou séparés par un espace à peine égal au tiers de la largeur de la tête (♀) (S.-G. *Xylophilus*). III.
- AA. 3^e Article des antennes moniliforme, presque plus petit que le 2^e. Cuisses postérieures renflées. Yeux échancrés, contigus ou à peu près au bord postérieur de la tête (S. G. *Eugenes*). IV.

- I. Antennes à 3^e article non moniliforme, au moins aussi grand ou plus grand que le 2^e; insérées plus près de la ligne médiane du front que le point du bord interne des yeux le plus rapproché de cette ligne. Yeux séparés entre eux par un espace égal environ aux trois cinquièmes de la largeur de la tête. Cuisses postérieures non renflées (S.-G. *Olotelus*).
- a Prothorax sans dépression transversale au devant de sa base.
- ♂ Corps glabre ou paraissant tel; entièrement d'un roux testacé, avec les yeux noirs. Prothorax marqué d'un point enfoncé près de chaque angle postérieur. 1. *Punctiger*.
- ♂♂ Corps pubescent. Cuisses postérieures noires ou brunes. Elytres testacées. 2. *Pruinous*.
- aa Prothorax marqué, au devant de sa base, d'un sillon transversal, parfois réduit à deux fossettes transverses.
- γ Corps entièrement d'un flave orangé avec les yeux noirs. 3. *Flaveolus*.
- γγ Elytres en partie au moins brunes ou noires. 4. *Neglectus*.

1. *Xylophilus punctiger*; Mulsant et Rey.

Dessous du corps glabre ou paraissant tel; entièrement d'un roux testacé, avec les yeux noirs : ceux-ci entiers, suborbiculaires, tronqués en arrière, en ogive en devant, presque prolongés jusqu'au bord postérieur de la tête. Cette dernière lisse, imponctulée. Antennes à 3^e article plus grêle et un peu plus long que le 2^e : les 7^e à 10^e plus larges que longs. Prothorax accolé contre la tête ; transverse ; faiblement rétréci et en ligne droite d'avant en arrière ; convexe ; pointillé, sans dépression. Ecusson en triangle tronqué, plus large que long. Elytres finement ponctuées ; à peine marquées d'une fossette humérale.

Long. 0^m,0029 (1 l. 1/3). — Larg. 0^m,0007 (1/3 l.).

Corps oblong. Tête subtriangulaire, une fois moins longue depuis son bord postérieur jusqu'à l'épistome que large, prise aux yeux ; d'un roux testacé ; glabre, lisse, luisante. Yeux noirs ; médiocrement saillants, entiers, presque orbiculaires, obtusément tronqués en arrière, en ogive ou en angle obtus et à côtés curvilignes, en devant ; prolongés presque jusqu'au bord postérieur de la tête, dont ils sont séparés par un espace égal environ au sixième de leur longueur. Antennes insérées au devant des yeux ; prolongées environ jusqu'au cinquième de la longueur des élytres ; d'un roux testacé ; grossissant un peu graduellement à partir du 3^e article : le 2^e brièvement ovale ou presque moniliforme, plus gros et plus court que le 3^e : les 3^e à 6^e aussi longs ou plus longs que larges : les 7^e et 8^e plus larges que longs : les 9^e et 10^e en carré transverse : le 11^e parallèle, arrondi à l'extrémité, au moins aussi long que large. Prothorax tronqué en devant et accolé contre la tête ; faiblement rétréci d'avant en arrière, et en ligne droite jusqu'à la base ou à peine un peu plus rétréci sur son tiers postérieur ; sans rebord à la base ou n'offrant qu'une sorte de rebord très-étroit et au dessous du niveau de sa surface et à peine apparent ; d'un sixième plus large que long ; convexe ; sans dépressions ou tubercules ; d'un roux testacé lui-

sant; finement pointillé, avec le bord postérieur lisse; marqué d'un point enfoncé, près de chaque angle postérieur. *Ecusson* d'un roux testacé; en triangle tronqué postérieurement, plus large à la base que long sur la ligne médiane. *Elytres* débordant la base du prothorax du tiers environ de la largeur de chacune; subarrondies et un peu plus avancées aux épaules; parallèles jusqu'à la moitié, puis faiblement rétrécies, arrondies, prises ensemble, à l'extrémité; des trois quarts environ plus longues que larges réunies; médiocrement convexes sur le dos; marquées d'une faible fossette humérale; sans autre dépression; d'un roux testacé; finement ponctuées; glabres ou paraissant telles. *Dessous du corps et pieds* d'un roux testacé.

Cette espèce a été trouvée par l'un de nous, dans les environs de Marseille, en fançant les herbes.

Obs. Elle se distingue de toutes les autres par son corps glabre en dessus; par sa couleur; par sa tête impointillée; par la forme de ses yeux rapprochés du bord postérieur de la tête; par ses antennes insérées plus avant; par son prothorax sans dépression, marqué d'un point enfoncé près de chaque angle postérieur, etc.

1. *Xylophilus pruinosus*; KIRSENWETTER.

Dessus du corps garni d'une pubescence fine et pruinée. Yeux noirs, entiers, presque obtriangulaires, séparés du bord postérieur de la tête par un espace égal à environ la moitié de leur longueur. Tête brune; ponctuée. *Prothorax* brunâtre, convexe, ponctué, sans dépression transverse; souvent marqué sur la seconde moitié de sa ligne médiane d'un sillon parfois obsolète. *Elytres* convexes, ponctuées, sans dépressions; testacées ou d'un roux fauve ou testacé, souvent parsemées d'une bande brune, naissant au-dessous de l'épaule et prolongée presque jusqu'à l'extrémité. *Pieds* d'un roux testacé. *Cuisses postérieures* brunes ou brunâtres.

♂ 2^e article des antennes plus court que le 3^e: le dernier obliquement échancré d'un côté. Angles antérieurs du prothorax émoussés. *Elytres* subparallèles ou moins ovalaires.

♀ 2^e article des antennes presque égal au 3^e : le dernier ovoïdo-conique. Angles antérieurs du prothorax assez vifs. Elytres plus ovales.

Xylophilus pumilus (DEJEAN), Catal. (1837). [p. 239. — *Xylophilus dimidiatus* (MARIETTI).

Xylophilus pruinosus. DE KIESENWETTER, Berlin. Entom. Zeitschr. (1861). p. 241.

Long. 0^m,0016 à 0^m,0019 (3/4 à 5/5). — Larg. 0^m,0008 (2/5).

Corps oblong. *Tête* convexe; finement et densément ponctuée; variant du noir au brun de poix; brièvement garnie d'une pubescence légère et comme pruineuse. *Yeux* noirs; entiers, presque obtriangulaires; séparés du bord postérieur de la tête par un espace égal environ à la moitié de leur diamètre; séparés entre eux sur le front par un espace à peine plus grand que la moitié de la largeur de celle-ci. *Antennes* insérées au devant des yeux, et plus en dedans que le bord interne de ceux-ci; à peine prolongées au delà de la moitié du corps; brièvement pubescentes; d'un roux testacé, souvent nébuleuses dans leur milieu; grossissant un peu vers l'extrémité: à 1^{er} article épais: le 2^e parfois faiblement moins grand que le 3^e: les 5^e à 10 presque égaux, obconiques: les 8^e à 10^e à peine plus courts: le 11^e ovoïdo-conique, de moitié au moins plus long que le précédent. *Prothorax* tantôt accolée contre la tête; tantôt un peu séparé d'elle, tronqué en devant et à peu près aussi large que la tête; subparallèle sur la moitié antérieure de ses côtés; faiblement rétréci et un peu tranchant sur la seconde; à angles postérieurs assez vifs et faiblement plus ouverts que l'angle droit; tronqué ou faiblement arqué en arrière et sans rebord; souvent un peu entaillé au devant de l'écnsson; aussi large que long; densément et assez finement ponctué; d'un brun de poix ou parfois d'un brun fauve; garni d'une pubescence fine et comme pruineuse; marqué, au moins sur la seconde moitié de sa ligne médiane, d'un sillon peu profond et parfois obsolète. *Ecusson* d'un roux testacé, en triangle tronqué plus large à la base que long sur sa ligne médiane. *Elytres* graduellement et sensiblement élargies vers la moitié de leur longueur; arrondies postérieurement, prises ensemble; des deux tiers ou

des trois quarts plus longues que larges réunies ; médiocrement convexes sur le dos, convexement déclives sur les côtés, creusées d'une fossette humérale peu profonde ; moins finement et moins densément ponctuées que le prothorax ; garnies d'une pubescence grisâtre fine et comme pruiteuse ; d'un roux testacé ; ordinairement parées sur les côtés d'une sorte de bande longitudinale brune, naissant après l'épaule et prolongée jusqu'aux deux tiers ou presque jusqu'à l'extrémité, en se rapprochant du bord externe : cette bande, parfois nulle. *Dessous du corps* brun ou d'un brun roussâtre. Pieds d'un roux testacé. Cuisses postérieures d'un brun de poix.

Cette espèce paraît être principalement méridionale. Elle a été prise par nous près de Marseille ; dans les environs de Perpignan, par divers naturalistes, et dans les Landes, dans les vieux toits de chaume, par M. Perris.

Obs. Elle se distingue facilement du *X. punctiger* par sa pubescence, par sa couleur, par sa tête visiblement ponctuée, etc. ; des *flaveolus* et *neglectus* par son prothorax non creusé au devant de la base d'un sillon transversal, souvent divisé en deux fossettes transverses ; par ses cuisses postérieures brunes, etc.

Elle s'éloigne des *X. nigrinus* et *sanguinolentus* par sa couleur ; par des yeux sans échancrure sensible, plus largement séparés l'un de l'autre ; par ses antennes insérées plus près de la ligne médiane que le bord interne des yeux.

Ce dernier caractère ne permet pas de la confondre avec les *X. pygmaeus* et *populneus*, dont les yeux d'ailleurs atteignent ou à peu près le bord postérieur des yeux.

3. *Xylophilus flaveolus* ; MULSANT ET REY.

Dessous du corps brièvement pubescent ; entièrement d'un flave testacé, avec les yeux noirs : ceux-ci entiers, obliquement transverses, de moitié plus larges que longs, séparés du bord postérieur de la tête par un espace presque égal à la moitié de leur diamètre longitudinal. Tête à peine pointillée. Prothorax un peu plus long que large, rétréci en devant, sinué vers

la moitié de ses côtés, creusé au devant de la base de deux fossettes transverses et d'une dépression obliquement longitudinale naissant de chaque épaule et prolongée jusqu'à la moitié. *Écusson* en triangle tronqué, plus long que large. *Elytres* finement ponctuées.

Long. 0^m,0028 (1 l. 1/4). — Larg. 0^m,0008 (2/3).

Corps oblong; très-brièvement pubescent en dessus; entièrement d'un flave testacé, avec les yeux noirs. *Tête* séparée du prothorax par une sorte de cou; convexe; à peine pointillée. *Yeux* obliquement transverses; de moitié plus larges que longs; cutiers, séparés du bord postérieur de la tête par un espace à peu près égal à la moitié de leur diamètre longitudinal. *Antennes* insérées au devant des yeux, plus avant que leurs angles antéro-internes, moins avant que leur angle antéro-externe; plus en dedans que le côté interne des yeux. *Prothorax* tronqué en devant; un peu plus long que large; rétréci en devant; offrant vers le tiers de sa longueur une dilatation anguleuse, montrant dans ce point sa plus grande largeur, entaillé ensuite vers la moitié de sa longueur, un peu moins large ensuite que vers le tiers; faiblement arqué en arrière à la base; médiocrement convexe; finement pointillé; creusé d'une dépression obliquement longitudinale, naissant de chaque épaule, prolongée jusqu'à la moitié de sa longueur, en se rapprochant de la ligne médiane; creusé au devant de sa base de deux grosses fossettes un peu moins longues que larges, séparées sur la ligne médiane par une faible carène. *Écusson* en triangle tronqué postérieurement; plus long sur la ligne médiane que large à la base. *Elytres* débordant la base du prothorax du tiers environ de la largeur de chacune; faiblement élargies jusque ou à peu près la moitié de leur longueur; arrondies postérieurement, prises ensemble; des trois quarts plus longues que larges réunies; médiocrement convexes sur le dos; marquées d'une fossette humérale peu profonde; sans autre dépression, ou à peine déprimées transversalement vers le cinquième de leur longueur; assez finement ponctuées. *Dessous du corps* marqué de points assez gros sur les parties pectorales; plus finement et plus obsolètement ponctué sur le ventre; entièrement d'un flave testacé, ainsi que les pieds.

Cette espèce a été prise, par l'un de nous, en mars, sous des écorces d'accacias, dans les environs de Lyon. Les antennes ont été brisées, avant la description ci-dessus.

Obs. Elle s'éloigne de toutes les espèces de ce sous-genre par sa couleur, par la longueur de son prothorax, par ses dépressions plus prononcées, par la forme des côtés du même segment ; par son écusson plus long que large, etc.

Cet insecte se rapporterait-il au *X. testaceus*, inconnu de nous, de Kolanati ? Sa couleur d'un flave testacé serait-elle naturelle ? ou ne serait-elle qu'une teinte due au défaut de développement de la matière colorante ? ne serait-il enfin qu'un individu déformé, par suite de son état immature, de l'espèce suivante ?

4. *Xylophilus neglectus*; JACQUELIN DU VAL, AUBÉ.

Yeux noirs, entiers, obliquement transverses, de moitié plus larges que longs, séparés du bord postérieur de la tête par un espace presque égal à la moitié de leur diamètre longitudinal. Tête testacée, presque glabre, à peine pointillée. Prothorax peu pubescent ; pointillé ; à peine aussi long que large, presque carré ; creusé au devant de la base d'un sillon transversal, souvent réduit à deux fossettes ; marqué d'une faible dépression naissant de l'épaule et peu prolongée. Ecusson en triangle tronqué, aussi long que large. Elytres pubescentes, finement ponctuées ; d'un noir ardoisé, avec les épaules et la partie postérieure, testacées. Antépectus et pieds testacés. Médi, postpectus et ventre d'un noir ou brun ardoisé.

♂ Yeux un peu moins distants l'un de l'autre. Prothorax un peu plus long. Elytres plus parallèles, plus sensiblement un peu comprimées sur les côtés, offrant ordinairement plus marquée l'impression transverse située au cinquième de leur longueur et montrant souvent leurs parties testacées plus restreintes par la couleur noire.

Xylophilus neglectus. JACQUELIN DU VAL, *Gener. de Col. d'Eur.* vol. III. pl. 85. fig. 421. — AUBÉ, in GFENIER, *Catal. d. Coléopt. de Fr.*, p. 92.

Long. 0^m,0016 à 0^m,0018 (3/4 à 4/5 l.). — Larg. 0^m,0007 (1/3 l.).

Corps oblong. Tête séparée du prothorax par une sorte de cou; convexe; très-finement pointillée; testacée ou d'un fauve testacé, parfois avec le vertex brunâtre. *Palpes testacés. Yeux* noirs, entiers, obliquement transverses, de moitié plus larges que longs; à peine écartés; séparés du bord postérieur de la tête par un espace à peu près égal à la moitié de leur diamètre longitudinal. *Antennes* insérées plus avant que l'angle antéro-interne des yeux, moins avant que leur angle antéro-externe, plus en dedans que le bord interne des yeux; prolongées jusqu'aux deux tiers (♂) ou aux trois cinquièmes (♀) de la longueur du corps; peu pubescentes; testacées; assez grêles à la base, grossissant un peu vers l'extrémité; à 2^e article petit, subglobuleux: les 3^e à 6^e filiformes, une fois plus longs que larges: les 7^e à 10^e subtriangulaires; le 1^{er} ovoïdo-conique, de moitié plus long que le 10^e. *Prothorax* tronqué en devant et laissant un peu apparaître le cou qui l'unit à la tête; à peine arqué sur les côtés, c'est-à-dire élargi presque jusqu'au tiers, et rétréci des trois quarts aux angles postérieurs, qui sont assez vifs et un peu plus ouverts que l'angle droit; tranchant sur la moitié postérieure de ses côtés; tronqué ou à peine arqué en arrière et sans rebord à la base; à peine plus large que long; médiocrement ou peu fortement convexe; creusé au-devant de la base d'un sillon transversal médiocrement profond, et réduit parfois à deux fossettes transverses, parfois séparées par une carène faible et obtuse; habituellement creusé aux angles antérieurs d'une petite fossette ou d'un court sillon obliquement dirigé en arrière, sillon, quand il est bien prononcé, qui fait paraître le prothorax comme tuberculeux au tiers de la longueur de ses côtés; d'un roux testacé ou d'un flave testacé; brièvement pubescent; très-finement ponctué. *Ecusson* d'un flave testacé; en triangle tronqué postérieurement, et aussi long sur la ligne médiane que large à sa base. *Elytres* subarrondies et un peu plus avancées aux épaules; faiblement élargies en ligne droite jusqu'aux quatre septièmes ou deux tiers de leur longueur, arrondies postérieurement, prises ensemble; de deux tiers au moins plus longues que larges,

réunies; médiocrement convexes sur le dos, subcomprimées et très-déclives sur les côtés; offrant ordinairement sur ceux-ci un sillon longitudinal naissant en dehors de l'épaule et plus ou moins prononcé; habituellement notées vers le cinquième de leur longueur d'une dépression commune, en arc dirigé en arrière, mais obsolète sur la suture; marquées de points rapprochés notablement moins petits et plus apparents que ceux du prothorax, finement pubescentes; d'un noir ardoisé ou plombé, avec les épaules et la partie postérieure testacées ou d'un roux testacé: les parties tertiaires peu nettement limitées et d'une étendue variable. *Dessous du corps* testacé sur la partie inférieure de la tête et sur l'antépectus, d'un noir ardoisé ou plombé sur les autres régions pectorales et sur le ventre. *Pieds* testacés ou d'un roux flave.

Cette espèce n'est pas très-rare dans la plupart des provinces du centre et du midi de la France; elle paraît peu commune dans les environs de Paris et surtout plus au nord. On la trouve sous les arbres, parmi les tas de bois entassés dans les forêts, en battant les lierres, les fagots, les toits de chaume, etc.

Obs. Elle se distingue facilement des *X. populneus*, *pygmaeus*, *nigrinus*, et *sanguinolentus* par la forme de ses yeux en parallélogramme obliquement transverse, sans échancre sensible; par ses antennes insérées plus près de la ligne médiane que le point du bord interne des yeux le plus rapproché de cette ligne, etc.; des *X. punctiger*, *pruinosus* et *flaveolus*, par la couleur de ses élytres; des deux premières, par son prothorax non creusé d'un sillon ou de fossettes transverses, au devant de sa base; du *punctiger*, par ses élytres pubescentes; du *pruinosus* par ses cuisses testacées.

Le *X. neglectus* offre des variations plus ou moins sensibles. Ainsi, la tête passe du testacé au rouge testacé, au fauve nébuleux, ou se montre même obscure sur son vertex. Le prothorax offre aux angles de devant une dépression obliquement longitudinale, parfois obsolète, d'autres fois très-visible et faisant alors relever en bosse et rendant ses côtés plus ou moins sensiblement anguleux vers le tiers de leur longueur; son sillon transversal situé au devant de la base est parfois réduit à deux fossettes transverses, séparées par une faible carène. La

couleur de ses élytres varie d'étendue et d'intensité; la dépression sinitée au cinquième de leur longueur se montre plus ou moins prononcée; leur compression latérale est souvent faible.

Cet insecte porte dans beaucoup de collections le nom de *X. nigripennis*, VILLA (Coleop. Europ. alter. suppl. p. 63.); et c'est probablement cet insecte que J. Du VAL a indiqué dans son *Genera* (t. III. p. 376), tandis qu'il l'a représenté (pl. 85. n° 481), sous le nom de *neglectus*.

Suivant M. le docteur Aubé, possesseur d'un exemplaire typique du *X. nigripennis* du naturaliste milanais, ce dernier insecte différerait du *X. neglectus* (dont il a donné la description dans le catalogue de M. Grenier) par sa tête noirâtre; par son prothorax un peu plus long, étranglé un peu avant sa base, et offrant en avant un autre étranglement plus faible; de plus, ajoute M. Aubé, la partie la plus large de ce segment, placée au tiers est assez étroite, et présente de chaque côté un tubercule arrondi; à la base existent deux fossettes longitudinales profondes et séparées par une carène mousse. Les élytres sont un peu plus longues que chez le *neglectus*, plus parallèles, moins convexes, moins pubescentes, à peine testacées aux épaules et en arrière.

Malgré ces différences signalées par un observateur aussi habile que M. Aubé et pour lequel nous sommes pleins d'estime, il n'est peut-être pas encore parfaitement démontré que les *X. neglectus* et *nigripennis* ne soient une même espèce.

Chez les exemplaires ♂ du *X. neglectus* que nous avons eu sous les yeux, le prothorax semble plus long; les élytres plus parallèles, moins convexes et plus brièvement testacées aux épaules et en arrière, que chez la ♀. Quant au prothorax, sa forme se modifie sensiblement suivant les conditions sous lesquelles l'insecte passe de l'état de nymphe à celui d'insecte parfait. Quand les fossettes naissant des épaules sont peu marquées, les côtés du prothorax sont presque droits. Quand, au contraire, elles sont prononcées, elles font développer vers le tiers des bords latéraux une saillie anguleuse, qui semble chargée d'un tubercule, par suite de la dépression que forme la fossette. Relativement au sillon basilaire, il est souvent réduit à deux fossettes séparées par une carène, et ces fossettes, en se rétrécissant, peuvent, de transversales devenir longitudinales.

Sur des insectes d'une taille aussi petite que celle des Xylophiles en général, la dessiccation plus ou moins rapide de l'enveloppe tégumentaire peut opérer des modifications très-sensibles dans la configuration de certaines parties du corps, et peut-être notre *X. flavicollis* n'est-il qu'un exemple singulier des variations qui peuvent être produites.

Ces modifications que nous avons signalées, n'avaient peut-être pas échappé à l'œil perspicace de J. Du VAL, et feraient croire qu'après avoir reconnu que son *X. neglectus* était le même que le *X. nigripennis* de Villa, il n'avait plus parlé du premier dans son texte.

II Antennes non dentées; à 3^e article notablement plus long que le 2^e, parallèle (♂) ou subparallèle (♀); insérées moins près de la ligne médiane du front que le point du bord interne des yeux le plus rapproché de cette ligne. Yeux échancrés et séparés entre eux, vers la base des antennes par un espace égal à la moitié (♀) ou à peine au tiers (♂) de la largeur de la tête (S.-G. *Anidorus*).

« 3^e article des antennes du (♂), parallèle, trois fois aussi long que large. Prothorax noir.

Nigricus.

« 3^e article des antennes du (♂) épaissi, parallèle, une fois plus long que large. Prothorax d'un rouge obscur.

Sanguinolentus.

5. *Xylophilus nigricus*; GERVAR.

Yeux gros, échancrés, éloignés du bord postérieur de la tête. Antennes noires, avec les trois premiers articles d'un rouge testacé. Dessus du corps noir ou d'un noir de poix, et parfois avec les parties de la bouche d'un rouge foncé; pubescent; plus densément ponctué, surtout sur les élytres. Prothorax presque carré. Pieds testacés. Cuisses intermédiaires et postérieures noires. Tibias parfois obscurs.

♂ Yeux séparés l'un de l'autre, dans leur point le plus rapproché, par un espace presque égal au tiers de la largeur de la tête. Front chargé d'une petite carène entre les antennes. Antennes prolongées jusqu'aux trois cinquièmes ou deux tiers du corps; à 3^e article épaissi, trois fois aussi long que le 2^e. Élytres déprimées sur le dos, au moins

jusqu'à la moitié de leur longueur, comprimées sur les côtés après les épaules et plus finement ponctuées que sur le dos.

♀ Yeux séparés entre eux par un espace égal environ à la moitié de la largeur de la tête. Front sans carène. Antennes prolongées à peine jusqu'à la moitié de la longueur du corps : à 3^e article, non épaissi, deux fois aussi long que le 2^e. Elytres régulièrement et médiocrement convexes sur le dos; uniformément ponctuées, non comprimées sur les côtés.

Xylophilus nigrinus. GERM., FAUN. insect. Eur. XXII. 7. (♂) et 8 (♀). — L. REDTENB., FAUN. Austr. 2^e édit. p. 642. — BACH, Kaeferf. t. III. p. 289. 3.

Xylophilus dispar (MÆRKEL).

Long. 0^m,0016 à 0^m,0022 (3/4 l. à 1 l.). — Larg. 0^m,0007 à 0^m,0009 (1/3 l. à 2/5 l.).

♂ Corps oblong ou suballongé, subparallèle. Tête convexe; légèrement et brièvement pubescente; chargée d'une petite carène sur la partie du front comprise entre la base des antennes; densément ponctuée sur le reste; noire, avec les parties de la bouche et les palpes maxillaires testacés. Yeux noirs, assez gros; échancrés à leur partie interne antérieure; séparés, dans leur point le plus rapproché, par un espace égal presque au tiers de la largeur de la tête. Antennes insérées dans l'échancrure des yeux, moins avant que la partie antéro-externe de cette échancrure; prolongées environ jusqu'aux deux tiers du corps; brièvement pubescentes; noires, avec les trois premiers articles fauves ou d'un fauvo testacé: le 2^e, court, subglobuleux; le 3^e, parallèle, épaissi, trois fois aussi long que le 2^e; le 4^e, ordinairement plus court que le suivant: les 5^e à 11^e grossissant graduellement un peu: les 5^e à 10^e peu élargis de la base au sommet: le 10^e, ordinairement moins long, que large: le 11^e ovoïdo-conique, de moitié plus long que le 10^e. Prothorax subparallèle ou à peine rétréci jusqu'aux angles postérieurs; un peu tranchant sur la seconde moitié de ses côtés; à angles postérieurs assez vifs, presque rectangulaires ou peu ouverts; tronqué ou faiblement arqué en arrière et légèrement rebordé à la base; peu ou point creusé, au-devant de ce rebord, d'un sillon obso-
lète; environ aussi long que large; médiocrement convexe sur le dos;

marqué de points assez gros et rapprochés; légèrement et brièvement pubescent; ordinairement noir ou d'un noir de poix, parfois d'un rouge fauve ou obscur. *Ecusson* triangulaire; ponctué; noir ou d'un noir de poix. *Elytres* émoussées aux épaules; parallèles jusqu'aux trois quarts, arrondies, prises ensemble, à l'extrémité; chargées chacune d'une arête longitudinale obtuse, naissant de l'épaule ou du côté interne de celle-ci; déclives et comprimées après l'épaule, en dehors de celle-ci, c'est-à-dire sur les côtés; déprimées ou subcauliculées chacune longitudinalement sur le dos, au moins jusqu'à la moitié de leur longueur, entre cette arête et la suture, subconvexes postérieurement, avec le tiers postérieur muni d'un rebord sutural; au moins aussi grossièrement ponctuées sur le dos que le prothorax, plus finement et plus densément sur la partie latérale comprimée; parcimonieusement pubescentes; noires ou d'un noir de poix luisant. *Dehors du corps* noir; ponctué; peu pubescent. *Pieds* testacés ou d'un roux testacé livide ou nébuleux; cuisses intermédiaires et postérieures d'un brun de poix. *Premier article des Tarses postérieures* de moitié environ plus long que les trois suivants réunis.

♀ *Corps* oblong. *Tête* plane sur le front entre la base des antennes. *Yeux* séparés entre eux par un espace égal à la moitié de la largeur de la tête. *Antennes* prolongées à peine jusqu'aux trois cinquièmes du corps; à 3^e article subparallèle, non épaissi, deux fois ou deux fois et demie aussi long que le 2^e. *Prothorax* plus sensiblement convexe, peu ou pas tranchant sur les côtés; presque aussi long que large. *Elytres* graduellement et assez faiblement élargies jusques vers la moitié du corps; régulièrement et médiocrement, ou peu fortement convexes sur le dos, convexe ment déclives sur les côtés, non comprimées après l'épaule; uniformément marquées d'assez gros points donnant, comme chez le ♂, naissance à un poil fin, couché, d'un fauve livide obscur. *Premier article des Tarses postérieurs* grêle et presque droit.

Cette espèce habite diverses zones de notre pays: on la trouve dans les Alpes, le Bugey, etc. M. Godart l'a reçue de M. Raymond, des environs de Saint-Raphaël.

Obs. Cette espèce offre des variations de diverses sortes suivant les individus: le prothorax est tronqué en devant ou si complètement

accolé contre la tête qu'il paraît tronqué et aussi large que celle-ci; chez d'autres, il est visiblement rétréci d'arrière en avant et plus étroit que la tête à son bord antérieur. Sa couleur, ordinairement noire ou d'un noir de poix, se montre parfois en partie rougeâtre, surtout vers la base.

Le *X. nigrinus* varie en outre sous le rapport de la coloration des pieds. Ordinairement ils sont tous testacés, avec les cuisses intermédiaires et postérieures noires. Chez les variétés par défaut, les cuisses intermédiaires sont en partie testacées. Quand au contraire la matière noire a été plus abondante, toutes les cuisses sont noires, et les tibias postérieurs, et parfois même les intermédiaires sont bruns ou brunâtres.

Le *X. nigrinus* s'éloigne des *X. pygmaeus* et *populneus*, par ses yeux éloignés du bord postérieur de la tête, et des espèces précédentes par ses yeux échancrés et ses antennes insérées moins près de la ligne médiane du front que le bord interne des yeux.

6. *Xylophilus sanguinolentus*; KIESENWETTER.

Yeux assez gros, échancrés, éloignés du bord postérieur de la tête. Antennes noires, avec le 2^e article ovalaire, d'un rouge testacé. Dessus du corps noir ou d'un noir de poix, avec le prothorax et souvent les parties de la bouche d'un rouge foncé; pubescent; plus fortement ponctué sur les élytres, prothorax presque carré. Pieds testacés; cuisses intermédiaires et postérieures noires.

♂ 3^e article des antennes épaissi, parallèle, déprimé et longitudinalement sillonné en dessus, une fois plus long que large.

♀ Comme chez le *nigrinus*.

Xylophilus sanguinolentus. KIESENW. Berlin. Entom. Zeitsch. t. V (1861). p. 261.

Long. 0^m,0016 à 0^m,0022 (3/4 à 1 l.).

Obs. Le *X. sanguinolentus* a tant d'analogie avec le *nigrinus* sous le rapport de l'identité de forme chez les deux sexes, qu'on est à se

demander s'il doit constituer une espèce particulière. La différence capitale réside dans la forme du 3^e article des antennes du ♂. Chez le *nigrinus*, cet article est trois fois aussi long que large, parallèle ou plutôt légèrement en courbe rentrante à son côté interne : chez le *sanguinolentus* cet article a en partie gagné en largeur ce qu'il a perdu en longueur, il est seulement une fois plus large que long, et notablement plus large que dans l'espèce précédente. Cet article est noir ainsi que 1^{er}, dans le *sanguinolentus* et ordinairement d'un rouge testacé, comme les deux précédents, dans le *nigrinus* ; mais nous avons vu des exemplaires chez lesquels ce 3^e article était d'un rouge obscur ou brunâtre. Le prothorax est d'un rouge foncé ou obscur vers le *sanguinolentus*, et ordinairement noir chez le *nigrinus* ; mais on trouve chez ce dernier des exemplaires ayant le prothorax en partie rougeâtre.

M. de Kiesenwetter ajoute encore comme caractères propres à faire distinguer le *sanguinolentus* du *nigrinus*, une forme plus étroite, une ponctuation plus serrée, une couleur moins luisante, le premier article postérieur des tarsi un peu plus épais et plus arqué.

La forme et la couleur du 3^e article des antennes du ♂, si ces caractères sont constants, et la couleur du prothorax, qui paraît n'être jamais d'un rouge aussi franc, chez les variétés du *X. nigrinus*, nous semblent seules, jusqu'à ce jour, caractéristiques de cette espèce.

Le *X. sanguinolentus* se trouve, comme le *nigrinus*, dans le midi de la France. Nous l'avons pris à Hyères.

Peut-être faut-il placer dans ce groupe l'espèce suivante qui nous est inconnue.

***Xylophilus ruficollis*; Ross.**

Yeux convexes, très-séparés l'un de l'autre, éloignés du bord postérieur de la tête. Antennes prolongées jusqu'à la moitié du corps; ferrugineuses, plus obscures vers l'extrémité; à 3^e article une fois plus grand que le 2^e, de moitié plus long que le 1^{er}. Dessus du corps garni d'une pubescence légère et blanchâtre. Tête et prothorax d'un roux ferrugineux; finement pointillés: le second rétréci vers le milieu de ses côtés, subtubercu-

leux vers le tiers de ceux-ci; plus long que large. Elytres d'un noir de poix; assez finement ponctuées. Dessous du corps d'un noir de poix; pieds testacés; cuisses postérieures enfumées.

Notarus ruficollis. Rossi, Faun. etr. Mant. append. p. 96. 50.

Xylophilus ruficollis. De KIESENW., Berlin. entom. Zeitsch. t. V. (1861), p. 241.

Long. 0^m,0016 à 0^m,0018 (2/3 l. à 4/3).

Patrie : l'Italie, l'île de Crète.

M. de Kiesenwetter a vu, dans le Muséum de Berlin, un exemplaire typique envoyé à cet établissement par Rossi, et il a donné, de cette espèce peu connue, une description dont nous avons composé la phrase diagnostique précédente.

Obs. Quoique notre savant ami de Bautzen, n'ait pas parlé de l'échancrure des yeux, leur forme convexe laisse supposer qu'ils le sont, et dans ce cas, les antennes sont probablement insérées moins près de la ligne médiane du front que le point de leur bord interne le plus rapproché de cette ligne.

La couleur de la tête paraît varier, car, suivant Rossi, le front est noir.

Entre ce sous-genre et celui d'*Euglenes*, ou entre ce dernier et celui de *Xylophilus*, il faut sans doute placer celui de *Phytobænus*, SAHLBERG.

Ce sous-genre paraît se distinguer des Olotèles par ses yeux échancrés; des Anidores et des Euglènes par les 2^e à 6^e articles de ses antennes serrés presque égaux : les 7^e à 10^e sont un peu plus épais et plus courts : le 11^e ovoïde-conique. A cette coupe appartient l'espèce suivante que nous n'avons pas vue.

***Xylophilus amabilis*; SAHLBERG.**

Dessus du corps d'un brun de poix; pubescent; ponctué. Tête parée entre les yeux d'une tache d'un blanc soyeux. Antennes aussi longues environ que la moitié du corps, d'un rouge testacé ou ferrugineux. Prothorax

un peu plus long que large ; un peu arqué sur les côtés ; bisubsinué à la base ; creusé au devant de celle-ci d'un sillon transversal, divisé en deux par une courte carène. Elytres une fois plus longues que larges, réunies ; parées chacune de deux taches blanches ou blanchâtres : l'antérieure presque liée à l'épaule, triangulairement allongée ; la postérieure transverse, située après la moitié. Dessous du corps d'un noir de poix garni d'une pubescence blanchâtre. Pieds d'un rouge testacé, avec la moitié au moins des cuisses postérieures, noire : celles-ci, fortes.

Phytoborus amabilis. SAHLBERG (R. F.). Nov. Coléopt. fennic. spec. in *Bullet. d. Mosc.* t. 7 (1834) p. 277.

Xylophilus bimaculatus. HAMPE, *Stett. entom. Zeit.* 1850. p. 356. 10.

Long. 0^m,0022 à 0^m,0028 (1 l. à 1 l. 1/4).

Patrie : la Finlande.

Obs. L'insecte est finement ponctué suivant M. Sahlberg, grossièrement suivant M. Hampe. Le premier a peut-être eu sous les yeux une ♀ et le second un ♂, car, dans la description du naturaliste allemand, les yeux sont rapprochés sur le front.

- III. Antennes insérées moins près de la ligne médiane du front que le point des yeux le plus rapproché de cette ligne, dentées (♂) ou subdentées (♀). Yeux échancrés ; prolongés (♂), ou à peu près (♀), jusqu'au bord postérieure de la tête ; contigus entre eux dans leur point le plus rapproché (♂), ou séparés par un espace à peine égal au tiers de la largeur de la tête (♀) (S.-G. Eugènes, Westwood).

7. *Xylophilus pygmaeus*; DE GEER.

Yeux gros, échancrés, prolongés jusqu'au bord postérieur de la tête (♂) ou à peu près (♀). Antennes testacées, à 3^e article une fois plus grand que le 2^e. Dessus du corps brièvement pubescent ; tête et prothorax ordinairement noirs : le second, parfois testacé, plus étroit que la tête, creusé au devant de sa base d'un sillon transversal, parfois obsolète ou réduit à deux fossettes. Elytres et pieds testacés.

♂ Antennes presque aussi longues que le corps; 4^e à 10^e articles dentés intérieurement : le 11^e subcylindrique, un peu renflé vers l'extrémité, trois fois aussi long que le 10^e. Yeux prolongés jusqu'au bord postérieur de la tête; contigus sur le front, dans leur point le plus rapproché.

♀ Antennes prolongées jusqu'aux trois cinquièmes du corps ou à peine un peu plus : 4^e à 10^e articles subdentés ou obtriangulaires : le 11^e ovulaire. Yeux non prolongés tout à fait jusqu'au bord postérieur de la tête; séparés l'un de l'autre, dans leur point le plus rapproché, par un espace égal au quart de la largeur de la tête.

Notoxus melanocephalus. PANZ., FAUN. GERM. 35. §. — OLIV. ENCYCL. MÉTH. t. VIII. p. 398. 29.

Notoxus fulvus. OLIV., Entom. t. III. n° 51. 4. pl. 1. fig. 5. a. b.

Anthicus ferrugineus. PAYK., FAUN. SUED. t. I. p. 257. 5.

Notoxus populneus. FABR., supp. 1. p. 67.

Lytta nigricollis. MARSH., Entom. brit. p. 487. 6.

Notoxus populneus. FABR., Syst. Eleuth. t. II. p. 292. 19.

Anthicus pygmaeus. GYLLENH., ins. sued. t. II. p. 502. 12. ♀.

Anthicus ocalatus. GYLLENH., l. c. p. 501. 21. ♀ var. b. — SAHLB. Ins. fenn. p. 441. 7. ♀ var. b.

Variations (par défaut).

Var. α Dessus du corps d'un testacé ou fauve testacé souvent obscur, plus clair sur les élytres.

Obs. Le dessous du corps est ordinairement aussi d'un testacé plus ou moins obscur.

Anthicus pygmaeus, GYLLENH., ins. sued. t. II. p. 501. 12. ♂.

Var. β Tête noire. Prothorax testacé, ou d'un roux ou fauve testacé. Elytres testacées.

Obs. Le dessous du corps est tantôt testacé, tantôt en partie noir.

ETAT NORMAL. Tête et prothorax noirs : élytres testacées.

Obs. Le dessous du corps est parfois en partie fauve ou testacé, plus ordinairement en majeure partie brun ou noir.

- Anthicus oculatus*. GYLLENH., Ins. suec. t. II. p. 501. tt. ♂ et ♀ var. c. —
 SAHLB., l. c. p. 440. 7. ♂ ♀.
Euglenes oculatus. WESTWOOD, Zoolog. Journ. p. 60. 2. pl. XLI. fig. 5 ♂.
 fig. 6. ♀.
Xylophilus oculatus. PERRIS, Ann. de la Soc. Lin. de Lyon, 1850-52. p. 189. —
 L. REDTENB., Faun. austr. 2^e édit. p. 635. — BACH, Kaeferf. t. III. p. 882. 2.

Variations (par excès).

Var. γ Dessus du corps brun ou noir, plus foncé sur la tête et sur le prothorax que sur les élytres.

Obs. Le dessous du corps est ordinairement brun ou noir.

Cerambyx pygmaeus. DE GEER, Mem. t. 5. p. 80. 17. pl. 4. fig. 5.

Long. 0^m,0022 (1 l.). — Larg. 0^m,0009 (2/3 l.).

♂ Corps oblong; subparallèle. Tête convexe; ponctuée sur la partie visible du front et sur le vertex; faiblement luisante; noire, avec les parties de la bouche et les palpes, testacés ou d'un flave testacé. Yeux noirs; très-gros et presque contigus sur la partie antérieure du front, postérieurement divergents à leur côté interne. Antennes prolongées presque jusqu'à l'extrémité du corps; d'une grosseur presque égale; testacées ou d'un flave testacé; pubescentes; à 2^e article court; les 3^e à 10^e au moins une fois plus longs et sensiblement dentés inférieurement; le 11^e subcylindrique, un peu renflé vers l'extrémité, une fois au moins plus long que le 10^e. Prothorax sensiblement moins large en devant que la tête; un peu arqué en devant pour s'accoler contre l'échancrure de celle-ci: à peine élargi en ligne droite, d'avant en arrière sur les côtés, tranchant au moins sur la seconde moitié de ceux-ci; tronqué ou très-faiblement arqué en arrière et à peine relevé en rebord, à sa base; plus large à celle-ci que long sur son milieu; médiocrement convexe; ponctué; noir; brièvement pubescent; marqué au devant de sa base, d'un sillon transversal, plus ou moins faible ou prononcé, qui fait paraître celle-ci relevée en rebord; parfois crené près des angles de devant, d'une fossette longitudinale presque obsolète; offrant enfin

quelquefois une légère fossette sur le milieu de la ligne médiane. *Ecusson* testacé; en triangle un peu plus long que large. *Elytres* débordant en avant la base du prothorax du tiers environ de la largeur de chacune; émoussées aux épaules; subparallèles, arrondies, prises ensemble à l'extrémité; une fois plus longues que larges, réunies; médiocrement convexes sur le dos, convexement déclives sur les côtés; brièvement pubescentes; ponctuées; marquées d'une dépression naissant de l'épaule ou du côté interne de celle-ci et réunie à sa pareille en se courbant vers la suture, aux deux septièmes de leur longueur; testacées, parfois nébuleuses ou obscures sur les côtés et à l'extrémité, ou même d'un testacé brunâtre sur toute leur surface. *Dessous du corps* brièvement pubescent, à peine pointillé; d'un brun de poix, parfois testacé ou d'un testacé brunâtre, au moins sur la poitrine. *Pieds* d'un testacé flave ou livide.

♀ *Yeux* séparés sur le milieu du front par un espace un peu plus large que le labre, égal environ au quart de la largeur de la tête, un peu moins rapprochés entre eux vers la partie antérieure du front. *Antennes* testacées ou d'un roux pâle et testacé; prolongées environ jusqu'aux trois cinquièmes du corps; grossissant un peu de la base à l'extrémité; à 3^e article une fois à peine plus grand que le 2^e; 4^e à 10^e obconiques, graduellement mais sensiblement plus longs que larges: le 11^e ovalaire, une fois plus long que large. *Elytres* moins parallèles, faiblement plus larges vers la moitié de leur longueur; plus sensiblement convexes; sans dépression naissant de l'épaule ou en offrant à peine les traces; d'un testacé roussâtre. Le reste comme chez le ♂.

Cette espèce se trouve dans les tas de bûches entassées dans les bois, dans les végétaux en décomposition, dans les lierres qui tapissent les vieilles murailles, etc.

Obs. Le ♂ et la ♀ nous offrent des différences si frappantes, sous le rapport de la grosseur et du rapprochement des yeux et sous celui de la longueur et de la forme des antennes, qu'il n'est pas étonnant que les premiers auteurs les aient considérés comme des espèces différentes.

Gyllenhal rapporte à la ♀ de son *Notoxus p;gmæus* le *Notoxus melanocephalus* de Panzer. M. Westwood n'adopte pas cette opinion. Si la figure donnée par l'auteur allemand est exacte, la distance à laquelle

se trouvent les yeux de l'extrémité de la tête ne permettrait de rapporter cet insecte ni à notre *X. pygmaeus*, ni au *populneus*; mais il est probable que Panzer n'a pas fait attention au caractère que pouvaient fournir les yeux, sous le rapport de leur rapprochement ou de leur éloignement du bord postérieur de la tête.

Le *X. pygmaeus* s'éloigne des espèces précédentes par ses yeux atteignant le bord postérieur de la tête, plus gros et plus rapprochés; et du *X. populneus*, par le 3^e article de ses antennes notablement plus grand que le 2^e, etc.

La teinte du prothorax varie ordinairement, mais elle passe parfois par défaut de matière colorante, au testacé plus ou moins obscur. Le *N. melanocephalus* de Panzer se rapporte probablement à cette variété.

Près du *X. pygmaeus* doit être, sans doute, placée l'espèce suivante :

***Xylophilus* (*Eugenes*) *fennicus*. MANNERHEIM.**

Yeux très-gros, noirs, prolongés ou à peu près jusqu'au bord postérieur de la tête. Antennes testacées; à 2^e article court, moniliforme: le 3^e au moins une fois plus long. Dessous du corps légèrement pubescent. Tête et prothorax d'un brun de poix, marqués de points moins gros et moins profonds que les élytres: le prothorax creusé, au devant de sa base, d'un sillon transversal arqué en arrière et d'une fossette transverse plus antérieure. Élytres d'un testacé obscur, cinq fois au moins plus longues que le prothorax. Dessous du corps d'un noir de poix. Pieds testacés.

♂ Yeux presque contigus sur le front. Antennes presque aussi longues que le corps; à articles 4 à 10 allongés, un peu en dent de scie.

♀ Yeux médiocres, distants l'un de l'autre. Antennes à peine plus longues que la moitié du corps, à articles obconiques.

Eugenes fennicus. MANNERH. *Bullet. de la Soc. des Nat. de Mosc.* 1843. p. 98-9.

Long. 0^m,0033 (1 l. 1/2).

Patrie : la Finlande.

IV. Troisième article des antennes au moins aussi petit que le 2°. Cuisses postérieures renflées. Yeux échancrés contigus ou à peu près au bord postérieur de la tête (S.-G. *Xylophilus*; Latroille (*Aderus*, Westwood).

8. ***Xylophilus populneus*; PANZER.**

Yeux gros, noirs, prolongés jusqu'au bord postérieur de la tête ou à peu près, échancrés à leur côté interne. Antennes à 2° article court, moniliforme : le 3° au moins aussi petit. Dessous du corps brièvement pubescent ; pointillé sur la tête et le prothorax, finement ponctué sur les élytres. Tête souvent fauve ou obscure : prothorax et élytres blonds ou d'un blond testacé : le prothorax plus étroit que la tête ; entaillé au devant de l'écusson, creusé au devant de la base d'un sillon transversal souvent incomplet : les élytres souvent d'une teinte un peu moins claire, ou comme dénudées près de l'écusson et transversalement vers la moitié de leur longueur ; creusées chacune d'une dépression aux deux septièmes. Dessous du corps et pieds, d'un blond testacé.

♂ Yeux prolongés jusqu'au bord postérieur de la tête ; séparés entre eux, dans leur point le plus rapproché, par un espace presque égal au tiers de la largeur de la tête. Antennes à 4° article renflé, une fois plus long que les deux précédents réunis.

♀ Yeux à peine prolongés jusqu'au bord postérieur de la tête ; séparés entre eux dans leur point le plus rapproché, par un espace égal au tiers ou plus de la largeur de la tête. 4° article des antennes graduellement un peu plus large de la base à l'extrémité, à peine plus long que les deux précédents réunis.

Notorus populneus. PANZ., FAUN. Germ. 3. 54 (1796). — OLIV., Encycl. méth. t. VIII. p. 398. 30.

Anthicus popularius. GILLENH., INS. succ. t. II. p. 500. 16. — DE CASTELN., Hist. nat. t. II. p. 258. 6.

Lytta boleti. MARSH., Entom. brit. p. 486. 6 (suivant l'exemplaire typique passé sous les yeux de Stephens).

Xylophilus populneus. LATR., Fam. du Règn. anim. (1825). p. 383. — Id. Règne anim. de CUV. (part. entom.). t. II. p. 73.

Aderus boleti. WESTWOOD, Zool. Journ. t. V (1829). p. 58. — STEPH. Nomencl. p. 88. 519.

Aderus populneus. SHUCKARD, Brit. Coleopt. p. 47. 403. pl. 55. fig. 4.
Xylophilus populneus. PERRIS, Mém. de l'Acad. de Lyon. t. II. 1850-52. p. 479.
 — REDTENB., Faun. aust. 2^e édit. p. 635. — DE KIESENWETTER, Berlin. ent.
 Zeitschr. t. V. (1861). p. 242. — BACH, Kaeferf. t. III. p. 288. 4.

Long. 0^m,0018 à 0^m,0022 (4/5 à 1 l.). — Larg. 0^m,0009 (2/3).

Corps oblong. *Tête* plus large que longue; convexe; brusquement perpendiculaire à la partie postérieure; finement ponctuée; fauve ou parfois obscure, garnie d'une fine pubescence blonde. *Partie de la bouche et palpes* testacés. *Yeux* noirs, gros; séparés dans leur point le plus rapproché, par un espace un peu moins grand (σ), ou à peine plus grand (φ) que le tiers de la largeur de la tête. *Antennes* testacées; pubescentes; insérées dans l'échancrure des yeux, moins avant que la partie la plus avancée de ces dernières; prolongées environ jusqu'à la moitié du corps (φ) ou à peine plus longuement (σ); grossissant un peu vers l'extrémité; à 2^e article petit, subglobuleux; le 3^e presque plus petit que le 2^e; le 4^e plus long que large, plus grand que le 5^e; les 5^e à 10^e au moins aussi longs (σ) ou moins longs (φ) que larges; le 11^e ovoïde-conique. *Prothorax* à peu près aussi large en avant que le front vers le bord interne postérieur des yeux; élargi en ligne obliquement longitudinale jusqu'au quart de sa longueur, un peu plus large dans ce point que la tête, puis subparallèle ou à peine rétréci en ligne droite, et tranchant sur les côtés jusqu'aux angles postérieurs: ceux-ci rectangulairement ouverts et assez vifs; tronqué ou à peine arqué en arrière, et peu distinctement denté ou bilobé en arrière, de chaque côté de l'écusson, à la base; convexe; creusé d'une fossette longitudinale plus ou moins marquée, naissant de chaque angle antérieur et prolongée jusqu'au quart ou un peu plus; marqué au devant du bord postérieur qui n'est pas sensiblement relevé, d'un sillon transversal léger, réduit souvent à deux légères fossettes transverses subsolètes, de chaque côté de la ligne médiane; testacé pointillé; finement pubescent. *Écusson* petit; triangulaire; testacé. *Elytres* débordant la base du prothorax d'un tiers environ de la largeur de chacune; émoussées aux épaules; graduellement un peu plus larges vers la moitié de leur longueur; obtusément arrondies à l'extré-

mité, prises ensemble ; de deux tiers à peine plus longues que larges, prises ensemble ; médiocrement convexes sur le dos ; chargées chacune d'une arête naissant des épiules qui sont un peu saillantes, et prolongées longitudinalement en obliquant un peu en dedans, jusqu'aux deux tiers environ de leur longueur ; marquées d'une fossette postscutellaire ; creusées chacune d'une dépression naissant d'une fossette humérale assez marquée, et formant un demi-cercle avec sa pareille, en se réunissant à celle-ci vers les deux septièmes de leur longueur : cette dépression plus profonde sur le disque de chaque élytre, plus obsolète sur ses autres points et surtout sur la suture ; comprimées sur les côtés, en dehors de l'arête, et d'une manière plus sensible chez le (♂) que chez la (♀) ; très-finement ponctuées ; brièvement pubescentes ; blondes ou d'un blond testacé, offrant souvent une tache scutellaire et une bande transversale vers la moitié de leur longueur, moins claires, testacées ou d'un testacé nébuleux. *Dessous du corps* testacé ou d'un testacé rougeâtre ; finement ponctué ; brièvement pubescent : ventre souvent noir ou noirâtre sur sa partie postérieure ou en totalité. *Pieds* testacés ou d'un flave rongé. *Cuisses* postérieures plus épaisses, arquées à leur tranche antérieure.

;; Cette espèce se trouve sous les écorces, dans les tas de bois coupés, dans les toits de channe, etc., elle n'est pas rare dans la plupart des provinces de la France.

Obs. Elle se distingue facilement de toutes les autres par le 3^e article de ses antennes un peu plus petit, ou au moins aussi petit que le 2^e, et par des cuisses postérieures renflées. Elle s'éloigne d'ailleurs des *X. nigripennis*, *pruinosis* et *nigrinus* par ses yeux prolongés en arrière jusqu'au bord postérieur de la tête, et du *X. pigmaeus* par la couleur de sa tête et de quelques autres parties.

Entre les Xyphilides et les Anthicides se place naturellement le groupe des PÉDILIDES.

Les insectes qui le composent se distinguent des premiers par leur tête séparée du prothorax, par un con très-distinct; des seconds, par la forme de leurs antennes; des uns et des autres par leurs élytres parallèles, plus de deux fois aussi longues que larges réunies; par le dernier article de leurs palpes maxillaires ovulaire ou d'une forme rapprochée; par leurs hanches postérieures faiblement séparées par la courte saillie de la partie antéro-médiale du premier arceau ventral.

Les PÉDILIDES se partagent en deux familles, les PÉDILIENS et les STRÉNOPIENS, réunies chacune à un seul genre.

Genre *Pedilus*, PEDILE; FISCHER.

Fischer de Waldheim, Entom. d. L. Rus. t. I. (1830-32. p. 32).

CARACTÈRES. Antennes presque filiformes ou faiblement dentées; de 11 articles: les 4^e à 10^e subcomprimés, obtriangulaires, presque égaux. Yeux médiocres; visiblement échancrés en avant. Tête séparée du prothorax par un con épais. Prothorax faiblement rétréci près de sa base. Cuisses subfusiformes. Tarses à pénultième article subbilobé, sillonné en dessus.

A ce genre se rapporte les espèces suivantes:

1. ***Pedilus fuscus***; FISCHER.

Allongé; d'un brun noir en dessus. Tête rugueuse. Yeux échancrés. Antennes velues. Prothorax rétréci vers la base; rebordé à celle-ci; pointillé; Elytres parallèles, pointillées; garnies d'une pubescence d'un cendré grisâtre. Dessous du corps d'un brun de poix, avec le dernier arceau de l'abdomen d'un roux testacé. Pieds bruns. Tibias et tarses un peu moins obscurs.

Pedilus fuscus. FISCHER DE WALDHEIM, Entom. de la Russie. t. I (1820-22). p. 35. pl. V. 23. — JACQ. DU VAL, Gen. t. III. p. 365.

Long. 0^m,0067 (3 l.). — Larg. 0^m,0022 (1 l.).

Patrie : la Sibérie.

2. *Pedilus rufipes*; MOTSCHULSKY.

Un peu plus grand et plus large que le *P. fuscus*; mais ayant les antennes, les palpes et les pieds d'un roux testacé.

Pedilus fulvipes. MOTSCH., Bullet. de Mosc. 1845. p. 82. 239.

Pedilus rufipes. MOTSCH., Etud. entom. t. VII. 1850. p. 190. — J. DU VAL, Gen. t. III. p. 365.

Patrie : les steppes des Kirguises.

3. *Pedilus rubricollis*; MOTSCHULSKY.

Allongé, subparallèle, subconvexe, brillant, garni de poils épars; noir. Prothorax subtransverse, arrondi, roux, presque glabre; base des antennes, palpes, extrémité de l'abdomen et pieds, d'un roux testacé. Elytres couvertes de points grossiers et confluent.

Pedilus rubricollis. MORSCH. Etud. entom. t. VII (1858). p. 190. — J. DU VAL, Gen. t. III. p. 345.

Long. 0^m,0058 (2 l. 1/2). — Larg. 0^m,0022 (1 l.).

Patrie : les environs d'Isinm, gouvernement de Karcov, dans la Russie méridionale d'Europe.

Genre *Steropes*, STÉROPE; Stéven.

Stéven. Mémoires de la Soc. d. natur. de Moscou t. I (1806). p. 166.

CARACTÈRES. Antennes presque de même grosseur; de 11 articles :

les 3^e à 8^e courts, petits ou moniliformes : les 9^e à 11^e allongés, un peu plus larges (♀) ou près de trois fois aussi longs (♂) que tous les précédents réunis. Yeux gros, assez faiblement échancrés en devant. Tête séparée du prothorax par un cou étroit. Prothorax muni en devant d'une sorte de goulot court, dans le lequel s'engage le con; sensiblement rétréci près de sa base. Cuisses fusiformes. Tarses à pénultième article subbilobé, sillonné en dessus.

L'espèce suivante est la seule connue jusqu'à ce jour.

1. *Steropes caspius*; STÉVEN.

Allongé; médiocrement convexe, très-finement ponctué et recouvert en dessus d'une pubescence soyeuse et luisante. Prothorax et élytres ordinairement d'un roux testacé. Tête, yeux et majeure partie au moins du ventre, noirs : partie de la bouche, antennes, poitrine et pieds testacés ou d'un roux fauve.

♂ Antennes plus longues, offrant leurs trois derniers articles, pris ensemble, près de trois fois aussi longs que tous les précédents réunis.

♀ Antennes moins longues, offrant leur trois derniers articles, pris ensemble, à peine plus longs que tous les précédents réunis.

Steropes caspius. STÉVEN, Mém. de la Soc. des Nat. de Moscou, t. 1 (1806). p. 166. pl. 10. fig. 9. 10. — SCHÖENH., Syn. ins. t. II. p. 54. t. — LAFFRÉ, Monogr. des Anth. p. 9. pl. n° 19. fig. 1 à 16. — L. REDTENB., Faun. aust. 2^e édit. p. 636. — LACORD., Gener. t. V. p. 581. — J. DU VAL, Gener. t. III. p. 365. pl. LXXXIII. fig. 112 (♂).

Anobium colon (BOENEN).

Bulstaanus colon. ILLIG., Mag. t. VI (1807). p. 324.

Long. 0^m,0051 à 0^m,0070 (2 l. 1/4 à 3 l. 1/8). — Larg. 0^m,0018 à 0^m,0022 (5/5 à 1 l.).

Patrie : les bords de la mer Caspienne.

Obs. Cette espèce offre des variations dans sa couleur. Ses élytres sont quelquefois brunes, mais paraissent d'un gris plus ou moins foncé sous

le duvet plus épais et d'un brillant presque argenté dont elles sont revêtues. Le prothorax est alors d'un ronc testacé plus foncé, et la base nébuleuse (var. B.).

Les élytres du ♂ offrent souvent, près du bord latéral, vers le quart ou un peu plus de leur longueur, une petite tache d'un noir velouté.

DEUXIÈME GROUPE.

LES ANTHICIDES.

CARACTÈRES. *Tête* verticalement ou presque subperpendiculairement déclive; arrondie ou trouquée à sa partie postérieure; visiblement séparée du prothorax par une sorte de cou, ou par l'espèce de goulot dans lequel il est reçu. *Antennes* insérées près de la partie antéro-interne des yeux, sur les côtés de la partie postépistomale du front, soit à découvert, soit peu voilées à leur base; subfiliformes ou grossissant plus ou moins sensiblement vers leur extrémité; de 11 articles: les 4^e à 10^e peu inégaux en longueur. *Yeux* entiers ou à peu près, petits ou médiocres; situés sur les côtés de la tête. *Prothorax* offrant à sa partie antérieure une gaine courte ou *goulot*, dans lequel le cou est reçu; sans arête ou trauchant sur les côtés, servant à séparer le dos des flancs. *Ecusson* apparent. *Elytres* débordant la base du prothorax du tiers au moins de la largeur de chacune; ordinairement oblongues ou subovales; à repli extérieur, trauchant à peu près sur toute sa longueur. *Hanches antérieures* allongées, coniques, contiguës: les *intermédiaires* contiguës, subparallèles, séparées par le mésosternum: les *postérieures* un peu obliquement transverses, séparées par la partie antéro-médiane et avancée du premier arceau ventral; marquées d'un sillon ou d'une dépression plus ou moins sensible, pour recevoir la cuisse dans l'état de flexion. *Cuisses* peu renflées. *Tibias* simples. *Eperons* courts. *Tarses antérieurs* et *intermédiaires* de cinq articles: les *postérieurs* de quatre: premier article de ces derniers au moins aussi long que les deux sui-

vants réunis. *Ongles* simples. *Ventre* de cinq arceaux : le premier le plus grand. *Corps* oblong ou suballongé.

Mandibules peu ou point saillantes. *Mâchoires* à deux lobes, ciliés. *Palpes maxillaires* de quatre articles : le dernier ordinairement sécuriforme ou cultriforme. *Langnette* saillante. *Palpes labiaux* plus courts que les maxillaires : de trois articles.

Les Anthicides se partagent en deux familles :

Prothorax	}	armé à sa partie antérieure d'une saillie corniforme, avancée, subhorizontale, denticulée en dessus sur ses bords; ovulaire dans sa périphérie au dessous de cette corne.	NOTOXIENS.
		inermes, subarrondi ou tronqué en devant; ordinairement suballongé et sensiblement rétréci près de sa base.	ASYMÉTRIENS.

PREMIÈRE FAMILLE.

LES NOTOXIENS.

CARACTÈRES. *Prothorax* armé à sa partie antérieure d'une saillie corniforme, avancée, subhorizontale, denticulée en dessus sur les bords; ovulaire dans sa périphérie au dessous de cette corne.

Tête convexe sur le vertex, planiuscule ou déprimée entre les yeux. *Epistome* transverse. *Labre* plus étroit que l'épistome. *Mandibules* débordant très-notablement le labre sur les côtés; bifides à l'extrémité. *Palpes maxillaires* à dernier article sécuriforme ou cultriforme. *Palpes labiaux* à dernier article ovoïde. *Antennes* insérées à découvert sur les côtés de la partie post-épistomale du front; prolongées jusqu'à la moitié du corps ou un peu plus; subûliformes ou grossissant plus ou moins sensiblement vers l'extrémité. *Prothorax* plus large que la tête, dans son milieu; chargé sur la seconde moitié de sa corne d'un arête ou crête denticulée. *Ecusson* petit, triangulaire. *Elytres* obtusément convexes sur le dos: à rebord latéral peu ou point visible, quand l'insecte est examiné perpendiculairement en dessus. *Pieds* simples, propres à la marche ou à la course.

Les *Notoxiens* sont remarquables par leur prothorax armé de cette espèce de corne qui s'avance presque horizontalement au dessus de la tête.

Ils se partagent en deux genres :

Tarses postérieurs	}	moins longs que le tibia : à pénultième article obtriangulaire, canaliculé en dessus. Ailes développées, propres au vol.	<i>Geoxus.</i> <i>Notoxus.</i>
		grêles, filiformes, plus longs que le tibia; à pénultième article entier. Ailes nulles ou rudimentaires.	<i>Mecynotarus.</i>

Genre *Notoxus*, NOTOXE; Geoffroy.

Geoffroy. Hist. abr. d. Ins. (1762) t. I. p. 236.

(γῶνec, dos; ἑξῶc, pointu).

CARACTÈRES. *Tarses postérieurs* moins longs que le tibia, à pénultième article obtriangulaire, canaliculé en dessus, subbilobé. *Ailes* développées, presque au vol. *Mandibules* coudées à angle droit, à leur côté externe. *Menton* presque carré, faiblement échancré. *Antennes* à 2^e article court : les 3^e à 10^e obtriangulaires ou obconiques : le 3^e ordinairement un peu plus long : le 11^e fusiforme, comme appendicé. *Tibias* subcomprimés, graduellement un peu élargis de la base à l'extrémité. *Ongles* arqués.

* Elytres parées chacune d'une bande transversale noire, outre quelques autres signes de même couleur.

β Bande transversale noire des élytres antérieurement liée à une bordure suturale, noire, plus ou moins avancée.

γ Dessous du corps au moins en partie noir. Dessus de la corne testacée, bordure suturale noire des élytres peu avancée.

Brachycerus.

γγ Dessous du corps testacé. Dessus de la corne noir ou obscur. Bordure suturale noire des élytres avancée presque jusqu'à la tache scutellaire ou jusqu'à elle.

Monoceros.

- ♂ Bande transversale noire des élytres isolée de la bordure suturale noire qui la précède. *Platycerus*.
- « Elytres parées chacune de deux bandes transversales noires, outre quelques autres signes de même couleur. *Cornutus*.

1. *Notoxus brachycerus* ; FALDERMANN.

Pubescent : hérissé, en outre, en dessus de poils clairsemés. Antennes et pieds d'un blond carné ou testacé. Prothorax obtusément arrondi postérieurement; obscur sur les côtés, près de la corne. Elytres offrant vers les deux tiers leur plus grande largeur; d'un blond carné ou cendré testacé, ornées d'une tache scutellaire et chacune d'une tache latérale subarrondie, vers le tiers, et, vers les deux tiers, d'une bande transversale, noires : celle-ci notablement distante de la suture dans la moitié postérieure ou plus de son côté interne; antérieurement liée à une bordure suturale noire. Ventre tantôt noir, tantôt pâle, avec le bord des arceaux noirâtres.

♂ Angles postérieurs de la tête souvent émoussés. Corne prothoracique ordinairement plus large dans son milieu qu'à sa base; à crête plus étroite et chargée de saillies ou de crénelures obliques couvrant presque toute sa surface. Pygidium tronqué ou légèrement échancré à son extrémité.

♀ Angles postérieurs de la tête ordinairement saillants en vifs. Corne prothoracique ordinairement parallèle sur ses deux tiers postérieurs; à crête plus large, finement crénelée sur les côtés, aplanie sur son disque. Pygidium terminé en angle émoussé.

Monocerus brachycerus. FALDERM., FAUN. entom. transcauc. part. 2. p. 106.

Notoxus major (DEJEAN). SCHMIDT, Sottin. Entom. Zeit. t. III. (1843). p. 83. — KEST., Käf. Europ. IX. 53.

Notoxus brachycerus. DE LAFERTÉ, Mon. d. Anthic. p. 25. I. fig. 13. — REDTENB., FAUN. austr. 2^e édit. p. 638. — BACH, Käferfaun. t. III. p. 233-2.

Long. 0^m,0013 à 0^m,0050 (2 l. à 2 l. 2/3). — Larg. 0^m,0014 à 0^m,0018 (2/3 à 2 l. 4/5).

Corps suballongé. Tête plus longue que large; faiblement échancrée

en arc à sa partie postérieure, avec les angles postérieurs vifs, surtout chez la ♀ ; finement pointillée ; hérissée près de ses bords de quelques poils blonds ; garnie de poils plus fins, cendrés ou d'un blond cendré, couchés et ordinairement d'une manière divergente de chaque côté de la ligne médiane ; luisante ; ordinairement d'un roux blond ou d'un roux fauve, parfois obscur. *Mandibules*, noires à leur bord externe. *Antennes* d'un blond carné ; pubescentes. *P. othorax* détaché des élytres, brièvement ovale ; plus large dans son milieu que la tête ; obtusément arrondi postérieurement ; creusé d'un sillon antébasilaire ; garni d'une pubescence serrée, excepté sur son milieu ; armé d'une corne ; ordinairement fauve ou d'un fauve testacé avec les côtés, près la base de la corne, noirs ou obscurs ; peu distinctement pointillé ; revêtu d'une pubescence fine, soyeuse, luisante. *Ecusson* noir ou noirâtre. *Elytres* à peine élargies jusqu'aux deux tiers de leur longueur, rétrécies ensuite en ligne courbe, subarrondies postérieurement (♂ ♀) ; d'un cendré rosâtre ou carné ; parées d'une tache scutellaire et chacune d'une tache et d'une bande, noires : la tache scutellaire, ou parallèle transverse, à peine prolongée jusqu'au cinquième de leur longueur, bilobée souvent postérieurement, ordinairement étendue presque jusqu'à la fossette humérale, d'autres fois réduite à deux taches, isolées chacune de la suture : la tache latérale suborbiculaire, couvrant un peu plus de la moitié externe de chaque élytre, du cinquième aux trois cinquièmes environ de leur longueur : la bande transversale, couvrant des trois cinquièmes ou un peu moins aux quatre cinquièmes de leur longueur, notablement isolée de la suture sur la moitié postérieure ou plus de son bord interne, et unie en devant à une bordure suturale noire assez étroite, ordinairement à peine avancée au delà de la moitié de leur longueur ; quelquefois obscures à leur bord postérieur ; couvertes d'une pubescence cendrée, luisante, sur les parties claires, noire sur les parties noires ; hérissées de quelques poils raides ; presque indistinctement pointillées. *Dessous du corps* d'un blond carné ou roussâtre sur l'antépectus. *Médi et postpectus* ordinairement presque de la couleur du ventre. Celui-ci, souvent noir, parfois d'un blond carné, avec le bord des arceaux obscur ou noirâtre. *Pieds* d'un blond carné ou rosâtre, revêtus d'une pubescence soyeuse et luisante. *Cuisses* postérieures parfois obscures.

Obs. Elle varie un peu sous le rapport de la teinte, etc.

Variation (par défaut).

Chez les variétés par défaut, la couleur foncière est plus pâle ; la tache scutellaire des élytres divisée en deux ; les étuis sans tache obscure à l'extrémité ; le ventre est d'un blond carné ou d'un testacé pâle, avec le bord des arceaux noir ou noirâtre. (Var. β .)

LAFERTÉ, l. c. var. ϵ .

Variation (par excès).

Dans le cas opposé, la tête ordinairement d'un roux fauve est parfois obscure, le prothorax est plus ou moins largement noir ou obscur sur les côtés, et parfois sur la crête de la corne. La tache scutellaire et la latérale des élytres acquièrent un plus grand développement ; l'échan-crure suturale postérieure de la bande s'affaiblit ou devient presque nulle ; la bordure suturale s'avance un peu plus ; le bord postérieur des étuis se montre noirâtre ; le ventre et ordinairement le postpectus, sont noirs. (Var. γ)

3. *Notexus monoceros* ; LINNÉ.

Pubescent ; hérissé en outre, en dessus, de poils clairsemés. Antennes pieds et dessous et dessus du corps d'un rouge jaune ou testacé. Tête d'un roux fauve plus ou moins clair. Prothorax d'un rouge testacé souvent noir ou obscur sur les côtés de sa corne ; tronqué postérieurement. Elytres d'un rouge jaune ou testacé ; parsemées d'une tache juxta-scutellaire souvent commune, d'une tache subarrondie juxta-latérale, vers les deux septièmes, et vers les deux tiers, d'une bande transversale, noire : celle-ci, presque étendue jusqu'à la suture, liée par son angle antéro-interne à une bordure suturale noire, plus ou moins avancée.

♂ Elytres un pen obliquement tronquées à l'extrémité, de manière à offrir, prises ensemble, une entaille en angle rentrant très-ouvert ; chacune de ces tronçatures extérieurement terminée par une saillie ou dent rudimentaire. Pygidium obtus.

♀ Elytres obtusément arrondies, prises ensemble, à l'extrémité ; sans saillie dentiforme. Pygidium en angle dirigé en arrière à son extrémité.

Attelabus monoceros. LINNÉ, Faun. suec. (1761). p. 185. 639.

La cuculle. GEOFFR. Hist. abr. t. I. p. 356. f. pl. 6. fig. 8.

Meloe monoceros. LINN., Syst. nat. 12^e édit. t. I. p. 681. — DE VILL., C. LINN.

Entom. t. I. p. 101. 10. — DONOV., Brit. ins. fasc. 6. fig. 182.

Notorus monoceros. FABR., Syst. entom. p. 158. 2. — Id. Entom. Syst. t. I.

p. 211. 6. — SCHRANK, Enum. p. 223. 424. — HERBST, Arch. p. 88. pl. 23. 4.

— GMEL, C. LINN., Syst. nat. t. I, p. 1813. 4. — ROSSI, Faun. etrusc. t. 1.

p. 139. — Id. Édit. HELW., t. I. p. 149. — PANZ., Faun. Germ. XXVI. fig. 8.

— Id. Entom. Germ. p. 87. 4. — OLIV., Entom. t. III. n^o 51. p. 3. pl. 1.

fig. 2. — Id. Encycl. méth. t. VIII. p. 393. t. — ILLIG. Kaf. Preuss.

p. 287. t. — CEDERH., Faun. ingr. prodr. p. 406. — LATR. Hist. nat. t. X.

p. 353. pl. 89. fig. 7. — Id. Gen. t. II. p. 202. — LAMARCK, Anim. S. vert. t. IV.

420. — SAM., Entom. pl. 2. fig. 23. — KÜSTER, Kaf. Eur. IX. 54. — SCHMIDT,

Stett. entom. Zeit. t. III. p. 81. t. — DE LAFERTÉ, Monogr. des Anth. p. 29. t.

L. REDTENB., Faun. Austr. 2^e édit. p. 636. — BACH, Kaf. Eur. t. III. p. 282. t.

Notorus cucullatus. FOURCR., Entom. par. t. I. p. 162.

Anthicus monoceros. PAYK., Faun. suec. t. II. p. 254. — FABR. Syst. Eleuth.

t. I. p. 288. t. — SCHOENH., Syn. ins. t. II. p. 54. t. — GILLENH., Ins. suec. t. II.

p. 490. — ZETTERST., Faun. lapp. p. 274. t. — Id. Ins. lapp. p. 158. t. —

SAHLB., Ins. fenn. p. 438. — DE CASTELN., Hist. nat. t. II. p. 259. t.

Lytta monoceros. MAFSH., Entom. brit. p. 487. 8.

Ceraloderus monoceros. BLANCH., Hist. de ins. t. II. p. 40.

Long. 0^m,0039 à 0^m,0051 (1 l. 3/4 à 2 l. 1/4). — Larg. 0^m,0014 à 0^m,0018 (2/3 à 4/5 l.).

Corps suballongé. Tête plus longue que large ; faiblement échancrée en arc à sa partie postérieure, avec les angles postérieurs peu vifs et pen saillants ; finement pointillée ; hérissée près de ses bords de longs poils blonds ; garnie de poils cendrés, plus fins, couchés et luisants ; ordinairement fauve ou d'un testacé obscur, parfois d'un roux fauve, avec l'épistome, le labre et les palpes d'un blanc carné ou cendré. Mandibules noires sur le bord externe. Antennes d'un rouge jaune ou roux

testacé; garnies de poils peu serrés. *Prothorax* détaché des élytres; suborbiculaire; paraissant un peu plus large dans son milieu que long depuis sa base jusqu'à son bord antérieur; tronqué postérieurement; creusé d'un sillon antébasilaire, garni d'une pubescence cendrée et grisâtre, excepté sur son milieu, souvent marqué d'un point enfoncé aux extrémités internes de cette pubescence; armée d'une corne subarrondie ou en ogive en devant et à quatre dentelures de chaque côté; ordinairement noir ou obscur, sur la moitié antérieure de ses côtés; d'un rouge ou roux testacé sur le reste; peu distinctement pointillé; garni d'une pubescence fine et peu serrée et hérissée de poils livides. *Écusson* fauve ou obscur. *Élytres* un peu élargies dans leur milieu; de quatre cinquièmes plus longues que larges, prises ensemble; d'un rouge ou roux testacé ou d'un testacé pâle; parées chacune de deux taches et d'une bande liée à une bordure suturale, noires: la première tache, voisine de la base et de la suture, souvent dilatée et constituant une tache scutellaire commune, prolongée quelquefois jusqu'au quart de la suture: la deuxième tache, arrondie ou ovale, voisine du bord externe, ordinairement isolée de celle-ci, couvrant le second cinquième de leur longueur; la bande, en forme de grosse tache, couvrant ordinairement des quatre septièmes aux quatre cinquièmes de leur longueur, écourtée à son angle postéro-interne; habituellement non étendue jusqu'à la suture; liée par son angle antéro-interne à une bordure suturale noire plus ou moins avancée et quelquefois jusqu'à la tache scutellaire; hérissées de poils clairsemés; garnies d'une pubescence luisante, peu serrée, cendrée sur les parties testacées, noire sur les parties noires. *Dessous du corps et pieds* d'un rouge ou roux jaune.

Obs. Elle a beaucoup d'analogie avec le *N. brachycerus*; elle s'en distingue par une taille ordinairement plus petite; par ses antennes hérissées de poils peu rapprochés au lieu d'être revêtus d'une pubescence; par son prothorax tronqué postérieurement; par sa corne prothoracique en général, mais fortement crénelée et moins relevée sur les bords de sa moitié antérieure, chargée d'une crête plus aplatie et granuleuse sur son disque; par la tache scutellaire ordinairement un peu plus prolongée; par la tache latérale souvent plus petite, plus isolée du bord externe; par la bande transversale ordinairement plus développée,

épointée et rarement sinuée à son angle postéro-interne, constituant avec sa pareille sur la suture un angle rentrant; par sa bordure suturale avancée presque jusqu'à la tache scutellaire et parfois liée à celle-ci; par le dessous du corps entièrement de la couleur des pieds; par la tête plus obscure; le prothorax noir sur la corne et plus largement sur les côtés; par les élytres moins densément pubescentes, plus distinctement pointillées, légèrement plus larges dans leur milieu au lieu d'être faiblement élargies jusqu'au tiers; offrant à l'extrémité un caractère sexuel qui manque dans l'espèce précédente.

Le *N. monoceros* offre dans la coloration de son corps et dans le dessin des élytres des variations plus ou moins nombreuses.

(Variations par défaut).

Quand la matière colorante a moins abondé, la tête est moins obscure ou plus claire, le prothorax est tantôt entièrement d'un roux testacé, tantôt avec les dentelures de la corne ou de plus la partie antérieure, obscures; le dessus des élytres se modifie. Les taches scutellaires sont plus petites, plus nettement isolées de la base et de la suture; la bordure suturale noire s'avance à peine jusqu'au tiers antérieur des étuis; la bande est souvent grêle, très-isolée du bord externe, et parfois paraît formée de deux ou trois taches subponctiformes unies; la tache latérale est quelquefois presque nulle. (Var. *♂*.)

SCHMIDT, l. c. Var. *♂*. LAFERTÉ, l. c. Var. *♂*.

Près du *N. monoceros*, vient se placer le

***Notoxus platycerus*; LAFERTÉ.**

Pubescent; hérissé en outre en dessus de poils clairsemés. Antennes, pieds et dessous du corps, d'un rouge ou roux jaune. Dessus du corps, d'un rouge jaune ou testacé. Prothorax tronqué postérieurement. Elytres parées d'une tache suturale elliptique ou presque linéaire prolongée du tiers

à peine au delà de la moitié, et chacune de deux taches et d'une bande subtransversale, noires : la 1^{re} tache subarrondie, juxta-scutellaire, peu séparée de la base et de la suture : la 2^e, ovale, voisine du bord externe, du sixième aux deux septièmes : la bande, en forme de tache subarrondie ou en ovale transverse, non liée à la suture, ni à la bordure suturale.

Notoxus platycerus. LAFERTÉ, Monogr. p. 32. 6.

Long. 0^m,0045 (2 l.). — Larg. 0^m,0017 (4/5).

Patrie : l'Espagne.

Cet insecte dont nous devons la communication à la bienveillance de M. le baron H. de Bonvouloir, possesseur de la collection de M. Laferté, a tant de ressemblance avec le *monoceros*, qu'on est d'abord à se demander si le *N. platycerus* doit constituer une espèce particulière. Cependant le caractère constant sur plusieurs individus d'avoir la bordure suturale isolée de la bande et la ponctuation peut-être un peu plus forte, semblent devoir le séparer du *monoceros*. Quant aux caractères tirés de la couleur, de la corne un peu plus large ou plus fortement dentelée, ils sont variables et peu appréciables.

3. *Notoxus cornutus*.

Pubescent, soyeux, hérissé en outre en dessus de poils clairsemés. Antennes testacées, obscures vers l'extrémité. Prothorax ordinairement noirâtre, avec la corne et la base testacés. Elytres offrant leur plus grande largeur vers les quatre septièmes de leur longueur, testacés; parsemés d'une tache scutellaire et chacune d'une tache subarrondie ou ponctiforme latérale, souvent liée à la scutellaire, et de deux bandes transversales, noires ou brunes : la bande antérieure, couvrant des trois septièmes presque aux deux tiers de leur longueur : la bande postérieure, apicale. Dessous du corps noirâtre, pubescent. Pieds testacés, avec les cuisses souvent obscurs à l'extrémité.

♂ Abdomen obtusément tronqué ou subarrondi à sa partie postérieure, terminé en dessus par une pièce pygidiale qui manque à la ♀. Corne ordinairement étroite, terminée en ogive moins concave et moins fortement crénelée sur les bords de sa moitié antérieure, chargée sur la seconde moitié d'une crête moins saillante.

♀ Abdomen terminé en angle obtus; sans pièce pygidiale. Corne ordinairement plus large, subarrondie en devant, plus fortement crénelée sur les côtés, plus sensiblement concave, chargée d'une crête plus saillante et plus sensiblement crénelée ou denticulée sur les bords.

Notorus cornutus. FABR., Entom. Syst. t. I. p. 211. 7. — PANZ., faun. Germ. LXXIV. 7. — LATR., Hist. nat. t. X. p. 154. — OLIV., Encycl. méth. t. VIII. p. 393. 2. — DUROUIN, excurs. p. 71. 426. — SCHMIDT, Stett. Entom. Zeit. t. III. p. 83. — KÜSTER, Kof. Eur. XVI. 69. L. REDTENB., faun. Austr. 2^e édit. p. 636. — BACH., Käferfaun. t. III. p. 283. 3.

Anthicus cornutus. FABR., Syst. eleuth. t. I. p. 289. 2. — SCHÖENH., Syn. ins. t. II. p. 53. — GYLLENH., ins. succ. t. II. p. 491. 2. — DE CASTELN., Hist. nat. t. II. p. 238. 2. pl. 20. fig. 4.

Long. 0^m,0033 à 0^m,0036 (1 l. 1/2 à 1 l. 2/3). — Larg. 0^m,0009 à 0^m,0013 (2/5 l. à 3/5 l.).

Corps allongé ou suballongé. Tête aussi large que longue; tronquée ou faiblement échancrée à sa partie postérieure, avec les angles assez prononcés; noirâtre, luisante; finement pointillée; hérissée de longs poils obscurs; garnie d'une pubescence grisâtre. Epistome et labre d'un fauve testacé. Antennes testacées, avec les quatre ou cinq derniers articles plus foncés ou obscurs. Yeux noirs. Prothorax peu détaché des élytres; suborbiculaire, à peine aussi large que long; tronqué postérieurement; creusé d'un sillon antébasilaire profond, pubescent sur chaque tiers externe de sa longueur; armé d'une corne, de conformation un peu variable suivant les sexes; peu distinctement pointillé; ordinairement brun ou noirâtre, à l'exception de la corne et des côtés de sa base; hérissé de longs poils; garni d'une pubescence grisâtre. Ecusson noirâtre. Elytres faiblement élargies jusqu'aux quatre septièmes de leur longueur; d'un testacé pâle, parées d'une tache scutellaire, et chacune d'une tache ponctiforme latérale et de deux bandes transver-

sales, d'un brun noir : la tache scutellaire ordinairement transverse, étendue presque jusqu'à la fossette humérale, souvent liée ou presque unie à la tache latérale : celle-ci ponctiforme, voisine du bord externe ou liée à lui, non étendue jusqu'à la moitié de la largeur d'une élytre, couvrant la partie postérieure du calus huméral, à peine prolongée au delà du cinquième de leur longueur : la bande transversale antérieure couvrant des trois septièmes jusqu'aux deux tiers de leur longueur, anguleusement avancée sur la suture jusqu'aux deux septièmes antérieurs, ordinairement un peu prolongée en arrière sur la suture : la 2^e bande apicale, couvrant presque le 6^e postérieur de leur longueur ; finement pointillées ; revêtues d'une pubescence assez épaisse, cendrée sur les parties pâles, noire sur les parties noires ; hérissée de poils longs et rigides. *De sous du corps* brun ou noirâtre, revêtu d'une pubescence d'un gris cendré, luisante ou avec un éclat argenté, à certain jour. *Pieds* testacés ou d'un testacé pâle : extrémité des cuisses souvent obscure.

Cette espèce se trouve principalement dans la plupart de nos provinces méridionales, et dans diverses autres contrées du midi de l'Europe ou du nord de l'Afrique.

Obs. Le *N. cornutus* se distingue facilement des deux espèces précédentes, par la tache ponctiforme ou subarrondie latérale des élytres située plus avant, couvrant une partie du calus huméral, ne dépassant pas le premier cinquième de leur longueur et souvent liée ou presque liée à la tache scutellaire ; par les deux bandes noires ou brunes dont ses élytres sont parées : l'antérieure, couvrant depuis les trois septièmes presque jusqu'aux deux tiers : la seconde, apicale et couvrant presque leur sixième postérieur.

Le *N. cornutus*, comme les espèces précédentes, varie sous le rapport de la coloration suivant le développement de la matière colorante. Ainsi, les antennes et les cuisses sont parfois peu sensiblement obscures vers leur extrémité ; le prothorax est parfois presque entièrement noir, d'autres fois il est en majeure partie testacé. Les parties noires des élytres varient dans leur développement et par conséquent dans leur conformation. La tache scutellaire, ordinairement en parallélogramme transverse, reste parfois plus ou moins distante de la fossette

humérale, d'autre fois elle se lie à la tache ponctiforme latérale. La bande antérieure forme ordinairement en devant sur la suture une saillie comme en triangle, plus rarement presque en carré, ou d'autres fois cette saillie est presque nulle; son bord postérieur ordinairement en ligne à peu près droite, est souvent entaillé ou sinue dans son milieu; son prolongement sutural, généralement étroit, est parfois presque nul ou peu distinct, etc.

Ces variations peuvent être formulées de la manière suivante :

(Variations par défaut).

Quand la matière colorante a été moins abondante, le fond du dessus du corps est plus pâle : le prothorax est souvent tout entier d'un roux testacé; la tache scutellaire est complètement isolée de la tache latérale (Var. β).

SCHMIDT, l. c. Var. α et β . — LAFERTÉ, l. c. Var. b et c .

La bande médiane noire se montre parfois divisée en deux taches. (Var. γ)

LAFERTÉ, l. c. Var. d .

(Variations par excès).

Quand au contraire la matière colorante s'est produite en plus grande abondance, la tache scutellaire couvre la base noire, en s'unissant à la tache latérale; les deux bandes acquièrent ordinairement plus de développement et s'unissent en général entre elles à la suture. (Var. δ)

Notoxus monoceros. ROSSI, Faun. str. t. I. p. 139 pl. 2. fig. 14. — Id. édit. HELW. t. I. p. 149.

Notoxus trifasciatus. ROSSI, Mant. t. I. p. 45. — Id. édit. HELW. t. I. p. 384. — L. REDTENB., Faun. Astr. 2^e édit. p. 636. — BACH, Käfert. t. III. p. 283. 4.

Notoxus cornutus. SCHMIDT, Var. δ . — LAFERTÉ, Var. β .

Notoxus armatus. SCHMIDT, Stett. Entom. Zeit. (1842). p. 86. 4.

M. de Laferté cite une autre variété, chez laquelle le noir plus ou moins terne devient la couleur principale; il couvre la tête, le prothorax, rend les antennes et les pieds obscurs, et ne laisse sur les élytres que deux bandes transverses, étroites, d'un gris sale.

Cette variété a été prise en Sardaigne par Géné.

Genre *Mecynotarsus*, MÉCYNOTARSE; Laferté.

(De Laferté. Monogr. d. Anthic. (1848). p. 57).

(μυρτίνος, j'allonge; ρυπόει, tarso).

CARACTÈRES. *Tarses postérieurs* grêles, filiformes, plus longs que le tibia; à pénultième article entier. *Ailes* nulles ou rudimentaires. *Mandibules* subarrondies à leur côté externe. *Menton* obtusément arqué en devant. *Antennes* à 2^e article presque aussi long que le 3^e: les 2^e à 10^e subcylindriques: le 11^e ovoïde. *Tibias* filiformes. *Ongles* grêles et petits.

1. *Mecynotarsus rhinoceros*; FABRICIUS.

Dessus du corps revêtu d'une pubescence soyeuse. *Prothorax* ordinairement d'un rouge testacé pâle; orné d'une corne à cinq ou six crénelures noires de chaque côté. *Elytres* noires, unies, parvissant d'un noir ardoisé ou grisâtre par l'effet de leur pubescence. *Antennes* et *pieds* d'un testacé pâle.

♂ Dernier arceau du ventre creusé d'une fossette ou point enfoncé.
♀ Dernier arceau du ventre sans fossette.

Noturus rhinoceros. FABR., Suppl. entom. Syst. p. 66. — LATR., Hist. nat. t. X. p. 334. 4. — OLIV., Encycl. méth. t. VIII. p. 393. 3. — SCHMIDT, Stett. entom. Zeit. t. III. 1842. p. 87. 6. — KÜSTER, Käf. Eur. XVIII. 69.

Noturus serricornis. PANZ., Faun. Germ. 31. 17.

Anthicus rhinoceros. FABR., Syst. Eleuth. t. I. p. 289. 3. — DE CASTELN., Hist. nat. t. II. p. 358. 3.

Mecynotarsus rhinoceros. DE LAFERTÉ, Monogr. des Anth. p. 58. t. fig. 1. —
L. REUTENB., Faun. Aust. 3^e édit. p. 637. — BACH, Kaeferf. t. III. p. 283. 1.

Long. 0^m,0015 à 0^m,0022 (2/3 à 1 l.). — Larg. 0^m,0005 à 0^m,0007
(1/4 à 1/5).

Corps oblong. | *Tête* un peu plus longue que large; ou à peine échancrée en arc à son bord postérieur, avec les angles postérieurs parfois assez vifs; finement pointillée; hérissée de longs poils clairsemés; garnie d'une pubescence fine; fauve ou obscure. *Palpes* et *antennes* d'un testacé pâle ou flavescents. *Prothorax* suborbiculaire, un peu plus large que long, rétréci en ligne presque droite ou un peu sinuée dans le tiers postérieur de ses côtés; accolé aux élytres; tronqué à la base; creusé d'un sillon antébasilaire peu profond et non tomenteux; finement pointillé; garni d'une pubescence d'un cendré argenté; d'un rouge testacé pâle ou d'un testacé flavescents; armé d'une corne presque en fer de lance, munie de chaque côté de cinq ou six dentelures ou crénelures noires ou relevées, garnie en dessous de longs poils fins, et chargée en dessus d'une crête finement denticulée. *Écusson* noir ou obscur. *Elytres* débordant la base du prothorax au moins du tiers de la largeur de chacune; subarrondies aux épaules; ovalaires; de trois quarts plus longues que larges; convexes; noires ou d'un noir légèrement bleuâtre, mais paraissant d'un noir ardoisé ou grisâtre par l'effet de la pubescence soyeuse d'un cendré argenté dont elles sont revêtues. *Dessous du corps* ordinairement noir, au moins sur le ventre. *Pieds* d'un testacé pâle ou flavescents.

Obs. Cette espèce est une de celle qui varie le plus sous le rapport de la coloration du corps; on peut réduire sa variété aux suivantes :

Variations (par défaut).

Var. α . Entièrement d'un testacé pâle ou livide, à reflets grisâtres, produits par sa pubescence.

Notarus rhinoceros. Var. α . DE LAFERTÉ, l. c.

Notarus immaculatus. LATR., Hist. nat. t. X. p. 355.

Var. *α*. Elytres d'un noir moins foncé, avec diverses parties, surtout l'extrémité et les épaules, roussâtres ou d'un roux fauve.

Notoxus rhinoceros. Var. *β*. LAFERTÉ, loc. cit.

Obs. Dans cette variété la poitrine et même parfois la base du ventre sont souvent d'un rouge testacé pâle, et le prothorax prend une teinte rembrunie.

Variation (par excès).

Var. *γ*. Prothorax d'un noir brun ou brunâtre, ainsi que tout le reste du corps. Antennes souvent de même couleur en partie ou en totalité. Pattes seules d'un testacé pâle.

Notoxus rhinoceros. Var. *β*. LAFERTÉ, l. c.

Obs. Dans cette variation, la matière colorante noire des élytres en s'étendant sur les autres parties du corps a perdu de l'intensité de sa teinte.

DEUXIÈME FAMILLE.

LES ANTHICIENS.

CARACTÈRES. *Prothorax* inerme, subarrondi ou tronqué à sa partie antérieure; ordinairement suballongé et sensiblement rétréci sur les côtés au devant de la base. *Tête* de forme variable. *Labre* transverse. *Mandibules* médiocrement arquées; débordant médiocrement le labre sur les côtés; bifides à l'extrémité. *Palpes maxillaires* à dernier article sécuriforme ou presque cultriforme. *Palpes labiaux* plus ou moins courts; à dernier article de forme variable. *Antennes* prolongées un peu moins ou un peu plus que la moitié du corps; parfois subfiliformes, ordinairement épaissies un peu vers l'extrémité. *Prothorax* de

forme variable, élargi vers la partie antérieure de ses côtés, rétréci vers la base, ordinairement plus long que large. *Ecusson* petit. *Elytres* en général peu fortement convexes; à rebord latéral peu ou point visible, quand l'insecte est examiné perpendiculairement en dessus. *Ventre* de cinq arceaux : le 1^{er} le plus grand, anguleusement avancé entre les hanches postérieures : le 2^e généralement plus grand que chacun des suivants. *Pieds* propres à la course ou à la marche. *Tarses* à pénultième article presque bilobé, ou creusé en dessus d'un sillon pour loger la base du dernier article.

Les Anthiciens se distinguent sans peine des insectes de la famille précédente, par l'absence de cette espèce de corne dont se trouve armé le prothorax des Notoxiens.

Ces petits insectes, de couleur ordinairement obscure ou rapprochée de la teinte du sol, aiment en général les bords sablonneux des eaux, où ils trouvent les aliments nécessaires à leur existence dans les matières organisées que les flots rejettent sur les rives; d'autres espèces se tiennent au pied des plantes, parmi les végétaux en décomposition, etc.

Ils se répartissent dans les genres suivants :

<p style="text-align: center;">Dessus du corps</p> <p style="text-align: center;">non garni de poils squamiformes. Antennes insérées à découvert</p>	<p>Tête accolée contre le prothorax et laissant peu ou laissant à peine apercevoir le cou; subarrondie à sa partie postérieure. Prothorax creusé d'un sillon transversal vers ses deux tiers, et fortement étranglé aux extrémités de ce sillon.</p>	<p><i>Gurax.</i></p>
	<p>Tête séparée du prothorax par un cou ordinairement très-apparent, parfois peu distinct, mais alors prothorax creusé d'un sillon transversal.</p>	<p><i>Tomoderus.</i></p>
	<p>Elytres tronquées ou un peu échancrées en arc à la base, débordent la base du prothorax de près de la moitié de la largeur de chacune.</p>	<p><i>Formicomus.</i></p>
	<p>Prothorax creusé vers les deux tiers de sa longueur d'un sillon transversal profond et complet; fortement étranglé aux extrémités de ce sillon.</p>	<p><i>Lepylaeus.</i></p>
<p style="text-align: center;">garni de poils squamiformes ou de petites écailles. Antennes un peu voilées à la base par le bord relevé des côtés de la partie postérolatérale du front, sous le quel elles sont insérées.</p>	<p>Prothorax n'ouvrant pas vers les deux tiers de sa longueur, un sillon transversal profond et complet.</p>	<p><i>Anthicus.</i></p>
		<p><i>Ochthenomus.</i></p>

Genre *Tomoderus*, TOMODÈRE; Laferté.

De Laferté. Monogr. des Anth. p. 96.

(roué, coupée; tête, cou).

CARACTÈRES. *Dessus du corps* non garni de poils squammiformes. *Tête* accolée contre le prothorax, et ne laissant pas ou laissant à peine apercevoir le cou; subarrondie à sa partie postérieure. *Yeux* séparés du bord postérieur de la tête par un espace moins grand que leur diamètre longitudinal. *Antennes* insérées à découvert; robustes, épaissies vers le sommet. *Prothorax* creusé, vers les deux tiers de sa longueur, d'un sillon transversal complet; fortement étranglé aux extrémités de ce sillon. *Elytres* tronquées en avant jusqu'aux épaules; débordant la base du prothorax du tiers ou de la moitié de la largeur de chacune; à angle huméral subtriangulairement ouvert. *Cuisses* non atténuées à la base et fortement renflées à l'extrémité.

Les insectes de ce genre se rapprochent des Xylophilides par leur tête accolée contre le prothorax; par la grosseur de leur yeux et leur rapprochement du bord postérieur de la tête.

1. *Tomoderus compressicollis*; MÖTSCHULSKY.

Corps entièrement d'un jaune testacé luisant ou brillant, avec les yeux noirs. *Prothorax* plus long que large, profondément étranglé vers les deux tiers de sa longueur, comme formé de deux parties séparées par un sillon transversal profond: l'antérieure subcordiforme, rayée d'un sillon longitudinal médian. *Elytres* subparallèles; marquées de dix rangées longitudinales de points postérieurement affaiblis; garnies d'une pubescence cendrée, peu épaisse.

Anthicus compressicollis. MÖTSCH., Bulletin de Mosc. 1839. p. 59. pl. II. fig. c.
Anthicus melanophthalmus. LAFERTÉ. Ann. de la soc. entom. de Fr. t. II. p. 235. pl. 10. fig. 6 et 7. a.

Tomoderus compressicollis. LAFERTÉ, Monogr. d. Anth. p. 99. 7 pl. n° 26. fig. 8.
— L. REDTENB., Faun. austr. 2^e édit. p. 638. — J. DU VAL, Gen. t. III. p. 369.
pl. 81. fig. 416.

Long. 0^m,0018 à 0^m,0022 ($\frac{4}{5}$ à 1 l.). — Larg. 0^m,0007 (1.3 l.).

Corps suballongé. *Tête* un peu moins longue que large prise, aux yeux; subarrondie postérieurement; d'un jaune testacé luisant ou brillant; imponctuée; presque glabre; hérissée de quelques poils obscurs clairsemés. *Pulpes et antennes* d'un jaune testacé: celles-ci, peu garnies de poils. *Yeux* noirs. *Prothorax* tronqué en avant; muni derrière la tête d'un rebord très-court, constituant un goulot peu apparent; accolé postérieurement aux élytres; sans rebord ou peu distinctement rebordé à sa base avec le sillon antébasilaire nul ou à peine marqué; profondément étranglé vers les deux tiers de ses côtés, et comme formé de deux parties séparées par un sillon transversal profond aboutissant aux étranglements: l'antérieure presque cordiforme, convexe, rayée d'un sillon longitudinal médiaire, une fois plus longue que large: la postérieure transversale, trois fois aussi large que longue, un peu moins large que l'antérieure dans le diamètre transversal le plus grand de celle-ci; à peine plus large ou à peine aussi long qu'il est large, vers le tiers de sa longueur; d'un jaune testacé luisant ou brillant; glabre ou presque glabre. *Ecusson* transverse, arqué en arrière postérieurement; d'un jaune testacé. *Elytres* débordant la base du prothorax du tiers ou des deux cinquièmes de la largeur de chacune; à angle huméral émoussé, mais presque rectangulairement ouvert, subparallèles jusqu'aux cinq septièmes de leur longueur, ou à peine élargies à partir de leur moitié; arrondies postérieurement; une fois environ plus longues que larges, prises ensemble; peu convexes sur le dos; convexement inclinées sur les côtés; marquées chacune de dix rangées de points sérialement disposés, plus gros et plus marqués près de la base, affaiblies postérieurement; d'un jaune testacé luisant; garnies d'une pubescence cendrée, fine, couchée, peu serrée et souvent peu apparente. *Dessous du corps* d'un jaune testacé. *Pieds* un peu plus pâles.

Cette jolie espèce paraît être exclusivement méridionale et se plaire

dans le voisinage de la mer. On la trouve près des marais salants, au pied des végétaux, sur les roseaux où autres plantes aquatiques, ou sous les débris de matières végétales.

Genre *Formicomus*, FORMICOME; Laferté (1).

Laferté. Monogr. des Anth. 1848, p. 70.

CARACTÈRES. *Dessus du corps* non garni de poils squammiformes. *Antennes* insérées à découvert; un peu épaissies vers le sommet. *Tête* séparée du prothorax par un cou très-distinct; arrondie à sa partie postérieure; ovale. *Yeux* séparés du bord postérieur de la tête par un espace au moins égal à leur diamètre longitudinal. *Prothorax* plus long que large; renflé et arrondi en devant sur les côtés, rétréci vers les deux tiers, non creusé d'un sillon transversal entre ces points latéraux rétrécis. *Elytres* en ovale allongé; pas plus larges en devant que la base du prothorax, élargies ensuite en ligne obliquement longitudinale jusqu'aux épaules, dont l'angle est très-ouvert et arqué. *Cuisses* grêles à la base, en massue vers l'extrémité.

Menton près d'une fois plus large que long. *Palpes labiaux* à dernier article ovalaire.

Obs. Les insectes de ce genre se distinguent de tous les autres Anthiciens par la forme de leurs élytres et par l'étroitesse de celles-ci à la base.

1. *Formicomus caeruleipennis* (DUFOUR); DE LAFERTÉ.

Tête noire. *Prothorax* rouge ou d'un rouge testacé, peu pubes-

(1) M. de Motschulsky, dans le *Bulletin* de la Société des naturalistes de Moscou (1845, p. 83, n° 341), avait indiqué, sous le nom de *formicoma*, cette coupe dont M. de Laferté a donné les caractères. Le comte Mannerheim (*Bulletin* de Mosc., 1846, p. 327), avait proposé de remplacer le mot *formicoma* par celui plus régulièrement formé de *myrmecosoma*.

cent. Elytres d'un vert bleudtre non déprimées transversalement; marquées de points assez petits, donnant chacun naissance à un poil d'un blond cendré; hérissées de poils, obscurs, clairsemés. Antennes fauves ou testacées à la base, obscures à l'extrémité. Pieds d'un rouge testacé avec la massue des cuisses obscure.

Anthicus caruleipennis (DUFOUR), DEJEAN, Catal. 3^e édit. p. 239. — LAFERTÉ et LUCAS, Expéd. sc. de l'Algérie, t. II. p. 369.

Formicomus caruleipennis. LAFERTÉ, Monogr. des Anth. p. 73. 2. — J. DU VAL Gener. t. III. pl. 84 fig. 419.

Myrmecozoma caruleipennis. TRUQUI, Mém. de l'Acad. di Turino. 2^e série. XVI. 1857. p. 345. 1.

Long. 0^m,0045 à 0^m,0051 (2 l. à 2 l. 1/4). — Long. 0^m,0013 à 0^m,0016 (3/5 à 3/4).

Patrie : les Provinces méridionales de l'Espagne et l'Algérie.

2. *Formicomus pedestris*; ROSSI.

Peu pubescent. Antennes, tête et élytres d'un noir luisant : celle-ci déprimées transversalement vers le quart; parées sur cette dépression d'une bande rouge raccourcie à ses extrémités, et de poils d'un blanc cendré micouchés; ornées, vers les trois cinquièmes de leur longueur, d'une bande transversale formée de poils semblables. Prothorax rouge ou d'un rouge testacé assez vif, pubescent. Pieds bruns, avec la base des cuisses d'un rouge testacé.

♂ Cuisses antérieures armées d'une dent vers le milieu de leur tranche inférieure. Arceau du dos de l'abdomen précédant le pygidium, fortement entaillé. 5^e arceau du ventre échancré en arc, à peine plus long dans son milieu que le précédent; suivi d'un étui anal, triangulaire, laissant entrevoir les pièces qu'il protège. Tête à peine plus longue que large. Prothorax un peu plus large que chez la ♀. Elytres un peu plus étroites.

♀ Cuisses antérieures inermes. Dernier arceau du dos de l'abdo-

men obtusément anguleux. 5^e arceau du ventre arqué, un pen subanguleux en arrière; nne fois environ plus long dans son milieu que le précédent.

Corabus pedestris. ROSSI, Faun. etr. t. I. p. 224. 537. — Id. Edit. Helw. t. I. p. 270. 357.

Notoxus pedestris. ROSSI, Mantiss. t. I. p. 45. 114. pl. II. fig. c. Appendix t. II. p. 134. pl. 2. fig. C. — Id. Edit. Helw. t. I. p. 384. 114. pl. 2. fig. c. — FABR., Suppl. p. 66. 9-10. — OLIV., Encycl. méth. t. 8. p. 395. 4.

Notoxus thoracicus. PANZ., Faun. Germ. XXIII. 6.

Anthicus pedestris. FABR., Syst. Eleuth. t. I. p. 291. 12. — ILLIG., Magaz. t. V. p. 225. — STEPH., Illustr. t. V. note. — Id. Man. p. 341. 2676. — DE CASTELN., Hist. de ins. t. II. p. 258. 8. — SCHMIDT, Stett. entom. Zeit. t. III. p. 193. 29. — KUSTEN., Kaef. Europ. XIII. 75.

Anthicus nobilis. FALDERM., Faun. entom. Iranseauc. part. 2. p. 107. 363.

Formicomus pedestris. LAFERTÉ, Monogr. p. 73. 6. — L. REDTENB., Faun. Austr. 2^e édit. p. 637. — BACH, Kaef. t. III. p. 284. 4.

Obs. Truqui nous semble faire erreur (Mém. de l'Acad. d. sc. di Torino, 2^e série, t. XVI p. 345 2.), en ne rapportant pas à cette espèce le *Notoxus pedestris* de Rossi.

Long. 0^m,0033 à 0^m,0045 (1 l. $1/2$ à 2 l.). — Larg. 0^m,0009 à 0^m,0013
($2/5$ à $3/5$).

Corps suballongé. *Tête* presque aussi longue que large (σ), moins brièvement ovale (φ); arrondie postérieurement; noire; marquée de points assez petits donnant naissance à un poil noir et couché. *Palpes* et *antennes* noires: celles-ci, parfois moins obscures vers la base; mihérissée de poils médiocrement serrés. *Yeux* médiocrement saillants. *Prothorax* tronqué en devant et à la base; détaché des élytres; muni en devant d'un *goulot* court, mais bien apparent; faiblement rebordé à la base et muni d'un sillon antébasilaire; arrondi sur les côtés sur les deux tiers antérieurs, rétréci vers les deux tiers, subparallèle ou un pen renflé postérieurement; d'un quart ou d'un tiers plus long sur la ligne médiane que large vers le tiers de sa longueur, c'est-à-dire à son diamètre transversal le plus grand; à pen près aussi large dans ce point que la tête; convexe; déclive en devant sur son tiers antérieur, déclive en arrière sur les deux tiers postérieurs; d'un rouge

assez vif; luisant ou brillant; marqué de points assez petits, médiocrement ou assez rapprochés, donnant chacun naissance à un poil cendré et couché; hérissé de quelques poils plus longs. *Ecusson* obscur ou rougeâtre, creusé d'une fossette à sa base. *Elytres* en ovale oblong; à angles huméraux peu prononcés; obliquement tronquées à l'extrémité; à peine une fois plus longues que larges dans leur milieu, prises ensemble; des deux tiers ou des trois quarts plus larges que le prothorax dans son diamètre transversal le plus grand; d'un noir luisant et comme vernissé; parées chacune d'une bande rouge ou d'un rouge obscur, transverse, située un peu après l'angle huméral, et n'atteignant ni le bord externe, ni la suture, et quelquefois réduite à une tache presque punctiforme; transversalement un peu déprimées sous cette bande rouge ou peu après elle; marquées de points médiocrement rapprochés donnant chacun naissance à un poil: les uns, noirs, plus grossiers et hérissés, clairsemés: les autres cendrés: ceux-ci plus apparents sur la dépression transversale, et constituant vers les trois cinquièmes de leur longueur une sorte de bande transversale. *Dessous du corps* d'un rouge pâle ou testacé sur l'antépectus; rougeâtre ou obscur sur les médi ou postpectus; noir sur le ventre. *Pieds* bruns ou brunâtres, avec les hauches antérieures et intermédiaires et la base des cuisses testacées ou d'un testacé flavescent: moitié antérieure des tibias souvent d'un testacé plus ou moins nébuleux.

Cette espèce est commune sur tout le littoral de la Méditerranée. On la retrouve en Corse et dans divers autres lieux.

Obs. La coloration du corps varie suivant le développement de la matière colorante.

Variation (par défaut).

Var. a. Tête parfois moins obscure ou même d'un fauve nébuleux; base des élytres rougeâtre, bande transversale rouge plus jaunâtre, plus grande, étendue parfois jusqu'à la suture et jusqu'au bord externe; majeure partie des tibias testacés.

♀ *Noturus equestris*. PANZ., FAUN. GERM. 24. 8. — DE LAFERTÉ, loc. cit. var. b. et c.

Obs. Quelquefois ces diverses variations ne se trouvent pas toutes chez le même individu. Les médi et postpectus sont souvent fauves ou d'un fauve testacé; le ventre lui-même est parfois moins obscur.

Variation (par excès).

Var. β . Bande transverse rouge des élytres réduite à une tache pontiforme ou même peu apparente.

DE LAFERTÉ, l. c. var. β . et γ .

Var. γ . Prothorax brun ou noirâtre sur sa moitié antérieure.

DE LAFERTÉ, l. c. var. δ .

Obs. La bande rouge des élytres est tantôt fine, apparente, tantôt très-réduite ou indistincte.

Var. δ . Prothorax entièrement noir, ainsi que tout le reste du corps. Pieds à peine moins obscurs à la base des cuisses.

DE LAFERTÉ, l. c. var. ϵ .

A ce genre appartient l'espèce suivante, répandue dans diverses collections :

***Formicomus ionicus*; LAFERTÉ.**

Luisant ou brillant; presque glabre; entièrement d'un roux de sanguine, avec l'extrémité des antennes et les trois quarts aux deux tiers postérieurs des élytres noirs ou d'un noir brun: celles-ci, parées chacune vers le quart de leur largeur d'une bande transversale formée d'un duvet blanc.

Formicomus ionicus. LAFERTÉ, Monogr. des Anth. p. 81. 11.

Myrmecosoma ionicum. TRUQUI, Mem. Acad. di Turin. 1857. p. 346. 4.

Long. 0^m,0033 (1 l. 1/2). — Larg. 0^m,0014 (1/2 l.).

Patrie : la Grèce.

Genre *Leptaleus*, LEPTALÉE; Laferté.

Laferté. Monogr. des Anth. p. 106.

(Leptalées, étroit).

CARACTÈRES. *Dessous du corps* non garni de poils squammiformes. *Antennes* insérées à déconvert. *Tête* ovulaire, subarrondie postérieurement; séparée du cou par un col très-distinct. *Prothorax* plus long que large; creusé vers les deux tiers ou un peu moins de sa longueur, d'un sillon transversal complet; fortement étranglé aux extrémités de ce sillon. *Elytres* tronquées ou faiblement échancrées en arc, en avant, jusqu'aux épaules; débordant la base du prothorax du tiers ou de la moitié de la largeur de chacune; à angle huméral à peu près rectangulairement ouvert, mais plus ou moins émoussé. *Cuisses* grêles à la base, renflées en massue à l'extrémité. *Mandibules* médiocrement arquées, peu saillantes en avant et sur les côtés; bifides à l'extrémité. *Palpes maxillaires* à dernier article sécuriforme ou cultriforme. *Menton* plus large que long, tronqué ou à peu près, en avant. *Palpes labiaux* à dernier article ovulaire. *Yeux* séparés du bord postérieur de la tête par un espace plus grand que leur diamètre longitudinal.

Les *Leptalées* ont comme les *Tomodères*, le prothorax fortement étranglé vers les deux tiers de sa longueur et creusé d'un sillon transversal entre ces points rétrécis; mais leur tête est visiblement séparée du prothorax par un col très-apparent.

1. *Leptaleus Rodrigui*; LATREILLE.

Tête noire; creusée d'une fossette occipitale. *Yeux* situés vers la moitié de ses côtés. *Prothorax* profondément étranglé vers les trois cinquièmes de ses côtés et comme formé de deux parties séparées par un sillon profond: l'antérieure subcordiforme, souvent obscure; la postérieure d'un roux testacé. *Elytres* noires ou d'un noir brun, parsemées chacune de deux bandes

d'un flave testacé : l'antérieure, subhumérale, raccourcie au côté interne : la postérieure, aux trois cinquièmes, ordinairement transversale. Pieds d'un flave testacé, avec la massue des cuisses obscure.

♂ Dos de l'abdomen terminé par un pygidium court, obtusément tronqué à son extrémité.

♀ Dos de l'abdomen subarrondi ou obtusément anguleux à son extrémité, sans pygidium.

Notoxus Rodriguii. LATR., Hist. nat. t. X. p. 357. 12. — L. DUFOUR, Excurs. p. 71.

Anthicus pulchellus (DEJEAN). SCHMIDT, Stettin. Entom. Ziet. t. III. 1842. p. 195. 30. — LAFERTÉ, Ann. de la Soc. entom. de Fr. 1842. p. 28. — KÜSTER, Kof. Europ. XIII. 76.

Anthicus (Leptaleus). RODRIGUEZ, LAFERTÉ, Monog. d. Anth. p. 106. 2. — J. DU VAL, Gener. t. III. pl. 84. fig. 418.

Long. 0^m,0020 à 0^m,0025 (9/10 à 1/18). — Larg. 0^m,0007 à 0^m,0008 (1/3).

Corps allongé. *Tête* ovale; arrondie ou subarrondie postérieurement; creusée d'une fossette vers le milieu du bord postérieur; noire; brillante; parsemée de points enfoncés donnant chacun naissance à un poil fauve, relevé. *Palpes* ordinairement testacées à la base, obscures à l'extrémité. *Antennes* testacées ou d'un rouge testacé à la base, obscures vers l'extrémité; hérissées de poils peu serrés. *Yeux* noirs; peu saillants; suborbiculaires, situés presque vers la moitié des côtés de la tête. *Prothorax* muni d'un goulot très-distinct; obtusément trouqué à sa base; muni à celle-ci d'un rebord et d'un sillon prébasilaires, très-étroits, faibles, et souvent peu apparents ou à peine indiqués; fortement étranglé vers les trois cinquièmes de ses côtés, comme formé de deux parties séparées par un sillon transversal profond correspondant aux étranglements : la partie antérieure subcordiforme, plus large que longue, très-convexe : la partie postérieure un peu plus étroite, à peine élargie d'avant en arrière, moins longue que large, moins convexe; d'un tiers au moins plus long que large dans son diamètre transversal le plus grand, c'est-à-dire vers les deux septièmes de sa longueur; à peine

ou à peu près aussi large dans ce point que la tête; sans ponctuation apparente; luisant ou brillant, ordinairement noir ou brun sur la partie antérieure, fauve ou d'un rouge testacé sur la postérieure; hérissé de poils clairsemés. *Ecusson* transverse; arqué en arrière postérieurement, obscur. *Elytres* tronquées à la base; débordant la base du prothorax du tiers ou des deux cinquièmes de la largeur de chacune; à angles huméraux presque rectangulairement ouverts, peu vifs ou un peu émoussés; subparallèles; subarrondis aux angles postérieurs; tronquées à l'extrémité; une fois environ plus longues que larges, prises ensemble; d'un tiers ou de moitié plus larges que le prothorax dans son diamètre transversal le plus grand; peu convexes ou subplaniuscules en dessus, avec les côtés un peu repliés ou inclinés en dessous: sans fossette humérale; brunes ou d'un brun noir luisant ou brillant; parées chacune de deux bandes d'un flave ou jaune testacé: l'antérieure, placée sous le calus huméral, liée au bord externe, transversalement étendue jusqu'à la moitié de leur longueur ou plus près de la suture: la 2^e, moins développée dans le sens de sa longueur, située vers les trois cinquièmes ou un peu plus de leur longueur, liée à la suture, et transversalement étendue ordinairement jusqu'au bord externe; parsemées de points à peine apparents, donnant chacun naissance à un poil hérissé, fin, cendré ou grisâtre. *Dessous du corps* ordinairement testacé sur la poitrine; noirâtre sur le ventre. *Pieds* d'un testacé pâle ou d'un flave fauve, avec la massue des cuisses brune ou obscure.

Cette jolie espèce est principalement méridionale; mais on la prend aussi jusque dans le centre de la France. On la trouve ordinairement au pied des arbres, dans le sable ou sous les pierres.

Elle a été dédiée par Latreille, à Rodrigues, naturaliste de Bordeaux, qui en avait fait la découverte.

Obs. Elle offre des variations dans la couleur de sa robe. Chez les variétés par défaut la partie antérieure du prothorax est fauve ou d'un rouge testacé plus ou moins foncé, et la partie postérieure est d'un rouge flave ou testacé moins vif; la massue des cuisses est moins foncée. (Var. α.)

Chez les variations par excès, la partie antérieure du prothorax est

noire; le ventre et la massue des cuisses d'une couleur plus obscure. (Var. A.)

Les bandes des élytres varient de teinte et d'étendue, l'antérieure souvent réduite à une sorte de tache transverse, s'étend parfois jusque près de la suture : la postérieure est souvent raccourcie au côté externe et même, quoique plus rarement du côté de la suture. (Var. γ.)

Genre *Anthicus*, ANTHICE; Paykull.

Paykull, Faun. suec. t. I (1798), p. 233.

CARACTÈRES. *Dessus du corps* non garni de poils squammiformes. *Antennes* insérées à découvert; gro-sissant plus ou moins sensiblement vers l'extrémité. *Tête* séparée du prothorax par un cou plus ou moins apparent, aplatie sur sa partie postépistomale, dont les côtés ne sont pas relevés. *Yeux* séparés du bord postérieur de la tête par un espace à peine égal à leur diamètre longitudinal. *Prothorax* muni en devant d'un gonlot plus ou moins distinct; offrant du cinquième au tiers de sa longueur sa plus grande largeur, plus ou moins rétréci vers les deux tiers, mais non creusé, entre ces points d'un sillon transversal complet. *Elytres* tronquées ou faiblement échancrées en arc, en devant; débordant, aux épaules, la base du prothorax, du tiers ou de la moitié de la largeur de chacune.

Les Anthices se distinguent des Tomodères par leur tête séparée du con par un cou apparent; par ce dernier muni, en devant, d'un goulot plus ou moins distinct, dans lequel le con est reçu. Ils s'éloignent des Formicomes, par leurs élytres non en ovale allongé, plus larges en devant que la base du prothorax; des Leptalées, par leur prothorax non creusé d'un sillon transversal, vers les deux tiers de leur longueur.

Mais ils présentent, suivant les espèces, des modifications dans quelques-unes de leurs parties, qui font varier leur faciès d'une manière plus ou moins sensible.

Nous essayerons, pour rendre leur étude plus facile, de les partager de la manière suivante, quoique les espèces de chacun de ces groupes ne présentent pas toujours une conformation harmonique.

- A. Tête arrondie à sa partie postérieure. Prothorax plus long que large, sinué et fortement rétréci vers les deux tiers de ses côtés. 1^{re} Division.
- AA. Tête tronquée ou faiblement arquée en arrière à la partie postérieure.
- B. Prothorax non creusé de chaque côté d'une fossette visible en dessus.
- C. Prothorax planiuscule en dessus, sensiblement sinué vers le trois cinquièmes ou les deux tiers de ses côtés.
- D. Tête arrondie ou subarrondie à ses angles postérieurs, et moins large au devant de ceux-ci que près des yeux. 2^o Division.
- DD. Tête émoissée aux angles postérieurs et à peu près aussi large au devant de ceux-ci que près des yeux. 3^o Division.
- CC. Prothorax convexe, surtout en devant.
- E. Prothorax rétréci en ligne à peu près droite, depuis sa dilatation latérale, jusqu'à la base. 4^o Division.
- EE. Prothorax sinué vers les deux tiers de sa longueur. 5^o Division.
- BB. Prothorax creusé de chaque côté d'une fossette visible en dessus.
- F. Prothorax plus long que large; muni d'un goulot apparent. 6^o Division.
- FF. Prothorax aussi large que long; à goulot nul ou peu distinct. 7^o Division.
- 1^{re} Division. Tête arrondie à sa partie postérieure. Prothorax plus long que large, sinué et fortement vers les deux tiers de ses côtés (*S.-G. Cyclo-dinus*).
- a Prothorax fortement étranglé vers les deux tiers, au moins, en partie creusé d'un sillon transversal peu profond entre ces points rétrécis. Dessous du corps au moins en partie d'un rouge testacé. Humilis.
- aa Prothorax moins fortement étranglé, vers les deux tiers, et à peine déprimé entre ces points rétrécis. Dessous du corps noir ou d'un noir brun luisant. Longipilis.

1. *Anthicus humilis*; GERMAR.

Dessus du corps garni d'une pubescence fine d'un cendré grisâtre;

pointillé sur la tête et le prothorax, moins finement pointillé sur les élytres; parfois entièrement d'un roux testacé, ordinairement noirâtre sur la tête et sur le lobe antérieur du prothorax, plus clair sur le second. Elytres brunes ou d'un brun noir, parfois sans taches, ordinairement marquées chacune de deux bandes raccourcies d'un fave testacé: l'antérieure subhumérale, inclinant en dedans: la seconde, vers les trois cinquièmes, obliquant en sens inverse. Tête arrondie postérieurement. Prothorax étranglé vers les deux tiers et creusé d'un sillon transversal très-marqué. Base des antennes, tibias et tarsi, d'un roux ou d'un fauve testacé.

♂ Dernier segment du dos de l'abdomen, tronqué.

♀ Dernier segment du dos de l'abdomen terminé en pointe.

Anthicus humilis. GERMAR, FAUN. INS. EUROP. fasc. 10. pl. 6. — STEPH, Illust. t. V. p. 75. — Id. MAN. p. 342. 2679. — SCHMIDT, Stettin. Entom. Zeit. t. III. 1843. p. 188. 28. — LAFERTÉ, Monogr. des Anth. p. 126. 26. — KESTER, Käf. Europ. XVI. 79. — L. REDTENB., Faun. austr. 2^e édit. p. 639. — BACH, Käferf. t. III. p. 283. 6.

Anthicus riparius (DEJEAN). Catal. 1837. p. 238.

Long. 0^m,0022 à 0^m,0025 (1 l. à 1/6). — Larg. 0^m,0007 à 0^m,0009
(1/3 l. à 2/5).

Corps allongé. *Tête* ovale; arrondie ou d'autres fois obtusément en ogive à sa partie postérieure, ou chargée d'une carène très-légère qui la fait paraître en ogive; médiocrement convexe; noirâtre; marquée de points assez fins et assez rapprochés, donnant chacun naissance à un poil fin, couché, d'un cendré grisâtre, constituant une pubescence peu serrée et souvent faiblement apparente. *Palpes* roussâtres. *Antennes* un peu plus longuement prolongées que la base du prothorax; épaissies vers l'extrémité; d'un roux testacé avec les derniers articles obscurs ou noirâtres; hérissées de poils assez serrés; à 2^e article plus court que le 3^e: les 2^e à 4^e subcylindriques, plus longs que larges: les 5^e, 6^e et 7^e obconiques, d'abord plus longs que larges: les 9^e et 10^e cupiriformes, et au moins aussi larges que longs: le dernier conique, un peu renflé à la base, environ une fois plus long que large. *Yeux* noirs; ovales, un peu écartés à leur partie antéro-interne. *Prothorax* muni en devant

d'un goulot distinct; tronqué ou à peine arqué en arrière à la base; muni à celle-ci d'un rebord très-étroit, très-léger, peu apparent, précédé d'une ligne transversale très-fine; assez fortement étranglé vers les deux tiers de ses côtés et comme formé de deux parties séparées par un sillon transversal: la partie antérieure, inégalement arrondie sur les côtés, élargie en ligne courbe sur sa moitié antérieure, rétrécie en ligne presque droite sur la postérieure, un peu plus large que la tête, convexe: la seconde, plus étroite, transverse, un peu élargie postérieurement, et ordinairement comme chargée de deux faibles tubercules; d'un tiers environ plus long que large dans son diamètre transversal le plus grand, c'est-à-dire vers le quart de sa longueur; d'un brun foncé, ou d'un brun de poix, avec la partie basilaire ordinairement moins obscure, fauve ou d'un fauve testacé; peu luisant; marqué de points assez rapprochés comme ceux de la tête, et garni d'une pubescence plus apparente. *Écusson* triangulaire; brun. *Elytres* tronquées (♂) ou faiblement échancrées en arc à leur partie antérieure (♀); émoussées aux angles huméraux; ovales-oblongues, faiblement élargies dans leur milieu, subarrondies aux angles postérieurs, obtusément tronquées à l'extrémité; une fois environ plus longues que larges, prises ensemble; peu convexes sur le dos; marquées de points sensiblement moins petits et moins rapprochés que ceux du prothorax, et donnant aussi naissance à un poil cendré, grisâtre, fin et couché; munies postérieurement d'un rebord sutural peu saillant; à fossette humérale à peine indiquée; déprimées transversalement vers le cinquième de leur longueur; subcalleuses près de l'écusson; ordinairement brunes ou d'un brun de poix; parsemées chacune dans leur état normal de deux taches ou bandes raccourcies d'un fauve jaunâtre ou testacé: l'antérieure, naissant au-dessous de l'angle huméral, obliquement dirigée vers la suture qu'elle n'atteint pas: la seconde, naissant près de la suture, des deux tiers aux trois quarts de leur longueur, et dirigée un peu obliquement en arrière vers son bord externe qu'elle n'atteint pas ordinairement. *Dessous du corps* testacé sur l'antépectus, brun ou noir sur les médi et postpectus, noir et luisant sur le ventre; brièvement pubescent. *Pieds* d'un testacé pâle; cuisses nébulenses ou brunâtres: les antérieures, en massue comprimées: les autres, faiblement renflées.

Cette espèce est une des plus répandue; elle paraît rechercher exclusivement les bords de la mer, des marais salants ou des lacs salés. On la trouve principalement aux pieds des *salicornia* et autres plantes marines.

Obs. Peu d'espèces, comme l'a très-bien fait observer M. le marquis de Laferté, présentent des variations plus nombreuses dans la couleur du dessus du corps.

Variations (par défaut.)

Var. α. Entièrement d'un rouge ou d'un jaune testacé.

Anthicus humilis. LAFERTÉ, l. c. Var. d.

Var. ε. D'un rouge jaunâtre ou testacé : Elytres ornées d'une bande apicale et d'une autre transversale un peu oblique, vers les quatre septièmes de leur largeur, noires.

Anthicus Bremi. LAFERTÉ, Ann. de la Soc. entom. d. Fr. t. XI (1848). p. 222. pl. 10. fig. 3 et 4. — TRUQUI, Mém. d. Accad. di Torino. 1837. p. 354. 10.
Anthicus humilis. LAFERTÉ, Monogr. l. c. Var. c.

Var. γ. Semblable à la précédente, mais offrant de plus une tache scutellaire noire.

Var. δ. Elytres d'un brun de poix plus ou moins pâle, marquées de taches plus grandes que dans l'état normal.

LAFERTÉ, l. c. Var. b.

Obs. Dans cette variation qui se rapproche plus ou moins de l'état normal, la coloration générale du corps est plus pâle. La tête est souvent d'un fauve ou rouge ferrugineux; le prothorax en partie ou en totalité de même couleur; le dessous du corps rougeâtre au moins sur la poitrine.

Variations (par exobs).

Var. α . D'une teinte généralement plus foncée que dans l'état normal. Taches antérieures plus ou moins visibles : les postérieures indistinctes.

LAFERATÉ, l. c. Var. β .

Var. ζ . Teinte d'un brun foncé; taches antérieures des élytres indistinctes : les postérieures plus ou moins apparentes, et parfois réduites à une tache commune.

LAFERATÉ, l. c. Var. β .

Var. μ . Elytres entièrement brunes ou noirâtres.

Obs. Dans cette variation, les antennes montrent leur partie testacée basilaire plus ou moins restreinte; la tête et le prothorax sont d'un brun plus ou moins foncé, ainsi que le dessous du corps; les pieds sont tantôt de couleur normale, tantôt obscurs, ou bruns, avec les tarses seuls d'un testacé pâle.

2. *Anthicus longipilis*; Baisout.

Dessus du corps garni d'une pubescence et de poils hérissés plus longs, d'un cendré grisâtre; noir ou d'un noir brun, luisant ou mi-brillant. Tête arrondie postérieurement. Prothorax d'un quart plus long que large; arrondi en devant jusqu'au quart, rétréci ensuite en ligne presque droite jusqu'aux trois cinquièmes, puis un peu élargi et subtuberculeux postérieurement; à peine déprimé sur sa partie étranglée; rebordé à la base; pointillé. Elytres ovales-oblongues; fortement ponctuées; obliquement tronquées à l'extrémité. Base des antennes, tibias et tarses d'un roux ou fauve testacé.

Anthicus longipilis. Baisout, Catal. des Coléopt. de Fr. par M. le docteur Genier, (1863). p. 89. 108.

Long. 0^m,0022 à 0^m,0025 (1 l. à 1 l. 1/8). — Larg. 0^m,0007 à 0^m,0009 (1/3 l. à 2/8).

Corps allongé. *Tête* ovale; arrondie postérieurement; médiocrement convexe; noire, luisante; marquée de points assez fins et assez rapprochés, donnant chacun naissance à un poil fin, couché, d'un cendré grisâtre, constituant une pubescence peu serrée. *Palpes* d'un roux fauve. *Antennes* à peine aussi longuement ou un peu moins longuement prolongées que la base du prothorax; renflées vers l'extrémité; d'un fauve testacé, avec les derniers articles ordinairement obscurs; hérissées de poils fins, assez serrés; à 2^e article plus court que le 3^e: les 2^e à 4^e articles allongés; subcylindriques: les 5^e à 7^e obconiques, plus longs que larges: le 8^e submoniliforme; les 9^e et 10 cuprifformes, à peine aussi longs que larges à l'extrémité; le dernier, subconique, renflé ou ovalaire à la base, acuminé à l'extrémité, de moitié à peine plus long que large. *Yeux* ovales; noirs; médiocrement saillants. *Prothorax* muni en devant d'un goulot apparent, mais court; tronqué ou faiblement arqué en arrière à la base; muni à celle-ci d'un rebord très-étroit, très-léger, peu apparent, précédé d'une ligue transversale très-fine; arrondi aux angles antérieurs jusqu'au quart de sa longueur, rétréci ensuite en ligne presque droite jusqu'aux trois cinquièmes ou un peu plus, assez fortement étranglé dans ce point, puis graduellement un peu élargi ou renflé jusqu'à sa base: cette partie, moins large que l'antérieure; à peine déprimé entre ses étranglements latéraux; à peine aussi large ou un peu moins large dans son diamètre transversal le plus grand, c'est-à-dire vers le quart de sa longueur que la tête; d'un quart ou d'un cinquième plus long que large; plus convexe sur sa partie antérieure que sur la postérieure; marqué d'une légère dépression obliquement longitudinale, naissant vers chaque étranglement latéral et dirigé vers le quart externe de la base: cette dépression faisant paraître l'espace compris entre elle et chaque angle latéral comme chargé d'un léger calus; noir, luisant; marqué de points moins fins et un peu plus rapprochés que ceux de la tête, et garni d'une pubescence à peu près aussi fine. *Ecusson* petit, triangulaire, noir. *Elytres* un peu échancrées en arc à la base; un peu émous-

sées à l'angle huméral; ovales-oblongues, faiblement élargies dans leur milieu; arrondies à leur angle postéro-externe; obliquement tronquées chacune à l'extrémité; une fois environ plus longues que larges, prises ensemble; peu convexes sur le dos, sans fossette humérale; légèrement déprimées transversalement vers le cinquième de leur longueur; noires, luisantes, parfois brunâtres postérieurement; marquées en avant de points plus gros et plus prononcés que ceux du prothorax, affaiblis postérieurement; ces points donnent chacun naissance à un poil d'un cendré grisâtre couché, et à des poils hérissés, clairsemés. *Dessous du corps* noir; finement ponctué sur la poitrine, ruguleux ou presque lisse sur le ventre. *Pieds* : cuisses noires ou noirâtres; tibias et tarses d'un fauve testacé plus ou moins clair ou obscur.

Cette espèce paraît principalement méridionale. Elle a été prise à Collioures, par feu Delarouzée, de qui nous l'avons reçue, et dans les environs de Béziers, par M. le docteur Grenier.

Elle semble peu différente de l'*A. lucidulus*, de M. de Laferté, et peut-être se rattache-elle à ce dernier.

Obs. Elle a quelque analogie avec l'*A. humilis*. Elle se distingue des variétés obscures de celui-ci par une couleur généralement plus noire; par des antennes ordinairement à peine ou un peu moins longuement prolongées que la base du prothorax; par ses élytres obliquement tronquées à l'extrémité, au moins chez la ♀; plus fortement ponctuées; garnies d'une pubescence un peu plus longue, et surtout par son prothorax moins fortement étranglé et à peine déprimé transversalement entre son lobe antérieur et sa partie postérieure, au lieu d'être muni d'un sillon transverse très-marqué.

2^e *Division*. Tête tronquée ou faiblement arquée en arrière à sa partie postérieure, arrondie ou subarrondie aux angles postérieurs et sensiblement plus étroite au devant de ceux-ci que près des yeux. Prothorax planiuscule; non creusé, de chaque côté, d'une fossette visible en dessus; sensiblement sinue vers les trois cinquièmes ou les deux tiers de ses côtés (*S.-G. Nodotinus*).

- 1^{re} *Groupe*. Prothorax d'un quart environ plus long sur sa ligne médiane que large dans son diamètre transversal le plus grand, arrondi sur les trois cinquièmes de ses côtés, plus étroit et sinué après cette partie arrondie.
- Tête, prothorax et pieds, d'un roux testacé ou d'un testacé pâle.
- ♂ Elytres ovales, d'un roux testacé pâle à la base, brunes sur le reste de leur surface. 3. *Minus*.
- ♂♂ Elytres ovales-oblongues d'un roux testacé, parées de trois bandes transversales noires : la 1^{re} basilaire : la 2^e couvrant du cinquième ou du quart à plus de la moitié : la 3^e apicale, 4. *Optabilis*.
- Tête, prothorax et cuisses noirs. Elytres presque parallèles, noires, parées chacune de deux taches ou bandes raccourcies couleur de chair. 5. *Longicollis*.
- 2^e *Groupe*. Prothorax d'un quart environ plus long sur sa ligne médiane que large dans son diamètre transversal le plus grand ; rétréci graduellement jusqu'aux deux tiers de ses côtés, faiblement élargi ensuite.
- Cuisses arquées sur leur tranche antérieure, ordinairement obscures au moins en partie. Elytres d'un fauve testacé, parfois sans taches, ordinairement parées d'une bande suturale, d'une bande transversale médiane et d'une apicale brune ou noire. 6. *Tibialis*.
- Cuisses grêles.
- ♂ Elytres testacées, parées d'un rebord sutural et d'une tache ponctiforme, noirs : la tache, située près du bord externe, vers les quatre septièmes de leur longueur et parfois transformée en bande. 7. *Gracilis*.
- ♂♂ Elytres d'un fauve testacé sur leur moitié antérieure, ensuite marquées sur leur bord externe d'une bande courte, noire ou brune, prolongée en arrière vers la suture 8. *Schmidti*.
- 3^e *Groupe*. Prothorax à peine plus long sur sa ligne médiane que large dans son diamètre transversal le plus grand. Yeux séparés du bord postérieur de la tête par un espace notablement moins grand que leur diamètre transversal le plus grand. Elytres de deux tiers à peine plus longues que larges réunies, ordinairement parées chacune d'un point noir ou brun sur le disque (S.-G. *Platylorus*). 9. *Bimaculatus*.

3. *Anthicus minutus*; LAFERTÉ.

Dessous du corps ordinairement d'un roux testacé sur la tête, le prothorax et la base des élytres, noir ou noirâtre sur le reste de celles-ci; luisant; garni d'une pubescence d'un cendré grisâtre, plus apparente sur les élytres. Tête obtusément arrondie postérieurement, un peu moins large au devant de ses angles postérieurs subarrondis que près des yeux. Prothorax d'un cinquième plus long que large; arrondi sur les trois cinquièmes antérieurs de ses côtés, à peine élargi depuis son rétrécissement jusqu'à la base, rebordé à celle-ci, à peine déprimé sur sa partie étranglée. Antennes et pieds d'un roux testacé.

♂ Dos de l'abdomen tronqué ou à peine échancré à son extrémité. Antennes prolongées environ jusqu'à la moitié du corps. Elytres proportionnellement plus étroites, moins sensiblement élargies, arquées en arrière chacune à l'extrémité. Tarses postérieurs aussi larges que le tibia.

♀ Dos de l'abdomen obtusément anguleux et sans pygidium à l'extrémité. Antennes à peine plus longuement prolongées que la base du prothorax. Elytres proportionnellement moins étroites, en ligne plus courbe sur les côtés, plus obliquement tronquées à l'extrémité. Tarses postérieurs à peine aussi longs ou moins longs que le tibia.

Anthicus minutus. LAFERTÉ, Ann. de la Soc. entom. de Fr. t. XI. 1842. p. 265. pl. 10. fig. 5. — Id. Monog. des Anth. p. 133. 34.

Anthicus sordous. SCHMIDT, Stett. entomolog. Zeit. t. III. 1842. p. 175. 45. — KUSTER, Kief. Europ. XVI. 76.

Long. 0^m,0018 à 0^m,0020 ($\frac{4}{5}$ l. à $\frac{9}{10}$ l.). — Larg. 0^m,0007 ($\frac{1}{3}$ l.).

Corps allongé. Tête ovale; subarrondie postérieurement; médiocrement convexe; d'un rouge ou fauve testacé; marquée de points petits et peu rapprochés; garnie d'une pubescence fine et clairsemée d'un cendré grisâtre; hérissée de quelques poils obscurs. Palpes et Antennes d'un flave testacé: celles-ci un peu épaissies vers l'extrémité; brièvo-

ment pubescentes : à 2^e article plus court que le 3^e : les 3^e à 5^e subcylindriques, allongés : les 6^e et 7^e obconiques, un peu plus longs que larges : le 8^e submoniliforme : les 9^e et 10^e cuprifformes, à peine aussi longs ou moins longs que larges à l'extrémité : le dernier ovoïde, rétréci en cône dans la seconde moitié, de moitié plus long que large. Yeux noirs ; ovales ; médiocrement saillants. *Prothorax* muni en devant d'un goulot très-apparent ; tronqué ou faiblement arqué en arrière à la base ; muni à celle-ci d'un rebord assez visible, précédé d'une ligne transversale assez fine ; fortement élargi en ligne courbe vers la partie antérieure de ses côtés jusqu'aux deux septièmes, rétréci ensuite en ligne moins courbe jusqu'aux deux tiers de sa longueur, assez fortement étranglé dans ce point, puis à peine ou faiblement élargi jusqu'à la base ; à peine moins large dans son diamètre transversal le plus grand, c'est-à-dire vers les deux septièmes de sa longueur, que la tête ; d'un quart ou d'un cinquième plus long que large ; offrant parfois près de son bord postérieur deux très-légères saillies le plus souvent indistinctes ; assez souvent sur la partie antérieure ; d'un roux testacé ; marqué de points assez rapprochés, plus légers ou plus petits en devant que sur la seconde moitié ; garni d'une pubescence cendrée fine, peu apparente ; hérissé de quelques poils obscurs. *Ecusson* triangulaire, très-petit ; d'un roux fauve. *Elytres* tronquées ou échancrées en arc à leur base ; émoussées aux épaules ; ovales-oblongues, faiblement élargies vers la moitié de leur longueur ; subarrondies aux angles postéro-externes ; arquées en arrière chacune (♂), ou obtusément et obliquement tronquées à l'extrémité (♀) ; une fois environ plus longues que larges, prises ensemble ; médiocrement ou peu fortement convexes sur le dos ; marquées de points moins petits et aussi rapprochés que ceux du prothorax ; sans fossette humérale : sans dépression transverse postscutellaire ; d'un roux testacé à la base et souvent près de la suture sur leur seconde moitié, d'une couleur brune ou noirâtre et peu nettement limitée, sur le reste ; garnie d'une pubescence d'un cendré grisâtre, moins courte et plus apparente que celle du prothorax ; hérissées de quelques poils obscurs. *Dessous du corps* d'un rouge ou roux testacé sur la poitrine ; noir ou noirâtre et lui-même sur le ventre. *Pieds* d'un roux testacé ou d'un roux testacé un peu pâle : cuisses antérieures en

massue; les intermédiaires moins fortement : les postérieures médiocrement renflées.

Cette espèce, comme l'*A. humilis* est principalement méridionale et, comme celui-ci, recherche le voisinage des mers ou des eaux salées.

Obs. Quand la matière colorante a été moins abondante, la couleur d'un roux testacé des élytres se prolonge davantage en arrière.

Variations (par défaut).

Var. α . Parfois la partie noire ou noirâtre des élytres est réduite à une sorte de tache plus ou moins étendue sur les côtés de la seconde moitié.

LAFERTÉ, l. c. Var. β .

Var. β . Ou même ses côtés sont seulement légèrement plus foncés que le reste.

LAFERTÉ, l. c. Var. γ .

Variations (par excès).

Var. γ . Quand au contraire la matière colorante a pris un plus grand développement, la partie d'un roux testacé est plus ou moins restreinte, et la tête et le prothorax se montrent plus rembrunis.

LAFERTÉ, l. c. Var. δ .

4. *Anthicus optabilis*, LAFERTÉ.

Suballongé; à peine pointillé, garni en dessus de poils cendrés longs; médiocrement épais, assez grossiers. Tête et Prothorax d'un rouge roux : la première, obtusément tronquée en arrière, arrondie aux angles postérieurs et un peu moins larges au devant de ceux-ci que près des yeux : le second, d'un quart plus long que large, arrondi sur les trois cinquièmes

antérieurs de ses côtés et plus étroit que la tête. Elytres en angle ouvert et arrondi aux épaules; une fois au moins plus longues que larges réunies; d'un brun noir, parsemées de deux bandes transversales d'un rouge roux: la 1^{re}, près de sa base: la 2^e, des quatre septièmes presque aux trois quarts. Antennes et Pieds d'un rouge roux: les antennes noires sur les trois ou quatre derniers articles.

Anthicus optabilis. LAFERTÉ, Monogr. d. Anth. p. 167. 94.

Long. 0^m,0028 à 0^m,0033 (1 l. 1/4 à 1 l. 1/2). — Larg. 0^m,0007 à 0^m,0008 (1/3 l.)

Corps suballongé. Tête obtusément tronquée à sa partie postérieure; arrondie aux angles postérieurs et un peu moins large au devant de ceux-ci que près des yeux; un peu plus longue que large; d'un rouge roux; marquée de points petits et peu serrés donnant chacun naissance à un poil d'un cendré grisâtre, presque couché. Antennes sensiblement plus épaissies vers l'extrémité, presque aussi longuement prolongées que la moitié du corps; pubescentes; d'un rouge roux, avec les trois ou quatre derniers articles obscurs ou noirs: les 2^e à 10^e plus longs que larges: le 2^e plus court, ovalaire: les 3^e à 10^e élargis vers leur extrémité, en partie presque nouveaux à celle-ci: le 11^e, une fois au moins plus long que large, appendicé. Yeux ovales, noirs; séparés du bord postérieur de la tête par un espace presque égal à leur diamètre longitudinal. Prothorax muni d'un gonlot court; un peu arqué en arrière et muni d'un rebord assez faible à la base; arrondi sur les côtés sur ses trois cinquièmes antérieurs et moins large que la tête dans son diamètre transversal le plus grand, c'est-à-dire vers la fin de sa longueur; rétréci vers les trois cinquièmes et laissant parfois voir un peu en dessus son sillon latéral; subparallèle sur les deux derniers cinquièmes; d'un quart au moins plus large que long; médiocrement convexe; d'un rouge roux; marqué de points très-petits, rendus indistincts par les poils cendrés et couchés auxquels ils donnent naissance. Ecusson d'un rouge roux. Elytres un peu échancrées en arc en avant; d'un tiers à peine plus larges à la base que le prothorax; arrondies aux épaules qui sont médiocrement saillantes; graduellement et faiblement

élargies ensuite vers la moitié de leur longueur, obliquement tronquées à l'extrémité; une fois au moins plus larges que longues, prises ensemble; médiocrement convexes sur le dos; sans fossette humérale, sans dépression transversale; d'un brun noir; parées chacune de deux bandes transverses d'un rouge roux: la 1^{re}, du 10^e basilare au quart de leur longueur, un peu dirigée en arrière vers la suture: la 2^e, des quatre septièmes presque aux trois quarts, un peu plus avancée du côté de la suture; à peine pointillées; garnies de poils cendrés, assez grossiers, mi-couchés. *Dessous du corps* d'un rouge roux ou rougeâtre, sur la poitrine. *Ventre* noir, ou seulement sur la seconde moitié des arceaux. *Pieds* d'un rouge roux, pubescents.

Cette jolie espèce a été trouvée par M. Reiche, dans les environs de Nice. L'exemplaire qui a servi de type à la description de M. le marquis de Laferté Senectère, nous a été obligeamment communiqué par M. le baron Henri de Bonvouloir.

Obs. Cette espèce, comme les deux précédentes, se rapproche un peu des Formicomés, par ses élytres ovalaires, à épaules plus effacées et en angle plus ouvert que chez les espèces suivantes.

5. *Anthicus longicollis*; SCHMIDT.

Pubescent; finement ponctué; noir ou d'un noir brun, en dessus. Tête arrondie aux angles postérieurs et plus étroite que près des yeux; marquée d'un sillon occipital. Prothorax d'un quart plus long que large, arrondi sur les trois cinquièmes antérieurs de ses côtés, sinué ensuite et faiblement élargi vers la base. Elytres presque rectangulaires aux épaules, subparallèles, une fois plus longues que larges, réunies; parées chacune de deux taches couleur de chair ou d'un rose pâle: l'antérieure, au cinquième, en triangle élargi: la postérieure, vers les deux tiers ou trois quarts, en forme de bande transversale, raccourcie à ses extrémités et obliquement un peu en arrière extérieurement. Antennes et cuisses brunes: tibias et tarses d'un rouge testacé pâle.

♂ Cuisses antérieures armées d'une dent vers la partie basilare de leur tranche inférieure.

♀ Cuisses antérieures internes.

Anthicus transversalis. VILLA, Coleopt. Eur. dup. (1833). p. 35. 28.

Anthicus longicollis. SCHMIDT, Stettin. Entom. Zeit. t. III. p. 130. b. — LA-FERTÉ, Monogr. d. Anth. p. 186. 92. — KESTER, Kauf. Europ. XVIII. 62. — TRUQUET, Mém. acad. di Turin. 1857. p. 358. 15.

Long. 0^m,0035 à 0^m,0039 (1 l. 3/5 à 1 l. 3/4). — Larg. 0^m,0011 à 0^m,0014 (1/2 l. à 2/3 l.).

Corps allongé. *Tête* subarrondie, à peine aussi large que longue; échancrée ou presque tronquée postérieurement; arrondie aux angles postérieurs, un peu moins large au devant de ces angles que près des yeux; creusée d'un sillon occipital plus ou moins prononcé; médiocrement convexe; d'un brun de poix noirâtre; finement ponctuée et garnie d'une pubescence d'un cendré grisâtre. *Antennes* sensiblement renflées vers l'extrémité; à peine ou faiblement plus longuement prolongées que la base du prothorax; d'un brun foncé; hérissées de poils cendrés; court; à 2^e article court; les 3^e à 7^e allongés, graduellement renflés vers le sommet: le 7^e plus sensiblement: les 8^e et 10^e à peine plus longs que larges, à côtés curvilignes: le dernier, parallèle sur plus de sa moitié basilaire, rétréci en pointe, postérieurement. *Yeux* ovales, noirs; séparés des angles postérieurs par un espace égal environ à la moitié de leur diamètre longitudinal. *Prothorax* muni en devant d'un goulot apparent; tronqué à la base et muni d'un rebord aplati précédé d'une raie transversale; dilaté et arrondi vers la partie antérieure de ses côtés; offrant aux deux septièmes ou au tiers sa plus grande largeur, sensiblement moins large dans ce point que la tête; rétréci ensuite jusqu'aux trois cinquièmes ou deux tiers; d'un sixième environ plus étroit dans ce point que dans son diamètre transversal le plus grand; faiblement élargi ensuite jusqu'à la base; d'un tiers environ plus long que large; d'un brun noir; luisant; finement ponctué et pubescent comme la tête. *Ecusson* en triangle aussi large que long; brun noir. *Elytres* tronquées à la base; peu émoussées à l'angle huméral qui est rectangulaire; sensiblement, mais faiblement élargies vers la moitié de leur longueur ou un peu après, arrondies à la partie postéro-externe, en ligne courbe jusqu'à l'angle sutural; une fois au moins

plus longues que larges ; médiocrement convexes ; offrant parfois une fossette humérale déprimée et creusée d'une fossette scutellaire ovulaire, assez grande ; marquées chacune d'une dépression un peu obliquement transverse, vers le cinquième de leur longueur ; un peu moins finement ponctuées que sur le prothorax ; garnies d'une pubescence cendrée ou cendré grisâtre plus claire ; d'un noir brun ou d'un brun de poix ; parées chacune de deux taches presque couleur de chair ou d'un rose pâle ; n'atteignant ordinairement ni le bord externe, ni la suture : l'antérieure, sur la dépression transverse, plus développée de dedans en dehors : la 2^e, vers les deux tiers ou presque trois quarts, en parallélogramme transverse une fois plus large que longue, extérieurement un peu dirigée en arrière. *Dessous du corps* noir, luisant. *Pattes* assez allongées : cuisses noires, en totalité ou en partie : tibias et tarses d'un rouge testacé pâle ou rosat. *Cuisses* noires, les antérieures faiblement renflées.

Cette espèce paraît être principalement méridionale. On la trouve, dans les environs de Lyon et surtout plus au midi, sur les bords du Rhône.

Obs. Les cuisses et tibias postérieurs sont parfois d'une teinte obscure.

6. *Anthicus instabilis*; SCHMIDT.

Dessus du corps pubescent et assez densément ponctué. *Tête* obtusément arquée en arrière et sans sillon occipital, ordinairement moins large au devant des angles postérieurs subarrondis que près des yeux ; le plus souvent brune. *Prothorax* d'un cinquième au moins plus long que large, offrant vers le quart sa plus grande largeur, subarrondi ou subanguleux dans ce point, rétréci ensuite jusqu'aux trois quarts ; légèrement rebordé à la base ; ordinairement fauve sur le disque, noirâtre sur les côtés ; *Elytres* à peine munies postérieurement d'un rebord sutural ; testacées, parfois sans taches, ordinairement avec la suture, les côtés, une bande transversale vers les quatre septièmes et une bordure apicale, noirâtres. *Antennes* et partie des pieds d'un roux livide ou testacé : cuisses ordinairement en partie obscures ; arquées sur leur tranche.

♂ Tarses antérieurs fortement dilatés en triangle depuis le quart ou le tiers de leur longueur jusqu'à l'extrémité, avec l'angle postéro-inférieur subarrondi. Dernier segment du dos de l'abdomen tronqué.

♀ Tibias postérieurs simples. Dernier segment de l'abdomen en pointe mousse.

Anthicus instabilis (HOFFMANSEGG) (DEJEAN), Catal. (1833). p. 217. — Id. (1837). p. 238. — SCHMIDT, Stet. Entom. Zeit. t. III. (1842). p. 184 25. — LAFERRÉ, Ann. de la Soc. entom. de Fr. t. XI. p. 259 pl. 10. fig. 7. — KUSTER, Käf. Europ. XIII. 74.

Anthicus tibialis. CURTIS, Brit. Entom. . XV (1838). n° 714. — STEPH, Man. p. 342. 2,631. — LAFERRÉ, Monogr. des Anth. 165. 67.

Long. 0^m,0028 à 0^m,0033 (1/4 l. à 1 l. 1/2). — Larg. 0^m,0008 à 0^m,0010 (2/5 l. à 1/2).

Corps allongé. Tête subarrondie; aussi longue que large; parfois tronquée postérieurement, arquée ordinairement en arrière ou subarrondie; à angles postérieurs indiqués, mais subarrondis; ordinairement moins large à ceux-ci que près des yeux, quelquefois aussi large; sans sillon occipital; peu convexe, densément ponctuée; peu pubescente, ordinairement brune, peu luisante, parfois fauve ou d'un fauve testacé. Labre et Palpes d'un fauve testacé. Antennes assez grêles, sensiblement mais faiblement renflées vers l'extrémité; prolongées jusqu'à la moitié du corps (♂) ou un peu moins (♀); d'un roux fauve livide, hérissées de poils pen épais; à 2^e article le plus court: les 3^e à 5^e peu élargis de la base à l'extrémité: les 6^e, 7^e et 8^e plus sensiblement: le 9^e obtriangulaire: le 10^e à peine plus long (♂) ou pas plus long (♀) que large: le dernier ovoïdo-conique, près d'une fois plus long que large. Yeux ovales; noirs, médiocrement saillants, séparés des angles postérieurs par un espace à peine plus grand que les deux tiers de leur diamètre longitudinal. Prothorax muni en devant d'un goulot très-apparent; un peu arqué en arrière de la base; muni à celle-ci d'un rebord très-apparent, précédé d'une raie transversale; dilaté et un peu obtusément anguleux vers la partie antérieure de ses côtés; offrant vers le quart de sa longueur sa plus grande largeur, rétréci ensuite jusqu'à la base, en formant une sinuosité vers les deux tiers de sa lon-

guenr; d'un quart ou d'un tiers plus étroit dans ce point que dans son diamètre transversal le plus grand; à peu près aussi large à ce dernier que la tête; d'un cinquième environ plus long que large; peu convexe; densément ponctué et à peine pubescent; ordinairement fanve sur le disque, noirâtre sur les bords. *Ecusson* très-petit; en triangle au moins aussi long que large; obscur. *Élytres* un peu échancrées en arc à la base; émoussées aux épaules; ovales-oblongues; sensiblement élargies vers la moitié de leur longueur, arrondies à leur partie postéro-externe, obliquement tronquées à l'extrémité; une fois plus longues que larges; très-pen convexes; sans fossette humérale, à peu près sans traces de dépression transverse; munies, à partir de la moitié de leur longueur, d'un rebord sutural pen marqué; marquées de points un peu plus gros que ceux du prothorax, donnant naissance à une pubescence fine, couchée, luisante, peu épaisse, d'un testacé livide; d'un roux ou fanve testacé, luisant, ordinairement parées d'une bordure suturale et chacune d'une bordure externe, d'une bande transversale située vers les quatre septièmes de leur longueur et d'une bande apicale, noirâtres, pen prononcées, à limites souvent vagues ou indécises, et quelquefois à peine marquées. *Dessous du corps* brun ou noir luisant. *Pieds* d'un roux livide: cuisses arquées sur leur tranche externe, mais non en massue.

Cette espèce habite les zones tempérées et surtout méridionales. Elle n'est pas rare dans les environs de Lyon. On la trouve au pied des plantes, dans les débris des végétaux, dans les haies; on l'obtient souvent en battant les fagots entassés dans les bois.

Aucune autre espèce n'offre plus de variations dans la couleur de sa robe.

Variations (par défaut.)

Var. *α*. Dessus du corps d'un blond testacé livide, ou d'un livide tirant sur le testacé, moins pâle sur la tête et sur le prothorax que sur les élytres.

Anthicus tibialis. LAFERTÉ, l. c. Var. *δ*

Var. β . Elytres d'un roux ou fauve testacé, sans taches bien apparentes.

Obs. La tête et le prothorax sont variablement fauves ou noirâtres.

LAFERTÉ. l. c. Var. c .

Var. δ . Elytres d'un roux ou fauve testacé, n'offrant que des vestiges des parties noires indiquées.

Obs. Quelquefois la matière colorante noire s'est portée sur la moitié postérieure, rend cette partie plus obscure et peu distincte, la tache foncière de chacune, enclose par les bandes et par les bordures.

LAFERTÉ. l. c. V. δ .

Variations (par excès).

Var. γ . Elytres offrant de plus que dans l'état normal leur seconde moitié obscure, voilant ou laissant faiblement apparaître les deux taches foncières postérieures.

Obs. La tête et le prothorax sont variablement fauves ou noirâtres; les cuisses offrent aussi souvent cette teinte sombre, au moins sur leur tranche externe.

LAFERTÉ. l. c. Var. β et γ .

Var. ϵ . Elytres entièrement noirâtres.

Obs. La tête et le prothorax sont ordinairement obscurs ou noirâtres, mais parfois d'une teinte moins foncée. Les pattes sont variablement d'un roux testacé ou en partie, ou presque en totalité noirâtres.

Walt avait donné avant Curtis le nom de *tibialis* à une autre espèce.

7. *Anthicus gracilis*; PANZER.

Allongé. Tête et prothorax variablement testacés ou obscurs; densément

ponctués, presque glabres : la tête, obtusément arrondie postérieurement, moins large au devant des angles postérieurs subarrondis que près des yeux, sans sillon occipital : le prothorax offrant vers le quart sa plus grande largeur, rétréci ensuite, rebordé à la base. Elytres pubescentes : d'un flave testacé, parsemées d'un rebord sutural et chacune d'une tache discale noire ou noirâtre : celle-ci, située vers les quatre septièmes de leur longueur, liée au bord externe et parfois transformée en bande. Antennes et pieds ordinairement testacés. Cuisses, même les antérieures, grêles ou à peine renflées dans leur milieu.

♂ Tibias postérieurs armés d'une petite dent vers le milieu de leur tranche interne. Dernier arceau du dos de l'abdomen et du ventre tronqué.

♀ Tibias postérieurs internes. Dernier arceau de l'abdomen terminé en angle.

Notozus gracilis. PANZ., Faun. Germ. XXXVIII. 21. — ILLIG., Kaef. preuss. p. 239. 5. — OLIV., Encycl. méth. t. VIII. p. 396. 18.

Anthicus gracilis. SCHÖENH., Syn. ins. t. II. p. 57. 23. — STEPH., Illustr. t. V. p. 75. — Id. Man. p. 2677. — DEJEAN, Catal. (1837). p. 238. — CASTELN., Hist. nat. t. II. p. 258. — SCHMIDT, Stell. entom. Zeit. t. III (1842). p. 183. 21. — LAFERTÉ, Ann. de la Soc. entom. de Fr. t. II. p. 351. — Id. Monogr. d. Anth. p. 167. 68. — KÜSTER, Kaef. Europ. XVI. 78. — L. REDTENB., Faun. Austr. 2^e édit. p. 643. — BACH, Kaef. t. III. p. 287. 16.

Long. 0^m,0028 à 0^m,0033 (1 l. 1/4 à 1 l. 1/2). — Larg. 0^m,0009 à 0^m,0011 (2/5 l. à 1/2 l.).

Corps allongé. Tête presque ovale; arquée ou subarrondie postérieurement, à angles postérieurs nettement indiqués, mais arrondis, moins large au devant de ces angles, que près des yeux; sans sillon occipital; peu convexe; densément ponctuée ou comme chagrinée; brune ou noirâtre; paraissant glabre. Palpes et antennes testacées : celles-ci, peu robustes ou assez grêles; à peine renflées vers l'extrémité; un peu plus longuement prolongées que la base du prothorax; hérissées de poils livides, fins et peu serrés; à 2^e article un peu plus court que le 3^e : les 2^e à 9^e articles plus longs que larges, un peu élargis de la base à l'extrémité, et plus sensiblement les 7^e à 9^e : le 10^e

moniforme, aussi large que long : le dernier, un peu obtusément conique, de moitié au moins plus long que large. Yeux ovales, noirs, médiocrement saillants; séparés des angles postérieurs de la tête par un espace égal aux deux tiers de leur diamètre longitudinal. *Prothorax* muni en devant d'un goniot très-apparent; un peu arqué en arrière à la base; muni à celle-ci d'un rebord aplani très-visible; dilaté et arrondi à la partie antérieure de ses côtés, offrant vers le quart de sa longueur sa plus grande largeur, rétréci ensuite en courbe légèrement rentrante, jusqu'aux deux tiers ou un peu plus de sa longueur, c'est-à-dire jusqu'au rebord basilaire qui remonte sur les côtés; d'un tiers plus large dans ce point que dans son diamètre transversal le plus grand; à peine aussi large à ce dernier que la tête; d'un cinquième environ plus long que large; densément ponctué ou comme chagriné; presque glabre; variant du brun au fauve testacé. *Écusson* très-petit; en triangle aussi long que large; testacé. *Élytres* un peu échancrées en arc à la base; émonssées aux épaules; ovales-oblongues; sensiblement élargies vers la moitié de leur longueur ou un peu après, arrondies aux angles postérieurs, un peu obliquement tronquées à l'extrémité; une fois plus longues que larges, prises ensemble; planiuscules sur le dos; sans fossette humérale, sans dépression transverse bien marquée; munies, depuis le tiers ou un peu plus de leur longueur d'un rebord sutural sensiblement saillant; presque ruguleuses, marquées de points un peu moins serrés et à peine plus gros que ceux du prothorax; garnies d'une pubescence fine et médiocrement apparente; d'un flave ou blanc testacé; parées d'une bordure suturale réduite au rebord dans sa partie médiane, plus ou moins dilatée après la moitié de leur longueur, sans atteindre ordinairement l'extrémité, et souvent moins sensiblement élargie en remontant vers l'écusson; ornées chacune d'une tache et d'une bordure externe noire ou noirâtre : la tache, vers les quatre septièmes de sa longueur, située sur le disque, en ovale transverse, liée à une bordure externe, noire, ordinairement prolongée depuis l'épaule jusqu'à leur partie postéro-externe. *Dessous du corps* noir, luisant. *Pieds* d'un flave ou blond testacé. *Cuisses* parfois brunes, à peine renflées dans leur milieu, même les antérieures.

Cette espèce paraît habiter la plupart des royaumes de l'Europe. En

France, elle semble être principalement méridionale et affectionner surtout le voilage des mers. Nous l'avons prise assez souvent dans les environs de marseille. On la trouve au pied des plantes ou sur le sable.

L'*Anthicus Stevenii* (DEJEAN), Catal. 1837. p. 238, se rattache à cette espèce, comme l'a fait observer M. de Laferté. Nous en avons reçu divers exemplaires des bords de la Baltique, qui ne diffèrent pas de ceux de notre pays.

Variations (par défaut).

Var. α. Quand la matière colorante n'a pas eu le temps de se développer, les élytres sont sans taches on ne montrent que de faibles traces de la tache et des bordures indiquées dans l'état normal.

Anthicus gracilis. LAFERTÉ, l. c. Var. d.

Var. β. La tête ordinairement obscure ou brune, est parfois d'un rouge testacé : prothorax ordinairement testacé. Elytres à l'état normal.

LAFERTÉ, l. c. Var. c.

Variations (par excès).

Var. γ. Prothorax brun ou noir, au lieu d'être testacé.

Var. δ. Tache des élytres étendue jusqu'à la suture en forme de bande transversale.

Obs. La bande suturale est souvent alors plus développée que dans l'état normal; le prothorax passe ordinairement au brun ou noirâtre; quelquefois même les antennes et les pieds montrent la même teinte.

LAFERTÉ, l. c. Var. β et γ.

8. **Anthicus Schmidtii** ; ROSENHAUER.

Suballongé ; pubescent. Tête et prothorax variablement fauves ou noirs : la première moins large au devant des angles postérieurs arrondis que près des yeux, creusée d'un sillon occipital : le second, plus long que large, arrondi vers la partie antérieure de ses côtés. Elytres d'un fauve fauve, parées chacune vers les quatre septièmes de leur longueur, d'une sorte de bande brune ou noire, naissant du bord externe, un peu obliquement transversale, prolongée en arrière, jusqu'à la suture, se rétrécissant de manière à figurer avec sa pareille un fer de flèche ; ordinairement obscures sur les côtés depuis cette bande. Antennes testacées. Pieds d'un blond testacé livide.

♂ Pygidium légèrement apparent.

♀ Pygidium indistinct.

Anthicus subfasciatus (DEJEAN). Catal. (1833). p. 217. — Id. (1837). p. 238 — LAFERTÉ, Monogr. des Anth. (1848). p. 179. 85.

Anthicus Schmidtii. ROSENH., Beiträge z. Ins. Faun Eur. (1847). p. 35. — L. REDTENB., Faun. Ausf. 2^e édit. p. 639. — BACH, Käferf. t. III. p. 285. 7.

Long. 0^m,0022 à 0^m,0026 (1 l. à 1. l. 1/5). — Larg. 0^m,0007 (1/3).

Corps suballongé. Tête subarrondie, plus large que longue ; tronquée ou un peu entaillée postérieurement ; arrondie aux angles postérieurs et un peu moins large au devant de ces angles que près des yeux ; marquée d'un sillon occipital plus ou moins prononcée ; médiocrement convexe ; ordinairement noire ou noirâtre, parfois fauve ; finement pointillée ; pubescente. Palpes testacés. Antennes assez grêles, sensiblement moins faiblement renflées vers l'extrémité ; un peu plus longuement prolongées que la base du prothorax ; testacées ou d'un blond testacé ; pubescentes ; à 2^e article plus court que le 3^e : les 3^e à 6^e un peu élargis de la base à l'extrémité : le 7^e plus sensiblement : les 8^e à 10^e moniliformes : le dernier subconique, obtus à l'extrémité, de moitié environ plus long que large. Yeux ovales : noirs ; médiocrement

saillants ; séparés des angles postérieurs de la tête, par un espace égal environ à la moitié de leur diamètre longitudinal. *Prothorax* muni en devant d'un goulot apparent ; un pen arqué en arrière et à pen près sans rebord à la base ; dilaté et arrondi vers la partie antérieure de ses côtés ; offrant vers le quart de sa longueur sa plus grande largeur ; un peu moins large ou à peine aussi large dans le point que la tête ; rétréci ensuite jusqu'aux deux tiers, d'un quart plus étroit dans ce point que dans son diamètre transversal le plus grand ; subparallèle ou à peine renflé ensuite vers la base ; d'un cinquième environ plus long que large ; convexe en devant ; ordinairement noir ou noirâtre, parfois fauve ; finement pointillé ; garni comme la tête d'une pubescence cendrée grisâtre et couchée. *Ecusson* petit ; en triangle presque aussi large que long ; obscur. *Elytres* tronquées ou faiblement échancrées en arc à la base ; émoussées aux épaules ; ovales aux angles ; sensiblement élargies vers la moitié de leur longueur ; arrondies à leur partie postéro-externe ; obliquement tronquées à l'extrémité ; une fois plus longues que larges ; très-médiocrement convexes, sans fossette humérale ; sans dépression transverse sensible ; pointillées ou très-finement ponctuées ; pubescentes ; d'un flave fauve ou d'un testacé flavescents ; parsemées chacune d'une sorte de bande noire ou noirâtre, un peu obliquement transverse, naissant vers les quatre septièmes du bord externe étendue en se dilatant jusqu'à la suture, sur laquelle elle se prolonge en arrière, presque jusqu'à l'extrémité, en se rétrécissant graduellement, de manière à produire avec sa pareille un fer de flèche dirigé en arrière ; ordinairement obscures sur les côtés depuis cette bande jusqu'à l'angle sutural : ces parties noires ou noirâtres, enclosent assez postérieurement une tache ovulaire de couleur foncée. *Dessous du corps* finement pubescent ; souvent fauve ou testacé, d'autres fois noir ou noirâtre sur la poitrine ; ordinairement noir ou noirâtre sur le ventre. *Pieds*, d'un blond testacé livide.

Cette espèce n'est pas bien rare dans les environs de Lyon et dans quelques autres parties plus méridionales de notre pays. On la trouve au pied des plantes.

Variations (par défaut).

Var. α . Dessus du corps d'un testacé très-pâle. Elytres sans taches.

Obs. Le dessus du corps est ordinairement alors d'un testacé ou fauve pâle.

Anthicus fasciatus. LAFERTÉ, l. c. Var. *d*.

Var. β . Bande noire des élytres réduite à une petite tache suturale obtriangulaire.

Anthicus unipunctatus (DEJEAN). Catal. (1837). p. 238.

Anthicus subfasciatus. LAFERTÉ, l. c. Var. *c*.

Var. γ . Bande noire des élytres peu colorée, réduite à une tache non liée au bord externe et atteignant à peine la suture.

LAFERTÉ, l. c. Var. *b*.

Obs. Dans ces deux dernières variétés, la tête et le prothorax sont ordinairement fauves ou d'un fauve testacé.

ÉTAT NORMAL.

Anthicus subfasciatus (DEJEAN). Catal. 1837. p. 238. — LAFERTÉ, Monogr. des Anth. p. 79. 85.

Variation (par excès).

Obs. La tête et le prothorax sont variablement fauve ou noir.

Var. δ . Bande des élytres, plus noire, plus foncée, plus développée, atteignant souvent l'extrémité des élytres.

Obs. Souvent alors la bande des élytres absorbe la matière noire qui constituant une bordure obscure sur les côtés, qui restent alors de couleur foncière, mais un peu plus foncée que dans l'état normal.

Anthicus subfasciatus. LAFERTÉ, l. c. Var. β .

9. *Anthicus bimaculatus*; ILLIGER.

Oblong, d'un testacé tirant sur le blond et garni d'une pubescence cendrée, soyeuse, très-apparente, en dessus. Yeux noirs aussi rapprochés du bord postérieur de la tête que la moitié de leur diamètre longitudinal, Tête obtusément tronquée postérieurement; à angles postérieurs arrondis et presque rectangulairement ouverts; marquée d'un sillon occipital. Prothorax subcordiforme, plus sensiblement rétréci vers les deux tiers; à peine plus long que large. Elytres ovalaires; rarement sans tache, ordinairement marquées sur le disque, un peu après la moitié de leur longueur, d'une tache noire, parfois ponctiforme, ordinairement en crochet, en avant, et dont la branche interne converge vers sa pareille, vers les quatre cinquièmes de la suture. Cuisses non en massue.

♂ Dernier segment de l'abdomen tronqué.

♀ Dernier segment de l'abdomen en pointe obscure.

Notozus bimaculatus. ILLIG., Magaz., t. I. p. 80. 4-5.

Anthicus bimaculatus. GYLLENH., Ins. suec. t. II. p. 499. 9. — SCHÖENH., Syn.

ins. t. II. p. 57. 22. — SCHMIDT, Stett. entom. Zeit. t. III. p. 125. 2. —

KUSTER, Käf. Europ. XVI. 72. — LAFERTÉ, Monogr. des Anth. p. 147. 49.

— BACH, Käferf. t. III. p. 386. 8.

Anthicus sagitta. KRYNICKI, Bulet. de Mosc. t. I (1829). p. 60.

Long. 0^m,0033 à 0^m,0036 (1 l. 1/2 à 1 l. 2/3). — Larg. 0^m,0014 à 0^m,0013 (1/2 à 2/5).

Corps oblong. Tête presque obtriangulaire; au moins aussi large postérieurement que longue sur son milieu; obtusément arquée postérieurement, subarrondie aux angles postérieurs, et presque aussi large au devant de ceux-ci que près des yeux, creusée d'un sillon occipital qui l'entaille légèrement; assez convexe; d'un testacé tirant sur le blond; finement pointillée et garnie d'une pubescence d'un cendré argenté, peu ou médiocrement serrée. Antennes d'un testacé tirant sur le blond; pubescentes; subfiliformes et presque aussi longuement prolongées que

la moitié du corps (σ^m), légèrement renflées vers l'extrémité, et à peine plus longuement prolongées que la base du prothorax (φ); à 2^e article plus court que le 3^e: celui-ci à peu près égal au 5^e: les 3^e à 6^e subfiliformes: les 7^e et 8^e obconiques: les 9^e et 10^e cupriformes, à peine aussi longs que larges à l'extrémité: le 11^e ou dernier presque ovoïdo-conique; plus renflé à sa base que chez la φ , de moitié au moins plus long que large. Yeux ovales; noirs; médiocrement convexes; séparés du bord postérieur de la tête par un espace à peine plus grand que la moitié de leur diamètre longitudinal. *Prothorax* muni en devant d'un goulot très-apparent; tronqué ou faiblement arqué en arrière à la base; muni à celle-ci d'un rebord très-étroit, léger et souvent peu apparent; fortement élargi en devant, en ligne courbe depuis les côtés du goulot jusqu'au tiers de sa longueur, rétréci ensuite en ligne peu courbe jusqu'aux deux tiers, médiocrement étranglé dans ce point, puis un peu renflé vers la base: cette partie moins large que l'antérieure; assez convexe même entre ces rétrécissements latéraux; à peu près aussi large que la tête dans son diamètre transversal le plus grand, c'est-à-dire vers le tiers de sa longueur; à peu près aussi large dans ce point que long sur son milieu; d'un testacé tirant sur le blond; finement ponctué; garni d'une pubescence cendrée luisante, très-apparante. *Ecusson* petit, en triangle aussi large que long; de la couleur du prothorax. *Elytres* faiblement échancrées en arc à la base; débordant celle du prothorax des deux cinquièmes de la largeur de chacune; émoussées aux épaules; ovales-oblongues, médiocrement élargies dans leur milieu; arrondies à leur partie postéro-externe, obliquement tronquées à l'extrémité, ou un peu anguleuses à l'angle sutural, une fois et deux tiers aussi longues que larges, prises ensemble; très-médiocrement convexes sur le dos; sans fossette humérale; sans dépression transverse postscutellaire; d'un testacé flavescens ou tirant sur le blond; moins finement ponctuées que le prothorax, et comme lui garni de poils couchés, cendrés, constituant une pubescence très-apparante, mais ne voilant pas la couleur première: parées chacune vers la moitié de leur longueur ou un peu plus, d'une tache noire, un peu plus rapprochée de la suture que du bord externe, tantôt réduite à une sorte de point, ou même nulle, ordinairement en forme d'accent circonflexe ou en forme de crochet en

devant, et dont la branche interne se prolonge jusqu'aux quatre cinquièmes de la suture, où elle converge avec sa pareille, en s'unissant à elle. *Dessous du corps* d'une teinte d'un testacé un peu plus foncé que les élytres. *Pieds* de la couleur de celles-ci. *Cuisses* non en massue, renflées dans leur milieu, et d'une manière graduellement plus faible des antérieures aux postérieures.

Cette espèce habite les zones tempérées et septentrionales de notre pays. On la trouve sur le sable mouvant des dunes et sur celui des bords de la mer. Elle se montre surtout le soir, arpentant les plages sablonneuses avec rapidité.

Obs. Elle a un faciès particulier et se distingue de toutes les espèces précédentes par la brièveté de son prothorax et par la forme plus ovale et plus raccourcie de ses élytres.

Variations (par défaut).

Var. *a.* Quand la matière colorante n'a pas eu le temps de se développer complètement, tout l'insecte, à l'exception des yeux, est d'un testacé tirant sur le jaune de paille. La tache des élytres est obsolète.

LAFERTÉ, Monogr. p. 148. l. c. Var. *b.*

Var. *β.* Tache des élytres réduite à une sorte de point noir ou noirâtre.

Obs. Dans cette variété, le corps est d'une teinte ordinairement moins pâle que dans la précédente.

Variation (par excès).

Dans l'état normal le plus prononcé, la tache des élytres a la forme d'un crochet dont la pointe est dirigée en avant et dont le croc est extérieur.

Var. *γ.* Ordinairement alors la tige se prolonge en arrière, d'une manière obliquement longitudinale jusqu'aux quatre cinquièmes ou un

peu plus de la suture, s'unit à sa pareille et forme avec elle un angle aigu dirigé en arrière. Le dessus du corps prend une teinte plus foncée ou passe au roux testacé.

Obs. Les élytres montrent parfois alors une tache scutellaire nébuleuse, et une bordure nébuleuse ou obscure sur leur seconde moitié.

Le dessous du corps passe au brun plus ou moins foncé.

Anthicus sagitta. KRYSICKI, l. c.
LAFERTÉ, l. c. Var. β .

3^e Division. Tête tronquée à sa partie postérieure; aussi large ou presque aussi large au devant des angles postérieurs que près des yeux. Prothorax planiuscule en dessus, sensiblement sinué vers les deux tiers de sa longueur; non creusé sur les côtés d'une fossette visible en dessus.

A. 1^{er} groupe.

- « Prothorax d'un cinquième au moins plus long sur sa ligne médiane que long dans son diamètre transversal le plus grand. Yeux séparés du bord postérieur de la tête par un espace à peu près aussi grand que leur diamètre longitudinal (S.-G. *Omonadus*).
- « Elytres d'un brun noir, avec la base d'un rouge testacé. 10. *Floralis*.
- « Elytres d'un brun noir, parées chacune d'une tache et d'une bande transversale d'un rouge testacé. La tache en triangle dont le sommet s'appuie sur le calus huméral; la bande, vers la moitié de leur longueur. 11. *Bifasciatus*.

AA. 2^e groupe.

Prothorax à peine plus long sur la ligne médiane que large dans son diamètre transversal le plus grand; rétréci presque en ligne droite depuis sa dilatation latérale jusqu'à la base. Yeux séparés du bord postérieur de la tête par un espace moins grand que leur diamètre longitudinal.

- B. Elytres oblongues, d'un rouge testacé, ordinairement parées d'une bande transversale, noire, couvrant du tiers aux deux tiers de leur longueur (S.-G. *Cartolus*).

12. *Sellatus*.

10. *Anthicus floralis*; FABRICIUS.

Dessus du corps presque glabre; ordinairement brun ou brun noir, avec le prothorax et la base des élytres d'un rouge testacé; parfois entièrement obscur. Tête tronquée postérieurement et creusée d'un sillon occipital, à angles postérieurs rectangulairement ouverts et peu émoussés. Prothorax d'un cinquième au moins plus long que large, offrant vers le cinquième sa plus grande largeur, un peu anguleux dans ce point, rétréci ensuite presque en ligne droite jusqu'à la base, peu sinué et plus étroit vers les deux tiers; rayé d'un sillon très-court à la partie antérieure de sa ligne médiane, et muni de chaque côté de celle-ci d'un très-faible tubercule. Élytres marquées d'une dépression transverse vers le cinquième de leur longueur; moins finement ponctuées. Antennes et pieds ordinairement d'un rouge testacé; cuisses renflées, parfois obscures, ainsi que l'extrémité des antennes.

♂ Extrémité de l'abdomen obtusément tronqué, laissant apparaître le pygidium.

♀ Extrémité de l'abdomen subarrondi, sans pygidium.

La Cantharide fourmi. GEOFFROY, Hist. nat. t. I. p. 344. 8.

Laagri floralis. FABR. Syst. entom. p. 136. 13. — Id. Spec. ins. t. I. p. 161. 15.

— Id. Mant. t. I. p. 94. 25. — GMEL., C. LINN., Syst. nat. t. I. p. 1732. —

ROSSI, Faun. étr. t. II. p. 109. 279. — Id. Edit. HELW. t. I. p. 115. 279.

Meloe pedicularius. SCHRANK, ENUM. p. 224. 422.

Cantharis formicoides. FOURC., Entom. Paris. t. I. p. 156. 8.

Notorus floralis. FABR., Entom. Syst. t. I. t. p. 212. 10. — PANZ., Faun. Germ.

XXIII. fig. 4. — ILLIG., Kaef. preuss. p. 288. 4. — CEDERH., Faun. ingr.

prodr. p. 35. 108. — OLIV., Encycl. méth. t. VIII. p. 396. 19

Notorus formicarius. OLIV. Entom. t. III. n° 51. 2. pl. t fig. 3. a. b. — LATR.,

Hist. nat. t. X. p. 356. 7.

Anthicus floralis. PATK., Faun. suec. t. I. p. 256. 3. — FABR., Syst. Eleuth.

t. I. p. 291. 15. — SCHÖENH., Syn. ins. t. II. p. 57. 25. — GYLLENH., Ins.

suec. t. II. p. 495. 6. — DUMÉRIL, Dict. des sc. nat. t. II. p. 203. 5. —

ZETTERST., Faun. lapp. p. 254. 4. — Id. Ins. lapp. p. 159. 5. — SARLB., Ins.

fenn. p. 440. 5. — STEPH., Illustr. t. V. p. 75. — Id. Man. p. 341. 267. —

CASTELN., Hist. nat. t. II. p. 238. 5. — SCHMIDT., Stell. entom. Zeit. t. III.

p. 131. 3. — LAFERTÉ, Monogr. d. Anth. p. 150. 51. — TRAUQU, Mem. d. Acad.

di Torino. 1857. p. 356. 12. — KUSTER, Kaef. Europ. XVI. 73. — L. REDTENB.,
Fahn. austr. 2^e édit. p. 639. — BACH, Kaef. t. III. p. 256. 9.
Lytta fusca. MARSH., Entom. brit. p. 436. 4. — LENCH, Encycl. Edimb. t. IX.
p. 103. — STEPH., Illustr. t. V. p. 74. — Id. Man. p. 341. 2073.

Long. 0^m,0030 à 0^m,0036 (11. 2/3 à 11. 2/3). — Larg. 0^m,0000 à 0^m,0012
(2/3 l. à 1/2 l.).

Coups suballongé. Tête en carré transversal sur ses deux tiers postérieurs, rétrécie en devant; tronquée postérieurement; à angles postérieurs émoussés et rectangulairement ouverts; marquée d'un sillon occipital prononcé; médiocrement convexe; brune ou d'un brun fauve luisant; finement ponctuée; presque glabre, garnie de quelques poils sur l'épistome. *Palpes* et *Antennes* fauves ou d'un fauve testacé: les antennes à peine aussi longuement (♀) ou à peine plus longuement (♂) prolongées que la base du prothorax; hérissées de poils courts et assez rapprochés; à 2^e article presque aussi long que le 3^e: les 2^e et 3^e filiformes: les 4^e, 5^e et 6^e élargis de la base à l'extrémité, faiblement plus longs que larges: les 7^e, 8^e, 9^e et 10^e, ou du moins les 8^e à 10^e moniliformes, aussi larges que longs: le dernier, de trois quarts plus long que large, faiblement rétréci de la base à l'extrémité, obtus, à celle-ci. *Yeux* ovales, noirs, séparés des angles postérieurs de la tête par un espace presque égal à leur diamètre longitudinal. *Prothorax* muni en devant d'un goulot court; tronqué ou faiblement arqué en arrière à la base; muni à celle-ci d'un rebord aplani, égal au moins au 10^e de sa longueur, limité en devant par une raie transversale très-apparente: élargi en ligne un peu courbe depuis les côtés du goulot jusqu'au cinquième de sa longueur, médiocrement rétréci ensuite jusqu'à la base, mais sinué ou plus étroit vers les deux tiers; un peu plus étroit que la tête dans son diamètre transversal le plus grand; d'un sixième ou d'un cinquième plus long que large; médiocrement convexe; creusé dans le milieu de son bord antérieur d'un court sillon, de chaque côté duquel se montre un très-léger tubercule; d'un roux flave, luisant; finement pointillé; glabre. *Écusson* petit, triangulaire, aussi large que long; d'un roux fauve. *Elytres* un peu échancrées en arc à la base; un peu saillantes et peu émoussées aux épaules; oblongues, faiblement élargies

vers la moitié de leur longueur; arrondies à leur partie postéro-externe, obliquement tronquées à l'extrémité; près d'une fois plus longues que larges, prises ensemble; peu convexes sur le dos; offrant à la base les courtes traces d'une fossette humérale; marquée d'une dépression un peu obliquement transverse vers le cinquième ou le quart de leur longueur; brunes ou d'un brun fauve, avec la base testacée ou d'un roux testacé jusqu'au quart de leur longueur; glabres ou presque glabres: finement ponctuées. *Dessous du corps* d'un roux testacé sur l'antépectus, brun ou noir sur le reste. *Pieds* d'un roux testacé; cuisses antérieures fortement en massue: les autres graduellement renflées dans leur milieu.

Cette espèce est une des plus communes; elle habite non-seulement toutes les provinces de la France; mais elle est répandue dans diverses parties du monde. On la trouve sous les débris de végétaux, dans les fumiers, au pied des plantes, et, par suite, quelquefois sur leurs tiges et sur leurs fleurs.

Variations (par défaut).

Var. α. On trouve parfois des individus prématurément arrivés à leur dernier état, et chez lesquels la matière colorante n'a pas eu le temps de se développer; les élytres sont alors entièrement testacées ou d'un flave testacé, parfois avec l'extrémité obscure.

Obs. Les pieds sont aussi ordinairement très-pâles et le prothorax d'un rouge pâle.

Notoxus myrmecocephalus. Rossi, Mant. l. I. p. 16. 117. — Id. édit. HELLW. p. 387. 117.

Anthicus floralis. LAFERTÉ. Monogr. p. 153. Var. c.

Var. β. Elytres d'un jaune testacé à la base, parfois avec une tache scutellaire obscure, brune sur le reste de leur surface ou avec la suture et le bord postérieur jaunâtre.

Obs. Le prothorax est d'un rouge testacé plus ou moins vif.

Notarus calycinus. PANZ., Entom. germ. p. 87. — Id. FAUN. germ. VIII. fig. 3.
Anthicus floralis. SCHOENH., l. c. Var. γ . — SCHMIDT, l. c. Var. γ . — LAFERTÉ,
 l. c. Var. δ .

Variations (par excès).

Var. γ . Semblable à l'état normal, mais offrant la région scutellaire noirâtre et les cnisses brunes ou brunâtres.

LAFERTÉ, l. c. Var. β .

Var. δ . Elytres d'un brun noir, avec la partie antérieure d'un testacé brunâtre ou d'un rouge testacé brunâtre et sur une étendue plus ou moins faible.

Obs. La partie antérieure du prothorax, la tête, les antennes et les pieds sont ordinairement obscurs ou bruns ou brunâtres.

Anthicus floralis. SCHOENH., l. c. Var. δ . — SCHMIDT, l. c. Var. δ . — LAFERTÉ,
 l. c. Var. γ .

Var. ϵ . Entièrement brun ou d'un brun noirâtre en dessus et en dessous, avec tibias et les tarses seuls d'une teinte moins obscure ou d'un rouge brun ou noirâtre.

Obs. Les antennes sont aussi ordinairement brunes.

LAFERTÉ, l. c. Var. d .

Obs. M. de Laferté a remarqué avec raison que la description du *Meloe floralis* de Linné ne peut s'appliquer à l'espèce dont il est question. Si notre mémoire est fidèle, l'insecte inscrit sous le nom de *floralis* dans la collection de l'illustre naturaliste, serait un *Anth. antherinus*.

Contrairement à l'opinion du savant auteur de la Monographie des Anthicides, nous pensons qu'il faut rapporter à l'*A. floralis* plutôt qu'au *F. pedestris* la cantharide fourmi de Geoffroy. Les étuis de couleur brune, tirant sur le rouge dans leur partie antérieure, semblent l'indiquer.

11. *Anthicus bifasciatus*; ROSSI.

Dessus du corps luisant, presque glabre; plus fortement ponctué sur les élytres. Tête noire; tronquée postérieurement et creusée d'un sillon occipital; à angles postérieurs rectangulairement ouverts et un peu émoussés. Prothorax d'un cinquième plus long que large, offrant vers le quart sa plus grande largeur, subarrondi et un peu anguleux dans ce point, rétréci ensuite jusqu'aux deux tiers, puis subparallèle; brun ou noir, avec sa partie postérieure d'un rouge testacé. Elytres d'un brun noir, parées chacune d'une tache et d'une bande, variant du jaune de gomme au rouge testacé: la tache en triangle, dont le sommet repose sur le calus et la base sur une dépression transversale; la bande transversale couvrant de la moitié aux quatre cinquièmes. Base des antennes, tibias et tarsi ordinairement testacés. Cuisses en massue.

Noterus bifasciatus. ROSSI, Mantiss. ins. t. I. p. 48. 122. — Id. Édité. HELW. p. 389. 122.

Noterus quadrignitatus (LATREILLE). Suivant Dejess, possesseur de la collection de l'illustre professeur.

Anthicus quadripustulatus (FRÖLICH) (DAHL). Catal., p. 47.

Anthicus bifasciatus SCHMIDT, Stett. entom. Zeit. t. III (1842). p. 170. 10. — LAVERGÉ, Monogr. des Anth. p. 153. 53. — TRUQUET, Mem. d. Acad. di Torino. 1857. p. 357. 14. — KUSTER, Kaef. Eur. XVtt. 74. — L. REDTENB., Faun. aust. 3^e édit. p. 640. — BACH, Kaef. t. III. p. 296. 12.

Anthicus Kolenatii (MANNERH.). KOLENATI, Meletem. entom. t. III. (1846). p. 35. pl. XIII. fig. 7.

Long. 0^m,0022 à 0^m,0026 (1 l. à 1 l. 1/5). — Larg. 0^m,0007 à 0^m,0009 (1/3 l. à 2/5).

Corps allongé. Tête penchée; en carré transversal sur les quatre septièmes postérieurs, rétrécie en devant; tronquée postérieurement; marquée d'un sillon occipital très-apparent; émoussée ou subarrondie aux angles postérieurs, et aussi large au devant de ceux-ci que près des yeux; peu convexe; noire; luisante; presque glabre; pointillée ou finement ponctué. Antennes un peu épaisses, surtout vers

l'extrémité; un peu moins longuement prolongées, surtout chez la ♀, que la base du prothorax; hérissées de poils médiocrement épais; fauves ou d'un fauve testacé, avec les derniers articles obscurs: le 2^e moins long que le 1^{er}: les 2^e à 4^e subfiliformes: les 5^e à 6^e ou 7^e un peu élargis de la base à l'extrémité: les 8^e à 10^e submoniliformes, à peine plus longs que larges: le dernier près d'une fois plus long que large, en cône obtus. Yeux ovales; médiocrement saillants, séparés des angles postérieurs de la tête par un espace presque égal à leur diamètre longitudinal. *Prothorax* muni en devant d'un goulot très-apparent; tronqué ou faiblement arqué en arrière à la base; muni à celle-ci d'un rebord un peu tranchant et très-étroit, précédé d'une raie transversale très-fine; élargi en ligne courbe en devant, depuis les côtés du goulot jusqu'au quart de sa longueur, arrondi ou un peu anguleux dans ce point, rétréci ensuite jusqu'à la base, en formant une sinuosité ou un rétrécissement plus sensible vers ses deux tiers; d'un quart moins large dans ce point qu'à ses saillies latérales, un peu moins large à celles-ci que la tête; d'un cinquième ou d'un quart plus long que large; un peu plus convexe en devant qu'à la base; marqué de points un peu moins petits que ceux de la tête; presque glabre, hérissé de quelques poils obscurs clairsemés; d'un brun de poix, ou noir, avec la base d'un rouge ou blond testacé. *Ecusson* très-petit; en triangle aussi large que long; obscur. *Elytres* un peu échancrées en arc à la base; émoussées aux angles antérieurs; ovales-oblongues, faiblement élargies un peu après leur milieu; arrondies à leur partie postéro-externe, tronquées obliquement à l'extrémité; une fois environ plus longues que larges, prises ensemble, peu convexes; creusées d'une fossette humérale; marquées d'une dépression un peu obliquement transverse vers le cinquième de leur longueur; plus fortement et un peu moins densément ponctuées que le prothorax; presque glabres, hérissées de poils obscurs clairsemés; luisantes; d'un brun de poix ou d'un brun noir; parées chacune de deux taches ou courtes bandes d'un jaune de gomme ou d'un flave pâle ou testacé; l'antérieure presque en triangle allongé dont la partie antérieure repose sur le calus et la partie postérieure sur la dépression transverse; la postérieure en forme de bande transverse,

couvrant de la moitié aux quatre cinquièmes de leur longueur, sans atteindre ni la suture, ni le bord externe. *Dessous du corps* noir ou d'un brun noir luisant. *Pieds* : cuisses brunes ou d'un brun noir : tibias et tarses d'un flave testacé : cuisses antérieures, en massue : les suivants moins fortement : les postérieures médiocrement renflées dans leur milieu.

Cette espèce habite principalement les zones tempérées et méridionales. Elle n'est pas rare dans les environs de Lyon. On la trouve, comme la précédente, parmi les végétaux en décomposition, dans les fumiers et au pied des plantes.

Variation (par défaut).

Var. *a*. Quand la matière colorante a été moins abondante, la couleur des élytres est moins foncée et les taches, la postérieure surtout, s'étendent jusqu'à la suture.

LAFERTÉ, loc. cit. p. 136. Var. *b*.

Variation (par excès).

Var. *β*. Quand au contraire la matière colorante a abondé, les antennes deviennent obscures ou brunes; la teinte des élytres plus foncée; les taches plus restreintes; les tibias et mêmes les tarses parfois brunâtres ou bruns.

LAFERTÉ, l. c. p. 136. Var. *β*.

13. *Anthicus sellatus*; PANZER.

Suballongé. *Dessus du corps* garni d'une pubescence brillante, couchée, d'un cendré liv de argenté. *Tête et prothorax* noirs, très-finement ponctués; la tête tronquée postérieurement, et sans sillon occipital; à angles postérieurs émoussés et rectangulairement ouverts; le prothorax arrondi à ses saillies latérales, vers le quart de sa longueur, presque aussi large

dans ce point que long sur son milieu, rétréci ensuite jusqu'aux deux tiers. Élytres ovales-oblongues; d'un rouge testacé, ordinairement parsemées d'une bande transversale noire, commune, un peu arquée en arrière; couvrant du tiers aux deux tiers de leur longueur: cette bande parfois réduite à une tache sur chaque élytre, ou parfois nulle. Antennes et pieds testacés. Cuisses non en massue.

♂ Un peu plus étroit, extrémité de l'abdomen tronqué, laissant paraître le pygidium.

♀ Un peu plus large, extrémité de l'abdomen en pointe obtuse, sans pygidium.

Notorus sellatus. PANZ., FAUN. GERM. XXXVIII. fig. 20. — ILLIG., KAEF. PREUSS. t. I p. 288. 2. — OLIV., ENCYCL. MÉTH. t. VIII. p. 296. 30.

Anthicus sellatus. SCHOENH., SYN. INS. t. II. p. 57. 21. — GYLLENH., INS. SUEC. t. II. p. 493. 4. — SAHLB., INSECT. FENN. p. 439. 3. — ZETTERST., INS. LAPP. p. 158. 2. — SCHMIDT, STETT. ENTOM. ZEIT. t. III (1842). p. 125. 1. — LAFERTÉ, MONOGR. D. ANTH. p. 162. 63. — KUSTER, KAEF. EUROP. XVI. 71. — L. REDTENB., FAUN. AUST. 2^e ÉDIT. p. 240. — BACH, KAEF. t. III. p. 287. 15. — *Anthicus arenarius* (DAHL), CATAL. p. 46. — (DEJEAN), CATAL. 1837. p. 238.

Long. 0^m,0036 à 0^m,0045 (1 l. 2/3 à 2 l.). — Larg. 0^m,0013 à 0^m,0017 (3/5 l. à 3/4).

Corps oblong. Tête en carré transversal sur les quatre septièmes postérieurs, rétrécie en avant; tronquée à sa partie postérieure; sans sillon occipital; émoussée ou subarrondie aux angles postérieurs; aussi large au devant de ceux-ci que près des yeux; planiuscule ou peu convexe; chargée d'une ligne longitudinale médiale légèrement saillante; deusémeut ponctuée et garnie d'une pubescence couchée, d'un cendré grisâtre argenté, brillante. Antennes peu robustes; de grosseur presque uniforme, à peine plus épaisses vers l'extrémité; un peu plus longuement prolongées que la base du prothorax; d'un fauve testacé; hérissées de poils fins, cendrés ou livides; à 2^e article de moitié au moins plus court que le 3^e; le 4^e un peu moins long que celui-ci et filiforme comme lui: les 5^e, 6^e et 7^e élargis sur la base à l'extrémité: les 8^e et 9^e obtriangulaires: le 10^e moniliforme, aussi large que long: le dernier

ovoïdo-conique, près d'une fois plus long que large. *Yeux* ovales, noirs, séparés des angles postérieurs de la tête par un espace de moitié moins long que leur diamètre longitudinal. *Prothorax* tronqué ou faiblement arqué en arrière à la base; muni à celle-ci d'un rebord très-étroit, peu apparent, précédé d'une raie transversale très-fine; en ligne courbe depuis les côtés du goulot jusqu'au quart de sa longueur, subarrondi dans ce point, rétréci ensuite jusqu'à la base en formant une sinuosité ou un rétrécissement plus sensible vers les deux tiers; d'un quart environ moins large dans ce point que dans son diamètre transversal le plus grand; à peine aussi large à celui-ci que la tête; à peine plus long que large; peu convexe; densément ponctué et garni d'une pubescence argentée, comme la tête; noir, parfois avec la base en général brièvement d'un rouge testacé plus ou moins obscur. *Ecusson* petit; en triangle aussi long que large; brun ou noir. *Elytres* un peu échancrées en arc à la base; émoussées aux épaules, ovales-oblongues; faiblement élargies un peu après la moitié de leur longueur; arrondies à leur partie postéro-externe, obliquement tronquées à l'extrémité; une fois environ plus longues que larges; peu ou très-médiocrement convexes; creusées d'une fossette humérale; marquées d'une dépression un peu obliquement transverse, vers le cinquième de leur longueur; marquées de points plus gros que ceux du prothorax, et comme lui, garnies d'une pubescence couchée, luisante, d'un cendré livide argentée; testacées ou d'un rouge ou blond testacé; ordinairement parées d'une bande transversale noire commune, un peu arquée en arrière, couvrant environ du tiers aux deux tiers de leur longueur: cette bande parfois réduite sur chaque élytre à une tache, ou même parfois nulle. *Dessous du corps* d'un rouge jaune ou d'un roux orangé pâle: cuisses, même les antérieures, non en massue, médiocrement ou faiblement renflées dans leur milieu.

Cette espèce paraît habiter toutes les provinces de notre pays. On la trouve sur le sable, au bord des rivières et des fleuves; elle semble y vivre des matières organisées rejetées par les eaux ou en voie de décomposition.

Variations (par défaut).

Var. *α*. Elytres d'un testacé pâle, sans trace de bande noire.

Obs. Dans cette variation, la tête et le prothorax sont parfois noirs, mais passent au rouge brun ou au rouge testacé, chez les individus prématurément transformés.

LAFERTÉ, l. c. Var. *d*.

Var. *ρ*. Bande noire des élytres réduite sur chaque élytre à une tache de grandeur variable.

LAFERTÉ, l. c. Var. *e*.

Var. *γ*. Bande noire affaiblie de teinte, moins nettement détachée du fond des élytres.

LAFERTÉ, l. c. Var. *δ*.

Variations (par excès).

Var. *ζ*. Bande des élytres plus développée que dans l'état normal, couvrant plus de la moitié submédiane des élytres.

Obs. Les cuisses sont souvent alors noires à l'extrémité.

LAFERTÉ, l. c. Var. *θ*.

Près de cette espèce doit être placée la suivante :

Anthicus balcaicus; MOTSCHULSKY.

Dessus du corps ponctué, finement pubescent. Tête et prothorax noirs la tête tronquée postérieurement et marquée d'un sillon occipital; peu émousée aux angles postérieurs et aussi large à ceux-ci que près des yeux: le prothorax offrant vers le sixième de sa longueur sa plus grande largeur, rétréci ensuite en ligne droite jusqu'à la base; presque sans rebord et par-

fois brièvement rougeâtre à celle-ci ; plus large que long ; planiuscule. Elytres tronquées en devant ; parallèles, arrondies à l'extrémité ; planiuscules sur le dos ; blondes ou d'un blond flavescent ; marquées d'une légère fossette scutellaire. Antennes et pieds d'un blond flave ; extrémité des antennes et cuisses souvent un peu obscures.

Long. 0^m,0033 (1 l. 1/2). — Larg. 0^m,0009 (2/3 l.).

Patrie : les bords du lac Baïcal.

4^e Division. Tête tronquée à la partie postérieure. Prothorax convexe ; rétréci à peu près en ligne droite jusqu'à la base ; non creusé sur les côtés d'une fossette visible en dessus.

- α Prothorax aussi large à sa dilatation latérale que long sur sa ligne médiane.
- β Tête et prothorax d'un roux testacé. 13. *Genel*.
- ββ Tête et prothorax noirs. 14. *Flavipes*.
- αα Prothorax plus long que large.
- c Elytres entièrement noires.
- d Antennes, tibias et tarsi, testacés. 15. *Luteicornis*.
- dd Majeure partie des antennes, tibias et tarsi d'un fauve obscur. 16. *Fuscicornis*.
- cc Elytres noires ornées de taches ou de bandes pâles ou testacées.
- e Elytres ornées chacune d'une tache subhumérale testacée ou d'un roux testacé, parfois obsolètes.
- f Seconde moitié des antennes et cuisses brunes. 17. *Fenestratus*.
- ff Antennes et pieds d'un roux testacé. 18. *Arcillaris*.
- ee Elytres noires, parsemées chacune de deux taches pâles ou testacées.
- g Pieds entièrement d'un roux ferrugineux. 19. *Maculatus*.
- gg Cuisses noires ; tibias et tarsi d'un roux testacé. 20. *Tristis*.

13. *Anthicus Genel*; LAPERTÉ.

Suballongé ; peu convexe ; garni d'une pubescence fine, courte et cendrée ; finement ponctué. Tête, antennes, prothorax et pieds, d'un rouge

roux ou d'un roux orangé : la tête ruguleuse ; en carré transverse sur ses deux tiers postérieurs, tronquée et sans sillon occipital à sa partie postérieure, subarrondie aux angles postérieurs et aussi large au devant de ceux-ci que près des yeux : le prothorax à goulot court ; rétréci en ligne presque droite depuis le tiers jusqu'à la base ; rebordé à celle-ci ; plus long que large. Elytres noires ; subparallèles, arrondies postérieurement ; près d'une fois plus longues que larges, prises ensemble.

Anthicus Genei. LAFERTÉ, Monogr. des Anth. p. 219. 130.

Long. 0^m,0013 à 0^m,0015 (3/5 à 2/3). — Larg. 0^m,0005 à 0^m,0006 (1/4).

Corps suballongé. Tête en carré transverse sur les tiers postérieurs, rétrécie en devant ; un peu plus large que longue ; tronquée postérieurement et sans sillon occipital bien distinct ; peu émoussée aux angles postérieurs, et aussi large en devant de ceux-ci que près des yeux ; peu convexe ; ruguleuse, assez finement ponctuée, avec la ligne médiane très-légalement saillante et souvent lisse ; d'un roux orangé ; garnie d'une pubescence cendrée ou grisâtre, fine, courte, peu épaisse. Antennes un peu épaissies vers l'extrémité ; un peu moins longuement prolongées que la moitié du corps ; d'un roux ou rouge orangé ; hérissées de poils médiocrement serrés ; à 2^e article plus court que le 3^e : les 3^e à 6^e faiblement élargis vers l'extrémité : les 7^e à 10^e submoniliformes, élargis en ligne courbe de la base au sommet, à peine aussi longs que larges : le dernier ovoïdo-conique, de moitié au moins plus long que large. Yeux noirs ; peu saillants, séparés des angles postérieurs de la tête par un espace à peu près égal à leur diamètre longitudinal. Prothorax muni en devant d'un goulot court ; dilaté et subarrondi vers la partie antérieure de ses côtés ; offrant vers les deux septièmes de la longueur sa plus grande largeur ; un peu moins large dans ce point que la tête ; rétréci ensuite en ligne presque droite jusqu'à la base ; finement marginé à celle-ci ; d'un cinquième environ plus long que large ; médiocrement convexe ; d'un rouge ou d'un roux orangé ; marqué de points un peu moins petits que ceux de la tête ; garni, comme celles-ci, d'une pubescence cendrée ou grisâtre, fine et assez courte. Ecusson très-petit ; noir ; en triangle

aussi large que long. *Elytres* un peu échancrées en arc à la base; arrondies et en angle ouvert aux épaules; de deux cinquièmes plus larges à celles-ci que le prothorax à sa base; subparallèles ou faiblement élargies dans leur milieu; obtusément arrondies à l'extrémité; de trois quarts plus longues que larges; obtusément ou médiocrement convexes; sans fossette humérale et sans dépression transverse; finement ponctuées; noires, mais paraissant d'un noir ardoisé par l'effet de la pubescence cendrée ou grisâtre dont elles sont garnies. *De sous du corps* finement ponctué sur la poitrine, presque impunctillé sur le ventre; brièvement pubescent; d'un roux testacé sur l'antépectus; ordinairement noire sur les médi et postpectus et sur le ventre: les premiers et plus rarement le second passant au rouge ou roux orangé par défaut de coloration. *Pieds* d'un rouge ou d'un roux orangé. *Cuisses* médiocrement renflées un peu après la moitié de la longueur.

Cette espèce est exclusivement méridionale. On la trouve sur les sables des bords de la mer dans notre ancienne Provence. Elle nous a été envoyée par M. Raymond, des environs de Saint-Raphaël près Fréjus. Nous l'avons prise à Marseille et à Hyères. Elle a été décrite pour la première fois par M. le marquis de Laferté, d'après les exemplaires pris en Sardaigne, et dédiée à feu Joseph Géné, de son vivant, conservateur du Muséum de Turin.

14. *Anthicus flavipes*; PANZER.

Subballongé; médiocrement convexe; assez finement ponctué, mais garni d'une pubescence d'un cendré argenté qui cache en partie la ponctuation. Tête et prothorax noirs: la tête tronquée et sans sillou occipital à sa partie postérieure, émoussée aux angles postérieurs et aussi large au devant de ceux-ci que près des yeux. Prothorax offrant vers le tiers sa plus grande largeur, rétrécie ensuite en ligne droite jusqu'à la base, faiblement rebordé à celle-ci; à peine plus long que large. Elytres de deux tiers plus longues que larges réunies, un peu élargies vers la moitié; tantôt d'un roux fauve, sans taches, ou avec une tache scutellaire et une tache suturale plus postérieure, noires; tantôt noires, avec une tache humérale marron, oblique,

à limites indécises, plus ou moins prolongées; tantôt enfin noires sans taches. Antennes et pieds d'un roux testacé. Ecusson parfois noirs.

Notoxus flavipes (KUGELANN). PANZ., Faun. Germ. XXXVIII (1797). fig. 22. — ILLIG., Kaef. prouss. p. 289. 6. — LATR., Hist. nat. t. X. p. 357. 10. — OLIV., Encycl. méth. t. VIII. p. 397. 28. — DUMÉRII., Dict. des sc. nat. t. II. p. 203. 6.

Anthicus rufipes. PAYK., Faun. suec. t. III. Append. (1800). p. 444. — Id. Act. Holm. (1801). p. 117. — SCHÖNH., Syn. ins. t. II. p. 58. — GYLLENH., Ins. suec. t. II. p. 497. 7. — ZETTERST., Ins. lapp. p. 159. 5. — SAHLB., Ins. fenn. p. 440. 6. — (DEJEAN). Catal. (1837). p. 238.

Anthicus flavipes. SCHMIDT, Stett. entom. Zeit. t. III (1842). p. 192. 23. — LA-FERTÉ, Monogr. des Anth. p. 222. 134. — KÜSTER. Kaef. Europ. XIII. 73. — L. REDTENB., Faun. austr. 2^e édit. p. 640. — BACH, Kaerferfaun. t. III. p. 287. 43.

Anthicus obscurus (STURM), Catal. (1843). p. 168.

Long. 0^m,0017 à 0^m,0022 (3/4 l. à 1 l.). — Larg. 0^m,0007 (1/3 l.).

Corps subballongé. *Tête* en carré transverse sur ses deux tiers postérieurs, rétrécie en ogive au devant, un peu moins large que longue; tronquée postérieurement et à peu près sans traces de sillon occipital; émoussée aux angles postérieurs et aussi large au devant de ceux-ci que près des yeux; médiocrement convexe; d'un noir mat; brièvement pubescente; finement ponctuée, avec la ligne médiane lisse. *Labre* et *Palpes* d'un roux fauve ou testacé. *Antennes* à peine plus longuement prolongées que la base du prothorax; un peu épaissies vers l'extrémité; d'un roux fauve ou testacé; à 2^e article plus court que le 3^e: le 2^e subfiliforme ou faiblement ovalaire: les 3^e à 6^e un peu renflés vers le sommet: les 7^e à 10^e graduellement plus épais: le 11^e ovoïde-conique. *Yeux* ovales, petits, peu saillants et noirs, séparés du bord postérieur de la tête par un espace aussi grand que leur diamètre longitudinal. *Prothorax* muni en devant d'un goulot court; arrondi vers la partie antérieure de ses côtés et offrant vers le tiers de sa longueur la plus grande largeur, rétréci ensuite en ligne droite jusqu'à la base; à peine plus long que large; convexe; assez finement ponctué; noir; garnie d'une pubescence assez longue cendrée, luisante et couchée, qui lui donne une teinte d'un noir grisâtre. *Ecusson* petit; noir; en triangle au moins aussi long que large. *Elytres* faiblement échancrées en devant;

à épaules assez saillantes et à angle peu ouvert; débordant la base du prothorax, des deux cinquièmes au moins de la largeur de chacune; faiblement élargies ensuite en ligne droite jusqu'à la moitié de leur longueur, en ogive ou subarrondies postérieurement; de deux tiers plus longues que larges, prises ensemble; médiocrement convexes; sans fossette humérale et sans dépression transverse, vers le cinquième de leur longueur; ordinairement d'un noir ou noir brun, mat, avec une tache d'un brun marron ou d'un marron brunâtre, à limites indécises, naissant de l'épaule et obliquement dirigée en arrière vers la suture; parfois d'un brun marron ou d'un roux fanve, avec une tache scutellaire obtriangulaire et une tache suturale ovalaire, naissant vers la moitié de leur longueur et non prolongée jusqu'à l'extrémité; quelquefois enfin d'un roux fauve, avec une tache scutellaire à la suture. noires, ou même entièrement d'un roux fanve; marquées, comme le prothorax de points assez petits, mais en majeure partie cachés sous la pubescence couchée et grisâtre mi-argentée dont elles sont garnies.

dessous du corps noir. Pieds d'un roux ou rouge testacé, assez vif.

Cette espèce paraît se plaire particulièrement dans les zones tempérées ou froides de l'Europe et des parties de l'Asie voisines de celles-ci. On la trouve à Lyon sur les bords du Rhône; elle se prend aussi sur les rives sablonneuses de la Loire et de diverses autres rivières.

La tête et le prothorax restent généralement noirs; mais les élytres offrent de nombreuses variations, suivant le développement plus ou moins grand de la matière noire.

Variations (par défaut).

Var. *a.* Dans l'état le plus altéré, les élytres sont entièrement d'un roux fanve ou d'un roux marron.

Obs. Les pattes sont entièrement testacées.

LAFERRÉ, l. c. Var. *b.*

Var. *γ.* Elytres d'un brun fanve ou testacé, sans taches.

Obs. Les pattes sont tantôt testacées, tantôt avec les cuisses brunes ou brunâtres.

LAFERTÉ, l. c. Var. c.

Var. β . Elytres fanves, d'un roux fauve ou d'un roux testacé, parées d'une bordure suturale noire.

Var. δ . Elytres d'un roux fauve ou d'un roux testacé, parées d'une tache scutellaire obtriangulaire et d'une tache suturale ovale, naissant vers le milieu de leur longueur et non prolongée jusqu'à l'extrémité, noires : cette tache plus ou moins restreinte.

Notoxus flavipes (KUGELANN). PANZER, FAUN. germ. XXXVIII. fig. 22.

Anthicus flavipes. LAFERTÉ, l. c. Var. δ .

Etat présumé normal. Elytres d'un noir ou noir brun terne, ornées chacune d'une tache testacée, naissant de l'épaupe, à limites indécises, se prolongeant plus ou moins en arrière.

Variations (par excès).

Var. e. Elytres entièrement noires ou d'un noir brun.

Obs. Les cuisses sont alors ordinairement noires : les tibias, tarses et antennes sont d'un roux testacé plus foncé.

Anthicus rufipes. PAYK., FAUN. suec. t. III. app. p. 141.

Anthicus flavipes. LAFERTÉ, l. c. Var. β .

Anthicus brunipennis. STURM, Catal. (1843). p. 168.

13. *Anthicus luteicornis*; SCHMIDT.

Suballongé. Dessus du corps noir ou noir brun, moins finement ponctué sur les élytres que sur la tête et le prothorax; garni d'une pubescence fine, courte et peu serrée, qui lui donne une teinte d'un noir ardoisé. Tête en carré transverse sur ses deux tiers postérieurs, souvent sans trace de

sillon occipital; à ligne médiane souvent lisse et un peu saillante. *Prothorax* plus étroit que la tête, à sa dilatation antéro-latérale; rétréci ensuite en ligne à peu près droite jusqu'à la base; peu marginé à celle-ci. *Antennes*, *tibias* et *tarses* ordinairement d'un flave testacé; cuisses ordinairement brunes, faiblement renflées vers l'extrémité.

Anthicus ater (DEJEAN), Catal. (1837). p. 238.

Anthicus luteicornis. SCHMIDT, Stett. Entom. Zeit. t. III. (1842). p. 187. 27. — LAFERTÉ, Monog. d. Anthic. p. 217. 128.

Long. 0^m,0019 à 0^m,0023 (7/8 l. à 1 l.). — Larg. 0^m,0006 (1/4 ou presque 1/3.).

Corps oblong. *Tête* en carré transverse sur les deux tiers postérieurs; rétréci en devant; au moins aussi large que longue; tronquée postérieurement; avec ou sans trace de fossette occipitale; peu émoncée aux angles postérieurs, et presque aussi large au devant de ceux-ci que près des yeux; médiocrement convexe; marquée de points donnant chacun naissance à un poil cendré luisant, souvent chargée d'une ligne longitudinale médiane lisse et légèrement saillante; d'un noir luisant. *Antennes* un peu épaissies vers l'extrémité; prolongées presque jusqu'à la moitié du corps; d'un flave testacé, parfois fauve ou d'un fauve obscur; hérissées de poils fins et peu serrés; à 2^e article moins long que le 3^e; les 3^e à 6^e faiblement plus larges vers l'extrémité: le 7^e obtriangulaire: les 8^e à 10^e submoniliformes, élargis en ligne courbe de la base à l'extrémité, à peine aussi longs que larges. *Yeux* noirs; médiocrement saillants; séparés des angles postérieurs de la tête par un espace presque égal à leur diamètre longitudinal. *Prothorax* muni en devant d'un goulot court; dilaté et subarrondi vers la partie antérieure de ses côtés; offrant, vers les deux septièmes de sa longueur sa plus grande largeur; un peu plus étroit sur ce point que la tête; rétréci ensuite en ligne droite, ou en offrant à peine une sinuosité vers les deux tiers; d'un sixième ou d'un cinquième plus étroit dans ce point qu'à sa dilatation antéro-latérale; ordinairement sans rebord apparent ou peu distinctement rebordé à la base; d'un cinquième plus long que large; médiocrement ou peu fortement convexe; d'un noir

luisant; à peine moins finement ponctué que la tête; garni d'une pubescence grise ou grisâtre; fine, courte et luisante. *Ecusson* petit; en triangle plus large que long. *Elytres* un peu échancrées en arc à la base; subarrondies aux épaules; oblongues; peu élargies dans leur milieu; obtusément arquées ou tronquées postérieurement; de trois quarts plus longues que larges, prises ensemble; obtusément ou médiocrement convexes; sans fossette humérale et sans dépression transverse vers le cinquième de leur longueur; noires, ou d'un noir brun, luisantes; moins finement ponctuées que le prothorax; garnies comme lui d'une pubescence fine, grisâtre, luisante, qui leur donne une teinte d'un noir ardoisé. *Dessous du corps* noir, assez finement ponctué sur la poitrine, brièvement pubescent et presque impointillé sur le ventre. *Pieds*: cuisses peu renflées vers leur extrémité, brunes, avec la base parfois moins obscures: tibias et tarses d'un flave testacé, parfois brunes ou brunâtres.

Cette espèce habite, dans notre pays, des zones différentes. Elle a été prise, dans les environs de Paris par M. Chevrolat; on la prend à Lyon et plus au midi sur les bords du Rhône. On la trouve également en Allemagne.

Variations (par défaut).

Var. α . Quand la matière colorante a été moins développée, le prothorax et les élytres sont d'une teinte moins foncée, d'un brun plus ou moins sombre; les antennes, les tibias et les tarses sont d'un flave orangé et les cuisses sont souvent d'un jaune ou rouge testacé brunâtre.

LAFERTÉ, l. c. Var. β .

Variations (par excès).

Var. β . Quand la matière colorante s'est développée en excès, les antennes, les tibias et les tarses passent du roux au testacé fauve, plus ou moins foncé: les pattes se montrent même parfois entièrement brunes.

LAFERTÉ, l. c. Var. β .

Var. β . Semblable à la variété β ; mais ayant en outre le prothorax brun.

Près de l'*A. luteicornis* paraît devoir se placer l'espèce suivante que nous n'avons pas vue :

16. ***Anthicus fuscicornis***; LAFERTÉ.

Noir, subopaque; glabrieuse, tronquée postérieurement et marquée d'une fossette occipitale. Prothorax à goulot presque nul, rebordé à sa base, couvexe. Elytres tronquées en devant, presque planes en dessus; densément et finement ponctuées. Antennes peu mobilisées; d'une teinte brune, rougeâtres vers la base. Cuisses noires; tibias et tarses bruns.

Anthicus fuscicornis. LAFERTÉ, Monogr. des Anth. p. 213. 144.

Long. 0^m,0022 (1 l.). — Larg. 0^m,0007 (1/3 l.).

Cette espèce paraît propre aux provinces méridionales et à l'Espagne. Elle a été prise une fois par M. de Laferté, dans les environs de Perpignan. Le comte Dejean en avait rapporté d'Espagne un exemplaire.

17. ***Anthicus fenestratus***; SCHMIDT.

Suballongé; ponctué; noir, mais garni d'une pubescence d'un cendré argenté qui lui donne une teinte d'un noir ardoisé. Elytres marquées chacune d'une tache d'un roux testacé à limites indécises et parfois nulle, naissant de l'épaule et dirigée vers le quart de la suture qu'elle n'atteint pas. Tête en carré transverse sur ses deux tiers postérieurs. Prothorax subarrondi à sa dilatation antéo-latérale, rétréci ensuite en ligne droite jusqu'à sa base. Elytres comme rayées d'une strie juxta-suturale qui fait relever en sillie le rebord sutural sur une partie de sa longueur; majeure partie basilaire des antennes, tibias et tarses d'un

roux testacé : extrémité des antennes et cuisses obscures, ou noirâtres. Cuisses antérieures médiocrement renflées.

♂ Dos de l'abdomen faiblement échancré à l'extrémité.

♀ Dos de l'abdomen terminé en angle.

Anthicus fenestratus. SCHMIDT, Stett. Entom. Zeit. t. III. (1842). p. 181. 22. —
LAFERTÉ, Monogr. des Anth. p. 225. 137. KUSTER, Käf. Europ. XVIII. 65.
Anthicus Pecchiolii (MELLY).

Long. 0^m,0018 à 0^m,0022 (4/5 l. à 1 l.). — Larg. 0^m,0006 (1/4 l.).

Corps suballongé. *Tête* en carré transversal sur les deux tiers postérieurs, rétrécie en devant; plus large que longue; tronquée postérieurement; marquée d'un sillon occipital souvent peu ou point distinct; émoussée ou peu arrondie aux angles postérieurs et aussi large au devant de ces angles que près des yeux; peu convexe; lisse et légèrement saillante sur la ligne médiane, marquée sur le reste de points rapprochés; noire, peu ou point luisante; garnie d'une pubescence d'un cendré brillant, qui lui donne une teinte d'un noir ardoisé. *Antennes* sensiblement épaissies vers l'extrémité; à peine aussi longuement ou à peine plus longuement prolongées que la base du prothorax; d'un roux testacé sur la majeure partie basilaire, obscures ou noirâtres vers l'extrémité, brièvement pubescentes; 2^e à 5^e articles faiblement renflés vers l'extrémité: les 6^e et 7^e plus sensiblement obtriangulaires: le 8^e en ligne un peu courbe sur les côtés: les 9^e et 10^e moniliformes, à peine aussi larges que longs: le dernier ovoïde-conique, de moitié plus long que large. *Yeux* noirs, peu convexes, séparés des angles postérieurs de la tête par un espace presque égal à leur diamètre longitudinal. *Prothorax* muni en devant d'un gonlot très-apparent; dilaté et subarrondi vers la partie antérieure de ses côtés; offrant vers le quart de sa longueur sa plus grande largeur, à peine aussi large dans ce point que la tête; rétréci ensuite jusqu'à la base; d'un cinquième plus long que large; médiocrement convexe; ponctué, coloré et pubescent à peu près comme la tête. *Ecusson* petit; noir, ardoisé; en triangle au moins aussi large que long. *Elytres* un peu échancrées

en arc à la base : arrondies aux épaules ; ovales-oblongues, sensiblement élargies un peu avant la moitié de leur longueur ; obtusément tronquées ou arquées postérieurement, de trois quarts plus longues que larges, prises ensemble ; sans traces de fossette humérale et de dépression transverse ; médiocrement ou peu fortement convexes, avec la seconde moitié au moins de leur région suturale un peu déprimée ; crensées chacune sur cette seconde moitié d'une sorte de strie juxtaposée, qui fait ressortir le rebord sutural un peu saillant, moins finement ponctuées que le prothorax ; noires, et garnies d'une pubescence d'un cendré brillant, qui leur donne une teinte d'un noir ardoisé ; ordinairement marquées sur l'épaule d'une tache d'un roux fauve ou testacé plus ou moins étendue, dirigée vers le quart de la suture qu'elle n'atteint pas, à limites indécises, et souvent obsolète ou nulle. *Dessous du corps* noir ou d'un noir brun ; pointillé sur la poitrine, presque impointillé sur le ventre ; brièvement pubescent. *Pieds* : cuisses noires ou brunes : tibias et tarsi d'un roux livide ou testacé : cuisses antérieures sensiblement arquées sur leur tranche externe, médiocrement renflées un peu après la moitié de leur longueur.

Cette espèce est exclusivement méridionale. Nous l'avons prise sur les bords de la mer, dans notre ancienne Provence. Elle a été prise en Corse par M. Nourrisson.

Variations (par défaut).

Var. *a*. Quand la matière colorante a été incomplètement développée, la tache humérale des élytres est plus apparente et ordinairement plus étendue, et parfois on voit sur la seconde moitié une tache fauve commune ou divisée en deux par la suture.

Obs. Les cuisses sont souvent alors moins obscures.

LAFERTÉ, l. c. Var. *b*.

Variations (par excès).

Var. *A*. Quand la matière noire a été plus abondamment développée,

la tache des élytres disparaît ou devient peu apparente. On l'aperçoit même souvent à peine par transparence, en soulevant l'élytre.

Obs. Les parties claires des antennes et des pieds se montrent alors ordinairement plus foncées ou obscures.

LAFERTÉ, l. c. Var. β .

18. *Anthicus axillaris*; SCHMIDT.

Suballongé; finement ponctué sur la tête et le prothorax, moins finement sur les élytres. Tête carrée sur ses deux tiers postérieurs, tronquée et sans sillon occipital à sa partie postérieure, arrondie aux angles postérieurs et aussi large au devant de ceux-ci que près des yeux; lisse sur sa ligne médiane; noire. Prothorax noir, avec la base et souvent la partie antérieure rougeâtre; offrant vers le tiers sa plus grande largeur; rétréci ensuite en ligne presque droite jusqu'à la base; rebordé à celle-ci; plus long que large. Elytres ovales-oblongues, près d'une fois plus longues que larges réunies; noires, parsemées d'une tache ou bande subbasilaire et souvent d'une tache apicale suturale d'un roux fauve ou testacé: la basilaire, naissant de l'épaule et dirigée presque transversalement vers la suture; rayée sur leur seconde moitié d'une strie juxta-suturale. Antennes et pieds d'un roux testacé.

Anthicus axillaris (MARIETTI). SCHMIDT, Stett. entom. Zeit. t. III, p. 186. 26.
— LAFERTÉ, Monog. d. Anth. p. 220. 38. — KÜSTER, Kaef. Eur. XVIII. 65. —
L. REDTENB., Faun. aust. 2^e édit. p. 639. — BACH, Kaefert., t. III, p. 284. 10.

Long. 0^m,0016 à 0^m,0020 (3/4 à 9/10 l.). — Larg. 0^m,0004 à 0^m,0006 (1/4 l.).

Corps suballongé. Tête carrée sur ses deux tiers postérieurs, rétrécie et en triangle tronqué, en devant; tronquée sans sillon occipital à sa partie postérieure, arrondie ou subarrondie aux angles postérieurs et aussi large au devant de ceux-ci que près des yeux; peu convexe; noire, luisante; brièvement pubescente; finement ponctuée, avec la

ligne médiane souvent lisse et à peine saillante. *Palpes* et *Antennes* d'un roux testacé : celles-ci, à peine plus longuement prolongées que la base du prothorax ; sensiblement épaissies vers le sommet ; à 2^e article plus court que le 3^e : les 3^e à 6^e obconiques : les 7^e à 10^e submoniliformes, plus larges, élargies en ligne courbe et graduellement plus courts : le 11^e ovoïde-conique. *Yeux* noirs, médiocrement saillants, séparés du bord postérieur de la tête par un espace à peu près aussi grand que leur diamètre longitudinal. *Prothorax* armé d'un gonot court, mais distinct ; subarrondi ; et dilaté vers la partie antérieure de ses côtés ; offrant vers le tiers de sa longueur sa plus grande largeur, plus étroit dans ce point que la tête, rétréci ensuite en ligne presque droite jusqu'à la base, ou subparallèle sur son quart postérieur ; muni à sa base d'un rebord étroit ; d'un cinquième plus long que large ; médiocrement convexe ; noir ; avec la base et parfois la partie antérieure, rougeâtres ; finement ponctués ; garni d'une pubescence cendré grisâtre mi-argenté. *Ecusson* noir ou brun ; très-petit, souvent peu distinct ; en triangle aussi large que long. *Elytres* un peu échancrées en devant ; à épaules subarrondies, à angle ouvert ; ovales-oblongues, graduellement un peu plus larges vers la moitié de leur longueur, rétrécies à partir des deux tiers ; subarrondies postérieurement ; médiocrement ou peu convexes sur le dos ; sans fossette humérale ; noires ou d'un noir brun ; parées d'une tache d'un roux testacé, à limites indéfinies, naissant de l'épaule ou à peine au dessous, et transversalement dirigée vers le cinquième de la suture qu'elle n'atteint pas ; paraissant parfois légèrement déprimées sur cette tache ; souvent parées à l'extrémité d'une tache de même couleur, suturale plus ou moins petite, subarrondie ou de forme variable ; moins finement ponctuées ; garnies d'une pubescence cendrée ; rayées sur leur seconde moitié d'une strie juxtaposée qui fait paraître la suture légèrement saillante. *Dessous du corps* noir ou obscur. *Pieds* d'un roux testacé.

Cette espèce paraît principalement propre aux régions méridionales et au peu orientales de l'Europe. On la trouve en Italie et en Corse ; mais nous ignorons si elle a été prise sur le continent de la France.

Variation (par défaut).

Var. α. Quand l'insecte est plus ou moins décoloré par l'insuffisance de la matière noire, la tête se montre moins obscure, le prothorax plus incomplètement noir ou même entièrement d'un fauve testacé; les élytres à fond d'un noir grisâtre, montrent leurs taches agrandies, réunies entre elles sur la suture, et ne laissant de la couleur noirâtre, qu'une bande médiane raccourcie du côté interne, et une apicale plus pâle.

LAFERTÉ, l. c. Var. β.

Variations (par excès.)

Var. γ. Quand au contraire la matière noire a pris plus de développement, le prothorax est presque entièrement noir; les taches antérieures des élytres restent nettement isolées de la suture: les postérieures sont très-réduites ou presque nulles.

LAFERTÉ, l. c. Var. δ.

Var. γ. Le prothorax entièrement ou presque entièrement noir. Taches antérieures des élytres obsolètes, les postérieures nulles.

LAFERTÉ, l. c. Var. γ.

19. *Anthicus quadrimaculatus*; LUCAS.

Suballongé; peu pubescent; finement ponctué; noir brun ou brun noir, en dessus. Tête en caré transverse sur ses deux tiers postérieurs, marquée d'un sillon occipital. Prothorax offrunt vers les deux septièmes sa plus grande largeur, rétréci ensuite en ligne droite jusqu'à la base; plus long que large. Elytres oblongues, subparallèles; creusées d'une fossette humérale allongée; païtes chacune de deux taches d'un rouge ferrugineux ou

rouge brun, plus ou moins obscures : la 1^{re} naissant de l'épaule et dirigée vers la suture, jusqu'à la moitié ou plus de leur largeur, en obliquant un peu en arrière : la 2^e naissant un peu après la moitié du bord externe, et dirigée vers la suture qu'elle n'atteint pas, en obliquant aussi un peu en arrière. Antennes et pieds d'un rouge roux ou fauve.

Anthicus quadrimaculatus. LUCAS, Revue Zool. (1843). p. 146. — LAFERTÉ et LUCAS, Expl. sc. de l'Algérie. t. II. p. 374. 984. pl. 32. fig. 7. — LAFERTÉ, Monog. des Anth. p. 203. 108. — J. DU VAL, Gener. t. III. pl. 84. fig. 419.

Long. 0^m,0022 (1 l.). — Larg. 0^m,0008 (2/3 l.).

Corps suballongé. Tête en carré transverse sur les deux tiers postérieurs, rétrécie et obtuse, en devant; plus longue que large; tronquée postérieurement, avec un sillon occipital court et formant une légère échancrure; peu émoussée aux angles postérieurs et aussi large que près des yeux; assez convexe; peu pubescente; marquée de points petits, mais distincts, offrant ordinairement sur la ligne médiane une légère carène lisse; noire, peu luisante, avec les parties de la bouche d'un roux roux ou rouge testacé. Antennes sensiblement plus épaisses vers l'extrémité, un peu plus longuement prolongées que la base du prothorax; d'un rouge roux; hérissées de quelques poils; à 2^e article plus long que large, un peu moins long que le 3^e; les 4^e et 5^e à peine plus longs que larges : les 6^e à 9^e plus longs que larges : le 10^e faiblement plus long que large : le 11^e subconique, de moitié au moins plus grand que le précédent. Yeux ovales; noirs; médiocrement saillants, séparés du bord postérieur de la tête par un espace presque égal à leur diamètre longitudinal. Prothorax muni en devant d'un gonlot très-court; un peu arqué en arrière et muni à la base d'un rebord aplati et peu saillant; dilaté et arrondi à la partie antérieure de ses côtés; offrant vers les deux septièmes ou un peu plus de sa longueur sa plus grande largeur; à peine aussi large dans ce point que la tête; rétréci ensuite en ligne droite jusqu'à la base; d'un quart moins large à celle-ci que dans son diamètre transversal le plus grand; plus long que large; assez convexe, surtout en devant; d'un noir brun ou d'un brun noir, avec la base souvent moins obscure; marqué de points aussi fins que ceux de la tête et donnant chacun naissance à un poil fin, obscur,

couché et presque indistinct. *Ecusson* en triangle plus large que long; noir ou noir brun. *Elytres* un peu échancrées en arc en devant; subarrondies aux épanles; oblongues; subparallèles, à peine un peu plus larges un peu après la moitié de leur longueur; une fois environ plus longues que larges, prises ensemble; arrondies à leur partie postéro-externe jusqu'à l'angle sutural qui est un peu plus prolongé en arrière; médiocrement convexes; creusées d'une fossette humérale allongée, subconvexes entre celle-ci et la suture, et parfois comme chargée d'une ligne à peine saillante au côté externe de la fossette; sans dépression transverse; marquées de points moins petits et moins rapprochés que ceux du prothorax, donnant chacun naissance à un poil fanve, couché, fin, souvent usé ou peu apparent; d'un noir brun ou d'un brun noir, parées chacune de deux taches d'un rouge brunâtre ou ferrugineux à limites peu précises: l'antérieure, naissant de l'épaule, prolongée d'une manière un peu obliquement transverse jusqu'à la moitié au plus de leur largeur: la postérieure, naissant du bord externe, vers les quatre septièmes de leur longueur, étendue d'une manière un peu obliquement transverse en arrière jusqu'à la moitié ou au quart interne de leur largeur; souvent d'un rouge brun ou ferrugineux au côté externe de leur partie postérieure. *Dessous du corps* noir. *Pieds* d'un rouge roux; un peu pubescents: cnisses antérieures renflées dans leur milieu, au moins chez le ♂.

Cette espèce paraît être exclusivement méridionale. M. Lucas l'a trouvée en Algérie: M. de Laferté en a pris, dans les environs de Perpignan, un exemplaire, qu'a eu la bonté de nous communiquer M. le baron de Bonvouloir.

Variations.

Quand la matière colorante s'est développée avec plus d'abondance, les taches rouges deviennent plus obscures, plus indécises, moins ou même peu distinctes.

A cette variation se rapporte le

Anthicus brunneus. LAFERTÉ, ANN. de la Soc. entom. de Fr. t. XI. p. 215. pl. 10.
n° 1. fig. 1.

20. *Anthicus tristis*; SCHMIDT.

Suballongé; noir; finement ponctué et pubescent, en dessus. Elytres parées chacune de deux bandes transversales, carénées ou d'un rouge testacé pâle: l'antérieure, subbasilaire: la postérieure, couvrant de la moitié aux quatre cinquièmes; garnies d'un duvet court et concolore sur les parties noires, long et cendré sur les bandes pâles. Tête en carré transverse sur les trois cinquièmes postérieurs, moins large que longue et sans traces de sillon occipital. Antennes testacées: 8^e à 10^e articles moniliformes. Pieds d'un livide testacé. Cuisses brunes.

♂ Dernier arceau du dos de l'abdomen tronqué, laissant apparaître le pygidium.

♀ Dernier arceau du dos de l'abdomen terminé en angle; sans traces de pygidium.

Anthicus tristis. SCHMIDT, Stett. Entom. Zeit. t. III (1842). p. 172. 11. — LAFFRÉ, Monogr. des Anth. p. 195. 102.

Obs. Peut-être faut-il rapporter à cette espèce l'*A. bifasciatus* de M. Kolenati, comme l'a fait observer M. Truqni.

Long. 0^m,0020 à 0^m,0025 (9/10 à 1 1/8). — Larg. 0^m,0007
à 0^m,0008 (1/3).

Corps suballongé. Tête en carré transverse sur les trois cinquièmes postérieurs, rétrécie en angle en devant; moins large que longue; tronquée postérieurement et sans traces de sillon occipital; émoussée aux angles postérieurs; médiocrement convexe; noire; pubescente. Antennes faiblement renflées vers l'extrémité; prolongées un peu plus longuement que la base du prothorax; testacées ou d'un testacé fauve; brièvement pubescentes et hérissées de quelques poils: à 2^e article un peu moins large que le 3^e: les 3^e à 6^e plus longs que larges, faiblement élargis de la base à l'extrémité: le 7^e plus sensiblement: les 8^e à

10^e moniliformes, aussi longs que larges : le dernier parallèle sur ses trois cinquièmes basilaires, rétréci en angle obtus postérieurement. Yeux ovales, noirs; médiocrement convexes; séparés des angles postérieurs de la tête par un espace presque égal à leur diamètre longitudinal. *Prothorax* arqué en arrière et brièvement et peu distinctement rebordé à la base; dilaté et subarrondi vers la partie antérieure de ses côtés; offrant vers le quart de sa longueur sa plus grande largeur; un peu moins large ou à peine aussi large dans ce point que la tête, rétréci ensuite jusqu'aux deux tiers, d'un quart environ plus étroit dans ce point que dans son diamètre transversal le plus grand; subparallèle ensuite ou faiblement dilaté à la base; sensiblement moins large à celle-ci qu'à sa dilatation antérieure; d'un quart plus long que large; assez convexe surtout en devant; noir, peu luisant, finement ponctué et pubescent, comme la tête. *Ecusson* en triangle aussi long que large. *Elytres* échancrées en arc à la base; en ligne courbe depuis la base du prothorax jusqu'à l'épaule, peu saillantes à celle-ci; ovales-oblongues, faiblement élargies et en ligne presque droite jusques un peu après la moitié de leur longueur; arrondies à leur partie postéro-externe; obliquement tronquées à l'extrémité; près d'une fois plus longues que larges; obtusément ou peu fortement convexes; offrant à peine les traces d'une fossette humérale; sans traces de dépression transverse, vers le cinquième de leur longueur; à peine rayées à la base d'une ligne suturale très-courte; noires; un peu moins finement ponctuées que le prothorax; parsees chacune de deux bandes transversales d'un blanc carminé ou couleur de chair, étendues à peu près depuis les côtés jusqu'à la suture: l'antérieure, naissant à l'épaule, et un peu dirigée en arrière, en se rapprochant de la suture: la postérieure, couvrant de la moitié aux quatre septièmes de leur longueur, un peu dirigée en arrière du côté externe; garnies d'un duvet concolore et peu apparent, sur les parties noires, et d'un duvet cendré et plus long sur les bandes pâles, et parfois disposé par quatre séries longitudinales. *Dessous du corps* noir. *Pieds* d'un livide testacé, avec les cuisses brunes.

Cette espèce paraît habiter toutes les zones de la France; mais jusqu'à présent elle n'a pas été trouvée bien communément nulle part.

Variations (par défaut).

Var. α . Quand la matière colorante n'a pas en le temps de se développer, le dessus du corps est rougeâtre à l'exception des bandes des élytres et quelquefois du bord latéral de celle-ci qui sont d'un blanc flavescent.

Anthicus sericeus (DEJEAN). Catal. 1837. p. 238.

Anthicus tristis. LAFERTÉ, l. c. p. 196. Var. δ .

Var. β . Quand la matière colorante, sans être aussi pauvre que dans la variation précédente, n'a pas son développement complet, la tête et le prothorax sont plus ou moins d'un rouge brun ou brunâtre, tous les deux ou l'un ou l'autre, et les élytres sont parfois brunes dans les parties qui devraient être noires.

Obs. Les cuisses sont variablement brunes ou d'une teinte plus pâle.

LAFERTÉ, l. c. Var. δ . et ϵ .

Variations (par excès).

Var. γ . Quand au contraire la matière colorante s'est développée en excès, les taches des élytres deviennent plus obsolètes ou peu apparentes; mais en soulevant l'élytre, comme l'a fait observer M. de Laferté, on fait reparaitre la transparence des taches qui n'existent pas quand les étuis sont abaissés.

Obs. Dans les variations par excès les antennes brunissent vers les extrémités, et les tibias eux-mêmes deviennent souvent obscurs.

Anthicus fenestratus (DEJEAN). Catal. (1837). p. 238.

Anthicus tristis. LAFERTÉ, l. c. Var. β . et γ .

5^e Division. Tête tronquée postérieurement. Prothorax convexe; sinué de chaque côté vers les deux tiers de la longueur, mais non creusé latéralement d'une fossette visible en dessus.

α Elytres noires, parées de taches ou de bandes pâles ou testacées.

- b** Dessus du corps pubescent et hérissé en outre de longs poils noirs.
c Elytres noires avec leur partie subbasilaire et la base du prothorax d'un roux testacé
cc Elytres parées chacune de deux taches ou bandes testacées. Prothorax noir.
bb Elytres simplement pubescentes, non hérissées de longs poils noirs.
d Elytres noires, parées de taches pâles ou colorées. Elytres parées chacune de deux bandes d'un rouge ou roux testacé ou en partie de cette couleur.
f Elytres noires, parées chacune de deux taches d'un flave ou livide testacé.
ff Elytres d'un roux fauve ou testacé, avec une tache scutellaire et deux bandes noires.
ce Elytres noires, parées chacune de deux taches ou bandes blanches.
dd Elytres entièrement noires.
21. *Hispidus*.
 22. *Quadriguttatus*.
 23. *Quadriculatus*.
 24. *Antherinus*.
 25. *Tenellus*.
 26. *Ater*.

21. *Anthicus hispidus*; Rossi.

Suballongé, grossièrement ponctué surtout sur les élytres; hérissé de longs poils noirs, clairsemés; garni d'une faible pubescence d'un cendré grisâtre; noir, avec la base du prothorax d'un rouge fauve ou testacé, et une bande transversale de même couleur, couvrant du douzième au quart ou un peu plus de leur longueur, en laissant la suture à peine obscure. Tête en carré transverse sur les deux tiers postérieurs, offrant souvent les traces d'un sillon occipital; lisse sur la ligne médiane. Antennes et pieds d'un rouge testacé: cuisses en majeure partie noires: les antérieures un peu en massue.

♂ Dernier arceau du dos de l'abdomen obtusément tronqué, suivi d'un pygidium ordinairement voilé par les élytres.

♀ Dernier arceau de l'abdomen terminé en angle, et non suivi d'un pygidium.

Noturus hispidus. Rossi, Mant. t. I. p. 46. — Id. Edit. Hellw. t. I. p. 386. 116. *Noturus bicolor*. OLYV., Entom. t. III. n° 51. 3. pl. 1. fig. 4 a. b. — LATR., Hist. nat. t. X. p. 336. 8.

Notorus hirtellus. FABR., Suppl. p. 67. — PANZ., FAUN. GERM. XXXV. fig. 3. — OLIV., ENCYCL. MÉTH. t. VIII. p. 397. 26.

Anthicus hirtellus. FABR., Syst. Eleuth. t. I. p. 292. — SCHÖENH., Syn. insect. t. II. p. 58. — GYLLENH., Ins. suec. t. IV. p. 507. — CASTELN., Hist. nat. t. II. p. 258.

Anthicus hispidus. SCHMIDT, Stett. entom. Zeit. t. III. p. 132. 8. — LAFERTÉ, Monogr. des Anth. p. 209. 115. — KUST., Kaef. Europ. IX. 35. — L. REDTENB., Faun. austr. 2^e édit. p. 639. — BACH., Kaef. t. III. p. 285. 4.

Long. 0^m,0022 à 0^m,0026 (1 l. à 1 1/5). — Larg. 0^m,0007 (1/3).

Corps suballongé. *Tête* en carré transverse sur ses deux tiers postérieurs, rétrécie et arrondie en devant; au moins aussi large (♀) ou un peu plus large (♂) que longue; tronquée postérieurement et offrant souvent les traces d'un sillon occipital; subarrondie aux angles postérieurs et à peine moins large que près des yeux; médiocrement convexe; d'un noir luisant; lisse sur sa partie longitudinale médiane; marquée sur le reste de points assez grossiers; garnie de poils cendrés grisâtres couchés, peu épais; hérissée de longs poils noirs. *Antennes* sensiblement ou assez faiblement épaissies vers l'extrémité; un peu plus longuement prolongées que la base du prothorax; d'un rouge ou roux testacé; garnies d'une pubescence livide cendrée, fine, en partie hérissée; à 2^e article plus court que le 3^e: les 3^e à 5^e faiblement renflés vers l'extrémité: les 6^e et 7^e obtriangulaires: les 8^e et 9^e obtriangulaires, à côtés curvilignes: le 10^e submoniliforme, aussi large que long: le dernier parallèle sur sa moitié basilaire, en cône dans la seconde, une fois environ plus long que large. *Yeux* noirs, médiocrement saillants, séparés des angles postérieurs de la tête par un espace égal environ aux deux tiers de leur diamètre longitudinal. *Prothorax* muni en devant d'un goulot apparent; arqué en arrière et muni d'un rebord, à la base; dilaté et subarrondi vers la partie antérieure de ses côtés; à peu près aussi large (♀), un peu moins large (♂) dans ce point que la tête; rétréci ensuite en formant une sinuosité sensible vers les deux tiers; d'un quart au moins plus étroit dans ce point qu'à sa dilatation antéro-latérale; d'un cinquième plus long que large; convexe; ordinairement noir ou d'un noir brun en devant, avec sa partie basilaire d'un rouge testacé sur une étendue variable;

marqué de points assez gros; hérissé de longs poils noirs; garni de poils cendrés ou d'un cendré grisâtre, couchés et peu serrés. *Ecusson* petit, en triangle au moins aussi large que long; subconvexe, brun. *Élytres* échancrées en arc à la base; subarrondies aux épaules; ovales-oblongues; subparallèles jusqu'aux deux tiers (σ) ou faiblement élargies dans leur milieu (φ); en ogive, prises ensemble, à leur extrémité; de trois quarts plus longues que larges, prises ensemble; médiocrement convexes; offrant variablement les traces d'une fossette humérale; peu ou point déprimées transversalement vers le cinquième de leur longueur; noires ou d'un noir brun luisant; parées chacune d'une bande d'un rouge testacé, couvrant depuis le douzième jusqu'un quart au moins de leur longueur, transversalement étendue depuis le bord externe jusqu'à la suture, en laissant celle-ci à peine obscure marquée de points grossiers; hérissées de poils noirs, clairsemés; garnies de poils couchés d'un cendré grisâtre, peu épais. *Dessous du corps* noir; assez grossièrement ponctué sur la poitrine, plus finement sur le ventre; garni de poils cendrés grisâtres assez longs. *Pieds* hérissés de longs poils de cette couleur; d'un rouge ou roux testacé un peu livide: cuisses noires ou noirâtres, excepté à la base: les antérieures renflées dans leur milieu, un peu en massue: les autres, peu renflées.

Cette espèce n'est pas rare en France. On la trouve sous les détritiques des végétaux, et sur les bords sablonneux des rivières, parmi les débris de matières organiques, rejetés par les flots.

Variations (par défaut).

Var. a. Quand la matière colorante noire a été moins développée, la bande pâle de chaque élytre se réunit avec sa pareille sur la suture et s'avance parfois jusqu'à la base.

Obs. Dans ces variations le prothorax est d'un rouge testacé sur une plus grande étendue basilaire, et parfois sur toute la surface. Les cuisses sont ordinairement d'un roux testacé ou plus pâle.

Anthicus hispidus. LAPERTÉ, l. c. var. b. et c.

Variations (par excès).

Var. β . Quand la matière noire a été plus abondante, la bande des élytres se raccourcit plus ou moins du côté de la suture qui reste plus distinctement noire ou obscure; le prothorax est plus brièvement et souvent plus obscurément rougeâtre à la base.

Anthicus hispidus. LAFERTÉ, l. c. var. β et γ .

22. *Anthicus quadriguttatus*; ROSSI.

Suballongé; d'un noir luisant, grossièrement ponctué, surtout sur les élytres; hérissé de longs poils noirs. Elytres marquées d'une dépression transverse; parées chacune de deux taches d'un flave rosat: l'une, située sur sa dépression, étendue transversalement presque jusqu'à la suture qui reste noire: l'autre en ovale un peu obliquement transverse, sur le disque, des deux tiers aux quatre cinquièmes, isolée de la suture et du côté externe; garnies d'un duvet concolore sur les parties noires, d'un blond livide et plus long sur les taches. Tête en carré transverse sur les deux tiers postérieurs, tronqué et sans sillon occipital. Antennes et pieds d'un roux testacé livide. Cuisses noires, médiocrement renflées dans leur milieu.

♂ Dernier arceau du dos de l'abdomen tronqué et échancré, laissant apparaître le pygidium.

♀ Dernier arceau de l'abdomen terminé en angle; sans traces de pygidium.

Notarus quadriguttatus. ROSSI, Mant. t. I. p. 48. et t. II. Append. p. 131. — Id. Edit. HELLW. t. I. p. 388. 21.

Anthicus quadrinotatus. GYLLENK., Ins. suec. t. II. p. 493. 8. — STEPH. illustr. t. V. p. 74.

Anthicus bifasciatus. CASTELN., Hist. nat. t. II. p. 259 ?

Anthicus guttatus (HOFFMANSEGG., DEJEAN). Catal. 1837. p. 238. — LAFERTÉ, Ann. de la Soc. entom. de Fr. t. XII. p. 248.

Anthicus 4-guttatus. SCHMIDT, Stett. entom. Zeit. t. III (1842). p. 131. 9. —
LAFERTÉ, Monogr. des Anth. p. 207. 114. — KUSTER, Kaef. Europ. XVIII. 58.
— REDTENB., Faun. austr. 2^e édit. p. 639. — BACH, Kaef. t. III. p. 255. 3.

Long. 0^m,0022 à 0^m,0029 (1 l. à 4 l. 1/3). — Larg. 0^m,0007 (1/3).

Corps suballongé. *Tête* en carré transverse sur ses deux tiers postérieurs, rétrécie et subarrondie en devant; au moins aussi large ou un peu plus large que longue; tronquée postérieurement et sans traces de sillon occipital; subarrondie aux angles postérieurs et à peu près aussi large que près des yeux; médiocrement convexes; d'un noir luisant; lisse et légèrement élevée en carène obtuse sur la ligne médiane; marquée, sur le reste, de points assez gros; hérissée de longs poils noirâtres. *Antennes* assez faiblement épaisses vers l'extrémité; à peine plus largement prolongées que la base du prothorax; d'un roux testacé souvent un peu moins clair vers l'extrémité; hérissées de poils clairsemés: à 2^e article presque aussi grand que le 3^e: les 3^e à 5^e faiblement renflés vers l'extrémité: les 6^e et 7^e plus sensiblement obtusangulaires: le 8^e à côtés un peu courbes: les 9^e et 10^e submouiliformes, à peine plus longs que large: le dernier-ovoïde conique ou subparallèle sur sa moitié basilaire, rétréci postérieurement, près d'une fois plus long que large. *Yeux* noirs, médiocrement saillants; séparés des angles postérieurs par un espace égal à environ les deux tiers de leur diamètre longitudinal. *Prothorax* muni en devant d'un goulot apparent; assez peu arqué en arrière et muni d'un rebord peu saillant, et souvent peu apparent à la base; dilaté et arrondi vers la partie antérieure de ses côtés; à peu près aussi large, dans ce point, que la tête; rétréci ensuite, en formant une légère sinuosité vers les deux tiers; d'un quart au moins plus étroit dans ce point qu'à sa dilatation latérale antérieure; un peu plus long que large; convexe; noir luisant, mais paraissant d'un noir un peu ardoisé; marqué de points assez gros; hérissée de longs poils bruns; garnie d'une pubescence d'un blanc cendré ou cendrée, constituant deux bandes longitudinales postérieurement un peu convergentes, mais souvent peu apparentes. *Écusson* petit; en triangle aussi long que large; noir ou noirâtre. *Elytres* échancrées en arc à la base; arrondies aux épaules; subparallèles en-

suite on faiblement élargies dans leur milieu; arrondies à leur partie postéro-externe, obliquement tronquées en ligne ovale à leur partie postérieure; de trois quarts plus longues que larges; un peu obtusément convexes; ordinairement sans traces de fossette humérale; marquées d'une dépression un peu obtusément transverse, vers le cinquième de leur longueur; d'un noir ou noir brun luisant; parées chacune de deux taches d'un blond carné ou d'un flave rosat: la première, située sur la dépression, en forme de bande transversale rétrécie près de la suture qu'elle laisse noire: la seconde, en forme d'ovale un peu obliquement transverse, situé sur le disque, des deux tiers aux quatre cinquièmes de la longueur, presque également séparées du côté externe et de la suture; marquées de points grossiers, donnant naissance à des poils, les uns noirs, hérissés et clairsemés: les autres, couchés, obscurs sur les parties noires, d'un blond livide et plus longs sur les taches claires. *Dessous du corps* noir, luisant; ponctué sur la poitrine, pointillé sur le ventre; garni de poils gris assez longs et couchés. *Pieds* hérissés ou garnis de longs poils; d'un roux testacé livide, avec les cuisses brunes ou noirâtres. *Cuisses* antérieures plus sensiblement arquées sur leurs tranches antérieures et un peu plus renflées dans leur milieu.

Cette espèce paraît être exclusivement méridionale. Nous l'avons prise dans les environs de la Seyne (Var).

Variations (par défaut).

Var. *a*. Quand la matière colorante n'a pas eu le temps de se développer, la tête et le prothorax sont d'un rouge brun ou brunâtre, les élytres plus ou moins décolorées, les taches plus étendues.

Obs. La tache antérieure s'unit à la pareille sur la suture. Les pieds sont d'un testacé livide.

LAFERTÉ, l. c. Var. *c*.

Var. *β*. Quand le corps n'a pas reçu sa coloration complète les taches sont plus pâles et plus étendues: la première est souvent complètement transversale.

Obs. Les antennes et les pieds sont aussi plus pâles que dans l'état normal.

LAFERTÉ, l. c. Var. *b*.

Variation (par excès).

Var. *γ*. Quand la matière colorante s'est développée en abondance, les taches des élytres sont plus ou moins restreintes : les postérieures se trouvent souvent réduites à une sorte de point : les antérieures plus ou moins raccourcies du côté de la suture, sont réduites parfois à une sorte de triangle.

LAFERTÉ, l. c. Var. *β* et *γ*.

23. *Anthicus quadrioculatus*; WALTZ.

Suballongé ; pubescent ; tête et prothorax densément et finement ponctués : la tête en carré transversal sur les deux tiers postérieurs, et sans sillon occipital ; noire, mais paraissant d'un noir ardoisé : le prothorax ordinairement fauve testacé, parfois brun noir. Elytres d'un brun noir ; parsemées chacune de deux taches d'un flave ou livide testacé : l'antérieure, en triangle dont le sommet touche au calus : la seconde suborbiculaire, sur le disque, des trois presque ou quatre cinquièmes de leur longueur. Antennes et pieds testacés ou d'un roux testacé. Cuisses souvent noires : les antérieures médiocrement renflées dans leur milieu.

♂ Abdomen tronqué à son extrémité et laissant paraître le pygidium.

♀ Abdomen terminé en angle obtus à l'extrémité.

Anthicus quadrimaculatus (DEJEAN), Catal. (1833). p. 216. — Id. (1837). p. 238.

Anthicus quadriguttatus. WALTZ, Reis. n. Span. 2^e part. p. 75.

Anthicus quadrioculatus. LAFERTÉ, Monog. d. Anth. p. 21. 107. — J. DU VAL, Gener. pl. 84. fig. 419.

Long. 0^m,0036 à 0^m,0042 (4 l. 2/3 à 1 l. 7/8). — Larg. 0^m,0009 à 0^m,0013 (2/5 l. à 3/5 l.).

Corps suballongé. *Tête* en carré transverse sur ses deux tiers postérieurs, rétrécie et obtusément tronquée en devant; un peu plus longue (σ) ou à peine aussi longue (φ) que large; tronquée postérieurement et sans traces de sillon occipital; arrondie aux angles postérieurs et presque aussi large que près des yeux; densément ponctuée; noire, garnie d'une pubescence cendrée qui lui donne une teinte d'un noir ardoisé. *Antennes* sensiblement plus épaisses vers l'extrémité; à peine plus longuement prolongées que la base du prothorax; testacées ou d'un roux fauve; à 2^e article plus court que le 3^e: le 5^e aussi long que le dernier: les 3^e à 6^e, faiblement plus épais vers l'extrémité: les 7^e à 9^e, obtriangulaires, plus longs que larges: le 10^e à peine plus long que large: le 11^e subparallèle jusqu'à la moitié, rétrécie ensuite jusqu'à l'extrémité, de trois quarts plus large que long. *Yeux* ovales; noirs, médiocrement saillants, séparés des angles postérieurs de la tête par un espace presque aussi grand que leur diamètre longitudinal. *Prothorax* un peu arqué en arrière et muni à la base d'un rebord non saillant; dilaté et arrondi vers la partie antérieure de ses côtés; offrant vers les deux septièmes de sa longueur sa plus grande largeur; à peine (σ) ou à peu près (φ) aussi large dans ce point que la tête; rétréci ensuite jusqu'aux cinq septièmes; d'un quart plus étroit dans ce point qu'à sa dilatation latérale, subparallèle ensuite ou à peine renflé vers la base; d'un quart plus long que large; assez convexe surtout en devant; d'un roux fauve; densément ponctué, et garni comme la tête d'une pubescence cendrée ou cendré grisâtre. *Écusson* petit, en triangle aussi large que long; nébuleux. *Elytres* un peu ébancrées en arc en devant; subarrondies aux épaules; ovales-oblongues, faiblement élargies dans leur milieu; une fois plus longues que larges, prises ensemble; obtusément ou peu fortement convexes; offrant ordinairement les traces d'une fossette humérale; sans dépression transverse; ordinairement creusées sur la suture vers l'écusson, d'un sillon court, plus ou moins prononcé; d'un noir ou brun de poix; parées chacune de deux taches d'un flave testacé; l'antérieure presque en triangle inéquilatéral dont le sommet repose sur le calus, dont les côtés extérieurs couvrent le bord latéral et dont la base s'étend jusqu'aux deux septièmes internes de leur largeur: la seconde, subarrondie, sur le disque, des trois presque

aux quatre septièmes de la longueur; marquées de points noirs serrés et moins petits que ceux du prothorax, un peu affaiblis postérieurement; garnies d'une pubescence peu serrée, grise ou obscure sur les parties noires, roussâtre sur le reste. *Dessous du corps* noir ou brun. *Pieds* d'un flave testacé ou testacés, avec les genoux obscurs ou les cuisses souvent noirâtres: cuisses antérieures médiocrement: les autres faiblement renflées dans leur milieu.

Cette espèce se trouve dans les environs de Lyon, dans les saussaies; nous l'avons prise également en Provence dans les environs de Digne.

Variations (par défaut).

Var. *α*. Quand la matière colorante n'a pas eu le temps de se développer, la tête est moins obscure et les parties noires des élytres moins foncées.

Obs. Les cuisses sont ordinairement alors testacées et le prothorax d'un fauve testacé plus clair que dans l'état normal.

LAFERTÉ, l. c. Var. *β*.

Variations (par excès).

Var. *β*. Quand au contraire la matière colorante a pu se développer en abondance, le prothorax passe au brun ou au brun noirâtre: les antennes, les tibias et tarse préument une teinte plus foncée que dans l'état normal.

LAFERTÉ, l. c. Var. *β*.

24. **Anthicus aetherius**; LINNÉ.

Dessus du corps garni d'une courte pubescence grise. *Tête* et *prothorax* noirs, densément et finement ponctués: la tête en carré transverse sur ses deux tiers postérieurs: le prothorax plus long que large, convexe,

rétréci presque en ligne droite à partir du tiers. Elytres d'un roux fauve, parées d'une tache scutellaire et de deux bandes, noires : l'antérieure, vers le milieu de leur longueur, ordinairement remontant le long de la suture jusqu'à la tache scutellaire : la postérieure apicale, déhiscente en devant sur la suture avec sa pareille ; la bande noire antérieure plus ou moins développée, mais rarement assez pour se confondre avec la postérieure. Cuisses noires ; peu renflées : tibias et tarsi d'un roux fauve.

♂ Dernier arceau du dos de l'abdomen tronqué ou légèrement échanuré, laissant distinctement apercevoir un pygidium. Trochanter des cuisses postérieures ordinairement terminé par une pointe aiguë.

♀ Dernier arceau du dos de l'abdomen terminé en angle, non suivi d'un pygidium. Trochanter des cuisses postérieures inerme.

Meloe antherinus. LINN., FAUN. SUEC. p. 225. 829. — Id. Syst. nat. 12^e édit. t. I. p. 681. 16. — MULLER (P. L. S.), C. LINN., Natursyst. t. V. t. p. 381. 16. — DE VILERS, C. LINN., Entom. t. I. p. 402. 11.

Lagria antherina. FABR., Syst. entom. p. 126. — Id. Mant. inst. t. I. p. 94. 24. — GMEL., C. LINN., Syst. nat. t. I. p. 1731. — ROSSI, Faun. étr. t. I. p. 109. 278. — Id. Edit. HELLW. t. I. p. 115. 278.

Notorus antherinus. FABR., Entom. Syst. t. I. t. p. 212. — ILLIG., Kaef. prozess t. I. p. 288. 3. — PANZ., Faun. Germ. XI. fig. 14. — Id. Ent. germ. p. 87. 6. — CEDERH., Faun. ingr. prolr. p. 35. 107. — OLIV., Encycl. méth. t. VIII. p. 393. 16. — LATR., Hist. nat. t. X. p. 355. — LAMARCK, Anim. S. vest. t. IV. p. 429. 2. — L. DUFOUR, Excurs. p. 71. 427.

Anthicus antherinus. PAYK., FAUN. SUEC. t. I. p. 255. 2. — FABR., Syst. Eleuth. t. I. p. 294. 13. — SCHÖENH., Syn. ins. t. II. p. 56. 29. — GYLLENH., Ins. suec. t. II. p. 492. 3. — ZETTERST., Faun. lapp. p. 274. 2. — Id. Ins. lapp. p. 458. 2. — SAHLB., Ins. fenn. t. I. p. 438. — STEPH., Illustr. t. V. p. 73. — CASTELN., Hist. nat. t. II. p. 258. pl. 20. fig. 5. — SCHMIDT, Stett. Entom. Zeit. t. III. p. 129. 5. — LAFERTÉ, Monogr. d. Anth. p. 198. 103. — KÜSTER, Kaef. Europ. XIII. 69. — L. REDTENB., Faun. austr. 2^e édit. p. 640. — BACH, Kaef. t. III. p. 287. 14.

Lytta antherina. MARTYN, Engl. entom. pl. 39. fig. 3. — MARSH., Entom. brit. *Notorus cinctellus*. ROSSI, Mant. t. I. p. 46. 115. pl. 2. fig. D. — Id. édit. HELLW. t. I. p. 386. 115.

Long. 0^m,0030 à 0^m,0035 (1 l. 2/5 à 1 l. 3/5). — Larg. 0^m,0010 à 0^m,0013 (1/2 l. à 3/5).

Corps subballonné. Tête en carré transverse sur les deux tiers posté-

rieurs, rétrécie et obtusément arrondie en devant; au moins aussi longue que large (σ) ou plus large que longue (φ); tronquée postérieurement et sans traces de sillon occipital; émoussée ou subarrondie aux angles postérieurs; densément ponctuée; noire et garnie d'une pubescence grisâtre qui la rend d'un noir terne. *Antennes* un peu plus épaisses vers l'extrémité; un peu plus longuement prolongées que la base du prothorax; brunes ou parfois d'un brun rougeâtre; brièvement pubescentes; à 2^e article plus court que le 3^e: les 3^e à 6^e plus longs que larges, faiblement renflés vers l'extrémité: les 7^e et 8^e plus sensiblement élargis à celle-ci: les 9^e et 10^e presque carrés, aussi larges que longs; le dernier ovoïdo-conique, de moitié plus long que large. *Yeux* ovales, noirs; médiocrement saillants, séparés des angles postérieurs de la tête par un espace presque égal à leur diamètre longitudinal. *Prothorax* arqué en arrière et muni à la base d'un rebord souvent peu distinct; dilaté et arrondi vers la partie antérieure de ses côtés; offrant vers le tiers de sa longueur sa plus grande largeur; à peu près aussi large (σ) ou aussi large (φ) dans ce point que la tête, rétréci ensuite presque jusqu'aux trois quarts de sa longueur, d'un quart moins large dans ce point qu'à sa dilatation; subparallèle ensuite ou à peine renflé vers la base; d'un sixième plus long que large; assez convexe, surtout en devant; noir; ponctué et garni de pubescence comme la tête. *Ecusson* petit; triangulaire, presque aussi large que long, obscur, pubescent. *Elytres* un peu échancrées, en arc à la base; subarrondies aux épaules, ovales-oblongues; assez faiblement élargies dans leur milieu; arrondies à leur partie postéro-externe, obliquement tronquées à l'extrémité; près d'une fois plus longues que larges, prises ensemble; obtusément et peu fortement convexes; creusées en devant d'une fossette humérale assez faible ou peu profonde; sans dépression transverse; d'un roux fauve, parées d'une tache scutellaire et de deux bandes, noires: la tache scutellaire étendue en devant jusqu'à la fossette humérale, obtriangulaire, prolongée presque jusqu'au quart de la suture: la bande noire, antérieure, couvrant du quart aux quatre septièmes ou un peu plus du bord externe, raccourcie dans le sens de la longueur de dehors en dedans, sur la moitié interne en non étendue tout à fait jusqu'à la suture, vers laquelle elle remonte

jusqu'à la tache scutellaire, à laquelle elle s'unit, en formant avec sa pareille un angle sutural dirigé en avant, liée par la partie inférieure de son bord latéral à la bande postérieure : celle-ci formée sur chaque élytre d'une grosse tache en ovale transversal, liée à la bordure noire latérale, avancée un peu plus que le cinquième postérieur de leur longueur, et seulement unie à sa pareille sur son tiers postérieur du côté de la suture : les parties noires laissant de couleur d'un roux fauve, sur chaque élytre, 1° une tache ovale, un peu obliquement longitudinale sur la partie externe, de la première moitié; 2° entre la bande antérieure et la postérieure, une bande transversale, formant avec sa pareille un angle dirigé en avant sur la suture, et un prolongement sutural linéaire, en arrière; marquées de points moins rapprochés que ceux du prothorax, et garnies d'une pubescence obscure sur les parties noires, et presque concolore sur les parties d'un roux fauve. *Dessus du corps* noir, pointillé, pubescent. *Pieds* assez allongés : cuisses noires, parfois avec la base fauve : tibias et tarses d'un roux fauve ou testacé : cuisses, même les antérieures, faiblement renflées dans leur milieu.

Cette espèce est commune dans toute la France, et même dans toute l'Europe. On la trouve dans les matières végétales en décomposition, dans le terreau, au pied des plantes, et parfois sur les fleurs.

Variations (par défaut).

Var. *a*. Quand la matière colorante n'a pas eu le temps de se développer, la tête et le prothorax sont d'un rouge testacé ou brunâtre; les élytres d'un jaune testacé et offrant souvent à peine des traces des signes noirs.

Anthicus antherinus. GYLLENH., l. c. Var. *a*. — LAFERTÉ, l. c. Var. *d*.

Var. *β*. Bande transversale médiane réduite à une tache latérale : les autres plus ou moins complètement indiquées. Couleur d'un roux fauve souvent plus pâle.

Anthicus antherinus. SCHMIDT, l. c. V. *γ*. — LAFERTÉ, l. c. Var. *c*.

Var. γ . Bande transversale médiaire grêle, réduite dans ses proportions, laissant prendre à la couleur d'un roux testacé un plus grand développement.

Obs. La bande postérieure est réduite parfois à deux taches ovales isolées de la suture, et les cuisses sont quelquefois d'un rouge testacé ou brunâtres.

LAFERTÉ, l. c. Var. d .

Variations (par excès).

Var. δ . Bande noire médiaire étendue jusqu'à la suture, et ne laissant pas sur celle-ci avec sa pareille un angle dirigé en avant de couleur roux fauve.

GYLLENH., l. c. V. b . — LAFERTÉ, l. c. Var. β .

Var. ϵ . Bande noire du milieu des élytres notablement plus développée que dans la variété précédente, réduisant l'espace occupé par la partie d'un roux fauve antérieure, liée à la bande postérieure par une bordure suturale noire, et réduisant la bande d'un roux fauve située entre elle et la bande postérieure, à une tache ou bande transverse souvent un peu oblique, n'atteignant sur chaque élytre, ni la suture, ni le bord externe.

LAFERTÉ, l. c. Var. γ .

Var. ζ . Bande noire du milieu des élytres confondue avec la postérieure, et ne laissant plus entre elle et la postérieure de traces de la couleur d'un roux fauve.

GYLLENH., t. IV. p. 306. Var. d . — LAFERTÉ, l. c. var. δ .

Gyllenhal indique une variété ayant le corps tout noir, à l'exception des tibias et des tarses qui restent testacés. Nous n'avons pas eu occasion de la voir.

13. *Anthicus tenellus*; LAFERTÉ.

Allongé, noir ou d'un noir fuligineux peu luisant, finement pointillé et garni d'un duvet cendré ou cendré grisâtre très-fin. Tête en carré transverse sur les trois cinquièmes postérieurs et d'un sillon occipital. Elytres creusées d'une dépression un peu obliquement transverse, vers le cinquième de sa longueur et d'un sillon sutural scutellaire; parées chacune de deux taches transverses d'un blanc carné: la 1^{re}, sur la dépression transverse: la 2^e, vers les trois cinquièmes ou un peu plus, un peu obliquement dirigée en arrière sur les côtés. Base des antennes, des cuisses, tibias et tarses d'un fauve testacé: tiers ou moitié postérieure des antennes et majeure partie des cuisses obscurs.

♂ Dernier segment de l'abdomen obtusément tronqué, laissant plus ou moins apparaître le pygidium. Cuisses antérieures sensiblement plus renflées.

♀ Dernier segment de l'abdomen terminé en angle; sans trace de pygidium. Cuisses antérieures à peine plus renflées que les autres.

Anthicus tenellus (HOFFMANN). (DEJEAN). Catal. (1833). p. 216. — Id. (1837). p. 238. — LAFERTÉ, Ann. de la Soc. entom. de France. t. XI. (1842). p. 251. — Id. Monogr. des Anth. p. 188. 95.

Anthicus æmœnus. SCHMIDT, Stett. entom. Zett. t. III (1842). p. 176. 16. — KUSTER, Kaf. Europ. XIII. 72.

Long. 0^m,0025 à 0^m,0033 (1 l. 1/8 à 1 l. 1/2). — Larg. 0^m,0007 à 0^m,0009 (1/3 à 2/5).

Corps suballongé. Tête en carré transverse sur ses trois cinquièmes postérieurs, rétrécie en angle en devant; à peine aussi large que longue; émoussée aux angles postérieurs; sans apparence de sillon occipital; médiocrement ou peu fortement convexe; noire, peu luisante; pointillée; garnie d'une pubescence grisâtre, parfois épilée, et paraissant alors plus luisante; offrant souvent la ligne longitudinale médiane relevée en arrière à peine appréciable. Antennes sensiblement

renflées vers l'extrémité; à peine plus longuement prolongées que la base du prothorax; fauves ou d'un fauve testacé à la base, d'un fauve obscur ou brunâtre vers l'extrémité; hérissées de poils fins et assez serrés; à 2^e article plus court que le 3^e; les 3^e à 6^e faiblement allongés et élargis de la base à l'extrémité: les 7^e, 8^e et 9^e plus sensiblement élargis et en ligne courbe: le 10^e à peine plus long que large: le dernier, ovoïde-conique, un peu plus obtus à son extrémité, de moitié plus long que large. Yeux ovales; noirs; médiocrement saillants; séparés des angles postérieurs de la tête par un espace égal environ aux trois quarts, ou un peu moins de leur diamètre longitudinal. *Prothorax* arqué en arrière, à la base; muni à celle-ci d'un rebord aplani, souvent peu apparent précédé par une fine ligne transversale; dilaté et arrondi vers la partie antérieure de ses côtés; offrant vers le tiers de sa longueur sa plus grande largeur; sensiblement moins large dans ce point que la tête; rétréci ensuite jusqu'aux deux tiers, d'un cinquième ou d'un quart plus étroit dans ce point que dans son diamètre transversal le plus grand, plus faiblement élargi ou dilaté vers la base; un peu moins large à celle-ci qu'à sa dilatation antérieure; d'un quart moins large que long; assez convexe, surtout en devant; noir, peu luisant, finement pointillé et pubescent comme la tête. *Ecusson* en triangle aussi large que long; noir. *Elytres* garnies à la base de cils dirigés en arrière; subarrondies aux angles huméraux; ovales oblongues; sensiblement élargies vers la moitié de leur longueur ou un peu après, arrondies à leur partie postéro-externe; obtusément tronquées à l'extrémité; une fois plus longues que larges, rénées, obtusément convexes; ordinairement sans traces de fossette humérale; marquées, vers le cinquième de leur longueur, d'une dépression un peu obliquement transverse; creusées d'une dépression ou d'un sillon sutural basilaire; noires, peu luisants; finement pointillées; parées chacune de deux taches d'un blanc carné ou flavescent, non liées au bord externe et non étendues jusqu'à la suture; l'antérieure, sur sa dépression transverse, élargie presque en triangle de dedans en dehors: la postérieure naissant près de la suture, un peu après les trois cinquièmes de leur longueur, un peu obliquement dirigée en arrière sur les côtés: les taches plus ou moins apparentes sous la pubescence qui les recouvre. *Dessous*

du corps noir ou noir brun, brièvement pubescent : plaques latérales du mésosternum suborbiculaire ; ponctuées, bordées d'une frange périphérique de poils cendrés très-fins. Pieds pubescents ; fanves ou d'un fauve testacé, avec les cuisses en majeure partie brunes ou noires : les cuisses peu médiocrement renflées dans leur milieu.

Cette espèce se trouve sur les bords du Rhône, dans les environs de Lyon, et plus particulièrement dans nos provinces plus méridionales. Elle est répandue dans tout le midi de l'Europe et dans le nord de l'Afrique.

Obs. L'extrémité des antennes et les cuisses sont plus ou moins foncées.

Les taches varient de teinte et passent du blanc incarnat au flave pâle. Elles sont naturellement plus visibles quand la pubescence qui les recouvre est enlevée.

26. *Anthicus ater*; PANZER.

Suballongé ; entièrement noir ; presque glabre, garni d'une pubescence courte et peu apparente ; tête en carré transverse sur ses deux tiers postérieurs ; arrondie aux angles postérieurs, rayée d'un sillon occipital et échancrée à l'extrémité de celui-ci. Prothorax à peine sinué vers les deux tiers ; légèrement relevé en rebord à la base ; plus long que large, convexe. Elytres subparallèles, graduellement à peine élargies vers la moitié de leur longueur ; une fois plus longues que larges, prises ensemble ; fortement ponctuées ; sans fossette humérale. Antennes et pieds noirs : torses souvent moins obscurs. Cuisses médiocrement renflées dans leur milieu.

♂ Dernier arceau de l'abdomen un peu échancré, laissant apparaître le pygidium. Cuisses antérieures plus sensiblement renflées.

♀ Dernier arceau de l'abdomen terminé en angle ; sans traces de pygidium.

Notus ater (HELLW.). PANZ., FAUN. Germ. XXXI. fig. 15. — ILLIG. Kaef. preuss. t. I. p. 290. 7. — OLIV., ENCYCL. méth. t. VIII. p. 397. — LATR. Hist. nat. t. X. p. 357.

Anthicus ater. PAYK, Faun. svec. act. Holm. 1801. p. 117. — SCHROENH., Syn. ins. t. II. p. 56. — GYLLENH., Ins. svec. t. II. p. 494. 5. — ZETTERST., Faun. lapponic. p. 274, n° 3. — Id. Ins. lapp. p. 158. — SAHLB., Ins. febn. t. I. p. 439. — STEPH. Illustr. t. V. p. 72. — SCHMIDT, Stell. Entom. Zeit. t. III. p. 177. 17. — KUSTER, Kaef. Europ. XVIII. 64. — L. REDTENB., Faun. Austr. 2^e édit. p. 638. — BACH, Kaef. t. III. p. 284. 1.

Long. 0^m,0028 à 0^m,0036 (1 l. 1/4 à 1 l. 3/4). — Larg. 0^m,0008 à 0^m,0010 (1/3 à 1/2 l.).

Corps suballongé. *Tête* en carré transverse sur les deux tiers postérieurs; rétrécie et arrondie en devant; un peu plus longue que large; tronquée postérieurement, creusée d'un sillon occipital, et ordinairement échancrée à l'extrémité de celui-ci; arrondie aux angles postérieurs et au moins aussi large (σ) au devant de ceux-ci que près des yeux; peu convexe; d'un noir luisant; marquée de points assez fins et médiocrement rapprochés; presque glabre; offrant parfois en devant les traces d'une légère carène. *Antennes* épaissies vers l'extrémité; un peu plus longuement prolongées que la base du prothorax; noires ou d'un noir brun; hérissées de poils concolores; à 2^e article un peu plus court que le 3^e; les 4^e à 6^e faiblement plus longs que larges; élargis vers leur extrémité: les 7^e à 10^e élargis en ligne courbe vers leur extrémité: les 7^e et 8^e au moins aussi longs que larges: les 9^e et 10^e, à peine aussi longs que larges: le dernier ovoïdo-conique, de moitié ou des trois quarts plus long que large. *Yeux* noirs; médiocrement saillants; séparés des angles postérieurs de la tête par un espace plus grand que leur diamètre longitudinal. *Prothorax* muni en devant d'un goulot très-apparent; dilaté et subarrondi vers la partie antérieure de ses côtés; offrant vers les deux septièmes de sa longueur sa plus grande largeur; à peine ou à peu près aussi large dans ce point que la tête; rétréci ensuite et formant vers les deux tiers une faible sinuosité; d'un quart environ plus étroit dans ce point qu'à sa dilatation antéro-latérale; ordinairement légèrement relevé en rebord ou parfois sans rebord apparent, à la base; d'un cinquième environ plus long que large: convexe; d'un noir luisant; marqué de points aussi fins et au moins aussi rapprochés que ceux de la tête; presque glabre, garnie comme celle-ci d'un duvet cendré grisâtre, court, fin, peu apparent, parfois

usé. *Ecusson* en triangle aussi large que long; noir. *Elytres* échaucrées en arc à la base; arrondies aux épaules; oblongues, graduellement et à peine élargies vers la moitié de leur longueur; obtusément tronquées ou arquées postérieurement; une fois plus longues que larges, prises ensemble; médiocrement ou obtusément convexes; ordinairement sans traces de fossette humérale, sans dépression transverse vers le cinquième de leur longueur; marquées de points beaucoup plus gros et moins rapprochés que ceux du prothorax; d'un noir luisant; presque glabres. *Dessous du corps* d'un noir luisant; marqué sur la poitrine de points assez gros et médiocrement rapprochés, presque impointillé et peu distinctement pubescent sur le ventre. *Pieds*: cuisses noires ou brunes; tarsi et souvent tibia bruns ou d'un brun rouge ou rougeâtre: cuisses, même les antérieures, médiocrement renflées dans leur milieu.

Cette espèce est principalement septentrionale. On la trouve rarement en France. Nous l'avons reçue de Suède de M. Bohemau. Elle a été trouvée dans les environs de Pontarlier, par feu Billot.

6^e *Division*. Tête tronquée ou faiblement arquée en arrière à sa partie postérieure. Prothorax plus long que large et muni d'un goulot plus ou moins apparent; creusé de chaque côté d'une fossette visible en dessus.

α Tête plus étroite au devant des angles postérieurs que près des yeux. Elytres parées d'une ou de deux bandes colorées.

β Elytres parées de deux bandes d'un rouge ou roux testacé: l'antérieure plus marquée. Prothorax d'un roux testacé.

ββ Elytres parées après la moitié de leur longueur d'une bande d'un rouge ou flavetestacé. Prothorax noir en devant.

c Cuisses testacées.

cc Cuisses noires.

αα Tête aussi large au devant des angles postérieurs que près des yeux. Elytres d'un noir plombé, sans taches.

27. *Sanguinicollis*.

28. *Fasciatus*.

29. *Venustus*.

30. *Plumbus*.

27. *Anthicus sanguinicollis*; LAFERTÉ.

Suballongé; très-médiocrement convexe; garni d'une pubescence fine, cendrée ou d'un livide grisâtre; très-finement ponctué. Tête noire, brune ou en partie rougeâtre, tronquée en arrière, arrondie aux angles postérieurs, et moins large au devant de ceux-ci que près des yeux. Prothorax à goulot court, offrant vers le tiers sa plus grande largeur, rétréci ensuite en ligne presque droite, ou un peu en courbe rentrante, d'un rouge de groseille; à peine aussi long que large. Elytres brunes ou d'un brun noir, parsemées chacune de deux bandes d'un livide flavescent: la 1^{re} ordinairement non liée au bord externe, naissant après l'épaule et dirigée un peu obliquement en arrière vers la suture qu'elle atteint ordinairement: la seconde en forme de triangle, non étendue jusqu'à la suture, couvrant souvent des trois cinquièmes aux cinq sixièmes du bord externe. Moitié basilaire des antennes, tibias et tarses d'un rouge testacé: extrémité des antennes et cuisses ordinairement brunes.

Anthicus terminatus (DEJEAN), SCHMIDT, Stett. Entom. Zeit. 1. III. p. 128. 4. —

KUSTER, Käf. Eur. 13. 70.

Anthicus sanguinicollis. LAFERTÉ, Monogr. des Anth. p. 339. 148.

Long. 0^m,0022 à 0^m,0028 (1 l. à 1 l. 1/4). — Larg. 0^m,0007 à 0^m,0009 (1/3 l. à 2/5 l.).

Corps suballongé. Tête subarrondie, à peine plus longue que large, obtusément tronquée postérieurement; arrondie aux angles postérieurs et moins large au devant de ceux-ci que près des yeux, rétrécie et obtusément arrondie en devant; sans sillon occipital; peu convexe; finement pointillée; ordinairement noirâtre, parfois d'un brun fauve ou en partie rougeâtre; garnie d'une fine pubescence. Antennes sensiblement épaissies vers l'extrémité; à peine aussi longuement ou à peine plus longuement prolongées que la base du prothorax; d'un roux ou flave orangé sur les six premiers articles, noires ou noirâtres sur les derniers: les premiers presque glabres, les autres peu pubescents: les 2^e à 6^e

pen renflés vers l'extrémité : les 7^e à 10^e, plus sensiblement obtusangulaires : le 10^e en ligne courbe sur les côtés et à peine plus long que large : le dernier ovoïdo-conique. *Yeux* noirs ; médiocrement saillants, séparés des angles postérieurs par un espace égal environ aux deux tiers de leur diamètre longitudinal. *Prothorax* muni en devant d'un goulot court ; dilaté et subarrondi vers la partie antérieure de ses côtés ; offrant vers le tiers ou un peu plus de sa longueur la plus grande largeur, un peu moins large dans ce point de la tête, rétréci ensuite un peu en courbe rentrante jusqu'aux deux tiers, subparallèle ou peu élargi vers la base ; rebordé à celle-ci ; à peine aussi long que large ; pen convexe ; finement pointillé ; d'un rouge de groseille ou parfois roux pâle ou d'un roux testacé ; garni comme la tête d'une fine pubescence grisâtre. *Ecusson* petit, à peu près aussi large que long ; noirâtre ou obscur. *Elytres* tronquées ou légèrement échancrées en arc à la base ; de deux cinquièmes plus larges en devant que la base du prothorax ; émonssées ou subarrondies aux épaules ; faiblement élargies vers le milieu de leur longueur ; obtusément arrondies à l'extrémité ; une fois environ aussi longues que larges ; peu convexes ; ordinairement sans trace de fossette humérale ; parfois subdéprimées vers le sixième ou cinquième de leur longueur ; un peu moins finement pointillées que le prothorax ; garnies d'une pubescence fine et peu serrée, d'un livide grisâtre ; noires et d'un noir brun ou brunes, parées chacune de deux bandes d'un flave livide ou d'un flave de gomme : l'antérieure ordinairement non liée au bord externe, couvrant près de celui-ci du septième au tiers environ de leur longueur, transversalement étendue jusqu'à la suture en obliquant un peu en arrière ; la postérieure en forme de tache triangulaire dont la base couvre des trois cinquièmes aux cinq sixièmes du bord externe qui parfois reste noir ou brun, et dont le sommet à peine plus postérieur que leur angle antéro-externe, se rapproche plus ou moins de la suture qu'il n'atteint pas. *Dessous du corps* presque impointillé, peu pubescent ; noir ou noirâtre. *Pieds* d'un roux ou testacé livide : cuisses, moins leur base, noires : cuisses, même les antérieures, légèrement renflées dans leur milieu.

Cette espèce est exclusivement méridionale.

Variations (par défaut).

Var. α. Quand la matière colorante a été incomplètement développée, la tête est d'un roux brunâtre ou même d'un roux testacé comme le prothorax; les élytres sont parfois décolorées, les bandes plus pâles, quelquefois un peu plus grandes.

Obs. Les cuisses sont alors d'un roux livide ou testacé et les médi et postpectus parfois d'un testacé brunâtre.

Anthicus sanguinicollis. LAFERTÉ, l. c. Var. β.

Variations (par excès).

Var. β. Bandes des élytres restreintes dans leur dimension ou presque obsolètes.

Obs. Dans cette variété la base des antennes et les pattes sont parfois d'un fauve foncé.

LAFERTÉ, l. c. Var. β.

Var. γ. Bande des élytres réduite dans ses proportions, tache postérieure nulle.

Obs. La base des antennes, les tibias et tarsi sont souvent nébuleux ou obscurs.

LAFERTÉ, l. c. Var. γ.

Var. δ. Elytres noires, sans taches.

Obs. Dans cette variation par excès de matière colorante, le prothorax, la base des antennes et les tibias et tarsi conservent parfois la couleur normale, plus ordinairement prennent une teinte plus foncée ou obscure. Le prothorax se montre même quelquefois noirâtre en devant.

Anthicus ruficollis. SCHMIDT, Stett. ent. Zeit. p. 172. 12.

Anthicus sanguinicollis. LAFERTÉ, l. c. Var. 4 et 5.

28. ***Anthicus fasciatus***; LAFERTÉ.

Suballongé : finement pointillé ; garni d'une pubescence grisâtre et soyeuse. Tête noire, tronquée postérieurement, arrondie aux angles postérieurs et un peu moins large au devant de ceux-ci que près des yeux : ceux-ci assez saillants. Prothorax offrant vers le tiers sa plus grande largeur, sinué vers les deux tiers ; plus long que large ; noir, avec la base et rarement toute la surface d'un flave ou rouge testacé. Elytres de trois quarts au moins plus longues que larges réunies ; d'primées vers le cinquième de leur longueur ; noires, ornées d'une bande d'un rouge ou flave testacé couvrant des quatre septièmes presque aux trois quarts de leur longueur et souvent d'une tache triangulaire de même couleur, après l'épaule ; mais parfois d'un flave testacé pâle, avec l'extrémité et une bande ou tache médiale, noires. Antennes d'un rouge testacé sur les cinq premiers articles, noires sur les suivants. Pieds d'un rouge ou flave testacé.

♂ Ailé. Elytres tronquées en avant, à angles huméraux presque rectangulairement ouverts ; subparallèles ; rétrécies en ligne un peu courbe depuis les deux tiers jusqu'à l'angle sutural, terminées en pointe, un peu obtuse près de celui-ci.

♀ Pourvue d'ailes plus ou moins incomplètes. Elytres ovalaires, élargies dans leur milieu, moins saillantes aux épaules, obtusément tronquées un peu en arc dirigé en arrière, prises ensemble, à l'extrémité.

♂ *Anthicus fasciatus*. CHEVROLAT, Iconogr. du Règne anim de Cuvier, édition Guérin, t. III. 2^e partie. p. 131. pl. 34. fig. 9

♂ *Anthicus affinis*. LAFERTÉ, Ann. de la Soc. entom. de Fr. t. II. p. 248. ♂.

♀ *Anthicus Antoniae*. LAFERTÉ, Ann. de la Soc. entom. de Fr. t. II. p. 249. pl. 10. fig. 2.

♀ *Anthicus monogrammus*. SCHMIDT, Stett. entom. Zeit. t. III. p. 175.

♂ ♀ *Anthicus fasciatus*. LAFERTÉ. Monogr. des Anth. p. 246. 155.

Long. 0^m,0018 à 0^m,0024 (4/5 l. à 1 l. 1/8). — Larg. 0^m,0006 à 0^m,0007 (1/4 à 1/3 l.).

Corps suballongé. *Tête* à peine aussi longue ou moins longue que large; tronquée postérieurement; avec ou sans traces de sillon occipital; émoussée ou subarrondie aux angles postérieurs et un peu moins large à ces angles que près des yeux; médiocrement convexe; très-finement pointillée; noire, mais garnie d'un duvet très-fin, d'un cendré grisâtre qui lui donne une teinte moins obscure. *Antennes* sensiblement épaissies à partir du 3^e ou du 6^e article; à peine aussi longuement ou à peine plus longuement prolongées que la base du prothorax; hérissées d'une fine pubescence; d'un roux flave sur les cinq ou six premiers articles, noirs sur les autres: les 2^e à 4^e à peine renflés vers leur extrémité: les 6^e à 9^e (♂) obtusangulaires, en ligne graduellement plus courbe sur les côtés: le 10^e (♂) ou les 8^e à 10^e (♀) submoniliformes, à peine aussi longs que larges: le dernier ovoïdo-conique. *Yeux* noirs, assez saillants, séparés des angles postérieurs de la tête par un espace un peu moins grand que leur diamètre. *Prothorax* muni en devant d'un goulot large et court; dilaté et arrondi (♂) ou subarrondi (♀) vers la partie antérieure de ses côtés; offrant vers le quart (♀) ou vers le tiers (♂) de sa longueur sa plus grande largeur, un peu plus étroit dans ce point que la tête; rétréci ensuite, en formant vers les deux tiers une sinuosité plus ou moins sensible; finement ou à peine rebordé à la base; d'un cinquième plus long que large; médiocrement convexe sur le dos; finement pointillé; noirâtre en devant, d'un roux livide ou d'un testacé livide à la base; garni d'une fine pubescence cendrée. *Ecusson* noirâtre, en triangle aussi large que long, obtus à l'extrémité. *Elytres* échancrées en arc, en devant; celles du ♂ à épaules assez saillantes et subarrondies ou émoussées, en ligne droite sur la moitié antérieure de leurs côtés; faiblement élargies dans leur milieu; rétrécies ensuite en ligne un peu courbe jusqu'à l'angle sutural, en ogive à l'extrémité; peu convexes sur le dos: calles de la ♀ ovales-oblongues, à angles huméraux peu ou pas saillants, en ovale allongé en ligne un peu courbe sur la moitié antérieure de leurs côtés; assez fortement élargies dans leur

milieu ; obliquement tronquées à l'extrémité ; médiocrement convexes sur le dos ; une fois environ (σ) ou de deux tiers (φ) plus longues que larges ; offrant souvent les faibles traces d'une fossette humérale, et, surtout chez le σ , celles d'une dépression transverse ; d'un noir fuligineux ou peu foncé, parées chacune d'une tache et d'une bande d'un flave pâle : la tache à limites indécises, souvent presque triangulaire couvrant depuis l'épaule jusqu'aux deux septièmes de leur longueur et ordinairement étendue jusqu'à la moitié de leur largeur : la bande, transversalement étendue depuis le bord externe jusqu'à la suture, depuis les trois septièmes jusqu'aux cinq septièmes de leur longueur ; finement pointillées ; garnies d'une pubescence cendrée ou grisâtre, luisante. *Ailes* développées chez le σ , ordinairement rudimentaires ou impropres au vol, chez la φ . *Dessous du corps* noir, à peine pointillé : finement pubescent. *Pieds* d'un jaune de gomme : cuisses à peine renflées.

Variations (par exoïs).

Var. α . Quand la matière colorante n'a pas eu le temps de se développer les élytres sont d'un flave testacé ou rosat plus ou moins pâle, avec l'extrémité et une bande transversale noirâtres : celle-ci grêle, commune aux deux étuis, un peu arquée en arrière, située un peu avant la moitié de leur longueur, et parfois réduite à une tache latérale.

Obs. Le dessous du corps est souvent alors testacé, ou avec l'extrémité de l'abdomen obscure. La tête conserve, ordinairement de couleur noire ou noirâtre. Le prothorax est le plus souvent entièrement testacé.

Anthicus fasciatus. LAFERTÉ, l. c. Var. ϵ .

Var. β . Tache humérale des élytres plus étendue, arrivant parfois à la suture et constituant alors une bande transversale envahissant parfois presque toute la base.

Obs. La partie noirâtre du prothorax est plus ou moins restreinte.

réduite souvent à une petite tache antérieure. La poitrine et parfois la base de l'abdomen sont rougeâtres ou d'un rouge testacé.

Anthicus bicinctus (DEJEAN), Catal. (1837), p. 238 (♀).

Anthicus fasciatus. LAFERTÉ, l. c. Var. *b*.

Var. *γ*. Semblable à l'état normal, mais avec le prothorax entièrement d'un rouge testacé plus ou moins pâle.

Anthicus fasciatus. LAFERTÉ, l. c. Var. *α*.

Variations (par excès).

Var. *δ*. Tache antérieure des élytres indistincte.

Obs. Le prothorax est ordinairement noir ou noirâtre sur une plus ou moins grande étendue de sa partie antérieure, rarement il est entièrement d'un rouge testacé : dans ce dernier cas, la partie noire des élytres est plus foncée, comme si la matière colorante noire du prothorax avait été absorbée par les étuis.

Anthicus unifasciatus (DEJEAN). Catal. 1836. p. 238.

Anthicus fasciatus. LAFERTÉ, l. c. Var. *β* et *ββ*.

Var. *ε*. Élytres entièrement noires ou d'un brun noir.

Obs. La couleur du prothorax varie : tantôt le noir couvre la plus grande partie de sa surface, tantôt il est presque entièrement d'un rouge testacé.

Anthicus fasciatus. LAFERTÉ, l. c. Var. *γ*. et *γγ*.

29. *Anthicus venustus*; VILLA.

Suballongé; finement pointillé; garni d'une pubescence cendrée très-courte sur la tête et sur le prothorax, longue et voilant la ponctuation, sur les élytres. Tête noire; tronquée en arrière, arrondie aux angles postérieurs et presque aussi large au devant de ceux-ci que près des yeux:

Prothorax muni d'un goulot très-court; arrondi sur les côtés jusqu'aux trois cinquièmes, sinueux dans ce point et creusé d'une fossette latérale visible en dessus; faiblement rebordé à la base; plus long que large; ordinairement d'un rouge ferrugineux au moins à la base et noir sur le reste; parfois tout rouge ou tout noir. Elytres subparallèles, une fois plus longues que larges réunies, noires, parsemées après les trois cinquièmes d'une bande transversale d'un rouge fixe ou ferrugineux, moins développée latéralement, parfois obsolète. Base des antennes, tibiax et tarses d'un rouge fauve ou flavescens: seconde moitié des antennes et cuisses, noires.

Anthicus venustus. VILLA, Coléopt. Europ. (1833). p. 33. — LAFERTÉ, Monogr. des Anth. p. 248. 156.

Anthicus unifasciatus. SCHMIDT, Stett. entom. Zeit. t. III. p. 173. 13. — KÜSTER, Kaef. Europ. XIII. 71.

Long. 0^m,0022 à 0^m,0025 (1 l. à 1 1/8). — Larg. 0^m,0007 à 0^m,0008 (1/3 l. à 2/5).

Corps suballongé. Tête en carré transverse sur ses deux tiers postérieurs, rétrécie en devant; aussi large que longue; tronquée postérieurement et sans sillon occipital; arrondie aux angles postérieurs, et presque aussi large en devant de ceux-ci que près des yeux; médiocrement convexe; finement pointillée; noire; brièvement pubescente. Antennes un peu plus longuement prolongées que la base du prothorax; grossissant un peu vers l'extrémité; à 1^{er} article obscur: les 2^e à 6^e d'un rouge ferrugineux ou d'un rouge fauve: les derniers, noirs: les 2^e à 4^e obconiques, plus longs que larges: le 3^e plus long que le 2^e: les 6^e à 10^e graduellement plus épais et plus courts: le 11^e conique, une fois au moins plus long que le 10^e. Yeux noirs; ovales; un peu saillants, séparés du bord postérieur de la tête par un espace presque aussi grand que leur diamètre longitudinal. *Prothorax* muni en devant d'un goulot très-court; arrondi sur la partie antérieure de ses côtés, jusqu'aux trois cinquièmes de sa longueur; sinueux dans ce point et subparallèle ensuite ou à peine élargi jusqu'à la base; offrant vers le tiers sa plus grande largeur, un peu moins large dans ce point que la tête; muni à la base d'un léger rebord; plus long

que large; médiocrement ou assez convexe; creusé latéralement, vers chacune de ses sinuosités, d'une fossette visible en dessus; finement pointillé; brièvement pubescent; parfois entièrement d'un rouge pâle; ordinairement noir sur le disque et d'un rouge ferrugineux au moins à la base; plus rarement entièrement noir. *Ecusson* petit, noir, à peine aussi large que long. *Elytres* un peu échancrées en arc à la base; arrondies aux épaules; subparallèles ou à peine élargies en ligne droite jusqu'aux deux cinquièmes de leur longueur; obtusément arrondies, prises ensemble, à l'extrémité; une fois plus longues que large, réunies; peu convexes ou planiuscules en dessus; sans fossette humérale; creusées d'une dépression transverse, vers le cinquième de leur longueur; noires, parsemées chacune d'une bande transversale, d'un rouge jaunâtre ou ferrugineux, couvrant des trois cinquièmes ou un peu plus aux cinq septièmes environ de leur longueur: cette bande plus développée dans le sens de leur longueur près de la suture que près du bord externe, et souvent obscure, obsolète et peu distincte; finement pointillées; garnies d'une pubescence cendrée assez longue, qui rend peu distincte la ponctuation. *Dessous du corps* noir. *Pieds* d'un rouge jaunâtre ou ferrugineux, avec les cuisses noires, et parfois l'extrémité des taches noirâtres.

Cette espèce a été trouvée près de Milau, et décrite pour la première fois par MM. Villa. Elle a été prise par Solier dans les environs de Marseille.

Les exemplaires que nous avons eu sous les yeux nous ont été communiqués par M. le baron Henri de Bonvouloir.

Variations (par défaut).

Var. α. Quand la matière noire ne s'est pas assez abondamment développée le prothorax est entièrement d'un rouge pâle et flavescant. La bande des élytres est d'un rouge flavescant, ordinairement plus développée; et quelquefois on aperçoit derrière l'épaule les traces d'une petite tache pâle.

LAFERTÉ, t. c. Var. β.

Obs. Quand le pygmentum n'a pas eu le temps de se développer, les élytres sont parfois brunes et les pieds entièrement d'un rouge testacé.

SCHMIDT, l. c. Var. γ .

Dans l'état qui paraît le plus ordinaire le prothorax est au moins d'un rouge flave ou ferrugineux à la base; la bande des élytres est d'un rouge moins pâle.

Variations (par excès).

Var. β . Quand au contraire la matière noire a abondé, le prothorax est entièrement noir; les antennes sont obscures sur leur partie rouge; la tache des élytres est plus ou moins obsolète ou rédnite à une tache suturale.

30. ***Anthicus plumbeus***; LAFERTÉ.

Suballongé. D'un noir métallique, mais garni d'une pubescence cendrée ou grisâtre qui lui donne une teinte ardoisée; moins finement ponctué sur les élytres que sur les parties antérieures. Tête en carré transverse sur ses deux tiers postérieurs. Prothorax muni d'un goulot court; aussi large que la moitié de la tête, offrant vers le tiers sa plus grande largeur, rétréci ensuite jusqu'à la base; creusé d'une fossette latérale assez prononcée. Antennes d'un noir ardoisé. Pieds d'un flave roussâtre: cuisses à peine renflées.

♂ Tantôt ailé, tantôt subaptère: dans le premier cas, avec les élytres subparallèles, planiuscules et plus tronquées en devant: dans le second cas, avec les élytres plus ovalaires, plus convexes, plus arrondies aux épaules, et se rapprochant de la forme qu'elles ont chez la ♀.

♀ Aptère. Elytres ovales-oblongues, convexes, arrondies et peu saillantes aux épaules.

♂ ♀ *Anthicus plumbeus* (DEJEAN). LAFERTÉ, Ann. de la Soc. Entom. de Fr. t. XI. p. 230. — Id. Monogr. des Anth. p. 257. 167.

Annales de la Société Linnéenne.

♂ Ailé. *Anthicus callosus*. SCHMIDT, Stett. entom. Zeit. t. III. p. 181. 21.

♂ Subaptère. *Anthicus melanarius*. SCHMIDT, l. c. p. 178. 18.

♀ *Anthicus brevis*. SCHMIDT, l. c. p. 180. 20.

Long. 0^m,0033 (1 l. 1/2). — Larg. 0^m,0013 (3/51).

Corps suballongé. *Tête* en carré transverse sur ses deux tiers postérieurs, rétrécie et arrondie en devant; au moins aussi large, prise aux yeux, que longue; tronquée postérieurement, subarrondie aux angles postérieurs et à peine aussi large au devant de ces angles que près des yeux; ordinairement sans traces de sillon occipital; peu convexe; finement ponctuée; d'un noir luisant et un peu métallique; garnie d'une pubescence cendrée ou grisâtre qui lui donne une teinte ardoisée. *Antennes* sensiblement plus épaisses vers l'extrémité; presque aussi longues que la moitié du corps (♂), un peu moins longues (♀); noires, hérissées de poils fins et cendrés qui lui donnent une teinte ardoisée: les 6^e à 10^e articles plus sensiblement élargis de la base à l'extrémité, en ligne presque droite, plus longs que larges (♂): les 9^e et 10^e élargis en ligne courbe et à peine aussi longs que larges (♀): le dernier ovoïde-conique. *Yeux* noirs, assez saillants; séparés des angles postérieurs de la tête par un espace égal environ à la moitié de leur diamètre longitudinal. *Prothorax* muni en devant d'un goulot court, aussi large que la moitié postérieure de la tête; dilaté et subarrondi sur les côtés; offrant vers le tiers de sa longueur sa plus grande largeur, à peu près aussi large dans ce point que la tête; rétréci ensuite jusqu'à la base, ou en formant une légère sinuosité vers les deux tiers de sa longueur; rebordé à la base d'un sixième ou d'un cinquième plus long que large; médiocrement convexe; creusé sur les côtés, entre la dilatation latérale et la base, d'une fossette assez prononcée; ponctué, coloré et pubescent comme la tête. *Écusson* en triangle aussi large que long; d'un noir ardoisé. *Elytres* émoussées ou subarrondies à la base; un peu élargies vers leur moitié (♂), et plus sensiblement chez la ♀; obliquement coupées à l'extrémité; près d'une fois plus longues que larges (♂), un peu moins chez la ♀; médiocrement convexes; offrant ordinairement les traces plus ou moins faibles d'une dépression transverse, et souvent les traces d'une fossette humérale; marquées de points

sensiblement moins petits et moins rapprochés que ceux du prothorax ; colorées et pubescentes comme ce dernier. *Dessous du corps* d'un noir métallique ; brièvement pubescent ; à peine pointillé, même sur la poitrine. *Pieds* d'un flave roussâtre : cuisses, même les antérieures, à peine renflées dans leur milieu.

Cette espèce n'est pas rare dans les environs de Lyon et dans nos provinces plus méridionales. On la trouve sur les bords sablonneux des rivières et sur les plantes qui garnissent ces rives.

7° *Division*. Tête tronquée ou faiblement arquée à sa partie postérieure. Prothorax à peine aussi long que large ; à goulot nul ou peu apparent ; creusé de chaque côté, d'une fossette visible en dessus.

- | | |
|---|-------------------------|
| α Tête moins large au devant des angles postérieurs que près des yeux. Elytres noires ou brunes parées chacune de deux bandes jaunes. | 31. <i>Nectarinus</i> . |
| αα Tête aussi longue au devant des angles postérieurs que près des yeux. Elytres noires. | |
| β Elytres parées chacune de deux bandes d'une pubescence argentée. | 32. <i>Fairmairei</i> . |
| ββ Elytres noires sans taches | 33. <i>Unicolor</i> . |

31. *Anthicus nectarinus*; PANZER.

Allongé ou suballongé, peu courbe; garni d'une fine pubescence cendrée; finement pointillé. Tête ordinairement noire, faiblement arquée en arrière à sa partie postérieure, arrondie aux angles postérieurs et moins large au devant de ceux-ci que près des yeux. Prothorax à goulot peu distinct, rétréci en ligne droite depuis le tiers jusqu'à la base; d'un roux testacé; à peine plus long que large. Elytres noires, parées chacune de deux bandes jaunes: l'antérieure, naissant du bord externe, au-dessous de l'épaule et dirigée un peu obliquement en arrière vers la suture qu'elle n'atteint pas ordinairement: la postérieure située après les deux tiers et n'arrivant pas à la suture. Moitié basilaire des antennes, tibias et tarses d'un roux testacé: extrémité des antennes et cuisses, ordinairement noirs.

- Notoxus nectararius*. PANZ. Entom. Germ. p. 87. — Id. faun. germ. XXIII. fig. 7.
 — Id. Krit. Revis. t. I. p. 61. — OLIV., Encycl., Méth. t. VIII. p. 395. 15.
Anthicus nectararius, SCHÖEN., Syn. Ins. t. II. p. 56. — SCHMIDT, Stett. Entom. Zeit. t. III. p. 126. 3. — LAFERTÉ, Monogr. des Anth. p. 237. 147. — KESTER, Kef. Europ. XVIII. 62. — L. REDTENB. faun. austr. 2^e édit. p. 639. — BACH, Käferf. t. III. p. 286. 11.
Anthicus bicinctus. HUMMEL, Essai. entom. part. 4. (1826). p. 49.
Anthicus sibiricus (DEJEAN), p. 126. 3. — Catal. (1837.) p. 238.

Long. 0^m,0036 à 0^m,0042 (1 l. 2/3 à 1 l. 7/8). — Larg. 0^m,0012
 à 0^m,0016 (3/5 l. à 2/3 l.).

Corps allongé ou suballongé. *Tête* ovulaire; faiblement arquée en arrière; arrondie aux angles postérieurs et moins large près de ceux-ci qu'au devant des yeux; un peu plus longue que large; peu convexe; finement pointillée; finement pubescente; noire, peu luisante, avec les parties de la bouche ordinairement d'un roux orangé. *Antennes* prolongées environ jusqu'à la moitié de la longueur du corps; médiocrement épaissies vers l'extrémité; à 2^e article plus long que large, plus court que le 3^e: les 3^e à 6^e assez grêles, un peu noueux à l'extrémité; les 7^e à 10^e graduellement plus épais et plus courts: le 11^e ovoïde-conique, comme appendicé: les six ou sept premiers d'un roux orangé: les autres obscurs ou noirs. *Yeux* assez saillants, élargis d'arrière en avant; tronqués à leur bord antérieur, séparés du bord postérieur de la tête par un espace moins grand que leur diamètre longitudinal. *Prothorax* muni en devant d'un goulot très-court ou presque nul; dilaté et subarrondi vers la partie antérieure de ses côtés, offrant vers les deux septièmes de sa longueur sa plus grande largeur; aussi large dans ce point que la tête aux angles postérieurs; rétréci ensuite jusqu'à la base; un peu arqué en arrière et à peine rebordé à celle-ci; à peine plus long que large; médiocrement convexe; finement pointillé; d'un roux orangé; garni d'une pubescence cendrée; creusé sur les côtés d'un sillon obliquement longitudinal, formant à son extrémité une fossette assez faiblement visible quand l'insecte est examiné en dessus. *Écusson* petit; au milieu aussi large que long et unis. *Elytres* tronquées en devant; à angles huméraux saillants, émous-

sés et presque rectangulairement ouverts; une fois plus larges en devant que le prothorax à sa base; subgraduellement un peu élargies jusqu'aux deux tiers de leur longueur, subarrondies postérieurement; de trois quarts plus longues que larges, prises ensemble; peu convexes ou planiuscules en dessus; sans fossette humérale; à peine déprimées vers le cinquième de leur longueur; finement pointillées; garnies d'une pubescence cendrée; noires; parées chacune de deux bandes d'un beau jaune: l'antérieure, couvrant le bord externe du huitième aux deux septièmes de leur longueur, étendue jusqu'au tiers interne de la largeur en obliquant un peu en arrière, irrégulièrement en forme de bande ou presque de triangle: la postérieure, couvrant le bord externe depuis les deux tiers environ de leur longueur, souvent presque jusqu'à l'extrémité, en forme de bande transverse prolongée presque jusqu'à la suture, d'un développement et de forme variables, suivant les individus, souvent bispinnée à son bord antérieur, et à son côté interne postérieur. *Dessous du corps noir. Cuisses noires ou brunes: tibias et tarsi d'un roux orangé ou testacé.*

Cette espèce semble jusqu'à ce jour étrangère aux régions méridionales. Suivant Olivier, on la trouverait dans les montagnes de l'Auvergne; mais elle se trouve plus particulièrement en Allemagne, en Russie et en Sibérie.

L'exemplaire que nous avons eu sous les yeux nous a été obligeamment communiqué par M. le baron H. de Bonvouloir.

Variations (par défaut).

Quand la matière colorante obscure n'a pas eu le temps de se développer.

Var. α . La tête, les antennes et les cuisses passent au roux orangé ou testacé, comme le prothorax.

Anthicus nectarinus, SCHMIDT, l. c. var. β . — LAFERTÉ. Var. δ .

Le plus souvent alors, avec cette modification dans la couleur des parties ci-dessus indiquées, le dessin des élytres se modifie d'une manière plus ou moins profonde.

Var. β . Tache antérieure jaune de chaque élytre réunie à sa pareille sur la suture, et constituant sur celle-ci un angle dirigé en arrière.

SCHMIDT, l. c. Var. δ . — LAFERTÉ, l. c. Var. ϵ .

Var. γ . Bande postérieure jaune de chaque élytre, réunie à sa pareille vers l'angle apical, en enclosant en devant une tache noire suturale commune, liée antérieurement à l'espace qui sépare la bande antérieure de la bande postérieure.

SCHMIDT, l. c. Var. ϵ . — LAFERTÉ, l. c. Var. δ .

Enfin quelquefois, suivant Schmidt, les élytres sont jaunes avec une tache basilaire carrée et l'extrémité, noires.

Variations (par excès).

Var. δ . Quand au contraire la matière noire a surabondé, le prothorax se montre obscur ou même noir, et la tache et la bande jaune des élytres sont plus restreintes : la tache antérieure est moins triangulaire et a la forme d'une bande raccourcie au côté interne, et la bande postérieure est d'un diamètre longitudinal presque uniforme sur sa largeur.

SCHMIDT, l. c. Var. γ et δ . — LAFERTÉ, l. c. Var. β .

33. *Anthicus unicolor* SCHMIDT.

Suballongé; peu convexe; pointillé ou très-finement ponctué; noir ou d'un noir brun, luisant; garni d'une fine pubescence cendrée. Tête tronquée en arrière, arrondie à ses angles postérieurs, et à peu près aussi large au devant de ceux-ci que près des yeux. Prothorax à goulot nul ou indistinct; arrondi vers la partie antérieure de ses côtés, bispinué vers les deux tiers et creusé latéralement d'une fossette visible en dessus; un peu plus large que longue. Elytres oblongues, près d'une fois plus longues que larges, réunies; sans fossette humérale et sans dépression transverse. Dessous du corps, antennes et pieds noirs: tibias et tarses souvent un peu moins obscurs.

♂ Antennes plus longuement prolongées que la base du prothorax. Elytres marquées à leur extrémité d'une callosité lisse, glabre et brillante.

♀ Antennes à peine plus longuement ou aussi longuement prolongées que les angles postérieurs du prothorax. Elytres pubescentes et sans callosité à leur extrémité.

Anthicus unicolor. SCHMIDT, Stett. Entom. Zeit. t. III. p. 179. 19. — LAFERTÉ, Monogr. des Anth. p. 263. 172. — L. REDTENB., Faun. aust. 2^e édit. p. 638. — BACH, Kaeferf. t. III. p. 284. 2.

Long. 0^m,0022 à 0^m,0025 (1 l. à 1 l. 1/8). — Larg. 0^m,0007 (1/3).

Corps suballongé. *Tête* en carré transverse sur les deux tiers postérieurs, rétrécie en devant, aussi large que longue; tronquée postérieurement et sans sillon occipital; arrondie aux angles postérieurs et à peu près aussi large au devant de ceux-ci que près des yeux; peu convexe; finement ponctuée, noire ou d'un noir brun, luisante, mais paraissant d'un noir un peu grisâtre par l'effet de la pubescence fine et cendrée dont elle est garnie. *Antennes* à peine plus longuement ♀ ou un peu plus longuement ♂ prolongées que le prothorax; graduellement un peu épaissies vers l'extrémité à partir du 5^e article: noires; hérissées de poils obscurs: à 2^e article plus gros et plus court que le 3^e: les 3^e à 5^e obconiques; plus longs que larges: les 6^e à 10^e élargis en ligne courbe, graduellement plus épais et plus courts, surtout chez la ♀: le 11^e rétréci de la base à l'extrémité, appendicé, une fois plus long que large. *Yeux* suborbiculaires, noirs ou d'un noir plombé, séparés du bord postérieur de la tête par un espace presque égal à leur diamètre. *Prothorax* peu distinctement muni d'un goulot en devant (ce goulot nul sur le dos, très-court sur les côtés); dilaté et arrondi vers la partie antérieure de ses côtés, offrant vers le tiers (♂) ou les deux cinquièmes (♀) de sa longueur sa plus grande largeur, sinué vers les deux tiers ou un peu moins, faiblement élargi ensuite jusqu'à la base; muni d'un faible rebord à celle-ci; un peu plus large que long; médiocrement convexe; finement ponctué ou pointillé; noir ou d'un noir brun, garni d'une pubescence fine et cendrée; creusé sur les côtés

d'une fossette visible en partie quand l'insecte est examiné en dessus. *Ecusson* plus large que long; noir et pubescent. *Elytres* un peu échancrées à la base; arrondies aux épaules; débordant à celle-ci des deux cinquièmes de la largeur de chacune la base du prothorax; oblongues, subparallèles ou plutôt faiblement élargies en ligne droite jusqu'à la moitié ou aux trois cinquièmes, arrondies à leur partie postéro-externe, obliquement tronquées postérieurement, jusqu'à l'angle sutural; peu convexes; sans fossette humérale et sans dépression transversale vers les cinquièmes de leur longueur; finement pointillées; noires ou d'un noir brun; finement pubescentes, offrant à l'extrémité, chez le σ , une faible callosité lisse et brillante, qui ne se voit pas chez la φ . *Dessous du corps* d'un brun noir luisant. *Cuisses* noires: tibias et tarses d'un noir moins obscur ou un peu livide.

Cette espèce paraît jusqu'à ce jour très-rare. Elle a été prise dans le temps par Solier, dans les environs de Marseille. Les exemplaires que nous avons eu sous les yeux nous ont été obligeamment communi-
qués par M. de Bonvois.

A cette division appartient sans doute l'espèce suivante que nous n'avons pas vue :

34. *Anthicus Fairmairei*; BRISOUT.

D'un noir légèrement olivâtre, brillant; garni d'une pubescence grise; extrémité des tibias et tarses d'un testacé obscur. Tête large, Prothorax court. Elytres oblongues, parsemées de deux bandes de poils argentés; finement et assez densément ponctuées.

Anthicus Fairmairei. BRISOUT, in. GREGER, Catal. p. 90. t. 09.

Long. 0^m,0061 à 0^m,0067 (2 l. 3/4 à 3 l.).

Corps oblong ou suballongé. *Tête* large, transversale; très-arrondie aux angles postérieurs; couverte d'une ponctuation assez fine et peu serrée; revêtue de poils gris, assez longs et peu serrés. *Bouche* et *palpes*

couleur de poix. *Antennes* fortes; à peu près aussi longues que la tête et le prothorax; noires, aux deux premiers articles ovalaires; le premier un peu plus épais et un peu plus long que le 2^e: le 3^e égal au 2^e ou à peine plus long: les 4^e et 5^e oblongs, environ de moitié plus longs que larges, subéganx au 2^e: les 6^e à 10^e obconiques, peu à peu plus courts et plus larges: le 10^e à peu près aussi long que large: le 11^e en ovale oblong, rétréci vers l'extrémité, égal en longueur aux deux précédents réunis. *Prothorax* arrondi dans les deux tiers antérieurs de ses bords latéraux, distinctement rétréci dans son bord postérieur; plus étroit dans son diamètre transversal le plus grand que la tête prise aux yeux; à peu près aussi large dans sa partie dilatée que long sur sa ligne médiane; assez convexe sur le disque; couvert d'une ponctuation fine et serrée; marquée de fossettes latérales peu apparentes; revêtu d'une pubescence grise, assez fine et assez serrée. *Elytres* un peu échancrées en devant; à épaules légèrement saillantes; débordant la base du prothorax de près d'une fois la largeur de chacune; faiblement élargies vers la moitié de leurs côtés; arrondies à l'extrémité, prises ensemble; une fois environ plus longues que larges, réunies; peu convexes sur leur disque; à fossettes humérales petites, mais distinctes; couvertes d'une ponctuation fine et assez serrée; revêtues d'une pubescence d'un gris olivâtre, assez courte et médiocrement serrée, et de deux bandes transversales de pubescence moins conchée, d'un gris argenté brillant: la première bande, située au tiers de leur longueur, un peu sinueuse, s'élargissant vers les bords latéraux, et remontant le long de la suture, vers l'écusson: la seconde, située après la moitié de leur longueur, dilatée sur la suture et vers le bord latéral, sur lequel elle se réunit souvent à la première. *Dessous du corps* à ponctuation fine, plus écartée sur la poitrine, plus serrée sur les autres parties. *Pieds* d'un noir brunâtre, avec la base et le sommet des tibias, et les tarsi, d'un brun ferrugineux: tibias quelquefois presque entièrement de cette dernière couleur.

Cette espèce paraît être exclusivement méridionale. Elle a été prise près de Collioures par feu Delarouze.

Obs. Suivant M. Brisout, dont nous avons reproduit la bonne description, elle se rapproche de *A. validicornis*, LAFERTÉ (Monogr. des

Anth. p. 264. 173). Elle s'en distingue par sa taille plus grande, ses antennes plus fortes; sa tête bien plus large; son prothorax à fossettes moins distinctes; ses élytres plus parallèles, à bandes transversales de pubescence argentée.

Genre *Ochthenomus*, OCHTHENOME; Schmidt (1).

CARACTÈRES. *Dessus du corps* garni en dessus de poils squammiformes, ou même de petites écailles couchées, plus serrées ou plus distinctes sur la tête et sur le prothorax que sur les élytres. *Tête* aussi longue que le prothorax, presque en parallélogramme allongé; tronquée postérieurement; munie d'un col court; déprimée sur sa partie médiane antérieure et relevée sur les côtés de sa partie postépistomale. *Antennes* insérées sous ce rebord un peu relevé; ordinairement prolongées un peu au delà de la base du prothorax; à 1^{er} article renflé, au côté interne, souvent un peu arqué: les 2^e à 6^e subfiliformes: les quatre ou cinq derniers plus épais. *Yeux* ovalaires ou presque triangulairement élargis d'arrière en avant (2); séparés du bord postérieur de la tête par un espace double, ou à peu près de leur diamètre longitudinal. *Prothorax* muni en devant d'un goulot court; offrant vers les deux cinquièmes de sa longueur sa plus grande largeur, rétréci ensuite; habituellement sans rebord à la base; plus long que large. *Elytres* débordant la base du prothorax de la moitié environ de la largeur de chacune.

Les Ochthenomes se distinguent sans peine des autres Anthiciens par leur corps couvert de petites écailles ou de poils squammiformes; par leur tête plus longue, presque en parallépipède allongé, convexe sur sa partie antérieure, avec les côtés de sa partie postépistomale relevés; par deux antennes, insérées sur ces côtés et un peu voilés à à leur base par ce rebord; par leurs yeux séparés du bord postérieur

(1) Dejean, Catal. (1833). p. 217. — Id. (1837). p. 239.

(2) Ils ne sont pas réniformes comme l'ont dit quelques auteurs.

de la tête par un espace ordinairement à peu près double de leur diamètre longitudinal; par leur prothorax offrant au moins vers les deux cinquièmes de sa longueur sa plus grande largeur, plus étroit dans ce point que la tête.

Ces insectes se plaisent généralement parmi les débris rejetés sur les bords par les eaux; parmi les feuilles et autres matières végétales accumulées aux pieds des plantes, et, dans la mauvaise saison, dans les troncs ou sous les écorces de certains arbres.

Les espèces de ce genre peuvent être réparties comme suit :

- α Tête sensiblement élargie depuis les angles postérieurs jusqu'aux yeux. Elytres parées d'une bande transversale noirâtre, commençant aux deux cinquièmes ou trois septièmes de leur longueur. Prothorax rétréci en ligne à peu près droite sur ses trois cinquièmes postérieurs. *Punctatus*.
- αα Tête presque parallèle sur ses côtés.
 - β Elytres parées d'une bande noirâtre commençant à la moitié ou un peu plus de leur longueur. Tête marquée d'un sillon occipital. Prothorax sinué sur les côtés. *Unifasciatus*.
 - ββ Elytres sans bande transversale, noires. Tête sans sillon occipital. Prothorax non sinué sur les côtés. *Tenuicollis*.

1. *Ochthenomus punctatus*; LAFERTÉ.

Suballongé; peu convexe; garni en dessus de petites écailles grisâtres. Tête ordinairement brune; plus longue que large, graduellement un peu plus large vers la moitié de sa longueur; faiblement marquée d'une fossette occipitale. Prothorax habituellement brun, offrant vers les deux cinquièmes la plus grande largeur, rétréci ensuite en ligne à peu près droite jusqu'à sa base; de moitié plus long que large à celle-ci. Elytres fauves ou d'un fauve testacé, parées d'une bande transversale noire, couvrant des deux cinquièmes aux trois septièmes de leur longueur, un peu moins avancée sur la suture, plus ou moins prolongée en arrière sur celle-ci, en forme d'angle aigu. Antennes et pieds d'un fauve testacé: les antennes à 1^{er} article arqué: le 2^e un peu plus court que le 3^e

Ochthenomus punctatus. LAFERTÉ et LUCAS, Explor. Soc. de l'Algérie, t. II, p. 380. 992. — LAFERTÉ, Monogr. des Anth. p. 283. 1. — REDTENB., Faun. Austr. 2^e édit. p. 641. — BACH, Kaeferf. t. III, p. 288. 1.

Long. 0^m,0025 à 0^m,0028 (1 l. 1/8 à 1 l. 1/4). — Larg. 0^m,0008 (2/5).

Corps suballongé; peu convexe; couvert de petites écailles grisâtres et rapprochées. *Tête* tronquée postérieurement, offrant souvent les traces plus ou moins distinctes d'un sillon occipital; arrondie aux angles postérieurs, et un peu moins large au devant de ceux-ci que près des yeux; graduellement un peu élargie à ces derniers; plus longue que large; peu convexe; ordinairement brune, mais paraissant d'une teinte plus pâle, en raison des écailles grisâtres dont elle est couverte. *Antennes* presque aussi longues que la moitié du corps; un peu épaissies sur leurs trois ou quatre derniers articles: le 1^{er} légèrement arqué: les 3^e à 5^e subfiliformes, suballongés: le 2^e un peu moins long que le 3^e: les 4^e et 7^e graduellement un peu épaissis vers l'extrémité: les 8^e à 10^e graduellement plus épais, plus courts et élargis en ligne plus courbe: le 11^e supparallèle dans la première moitié, rétréci en angle aigu dans sa seconde, de moitié plus long que large. *Yeux* bruns, assez petits, peu saillants, élargis presque en triangle d'arrière en avant; séparés du bord postérieur de la tête par un espace presque égal à deux fois leur diamètre. *Prothorax* muni en devant d'un goulot très-court; élargi en ligne peu courbe ou presque droite jusqu'aux deux cinquièmes ou un peu plus de la longueur; moins large dans ce point que la tête prise aux yeux et même aux angles postérieurs, assez faiblement rétréci ensuite en ligne presque droite jusqu'à la base; sans rebord à celle-ci; de moitié plus long sur la ligne médiane que large à la base; médiocrement convexe; ordinairement brun, couvert comme la tête de petites écailles grisâtres. *Écusson* très-petit. *Élytres* un peu échancrées en devant; arrondies aux épaules; débordant à celle-ci la base du prothorax de près de moitié de la largeur de chacune, subparallèles ou à peine élargies vers la moitié de leur longueur, rétrécies postérieurement à partir des trois quarts jusqu'à l'angle sutural; médiocrement convexes, marquées d'une fossette humérale; sans dépression transverse sensible, vers le cinquième de

leur longueur; fauves, d'un roux fauve ou d'un roux testacé; parées chacune d'une bande transversale noirâtre, couvrant des deux aux trois cinquièmes ou un peu plus du bord externe, étendue, en obliquant un peu en arrière, jusqu'à la suture sur laquelle elle se prolonge en arrière, en forme d'angle aigu plus ou moins rapproché de l'angle sutural. *Dessous du corps* tantôt fauve ou d'un fauve testacé, tantôt brun, parfois avec diverses parties fauves ou d'un fauve testacé; marqué de points donnant chacun naissance à un poil peu squammiforme. *Pieds* entièrement d'un fauve testacé.

Cette espèce paraît être principalement méridionale. On la trouve à Lyon et plus au sud sur les bords du Rhône et de diverses rivières. Elle habite aussi l'Espagne, la Corse, la Sardaigne et le nord de l'Afrique.

Variations (par défaut.)

Var. *a*. Quand la matière colorante a été peu abondante tout le dessus du corps est d'un roux testacé ou d'un roux testacé flavescent, en offrant des traces plus ou moins apparentes de la bande noirâtre des élytres.

LAFERTÉ, l. c. Var. *c*.

Var. *β*. Tête noirâtre. Prothorax variablement noirâtre ou d'un roux testacé. Elytres d'un roux ferrugineux ou d'un roux testacé, offrant la bande noirâtre des élytres interrompue sur chaque élytre, et divisée en trois taches : une, suturale commune : une, marginale sur chaque étui.

LAFERTÉ, l. c. Var. *δ*.

Variations (par excès).

Var. *γ*. Elytres parées d'une bande scutellaire et d'une bande transversale noire : la bande plus élargie que dans l'état normal, et par

là, les élytres paraissant noires, avec une tache humérale et une tache apicale externe d'un roux testacé.

LAFERTÉ, l. c. Var. β .

2. *Ochthenomus unifasciatus*; BONNELLI.

Suballongé, peu convexe; garni de poils squammiformes en dessus. Tête ordinairement brune, en parallélogramme longitudinal, creusée d'une fossette occipitale, souvent avancée en sillon. Prothorax habituellement d'un roux testacé; élargi en ligne peu courbe jusqu'aux deux cinquièmes, rétréci ensuite en ligne sinuée; de deux tiers plus long que large à la base. Élytres d'un roux ou flave testacé, parsemées d'une bande transversale noire ou brune, naissant à la moitié de leur longueur ou un peu après, anguleusement prolongées en arrière sur la suture; souvent marquées sur leur seconde moitié d'une bordure submarginale brune. Antennes et pieds d'un flave testacé: les antennes à 1^{er} article arqué: le 2^e plus court que le 3^e.

Anthicus unifasciatus. BONELLI, Mem. d. Soc. d. Agr. di Torino. t. IX. 1812. p. 174. pl. IV. fig. 21.

Ochthenomus elongatus (DEJEAN), Catal. (1837). p. 239.

Anthicus occipitalis. L. DUFOUR, Excurs. entom. p. 71. 429. (d'après les renseignements fournis par M. Perris.)

Ochthenomus sinuatus (KUNZE). SCHMIDT, Stett. Entom. Zeit. t. III. p. 199. 2.
— LAFERTÉ, Monogr. d. Anth. p. 284. 2. — TRUQUI, Mém. d. acad. di Torin. 1837. p. 365.

Long. 0^m,0020 à 0^m,0022 (9/10 l. à 1 l.). — Larg. 0^m,0006 à 0^m,0007 (1/4 l. à 1/3).

Corps suballongé; peu convexe; garni de poils squammiformes, et couchés, en dessus. Tête en parallélogramme allongé, d'un tiers au moins plus longue que large; prise aux yeux; tronquée postérieurement; marquée d'une fossette occipitale quelquefois avancée en forme de sillon; émoussée ou subarrondie aux angles postérieurs et aussi large au-devant de ceux-ci que près des yeux; peu convexe; ordinairement brune. Antennes prolongées jusqu'au 5^e des élytres (σ) ou à

peine plus longuement (♀) que la base du prothorax ; un peu épaissies sur leurs quatre ou cinq derniers articles : les 2^e à 6^e subfiliformes, plus longs que larges : le 2^e presque égal (♀) ou un peu moins large que le 3^e (♂) : l'un et l'autre ordinairement moins longs que chacun des 5^e et 6^e : les 7^e à 10^e graduellement élargis, en ligne plus courbe chez la ♀ : les 9^e et 10^e plus longs (♂) ou moins longs (♀) que larges : le 11^e ovoïde-conique. *Yeux* petits, noirs, séparés du bord postérieur de la tête par un espace double de leur diamètre longitudinal. *Prothorax* muni en devant d'un goulot très-court ; élargi en ligne plus courbe jusqu'aux deux cinquièmes de sa longueur, moins large dans ce point que la tête à ses angles postérieurs ; rétréci ensuite jusqu'à la base en ligne légèrement sinuée ou presque droite ; sans rebord à celle-ci ; de deux tiers plus long sur la ligne médiane que large à la base ; ordinairement fauve ou fauve testacé, parfois brun ; garni de poils squammiformes grisâtres. *Ecusson* très-petit. *Elytres* un peu échancrées en devant ; arrondies aux épaules ; débordant la base du prothorax de la moitié environ de la largeur de chacune ; subparallèles jusqu'aux quatre cinquièmes, ou à peine élargies vers la moitié de leur longueur ; rétrécies postérieurement en ligne courbe jusqu'à l'angle sutural ; très-médiocrement convexes sur le dos ; à peine marquées d'une fossette humérale ; à peine déprimées vers le cinquième de leur longueur ; d'un flave testacé ; garnies de poils squammiformes cendrés ; parées d'une bande transversale noire ou noirâtre couvrant extérieurement de la moitié aux trois cinquièmes de leur longueur et de la moitié aux trois quarts ou quatre cinquièmes et même plus de la suture, en formant sur celle-ci un angle aigu, dirigé en arrière ; souvent marquées près du bord externe d'une bordure brune, prolongée jusqu'à la partie postéro-externe ou presque jusqu'à l'angle sutural. *Dessous du corps* presque glabre, peu et brièvement garni de poils squammiformes ; fauve sur l'antépectus, ordinairement noir sur les médi et postpectus, en partie noir ou brun sur le ventre, avec la partie médiale de celui-ci et la base s arceaux souvent fauves ou d'un fauve testacé. *Pieds* entièrement d'un fauve testacé.

Cette espèce se trouve principalement sur les bords des rivières ; à Lyon on la prend sur ceux du Rhône et de quelques-unes de nos petites

rivières, au milieu des débris que les eaux accumulent sur leurs rives, principalement au pied des arbres. En automne et au premier printemps, elle se rencontre sous les écorces des platanes.

Obs. Elle a de l'analogie avec l'espèce précédente. Elle s'en distingue par une taille plus petite; par son corps un peu plus étroit; garni en dessus de poils squammiformes, plutôt que par de petites écailles: celles-ci plus visibles et plus rapprochées; par sa tête parallèle non sensiblement élargie dans son milieu; moins arrondie à ses angles postérieurs et aussi large au devant de ceux-ci que près des yeux; par ces organes séparés du bord postérieur de la tête par un espace double de leur diamètre longitudinal; par son prothorax sensiblement sinué après la moitié de sa longueur, proportionnellement plus étroit et plus large; ordinairement d'un fauve testacé; par ses élytres d'une teinte plus pâle, parées d'une bande transversale noire ou brune, naissant à la moitié ou un peu plus de sa longueur au lieu de commencer vers les deux cinquièmes ou trois septièmes.

Variations (par défaut).

Var. *α*. Quand l'insecte se trouve dans l'état de décoloration le plus incomplet, il est entièrement d'un fauve testacé moins pâle sur quelques parties.

Var. *β*. Tête obscure. Prothorax d'un fauve flave ou pâle. Elytres de même teinte, parées sur la suture, vers la moitié de leur longueur ou un peu après, d'une tache noire obtriangulaire, commune.

LAFERTÉ, l. c. Var. *c*.

Var. *γ*. Tête brune. Prothorax d'un roux fauve ou testacé. Bande noire des élytres divisée en trois taches: une suturale, une latérale, sur chaque élytre.

LAFERTÉ, l. c. Var. *δ*.

Variations (par excès).

Var. *γ*. Tête et prothorax bruns ou noirâtres. Elytres fauves, parées, outre la bande transversale noire, d'une bordure marginale noire, sur leur seconde moitié.

LAFERTÉ, l. c. Var. *β*.

Var. *ε*. Semblable à la précédente, mais avec la bande et la bordure marginales plus développées, et offrant en outre une tache scutellaire noirâtre.

LAFERTÉ, l. c. Var. *β*.

3. *Ochthenomus tenuicollis*; SCHMIDT.

Dessus du corps garni de petites écailles d'un cendré grisâtre. Tête brune; en parallélogramme longitudinal; sans fossette occipitale. Prothorax fauve ou brun; élargi en ligne un peu courbe jusqu'aux deux cinquièmes, rétréci ensuite en ligne presque droite; de deux tiers plus long que large à la base. Elytres fauves ou d'un fauve testacé sans tache. Antennes d'un roux testacé; à 1^{er} article épaissi et renflé d'un côté; à 2^e article un peu moins court que le 3^e. Pieds d'un fauve orangé.

Ochthenomus angustatus (DEJEAN), Catal. 1837. p. 239. — LAFERTÉ et LUCAS, Explor. sc. de l'Algér. t. II. p. 381. 993. — LAFERTÉ, Monog. d. Anth. p. 236.

3. — TRUQU, Mém. d. Accad. d. Turin. 1837. p. 368. 2.

Anthicus elongatissimus. CASTELN., Hist. nat. t. II. p. 259. 2.

Ochthenomus tenuicollis. SCHMIDT, Stett. Entom. Zeit. t. III. p. 198. 1. — KÜSTER, Kaef. Europ. IX. 56.

Long. 0^m,0018 à 0^m,0020 (4/5 à 9/10 l.). — Larg. 0^m,0006 (1/4 l.).

Corps suballongé; peu convexe; garni en dessus de petites écailles d'un cendré grisâtre, plus apparentes sur la tête et sur le prothorax, que sur les élytres. Tête en p. parallélogramme allongé, rétrécie en de-

vant; d'un tiers environ plus longue que large, près des yeux; tronquée postérieurement; sans traces de sillon occipital; peu émoncée aux angles postérieurs et aussi large au devant de ceux-ci que près des yeux; peu convexe sur sa partie antérieure, concave sur sa partie antérieure, avec les côtés de la partie postépistomale du front relevés; ordinairement brune ou d'un brun noir. *Antennes* prolongées jusqu'au cinquième des élytres (σ^6) ou un peu moins; épaissies sur leur quatre ou cinq derniers articles; d'un roux ou fauve testacé; à 1^{er} article épaissi, en ligne droite d'un côté, renflé en arc de l'autre: les 2^e à 6^e articles plus longs que larges et subfiliformes: les 2^e et 3^e plus courts chacun que le 4^e: le 2^e un peu moins court que le 3^e: les 7^e et surtout 8^e à 10^e graduellement épaissies et plus courts surtout chez la ♀: le 11^e ovalaire, de moitié plus long que large. *Yeux* noirs, séparés du bord postérieur de la tête par un espace presque double de leur diamètre longitudinal. *Prothorax* à goulot court; élargi en ligne un peu courbe jusqu'aux deux cinquièmes de sa longueur, moins large dans ce point que la tête à ses angles postérieurs; rétréci ensuite en ligne presque droite ou à peine sinuée jusqu'à la base; sans rebord à celle-ci; de deux tiers au moins plus long sur la ligne médiane que large à sa base; médiocrement convexe; fauve ou d'un roux fauve ou testacé, parfois brun; garni comme la tête de petites écailles d'un cendré grisâtre. *Écusson* très-petit. *Elytres* un peu échancrées en devant; débordant la base du prothorax de la moitié environ de la longueur de chacune; arrondies aux épaules, faiblement élargies vers la moitié de leur longueur ou un peu après, subarrondies ou en ogive, prises ensemble, à l'extrémité; près d'une fois plus longues que larges, prises ensemble; médiocrement ou peu convexes sur le dos; marquées d'une fossette humérale; sans dépression transverse sur le cinquième de leur longueur; fauves ou d'un fauve testacé, sans taches; marquées de points donnant chacun naissance à une petite écaille ou poil squamiforme d'un cendré grisâtre. *Dessus du corps* glabre ou à peu près; ponctué; fauve sur l'antépectus, ordinairement brun ou noirâtre sur les médi et postpectus et sur le ventre; quelquefois en partie fauve sur ce dernier. *Pieds* entièrement d'un flave orangé.

Cette petite espèce paraît être exclusivement méridionale. Nous l'a-

vons prise à Hyères sur les bords de la mer, et sous les débris de matières animales et végétales, près des marais salants.

Obs. Elle se distingue des deux précédentes par le 1^{er} article de ses antennes plus court, non arqué, mais graduellement plus épais dans le milieu de l'un de ses côtés; par le 2^e article un peu moins court que le 3^e; par ses élytres sans taches; par le dessous de son corps garni d'écaillés plus petites que chez le *punctatus* et moins rapprochées de la nature des poils que chez l'*unifasciatus*. Elle s'éloigne d'ailleurs du premier par sa tête plus parallèle; du second, par ses yeux moins distants du bord postérieur de la tête et par son prothorax peu ou point sinué sur les côtés.

Variations (par défaut).

Var. α. Quand la matière colorante ne s'est pas développée d'une manière normale, le prothorax est d'un roux flavescent et les élytres d'un flave testacé.

Variations (par excès).

Var. β. Quand au contraire la matière colorante a été plus abondante, le prothorax se montre brun, comme la tête.

LAFERTÉ, l. c. Var. β.

Var. γ. Les élytres moins claires ou plus foncées que dans l'état normal, sont quelquefois obscures postérieurement.

LAFERTÉ, l. c. Var. β.

Ochthenomus melanocephalus. KUSTER, *Käf. Europ.* IX. 57. (1847). — L. REDTENB., *Faun. austr.* 2^e édit. p. 641. — BACH, *Käf. t. III.* p. 298. 2.

TRIBU

023

SIMPLICITARSES



Tête plus ou moins prolongée en forme de rostre ou museau aplani; engagée dans le prothorax, et non séparée de celui-ci par une sorte de cou. *Yeux* semi-globuleux, saillants, situés sur les côtés de la tête. *Antennes* de 11 articles; plus grosses vers l'extrémité, ou terminées en massue. *Prothorax* subcordiforme; rétréci postérieurement; avec un rebord sur les côtés. *Elytres* débordant en avant la base du prothorax des deux cinquièmes de la largeur de chacune. *Ongles* non munis d'une dent. *Mandibules* bifides à l'extrémité. *Mâchoires* à deux lobes ciliés. *Menton* transversal non porté sur un pédicule du sous-menton. *Tarses* hétéromères: les quatre premiers, de cinq articles: les derniers, de quatre; à avant-dernier article simple.

Ces insectes se partagent en deux groupes:

- | | | |
|-------|---|--|
| Corps | } | pubescent. <i>Prothorax</i> profondément échancré en dessous de manière à réduire à une étroite bordure la partie de l'antépectus qui précède les branches antérieures. <i>Abdomen</i> à dernier arceau de grandeur normale. <i>Agnathides.</i> |
| | | glabre. <i>Prothorax</i> tronqué en dessus et en dessous, laissant au devant des branches antérieures une partie assez longue de l'antépectus. <i>Abdomen</i> à dernier arceau court. <i>Salpingides.</i> |

PREMIER GROUPE.

LES AGNATHIDES.

CARACTÈRES. *Corps* pubescent. *Prothorax* profondément échancré en dessous, de manière à réduire à une étroite bordure la partie de l'antépectus qui précède les hanches antérieures. *Abdomen* à dernier arceau de grandeur normale.

Ce groupe est réduit au genre suivant :

Genre *Agnathus*, AGNATHE; GERMAR.

CARACTÈRES. Ajoutez : *Tête* presque perpendiculairement inclinée; engagée dans le prothorax jusqu'aux yeux; à museau court. *Antennes* de 11 articles, dont les trois derniers constituent une petite massue. *Palpes maxillaires* à dernier article sécuriforme. *Prothorax* plus long que large. *Ecusson* apparent. *Elytres* subparallèles; une fois au moins plus longues que larges; recouvrant des ailes propres au vol. *Ventre* de cinq segments : les 1^{er} et 2^e plus grands : le 1^{er} le plus grand, en angle très-ouvert et dirigé en arrière à son bord postérieur. *Pieds* simples : cuisses légèrement renflées.

1. *Agnathus decoratus*; GERMAR.

Allongé. Tête et prothorax noirs, finement ponctués, garnis d'une très-courte pubescence cendrée : la tête, marquée d'un point fosselle sur le milieu du front ; le prothorax de deux tiers plus long que large, sinué et rétréci vers les deux tiers et transversalement sillonné un peu après. Ecusson cendré-pubescent. Elytres subparallèles, une fois plus longues que larges, réunies; noires, parsemées d'une tache humérale d'un rouge pâle et de deux bandes transversales onduleuses de même couleur, revêtues d'un duvet

blanc cendré très-serré : l'antérieure, grêle, naissant vers le tiers du bord externe, avancée jusqu'au quart et prolongée jusqu'aux deux cinquièmes de la suture : la postérieure, vers les deux tiers, plus développée sur la moitié interne de chaque étui, et prolongée jusqu'à l'angle sutural, en forme de bordure suturale bifestonnée.

Noterus decoratus. GERMAR, Magaz. d. Entom. t. III (1818). p. 129.

Agnathus decoratus. GERMAR, FAUN. ins. E trop. XII. pl. 3. — LAFERTÉ, Monogr. des Anth. p. 295. — L. REDTENB., FAUN. a'istr. 2^e édit. p. 633. — J. DU VAL, Gener. pl. 100. fig. 500.

Long. 0^m,0045 à 0^m,0051 (2 l. à 2 l. 1/4). — Larg. 0^m,0015 à 0^m,0018 (2/3 l. ♂ à 4/5 l. ♀).

Corps allongé. *Tête* au moins aussi large, prise aux yeux, que la ligne médiane; perpendiculairement déclive; garnie d'une courte pubescence cendrée, parfois plus ou moins dénudée; finement ponctuée; marquée d'une fossette punctiforme sur le milieu du front; noire, avec l'épistome et le labre ordinairement moins obscurs. *Antennes* moins longuement prolongées que la base du prothorax; tantôt d'un rouge brun ou brunâtre, tantôt avec le 1^{er} article et les trois de la massue, noirs ou obscurs. *Yeux* bruns, suborbiculaires, assez saillants. *Prothorax* arqué et presque sans rebord, en devant; à peine rétréci sur les côtés en ligne peu courbe, jusqu'à la moitié de sa longueur, sinuement rétréci vers les deux tiers, puis peu élargi à la base; arqué en arrière et légèrement rebordé à celle-ci; de deux tiers plus long sur la ligne médiane que large dans son diamètre transversal le plus grand; creusé d'un sillon transversal, vers les trois quarts de sa longueur; médiocrement convexe sur le dos; finement ponctué; noir ou d'un noir brun; revêtu d'une bande longitudinale d'un duvet cendré, couvrant les trois cinquièmes ou les deux tiers médiaux de sa largeur. *Ecusson* subcordiforme; brun, revêtu d'une pubescence cendrée. *Elytres* tronquées en devant; débordant la base du prothorax de la moitié de la largeur de chacune; émoussées aux épaules; subparallèles ou à peine sinuées après les épaules et très-faiblement élargies un peu après la moitié de leur longueur; obtusément arrondies à l'extrémité, prises

ensemble; une fois plus longues que larges, prises ensemble; peu convexes sur le dos; marquées d'une légère fossette humérale; finement pointillées; noires; parées chacune d'une tache humérale et de deux bandes d'un rouge pâle ou couleur de chair: la couleur foncière noire garnie d'un duvet très-court peu épais, presque concolore: la tache humérale, peu pubescente, couvrant ordinairement la moitié externe de chaque étui, moins le bord extérieur, et prolongée jusqu'au cinquième de leur longueur: les bandes revêtues d'un duvet blanc ou blanc cendré, épais: la bande antérieure, grêle, parfois obsolète, très-irrégulière ou onduleuse, naissant près du bord externe, vers le tiers de leur longueur, transverse, jusqu'au milieu de leur largeur, puis avancée jusqu'au quart et prolongée ensuite en arrière jusqu'aux deux cinquièmes de la suture, sur laquelle elle forme, avec sa pareille un angle très-aigu, dirigé en arrière: la seconde, couvrant d'abord des deux tiers ou cinq septièmes, aux quatre cinquièmes du bord externe, avancée en forme de feston grêle et obliquement longitudinal, jusqu'à la moitié de leur largeur et les trois cinquièmes de leur longueur beaucoup plus développée sur la moitié interne de chaque étui, et constituant sur le tiers postérieur ou un peu plus de leur longueur, une bordure suturale commune, bifestonnée ou bidentée sur chaque élytre. *Dessous du corps* noir; finement pointillé, très-brièvement pubescent, avec le bord postérieur des arceaux du ventre, plus distinctement cendré. *Pieds* d'un rouge brun ou d'un brun rougeâtre, très-brièvement pubescents, avec la base des cuisses noire ou noirâtre.

Cette espèce a été trouvée en Allemagne et en France; mais elle est jusqu'à ce jour rare dans les collections. Elle a été prise dans les environs de Lyon, par l'un de nous (M. Rey) et par M. Foudras, sur les fragments d'un tronc d'aulne, mort depuis longtemps et couché dans la rivière d'Izeron. Foudras avait obtenu des insectes sortis de larves cachées dans des morceaux d'écorce de cet arbre et emportés chez lui. Depuis lors nous avons fait connaître la larve de cet insecte.

MULSANT et REY, *Descript. de la larve et de la nymphe de l'Agnathus decoratus*, — *Id. Muls.*, *Opusc. t. VII* (1856) p. 114. 118. pl. fig. 1 à 4.

En voici la description :

Larve.

Long. 0^m,0057 à 0^m,0067 (2 l. 1/2 à 3 l.).

Corps allongé, légèrement convexe, d'une couleur testacée; marqué sur son milieu d'un sillon longitudinal très-fin qui parcourt tous les segments, excepté la tête; finement et obsolètement chagriné en travers; cilié de quelques longs poils pâles, disposés principalement sur six séries longitudinales: la première, marginale, formée d'un seul poil pour chaque segment; la deuxième, sur les côtés, formée de deux poils pour chaque segment; la troisième, dorsale, formée de la même manière que la précédente.

Tête verticale, déprimée sur le front, où elle présente deux sillons arqués en dedans, convergeant à l'occiput, et se recourbant intérieurement sur eux-mêmes à leur extrémité comme pour former une espèce de boucle elliptique; obsolètement chagrinée, transversalement ridée en avant; arrondie sur les côtés qui sont faiblement gibbeux vers l'insertion des antennes, d'où elle se rétrécit brusquement; ciliée de quelques longs poils pâles; d'un jaune testacé, avec la partie antérieure et l'épistome plus obscurs; celui-ci légèrement échancré. *Labre* transversal largement arrondi au sommet, dont le bord présente sur son milieu une très-faible pointe en angle obtus; d'un roux de poix testacé; cilié de six à huit poils brillants jaunâtres. *Mandibules* cornées, assez courtes, solides, d'un roux de poix testacé, avec le sommet plus obscur. *Palpes maxillaires* testacés, de trois articles apparents, diminuant graduellement d'épaisseur: les deux premiers courts, le troisième aussi long que les deux précédents réunis. *Palpes labiaux*, menton et lèvre inférieure d'un testacé très-pâle. *Yeux* nuls ou non apparents.

Antennes insérées sur une espèce de tubercule court ou bourrelet; d'un testacé de poix; de trois articles apparents: le premier court, épais; le deuxième un peu moins épais, mais d'une moitié plus long que le précédent; le dernier très-petit, subulé, tronqué.

Les trois segments thoraciques qui portent les pieds, plus grands que les suivants: le premier d'un tiers plus grand que le deuxième, en carré transversal, postérieurement rétréci; offrant, à chaque série, un

fascicule de poils de plus que dans les autres segments ; les deuxième et troisième, subégaux, transversaux, plus larges en arrière qu'en avant : ce dernier postérieurement plus large que le précédent.

Les six premiers segments abdominaux courts, transversaux, allant graduellement en s'élargissant un peu, épaissis en bourrelets sur les bords, et présentant chacun vers l'angle antérieur un petit stigmate arrondi, ombiliqué ; marqués chacun postérieurement d'un léger sillon transversal s'affaiblissant et disparaissant sur le dos, et, en outre sur les côtés d'une impression oblique, oblongue, assez marquée.

Les trois derniers segments, allant en se rétrécissant, un peu plus grands que les précédents, à stigmates semblables, à bourrelets moins épais. Le pénultième plus long que le précédent, et un peu plus lisse. Le dernier un peu plus long que le pénultième, convexe, granuleux ; à bord postérieur subbissinuément tronqué, tranchant ; creusé en dessus de deux fossettes arrondies, profondes, obscures, et en outre armé latéralement de deux crochets solides, recourbés en haut, rembrunis à leurs pointes ; garni en dessus et principalement sur les côtés de quelques longs poils d'un jaune pâle.

Dessous du corps déprimé, testacé, obsolètement chagriné en travers. Le segment anal plat, marqué à la base d'une petite strie longitudinale, obscure ; orné au sommet de deux petits sillons semi-lunaires, joignant la tranche apicale qui est rembrunie.

Pieds assez courts, insérés sur un prolongement coxal, assez développé, conique, composé de trois ou quatre pièces ; d'un testacé de poil ; garnis de quelques rares poils jaunâtres ; composés de trois articles : le premier un peu plus large au sommet où il est tronqué : le deuxième un peu moins épais et presque aussi long que le premier, un peu plus étroit vers l'extrémité : le troisième en forme d'ongle recourbé en dedans, fortement réuni au précédent, avec lequel il semble ne faire qu'un.

Obs. Cette larve dont tous les anneaux et tous les organes sont plus ou moins rétractiles, présente plus ou moins de vides ou plis à son épiderme, suivant la tension qu'éprouve celui-ci dans les divers mouvements du corps. Quand elle est près de se transformer elle devient plus courte, plus épaisse, et beaucoup plus voûtée.

Nymphe.

La *Nymphe*, dans laquelle on reconnaît facilement l'insecte parfait, est assez convexe. La *tête* infléchie en dessous est fortement engagée dans le prothorax. Les *yeux*, assez gros, sont à moitié voilés par les bords de celui-ci. Les *palpes* sont tous libres. Les *antennes*, dont on compte distinctement tous les articles, rejetées en arrière le long des côtés du prothorax, viennent s'appliquer, par leur sommet, contre les cuisses intermédiaires. Les *élytres*, repliées sous le corps, dont elles atteignent les deux tiers de la longueur, présentent sur les côtés deux plis longitudinaux, parallèles. Les *segments thoraciques* répondant aux *mésosternum* et *métasternum* sont faiblement convexes, tandis que les segments abdominaux, le sont assez fortement en travers. Ceux-ci, sont au nombre de six, et le segment anal, arrondi à son sommet, laisse dépasser en arrière un lobe large, déprimé, terminé par quatre lanières, dont les intermédiaires courtes, rapprochées l'une de l'autre, subparallèles; les extérieures divergentes, beaucoup plus longues, spiniformes.

Les *pieds antérieurs* et *intermédiaires* sont en dehors des élytres contre lesquels ils sont appliqués, à l'exception des tibias et tarsi antérieurs qui s'en détachent un peu. Les *tarsi* présentent distinctement tous leurs articles et même leurs crochets. Les *pieds postérieurs* se trouvent engagés dans les élytres, à l'exception des genoux qui les débordent sensiblement.

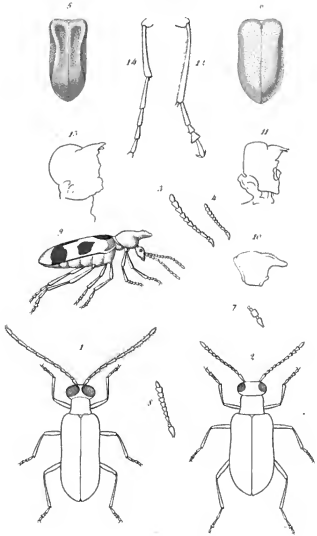
La larve de l'*Agnathus decoratus*, ainsi que l'insecte parfait, se trouve au bord des rivières, dans les vieilles souches d'aulne, en compagnie du *Rhizophagus cœruleus*, et d'un *Bostrichus* (*Bostrichus alni*) dont nous avons donné ci-devant la description. Suivant toutes nos présumptions, elle doit être parasite des larves de ce dernier xylophage, car nous l'avons souvent trouvée mêlée à celle-ci et au fond des galeries qu'elle avait creusées dans l'intérieur du bois. Les larves des *Rhizophages*, trop petites et trop déprimées, ne sauraient pratiquer des chemins suffisants pour laisser passage à une larve du volume de

celle de l'*Agnathus*. D'ailleurs leurs petites galeries, peu profondes, ne s'écartent guère de la surface de l'aubier, à laquelle elles sont parallèles, et c'est le plus souvent dans le cœur même du bois que nous avons surpris la larve de l'*Agnathus*.

COLLIGÈRES.

PLANCHE I.

- Figures 1. *Xylophilus pigmaeus* ♂.
2. — — ♀.
3. Antenne du *Xylophilus nigrinus* ♂.
4. — — — ♀.
5. Elytres du *Xylophilus nigrinus* ♂.
6. — — — ♀.
7. Portion d'antenne du *Xylophilus sanguinolentus* ♂.
8. Antenne du *Xylophilus populneus*.
9. *Notozus monoceros*.
10. Prothorax du *Notozus monoceros*.
11. Mandibule du même insecte.
12. Patte postérieure du même.
13. Mandibule du *Mecynotarsus rhinoceros*.
14. Patte postérieure du même.



'Licheni' 11

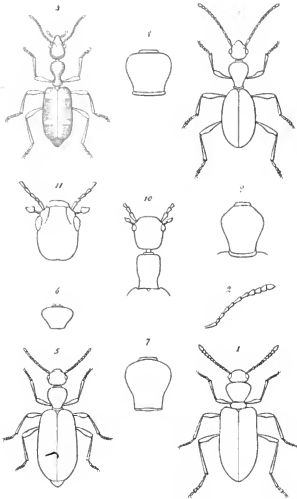
supra Imperator Lyon

'Licheni' sulp.

COLLIGÈRES.

PLANCHE II.

- Figures 1. *Tomoderus compressicollis*.
2. Antenne du même.
3. *Formicomus pedestris*.
4. *Leptaleus Rhodrigui*.
5. *Anthicus tristis*.
6. Prothorax de l'*Anthicus bimaculatus*.
7. Id. de l'*Anthicus antherinus*.
8. Id. de l'*Anthicus sellatus*.
9. Id. de l'*Anthicus plumbeus*.
10. Tête et Prothorax de l'*Ochthenomus punctatus*.
11. Tête du même.



livans *St.*

capit. capit. L. gen.

livans *colp.*

SIMPLICITARSES.

- Figures 1. *Agnatus decoratus*.
2. Tête du même.
3. Patte du même.
4. Antenne du même.
5. Larve de l'*Agnatus*.
6. Dernier arceau de cette larve.
7. Tête de la même.
8. Nymphe.

SIMULIATARSEES

5



8



7



6



1



3



2



4



Uoni del. et sc.

Figur. imp.

TABLEAU MÉTHODIQUE

DES

COLLIGÈRES DE FRANCE

1^{er} GR. XYLOPHILIDES.		Genre <i>Mecynotorsus</i> ; La Ferté.
Genre <i>Xylophilus</i> , Latreille.		rhinoceros, FABRICIUS. . . 130
(s.-g. <i>Olotelus</i> .)	Pages.	2^e FAMILLE. ANTHICIDENS.
punctiger, MULSANT et REY.	111	Genre <i>Tomoderus</i> ; La Ferté.
pruinosis, KIESENWETTER.	112	compressicollis, MOTSCHULS. 154
flaveolus, MULSANT et REY.	114	Genre <i>Formicomus</i> ; La Ferté.
neglectus, J. DU VAL, AUBÉ. 116		pedestris, ROSSI. 157
(s.-g. <i>Anicorus</i> .)		Genre <i>Leptoleus</i> ; La Ferté.
nigrinus, GERMAR.	120	Rodriguii, LATREILLE. . . . 161
sanguinolentus, KIESEWATT. 123		Genre <i>Anthicus</i> ; Paykull.
(s.-g. <i>Euglenes</i> .)		(s.-g. <i>Cyclodinus</i> .)
pygmaeus, DE GEER.	126	humilis, GERMAR. 163
(s.-g. <i>Xylophilus</i> .)		longipilis, BRISOUT. 169
populneus, PANZER.	131	(s.-g. <i>Nodolinus</i> .)
2^e GR. ANTHICIDES.		minutus, LA FERTÉ. 173
1^{re} FAMILLE. NOTOXIENS.		optabilis, LA FERTÉ. 173
Genre <i>Notoxus</i> ; Geoffroy.		longicollis, SCHMIDT. 177
brachycerus, FALDERMANN.	140	instabilis, SCHMIDT. 179
monoceros, LINNÉ.	142	gracilis, PANZER. 182
platycerus, LA FERTÉ.	145	schmidti, ROSENHAUER. . . . 186
cornutus, FABRICIUS.	146	bimaculatus, ILLIGER. 189
		(s.-g. <i>Omonadus</i> .)

floralis, FABRICIUS	193	fasciatus, LA FERTÉ	243
bifasciatus, ROSSI	197	venustus, VILLA	246
sellatus, PANZER	199	plumbeus, LA FERTÉ	249
Genei, LA FERTÉ	203	nectarinus, PANZER	251
flavipes, PANZER	205	unicolor, SCHMIDT	254
luteicornis, SCHMIDT	208	Fairmairei, BRISOUT	256
fuscicornis, LA FERTÉ	211	Genre <i>Ochthenomus</i> , Schmidt.	
fenestratus, SCHMIDT	211	punctatus, LA FERTÉ	259
axillaris, SCHMIDT	214	unifasciatus, BONELLI	262
quadrimaculatus, LUCAS	216	tenuicollis, SCHMIDT	265
tristis, SCHMIDT	219	Tribu des <i>Simplificarses</i>.	
hispidus, ROSSI	222	1 ^{re} GR. AGNATHIDES.	
quadriguttatus, ROSSI	225	Genre <i>Agnathus</i> ; Germar	
quadrioculatus, WALTL	228	decoratus, GERMAR	
antherinus, LINNÉ	230		
tenellus, LA FERTÉ	235		
ater, PANZER	237		
sanguinicollis, LA FERTÉ	240		

LITHOCOLLETIS CORYLIFOLIELLA



Fig. 1-3

Fig. 4-6

Fig. 7-8

NOTE

POUR SERVIR A L'HISTOIRE

DE LA

LITHOCOLLETIS CORYLIFOLIELLA, How.

Par M. Alexis FOREL

Présentée à la Société Linnéenne de Lyon, le 12 mars 1886.

La chenille de ce microlépidoptère abonde quelquefois sur l'aubépine des haies, dans différentes localités voisines de la rive Suisse du Léman. — Souvent aussi plusieurs années se passent sans qu'on l'y retrouve.

Au mois de mai, ou vers le commencement de juin, une petite tache blanche au centre de laquelle on remarque déjà un point noir ou brun, annonce la présence de l'insecte, naissant sur une feuille du végétal qu'il affectionne. Un œuf microscopique a été déposé par la mère, le plus ordinairement sur la face supérieure et près d'une des nervures principales de la feuille. — Cet œuf est jaune pâle, ovoïde, aplati (fig. 1), son enveloppe est si mince et si fragile, qu'il devient souvent invisible, quand la chenille est éclos. Au bout de 10 à 12 jours, sans que l'œuf ait sensiblement changé de couleur, la petite chenille sort par un des bouts et s'introduit, en perçant l'épiderme, dans l'épaisseur de la feuille dont le parenchyme doit lui servir de nourriture.

Chaque feuille ne renferme communément qu'une seule de ces

chenilles ; cependant on en voit quelquefois deux ou trois. — Après avoir percé la face supérieure de la feuille, la chenille ronge le parenchyme, toujours très-près de cette même face, laquelle se dessèche et prend l'aspect d'une pelure d'oignon blanchâtre, ou jaunâtre, parsemée de petits points bruns (fig. 1) ; l'animal ne s'enfonce pas assez pour attaquer la face opposée, dont la lésion ajoutée à celle de l'épiderme supérieure, produirait un dessèchement général, qui priverait l'insecte de la nourriture fraîche dont il a besoin. — Le champ où la jeune larve se nourrit est d'abord très-borné ; ordinairement circulaire ou ovale. Elle coupe en ovale tout autour d'elle, de petites portions du parenchyme et s'entoure pendant quelque temps de ses déjections, qui, vues au travers de l'épiderme, forment le point noir qui se remarque presque dès les premiers jours de l'existence de l'insecte. — Peu à peu ses courses s'étendent. — Quelquefois la chenille se borne à soulever l'épiderme, dans un espace assez étendu, comme pour explorer les lieux, et soit qu'elle ne trouve pas une pâture qui la satisfasse, soit que quelqu'autre cause la décide à changer de demeure, elle se transporte sur un autre partie de la feuille où elle entre, en perçant de nouveau l'épiderme. On voit un grand nombre de ces premières stations de la jeune chenille entièrement désertes et où l'insecte a beaucoup agrandi son logement, sans entamer aucune partie du parenchyme, au delà du petit cercle qui lui a servi de berceau (fig. 2). — D'autres fois, il est évident qu'un accident l'a dérangée et l'a fait périr. — Tantôt l'épiderme de la feuille est déchiré, tantôt on trouve la petite larve morte à la suite d'une maladie, de quelque b'essne, ou de la piqûre d'un de ses nombreux ennemis.

Si rien ne trouble son existence, et si la partie de la feuille premièrement attaquée lui fournit une nourriture convenable, elle s'y fixe tout-à-fait et y prend son accroissement, en continuant à ronger et à reculer les bornes de son habitation.

Au bout de quelques semaines, l'épiderme desséché se rétrécit peu à peu, au moyen d'un grand nombre de plis, qui se rappro-

chent incessamment et se dirigent dans la longueur de ce même épiderme. Ces plis sont le résultat d'un travail de l'insecte difficile à suivre, parce qu'on l'interrompt si l'on déchire la pellicule sur la face intérieure de laquelle il s'exécute, et que d'un autre côté la transparence de cette pellicule à peine suffisante pour laisser voir la chenille, tant que la pellicule reste comme appliquée sur le vert sombre du parenchyme, s'altère de plus en plus à mesure que les plis se serrent et se multiplient. Cependant si l'on enlève avec précaution une petite portion de cet épiderme, au moment où il commence à se plisser, on s'aperçoit que la chenille, à mesure qu'elle grossit, a la faculté de filer un tissu si fin et si serré, qu'on aurait peine à le considérer comme un produit de l'industrie de l'animal, si l'on ne trouvait souvent la chenille appliquée contre la face intérieure de l'épiderme qui se tapisse de ce tissu. Celui-ci s'étend même ordinairement sur d'autres parties du logement de l'insecte, qu'il rend plus fortes, plus unies, plus à l'abri de l'humidité et des intempéries. — En voyant cette petite toile blanche, ou plutôt ce joli satin blanc, uni, lisse, former une doublure solide et tendue, sous la pellicule plissée, il est facile de comprendre comment l'ouvrière, tout en fabricant son tissu, attache successivement des fils, à la pellicule mince et flexible sur laquelle elle opère. Puis elle tire ces fils à elle, la pellicule se fronce, et à mesure que l'ouvrage avance, les plis s'allongent et se multiplient, la pellicule se rétrécit (1). — Ce rétrécissement a pour effet, de rapprocher entre eux les bords de la feuille, de courber la membrane inférieure, celle qui demeure chargée du parenchyme. Cette membrane devient ainsi concave en dedans, convexe en dehors, et l'insecte se procure par là, une cavité

(1) Cette manœuvre, commune à plusieurs microlépidoptères, a été décrite par Reaumur. Malheureusement, faute d'une précision suffisante dans la détermination des espèces, il est souvent difficile de décider à quel papillon se rapporte le travail de la chenille dont s'occupe l'auteur.

profonde, un logement commode et spacieux, où rien ne gêne ses mouvements (fig. 3).

Si on déchire la pellicule plissée, qui sert de toit à cette habitation, on peut juger de sa structure intérieure et des habitudes de l'ouvrière qui l'a construite. — Vers le milieu de la partie, que j'appellerai le plancher, on voit le plus souvent une marque noire arrondie (fig. 4). C'est la place où la chenille a d'abord séjourné ; mais quelquefois ce berceau de la jeune larve a disparu quand le logement est achevé.

A l'une des extrémités de la loge, se trouvent rassemblés les excréments de l'insecte, formant un paquet de petits grains noirs (fig. 5), et vers l'autre extrémité, si la chenille se dispose à se transformer, ce qui a lieu avant la fin de juin ou dans le courant de juillet ; on observe déjà le commencement d'une petite toile blanche et soyeuse, d'un tissu plus lâche que la doublure de l'épiderme. Cette toile s'achève rapidement et fournit à l'insecte une enveloppe appropriée à la délicatesse de sa peau (fig. 6) ; sa manière de filer ce second tissu ne diffère pas celle de la plupart des chenilles de la même tribu. — Réfugiée pour l'ordinaire vers l'extrémité inférieure de son habitation, elle accroche successivement, soit au couvert, soit au plancher de sa demeure, des brins d'une soie fine et brillante. Ces fils entrelacés forment autour d'elle les cloisons d'une sorte de cabinet, où elle passe à l'état de nymphe. — Mais avant d'abandonner la chenille, il convient de la faire un peu mieux connaître.

D'abord presque imperceptible, d'un blanc légèrement jaune et comme transparente, sa forme dans les premiers temps de sa vie, même lorsqu'elle est parvenue à la moitié de son accroissement, s'éloigne assez de celle qu'elle aura plus tard, pour qu'on soit tenté de la prendre pour une espèce différente. Cette jeune larve est aplatie, elle a douze anneaux bien distincts, très-larges vers la tête, allant toujours en se rétrécissant jusqu'à la queue (fig. 7). La tête brune ou noire, écailluse, pointue, est proportionnellement plus grande

qu'elle ne le paraîtra dans la suite. — Les pattes, à l'exception des six premières écailleuses, sont peu visibles ; enfin le premier anneau vers la tête est marqué d'une ou deux taches brunes, qui paraissent au travers de la peau ; des marques semblables se retrouvent ordinairement dans les plis des autres anneaux. Cette organisation est parfaitement en rapport avec les besoins d'un animal destiné à se mouvoir dans un espace presque sans hauteur et qui n'a d'étendue qu'en long et en large. — Peu à peu, et ce changement, par une coïncidence remarquable, a lieu principalement vers l'époque où le rétrécissement de l'épiderme de la feuille commence à donner plus de hauteur à l'habitation de l'insecte, tous les anneaux de la chenille s'arrondissent, sans cesser d'être distincts ; le corps acquiert la forme cylindrique commune aux larves des lépidoptères ; toutefois son plus grand diamètre est toujours vers les trois premiers anneaux, et ce diamètre diminue d'anneau en anneau jusqu'au dernier. — La peau est lisse, unie, un peu transparente, parsemée de quelques poils gris blanchâtres. Sa couleur la plus ordinaire est un joli jaune de canari, variant depuis le jaune pâle, jusqu'au jaune vif très-prononcé (fig. 8). La tache, ou les deux taches brunes de la jeune larve, se retrouvent souvent sur la chenille parvenue à son entier accroissement ; quelquefois elles ont disparu. Celles qui existaient dans les plis des anneaux de la jeune chenille s'effacent presque toujours, et la plupart des chenilles âgées sont toutes unies, sauf une petite raie brune le long du dos, formée par la transparence de la peau, qui laisse voir les aliments ; encore cette ligne n'est-elle pas toujours apparente. — La tête reste à peu près la même ; elle paraît seulement un peu plus petite, vers la fin de l'existence de la chenille, parce qu'elle n'a pas pris autant d'accroissement que les autres parties. — Les pattes sont au nombre de quatorze. Les six premières brunes, écailleuses, acérées ; viennent ensuite six pattes membraneuses, courtes, transparentes, attachées aux sixième, septième et huitième anneaux ; puis enfin les deux pattes caudales, placées sous le dernier anneau et de la même nature que les précédentes,

mais plus courtes (longueur totale de l'animal, 0,006-7.). — Cette chenille est assez vive, son allure ne diffère pas de celle des chenilles pourvues de seize pattes.

Après quelque temps d'immobilité dans sa dernière retraite, elle passe à l'état de nymphe (fig. 9), d'une forme allongée et présente antérieurement une petite pointe recourbée, comme une sorte de bec. Tous les membres de l'insecte sont assez distincts; les antennes entre autres sont si longues, qu'elles atteignent presque l'extrémité du corps. Les yeux paraissent comme deux points noirs, luisants. La nymphe, dans les premiers jours, est vive, sensible au moindre contact. D'abord d'une belle couleur jaune, comme la chenille, elle devient peu à peu d'un brun de plus en plus foncé. Elle est lisse, luisante, pourvue de quelques poils gris-bruns, assez longs, placés sur les anneaux de l'abdomen et plus nombreux chez quelques individus. — Au bout de 12 à 15 jours, l'insecte déchire sa petite toile et rompt son enveloppe, en entraînant sa dépouille vers l'extrémité de sa demeure, où elle reste souvent engagée.

Au sortir de son enveloppe, le papillon (1) reste d'abord en place ou cherche quelque autre feuille, plus exposée au soleil pour achever de se déployer. — Il vole peu dans le milieu du jour et se tient à l'abri sous les feuilles. — Vers le soir et le matin, les mâles se mettent en quête des femelles et voltigent en tous sens pour s'en rapprocher. Celles-ci paraissent moins agitées, elles demeurent longtemps immobiles et leur seule manière visible de témoigner leurs désirs, est de relever entre leurs ailes, l'extrémité de leur abdomen. — En même temps, les ailes restent serrées le long du corps et l'on voit quelquefois au bout de l'abdomen, un globule jaune et transparent qui sort et rentre alternativement. Ces femelles passent fréquemment une heure et plus, le corps relevé de la sorte. — Lorsqu'un mâle, vient s'abattre auprès d'une d'elles, la femelle reprend sa position ordinaire, puis elle écarte un peu les ailes, le mâle fait

(1) Ce papillon étant connu, sa description serait ici superflue.

vivement deux ou trois tours, se retourne, rapproche le bout de son abdomen, de celui de sa compagne et l'accouplement s'effectue de manière que les deux papillons, placés sur le même plan, ont les têtes opposées.

Cet acte, qui a lieu peu après la dernière transformation de l'insecte, paraît être le seul fait important de sa vie, pour le mâle du moins. Il ne tarde pas à périr et la femelle, après la ponte, subit le même sort.

Il n'est pas aisé de juger, si ce papillon prend quelque nourriture. Pourvu d'une langue assez visible, il se promène fréquemment sur les feuilles de l'arbuste où il a passé sa vie, et peut être y trouve-t-il quelque suc propre à lui servir d'aliment. — Souvent après avoir parcouru la surface d'une feuille, il s'arrête longtemps à la même place, le corps relevé sur la seconde paire de ses pattes ; la tête basse et comme appuyée sur la feuille.

L'insecte applique-t-il sa langue sur la feuille ? Est-ce plutôt une attitude de repos ? Cette dernière supposition paraît la plus probable, d'autant plus qu'alors il range ses longues antennes le long du corps et les tient immobiles. Dès qu'il se remet à marcher, il les porte en avant, avec un mouvement alternatif et continu de balancier, et, autant qu'on peut le voir, il déploie quelquefois sa langue, et en applique le bout sur les divers objets qu'il rencontre. Du reste, on le trouve rarement sur des fleurs ; celles du végétal qu'il affectionne, étant déjà passées à l'époque de sa dernière transformation.

Dans les mois d'août et de septembre et dans les mêmes localités, on retrouve souvent sur les feuilles de l'aubépine de nouvelles lésions, qui indiquent l'apparition d'une seconde génération du même papillon. — Celle-ci est parfois aussi considérable ou plus nombreuse que la première, et l'on peut suivre avec autant de facilité dans sa retraite, les mœurs et les métamorphoses de l'insecte, seulement la durée de sa vie à l'état de nymphe est naturellement plus longue.

En effet, c'est en octobre et novembre seulement, qu'on retrouve

des chenilles âgées ou déjà transformées, et ces nymphes de l'automne passent l'hiver dans le parenchyme des feuilles, entourées de toutes les précautions indiquées ci-dessus pour celles de la génération précédente. — Le papillon reparait au printemps suivant, mais il périt en grand nombre, par suite des intempéries et des accidents de tous genres auxquels est exposé l'insecte dans sa frêle habitation. Il a, d'ailleurs, de nombreux ennemis, dont les plus redoutables sont de petits hyménoptères, qui tuent la larve et s'emparent de sa demeure.



HISTOIRE NATURELLE

275

PUNAISES DE FRANCE

745

E. MULSANT ET REY.



DEUXIÈME TRIBU

LES PENTATOMIDES.

CARACTÈRES. *Ecusson* rétréci d'avant en arrière, ordinairement obtriangulaire, parfois arrondi ou subarrondi postérieurement; prolongé environ jusqu'aux trois cinquièmes de la longueur de l'abdomen, plus ou moins sensiblement subsinné sur les côtés, ne voilant pas la corie des hémélytres, et laissant à découvert la membrane de celle-ci. *Bec* de quatre articles distincts. *Antennes* insérées sur un tubercule, près du bord interne du repli des joues, plus avant que le bord postérieur des yeux; de longueur médiocre. *Tête engagée* dans le pronotum jusqu'aux yeux. *Elytres* offrant presque toujours distinctes les trois divisions de la corie.

A ces caractères, on peut ajouter pour nos Pentatomides de France :

Antennes de cinq articles, de longueur variable suivant les genres : le 1^{er} épais : le 2^e et ordinairement le 3^e grêles : le 2^e au moins filiforme : les deux derniers plus ou moins épaissis, pubescents. *Pronotum* à angles postérieurs le plus souvent prononcés; marqué de cic-

trices plus ou moins apparentes. *Ecusson* noté de stigmas de forme variable, quelquefois peu distincts; chargé souvent d'une tuméfaction basilaire apparente. *Ventre* de sept arceaux: le 1^{er} toujours court, parfois caché, au moins sur les côtés: les 2^e à 6^e pourvus chacun d'une paire de stigmates. *Pieds* de longueur médiocre. *Tibias antérieurs* ordinairement munis, vers les deux tiers de leur côté interne, d'une sorte de petite épine, paraissant souvent formée par quelques poils. *Tarres* de trois articles: le 2^e plus court.

Les Pentatomides se répartissent dans les familles suivantes.

		Famille	
Tibias	<p>ordinairement inerme, parfois spinosels, mais alors <i>écusson</i> sinué avant la moitié de ses côtés.</p> <p><i>Mésosternum</i> chargé d'une ligne élevée. Bord postérieur du pronotum ordinairement pas plus large que la base de l'<i>écusson</i>, quelque fois plus large, mais alors ventre armé d'une épine.</p> <p>Ventre non armé à sa partie antérieure, mais être armé jus- qu'aux bandes intermédiaires.</p> <p>Ventre armé d'une épine avancée au moins jusqu'aux bandes intermédiaires.</p> <p>Bord postérieur du pronotum ordinairement pas plus large que la base de l'<i>écusson</i>; quelquefois paraissant pas plus large, mais alors bec non reçu sous la tête dans un sillon. Ventre non armé en devant d'une épine avancée jusqu'aux bandes intermédiaires.</p>	épieux. Pronotum non foliacé sur les côtés. <i>Ecusson</i> siné latéralement après la moitié de ses côtés.	Cixidiens.
		Pronotum foliacé et à peu près sans rebord sur les côtés. Flancs de l' <i>antépectus</i> moins avancés que le bord postérieur des yeux. Tibias souvent spinosels.	Scioceciens.
		Pronotum non foliacé latéralement, muni sur les côtés d'un rebord assez épais, courbé en dessous postérieurement et non visible en dessus jusqu'à l'extrémité des angles latéraux. Flancs de l' <i>antépectus</i> arqués en devant et plus avancés que le bord postérieur des yeux.	Masiens.
		<i>Ecusson</i> sinué vers les deux cinquièmes de ses côtés. Stigmas formés d'une rangée longitudinale de points enfoncés. Ventre non sillonné.	Elytraeomiers.
		<i>Ecusson</i> ordinairement sinué vers la moitié de ses côtés ou plus postérieurement, quelquefois avant la moitié de ceux-ci, mais alors cotyles marqués chacun d'un point noir. Stigmas rarement formés d'une rangée de points enfoncés, mais alors ventre sillonné.	Pentatomiens.
			Aclytobromiens.
			Asopiens.

PREMIÈRE FAMILLE.

LES CYDNIENS.

CARACTÈRES. *Tibias* armés d'épines : les *antérieurs*, au moins sur leur tranche externe : les *intermédiaires* et *postérieurs*, dans leur pourtour, ou du moins sur leur côté extérieur. *Antennes* insérées moins avant que le niveau du bord antérieur des yeux ; à 1^{er} article moins avancé que le bord antérieur de la tête. *Pronotum* non foliacé sur les côtés ; ne débordant pas ou débordant à peine la base des élytres, à ses angles latéraux ; parfois presque tronqué après ceux-ci, ordinairement assez faiblement arqué en arrière, avec les angles postérieurs peu ou à peine indiqués. *Écusson* faiblement sinué sur les côtés, et seulement vers les deux tiers de ceux-ci ou un peu après ; à stigmates presque nuls, ou représentés par un petit espace lisse. *Elytres* voilant le dessus de l'abdomen, et ne laissant pas paraître la tranche abdominale ; à cories prolongées jusqu'à l'extrémité du 4^e arceau ventral ; offrant leur plus grande longueur à l'angle postéro-externe de l'exocorie. *Bec* logé sous la tête dans un sillon rostral ; rarement prolongé jusqu'aux hanches postérieures, jamais au delà. *Ventre* sans sillon longitudinal médial ; non armé, vers le milieu de sa base, d'une épine ou d'une pointe dirigée en avant.

Ajoutez pour les espèces de notre pays :

Tête penchée ou déclive ; en demi-cercle ou presque en demi-cercle en devant, souvent entaillée dans le milieu de son bord antérieur ; munie, chez les espèces plus exclusivement fouissenses, d'un rebord près duquel se hérissent de longs poils et même de courtes épines redressées ; glabre et presque sans rebord chez les autres.

Epistome souvent aussi avancé que les joues ; parfois enclos par elles.

Antennes n'atteignant pas ou atteignant à peine la moitié de la longueur du corps, souvent beaucoup plus courtes ; de cinq articles :

le 1^{er}, épais : le 2^e, filiforme, suivant les genres ou les espèces variablement plus long ou plus court que le 3^e : les deux derniers au moins épaissis et pubescents.

Yeux de forme variable, ordinairement situés sur les côtés de la tête et visibles en dessous, quelquefois apparents seulement en dessous ou même rudimentaires.

Ocelles parfois nuls ou indistincts ; le plus souvent apparents. *Pronotum* échancré en devant ; élargi sur les côtés jusqu'aux angles latéraux ; rarement sinué ou entaillé latéralement ; marqué de cicatrices parfois peu distinctes, ordinairement unies l'une à l'autre sur la ligne médiane et constituant alors une sorte de bande transverse, plus rarement séparées par une ponctuation visible ; marqué d'une dépression ou d'un sillon transverse ordinairement peu profond, quelquefois presque nul ; rebordé et garni de longs cils, sur les côtés, chez les espèces fousseuses, glabre, chez les autres.

Ecusson rarement plus large que la base du pronotum, ordinairement de la largeur de ce dernier entre les angles postérieurs à peine marqués ou indiqués ; obtriangulaire, avec l'extrémité anguleuse ou subarrondie, souvent déclive et crenée d'une fossette ; ordinairement plus long que le bord interne des cories, rarement un peu plus court ou pas plus long que ce bord ; habituellement prolongé environ jusqu'aux trois cinquièmes de la longueur de l'abdomen, parfois à peine jusqu'à la moitié de celui-ci, chez les Brachypeltes ; le plus souvent assez étroit vers l'extrémité du bord interne des cories, rarement aussi large dans ce point que le bord postérieur de la mésocorie, et à tuméfaction basilaire nulle ou peu prononcée.

Cories offrant généralement les trois divisions ordinaires, paraissant exceptionnellement d'une seule pièce, chez les Céphalocètes ; parfois sinuées, ordinairement en ligne à peu près droite et obliquement transverse à leur bord postérieur ; souvent chargées de nervures ou rayées de faibles stries ; munies latéralement d'un rebord plus ou moins sensible, souvent non prolongé jusqu'à l'extrémité ; ciliées sur les côtés, chez les espèces ayant les habitudes les plus fousseuses, glabres chez les autres. *Membrane* très-courte ou presque nulle et dépourvue de système vasculaire chez les premières espèces ; développée, dé-

bordant souvent un peu l'abdomen, et plus ou moins chargée de nervures, chez les autres.

Repli des cories de longueur variable, atteignant à peine parfois l'extrémité du 2^e arceau ventral, avant d'être réduit à une tranche; d'autres fois prolongé jusqu'à l'extrémité du 4^e arceau.

Bec naissant près de la partie antérieure du dessous de la tête; reçu, sous celle-ci, dans un sillon rostral; séparant parfois à peine les hanches antérieures.

Pièces basilaires peu ou faiblement relevées en lames.

Repli du pronotum plus ou moins tranchant à son bord antérieur.

Prosternum généralement sillonné; de longueur variable suivant le genre de vie des espèces; plus court que le dessous de la tête, chez celles qui ont des habitudes plus souterraines, plus long chez les autres.

Antépectus moins avancé (au moins sur la moitié externe de son bord antérieur) que le bord postérieur des yeux; souvent arqué en avant et plus ou moins avancé et relevé sur la moitié interne du même bord; lisse sur les flancs chez les premières, granuleux ou simplement ponctué chez les autres.

Mésosternum hérissé ou garni de poils chez les espèces ayant une vie cachée, glabre ou presque glabre chez celles qui sont moins lucifuges; souvent chargé d'une carène ou ligne élevée; quelquefois creusé d'un sillon rostral profond, chez les Ochetostèthes.

Métasternum court; rarement chargé, d'une lame verticale.

Région odorifique d'un noir mat; séparée des bords latéraux de la poitrine par un postépisternum triangulaire ou tronqué en avant, plus ou moins large postérieurement.

Hanches antérieures globuleuses ou obliques; généralement séparées par un sillon prosternal; plus fortes chez les espèces fouisseuses.

Hanches intermédiaires et postérieures ordinairement rapprochées ou presque contiguës, séparées par une lame sternale, chez les Ochetostèthes.

Tibias antérieurs quelquefois un peu arqués en dehors et toujours plus ou moins élargis de la base à l'extrémité, chez diverses espèces aimant à se cacher dans le sol, droits et moins élargis, chez les autres; munis,

sur leur tranche externe, d'épines plus ou moins nombreuses; armés, vers l'extrémité de leur tranche interne de quelques épines plus longues; en général épineux en dessous chez les espèces arénicoles; en toit ou comme chargés sur leur côté antérieur, d'une arête souvent garnie de cils, ou d'autres fois de petites épines.

Tibias intermédiaires et postérieurs parfois épaissis, un peu arqués sur leur tranche extérieure et très-hérissés d'épines sur leur côté externe et lisse sur l'interne ou antérieur, comme on le voit chez les Céphalotées; presque de même grosseur sur toute leur longueur ou peu épaissis graduellement et plus ou moins hérissés d'épines dans leur pourtour dans les branches suivantes.

Tarses très-grêles chez les espèces fouisseuses, plus développés chez les autres.

Ongles dépourvus en dessous d'appendices membraneux, chez quelques-unes des premières, garnis de ces appendices chez le plus grand nombre.

Ventre à 1^{er} arceau ordinairement peu ou point distinct au moins sur les côtés; généralement réduit à un rebord. *Stigmates* souvent accompagnés d'un poil chez les espèces à vie souterraine.

Les Cydniens sont faciles à reconnaître aux caractères que nous avons indiqués. Leur tête presque en demi-cercle, leur tibia épineux, les antérieurs comprimés et plus ou moins élargis vers les extrémités, suffisent pour révéler leurs habitudes.

Les uns, plus particulièrement conformés pour fonir avec facilité dans le sol, recherchent les terrains arénacés, les plages maritimes, ont une vie en grande partie souterraine, et cherchent aux racines des plantes ou dans les débris de matières animales épars dans les sables, un soutien à leur obscure existence. Leur robe porte le plus souvent les lugubres couleurs de deuil ou celles qui se rapprochent du rouge brun ou du fauve.

Les espèces moins lucifuges ont les tibia antérieurs moins dilatés, les autres souvent moins épineux, les tarse moins grêles, le corps glabre. Les uns se cachent encore au pied des plantes qui leur servent de nourriture: les autres, épars sur les rameaux des végétaux semblent se plaire aux feux du jour. Leur manteau se pare en général des couleurs

d'autant moins tristes ou plus joyeuses qu'ils reçoivent davantage l'influence des rayons du soleil. Leurs élytres se montrent alors souvent ornées d'un point ou d'une bordure blanche, ou de taches plus étendues de cette couleur, sur un fond de jais, et celui-ci passe parfois au bleu foncé.

La plupart des espèces de cette famille sont d'une détermination difficile dans les ouvrages des auteurs, par suite des descriptions inusufisantes de ces derniers. Nous serions heureux si, par une étude plus approfondie, nous étions parvenus à rendre cette étude moins aride, et à permettre de reconnaître sans ambiguïté les espèces.

Les Cydnieus se partagent en quatre branches.

Cuisses		Branches.
<p>garnies de cils flexibles ou spiniformes près de leur base et longues près de leur tranche postérieure. Prosternum plus long que le mesosternum. Métosternum plus ou moins glabre ou à peu près.</p>	<p>Ocellus indistinct. Yeux peu ou point apparents en dessus.</p>	CÉPHALOCTÉAIRES.
<p>garnies de cils flexibles ou spiniformes près de leur tranche postérieure. Prosternum plus long que le mesosternum. Métosternum plus ou moins glabre ou à peu près.</p>	<p>Ocellus distinct. Yeux très-apparens en dessus.</p>	CYDNIENS.
<p>glabres et lisses près de leur tranche postérieure. Prosternum plus long que le mesosternum. Métosternum plus ou moins glabre ou à peu près.</p>	<p>Métosternum non chargé d'un relief longitudinal, sillonné sur sa tranche, et séparant entre elles chaque paire de hauches postérieures et même intermédiaires. Mesosternum plus ou moins sensiblement caréné.</p>	SÉRIENS.
<p>glabres et lisses près de leur tranche postérieure. Prosternum plus long que le mesosternum. Métosternum plus ou moins glabre ou à peu près.</p>	<p>Métosternum chargé d'une lame longitudinale sillonnée sur sa tranche, séparant entre elles chaque paire de hauches postérieures et même intermédiaires. Mesosternum creusé d'un sillon rostral profond.</p>	OCÉPHALOCTÉAIRES.

PREMIÈRE BRANCHE.

LES CÉPHALOCTÉAIRES.

CARACTÈRES. *Cuisses* garnies de cils flexibles ou spiniformes près de

leur tranche postérieure. *Ocelles* indistincts. *Yeux* peu ou point apparents en dessus. *Hanches intermédiaires et postérieures* presque contiguës, non séparées, à chaque paire, par une lame métasternale. *Pronotum* plus court, jusqu'aux hanches, que le dessous de la tête. *Antépectus* en angle ou presque en demi-cercle dirigé en arrière à son bord antérieur, moins avancé que le bord postérieur des yeux.

Les Céphalotéaires sont les Cydniens les plus éminemment fonisseurs. Leurs yeux sont protégés par le bord extérieur des joues, pour n'être pas blessés par les corps étrangers, quand ils s'enfoncent dans le sol; ils sont petits ou presque rudimentaires, comme étant d'une médiocre utilité à des êtres dont la vie est principalement souterraine. Les ocelles manquent sans doute dans le même but.

Ils peuvent être partagés en deux rameaux :

Membrane des élytres	}	courte, laissant à découvert la partie postérieure de l'abdomen; sans système vasculaire. Cories en forme d'écaillés; paraissant d'une seule pièce. Yeux en partie divisés par la tranche des joues, peu apparents en dessus.	RAMEAU. CÉPHALOTÉAIRES.
		aussi longuement prolongée que le dos de l'abdomen; chargée de nervures.	AMALYOTÉAIRES.

PREMIER RAMEAU.

LES CÉPHALOTÉAIRES.

CARACTÈRES. *Membrane des élytres* laissant à découvert la partie postérieure de l'abdomen; presque coriace; sans système vasculaire. *Cories* en forme d'écaillés, paraissant d'une seule pièce, c'est-à-dire n'offrant pas les trois divisions ordinaires. *Yeux* en partie divisés par la tranche des joues; à fossettes nulles ou peu distinctes.

Ils sont jusqu'à ce jour réduits en France au genre suivant :

Genre *Cephalocteus*, CÉPHALOCTÉE; Léon Dufour.

Léon Dufour, Ann. de la Soc. entom. de Fr. t. III (1834), p. 342.

CARACTÈRES. *Tête* presque en demi-cercle, ou plutôt en demi-hexagone, en devant, avec le milieu de son bord antérieur entaillé; munie d'un rebord pectiné, et hérissée de longs cils. *Epistome* subparallèle, moins avancé que les Jones, mais non ou à peine enclos par elles. *Antennes* prolongées environ jusqu'aux deux tiers des côtés du pronotum; coudés après le 1^{er} article: celui-ci, le plus grand: le 2^e sensiblement plus court que le suivant: le 3^e un peu moins long que le 1^{er}, faiblement obconique: les 4^e et 5^e, épaissis: le 4^e presque turbiné, le plus court, paraissant offrir à la base une petite rotule: le 5^e ovoïde ou oblong, appendicé. *Yeux* petits et peu apparents en dessus, en partie coupés et débordés par la tranche extérieure des joues; paraissant sans facettes. *Pronotum* débordant en devant les organes de la vision; échancré presque en demi-cercle, en devant; paraissant presque tronqué après les angles latéraux; à angles postérieurs peu ou point indiqués; couvrant à sa base au moins les trois quarts médiaux de la largeur de l'abdomen; longuement cilié sur les côtés, à cicatrices peu distinctes. *Écusson* obtriangulaire, prolongé jusqu'aux trois cinquièmes de la longueur de l'abdomen; couvrant à sa base à peine la moitié médiale de la largeur de ce dernier. *Côtés* prolongés environ jusqu'à l'extrémité du 4^e arceau ventral apparent; longuement ciliés sur les côtés. *Bec* court; prolongé jusqu'aux hanches postérieures. *Flancs de l'antépectus* lisses. *Ventre* de sept arceaux: le 1^{er} peu ou pas distinct; garni sur les suivants d'une rangée transversale de longs poils. *Cuisses* renflées; garnies de poils. *Tibias antérieurs* épineux sur leur tranche externe: les *intermédiaires* et *postérieurs* subconvexes, dilatés, très-épineux extérieurement, lisses et concaves, inermes et ciliés à leur côté interne. *Tarses* grêles. *Ongles* sans appendices membraneux, en dessous. *Corps* presque hémisphérique, se rapprochant, par sa forme, des Coléoptères Palpicornes, connus sous le nom de Sphéridies.

Ici nous retrouvons un caractère que nous avons signalé chez les premiers Scutellérides, celui d'avoir l'écusson plus large en devant

que le pronotum entre les angles postérieurs; mais ceux-ci sont à peine indiqués.

Les Céphalotées ne sont pas entièrement privés d'yeux comme on l'a dit, et ces organes ne sont pas complètement invisibles en dessus. Leur couleur conforme à celles des parties voisines, leur surface presque lisse et leur petitesse empêchent souvent de les distinguer; ils sont refoulés et en partie coupés par la trauche externe des joues; mais avec un peu d'attention on peut les apprécier en dessus et en dessous, comme l'avait déjà fait observer M. Schiedte (1).

Toute l'organisation des Céphalotées suffit pour révéler en eux des fousseurs par excellence. Leur tête bordée de petites épines relevées, faisant l'office des dents d'un râseau; les côtés de leur pronotum tranchants et ciliés; leurs hanches robustes, leurs cuisses renflées dans le milieu; les tibias intermédiaires et postérieurs épaissis, lisses sur leur côté interne, mais armés, à l'externe, d'épines nombreuses et dirigées en arrière; leurs tarsi presque nuls; leurs cories squammiformes, et dont la membrane raccourcie est passée à l'état coriace, sont merveilleusement appropriées au genre de vie pour lequel ils ont été créés. La délicatesse des trois derniers articles des antennes qui sont d'une cutexure pulpeuse, semble, comme l'a très-bien fait remarquer Léon Dufour, suppléer à l'imperfection des organes de la vue, en donnant à ces parties des qualités tactiles qu'on ne trouve pas, ou du moins au même degré, chez les autres Cydniens.

1. *Cephalocteus histeroides*; L. Dufour.

Dessus du corps variant du brun noir au rouge testacé; parsemé de quelques points, près des angles latéraux du pronotum et sur l'écusson, et marqué de points plus nombreux, quoique peu rapprochés sur les cories; glabre, avec les côtés du pronotum et des cories garnis de longs cils d'un roux flavescents. Dessous du corps variant de couleur comme le dessus. Tibias antérieurs munis de huit ou neuf épines sur leur tranche externe.

(1) Voy. Kroyer's Naturh. Tidsskr. t. IV (1842), p. 327.

♂ Dernier arceau ventral garni de poils ; en demi-cercle plus large que long, arqué ou anguleux à son bord postérieur.

♀ Dernier arceau ventral garni de poils ; en demi-cercle plus d'une fois plus large à son bord postérieur que long sur sa ligne médiane ; divisé par une ligne transversale en deux moitiés inégales : l'antérieure plus grande, formée de deux pièces : la postérieure, de six ; la médiane antérieure en parallélogramme transverse ; la postérieure en demi-cercle une fois plus large que long.

Cydus scarabaeoides. FABR., Syst. Rhyng. p. 186. 11 (suivant M. Schiodte, d'après l'exemplaire typique).

Cephalocteus histeroïdes. L. DUFOUR, Ann. Soc. entom. de Fr. t. III (1834). p. 347. pl. 5. C. fig. 1. 7. — AMYOT et SERVILLE, Hémipt. p. 94. t. — FIEBER, Europ. Hemipt. p. 362. 1.

Cephalocteus scarabaeoides. BLANCH., Hémipt. p. 153. — RAMBUR, Faun. Andal. t. II. p. 408.

Long. 0^m,0039 à 0^m,0051 (1 l. 3/4 à 2 l. 1/4). — Larg. 0^m,0033 à 0^m,0036 (1 l. 1/2 à 1 l. 2/3).

Corps presque orbiculaire, convexe, offrant vers le tiers ou la moitié de ses élytres sa plus grande largeur ; luisant et variant du noir brun ou du brun noir ou rouge testacé, en dessus. *Tête* presque en demi-hexagone en devant, obtusément tronquée et entaillée en devant, élargie d'avant en arrière sur les côtés, et paraissant ainsi presque arrondie ; hérissée près du bord des joues, de cils spiniformes courts et relevés ; imponctuée. *Antennes* d'un flave roussâtre. *Pronotum* élargi en ligne courbe sur les côtés jusqu'aux angles latéraux ; marqué, près de ceux-ci, de quelques points enfoncés, lisse sur le reste, excepté près des côtés ; garni le long de ceux-ci de longs poils d'un roux flavescent, glabre sur sa surface. *Ecusson* glabre ; parsemé de quelques points peu nombreux. *Elytres* couvrant près des trois quarts de la longueur de l'abdomen ; parsemées de points enfoncés peu rapprochés ; glabres, mais garnies sur les côtés de cils d'un roux flavescent ; à membrane courte, semi-coriace d'un blanc jaunâtre, sans nervure, laissant à découvert le cinquième postérieur environ du dessus de l'abdomen. *Repli* réduit à une tranche à partir de la base du ventre. *Dessous du corps* variant aussi du brun noir au rouge testacé ou au testacé roussâtre. *Ventre*

garni sur nue partie au moins de ses arceaux apparents, d'une rangée transverse, de longs poils d'un roux flavescent. *Cuisses* variant du brun au brun rouge ou rouge testacé. *Tibias* souvent d'un rouge brun ou d'un rouge testacé à la base, bruns postérieurement : les antérieurs graduellement élargis, armés sur leur trauche externe de huit ou neuf épines. Les intermédiaires et postérieurs bruns ou d'un brun noir sur la majeure partie de leur longueur. *Tarses* d'un flave pâle.

Cette espèce curieuse est éminemment fousseuse; elle se tient cachée dans le sable sec des bords de la mer. Elle nous a été envoyée par M. Perris.

Obs. Nous avons dû rejeter le nom donné par Fabricius : l'adjectif de *scarabaeoides* ayant été donné à une autre Cimicide par Linné.

DEUXIÈME RAMEAU.

LES AMBLYOTTATES.

CARACTÈRES. *Yeux* à facettes. *Membrane* des élytres aussi longuement prolongée que l'extrémité du dos de l'abdomen; chargée de nervures.

Ce rameau est réduit au genre suivant :

Genre *Amblyottus*, AMBLYOTTE; Amyot et Serville.

Amyot et Serville. Hémipt. (1843). p. 92.

(*épélorus*, être à moitié aveugle).

Nous sommes forcés de nous réduire à l'indication trop succincte des caractères propres au rameau; n'ayant pas en sous les yeux l'espèce sur laquelle le genre a été fondé.

Fen Solier l'avait découverte dans les environs de Marseille, et en avait envoyé à son ami M. Serville, deux individus qui paraissent aujourd'hui ne plus exister dans les collections.

Voici ce qu'écrivait Solier : « Les yeux sont ordinairement recouverts en dessus par une pièce latérale de la tête (une joue, sans doute) en triangle curviligne, et terminée par un poil épineux assez long. Ils

sont aussi recouverts en dessous, moins en arrière, par la même pièce, qui se replie intérieurement. La partie lisse (1) est manifestement à facettes assez grandes et en triangle sphérique, dont l'angle le plus aigu serait arrondi.

MM. Amyot et Serville se sont bornés à dire de ce genre :

Ocelles nou apparents. Tous les autres caractères sont ceux des Cydnes, mais taille fort petite en général.

Si ces insectes ont tous les autres caractères des Cydnes, ils s'éloignent des Céphalotéus par leurs élytres offrant les trois divisions limitées par les sutures radiale et cubitale; par leur membrane plus longue et pourvue d'une organisation vasculaire, ils doivent avoir aussi des tarses grêles, des anteunes courtes. Leur écusson est-il plus large que la base du pronotum ? Il est impossible de le dire.

1. *Amblyottus Dufouri*, AMYOT ET SERVILLE.

D'un brun noir luisant. Membrane des élytres d'un jaunâtre transparent. Pronotum faiblement ponctué en arrière.

Cephalocteus Dufouri. SOLIER.

Amblyottus Dufouri. AMYOT ET SERVILLE, Hémipt. p. 92. 1.

Long. 0^m,0030 à 0^m,0040 (2 l. 2/3 à 2 l. 3/4).

Tête assez large, courte, arrondie, un peu échancrée au bord antérieur. *Antennes* ayant leurs deux derniers articles ovalaires, gros, assez courts, en forme de grain de chapelet, très-fins et pointus à leur base. *Pronotum* sans impression transverse. *Membrane* des élytres de moitié plus courte que la corie, très-claire, blanchâtre, dépassant de peu l'extrémité de l'abdomen. AMYOT.

Cet insecte habite un sable léger et mobile où il s'enfonce facilement; il se tient le plus habituellement à la racine des plantes qui vivent dans le sable, telles que l'*Artemisia campestris*, la *Centaurea aspera*, etc. SOLIER.

(1) Solier voulait sans doute dire la partie à découvert.

DEUXIÈME BRANCHE.

LES CYDNAIRES.

CARACTÈRES. *Cuisses* garnies de cils flexibles ou spiniformes près de leur tranche postérieure : les cuisses intermédiaires et postérieures au moins, marquées d'une rangée de points piligères sur leur côté antérieur. *Prosternum* plus court, jusqu'aux hanches, que le dessous de la tête. *Mésosternum* hérissé ou garni de poils. *Ocelles* distincts. *Yeux* apparents en dessus, plus larges que longs, en majeure partie enchâssés dans les bords de la tête. *Antennes* ordinairement à peine prolongées au delà des deux tiers des côtés du pronotum, ou moins longuement.

Ajoutez : *Tête* en demi-hexagone ou en demi-cercle en devant. *Ecusson* pas plus long à la base que le pronotum entre ses angles postérieurs. *Cories* à trois divisions, indiquées par les sutures radiale et cubitale. *Membrane* pourvue d'un système vasculaire. *Bec* coudé verticalement : le coude formé par les 2^e et 3^e articles ; non ou à peine prolongé jusqu'aux hanches intermédiaires. *Antépectus* moins avancé, au moins sur la moitié externe du bord antérieur de ses flancs, que le bord postérieur des yeux. *Tibias antérieurs* inermes ou seulement garni de poils flexibles sur l'arête de leur côté antérieur.

Les Cyduaires présentent sur chaque exocorie une strie ou plutôt une ligne légèrement saillante, naissant de la base, et prolongée à peu près jusqu'à leur bord postérieur, presque parallèle à la suture radiale, séparée de celle-ci par un espace assez étroit, qui se montre parfois subconvexe ou comme chargé d'une nervure. La mésocorie et l'endocorie présentent des stries ponctuées ou des rangées striales de points, savoir : une sur l'endocorie, parallèle à la suture cubitale : deux, sur la mésocorie : l'interne ou la plus voisine de la suture cubitale assez prononcée : l'autre, en dehors de la précédente, souvent obsolète.

Les Cyduaires, comme les Céphalocétaires laissent facilement devenir leurs habitudes, à leur organisation extérieure. Leur tête arrondie et ciliée en devant, les côtés du pronotum, des cories et ordinaire-

ment ceux du ventre garnis au moins de quelques longs poils ; leur prosternum court, leur mésosternum hérissé ou garni de poils ; leurs hauches antérieures fortes, globuleuses, refoulant par leur volume les flancs de la poitrine, pour donner aux pieds antérieurs une plus grande puissance d'action ; leurs cuisses robustes et garnies de petites épines ou cils près de leur trauche inférieure ; leurs tibias antérieurs dilatés, parfois un peu arqués en dehors, armés sur les côtés d'épines leur servant à labourer le sol, dépourvues au contraire d'épines sur l'arête de leur côté antérieur, pour n'offrir aucun obstacle à leur marche souterraine ; les flancs de l'antépectus ordinairement lisses, dans le même but ; tout sert à montrer en eux des insectes émiuement fouisseurs.

Ils habitent généralement les lieux sablonneux et les bords des mers. Leur bec moins prolongé que chez beaucoup d'autres Pentatomides leur permet, suivant les occasions, de se nourrir des humeurs des animaux ou des sucs des végétaux.

Leur robe est ordinairement noire, ou passe au rouge de cuir, par défaut de matière colorante.

Ces insectes se partagent en deux rameaux :

Écusson	{	plus long que la moitié du dessus de l'abdomen ; un peu plus longuement prolongé que le bord interne de chaque corie.	RAMEAUX. CYDNATES.
		moins long ou à peu près aussi long que la moitié du dessus de l'abdomen ; un peu moins longuement prolongé que le bord interne de chaque corie.	BRACHYPLATYS.

PREMIER RAMEAU.

LES CYDNATES.

CARACTÈRES. *Écusson* plus long que la moitié du dessus de l'abdomen, un peu plus longuement prolongé que le bord interne de chaque corie. *Flancs* de l'antépectus lisses.

Ajoutez : *Tête* garnie, près de son rebord, de points assez gros don-

nant naissance à des poils parfois usés; notée, en outre, d'un point piligère près de la moitié du côté interne des yeux, et d'un autre, vers la partie antéro-interne de chaque joue. *Pronotum* marqué sur les côtés de points piligères; noté d'un point piligère entre entre chaque cicatrice et le bord externe, et ordinairement marqué de deux points semblables près de chacun des côtés de l'échancrure antérieure. *Cories* garnies, au moins sur la moitié basilaire de leur côté externe, de points piligères; peu ou point bissinuées à leur bord postérieur. *Repli du pronotum* tranchant sur son bord extérieur; aplani ou concave en dessous. *Ventre* au moins garni d'un poil naissant près de chaque stigmat. *Tibias antérieurs* assez étroits à la base, presque triangulairement élargis ensuite vers l'extrémité; épineux sur leur tranche externe, armés de trois ou quatre épines plus longues, vers l'extrémité de leur tranche interne. *Tibias intermédiaires* et *postérieurs* très-épineux dans leur pourtour.

Les Cydnates se répartissent dans les genres suivants :

Téla	}	munie, près de son rebord, de petites épines courtes et en outre de longs cils. Exocories offrant leur rebord extérieur, celui qui constitue le rebord externe du repli, souvent peu visible en dessus; munies d'un faux rebord naissant de l'épaule et prolongé au moins jusqu'à la moitié de leur longueur; garnies sur l'espace décline existant entre ces deux rebords de nombreux points donnant chacun naissance à un cil.	Genes.
		rebord externe de chacun des côtés du pronotum incurbé et caché sous les angles latéraux. Exocories marquées de points piligères près de leur bord.	Cydnus.
		rebord externe de chacun des côtés du pronotum visible jusqu'à l'extrémité des angles latéraux. Exocories marquées de points piligères situés sur leur rebord.	Macrocytus. Geotomus.

non peclisé près de son rebord, parais-
seulement de quelques cils. Exocories
offrant leur rebord extérieur, celui qui
constitue le rebord extérieur en repli,
toujours visible en dessus; marquées sur
ce bord ou près de lui de cinq points
piligères au plus.

Genre *Cydnus*, CYDNE; Fabricius.Fabricius, *Syst. Rhyng.* (1803). p. 181.

CARACTÈRES. *Tête* pectinée ou munie, près de son rebord, de petites épines ou cils spiniformes courts et relevés; garnie, en outre, près de ce bord, de longs cils. *Exocories* offrant leur bord extérieur, celui qui constitue le bord externe du repli, souvent peu visible, quand l'insecte est examiné perpendiculairement en dessus; munies d'un faux rebord, naissant de l'épaule, et prolongé jusqu'à la moitié ou plus de leur longueur; garnies entre ce faux rebord et le véritable bord externe, et presque jusqu'à leur extrémité de points enfoncés nombreux, donnant chacun naissance à un long cil. *Tibias intermédiaires* et *postérieurs* subcylindriques, garnis d'épines dans leur pourtour. *Antennes* à peine prolongées au delà de la moitié des côtés du pronotum; à 2^e article variablement un peu moins long ou un peu plus long que le 3^e: les 4^e et 5^e ovoïdes, fusiformes ou d'une forme rapprochée. *Ongles* sans appendice membraneux.

Le nom générique de *Cydnus*, créé par Fabricius pour ces Géocorisés à tibias très-épineux, a été, suivant les auteurs, appliqué à des coupes diverses, qui sont aujourd'hui des démembrements du genre primitif. Nous avons dû le conserver aux premiers insectes de ce rameau, qui répondent le mieux aux caractères distinctifs qui avaient frappé l'illustre professeur de Kiel.

Le corps des Cydnes est garni de poils plus nombreux que ceux des Géotomes; leurs ongles grêles et dépourvus d'appendices membraneux en dessous, et surtout les courtes épines dont leur tête est munie, révèlent en eux des dispositions plus prononcées pour une vie souterraine.

Leurs épines ou cils spiniformes fléissent souvent par être usés par le frottement, à tel point qu'il semble parfois n'en rester plus de traces.

A. *Ventre* garni, presque sur tous ses arceaux apparents, d'une rangée transversale de longs poils. *Pronotum* échancré presque en demi-cercle en devant.

Hanches antérieures globuleuses, robustes. *Tibias antérieurs* armés de cinq sept épines sur leur tranche externe (S.-G. *Cydnaus*).

Obs. L'écusson est déclive et terminé en angle ou en ogive, à sa partie postérieure ; à peu près égal, l'extrémité de l'endocorie, au tiers de la largeur du bord postérieur d'une mésocorie. Les hanches intermédiaires et postérieures marquées sur le milieu de leur côté inférieur d'une rangée de points piligères : les intermédiaires au moins garnis de petites épines sur la dernière moitié, près de leur tranche postérieure. Le mésosternum est plus hérissé de poils.

En tête des *Cydnautes* doivent être placées les deux espèces suivantes qui s'éloignent de nos véritables *Cydnaes* par divers caractères que nous allons signaler :

- * *Tibias intermédiaires et postérieurs* hérissés, en même temps, d'épines et de poils longs et nombreux. Ecusson garni de poils fins et courts, sur sa seconde moitié. Repli des cories réduit à une tranche à partir de la base du ventre. Antennes à peine prolongées au delà de la moitié des côtés du pronotum : leurs articles 3^e à 5^e fusiformes ou ovoïdes (S.-G. *Byrsinus*, FIEBER).
- ** *Tibias intermédiaires et postérieurs* armés seulement d'épines et non hérissés de longs poils. Ecusson glabre.
 - # *Tibias postérieurs* épais ; élargis de la base à l'extrémité ; densément armés d'épines presque couchées. Repli des cories réduit à une tranche presque à partir de la base du ventre. Antennes à peine prolongées jusqu'à la moitié des côtés du pronotum : leurs articles 3^e à 5^e, ovoïdes ou fusiformes. Cories presque coriaces (S.-G. *Psammozetus*, MULSANT et REY).
 - ## *Tibias postérieurs* grêles, de grosseur uniforme ; armés d'épines presque relevées. Cories cornées (S. G. *Cydnaus*).

***Cydnaus (Byrsinus) fossor* ; MULSANT et REY.**

Dessus du corps d'un rouge fauve ou brunâtre ; cilié latéralement de longs cils d'un roux pâle. Antennes d'un fave de gomme. Tête et pronotum lisses et glabres sur leur surface, à part les points pilifères : la première pectinée et hérissée de poils, en devant. Ecusson glabre et lisse en devant, postérieurement ponctué et garni de poils courts. Cories ponctuées ; en ligne droite à leur partie postérieure. *Dessous du corps* de la couleur du dessus, un peu plus pâle sur la poitrine et sur les pieds que sur le ventre. *Tibias antérieurs* armés extérieurement de six épines : les intermédiaires et postérieurs hérissés d'épines et de longs poils.

Byrsinus scarabaeoides. FIEBER, Eur. Hemipt. p. 363. 3.

Long. 0^m,0045 (2 l.). — Larg. 0^m,0026 (1 l. 4/5).

Patrie : la Russie européenne méridionale (collection Freye-Gessner).

Obs. Nous avons été obligé de changer le nom spécifique, donné par M. Fieber, attendu que le *Cydnus scarabaeoides* de Fabricius se rapporte au *Cephalocteus Dufourii* et non à cet insecte.

Le *B. sphaeridioides* de M. Fieber nous est inconnu. Il habite la Sicile.

***Cydnus (psammozetus) albipennis*; COSTA.**

Corps garni sur les côtés de longs cils blancs. Tête, pronotum et écusson, d'un brun de poix, parfois d'un brun fauve. Tête ridée, presque impointillée. Antennes d'un fave livide. Pronotum offrant les traces d'une dépression transverse; ponctué, avec les cicatrices lisses. Ecusson ponctué, plus légèrement en devant et à l'extrémité. Cories légèrement ponctuées: d'un blanc sale, comme la membrane, paraissant coriaces ou subcornées. Dessous du corps d'un brun fauve. Pieds d'un blanc roussâtre, avec la majeure partie des tibias intermédiaires et postérieurs d'un brun fauve: les antérieurs latéralement armés de six épines.

Cydnus albipennis. A. COSTA. Cimic. Regn. Neapol. cent. 3 fragm. 4, p. 56, 11 (306), pl. III, fig. 9.

Long. 0^m,0051 (2 l. 1/4). — Larg. 0^m,0025 (1 l. 4/8).

Patrie : La Sicile, l'Espagne (coll. Signoret).

Nos espèces françaises sont les suivantes :

- Postépisternums densément ponctués sur leur moitié interne voisine de la région odorifique. Tibias intermédiaires et postérieurs d'un rouge testacé. *Flavicornis*.
- Postépisternums rayés de trois lignes longitudinales, sur leur moitié interne voisine de la région odorifique. Tibias intermédiaires et postérieurs bruns, au moins sur leurs deux tiers postérieurs. *Fuscipes*.

1. *Cydnus flavicornis*; FABRICIUS.

Corps cilié de roux sur les côtés ; variant en dessus, du brun ou du noir de poix au brun rouge ou au rouge brun, généralement moins obscur sur les cories : marqué de points moins petits, plus légers et moins serrés sur la mésocorie que sur l'écusson. Pieds roux ou d'un roux testacé : cuisses intermédiaires armées de petites épines sur leur tranche postérieure. Postépisternums densément ponctués sur leur moitié interne.

♂ Dernier arceau ventral en demi-cercle une fois plus large à son bord postérieur que sur sa ligne médiane

♀ Dernier arceau ventral en demi-cercle élargi postérieurement ; divisé par une ligne transversale en deux moitiés très-inégales : l'antérieure, trois ou quatre fois aussi grande que l'autre, lisse et carénée sur la ligne médiane, ponctuée sur le reste ; formée de deux pièces : la postérieure, ponctuée ; composée de cinq pièces : la médiane transverse, échancrée à son bord postérieur.

La punaise brune luisante. GEOFFR., Hist. t. I. p. 470. 71.

Cimex flavicornis. FABR., Entom. Syst. t. IV. p. 124. 70. — PANZ. FAUN. germ. XXXIII. 23. — WOLFF., Icon. Cimic. p. 66. 63. pl. 7. fig. 63.

Cydnus flavicornis. FABR., syst. Rhyngot. p. 184. 2. — GORSKI, Analect. entom. p. 60. 28. — FIEBER, Eur. Hemipt. p. 363. 1. — FLOR, Rhyngch. t. I. p. 163. 7. — HAHN., Wanz. t. I. p. 170. p. XXVI. fig. 89.

Pentatoma flavicornis. LATR., Hist. nat. t. XII. p. 197. 44.

Long. 0^m,0030 à 0^m,0033 (1 l. 2/5 à 1 l. 1/2). — Larg. 0^m,0014 à 0^m,0016 (3/5 l. à 2/3 l.).

Corps ovale-oblong, offrant sa plus grande largeur vers la moitié de la longueur de l'abdomen ; très-médiocrement convexe. Tête en demi-cercle en devant ; munie d'un rebord peu relevé ; garnie, près de ce rebord, de cils courts, relevés, spiniformes, et hérissée de longs poils roux ; variant du noir au brun de poix, avec le rebord d'un rouge brun, parfois presque entièrement de cette couleur ; ponctuée ; ruguleuse ; presque lisse sur le vertex : rayée de deux ou trois lignes transverses sur l'épistome. Épistome parallèle, à peu près aussi avancé que les

joues. *Yeux* d'un brun rouge ou d'un rouge brun. *Antennes* d'un rouge testacé. *Pronotum* élargi d'abord en ligne courbe jusqu'au quart, puis en ligne à peu près droite jusqu'aux angles latéraux; médiocrement convexe; garni sur les côtés d'un rebord très-étroit, peu apparent en dessus; garni près de ce rebord de cils longs et d'un roux fanve; variant du noir ou noir brun, au brun de poix ou même au brun rouge, surtout près des bords antérieur et postérieur et sur les côtés; luisant; lisse sur les cicatrices et sur les calus; presque sans trace de dépression transverse; peu ponctué en avant et près de la base, marqué sur le reste de sa surface de points fins et assez rapprochés. *Écusson* déclive, subconcave et en angle aigu à son extrémité; à peine aussi large que le tiers du bord postérieur d'une mésocorie, quand on l'examine vers l'extrémité de l'endocorie; variant du noir au brun de poix, et dans ce cas avec l'extrémité souvent d'un rouge testacé ou rougeâtre; marqué de points assez petits et médiocrement rapprochés, avec les angles de devant lisses. *Cotes* parfois d'un brun noir, plus ordinairement brunes avec quelques parties, surtout de la mésocorie et de l'endocorie d'un rouge brun; garnies sur la moitié basilaire au moins de leur côté externe de cils longs et nombreux, d'un roux fanve, naissant au côté interne de leur rebord externe, sur un espace déclive, limité du côté interne par un faux rebord à peine prolongé au delà de la moitié: le bord externe peu visible en dessus; marquées, surtout sur la mésocorie, de points plus légers et moins serrés que ceux de l'écusson. *Membrane* d'un blanc sale et livide. *Bec* à peine prolongé jusqu'à la moitié du mésosternum; d'un roux testacé. *Dessous du corps* variant du brun au rouge brun. *Postépisternums* densément ponctués sur la moitié interne de leur largeur, lisses sur l'externe. *Ventre* à peine pointillé sur les côtés, lisse sur la région médiane; garni sur les 2^e à 5^e ou 6^e arceaux d'une rangée transverse de longs poils. *Pieds* antérieurs d'un rouge ou roux testacé, avec les épines obscures. *Cuisses intermédiaires* et *postérieures* d'un rouge ou roux testacé: les intermédiaires garnies de trois ou quatre épines sur leur tranche inférieure. *Tibias intermédiaires* et *postérieurs* d'un rouge ou roux testacé, avec les épines obscures. *Tarses* d'un flave livide. *Tibias antérieurs* armés de six ou sept épines sur leur tranche externe.

Cette espèce paraît habiter la plupart de nos provinces. On la trouve dans les lieux sablonneux, dans les terrains arides ou garnis de graminées.

3. *Cydnus fuscipes*; Mulsant et Rey.

Corps cilié de roux fauve sur les côtés; noir en dessus. Pronotum punctué, excepté sur les cicatrices. Ecusson et cories plus fortement et uniformément ponctués. Pieds noirs, sur la majeure partie de leurs tibias intermédiaires, plus ou moins rougeâtres sur le reste. Cuisses intermédiaires peu épineuses près de leur tranche postérieure. Postépisternums rayés de trois lignes longitudinales sur leur moitié interne.

♀ Dernier arceau ventral en demi-cercle élargi postérieurement; divisé, par une ligne transversale, en deux moitiés très-inégales: l'antérieure, trois fois aussi grande que la postérieure, carénée, formée de deux parties: la postérieure, composée de cinq pièces.

Long. 0^m,0033 à 0^m,0036 (1 l. 1/2 à 1 l. 2/3). — Larg. 0^m,0022 (1 l.).

Corps ovale-oblong, offrant sa plus grande largeur vers la moitié de la longueur de l'abdomen; très-médiocrement convexe. Tête en demi-cercle en devant; munie d'un rebord relevé et tranchant; garnie, près de ce rebord, de cils courts; relevés, spiniformes et hérissés de longs poils fauves; noire ou d'un noir brun; ruguleusement ponctuée, lisse sur le vertex, rayée sur l'épistome de deux lignes transverses. Epistome un peu rétréci en devant, à peu près aussi avancé que les Jones. Yeux d'un rouge brun. Antennes d'un rouge testacé. Pronotum élargi d'abord en ligne courbe jusqu'au quart de ses côtés, puis en ligne à peu près droite jusqu'aux angles latéraux; médiocrement convexe; muni sur les côtés d'un rebord tranchant et peu relevé; garni près de ce rebord de longs cils fauves; noir ou d'un noir brun, luisant; lisse sur les cicatrices, peu ponctué en devant et sur les calus, marqué sur les côtés et sur les deux cinquièmes postérieurs de points assez rapprochés; presque sans traces de la dépression transversale. Ecusson déclive et triangulaire à son extrémité; à peine aussi

large que le tiers du bord postérieur de la mésocorie, vers l'extrémité de l'abdomen ; noir ou d'un noir brun ; lisse aux angles de devant ; marqué, sur le reste, de points moins rapprochés sur le disque, que près des côtés. *Cories* d'un noir brun, d'un brun noir, ou brunes ; garnies sur la moitié basilaire de leur côté externe, de cils longs et nombreux, naissant sur un espace étroit et déclive, limité par le bord extérieur et par un faux rebord naissant de la base, graduellement affaibli et nul sur la moitié ou le tiers postérieur, et qui semble constituer le rebord latéral ; uniformément marquées de points au moins aussi gros que ceux de l'écusson. *Membrane* d'un brun sale et livide. *Bec* prolongé jusqu'aux deux tiers du mésosternum ; d'un rouge testacé, avec l'extrémité obscure ou noirâtre. *Dessous du corps* brun ou d'un brun noir, avec la partie médiane des trois ou quatre premiers arceaux du ventre parfois d'un rouge brun. *Postépisternums* rayés de trois lignes longitudinales sur leur moitié interne, lisse sur l'externe. *Cuisses* d'un rouge brun : les intermédiaires peu épineuses, ordinairement armées d'une ou de deux épines près de leur tranche postérieure. *Tibias* antérieurs bruns ou d'un brun rouge : les autres, noirs, avec la base parfois d'un rouge brun : les antérieurs légèrement arqués en dehors, graduellement élargis de la base à l'extrémité, armés sur leur tranche externe de cinq à six épines. *Tarses* d'un flave livide.

Cette espèce a été prise dans les environs de Montpellier par M. Signoret.

Obs. le *C. fuscipes* a beaucoup d'analogie avec le *flavicornis*. Il s'en éloigne non seulement par la couleur plus foncée du dessus de son corps et de ses tibias intermédiaires et postérieurs ; mais il s'en distingue par son pronotum uniformément ponctué sur toute sa surface, excepté sur ses cicatrices ; par ses cories aussi fortement et aussi densément ponctuées que l'écusson ; par ses cuisses intermédiaires moins épineuses près de leur tranche postérieure, et surtout par leurs postépisternums rayés de trois lignes longitudinales sur leur moitié interne, au lieu d'être densément ponctués.

AA *Ventre n'offrant pas une rangée transversale de poils sur les arceaux.*

B *Pronotum non entaillé vers les trois cinquièmes de ses côtés; à angles postérieurs assez faiblement indiqués. Ventre de sept arceaux: le 1^{er}, peu ou point apparent sur les côtés. Tibias antérieurs ordinairement armés de huit à dix épines sur leur tranche externe (S.-G. Trichosternus).*

Obs. L'écnsson, chez les espèces suivantes, est obtusément anguleux ou subarrondi postérieurement, et au moins aussi large, vers l'extrémité de l'endocorie, que la moitié du bord postérieur d'une mésocorie. Les cuisses intermédiaires et postérieures sont marquées sur leur côté antérieur de points moins gros que chez les *Cydnes*. Le repli des élytres est prolongé jusqu'à l'extrémité du 3^e arceau ventral (le 2^e apparent). Le faux rebord de l'exocorie est au moins prolongé jusqu'à la moitié de la longueur de celle-ci.

A ce sous-genre appartiennent les espèces suivantes :

- *Écusson aussi large, vers l'extrémité de l'abdomen, que les trois quarts du bord postérieur d'une mésocorie. Tibias postérieurs noirs ou bruns.* *Pilosus.*
- *Écusson aussi large, vers l'extrémité de l'endocorie, que la moitié du bord postérieur d'une mésocorie. Tibias postérieurs d'un roux ou rouge testacé.* *Nigrita.*

3. *Cydneus pilosus*; HERRICH-SCHAEFFER.

Corps cilié de roux fauve sur les côtés; noir ou d'un noir brun luisant, en dessus. Pronotum ponctué sur les côtés, lisse sur les cicatrices, presque imponctué sur le reste. Écusson et cories presque uniformément ponctués: l'écusson subarrondi à son extrémité, aussi large, vers l'extrémité de l'abdomen, que les trois quarts du bord postérieur d'une mésocorie. Cuisses d'un rouge brun. Tibias ordinairement d'un noir brun.

♂ *Dernier arceau du ventre en demi-cercle une fois plus large à son bord postérieur que long sur sa ligne médiane.*

♀ *Dernier arceau du ventre en demi-cercle élargi postérieurement, de moitié au moins plus large à son bord postérieur que long sur sa ligne médiane; divisé, par une ligne transversale, en deux moitiés*

très-inégales : l'antérieure, deux ou trois fois aussi grande que la postérieure, en toit et lisse sur la ligne médiane, ponctuée et ridée sur les côtés, formée de deux pièces : la postérieure rugueusement ponctuée ; garnie de cils roux fauves, paraissant composée de cinq pièces.

Cydnius pilosus, HERRICH-SCHAEFFER, Faun. Germ. CXXVI. 22 (type). — FIEDER, Europ. Hemipt. p. 364. 4.

Long. 0^m,0067 (3 l.). — Larg. 0^m,0036 à 0^m,0039 (1 l. 2/3 à 1 l. 3/4).

Corps ovale, offrant sa plus grande largeur vers la moitié de la longueur de l'abdomen ; médiocrement convexe. *Tête* en demi-cercle en devant, ordinairement un peu entaillée dans le milieu de son bord antérieur ; munie d'un rebord relevé et tranchant ; garnie, près de ce rebord, de cils courts, relevés, spiniformes, et hérissée de longs poils d'un roux fauve ; d'un noir luisant ; rugueusement ponctuée, presque lisse sur le vertex ; rayée sur l'épistome de deux lignes transverses. *Épistome* un peu rétréci en devant, un peu moins avancé en arrière que les joues. *Yeux* d'un brun rouge. *Antennes* d'un rouge testacé et parfois en partie brunâtres. *Pronotum* élargi d'abord en ligne courbe jusqu'au tiers de ses côtés, puis en ligne droite jusqu'aux angles latéraux ; médiocrement convexe ; muni sur les côtés d'un rebord tranchant et peu relevé ; garni, près de ce bord, de longs cils d'un roux fauve ; d'un noir luisant ; lisse sur les cicatrices et sur les calus, peu ponctué en devant, légèrement et éparsement ponctué sur sa seconde moitié, noté, sur les côtés, de points plus marqués et plus rapprochés ; sans traces ou presque sans traces de dépression transversale. *Écusson* subarrondi, subdéprimé et un peu déclive à l'extrémité ; aussi large que les trois quarts ou quatre cinquièmes du bord postérieur d'une mésocorie, vers l'extrémité de l'endocorie ; d'un noir luisant, avec sa partie postérieure parfois moins obscure ; lisse aux angles de devant, marqué sur son disque de points médiocrement serrés, affaiblis vers l'extrémité, marqué près des côtés, surtout vers les sinuosités, de points plus serrés. *Cories* d'un noir luisant ; marquées de points à peine plus légers, que ceux de l'écusson ; garnies sur la moitié basilaire de leur côté externe, les cils d'un roux fauve, longs et nombreux, sortant de points situés sur la partie déclive du côté ex-

terne de l'exocorie, entre le véritable rebord extérieur, et un faux rebord, naissant de la base et prolongé au moins jusqu'à la moitié de la longueur de l'exocorie. *Membrane* d'un blanc sale ou livide. *Bec* prolongé jusqu'aux hanches intermédiaires; cilié; d'un roux testacé, avec l'extrémité obscure. *Dessous du corps* noir ou d'un brun noir luisant; lisse sur les flancs de l'antépectus, presque imponctué sur le reste de la poitrine, densément ponctué sur les côtés du ventre, avec la partie médiane de celui-ci presque lisse. *Postépisternums* lisses, rayés d'une strie près de leur bord interne : espace compris entre chaque postépisternum et la partie mate de la région odorifique rayée de stries et de rangées de points. *Cuisses* d'un rouge brun ou brunâtre. *Tibias* noir ou d'un brun noir. *Tarses* d'un flave livide. *Tibias* antérieurs un peu arqués en dehors, graduellement élargis de la base à l'extrémité; armés sur leur tranche externe de huit ou neuf épines.

Cette espèce est méditerranéenne. Nous l'avons prise dans les sables rapprochés des bords de la mer, dans notre ancienne Provence. Elle nous a été envoyée des environs de Marseille par M. Wachanru. On la trouve également dans diverses parties plus méridionales de l'Europe.

Obs. Elle se distingue facilement des deux espèces précédentes, par sa taille au moins double; par son ventre dépourvu de rangées de poils; par ses cuisses intermédiaires sans épines près de leur tranche postérieure; par la largeur de son écusson, vers son extrémité, etc.

4. *Cydnus nigrita*; FABRICIUS.

Corps cilié de roux fauve sur les côtés; d'un brun noir ou d'un brun de poix, ordinairement d'un rouge brunâtre ou testacé sur les limites des sutures radiale et cubitale, ou même sur toutes les cories et au bord antérieur de la tête. *Pronotum* lisse sur les cicatrices et près de la base, finement ponctué sur le reste, plus densément sur les côtés; offrant près de ceux-ci les traces d'une dépression transverse. *Écusson* et *cories* ponctué; l'écusson déclive et en angle aigu postérieurement; à peu près aussi large à l'extrémité de l'endocorie, que la moitié du bord postérieur d'une m'ocorie; celle-ci, marquée de points très-légers et moins rapprochés que ceux de l'écusson. L'exocorie creusée d'un sillon, au côté interne de son faux-rebord. *Pieds* d'un rouge testacé ou livide.

♂ Dernier arceau ventral en demi-cercle, une fois plus large à son bord postérieur que long sur sa ligne médiane.

♀ Dernier arceau ventral en demi-cercle élargi postérieurement, de moitié au moins plus long à son bord postérieur que long sur sa ligne médiane; divisé par une ligne transversale un peu en angle dirigé en arrière, en deux moitiés très-inégales : l'antérieure, ponctuée en toit, deux fois au moins plus longue que la postérieure sur la ligne médiane, et près d'une fois plus longue sur les côtés, formé de deux pièces : la postérieure, composée de cinq : la médiane, transverse, échancrée en arc à son bord postérieur.

Cimex nigrita. FABR., Entom. Syst. t. IV. p. 133. 169.

Cimex flavicornis. WOLFF, Icon. Cim. p. 66, 62. pl. VII. fig. 63. a. b.

Cydnus nigrita. FABR., Syst. Rhyng. p. 184. 1. — HERRICH-SCHAEFF., Deutsch. Faun. 126. 23. — GORSKI, Melet. entom. p. 59. 27. note. — BURMEIST. Hand. 6. t. II. p. 376. 10. — FIEBER, Eur. Hemipt. p. 364. 3.

Cydnus picipes. HAHN., Wanz. t. I. p. 165. pl. XXV. fig. 85.

Long. 0^m,0045 à 0^m,0050 (2 l. à 2 l. 1/4). — Larg. 0^m,0028 à 0^m,0033 (1 l. 1/4 à 1 l. 1/2).

Corps ovale-oblong; pen convexe. *Tête* en demi-cercle en devant, ordinairement à peine entaillée dans le milieu de son bord antérieur; munie d'un rebord relevé et tranchant; garnie près de ce rebord de cils courts, relevés, spiniformes, et hérissée de longs poils roux; d'un brun noir, brune ou d'un brun rougeâtre, avec la partie antérieure parfois graduellement d'un rouge brunâtre ou testacé, et le rebord d'un rouge ou roux flave ou livide; ruguleuse et finement ponctuée, même sur le vertex; rayée sur l'épistome de deux à quatre raies transverses. *Epistome* un peu rétréci à son extrémité antérieure, presque aussi avancé que les jones. *Antennes* d'un roux testacé ou livide, avec le bord externe des articles parfois obscur. *Pronotum* élargi d'abord en ligne courbe jusqu'au quart, puis en ligne droite jusqu'aux angles latéraux; médiocrement convexe; muni sur les côtés d'un rebord tranchant et un peu relevé; garni, près de ce rebord de longs cils roux ou d'un roux flave; variant du brun noir au brun de poix, et dans ce dernier cas, avec les calus et les bords antérieur et postérieur souvent d'un roux testacé; lisse sur les cicatrices, peu ponctué en devant, sur les calus et

à la base, marqué sur le reste de sa surface de points peu profonds et médiocrement rapprochés, plus marqués sur les côtés; offrant, surtout près des côtés, de légères traces d'une dépression transverse; légèrement ridé sur sa seconde moitié. *Ecusson* déclive, déprimée et anguleux à son extrémité; aussi large vers l'extrémité de l'eudocorie que la moitié ou les trois cinquièmes du bord postérieur d'une mésocorie; noir, d'un noir brun ou d'un brun noir; lisse aux angles de devant, marqué sur le reste de sa surface de points assez gros et assez rapprochés, affaiblis vers l'extrémité. *Cories* variant du noir brun au brun de poix, avec les limites de la suture cubitale, souvent la majeure partie de la mésocorie ou parfois même presque toute leur surface d'un rouge brunâtre ou d'un rouge testacé; garnies sur les côtés de longs cils d'un roux fauve, plus nombreux sur la moitié antérieure de ceux-ci, naissant sur un espace déclive, entre le véritable rebord peu visible en dessus, et un faux rebord, assez prononcé à la base, graduellement affaibli, et annihilé postérieurement; creusées sur l'exocorie, au côté interne du faux rebord, d'un sillon prolongé depuis la base jusqu'à la moitié de leur longueur. *Membrane* d'un blanc sale ou livide ou parfois nébuleux postérieurement. *Bec* prolongé jusqu'aux hanches intermédiaires; d'un roux ou rouge livide. *Dessous du corps* noir ou d'un brun noir; lisse sur les flancs de l'autépectus, peu ponctué sur les autres parties pectorales. *Postépisternums* lisses, rayés d'une strie près de leur bord interne: espace compris entre eux et la partie mate de la région odorifique presque lisse ou peu strié. *Ventre* ruguleusement ponctué sur les côtés, avec la partie médiane presque lisse. *Pieds* d'un roux ou rouge livide ou testacé. *Tibias* antérieurs un peu arqués en dehors, graduellement élargis; armés de huit ou neuf épines sur leur tranche externe.

Cette espèce est commune dans la plupart des provinces de la France.

Obs. Elle se distingue du *C. pilosus* par une taille plus faible, par une teinte ordinairement moins obscure; par son prothorax plus visiblement ponctué après la faible dépression transverse, peu avant la base; par son écusson plus anguleux et moins large à son extrémité; par les cories plus légèrement et moins densément ponctuées, surtout sur la mésocorie, généralement d'un rouge de nuances diverses près de

la suture cubitale, crenées d'un sillon au côté interne du faux rebord de l'exocorie; par la couleur de ses tibias.

BB Pronotum profondément entaillé vers les trois cinquièmes de ses côtés; sensiblement arqué en arrière après les angles latéraux; à angles postérieurs indiqués. *Repli des élytres* prolongé au-delà de l'extrémité du 3^e arceau ventral (du 2^e apparent) (S.-G. *Tomino/us*, MULS. et REY).

Obs. Si nous n'avions en sous les yeux qu'un seul exemplaire de l'insecte décrit ci-après, nous aurions regardé l'entaille de son pronotum comme étant accidentelle; mais nous en avons pu examiner deux individus d'une conformation pareille, et pris dans la même localité.

La tête était bien marquée, près de son rebord, de points enfoncés habituels; mais les cils spiniformes étaient peu apparents: étaient-ils nés, on manqueraient-ils? Dans ce cas l'espèce dont il est ici question formerait une transition naturelle au genre suivant; mais elle a si bien les autres caractères des *Cydnes*, que sa place naturelle semble ici marquée.

Le premier arceau ventral quoique très-court est apparent. Les 4^e et 5^e articles des antennes quoique renflés dans leur milieu, sont plutôt fusiformes qu'ovoïdes ou trirbinés, et semblent par leur longueur plus sensible faire pressentir la forme allongée et presque d'égale grosseur des mêmes articles dans les genres suivants.

5. *Cydnius Signoretii*; Mulsant et Rey.

Corps garni de cils d'un brun rouge sur les côtés: brun ou d'un brun rouge, en dessus. Pronotum, tête et partie antérieure du pronotum lisses: à petits points piligères: le pronotum presque sans impression transverse, ponctué sur les côtés et sur sa seconde moitié; entaillé vers les trois cinquièmes de ses côtés. Ecusson et cories peu densément ponctués: le premier, aussi large vers l'extrémité de l'endocorie, que les deux tiers du bord postérieur d'une mésocorie: les cories d'un rouge testacé sur la suture cubitale, chargées d'une nervure sur l'exocorie. Tibias antérieurs armés de six ou sept épines à leur côté externe.

♂ Dernier arceau ventral en demi-cercle; creusé d'une assez grosse fossette arrondie, près de chacun de ses angles postérieurs.

♀ Inconnue.

Long. 0^m,0056 (2 l. 1/2). — Larg. 0^m,0033 (1 l. 1/2).

Corps ovale; peu convexe. *Tête* en demi-cercle en devant; ordinairement non entaillée; munie d'un rebord relevé; brune; lisse ou à peu près; marquée, près de son rebord, de points assez gros donnant naissance à de longs poils parfois usés. *Epistome* parallèle, aussi avancé que les joues, rayé de deux lignes transverses. *Antennes* d'un roux testacé, à 2^e article moins long que le 3^e. *Yeux* d'un rouge brun ou brun rouge. *Pronotum* profondément entaillé vers les trois cinquièmes de ses côtés, arqué sur la partie située avant cette entaille, élargi en ligne courbe sur la seconde, jusqu'aux angles latéraux; médiocrement convexe; brun ou d'un brun rouge; poutué sur les côtés et depuis les cicatrices jusques près du bord postérieur, lisses sur les calus et sur le reste; mué latéralement de longs cils roux ou d'un roux fauve, naissant au côté interne de leur rebord latéral. *Ecusson* ordinairement d'un noir brun ou d'un brun noir; marqué de points peu rapprochés, lisse aux angles de devant et sur une partie de la base; subarrondi et déclive postérieurement, aussi large, vers l'extrémité de l'endocorie, que les deux tiers du bord postérieur d'une mésocorie. *Cories* brunes, ordinairement avec les limites des méso et endocorie d'un rouge testacé; poutuées; chargées d'une nervure sur l'espace compris entre la suture radicale et la strie de l'exocorie voisine de la suture cubitale; garnies sur les deux tiers basilaires de leur longueur, de cils d'un roux fauve, naissant de points piligères, situés sur un espace déclive, entre le véritable rebord et un faux rebord, convexe et assez prononcé à la base, graduellement affaibli et nul postérieurement. *Membrane* d'un blanc sale ou flavescent, marquée, après la base, d'une rangée transversale de taches brunes. *Repli des élytres* prolongé environ jusqu'à la moitié du 4^e arceau ventral. *Dessous du corps* noir ou d'un noir brun; lisse. *Bec* d'un roux testacé; à peine prolongé jusqu'aux hauches intermédiaires. *Pieds, cuisses et tibias* variaient du brun noir au rouge ou roux testacé. *Tarses* d'un flave livide. *Tibias antérieurs* armés sur leur tranche externe de six ou sept épines; inermes sur la moitié basilaire de leur tranche interne.

Cette espèce nous a été communiquée par M. Signoret comme ayant été prise dans les environs de Montpellier. Nous l'avons dédiée à ce savant obligeant, dont les travaux sur les Hémiptères sont connus et justement appréciés de tous les entomologistes.

Genre *Macroscytus*, MACROSCYTE ; Fieber.

Fieber, Europ. Hémipt. p. 369.

(μακρῆς, long, εντρος, cuir).

CARACTÈRES. *Tête* non pectinée près de son rebord, garnie seulement de longs cils, près de celui-ci. *Exocories* offrant leur bord externe, celui qui forme le bord externe du repli, toujours visible en dessus ; rayées d'une strie parallèle à ce bord et munie au plus de cinq points piligères sur l'espace étroit et planinscule séparant cette strie du rebord latéral. *Rebord de chacun des côtés du pronotum* courbé et caché sous l'angle latéral et non visible en dessus jusqu'à cet angle. *Antennes* aussi longuement prolongées que les angles latéraux ; à 3^e article moins long que chacun de ses voisins ; les trois derniers, épaissis, pubescents : le 3^e un peu obconique ; les 4^e et 5^e, à peine renflés dans leur milieu : le 4^e variablement un peu moins long ou aussi long que le 2^e : le 5^e, ordinairement au moins aussi long que ce dernier. *Epistome* ordinairement aussi avancé que les joues. *Ecusson* anguleux à son extrémité ; creusé d'une fossette près de celui-ci ; moins large, vers l'extrémité de l'endocorie, que la moitié du bord postérieur d'une mésocorie. *Ventre* de sept arceaux : le premier très-court ou peu apparent sur les côtés ; non garni d'une rangée transversale de poils sur ses arceaux. *Repli des cories* prolongé au moins jusqu'à la moitié ou jusqu'à l'extrémité du 4^e arceau ventral (le 3^e apparent). *Ongles* munis en dessous d'un appendice membraneux.

Obs. Les Macroscytes n'ont plus sur l'exocorie le faux rebord que présentent les Cydnes ; mais ils ont une strie qui le remplace. L'espace étroit existant entre cette strie et le bord latéral est planinscule au lieu d'être déclive. La strie radiale est à peine prolongée jusqu'aux trois quarts de la longueur de la corie, tandis que la strie ou ligne

élevée située sur l'exocorie et parallèle à cette suture, atteint l'extrémité.

Le pronotum n'offre plus ou presque plus de traces des deux points enfoncés et piligères situés de chaque côté de leur échancrure antérieure.

L'espèce suivante sur laquelle ce genre est fondé se distingue par un caractère facile à remarquer et qui n'a cependant été signalé par personne. Le rebord latéral présente une disposition que nous retrouverons plus prononcée chez les *Æliens*, dont elle est un des traits caractéristiques : il se courbe et se cache en dessous vers les angles latéraux, de telle sorte qu'il n'est pas visible jusqu'à l'extrémité de ces angles, quand l'insecte est examiné perpendiculairement en dessus; le rebord externe de l'exocorie est visible en dessus, mais entre ce rebord et la strie ou le sillon qui lui est parallèle existe un espace planiuscule garni de points piligères, qui représente l'espace déclive des espèces précédentes.

1. *Macrocytus brunneus*; FABRICIUS.

Corps variant du brun noir au brun rougeâtre, en dessus. Tête imponctué, à part les points piligères. Pronotum imponctué; muni latéralement d'un rebord courbé et non visible en dessus vers les angles latéraux. Ecusson et cories finement ponctués: les secondes munies d'une strie parallèle à son rebord latéral, et marquées de trois à cinq points piligères sur l'espace étroit existant entre cette strie et son bord externe. Dessous du corps imponctué. Tibias antérieurs armés de sept épines sur leur tranche externe.

♂ Dernier arceau ventral en demi-cercle; à bord postérieur un peu arqué en arrière et un peu relevé en rebord.

♀ Dernier arceau ventral en demi-cercle, élargi d'avant en arrière en courbe rentrante; divisé, en deux moitiés inégales par une ligne transversale bispinuée, et ruguleusement prolongée en arrière sur la ligne médiane: la moitié antérieure en toit ou carénée, formée de deux pièces échancrées chacune presque en demi-cercle à leur bord postérieur; à peine plus grande que la postérieure dans le milieu de

chacune de ces échancrures, deux fois au moins aussi longue sur la ligne médiane : la postérieure paraissant composée de cinq pièces.

Cydnus brunneus. FABR. Syst. Rhyng. p. 253. 5. — HERRICH-SCHAEFFER, Faun. Germ., 126. 21 (type).

Microcyctus brunneus. FIEBER, Europ. Hemipt. p. 362.

Long. 0^m,0090 (4 l.). — Larg. 0^m,0045 (2 l.) aux angles latéraux du pronotum.

Corps ovalaire ou ovale-oblong ; offrant la plus grande largeur vers le tiers des cories. *Tête* en demi-cercle en devant et munie d'un rebord obtus, peu ou point saillant ; marqué près de ce bord de points assez gros donnant naissance à des cils souvent usés ; marquée sur chaque joue, de deux autres points piligères, lisse sur le reste ; d'un noir luisant. *Antennes* variaut du rouge brun au rouge testacé, parfois maculées de taches obscures. *Yeux* bruns. *Pronotum* élargi en ligne courbe jusqu'au tiers des côtés, puis en ligne droite jusqu'aux angles latéraux ; émoussé à ceux-ci ; muni latéralement d'un rebord tranchant, courbé aux angles latéraux et non visible en dessus à ces angles ; marqué, près de ce bord, de points donnant naissance à des cils ; lisse, à cicatrices peu distinctes et unies ; faiblement déprimé transversalement après celles-ci ; d'un noir ou brun de poix. *Ecusson* un peu déclive et souvent marqué d'une légère fossette à l'extrémité ; d'un noir ou brun de poix ou brun rougeâtre ; finement et peu densément ponctué, lisse aux angles de devant. *Cories* de la couleur de l'écusson ; finement et peu densément ponctuées ; à suture radiale à peine prolongée jusqu'aux trois quarts, à strie parallèle à cette suture prolongée jusqu'à l'extrémité : *Exocorie* munie d'une strie parallèle à son bord latéral ; marqué sur le tiers basilaire de l'espace existant entre cette strie et le bord marginal de trois ou quatre points donnant naissance à des cils souvent usés ; bord postérieur des cories échancré en arc ou sinué sur sa moitié externe, avec l'extrémité légèrement échancrée en arc ou sinuee sur sa moitié externe, avec l'extrémité de l'exocorie terminée en angle aigu. *Membrane* d'un blanc sale ou livide, chargée de cinq à sept nervures assez faibles. *Repli* brun ; prolongé jusqu'à l'extrémité du 4^e arceau ventral visible. *Bec* d'un rouge brun ou d'un roux tes-

tacé; prolongé à peine jusqu'à la moitié du mésosternum. *Dessous du corps* variant du brun de poix au rouge brun; lisse. *Postépisternums* lisses. *Cuisses* antérieures variant du rouge de cerise au rouge brunâtre: les autres, bruns ou d'un brun rougeâtre. *Tibias* variant du brun noir au rouge de cuivre. *Tarses* d'un flave livide. *Tibias antérieurs* armés de sept épines sur leur tranche externe.

Cette espèce est rare dans les environs de Lyon. Nous l'avons prise en Auvergne; mais elle paraît principalement méridionale. On la trouve près de Marseille, de Nîmes, etc.

Obs. Le *M. brunneus* se distingue facilement des espèces précédentes par le caractère générique du rebord latéral de son pronotum; par ce dernier lisse; par ses exocories munies chacune d'un rebord plan assez large vers la base, graduellement rétréci d'avant en arrière, souvent comme rebordé de chaque côté, marqué de quatre à cinq points enfoncés sur son tiers basilaire; par son ventre imponctué, etc.

Genre *Geotomus*, GEOTOME; Mulsant et Rey.

(*γυροτόμος*, qui fend la terre).

CARACTÈRES. *Tête* non pectinée près de son rebord; garnie seulement de cils près de celui-ci. *Exocories* offrant leur bord extérieur, celui qui forme le côté externe du repli toujours visible en dessus; sans faux rebord ni strie parallèle au bord externe; marquées au plus de cinq points piligères sur leur rebord marginal. *Rebord* de chacun des côtés du pronotum prolongé visiblement jusqu'à l'angle latéral; pen cilié près de ce rebord. *Antennes* à peine aussi longuement prolongées que les angles latéraux du pronotum; à 3^e article obconique ou épaissi vers son extrémité, au moins aussi grand ou plus long que le 2^e: les 3^e, 4^e et 5^e presque égaux, épaissis, pubescents: les 3^e et 4^e obconiques: le 5^e, subfusiforme: les deux derniers, ordinairement les plus longs. *Epistome* ordinairement aussi avancé que les joues. *Pronotum* creusé en avant de deux fossettes, continuées chacune sur la tête, près du côté interne des yeux. *Ventre* de sept arceaux: le 1^{er} très-court ou peu apparent sur les côtés; non garni d'une rangée de poils

sur ses arceaux. *Repli des cories* prolongé au moins jusqu'à la moitié du 4^e arceau ventral.

Les *Geotomes* commencent à montrer une tendance moins prononcée à se cacher dans le sol. Leur tête n'est plus armée de ces petites épines relevées qui aident aux précédents à se frayer une voie dans le sable; leurs antennes sont moins courtes, leurs deux derniers articles moins épaissis; leur pronotum et surtout leurs cories peu ciliés sur les côtés; leur mésosternum moins hérissé de poils; leurs ongles sont pourvus d'un appendice membraneux, mais souvent court ou peu distinct chez la première espèce.

Ce genre comprend les espèces suivantes :

- Rebord de l'exocorie marqué parfois seulement de deux, mais plus ordinairement de trois ou même de quatre points piligères. Postépisternums imponctués. Corps ovale. *Punctulatus*.
- Rebord de l'exocorie ordinairement marqué d'un seul point piligère, vers le 8^e ou 10^e basilair de leur longueur. Postépisternums marqués chacun, près de la région odorifique, d'une ou de rangée de petits points. Corps subparallèle depuis la moitié des côtés du pronotum, jusqu'aux deux tiers des cories. *Elongatus*.

1. *Geotomus punctulatus*; A. COSTA.

Ovale. Très-médiocrement convexe; luisant, en dessus. Tête à peine pointillée, à part les points piligères ordinaires. Pronotum presque lisse, pointillé sur les côtés et sur la dépression transverse nulle ou à peine indiquée. Ecusson et cories ponctués. Rebord de chaque exocorie ordinairement marqué de trois ou quatre points piligères. Postépisternums ordinairement imponctués.

♂ Dernier arceau ventral en demi-cercle de deux tiers plus large à son bord postérieur que long sur sa ligne médiane; un peu ou à peine relevé en rebord postérieurement.

♀ Dernier arceau ventral en demi-cercle élargi postérieurement, une fois plus large à son bord postérieur que long sur la ligne médiane; divisé, par une ligne transversale presque droite, ou faiblement en

angle très-ouvert et dirigé en arrière, en deux moitiés très-inégales : l'antérieure en toit ou carénée, formée de deux pièces presque lisses ; une fois au moins plus longue sur les côtés, et deux ou trois fois plus longues sur la ligne médiane que la postérieure : celle-ci ponctuée, paraissant formée de cinq pièces.

Cydnus punctulatus. A. COSTA, Cent. 2. decas. 6. 10 (1847). p. 30. 8 (188). pl. V. fig. 11. — FIEDER, Wien. entom. Monatschr. t. VIII (1864). p. 233. 44.

Cydnus Helferi. FIEDER, Entom. Hemipt. p. 364. 6.

Cydnus bifoveolatus. HERRICH-SCHAEFFER, Wanz. t. IX (1853). p. 452 (type).

Cydnus aciculatus. FIEDER, Wien. entom. Monatschr. t. VIII. p. 233 (type).

Long. 0^m,0033 à 0^m,0045 (1 l. 1/2 à 2 l.). — Larg. 0^m,0018 à 0^m,0022 (3/4 à 1 l.).

Corps ovalaire, offrant vers la moitié de la longueur des cories sa plus grande largeur ; très-médiocrement convexe. *Tête* en demi-cercle, en devant ; munie d'un rebord obtus ; marquée, près de ce bord de points donnant naissance à des poils fanves ou obscurs, assez longs, mais souvent noirs ; marquée sur chaque joue de deux points piligères ordinaires ; noire, luisante, à peine pointillée, un peu ruguleuse sur les joues ; ordinairement rayée sur l'épistome des deux lignes transverses. *Epistome* parallèle, aussi avancé que les joues. *Antennes* habituellement d'un fauve testacé ou testacée, parfois moins claires. *Yeux* bruns. *Pronotum* élargi d'abord en ligne courbe jusqu'au tiers de ses côtés, puis en ligne droite jusqu'aux angles postérieurs ; médiocrement ou peu fortement convexe ; noir, luisant ; le plus souvent presque sans traces de dépression transverse ou n'en offrant point de traces sur sa région médiane ; tantôt à peine pointillé sur les côtés et sur ceux de la dépression, tantôt marqué sur ces deux parties de points assez marqués, lisse sur le reste ; noté, en devant, près du bord interne de chaque œil, d'une fossette commune avec la partie postérieure de la tête ; muni d'un rebord latéral, près duquel naissent des cils fanves peu serrés. *Ecusson* arrondi et un peu déclive à l'extrémité ; creusé d'une fossette près de celle-ci ; d'un noir luisant, avec l'extrémité postérieure moins obscure ou d'un brun rouge ; ponctué, avec les angles antérieurs lisses. *Cories* noires, souvent avec une partie postérieure plus ou moins grande des méso et exocories d'un rouge brun ou brunâtre ; marquées

de points presque semblables à ceux de l'écusson ; munies, au côté externe de l'exocorie, d'un rebord marqué rarement de deux, ordinairement de trois ou même parfois de quatre points piligères : le dernier, situé un peu avant la moitié de leur longueur ; à suture radiale prolongée jusqu'aux sept huitièmes de leur longueur ; planinscule sur l'intervalle étroit qui sépare cette suture de la strie de l'exocorie qui lui est subparallèle : cette dernière prolongée jusqu'à leur extrémité. *Membrane* d'un blanc sale ou légèrement nébuleux. *Repli* rétréci à partir de la base du ventre, et prolongé à peine ensuite jusqu'à l'extrémité du 4^e arceau ventral (le 3^e apparent). *Dessous du corps* d'un noir luisant, flancs de la poitrine à peu près imponctués. *Postépisternums* à peu près imponctués. *Ventre* à peine pointillé ou rugueux sur les côtés, lisse sur sa région médiane. *Cuisses* et *tibias* parfois d'un brun noir, le plus souvent, en partie au moins, d'un rouge brun ou brunâtre ou même d'un rouge testacé. *Tarses* d'un flave livide. *Tibias antérieurs* armés de cinq ou six épines sur leur tranche externe.

Cette espèce est principalement méridionale. On la trouve en Sicile, en Corse, en Espagne. Nous l'avons prise dans les environs d'Hyères. Elle nous a été envoyée de Marseille par M. Wachanru et de Cannes par M. Millière. Elle vit aux racines de diverses plantes dont elle suce la sève, principalement de la *Konigia maritima*.

Obs. Elle offre diverses variations. Le pronotum est parfois à peine pointillé, et dans ce cas la dépression transverse est obsolète ou à peine indiquée près des côtés ; d'autres fois ce segment présente les points plus ou moins marqués, sur les côtés et sur ceux de la dépression, dont les traces sont alors plus évidentes. Les cories sont tantôt noires, tantôt leur teinte passe au brun rongé ou rouge brun ou brunâtre, sur une partie plus ou moins grande de leur surface, surtout de la moitié postérieure des méso et exocories. Le rebord latéral de ces dernières est creusé ordinairement de trois points piligères ; parfois on en distingue seulement deux ; d'autres fois on en compte quatre. Les cuisses et tibias sont parfois noirs ou d'un brun noir, le plus souvent ils sont au moins en partie d'un rouge brun ou brunâtre ou d'un rouge testacé : les cuisses antérieures et les tibias sont généralement les plus disposés à offrir ces teintes claires.

Le *Cydnus aciculatus*, FIEBEN, dont M. Mink a eu l'obligeance de nous communiquer des exemplaires typiques, se rattache aux variations ayant le pronotum presque lisse ou faiblement pointillé : chez l'un des exemplaires que nous avons eu sous les yeux, la dépression transverse est obsolète ou nulle : chez l'autre, elle offre des traces à ses extrémités. Les tibias sont d'un brun noir : les cuisses d'un brun rouge ou d'un rouge brunâtre.

Le *Cydnus bifoveolatus* de M. Herrich-Schaeffer, a le pronotum lisse, à peine pointillé sur les faibles traces de la dépression transverse ; les pieds d'un rouge testacé ou brunâtre. Mais ni l'un ni l'autre ne peuvent être séparés du *G. punctulatus* par des caractères véritablement spécifiques.

Nous avons reçu de M. Arias Teijeiro un Géotome provenant de l'Espagne, qui a la plus grande analogie avec le *G. punctulatus* : Le pronotum est finement mais distinctement ponctué sur les côtés et sur sa seconde moitié, excepté près de la base ; les postépisternums ont des points très-petits et très-larges et presque disposés sur trois rangées sur leur moitié interne ; mais cet individu qui semblerait, surtout par ce dernier caractère, constituer une espèce particulière (*G. episternalis*) n'est vraisemblablement encore qu'une variété du *G. punctulatus*.

Le *G. punctulatus* s'éloigne de l'*elongatus*, par son corps ovalaire, plus sensiblement convexe ; par sa tête lisse ou à peine pointillée ; par son pronotum offrant à peine ou n'offrant pas les traces d'une dépression transverse ; imponctué ou à peine pointillé sur les côtés ; par le rebord latéral de ses exocories marqué ordinairement de trois ou quatre points pilligères ; par ses postépisternums imponctués ou à peu près, par son ventre imponctué ; par ses tibias antérieurs généralement un peu moins épineux sur leur tranche externe.

1. *Geotomus elongatus*; HERRICH-SCHAEFFER.

Oblong, parallèle depuis le tiers postérieur du pronotum jusqu'aux deux tiers des cories ; subplaniusculo ; variant en dessus du noir au brun, avec une partie des cories souvent d'un rouge brun. Pronotum assez densément ponctué sur les côtés et sur la dépression transversale assez sensible. Exo-

cories marquées sur le quart antérieur de leur bord latéral d'un point pili-gère. Postépisternums marqués d'une ou de deux rangées longitudinales de petits points, à leur côté interne. Ventre ruguleusement ponctué sur les côtés. Tarses d'un flave livide.

♂ Dernier arceau ventral en ogive, un peu plus large à son bord postérieur que long sur la ligne médiane; lisse sur celle-ci, ponctué sur les côtés; transversalement déprimé, surtout sur les côtés, vers les deux tiers de sa longueur.

♀ Dernier arceau ventral en ogive obtuse ou en demi-cercle élargi postérieurement, de deux tiers au moins plus large à son bord postérieur que long sur son milieu; divisé en deux moitiés inégales par une ligne transversale presque droite ou plutôt faiblement en angle très-ouvert dirigé en arrière: l'antérieure, en toit ou carénée, formée de deux pièces, lisse près de la ligne médiane, ponctuée sur les côtés; de moitié plus longue que la postérieure sur les côtés; deux fois au moins aussi longue sur la ligne médiane: la moitié postérieure paraissant formée de cinq pièces: la médiane en triangle élargi.

Cydus elongatus. HERRICH-SCHAEFFER, Wanz. t. V (1839). p. 96. pl. 177. fig. 546 (type).

Cydus oblongus. RAMBUR, Faun. andal. t. II (1841). p. 115. 7. — FIEBER, Eur. Hemipt. p. 364. 5.

Long. 0^m,0045 à 0^m,0048 (2 l. à 2 l. 1/8). — Larg. 0^m,0018 (4/5 l.).

Corps oblong; parallèle depuis la moitié ou le tiers postérieur du pronotum jusqu'à la moitié des côtés de l'abdomen; plaiuscule. *Tête* en demi-cercle en avant; munie d'un rebord obtus; marquée, près de ce rebord, de points assez gros donnant naissance à des poils longs et noirs, parfois nés; marquée sur chaque joue, des deux points pili-gères ordinaires; noire; ruguleuse; finement ponctuée, presque lisse sur le vertex; rayée sur l'épistome d'une ou de deux lignes transverses légères. *Epistome* parallèle; aussi avancé que les joues. *Antennes* d'un roux ou fauve testacé, souvent avec les 2^e à 4^e articles brunâtres au moins en partie. *Yeux* bruns. *Pronotum* élargi d'abord en ligne courbe jusqu'à la moitié, puis en ligne à peu près droite jusqu'aux angles laté-

raux; très-médiocrement convexe: noir, luisant; marqué de points assez rapprochés sur les côtés et sur la dépression transversale qui est assez sensible, moins ponctué en devant, lisse sur les cicatrices et sur sa partie postérieure; noté, en devant, près du bord interne de chaque œil, d'une fossette correspondant à une impression moins sensible de la tête; muni d'un rebord latéral étroit, près duquel naissent des cils peu nombreux. *Ecusson* subanguleux ou subarrondi à l'extrémité et creusé d'une fossette près de celle-ci; noir, luisant; moins densément ponctué que le pronotum, avec les angles postérieurs lisses. *Cories* noires ou d'un noir brun, avec la mésocorie ordinairement brune ou d'un brun rouge, parfois même d'un rouge ou roux testacé, ainsi qu'une partie des endo et exocories; marquées de points un peu plus rapprochés que ceux de l'écnsson; à suture radiale prolongée au moins jusqu'aux cinq sixièmes de leur longueur; parfois subconvexes sur l'espace séparant cette suture de la strie de l'exocorie; celle-ci prolongée jusqu'à l'extrémité; munie au côté externe de celle-ci, d'un rebord obtus, marqué ordinairement d'un seul point piligère. *Membrane* d'un blanc sale et livide. *Repli* prolongé jusqu'à l'extrémité du 4^e arceau ventral. *Bec* variant du rouge roux au roux testacé; prolongé au moins jusqu'à la moitié du mésosternum. *Dessous du corps* noir ou d'un noir brun luisant; lisse sur les flancs de l'antépectus; fluement et densément ponctué sur les côtés du ventre, lisse sur la partie médiane de celui-ci. *Postépisternums* lisses, marqués près de leur bord interne d'une ou de deux rangées longitudinales de points peu profonds. *Cuisses* antérieures variant du rouge brun, au rouge de cerise: les autres, ordinairement noires ou brunes ou d'un brun rougeâtre. *Tibias* variant du noir au brun rougeâtre. *Tarses* d'un flave livide. *Tibias antérieurs* graduellement élargis, armés de six à huit épines sur leur tranche externe.

Cette espèce paraît habiter la plupart des provinces de la France. Nous l'avons prise dans le midi, en Auvergne, dans la Bourgogne; elle n'est pas rare dans les environs de Lyon. Elle se tient souvent dans les moissons.

Obs. Le *Geotomus elongatus* se distingue du *G. punctulatus* par son corps plus étroit, parallèle au moins depuis le tiers postérieur des côtés

du pronotum jusqu'à la moitié de ceux de l'abdomen; par ses joues ponctuées; par son pronotum marqué d'une dépression transverse assez sensible, densément ponctuée, débordant les cicatrices et parfois prolongée jusque près des bords latéraux; assez densément ponctué près de ceux-ci; par le rebord de ses exocories ordinairement marqué, près de la base, d'un seul point enfoncé ou parfois peu visiblement ponctué; par son ventre ponctué sur les côtés; par ses postépisternums marqués près de leur bord interne, d'une ou de deux rangées de points assez petits mais apparents; par ses tibias antérieurs armés de six à huit épines sur leur tranche externe.

DEUXIÈME RAMEAU.

LES BRACHYPELTATES.

CARACTÈRES. *Ecusson* moins longuement prolongé que la moitié du dessus de l'abdomen; un peu moins long que le bord interne de chaque corie. *Bec* prolongé seulement jusqu'aux hanches de devant. *Flancs de l'antépectus* granuleux.

Ajoutez : *Tête* peu ciliée en devant : les cils naissant de la partie inférieure de la tête.

Ce rameau est réduit au genre suivant :

Genre *Brachypelta*, BRACHYPELTE; Amyot et Serville.

Amyot et Serville, Hémipt. (1843), p. 891.

(*Spizole*, court, nèbre, bouclier).

CARACTÈRES. Ajoutez à ceux déjà indiqués. *Tête* relevée en rebord en devant; non marquée de points piligères près de ce rebord; ni sur les joues, ni près du côté interne des yeux. *Epistome* enclos par les joues. *Antennes* au moins aussi longuement prolongées que les angles postérieurs du pronotum; à 1^{er} article le plus court : le 3^e moins long que chacun de ses voisins : les 2^e, 4^e et 5^e presque égaux : les trois derniers épaissis, pubescents : le 3^e graduellement : les 4^e et 5^e subparallèle ou à peine fusiformes. *Pronotum* marqué sur les côtés de points piligères; non marqué de points semblables près de son rebord antérieur, ni

entre les cicatrices et le bord latéral ; creusé d'un sillon transversal ; déprimé en devant. *Cories* munies sur l'exocorie d'un bord aplani, marqué près de sa base d'un ou de peu de points piligères : les poils souvent usés. *Repli du pronotum* tranchant sur son bord extérieur, aplani en dessous. *Ventre* de sept arceaux : le 1^{er} caché ou très-court sur les côtés ; garni, près de chaque stigmate, d'un poil souvent usé. *Repli des élytres* prolongé au moins jusqu'à la moitié du 4^e arceau ventral (ou le 3^e apparent). *Tibias antérieurs* assez étroits à la base, arqués et graduellement élargis ; épineux sur leur tranche externe, armés de trois ou quatre épines plus longues, vers l'extrémité de leur tranche interne. *Tibias intermédiaires* et *postérieurs* très-épineux dans leur pourtour.

Les *Brachypeltates* s'éloignent des *Cydnates* par leur tête relevée à sa partie antérieure, mais non munie d'un rebord, et surtout par l'absence de points piligères près de ce bord. Ils offrent encore un poil près du côté interne des yeux et sur chaque joue ; mais leur pronotum manque du point piligère situé entre chaque cicatrice et le bord latéral, et des deux points semblables placés de chaque côté de l'échancrure antérieure de ce segment. Les flancs de l'antépectus sont granuleux au lieu d'être lisses. Le côté antérieur de leur premier tibia est muni sur son arête de poils plus rigides : ceux de la partie basilaire de cette arête sont même déjà un peu spinosules.

La mésocorie et l'endocorie ne montrent chacune que des traces souvent très-affaiblies d'une strie ponctuée ou rangée striale de points parallèle à la suture cubitale.

1. *Brachypelta aterrima*; FORSTER.

Ovale. Dessus du corps d'un noir peu luisant ; finement ponctué. *Pronotum* creusé d'un sillon transverse, déprimé ou convexe en devant. *Cories* fortement bisinuées chacune à leur bord postérieur, formant à l'extrémité de l'écusson, une échancrure commune, obtusément arquée en devant ; chargées, sur l'exocorie, d'une ligne élevée parallèle au rebord, marquée d'un ou de deux points piligères. *Tibias antérieurs* armés de douze ou treize épines sur leur tranche externe.

♂ Pronotum assez concave, sur une largeur égale à celle de la tête, sur les deux cinquièmes antérieurs de sa longueur; variablement presque lisse ou pointillé sur les cicatrices. Dernier arceau du ventre en demi-cercle près d'une fois plus large que long; bissinué à son bord postérieur, arqué et un peu tranchant sur la moitié médiane de ce bord, déprimé au devant de cette sorte de rebord.

♀ De taille ordinairement un peu moins avantageuse. Pronotum faiblement déprimé transversalement sur le quart antérieur de sa longueur; presque impondé sur les cicatrices. Dernier arceau ventral en demi-cercle élargi postérieurement; divisé par une ligne transversale en deux moitiés inégales: l'antérieure plus grande, de deux pièces concaves, séparées par un sillon longitudinal: la moitié postérieure de six pièces: les médianes transverses: l'antérieure de celle-ci échancrée en arc à son bord postérieur.

La Punaise noire. GEOFFR., Hist. t. I. p. 470. 70.

Cimex aterrimus. FORSTER, Nov. spec. ins. (1774). p. 71. 74.

Cimex niger. DE GEER, Mém. t. III (1773). p. 369. 43.

Cimex tristis. FABR., Syst. entom. (1775). p. 716. 97. — Id. Entom. syst. t. IV. p. 124. 171. — CYRILL., Entom. neap. specim. I. p. 2. pl. I. fig. 14. — ROSSI, Faun. Etrusc. t. II. p. 237. 1315. — PANZ., Faun. Germ. 32. 16.

Cimex spinipes. SCHRANK, Enum. p. 273. 527.

Cimex carbonarius. FOURCR., Entom. par. t. I. p. 217. 72. — DE VILLERS, C. LINNÉ, Entom. t. I. p. 304. 76.

Pentatoma tristis. LATR., Hist. nat. t. XII. p. 198. 46. — LEPOLLET., et SERV., Encycl. méth. t. X. p. 58. 24.

Cydnus tristis. FABR., Syst. Rhyn. p. 185. 7. — HAHN, Wan. t. I. p. 161. pl. XXV. fig. 83. — BURMEIST., Handb. t. II. p. 375. 5. — BRULLÉ, Hist. nat. Hémipt. p. 399. pl. XXXI. fig. 4. — BLANCH., Hémipt. p. 152. 5. pl. VII. fig. 3. — A. COSTA, Cimic. regn. Neap. I. p. 62. 4. — RAMB. Faun. Andal. t. II. p. 114. 6.

Brachyephta tristis. AUVOT et SERVILLE, Hémipt. p. 90. 1.

Brachyephta aterrima. FIEBER, Eur. Hémipt. p. 362.

Long. 0^m,0090 à 0^m,0112 (4 l. à 5 l.). — Larg. 0^m,0042 à 0^m,0054
(4 l. 7/8 à 2 l. 2/3).

Corps ovale-oblong on suballongé; subparallèle sur les deux cinquièmes basilaires de l'abdomen; très-peu convexe. Tête en demi-cercle avec le milieu de son bord antérieur entaillé, et souvent comme bifes-

tonné en devant; relevé en rebord; garnie, en dessous, de cils obscurs débordant ce rebord; d'un noir peu luisant; rugueuse; finement et densément ponctuée; rayée de deux lignes transverses sur l'épistome. Celni-ci, rétréci en devant et enclos par les joues. *Antennes* noires ou brunes, avec les trois derniers articles, plus rarement les deux autres parfois d'un brun rouge ou d'un rouge brun. *Pronotum* en ogive ou subarrondi aux angles de devant; élargi d'abord en ligne courbe jusqu'à un tiers de ses côtés, puis en ligne droite jusqu'aux angles latéraux; muni latéralement d'un rebord étroit et tranchant; garni plus près de ce rebord de points piligères; variablement déprimé en devant, suivant les sexes, comme il a été dit; creusé d'un sillon transversal très-marqué, prolongé presque jusqu'aux bords latéraux; d'un noir presque mat ou peu luisant; presque impointillé sur les cicatrices et sur le calus, marqué sur la dépression antérieure, sur les côtés et sur le sillon transversal de points assez petits et très-serrés, plus obsolètement ponctué postérieurement. *Écusson* presque en triangle équilatéral; sinué vers les quatre cinquièmes de ses côtés, étroit, peu déclive et anguleux à son extrémité; muni latéralement d'un léger rebord; noir, peu luisant; finement ponctué, excepté vers les angles de devant. *Cories* noires et ponctuées comme l'écusson; fortement bisinuées à leur bord postérieur, et offrant, prises ensemble, après l'écusson, une échancrure large, obtusément tronquée ou obtusément arrondie en devant; munies, au côté externe de l'exocorie, près de leur bord tranchant à peine relevé, d'une ligne parallèle, à peine plus saillante que le bord, séparée de ce dernier par un espace étroit, sur lequel naissent près de la base un ou deux poils, sortant chacun d'un point enfoncé. *Membrane* d'un blanc livide, un peu plus longuement prolongée que l'abdomen; chargée de six ou sept nervures. *Repti* noir; prolongé jusqu'à l'extrémité du 4^e arceau ventral. *Dessous du corps* d'un noir luisant; granuleux sur le prosternum et sur les flancs de l'antépectus. *Prosternum* peu profondément sillonné. *Mésosternum* chargé d'une faible carène. *Ventre* convexe sur les côtés de petits points un peu râpeux ou granuleux; lisse sur la région médiane; marqué, sur les limites des 1^{er} et 2^e arceaux, d'une rangée transversale de points enfoncés assez gros et rapprochés. *Cuisses et tibia*s d'un noir luisant. *Tarses* d'un rouge ferrugineux ou

testacé. *Tibias antérieurs* un peu arqués en dehors; graduellement et assez fortement élargis; armés de douze ou treize épines sur leur tranche externe.

Cette espèce habite la plupart des provinces de la France, surtout celles qui se rapprochent du midi. Elle n'est pas rare dans les environs de Lyon, dans les lieux sablonneux.

TROISIÈME BRANCHE.

LES SEHIRAIES.

CARACTÈRES. *Cuisses* glabres et inermes près de leur arête postérieure: les *intermédiaires* et *postérieures* non marquées d'une rangée longitudinale de points piligères sur leur côté antérieur. *Prosternum* au moins aussi long ou plus long que le dessous de la tête jusqu'aux hanches. *Mésosternum* chargé d'une carène ou ligne saillante. *Tête* à peine munie d'un rebord; ni pectinée ni ciliée, près de celui-ci. *Antennes* environ aussi longuement prolongées que les angles latéraux du pronotum, ou plus longuement; à 4^e et 5^e articles allongés. *Pronotum* non cilié sur les côtés; à angles postérieurs plus ou moins prononcés. *Écusson* de la largeur, à sa base, du pronotum entre ses angles postérieurs; obtusangulaire; prolongé jusqu'aux trois cinquièmes de la largeur de l'abdomen. *Cories* moins longues à leur côté interne que l'écusson; toujours divisées en trois parties par les sutures radiale et cubitale. *Exocories* non ciliées sur les côtés; à rebord latéral toujours visible en dessus; ordinairement prolongées jusqu'à l'extrémité du 6^e arceau ventral (le 5^e apparent). *Membrane* voilant le dessus de l'abdomen jusqu'à l'extrémité. *Bec* peu ou médiocrement conde. *Antépectus* moins avancé au moins sur la moitié externe de son bord antérieur, que le bord postérieur des yeux. *Dessous de la tête* offrant ordinairement un faible relief linéaire, naissant au côté externe du tubercule antennifère, et dirigé en avant d'une manière oblique, vers le côté interne des yeux. *Ventre* de sept arceaux: le 1^{er} caché ou peu apparent, au moins sur les côtés. *Hanches antérieures* peu ou point renflées: les suivantes, presque contiguës entre elles. *Tibias antérieurs* peu élargis de la base à l'extrémité:

les *intermédiaires* et *postérieurs* subcylindriques, moins fortement épineux que dans les branches précédentes. *Tarses* de trois articles : le 2^e court. *Ongles* munis en dessous d'un appendice membraneux.

Obs. La tête est ordinairement en demi-cercle au-devant des yeux, quelquefois presque en demi-hexagone. L'*épistome* est moins avancé ou à peine aussi avancé que les *jones*. Les *Antennes* ont les deux derniers articles au moins épaissis, pubescents, les plus longs : le 2^e généralement plus court ou à peine aussi long que le 3^e. Le *Pronotum* est, comme chez les précédents, chargé près des angles latéraux d'un calus ordinairement peu saillant et suivi d'une fossette plus ou moins faible ; les cicatrices ont ordinairement des limites peu nettement indiquées et sont souvent unies. L'*écusson* est peu sinueux sur les côtés, et seulement vers les trois quarts ou quatre cinquièmes de sa longueur.

Les *cories* présentent des caractères sensiblement différents de ceux des *Cydnaires*. Elles n'ont plus sur l'exocorie une ligne longitudinale enfoncée ou saillante prononcée depuis la base, et prolongée, presque parallèlement à la suture radiale, jusqu'à l'extrémité du bord postérieur des *cories*. Cette ligne est nulle ou à peine distincte sur plus de la moitié antérieure de l'exocorie, et, sur le tiers postérieur ou un peu plus, elle est représentée par une ligne saillante ou nervure plus ou moins faible. La suture radiale est à peine prolongée au delà des deux tiers, ou à peine jusqu'aux trois quarts de la longueur des *cories*, et, à son côté interne, sur la mésocorie, se montre ordinairement sur le tiers ou sur les deux cinquièmes postérieurs de celle-ci, une ligne saillante ou faible nervure, obliquement prolongée jusqu'au bord postérieur de la corie. La suture cubitale est encore accompagnée d'une strie ou rangée striale de points sur l'endocorie, et de deux, dont l'externe parfois obsolète, sur la mésocorie.

Les insectes de cette branche ne sont pas constitués d'une manière si remarquable que les précédents, pour des habitudes fouisseuses.

Leur tête non pectinée et même dépourvue de cils en devant, ainsi que le pronotum et les *cories* sur les côtés ; leurs hanches antérieures moins volumineuses ; leurs cuisses peu ou point renflées, non ciliées vers leur arête postérieure ; leurs tibias antérieurs moins dilatés ; souvent munis de petites épines, au lieu de cils, sur l'arête de leur bord

antérieur; leurs tarsi plus allongés et moins grêles, tout indique en eux des insectes moins faits pour une vie souterraine.

Ils recherchent encore principalement les lieux sablonneux, où plusieurs se plaisent à se cacher soit peu profondément dans le sol, soit au pied des plantes; les autres se tiennent plus volontiers sur les rameaux de celles-ci,

Ceux qui se rapprochent le plus des Cydnaires par leur manière de vivre, portent encore des couleurs obscures comme ces derniers. Les autres ont presque tous leurs cories bordées de blanc ou parsemées de taches blanches; quelques-uns montrent même, pour leur foncière de leur cuirasse, les vives couleurs des insectes qui aiment les lieux du soleil.

Les Schiraires (1) se répartissent dans les genres suivants :

Yeux	à moitié engagés dans les côtés de la tête, paraissant suborbiculaires quand ils sont examinés en dessus.	Antépectus chargé de granulations sur les flancs.	<i>Schirus</i> .
		Antépectus pointu, mais moins granuleux sur les flancs.	<i>Cantophorus</i> .
		en cône transverse et obtus; plus large que long; débordant au moins des deux tiers de leur largeur le côté de la tête.	<i>Gnathocorus</i> .

Genre *Schirus*, SAHRE; Amyot et Serville.

Amyot et Serville. Hémépt. p. 96.

CARACTÈRES. Yeux à moitié engagés dans les côtés de la tête; paraissant suborbiculaires, vus en dessus. Antépectus moins avancés que les yeux, au moins sur la moitié externe du bord antérieur de chacun de ses flancs; chargé sur ceux-ci de granulation. Postépisternum (2) lar-

(1) M. Schioele, en donnant les caractères de son groupe des *Cydnini* (KROYER naturh. Tidssk. (1848) a établi, sous le nom de *Lagnotus* un genre qui correspond à peu près aux *Schirus* et *Tritomegas* de MM. Amyot et Serville.

(2) La pièce ou partie du postpectus située en dehors de la région odorifique, quoique paraissant souvent soudée avec cette dernière ou non séparée d'elle par une articulation, est un véritable postépisternum.

gement tronqués en devant, peu élargis d'avant en arrière. *Antennes* prolongées environ jusqu'aux angles latéraux du pronotum; à 1^{er} article le plus court: le 2^e filiforme, variablement un peu plus ou un peu moins long que le 3^e: les 4^e et 5^e épaissis, à peine renflés, les plus longs: le 5^e souvent un peu plus grand que le 4^e. *Pronotum* à cicatrices lisses et unies. *Ecusson* à peine aussi large à l'extrémité de l'endocorde que les deux cinquièmes du bord postérieur d'une mésocorie. *Cories* prolongées à leur angle postéro-externe, jusqu'à l'extrémité du 4^e arceau ventral; non bordées ni tachées de blanc. *Bec* prolongé presque jusqu'aux bandes intermédiaires. *Prosternum* profondément canaliculé. *Mésosternum* caréné, glabre. *Tibias antérieurs* épineux sur l'arête de leur côté antérieur.

Ajoutez: *Tête* en demi-cercle. *Pronotum* écbancré en devant; élargi d'avant en arrière sur les côtés, en courbe très-prononcée sur le tiers antérieur de ses côtés, plus faiblement ensuite; rebordé latéralement; chargé d'un calus médiocrement saillant.

Les insectes de ce genre se lient aux Brachypelles par les flancs de leur antépectus chargé de granulations: par leur port et par leur manière de vivre, ils se rapprochent davantage que les suivants, des insectes de la branche précédente. Comme ceux-ci, leur robe, porte uniformément les tristes couleurs du deuil.

Les espèces de notre pays sont les suivantes:

a Postépisternums marqués chacun de quatorze points environ près de la région odorifique: ces points disposés irrégulièrement sur une ligne longitudinale.

Morio.

aa Postépisternums marqués chacun de vingt points environ près de la région odorifique: ces points disposés en partie sur deux rangées incomplètes.

Luctuosus.

1. *Schirus morio*; LINNÉ.

Noir, peu luisant en dessus, bord antérieur de la tête légèrement entaillé. Antennes noires, à 2^e article d'un rouge roux, ordinairement aussi long que le 3^e. Pronotum lisse sur les cicatrices, ponctué fortement sur les côtés, moins densément sur la dépression transversale peu profonde, plus

faiblement près de la base. *Ecusson et cories ponctués : le premier obtusément anguleux à son extrémité. Membrane d'un blanc livide. Tibias antérieurs armés de 11 à 13 épines sur leur tranche extérieure, jusqu'à la moitié de leur bord antérieur. Postépisternums marqués ordinairement de quatorze points, près de la région odorifique. Tarses d'un rouge ferrugineux. Bec en partie brun.*

♂ Dernier arceau ventral obtusément arrondi en devant, élargi en courbe rentrante sur les côtés; de deux tiers plus large à son bord postérieur que long sur sa ligne médiane.

♀ Dernier arceau du ventre obtusément arrondi en devant, élargi d'avant en arrière en courbe rentrante; divisé par une ligne transversale en deux moitiés inégales : l'antérieure, plus grande, convexe ou en toit, formé de deux pièces : la postérieure paraissant composée de cinq ou six.

Ginez morio. LINNÉ, Faun. suéc. p. 250. 932. — Id. Syst. nat. 12^e édit. t. I. p. 722. 51 (type). — DE VILLERS, C. LINN. Entom. t. I. p. 498. 60.

SCHAEFF., Icon. pl. LXXXII. fig. 6.

Cydus morio. FALLÉN., Monog. cim. p. 52. 1. id. Hémipt. suéc. p. 18. 4. — BLANCH., Hist. nat. Hémipt. p. 152. 6.

Cydus affinis. HERRICH-SCHAEFF., Deutsch. Faun. 114. 8. — Id. Wanz. t. III. p. 11. pl. LXXVII. fig. 237 (type). — GONSKI, Melete. entom. p. 61. 30.

Schirus morio. AMYOT et SERVILLE, Hémipt. p. 96. 1. (en partie). — DALLAS, Hémipt. p. 128. 4.

Schirus affinis. FIEBER, Eur. Hémipt. p. 267. 2 (type).

Long. 0^m,0100 à 0^m,0112 (4 l. 1/2 à 5 l.). — Larg. 0^m,0045 à 0^m,0056 (2 l. à 2 l. 1/2), aux angles latéraux du pronotum.

Corps ovulaire ou ovale-oblong; offrant vers la moitié de l'abdomen sa plus grande largeur; peu convexe. *Tête* en demi-cercle et relevée en rebord, au devant des yeux; ordinairement un peu entaillée dans le milieu de son bord antérieur; d'un noir peu luisant; rugueusement et plus finement ponctuée que le reste du dessus du corps. *Epistome* enclos par les joues; rayé d'une ligne transverse; plus densément ponctué après celle-ci qu'avant. *Antennes* à 2^e article d'un rouge roux ou d'un roux fauve; ordinairement aussi long que le 3^e. *Pronotum* d'un noir peu luisant, imponctué sur les cicatrices et sur les calus, marqué

de points plus faibles peu rapprochés sur la moitié postérieure, fortement ponctuée, en devant, sur les côtés et moins densément sur la dépression transverse : celle-ci, peu profonde et ne débordant pas les cicatrices. *Escusson* déclive, ordinairement obtusément anguleux ou subarrondi et creusé d'une fossette à son extrémité; d'un noir peu luisant; ponctuée, avec les stigmas lisses et peu apparents. *Cories* ponctuées à peu près comme l'écusson; ordinairement d'un noir peu luisant; habituellement subéchancrées près de l'écusson à leur bord postérieur. *Excorie* munie d'un rebord latéral saillant à la base, graduellement affaibli, et formant à son côté interne une gouttière graduellement moins profonde. *Membrane* d'un blanc livide. *Bec* en partie brun, en partie d'un rouge ferrugineux. *Dessous du corps* d'un noir luisant. *Antépectus* tantôt échancré en demi-cercle dirigé en arrière, à son bord antérieur, tantôt avec la moitié interne de celui de chacun de ses flancs arquée en avant et plus avancée que la moitié externe. *Postépisternums* lisses sur la majeure partie de leur surface; marqués près de la région odorifique d'environ 14 points, disposés sur une rangée longitudinale irrégulière. *Ventre* densément et finement ponctué sur les côtés, lisse ou presque lisse sur la région médiane. *Cuisses* et *tibias* ordinairement noirs, parfois moins obscurs. *Tarses* d'un rouge testacé. *Tibias antérieurs* armés sur leur tranche externe de 11 à 13 épines, jusqu'à la moitié externe de leur bord antérieur. *Tibias postérieurs* munis de 10 à 13 épines sur leur tranche externe.

Cette espèce est principalement maritime. Nous l'avons prise, dans les lieux sablonneux voisins de la mer, dans notre ancienne Provence.

Obs. Les antennes varient un peu de couleur suivant le développement de la matière colorante; ordinairement le 2^e seul est d'un rouge roux ou d'un roux fané et les autres noirs; parfois la partie supérieure du 1^{er} article et la base des 3^e et 4^e sont également d'un rouge fané. D'autres fois le 2^e article est nébuleux dans sa partie médiane, le bord antérieur de chacun des flancs de l'antépectus est en ligne irrégulièrement un peu arquée en arrière; d'autres fois la moitié interne de ce bord se relève, en s'avancant d'une manière arquée.

Obs. C'est bien là le *Cimex morio* de Linné, comme nous l'avons constaté avec M. Dallas, sur l'insecte typique de l'illustre naturaliste.

Le *Schirus morio* a la plus grande analogie avec le *S. luctuosus*; aussi n'est-il pas étonnant que divers auteurs aient confondu ces deux espèces. Le *morio* se distingue cependant par le 2^e article de ses antennes d'une couleur habituellement foncée, ordinairement aussi long que le 3^e; par le bord de sa tête ordinairement un peu plus relevé; par son pronotum plus faiblement ponctué après la dépression transversale; par son écusson obtusément anguleux à l'extrémité; par la membrane des cories d'un blanc livide, au lieu d'être d'un blanc fuligineux; par ses tibias antérieurs ordinairement armés de 11 à 13 épines sur leur tranche externe jusqu'à la moitié de leur bord antérieur; mais surtout par sa taille plus avantageuse et par la ponctuation de ses postépisternums. Chez le *S. morio*, on compte ordinairement près de la région odorifique, quatorze points disposés sur une rangée irrégulière: chez le *S. luctuosus*, on en voit habituellement une vingtaine, en partie disposés sur deux rangées irrégulières.

Près du *Schirus morio*, vient se placer l'espèce suivante:

***Schirus ovatus*; HERRICH-SCHAEFFER.**

Noir, peu luisant en dessus. Bord antérieur de sa tête sans entaille apparente. Antennes noires, à 2^e article d'un rouge testacé livide, aussi long que le 3^e. Pronotum lisse sur les cicatrices, ponctué fortement sur les côtés et sur la dépression transversale qui est assez marquée, obsolètement près de la base. Écusson et cories ponctués: le premier en angle aigu à son extrémité. Membrane d'un fuligineux brunâtre. Tibias antérieurs armés de 11 à 13 épines sur leur tranche extérieure jusqu'à la moitié de leur bord antérieur. Postépisternums marqués d'environ 25 à 30 points près de la région odorifique. Bec et tarsi d'un testacé livide.

Cydus ovatus. HERRICH-SCHAEFFER, WAND. t. V. p. 96. pl. CLXXVII. fig. 545. (type).

Schirus ovatus. FIEBER, Europ. Hemipt. p. 367.

Long. 0^m,0078 (3 l. 1/2). — Larg. 0^m,0045 (2 l.).

Patrie: la Turquie et la Dalmatie. Herrich-Schaeffer (type).

Obs. Cette espèce tient le milieu par sa taille, entre le *morio* et le

luctuosus. Elle se distingue de tous les deux par sa tête arrondie en devant et sans entaille sensible; par la membrane de ses élytres d'un fuligineux brunâtre; par ses postépisternums marqués près de la région odorifique, de vingt-cinq à trente points, disposés en partie sur trois rangées.

Obs. Nous avons vu dans la collection de M. Frey-Gessner un *Schirus* provenant de Sarepta, ayant la plus grande analogie avec le *S. ovatus* par sa taille, par la longueur du 2^e article des antennes; par la ponctuation du dessus du corps et par celle des postépisternums, mais dont la membrane des cories est hyaline, et dont les postépisternums n'ont guère chacun que que 22 points enfoncés. Il semblerait constituer une espèce intermédiaire (*S. parens*) entre l'*ovatus* et le *luctuosus*; mais il n'est vraisemblablement qu'une faible variété de l'*ovatus*.

2. *Schirus luctuosus*; MULSANT ET REY.

Noir, peu luisant en dessus. Tête faiblement entaillée au milieu de son bord antérieur. Antennes noires, avec le 2^e article et quelquefois partie du 1^{er} et du 3^e, d'un rouge testacé: le 2^e ordinairement un peu moins long que le 3^e. Pronotum lisse sur les cicatrices, assez densément et presque uniformément ponctué sur le reste; marqué d'une dépression transverse peu profonde. Ecusson et cories ponctué; le premier en angle aigu à son extrémité. Membrane fuligineuse. Tibias antérieurs ordinairement armés de 9 à 11 épines sur leur tranche extérieure jusqu'à la moitié de leur bord antérieur. Postépisternums marqués, près de la région odorifique d'une vingtaine de points, en partie disposés sur deux rangées irrégulières. Bec et tarses d'un rouge testacé.

♂ et ♀. Mêmes caractères que chez le *S. morio*.

La punaise noire. GEOFFR., Hist. t. I. p. 470. 70.

Cimex morio. FABR., Syst. entom. p. 716. 96. — Id. Entom. Syst. t. IV. p. 424. 471. — WOLFF., Icon. Cim. p. 67. 64. pl. VII. fig. 44.

Pentatomus morio. TIGNY, Hist. nat. t. IV. p. 428. — LATR., Hist. nat. t. XII. p. 497. 47. — LEPELLET ET SERV., Encyc. méth. t. X. p. 58. — FAUD. FRANC. Hémipt. pl. IV. fig. 5.

Cybanus morio. FABR., Syst. Rhyng. p. 184. 3. — FALLÉN., Hemipt. succ. p. 18. t. Var. β. — BURMEISY., Handb. t. II. p. 375. 6. — RAMB. FAUN. de l'Andal.

t. II. p. 113. 3. — GORSKI, *Analect. entom.* p. 61. 29. — FLOR., *Rhynch. Livl.* t. I. p. 159. 4.

Sehirus morio. AMYOT et SEVILLÉ, *Hémipt.* p. 96. 1. (en partie). — FISBER, *Eur. Hémipt.* p. 367. 2.

Long. 0^m,0056 à 0^m,0067 (2 l. 1/2 à 3 l.). — Larg. 0^m,0030 à 0^m,0036 (4 l. 2/3 à 4 l. 2/3), aux angles latéraux du pronotum.

Corps ovale, offrant vers les deux cinquièmes ou un peu plus de l'abdomen sa plus grande largeur; peu convexe. *Tête* en demi-cercle et peu relevée en devant; souvent un peu entaillée dans le milieu de son bord antérieur; d'un noir peu luisant; ruguleusement et plus finement ponctuée que le reste du dessus du corps. *Epistome* euclos par les joues; rayé d'une ligne transverse parfois peu apparente; plus densément ponctué après celles-ci qu'avant. *Antennes* à 2^e article fauve: le 1^{er} variait du brun au fauve: les trois derniers noirs ou d'un brun noir, parfois avec la base et l'extrémité des 4^e et 5^e articles et la base du 3^e, brièvement d'un fauve testacé. *Pronotum* d'un noir peu luisant; impunctué sur les cicatrices et sur les calms, marqué sur le reste de sa surface de points un serrés, un peu plus gros que ceux de l'écusson et des cories; noté d'une dépression transverse peu profonde et ne débordant pas les cicatrices. *Écusson* déclive, variablement crené ou noué d'une fossette et ordinairement anguleux à son extrémité; d'un noir peu luisant; ponctué avec les stigmas lisses et peu apparents. *Cories* ponctuées à peu près comme l'écusson; ordinairement d'un noir peu luisant; habituellement échancrées au côté interne de leur bord postérieur. *Excorie* munie, d'un rebord latéral saillant à la base, graduellement affaibli, et formant à son bord interne une gouttière graduellement moins profonde. *Membrane* d'un blanc fuligineux parfois brun ou brunâtre. *Bec* d'un rouge testacé. *Dessous du corps* d'un noir luisant. *Antépectus* arqué et relevé sur la moitié interne du bord antérieur de chacun de ses flanes, avancé dans le point le plus saillant jusqu'au niveau de la moitié des yeux, un peu relevé sur les bords du sillon rostral. *Postépisternums* marqués près de la région odorifique d'une vingtaine de points, ou partie disposés sur deux rangées. *Ventre* pointillé ou finement ponctué sur les côtés, lisse ou à peu près sur la région médiane. *Cuisses et tibias* variant du

brun noir au brun rouge. *Tarses* d'un rouge testacé. *Tibias antérieurs* armés de 8 à 11 épines sur leur trauche externe.

Cette espèce habite les lieux sablonneux, on la trouve dans la plupart des provinces de France.

Obs. La couleur des articles des auteunes varie : quelquefois le 1^{er} est en partie ou en totalité de même couleur que le 2^e : souvent la base du 3^e et du 4^e sont aussi d'un roux fauve ; la tête est parfois à peine relevée à son bord ; l'écusson quelquefois sans fossette à son extrémité ; les cories, chez quelques-uns, sont peu sensiblement échaucrées ou sinuées au côté interne de leurs bords postérieurs.

Le *S. luctuosus* souvent confondu avec le *morio* se distingue de ce dernier par une taille moins avantageuse, par ses tibias antérieurs armés seulement de 9 à 11 épines sur leur trauche extérieure, jusqu'à la moitié externe de leur bord antérieur ; par le bord antérieur de chacun des flancs de son antépectus, en général plus constamment et plus sensiblement relevé et arqué sur sa moitié interne ; par son pronotum presque aussi fortement ponctué sur sa moitié postérieure que sur le reste de sa surface ; par ses cuisses plus anguleuses à son extrémité, par la mambrane de ses élytres d'un blanc fuligineux, c'est-à-dire plus ou moins couleur de suie ; par ses postépisternums marqués, près de la région odorifique, d'une vingtaine de points en partie disposés sur deux rangées irrégulières.

Genre *Canthophorus*, CANTHOPHORE ; Mulsant et Rey.

CARACTÈRES. Yeux à moitié engagés dans les côtés de la tête ; paraissant suborbiculaires, vus en dessus. *Antépectus* échancré en arc obtus et dirigé en arrière, à son bord antérieur, moins avancé que le bord postérieur des yeux. *Antennes* un peu plus longuement prolongées que les angles postérieurs du pronotum ; à 1^{er} article le plus court : les 4^e et 5^e épaissis, de grosseur presque uniforme, les plus longs. *Écusson* moins large vers l'extrémité de l'endocorie que la moitié du bord postérieur d'une mésocorie. *Cories* prolongées à leur angle postéro-externe au moins jusqu'à l'extrémité du 4^e arceau ventral, tachées ou bordées de blanc au côté externe de l'exocorie. *Bec* de longueur variable, prolongé au

moins jusqu'à la moitié du mésosternum. *Prosternum* canaliculé. *Mésosternum* caréné et glabre.

Ajoutez : pronotum échancré en devant ; élargi d'avant en arrière sur les côtés, en ligne plus courbe sur le tiers antérieur, plus faiblement ensuite ; chargé d'un calus médiocrement saillant, suivi d'une fossette assez faible.

Ce genre peut être divisé en petites coupes secondaires destinées à indiquer la marche de la nature et à faciliter la connaissance des espèces.

A 2^e Article des antennes à peine aussi long ou plus court que les trois cinquièmes du 3^e.

Exocories et mésocories en partie pâles.

B Postépisternums presque parallèles, largement tronqués en devant. 2^e articles des antennes à peine plus grand que la moitié du suivant.

Pronotum paré sur les côtés, d'une bordure ou d'une tache blanche. Endocories noires (S.-G. *Tritomegas*).

BB Postépisternums étroitement tronqués en devant, élargis d'avant en arrière. 2^e articles des antennes presque égal aux trois cinquièmes du 3^e.

Pronotum sans tache ni bordure blanche sur les côtés. Endocories pâles (S.-G. *Crocistethus*).

AA 2^e Article des antennes au moins aussi long que les deux tiers du suivant.

C Postépisternums largement tronqués en devant.

Cories noires ou bleuâtres, avec le rebord extérieur blanc (S.-G. *Canthophorus*).

I. S.-G. *Tritomegas*, AMYOT ET SERVILLE.

« Bec prolongé au delà des hanches postérieures.

Sexmaculatus.

« Bec prolongé jusqu'aux hanches intermédiaires.

Bicolor.

1. *Canthophorus sexmaculatus*; RANDUR.

Antennes noires, à 2^e article au moins aussi long que la moitié du 3^e.
Bec prolongé au delà des hanches postérieures. Dessus du corps d'un bleu foncé ou violâtre ; paré d'un point blanc à la partie antérieure du repli de

chaque joue, d'une bordure sur les trois quarts des côtés du pronotum, et de deux taches au côté externe, de la corie de chaque élytre, de même couleur : la tache antérieure ne couvrant pas la base de la mésocorie : la postérieure couvrant l'extrémité de l'exocorie et la partie externe de celle de la mésocorie.

♂ 2^e article des antennes ordinairement à peine plus grand que la moitié du troisième. Dernier arceau ventral, arrondi en devant, élargi d'avant en arrière sur les côtés, près d'une fois plus large à son bord postérieur que long sur la ligne médiane, blanc ou paré de trois taches blanches, à son bord postérieur.

♀ De taille plus avantageuse. 2^e article des antennes généralement plus grand que la moitié du 3^e. Dernier arceau ventral arrondi en devant, élargi en corbe rentrante sur les côtés, d'un quart à peine plus large à son bord postérieur que long sur la ligne médiane; divisé, par une ligne transversale, en deux moitiés presque égales : l'antérieure un peu en toit ou carénée, formé de deux pièces : la postérieure de cinq ou six : la médiane antérieure, triangulaire, convexe, avec sa partie postérieure déclive, en demi-cercle : celle-ci, paraissant parfois suivie d'une petite pièce transverse séparant sur la ligne médiane les deux pièces latérales postérieures.

Cimex bicolor. SCOPOLI., Entom. carn. p. 122. 357.

Pentatomis bicolor. FAUN. FR. geocorises, pl. III. fig. 8.

Cydnius bicolor. A. COSTA, Cimic. nap. spec. 1. p. 61. 87. Var. c. — BLANCH. Hist. nat. t. III. p. 3. 7. fig. 4. — KOLENAT., Melet. t. IV. 191.

Cydnius sesmuculatus. RAMBUR, FAUN. ANDAL. t. II. p. 110. 1.

Schizus sesmuculatus. DALLAS, Hemipt. p. 129. 7. — Id. FIEBER, Eur. Hemipt. p. 368. 8.

Long. 0^m,0067 à 0^m,0078 (3 l. à 3 l. 1/2). — Larg. 0^m,0036 à 0^m,0043 (1 l. 2/3 à 2 l.) aux angles latéraux du pronotum.

Corps ovale, offrant, et d'une manière sensible, sa plus grande largeur vers la moitié des côtés de l'abdomen; subplanisculé ou très-pen convexe. Tête presque en demi-hexagone ou obtusément arrondie en devant; parfois faiblement entaillée dans le milieu de son bord antérieur; à peine ou faiblement relevée à son bord; d'un bleu foncé;

rugueusement ou ruguleusement ponctuée. *Epistome* parallèle; variablement aussi avancé ou un peu moins avancé que les jones; non enclos par elles; rayé d'une ligne transverse souvent peu distincte. *Antennes* noires ou brunes; à 2^e article au moins égal à la moitié du suivant, ou plus grand. *Pronotum* d'un bleu foncé ou violâtre; paré sur les trois quarts antérieurs de ses côtés d'une bordure blanche qui peu graduellement rétrécie d'avant en arrière; lisse ou superficiellement pointillée sur les cicatrices qui paraissent unies entre elles; ponctuée sur le reste; à peine marquée d'une dépression transverse. *Ecusson* postérieurement déclive et presque lisse postérieurement; ordinairement marqué d'une fossette transverse, avant cette déclivité; d'un bleu foncé ou violâtre; ponctué, avec les stigmas, lisses. *Cories* d'un bleu foncé ou violâtre; ponctuées; parées chacune de deux taches blanches: l'antérieure, couvrant les trois septièmes basilaires de l'exocorie, peu anguleusement prolongée en arrière sur celle-ci à son angle postéro-interne, et formant sur la mésocorie, du tiers aux deux cinquièmes de cette dernière une tache transverse, avancée en forme de dent à son angle antéro-interne, et prolongée en forme de dent à son angle postéro-interne, la tache postérieure, située à l'extrémité de la corie, constituant sur l'exocorie une sorte de carré un peu entaillé, en devant, et sur le tiers externe de la mésocorie, une tache analogue, d'un tiers moins avancée. *Membrane* brune ou d'un fauve brunâtre, souvent un peu moins obscure à son bord postérieur; chargée de quelques faibles nervures. *Repli des cories* blanc, et bordé de noir à son côté interne, jusqu'à l'extrémité de la poitrine, entièrement noir sur les côtés du ventre. *Replis des joues* parés chacun sur leur partie antérieure, d'une tache blanche, un peu apparente, quand l'insecte est examiné en dessus. *Bec* prolongé un peu au delà des hanches postérieures; brun, ou en partie d'un fauve testacé. *Repli du pronotum* paré d'une bordure blanche, sur les trois quarts antérieurs de ses côtés. *Dessous du corps* ponctué, avec la région médiane du ventre pointillée; noir luisant: postépisternums souvent d'un rouge fauve. *Ventre* paré sur les côtés, sur les deux cinquièmes antérieurs de chacun de ses arceaux, d'une tache blanche, presque carrée, à peine prolongée en forme de dent, à son angle postéro-externe. *Pieds* noirs. *Tibias* parés, près du genou,

d'une tache blanche plus grande sur les postérieurs que sur les antres, couvrant l'arête extérieure et une partie des côtés, mais non l'arête interne. *Tibias antérieurs* armés ordinairement de huit épines sur leur tranche externe.

Cette espèce se trouve dans nos provinces méridionales, dans les environs de Lyon, et dans diverses provinces au nord de cette dernière ville. Elle est un peu moins commune que la suivante. Elle vit sur diverses plantes.

Obs. Le *C. sexmaculatus* a été pendant longtemps confondu avec le *C. bicolor*. M. Rambur est le premier à l'avoir signalé. Il se distingue de l'espèce suivante par son bec prolongé au delà des hanches postérieures; par le 2^e article de ses antennes plus grand que la moitié et parfois que les trois cinquièmes du 3^e; par sa couleur d'un bleu ou bleu violâtre foncé au lieu d'être noire ou d'un noir bleuâtre; par son pronotum chargé d'un calus plus saillant aux angles latéraux, paré sur les côtés d'une bordure blanche plus étroite, prolongée jusqu'aux trois quarts de ses côtés, dépourvu de point blanc aux angles latéraux; par la tache antérieure de ses élytres ne couvrant pas la base de la mésocorie; par la tache postérieure moins allongée sur l'exocorie; par le repli de chacune de ses joues marqué à sa partie antérieure d'une tache ou point blanc; par la tache blanche des tibias embrassant moins complètement cette partie des pieds.

Il a la taille ordinairement un peu plus avantagense.

2. *Canthophorus bicolor*; LINNÉ.

Antennes noires, à 2^e article plus court que la moitié du 3^e. *Bec* à peine prolongé jusqu'aux hanches intermédiaires. *Dessus du corps* noir ou d'un noir bleuâtre; paré d'une bordure blanche sur la moitié antérieure des côtés du pronotum, d'un point aux angles latéraux de celui-ci et de deux taches au côté externe de la corie de chaque élytre, de même couleur: la tache antérieure couvrant la base de la mésocorie: la postérieure, couvrant l'extrémité de l'exocorie et la partie externe de celle de la mésocorie.

♂ et ♀. Mêmes caractères que chez l'espèce précédente.

- Cimex bicolor*. LINN., Syst. nat. 10^e édit. t. I. p. 446. 42. — Id. 12^e édit. t. I. p. 722. 55. — Id. Faun. suec. p. 250. 936. — Poda, Mus. graec. p. 57. 42. — DE GEER, Mem. t. III. p. 268. 42. — FARR., Syst. Entom. p. 715. 91. — Id. Entom. Syst. t. IV. p. 121. 161. — Id. Syst. Rhyng. p. 176. 109. — FOURCR., Entom. par. p. 218. 75. — DE VILLERS, C. Linn. Entom. t. I. p. 499. 63. — DONOV, Ins. brit. t. IX. pl. XXI. fig. 297. — WOLFF., Icon. Cim. p. 63. 60. pl. VII. fig. 60. — PANZ., Faun. germ. 32. 11.
- La punaise noire à quatre taches blanches*. GEOFFR., Hist. t. I. p. 470. 73.
- Cimex nubilosa*. HARRIS, Exp. Engl. Ins. 90. pl. XXVI. fig. 8.
- Pentatoma bicolor*. LATR., Hist. nat. t. XII. p. 195. 42. — LEPALLEY. et AUD. SERV., Encycl. méth. t. X. p. 63. 191. — SCHILLIG., Auzug. 1843. p. 17. 32. (Cydnus).
- Cydnus bicolor*. FALLÉN., Monog. Cim. p. 53. 2. — Id. Hemipt. suec. p. 49. 2. — HAHN., Wurz. t. I. p. 192. pl. XXXI. fig. 99. — ZETTERST., Faun. Lapp. p. 461. 4. — Id. Ins. Lapp. p. 258. 1. — BURMEIST., Handb. t. II. p. 374. 1. — A. COSTA, Cimic. ncap. Spec. 1. p. 61. 87. — KOLEN., Melet. t. IV. p. 63. 191. — GORSKI, Anal. p. 63. 34. — FLOR., Rhynch. Livl. t. I. p. 157. 3. GREN., Bulet. de la Soc. d'hist. nat. de la Moselle. t. IX. p. 203.
- Tritomegas bicolor*. AMYOT et SERV., Hémipt. p. 98. 1. — SAHLB., Geoc. fenn. p. 21. 1.
- Schirus bicolor*. DALLAS, Hémipt. p. 129. 6.

Long. 0^m,0056 à 0^m,0071 (2 l. 1/2 à 3 l. 1/4). — Larg. 0^m,0033 à 0^m,0039 (1 l. 1/2 à 1 l. 3/4), aux angles latéraux du pronotum.

Corps ovale offrant, et d'une manière sensible, sa plus grande largeur vers la moitié des côtés du ventre; subplaniuscule. *Tête* obtusément arrondie ou presque en demi-hexagone en devant, parfois entaillée dans le milieu de son bord antérieur; à peine relevée à son bord antérieur; noire ou d'un noir bleuâtre; densément ou ruguleusement ponctuée. *Épistome* subparallèle, variablement aussi avancé ou un peu moins avancé que les jones, non enclos par elles; rayé d'une ligne transverse. *Antennes* noires; à 2^e article plus court ou à peine aussi long que la moitié du suivant. *Pronotum* parsemé sur les côtés d'une tache oblongue ou bordure blanche, prolongée jusqu'à la moitié environ de ceux-ci, en laissant postérieurement le rebord étroit noir, orné d'une tache ponctiforme blanche aux angles latéraux; noir ou d'un noir bleuâtre sur le reste de sa surface, ponctué, avec les cicatrices lisses et paraissant unies entre elles; à peine déprimé transversalement derrière celles-ci, sur sa partie médiane, mais plus sensiblement près des côtés. *Écusson* déclive

et presque lisse postérieurement, marqué d'une dépression transverse avant cette déclivité; noir ou d'un noir bleuâtre, ponctué avec les stigmas petits et lisses. *Cories* ponctuées, noires ou d'un noir bleuâtre; parées chacune de deux taches blanches: l'antérieure, couvrant les trois cinquièmes basitaires de l'exocorie, un peu anguleusement prolongée en arrière à son angle postéro-interne sur celle-ci, couvrant à peu près aussi longuement la mésocorie, mais en laissant sur sa partie médiane-interne un espace noir ovalaire: la tache postérieure, située à l'extrémité de la corie, constituant sur l'exocorie un carré de moitié plus long que large, et sur les deux cinquièmes externes de la mésocorie, un parallélogramme transverse avancé en pointe à son angle antéro-interne. *Membrane* d'un blanc livide; chargée de quatre à six faibles nervures. *Repli des élytres* blanc et bordé de noir à son bord interne sur les côtés de la poitrine, entièrement noir sur les côtés du ventre. *Repli des joues* bordé de blanc en devant et graduellement d'une manière très-étroite jusqu'à la moitié de ses côtés, noir postérieurement. *Bec* à peine prolongé jusqu'aux hanches intermédiaires; brun ou en partie fané. *Dessous du corps* ponctué, mais plus finement sur la région médiane du ventre; noir, luisant. *Ventre* paré, sur le tiers antérieur du bord latéral de chacun de ses arceaux, d'une tache blanche, prolongée à son angle postérieur en une dent presque aussi longue que le reste de son bord externe. *Pieds* noirs: tibias parés près du genou, d'une tache blanche, plus grande sur les postérieurs que sur les autres, laissant ordinairement noire leur tranche interne. *Tibias antérieurs* armés ordinairement de huit épines sur leur tranche externe.

Cette espèce habite la plupart des provinces de France; elle est commune, durant l'été, sur diverses plantes potagères et autres et même sur les arbres fruitiers; mais, comme la précédente, on la trouve plutôt dans les plaines ou les parties chaudes que dans les montagnes.

Obs. Le *C. bicolor* a, sans doute, été confondu par beaucoup d'auteurs avec le *C. sermaculatus*; il se distingue de ce dernier par son bec à peine prolongé jusqu'aux hanches intermédiaires; par le 2^e article de ses antennes, plus court; par la couleur du dessus du corps noire ou d'un noir bleuâtre, au lieu d'être d'un bien foncé ou violâtre; par son pronotum paré sur les côtés d'une tache blanche ovalaire, plus large et

moins longue, ayant moins l'apparence d'une bordure; marqué d'un point blanc aux angles latéraux; par la tache blanche située à la base des élytres couvrant la base de la mésocorie; par la tache postérieure blanche plus avancée sur l'exocorie; par les taches du ventre presque en triangle transverse, et dont l'angle postéro-externe se prolonge en arrière en une longue dent.

II. S.-G. *Crocistethus*, FIEBER.

3. *Canthophorus Waltii*; FIEBER.

Antennes variant du fauve testacé au brun fauve sur les trois premiers articles, brunes sur les derniers : le 2^e égal aux trois cinquièmes du suivant. Densément ponctué sur la tête et le pronotum, un peu moins densément sur l'écusson : ces parties d'un vert bronzé ou foncé ou obscur, avec les calus d'un blanc fauve. Cories d'un blanc livide ou roussâtre, ordinairement parées chacune de trois taches d'un vert bronzé : une, linéaire, sur le milieu de l'exocorie : deux, sur la mésocorie : l'antérieure, triangulaire : la postérieure presque carrée : celle-ci parfois seule existante. Dessous du corps et cuisses, d'un vert bronzé : tibias et tarses d'un blanc flavescent, à épines bronzées : tibias antérieurs à quatre épines sur leur tranche externe.

♂ Dernier arceau ventral s'arrondit en avant, élargi en courbe rentrante sur les côtés; divisé par une ligne transversale, formant un angle dirigé en avant sur la ligne médiane en deux moitiés très-inégaux : l'antérieure, deux fois au moins aussi longue que la postérieure, divisée en deux pièces, un peu arquées chacun à leur bord postérieur : la moitié postérieure, paraissant formée de cinq ou six pièces : la médiane triangulaire, paraissant parfois suivie d'une pièce transverse très-courte.

ÉTAT NORMAL. Cories ordinairement d'un blanc flavescent, ou d'un blanc roussâtre ou livide, parées chacune de trois taches d'un vert bronzé foncé ou obscur : une, linéaire, sur le milieu de l'exocorie : deux, sur la mésocorie : l'antérieure, subbasilaire, triangulaire : la postérieure, presque carrée.

Var. = *Tache linéaire de l'exocorie ou tache antérieure de la mésocorie, ou toutes les deux, nulles ou peu distinctes.*

Cydnus Waltli. FIEBER, Beitr. zur Kenntn. d. Schnabelk. in. WEITENWEBER'S.

Beitr. z. nat. u. Heilk. t. I. 1836. p. 352. 34. pl. 2. fig. 30.

Crocistethus Waltli. FIEBER. Europ. Hemipt. p. 368. 1.

Long. 0^m,0036 à 0^m,0045 (1 l. 2/3 à 2 l.). — Larg. 0^m,0013 (3/5 l.),
vers les angles latéraux du pronotum.

Corps ovalaire, offrant sa plus grande largeur vers la moitié des côtés de l'abdomen, sensiblement plus large dans ce point qu'aux angles latéraux du pronotum; très-peu convexe. *Tête* subarrondie ou presque en demi-hexagone; assez étroitement relevée à son bord; d'un vert bronzé obscur; marquée de points rapprochés, ou presque contigus. *Epistome* subparallèle, aussi avancé que les joues. *Antennes* à peine plus prolongées que les angles postérieurs du pronotum; variant du fauve testacé au brun fauve sur les trois premiers articles, brunes sur les deux derniers. *Pronotum* échancré en arc, en devant; élargi en ligne courbe jusqu'au niveau de cette échancrure, puis en ligne presque droite jusqu'aux angles latéraux; médiocrement convexe; muni sur les côtés d'un rebord uniformément très-étroit et non saillant; densément ponctué, même sur les cicatrices ou ne laissant sur celles-ci qu'une trace linéaire lisse; marqué d'une dépression linéaire transverse assez faible; creusé, au côté interne de chaque calus, d'une fossette avancée en sillon longitudinal assez faible jusqu'à la dépression transverse; d'un vert bronzé obscur, avec les calus d'un flave livide ou d'un blanc flave. *Ecusson* déclive et creusé d'une fossette à sa partie postérieure; d'un vert bronzé obscur; un peu moins densément ponctué que le pronotum, avec les stigmas petits, lisses et parfois creusés d'une fossette. *Cories* munies d'un rebord latéral très-étroit; creusées, sur l'exocorie, au côté interne de ce rebord, d'une gontière à peine prolongée jusqu'à la moitié de leur longueur; variant du blanc livide au flave pâle ou au blanc rosâtre; parées ordinairement chacune de trois taches d'un vert bronzé obscur: la 1^{re} triangulaire, située sur la mésocorie, naissant vers le huitième de la longueur de celle-ci, prolon-

gée jusqu'aux deux cinquièmes, limitée entre la suture radiale et la strie juxta-cubitale externe : la 2^e, linéaire, située sur l'exocorie, sur le quart presque médiale de sa longueur, plus près de la suture radiale que du bord externe, reposant sur une ligne enfoncée et assez visible : la 3^e presque carrée, couvrant les deux cinquièmes postérieurs de la mésocorie; marquées de points enfoncés fauves, plus petits et moins rapprochés que ceux de l'écnsson, souvent plus superficiels sur la mésocorie et surtout sur la tache postérieure de celle-ci. *Membrane* d'un blanc transparent, parfois avec une ou deux lignes brunes. *Repli du pronotum* et *repli des cories* d'un vert bronzé obscur : le second prolongé environ jusqu'à l'extrémité du 2^e arceau ventral. *Bec* testacé ou d'un testacé fauve, prolongé à peu près jusqu'aux hanches intermédiaires. *Dessous du corps* d'un vert bronzé obscur, luisant; fluement ponctué. *Cuisses* d'un vert bronzé obscur. *Tibias et tarses* d'un blanc flavescent ou roussâtre, avec les épines obscures. *Tibias antérieurs* convexes et sans arête sensible sur leur côté antérieur; armés de quatre ou cinq épines sur leur tranche externe.

Cette jolie espèce est méridionale; on la trouve dans l'Algérie et l'Espagne. Nous l'avons reçue de M. Perris, comme provenant des environs de Bône. Elle a été prise dans les environs de Montpellier par M. Signoret.

III. S.-G. *Canthophorus*, Mulsant et Rey.

- | | |
|--|--------------------|
| α Tibias unicolores. Dessus du corps d'un bleu violet. | <i>Dubius</i> . |
| αα Tibias tachés de blanc. Dessus du corps noir. | <i>Maculipes</i> . |

4. *Canthophorus dubius*; Scopoli.

Antennes noires. *Dessus du corps* d'un bleu foncé ou violet; orné d'un rebord blanc sur les côtés du pronotum et des cories. *Repli des élytres* extérieurement bordé de blanc. *Dessous du corps* d'un bleu foncé. *Ventre* paré d'une tache blanche sur les côtés de ses arceaux. *Pieds* d'un noir bleu.

♂ Dernier arceau ventral arrondi en devant, élargi d'avant en

arrière sur les côtés; d'un cinquième environ plus large à son bord postérieur que long sur la ligne médiane.

♀ De taille ordinairement plus grande. Dernier arceau ventral arrondi en devant, élargi d'avant en arrière en courbe rentrante sur les côtés; divisé par une ligne transversale en deux moitiés inégales: l'antérieure plus grande, de deux pièces: la postérieure, de cinq: les deux latérales postérieures unies sur la ligne médiane: la médiane presque triangulaire, convexe sur la moitié antérieure, décline et en demi-cercle postérieurement.

- Cimex dubius*. SCOPOL., Entom. carn. p. 121. 355. — GMEL. C. LINN., Syst. nat. t. I. p. 2459. 348. — WOLFF., Icon. Cimic. p. 64. 61. pl. VII. fig. 61.
Cimex albomarginatus. SCHRANK., Enum. p. 275. 531. — Id. Faun. boic. t. II. p. 76. 1112. — DE VILLERS, C. LINN., Entom. t. I. p. 504. 79. — PANZ., Faun. germ. 33. 22.
Cydnus albomarginatus. FALLÉN., Hemipt. suoc. p. 19. 4. — RAMB., Faun. Andal. t. II. p. 111. 2. — GORSKI, Anal. p. 62. 32.
Cydnus dubius. HAHN., Wanz. t. I. p. 191. pl. XXXI. fig. 98. — FLOR, Rhynch. Livi. t. I. p. 160. 5.
Cydnus albomarginellus. BURMEIST., Handb. t. II. p. 374. 2. — CURTIS., Brit. Entom. t. II. pl. LXXIV. — A. COSTA, Cimic. Regn. neap. cent. t. p. 61. 88. — BLANCH., Hémipt. p. 152. 4. — SCHILLING., Auszug. etc. 1843. p. 17. 34.
Schirus albomarginellus. AMYOT et SERV., Hémipt. p. 97. 2.
Schirus dubius. DALLAS., Hemipt. p. 127. 1. — FIEBER., Eur. Hemipt. p. 368. 5.

Long. 0^m,0056 à 0^m,0081 (2 l. 1/2 à 3 l. 3/4). — Larg. 0^m,0030 à 0^m,0045 (1 l. 2/3 à 2 l.) aux angles latéraux.

Corps ovalaire, offrant sa plus grande largeur vers le milieu des côtés de l'abdomen, faiblement plus large dans ce point qu'aux angles latéraux du pronotum; peu convexe. Tête presque en demi-hexagone; d'un bleu foncé, rugueusement ponctuée; relevée en devant et sur les côtés; ordinairement un peu entaillée à son bord antérieur. Epistome non moins avancé que les Jones et enclos par elles. Antennes noires. Pronotum muni sur les côtés d'un rebord blanc et lisse, d'un bleu foncé luisant, sur le reste de sa surface; ponctué, avec les cicatrices lisses et unies entre elles; marqué, après celles-ci, d'une faible dépression transverse. Ecusson d'un bleu foncé; ponctué; décline et lisse à l'extrémité. Corées ponctuées; d'un bleu foncé, munies chacune d'un rebord

latéral blanc et lisse, graduellement rétréci d'avant en arrière. *Membrane* d'un blanc livide et en partie nébuleux. *Repli* bien, extérieurement bordé de blanc. *Bec* d'un blanc noir, prolongé jusqu'aux hanches intermédiaires. *Dessous du corps* ponctué; d'un bleu foncé, ou d'un blanc noir luisant; paré d'une tache blanche sublinéaire à l'angle antéro-externe des 2^e à 6^e arceaux du ventre. *Pieds* d'un noir bleu.

Cette espèce se trouve dans toutes les parties de la France, sur diverses plantes.

Obs. M. Rambur a remarqué avec raison que le *C. albomarginellus* de Fabricius, ayant l'extrémité de l'écusson blanc, ne saurait être rapporté à cette espèce. Peut-être ce caractère a-t-il été indiqué par erreur; dans tous les cas, cette synonymie doit être retranchée.

5. *Canthophorus maculipes*; Mulsant et Rey.

Antennes noires. *Dessus du corps* d'un noir luisant; orné d'un rebord blanc et lisse sur les côtés du pronotum et des cories. *Repli* des élytres noir, extérieurement bordé de blanc. *Dessous du corps* d'un noir luisant, sans taches. *Pieds* noirs, avec les tibias et les tarses, en partie d'un blanc livide ou d'un blanc rougeâtre.

♂ et ♀ comme chez l'espèce précédente.

Cydnus maculipes. Muls. et C. Rey, Ann. de la Soc. linn. de Lyon (1830-32). p. 78. — Muls., Opusc. entom. 1^{re} cah. p. 97. — Fieber, Eur. Hemipt. p. 368. 6.

Long. 0^m,0045 à 0^m,0056 (2 l. à 2 l. 1/2). — Larg. 0^m,0018 à 0^m,0022 (1/3 l. à 1 l.) aux angles latéraux du pronotum.

Corps ovale-oblong; presque parallèle sur la moitié antérieure des cories; peu convexe. *Tête* presque en demi-hexagone; noire; ruguleusement ponctuée; relevée en devant et sur les côtés; un peu entaillée dans le milieu de son bord antérieur. *Epistome* ordinairement moins avancé que les joues, et enclos par elles; rayé d'une ligne transverse souvent indistincte. *Antennes* noires. *Pronotum* muni sur les côtés, d'un

rebord blanc et lisse; d'un noir luisant sur le reste de sa surface; lisse ou faiblement pointillé sur les cicatrices, assez densément ponctué sur le reste; marqué après les cicatrices d'un sillon ou d'une dépression transverse. *Ecusson* déclive à son extrémité; d'un noir luisant; ponctué. *Cories* extérieurement parées d'un rebord blanc et lisse; d'un noir luisant et ponctué sur le reste. *Membrane* d'un livide blanchâtre ou fuligineux. *Repli* noir, extérieurement bordé de blanc. *Bec* prolongé jusqu'à la moitié du mésosternum; d'un fauve ou rouge fauve testacé, avec quelques portions brunes. *Dessous du corps* d'un noir luisant et ponctué. *Pieds* noirs, avec les tibias d'un blanc livide ou rougeâtre, près de la base des antérieurs, sur une longueur moins courte sur les intermédiaires, sur la majeure partie de la longueur des postérieurs. *Tarses* en partie d'un blanc rougeâtre.

Cette espèce est méridionale. Nous l'avons prise en Provence et en Languedoc, en fauchant les herbes.

IV. S.-G. *Adomerus*, MULSANT et REY.

Mésocories parées chacune d'un point blanc.

Biguttatus.

6. *Canthophorus biguttatus*; LINNÉ.

Dessus du corps d'un noir peu luisant, avec le rebord latéral du pronotum et des cories blanc : ces dernières parées d'une tache punctiforme de même couleur, sur le milieu de la mésocorie. *Membrane* fuligineuse. *Dessous du corps* noir. *Pieds* noirs ou d'un brun châtain : deux premiers articles des tarses et premier article des antennes, fauves ou d'un fauve testacé.

♂ Dernier arceau ventral en demi-cercle élargi d'avant en arrière; près d'une fois aussi large à son bord postérieur que long sur son milieu.

♀ En demi-cercle élargi d'avant en arrière; de trois quarts plus large à son bord postérieur que long sur sa ligne médiane; divisé par une ligne transversale en deux moitiés inégales: l'antérieure plus grande, formée de deux pièces un peu bombées: la postérieure, de cinq ou six, comme chez les espèces du genre précédent.

- Cimex biguttatus*. LINNÉ, Syst. nat. 10^e édit. t. I. p. 446. 41. — Id. 12^e édit. t. I. p. 722. 54. — Id. Faun. suec. p. 250. 935. — SCOPOL., Entom. carn. p. 122. 356. — FABR., Syst. Entom. p. 716. 94. — Id. Entom. Syst. t. IV. p. 122. 164. — Id. Syst. Rhyng. p. 178. 116. — DE VILLERS, C. LINN. Ent. t. I. p. 499. 62. — PANZ., Faun. Germ. 32. 43.
- Pentatoma biguttata*. LATR., Hist. nat. t. XII. p. 196. 39. — SCHILLIG., Auszug. p. 17. 31.
- Cydnus biguttatus*. FALLÉN., Monog. Cimic. p. 53. 3. — Id. Hemipt. suec. p. 19. 3. — HAHN., Wanz. t. II. p. 169. pl. XXVI. fig. 89. — ZETTERST. Faun. Lapp. p. 461. 2. — Id. Ins. Lapp. p. 253. 2. — BURMEIST., Handb. t. II. p. 374. 3. — A. COSTA, Cimic. neap. spec. t. p. 62. 3. — KOLEN., Melet. t. IV. p. 65. 193. — GORSKI, Annal. p. 63. 35. — FLOR., Rhyng. Livl. t. I. p. 162. 6.
- Trilomegas biguttatus*. AMYOT et SERV. Hémipt. p. 98. 2. — SAHLB., Geoc. fenn. p. 22. 2.
- Schirus biguttatus*. DALLAS, Hemipt. p. 128. 8. — FIEBER, Eur. Hemipt. p. 367. 4.

Long. 0^m,0056 à 0^m,0067 (2 l. 1/2 à 3 l.). — Larg. 0^m,0030 à 0^m,0033 (1 l. 2/5 à 1 l. 1/2) aux angles latéraux du pronotum.

Corps ovulaire, offrant sa plus grande largeur vers la moitié des côtés de l'abdomen, très-sensiblement plus large dans ce point qu'aux angles latéraux du pronotum; subplaninsculé on très-pen convexe. *Tête* presque en demi-hexagone en devant; ordinairement nn pen entaillée dans le milieu de son bord antérieur; relevée en rebord; d'un noir pen luisant, grossièrement ponctué. *Epistome* rétréci en devant, moins avancé que les joues, ordinairement enclos par elles. *Antennes* noires, le plus souvent avec l'extrémité des 1^{er}, 2^e et 3^e articles brièvement testacé. *Pronotum* d'un noir peu luisant; muni sur les côtés d'un rebord lisse et blanc; à cicatrices lisses, variablement unies on séparées par des points sur la ligne médiane; marqué sur le reste de sa surface de points assez gros, plus serrés près du bord antérieur, sur les côtés et après les cicatrices que sur la partie postérieure; creusé d'un sillon transversal assez profond, débordant ordinairement les cicatrices. *Ecusson* un pen déclive postérieurement; d'un noir peu luisant; ponctué. *Cories* noires; ponctnées; ornées d'un rebord latéral graduellement rétréci, blanc et lisse; parées chacune sur le milieu de la mésocorie d'une tache ponctiforme également blanche. *Membrane* fuliginense ou d'un blanc fuli-

gineux. *Repli* noir, laissant à peine apparaître la partie blanche du rebord de l'excorie. *Bec* d'un fauve testacé; prolongé jusqu'aux hanches intermédiaires. *Dessous du corps* d'un noir luisant; plus finement ponctué sur le ventre que sur la poitrine. *Pieds* noirs ou d'un brun châtain: deux premiers articles des tarsi d'un fauve livide ou testacé.

Cette espèce paraît habiter toutes les parties de la France. On la trouve au pied des plantes ou quelquefois sur les tiges, dans les mousses des bois, etc.

Obs. Elle est facile à distinguer de tous les autres *Scirrhaires*, par le point blanc dont chacune de ses mésocories est parée.

Genre *Gnathoconus*, GNATHOCONE; Fieber.

Fieber, Europ. Hemipt. p. 364.

(*γνάθος*, jeune; *κόνος*, cône).

CARACTÈRES. *Yeux* en cône transverse obtus, débordant au moins des deux tiers de leur largeur les côtés de la tête. *Postépisternums* triangulairement élargis d'avant en arrière; à angles antérieurs aigus. *Antennes* prolongées jusqu'à la moitié du corps; à 2^e article plus court que le 3^e: celui-ci grossissant à peine graduellement vers son extrémité: le 4^e graduellement renflé vers son extrémité: le 5^e fusiforme, presque aussi long que les 2^e et 3^e, pris ensemble: le 4^e un peu moins long. *Excorie* prolongée un peu plus loin que le niveau de l'extrémité du 4^e arceau ventral (le 3^e apparent). *Repli* des élytres prolongé jusqu'à l'extrémité du 4^e arceau ventral (le 3^e apparent.)

La tête est obtusément arrondie en devant, tantôt subparallèle, tantôt élargie d'avant en arrière sur les côtés; souvent munie au devant des yeux d'une saillie anguleuse, d'autres fois peu marquée. Elle est entaillée ou non en devant suivant le développement de l'épisc. e. Le pronotum est muni latéralement d'un rebord étroit: les cicatrices sont séparées sur la ligne médiane, et souvent rendues moins distinctes par la ponctuation. L'écusson est environ aussi large, vers l'extrémité interne des cories, que les deux tiers environ du bord postérieur d'une mésocorie. Les tibia antérieurs ont ordinairement 6 à 7 épines sur

leur tranche externe : les tibias intermédiaires en ont une rangée de chaque côté de leur tranche externe, et quelques-unes sur leur tranche interne.

- Cories noires, parées, sur les côtés, d'un rebord pâle (blanc ou d'un roux orangé).
 - ♢ Rebord latéral des cories, et partie de l'exocorie voisine de ce rebord, d'un blanc d'ivoire. *Albomarginatus*.
 - ♣♣ Rebord latéral des cories d'un roux orangé : reste de l'exocorie entièrement noir. *Picipes*.
 - Cories entièrement noires. *Concolor*.

1. *Gnathoconus albomarginatus*; FABRICIUS.

Dessus du corps ponctué; noir ou parfois en partie d'un noir légèrement bleuâtre. Exocories d'un blanc d'ivoire sur leur rebord latéral et sur quelques faibles parties voisines : ce rebord aplani, assez large en devant, graduellement rétréci. Membrane d'un blanc fauve : bord du repli blanc. Tête ruguleuse, marquée de points contigus irréguliers; relevée sur les côtés d'une manière graduellement élargie, depuis le bord antérieur des yeux jusqu'à l'angle antéro-interne des joues. Epistome ordinairement moins avancé que les joues. Bec prolongé à peu près jusqu'aux hanches intermédiaires.

♂ Dernier arceau ventral en demi-cercle, relevé en rebord à son bord postérieur; d'un quart ou de moitié plus large à ce dernier que long sur sa ligne médiane.

♀ Dernier arceau ventral en demi-cercle de moitié plus large à son bord postérieur que long sur la ligne médiane; divisé par une ligne transversale en angle dirigé en avant, en deux moitiés très-inégaux : l'antérieure, de moitié plus longue que l'autre sur la ligne médiane, une fois au moins plus longue sur les côtés, carénée, formée de deux pièces : la postérieure, paraissant composée de cinq : la médiane en demi-cercle, formant la partie médiane du bord postérieur : les latérales antérieures contiguës sur la ligne médiane, lisses : les latérales postérieures ponctuées.

- La punaise noire à bordure blanche.* GEOFFR., Hist. t. I. p. 470. 73.
Cimex limbosus. FOURC., Entom. par. t. I. p. 247. 74. — DE VILLERS, C. LINN., Entom. t. I. p. 504. 78.
Cimex albomarginatus. FABR., Entom. Syst. t. IV. p. 123. 68. — Id. Syst. Rhyngot. p. 179. 121. — WOLFF., Icon. Cimic. p. 65. 62. pl. VII. fig. 62.
Pentatoma albomarginata. LATR., Hist. nat. t. XII. p. 196. 41. — SCHILLING., Anszug etc. 1843. p. 17. 33.
Cydus albomarginatus. HAHN., Wanz. t. I. p. 167. pl. XXVI. fig. 86. — BURMEIST., Handb. t. II. p. 375. 4. — A. COSTA, Cimic. cent. t. p. 62. 3. — KOLEN., Melot. t. IV. p. 66. 193. — GORSKI, Anal. p. 62. 3. — FLOR, Rhynch. Livi. t. I. p. 156. 2.
Sehirus albomarginatus. ANTOT et SERV., Hémipt. p. 97. 4. — DALLAS, Hémipt. p. 128. 5.
Gnathoconus albomarginatus. FIEBER, Eur. Hémipt. p. 366. 1.

Long. 0^m,0033 à 0^m,0048 (1 l. 4/2 à 2 l. 4/8). — Larg. 0^m,0015 à 0^m,0022 (2/3 à 1 l.) aux angles latéraux du pronotum.

Corps ovalaire; peu convexe. *Tête* obtusément arrondie en devant; planiuscule; noire; marquée de points contigus, irréguliers; ruguleuse; relevée sur les côtés des jones, très-étroitement au devant des yeux, et d'une manière graduellement élargie jusqu'à l'angle antéro-interne desdites jones. *Epistome* le plus souvent moins avancé que les jones, et laissant à la partie antérieure de la tête une entaille carrée. *Antennes* à 1^{er} et 2^e articles fauves ou d'un fauve testacé : le 3 variant du brun au fauve testacé : les deux derniers bruns ou d'un brun noir : le 2^e n'en pen plus court que le 3^e. *Pronotum* d'un noir pen ou un peu luisant; à cicatrices presque lisses ou superficiellement ponctuées; ponctué sur le reste de sa surface; marqué d'une dépression transverse débordant ordinairement les cicatrices. *Écusson* déclive et subarrondi postérieurement; ponctué, avec un petit espace à ses angles de devant lisse; noir ou parfois d'un noir bleuâtre ou violâtre; peu ou très-pen luisant. *Cories* ponctuées à pen près comme l'écusson : les points moins rapprochés sur la mésocorie; noires ou parfois d'un noir bleuâtre, avec le rebord latéral et quelques faibles parties voisines de ce rebord, d'un blanc d'ivoire : ce rebord planiuscule, quatre ou cinq fois aussi large en devant que le rebord du pronotum, graduellement rétréci jusqu'à son extrémité; un peu plus large en devant que la partie antérieure du bord du repli du pronotum. *Membrane* d'un blanc fauve ou

roussâtre. *Repli* noir, avec son bord extérieur blanc. *Bec* d'un rouge testacé ; prolongé à peu près jusqu'aux banches intermédiaires. *Dessous du corps* luisant ; noir, avec le ventre parfois d'un noir bleuâtre ou violet. *Antépectus* assez fortement ponctué. *Médi* et *postpectus* plus finement ponctués. *Région odorifique* d'un noir mat. *Ventre* finement ponctué, avec la région médiane des cinq premiers arceaux appareus, lisse ou presque lisse. *Pieds* ordinairement noirs ou d'un noir brun sur les cuisses, bruns, d'un brun rouge ou parfois d'un rouge brun sur les tibias ; mais alors cuisses moins obscures. *Tarses* d'un flave testacé.

Cette espèce paraît habiter la plupart des provinces de la France. On la trouve assez communément, en battant les arbres et les haies, et en fauchant les herbes.

2. *Gnathoconus picipes* ; FALLÉN.

Dessus du corps ponctué ; noir : *Exocories* d'un blanc orangé sur la majeure partie de leur rebord latéral : ce rebord, convexe, assez étroit en devant graduellement rétréci et obscur postérieurement : *Membrane* d'un blanc hyalin : bord du repli obscur ou obscurément orangé. *Tête* marquée de points arrondis ; étroitement ou à peine relevée sur ses bords. *Epistome* ordinairement aussi avancé que les joues. *Bec* prolongé jusqu'à la moitié du mésosternum.

Cydus picipes. FALLÉN., Monogr. Cimic. p. 514. — Id. Hemipt. suec. p. 20. 5. — GORSKI, Analect. entom. p. 39. 27. — HERRICH-SCHAEFFER, WANZEN., t. IX. index. p. 77.

Gnathoconus costalis. FIEBER, Eur. Hemipt. p. 366. 2.

Long. 0^m,0039 à 0^m,0056 (1 l. 3/4 à 2 l. 1/2) — Larg. 0^m,0018 à 0^m,0025 (1/5 l. à 1 l. 1/8) aux angles latéraux du pronotum.

Corps ovulaire ; pen convexe. *Tête* obtusément arrondie en devant ; plaiuscule ; noire ; marquée de points arrondis, très-rapprochés ; étroitement ou à peine relevée sur ses bords. *Epistome* ordinairement aussi avancé que les joues. *Antennes* à 1^{er} et 2^e articles fanves ou d'un fauve testacé : le 3^e tantôt en partie au moins de cette couleur, tantôt brun : les deux derniers bruns ou d'un brun noir : le 2^e ordinairement de moitié

plus court que le 3°. *Pronotum* d'un noir peu ou un peu luisant ; pointillé ou plus finement ponctué sur les cicatrices que sur le reste de sa surface ; marqué d'une dépression transverse débordant ordinairement les cicatrices. *Ecusson* déclive et subarrondi postérieurement ; ponctué, offrant à peine un petit espace imponctué à ses angles de devant ; d'un noir peu ou peu luisant. *Cories* ponctuées à peu près comme l'écusson ; noires comme lui, avec le rebord latéral d'un blanc orangé sur la majeure partie de sa longueur, obscur ou noir à l'extrémité : ce rebord, deux ou trois fois plus large au devant que le rebord du pronotum, graduellement rétréci, convexe, plus étroit à sa base que la partie antérieure du bord latéral du repli du pronotum. *Membrane* d'un blanc hyalin ou vitré. *Repli* noir, parfois avec son rebord obscurément roussâtre. *Bec* d'un rouge testacé, prolongé à peu près jusqu'à la moitié du mésosternum. *Dessous du corps* d'un noir luisant. *Antépectus* assez fortement ponctué. *Médi* et *postpectus* plus finement ponctués. *Région odorifique* d'un noir mat. *Ventre* finement ponctué, avec la région médiane des cinq premiers anneaux apparents, lisse ou presque lisse. *Pieds* ordinairement noirs ou d'un noir brun sur les cuisses et les tibias. *Tarses* d'un rouge testacé.

Cette espèce paraît être principalement méridionale. Nous l'avons prise en Provence sur les coteaux sablonneux ou rapprochés des bords de la mer.

Obs. Le *G. picipes* diffère du *G. albomarginatus* par sa tête étroitement relevée en rebord en devant et sur les côtés, au lieu d'avoir les joues relevées d'une manière graduellement élargie d'arrière en avant ; par ses joues marquées de points arrondis et un peu plus gros ; par son épistome ordinairement aussi avancé que les joues ; par ses antennes à 2° article plus court ; par ses exocories munies d'un rebord latéral plus étroit, plus convexe, d'un blanc orangé à la base, obscur à l'extrémité, au lieu d'être d'un blanc d'ivoire jusqu'à l'extrémité ; par les parties voisines de ce rebord, entièrement noires, par le rebord du repli des cories ordinairement obscur ; par la membrane d'un blanc hyalin ; par le bec moins longuement prolongé ; par les tarses moins clairs ; par les tibias ordinairement aussi obscurément colorés que les cuisses.

Le *Cydnus picipes* de Fallen paraît avoir été peu connu de beaucoup

d'auteurs, ou confondu par la plupart d'entre eux avec notre *Cydnus nigrita*, qui paraît être celui de Fabricius. Il est vrai que la description du naturaliste suédois laisse à désirer; mais nous en avons reçu de M. Staal des exemplaires, qui lèvent tous les doutes sur l'espèce qu'a voulu décrire son savant compatriote. Cette espèce existe aussi sous son véritable nom dans la collection de M. Herrich-Schaeffer.

3. *Gnathoconus concolor*; Mulsant et Rey.

Dessus du corps noir, ponctué : Exocories munies d'un rebord presque uniformément étroit concolore ou obscurément d'un brun fauve. Membrane blanche à la base, d'un blanc fauve ou roussâtre ensuite. Tête ruguleuse marquée de points contigus irréguliers; un peu relevée sur les bords. Epistome ordinairement aussi avancé que les joues. Bec à peine prolongé au-delà des hanches antérieures.

Cydnus fumigatus. A. Costa, Cinic. regn. neap. cent. 3 (1852), p. 55, n° 11 (308) ?

Long. 0^m,0029 à 0^m,0033 (1 l. 1/3 à 1 l. 1/2). — Larg. 0^m,0012 à 0^m,0015 (2/5 à 2/3 l.) aux angles latéraux du pronotum.

Corps ovalaire; peu convexe. Tête obtusément arrondie en devant; étroitement relevée en rebord en devant et plus faiblement sur les côtés; ruguleuse, marquée de points contigus irréguliers; noire. Epistome ordinairement aussi avancé que les joues. Antennes à 1^{er} et 2^e articles fauves ou d'un fauve testacé : le 3^e parfois en partie ou en totalité de même couleur, d'autres fois brun : les 4^e et 5^e ordinairement bruns ou d'un brun noir : le 2^e variablement à peine moins long (♂) ou sensiblement moins long (♀) que le 3^e. Pronotum d'un noir peu ou un peu luisant; à cicatrices pointillées ou finement ponctuées; marqué de points plus gros sur le reste de sa surface; creusé d'une dépression transverse plus ou moins prononcée et débordant ordinairement les cicatrices. Écusson déclive et subarrondi postérieurement; ponctué, même ordinairement à ses angles de devant; d'un noir peu ou un peu luisant. Costes ponctuées à peu près comme l'écusson; noires comme lui, avec le rebord latéral de l'exocorie concolore ou

d'un brun fauve jusqu'à l'extrémité : ce rebord presque uniformément étroit, à peine plus large ou moins d'une fois plus large en devant que le rebord latéral du pronotum, trois fois au moins plus étroit que la partie antérieure du bord latéral du repli du pronotum. *Membrane* blanche à la base, d'un blanc fauve ou roussâtre sur la majeure partie de sa surface. *Repli* noir ou brun noir. *Bec* d'un rouge testacé flavescent. *Dessous du corps* d'un noir luisant. *Antépectus* assez fortement ponctué. *Médi* et *postpectus* plus finement ponctués. *Région odorifique* d'un noir mat. *Ventre* finement ponctué, avec la région médiane des cinq premiers arceaux apparents, lisse ou presque lisse. *Pieds* ordinairement d'un brun rouge ou d'un rouge brun, sur les cuisses et les tibias. *Tarses* d'un flave pâle ou testacé.

Cette espèce paraît être exclusivement méridionale. Nous en avons trouvé deux exemplaires seulement dans les environs de Saint-Raphaël (Var). Nous en avons vu un exemplaire dans la collection de M. Signoret.

Obs. Le *G. concolor* diffère des deux espèces précédentes, non-seulement par le bord latéral de ses exocories de même couleur ou presque de même couleur que le reste de leur surface ; mais surtout par l'étroitesse de ce rebord, à peine ou faiblement plus large en devant que le rebord latéral du pronotum. Sa tête diffère de celle du *picipes* par sa ponctuation, et se rapproche sous ce rapport de celle de l'*albomarginatus* ; mais elle est étroitement et assez faiblement relevée en rebord sur les côtés, comme chez le *picipes*. Ses cuisses et ses tibias sont ordinairement de teinte uniforme : les cuisses au moins sont habituellement moins obscures que chez les deux espèces précédentes.

QUATRIÈME BRANCHE.

LES OCHÉTOSTÉTHAIRES.

CARACTÈRES. *Cuisses* glabres et inermes près de leur arête inférieure. *Prosternum* plus long jusqu'aux hanches, que le dessous de la tête. *Antépectus* plus avancé sur la moitié interne de son bord antérieur que sur l'externe, presque aussi avancé près du sillon rostral, que le bord antérieur des yeux. *Mésosternum* creusé, ainsi que le *prosternum* d'un

sillon profond pour loger le bec. *Métasternum* chargé d'une lame longitudinale sillonnée sur sa tranche, séparant entre elles chaque paire des hanches postérieures et même intermédiaires. *Antennes* insérées aussi près des lames prébasilaires que des yeux; un peu plus longuement prolongées que les angles latéraux du pronotum. *Ecusson*, à sa base, de la largeur du pronotum entre ses angles postérieurs. *Bec* pen ou point coudé. *Cories* divisées en trois parties distinctes. *Membrane* prolongée jusqu'à l'extrémité. *Dessous de la tête* offrant un faible relief linéaire, naissant au côté externe du tubercule antennifère, et dirigé en avant, d'une manière oblique vers le côté interne des yeux. *Hanches antérieures* peu volumineuses. *Cuisses de devant* pen renflées. *Tibias antérieurs* peu comprimés, pen élargis de la base à l'extrémité; médiocrement épineux ainsi que les suivants. *Tarses* de trois articles: le 2^e très-court. *Ongles* munis en dessous d'un appendice membranex.

Cette branche est réduite au genre suivant :

Genre *Ochetostethus*, OCHETOSTETHE; Fieber.

Fixax, Eur. Homipl. (1861) p. 365.

(*αγγός*, canal; *αγγός*, canal).

CARACTÈRES. Ajoutez aux précédents : *Tête* presque en demi-cercle, en devant. *Epistome* moins avancé que les joues. *Antennes* de cinq articles : les 2^e, 3^e et 4^e presque égaux : le 3^e obconique : le 4^e renflé vers son extrémité : le 5^e fusiforme, le plus long. *Yeux* à moitié enchâssés dans les côtés de la tête, presque orbiculaires, vus en dessus; à grosses facettes. *Pronotum* échancré en demi-cercle jusqu'au côté interne des yeux, subarrondi aux angles antérieurs; élargi jusqu'aux angles latéraux, en ligne plus courbe sur son tiers antérieur; chargé, près des angles latéraux d'un calus suivi d'une fossette: à angles postérieurs émoussés; marqué de cicatrices séparées; noté d'un sillon transverse. *Ecusson* prolongé jusqu'aux trois cinquièmes environ du dos de l'abdomen. *Repli des élytres* prolongé jusqu'à l'extrémité du 3^e arceau ventral (le 2^e apparent). *Repli du pronotum* aplani. *Ventre* de sept arceaux : le 1^{er} le plus souvent indistinct ou peu apparent, au moins sur les côtés.

Obs. Les cories ont la suture radiale à peine prolongée jusqu'aux deux tiers; l'exocorie chargée depuis la base jusqu'à l'extrémité, d'une nervure presque parallèle à cette suture et plus prononcée dans sa seconde moitié: la mésocorie chargée, près de la suture radiale, d'une nervure naissant du bord postérieur, non avancée jusqu'à la moitié.

1. *Ochetostethus nanus*; HERRICH-SCHAEFFER.

Oblong, subparallèle sur la moitié antérieure des élytres d'un noir ou brun mat, avec une partie des cories souvent d'un rouge brun ou brunâtre; ruguleusement et densément ponctué sur la tête et le pronotum; creusé sur celui-ci d'un sillon transverse profond. Ecusson ponctué; muni sur les côtés d'un rebord affaibli en devant. Antépectus granuleux. Tibias antérieurs muni sur les côtés de 4 à 6 petites épines, espacées entre elles.

♂ Dernier arceau ventral en demi-cercle ou en ogive subarrondi, un peu relevé à son bord postérieur.

♀ Dernier arceau ventral arrondi en devant, élargi ensuite en courbe rentrante; divisé par une ligne transversale, en angle rentrant en devant, en deux moitiés inégales: l'antérieure plus courte, de deux pièces: la postérieure de cinq pièces: la médiane en cône un peu saillant, déclive et en demi-cercle à sa partie postérieure.

Cydus nanus. HERRICH-SCHAEFFER. FAUN. germ. 126 (1834). 24 (type).—GONSKI,

Anal. entom. p. 62. 34.—FLOR, Rhynch. Livl. t. 1. p. 155. 4.

Cydus pygmaeus, RAMBUR, Fau. de l'Andal. t. 2 (1641). p. 116. p. 9.

Cydus tarsalis. MULS. et REY, Ann. soc. lin. 1852. p. 79. — in. MULS. Opusc. entom. 1^{er} cah (1852). p. 98.

Ochetostethus pygmaeus, FIENER, Europ. Hemipt. p. 366. 2.

Long. 0^m,0033 à 0^m,0036 (1 l. 1/2 à 2 l. 1/3).—Larg. 0^m,0013 à 0^m,0016 (3/5 à 2/3).

Corps oblong ou ovale-oblong; parallèle sur la première moitié des élytres; subplaniuscule. *Tête* arrondie et légèrement relevée sur ses bords; glabre; d'un noir mat; couverte de points assez gros et contigus, ruguleuse. *Epistome* euclos par les joues. *Antennes* brunes ou d'un brun

rouge. *Yeux* noirs. *Pronotum* muni sur les côtés d'un rebord étroit ; muni d'un rebord étroit à la base ; d'un noir mat ; couvert comme la tête de points arrondis et contigus ; à cicatrices ponctuées, souvent peu marquées, non contiguës sur la ligne médiane ; creusé derrière celle-ci d'un sillon transverse très-prononcé ; noté au côté interne de chaque calus d'une fossette parfois avancée jusqu'au sillon transverse. *Ecusson* légèrement sinué de chaque côté près de l'extrémité ; peu déclive, subarrondi et creusé d'une fossette à celle-ci ; muni latéralement d'un rebord nul en avant et graduellement plus saillant en arrière ; un peu convexe ; densément ponctué ; d'un noir mat, avec l'extrémité parfois moins obscure. *Cories* de même couleur, ou souvent brunes, d'un brun rouge ou d'un rouge brun, surtout sur les méso et exocories ; moins densément ponctuées que les autres parties ; munies latéralement d'un rebord étroit ; munies, au côté interne de la suture radiale, d'une faible nervure naissant de la base, et s'annihilant vers le tiers ; offrant, au côté externe de ladite suture, une nervure plus prononcée, naissant presque de la base et prolongée jusqu'à l'extrémité ; montrant vers la moitié du bord postérieur de la mésocorie les traces d'une faible nervure, à peine avancée jusqu'aux deux tiers postérieurs ; offrant une rangée striale de points de chaque côté de la suture cubitale. *Membranes* d'un blanc fuligineux ; à nervures obscures brunes ou brunâtres. *Repli* à peine prolongé jusqu'à la moitié du 2^e arceau ventral. *Bec* d'un rouge brunâtre ou testacé. *Dessus du corps* d'un noir ou brun mat. *Antépectus* granuleux : *médi et postépectus* ponctués. *Ventre* finement granuleux. *Pieds* : cuisses noires ou brunes : tibias de même couleur ou d'une teinte moins obscure : *tarses* d'un rouge testacé pâle. *Tibias antérieurs* armés sur les côtés de quatre à six petites épines, espacées entre elles ; inermes à la base de leur côté interne, et garnis de 3 à 4 épines, vers l'extrémité de celui-ci.

Cette espèce paraît être principalement méridionale ou maritime, nous l'avons prise en Provence et en Languedoc.

DESCRIPTION

D'UNE

ESPÈCE NOUVELLE DE GÉOCORISE

Constituant un Genre nouveau parmi les Ligéides

Genre *Apterola*, **APTEROLE**; Mulsant et Rey.

CARACTÈRES. *Antennes* insérées au devant des yeux sur le bord interne du repli des jones; de quatre articles : le 1^{er} débordant à son extrémité la partie antérieure de la tête, le plus court : le 2^e le plus long : les deux autres presque égaux. *Tête* triangulaire. *Ocelles* petits, rapprochés des yeux. *Pronotum* transverse; faiblement échancré en arc à son bord postérieur; à cicatrices linéaires. *Écusson* tronqué postérieurement, ne dépassant pas le métathorax. *Cories* réduites à des moignons, ne dépassant pas le métathorax; à membrane nulle. *Ailes* nulles. *Dos de l'abdomen* entièrement à découvert.

***Apterola* Künckeli.**

Dessus du corps garni de poils fins et très-courts; d'un noir mat : bord antérieur et latéral du pronotum, ligne médiane du même segment étroite en devant, triangulairement élargie postérieurement, ligne médiane de l'écusson, bords des moignons des cories, seconde moitié des arceaux de la tranche abdominale et de son repli, rouges : bord rostral des pièces prébasilaires, cotyles et bord postérieur des segments pectoraux, d'un rouge blanchâtre.

Long. 0^m,0067 (3 l.). — Larg. 0^m,0020 (9/10 l.).

Patrie : l'Espagne.

Découverte par M. Jules Künckel, à qui nous l'avons dédiée.

ANNALES
DE LA
SOCIÉTÉ LINNÉENNE
DE LYON

Association typographique lyonnaise. — Regard, rue Tupin, 31.

ANNALES
DE LA
SOCIÉTÉ LINNÉENNE
DE LYON

Année 1866.

(NOUVELLE SÉRIE.)

TOME QUATORZIÈME

PARIS
F. SAVY, LIBRAIRE
rue Hautefeuille, 24.

15 Janvier 1867.

TABLEAU
DES
MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ LINNÉENNE
DE LYON
AU 31 DÉCEMBRE 1866

BUREAU :

- MM. CHEVREAU G. O. *, sénateur, préfet du Rhône, *président d'honneur.*
MULSANT *, *président.*
PERROUD †, *vice-président.*
MILLIÈRE, *secrétaire général.*
DEBAT, *secrétaire-archiviste.*
CHAURAND, *trésorier.*

Conservateurs

- MM. ROLLET, *pour la botanique.*
N..., *pour la minéralogie.*
TERVER, *pour la zoologie.*
HOFFET, *bibliothécaire.*

Membres honoraires

- MM. De la SAUSSAYE O. *, membre de l'Institut, recteur de l'Académie de Lyon.
Vincent (l'abbé) *, ancien inspecteur général de l'Université, en retraite.
Desjardins *, architecte en chef de la ville.
Milne-Edwards C. *, membre de l'Institut.
Blanchard *, membre de l'Institut.

Membres Titulaires**1833**

MM.

Mulsant (Etienne) ✻, sous-bibliothécaire de la ville, professeur au Lycée, quai St-Vincent, 43.

1836

Hoffet (J.-G.), officier de l'Université, avenue de Noailles, 61.

1839

Gérard (le D^r), rue Constantine, 2.

1845

Jordan (Alexis), rue de l'Arbre-Sec, 40.

1846

Dugas (Ozippe), rue Impériale, 90.

Perroud (Benoit-Philibert) ✠, (Albert-le-Valeureux), quai Saint-Vincent, 43.

Beckensteiner (Christophe), rue Saint-Pierre, 14.

Milière (Pierre), place Kléber, 2.

Gaillard (Fleury), place Bellecour, 16.

1848

Terver (Martial), quai Pierre-Scize, 90.

1851

Forest (Jules) ✠, quai d'Albret, 25.

Blanchon (Aimé), rue Bourbon, 35.

Blanchon (Louis), rue Puits-Gaillot, 31.

Dumortier (Eugène), avenue de Saxe, 97.

Malmazet (Jean-André), place Tholozan, 24.

MM.

- Navier (Hippolyte), quai d'Herbouville, 1.
 Cazenove (Raoul de), rue de l'Impératrice, 66.
 Girodon (l'abbé), rue de Crémieu, 26.

1855

- Guinon (Nicolas) ✱, chimiste, rue Bugard, 6.
 Carrier (le D^r Jean-Baptiste) ✚ (éperon d'or), rue St-Dominique, 13.
 Mangini (Lucien), ingénieur civil, rue St-Joseph, 2.
 Rollet (M.-A.), cours Bourbon, 84.
 Jaricot (Ernest), négociant, rue Puits-Gaillot, 21.

1856

- Pallias (Honoré), rue Centrale, 25.
 Gabillot (Joseph), quai des Célestins, 5.
 Bizot (Jules), agent de change, rue Impériale, 7.
 Vernier (Louis), rue Bourbon, 53.
 Dériard (Auguste), avenue de Saxe, 112.
 Monterrat (Amédée), rue Royale, 29.
 Guichon (Jean), pharmacien, rue de l'Impératrice, 31.
 Arlès-Dufour (Gustave), négociant, place Tholozan, 19.
 Royé-Vial ✱, membre du Conseil général, rue de la Fromagerie, 1.
 Vachon (Antoine) ✱, négociant, quai St-Vincent, 39.
 Poncin (Henri-Athanase), chef d'institution, rue de la Bourse, 4.
 Rambaud (André), quai des Augustins, 61.

1857

- Fournereau (l'abbé), professeur à l'institution des Chartreux.
 Bonnes (Martial), régisseur à l'École vétérinaire.

1858

MM

- Rey (Claudius), à Villié.
 Jeannon (Antonin) ✱, quai Tilsitt, 22.
 Domingeon (L.), rue Ste-Hélène, 25.
 Salaville (Benolt), à Beaujeu.

1859

- Willermoz (Ferdinand), rue Bourbon, 38.
 Seytre (l'abbé), aumônier, à Vernaison.
 Eymard (Paul), rue Constantine, 22.
 Andrieux (Louis), place de la Bourse, 44.
 Revelière, receveur de l'enregistrement à Blain (Loire-Inférieure).

1860

- Pariset (Ernest), quai St-Clair, 14.
 Biêtrix (Camille), rue Lanterne, 31.
 Vallod (Auguste), ingénieur civil, rue de l'Impératrice, 50, à Ivry.
 Roë (Henri), premier avocat général, à Grenoble.
 Bachelet (le D^r), place de l'Impératrice, 8.
 Barrier (le D^r) ✱, quai d'Orsay, 1, à Paris.
 Sichel (le D^r) (O ✱ ✱), rue de la Chaussée-d'Antin, 50, Paris.
 Marseul (l'abbé de), rue Demours, 15, à Paris.
 Galichon (Emite), rue de Rivoli, 182, à Paris.
 Maison, rue de Tournon, 17, à Paris.
 Berne (Philippe), négociant, à St-Chamond (Loire).
 Chaurand (Amand) C ✱ (Saint-Grégoire), avocat, rue Sala, 23.
 Debat (Louis), place Napoléon, 7.
 Guillermaud, villa Montmorency, à Auteuil.

MM.

- Ravinet (le D^r Jules), rue Constantine, 5.
 Gervais (le D^r Jules), rue Rozier, 1.
 Million (Francisque), cours Morand, 60.
 Dardoin aîné, rue Paradis, 37, à Marseille.
 Charvériat (Antoine-Marie), notaire, rue d'Algérie, 27.
 Lagrevol (de), conseiller à la Cour, rue Martin, 4.
 Perez-Arcas (Laureano), professeur à l'Université de Madrid.
 Chaule *, lieutenant de marine, au Sénégal.
 Bonvouloir (le vicomte Henri de), rue de l'Université, 15, à Paris.
 Mangini (Félix), ingénieur civil, place Bellecour, 6.
 Desgrand (Paul), place de la Charité, 9.

1861

- Oberkampff, cours Morand, 16.
 Herculais (le comte d') † ☒, quai de la Charité, 5.
 Besson (Mathieu), cours Morand, 5.
 Faisant (Jean), quai de Retz, 10.
 Dubrenil (Auguste), avocat, rue de l'Impératrice, 95.
 Roure (Adrien), directeur de la *Nationale*, à Vienne (Isère).
 Du Marais, conseiller de préfecture, Lyon.
 Bandrier *, conseiller à la Cour impériale, rue du Plat, 8.
 Amor (Fernand), professeur au collège de Cordoue (Espagne).
 Bresson (Louis), architecte, place de la Bourse, 2.
 Allard (Clément), rue Saint-Polycarpe, 9.
 Beau (Louis), avenue de Saxe, 71.
 Piellat (de), procureur impérial à Villefranche (Rhône).
 Dupasquier (Louis) * † (SS. Maurice-et-Lazare), rue St-Joseph, 3.
 Grindon (Amédée), juge à Trévoux (Ain).
 Péricaud de Gravillon (Arthur), rue du Pérat, 28.

MM.

- Chambert (Pierre), chef d'institution, quai Joinville, 1.
 Laplagne (Théobald de), rue Ste-Hélène, 22.
 Giroud (Jean-Benoit), chef d'institution, rue Jean-de-Tournes, 8.
 Poncins (le comte de), à Feurs (Loire).
 Goure (l'abbé), aux Minimes.
 Frachon (l'abbé), à Annonay (Ardèche).
 Galtier (André), place Louis XVI, 2.
 Félix, naturaliste, à Leipzig.
 Bouniols, propriétaire, rue Neuve, 17.
 Boissonnet (Michel), notaire, rue d'Algérie, 10.
 Franc (Théophile), rue Neuve, 7.
 Taulier (Louis-François), professeur au Lycée, quai de l'Hôpital, 2.
 Meaux (le vicomte Camille de), à Montbrison (Loire).
 Quirielle (Paul de), à Montbrison (Loire).
 Servaux * †. (SS. Maurice et Lazare), chef de bureau au Ministère de l'instruction publique, à Paris.
 Bellaguet *, chef de division au Ministère de l'instruction publique, à Paris.
 Perret (l'abbé Armand), à la maison des Chartreux.

1863

- Boffard (Joannès), place de la Bourse, 2.
 Mayet (Valery), négociant à Cette,
 Jutet (le docteur), rue de la Bombarde, 3.
 Brun (Claude), avocat, quai de l'Archevêché, 18.
 Guimet (Emile), place de la Miséricorde, 1.
 Vachat (du), juge à Belley (Ain).
 Beaujeu (Benoit), place Bellecour, 3.
 Crolas (Ferdinand), pharmacien, rue de Trion, 10.

MM.

- Duquaire (Henri), rue Impériale, 17.
 De Locre (le docteur) (O ☼), rue de la Reine, 57.
 Chartron (Jacques), rue Poullaillerie, 2.
 Harel, maître de forges, à Vienne (Isère).
 Deseilligny (Alfred) ☼, direct. des mines du Creuzot (Saône-et-Loire).
 Binet (le docteur), à Champvert, Grandes-Terres, 31.
 Schneider (Henri) (G O ☼), directeur du Creuzot.
 Ailly (le baron d') ☼, en son château près Roanne (Loire).
 Chanel (Joseph), rue de l'Impératrice, 99.
 Widor (Charles-Marie), ☼, rue Sala, 4.
 Berthet (Jean-Marie), quai St-Vincent, 39.
 Hedde (Isidore) ☼, rue de la Reine, 35.
 Bouchet (Henri) ☼, place Bellecour, 18.
 De Varax, à Châlon-sur-Saône (Saône-et-Loire).
 Piaton (Pierre), Président de la Société des Sciences industrielles,
 rue Ravez, 19.

1863

- Bernard (Pierre-Emile), avocat, rue Jean-de-Tournes, 8.
 Roman (Ernest), place des Pénitents-de-la-Croix, 1.
 Michel (Victorin), rue de Bourbon, 10.
 Brunet-Lecomte ☼ ☼, rue des Colonies, 2.
 Mesnil (Révérend du), receveur de l'enregistr. à Meximieux (Ain).
 Lacroix (François), pharmacien à Mâcon.
 Maurel (Célestin), cours Morand, 20.
 Guinon (Francisque), rue Bugeaud, 6.
 Viennois (l'abbé), vicaire à Saint-Nizier.
 Dugas (Henri), rue Sala, 2.
 Leveillé, inspecteur général de la *Caisse paternelle*, rue d'Abbeville, 4,
 Paris.
 Coulour (l'abbé), curé de l'Immaculée-Conception.

MM.

- Millon (Aimé), négociant, rue de l'Impératrice, 32.
 Dugas (Prosper), place Tholozan, 22.

1864

- Piaton (Claudius), négociant, quai Tilsitt, 26.
 Pérouse (Honoré), avocat, place des Célestins, 5.
 Guichard (Joachim), place des Terreaux, 12.
 Siméan (Pierre), quai Fulchiron, 21.
 Gaillard (Auguste), négociant, rue Impériale, 4.
 Riaz (Auguste de), banquier, quai de Retz, 10.
 Fournereau, propriétaire, à Mornant (Rhône).
 Fabre (Léon), négociant, rue Puits-Gaillot, 4.
 Arthaud (le docteur), montée du Chemin-Neuf, 4.
 Gautier (Charles), place St-Clair, 1.
 Mollard, rue du Plat, 16.
 Kleinmann (Edouard), au Crédit Lyonnais.
 Lévy (Gustave), négociant, quai St-Antoine, 29.
 Féry (Alphonse), rue du Port-du-Temple, 17.
 Merlet (l'abbé), curé de Ste-Blandine.
 Newesel (Joseph de), propriétaire à Givors.
 Coupat (l'abbé), supérieur du séminaire de St-Jean.
 Rat (Anthelme), propriétaire, à St-Rambert (Ain).
 Bonnamour (Camille), négociant, rue Grenette, 23.
 Charmetton (Barthélemy), quai de Retz, 9.
 Bernard fils, architecte, quai de l'Archevêché, 26.
 Jerphanion (Victor de), place Bellecour, 28.
 Olivier (Aimé), ingénieur des arts et manufactures, quai Tilsitt, 13.
 Pitiot-Coletta *, maire de Tassin.
 Brunier (Louis), quai de Retz, 12.

MM.

Brix (Camille de), juge à Villefranche.

Piégay (Edouard), rue du Plat, 10.

1865

Chantron (Alphonse) ✱, directeur de l'Enregistrement
maines, rue Sala, 33.

Goyard (François), place Sathonay, 1.

Lortet (le docteur Louis), avenue de Saxe, 69.

Desgrand (Louis), négociant, rue Lafond, 24.

Ferrouillat (Auguste), place Bellecour, 18.

Ferrouillat (Prosper), place Bellecour, 18.

Charvériat (Honoré), quai Castellane, 22.

Fourreau (Jules), cours Vitton, 57.

Abeille (Eléazar), avocat, rue de Grignan, 7, à Marseille.

Milsom, négociant, place Tholozan, 19.

Gaynon, négociant, rue Mercière, 26.

Didelot (l'abbé), curé de Notre-Dame de Valence (Drôme).

Finaz (le docteur), à Marcy-le-Loup (Rhône).

Durand de Fontmagne (le baron) ✱. [chevalier de St-Grégoire] à
Fleurieu (Rhône).

Pain (Antoine), place Gerson, 3.

Perraud (Louis), quai Tilsitt, 25.

Bethnod (Charles), avocat, rue Ste-Hélène, 47.

Falsan (Albert), rue de la Charité, 7.

Tardy (James), négociant, rue Ste-Catherine, 3, à St-Etienne (Loire).

Bussant (Claudius), notaire à Anse (Rhône).

Duchène (Gustave), garde général des eaux et forêts, à Roanne
(Loire).

Faidy (Frédéric), négociant, place St-Nizier, 2.

Marnas, chimiste, quai Castellane, 1.

MM

- Chabrières**, négociant, place Louis XVI, 12.
Royané (Alix), négociant, rue de l'Impératrice, 7.

1868

- Michiel**, ingénieur des tabacs, rue d'Amboise, 14.
Vassalles (Ludovic de) ✽, conseiller à la Cour d'Orléans.
Vernet (Laurent-Louis), propriétaire à Caluire.
Perret (Michel), quai de la Charité, 34.
Bourdin (l'abbé), supérieur du Séminaire, à Alix.
Delafond, chef de section du chemin de fer des Dombes.
Grand (Julien), maître de forges à Oullins.
Pichot (Emmanuel), négociant, place de la Fromagerie, 9.
Munet (l'abbé Élisée), vicaire à Thoissey (Ain).
Beckensteiner (Charles), rue Saint-Pierre, 14.
Gensoul (Paul), rue du Plat, 10.
Bonnefoi (le D'), à Saint-Genis-Laval.
Darnat (Pierre), négociant, rue de l'Impératrice, 19.
Gautier (Louis) propriétaire à Oullins.
Faure (Félix), négociant, rue Ferrandière, 27.
Dubouis (Eugène), rue Bugeaud, 19.
Bazin, droguiste, rue Lanterne, 2.
Gourdant (Pierre), propriétaire à Chaponost.
Tissot (Auguste), brasseur, à Vaise.
Caumont (Afred), rue des Ramparts-d'Ainay, 17.
Sonthonax (Léon), rue Centrale, 3.
Bovagnet, négociant, rue Neuve, 32.
Bourdon, négociant, place Tholozan, 18.

MM.

Darfeuille, architecte, avenue de Saxe, 97.

Commerson (Jean) ✱, chef de bataillon au 13^e de ligne.

Bernard (Maurice), rue de Bourbon, 36.

Gillet (Joseph), chimiste, quai St-Vincent, 27.

Thevenin ✱, conseiller à la Cour, rue Ste-Hélène, 24.

Charveriat (Léon), avocat, quai de Retz, 1.

Membre décédé :

M. le marquis Louis Da Via (C ✱), ancien sénateur de Bologne, mort
à Vichy, le 29 juillet 1866.

La Société n'a point de correspondants.

Elle n'admet aujourd'hui que des membres titulaires et des mem-
bres honoraires.

TABLE DES MATIÈRES



Histoire naturelle des Punaises (Pentatomides), suite, par M. MULSANT	1
Iconographie et description des Chenilles et Lépidoptères inédits, par M. P. MILLIÈRE.	207
Description d'une nouvelle espèce d'Oiseau-Mouche (<i>Diphlogena Traviesi</i>), par MM. MULSANT et VERREAUX.	389
Description d'une nouvelle espèce de Géocorise (<i>Apterola Künc-keli</i>), par MM. MULSANT et REY.	390
Essai sur la constitution de la Célulle végétale, par M. DEBAT .	391
Extraits des procès-verbaux durant l'année 1866	421

EXTRAITS

DES

PROCÈS-VERBAUX

Séance du 8 janvier 1866. — PRÉSIDENCE DE M. PERROUD.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. Perroud, rapporteur de la Commission des finances, rend compte de l'état des dépenses fourni par M. le Trésorier. — Ce compte est approuvé.

M. Bonnes dit que chaque année le ministère de l'Instruction publique reçoit une foule d'ouvrages qui sont délivrés aux bibliothèques publiques et aux sociétés savantes qui en font la demande; il désire que la Compagnie cherche à jouir de cette faveur. Le Bureau s'empressera de mettre à profit cette observation.

M. Debat appelle l'attention de la Compagnie sur divers travaux publiés dans les Mémoires de l'Académie des sciences de Belgique. L'un est un examen critique des espèces du genre *Cladonia* conservées dans

l'herbier d'Acharius. L'auteur promet une monographie de ce genre difficile; plusieurs espèces, aujourd'hui admises, seront ramenées à la condition de simples variétés. Ce travail est appelé à préparer un *désiderata* important sur la flore cryptogamique.

Dans un essai sur le développement des races humaines primitive pendant la période connue sous le nom d'âge de pierre, un autre auteur essaie de prouver qu'on a vu apparaître quatre types principaux de notre espèce. Les opinions énoncées dans ce travail soulèvent une discussion à laquelle prennent part divers membres. Les preuves avancées par l'écrivain, paraissent, les unes insuffisantes; les autres problématiques. La question en litige est encore trop peu avancée pour recevoir une solution.

M. Bonnes appelle l'attention de la Compagnie sur les habitudes de certains animaux. Il cite de curieux exemples et signale les lacunes de la science relativement à cette étude.

M. Mulsant empêché d'assister au commencement de la séance, rend compte des visites officielles faites à l'occasion du jour de l'an, de l'accueil gracieux fait, aux délégués de la Compagnie par M. le Sénateur et des espérances données par ce magistrat d'une allocation plus en harmonie avec les dépenses et l'importance des publications de la Société.

M. Bonnes désirerait voir alors la Compagnie aggrandir le cercle de ses études. La discussion soulevée par l'honorable membre a pour résultat de préciser le but de la Société Linnéenne. Aucune branche des sciences naturelles ne lui est interdite, et, par suite de la connexion étroite qui unit les divers phénomènes de la nature, les sciences sont appelées à se prêter un mutuel secours. Il n'y a donc aucun motif pour exclure des considérations prises dans d'autres sciences, si elles sont de nature à éclairer un point quelconque de nos études spéciales.

Sont admis comme membres de la Compagnie: MM. Missiol, ingénieur attaché à l'Administration des tabacs; Ludovic de Vauzelles, conseiller à la Cour d'Orléans

Séance du 12 février. — PRÉSIDENCE DE M. MULSANT.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. Bonnes prend occasion de cette lecture pour informer la Société que le ministère a envoyé à l'École vétérinaire une caisse de livres. Cet envoi vient à l'appui de la communication qu'il a faite dans la dernière séance et doit nous autoriser à suivre l'exemple donné par l'École.

M. Mulsant promet de s'occuper, sous ce rapport, des intérêts de la Société, dans son premier voyage à Paris.

M. le Président rappelle que la réunion des délégués des sociétés savantes aura lieu à la Sorbonne, dans la semaine qui suivra Pâques, et dans celle qui précédera cette réunion, c'est-à-dire du 20 au 27 mars, aura lieu rue Bonaparte, 44, le Congrès des sociétés savantes organisé par M. de Caumont.

M. Mulsant lit un travail sur les mœurs et habitudes de la Tribu des *Colligères*. Renvoyé à la commission d'impression.

M. Debat demande la parole pour une communication.

Les partisans de la génération spontanée, dit-il, ont trouvé dans M. Trécul un nouvel auxiliaire.

Suivant cet infatigable savant, les granules d'amidon renfermées dans les cellules de quelques figuiers, se transformeraient au bout d'un certain temps, en spores de mncidinées. Cette transformation serait précédée d'une modification profonde dans la nature chimique. La substance amylicée serait devenue azotée. Si le fait signalé a été exactement décrit, dit M. Debat, il mériterait d'être signalé. Toutefois le rapporteur est disposé à croire qu'il y a erreur d'observation. Cette communication donne lieu à une discussion sur la question si controversée de la variabilité de l'espèce. D'après cette loi, l'espèce paraît immuable, aux yeux de la plupart des naturalistes ; mais les caractères individuels sont susceptibles de varier entre des limites quelquefois assez larges dans une même espèce, et ces variations ont pour causes les influences

locales, d'habitant et de nourriture, soit qu'elles proviennent de causes naturelles, soit qu'elles proviennent de l'industrie humaine. Dans le premier cas, toutes les causes naturelles sont permanentes, les modifications se transmettent par voie de génération, et constituent les différences des races; mais, en général, alors, ces modifications ne touchent à aucun caractère essentiel à l'espèce, qui est toujours facile à déterminer; dans le second cas, l'art humain venant en aide à la nature, peut introduire des modifications plus profondes, qui altèrent notablement la forme du type. Tels sont les croisements d'espèces voisines; les formes créées par les besoins de l'alimentation ou du travail, etc. Mais alors la transmission par voie de génération cesse plus ou moins rapidement, suivant l'étendue des modifications apportées. Tant que la faculté de reproduire le type subsiste, il suffit d'abandonner l'animal à lui-même, ou de le replacer dans ses conditions primitives d'existence, pour voir la forme normale de l'espèce reparaitre, preuve certaine qu'il n'y a pas eu changement d'espèce, création d'espèce nouvelle, mais seulement altération d'une espèce existante. Les mêmes phénomènes s'observent chez les plantes; mais les végétaux possèdent ce que l'on peut appeler une élasticité de type plus grande que les animaux. Pour revenir au type primitif, 12, 13 ou 20 générations successives sont quelquefois nécessaires. Des expériences insuffisantes quant au temps, expliquent l'erreur de certains botanistes, qui ont cru pouvoir transformer de simples variétés en espèces définitives.

A ces considérations directes, M. Bonnes oppose quelques objections.

Les révolutions dont la surface du globe ont été le théâtre, en déterminant certaines conditions différentes, auraient eu pour conséquence, non l'apparition d'espèces tout à fait nouvelles, mais la modification des espèces déjà existantes, et qui auraient survécu à ces cataclysmes.

Ces arguments n'ébranlent pas la conviction des défenseurs de l'immutabilité des espèces.

Les liens de la nature sont invariables. Ce qui se passe aujourd'hui a dû se passer il y a des siècles. On ne nie pas les variations spécifiques dans certaines limites; mais alors il suffirait de revenir aux conditions primitives, pour voir se continuer les types primitifs, tels qu'ils ont été créés. Toute variation profonde, exagérée, aurait eu pour résultat la

stérilité de l'individu transformé. Telle est la loi actuelle. Le nier, c'est rendre la science impossible.

Sont admis comme membres de la Société :

MM. Vernet (Laurent-Denis), ancien pharmacien, propriétaire à Caluire; Perret (Michel), négociant; Bourdin (l'abbé), directeur du séminaire d'Aliv.

Séance du 4 mars 1866. — PRÉSIDENCE DE M. MULSANT.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le Président prend occasion de cette lecture pour appuyer par de nouvelles considérations le principe de l'invariabilité de l'espèce. Le globe terrestre a éprouvé des transformations successives. Les espèces animales étaient appropriées aux conditions dans lesquelles elles devaient vivre. Alors que les mers couvraient la presque totalité de la terre, que l'air, chargé de vapeurs et de gaz délétères, était impropre à entretenir la vie des êtres respirant par les poumons, il n'y avait que des animaux aquatiques; plus tard, quand il y eut un certain nombre de terres émergées, apparurent les animaux de rivages, les reptiles. Enfin quand se montrèrent les continents et que l'air fut devenu respirable, la terre se para d'une flore plus riche, les mammifères et les oiseaux terrestres peuplèrent les champs. Ces faits non contestés, et tant d'autres qu'on pourrait citer, ne démontrent-ils pas clairement, qu'à la suite de chacun des grands bouleversements qui modifiaient profondément les conditions de température, d'habitat, d'alimentation, etc., les espèces existantes sous chaque période précédente ont dû être anéanties, pour être remplacées par des espèces nouvelles, douées d'une organisation adaptée aux exigences du nouveau milieu.

M. le Président donne lecture de la circulaire par laquelle M. le Ministre de l'instruction publique fait connaître aux membres des sociétés

savantes les facultés qui leur sont accordées pour assister à la réunion officielle de cette année.

M. Alexis Forel adresse un Mémoire pour servir à l'histoire des métamorphoses de la *Lithocolletis corytifoliella*. Renvoyé à la commission d'impression.

M. Mulsant annonce la perte regrettable qu'a faite la Société dans l'un de ces membres, M. le docteur Schaum, de Berlin. La Société s'associe aux regrets qu'inspire la perte de cet entomologiste célèbre par son activité, ses voyages et ses travaux.

M. le docteur Jutet signale, dans les Mémoires de la Société des sciences d'Aix, un discours dans lequel le président de cette Compagnie insiste sur les avantages qu'un système de liberté largement étendue, peut apporter au sein des sociétés savantes.

Le tome 13 des Annales est distribué aux membres présents.

Sont nommés membres de la Compagnie : MM. Grand (Julien), maître de forges, à Oullins ; Pichat (Emmanuel), négociant, à Lyon ; Murret (l'abbé Elisée), vicaire à Thoissay ; Barthe, négociant à Lyon.

Séance du 16 Avril 1866. — PRÉSIDENCE DE M. MULSANT.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le Président rend compte des réunions des délégués des sociétés savantes à Paris, et de la séance présidée par Son Excellence le ministre de l'instruction publique, M. Duruy.

MM. Chaurand, Hoffet et Beckensteiner étaient, avec M. Mulsant, les représentants de la Compagnie.

M. Rey, l'un de nos membres, a été honoré d'une médaille d'argent, pour ses beaux travaux entomologiques, et la Société elle-même a reçu une troisième médaille de bronze.

Le lendemain de la distribution des récompenses, huit des délégués des sociétés savantes, au nombre desquels se trouvait M. Mulsant, ont été présentés à Sa Majesté l'Empereur, qui s'est entretenu avec chacun d'eux en particulier, et a témoigné le plus vif intérêt pour les progrès des travaux scientifiques et le développement des sociétés qui en font leur objet spécial.

M. le Président présente à la Société un Essai de classification des Oiseaux-mouches, fait avec la collaboration de MM. Verreaux frères, de Paris. M. Mulsant entre à ce sujet sur les bases de cette classification, qui semble être en harmonie avec les mœurs et les habitudes de ces êtres emplumés.

Sont nommés membres de la Compagnie : MM. Gensoul (Paul), négociant, à Lyon ; Bonnefoy (le docteur), médecin, à Saint-Genis-Laval ; Malachard (le docteur), (Jean-Baptiste), de Lyon ; Darnat (Pierre), négociant à Lyon.

Séance du 14 Avril 1866. — PRÉSIDENCE DE M. MULSANT.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Le Président, sur la demande de plusieurs membres, propose une légère modification à quelques articles du règlement. A la suite d'une discussion à laquelle prennent part diverses personnes, sont arrêtées les décisions suivantes :

La contribution annuelle est payable au commencement de chaque année pour les membres faisant déjà partie de la Société.

Quant aux membres reçus dans l'année courante, à partir de janvier, ils doivent leur annuité en recevant le diplôme. Toutefois, les membres admis après les vacances, c'est-à-dire en novembre et septembre, ne sont tenus de payer qu'un mois de janvier suivant.

L'ordre du jour appelle la fixation de la localité pour la promenade

champêtre, et la détermination du jour où elle aura lieu. On arrête que cette fête aura lieu de 17 juin, à Saint-Rambert, en Bugey.

M. Mulsant donne lecture d'une traduction de l'ouvrage publié en latin, en 1553, par Jean Du Choul, sur le mont Pilat. Cet opuscule est curieux en ce qu'il montre combien les connaissances humaines étaient peu avancées à cette époque, relativement aux phénomènes naturels les plus simples.

Sont admis comme membres de la Compagnie : MM. Gautier (Louis), propriétaire à Oullins ; Faure (Félix), négociant et membre de l'administration des hospices.

Séance du 11 Juin. — PRÉSIDENCE DE M. MULSANT.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. Hedde appelle l'attention de la Compagnie sur deux découvertes connues déjà par la voie de quelques journaux : l'une et celle d'un mammoth, trouvé en état de bonne conservation sous les glaces sibériennes en 1864. Une commission de l'Académie de Saint-Petersbourg envoyée sur les lieux fournira sans doute une connaissance plus approfondie sur les mœurs de ce contemporain des hommes des premiers âges, et spécialement sur son genre de nourriture. L'autre découverte est celle d'un ossuaire riche en squelettes du Dronte, espèce d'oiseau perdue depuis un siècle, et dont il ne restait à Londres que des débris trop incomplets pour en pouvoir faire une description fidèle. Le Dronte a-t-il définitivement disparu ? Si on ne le trouve plus dans l'île Maurice ou autres îles voisines, Madagascar, dont la faune est encore si peu connue, n'en renferme-t-elle pas encore des représentants vivants ?

La Société remercie M. Hedde de ces communications qui soulèvent des discussions intéressantes, mais qui laissent des problèmes à résoudre, faute de preuves à l'appui.

M. Hoffet mentionne quelques mémoires intéressants insérés dans le journal *Isis*. L'un d'eux donne des détails sur l'organisation des Méduses et sur leur mode de nutrition. Un autre travail a pour objet les mouches dont les larves se nourrissent de cadavres.

M. Mulsant fait observer que dès que les chairs commencent à subir quelque altération, elles attirent des diptères dont la mission est de déposer dans leur sein des œufs destinés à donner le jour à des larves chargées de les faire disparaître. Quelquefois même la nature se sert de mouches ovo-vivipares pour arriver plus promptement à son but. Pendant l'été, il est rare que les cadavres de l'espèce humaine n'emportent pas dans la tombe des paquets d'œufs déposés principalement sur les membranes muqueuses. Ces œufs éclosent après l'inhumation, et les larves dévorent les tissus. Et, lors même que le corps déposé dans la terre ne recèlerait pas déjà les germes destructeurs, souvent ils n'échappent pas à la voracité des larves qui se frayent un passage, malgré les obstacles. Il rappelle que le corps du compagnon du malheureux Giraud, surpris par un éboulement à vingt-cinq pieds de profondeur, avait attiré dans le lieu sablonneux où il avait trouvé la mort, diverses espèces de ces mouches amies des cadavres, et qui bourdonnaient autour du puisatier resté vivant dans cet abîme. M. Bachelet n'admet pas que les explications données par M. Mulsant soient conformes aux faits. Lorsqu'on est obligé de déterrer un cadavre pour une autopsie, le corps est en général dans un état de décomposition plus ou moins avancé ; mais il n'y a aucune trace de larves ni de leurs ravages. La décomposition organique commence presque aussitôt après la mort : Des larves pourraient-elles vivre au sein d'éléments aussi délétères ? Peut-on admettre qu'elles puissent pénétrer à une grande profondeur, et percer les parois des cercueils qui pendant un temps protègent les corps confiés à la terre. Sans se prononcer d'une manière explicite, les objections de M. le docteur Bachelet semblent d'un grand poids dans la question.

M. Mulsant lit un mémoire sur les mœurs et habitudes des Malachies, travail fait en commun avec M. Rey.

M. Millière absent de Lyon depuis longtemps, propose une rectification au procès-verbal du 10 juillet de l'année dernière. M. le docteur

Perrond, en donnant quelques détails sur les larves rejetées par l'estomac d'un enfant, se serait demandé si ces larves n'appartenaient pas à des fausses chenilles ; Le doute, ajoute M. Mollière, n'est pas possible ; car j'ai achevé l'éducation de ces larves qui ont produit une *linea crinella*, montrée à M. Perroud.

Sont admis au nombre des membres de la Société : MM. Dubouis (Eugène) ; Bazin, droguiste ; Tissot (Auguste), brasseur à Vaise ; Gourdan (Jean), propriétaire à Chaponost (Rhône).

Séance du 9 juillet 1866. — PRÉSIDENCE DE M. MULSANT.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le Président rend compte de l'excursion champêtre du 17 juin dernier. L'incertitude du temps avait retenu chez eux un grand nombre de membres qui comptaient prendre part à cette fête. Ceux qui ont eu le courage de braver les menaces d'une pluie torrentielle, ont eu après le déjeuner, pris à Saint-Rambert, le plaisir de voir les nuages se dissiper, le beau temps se lever, et leur procurer jusqu'au dîner, tous les agréments d'une promenade charmante et fructueuse en conquêtes de tous genres.

M. le Président annonce la perte de deux de nos membres : MM. Decrel, maire de Limonest, et l'abbé Bravais, mort dans les environs de Toulon, où il était allé passer quelques semaines de la belle saison.

M. Bonnes fait connaître aux membres qui l'ignoraient que les Annales des sciences naturelles ont publié récemment des planches remarquables sur l'ostéologie du Dronte. Cette remarque fournit à M. Mulsant l'occasion de tracer, en quelques mots, l'histoire des races perdues contemporaines de l'homme primitif.

M. le docteur Jutet entre dans quelques détails sur divers travaux

insérés dans les Mémoires de l'Académie des sciences de Toulouse. Il signale une étude sur le balancement des organes, en botanique; une autre sur les vers intestinaux, et deux travaux: L'un sur la régénération des os; l'autre, sur les analogies du sternum chez les vertébrés. Ces deux derniers sont l'objet d'une discussion intéressante, dans laquelle M. Mulsant entre dans quelques considérations générales résumant des faits les mieux établis sur les points de la science.

M. Bonnes présente à la Compagnie un certain nombre d'individus des criquets, connus sous le nom de Sauterelles de passage, qui ont exercé de si grands ravages en Algérie durant cette année. A ces insectes étaient adjoints un certain nombre de nids recélant la ponte de ces redoutables Orthoptères. Ces nids, déposés dans la terre, sont d'une forme tubulaire, et leur paroi interne est tapissée d'une multitude d'œufs agglutinés.

M. Bonnes expose aux yeux de la Compagnie le nouvel Atlas des plantes fourragères publié par M. Ansbergue, atlas dans lequel les végétaux sont figurés par un procédé particulier, inventé par l'auteur. L'examen de ce travail est confié à M. Debat.

Sont admis au nombre des membres de la Compagnie: MM. Caumont (Alfred), et Sonthonax (Léon), de Lyon.

Séance du 13 août 1866. — PRÉSENCE DE M. MULSANT.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. Mulsant offre à la Société le second volume de son *Histoire naturelle des Punaises de France*, travail fait en commun avec M. Rey, et son *Essai de classification méthodique des Trochilidés*, fait en collaboration avec MM. Verreaux frères.

M. Debat lit le rapport suivant sur l'ouvrage de M. Ansbergue :

« La Société Linnéenne ayant pour but les diverses branches de l'histoire naturelle, a toujours accueilli avec faveur tout ce qui tend à vulgariser les conquêtes de la science. A ce titre, M. Ansbergue a bien mérité des amis de la botanique. L'on sait combien les reproductions fidèles des végétaux sont difficiles à obtenir, et par suite, onéreuses au budget assez souvent modeste du savant. Combinant avec bonheur les procédés de la photographie et de l'impression sur pierre, M. Ansbergue pourra publier, à un prix modéré, des dessins irréprochables au point de vue de l'exactitude. Il y a quelques mois, ce botaniste présentait à la Société un spécimen de ses travaux, et cet heureux début avait valu à son auteur de chaleureux encouragements; aujourd'hui, c'est un album très-complet des plantes fourragères qu'il livre aux botanistes. On peut assurer, dès à présent, que l'inventeur a su triompher de presque toutes les difficultés du sujet; s'il est téméraire de prétendre que les résultats obtenus ne seront point dépassés, on doit les considérer néanmoins, comme très-rapprochés de cette limite de perfection relative à laquelle peut atteindre l'industrie humaine. Ce n'était cependant pas chose facile que de faire ressortir avec vérité la texture de certains organes. Des capitules, par exemple, dans les *Carduacées* et autres familles de la classe des composées, presque toujours les fleurs et les feuilles, soit que l'on considère la disposition de leurs diverses parties, soit que l'on tienne compte de l'inflorescence ou de phyllotaxie, sont reproduites avec bonheur. Enfin, la physionomie de la plante, son port, sont allure, son fidèlement exprimés.

« Dans une introduction placée en tête du volume, M. l'ingénieur Bonnet a parfaitement caractérisé, selon nous, l'importance du nouveau procédé. Les planches, quelle que soit leur exactitude, ne peuvent tenir lieu de la plante elle-même. L'herbier, sera toujours, pour le naturaliste, un accessoire indispensable. C'est que dans les reproductions photographiques les plus parfaites, on regrette l'absence de certains caractères qui ont une grande importance, et que l'art est impuissant à révéler. Ce point de vue a été très-bien apprécié par M. Bonnet: il est inutile d'y insister. Mais il en est d'autres qui méritent quelques observations.

« Dans l'intérêt de la publication, M. Ansbergue a fait un choix

dans la flore. Cette méthode nous paraît bonne à suivre, mais à la condition que le cadre soit rigoureusement tracé. M. Ausbergue n'a-t-il pas étendu trop largement la dénomination des plantes fourragères? En se bornant aux types exclusivement cultivés dans nos prairies soit artificielles, soit naturelles son travail, plus réduit, n'aurait-il pas offert une utilité plus réelle aux cultivateurs et aux agronomes? A part cette critique de détail, l'idée qui a présidée au travail est sage, et nous espérons que cette première série sera suivie d'autres, consacrées aux plantes alimentaires pour l'homme, aux plantes médicinales, aux plantes industrielles, aux plantes d'ornement, etc.

• Quelle devrait être dans chacune de ces catégories la classification admise? Ici, nous n'approuvons le plan suivi par l'auteur, bien qu'il ait l'approbation de M. Bonnet. Chacune de ces collections ayant une utilité spéciale; c'est à cette dernière considération qu'il faut, ce nous semble, avoir égard, pour classer les sujets figurés. Qu'il s'agisse de plantes industrielles, par exemple, l'adoption de la classification scientifique introduirait le chaos le plus complet. C'est l'ordre alphabétique des industries qu'il faut adopter, en réunissant ensemble les végétaux employés dans chacune d'elles. Dans l'Album des plantes fourragères, au classement méthodique en thalamiflores, corolliflores, etc., il y aurait eu avantage d'en substituer un différent, en tenant compte de la nature des sols, de la diversité des cultures, de la vitalité de la plante, etc.

• Il serait à désirer que chaque espèce ait sa planche spéciale et soit reproduite sous ses divers états, en fleurs et fruits. On aurait ainsi une figure plus complète, et, en outre, les mêmes planches pourraient être utilisées dans des collections diverses, si le même végétal doit être étudié sous divers points de vue.

• Telles sont les quelques observations que nous a suggérées la publication de M. Ausbergue. Nous désirons qu'il y voie un témoignage de l'intérêt qu'ont excité ses travaux, et qu'il continue à parcourir résolument la voie que lui a conquise sa persévérance. »

M. Debat lit ensuite un travail sur la cellule végétale. Renvoi à la Commission de publication.

M. le docteur Bachelet présente un spécimen de raisins malades; ils lui sont adressés par un propriétaire, qui a cru y découvrir la présence d'animaux parasites. Plusieurs membres prennent la parole et n'ont pas de peine à établir que les êtres vivants aperçus sont entièrement étrangers au développement du fléau. Le dépôt blanchâtre qui se voit à une certaine période sur la plante malade, n'est en aucune façon un produit animal; c'est un cryptogame de la classe des crysiphes, analogue à ceux qui déterminent la maladie du blanc, chez les rosiers, les pois, etc. Le cryptogame est-il la cause réelle de la maladie, ou seulement un de ses symptômes? Les avis se divisent sur cette question. Les uns, croient à une influence extérieure miasmatique: d'autres admettent une prédisposition malade dans la plante, surexcitée par une cellule forcée. La Société ne se prononce pour aucune de ces deux opinions. Le seul point qui paraît incontestable, c'est que le cryptogame parasite, qu'il soit ou non le principe de la maladie, contribue à la répandre, par la dissimulation de ses spores innombrables.

Séance du 12 novembre 1866. — PRÉSIDENCE DE M. MULSANT.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le Président donne communication aux membres de l'invitation qui leur est faite, de prendre part aux séances des Congrès scientifiques qui doivent avoir lieu: l'un à Aix, en Provence; l'autre à Saint-Petersbourg.

M. Mulsant lit la description d'une espèce nouvelle d'Oiseau-mouche: désignée sous le nom de *Diphlogena Traversi*, travail fait en collaboration avec MM. Verreaux, et fait passer sous les yeux le magnifique dessin représentant cet oiseau. Renvoyé à la commission d'impression.

M. Debat fait connaître aux membres qui l'ignoraient, un intéressant article extrait du Répertoire de Pharmacie du mois d'octobre dernier. L'auteur a découvert dans la craie une assez grande quan-

tité d'organismes vivants. Leur petitesse extrême défie toute observation, en ce qui concerne leur constitution intime; mais il résulte de plusieurs expériences faites par l'auteur, qu'ils jouent le rôle de ferments actifs.

Cette communication donne à M. Mulsant l'occasion de rappeler l'existence des infusoires fossiles dans certains terrains presque entièrement composés de leurs dépouilles siliceuses, et du transport par les vents et les orages, d'infusoires dans des localités très-éloignées. Toutefois ces faits faciles à observer n'ont rien de commun avec la nouvelle découverte signalée plus haut. Elles tendent à faire admettre que certains organismes inférieurs placés dans des conditions impropres à conserver la vie, recèlent cependant une puissance d'énergie vitale qu'on était loin de soupçonner, puisqu'elle se serait conservée pendant des milliers d'années.

M. Debat promet de tenir la Société au courant des observations subséquentes de l'auteur dont il a parlé.

M. le docteur Jutet donne quelques détails sur divers travaux plus ou moins importants produits par la Société Linnéenne de Normandie.

M. Mulsant lit une notice biographique sur M. Ecoffet, qui savait allier à des fonctions importantes, le goût le plus prononcé pour les sciences naturelles. Renvoi à la Commission d'impression.

M. Mulsant présente à la Compagnie une suite de ses travaux sur les *Coléoptères de France*, la tribu des SCUTICOLLES, travail fait en commun avec M. Rey. Renvoi à la Commission d'impression.

Sont admis comme membre de la Société, MM. Bovaguet, négociant; Bourdon, négociant; Darfeuille, architecte; Commerson (Paul), chef de bataillon au 43^e de ligne; Bernard (Maurice); Gillet (Joseph), chimiste; Thevenin, conseiller à la cour impériale, tous de Lyon, ou y résidant.

Séance du 10 décembre 1866. — PRÉSIDENCE DE M. MULSANT.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

A l'occasion de la lecture du procès-verbal. M. l'abbé Girodon se

rappelle avoir lu une note concernant la découverte d'infusoires vivants, dans la tourbe, à une grande profondeur.

M. le Président fait part à la Société de la perte qu'elle a faite de l'un de ses membres les plus honorables, dans la personne de M. le marquis de Via, ancien sénateur de Bologne. Il fait espérer une notice sur la vie de ce savant regretté.

M. le Président offre à la Société, de la part de M. Léon Olph-Galliard, un opuscule traduit de l'allemand de M. Brehm. Ce travail a pour but d'établir que la taupe se nourrit exclusivement de Lombrics. M. Mulsant ne pense pas que l'auteur soit dans le vrai. La taupe dévore toute espèce de larves, surtout celles connues sous le nom de *Vers blancs*, servant à reproduire les hannetons.

Lors de l'inondation de la Saône, en 1840, les prairies voisines restèrent en partie sous les eaux pendant trois semaines; la plupart des taupes furent noyées: les vers blancs s'enfoncèrent dans le sol et résistèrent à l'action des eaux. L'année suivante, les prairies subirent une diminution très-notable dans le rendement de leurs produits.

Toutefois il serait à désirer que des observations prises sur les matières contenues dans l'estomac de la taupe nous éclairassent sur le régime de son alimentation. On reconnaîtrait sans doute alors que ce petit mammifère fouisseur est plus utile que nuisible. S'il coupe les racines de nos plantes en construisant ses galeries, il détruit des invertébrés souterrains auxquels nous serions impuissants à faire la guerre. Par là, disparaîtrait le préjugé qui pousse à la destruction de cet animal, dont la trop grande multiplication seule est nuisible à nos récoltes.

M. le docteur Jutet appelle l'attention de la Société sur divers travaux contenus dans les Mémoires de la Société d'émulation du Doubs.

M. le Président invite les membres à vouloir bien se réunir le 1^{er} janvier, à onze heures, dans le lieu des séances, pour les visites officielles du jour de l'an.

Sont admis au nombre des membres de la Société: MM. Charveriat (Léon); Desportes (Joseph); Genevet (Antoine), de Lyon, et Thival (Antonin), de Tarare.

PENTATOMIDES (Suite)

DEUXIÈME FAMILLE.

LES SIOCORIENS.

CARACTÈRES. *Tibias* le plus souvent munis de petites épines, ou cils spinosules. *Antennes* insérées plus avant que le niveau du bord antérieur des yeux ; à 1^{er} article moins avancé que le bord antérieur de la tête. *Tête* sans rebord ; rarement ciliée ; creusée près du bord antéro-interne des ocelles, d'un petit *sillon* lisse. *Epistome* enclos par les joues. *Pronotum* foliacé et sans rebord sur les côtés ; ne débordant pas ou débordant peu ordinairement la base des élytres, à ses angles latéraux ; à angles postérieurs assez nettement indiqués. *Ecusson* de la largeur, à sa base, de l'espace compris entre les angles postérieurs du pronotum ; faiblement ou à peine sinné sur les côtés, vers le tiers ou les deux cinquièmes de ceux-ci ; à stigmas représentés par une fossette ou un sillon court et ponctué, noir, au moins en partie ; ordinairement accompagnés chacun à leur côté interne, d'un point pâle, lisse, à peine calleux. *Élytres* laissant à découvert la tranche abdominale et souvent les côtés du dos de l'abdomen ; à cories écartées à leur angle postéro-interne : la partie cornée ou subcornée remplacée, dans cette écarture par la *cicatricule*, pièce triangulaire, coriace ou membranense. *Exocories* ne dépassant pas ordinairement l'extrémité du 4^e arceau ventral, parfois un peu moins ou un peu plus. *Bec* de quatre articles ; logé sous la tête dans un sillon rostral ; à peine prolongé jusqu'aux hanches postérieures, rarement au delà. *Région odorifique* généralement pâle, livide. *Ventre* sans sillon longitudinal médian ; non armé d'une épine ou d'une pointe dirigée en avant, à sa partie antéro-médiane ; de sept arceaux : le 1^{er} court, mais apparent ; séparé du 2^e par un sillon transverse, sur sa partie médiane.

Ajoutez, pour les espèces de notre pays.

Tête toujours enchâssée dans le pronotum jusqu'aux yeux ; arrondie ou en ogive en devant ; débordant notablement la naissance du bec ; plai-nusculaire, peu ou médiocrement penchée.

Epistome à peine avancé jusqu'aux trois quarts ou quatre cinquièmes des joues.

Antennes prolongées jusqu'aux angles postérieurs ou un peu plus, n'atteignant pas ordinairement la moitié de la longueur du corps ; de cinq articles : le 1^{er} épais, le 2^e ordinairement un peu plus grand que le 3^e, quelquefois variablement à peine aussi grand ; les deux derniers les plus longs, épaissis et pubescents.

Yeux de forme variable ; souvent subglobuleux et presque à moitié enchâssés dans les bords de la tête, parfois comme portés sur un pédon-cule et débordant le bord de la tête presque de toute leur largeur.

Ocelles toujours distincts, ordinairement un peu plus rapprochés des yeux que de la ligne médiane de la tête.

Pronotum échancré en devant ; ordinairement tronqué ou faiblement arqué en arrière au bord postérieur de cette échancrure, avec les côtés de celle-ci obliquement avancés, tantôt jusqu'à son angle antéro-externe, comme chez les *Oplascèles*, tantôt et plus ordinairement, seulement jusqu'au côté interne des yeux, en offrant la partie postoculaire tronquée soit transversalement, soit d'une manière oblique ; élargi d'avant en arrière sur les côtés jusqu'aux angles latéraux, soit en ligne faiblement courbe, avec ces angles peu ou point émoussés, soit en se dilatant laté-ralement et avec les angles latéraux subarrondis, comme on le voit chez les *Dyrodères* ; marqué de cicatrices dont les contours sont souvent peu distincts, et qui semblent le plus souvent réduits à une sorte de bande linéairement transverse, imponctuée ; marqué d'un sillon transverse, léger, peu profond ou parfois peu apparent ; chargé, chez les *Sclocores*, d'un calus généralement marqué d'un point obscur ou noirâtre, suivi au côté interne d'une fossette plus ou moins prononcée ; sans calus et sans fossette, chez les *Dyrodères* ; rarement cilié sur les côtés.

Ecusson prolongé jusqu'aux quatre septièmes ou trois cinquièmes de la longueur de l'abdomen ; arrondi ou subarrondi à l'extrémité ; souvent plus large qu'une corie, vers l'angle postéro-interne de celles-ci ; à tuméfaction basilaire assez faible.

Cories offrent toujours les trois divisions ordinaires; habituellement rétrécies à partir des deux cinquièmes de leur bord externe, rarement presque dès la base, comme on le voit chez les *Dyrodères*; offrent leur plus grande largeur soit à leur angle postéro-externe, soit vers les deux cinquièmes environ de leur longueur. Leur suture radiale est prolongée jusqu'au deux tiers ou trois quarts, et parfois est accompagnée d'une nervure sur les deux cinquièmes ou le tiers postérieur de l'exocorie.

Membrane pourvue de uervures; dépassant ordinairement un peu l'extrémité du ventre, chez les ♂, habituellement un peu plus courte chez les ♀.

Repli des cories ne dépassant pas ordinairement la moitié du 2^e arceau ventral, ou même ne dépassant pas chez les *Dorydères*, l'extrémité de la poitrine.

Bec notablement débordé à sa naissance par la partie avancée de la tête.

Pièces prébasilaires offrant généralement une petite saillie lobiforme à leur partie antérieure, peu relevées ensuite en lame, postérieurement. *Repli du pronotum* explané en dessous, variablement plus large ou plus étroit que le diamètre de l'œil en devant.

Partie sternale de la poitrine creusée d'un sillon prolongé ordinairement jusqu'au ventre. *Antépectus* formant un angle rentrant à son bord antérieur et par conséquent moins avancé que le bord postérieur des yeux.

Région odorifique de couleur mate et ordinairement d'un flave livide. *Postépisternums* ordinairement ponctués à leur côté interne, lisses à l'externe.

Hanches globuleuses, les antérieures habituellement séparées par le sillou rostral; les autres souvent rapprochées et voilant ce sillon.

Cuisses peu ou point renflées: les antérieures ciliées près de leur arête inférieure chez les premières espèces.

Tibias parfois iuermes, le plus souvent denticulés ou spinosules; les antérieurs sur leur trauche externe. les autres, soit des deux côtés, soit dans leur pourtour. *Tarses* de trois articles: le 2^e court.

Ongles ordinairement pourvus d'un appendice membraneux en dessous.

Ventre muni sur les 2^e à 6^e arceaux d'une paire de stigmates apparents.

Les Sciocoriens sont faciles à distinguer au premier coup d'œil des autres familles de cette tribu, par leur pronotum foliacé et à peu près sans rebord sur les côtés; par leur tête arrondie ou subarrondie et planiuscule, débordant notablement en avant la naissance du bec, etc. Ils se distinguent des Cydniens par leurs élytres débordées par la tranche abdominale et quelquefois même par les côtés du dos de l'abdomen; par leurs antennes insérées plus avant que le niveau du bord antérieur des yeux; par leur tête offrant, vers la partie antéro-interne des ocelles, un petit *sillon* lisse, peu profond, plus ou moins apparent; par leur écusson ordinairement plus large postérieurement, à sinuosités latérales nulles ou très-faibles, ne dépassant pas les deux cinquièmes de sa longueur; à stigmas formés d'une fossette ou d'un sillon ponctués et au moins en partie noirs; par les points subcallaux, pâles, voisins de chaque stigma; par leurs cories écartées chacune à leur angle postéro-interne; et munies dans ce point d'une cicatrice; par leurs tibias en général moins épineux.

Ils n'ont ni le ventre armé en avant d'une pointe ou d'une épine, comme les Acanthosomiens; ni la base du pronotum plus large que celle de l'écusson comme la presque totalité des Asopiens. Ils s'éloignent des Aéliens par leur tête arrondie au lieu d'être triangulaire; par leur tranche abdominale débordant largement les élytres, et par l'absence d'un rebord latéral du pronotum courbé en dessous à son extrémité, caractère presque exclusivement propre à ces derniers Pentatomides. Enfin leur tête planiuscule et débordant notablement la naissance du bec, leur pronotum foliacé et à peu près sans rebord sur les côtés, leurs tibias le plus souvent spinosules, leurs cories écartées à leur angle postéro-interne, moins longuement prolongées à leur angle postéro-externe, suffisent pour les séparer des Pentatomiens.

Les premiers Sciocoriens destinés comme les Cydniens à avoir la facilité de se cacher dans le sol, ont le bord de la tête et les côtés du pronotum garnis de cils spinosules, les cuisses ciliées près de leur tranche

postérieure. L'absence de ces caractères et les jambes moins épineuses, indiquent chez les autres espèces des dispositions moins grandes à fouir.

Les Sciocoriens sont peu remarquables par leurs couleurs. Leur robe est généralement terreuse et se confond avec facilité avec celle du sol. Ils se tiennent au pied des plantes, sous les pierres, sous les débris des végétaux, dans les herbes entassées, parmi les fagots empilés dans les bois. Leur corps aplati et leurs jambes épineuses leur permettent de se glisser comme en rampant sous des corps peu détachés du sol.

Les Sciocoriens peuvent être divisés en deux rameaux :

Tête	}	en demi-cercle, une fois plus large entre les yeux, prise vers la moitié du côté interne de ceux-ci, que longue depuis cette ligne transversale imaginaire, jusqu'au point le plus avancé de son bord antérieur. Pronotum non tronqué derrière les yeux. Tibias très-épineux.	RAMEUX.
		subarrondie en sa partie antérieure; moins de moitié plus large entre les yeux, que longue depuis cette ligne transversale imaginaire, jusqu'au point le plus avancé de son bord antérieur. Pronotum tronqué, soit transversalement, soit obliquement, derrière les yeux. Tibias brièvement épineux ou presque inermes.	OPLOCELATES.

PREMIER RAMEAU.

LES OPLOCELATES.

CARACTÈRES. *Tête* en demi-cercle en devant; une fois plus large entre les yeux, vers la moitié du côté interne de ceux-ci, que longue, depuis cette ligne transversale imaginaire jusqu'au point le plus avancé de son bord antérieur. *Pronotum* offrant le côté latéral de son échancrure antérieure, obliquement dirigé jusqu'à la partie antérieure du bord latéral; conséquemment non tronqué derrière les yeux; chargé d'un calus, ordinairement marqué d'un point noir. *Antennes* visiblement insérées plus avant que le niveau du bord antérieur des yeux. *Tibias* très-épineux.

Les insectes de ce rameau offrent dans la largeur de leur tête et dans

leur pronotum non tronqué à ses angles antérieurs, un facies particulier.

L'espèce de nos pays semble représenter ici les premiers Cydnaires, par le bord de la tête et les côtés du pronotum munis de cils spiniformes, par les cuisses ciliées vers leur tranche inférieure; caractères qui révèlent leurs habitudes fouisseuses.

Ce rameau est rédnit au genre suivant :

Genre *Oploscelis*, OPLESCÈLE; Mulsant et Rey.

Mulsant et Rey, Annales de la Soc. Linnéenne de Lyon (1851), p. 80. — Muls., Opusc. Entom. t. I. p. 99.

(έπλεσ, arme; οπλεσι, jambe).

CARACTÈRES. Ajoutez à ceux indiqués : *Bords de la tête et côtés du pronotum* munis de cils courts et spinosules. *Epistome* rétréci en devant; avancé jusqu'aux trois quarts ou un peu plus des joues; enclos par celles-ci. *Antennes* un peu plus longuement prolongées que les angles latéraux du pronotum; à 1^{er} article variablement plus grand que le 3^e ou égal à celui-ci, plus court que le 2^e : ce dernier, ordinairement plus grand que le 3^e : le 4^e, subgraduellement épaissi vers son extrémité : le 5^e, subfusiforme, le plus long. *Yeux* assez petits suborbiculaires, vus en dessus; un peu débordés par les angles latéraux du pronotum. *Pronotum* presque en ligne droite sur les côtés; à cicatrices très-nettement limitées, lisses et imponctuées. *Ecusson* large; à sinuosités latérales situées vers le quart ou un peu plus des côtés; à stigmas formés par un sillon ponctué prolongé presque jusqu'aux sinuosités latérales. *Cuisses* garnies, vers leur tranche postérieure, de cils spiniformes.

1. *Oploscelis arenicola*; SCHOLTZ.

Ovalaire. D'un blanc flavescent ou d'un blanc testacé, marqué sur le pronotum, l'écusson et les cories de petits points obscurs : ces points inco-

lores sur la bordure latérale du pronotum, côtés de ce dernier et bord de la tête, garnis de cils spiniformes noirs et très-courts. Ecusson un peu plus courts que les cories, visiblement plus large que chacune d'elles, vers l'angle postéro-interne de celles-ci; arrondi postérieurement. Suture radiale prolongée jusqu'aux trois quarts des cories. Ventre pointillé d'obscur, avec une bande longitudinale ponctuée et plus pâle, sur chacun de ses flancs. Tibias à épines noires: les antérieurs munis de douze épines sur leur tranche externe.

♂ Dernier arceau ventral en demi-cercle; creusé d'une fossette, et noir ou brun, sur sa moitié postérieure.

♀ Dernier arceau ventral arrondi en devant, élargi en courbe rentrante sur les côtés; divisé par une ligne transversale en deux moitiés presque égales: l'antérieure de deux pièces: la postérieure paraissant composée de sept: les deux latérales submédiales constituant, prises ensemble, à leur bord postérieur un demi-cercle dirigé en arrière et interrompu dans son milieu: la médiane antérieure échancrée à son bord postérieur: la seconde, transverse: la postérieure la plus grosse, paraissant soudée aux latérales postérieures qui semblent unies par elle sur le tiers postérieur de la seconde moitié.

Sciocoris arenicolus. SCHOLTZ, Arbeit. u. Verand. d. Schles. Gesellsh. f. v. Kult. 1846. p. 52. 2. — BAKRENSPRUNG., Berlin. Entom. Zeitsch. t. II. 1858. p. 97. 3.

— FISBER, Eur. Hemipt. p. 356. 2.

Opliocelis ciliata. MULS. et REY., Ann. de la Soc. Entom. de Fr. 1860-62. p. 80.

— MULS., Opusc. entom. t. I. p. 99.

Long. 0^m,0056 à 0^m,0078 (2 1. 1/2 à 3 1. 1/2). — Larg. 0^m,0033 à 0^m,0042 (1 1. 1/2 à 1 1. 7/8) aux angles latéraux du pronotum; un peu plus large vers la moitié des côtés de l'abdomen.

Corps ovalaire; peu convexe; d'un blanc testacé ou flavescent, en dessus. Tête presque en demi-cercle; parfois à peine entaillée dans le milieu de son bord antérieur; garnie à son bord, de cils bruns ou noirs, très-courts; faiblement ou obsolètement ponctuée; à sutures générales ordinairement obscures. Yeux noirs. Ocelles rongéates. Antennes d'un flave testacé, avec les deux derniers articles bruns ou brunâtres. Pro-

notum échanuré en devant, tronqué sur la moitié de sa longueur à la partie postérieure de cette ébancrure, avec les côtés de celle-ci obliquement avancés jusqu'aux angles antérieurs; élargi d'abord en ligne courbe jusqu'au tiers de ses côtés, puis en ligne presque droite jusqu'aux angles latéraux, à calus peu saillant; à fossette presque nulle; garnie sur les côtés de cils bruns, courts et parfois usés; à cicatrices lisses, un peu élargies en dehors, tronquées à leurs deux extrémités; marqué sur le reste de sa surface de points ordinairement assez petits, noirs ou obscurs, mais incolores sur les côtés, et laissant sur ceux-ci une bordure pâle, étendue en devant jusqu'à la moitié du bord postérieur des yeux et postérieurement limitée par le calus. *Ecusson* à peine plus longuement prolongé que la moitié du dessus de l'abdomen, arrondi à son extrémité; un peu plus prolongé que les cories; plus large que chacune de celles-ci, vers leur angle postéro-interne; à stigmas noirs; paré au côté interne de chacun de ceux-ci d'une tache à peine calleuse, lisse, allongée en se rétrécissant; chargé d'une tuméfaction basilaire assez faible, prolongée jusqu'aux deux cinquièmes; ordinairement un peu caréné postérieurement; marqué de points petits et obscurs. *Cories* prolongées un peu plus longuement que l'extrémité du 3^e arceau ventral, offrant leur plus grande longueur à l'angle postéro-externe de l'exocorie. *Membrane* presque concolore. *Tranche abdominale* marquée d'une tache noire, didyme, sur la moitié externe des intersections. *Bec* d'un blanc flavescent avec l'extrémité noire. *Dessous du corps* et *pieds* d'un blanc flavescent. *Ventre* paré d'une tache à l'angle antéro-externe des arceaux de la tranche, marqué sur le reste de sa surface de petits points souvent concolores ou d'autrefois obscurs, et formant près des stigmates une bande nébuleuse. Cils ou épines des cuisses et des tibias, bruns ou noirs. *Tibias antérieurs* à 12 ou 13 épines sur leur tranche externe.

Cette espèce parait être principalement méridionale. Nous l'avons prise en juin, dans les plaines sablonneuses d'Aiguemortes, au pied des plantes basses, et sur le *Melilotus altissimus*.

Obs. Nous avons vu dans la collection de M. Signoret une espèce d'O-plocelate dont voici la description :

***Oplioscelis dohrniana*.**

Ovalaire. D'un blanc flavescents ou d'un blanc testacé; inégalement marquée ou parsemée en dessus de très-petits points obscurs. Bords de la tête et côtés du pronotum sans cils. Cuisses garnies de cils flexibles. Ecusson variablement un peu plus ou un peu moins long que les cories, à peine plus large que chacune d'elles, vers leur angle postéro-interne, en ogive à l'extrémité. Suture radiale prolongée seulement jusqu'aux deux tiers des cories, obscure ou plus profonde dans la seconde moitié. Tibias à épines brunes : les antérieures munies d'environ douze épines sur leur tranche externe. Ventre sans bandes pâles sur ses flancs.

Long. 0^m,0048 à 0^m,0059 (2 l. 1/8 à 2 l. 2/3).

Patrie : la Sicile (coll. Signoret). Dédicée à M. Antoine Dohrn.

Obs. Cette espèce, par sa tête et les côtés de son pronotum dépourvus de cils, par les cuisses munies seulement de cils flexibles vers leur tranche inférieure, semble faire le passage aux *Sciocorates* et devrait constituer parmi les *Oplioscelates* un sous-genre (S.-G. *Orocephalus*).

DEUXIÈME RAMEAU.

LES SCIOCORATES.

CARACTÈRES. Tête subarrondie ou en ogive en devant ; moins de moitié plus large, prise entre les yeux, que longue depuis cette ligne transversale imaginaire jusqu'au point le plus avancé. Pronotum tronqué, soit transversalement, soit obliquement, derrière les yeux. Tibias brièvement épineux ou presque inermes.

Les *Sciocorates* par leurs cuisses non ciliées vers leur tranche postérieure ou garnies seulement de quelques poils indistincts, par leur tête non garnie de cils spiniformes, ont évidemment moins de tendance à se cacher dans le sol que les précédents.

Ce rameau se divise en deux genres.

Bord postérieur du tubercule antennifère	}	plus avancé que le bord antérieur des yeux. <i>Cories</i> subparallèles jusqu'au tiers ou un peu plus de la longueur de leur bord externe, et ne commençant à se rétrécir qu'à partir de ce point. Côtés du pronotum non dilatés.	Genre <i>Sciocoris</i> .
		moins avancé que les bords antérieurs des yeux. <i>Cories</i> commençant à se rétrécir à partir du dixième basilaire de leur bord externe. Côtés du pronotum très-dilatés, angles latéraux subarrondis.	<i>Dyrodere</i> .

Genre *Sciocoris*, *Sciocore* ; Fallén.Fallén, *Hemipt. enc.* (1829) p. 30.

CARACTÈRES. *Bord postérieur du tubercule antennifère* plus avancé que le bord antérieur des yeux. *Cories* commençant à se rétrécir à partir du tiers au moins de leur longueur. *Antennes* plus longuement prolongées que les angles latéraux du pronotum ; à 1^{er} art. : le ordinairement le plus court : le 2^e de longueur un peu variable, suivant les espèces, mais non de moitié plus grand que le 3^e : les 4^e et 5^e épaissis, les plus grands : le 4^e souvent le plus long. *Pronotum* échancré en devant ; habituellement près d'une fois aussi large au bord postérieur de cette échancrure, que la ligne qui serait tirée depuis l'une des extrémités de ce bord, jusqu'à l'un des bords latéraux ; le plus souvent presque transversalement tronqué derrière les yeux ; à bords latéraux non dilatés : chargé d'un calus marqué d'un point obscur, et suivi d'une fossette ; à angles latéraux plus ou moins prononcés. *Ecusson* large : à sinuosités faibles, situées ordinairement vers le tiers ou les deux cinquièmes des côtés. *Cuisses* non distinctement ciliées, ou n'offrant que quelques poils courts et indistincts. *Tibias* ordinairement plus ou moins brièvement spinosules.

Chez les *Sciocores*, comme chez les *Oplocèles*, la seconde moitié du dernier arceau ventral (♀), offre les deux pièces latérales postérieures unies entre elles, ou par l'intermédiaire d'une troisième pièce médiane soudée avec elles ou peu distinctement distincte de celles-ci, en sorte que les pièces latérales antérieures ou internes ne peuvent arriver jusqu'au

bord postérieur; caractère qui sert encore à distinguer les Sciocores des Dytrochères.

La couleur presque uniformément semblable de ces insectes, rend souvent assez difficile la distinction des espèces entre elles. Les caractères fournis par le dernier arceau ventral, caractères généralement négligés, rendent ces distinctions moins difficiles.

Celles de notre pays se répartissent de la manière suivante :

- A. Postépisternums de couleur pâle ou seulement obscure à leur côté externe. Ventre n'offrant pas deux bandes longitudinales noires, convergeant vers une grosse tache de même couleur, situé sur l'avant-dernier arceau.
- B. Yeux comme pédonculés débordant de tout leur diamètre le côté de la tête. Pronotum non ponctué de noir sur les côtés. Ecusson non sillonné. *Macrocephalus*.
- BB. Yeux en partie enchâssés dans les côtés de la tête.
- C. Ecusson sillonné sur la ligne médiane. Pronotum non ponctué de noir sur les côtés. 2^e article des antennes à peine plus grand que le 3^e. *Angustipennis*.
- CC. Ecusson non sillonné sur la ligne médiane.
- D. Pronotum non ponctué de noir sur la moitié antérieure de ses côtés.
- E. Membrane des cories non maculée de brun. 2^e article des antennes faiblement plus long que le 3^e. *Flavus*.
- EE. Membrane des cories maculée de brun. 2^e article des antennes de moitié plus long que le 3^e. *Auritus*.
- DD. Pronotum ponctué de noir sur toute la longueur de ses côtés.
- F. Ecusson plus long que les cories : celles-ci subarrondies à leur bord postérieur; moins longues à l'angle postéro-externe de l'exocorie que près de celui de la mésocorie. Postépisternums pâles à leur côté externe. *Curtipennis*.
- FF. Ecusson à peine aussi long que les cories : celles-ci peu arquées à leur bord postérieur; plus longues à l'angle postéro-externe de l'exocorie qu'à celui de la mésocorie. Postépisternums ordinairement obscurs extérieurement. *Umbrius*.
- AA. Postépisternums noirs au moins à leur côté externe. Ventre marqué sur l'avant-dernier arceau, d'une grosse tache noire, vers laquelle convergent le plus souvent deux bandes longitudinales de même couleur.

- G. Postépisternums noirs à leur côté externe, flaves et ponctués de noir à l'interne. Suture cubitale prolongée à peu près jusqu'au niveau de la moitié de l'écusson. *Helferi.*
- GG. Postépisternums entièrement noirs. Suture cubitale prolongée seulement jusqu'au niveau du tiers de l'écusson. *Terrens.*

1. *Sciocoris macrocephalus*; FIEBER.

D'un flave testacé ou d'un flave pâle ou cendré en dessus, et marqué de points enfoncés nébuleux ou obscurs, excepté sur une bordure latérale du pronotum et sur le tiers basilaire des exocories. Yeux comme pédonculés, débordant de toute leur largeur les côtés de la tête. Ecusson obtusément en toit, marqué à son extrémité, d'un point noir sur une fossette; à points calleux de couleur foncière. Cories moins larges chacune que l'écusson, à leur angle postéro-interne: ce dernier vif. Repli du pronotum non ponctué de noir et sans taches noires sous les angles latéraux. Postépisternums flaves. Ventre d'un flave pâle, marqué de points nébuleux.

♂ Dernier arceau ventral arrondi en devant, parallèle sur les côtés; très-déclive sur sa seconde moitié et creusé d'une fossette noire et avancée sur la partie postéro-médiane de son bord postérieur; offrant à chacun de ses angles postérieurs un relief, en forme de demi-cercle.

♀ Dernier arceau ventral arrondi en devant, élargi en ligne à peu près droite (c'est-à-dire sans angle rentrant ou saillant) sur les côtés; divisé par une ligne transversale en deux moitiés inégales: l'antérieure un peu plus courte, de deux pièces: la postérieure, de six ou sept pièces: les deux médianes antérieures petites, un peu moins longuement prolongées que les latérales antérieures: celles-ci constituant, prises ensemble, un demi-cercle tronqué ou obtus à leur bord postérieur: les latérales postérieures aussi longues près de la ligne médiane que les latérales antérieures.

Sciocoris macrocephalus. FIEBER, *Rhynchot. is. Abbundl. d. Bohm. Gesellch.* 3^e série, t. VII. 1852. p. 412. 12. — *Id.* *Eur. Hemipt.* p. 337. 3 (type).

Long. 0^m,0054 à 0^m,0070 (2 l. 1/2 à 3 l. 1/8). — Larg. 0^m,0026 à 0^m,0033 (1 l. 1/3 à 1 l. 1/2) aux angles latéraux du pronotum; — 0^m,0033 à 0^m,0044 (1 l. 1/2 à 1 l. 4/5) vers la moitié de l'abdomen.

Corps ovale-oblong; subplaniuscule; d'un flave cendré ou d'un testacé livide et marqué de petits points nébuleux ou obscurs, avec les côtés du pronotum et le tiers basilaire de l'excoorie marqués de points de couleur foncière, en dessus. *Tête* tantôt presque ogivale, tantôt subarrondie en devant, avec les côtés subsinués et formant, en devant des yeux, une dent plus ou moins faible; d'un cinquième environ plus longue sur la ligne médiane que large entre les yeux; à peine ou assez faiblement relevée à son bord; légèrement déprimé longitudinalement entre l'épistome et les côtés; marquée de points petits et peu profonds, souvent peu obscurs. *Épistome* avancé jusqu'au quart ou au cinquième antérieur des jones. *Antennes* d'un flave testacé, ordinairement avec l'extrémité du 3^e article et la majeure partie des deux dernières brunes ou brunâtres; à 2^e article plus long que le 3^e. *Yeux* bruns; comme munis d'un pédoncule d'un blanc rosâtre, non engagés dans les côtés de la tête, ou débordant les côtés de celle-ci, à peu près de toute la longueur de leur partie brune. *Pronotum* échancre en devant; tronqué au bord postérieur de cette échancrure; à peu près une fois plus large à ce rebord postérieur qu'à chaque troncature postoculaire; élargi en ligne assez faiblement ou obtusément courbe jusqu'aux angles latéraux; peu ou point épaissi à ceux-ci; deux fois et demie aussi large à ces derniers que long sur sa ligne médiane; à cicatrices presque réduites à une ligne lisse; creusé, après celles-ci, d'un sillon transverse ordinairement peu profond, surtout dans son milieu; marqué d'un léger sillon longitudinal, naissant du bord antérieur, vers le bord interne des yeux, prolongé jusqu'aux limites du sillon transverse, non lié à la fossette située au côté interne du calus; marqué de points enfoncés noirs ou obscurs, avec ses côtés marqués de points plus petits et de couleur foncière, paraissant ainsi paré sur les côtés d'une bordure pâle, limitée par une ligne longitudinale qui partirait du côté interne des yeux et passerait au côté interne du calus qui est obscur. *Écusson* presque sans sinuosités, ou offrant de faibles sinuosités latérales vers

le tiers de sa longueur; à peine prolongé jusqu'aux trois cinquièmes de l'abdomen; un peu plus long que les corles à leur angle postéro-externe; de moitié environ plus large que chacune de celles-ci, prises vers leur angle postéro-interne; en ogive à son extrémité; marqué de stigmas formés par des points noirs, non prolongés jusqu'aux sinuosités latérales; ordinairement paré, au côté interne de ceux-ci, d'une petite tache pâle, lisse, à peine calleuse; chargé d'une faible tuméfaction hasilaire obtriangulaire; un peu en toit sur sa surface, avec l'arête de celui-ci souvent pâle; terminé à l'extrémité par une tache noirâtre, reposant ordinairement sur un point fossette; marqué comme le pronotum de points assez petits et noirs, quelquefois un peu plus rapprochés sur certains espaces, de manière à constituer de petites taches brunes. *Cories* prolongées presque jusqu'à l'extrémité du 4^e arceau ventral, à leur angle postéro-externe: celui-ci ordinairement assez vif et presque rectangulairement ouvert; marquées de petits points enfoncés noirs ou obscurs, avec le tiers hasilaire de l'exocorie noté de points plus petits et de couleur foncée et paraissant pâle sur cette partie; à suture peu saillante: la cubitale, prolongée jusqu'au tiers ou jusqu'aux deux cinquièmes de l'écnsson; la radiale postérieurement accompagnée, sur l'exocorie, des traces d'une nervure. *Mésocorie* plus large que l'exocorie. *Membrane* hyaline; à cinq ou six nervures. *Des de l'abdomen* noir, avec les quatre derniers arceaux parés sur les côtés d'une bordure d'un roux testacé pointillée de noir, et graduellement élargie. *Tranche marginale de l'abdomen* d'un flave testacé ou cendré; marquée sur les intersections des segments de sortes de bandes obscures ou noirâtres, formées par des points noirs ou noirâtres, mais souvent réduits à deux petites taches marginales. *Bec* prolongé jusqu'aux hanches intermédiaires: d'un testacé pâle avec l'extrémité noire. *Dessous du corps* d'un flave pâle ou cendré ou d'un blanc flavescents, avec le sillon rostral noir. *Poitrine* marquée de points enfoncés, noirs, constituant près des côtés de chaque segment pectoral, une sorte de tache noire. *Repli des joues* marqués de points noirs assez petits, avec la moitié ou le tiers postérieur de sa moitié externe, imponctué. *Repli du pronotum* d'un flave testacé, marqué de points enfoncés légers et concolores, ou à peine nébuleux sur leur moitié externe;

non marqués d'une tache noire, sous les angles latéraux. *Repli des cories* marqué de points concolores ou à peine obscurs chez le ♂, paraissant souvent imponctué chez la ♀. *Postépisternums* d'un flave pâle, marqués de points noirs sur plus de leur moitié interne, lisses et imponctués extérieurement. *Ventre* d'un flave cendré ou testacé; marqué de petits points peu profonds et nébuleux; noir sur la partie médiane des 1^{er} et 2^e arceaux; souvent marqué, sur le 3^e arcean, de deux taches noires ou obscures près de la ligne médiane; noté sur les côtés à l'angle antéro-externe des arceaux, d'une petite tache noire. *Pieds* d'un flave livide. *Cuisses* glabres, ponctuées de roux fauve ou d'obscur. *Tibias* garnis de courtes épines noires: tranche externe des antérieures munies de sept à dix épines.

Cette espèce habite diverses zones. Elle n'est pas rare dans notre Provence, au pied des plantes, principalement dans les lieux sablonneux. On la prend aussi en fanchant les herbes.

Obs. Le *Sc. macrocephalus* est facile à distinguer de toutes les espèces suivantes, par ses yeux comme portés par un pédoncule court et pâle, et débordant de toute leur largeur le côté de la tête qui les précède. Il s'éloigne d'ailleurs des *terreus* et *Helferi* par ses postépisternums et par son ventre pâles; de l'*angustipennis* par son écusson non sillonné; des *fusus* et *auritus*, *curtipennis* et *umbrinus*, par les côtés de son pronotum non ponctués de noir sur toute leur longueur; de tous ceux de notre pays, par les caractères tirés du dernier arceau ventral: chez aucune autre espèce les pièces latérales postérieures de cet arceau, chez la ♀, n'ont autant de longueur près de la ligne médiane.

A cette section se rattache l'espèce suivante :

***Sciocoris conspurcatus*; KLUG.**

D'un rouge flave et marqué de petits points bruns, en dessus, excepté sur une bordure des côtés du pronotum et sur les deux cinquièmes basilaires des exocories. Yeux comme pédonculés, débordant de toute leur largeur les côtés de la tête. Écusson à peine plus long que les cories à leur angle postéro-externe; noté d'un point calleux presque concolore au côté interne de chaque stigma noir. Cories moins larges chacune que l'écusson, vers

leur angle postéro-interne; prolongées jusqu'à la moitié du 4^e arceau ventral. Replis du pronotum et des cories, flavescents, sans points et sans tache noirs. Postépisternums flaves antérieurement. Ventre et pieds d'un roux flave: ceux-ci ponctués de brun.

Sciocoris conspurcatus. KLUG., Symb. phys. dec. V. (1845). pl. XLIV. fig. 2. —
 ФИШЕР, Rhynch. in. Abhandl. d. prob. Gesellsch. 3^e série, t. VII. 1851-52. p.
 413. 11.

Long. 0^m,0067 à 0^m,0070 (3 l. à 3 l. 4/8).

Patrie: Diverses parties de l'Afrique. — Tanger (coll. Signoret).

Obs. La ponctuation paraît varier de force, et le dessus du corps a quelquefois des taches, qui manquaient dans l'exemplaire que nous avons en sous les yeux.

2. *Sciocoris angustipennis*; MULMANT et REY.

D'un flave testacé ou d'un flave pâle ou cendré; marqué en dessus de points enfoncés nébuleux ou noirâtres: ces points constituant parfois, sur la tête, le pronotum et l'écusson, des bandes longitudinales noirâtres: côtés du pronotum et deux cinquièmes basilaires de chaque exocorie non ponctuée d'obscur. Ecusson plus long que les cories, obtusément en toit, sillonné sur la ligne médiane; à points calleux de couleur foncître. Cories moins larges chacune, à leur angle postéro-interne, que l'écusson: membrane débordée par les côtés du dos de l'abdomen. Repli du pronotum ordinairement marqué d'une tache noire sous les angles latéraux; flave et non ponctué de noir au moins sur sa moitié interne. Postépisternums d'un flave pâle, extérieurement. Ventre pâle ou en partie rosé, marqué de points nébuleux.

♂ Dernier arceau ventral arrondi en devant, parallèle sur les côtés, prolongé postérieurement en angle pen vif à ses angles postérieurs, avec le tiers médiaire de son bord postérieur échancré sur le tiers postérieur de sa longueur, et parfois pourvu d'un petit appendice dans cette échancrure.

♀ Dernier arceau du ventre en ogive en devant, élargi d'avant en

arrière sur les côtés; divisé en deux moitiés inégales par une ligne en angle dirigé en arrière : la moitié antérieure carénée sur la ligne médiane; de deux pièces : la postérieure à peine plus longue que la précédente sur la ligne médiane, plus longue qu'elle sur les côtés : de six ou sept pièces : les deux latérales antérieures formant, avec les deux médianes, un demi-cercle dirigé en arrière : les deux latérales postérieures, paraissant unies ou peu nettement séparées par une pièce pâle; à peine aussi longues près de sa ligne médiane que les latérales antérieures.

Sciocoris angustipennis. MULS. et REY, Ann. de la Soc. Linn. de Lyon. 1850-51. p. 81. — MULS., Opusc. entom. t. I, p. 100.

Sciocoris sulcatus. FIEDER, Rhyncholog. in. Abhandl. d. Gesellsh. 1851-52. p. 151. 24. — Id. tiré à part. p. 27. 24. — Id. Eur. Hemipt. p. 360. 16.

Long. 0^m,0056 à 0^m,0067 (2 l. 1/2 à 3 l.). — Larg. 0^m,0023 à 0^m,0028 (1 l. à 1 l. 1/4) aux angles latéraux du pronotum. — 0^m,0028 à 0^m,0035 (1 l. 1/4 à 1 l. 2/5) vers la moitié de l'abdomen.

Corps ovulaire; subplaniuscule; testacé, d'un flave pâle ou testacé ou d'un flave cendré, en dessous. *Tête* tantôt en ogive, tantôt subarrondie en devant, parfois un peu entaillée à son bord antérieur; élargie d'avant en arrière presque en ligne droite sur les côtés, offrant au devant des yeux une petite dent plus ou moins sensible; à peine relevée à son bord : longitudinalement déprimée ou largement et peu profondément sillonnée entre l'épistome et chaque bord latéral; finement ponctuée : les points variablement de couleur foncière ou obscure, sur une partie de sa surface, mais ordinairement obscurs ou noirâtres sur les côtés de l'épistome et de chaque bord latéral, et constituant des bandes obscures prolongées jusqu'à sa partie postérieure; parfois noire ou obscure sur les sutures génales, surtout chez les individus ayant les points de couleur foncière. *Epistome* avancé jusqu'au quart ou au cinquième antérieur des joues. *Antennes* d'un blanc testacé, souvent à extrémité du 3^e article, la majeure partie du 4^e et le 5^e bruns ou brunâtres; à 2^e article à peine plus long que le 3^e. *Yeux* bruns, à moitié enchâssés dans les côtés de la tête. *Pronotum* échancré en devant; tronqué au bord postérieur de cette échancrure; plus d'un tiers plus large à ce bord

postérieur qu'à chaque troncature postoculaire ; élargi en ligne peu courbe jusqu'aux angles latéraux qui sont souvent un peu émoussés ; deux fois et quart à deux fois et demie aussi large à ses angles que long sur la ligne médiane ; longitudinalement déprimé ou sillonné de chaque côté à partir du côté interne des yeux jusqu'au bord interne du calus, au devant de la fossette voisine de ce dernier ; faiblement sillonné longitudinalement de chaque côté de la ligne médiane, qui parfois est elle-même légèrement sillonnée ; ponctué ; quelquefois entièrement d'un flave testacé, avec les côtés plus pâles, ordinairement marqués de points (excepté sur les côtes), enfoncés, noirs, plus prononcés sur les quatre sillons, sur chacun desquels ils constituent une sorte de ligne ou de bande obscure ; à cicatrices souvent peu distinctes et parfois à peine plus obsolètement ponctuées. *Ecusson* rétréci en ligne presque droite ou à peine subsinué vers les deux cinquièmes de ses côtés ; prolongé environ jusqu'aux trois cinquièmes de l'abdomen ; en ogive ou subarrondi à l'extrémité ; un peu plus longuement prolongé que les cories à leur angle postéro-externe ; offrant sur les deux cinquièmes antérieurs les traces d'une subconvexité basilaire subtriangulaire ; obtusément en toit après celle-ci, et creusé, sur son arête, d'un sillon plus prononcé postérieurement ; déprimé longitudinalement près de ses bords latéraux qui sont à peine relevés ; de la couleur du pronotum, marqué de points enfoncés parfois de couleur foncière, ordinairement obscurs ou noirâtres, surtout sur chaque dépression longitudinale sur laquelle ils constituent alors une sorte de bande obscure ; à stigmas représentés par un sillon ponctué, noir, souvent prolongé jusqu'aux sinuosités latérales ; ordinairement paré au côté interne de chaque stigma d'une tache d'un blanc livide ou flavescent, à peine calleuse. *Cories* prolongées, jusqu'à l'extrémité du 4^e arceau ventral, à leur angle postéro-externe : celui-ci, assez vif et à peine plus ouvert que l'angle droit ; en ligne droite ou non arquée en arrière sur les deux tiers externes de leur bord postérieur ; colorées et ponctuées à peu près comme l'écusson, avec le tiers basilaire de l'exocorie plus pâle, marqué de points petits, obsolètes et de couleur foncière : les points du reste de leur surface variablement noirâtres ou à peine obscurs ; à suture radiale nerviforme ; chargées près de cette suture, sur l'exocorie, d'une nervure naissant vers les deux tiers de

leur longueur et prolongée jusqu'au bord postérieur ; à suture cubitale prolongée jusqu'au niveau du tiers de l'écusson. *Mésocorie* plus large que l'exocorie : celle-ci un peu arquée en dehors. *Membrane* d'un blanc cendré laissant ordinairement à découvert les côtés du dos de l'abdomen ; au moins aussi longue que ce dernier, chez le ♂, ordinairement plus courte chez la ♀ ; chargée de quatre ou cinq nervures saillantes. *Tranche abdominale* testacée, marquée, sur les intersections des segments, d'une bande obscure formée par des points noirs et souvent réduite à deux petites taches noires, près du bord externe. *Bec* prolongé jusqu'à l'extrémité des hanches intermédiaires ; d'un flave testacé, avec le dernier article et souvent partie du précédent, noirs. *Repli du pronotum* et *repli des élytres* d'un flave pâle ou testacé, marqués de points légers et concolores ou à peine obscurs : le premier ordinairement noté d'une tache noire sous les angles latéraux. *Dessous du corps* d'un flave testacé, avec le sillon rostral noir, au moins sur les méso et métasternum, et sur la partie médiane antérieure du ventre. *Repli des joues* marqué de points noirs sur la moitié longitudinale externe, impectué sur l'interne. *Poitrine* marquée de points noirs assez ou très-petits, sur les côtés de ses flancs et sur les cotyles des hanches. *Postépisternums* d'un flave pâle, marqués de points nébuleux ou obscurs à leur côté interne. *Ventre* d'un flave pâle ou cendré, avec la partie médiane des 1^{er} et 2^e arceaux noire ; ordinairement rose en devant, chez le ♂ ; pointillé, souvent d'une manière obsolète : les petits points parfois noirâtres, d'autres fois concolores ; à stigmates noirs ou obscurs ; marqué d'une petite tache noire à l'angle antéro-externe de ses arceaux ; non paré de bandes longitudinales noires. *Pieds* d'un flave testacé à peine ou parcimonieusement ponctués d'obscur. *Tibias* brièvement spinosules ; ces spinules un peu obscures : huit à dix sur la tranche externe des antérieures.

Cette espèce est principalement méridionale, elle est assez commune dans notre ancienne Provence.

Obs. La couleur foncière est d'un flave testacé ou d'un cendré roussâtre ; mais elle varie suivant que les points sont noirs, noirâtres ou à peine obscurs, dans le premier cas l'insecte paraît grisâtre : dans le second d'un jaune testacé chez les individus les plus pâles, c'est-à-

dire ceux chez lesquels la matière colorante a fait défaut, les autres sont souvent unicolores, ou seulement brunâtres à l'extrémité; ont les lignes obscures de la tête et du prothorax indistinctes, la partie tectiforme de l'écusson moins prononcée, le dessous du ventre non ponctué d'obscur; chez les individus plus foncés en couleur, le ventre est au contraire plus marqué de points obscurs ou noirâtres.

Le *Sc. angustipennis* s'éloigne du *macrocephalus* par ses yeux à moitié enchâssés dans les côtés de la tête; par son écusson sillonné; des *Helperi* et *terreus* par ses postépisternums et son ventre pâle; des *auritus* et *fissus*, par les côtés de son pronotum pâles jusqu'aux angles latéraux; de l'*auritus* d'ailleurs, par la membrane de ses cories non maculées de brun; du *fissus*, par le devant de sa tête non relevé et bifide; des *curtipennis* et *umbrinus*, par les côtés de son pronotum non ponctués de noir ou de brun, par son écusson sillonné, etc.

Nous avons conservé à cette espèce le nom que nous lui avons donné: notre publication ayant devancé de quelques mois celle du t. 7, des mémoires de la Société des sciences de Bohême.

3. *Sciocoris fissus*; MULSANT et REY.

D'un blanc cendré; marqué en dessus de points enfoncés bruns, excepté sur une bordure des deux tiers antérieurs des côtés du pronotum et sur le tiers basilaire des exocories. Tête relevée et comme bidentée, en devant. Ecusson plus long que les cories à leur angle postéro-externe: cet angle assez vif; à points calleux blancs, souvent marqués de quelques autres taches basilaires blanches. Cories plus larges chacune que l'écusson, à leur angle postéro-interne: à membrane non maculée de brun. Repli du pronotum flave, marqué d'une tache noire sous les angles latéraux. Postépisternums flaves extérieurement. Ventre d'un blanc cendré, marqué de points obscurs constituant ordinairement quatre rangées ou bandes obscures.

Sciocoris umbrinus, RAMB., Faun. de l'Andal. t. II. p. 120. 4?

Long. 0^m,0045 à 0^m,0048 (2 l. à 2 l. 1/8). — Larg. 0^m,0024 à 0^m,0026 (2 l. 1/8 à 2 l. 1/5) aux angles latéraux du pronotum. — 0^m,0033 (1 l. 1/2) vers la moitié de l'abdomen.

Corps ovalaire; très-médiocrement convexe. *Tête* en ogive, un peu entaillée, livide et relevée en rebord, en devant; plus large entre les yeux que longue depuis cette ligne transversale imaginaire jusqu'au point le plus avancé de son bord antérieur; d'un blanc cendré flavescent; densément et presque uniformément marquée de points enfoncés noirs. *Epistome* avancé jusqu'aux deux tiers ou trois quarts antérieurs des joues. *Yeux* bruns, globuleux, assez gros, presque à moitié enchâssés dans les côtés de la tête. *Antennes* d'un testacé cendré ou pâle, avec les deux derniers articles brunâtres. *Pronotum* peu profondément échancré en devant, un peu arqué en arrière au bord postérieur de cette échancrure qui est étendue jusqu'aux yeux; trois fois aussi large à ce bord que chaque troncature postoculaire; élargi en ligne sensiblement courbe jusqu'aux angles latéraux, qui sont peu émoussés; deux fois et demie aussi large à ces angles que long sur sa ligne médiane: à cicatrices transverses, en partie imponentées; d'un brun cendré flavescent; marqué de points enfoncés noirâtres qui le font paraître d'un cendré grisâtre: ces points moins noirs et plus petits, au devant des cicatrices, plus petits et moins obscurs sur la partie médiane de cette région antérieure et sur le reste de sa surface; non ponctué de noir sur les deux tiers antérieurs de ses côtés; offrant souvent une ligne médiane pâle très-étroite; marqué de deux ou trois taches obscures sur chaque cicatrice; sans traces ou presque sans traces de sillon transverse. *Ecusson* faiblement sinué vers le tiers ou les deux cinquièmes de ses côtés; subarrondi postérieurement; moins large qu'une corie vers l'angle postéro-interne de celles-ci; prolongé à peine jusqu'aux trois cinquièmes de l'abdomen; notablement moins long que les cories à leur angle postéro-externe; marqué de deux stigmas formés d'une fossette noire obtriangulaire; paré, au côté interne de chacun de ces derniers, d'une tache d'un blanc flavescent, et parfois de deux autres petites taches basilaires de même couleur; à tuméfaction basilaire très-faible; d'un blanc cendré flavescent; marqué de points enfoncés petits, noirs ou noirâtres, affaiblis vers l'extrémité, et constituant souvent quelques taches basilaires brunes, et quelques autres près de la ligne médiane, qui se montre parée d'une fine ligne pâle, non prolongée jusqu'à l'extrémité. *Cories* prolongées jusqu'à l'extré-

mité du 4^e arceau ventral, à leur angle postéro-externe; cet angle vif et aigu; en ligne à peu près droite à leur bord postérieur, depuis la moitié de la mésocorie jusqu'au bord externe; d'un blanc cendré flavescent, marqué de points enfoncés obscurs; à suture radiale prolongée jusqu'aux trois quarts, non accompagnée postérieurement d'une nervure sur l'exocorie. *Membrane* hyaline, à cinq ou six nervures. *Dos de l'abdomen* presque entièrement noir. *Tranche abdominale* d'un blanc cendré flavescent, avec les intersections parées d'une bande formée de deux lignes de points noirs. *Bec* testacé, avec l'extrémité obscure; prolongé presque jusqu'aux hauches postérieures. *Repli des joues* d'un flave roussâtre livide; marqué de points noirs, avec un espace triangulaire au côté externe du tubercule antennifère, imponctué de noir. *Repli du pronotum* d'un flave roussâtre livide, marqué d'une tache noire sous les angles latéraux. *Repli des élytres* de la couleur de celui du pronotum, avec une tache basilaire noirâtre. *Poitrine* d'un blanc cendré; marqué, sur les côtés de chacun de ses segments, d'une grosse tache obscure formée par des points enfoncés noirs. *Sillon rostral* noir. *Postépisternums* flaves extérieurement; ponctués de noir au côté interne. *Ventre* d'un blanc cendré ou flavescent, marqué de petits points enfoncés bruns ou obscurs, presque nuls sur la partie médiane, constituant sur les côtés deux sortes de rangées ou de bandes obscures: la latérale plus large, laissant sur chaque arceau une tache en demi-ovale pâle. *Pieds* d'un livide ou flave roussâtre: cuisses marquées, vers les deux tiers de leur côté antérieur, d'un demi-anneau brun, formé par des petits points noirâtres. *Tibias* ciliés en dessous, inermes sur leur arête externe.

Cette espèce a été prise à Hyères (Var), (coll. Signoret).

Obs. Le *S. fissus* se distingue de toutes nos espèces françaises par sa tête relevée et bifide, en devant. Il s'éloigne d'ailleurs du *macrocephalus* par ses yeux à moitié enchâssés dans les côtés de la tête; de l'*angustipennis* par les côtés de son pronotum non paré d'une bordure pâle prolongée jusqu'aux angles latéraux, par son écusson non sillonné longitudinalement; de l'*auritus*, par la membrane de ses cories non maculée de brun; des *umbrinus* et *curtipennis*, par les côtés de son pronotum non ponctués de noir sur leur moitié antérieure; par le repli

de son pronotum non ponctné de noir et marqué seulement d'une tache noire sous les angles latéraux ; des *S. Helferi* et *terreus*, par ses postépisternums flaves au lieu d'être noirs à leur côté interne ; par son ventre non marqué, sur son avant-dernier arceau, d'une grosse tache noire, ni de deux bandes longitudinales plus antérieures.

4. *Sciocoris auritus*; Mulsant et Rey.

D'un flave roussâtre ou d'un flave testacé ou cendré ; marqué en dessus de points enfoncés noirs ou noirâtres, qui lui donnent une teinte grisâtre : deux tiers antérieurs des côtés du pronotum et tiers basilaire de chaque exocorie, non ponctués d'obscur. 2^e article des antennes de moitié plus long que le 3^e. Ecusson non tectiforme, plus étroit que chaque corie, vers leur angle postéro-interne ; à points calleux blancs. Membrane des cories hyaline, maculée de brun. Repli du pronotum marqué d'une tache noire sous les angles latéraux, flave sur le reste. Postépisternums flaves extérieurement. Ventre testacé, pointillé de brunâtre : ces points formant le plus souvent six rangées de taches brunâtres ; paré latéralement d'une tache plus foncée aux intersections des segments. Pieds ponctués de brun.

♂ Dernier arceau ventral arrondi ou obtusément arrondi en devant, parallèle sur les côtés ; tronqué et muni d'un rebord pâle à son bord postérieur, avec la partie médiane creusée d'une fossette noire, plus large que longue, de chaque côté de laquelle part un sillon un pen obliquement transverse, dirigé vers les trois quarts du bord latéral.

♀ Dernier arceau ventral arrondi en devant, en angle rentrant sur les côtés ; divisé par une ligne transversale en deux moitiés presque égales : l'antérieure à peine plus longue, de deux pièces : la postérieure de six ou sept pièces : les deux antérieures latérales constituant, prises ensemble, une ogive dirigée en arrière : les postérieures sondées ; la médiane antérieure en parallélogramme transverse : la seconde médiane plus étroite, presque carrée, non prolongée aussi longuement que les latérales antérieures : celles-ci près d'une fois plus longues sur la ligne médiane que les latérales postérieures.

Sciocoris auritus. MULS. et REY, Ann. de la Soc. Linn. t. III. p. 126. — MULS., Opusc. Entom. t. VII. p. 126.

Long. 0^m,0045 à 0^m,0056 (2 l. à 2 l. 1/2). — Larg. 0^m,0022 à 0^m,0029 (1 l. à 1 l. 2/3) aux angles latéraux du pronotum; 0^m,0026 à 0^m,0033 (1 l. 1/3 à 1 l. 1/4) vers la moitié des côtés du ventre.

Corps ovale-oblong; subplaniuscule; testacé, d'un flave cendré ou d'un flave testacé eu dessus et marqué de points enfoncés généralement noirs, qui lui donuent une teinte grisâtre. *Tête* arrondie en devant, parfois faiblement eutaillée à son bord antérieur, à peine plus longue au-devant des yeux que large entre les organes; planiuscule, très-légèrement ou peu sensiblement relevée à son bord; munie d'une dent plus ou moins sensible au devant des yeux; marquée de points enfoncés noirs, assez serrés. *Epistome* avancé jusqu'au quart antérieur des joues. *Antennes* d'un flave testacé, avec les deux derniers articles et l'extrémité du 3^e ordinairement brunâtres: le 2^e, de moitié environ plus grand que le 3^e et le 4^e, à peine ou un peu plus long que le 2^e. *Yeux* bruns, à moitié engagés dans les côtés de la tête. *Pronotum* peu profondément échancré eu-devant, faiblement en arc dirigé eu arrière au bord postérieur de cette échancrure, deux fois et quart ou deux fois et demie aussi large entre les yeux que chaque troncature postoculaire; élargi en ligne un peu courbe jusqu'aux angles latéraux qui sont peu émoussés; deux fois et quart aussi large à ces angles que long sur sa ligne médiane: à cicatrices sublinéairement transverses, imponctuées; rayé d'un sillon transverse débordant un peu les cicatrices; marqué, comme la tête, de points enfoncés noirs ou obscurs assez serrés, mais paré de chaque côté d'une bordure flave, marquée de points plus petits et de couleur foncière: cette bordure parallèle depuis l'angle de devant jusqu'au sillon transverse, rétrécie ensuite jusqu'aux deux tiers ou un peu plus des côtés. *Escusson* rétréci eu ligne droite sur les côtés; ou offrant vers le tiers ou un peu plus de faibles traces de sinuosités; en ogive ou subarrondi à l'extrémité; prolongé jusqu'aux trois cinquièmes de l'abdomen; ordinairement plus longuement prolongé que les cories à leur angle postéro-externe; aussi large que les trois quarts d'une corie vers l'angle postéro-interne de celles-ci; chargé d'une tuméfaction basilaire assez

friable, obtriangulaire : celle-ci parfois suivie des traces d'une faible carène très-obtuse et souvent nulle ou à peu près ; marquée, comme le pronotum, de points enfoués noirs ou obscurs, ordinairement affaiblis ou peu obscurs vers l'extrémité, qui paraît alors flavescente ou d'un flave roussâtre ou testacé ; noté à chacun de ses angles de devant d'un stigma noir, en forme de sillou assez court et graduellement rétréci ; chargé au côté interne de celui-ci d'un point calleux, d'un blanc livide. *Cories* prolongées jusqu'au tiers du cinquième arceau ventral ; à angle postéro-externe vif et aigu ; en ligne droite très-oblique, sur les deux tiers externes de leur bord postérieur ; d'un flave cendré ou testacé et ponctuées de noir comme l'écusson, avec le tiers basilaire de l'exocorie plus roussâtre et marquée de points plus petits et de couleur foncée ; ordinairement imponctuées sur une partie au moins des bords de la suture radiale ; celle-ci, nerviforme, non accompagnée d'une nervure sur la partie postérieure de l'exocorie ; suture cubitale prolongée jusqu'au niveau du tiers ou des deux cinquièmes de l'écusson. *Membrane* subhyaline chargée de six à huit nervures ; ordinairement maculée de taches brunes ou brunâtres sur les intervalles. *Dos* de l'abdomen noir, marqué sur les côtés d'une bordure de taches d'un roux testacé. *Tranche abdominale* marquée de points enfoués noirs, laissant au milieu du côté externe de chaque segment, une tache d'un roux testacé anguleuse en dedans. *Repli des joues* presque uniformément ponctué de noir, offrant parfois un très-petit espace imponctué au côté externe du tubercule antennifère. *Repli du pronotum* subparallèle jusqu'à la moitié, rétréci ensuite ; flave testacé ; paré d'une tache noire sous les angles latéraux. *Repli des élytres* flave testacé. *Dessous du corps* testacé ou d'un roux flave ; sillou rostral noir ; poitrine marquée de points enfoués noirs, constituant trois sortes de taches noires sur les côtés de celle-ci. *Ventre* d'un flave testacé, avec la partie médiane du bord antérieur du premier arceau, noire ; noté d'un point blanchâtre au côté interne des stigmates ; finement pointillé : les points parfois concolores, surtout chez la ♀, d'autrefois obscurs ou noirâtres et constituant le plus souvent six rangées de taches brunes ou brunâtres ; marqué, de chaque côté, d'une tache plus foncée aux intersections des segments. *Pieds* d'un testacé livide, ponctués de brun ou de fauve : cuisses marquées sur les deux

tiers de leur côté antérieur, d'une tache formée de la réunion de deux ou trois points bruns. *Tibias* peu ou pas distinctement spinosules sur leur tranche externe.

Cette espèce habite nos provinces méridionales. Nous l'avons prise communément dans les environs de Marseille, Avignon et Nîmes. On la trouve sous les pierres et parmi les mousses qui couvrent les roches, dans les lieux arides et escarpés.

Obs. Le *S. auritus* se distingue des *S. macrocephalus* et *angustipennis* par son pronotum ponctué de noir sur le tiers postérieur de ses côtés, par la membrane de ses cories maculées de brun; il s'éloigne en outre du *macrocephalus* par ses yeux à moitié encaissés dans les côtés de la tête, par le repli de son pronotum marqué d'une tache noire; et de l'*angustipennis* par son écusson non sillonné sur la ligne médiane et peu ou point sensiblement en toit. Il se distingue du *fuscus* par sa tête non bifide et relevée en devant; par la membrane de ses élytres maculée de brun; des *umbrinus* et *curtipennis*, par ce dernier caractère, par les côtés de son pronotum impunctués de noir sur leurs deux tiers antérieurs, par le repli de son pronotum non ponctué de noir, si ce n'est sous les angles latéraux, par l'angle postéro-externe des cories vif, par la mésocorie notablement plus large que l'exocorie; des *Helferi* et *terreus* par ses postépisternites à fond flavescents; par son ventre noir paré de deux bandes longitudinales noires, convergeant vers une tache de même couleur, située sur l'avant-dernier arceau.

Le *Sc. Gravenhorsti*, FIEBER, qu'on trouve en Allemagne, mais que nous ne savons pas avoir été prise en France, a beaucoup d'analogie avec le *S. auritus*; mais il a le corps proportionnellement plus étroit (0^m,0022 aux angles du pronotum, au lieu de 0^m,0026), plus parallèle ou moins ovale; le 2^e arceau de la tranche abdominale peu apparent en dessus; l'écusson à peine plus large, vers les quatre cinquièmes de sa longueur, que les trois quarts d'une corie, au lieu d'être aussi large que l'une de celles-ci, etc.

Sciocoris Gravenhorsti, FIEBER, *Rhynchot. in. Abhandl. d. böhm. Gesellsch. t. VII.* 1851-52. p. 446. 16. — *Id.* tiré à part. p. 22. 16. — FIEBER, *Europ. Hemipt.* p. 360. 15.

Le *Sc. maculatus* du même auteur a le corps proportionnellement un peu plus large, plus ovalaire que celui de notre *Sc. auritus*; la bordure pâle des côtés du pronotum plus large que le diamètre d'un œil, vers le sillon transverse, au lieu de l'avoir moins large; l'écusson un peu plus large, vers les quatre cinquièmes de sa longueur que le diamètre transversal d'une corie dans le même point; les cories en ligne moins obliquement transversale à leur bord postérieur, à peine plus longues que l'écusson à leur angle postéro-externe, dépassant à peine à cet angle la moitié ou les deux tiers du 4^e arceau ventral, c'est-à-dire n'atteignant pas l'extrémité de cet arceau.

Sc. maculatus. FIEBER, Eur. Hemipt. p. 360 14.

Patrie : la Dalmatie et la Sicile.

A cette section se rattache l'espèce suivante :

Sciocoris Le Prieuri, PENNIS. *D'un roux testacé en dessus, et marqué de points enfoncés noirs, qui lui donnent une teinte d'un roux fauve. Deux tiers antérieurs des côtés du pronotum et base des exocories non ou à peine ponctués d'obscur. Pronotum noir à sa base jusqu'aux fossettes ou jusqu'au calus. Ecusson souvent plus pâle et plus finement ponctué à l'extrémité; notablement moins long que les cories à leur angle postéro-externe, moins large que l'une d'elles à leur angle postéro-interne. Cories prolongées jusqu'à l'extrémité du 4^e arceau ventral; à angle postéro-externe aigu; membrane maculée de taches brunâtres. Repli du pronotum non ponctué de noir, mais marqué d'une tache noire sous les angles latéraux. Postépisternums flaves à leur côté externe. Ventre flave, paré d'une bande longitudinale médiane noire, incomplète, aboutissant à une tache de même couleur située sur l'avant-dernier arceau.*

Sciocoris Le Prieuri. PENNIS, in Litter.

Long. 0^m,0045 à 0^m,0056 (2 l. à 2 l. 1/2). — Larg. 0^m,0022 à 0^m,0026 (1 l. à 1 l. 1/5) aux angles latéraux du pronotum. — 0^m,0025 à 0^m,0029 (1 l. 1/8 à 1 l. 2/5) vers la moitié de l'abdomen.

Patrie : Bône (Algérie) (coll. Perris).

Obs. Cette espèce se distingue de toutes les autres par son pronotum paré d'une bordure noire couvrant la base entre les deux calus; par la bande noire située sur la partie médiane des six premiers arceaux du ventre. Quelquefois cette bande est en partie effacée ou interrompue, ou d'autrefois divisée longitudinalement par une ligne claire.

Le dos de l'abdomen est noir, bordé de taches d'un roux testacé sur les trois derniers arceaux. Le repli des joues est uniformément ponctué de noir.

5. *Scloecoris curtispennis*; MULSANT et REY.

Testacé ou d'un testacé roussâtre; presque uniformément marqué en dessus, de points bruns ou noirs, qui lui donnent une teinte d'un testacé fauve ou brunâtre. Pronotum deux fois et demie aussi large que long: en ligne droite, à sa base. Ecusson un peu plus long que les cories; offrant les faibles traces d'une carène obtuse non prolongée jusqu'à l'extrémité; à points calleux, de couleur foncière. Cories sensiblement plus étroites chacune, vers leur angle postéro-interne, que l'écusson; subarrondies à leur bord postérieur; à exocories à peu près aussi longues chacune que la mésocorie vers les deux tiers de leur longueur. Repli du pronotum non ponctué de noir, si ce n'est près des bords externe et postérieur. Postépisternums fauves extérieurement. Ventre sans tache noire sur l'avant-dernier arceau.

♂ Ventre habituellement densément et plus obscurément ponctué, et conséquemment plus noir; à dernier arceau arrondi en devant, parallèle ou un peu rétréci en arrière sur les côtés; échancré et concave sur le tiers médian au moins de sa partie postérieure, avec les angles postérieurs munis d'un relief en forme de C, et la partie médiane bituberculée.

♀ Ventre ordinairement plus clair; à dernier arceau arrondi en devant, élargi ensuite en ligne droite, sur les côtés; divisé par une ligne transversale en deux moitiés subégales: l'antérieure, plus courte, de deux pièces: la seconde de six ou sept pièces: les latérales antérieures offrant, prises ensemble, un demi-cercle dirigé en arrière, au moins aussi longues que les latérales postérieures près de la ligne mé-

diane : les deux médianes, de même largeur, un peu moins longuement prolongées que les latérales qui les enclosent.

Cimex umbrinus. Panz. Faun. Germ. 93. 15. — LATR., Hist. nat. t. XII. p. 190. 19. — HANN., Wanz. t. I. p. 193. pl. XXXI. fig. 100. — FIEBER, Rhynchot. fa. Abhandl. d. böhm. Gesellsch. t. VII. p. 440. 7. — Id. tiré à part, p. 167. — Id. Eur. Hemipt. p. 353. 10 (type).

Long. 0^m,0045 à 0^m,0067 (2 à 3 l.). — Larg. 0^m,0026 à 0^m,0033 (1 l. 1/5 à 1 l. 1/2) aux angles latéraux du pronotum. — 0^m,0030 à 0^m,0045 (1 l. 2/5 à 2 l.) vers la moitié de l'abdomen.

Corps ovale-oblong; subplaniuscule; testacé ou d'un testacé roussâtre, et presque uniformément marqué de points enfoncés noirs ou noirâtres, en dessus : les points quand ils sont noirs lui donnent une teinte plus foncée. *Tête* subarrondie ou un peu en demi-cercle ogival, en devant, ordinairement peu ou point échancrée dans le milieu de son bord antérieur; élargie presque en ligne droite sur les côtés, et souvent sans dent sensible au-devant des yeux; plane, légèrement déprimée longitudinalement entre l'épistome et les bords latéraux : testacée; marquée de points enfoncés noirs ou obscurs. *Epistome* avancé jusqu'aux trois quarts des joues. *Antennes* testacées, avec les deux cinquièmes postérieurs du 3^e article, la presque totalité des 4^e et 5^e, bruns ou brunâtres. *Yeux* bruns, à moitié engagés dans les côtés de la tête. *Pronotum* échancré en devant; tronqué au bord postérieur de cette échancrure; plus d'une fois plus large à ce bord qu'à chaque troncature postoculaire; une fois environ plus large à ce même bord que l'espace compris entre l'une de ses extrémités et le bord latéral; élargi en ligne un peu courbe sur les côtés jusqu'aux angles latéraux qui sont peu émoussés; deux fois et demie aussi large à ses angles que long sur la ligne médiane; chargé d'un calus assez saillant, suivi d'une fossette assez marquée; à peine aussi long ou un peu moins long sur sa ligne médiane que la tête : tronqué en ligne droite à sa base; à cicatrices linéaires, lisses; marqué après celles-ci, d'un sillon transverse linéaire et un peu profond; testacé; uniformément marqué de points noirs ou obscurs. *Écusson* rétréci en ligne presque droite, sur les côtés, subarrondi à l'extrémité; à peine prolongé jusqu'aux trois cinquièmes de l'abdo-

men ; un peu plus long que les cories à leur angle postéro-externe ; d'un tiers plus large que l'une d'elles vers leur angle postéro-interne ; chargé sur son tiers basilaire ou un peu plus d'une subconvexité basilaire obtriangulaire ; légèrement en toit ou offrant les faibles traces d'une carène non prolongée jusqu'à l'extrémité ; à stigmas représentés par un léger et court s'il on marqué de points enfoncés noirs ou parfois seulement obscurs, et alors peu distincts du reste de la couleur foncière ; marqué, au côté interne de chacun de ces stigmas, d'une tache pâle à peine calleuse ; testacé, marqué de points enfoncés noirs ou obscurs. *Cories* à peine prolongées jusqu'aux deux tiers ou trois quarts du 4^e arceau ventral, à leur partie postéro-externe ; subarrondies ou très émonssées ordinairement à celles-ci, et moins longues à leur angle postérieur que près de la mésocorie ; plus arquées que chez les espèces précédentes sur les deux tiers postérieurs de leur bord externe ; colorées et ponctuées comme le pronotum ; n'offrant pas ordinairement près de la suture radiale, de traces d'une nervure sur le tiers postérieur de l'exocorie ; à exocories aussi larges ou presque aussi larges chacune que la mésocorie. *Membrane* laissant à découvert les côtés du dos de l'abdomen ; d'un cendré pâle ou testacé à trois ou quatre nervures saillantes : l'interne bifurquée. *Dos de l'abdomen* noir sur les deux ou trois premiers segments et sur le tiers médiaire des suivants, testacé ou d'un roux fauve et marqué de points obscurs sur les côtés de ces derniers. *Tranche abdominale* testacée ; marquée sur les intersections des segments d'une sorte de bande obscure formée par des points enfoncés noirs ou noirâtres, égale aux parties imponctuées d'obscur. *Repli du pronotum* d'un flave pâle ou testacé ; marqué de points enfoncés noirs, le plus souvent seulement près de ses bords extérieurs et postérieurs, sans tache ponctiforme noire sous les angles latéraux. *Repli des cories* d'un flave pâle ou testacé, souvent presque imponctué, d'autres fois pointillé de noir. *Dessous du corps* d'un testacé pâle livide ou flavescent ; presque uniformément marqué de petits points enfoncés noirs et peu rapprochés, sur le repli des jointures et sur la poitrine. *Sillon rostral* noir. *Postépisternums* flaves, extérieurement. *Ventre* noir sur le sillon transverse médian antérieur ; explané sur les côtés ; marqué de points enfoncés noirs plus rapprochés que ceux de la poitrine qui le font

paraître souvent presque noir, surtout chez le ♂, souvent blanchâtre sur la ligne médiane et paré de chaque côté de celle-ci de deux rangées de taches ponctiformes blanchâtres : la moins voisine du milieu située sur les stigmates ; marqué sur les côtés de chaque arceau d'un espace ordinairement moins ponctué, constituant une tache ovale plus pâle. *Pieds* d'un flave pâle et testacé ; ponctué de noir : cuisses imponctuées près du genou.

Cette espèce paraît habiter les différentes zones de notre pays. On la trouve dans les environs de Paris. Nous l'avons prise à la Chartreuse et dans le midi. Elle n'est pas rare dans les environs de Lyon.

Obs. Le *S. curtipennis* se distingue de toutes les autres espèces de notre pays par ses cories subarrondies à leur bord postérieur, plus courtes à l'angle postéro-externe de l'exocorie que près de la mésocorie ; par ses exocories aussi larges ou presque aussi larges chacune que la mésocorie. Elle s'éloigne d'ailleurs du *macrocephalus* par ses yeux en partie enchâssés dans les côtés de la tête ; par son écusson non marqué d'une tache noire à l'extrémité ; par les côtés de son pronotum ponctués de noir sur toute leur longueur : ce caractère le distingue des *S. fissus*, *angustipennis* et *auritus*. Il n'a d'ailleurs ni la partie antérieure de la tête relevée et bifide, comme le *fissus*, ni l'écusson sillonné, comme l'*angustipennis*, ni la partie antérieure des côtés du pronotum dépourvu de points noirs, l'écusson plus étroit que chaque corie, vers leur angle postéro-externe et la membrane des cories maculée de brun, comme chez l'*auritus*. Il s'éloigne enfin des *S. Helferi* et *terreus* par ses postépisternums pâles à leur côté externe et par son ventre sans bandes longitudinales noires. Il a beaucoup d'analogie avec l'*umbrinus* ; mais il s'en distingue par son pronotum moins court proportionnellement à sa largeur, en ligne droite à sa base ; par ses cories plus courtes, subarrondies à leur bord postérieur, moins longuement prolongées à l'angle postéro-externe de l'exocorie qu'à celui de la mésocorie ; par ses postépisternums pâles, au lieu d'être nébuleux ; par le repli du pronotum entièrement marqué de points noirs ou bruns, seulement près des bords extérieur et postérieur.

6. *Sciocoris umbrinus* ; WOLFF.

Testacé ou d'un testacé roussâtre, et presque uniformément marqué, en dessus, de points bruns ou noirs, qui lui donnent une teinte d'un testacé fauve ou brunâtre. Pronotum trois fois aussi large que long, un peu échancré en arc à sa base. Ecusson aussi long ou à peu près que les cories : offrant ordinairement des traces d'un carène obtuse non prolongée jusqu'à l'extrémité; à points calleux blancs. Cories à peu près aussi larges chacune vers leur angle postéro-interne, que l'écusson; en angle aigu à leur angle postéro-externe; à exocories moins large chacune que la mésocorie, vers les deux tiers de leur longueur. Repli du pronotum ponctué de noir. Postépisternums flaves extérieurement. Ventre non marqué d'une large tache noire sur l'avant-dernier arceau.

♂ Ventre habituellement plus coloré, brun ou brun noir, avec les stigmates blancs et marqués d'une rangée longitudinale de petites taches blanches entre chaque stigma et la ligne médiane, et d'une tache pâle au milieu du bord latéral des arceaux : le dernier arrondi en devant, parallèle sur les côtés, offrant chaque tiers externe de son bord postérieur obliquement transverse, convergeant en dedans; ce bord interrompu dans son tiers médiaire et muni dans ce point d'un tubercule dirigé en arrière, de chaque côté duquel part un sillon transverse, dirigé vers la moitié des bords latéraux.

♀ Ventre moins foncé. Dernier arceau arrondi en devant, élargi en ligne presque droite d'avant en arrière, sur les côtés; divisé par une ligne transversale en deux moitiés inégales; l'antérieure plus courte, de deux pièces, et paraissant souvent offrir une petite pièce triangulaire vers l'extrémité de la suture médiane : la seconde de sept pièces : les deux intermédiaires antérieures, presque confondues en une seule, rétrécies d'avant en arrière : les deux latérales antérieures plus longues près de la ligne médiane que les latérales postérieures : celles-ci séparées par une pièce médiane dont les bords latéraux saillants constituent un V.

Cimex umbrinus. WOLFF, Icon. Cimic (1804). p. 141. 136. pl. XIV. fig. 136.

Sciocoris brevicollis. FIEBER, Rhynchot. fa. Adhandl. de bobm. Gesselleh. t. VII. 1852. p. 441. 8. — Id. tiré à part. p. 17. 8. — Id. Eur. Hemipt. p. 489. 9 (type).

Long. 0^m,0051 à 0^m,0061 (2 l. 1/4 à 2 3/4). — Larg. 0^m,0025 à 0^m,0033 (1 l. 1/8 à l. 1/2).

Corps ovalaire ou ovale-oblong; subplaninscèle; testacé ou d'un testacé cendré et presque uniformément marqué, en dessus, de points noirs ou noirâtres qui lui donnent une teinte grise. Tête arrondie ou subarrondie en devant; à peine sinuée, et munie d'une faible dent, au devant des yeux; planiuscèle, un peu relevée en rebord, déprimée entre l'épistome et les bords latéraux; testacée; uniformément marquée de points noirs rapprochés. Epistome un peu saillant, avancé jusqu'aux deux tiers ou trois quarts des joues. Antennes testacées ou d'un testacé fauve, avec les deux derniers articles presque entièrement et souvent une partie du 3^e, bruns; le 2^e à peine aussi long ou un peu moins long que le 3^e. Yeux bruns ou noirs; à moitié engagés dans les côtés de la tête. Pronotum échancré en devant, d'une profondeur presque égale au diamètre d'un œil; trouqué au bord postérieur de cette échancrure; plus d'un tiers plus large à ce bord qu'à chaque tronçature postoculaire; une fois environ plus large à ce même bord, que l'espace compris entre l'une de ses extrémités et le bord latéral; élargi en ligne un peu arquée, sur les côtés, jusqu'aux angles latéraux qui sont un peu émoncés; deux fois et demie aussi large à ces angles que long sur sa ligne médiane; à cicatrices linéaires et peu apparentes; creusé d'un sillon transverse plus ou moins faible; chargé d'un calus assez saillant, borné par une fossette avancée jusqu'au sillon transverse; cendré, testacé ou d'un testacé cendré; uniformément marqué de points noirs ou bruns rapprochés. Ecusson rétréci en ligne à peu près droite; arrondi ou subarrondi à l'extrémité; prolongé au moins jusqu'au trois cinquièmes de l'abdomen; un peu plus long ou à peine aussi long que les cories à leur angle postéro-externe; un peu plus long que l'une d'elle à leur angle postéro-interne; chargé sur son tiers basilaire d'une subconvexité obtriangulaire; offrant ordinairement, après la subconvexité, une carène obtuse non prolongée jusqu'à l'extrémité et parfois

obsoète ou peu sensible; à stigmas représentés par un point fossette noir; chargé au côté interne de chacun de ces stigmas, d'un petit calus blanc, cendré, testacé ou testacé cendré, et uniformément marqué comme le pronotum de points noirs ou noirâtres rapprochés. *Cories* prolongées jusqu'à l'extrémité du 4^e arceau ventral, à leur angle postéro-externe; cet angle assez vif, peu aigu; faiblement arquées à leur bord postérieur; colorées comme l'écusson; un peu moins deusément ponctuées de noir ou de brun; à mésocorie un peu plus large que l'exocorie; à suture radiale non accompagnée postérieurement d'une nervure; à suture cubitale prolongée jusqu'au tiers de l'écusson. *Membrane* nébuleuse ou obscure; laissant un peu à découvert les côtés du dos de l'abdomen; ordinairement à cinq nervures saillantes; l'avant-dernière externe, ordinairement bifurquée. *Dos de l'abdomen* noir sur les trois premiers segments et sur le tiers médiaire des suivants, testacé ou d'un testacé nébuleux sur les côtés de ceux-ci. *Tranche abdominale* testacée, marquée de points bruns, plus petits sur la partie médiaire de chaque arceau, plus foncé et plus épais près des bords antérieur et postérieur de ceux-ci, où ils forment une bande transversale brune. *Bec* prolongé jusqu'au métasternum; testacé avec l'extrémité brune. *Repli des joues et pièces pré-sillaires* testacés, ponctués de noir ou de brun. *Repli du pronotum et repli des cories* testacés, ponctués de brun. *Poitrine* testacée ou d'une teinte rapprochée; peu ou point marquée de grosses taches noires sur les côtés (parfois cependant notées d'une tache nébuleuse sur les côtés de l'autépectus); région odorifique couleur de chair livide ou nébuleuse, pointillée de noir. *Sillon rostral* noir. *Postépisternums* ordinairement obscurs ou nébuleux à leur côté externe, parfois d'un testacé flavescent. *Ventre* parfois presque entièrement brun ou brun noir, avec une bande noire sur le milieu des deux premiers arceaux, marqué d'un point blanc sur les stigmates; ordinairement paré en outre d'une rangée d'un blanc testacé plus ou moins complète entre les stigmas et la ligne médiaire, quelquefois avec celle-ci pâle et offrant au moins sur les parties antérieures de sa région médiaire une couleur foncière fauve ou d'un fauve testacé ou roussâtre, entre les points bruns; marqué sur la moitié médiaire du repli de la tranche de points noirs moins rapprochés; noir ou noirâtre sur chaque tiers antérieur et postérieur de la

tranche. *Pieds* testacés ou d'une couleur rapprochée, peu ponctués de noir ou de brun.

Cette espèce paraît rare en France ; nous l'avons prise seulement quelquefois dans les montagnes des Basses-Alpes.

Obs. Elle se distingue de toutes les précédentes par le 2^e article des antennes plus court que le 3^e ; par ses postépisternums ordinairement nébuleux ou obscurs à leur côté externe.

Le *S. umbrinus* s'éloigne des *S. Helferi* et *terreus* par son ventre non paré, sur l'avant-dernier arceau, d'une grosse tache noire, vers laquelle convergent deux larges bandes noires ; des *macrocephalus*, *angustipennis*, *auritus* et *fissus*, par les côtés de son pronotum ponctués de noir jusqu'aux angles latéraux ; sous ce rapport il se rapproche du *curtipennis* ; mais il s'en distingue par le 2^e article de ses antennes généralement plus court que le 3^e ; par son pronotum proportionnellement plus large aux angles latéraux que long sur sa ligne médiane ; par son écusson à peine aussi long que les cories à leur angle postéro-externe ; par cet angle assez vif, presque rectangulairement ouvert ; non subarrondies, à leur bord postérieur ; par ses postépisternums ordinairement obscurs à leur côté externe, etc.

Le *S. umbrinus* semble avoir été méconnu par tous les entomologistes.

Les Géocorises de cette famille avaient été si mal étudiées jusqu'à M. Fieber, que la plupart des écrivains avaient cru retrouver l'espèce décrite par Wolff, dans toutes celles qui leur tombaient sous la main. M. Fieber s'est le plus rapproché de la vérité ; mais il a évidemment donné le nom d'*umbrinus* à celle que Panzer a figurée, et celui de *brevicollis* à celle qui est représentée dans l'ouvrage de Wolff : il suffit de voir les figures données par ces auteurs, pour s'en convaincre. Le *cimex umbrinus* de l'*Icones cimicum*, montre les cories un peu plus longues que l'écusson, à leur angle postéro-externe, et en angle aigu à cette partie postéro-externe, ce qui constitue les principaux caractères servant à distinguer cette espèce de notre *Sc. curtipennis* (*umbrinus*, Panzer). Mais comment, dira-t-on, le *Cimex umbrinus* de Wolff n'est-il pas le même que celui de Panzer, puisque le premier tenait du second l'insecte qu'il a décrit ? il est facile de répondre à cette objection : Panzer avait sans doute dans sa collection, sous le nom de *C. umbrinus* des

insectes d'espèces différentes, et l'exemplaire qu'il aura communiqué à Wolff, n'était pas identique à celui qu'il a représenté. Dans tous les cas, avec l'insuffisance des descriptions de ces deux auteurs, on ne peut avoir recours qu'aux figures, et celle de Wolff se rapporte sans aucun doute à notre *umbrinus*, comme celle de Panzer s'applique à notre *curtipennis*.

Nous avons reçu de M. Minck, sous le nom de *Sc. ochraceus*, un individu déterminé par M. Fieber, qui ne nous a pas paru différent de notre *Sc. umbrinus*, ou qui semble n'en être qu'une variété.

Près du *Sc. umbrinus* vient se placer l'espèce suivante :

Sciocoris homanotus; FIEBER. *Testacé ou d'un testacé cendré ou grisâtre ; presque uniformément marqué en dessus de point brun ou noirs, qui lui donne et une teinte d'un gris brunâtre. Pronotum deux fois et deux tiers aussi large que long et à peu près en ligne droite à sa base. Ecusson prolongé jusqu'aux quatre septièmes de l'abdomen, plus long que les cories; légèrement en toit; à points calleux de couleur foncière. Cories sensiblement moins larges charnue, vers leur angle postéro-interne, que l'écusson; à angle postérieur assez vif et presque rectangulaire; peu arquées à leur bord postérieur. Pronotum ponctué de noir. Postépisternums flaves extérieurement. Ventre non marqué d'une large tache noire sur l'avant-dernier arceau.*

Sciocoris homanotus. FIEBER, Eur. Hemipt. p. 350. 11.

Long. 0^m,0078 (3 l. 1/2). — Larg. 0^m,0045 (2 l.).

Patrie : l'Italie, la Dalmatie, etc. (coll. Fieber, Mink et Signoret).

Obs. Le *S. homanotus* a la tête obtusément arrondie en devant, à peu près aussi longue que le prothorax sur sa ligne médiane, peu sinuée sur les côtés : les yeux enchâssés seulement jusqu'au quart dans les côtés de la tête; chaque angle postérieur de l'échancrure du pronotum séparé du bord latéral par un espace à peu près égal au bord postérieur de cette échancrure; les cories prolongées jusqu'à la moitié du 4^e arceau ventral; le repli de chaque joue et des cories marqués de

points noirs : le premier, offrant un espace imponctué au côté interne du tubercule antennifère; le ventre marqué de points noirs constituant diverses rangées de taches noirâtres : les pieds ponctués de noir, avec un demi-anneau noir aux cuisses, suivi d'un espace imponctué.

Avant le *Sciocoris Helferi*, se place l'espèce suivante :

Sciocoris distinctus; FIEBER. *Cendré en dessus, flavescens en dessous; marqué en dessus de points noirs, plus petits sur la mésocorie. Pronotum ponctué sur les côtés; bordé à la base d'une bordure blanchâtre très-étroite. Ecusson sensiblement plus court que les cories; à peine aussi large que chacune d'elles vers les deux tiers de sa longueur; pâle sur les côtés de la ligne médiane densément ponctué de noir, et paraissant sillonné sur cette ligne. Cories prolongées jusqu'à l'extrémité du 4^e arceau ventral, arquées à leur bord postérieur; en angle aigu à leur angle postéro-interne; à mésocorie une fois plus large que l'exocorie vers l'extrémité de la suture cubitale: celle-ci prolongée jusqu'au niveau de la moitié de l'écusson. Repli du pronotum marqué de points noirs. Postépisternums noirs à leur côté externe. Ventre flavescens; marqué de très-petits points nébuleux, plus obscurs près des stigmates; noté d'une tache noire sur la partie médiane de son avant-dernier arceau.*

Sciocoris distinctus. FIEBER, Eur. Hemipt. p. 357. 8.

Long. 0^m,0067 (3 l.). — Larg. 0^m,0033 (1 l. 1/2).

Patrie : l'Ukraine.

7. ***Sciocoris Helferi***; FIEBER.

D'un blanc cendré ou flavescens; marqué en dessus de points noirs ou bruns, excepté sur une bordure latérale des côtés du pronotum. Ecusson à peine aussi long que les cories à leur angle postéro-externe; à peine aussi large que l'une d'elles à leur angle postéro-interne; marqué souvent de cinq petites taches basilaires brunes entre les calus blancs et parsemé de points blanchâtres subcalleux. Cories prolongées au delà du 4^e arceau ventral; à angle postéro-externe aigu; à suture cubitale prolongée jusqu'à

la moitié de l'écusson. *Postépisternums* noirs à leur côté externe, flaves et ponctués de noir à l'interne. Ventre marqué, sur l'avant-dernier arceau, d'une grosse tache noire, vers laquelle convergent deux bandes longitudinales de même couleur.

♂.

♀ Dernier arceau ventral arqué ou arrondi en devant, largement élargi d'avant en arrière sur les côtés; divisé par une ligne transversale arquée ou anguleuse en arrière en deux moitiés assez inégales: l'antérieure un peu plus longue sur la ligne médiane, à peine aussi longue sur les côtés; carénée sur la ligne médiane et offrant une petite pièce triangulaire à l'extrémité de celle-ci: la seconde moitié, de six ou sept pièces: les deux intermédiaires antérieures petites, moins longuement prolongées que les deux latérales antérieures: celles-ci une fois plus longues près de la ligne médiane que les postérieures latérales.

Sciocoris Helferii. FIENBER, Rhynchot. in. Abhandl. d. B. Gesellch. t. VII. p. 449 20. — Id. tiré à part p. 25. 20. — Id. Eur. Hemipt. p. 361. 17.

Long. 0^m,0056 à 0^m,0072 (2 l. 1/2 à 3 l. 1/4). — Larg. 0^m,0039 (1 l. 3/4).

Corps ovalaire ou ovale-oblong; subplaniuscule; d'un blanc cendré, en dessus, et marqué de points bruns qui lui donnent une teinte grisâtre. Tête ordinairement subarrondie ou en ogive en devant, quelquefois entaillée à son bord antérieur; variablement sans sinuosité latérale et sans dent au devant des yeux, ou plus rarement sinuée sur les côtés et offrant alors une dent, au devant des organes de la vision: plane, à peine déprimée entre l'épistome et les bords latéraux; d'un blanc cendré, marquée de points noirs. Epistome avancé jusqu'aux trois quarts des joues. Antennes d'un blanc flavescent, avec les deux derniers articles noirs ou bruns, excepté à la base. Yeux bruns, à moitié engagés dans les côtés de la tête. Pronotum échancré en devant, d'une profondeur à peine égale au diamètre d'un œil; en ligne à peu près droite au bord postérieur de cette échancrure; près de quatre fois plus large à ce bord que chaque troncature postoculaire; une fois environ

plus large à ce même bord que l'espace compris entre l'une de ses extrémités et le bord latéral; élargi en ligne un peu courbe sur les côtés jusqu'aux angles latéraux qui sont émoussés; une fois au moins plus large à ces angles que long sur la ligne médiane; à cicatrices linéaires et peu apparentes; marqué d'un sillon transverse faible ou peu profond; chargé d'un calus assez saillant, limité par une fossette avancée jusqu'au sillon; d'un blanc cendré, marqué de points noirs ou bruns, excepté sur une bordure latérale prolongée sur toute la longueur de ses côtés: les points constituant une tache noirâtre sur le calus, et souvent six, moins marquées, sur le sillon transverse, qui semble creusé d'une fossette légère sous chacune d'elles. *Écusson* rétréci en ligne presque droite, arrondi ou subarrondi à l'extrémité; prolongé jusqu'aux trois cinquièmes de l'abdomen; à peine aussi long ou un peu moins long que les cories à leur angle postéro-externe; à peine aussi large ou un peu moins large que l'une d'elles, à leur angle postéro-interne; chargé sur son quart ou tiers basilaire d'une faible subconvexité; ordinairement ensuite un peu en toit, ou chargé d'une côte médiane obtuse, non prolongée jusqu'à l'extrémité; à stigmas formés d'une fossette obtriangulaire ponctuée de noir; chargé d'un calus blanc sale au côté interne de chaque stigma; d'un blanc cendré ou flavescent, marqué de points noirs ou bruns: ces points constituant ordinairement, entre les calus blancs, cinq petites taches basilaires; habituellement parsemé de petits points calleux d'un blanc sale plus ou moins apparents. *Cories* prolongées au moins jusqu'au quart du cinquième arceau ventral, à leur angle postéro-externe; en angle aigu à ce dernier; en ligne droite sur la moitié externe de leur bord postérieur ou légèrement sinuées près de l'angle postéro-externe qui semble alors légèrement incurbé; d'un blanc cendré ou flavescent; marquées de points noirs ou bruns, souvent plus petits et plus légers sur la mésocorie; quelquefois marquées de points bruns ou noirâtres, plus gros, près de la suture radiale; à suture cubitale prolongée jusqu'à la moitié de l'écusson; à mésocorie de deux tiers plus large que l'exocorie, vers les deux tiers de leur longueur; ordinairement chargées au côté externe de la partie postérieure de la suture radiale d'une nervure prolongée jusqu'à l'extrémité. *Membrane* hyaline: à cinq nervures.

Dos de l'abdomen noir, avec les côtés des trois derniers arceaux parés de taches ou d'une bordure d'un blanc flave ou testacé, graduellement plus large. *Tranche abdominale* d'un blanc flave ou testacé, marqué sur les intersections d'une bande formée par des points noirs ou noirâtres. *Dessous du corps* d'un blanc flavescent ou testacé. *Bec* prolongé jusqu'à la moitié du mésosternum; d'un blanc flave, avec le dernier article noirâtre. *Repli des joues* et *pièces prébasilaires* marqués de points noirs, laissant un espace imponctué au côté externe du tubercule antennifère, *Repli du pronotum* ponctué de noir seulement vers son bord postérieur. *Repli des cories* non ponctué de noir. *Sillon rostral* noir seulement sur le mésosternum. *Poitrine* marquée de points noirs, constituant ordinairement une grosse tache sur les côtés de chacun des segments pectoraux. *Postépisternums* noirs à leur côté externe, flavescents et ponctués de noir à l'interne. *Ventre* d'un blanc flave ou d'un flave pâle; superficiellement marqué de points souvent à peine nébuleux ou obscurs: ces points constituant souvent, un peu plus en dedans que les stigmates, une bande longitudinale nébuleuse; marqué, sur le milieu de l'avant-dernier arceau, d'une grosse tache noire, vers laquelle convergent deux bandes ou rangées de grosses taches noires, parfois brunâtres ou en partie obsolètes; marqué latéralement sur les intersections d'une petite tache noire, brune ou parfois obsolète. *Pieds* d'un blanc flavescent ou testacé, peu ponctués de brun.

Cette espèce est exclusivement méridionale. Nous l'avons prise rarement dans les environs de Marseille. On la trouve aussi en Italie, en Sicile et en Algérie.

Obs. Elle se distingue de toutes nos espèces précédentes par son ventre marqué, sur l'avant-dernier arceau, d'une grosse tache noire, vers laquelle convergent deux bandes noires; par ses postépisternums noirs au côté externe; par les sutures cubitales prolongées jusqu'au niveau de la moitié de l'écusson; par ses cories dépassant un peu l'extrémité du 4^e arceau ventral, etc.

Elle offre des variations de couleurs suivant le développement de la matière colorante. Les taches noirâtres du sillon transverse et de la base de l'écusson, sont souvent peu marquées, ainsi que les points blancs de ce dernier; les taches latérales situées sur les intersections des arceaux

du ventre sont parfois indistinctes et les deux bandes formées de taches noires sont souvent presque effacées ou réduites à une trace d'un brun rougeâtre ou d'un rouge brunâtre représentant le côté externe de ces bandes.

8. *Sciocoris terreus*; SCHRANK.

D'un cendré testacé ou flavescens ; marqué en dessus de points noirs ou obscurs, ordinairement excepté sur les côtés du pronotum et à la base de l'axocorie. Ecusson à peine de la longueur des cories à leur angle postéro-externe ; plus large que l'une d'elles à leur angle postéro-externe ; marqué ordinairement de quelques petites taches basilaires brunes entre les cotus blancs. Cories prolongées jusqu'au quatrième arceau ventral ; à angle postéro-externe aigu ; à suture cubitale prolongée jusqu'au niveau du tiers de l'écusson. Postépisternums entièrement noirs. Ventre marqué sur l'avant dernier arceau d'une grosse tache noire, vers laquelle convergent deux bandes longitudinales ordinairement de même couleur.

♂ Bandes noires du ventre ordinairement très larges. Dernier arceau arrondi en devant, parallèle sur les côtés ; à angle très-ouvert et dirigé en avant, à son bord postérieur ; muni à celui-ci d'un rebord d'un blanc sale, interrompu dans son quart médiane ; chargé d'une petite pièce arquée en arrière, dans cette partie interrompue.

♀ Bandes noires du ventre ordinairement moins développées. Dernier arceau ventral arqué ou arrondi en devant, largement élargi d'avant en arrière sur les côtés ; divisé par une ligne transversale en deux moitiés peu inégales : l'antérieure à peine plus longue, de deux pièces : la seconde de six ou sept pièces : les deux intermédiaires antérieures petites, moins longuement prolongées que les deux latérales antérieures : celles-ci un peu moins courtes sur la ligne médiane que les postérieures.

Cimex terreus. SCHRANK, FAUN. BOIC. t. II (1803). p. 75. 1109.

Cydnus umbrinus. FALLÉN, MONOG. CIMIC. SUEC. (1809). p. 54. 5.

Sciocoris umbrinus. FALLÉN, HEMIPT. SUEC. (1839). page 21. 1. — BURMEIST, Handb. t. II. p. 373. 5. — BLANCHARD, Hist. nat. HEMIPT. p. 151. 4. — FLOW, Rhynch. liv. I. t. I. p. 111. 1.

Sciocoris terreus. FIEDER, Rhynotog. in Abhandl. d. böhmish. Gesellsch. t. VII. p. 419. 21. — Id. tiré à part. page 25. 21. — Id. Europ. Hemipt. p. 361. 18.

Long. 0^m,0039 à 0^m,0067 (2 l. 2/3 à 3 l). — Larg. 0^m,0033 (1 l. à 4 l. 1/2) aux angles latéraux du pronotum. — 0^m,0030 à 0^m,0045 (1 l. 2/5 à 2 l.) vers la moitié du ventre.

Corps ovale-oblong; subplaniuscule; cendré ou testacé en dessus et marqué de points enfoncés noirs ou bruns qui lui donnent une teinte grisâtre ou d'un testacé grisâtre. *Tête* en ogive ou subarrondie en devant: élargie en ligne presque droite sur les côtés, ordinairement sans dent sensible au devant des yeux; un peu plus large entre ces organes que longue depuis sur cette ligne transversale jusqu'à son bord antérieur; testacée ou d'un testacé livide, marquée de points bruns ou noirs, tantôt uniformément disposés, tantôt en offrant des traces plus foncées ou plus claires; ordinairement parée d'une ligne blanche prolongée depuis le vertex jusqu'à un point plus ou moins avancé de l'épistome. *Epistome* avancé jusqu'aux trois quarts ou un peu plus des joues. *Yeux* bruns, à moitié enchâssés dans les côtés de la tête. *Antennes* cendrées ou testacées, avec les deux derniers articles et ordinairement l'extrémité du 3^e, bruns; le deuxième article un peu plus long que le 3^e. *Pronotum* échancré en devant, d'une profondeur à peu près égale au diamètre d'un œil, en ligne à peu près droite au bord postérieur de cette échancrure; près de quatre fois aussi large à ce bord que chaque troncature particulière; une fois au moins plus large à ce même bord que l'espace compris entre l'une de ses extrémités et le bord latéral; élargi en ligne faiblement arquée sur les côtés jusqu'aux angles latéraux; deux fois et demie au moins aussi large à ces angles que long sur la ligne médiane; à cicatrices linéaires et peu marquées; creusé, un peu après le milieu de sa longueur, d'un sillon transverse peu profond; testacé ou testacé cendré, marqué de points noirs ou bruns, tantôt presque uniformément disposés, tantôt constituant des sortes de bandes longitudinales plus obscures: offrant ordinairement sur les côtés une bordure foncière dépourvue de points bruns; chargé d'un calms ordinairement marqué d'un point noir, et limité par une fossette avancée jusqu'au sillon transverse. *Ecusson* rétréci d'avant en arrière et presque

sans sinuosités sur les côtés, on n'en offrant que de faibles traces vers le tiers de la longueur; arrondi ou subarrondi à l'extrémité; à peine aussi long ou un peu moins long que les cories vers leur angle postéro-externe; d'un tiers environ plus large que chacune d'elle vers leur angle postéro-interne; chargé sur son tiers basilaire d'une tuméfaction assez prononcée; ordinairement ensuite un peu en toit ou chargé d'une côte médiane obtuse, non prolongée jusqu'à l'extrémité; à stigmas formés par une fossette convertie de points noirs ou noirâtres; chargé d'un calus d'un blanc sale près de chaque stigma; ordinairement marqué d'un petit point noir au côté interne du calus blanc et souvent de trois autres points basilaires bruns; testacé ou d'une teinte rapprochée; marqué de points bruns ou noirs, tantôt disposés d'une manière uniforme, tantôt constituant de petites taches peu apparentes ou des sortes de bandes plus obscures. *Cories* prolongées jusqu'au quatrième arceau ventral, à leur angle postéro-externe: celui-ci vif, un peu aigu ou presque rectangulairement ouvert; en ligne droite ou non arquée sur la moitié externe de leur bord postérieur; testacées ou d'une teinte rapprochée; marquées de points bruns ou noirs, tantôt disposés d'une manière uniforme, tantôt constituant de petites taches brunes; sans points noirs sur la base de l'exocorie; à suture radiale ordinairement saillante, variablement accompagnée ou non, à sa partie postérieure, d'une nervure peu marquée; à suture cubitale prolongée à peine jusqu'au niveau du tiers de l'écusson: mésocorie d'un quart ou d'un tiers plus large que l'exocorie, vers le tiers de leur longueur. *Membrane* hyaline, mais paraissant testacée; à cinq ou six nervures assez saillantes. *Dos de l'abdomen* noir, avec les côtés des quatre derniers arceaux testacés et ponctués de brun, sur les côtés. *Tranche marginale de l'abdomen* testacée ou d'une teinte rapprochée, avec les angles ou les bords des intersections des arceaux marqués d'une tache ou d'une bande brune. *Bec* prolongé presque jusqu'aux hanches postérieures; d'un cendré testacé, avec l'extrémité noire. *Repli des joues* testacé, marqué de petits points enfoncés bruns ou noirs. *Poitrine* noire sur le sillon rostral; testacée ou d'une teinte rapprochée; marquée de points enfoncés bruns ou noirs; marquée d'une grosse tache noire ou brune au côté interne de chacun de ses segments. *Repli du pronotum* d'un flave pâle ou testacé,

marqué ordinairement d'une tache noire sous les angles latéraux ; variablement marqué sur le reste de points noirs ou concolores. *Repli des cories* souvent non ponctné de brun. *Ventre* noir sur le sillon médian transverse de sa partie antérieure ; paré sur la partie médiane de l'avant-dernier arceau d'une grosse tache noire presque carrée ; orné su : les cinq premiers arceaux de deux bandes longitudinales noires souvent formées de taches nnies, plus développées chez le ♂ que chez la ♀ ; d'un flave testacé on parfois rosâtre chez le ♂, entre les bandes noires, avec la ligne médiane d'un flave pâle ; d'un flave pâle ou testacé au côté externe des bandes noires ; marqué plus extérieurement de points bruns ou obscurs constituant une bande nébuleuse ou obscure sur la région des stigmates, qui sont blancs ou blanchâtres ; marqué d'une tache brune à l'angle des intersections. *Pieds* flaves ou d'un flave testacé, ordinairement marqués de points bruns.

Cette espèce se trouve quelquefois dans les environs de Lyon ; mais elle est moins rare dans le Midi. Nous l'avons prise dans diverses localités de notre ancienne Provence. On la trouve dans les lieux exposés au soleil, au pied des plantes ou sous les pierres.

Obs. Le *Scitocoris terreus* offre de nombreuses variations, suivant le développement de sa matière colorante et de celui des points enfoncés bruns ou obscurs.

La couleur foncière varie du cendré ou cendré blanc, au flavescens, au testacé, au flave roussâtre. La tête est tantôt uniformément ponctuée, avec une ligne pâle naissant du vertex et s'avancant sur l'épistome ; quelquefois cette ligne est peu distincte ; d'autres fois la tête est marquée de sortes de bandes brunes et de quatre taches brunes sur sa partie postérieure. Le pronotum offre parfois une petite tache brunâtre derrière chaque œil et deux autres entre celles-ci ; quelquefois sa surface en présente d'autres on montre des sortes de bandes longitudinales obscures ; sa ligne médiane est parfois pâle ; ses côtés sont ordinairement parés d'une bordure imponctuée de brun ; mais quelquefois cette partie est marquée de points nébuleux on même bruns, ordinairement un peu moins épais que sur le reste de sa surface. Le point noir de chaque calns est obsolète chez les variétés pâles ; la ligne médiane est parfois pâle, souvent uniformément ponctuée. Les cicatrices offrent

souvent une ligne transverse lisse, plus rarement cette ligne semble ponctuée. L'écusson offre chez la plupart, à sa base, un point noir au côté interne du calus blanc et deux ou trois autres; mais souvent ces taches sont complètement effacées; quelquefois il montre diverses petites taches brunes ou des sortes de bandes longitudinales obscures. Les cories ont la suture radiale tantôt nerviforme, tantôt à peine saillante; quelquefois vers la partie postéro-interne de celle-ci se montrent les traces d'une faible nervure. Le repli du pronotum est tantôt ponctué de noir, plus souvent sans points noirs. Les deux bandes noires du ventre sont généralement plus développées chez les σ . Quand elles sont très-foncées, la partie médiane et la bande flavescence qui les borde à leur côté externe est plus pâle. Quand ces bandes sont moins obscures, souvent l'espace voisin de la ligne médiane prend une teinte rosâtre: quelquefois les bandes noires sont faiblement ou à peine indiquées. La tache noire de l'avant-dernier arceau est parfois bilobée postérieurement, ou divisée par une ligne médiane pâle. Les post-épisternums ne sont parfois noirs ou noirâtres qu'à leur côté externe. Les pieds, ordinairement ponctués en noir, n'ont parfois point de traces de ces points.

Malgré ces variations, le *S. terreus* se distingue sans peine des *S. macrocephalus*, *angustipennis*, *fissus*, *auritus*, *curtipennis* et *umbri-nus* par son ventre marqué, sur l'avant-dernier arceau, d'une tache noire, vers laquelle convergent deux bandes longitudinales de même couleur; par ses post-épisternums noirs. Il s'éloigne du *S. Helfer*, par une taille ordinairement moins avantageuse; par ses post-épisternums le plus souvent entièrement noirs; par sa suture cubitale à peine prolongée jusqu'au tiers de l'écusson; par ses cories à peine prolongées jusqu'à l'extrémité du 4^e arceau ventral, à leur angle postéro-externe.

Genre *Dyroderes*, DYRODÈRE; Spinola.

Spinola. Essai sur les Ins. Hemipt. (1780), p. 311.

CARACTÈRES. *Bord postérieur du tubercule antennifer* moins avancé que le bord antérieur des yeux. *Cories* commençant à se rétrécir à partir du

dixième de la longueur de leur côté externe. *Antennes* prolongées jusqu'à la moitié du corps; à 1^{re} article le plus court ou à peu près égal au 3^e : le 2^e presque une fois plus long que celui-ci : le 4^e un peu moins grand que le 2^e, graduellement et faiblement épaissi : le dernier, le plus grand. *Pronotum* échancré en devant, pas plus large au bord postérieur de cette échancrure, que la ligne transversale qui serait tirée depuis l'extrémité du bord, jusqu'à l'un des bords latéraux; obliquement tronqué derrière les yeux; subarrondi aux angles de devant; à côtés dilatés, foliacés, obtusément arqués; à angles latéraux subarrondis; sans calus huméral et sans fossette. *Ecusson* large; à sinuosités latérales très-faibles, situées vers les deux cinquièmes de sa longueur. *Repti des cories* ne dépassant pas l'extrémité de la poitrine. *Cuisses* non ciliées. *Tibias* inermes.

1. *Dyrodere marginatus*; FABRICIUS.

Dessus du corps testacé ou d'un testacé livide, marqué de points fauves ou bruns rapprochés qui lui donnent une teinte fauve ou d'un fauve brunâtre. Pronotum pairé aux angles de devant d'une tache d'un blanc flavescent, parsemé de gros points noirs et prolongés jusqu'à la moitié des côtés; écusson blanc à l'extrémité. Ventre d'un blanc flavescent; pointillé d'obscur; marqué sur les trois cinquièmes médiaires du 2^e arceau de quatre grosses taches et de deux sur le 3^e arceau, unies ou presque unies; noires ou d'un noir verdâtre. Pieds d'un livide testacé ponctués de noir.

♂ Ventre paré sur les trois cinquièmes médiaires des 1^{er} et 2^e arceaux d'une tache d'un noir verdâtre ou d'un vert noirâtre ou bronzé, graduellement rétréci presque jusqu'à l'extrémité du 6^e arceau où elle est tronquée. Dernier arceau ventral arrondi en devant, parallèle sur les côtés, entaillé jusqu'au tiers postérieur de sa longueur, avec la partie antérieure de cette entaille tronquée.

♀ Ventre paré sur les trois cinquièmes médiaires des 1^{er} et 2^e arceaux de quatre grosses taches unies ou presque unies, d'un noir verdâtre ou d'un vert noirâtre ou bronzé, de deux taches semblables sur le 3^e arceau, et d'une sur le 6^e arceau. Dernier arceau arrondi en de-

vant, élargi en courbe rentrante sur les côtés; divisé par une ligne transversale irrégulière, en deux moitiés : l'antérieure plus courte, formée de deux pièces, échancrées chacune sur la moitié externe de leur bord postérieur : la moitié postérieure de six ou sept pièces : la médiane antérieure, transverse, échancrée à son bord postérieur : la médiane suivante très-petite : les latérales antérieures prolongées jusqu'au bord postérieur, laissant entre elles un espace en triangle étroit et allongé.

Cimex marginatus. FABR., Suppl. Ent. Syst. p. 532. 98-99.

Cimex umbraculatus. WOLFF., Icon. Cimic. p. 102. 96. pl. X. fig. 96.

Edessa marginata. FABR., Syst. Rhyng. p. 134. 43.

Pentatoma marginata. LATR., Hist. nat. t. XII. p. 189. 18.

Pentatoma aparines. L. DUFOUR, Recherch. Hémipt. (1833). p. 31.

Sciocoris marginatus. BURMEIST., Handb. t. II. p. 373. 4. — BLANCHARD, Hist. nat. Hémipt. p. 151. 3. — FIEDER, Rhyngotogr. in. Abhandl. d. böhm. Gesellsch. 1851-52. p. 437. 1. — Id. tiré à part, p. 13. 1. — Id. Eur. Hémipt. p. 353. 1.

Sciocoris marginata. BRULLÉ, Hist. nat. Hémipt. p. 398. pl. XXXI. fig. 3.

Dyroderes marginatus. SPINOLA, Hémipt. p. 311. — DALLAS, List. Hémipt. p. 146. 1.

Dyroderes marginatus. AMYOT et SERVILLE, Hémipt. p. 122. 1.

Long. 0^m,0078 à 0^m,0090 (3 l. 1/2 à 4 l.). — Larg. 0^m,0045 à 0^m,0049 (2 l. à 2 l. 1/5) aux angles latéraux du pronotum. — 0^m,0052 à 0^m,0056 (2 l. 1/3 à 2 l. 1/2) vers la moitié du ventre.

Corps ovalaire; subplaniuscule. *Tête* arrondie en devant, légèrement sinuée sur les côtés et munie d'une faible dent au-devant des yeux; à peine aussi longue au devant de ces organes que large entre eux-ci; plane ou légèrement convexe; d'un testacé fauve, marqué de petits points noirâtres. *Yeux* bruns; à moitié enchâssés dans le bord de la tête. *Antennes* livides sur les deux premiers articles, à 3^e article nébuleux : les 4^e et 5^e noirs, avec le tiers basilaire d'un livide testacé. *Pronotum* échancre presque en arc obtus; subarrondi à ses angles antérieurs; obtusément arqué, très-dilaté et sensiblement relevé sur les côtés; subarrondi aux angles latéraux; à cicatrices peu marquées, munies d'un bord postérieur relevé, précédant un sillon transverse plus ou moins prononcé; paré aux angles de devant d'une tache blanche, prolongée jusqu'à la

moitié des bords latéraux, étendue jusqu'à un côté interne de l'œil, conpée à angle droit à son angle postéro-interne, parsemé de quelques gros points noirs; testacé sur le reste de la surface et marqué de points bruns très-rapprochés qui lui donnent une teinte fauve, ordinairement plus foncé ou noirâtre, vers la base. *Ecusson* prolongé jusqu'aux quatre septièmes de l'abdomen; arrondi postérieurement; moins large ou à peine aussi large qu'une corie vers leur angle postéro-interne; sensiblement moins long que les cories à leur angle postéro-externe; creusé d'un stigma noir, en forme de fossette obtriangulaire et ponctuée; chargé d'une assez faible tuméfaction basilaire obtriangulaire, suivie d'une faible arête aplanie sur sa tranche; testacé ou d'un testacé livide, ponctué de brun comme le pronotum, et paraissant comme lui avoir une teinte fauve, avec l'extrémité d'un blanc livide, et souvent une partie de la ligne médiane pâle. *Cories* prolongées jusqu'à l'extrémité du 4^e arceau ventral, à leur angle postéro-externe: cet angle assez vif et un peu aigu: colorées et ponctuées comme l'écusson, avec la base de l'excorie d'un blanc livide. *Membrane* d'un fauve ou testacé livide, parsemée de taches punctiformes fauves ou brunâtres, à cinq nervures fauves. *Dos de l'abdomen* d'un noir verdâtre ou d'un vert bronzé. *Tranche abdominale* d'un blanc livide sur la moitié médiale des segments, parsemée sur les intersections d'une bande noire ou d'un noir verdâtre, formée de deux lignes. *Repli du pronotum* d'un blanc livide et parsemé de points noirs, sur sa moitié antérieure, marqué postérieurement d'une grosse tache formée de points noirs. *Repli des cories* d'un blanc flavescent marqué de très-petits points obscurs. *Repli des joues* d'un blanc testacé, marqué de points bruns, noté d'une tache noire au devant du tubercule antennifer. *Bec* prolongé jusqu'à l'extrémité des hanches postérieures, ou un peu plus; d'un testacé livide, avec l'extrémité obscure. *Poitrine* d'un blanc flavescent marqué sur les côtés de chacun de ses segments d'une tache formée de points noirs; moins densément marquée de points noirs sur le reste. *Sillon rostral* noir. *Ventre* d'un blanc flavescent; pointillé d'obscur; marqué de taches d'un noir verdâtre ou d'un vert bronzé variables suivant les sexes, comme il a été dit; noté d'une tache noire à l'angle antéro-externe de ses arceaux, paraissant offrir après celle-ci une tache ovale plus pâle ou moins pointillée d'obscur que le

fonds. *Pieds* d'un livide testacé, marqué de points noirs : cnisses parées d'un demi-anneau vers les deux tiers de leur côté antérieur.

Cette espèce se trouve dans les environs de Lyon et surtout dans nos provinces plus méridionales.

Elle vit principalement sur le Grateron (*Galium aparine*, Linn.) dont elle pique et suce les fruits.

La femelle, suivant les observations de Léon Dufour, fait sa ponte vers la fin de juin; dépose ses œufs hérissés d'un duvet court, qui s'ouvrent par un opercule ou calotte.

Les ♀ paraissent plus abondantes que les ♂.

Obs. Les taches d'un noir bronzé du ventre sont quelquefois en partie obsolètes.

TROISIÈME FAMILLE.

LES ELIENS.

CARACTÈRES. *Tibias* ni épineux ni spinosules. *Pronotum* non foliacé sur les côtés; muni à ceux-ci d'un rebord assez épais, convexe, courbé en dessous près des angles latéraux et par conséquent non visible en dessus sur la seconde moitié de ces angles (1) : cette seconde moitié ne débordant pas ou débordant à peine la base des élytres; à angles postérieurs nettement indiqués. *Tête* triangulaire. *Epistome* rétréci en devant, enclos par les joues. *Antennes* variablement insérées plus avant ou un peu moins avant que le bord antérieur des yeux; de cinq articles : le 1^{er} moins avancé que le bord antérieur de la tête. *Ecusson* sinné vers le tiers ou les deux cinquièmes de ses côtés; marqué à chacun de ses angles de devant, d'un sillon noir ou continué par des points enfoncés jusqu'aux sinuosités ou à peu près : ces points, noirs au moins près de la base. *Cories* non prolongées jusqu'à l'extrémité du 5^e arceau ventral; subarrondies à leur angle postéro-interne. *Tranche abdominale* peu

(1) Ce caractère très-distinctif se retrouve chez tous nos Eliens de France. Il n'existe pas chez l'*Eysarcoris angustatus*, BARANSSERON, qui fait le passage des Eliens aux Eysarcoriens.

ou point apparente en dehors des élytres. *Bec* débordé à la base par la partie antérieure du dessus de la tête; logé, sous celle-ci, dans un sillon; ordinairement prolongé jusqu'aux hanches postérieures ou un peu plus. *Antépectus* arqué en avant au bord antérieur de chacun de ses flancs, et constituant des lames antépectorales plus avancées que le niveau du bord postérieur et souvent même que le bord antérieur des yeux. *Mésosternum* canaliculé. *Ventre* sans sillon longitudinal médiane, ou du moins sans sillon prolongé jusqu'au 6^e arceau; non armé dans le milieu de sa base d'une pointe ou d'une épine dirigée en avant. *Ongles* munis en dessous d'un appendice membraneux.

Ajoutez, au moins pour les espèces de notre pays :

Antennes prolongées jusqu'à la moitié de la longueur du corps, ou un peu plus; de cinq articles: le 1^{er} épais: le 2^e et ordinairement le 3^e filiformes: les 4^e et 5^e subfusiformes, épaissis, pubescents. *Tête* convexe; à peine muuie latéralement d'un rebord très-étroit. *Yeux* plus larges que longs; débordant un peu les angles antérieurs du pronotum. *Ocelles* un peu plus rapprochés des yeux que de la ligne médiane de la tête. *Pronotum* peu profondément échancré à son bord antérieur, presque tronqué derrière la partie postérieure de la tête comprise entre les yeux, avec sa partie postoculaire, constituant un angle peu avancé; obtus ou non tranchant sur les côtés; marqué de cicatrices transverses en majeure partie imponduées. *Ecusson* chargé d'une tuméfaction basilaire plus ou moins faible, prolongée jusqu'au niveau des sinuosités basilaires, souvent rendue plus apparente par une dépression transversale qui la suit; chargé au côté interne de chaque stigma d'une ligne élevée d'une sorte de côte courte ou d'un calus longitudinal lisse, d'un blanc flavescents ou d'un flave pâle. *Ventre* de sept arceaux: le 1^{er} court, mais apparent; creusé sur sa région médiane, entre le 1^{er} et le 2^e arceaux d'un sillon transverse. *Repli des Cories* à peine prolongé plus loin que le bord postérieur du 1^{er} arceau ventral. *Dessous du corps* ponctué, moins finement sur la poitrine que sur le ventre. *Pieds* de longueur médiocre; simples.

Nos *Æliens* forment une famille très-naturelle et très-distincte par les caractères indiqués, savoir: par l'existence de lames antépectorales;

par leur pronotum muni sur les côtés (chez tous ceux de France), d'un rebord courbé en dessous avant l'extrémité de ses angles latéraux; par la forme et la longueur de leurs stigmas.

Il est étonnant que ces caractères très-apparents et très-distinctifs aient en général été négligés par les auteurs.

Ainsi, ils s'éloignent des Cydniens par leurs tibias non épineux, et par leur écusson sinué latéralement avant la moitié de sa longueur. Cette particularité les sépare ainsi des Pentatomiens, des Asopiens et des Acanthosomiens. Ils se distinguent des Sciocoriens par leur tête triangulaire, par leur pronotum non foliacé et muni sur les côtés d'un rebord latéral épais; des Eysarcoriens par ce rebord non visible en dessus jusqu'à l'extrémité des angles latéraux et par leur mésosternum canaliculé au lieu d'être chargé d'une ligne longitudinale saillante.

Chez tous nos *Eliens* de France les pièces latérales antérieures ou internes de la seconde moitié du dernier arceau ventral des ♀, se prolongent jusqu'au bord postérieur ou à peu près.

Les *Eliens* se partagent en deux genres.

		Genre.	
Exocérie	}	chargée d'une large côte, le long de la suture radiale. Poitrine marquée d'un point noir au côté externe de chaque cotyle.	<i>Elia</i> .
		non chargée d'une côte le long de la suture radiale. Poitrine non marquée d'un point noir au côté interne de chaque cotyle.	<i>Elodes</i> .

Genre *Elia*, *ÆLIE*; Fabricius.

Fabricius, Syst. Rhynot. (1803), p. 178.

CARACTÈRES. *Exocérie* chargée d'une large côte, le long de la suture radiale. Tête penchée; plus longue au devant des yeux que large entre les organes; rétrécie d'arrière en avant, en ligne à peu près droite jusqu'au niveau de la partie antérieure de l'épistome ou un peu plus, puis subparallèle ou arquée en dehors jusqu'à sa partie antérieure; offrant dans le point où la direction de ses côtés se modifie, une entaille ou angle rentrant plus ou moins sensible; comme bilobée en devant. *Poitrine* marquée, au côté externe de chaque cotyle, d'un point noir,

constituant une rangée longitudinale de trois points, laissant un peu en dehors l'orifice de la glande odorifère également noir. *Abdomen* subgraduellement rétréci, jusqu'à sa partie postérieure qui est tronquée.

Ajoutez pour les espèces suivantes de notre pays :

Epistome subconvexe; avancé environ jusqu'aux trois quarts des joues. Antennes insérées plus avant que le niveau du bord antérieur des yeux. *Pronotum* creusé, au côté interne du calus, d'une fossette continuée en avant par un sillon avancé jusqu'aux deux cinquièmes antérieures de la longueur de ce segment. *Ecusson* non plus longuement prolongé que le point le plus postérieur des cories. *Cories* en ogive ou subarrondies à leur angle postéro-interne. *Sillon rostral* et *sillon transverse de la base du ventre* de couleur foncée, c'est-à-dire flave ou d'une teinte rapprochée.

Chez les espèces de notre genre *Elia* les pièces latérales antérieures ou internes de la seconde moitié du dernier arceau ventral des ♀ est séparé postérieurement par une troisième pièce médiane qui paraît souvent soudée avec elles, caractère qui sert à séparer ce genre de celui d'*Eliodes*. Dans tous les cas, la seconde pièce médiane, chez les *Elia* ne se prolonge pas jusqu'au bord postérieur.

Ce genre est réduit en France à deux ou trois espèces :

- *Mésocorie* non marquée d'une ligne noire le long de la suture radiale.
 - ♂ Antennes à 2^e article à peu près égal au 3^e. Côte médiane lisse de l'écusson ne dépassant pas les trois cinquièmes ou les deux tiers de la longueur de ce dernier. Cuisses à un point noir. *Acuminata*
 - ♂♂ Antennes à 2^e article près d'une fois moins long que le 3^e. Côte médiane lisse de l'écusson prolongée au moins jusqu'au trois quarts de la longueur de celui-ci. Cuisses à deux points noirs. *Rostrata*.
- *Mésocorie* chargée d'une ligne noire le long de la suture radiale. Antennes à 2^e article un peu moins long que le 3^e. Côte médiane lisse de l'écusson prolongée jusqu'aux cinq sixièmes de celui-ci. Cuisses à un petit point noir, souvent nul. *Kingii*.

Avant les espèces de notre pays doit être placée la suivante :

Elia Germari, KÜSTER. Antennes à 2^e et 3^e articles presque égaux. Dessus du corps d'un flave pâle ou d'un blanc roussâtre; chargé d'une côte blanchâtre, lisse et inégalement saillante, prolongée depuis la partie antérieure de l'épistome jusqu'aux trois quarts de l'écusson. Pronotum à rebord latéral blanchâtre; chargé entre chaque rebord et la ligne médiane d'une côte plus affaiblie postérieurement, et offrant à sa base les traces d'une autre côte entre celle-ci et chaque fossette. Ecusson plus long que les cories; chargé de quatre autres côtes basilaires courtes: une au côté interne des stigmas: une entre celle-ci et la médiane; ponctué de noir entre ces dernières, sur la tuméfaction basilaire, et tout le long de la côte médiane jusqu'à l'extrémité: la médiane prolongée jusqu'aux deux tiers. Dessous du corps et pieds d'un flave pâle: stigmates noirs.

Elia Germari. KÜSTER. Stett. entom. Zeit. t. XIII. 1852. p. 391. t. pl. III. fig. 1 (la tête). — FIEBER, Eur. Hemipt. Kauf. Eur. 351. 2.

Long. 0^m,0112 à 0^m,0123 (5 l. à 5 l. 1/2). — Larg. 0^m,0052 à 0^m,0054 (2 l. 1/3 à 2 l. 1/2) aux angles latéraux du pronotum.

Patrie: l'Espagne (Perris).

Obs. La tête est rétrécie en ligne presque droite jusqu'à sa partie antérieure, c'est-à-dire offre à peine sur les côtés des joues un angle rentrant très-ouvert au niveau de l'extrémité de l'épistome, et la partie antérieure des côtés des joues est subparallèle au lieu d'être arquée en dehors; ses antennes sont entièrement flaves. L'écusson est moins large postérieurement que chaque corie, vers leur angle postéro-interne. Les cories sont plus longues d'un cinquième environ que l'écusson et offrent leur plus grande longueur près de la suture radiale. Le bord rostral du repli des joues est en ligne droite, un peu sinué près des pièces prébasilaires; celles-ci sont assez faiblement arquées sur leur tranche. Le dos de l'abdomen est gris brun, ponctué de noir, avec la ligne médiane flave; la tranche abdominale flave, avec quelques taches linéaires noires, près de son bord interne. Pieds sans taches.

1. *Elia acuminata*, LINNÉ.

Antennes à 2^e article à peine égal au 3^e. Dessus du corps d'un flave pâle; chargé d'une côte lisse et plus pâle, inégalement saillante, depuis la partie antérieure de l'épistome jusqu'aux trois quarts de l'écusson : cette côte parée de chaque côté d'une bordure formée de points noirs, interrompue sur la seconde moitié du pronotum; et réduite à des points obscurs après la tuméfaction de l'écusson. Pronotum chargé, sur sa moitié antérieure, de deux autres côtes en dehors de la médiane (l'interne souvent faible). Ecusson chargé à la base de deux courtes côtes en dehors de la médiane : celle-ci à peine prolongée jusqu'aux deux tiers : tranche abdominale flave, avec la moitié interne noire. Dessous du corps flave pâle; repli des joues presque impectué de noir : stigmates noirs, cuisses ordinairement à un point noir.

♂ Dernier arceau ventral arrondi en devant, parallèle sur les côtés, offrant à son bord postérieur trois petites échancrures en demi-cercle allongé, noté de deux taches ponctiformes, noires.

♀ Dernier arceau ventral arrondi en devant, élargi sur les côtés en ligne presque droite; divisé en deux moitiés par une ligne transversale arquée en arrière; la moitié antérieure, de deux pièces, ordinairement séparées vers l'extrémité de la médiane par une très-petite pièce triangulaire : la moitié postérieure, un peu plus grande, de six ou sept pièces, la médiane antérieure plus grande, transverse, rétrécie d'avant en arrière; la médiane postérieure presque carrée : la 3^e médiane, transverse, unissant les deux latérales internes ou antérieures.

Cimex acuminatus. LINNÉ, Syst. nat. 10^e édit. t. I. p. 444. 45. — Id. 12^e édit. t. I. p. 723. 59. — PANZ., Faun. Germ. XXXII. 17. — WOLFF., Icon. Cimic. p. 19. 19. pl. II. fig. 19.

..... SCHAEFFER, Icon. Cimic. pl. XLII. fig. 11.

Elia acuminata. HANS., Wanz. t. I. p. 120. pl. XIX. fig. 63. — BLANCH., Hist. nat. t. III. Hémipt. p. 154. t. pl. VII. fig. 5. — RAMB., Faun. d. l'Andal. t. II. p. 105. 1. — COSTA, Cimic. centur. 2. dec. 6-10. p. 23. t. fig. 7. — KOLÉN, Melatem. entom. t. IV. p. 20. 140. — DALLAS, Hémipt. p. 223. 2. —

KUSTER., *Stett. entom. Zeit.* 1833, p. 392. 2. pl. III. fig. 2 (tête). — FIEBER, *Eur. Hemipt.* p. 352. 3.

Ælia rostrata. BOHEM., *in*. *Ofvers. k. Vetens. akad. forhandl.* (1832), p. 50. 1.

Long. 0^m,0105 à 0^m,0112 (4 l. 3/4 à 5 l.). — Larg. 0^m,0032 à 0^m,0036 (2 l. 1/3 à 2 l. 1/2) aux angles latéraux du pronotum.

Corps oblong; médiocrement convexe. *Tête* un pen arquée sur la partie antérieure des Jones; lisse sur l'épistome et sur une bande médiane faisant suite à celle-ci; ponctuée ou ruguleusement ponctuée sur le reste de sa surface; d'un jaune ou flave orangé; ornée de chaque côté de la bande médiane d'une bordure noire ou formée de points enfoncés noirs, rétrécie d'arrière en avant sur les côtés de l'épistome et ordinairement avancée jusqu'à la moitié de la longueur de celui-ci: ces bordures noires, parfois obsolètes sur le front et le vertex, et réduites, sur les côtés de l'épistome, à une suture générale noire, dans les variations par défaut. *Antennes* brièvement ciliées; à 1^{er} article le plus court: les 2^e et 3^e presque égaux: les 4^e et 5^e plus longs, presque égaux: le 4^e ordinairement le plus long: les trois premiers d'un flave pâle: les deux derniers et parfois l'extrémité du 3^e rose. *Pronotum* élargi en ligne soit droite, soit un pen en angle rentrant, jusqu'à l'extrémité visible en dessus du rebord latéral d'un blanc flavescent; creusé vers les deux cinquièmes de sa longueur, d'un sillon transverse étendu jusqu'aux rebords latéraux; chargé de trois côtes longitudinales, lisses: la médiane faisant suite à celle de la tête, prolongée en s'affaiblissant jusqu'au bord postérieur: chacune des autres, naissant du bord postéro-interne de chaque cicatrice, rétrécie et plus ou moins raccourcie postérieurement; offrant ordinairement en devant, au côté interne des cicatrices, et postérieurement entre chaque fossette et chaque côte submédiane les traces d'une ligne courte et peu saillante; marqué sur le reste de sa surface de points enfoncés assez rapprochés: d'un jaune ou flave pâle sur les côtés, d'un roux testacé sur le reste; ordinairement noir ou marqué de points enfoncés noirs, en devant, entre la côte médiane et chacune des autres, jusqu'au sillon transverse et surtout près de ce sillon: cette partie noire presque concolore chez les variations par défaut. *Écusson* ordinairement un peu moins longuement prolongé que

les cories; en ogive obtuse sur les deux septièmes postérieurs; plus large que chaque corie vers leur angle postéro-interne; chargé de cinq côtes lisses: la médiane faisant suite à celle du pronotum, prolongée en s'affaiblissant jusqu'aux deux tiers à peine de la longueur de l'écusson: chacune des autres naissant de la base, prolongée seulement jusqu'au bord postérieur de la tuméfaction: chacune des externes, située au côté interne des stigmas: chacune des intermédiaires un peu plus rapprochée de la médiane que de la latérale, offrant souvent entre la côte médiane et les intermédiaires les traces d'une ligne ou côte rudimentaire; marqué sur le reste de sa surface de points plus prononcés près de la base, affaiblis postérieurement; à stigmas noirs, ponctués, prolongés jusqu'aux sinuosités; d'un jaune ou flave pâle sur les côtés: noir ou marqué de points enfoncés noirs entre la côte médiane et chacune des intermédiaires, jusqu'à l'extrémité de la tuméfaction basilaire, puis paré, de chaque côté de la côte médiane, d'une bordure formée par des points noirs, qui se réunissent postérieurement en une bande unique plus noire à l'extrémité; d'un blanc cendré ou rosâtre sur le reste. *Cories* en ligne courbe à leur bord interne postérieur, presque depuis la moitié des côtés de l'écusson, jusqu'à un point de la mésocorie, presque aussi distant de la côte radiale que la largeur du bord postérieur de l'exocorie; un peu moins longuement prolongées à leur extrémité apicale que la moitié du 3^e arceau ventral; chargées sur la mésocorie au côté interne de la suture cubitale, d'une faible nervure émettant, après le milieu de sa longueur, une ramification dirigée vers le bord postérieur; ponctuées; variant du blanc cendré au blanc rosâtre, avec la nervure de l'exocorie d'un blanc flavescent. *Membrane* d'un blanc vitreux. *Dos de l'abdomen* noir, paré sur les deux derniers arceaux d'une ligne médiane d'un testacé pâle. *Tranche abdominale* d'un flave pâle, avec la moitié interne irrégulièrement noire. *Bec* prolongé au moins jusqu'à l'extrémité des hanches postérieures; d'un flave testacé, avec l'extrémité noire. *Repli des joues* arqué sur la partie antérieure, sinueux près des lames prébasilaires; flave, marqué d'une rangée de petits points noirs près de son bord externe. *Pièces prébasilaires* offrant, vers la partie antérieure de leur tranche, un angle médiocrement saillant; subhorizontales postérieurement. *Lames antépectorales*

presque aussi avancées que le bord antérieur des yeux. *Dessous du corps* d'un jaune ou flave pâle : ventre offrant parfois les traces de deux ou quatre rangées de très-petites taches noires : stigmates noirs ou bruns. *Pieds* d'un jaune ou flave pâle ; cuisses marquées, vers les deux tiers de leur côté antérieur, d'un petit point noir, parfois effacé.

Cette espèce se trouve sur diverses plantes, principalement sur les céréales. Elle habite la plupart des provinces de la France, surtout les parties méridionales, ou les endroits des zones tempérées exposées au soleil.

Linné, comme la plupart des autres naturalistes de son temps, a sans doute confondu cette espèce avec la suivante ; il avait vraisemblablement reçu de diverses provenances, des exemplaires des deux espèces, puisqu'il donne à cette Pentatomide l'Europe pour patrie ; mais dans sa collection, comme nous avons pu le constater avec M. Dallas, l'insecte portant l'étiquette écrite de sa main, est bien notre *Ælia acuminata* ; à côté de celui-ci s'en trouvent deux autres individus appartenant à l'*Æ. rostrata*.

2. *Ælia rostrata* ; DE GEER.

Antennes à 2^e article une fois environ plus court que le 3^e. *Dessus du corps* d'un flave pâle ; chargé d'une côte lisse inégalement saillante, prolongée depuis la partie antérieure de l'épistome jusqu'aux trois quarts de l'écusson : cette côte parée de chaque côté sur toute sa longueur, d'une bordure formée de points enfoncés noirs, graduellement rétrécie sur l'écusson. *Pronotum* offrant jusqu'au sillon transverse les traces de deux autres côtes en dehors de la médiane (l'interne souvent peu distincte). *Écusson* moins long que les cories ; offrant à la base des traces de deux courtes côtes, en dehors de la médiane : celle-ci prolongée au moins jusqu'aux trois quarts. *Dessous du corps* flave pâle : repli des joues bordé de points noirs : stigmates noirs : ventre parsemé de petites taches noires, cuisses à deux points noirs.

♂ Dernier arceau ventral arrondi en devant, un peu élargi d'avant en arrière sur les côtés ; tronqué à son bord postérieur, en offrant dans

le milieu de celui-ci une seule petite échancrure, ou fente avancée jusqu'au quart postérieur de sa longueur.

♀ Dernier arceau ventral conformé d'une manière analogue à celui de l'*Æ. acuminata*; noir avec la ligne transversale moins arquée, la moitié antérieure un peu carénée sur les trois cinquièmes médiales: la pièce antérieure médiane près d'une fois plus large que la médiane qui la suit: celle-ci plus large que longue.

La punaise à tête allongée. GEOFFR., Hist. nat. t. I. p. 472. 77.

Cimex rostratus. DE GEER, Mém. t. III. p. 271. 16. pl. XIV. fig. 12 et 13.

Ælia acuminata. CURTIS, Brit. Entom. t. XV. 704.

Ælia neglecta. DALLAS, List. Hemipt. p. 223. 3.

Ælia pallida. KUSTER, Stett. Entom. Zeit. t. XIII (1852) p. 394. pl. III. fig. 4. (tête). — FIEBER, Eur. Hemipt. p. 352. 5. — FLOR., Rhyng. livl. t. I. p. 121.

Long. 0^m,0072 à 0^m,0090 (3 l. 1/4 à 4 l.). — Larg. 0^m,0036 à 0^m,0045 (1 l. 2/3 à 2 l.) aux angles latéraux du pronotum.

Corps oblong; médiocrement convexe. *Tête* offrant la partie antérieure des côtés des joues un peu arquée en dehors, séparée par un angle rentrant assez marqué de la partie postérieure de ses côtés, qui est en ligne légèrement sinuée dans son milieu; densement et un peu irrégulièrement ponctuée; d'un jaune ou flave pâle; parée d'une bordure noire, très-étroite sur les côtés et ornée de deux bandes longitudinales assez larges, formées par des points enfoncés noirs, situées chacune sur les côtés internes des jones et prolongées jusqu'au vertex, en laissant de couleur foncée la partie médiane qui suit l'épistome. *Antennes* brièvement ciliées; à 1^{er} article le plus court; le 2^e un peu plus long que celui-ci; à peine plus grand que la moitié du 3^e: le 3^e à peine aussi long que celui-ci: le 4^e un peu moins grand: le 1^{er} pâle; les autres d'un rose plus foncé sur les deux derniers. *Pronotum* élargi un peu en angle rentrant très-ouvert jusqu'à l'extrémité, visible en dessus du rebord latéral, d'un jaune pâle; chargé d'un callos saillant; marqué, vers les trois cinquièmes de sa longueur, d'une dépression transverse étendue jusqu'aux rebords latéraux; chargé d'une côte longitudinale médiane peu saillante, lisse et d'un jaune pâle ou blanc flavescens, faisant suite à celui de la tête; offrant, entre celle-ci et

chaque rebord latéral, les traces plus ou moins apparentes d'une ou de deux faibles lignes élevées, affaiblies ou peu distinctes postérieurement, à couleur foncière d'un blanc ou flave roussâtre pâle; marqué de points enfoncés en partie concolores mais en partie noirs et constituant quatre bandes noirâtres; savoir: une, au côté interne de chaque rebord latéral; une entre la côte médiane et chaque ligne intermédiaire. *Écusson* moins longuement prolongé que les cories; chargé d'une côte médiane et longitudinale lisse, d'un blanc flavescent, faisant suite à celle du pronotum et prolongée, en s'affaiblissant, jusqu'aux trois quarts au moins de sa longueur; offrant en outre sur la tuméfaction basilaire quatre nervures ou côtes faibles et courtes, une, au côté interne de chaque stigma: une entre celle-ci et la côte médiane, mais un peu plus rapprochée de celle-ci; offrant parfois entre chacune des côtes intermédiaires et la médiane, les traces d'une autre ligne élevée; ponctuée; d'un flave pâle; paré de chaque côté de la côte médiane d'une bande noirâtre formée de points noirs: chacune de ces bandes graduellement rétrécie et réunies en une seule vers l'extrémité; offrant quelquefois des points enfoncés noirs ou obscurs entre les côtes intermédiaires et les latérales; on même offrant d'autres fois presque tous les points enfoncés noirs ou obscurs. *Cories* en ligne courbe à leur bord interne postérieur, depuis les deux tiers au moins des côtés de l'écusson jusqu'à un point de la mésocorie assez rapproché de la suture radiale, assez faiblement raccourcies ensuite de ce point à l'extrémité du bord latéral de l'exocorie; prolongées, dans leur plus grande longueur, jusqu'au niveau de l'extrémité du 4^e arceau ventral; chargées au côté interne de la mésocorie, joignant la nervure cubitale, d'une faible nervure, émettant une ramification prolongée jusqu'au bord postérieur de la corie; à couleur foncière ordinairement d'un flave pâle sur l'exocorie, d'un blanc sale ou cendré sur le reste; marqué de points enfoncés, concolores sur l'exocorie, noirs ou obscurs, plus petits et un peu moins rapprochés que ceux du pronotum sur les méso et endocories. *Membrane* d'un blanc vitreux; à six ou huit nervures assez fines. *Dos de l'abdomen* noir; paré sur les deux derniers arceaux d'une ligne médiane d'un testacé fauve livide, élargie postérieurement. *Tranche abdominale* d'un flave pâle à peine bordée de noir sur la partie antérieure de son côté interne. *Bec* pro-

longe au moins jusqu'à l'extrémité des hanches postérieures ; d'un flave pâle, avec l'extrémité noire. *Bord rostral du repli des joues* horizontal, jusqu'à la sinuosité voisine des lames prébasilaires : celles-ci arquées sur leur tranche, près du repli précité. *Lames antépectorales* plus avancées que le bord antérieur des yeux, au moins à leur côté interne. *Dessous du corps* d'un livide flave ou flavescant ou d'un flave pâle : stigmates noirs. *Ventre* ordinairement paré sur la région médiane de deux ou quatre rangées de petites taches ou points noirs. *Repli des joues* bordé de points noirs. *Pieds* d'un livide flave ou flavescant : cuisses ordinairement marquées de deux points noirs vers les deux tiers de leur côté antérieur.

Cette espèce se trouve sur les herbes, sur les épis de blé, sur diverses plantes. Elle est plus commune que la précédente.

Obs. L'*Æ. rostrata* a été confondue, à n'en pas douter, par Fabricius et les autres auteurs dont nous avons négligé la synonymie, avec l'*Æ. acuminata*. La figure donnée par de Geer montre bien que c'est elle qu'il a décrite sous le nom de *C. rostratus*. Elle paraît être l'*Ælia acuminata* de Fallén et des autres hemiptérologes suédois.

Elle se distingue de l'*acuminata* par une taille généralement moins avantageuse ; par le bord latéral de chacune de ses joues légèrement sinué entre sa base et l'angle rentrant antérieur ; par la côte médiane parée d'une bordure formée de points enfoncés noirs, rarement interrompue sur la moitié postérieure du pronotum : cette bordure, avancée jusqu'à la partie antérieure de l'épistome, n'étant pas complètement noire à la base de l'écusson ; par son pronotum paré d'une bordure de points noirs près des côtés, offrant de plus faibles traces des autres nervures ; par son écusson plus arrondi postérieurement ; chargé à la base de nervures plus faibles ; offrant les stigmates plus étroits et ordinairement non ponctués de noir jusqu'à l'extrémité ; par ses cories contiguës au bord de l'écusson jusqu'aux deux tiers de la longueur de celui-ci, au lieu de s'en éloigner à partir de l'extrémité de la suture cubitale ; par la mésocorie chargée près de cette suture d'une nervure très-faible ; par les méso et endocories ordinairement grisâtres ; par la plus grande longueur des cories plus rapprochée de la suture cubitale ; par la tranche marginale bordée de noir seulement au côté

interne de sa base ; par le repli des joues bordé de points noirs ; par la tranche des pièces prébasilaires arquée mais non anguleuse ; par le ventre marqué ordinairement de quelques rangées de petites taches noires ; par les cuisses marquées de deux points noirs, et surtout par le 2^e article des antennes près d'une fois moins long que le 3^e.

3. *Elia Klugii* ; HAHN.

Antennes à 2^e article d'un quart environ plus court que le 3^e. Dessus du corps flave ; chargé d'une côte médiane d'un flave blanchâtre prolongée depuis la partie antérieure de l'épistome jusqu'aux quatre cinquièmes au moins de l'écusson ; d'une autre faible côte entre la médiane du pronotum et ses bords latéraux et d'une autre courte, au côté interne des stigmas noirs ; paré d'une bordure formée de points noirs, 1^o sur les côtés des joues ; 2^o au côté interne de chaque rebord latéral du pronotum ; 3^o de chaque côté de la ligne médiane de celui-ci : cette dernière et celle des côtés du pronotum ordinairement décisées postérieurement. Cories plus longues que l'écusson ; parées d'une ligne noire ou formée de points noirs au côté interne de la suture radiale. Dessous du corps d'un blanc jaune : repli des joues, côtés de l'antépectus et des postépisternums marqués de points noirs. Ventre paré de traces de bandes formées de points noirs. Pieds d'un jaune orangé.

♂ Dernier arceau ventral analogue à celui de la *rostrata* ; mais avec le bord postérieur offrant sur la partie médiane seulement une très-petite échancrure en demi-cercle.

♀ Dernier arceau ventral analogue à celui de la *rostrata*.

Elia Klugii. HAHN., Wanz. t. I (1831), p. 122, pl. XIX, fig. 64. — GERMAR., Stettin. Entom. Zeit. t. III (1843), p. 68. — A. COSTA, Cimic. Centur. Secunda. decas. 6-10. p. 27. 2 [(182)]. — KÜSTER, in. Stett. Entom. Zeit. t. XIII. 1852. p. 396. 5. — KOLEN., Melet. Entom. IV. p. 20. 138. — SAHLB., Monog. Geoc. p. 28. 8. — FIEBER, Eur. Hemipt. p. 352. 4. — FLOH., Rhynch. Livi. t. I. p. 119. 1.

Long. 0^m,0056 à 0^m,0067 (2 l. 1/2 à 3 l.). — Larg. 0^m,0030 à 0^m,0033 (4 l. 2/5 à 1 l. 1/2).

Corps oblong; médiocrement convexe. *Tête* offrant la partie antérieure des côtés des Jones arquée en dehors, et séparée, par un angle rentrant assez prononcé, de la partie postérieure de ces côtés qui est en ligne à peu près droite; assez densément ponctuée; d'un jaune ou flave pâle; parée sur les côtés du rebord qui est noir, d'une bordure formée par des points enfoncés noirs; parée au côté interne de chaque joue d'une bordure pareille, avancée jusqu'à la partie antérieure de l'épistome. et prolongée jusqu'au vertex, en laissant de couleur foncière la côte médiane qui suit l'épistome. *Antennes* à 1^{er} article le plus court : le 3^e d'un quart environ plus long que le 2^e : les 4^e et 5^e pubescents et plus longs : le 5^e ordinairement le plus grand : les trois premiers, d'un flave pâle ou d'une nuance rapprochée : les deux derniers ordinairement bruns ou d'un roux fauve, parfois noirs, foncés. *Pronotum* élargi soit en ligne presque droite, soit un peu en angle rentrant, jusqu'à l'extrémité visible en dessus du rebord latéral d'un blanc flavescent; sillonné au côté interne de ce rebord; chargé d'un calus saillant; marqué d'une dépression transversale tantôt prononcée, tantôt à peine indiquée, étendue jusqu'au sillon juxt.-marginal; chargé d'une côte longitudinale médiane lisse, obtuse, d'un flave blanchâtre, élargie dans son milieu, affaiblie et rétrécie postérieurement, faisant suite à celle de la tête; offrant souvent les traces d'une autre faible côte entre celle-ci et chaque bord latéral; à couleur foncière flave ou d'un flave roussâtre; paré d'une bordure noire formée de points enfoncés au côté interne de chaque rebord latéral et au côté externe de la côte médiane; ces bordures divisées et raccourcies postérieurement; marqué de points concolores sur le reste de sa surface. *Ecusson* moins longuement prolongé que les cories; parfois à peine plus long que celles-ci à leur angle postéro-interne; chargé d'une côte médiane lisse et d'un flave blanchâtre, prolongée jusqu'aux quatre cinquièmes de sa longueur; offrant en outre, sur la tuméfaction basilaire les traces de quatre autres côtes ou lignes courtes, lisses, et d'un livide flavescent : une, au côté interne de chaque stigma : une, plus affaiblie ou parfois peu distincte entre celle-ci et la médiane, mais un peu plus rapprochée de cette dernière; d'un flave orangé pâle; ponctué; paré d'une bande noire, ou formée de points enfoncés noirs, de chaque côté de la côte médiane, plus foncée à

la base et couvrant tout l'espace compris entre la côte médiane et la submédiane, prolongée en se rétrécissant, jusqu'à l'extrémité où elle est unie à sa pareille. *Cories* en ligne un peu courbe à leur bord postérieur depuis leur angle postéro-interne jusqu'à l'extrémité de la nervure radiale, racconcies ensuite de ce point à l'extrémité du bord latéral de l'exocorie; prolongées dans leur plus grande longueur jusqu'au niveau de l'extrémité du 4^e arceau ventral; n'offrant pas au côté interne de la mésocorie les traces d'une nervure parallèle à la suture cubitale on n'en offrant que des traces à peine distinctes; à couleur foncière d'un flave jaune sur l'exocorie, d'un flave pâle ou cendré sur le reste; parées sur la mésocorie, près de la suture radiale, d'une ligne ou bande noire très-étroite, ordinairement racconcie à ses extrémités; marquées sur le reste de la mésocorie de petits points enfoncés en partie noirs. *Membrane* d'un blanc vitreux; à cinq nervures. *Dos de l'abdomen* d'un noir gris; marqué de points enfoncés noirs, postérieurement paré d'une ligne médiane pâle. *Tranche abdominale* flave, à peine bordée de noir à son côté interne. *Bec* prolongé jusqu'aux hanches intermédiaires; d'un testacé nébuleux avec l'extrémité noire, parfois entièrement obscur ou noirâtre. *Bord rostral du repli des joues* saillant, en forme de dent obtuse sur sa tranche, et sinueux près des lames prébasilaires: celles-ci un peu avancées sur leur tranche. *Lames antépectorales* un peu moins avancées que le bord antérieur des yeux. *Dessous du corps* d'un jaune flave ou d'un flave orangé; marqué de points noirs sur les replis des joues; parés, sur les côtés de l'antépectus, d'une sorte de tache formée de points noirs; marqué de quelques points noirs au côté interne des postépisternums. *Ventre* offrant les traces de quatre ou six bandes longitudinales formées par des points noirs. *Stigmates* noirs. *Pieds* d'un jaune orangé; à peine marqués de quelques points noirs très-petits, ou sans taches.

Cette espèce se trouve en Allemagne; mais nous ne savons pas qu'elle ait été prise en France.

Obs. Elle se distingue facilement des *Æ. acuminata* et *rostrata* par ses joues bordées de noir et par les mésocories offrant, près de la suture radiale, une ligne noire ou formée de points noirs. Elle se distingue en outre de cette dernière à laquelle quelques entomologistes veulent la

réunir, par le 2^e article de ses antennes moins court; par son pronotum marqué d'une dépression transversale plus faible; chargé près des angles latéraux d'un calus moins saillant; creusé, au côté de celui-ci, d'une fossette non visiblement avancée jusqu'au sillon transverse; par ses cories offrant leur plus grande longueur près de l'extrémité de la suture radiale; par la nervure voisine de la suture cubitale très-faible et souvent sans ramification; par le repli de ses joues formant sur sa tranche une dent obtuse très-marquée; par les cuisses non marquées de deux points noirs.

L'espèce suivante n'offre plus sur les flancs de sa poitrine la rangée de points noirs située au côté externe de chaque cotyle. Elle semble ainsi faire le passage aux *Aeliodes* et former un sous-genre (*Seminia*).

Ella virgata; HERRICH-SCHAEFFER. Antennes à 2^e article à peine moins long que le 3^e. Dessus du corps d'un flave pâle ou d'un blanc roussâtre, chargé d'une côte obtuse, lisse et peu saillante, prolongée depuis la partie antérieure de l'épistome presque jusqu'à l'extrémité de l'écusson, interrompue sur la partie antérieure et sur la moitié postérieure du pronotum : cette côte parée de chaque côté d'une large bordure noire, excepté sur ses parties interrompues. Pronotum paré au côté interne du rebord flave de ses côtés, d'une bande noire prolongée jusqu'au sillon transverse. Cories plus courtes que l'écusson : mésocorie brune ou noire, surtout postérieurement; chargées d'une côte parallèle à la suture cubitale. Post-pisternums noirs et ponctués, avec le côté externe lisse et flave. Ventre paré de six rangées de taches brunes ou noires.

Cimex virgatus (KLUG), HERRICH-SCHAEFFER, Wanz. t. 6 (1842). p. 67. pl. CCH. fig. 632.

Ella virgata. KLUG, Symb. phys. dec. V. (1845) n° 4.— FIEDER, Ent. Hemipt. p. 851. t.

Long. 0^m,0090 (4 l.). — Larg. 0^m,0045 (2 l.).

Patrie : la Turquie et la Syrie (Herrich-Schaeffer (*type*), Signoret).

Obs. La tête est rétrécie en ligne à peu près droite jusqu'à sa partie antérieure, le pronotum offre, sur le sillon transverse, les traces d'une

côte au côté externe de chacune des bandes noires juxta-médiales ; les stigmas sont noirs jusqu'aux sinuosités, et à peine bordés d'une côte ; les pièces prébasilaires forment une saillie anguleuse sur les côtés du sillon rostral.

Cette espèce est très-distincte des suivantes par son écusson plus long que les cories ; par ses mésocories noirâtres et surtout par la forte côte dont chaque mésocorie est marquée près de la suture cubitale.

Genre *Æliodes*, ÆLIODE ; A. DOHRN.

Antoine Dohrn, Stettin, Entom. zeit. t. 21 (1860). p. 101.

CARACTÈRES. *Exocories* non marquées d'une côte le long de la suture radiale. *Tête* convexement déclive ; moins longue au devant des yeux que large entre les organes ; rétrécie d'arrière en avant jusqu'à sa partie antérieure, en ligne courbe un peu irrégulière, plus ou moins sensiblement bisinuée sur ses côtés, et obtusément subanguleuse un peu après la moitié de sa longueur, en partant de sa base ; tantôt entière, tantôt et plus ordinairement un peu entaillée en angle aigu, en devant. *Abdomen* peu ou point rétréci sur sa moitié antérieure ; subarrondi à l'extrémité.

Ajoutez pour les espèces suivantes.

Epistome avancé jusqu'aux trois quarts ou quatre cinquièmes des joues et enclos par elles. *Pronotum* chargé près des angles latéraux, d'un calus souvent faible, suivi d'une fossette non continuée en devant sous la forme d'un sillon, comme dans le genre précédent. *Sillon rostral* et *sillon transverse* de la base du ventre, noirs.

Obs. La couleur de ces deux sillons, quoique fournissant un caractère en apparence de peu d'importance, suffit pour distinguer, au premier coup d'œil, les *Æliodes* de notre pays, des espèces du genre *Ælie*, qui ont les sillons de couleur flave ou d'une teinte rapprochée.

La longueur proportionnelle des 2^e et 3^e articles des antennes varie souvent dans la même espèce.

Chez les *Æliodes* la seconde moitié du 2^e arceau ventral des ♀ semble n'offrir le plus souvent que deux pièces médianes au lieu de trois ; et, dans ce cas, la 2^e pièce médiane se prolonge à peu près jusqu'au bord postérieur ; mais quelquefois les pièces latérales postérieures semblent unies par une 3^e pièce médiane soudée avec elle.

Les espèces de notre pays se répartissent ainsi :

- Ecusson moins long ou à peine aussi long que les cories.
- ♠ Exocories et côtés du ventre, en dehors des stigmates ponctués de brun.
 - γ Cories offrant leur plus grande longueur à l'angle postéro-externe des exocories qui est aigu. *Albomarginata*
 - γγ Cories subarrondies à leur extrémité, offrant leur plus grande longueur à l'extrémité de la suture radiale.
 - δ Ventre entièrement d'un noir bronzé *Inflera*
 - δδ Ventre d'un noir bronzé sur la région médiane, paré d'une large bande pâle longitudinale entre cette région et la latérale. *Linrolata*
 - ♠♠ Exocories et côtés du ventre en dehors des stigmates, flaves, non ponctués de brun. *Bifida*
- Ecusson d'un cinquième environ plus long que les cories. Exocories et côtés du ventre flaves. *Leporina*

1. *Æliodes albo-marginata* ; LUCAS.

Antennes d'un livide roussâtre avec les deux derniers articles d'un roux fauve. Dessus du corps à couleur foncée d'un livide testacé, marqué de points enfoncés bruns, qui le font paraître d'un brunâtre testacé ; paré d'une ligne médiane d'un blanc flavescents, prolongée depuis le vertex ou la partie postérieure de l'épistome jusqu'aux quatre cinquièmes de l'écusson, celui-ci un peu moins long que les cories ; paré au côté interne des stigmates d'une ligne élevée d'un blanc flavescents, prolongé au moins jusqu'aux sinuosités. Cories offrant leur plus grande longueur à l'angle postéro-externe de l'exocorie. Ventre d'un testacé livide ou rougâtre, plus densément

ponctué de brun sur les côtés jusqu'au repli d'un blanc flavescents de la tranche.

♂ Dernier arceau du ventre en demi-cercle un peu élargi postérieurement; ponctué de fauve brunâtre, excepté souvent sur un espace en demi-cercle sur la partie médiane de son bord postérieur.

Obs. Quelquefois le milieu de la ligne médiane est caréné ou tuberculeux.

♀ Dernier arceau ventral ponctué; arrondi en devant, élargi d'avant en arrière sur les côtés; une fois plus large à son bord postérieur que sur la ligne médiane; divisé en deux moitiés par une ligne transversale bisignée: la moitié antérieure de deux pièces: la postérieure de six, souvent peu distinctes: les deux médianes transverses: l'antérieure une fois plus large que longue: la postérieure aussi longue que large.

Obs. Quelquefois la moitié antérieure est carénée sur la ligne médiane, et déprimée de chaque côté.

Pentatoma albo-marginalis. LUCAS. Explor. Sc. de l'Algérie (Sc. phys.). t. 3. p. 89. 133. pl. 3. fig. 10 (type).

Platystolen griseus, FIEBER. Eur. Hemipt. p. 353. 1.

Long. 0^m,0067 à 0^m,0072 (3 l. à 3 l. 1/4). — Larg. 0^m,0033 (1 l. 1/2).

Corps ovalaire; médiocrement convexe. Tête ordinairement à peine entaillée en devant; d'un livide testacé; marquée de points enfoncés noirs ou bruns très-rapprochés, plus pâles près des côtés, parfois unicolores; souvent parée sur la moitié postérieure d'une ligne médiane d'un blanc testacé; cette ligne quelquefois avancée sur l'épistome: celui-ci, subconvexe, séparé des joues par des sutures enfoncées. Antennes brièvement ciliées; à 1^{re} article court: le 2^e ordinairement d'un quart ou d'un cinquième plus long que le 3^e, parfois à peine aussi long que lui: les 4^e et 5^e les plus longs, presque égaux: le 5^e ordinairement le plus grand: les trois premiers d'un livide tirant sur le testacé: les deux derniers d'un testacé roussâtre. Pronotum élargi d'abord en ligne un peu courbe, puis en ligne droite, jusqu'à l'extrémité visible

en dessus du rebord latéral d'un blanc flavescent ; chargé d'un calus saillant, suivi d'une fossette profonde; marqué, au devant de celle-ci, d'une dépression assez légère, avancée jusqu'aux deux cinquièmes antérieurs, mais non unie postérieurement à elle; offrant d'assez faibles traces d'une dépression transverse, étendue jusqu'aux rebords latéraux; coloré et ponctué comme la tête, avec une ligne longitudinale médiane d'un blanc sale. *Écusson* un peu moins longuement ou à peine aussi longuement prolongé que la partie la plus postérieure des cories; à stigmas noirs, densément ponctués et prolongés jusqu'aux sinuosités ou presque jusqu'à elles; puis, au côté interne des stigmas, d'une côte ou ligne saillante, lisse, d'un blanc flavescent, prolongé jusqu'à l'extrémité des stigmas ou parfois un peu plus; orné d'une ligne longitudinale médiane, à peine saillante, d'un blanc sale prolongée presque jusqu'à l'extrémité; coloré et ponctué sur le reste de sa surface comme le pronotum: les points un peu affaiblis postérieurement. *Cories* rétrécies en ligne courbe à leur bord postérieur, depuis la moitié environ des côtés de l'écusson, jusqu'à l'angle postéro-externe de l'exocorie: cet angle aigu; offrant dans ce point leur plus grande longueur, et prolongées jusqu'à l'extrémité du 4^e arceau ventral; colorées et ponctuées comme l'écusson, avec la moitié antérieure du bord externe de l'exocorie d'un blanc flavescent. *Membrane* d'un blanc vitreux; à 6 ou 8 nervures. *Dos de l'abdomen* d'un noir verdâtre. *Tranche abdominale* noire, bordée extérieurement de blanc flavescent. *Bec* prolongé au moins jusqu'à l'extrémité des hanches postérieures; d'un fauve livide, avec l'extrémité noire. *Replis des joues* en ligne horizontale à leur bord rostral; flaves, ponctués de noir, avec la partie basilaire imponctuée. *Lames prébasilaires* arquées sur leur tranche, ovalièrement écartées entre elles. *Lames antépectorales* ordinairement à peine aussi avancées que le bord antérieur des yeux. *Dessous du corps* d'un livide testacé. *Poitrine* marquée de points enfoncés bruns plus obscurs et plus serrés sur les côtés. *Postépisternums* ponctués de brun sur leur partie interne lisse et imponctués à l'externe. *Ventre* d'un livide testacé ou rougeâtre; marqué de points enfoncés bruns, plus obscurs et plus serrés sur les côtés jusqu'au repli d'un blanc flavescent de la tranche. *Stigmates* bruns. *Pieds* d'un flave rousâtre livide: cuisses marquées de deux très-petits

points noirs, vers les deux tiers de leur côté antérieur ou interne : ces points sont peu apparents.

Cette espèce est méridionale. On la trouve dans les environs d'Hyères, de Marseille, de Nîmes. Elle est peu commune.

Obs. Elle se distingue de toutes les suivantes par sa taille moins faible ; par son écusson sans tache noire à l'extrémité ; par ses cories offrant leur plus grande longueur à l'angle postéro-interne de l'exocorie qui est aigü. Elle s'éloigne d'ailleurs de la *leporina* par son écusson plus court ou à peine aussi long que les cories ; de la *bifida* par son ventre obscur sur les côtés jusqu'au repli de la tranche ; de la *lineolata* par les deux derniers articles de ses antennes non noirs ; par son ventre plus obscur sur la région médiane que sur les côtés et non paré d'une bande flave entre cette région et la latérale ; de l'*inflexa* par ses joues et son ventre non d'un noir verdâtre ; par la côte d'un blanc flavescents voisin des stigmas plus prononcée et plus saillante que la ligne médiane et prolongée jusqu'aux sinuosités.

2. *Æliodes inflexa* ; WOLFF.

Antennes d'un flave roussâtre avec les deux derniers articles noirs. Dessus du corps presque entièrement noir sur la tête, d'un flave livide et marqué de points bruns, avec une ligne médiane prolongée depuis le front ou le vertex jusqu'aux quatre cinquièmes de l'écusson, les rebords latéraux du pronotum, une tache ponctiforme derrière les cicatrices, une tache au côté interne des stigmas, et la base du rebord de l'exocorie, d'un blanc flavescents. Écusson à peu près aussi long que les cories ; noté d'une tache noire à l'extrémité. Repli des joues noir. Ventre d'un violet métallique jusqu'au repli d'un blanc flavescents de la tranche.

♂ Dernier arceau ventral arrondi en devant, un peu élargi d'avant en arrière sur les côtés ; brièvement échancré en demi-cercle dans le milieu de son bord postérieur.

♀ Dernier arceau ventral en ogive en devant, élargi d'avant en arrière sur les côtés ; divisé par une ligne transversale arquée en arrière en deux moitiés inégales : l'antérieure plus grande, un peu carénée sur la ligne médiane, de deux pièces concaves chacune sur leur

disque : la postérieure formée de six pièces souvent peu distinctement séparées : la médiane antérieure transverse : la postérieure presque aussi large : chacune des latérales antérieures ou internes légèrement concaves.

Cimex griseus nigro-punctatus. DE GEER, Mém. t. III. p. 270. 15.

Cydus inflexus. WOLFF., Icon. Cimic. p. 183. 182. pl. XVIII. fig. 182.

Cimex pertatus. FALLÉN., Monog. Cimic. p. 80. 18. — Id. Hemipt. suec. p. 32. 18. — PANZ., Faun. Germ. 33. 24.

Eysarcoris inflexus. HAHN., t. II. p. 129. pl. LXIX. fig. 210.

Ælia inflexa. RAMB., Faun. de l'Andal. t. II. p. 105. 2. — AMYOT et SERVILLE, Hémipt. p. 134. 2. — A. COSTA, Cimic. centur. 3^e decas. 6-10. p. 28. 4. (184).

Platystolen inflexus. FIEBER, Eur. Hemipt. p. 234. 3 (type).

Long. 0^m,0061 (2 l. 3/4). — Larg. 0^m,0030 (1 l. 2/5).

Corps ovale-oblong; médiocrement convexe. *Tête* brune fortement marquée de points noirs et serrés : côté interne du rebord noir des joues, et la ligne médiane du front ou du vertex, d'un flave blanchâtre. *Sutures génales* sulcifformes. *Antennes* à 2^e article plus long que le 3^e, un peu moins long que le 4^e : le 5^e le plus long : les trois premiers d'un flave livide : les deux derniers noirs. *Pronotum* presque tronqué à son bord antérieur, avec les angles à peine avancés ; élargi très-légalement en courbe rentrante jusqu'à l'extrémité, visible en dessus du rebord latéral, d'un blanc flavescent ; chargé d'un calus tuberculeux, suivi d'une fossette ; sans dépression bien visible au devant de celle-ci ; marqué d'une dépression ou sillon transverse ordinairement très-apparent ; d'un blanc flave ou d'un flave livide, marqué de points enfoncés bruns, moins serrés, un peu moins gros et moins enfoncés que ceux de la tête ; paré d'une ligne médiane d'un blanc flave. *Écusson* à peu près aussi long que les cories ; paré au côté interne des stigmas d'une tache ou ligne saillante lisse, entrecoupée et non prolongée jusqu'aux sinuosités, d'un blanc flavescent ; orné d'une ligne médiane d'un blanc flavescent, lisse, prolongée presque jusqu'à l'extrémité, suivie d'une tache ponctiforme noire ; ponctué et coloré sur le reste de sa surface, comme le pronotum. *Cories* rétrécies en ligne courbe, à leur bord postérieur, depuis la moitié environ des côtés de l'écusson, jusqu'à l'extré-

mité de la suture radiale; subarrondies dans ce point; prolongées un peu plus loin que l'extrémité du 4^e arceau ventral; colorées comme l'écusson, avec la moitié antérieure du bord de l'exocorie d'un blanc flavescent. *Membrane* d'un blanc vitreux. *Dos de l'abdomen* d'un noir verdâtre. *Tranche abdominale* flave, bordée de noir au côté interne. *Bec* prolongé environ jusqu'à l'extrémité des hanches postérieures; d'un fauve livide, avec l'extrémité obscure. *Repli des joues* ponctué; noir; en ligne horizontale à son bord rostral; séparé par une sinuosité profonde des pièces prébasilaires; celles-ci arquées sur leur tranche. *Lames antépectorales* à peine aussi avancées que le bord antérieur des yeux. *Poitrine* d'un blanc flavescent, marquée de points enfoncés noirs. *Ventre* d'un violet métallique obscur, irisé de cuivreux, jusqu'au repli de la tranche abdominale, qui est d'un blanc flavescent. *Stigmates* de cette dernière couleur. *Pieds* d'un blanc flavescent; cuisses marquées de petits points enfoncés noirs; parées vers les deux tiers de leur côté antérieur de deux taches punctiformes noires; extrémité du dernier article des tarsi noirâtre.

Cette espèce se trouve sur les côteaux garnis de gazon.

L'*Æ. inflexa* se distingue de toutes les autres par son écusson de la longueur des cories; par le repli noir de ses joues; par son ventre d'un violet métallique obscur, un peu irisé de cuivreux, jusqu'au repli flave de la tranche abdominale; par ses cuisses ponctuées de noir.

Elle s'éloigne d'ailleurs de l'*Æ. albo-marginata* par sa taille plus faible; par la teinte du dessus du corps, par ses cories offrant leur plus grande longueur à l'extrémité de la suture radiale au lieu de l'avoir vers l'angle postéro-externe de l'exocorie; par sa tranche moins noire.

Elle se distingue de l'*Æ. lineolata* par la couleur du dos de l'abdomen; par la tranche abdominale non parée d'une bordure noire dentée; par son écusson aussi long que les cories; par la brièveté de la tache flave située au côté interne des stigmates; par la couleur du repli des joues et du ventre.

Elle ne peut être confondue avec les *Æ. bifida* et *leporina*, dont le ventre offre en dehors des stigmates une bande flave ou roussâtre non

ponctnée de noir, et dont le repli des joues est flave, avec une bordure de points noirs près de ses côtés.

Elle s'éloigne en outre de la *leporina*, par son écusson ne dépassant pas la longueur des cories.

3. *Elitodes lineolata*; MULSANT et REV.

Antennes d'un flave roussâtre, avec les deux derniers articles noirs. Dessus du corps flave ou d'un flave roussâtre, marqué de points enfoncés bruns, médiocrement rapprochés. Tête concolore au côté interne du rebord noir des joues. Rebords latéraux du pronotum et une saillie au côté interne des stigmas prolongés presque jusqu'aux sinuosités, d'un blanc flavescents; une ligne médiane prolongée depuis le front jusqu'aux deux tiers ou plus de l'écusson et ordinairement un point tuberculeux derrière les cicatrices d'un flave livide. Écusson moins long que les cories; noté d'une tache noire à l'extrémité. Repli des joues flave, ponctué de noir. Ventre paré sur les six premiers arceaux d'une bande médiane noire, séparée de chaque côté par une bande flave de la région latérale: celle-ci, ponctuée de noir jusqu'au repli de la tranche, avec un point noir à l'angle postéro-externe des arceaux. Stigmates flaves.

♂ Dernier arceau ventral en demi-cercle presque régulier; brièvement entaillé en demi-cercle dans le milieu de son bord postérieur, marqué d'une courte ligne noire, au devant de cette petite entaille.

♀ Dernier arceau ventral plus densément ponctué; arrondi en avant, élargi d'avant en arrière sur les côtés; une fois plus large à son bord postérieur que long sur sa ligne médiane; divisé par une ligne transversale en deux moitiés: l'antérieure, de deux pièces, la postérieure de six, souvent peu distinctes; les deux médianes transverses: les latérales postérieures ordinairement marquées chacune d'une tache noire à leur angle postéro-interne.

Pentaloma lineolata. MULS. et REV., in. Ann. de la Soc. linn. de Lyon, 1850-52. p. 84.-Id. in. MULS. opusc. Entom. t. 1. p. 103.

Platystolen infestus. FIZIKER., Eur. Hemipt. p. 354. 3? (en partie).

Long. 0^m,0045 à 0^m,0056 (2 l. à 2 l. 1/2). — Larg. 0^m,0026 à 0^m,0030 (4 l. 1/4 à 4 l. 2/5).

Corps ovale-oblong ; médiocrement convexe. *Tête* variablement entière ou entaillée à sa partie antérieure ; d'un flave pâle et roussâtre ; à rebord latéral noir ; marquée de points enfoncés noirs, nuls ou moins nombreux sur certaines parties, et laissant entièrement ou presque entièrement de couleur foncière, une bande longitudinale latérale, une ligne médiane sur la partie postérieure : cette ligne plus ou moins avancée sur l'épistome ; et souvent deux ou quatre petites taches, joignant le bord antérieur du pronotum. *Antennes* à 1^{er} article le plus court : le 2^e d'un cinquième environ plus long que le 3^e : les 4^e et 5^e épaissis, les plus longs : le 5^e ordinairement le plus grand ; les trois premiers d'un livide flavescent : les deux derniers noirs. *Pronotum* tronqué en ligne presque droite à son bord antérieur jusqu'aux angles antérieurs ; élargi en ligne droite, jusqu'à l'extrémité visible en dessus du rebord latéral d'un blanc flavescent ; chargé d'un calus saillant, suivi d'une fossette très-prononcée ; à sillou transverse plus ou moins faible ; à couleur foncière flave ou d'un flave pâle, avec la ligne médiane et un point tuberculeux derrière la moitié de chaque cicatrice d'un blanc flavescent ou livide ; marqué sur le reste de sa surface de points enfoncés bruns ou noirs. *Écusson* un peu moins longuement prolongé que les cories ; flave ou d'un flave pâle ; à tuméfaction basilaire assez faible, chargée au côté interne de chaque stigma, d'une côte ou saillie lisse et d'un blanc flavescent, ou d'un flave blanchâtre, prolongée presque jusqu'aux sinuosités latérales ; paré d'une ligne médiane d'un blanc flave ou livide, prolongée environ jusqu'aux deux tiers ou trois quarts de sa longueur, suivie d'une tache noire ou noirâtre ; marqué de points enfoncés bruns ou noirs : les points plus gros ou plus rapprochés sur la tuméfaction basilaire de chaque côté de la ligne médiane, plus affaiblis vers l'extrémité, et laissant le bord postérieur d'un blanc flavescent. *Cories* rétrécies en ligne courbe depuis les deux tiers de l'écusson ; arrondies postérieurement ; offrant leur plus grande longueur à l'extrémité de la suture radiale ; peu raccourcies de dedans en dehors

à l'extrémité de l'exocorie; prolongées jusqu'à l'extrémité du 4^e arceau ventral; d'un flave pâle; marquées de points enfoncés bruns ou noirs médiocrement rapprochés comme ceux de l'écusson; notées souvent d'une petite tache noire à l'extrémité de la suture radiale et ordinairement d'une autre moins petite, vers les deux tiers de l'écusson. *Membrane* d'un blanc vitreux. *Dos de l'abdomen* d'un vert bronzé. *Tranche abdominale* flave, marquée au côté interne d'une bordure noire dentée. *Bec* prolongé jusqu'à l'extrémité des banches postérieures; d'un flavo pâle, avec l'extrémité noire. *Repli des joues* marqué de points enfoncés noirs, avec leur partie postérieure flave; en ligne horizontale à leur bord rostral. *Pièces prébasilaires* arquées sur leur tranche. *Lames antépectorales* presque aussi avancées que le bord antérieur des yeux. *Poitrine* d'un blanc flave, marquée d'assez gros points enfoncés noirs. *Ventre* peu ou point distinctement sillonué à la base; paré sur sa région médiane d'une bande obtriangulaire, d'un noir verdâtre couvrant en devant le tiers médiaire au moins de sa longueur, graduellement rétrécie jusque sur l'avant-dernier arceau; paré, de chaque côté, d'une bande longitudinale flave entre cette bande noire et la région latérale: celle-ci, marquée de points noirs ou bruns: ces points constituant une tache noire vers l'angle postéro-externe de chaque arceau, et laissant en devant, de couleur flave, la partie la plus voisine du repli d'un blanc flavescent de la tranche. *Stigmates* d'un flave pâle. *Pieds* d'un blanc flave ou d'un flave pâle: cuisses marquées de deux points noirs, vers les deux tiers de leur bord antérieur.

Cette espèce se trouve dans les bois de chêne, dans les environs de Lyon, dans ceux de la Bourgogne et vraisemblablement de différentes autres provinces.

Elle est assez rare.

Obs. L'*Æ. lineolata* se rapproche des *Æ. flavo-marginata* et *inflexa* par son ventre paré, sur les côtés, d'une bande brune, formée par des points enfoncés noirs ou noirâtres, étendue jusqu'au repli flave de la tranche abdominale, mais en laissant la partie antérieure des côtés des arceaux flave; elle se distingue, par là, des *Æ. bifida* et *leporina* dont le ventre offre, en dehors des stigmates, une assez large bande flave.

Elle s'éloigne de l'*Æ. flavo-marginata* par sa taille beaucoup plus

faible ; par sa couleur ; par son écusson marqué d'une tache noire ou noirâtre à l'extrémité de la ligne médiane pâle ; par ses cories marquées de deux petites taches noires, offrant leur plus grande longueur à l'extrémité de la suture radiale ; par sa tranche parée, à son côté interne, d'une bordure noire dentée ; par la bande médiane noire de son ventre. Sous le rapport de la taille elle a plus d'analogie avec les autres espèces ; mais elle se distingue de l'*Æ. inflexa* par la couleur d'un vert bronzé du dos de l'abdomen ; par la bordure noire dentée à la tranche abdominale ; par le repli de ses joues à couleur foncière flave, marqué de points enfoncés noirs, excepté vers la base ; par la large bande flave ou à peine pointillée d'obscur, qui sépare sur son ventre la bande noire médiane de la bande formée de points bruns qui passe sur les stigmates. Enfin elle s'éloigne des *Æ. bifida* et *leporina*, outre les caractères déjà indiqués, par la bande noire de son ventre ; par le repli des joues uniformément ponctué de noir excepté vers la base ; par la bordure noire dentée de la tranche abdominale ; par ses exocories ponctuées de noir ; par ses stigmates flaves.

4. *Æliodes bifida* ; COSTA.

Antennes d'un flave roussâtre. Dessus du corps flave ou d'un flave pâle ou roussâtre ; marqué de points bruns : ces points, concolores au côté interno du rebord noir des joues et sur quelques autres espaces variables : bords latéraux du pronotum et les saillies voisines des stigmas, lisses et flaves ou flavescents ; ordinairement paré d'une ligne médiane pâle inégalement apparente, depuis le front ou le vertex jusqu'aux deux tiers de l'écusson. Celui-ci, à peine aussi long que les cories, noté d'une tache punctiforme noire à l'extrémité. Repli des joues flave, ponctué de noir sur les bords. Ventre flave, paré de chaque côté, jusqu'aux stigmates bruns, d'une bande concolore, marqué sur le reste de sa surface de points bruns ordinairement plus épais près de la région médiane et près des stigmates. Pieds flaves : cuisses notées de deux points noirs. Stigmates bruns.

♂ Dernier arceau ventral en demi-cercle, d'un cinquième moins

long sur la ligne médiane que large à son bord postérieur ; sans échancrure dans le milieu de celui-ci.

♀ Dernier arceau ventral obtusément arrondi en devant ; élargi d'avant en arrière sur les côtés ; plus d'une fois plus large à son bord postérieur que long sur la ligne médiane ; divisé en deux moitiés par une ligne transversale, obtusément arquée en arrière sur sa moitié médiane : la moitié antérieure de deux pièces : la postérieure de six : la 1^{re} médiane transverse : la 2^e médiane et les deux latérales antérieures n'arrivant pas ordinairement au bord postérieur : les deux pièces latérales postérieures sont unies entre elles par une pièce intermédiaire.

Ælia bifida. A. COSTA, Cimic. centur. 2^e decas. 6-10 (1847). p. 27. 3 (183). pl. VI. fig. 9.

Long. 0^m,0056 à 0^m,0067 (2 l. 1/2 à 3 l.). — Larg. 0^m,0029 à 0^m,0036 (1 l. 1/3 à 1 l. 2/3) aux angles latéraux du pronotum.

Corps ovale-oblong ; très-médiocrement convexe. *Tête* ordinairement entaillée en devant ; flave ou d'un flave roussâtre ; avec le rebord latéral noirâtre ; marquée de points noirs assez petits : ces points laissant près des côtés une bande de couleur foncière. *Epistome* subconvexe ; ordinairement plus faiblement ponctué, et parfois aussi la partie médiane du front et du vertex. *Antennes* d'un flave roux : à 1^{er} article le plus court : le 2^e plus grand que le 3^e : les 4^e et 5^e plus longs, épaissis : le 5^e le plus grand. *Pronotum* élargi en ligne à peu près droite jusqu'à l'extrémité visible en dessus du rebord latéral d'un blanc flavescents ; chargé d'un calus assez saillant, suivi d'une fossette assez prononcée ; marqué au devant de celle-ci d'une dépression assez légère, avancée jusqu'aux deux cinquièmes ou au tiers antérieur, mais non unie à la fossette ; offrant une dépression ou un sillon transverse ordinairement nul ou presque nul sur la moitié médiane de sa largeur, plus ou moins marqué sur les côtés ; ponctué et coloré comme la tête, souvent avec la ligne médiane et quelques petits espaces variables plus pâles. *Ecusson* à peine aussi longuement ou un peu moins longuement prolongé que les cories ; à tuméfaction basilaire ordinairement peu marquée, d'autres fois rendue plus apparente par une dépression transversale assez fai-

ble qui la suit ; marqué de stigmas ponctués de noir jusqu'aux sinuosités et à fond noir sur une partie de leur longueur ; paré au côté interne des stigmas d'une côte ou ligne peu saillante, lisse, d'un blanc flavescent, un peu moins longuement prolongée ; flave ou d'un flave roussâtre, marqué, comme le pronotum de petits points enfoués noirs ou bruns : cette ponctuation parfois inégalement répartie, laissant plus pâle, soit une bande longitudinale médiane prolongée jusqu'aux deux tiers, soit une courte ligne basilaire située entre celle-ci et les côtes latérales ; les points plus serrés entre ces traces plus pâles. *Cories* subarrondies à l'extrémité, offrant leur plus grande longueur à l'extrémité de la suture radiale ; prolongées dans ce point jusqu'à l'extrémité du 4^e arceau ventral ; d'un flave pâle ; concolores sur l'exocorie ; marquées de petits points noirs sur les méso et endocories. *Membrans* d'un blanc vitreux. *Dos de l'abdomen* d'un vert bronzé, avec la partie antérieure noirâtre. *Tranche abdominale* d'un flave roussâtre, marquée d'un point noir aux intersections des segments : celui du 2^e arceau moins petit. *Bec* prolongé au moins jusqu'à l'extrémité des hauches postérieures ; d'un flave livide, avec l'extrémité noire. *Repli des joues* flave, bordé, de chaque côté, d'une rangée de points noirs ; en ligne horizontale à son bord rostral. *Pièces prébasilaires* anguleuses ou subanguleuses sur la moitié antérieure de leur tranche, horizontales ou déclives sur la moitié postérieure. *Lames antépectorales* ordinairement à peine plus avancées que la seconde moitié des yeux. *Dessous du corps* flave ou d'un flave roussâtre. *Poitrine* marquée de points bruns plus gros et moins rapprochés que ceux du ventre, constituant parfois une tache noirâtre sous les angles latéraux. *Ventre* creusé sur les deux premiers arceaux d'un sillon longitudinal médiane souvent prolongé, en s'affaiblissant, sur les arceaux suivants ; sans points noirs et comme paré d'une bande flave, de chaque côté, en dehors des stigmates ; marqué sur le reste de sa surface de points bruns ou noirs, plus serrés et comme constituant de chaque côté deux bandes longitudinales plus foucées : une, près de la ligne médiane, qui souvent est pâle : une autre au côté interne des stigmates : ceux-ci bruns. *Pieds* flaves : cuisses marquées de deux points noirs, quelquefois réunis en un seul, vers les deux tiers de leur longueur.

Cette espèce parait habiter la plupart des parties de la France, sur tout les zones tempérées et méridionales. On la trouve communément en battant les taillis.

Obs. Elle se distingue des *Æ. flavo-marginata*, *inflexa* et *lineolata*, par le repli de ses joues flave et paré seulement d'une rangée de points noirs près de chacun de ses bords latéraux; par son ventre offrant, en dehors des stigmates, une bordure flave ou flave roussâtre non marqué de points noirs; par sa tranche abdominale flave, marquée d'une ligne noire sur le premier segment et d'un point noir sur les autres intersections; de la *lineolata* par ses stigmates bruns; et son écusson un peu plus court que les cories ne permet pas de la confondre avec la *leporina*.

5. *Æliodes leporina*; HERRICH-SCHAEFFER.

Antennes d'un flave pâle ou roussâtre, avec les deux derniers articles brundtres. Dessus du corps variant du flave grisâtre au roussâtre; marqué de points enfoncés bruns ou noirs: tête parée d'une bande concolore au côté interne du rebord noir des joues: bords latéraux du pronotum et saillies voisines des stigmata, lisses et d'un flave pâle; ordinairement paré d'une ligne médiane pâle, inégalement apparente, depuis le front jusqu'à la moitié au moins de l'écusson: celui-ci, d'un cinquième plus long que les cories, marqué d'une tache noire à l'extrémité. Repli des joues flave, ponctué de noir sur les bords. Ventre flave sur les côtés jusqu'aux stigmata bruns, marqué sur le reste de sa surface de points bruns plus épais près de la région médiane et près des stigmata. Pieds flaves. Cuisses notées d'un ou de deux points noirs.

♂ Analogue à celui de l'*Æ. bifida*.

♀ Analogue à celui de l'*Æ. bifida*, noir avec le dernier arceau ordinairement plus tronqué en devant.

Obs. Les pièces latérales postérieures de la 2^e moitié sont parfois marquées d'une tache formée par des points enfoncés noirs.

Pentatoma leporinum. HERRICH-SCHAEFFER, FAUN. Germ. 113. 7 (type).

Platystolen leporina. FIEBER, EAR. Hemipt. p. 334. 2 (type).

Long. 0^m,0036 à 0^m,0067 (2 l. 1/2 à 3 l.). — Larg. 0^m,0026 à 0^m,0031
(1 l. 1/5 à l. 2/5).

Corps ovale-oblong. *Tête* variablement un peu ou non entaillée à sa partie antérieure ; d'un flave pâle roussâtre ; à rebord latéral noir ; marquée de point enfoncés noirs, nnls ou moins nombreux sur certaines parties, laissant de couleur foncière une bande longitudinale près du rebord des joues, une bande moins ponctuée sur l'épistome et souvent jusqu'à la partie postérieure ou d'autrefois, seulement sur cette dernière. *Antennes* à 1^{er} article le plus court : le 2^e plus grand que le 3^e ; les 4^e et 5^e les plus grands : le 5^e ordinairement le plus long : les trois premiers d'un livide flavescens : les deux derniers épaissis, d'un roux nébuleux, ou brunâtres. *Pronotum* tronqué en ligne à peu près droite derrière la tête, avec les angles plus avancés ; élargi en ligne droite jusqu'à l'extrémité visible en dessus du rebord latéral d'un blanc flavescens ; chargé d'un calus saillant, suivi d'une fossette très-prononcée ; sans dépression au devant de celle-ci ; creusé d'un sillon transverse médiocrement prononcé ; variant du flave au livide ou flave pâle ou grisâtre, ordinairement marqué d'une ligne médiane étroite, pâle, parfois peu distincte ; noté derrière chaque cicatrice d'un ou de deux points lisses et pâles plus ou moins distincts ; marqué sur le reste de sa surface de points enfoncés bruns ou noirs assez petits. *Ecusson* prolongé jusqu'au niveau de l'extrémité du 5^e arceau ventral, d'un cinquième au moins plus long que les cories ; à tuméfaction basilaire assez faible mais ordinairement suivie d'une dépression transversale plus ou moins sensible ; à stigmas ponctués de noir et prolongés jusqu'aux sinuosités, à fond en partie noir ; chargé, au côté interne de chaque stigma, d'une côte ou ligne élevée lisse et d'un blanc flavescens ; d'un flave pâle, marqué de points enfoncés non affaiblis vers son extrémité, ordinairement plus serrés sur la tuméfaction basilaire, laissant ordinairement plus pâles une ligne médiane prolongée jusqu'à la moitié de sa longueur plus ou moins, et souvent une ligne ou trait basilaire entre cette ligne médiane et les côtés ; noté d'un point noir à son extrémité. *Cories* subarrondies à l'extrémité, offrant leur plus grande longueur sur un

point de la mésocorie rapproché de la suture radiale ; prolongées dans ce point jusqu'à l'extrémité du 4^e arceau ventral ; d'un flave pâle ; marquées de points enfoncés concolores, sur l'exocorie ; noirs ou bruns sur les mésocorie et eudocorie ; notées vers l'angle postéro-externe de la mésocorie d'une tache noire, plus ou moins distincte, formée par ces points. *Membrane* d'un blanc vitreux. *Dos de l'abdomen* d'un vert brouzé. *Tranche abdominale* flave ; notée d'une ligne noire sur le 2^e segment, et ordinairement d'une tache ponctiforme noire sur les intersections des segments, cette tache parfois nulle. *Bec* prolongé jusqu'à l'extrémité des hanches postérieures ; d'un flave pâle avec l'extrémité noire. *Repli des joues* flave et lisse sur sa partie longitudinale médiane, marqué d'une rangée de points noirs près de ses bords ; horizontal à son bord rostral. *Pièces prébasilaires* arquées ou subarrondies sur leur tranche. *Dessous du corps* d'un flave pâle ou d'un blanc flave. *Poitrine* marquée de points enfoncés noirs moins petits et moins rapprochés que ceux du ventre. *Ventre* noir sur le sillon basilair transverse ; souvent creusé d'un sillon longitudinal à la partie antérieure de sa ligne médiane ; paré d'une bande flave de chaque côté en dehors des stigmates ; souvent paré d'une ligne médiane flave ; marqué sur le reste de sa surface de points bruns plus serrés près de la ligne médiane et au côté interne des stigmates et constituant sur chacune de ces régions une sorte de bande brune. *Stigmates* bruns. *Pieds* d'un blanc flave ou d'un flave blanchâtre. *Cuisses* marquées d'un ou de deux points noirs vers les trois quarts de leur côté antérieur.

Cette espèce paraît habiter la plupart de nos provinces, on la trouve en battant les taillis, en fauchant les herbes ; elle est commune.

Obs. Elle se distingue de toutes les autres par la longueur de son écusson, prolongé jusqu'au niveau de l'extrémité du 5^e arceau ventral, et dépassant au moins d'un cinquième la longueur des cories. Elle s'éloigne des *Æ. flavo-marginata*, *lineolata* et *inflexa*, par le repli de ses joues flave et imponctué sur toute la partie médiane de sa longueur ; par son ventre, paré en dehors des stigmates, d'une bande flave non marquée de points noirs ; elle a beaucoup d'analogie avec l'*Æ. bifida*, mais elle offre une ou deux petites taches lisses et pâles ou d'un livide roussâtre derrière chaque cicatrice ; elle ne montre point de trace sul-

ciforme au devant de la fossette du pronotum ; et la longueur de ses cories ne permet pas de la confondre avec cette dernière.

Ici se place naturellement le genre *Crypsinus*, A. DOHRN.

La seule espèce connue est un véritable ÆLIEN, par le développement de ses plaques antépectorales, au moins aussi avancées que le bord antérieur des yeux. Elle se rapproche des *Ælia* par sa tête en triangle à côtés presque droits; par la suture radiale des cories saillante et comme chargée d'une ligne élevée à son côté interne; elle a plus d'analogie avec les *Æliodes* par sa tête plus déclive et plus arrondie en devant que chez les *Ælia*, par sa faible taille et par la forme générale de son corps. Elle s'éloigne de l'un et de l'autre de ces genres par le rebord latéral de chacun des côtés du pronotum prolongé d'une manière visible en dessus jusqu'aux angles latéraux de ce segment. Sous ce rapport le genre *Crypsinus* sert naturellement de passage de la famille des ÆLIENS à celle des EYSARCORIENS.

Crypsinus angustatus, BAERENSPRUNG. Antennes d'un cendré flavescens ou roussâtre. Dessus du corps variant du cendré au cendré flavescens ; marqué de points bruns ou noirs ; pronotum à rebords latéraux d'un blanc flavescens, et ordinairement marqué d'une tache ponctiforme de même couleur sur les cicatrices tuméfides. Ecusson à peine aussi long que les cories ; chargé d'un large calus au côté interne des stigmas ponctués de noir, d'une ligne médiane basilaire et d'une bordure latérale lindaire, d'un blanc flavescens ; paré de deux lignes noires convergeant vers l'extrémité où elles se réunissent. Cories prolongées jusqu'au 4^e arceau ventral, offrant leur plus grande longueur à leur angle postéro-externe qui est aigu ; à rebord latéral en partie blanc ; à suture radiale un peu saillante. Dessous du corps d'un flave cendré. Poitrine marquée de points bruns. Ventre à peine pointillé d'obscur ; paré de chaque côté, entre la ligne médiane et les bords latéraux, d'une bande noire sur les cinq premiers arceaux.

Eysarcoris angustatus. BAERENSPRUNG, Berlin. Entom. Zeit. t. 3 (1839) p. 337. pl. VI. fig. 2. — FIEBER, Eur. Hemipt. p. 414.

Crypsinus angustatus. A. DOHRN. Stett. Entom. Zeit. 1860. p. 102.

Platystolen angustatus. FIEBER, Eur. Hemipt. p. 354. 4.

Annales de la Société Linéenne.

Long. 0^m,0039 (1. 3/4).— Larg. 0^m,0015 (2/3).

Patrie : Sarepta (Frey-Gessner).

Obs. Le 2^e article des antennes varie de longueur, il est souvent plus long que le 3^e, d'autres fois presque égal à ce dernier. Les replis des joues sont marqués de points à peine obscurs. La poitrine est marquée d'une tache noire sur les angles latéraux. Les cuisses sont ponctuées de noir, avec deux taches de cette couleur vers les deux tiers du bord antérieur : les tibias sont d'un flave pâle.

QUATRIÈME FAMILLE.

LES EYSARCORIENS.

CARACTÈRES. *Tibias* ni épineux ni spinosules. *Pronotum* non foliacé sur les côtés; muni latéralement d'un rebord assez étroit, visible en dessus jusqu'à l'extrémité des angles latéraux; à angles postérieurs assez nettement indiqués. *Antennes* insérées tantôt moins avant ou à peine aussi avant que le bord antérieur des yeux, chez les uns, tantôt sensiblement plus avant, chez les autres; à 1^{er} article moins avancé que le bord antérieur de la tête : celle-ci, de forme variable, en triangle ou tronquée en devant. *Épistome* parfois enclos, ordinairement non enclos par les joues. *Écusson* sinué sur les côtés, avant la moitié de sa longueur; arrondi ou subarrondi postérieurement; souvent plus large qu'une corie vers l'angle postéro-interne de celle-ci; à stigmas représentés par une rangée longitudinale de points enfoncés, ordinairement non prolongée jusqu'aux sinuosités de l'écusson. *Elytres* voilant la tranche abdominale ou la laissant assez faiblement apparaître. *Membrane des cories* offrant à son angle antéro-interne une *cicatricule* ou partie lisse presque triangulaire, qui écarte l'angle postéro-interne de la corie. *Bec* naissant le plus souvent près du bord antérieur de la tête, logé, sous celle-ci, dans un sillon prolongé environ jusqu'aux hanches postérieures ou un peu plus loin. *Antépectus* formant ordinairement un angle rentrant avec le bord antérieur de chacun de ses

flancs, rarement arqué en avant sur la moitié interne de chacun de ceux-ci. *Mésosternum* chargé d'une ligne longitudinale plus ou moins saillante. *Ventre* de sept arceaux : le 1^{er} court, souvent indistinct sur les côtés ; creusé entre le 1^{er} et le 2^e arceau, d'un sillon transverse, sur sa partie médiane ; sans sillon longitudinal médian ; non armé dans le milieu de sa base, d'une pointe ou d'une épine dirigée en avant.

Ajoutez pour les espèces suivantes :

Tête munie latéralement d'un rebord très-étroit, à peine indiqué ou parfois même peu apparent. *Antennes* prolongées environ jusqu'à la moitié du corps, un peu moins ou un peu plus ; à 2^e article filiforme : le 3^e subfiliforme, à peine épaissi extérieurement ; les 4^e et 5^e épaissis, pubescents. *Pronotum* échancré derrière la tête, en arc ou presque en demi-cercle plus ou moins obtus, avec la partie postoculaire tronquée ou obliquement tronquée ; marqué de deux cicatrices ; chargé d'un calus plus ou moins saillant, suivi à son côté interne d'une fossette. *Écusson* plus longuement prolongé que le bord interne des cories, moins longuement que le bord externe. *Cories* en ligne courbe sur la partie interne de leur bord postérieur ; terminées en angle plus ou moins aigu à leur angle postéro-externe ; non prolongées jusqu'à l'extrémité du 7^e arceau ventral. *Bord externe des pièces prébasilaires* ou *bord interne du repli des joues* ordinairement un peu saillant. *Pieds* simples ; d'un livide flavescens : cuisses marquées de points noirs, et le plus souvent avec une tache de même couleur vers les deux tiers de leur côté antérieur. *Tibias* ciliés ou garnis de poils fins. *Ongles* munis en dessous d'un appendice membraneux.

Les Eysarcoriens constituent une petite famille assez naturelle, malgré les tendances qu'ont plusieurs espèces à s'écarter des autres par quelques particularités accessoires. Ils s'éloignent des Cydnieus par leurs tibias non épineux et par les sinuosités des côtés de l'écusson situées avant la moitié de la longueur de cette pièce. Ce dernier caractère suffit pour les distinguer des Asopiens, des Acanthosomiens et de la plupart des Pentatomides ; ils n'ont pas le côté externe des cotyles marqué d'un point noir, comme les Carporates, chez lesquels les sinuosités de l'écusson se prolongent à peine jusqu'à la moitié des

côtés de celui-ci. Ils n'ont d'ailleurs ni le ventre armé d'une pointe ou d'une épine, dans le milieu de sa base, comme les Acanthosomiens, ni le bec libre ou presque libre, comme presque tous les Asopiens. Ils ne peuvent être confondus avec les Sciocoriens; car ils n'ont pas, comme ces derniers, le pronotum foliacé sur les côtés, la tête arrondie en devant, et les tibias ne sont pas spinosules. Ils ont plus d'analogie avec les *Æliens*; mais leur pronotum est muni latéralement d'un rebord visible en dessus jusqu'à l'extrémité des angles postérieurs; leur antépectus n'est pas arqué en devant sur toute la largeur du bord antérieur de chacun de ses flancs et leur mésosternum est chargé d'une ligne saillante.

En dehors des caractères principaux qui les distinguent, ces insectes offrent des modifications qui en varient un peu la physionomie. Ainsi les *Rubiconia* et les *Staria* ont la tête triangulaire des *Æliides*: les premiers ou les *Rubiconia* semblent se lier aux *Æliens* par leur épistome notablement moins avancé que les jones, enclos ou presque enclos par elles; les seconds, ou les *Staria*, par leur antépectus qui présente sur la moitié interne du bord antérieur de ses flancs, une saillie en arc dirigé en avant. Les autres Eysarcoriens ont entre eux plus d'analogie par leur tête presque carrée, par leur écusson muni d'une blanche callosité au côté interne de chaque stigma, par leur épistome aussi avancé que les jones. Mais chez les *Daleria* et les *Onylia*, la base du pronotum débordé celle de l'écusson, caractère que nous retrouverons plus général chez d'autres Pentatomides.

Les Eysarcoriens peuvent être partagés en deux branches :

		branches.
Tête	{	triangulaire. Écusson pas plus large à sa base que l'écusson à la sienne. <i>Rubiconnaires.</i>
		presque carrée au devant des yeux. Epistome aussi avancé que les jones. <i>Eysarcoraires.</i>

PREMIER RAMEAU.

LES RUBICONNAIRES.

CARACTÈRES. Tête triangulaire.

Ces insectes se partagent en deux genres :

<i>Antépectus</i>	}	en angle rentrant très-ouvert, en devant, avec le bord antérieur de ses flancs (formant chacun l'un des côtés de cet angle rentrant) en ligne presque droite. Epistome rétréci en devant, avancé seulement jusqu'aux quatre cinquièmes des Jones.	Genres <i>Rubiconia</i> .
		offrant sur la moitié interne du bord antérieur de chacun de ses flancs un lobe ou une saillie presque en demi-cercle. Epistome parallèle, à peu près aussi avancé que les Jones.	<i>Staria</i> .

Genre *Rubiconia*, RUBICONIE; A. Dohrn.

Antoine Dohrn. Stettin. Entomol. Zeit. t. XXI (1860). p. 402.

CARACTÈRES. Ongles simples. Tête en triangle à côtés incurvillés moins longue que large, au devant des yeux; entaillée en angle aigu à sa partie antérieure. Epistome rétréci en devant, avancé seulement jusqu'aux quatre cinquièmes de la longueur des joues, c'est-à-dire jusqu'à la partie postérieure de l'entaille antérieure de la tête; à peine ou presque enclos par les joues. Pronotum pas plus large à sa base que l'écnéon à la sienne. *Antépectus* offrant en devant un angle rentrant très-ouvert, dont les côtés formés par le bord antérieur de chacun de ses flancs, sont en ligne droite ou à peine arquée en devant, et sans saillie près du sillon rostral. Pièces prébasilaires pen ou point arquées sur leur trauche, vers leur partie antérieure.

1. *Rubiconia intermedia*; WOLFF.

Tête triangulaire; entaillée; fortement ponctuée; d'un vert bronzé ou noirâtre, avec des taches pâles sur la partie postérieure de la ligne médiane. Dessus du corps d'un fauve testacé, marqué de points enfoncés noirs ou obscurs, avec le rebord des côtés du pronotum, et ordinairement l'extrémité de l'écnéon, d'un blanc livide ou flavescents. Pronotum dépilé et vert ou noirâtre, sur les cicatrices et près du rebord. Repli des joues d'un vert bronzé obscur. Ventre d'un flave roussâtre, ponctué de

vert obscur; marqué d'une tache noire sur les intersections de la tranche marginale flave. Sillon rostral noir.

♂ Dernier arceau ventral en demi-cercle élargi; échancré en arc à son bord postérieur: tronqué ou brièvement bilobé sur le tiers médiale, obliquement dirigé en arrière, puis déclive ou comme rebordé sur chaque tiers externe.

♀ Dernier arceau ventral très-obtusément arqué en devant, élargi sur les côtés un peu en courbe rentrante; divisé par une ligue transversale, en deux moitiés: l'antérieure, un peu plus grande, composée de deux pièces, chargée d'une carène ou d'une bande linéaire sur la suture: la moitié postérieure de six pièces: la médiane antérieure transversale, près de trois fois aussi large que la postérieure: celle-ci presque carrée: chacune des latérales antérieures atteignant le bord postérieur.

Cydnus intermedius. WOLFF, Icon. Cimic. p. 182. pl. XVIII. fig. 181.

Eysarcoris intermedius. HAHN, Wanz. t. II. p. 128. pl. LXX. fig. 209.

Pentatoma neglectum. (HERRICH-SCHAEFFER).

Pentatoma intermedia. GONSKI, Analact. Entom. p. 74. 41.

Ælia (Eysarcoris) intermedia. FLOR, Rhynch. Livl. p. 126. 1.

Apariphe intermedia. FISBER, Eur. Hemipt. p. 338. 1.

Long. 0^m,0061 à 0^m,0072 (2 l. 3/4 à 3 l. 1/4). — Larg. 0^m,0033 à 0^m,0036 (1 l. 1/2 à 1 l. 3/4) aux angles latéraux du pronotum.

Corps ovale; très-médiocrement convexe. Tête en triangle à côtés curvilignes; à peine aussi longue au devant des yeux que large entre ces organes; entaillée en devant; subconvexe; couverte de gros points enfoncés très-rapprochés; variant du vert bronzé au noir, avec la partie postérieure médiane au moins en partie d'un flave roussâtre. Sutures générales subsulcifomes. Epistome avancé, à peu près jusqu'au bord postérieur de l'entaille antérieure. Antennes insérées plus avant que le niveau du bord antérieur des yeux; à 1^{er} article le plus court: les 2^e et 3^e presque égaux: le 4^e à peine plus grand: le 5^e le plus long: les deux ou trois premiers testacés ou d'un testacé nébuleux: le 3^e souvent noir à l'extrémité ou en majeure partie: les deux derniers noirs. Pronotum élargi en ligne à peu près droite jusqu'aux angles latéraux;

muni sur les côtés d'un rebord d'un blanc flavescent, rétréci ou presque nul aux angles latéraux déprimé de chaque côté près de ce rebord; marqué de points enfoncés noirs ou noirâtres, serrés ou contigus sur ces dépressions et à sa partie antérieure, moins rapprochés sur le reste de sa surface; à couleur foncière variant du vert bronzé au noir brun, sur les parties densément ponctuées, d'un roux ou fauve testacé ou d'un testacé nébuleux ou verdâtre, sur le reste; à dépression transverse faible ou à peine indiquée dans son milieu. *Ecusson* paré d'un point calleux, lisse et d'un blanc flavescent, au côté interne des stigmas colorés, et ponctué comme la moitié postérieure du pronotum; paré postérieurement d'une bordure lisse, d'un blanc sale ou flavescent. *Cories* prolongées jusqu'à la moitié du 5^e arceau ventral; en ligne arquée à leur bord postérieur; colorées et ponctuées comme l'écusson, avec le bord externe de l'exocorie d'un blanc flavescent presque jusqu'à l'extrémité du 1^{er} arceau ventral. *Membrane* d'un blanc roussâtre, parée d'une tache fauve ou brune vers ou sur la cicatrice; à six ou sept nervures. *Dos de l'abdomen* noir. *Tranche abdominale* noire; extérieurement parée d'une étroite bordure blanche, laissant noire les intersections des segments. *Bec* prolongé jusqu'aux hanches postérieures: testacé, avec l'extrémité noire. *Dessous de la tête* noir ou vert obscur, avec une tache d'un blanc flavescent sur la partie postéro-interne. *Pièces prébasilaires* tronquées en avant et en arrière, dépassant à peine la hauteur du bec. *Repli du pronotum* d'un blanc flavescent, avec l'angle antéro-interne vert obscur. *Poitrine* d'un livide flavescent, marquée de points verts ou d'un vert obscur et notée, sur les côtés, de trois taches de même couleur ou formées par des points plus serrés. *Postépisternums* d'un blanc livide, marqués de points verts, avec le bord externe lisse, imponctué. *Sillon rostral* et sillon transverse de la base du ventre, noirs. *Repli de la tranche* flavo ou flavescent, marqué d'un point noir sur les intersections. *Ventre* coloré et ponctué comme la poitrine; à 1^{er} arceau apparent sur les côtés. *Pieds* d'un livide roussâtre. *Cuisses* ponctuées de noir et marquées d'une tache plus grosse vers les deux tiers de leur côté antérieur. *Tarses* noirs ou noirâtres sur leur dernière moitié et sur la seconde moitié des ongles.

Cette espèce paraît habiter la plupart des provinces de la France.

Elle n'est pas rare dans les environs de Lyon. On la trouve surtout en battant les taillies.

Obs. A notre *Rubiconia intermedia* se rapporte le *Pentat. neglectum* de divers catalogues.

Genre *Staria*, STARIE; A. Dohrn.

Antonie Dohrn. Stettin. Entom. Zeitung. t. XXI (1890). p. 101.

CARACTÈRES. *Ongles* simples. *Tête* en triangle obtus, à côtés un peu curvilignes ou presque droits; à peine aussi longue au devant des yeux que large entre les organes. *Epistome* parallèle : presque aussi avancé que les joues, non enclos par elles. *Pronotum* pas plus large à sa base, que l'écusson à la sienne. *Antépectus* offrant au bord antérieur de chacun de ses flancs, près du sillon rostral, une saillie ou petite lame avancée presque en demi-cercle, cachant l'extrémité postérieure des pièces prébasilaires : celles-ci peu ou point arquées sur leur tranche vers leur partie antérieure.

1. *Staria lunata*; HAHN.

Tête triangulaire, non entaillée. *Dessus du corps* d'un fave jaune, roussâtre au testacé, marqué de points noirs assez petits, moins nombreux sur les cicatrices, entre celles-ci et sur la seconde moitié du dos de l'écusson : celui-ci paré postérieurement d'une bordure lisse d'un blanc fixecent, et d'un point callos de même couleur au côté interne des stigmas. *Nervure radiale* ordinairement prolongée jusqu'au bord postérieur de la corie et bifurquée. *Tranche abdominale* fixe, avec une bande noire sur les intersections. *Dessous du corps* d'un blanc fixe, ponctué de noir. *Ventre* marqué d'une tache ponctiforme noire, sur les intersections de sa tranche marginale fave. *Sillon rostral* pâle.

♂ Dernier arceau ventral arqué en avant, parallèle sur les côtés, offrant sur chaque tiers externe de celui-ci une saillie naissant de l'angle postéro-externe et obliquement avancée presque jusqu'à la moitié

de sa longueur, garni entre ces deux saillies d'une partie presque membraneuse, entaillée dans son milieu.

♀ Dernier arceau ventral arrondi en devant, élargi en courbe rentrante sur les côtés; divisé par une ligne transversale en deux moitiés: la 1^{re} plus grande, de deux pièces: la 2^e de six: les deux médiales plus larges que longues: l'antérieure une fois plus large que la postérieure: les deux latérales antérieures atteignant le bord postérieur.

Eysarcoris lunatus. HAHN, Wanz. t. II (1834). p. 127. pl. LXX. fig. 208. — DALLAS, List. of Hemipt. p. 229. 13.

Pentatoma impressum. HERRICH-SCHAEFFER, Faun. Germ. 115. 10. — Id. Wanz. t. VII. p. 93.

Pentatoma lunata. A. COSTA, Cimic. cent. 2^e Decas. 6-10. p. 22. 9 (174).

Sciocoris lunatum. KOLENAT., Meletem. Entom. t. IV. p. 31. 154. ?

Cimex lobulatus. RAMB., Faun. d. l'Andal. t. II. p. 120. 5.

Rhacosthetus lunatus. FIEDER, Europ. Hemipt. p. 331. 4.

Long. 0^m,0067 à 0^m,0072 (3 l. à 3 l. 1/4). — Larg. 0^m,0042 à 0^m,0048 (2 l. à 2 l. 1/2).

Corps ovale; très-médiocrement convexe. Tête en triangle obtus, à côtés curvilignes ou subanguleux; un peu moins longue au devant des yeux que large entre ces organes; d'un flave ou jaune roussâtre ou testacé; inégalement marquée de points enfoncés noirs assez petits. Epistome faiblement moins avancé que les joues qui sont terminées en angle aigu. Antennes insérées à peine aussi avant ou à peine plus avant que le niveau du bord antérieur des yeux; à 1^{er} article le plus court: le 2^e moins long que le 3^e: le 5^e ordinairement le plus grand: le 1^{er} et souvent les trois premiers, d'un livide testacé: les deux derniers et plus rarement les quatre derniers, d'un nébuleux brunâtre ou roussâtre. Pronotum élargi en ligne droite jusqu'aux angles latéraux; émoussé à ceux-ci et débordant à peine la base des élytres; chargé d'un calus assez saillant, suivi d'une fossette prononcée; marqué au devant de chacune de celles-ci d'une dépression sensible; creusé d'un sillon transverse plus ou moins faible ou prononcé, aboutissant à chacune des dépressions précitées; ordinairement d'un flave ou jaune roussâtre, quelquefois d'un flave ou livide testacé; marqué de points enfoncés noirs ou obscurs inégalement rapprochés, plus serrés près du bord an-

térieur, sur la fossette et sur la dépression sinueuse au devant d'elle : ces points peu rapprochés entre les cicatrices et laissant sur celle-ci une ligne ou bande transverse lisse ; paré sur les côtes d'un rebord lisse, de couleur foncée ou d'un flave pâle. *Ecusson* arrondi postérieurement ; aussi large qu'une corie, vers l'angle postéro-interne de celle-ci ; coloré comme le pronotum et marqué comme lui de points noirs peu nombreux sur la seconde moitié de la ligne médiane ; paré à l'extrémité d'une bordure lisse, d'un blanc flavescent ; marqué d'un point calleux d'un blanc flavescent, au côté interne de chaque stigma, et souvent d'un point d'un blanc flavescent au milieu de sa base. *Cories* prolongées jusqu'à l'extrémité du 4^e arceau ventral ou jusqu'au quart du 5^e ; à suture radiale paraissant prolongée sous forme de nervure jusqu'au bord postérieur, et paraissant souvent émettre, à partir des trois quarts des cories, une nervure dirigée vers le milieu du bord postérieur de la mésocorie : bord postérieur des cories souvent un peu entaillé à l'extrémité de la nervure radiale. *Membrane* d'un livide roussâtre, ordinairement chargée de six à huit nervures : les internes, naissant d'une tache d'un fauve brunâtre située au bord postérieur de la cicatricule. *Dos de l'abdomen* noir. *Tranche abdominale* noire sur les intersections, et très-étroitement à son bord interne, jaune ou flave sur le reste. *Bec* prolongé jusqu'à l'extrémité des hanches postérieures ou un peu plus loin ; d'un livide roussâtre, avec l'extrémité obscure ou noire. *Dessous de la tête* d'un jaune ou flave pâle, marqué d'une rangée de points noirs au côté interne du repli des joues, et de quelques points semblables au côté interne des pièces prébasilaires, celles-ci, tronquées postérieurement, mais non en devant. *Repli du pronotum* d'un blanc flave ou jaune pâle marqué d'une tache noire sous les angles latéraux. *Repli des cories* d'un blanc flave ; prolongé jusqu'au 1^{er} arceau ventral. *Poitrine* d'un jaune ou flave roussâtre inégalement marquée de points enfoncés noirs : sillon rostral flavescent. *Postépisternums* ponctués de noir, parés antérieurement d'une bordure lisse et blanche. *Repli de la tranche* blanc, paré d'une double tache ponctiforme noire aux intersections. *Ventre* à 1^{er} arceau apparent sur les côtés ; coloré et ponctué comme la poitrine ; à stigmates noirs, sillon transverse basilaire flave. *Pieds* d'un jaune ou flave roussâtre. *Cuisses* marquées vers les deux

tiers de leur côté antérieur d'une tache formée par des points noirs; parsemées de points noirs plus petits. *Tibias* garnis d'assez longs poils, à peine marqués de points obscurs. *Tarses* noirs ou noirâtres à l'extrémité du dernier article et sur la seconde moitié des ongles.

Cette espèce se trouve dans les environs de Lyon et dans la plupart de nos provinces du centre et du midi de la France, sur les caille-lait, le thym et diverses autres espèces d'herbes.

Obs. Elle est très-distincte de la *R. intermedia* par son épistome à peu près aussi avancé que la tête; par celle-ci non entaillée en devant; par la couleur de la tête, de ses cicatrices, de son écusson et du dessous de la tête; par la suture radiale ordinairement prolongée jusqu'au bord postérieur des cories, par la couleur de sa tranche abdominale et par celle du sillon rostral qui rappelle la teinte qu'il a chez les *Æliens*, tandis que ce sillon est coloré en noir chez la *R. intermedia*, comme chez les *Æliodes*.

Elle s'éloigne des espèces suivantes par sa tête triangulaire. M. Flor rapporte à la *Rub. intermedia* le *Sciocoris lunatum*, de M. Kolenati, cependant les expressions *capite griseo* qui se trouvent dans la description très-insuffisante de ce dernier auteur, semblent se rapporter à notre *S. lanata*.

DEUXIÈME RAMEAU.

LES EYSARCORAIRES.

CARACTÈRES. *Tête* presque carrée au devant des yeux. *Epistome* aussi avancé que les joues (1).

Ces insectes se répartissent dans les genres suivants :

Prosoptem	{	pas plus large à sa base que l'écusson à la sienne.	ongles simples.	Genres. <i>Eysarcoris</i> .
		couvrant à sa base la moitié au moins de celle de l'endocorie, c'est-à-dire débordant sensiblement la base de l'écusson.	manie chacun d'une dent vers la moitié de leur côté interne.	<i>Daleria</i> . <i>Oxylla</i> .

(1) L'épistome offre souvent, en devant, une partie pâle et paraissant séparée du reste par une ligne transverse : cette partie antérieure semble être alors le véritable épistome et la partie suivante serait un postépistome.

Genre *Eysarcoris*, EYSARCORE ; Hahn.Hahn. *Wanzen*, t. 2 (1834). p. 66.

CARACTÈRES. *Ongles* simples. *Tête* presque carrée au devant des yeux. *Epistome* aussi avancé ou presque avancé que les joues. *Pronotum* pas plus large à sa base que l'écusson à la sienne. *Antépectus* offrant en devant un angle rentrant très-ouvert, dont les côtés sont à peu près droits. *Pièces prébasilaires* offrant à leur partie antérieure une saillie en forme de lobe ou de dent ; à peine plus saillantes ensuite que le niveau du bec. *Ongles* simples.

Ajoutez pour les espèces suivantes :

Antennes à 1^{er} article le plus court : le 2^e au moins égal au 3^e ou un peu plus grand : le 4^e plus long que le 3^e : le 5^e le plus grand.

Obs. Le genre *Eysarcoris* se distingue aisément des deux précédents par sa tête presque carrée au devant des yeux ; il s'éloigne d'ailleurs des *Rubiconia* par son épistome à peu près aussi avancé que les joues, et des *Staria* par le bord antérieur de chacun des flancs de son antépectus non avancé en lame arquée sur sa moitié interne. Son pronotum pas plus large à la base que l'écusson à la sienne, ne permet pas de la confondre avec les espèces des deux genres suivants.

« Ventre d'un vert bronzé ou cuivreux jusque près de ses bords latéraux, qui sont d'un blanc flavescens, et marqués d'une tache bronzée sur les intersections. Dessous de la tête et postépisternums d'un vert bronzé. Antennes insérées moins avant que le bord postérieur des yeux.

Melanocephalus.

«« Ventre en partie ou en totalité d'un blanc flavescens ou rosâtre.

β Antennes insérées plus avant que le bord antérieur des yeux. Ventre paré de trois bandes longitudinales bronzées ou noirâtres, unies à la base. Epistome moins avancé que les joues. Postépisternums entièrement d'un vert bronzé.

Perlatus.

♂♂ Antennes insérées moins avant que le bord antérieur des yeux. Ventre paré d'une bande longitudinale médiane noire ou bronzée; offrant en outre, entre celle-ci et les stigmates, les traces d'une sorte de bande formée de points noirs. Epistome plus avancé que les joues. Postépisternums d'un vert bronzé, extérieurement bordés de blanc.

Epistomalis.

1. *Eysarcoris melanocephalus* ; FABRICIUS.

Dessus du corps d'un blanc cendré ou flavescent, avec la tête, une tache sur chaque cicatrice et une tache obtriangulaire couvrant la tuméfaction basilaire de l'écusson, d'un vert bronzé ou violâtre, rebords latéraux du pronotum et points calleux de l'écusson, blancs. Ventre d'un vert bronzé. Epistome moins avancé que les joues. Angles de devant du pronotum munis d'une dent. Antennes moins avancées au bord postérieur de leur insertion que le bord antérieur des yeux.

♂ Dernier arceau ventral arrondi en devant, élargi presque en courbe rentrante sur les côtés, un peu échancré en arc et comme rebordé à son bord postérieur; ordinairement d'un vert métallique.

♀ Dernier arceau du ventre arrondi en devant, élargi d'avant en arrière sur les côtés; divisé par une ligne transversale bisinuée et un peu arquée en arrière, en deux moitiés: l'antérieure, un peu plus grande, formée de deux pièces, sinuees chacune vers les deux cinquièmes internes de leur bord postérieur: la moitié postérieure, de six pièces, la médiane antérieure transverse, presque linéaire; la postérieure presque carrée: cette dernière d'un vert bronzé: les autres ordinairement d'un blanc livide, ponctuées de vert. Les deux latérales antérieures atteignant le bord postérieur, ordinairement creusées d'une fossette, vers la moitié de leur longueur.

Cimex aeneus. SCOROLI, Entom. carn. p. 122. 358?

Cimex venustissimus. SCHRANCK, Entom. p. 122. 535?

Cimex melanocephalus. FABR., Syst. Entom. p. 716. 99. — Id. Entom. Syst. t. 4. p. 125. 176. PANZ. faun. Germ. 26. 24. — DONOV. t. XII. pl. 431. — WOLFF, Icon. Cimic. p. 139. 134. pl. XIV. fig. 134.

Pentatoma melanocephala. LATR., Hist. nat. t. XII. p. 194. 34. — A. COSTA, Cimic. centur. 2^e decas. 6.-10. p. 23. 11 (179). — GONSKI., Analect. Entom. p. 78. 43.

Cydnus melanocephalus. FAB., Syst. Rhyng. p. 187. 14.

Eysarcoris melanocephalum. HANN., Wanz. t. 2. p. 130. pl. LXX. fig. 214.

Eysarcoris melanocephalus. KOLEN. Molet. Ent. t. 4. p. 33. 157.

Eusarcoris melanocephalus. FIEBER, Eur. Hemipt. p. 332. 1.

Long. 0^m,0056 à 0^m,0067 (2 l. 1/2 à 3 l.). — Larg. 0^m,0033 à 0^m,0036 (1 l. 1/2 à 1 l. 2/3).

Corps ovale, peu convexe. *Tête* presque carrée au devant des yeux; obtusément tronquée au devant avec les angles antéro-externes des joues arrondies; rugueusement ponctuée; ordinairement d'un vert bronzé, parfois d'un noir violet ou violâtre; avec la partie la plus antérieure de l'épistome brièvement ou peu distinctement d'un blanc flavescent. *Epistome* un peu moins avancé que les joues: ces dernières offrant à leur partie antéro-interne leur point le plus avancé. *Antennes* insérées moins avancées, au bord postérieur de leur insertion, que le bord antérieur des yeux, d'un livide blanchâtre sur les trois premiers articles; le 3^e parfois nébuleux vers son extrémité: les 4^e et 5^e noirs, pubescents, avec la base d'un blanc flavescent. *Pronotum* muni d'une très-petite dent au côté externe de ses angles de devant, et débordant presque les yeux; élargi en ligne presque droite ou légèrement en courbe rentrante, jusqu'aux angles latéraux; munis sur les côtés d'un rebord blanc livide; chargé d'un calus assez prononcé, suivi d'une fossette assez profonde; densément ponctué et d'un vert bronzé ou cuivreux, plus rarement d'un noir violâtre en devant (excepté sur la partie médiane) depuis le bord postérieur des cicatrices jusqu'au bord antérieur et jusqu'au rebord latéral qui reste d'un blanc livide; d'un blanc flavescent et marqué de points peu rapprochés sur le reste de sa surface, avec la base ordinairement moins claire. *Ecusson* arrondi postérieurement; au moins aussi large qu'une corie, vers l'angle postéro-interne de celle-ci; chargé d'une tuméfaction basilairé, rugueusement ponctuée, d'un vert bronzé ou cuivreux, en triangle dirigé en arrière et prolongé jusqu'aux deux cinquièmes de sa longueur; souvent légèrement subcaréné ensuite; d'un blanc livide sur le reste de sa surface et

marqué de points enfoncés bruns ou d'un vert bronzé peu rapprochés; laissant parfois, par leur défaut, près de la tuméfaction basilaire, celle-ci comme parée d'une étroite bordure de couleur foncée d'un blanc livide; chargé au côté interne de chaque stigma, d'un petit point calleux lisse et d'un blanc livide. *Cories* prolongées jusqu'à l'extrémité du 4^e arceau ventral; d'un blanc livide ou cendré; marquées de points bruns ou d'un vert bronzé, assez petits et peu rapprochés. *Membrane* transverse, d'un livide roussâtre; presque sans tache vers la cicatrice; ordinairement chargée de quatre ou cinq nervures. *Dos de l'abdomen* noir ou d'un vert noirâtre. *Tranche abdominale* noire, parée sur chaque segment d'une tache flave rétrécie en triangle de dehors en dedans. *Bec* prolongé jusqu'à l'extrémité des hanches postérieures. *Dessous du corps* ponctué; d'un vert bronzé, ou d'un vert brouzé cuivreux ou mélangé de violet, y compris les postépisternums, avec le repli du pronotum et celui des cories, et quelques espaces vers l'angle postéro-externe du postpectus, d'un blanc livide. *Repli de la tranche* blanc, paré d'une tache bronzée sur les intersections. *Ventre* d'un vert bronzé ou cuivré, marqué de petites taches blanches près du repli de la tranche: celle-ci, étroite, blanchâtre ou d'un blanc flavescent, entrecoupée par une tache d'un vert bronzé sur les intersections des arceaux. *Pieds* d'un livide flavescent ou d'un blanc livide, marqués de petits points bruns. *Cuisses* notées d'une tache d'un brun noir, vers les deux tiers de leur côté antérieur: seconde moitié du dernier article des tarsi, d'un noir brun.

Cette espèce se trouve au printemps et pendant l'été, sur la scrofulaire et sur diverses autres plantes. Elle paraît habiter la plupart des provinces de France.

Obs. Elle se distingue sans peine des deux espèces suivantes par son pronotum muni d'une petite dent extérieurement dirigée à ses angles de devant; par son écusson chargé sur la tuméfaction basilaire d'une grosse tache obtriangulaire d'un bronzé métallique; ou parfois plus obscure; par sa tranche abdominale noire, marquée sur chaque segment d'une tache flave, en triangle dont la base est dirigée en dehors; par son ventre entièrement d'un vert métallique, cuivreux ou mi-doré, jusque près des bords latéraux, qui sont parés d'une tranche longitudi-

nale étroite, on flavescente blanche, marquée d'une tache noire sur les intersections de chaque arceau.

Elle diffère d'ailleurs de l'*E. perlatus* par ses joues offrant à leur angle antéro-interne leur point le plus avancé ; par son pronotum muni d'une petite dent à ses angles de devant ; à angles latéraux obtus et ne débordant pas la base des élytres ; par son écusson paré de points blancs calleux plus petits ; par ses antennes moins avancées au bord postérieur de leur insertion que le bord antérieur des yeux.

Elle n'a pas comme l'*E. epistomalis* l'épistome plus avancé que les jones, ni chacun des postépisternums bordés de blanc à son côté interne.

Elle ne peut-être confondue avec l'*E. pusillus*, dont la tête et tout le dessous du corps sont d'un blanc flavescent marqués de points bruns ; dont la tête est arrondie en devant, et sinuée assez profondément sur les côtés des joues.

Il faut probablement rapporter à cette espèce le *Cimex venustissimus* de Schrank ; mais la description de cet auteur est si incomplète qu'elle doit être mise de côté.

Il est plus probable qu'il faut aussi rattacher à l'*E. melanocephalus* le *Cimex aeneus* de Scopoli ; les expressions suivantes : *abdomen subtus aeneo-niteus ; puncto eminente, nigro utrinque in qualibet incisura*, semblent l'indiquer ; mais cette description laisse également trop à désirer pour s'en préoccuper.

2. *Eysarcoris perlatus* ; FABRICIUS.

Dessus du corps d'un blanc cendré ou verdâtre, ponctué de vert bronzé : majeure partie de la tête et des cicatrices du pronotum de cette dernière couleur. Reborés latéraux du pronotum et points calleux de l'écusson d'un blanc flavescent. Épistome moins avancé que les joues. Pronotum à angles latéraux saillants. Dessous de la tête et postépisternums, d'un vert bronzé. Ventre d'un blanc flavescent, paré de trois bandes longitudinales bronzées ou noires, unies à la base ; paré d'une petite tache noirâtre sur les intersections des arceaux de la tranche. Antennes insérées plus avant que le bord antérieur des yeux.

♂ Dernier arceau du ventre obtusément arrondi en devant, parallèle sur les côtés; entaillé en angle très-ouvert, avancé jusqu'au quart postérieur ou un peu plus de sa longueur, et rebordé à son bord postérieur.

♀ Dernier arceau du ventre en demi-cercle élargi sur les côtés; divisé par une ligne transversale en deux moitiés: l'antérieure un peu plus grande, formée de deux pièces: la postérieure de six: la médiane antérieure transverse, obtriangulaire: la postérieure, parallèle sur les côtés, plus longue que large: chacune des latérales antérieures atteignant le bord postérieur, creusée d'une fossette peu profonde et marquée de points verts sur cette fossette.

Cimex fucatus. Rossi, Faun. etrusc. (1790). t. 2. p. 1311.

Cimex perlatus. FABR., Entom. syst. t. 4. p. 125.— 177. — WOLFF, Icon. Cimic. p. 68. 65. pl. VII. fig. 65.

Pentatoma perlata. LATR., Hist. nat. t. 12. p. 193. 32.— HERRICH-SCHAEFFER, Fann. Germ. 113. 7.— A. COSTA, Cimic. cent. secunda, dec. 6.-10. p. 26. 15. (180).— GORSKI, Analect. entom. p. 79. 44.

Cydnius perlatus. FABR. Syst. Rhynch. p. 187. 15.

Cimex melanocephalus. var. ILLIG. Faun. etrusc. t. 2. p. 374. 1311 (*C. fucatus*).

Pentatoma perlatum. HERRICH-SCHAEFFER. Wanz. t. 7. p. 93. fig. 155.

Eysarcoris acutus. KOLENAT. Melet. ent. t. 4. p. 32. 156.

Eysarcoris perlatus. HAHN, Wanz. t. 2 p. 67. pl. LI. fig. 155. — DALLAS, List of Hemipt. p. 228. 8.

Eysarcoris acutus. FIEBER, Europ. Hemipt. p. 332. 2.

Long. 0^m,0052 à 0^m,0067 (2 l. 1/3 à 3 l.). — Larg. 0^m,0033 à 0^m,0045 (1 l. 1/2 à 2 l.).

Corps brièvement ovale, presque en forme d'écusson; médiocrement convexe. Tête presque carrée, et à peine aussi longue au devant des yeux que large entre ces organes; presque bilobée en devant; sans rebord sur la seconde moitié des côtés des joues, à peine rebordée sur l'antérieure; rugueusement ponctuée; ordinairement d'un vert bronzé, parfois d'un noir violâtre ou cuivreux, offrant chaque jone arquée en devant, plus avancée dans le milieu de son bord antérieur. Epistome convexe, saillant, un peu moins avancé que la partie la plus antérieure de chaque jone. Antennes visiblement insérées plus avant que le niveau du bord antérieur des yeux; à 2^e article un peu plus long que le 3^e:

les trois premiers d'un livide blanc; le 4^e de même couleur à la base, noir à l'extrémité : le 5^e noir. *Pronotum* échancré en devant en arc un peu obtus et dirigé en arrière, avec la partie postoculaire tronquée; élargi un peu en courbe ou en angle rentrant jusqu'aux angles latéraux; anguleux à ceux-ci et débordant sensiblement les élytres, avec le bord postérieur de ces angles subsinué; chargé d'un calus médiocrement saillant, suivi d'une fossette assez faible; muni latéralement d'un rebord un peu rétréci d'avant en arrière, convexe, peu saillant, et d'un blanc flavescent; paré de deux taches ordinairement d'un vert bronzé, parfois d'un noir métallique verdâtre ou violâtre, densément ponctuées, couvrant chaque cicatrice, étendues jusqu'au rebord latéral et jusqu'au bord antérieur, en laissant la partie médiane de couleur foncière; ordinairement d'un cendré grisâtre ou d'un livide cendré flavescent et marqué de points enfoncés peu rapprochés, surtout sur la partie transverse située après les cicatrices; quelquefois entièrement d'un noir verdâtre, avec la partie transverse médiane seule d'un blanc livide ou cendré; marqué de points enfoncés d'un vert bronzé clairsemés. *Écusson* sans tuméfaction basilaire bien marquée; ordinairement d'un livide cendré flavescent ou d'un cendré grisâtre, avec la ligne médiane au moins en partie plus pâle; marqué de points enfoncés d'un vert bronzé peu rapprochés constituant une petite tache près de l'extrémité; quelquefois à couleur foncière inégalement moins claire ou verdâtre surtout à la base et près des bords latéraux; paré au côté interne de chaque stigma, d'une callosité assez grosse, d'un blanc flavescent, en ellipse oblique; stigmas sulcifformes, fortement ponctués, verts ou verdâtres, ne dépassant pas les callosités. *Cories* rétrécies en ligne un peu courbe depuis les deux tiers de l'écusson, jusqu'à l'extrémité de l'exocorie; prolongées dans ce point jusqu'à l'extrémité du 4^e arceau ventral ou un peu plus; émoussées à leur angle postéro-externe; souvent à peine plus longues à cet angle qu'à l'extrémité de la suture radiale; colorées et marquées de points enfoncés comme l'écusson, avec la moitié antérieure du bord externe de l'exocorie d'un blanc livide; quelquefois en partie moins claires, ou verdâtres, chez les variétés par excès. *Membrane* translucide; d'un livide roussâtre; à peine marquée d'une très-petite tache d'un fauve livide, vers l'angle postéro-interne de la mésocorie; chargée

de cinq ou six nervures. *Dos de l'abdomen* d'un brun vert, marqué de petits points noirs. *Tranche abdominale* à moitié voilée par les élytres; d'un vert bronzé, ponctuée à son côté interne et sur les intersections, extérieurement parée sur chaque segment d'une tache flave un peu arquée du côté interne. *Bec* prolongé au moins jusqu'à l'extrémité des hanches postérieures; d'un livide testacé, avec l'extrémité noire. *Dessous de la tête* ponctué, d'un vert bronzé, avec le bord rostral des pièces prébasilaires d'un livide roussâtre. *Repli du pronotum* et *repli des cories* d'un blanc flavescents. *Poitrine* d'un blanc flavescents, marquée de petits points enfoncés d'un vert bronzé; notée d'une tache d'un vert bronzé; brunâtre ou violâtre, à l'angle antéro-externe de l'antépectus, et sous les angles latéraux du pronotum. *Postépisternums* d'un vert bronzé, ponctués sur sa majeure partie interne, lisses à leur côté externe. *Sillon rostral* vert bronzé ou obscurs. *Repli de la tranche* d'un blanc flavescents; marqué d'un point noir ou vert sur les intersections. *Ventre* d'un blanc flavescents ou d'un flavescents roussâtre, ponctué de vert, paré de trois bandes longitudinales d'un vert métallique bronzé ou noirâtre, unies sur les deux premiers arceaux: la médiane, la plus large, plus obscure, dentée sur les côtés, rétrécie d'avant en arrière, prolongée jusqu'à la fin du 6^e arceau: chacune des autres plus ou moins raccourcie postérieurement, plus foncées à leur côté externe, laissant entre elles et la médiane un espace de couleur foncière, et une bande semblable, près de chaque bord latéral: cette bande marquée d'un point noir sur chaque stigmat. *Pieds* d'un livide ou blanc roussâtre. *Cuisses* marquées de petits points d'un vert bronzé ou noirâtres et d'une tache plus grosse, de même couleur, vers les deux tiers de leur côté antérieur: seconde moitié du dernier article des tarsi et des angles d'un vert bronzé ou noirâtre.

L'E. perlatus paraît habiter la plupart des provinces de la France. Nous l'avons pris dans le Midi, dans les environs de Lyon, dans les Alpes, sur diverses sortes de plantes.

Rossi le premier a fait connaître cette espèce; mais il craignait qu'elle ne fût une variété de *E. melanocephalus*.

Obs. *L'E. perlatus* se distingue facilement du *melanocephalus* par son ventre paré de trois bandes bronzées ou noirâtres sur un fond d'un

blanc flavescents; par son écusson non paré d'une tache obtriangulaire d'un vert bronzé; par ses joues offrant leur partie la plus avancée dans le milieu de leur bord antérieur, au lieu de la montrer vers leur angle antéro-interne; par son pronotum sans dent aux angles de devant; anguleux et saillant à ses angles latéraux; par l'angle postéro-externe de ses cories émoussé; par ses antennes plus avancées au bord postérieur de leur insertion que le bord antérieur des yeux. Il s'éloigne par ces derniers caractères de l'*E. epistomalis*, dont il se distingue encore par son épistome plus pâle en devant, moins avancé que les joues; par son pronotum plus saillant à ses angles latéraux; par ses postépisternums entièrement d'un vert bronzé; par son ventre paré de trois bandes longitudinales noires ou bronzées, unies sur les deux premiers arceaux.

3. *Eysarcoris epistomalis*; Mulsant et Rey.

Dessus du corps d'un livide ou cendré flavescents, marqué de points enfoncés verdâtres. Tête ponctuée en majeure partie d'un vert bronzé; à épistome plus avancé que les joues. Pronotum à cicatrices lisses, d'un vert bronzé, suivies d'une bande transverse onduleuse blanchâtre, peu ponctuée. Rebord du pronotum et points calleux de l'écusson d'un blanc livide. Dessous de la tête d'un vert bronzé. Postépisternums d'un vert bronzé, extérieurement bordés de blanc. Ventre d'un blanc flavescents paré d'une bande médiane bronzée ou verdâtre; orné entre celle-ci et les stigmates, d'une sorte de bande formée par des points noirs. Antennes moins avancées au bord postérieur de leur insertion, que le bord antérieur des yeux.

♂ Dernier arceau du ventre en demi-cercle, entaillé sur le tiers ou la moitié médiane de son bord postérieur: cette entaille en triangle plus large que long, avancée jusqu'au quart postérieur, ciliée à son bord interne.

♀ Dernier arceau du ventre flave, pointillé de noir; en demi-cercle, élargi postérieurement; divisé par une ligne transversale non penchée en arrière, en deux moitiés inégales; l'antérieure, trois fois plus grande, carénée, formée de deux pièces: la moitié postérieure

composée de six : les deux médianes étroites, de même largeur : l'antérieure, carrée : la postérieure une fois plus large que longue : chacune des latérales antérieures atteignant le bord postérieur, profondément sillonnées près de leur bord antérieur, vertes ou obscures sur ce sillon.

Pentatoma inconspicuum. HERRICH-SCHAEFFER, Wanz. t. VII. p. 93 (type).

Eysarcoris Helferi. FIEBER, Eur. Hemipt. p. 332. 3.

Pentatoma pusilla. A. COSTA, Cimic. Centur. sec. decas. 6-10. p. 24. 12. (177).

Long. 0^m,0052 à 0^m,0067 (2 l. 1/3 à 3 l.). — Larg. 0^m,0033 à 0^m,0045 (1 l. 1/2 à 2 l.).

Corps ovalaire; très-médiocrement convexe. *Tête* presque carrée, arquée en devant; parallèle sur les trois cinquièmes antérieurs de ses côtés, un peu élargie ensuite au devant des yeux; ruguleusement ponctuée; d'un vert métallique ou plus rarement d'un vert violâtre, avec quelques traces d'un blanc flavescent sur l'épistome; parée d'un point calleux d'un blanc flavescent au côté interne antérieur des yeux. *Epistome* plus avancé que les joues. *Antennes* moins avancées au bord postérieur de leur insertion que le bord antérieur des yeux; pâles sur les trois premiers articles et à la base du 4^e: les autres ordinairement bruns ou noirs, parfois à peine plus foncés que les premiers. *Pronotum* élargi jusqu'aux angles latéraux en formant un angle rentrant peu marqué; émoussé ou subarrondi à ceux-ci et débordant à peine les élytres; chargé d'un calus assez saillant, suivi d'une fossette assez prononcée; muni latéralement d'un rebord rétréci d'avant en arrière, convexe, peu saillant, d'un blanc livide; de même couleur sur le rebord antérieur et sur le pli transverse postérieur de sa partie déclive : celle-ci, ondulée à son bord postérieur et marqué de points enfoncés d'un vert métallique ou verdâtre : cicatrices d'un vert métallique; d'un blanc flavescent verdâtre sur sa moitié postérieure : cette partie plus pâle près du bord postérieur, marquée de points nébuleux ou verdâtres. *Ecusson* à peine sinueux vers les deux cinquièmes des côtés; sans tuméfaction basilair apparente; d'un blanc flavescent verdâtre; marqué de points nébuleux ou verdâtres médiocrement rapprochés, un peu plus petits que ceux du prothorax; paré au côté interne de cha-

que stigma d'un point calleux lisse, ordinairement gros et oblique, presque d'un blanc de lait; le plus souvent marqué d'un petit point blanchâtre sur le milieu de sa base; à stigmas réduits à une étroite rangée de points enfoncés noirs, à peine plus longuement prolongée que les points calleux. *Cories* prolongées environ jusqu'à la moitié du 5^e arceau ventral; terminées en angle aigu à leur angle postéro-externe; colorées et ponctuées comme l'écusson; avec le bord externe de l'excorie d'un blanc livide jusqu'à l'extrémité du postpectus. *Membrane* d'un blanc hyalin à quatre ou cinq nervures. *Dos de l'abdomen* d'un vert foncé. *Tranche abdominale* de même couleur, avec une étroite bordure externe d'un blanc flavescent, laissant les intersections d'un vert foncé; débordant à peine ou faiblement les élytres. *Bec* prolongé jusqu'aux hanches postérieures; d'un livide flavescent avec l'extrémité obscure. *Dessous de la tête* d'un vert métallique; ponctué. *Repli du pronotum* d'un blanc flavescent, avec une tache verte sous les angles latéraux. *Repli des cories* d'un blanc flavescent, avec l'angle antéro-interne vert. *Poitrine* d'un blanc livide ou flavescent, marquée de points verts, et parée sur chacun de ses flancs de trois taches d'un vert métallique: une, sur la moitié antérieure des côtés de l'antépectus: une, sous les angles latéraux du pronotum: une, sur les postépisternums: ceux-ci blancs à leur côté externe. *Repli de la tranche* d'un blanc flavo ou flavescent, noté d'un point vert ou brunâtre sur les intersections. *Ventre* ponctué et paré sur la moitié médiane des six premiers arceaux, d'une bande longitudinale d'un vert métallique, rétrécie d'avant en arrière; d'un blanc flavescent sur les côtés, marqué de petits points bruns ou verdâtres: ces points plus serrés entre la bande médiane et les stigmates et constituant une sorte de bande nageuse non liée à la médiane sur les premiers arceaux. *Pieds* d'un livide flavescent. *Cuisses* ponctuées de vert noirâtre et marquées d'une tache plus grosse de même couleur, vers les deux tiers de leur côté antérieur. *Tibias* à peine pointillés de vert.

Obs. L'*E. epistomalis* se distingue des *E. melanocephalus* et *perlatus* par la partie antérieure et blanche ou pâle de l'épistome, plus avancée que le point le plus antérieur de chaque joint; par ses postépisternums ordinairement à fond pâle, marqués de points bronzés ou noirâtres et

parés d'une bordure blanche et lisse à leur côté externe. Il s'éloigne d'ailleurs du *melanocephalus* par son ventre à fond d'un blanc flavescent, orné d'une bande longitudinale noire ou bronzée; et du *perlatus* par son ventre n'offrant entre celle-ci et les stigmates qu'une sorte de bande nuageuse formée par des points bruns, et isolée chacune à la base de la bande médiane (au lieu de lui être unie); par ses angles latéraux du pronotum obtus; par l'angle postéro-externe de ses exocories aigu; par ses antennes moins avancées que le bord antérieur des yeux.

A cette espèce se rattache le *Pentatoma inconspicuum*, de M. Herrich-Schaeffer, dénomination spécifique donnée à une autre espèce par M. Baerensprung. Nous n'avons pu adopter également le nom de *Helferi* FIEBER, déjà appliqué par le même auteur à une espèce de *Sciocoris*, d'après la loi que nous nous sommes faite, de n'avoir pas deux noms spécifiques identiques dans la même famille.

Genre *Dalleria*, DALLÉRIE; Mulsant et Rey.

CARACTÈRES. *Pronotum* couvrant à sa base la moitié au moins de celle de l'endocorie, c'est-à-dire débordant sensiblement la base de l'écusson. *Angles* simples.

1. *Dalleria pusilla*; HERRICH-SCHAEFFER.

Dessus du corps à couleur foncée variant du rouge brunâtre au blanc flavescent ou grisâtre; marqué de points noirs. Tête arquée en avant, sinuée d'abord sur les côtés des joues puis élargie au devant des yeux. Pronotum ponctué sur les cicatrices; à rebord latéral blanc: débordant à la base celle de l'écusson: celui-ci un peu moins large qu'une corie, vers les deux tiers de sa longueur; arrondi postérieurement; marqué d'une tache noire plus ou moins grosse au devant de l'extrémité; paré à celle-ci d'une bordure lisse, étroite; chargé de callosités grosses, blanches et presque carrées. Dessous du corps d'un blanc presque rosâtre ou flavescent; marqué de points noirs. Repli blanc de la tranche marqué d'une tache noire sur les intersections. Pieds pâles, ponctués de noir. Antennes insérées plus avant que le bord antérieur des yeux.

♂ Avant-dernier arceau ventral en triangle à côtés un pen courbés : le dernier, en demi-cercle, une fois moins long sur la ligne médiane que large à son bord postérieur; un peu en arc rentrant, rebordé et cilié à ce dernier.

♀ Avant-dernier arceau ventral arrondi en devant : le dernier, en demi-cercle élargi postérieurement; une fois au moins plus large à son bord postérieur que long sur la ligne médiane; divisé par une ligne transversale un pen arquée en arrière, en deux moitiés très-inegales : l'antérieure quatre fois aussi grande, de deux pièces : la postérieure de six : les deux médianes petites : les deux latérales antérieures terminées par une sorte de tubercule ponctiforme, creusées d'une petite fossette près de leur angle antéro-externe.

ETAT NORMAL. Dessus du corps en partie au moins d'un rouge brunâtre.

Cimex pusillus. HERRICH-SCHAEFFER, Faun. Germ. 115. 9 (type).

Eysarcoris binotatus. HAHN, Wanz. t. II. p. 130 (texte).

Eysarcoris pusillum. KOLENAT. Meletem. entom. t. IV. p. 34. 158.

Eusarcoris binotatus. FIEBER, Eur. Hemipt. p. 336. 6.

Var. *a* Dessus du corps grisâtre.

Obs. Quand la matière colorante a plus ou moins fait défaut, la teinte rouge ou rougeâtre disparaît.

Eysarcoris binotatus. HAHN, l. c. pl. LXX. fig. 212?

Pentatoma consimilis. A. COSTA, Cimic. Centur. secunda. decas. 6-10. p. 25. 14 (179). pl. V. fig. 5.

Eusarcoris gibbus. FIEBER, Eur. Hemipt. p. 333. 5.

Long. 0^m,0059 à 0^m,0087 (2 l. 2/3 à 3 l.). — Larg. 0^m,0036 à 0^m,0042 (4 l. 2/3 à 4 l. 7/8).

Corps ovalaire; très-médiocrement convexe. Tête presque carrée, arquée en devant, sinuée sur les côtés, puis élargie en devant des yeux; variant du blanc rosâtre au blanc flavescent, sale ou livide; presque uniformément marquée de points noirs ou obscurs. Epistome aussi avancé, ou plus avancé que les joues. Antennes insérées plus avant que le bord antérieur des yeux; d'un livide blanchâtre sur les trois

premiers articles et sur la base du 4^e, noires sur le reste. *Pronotum* élargi en ligne presque droite sur les côtés, ou en offrant seulement les faibles traces d'un angle rentrant; émoussé ou subarrondi aux angles latéraux et débordant à peine à ceux-ci la base des élytres; couvrant à sa base la moitié de celle de l'eudocorie; chargé d'un calus médiocre, suivi d'une fossette assez faible; muni d'un rebord latéral rétréci d'avant en arrière, convexe, peu saillant, d'un blanc livide ou flavescent; à couleur foncière variant du rouge brunâtre ou du rouge rosâtre au blanc grisâtre ou livide; marqué, même sur les cicatrices et le faible rebord antérieur, de points noirs ou obscurs et médiocrement rapprochés, qui lui donnent une teinte plus ou moins grisâtre. *Écusson* à peine situé vers les deux cinquièmes de sa longueur; à peine aussi large qu'une corie, vers l'angle postéro-interne de celles-ci; en ogive obtuse à l'extrémité; paré à celle-ci d'une bordure d'un blanc sale ou livide, lisse et impondue, assez étroite, remontant jusqu'un quart postérieur des côtés; noté en avant de cette bordure d'une tache noire, ordinairement subarrondie et souvent couvrant les trois cinquièmes médiales de sa largeur, mais plus réduite chez les variations par défaut; à couleur foncière du reste de sa surface variant du rouge brunâtre, au rouge rosâtre ou au blanc grisâtre ou cendré; marqué de points noirs médiocrement rapprochés; chargé d'une tuméfaction basilaire assez faible, ordinairement brunâtre ou plus foncée que le reste; paré, au côté interne de chaque stigma, d'une callosité ordinairement grosse, presque carrée, lisse, d'un blanc livide ou flavescent; à stigmas réduits à une étroite rangée de points noirs, ne dépassant pas ordinairement la longueur de la callosité. *Cories* prolongées jusqu'à l'extrémité du 4^e arceau ventral; à angle postéro-externe aigu; variant de couleur foncière comme l'écusson, avec le bord externe de l'exocorie d'un blanc livide ou flavescent jusqu'à l'extrémité des postépisternums. *Membrane* d'un blanc hyalin, à six ou sept nervures. *Dos de l'abdomen* d'un noir verdâtre. *Tranche abdominale* ne débordant pas ou débordant à peine les élytres; d'un blanc flavescent; marquée d'un point noir sur les intersections des segments. *Bec* prolongé jusqu'à l'extrémité des hauches postérieures; d'un blanc testacé, avec l'extrémité noire. *dessous de la tête* d'un blanc rosâtre ou livide; finement ponctué de brun

ou de noir. *Poitrine* d'un rosâtre livide ou d'un livide cendré ou grisâtre, ponctuée de noir. *Repli du pronotum* lisse et imponctué sur une largeur graduellement moins étroite jusqu'aux deux tiers de sa longueur, ponctué postérieurement. *Repli des cories* rosâtre ou d'un blanc cendré ou flavescent, imponctué. *Sillon rostral* noir ou obscur. *Postépisternums* d'un blanc sale ou rosâtre, marqués de points noirs, avec leur côté externe lisse. *Repli de la tranche* d'un blanc flavescent ou rosâtre, marqué, sur les intersections des arceaux, d'une tache pouctiforme noire, parfois didyme. *Ventre* d'un flave pâle ou livide, souvent en partie au moins rosâtre ou rosé; pointillé de noir ou de brun. *Pieds* d'un livide ou blanc rosâtre, ou d'un blanc ou flavescent: cuisses et tibias ponctués de noir.

Cette espèce paraît assez rare en France. Nous l'avons prise dans nos montagnes des environs de Lyon, au pied des plantes connues sous le nom de Bouillon-blanc; mais on la trouve aussi sous d'autres zones.

Obs. Elle se distingue des *Eys. melanocephalus, perlatus* et *epistomalis* par un caractère organique qui avait échappé aux regards de tous les entomologistes, celui d'avoir la base du pronotum débordant celle de l'écusson, et couvrant au moins la moitié de la base de chaque eudocorie. La couleur foncière du dessus du corps varie du rouge brunâtre au blanc cendré ou au livide flavescent: souvent alors la bordure blanche de l'extrémité de l'écusson est plus restreinte, moins nette, moins distincte.

Nous devons à l'obligeance de M. Signoret, la communication d'une Dallerie, qui peut être caractérisée ainsi:

Dalleria Grenieri; SIGNORET.

Dessus du corps à couleur foncière d'un blanc flavescent; marqué de points noirs ou obscurs. *Tête* arquée en avant; sinuée d'abord sur les côtés, puis élargie au devant des yeux. *Pronotum* d'une teinte moins claire et ponctuée sur les cicatrices; à rebord latéral blanc; débordant à la base celle de l'écusson. Celui-ci un peu moins large qu'une corie, vers les deux tiers de sa longueur; arrondi postérieurement; ponctué presque jusqu'à l'extrémité; marqué au devant de celle-ci de deux petites taches noires;

chargé de callosités blanches assez petites, au côté interne des stigmas noirs. Dessous du corps d'un blanc flavescent; marqué de points noirs sur la poitrine, presque concolores sur le ventre. Repli blanc de la tranche marqué d'une tache noire sur les intersections. Pieds à peine marqués de points obscurs. Antennes insérées plus avant que le bord antérieur des yeux.

Eusarcosis Grenieri. SIGNORET, Ann. de la Soc. Entom. de France. 4^e série. t. V. 1865. p. 116.

Long. 0^m,0056 (1 l. 1/2). — Larg. 0^m,0033 (1/2 l.).

Prise dans les provinces méridionales de la France par M. Grenier.

A première vue l'individu que nous avons eu sous les yeux, par sa couleur foucière d'un blanc livide ou peu flavescent, par son écusson ponctué presque jusqu'à l'extrémité, marqué au devant de celle-ci d'une petite tache noire ou noirâtre de chaque côté de la ligne médiane, par ses callosités assez petites, semble constituer une espèce distincte. Cet exemplaire offre les mésocories très-légèrement échancrées en arc sur la moitié interne de leur bord postérieur; l'exocorie en angle moins aigu à l'extrémité, l'écusson imponctué sur un espace étroit du milieu de la base et plus densement ponctué entre celui-ci et les callosités.

Mais à part ces trois dernières particularités qui sont sans doute individuelles, la *D. Grenieri* a tant d'analogie de conformation, tant de ressemblance dans ses caractères principaux et dans la configuration du dernier arceau ventral, avec la *D. pusilla*, qu'elle semble n'en être qu'une variété immature, chez laquelle la matière colorante n'a pas eu le temps de se développer. Par suite de ce défaut, les points de la tête sont moins noirs sur la partie postérieure de celle-ci et concolores sur la partie antérieure; le pronotum est d'un blanc livide flavescent, avec les cicatrices moins claires; la tache noire de l'extrémité de l'écusson s'est non-seulement rapetissée, mais divisée en deux; les callosités sont devenues à peine saillantes et restreintes par la ponctuation; le dessous du corps est plus pâle et les pieds d'un flave livide à peine marqués de points obscurs.

De nouvelles observations apprendront quelque jour si ces supposi-

tions sont justes, on si la *D. Grenieri* doit constituer une espèce particulière.

Genre *Onylia*, ONYLIE; Mulsant et Rey.

CARACTÈRES. *Pronotum* couvrant à sa base la moitié au moins de la base de l'endocorie, c'est-à-dire débordant sensiblement la base de l'écusson. *Ongles* munis chacun d'une dent, vers la moitié de leur côté interne; pourvus en dessous d'un appendice membraneux. *Tête* presque carrée au devant des yeux, obtusément arquée en devant. *Epistome* aussi avancé que les joues. *Antépectus* offrant en devant un angle rentrant très-ouvert, dont les côtés formés par le bord antérieur de chacun des flancs, est en ligne à peu près droite et sans saillie près du sillon rostral. *Pièces prébasilaires* offrant en devant une saillie lobiforme; puis en ligne à peu près droite sur leur tranche. *Ventre* terminé en pointe chez la ♀.

1. *Onylia bipunctata*; FABRICIUS.

Antennes à 2^e article au moins aussi long que le 3^e; d'un blanc flavescent, avec les deux derniers articles, moins la base du 4^e, noirs. *Tête* d'un blanc flavescent, densément ponctuée de noir: reste du dessus du corps, ponctué de noir, d'un rouge brunâtre, avec quelques taches entre les cicatrices du pronotum et sur les côtés de celles-ci, le rebord des côtés du pronotum, un gros point calleux subarrondi au côté interne de chaque stigma, une bordure en demi-cercle à l'extrémité de l'écusson, et le bord de l'exocorie d'un blanc flavescent. *Pronotum* débordant, à sa base, celle de l'écusson. *Tranche abdominale* et rebord latéral du ventre, d'un blanc flavescent, avec une tache noire aux intersections. *Ventre* d'un blanc livide ou flavescent, ponctué de noir.

♂ Avant-dernier arceau ventral en angle dirigé en avant à sa partie antérieure; tronqué postérieurement quand il est vu d'une manière perpendiculaire: le dernier arceau arrondi en devant, parallèle sur les côtés, postérieurement rebordé et entaillé en angle très-ouvert

et peu avancé à son bord postérieur. Membrane des cories dépassant le dernier segment abdominal.

♀ Avant-dernier arceau ventral obtusément arrondi en devant; prolongé en angle dirigé en arrière à son bord postérieur: le dernier arceau en angle aigu à sa partie postérieure; composé sur sa page inférieure de deux lames enclosant en dessus quelques petites pièces: savoir: une, tuberculiforme, à chaque angle antéro-externe, séparée par une pièce transverse, puis une pièce obtriangulaire étroite. Membrane des cories débordées par l'extrémité du dernier arceau ventral.

Cimex bipunctatus. FABR., Spec. ins. t. 2 (1781). p. 358. — Id. Ent. syst. t. 4. p. 121. 160. — Id. Syst. Rhyng. p. 176. 108 (♀). — DE VILLERS. Linn. Entom. t. 1. p. 503. 73. — COQUEB. Illustr. icon. decas. 2. pl. XIX. fig. 1 (♀). — ROSE. Faun. etrusc. t. 25. p. 1310 (♂). — Id. édit. Illig. t. 2. p. 372. 1310 (♂).

Pentatoma bipunctata. LATR. Hist. nat. t. 12. p. 195. 37. — HERRICH-SCHAEFFER, Faun. germ. t. 13. 10. (♀). — A. COSTA, Cimic. cent. secunda. decas. 6-10. p. 24. 13 (178.). — GORSKI. analect. Entom. p. 81. 45.

Pentatoma amana. BRULLÉ, Expéd. scient. de Morée p. 70. 10. ♀.

Eysarcoris bipunctatus. HAHN, Wanz. t. 2. p. 68. pl. LI. fig. 156.

Eysarcoris bipunctatum. KOLENAT. Melet. entom. t. 4. p. 34. 159.

Eysarcoris bipunctatus. FIEBER, Europ. Hemipt. p. 333. 4.

♂ Long. 0^m,0056 à 0^m,0067 (2 l. 1/2 à 3 l.). — Larg. 0^m,0036 à 0^m,0039 (1 l. 2/3 à 1 l. 3/4).

♀ Long. 0^m,0078 (3 l. 1/2). — Larg. 0^m,0045 (2 l.).

Corps ovalaire; tronqué postérieurement chez le ♂, terminé en pointe aiguë chez la ♀, très-médiocrement convexe. Tête presque carrée; obtusément arquée en devant, parallèle sur la partie antérieure de ses côtés, puis sensiblement élargie au devant des yeux; d'un blanc flavescent; marquée de points enfoncés noirs très-rapprochés, laissant le bord antérieur et parfois une trace sur l'épistome ou sur le vertex, de couleur foncière. Epistome aussi avancé que les jones; blanc ou blanchâtre à sa partie antérieure. Antennes insérées un peu plus avant que le niveau du bord antérieur des yeux; prolongées jusqu'à la moitié du corps; à 1^{er} article le plus court: le 2^e au moins égal au 3^e ou un peu plus long: le 5^e le plus grand; les trois premiers d'un blanc rosé.

sâtre ; les deux derniers épaissis, pubescents, noirs, avec la base du 3^e pâle. Yeux bruns ou brunâtres, bordés de pâle. *Pronotum* échaucré en devant en arc dirigé en arrière, avec la partie postoculaire trouquée ; élargi en ligne presque droite jusqu'aux angles latéraux ; émoussé ou subarrondi à ceux-ci et débordant à peine les élytres ; débordant à sa base celle de l'écusson jusqu'à la moitié au moins de celle de l'endocorie ; chargé d'un calus assez saillant, suivi d'une fossette prononcée ; muni latéralement d'un rebord rétréci d'avant en arrière, convexe, peu saillant, d'un blanc livide ; d'un rouge brunâtre et marqué de points enfoncés noirs ; à cicatrices presque ponctuées ; offrant souvent, entre celles-ci et leurs côtés, quelques intervalles des points, d'un blanc flavescents. *Ecusson* moins longuement prolongé que les cories à leur angle postéro-externe ; arrondi postérieurement ; au moins aussi large que les cories vers l'angle postéro-interne de celles-ci , à subcouverté basilaire plus ou moins marquée et prolongée jusqu'au quart basilaire ou un peu plus ; d'un rouge brunâtre, ponctué de noir, avec la tuméfaction plus foncée, et sa partie postérieure parée d'une bordure en demi-cercle d'un blanc flavescents remontant jusqu'au quart postérieur des côtés ; paré au côté interne de chaque stigma, d'une callosité lisse, subarrondie, presque d'un blanc de lait ; à stigmas réduits à une étroite rangée de points enfoncés noirs, à peine plus longuement prolongés que les points calleux. *Cories* prolongées jusqu'à l'extrémité du 4^e arceau ventral ; à angle postéro-externe de l'exocorie aigu ; d'un rouge brunâtre, ponctuées de noir, avec le bord externe de l'exocorie d'un blanc livide à la base jusqu'à l'extrémité des postépisternums. *Membrane* livide, roussâtre ou paraissant parfois brunâtre ; à cinq ou six nervures. *Dos de l'abdomen* noir. *Tranche abdominale* d'un blanc flavescents, avec une tache noire sur les intersections des segments. *Bec* prolongé jusqu'à l'extrémité des hauches postérieures ; d'un blanc roussâtre avec l'extrémité obscure. *Pièces prébasilaires* relevées en espèce de petit lobe, à leur partie antérieure, puis horizontales sur leur tranche et ne dépassant pas le niveau du bec. *Dessous de la tête* d'un blanc flavescents, ponctué de noir, avec le bord extérieur des joues bordé de blanc flavescents lisse. *Repli du pronotum* d'un blanc flavescents ; ponctué de noir sous les angles latéraux. *Repli*

des cories d'un blanc flavescent. *Poitrine* d'un blanc flavescent, ponctuée de noir : région odorifique d'un blanc rosé. *Postépisternums* d'un blanc flavescent, marqué de points noirs, et parés extérieurement d'une bordure lisse de couleur foncière ou d'un blanc sale. *Repli de la tranche* d'un blanc flavescent, avec une tache noire sur les intersections. *Ventre* d'un blanc flavescent ou rosat et ponctué de noir. *Pieds* d'un livide flavescent ou d'un blanc roussâtre, avec les tarse et ordinairement l'extrémité des tibias postérieurs moins clairs. *Cuisses* ponctuées de noir jusqu'aux deux tiers, où se montre un point plus gros, pointillés ou imponctuées ensuite. *Tibias* pointillés de noir.

Cette espèce est exclusivement méridionale. Nous l'avons prise dans le département du Var. Elle nous a été envoyée des environs de Marseille par M. Wachanru, et du département des Landes par M. Ferris.

CINQUIÈME FAMILLE.

LES PENTATOMIENS.

CARACTÈRES. *Tibias* non épineux. *Mésosternum* chargé d'une ligne longitudinale saillante. *Pronotum* échancré en devant; non foliacé sur les côtés; pas plus large à son bord postérieur que la base de l'écusson. *Ventre* non armé en devant d'une épine avancée jusqu'aux hanches intermédiaires; rarement muni d'une saillie ou d'un cône obtus, à peine avancé entre les hanches postérieures. *Écusson* ordinairement sinué après la moitié de sa longueur; quelquefois plus avant, mais alors à stigmas non formés d'une rangée longitudinale de points enfoncés noirs ou obscurs et poitrine le plus souvent marquée d'un point noir au côté externe des cotyles; plus long que les cories à leur angle postéro-interne; plus court que celles-ci à leur angle postéro-externe. *Cories* prolongées au-delà de l'extrémité du 4^e arceau ventral. *Bec* reçu dans un sillon sur toute la longueur du dessous de la tête.

Ajoutez pour les espèces de notre pays :

Tête arrondie en devant chez les uns, tronquée ou presque bilobée chez plusieurs, subtriangulaire chez les autres; creusée, près du côté interne des yeux, d'un sillon lisse, court et plus ou moins apparent. *Antennes* insérées au moins au niveau du bord antérieur des yeux ou un peu plus avant : de cinq articles : le dernier ou les deux derniers, épaissis. *Pronotum* échancré en arc obtus à son bord antérieur, avec la partie postoculaire le plus souvent tronquée; rarement dilaté à ses angles latéraux; marqué de cicatrices séparées; à sillon transverse ordinairement assez faible ou peu marqué, parfois précédé d'une sorte de pli; à calus ordinairement médiocre, parfois nul ou très-faible. *Ecusson* chargé d'une tuméfaction basilaire assez faible. *Membrane des cories* dépassant le plus souvent un peu la partie postérieure de l'abdomen; chargée de nervures. *Tranche abdominale* débordant les élytres chez les uns, voilée ou à peu près chez les autres. *Ventre* de sept arceaux : le 1^{er} court, mais apparent, au moins sur sa partie médiane. *Repli des cories* à peine prolongé au-delà de l'extrémité du postpectus ou du 1^{er} arceau ventral. *Pieds* simples. *Tarses* de trois articles : le 2^e le plus court. *Ongles* munis en dessous d'un appendice membraneux.

Les Pentatomiens se partagent en trois branches :

Ventre non creusé d'un sillon longitudinal sur sa ligne médiane.	} crené d'un sillon longitudinal médiane. Pronotum muni à son échancrure antérieure d'un rebord limité postérieurement par une ligne enfoncée très-marquée: ce rebord plus épais dans le milieu que sur les côtés. Tête sans rebord. Epistome libre.	BRANCHES. Aulacétraires.
	} Pronotum muni à son échancrure antérieure d'un rebord limité postérieurement par une ligne enfoncée très-marquée : ce rebord saillant et plus épais dans le milieu que sur les côtés. Tête rebordée, courte. Epistomes ou clos par les jointes. Premier article des antennes aussi avancé que le bord antérieur de la tête.	Strachétraires.
	} Pronotum à peine rebordé ou sans rebord à son échancrure antérieure: le rebord, quand il existe, non limité postérieurement par une ligne enfoncée. Tête à peu près sans rebord. Premier article des antennes notablement moins avancé que le bord antérieur de la tête.	Pentatomaires.

PREMIÈRE BRANCHE.

LES AULACÉTRAIRES.

CARACTÈRES. *Ventre* creusé d'un sillon longitudinal sur sa ligne médiane; tronqué à la partie antérieure de celle-ci. *Pronotum* muni à son échancrure antérieure d'un rebord limité postérieurement par une ligne enfoncée très-marquée: ce rebord plus épais dans son milieu que sur les côtés. *Tête* non rebordée. *Epistome* parallèle ou un peu élargi en devant, un peu plus avancé que les joues. *Ecusson* sinué après le milieu de ses côtés; à stigmas formés d'une rangée longitudinale de points enfoncés et obscurs.

Ces insectes sont réduits en France au genre suivant :

Genre *Aulacetrus*, AULACÈTRE; Amyot.

Amyot, Ann. de la Soc. entom. de France. 2^e série. t. III (1845). p. 434.

CARACTÈRES. Ajoutez à ceux de la branche : *Tête* au moins aussi longue ou plus longue au devant des yeux, que large entre ces organes. *Epistome* parallèle ou presque parallèle, ordinairement un peu plus avancé que les joues. *Antennes* insérées plus avant que le niveau du bord antérieur des yeux; presque aussi longuement prolongées que la moitié du corps; à 1^{er} article épaissi, moins avancé que le bord antérieur de la tête: les 2^e et 3^e filiformes: les 4^e et 5^e épaissis, pubescents: le 1^{er} presque aussi grand que le 2^e: celui-ci moins long que le 3^e: le 5^e à peine plus grand que ce dernier: le 5^e le plus long. *Yeux* subarrondis. *Ocelles* plus rapprochés des yeux que de la ligne médiane de la tête. *Pronotum* échancré en arc jusqu'aux angles de devant, à sa partie antérieure, ou à peine très-obliquement tronquée derrière les yeux; à angles latéraux débordant à peine la base des élytres. *Ecusson* offrant les sinuosités latérales vers les trois cinquièmes de sa longueur; *Tranche abdominale* débordant un peu les élytres. *Bord antérieur de l'antépectus* en angle rentrant; non sinué derrière chaque œil; en ligne

droite au bord antérieur de chacun de ses flancs. *Repli des cories* ne dépassant pas le bord postérieur du postpectus. *Pièces prébasilaires* ordinairement munies d'une petite dent à la partie antérieure de leurs lames peu saillantes.

Les Aulacètres se rapprochent des derniers insectes de la famille précédente, par leur épistome subparallèle, et paraissant, par là, plus avancé que les joues; par la forme de leur pronotum; par leurs stigmas formés d'une rangée longitudinale de points enfoncés obscurs ou noirs; mais leur écusson est moins large postérieurement; il n'offre pas de point calleux au côté interne des stigmas, et ses sinuosités sont situées un peu après la moitié de la longueur des côtés.

Ils commencent donc naturellement la série des Pentatomiens.

Ils se lient aux Strachiaires par leur pronotum muni en devant d'un rebord plus épais dans son milieu que sur les côtés et limité postérieurement par une ligne enfoncée très-marquée; ils s'en rapprochent encore par ce même pronotum muni sur les côtés d'un rebord saillant. Mais ils s'éloignent de tous les autres Pentatomiens par la forme de leurs stigmas, et surtout par leur ventre creusé d'un sillon sur sa ligne médiane. L'espèce unique de notre pays présente en outre un caractère distinctif particulier: chacune de ses mésocories offre au côté interne de la suture radiale une sorte de nervure ou de côte lisse, aplatie, peu saillante, émettant à son côté interne, d'une manière plus ou moins apparente, une branche obliquement transverse, vers la moitié de la longueur de la mésocorie, et souvent une autre vers l'extrémité de la suture radiale.

1. *Aulacetrus fibulatus*; GERMAR.

Dessus du corps d'un blanc sale; souvent parsemé de taches d'un rouge rosat; marqué de points enfoncés noirs: ceux-ci constituant ordinairement quatre bandes longitudinales sur le pronotum, et trois taches sur chaque corie. Epistome d'un blanc sale sur sa moitié antérieure, noir sur la postérieure. Tête creusée d'un sillon noir juxta-oculaire. Ecusson marqué d'une petite tache blanche au côté interne des stigmas, d'un blanc sale et plus ou moins lisse à l'extrémité. Cories chargées, au côté interne de la

suture radiale d'une sorte de nervure lisse émettant deux branches obliques au côté interne. Tranche abdominale alternée de noir et de blanc sale. Ventre rosat ou blanc sale, paré de chaque côté d'une bordure noire et blanche.

♂ Dernier arceau ventral en demi-cercle un peu élargi, entaillé, à son bord postérieur, en angle rentrant, avancé jusqu'à la moitié de sa longueur, longuement cilié à ce bord.

♀ Dernier arceau ventral arrondi en devant, élargi en courbe rentrante sur les côtés; divisé par une ligne transversale en deux moitiés: l'antérieure de deux pièces; arquées chacune sur la moitié interne de leur bord postérieur, et un peu sinuée sur l'externe: la moitié postérieure de six pièces: la médiane antérieure, transverse, rétrécie d'avant en arrière: la médiane postérieure, carrée, aussi longue que large.

ÉTAT NORMAL. *Joues* d'un blanc sale ou cendré, ponctuées de noir, avec une tache d'un rouge rosat ou orangé, au devant des yeux. *Front* et *vertex* d'un blanc cendré, ponctués de noir: le front, creusé d'un sillon noir au côté interne de chaque œil: le vertex paré d'un court bandeau noir bifestonné. *Epistome* noir sur sa moitié postérieure, d'un blanc flavescents sur l'antérieure. *Antennes* à 1^{re} article nébuleux: le 2^e d'un livide roussâtre ou verdâtre: le 3^e de même couleur, avec l'extrémité noire; les 4^e et 5^e noirs, avec la base plus ou moins brièvement d'un livide verdâtre ou roussâtre. *Pronotum* d'un blanc cendré ou flavescents, marqué de points noirs; paré de quatre bandes noires, formées par des points disposés par rangées transverses: ces bandes, naissant près de son bord antérieur ou des cicatrices, et prolongées jusqu'à la moitié ou aux trois quarts de sa longueur, ou parfois même jusque près de sa base: chacune de ces bandes séparées par des intervalles plus étroits qu'elles, et moins densément ponctués: chacune des internes, constituant une tache noire sur la partie interne de chaque cicatrice: chacune des externes débordées extérieurement par celles-ci; ordinairement d'un rouge orangé sur la moitié antérieure de ses rebords latéraux, et marqué d'une tache de même couleur entre les cicatrices. *Écusson* arrondi postérieurement; moins large qu'une corie vers l'angle postéro-interne de celles-ci; d'un blanc cendré ou flavescents; marqué

de points noirs en partie disposés par rides ou rangées transverses ; en laissant une petite tache blanchâtre au côté interne des stigmas, et, sur la ligne médiane une trace pâle prolongée au moins jusqu'à la moitié : les points noirs, constituant le plus souvent une sorte de tache de chaque côté, après les sinuosités latérales : ces mêmes points plus petits ou nuls à l'extrémité, qui reste plus ou moins blanche ; souvent marqué d'une tache d'un rouge orangé, de chaque côté de la ligne médiane, vers le sixième de sa longueur. *Cories* d'un blanc cendré ou flavescens densément marquées de points noirs, avec le tiers antérieur du bord externe de l'exocorie, d'un rouge pâle ; chargées sur la mésocorie, au côté interne de la suture radiale, d'une nervure ou sorte de côte aplatie, ordinairement couleur de chair ou d'un rouge pâle, émettant au côté interne une ou deux branches obliquement transverses, dirigées en arrière : l'une, vers la moitié ou aux trois cinquièmes : l'autre, aux deux tiers ; marquées de trois taches noires ou brunes : une sur l'exocorie : deux sur la mésocorie : la seconde de celle-ci, entre les deux branches précitées : l'antérieure, avant la première branche : celle de l'exocorie, au niveau de cette dernière. *Dessous du corps* et *replis* d'un rouge pâle ou rosat.

Variations.

Quand la matière colorante a été peu abondante, la couleur foncière du dessus du corps est généralement d'un blanc sale ou cendré ; les taches basillaires d'un rouge orangé ; les joues sont d'un blanc flave ; la partie noire de la moitié basilaire de l'épistome est presque réduite aux sutures génales qui sont noires sur cette moitié ; le rosat de la tache antéro-médiane et de la moitié antérieure du rebord latéral a passé au blanc flavescens ou au flave blanc ; les quatre bandes noires antérieures sont peu ou point marquées, ou réduites à deux ou quatre taches ; le rebord latéral est à peine noirâtre sur les angles latéraux. L'écusson est peu ou point rugueux sur la tuméfaction ; les points enfoncés noirs sont plus petits, moins rapprochés, moins obscurs ; la partie noire de la base et les taches rosat ont disparu. La couleur foncière est presque uniformément d'un blanc sale ou cendré avec la partie postérieure plus blanche. Les *cories* sont aussi plus finement ponctuées ; uniformément

d'un blanc sale ou cendré, avec la partie antérieure du rebord de l'exocorie d'un blanc sale ou flavescent et l'empâtement ramifié de l'exocorie d'un rose pâle ou d'un livide rosat. Le dessous du corps et les replis ont passé au blanc cendré (Var. β).

Obs. Dans les variations par défaut les antennes sont tantôt entièrement vertes, ou avec les deux derniers articles en majeure partie un peu obscurs.

Quand au contraire la matière colorante a été plus abondante, la tête est presque entièrement noire sur sa partie postérieure, sauf un trait d'un blanc cendré situé au côté interne de chaque sillon noir juxtaposé. Les bandes noires du pronotum sont plus marquées et semblent se prolonger jusqu'à son bord postérieur. L'écusson est noir à la base, jusqu'au sixième de sa longueur, sans la ligne médiane et la tache pâle située à côté des stigmas; les points noirs laissent parfois à peine l'extrémité blanchâtre. Les taches des cories sont mieux marquées. Les parties blanchâtres de la tranche abdominale sont plus restreintes (Var. γ).

Obs. Dans les variations par excès les antennes sont en majeure partie obscures, ou même noires en totalité.

Pentatoma fibulatum. GERMAN, FAUN. INS. EUR. 14. 10.

Aulacetrus (pini). FERRIS, AMYOT, Ann. Soc. Entom. d. Fr. 2^e série. t. III. p. 424. 45.

Pentatoma fibulata. GORSKI, Analect. entom. p. 91. 52.

Halcogaster fibulatum. FIEBER, Eur. Hemipt. p. 337. 1.

Long. 0^m,0056 à 0^m,0081 (2 l. 1/2 à 3 l. 3/4). — Larg. 0^m,0033 à 0^m,0045 (1 l. 1/2 à 2 l.).

Corps ovale; très-médiocrement convexe. *Tête* subarrondie en devant, sinuement élargie sur les côtés; plus convexe que le reste du corps; munie latéralement d'un rebord étroit; ponctuée et colorée comme il a été dit. *Epistome* parallèle ou un peu élargi en devant, plus avancé que les joues. *Antennes* colorées comme il a été dit; à 2^e article moins long que le 3^e: le 5^e le plus long. *Pronotum* élargi en ligne droite ou à peine en angle rentrant jusqu'aux angles latéraux; émoussé à ceux-ci et débordant à peine la base des élytres; muni d'un rebord latéral

tranchant, étroit, peu saillant; muni en devant d'un rebord obtus, sans rebord à sa base; en partie lisse sur les cicatrices; coloré et peint comme il a été dit. *Ecusson* subarrondi postérieurement; marqué de stigmas formés par une ligne ou sillon ponctué de noir et assez court; chargé, sur son quart antérieur, d'une faible tuméfaction basilaire; offrant souvent les traces d'une faible carène obtuse; rugueux sur la tuméfaction basilaire, uni vers l'extrémité; marqué de points constituant ordinairement sur la moitié antérieure de courtes rangées transverses séparées par des espaces lisses vermiculaires; coloré et peint comme il a été dit. *Cories* prolongées jusqu'à l'extrémité du 5^e arceau ventral; colorées et ponctuées, comme il a été dit. *Membrane* d'un blanc vitreux, parfois fuligineuse; parsemée d'une grosse tache d'un brun fané, couvrant la cicatrice et une partie de sa base. *Dos de l'abdomen* noir. *Tranche abdominale* débordant un peu les élytres; noire sur les deux tiers ou la moitié antérieure de chaque segment, d'un blanc sale sur le reste. *Bec* prolongé jusqu'à une partie du 3^e arceau ventral. *Repli des joues* d'un blanc sale, l'imponctué. *Pièces prébasilaires* peu ponctuées; d'un blanc flavescent. *Repli du pronotum* rosat ou blanc sale ou flavescent, ponctué et taché de noir sous les angles latéraux. *Repli des cories* prolongé jusqu'à l'extrémité du postpectus; rosat ou d'un blanc cendré. *Poitrine* d'un blanc rosat, ponctuée de noir, et marquée d'une tache noire au côté externe de chaque segment. *Repli de la tranche* flavescent ou rosé; marqué d'une tache noire obtriangulaire, à l'angle antéro-externe des arceaux. *Ventre* sillonné sur la ligne médiane; ordinairement plus rose que la poitrine ou parfois d'un blanc sale flavescent ou cendré; lisse sur sa région médiane, ponctué de noir ou d'obscur sur les côtés. *Cuisses* d'un livide cendré, flave ou verdâtre; marquées d'un anneau ou de deux points noirs vers les deux tiers de leur côté antérieur. *Tibias et tarsi* d'un vert livide ou d'un livide verdâtre.

Cette espèce paraît se trouver dans toutes les parties de la France, sur les pins.

Obs. Elle varie passablement par la taille et par la coloration.

DEUXIÈME BRANCHE.

LES STRACHIAIRES.

CARACTÈRES. *Ventre* non creusé d'un sillon longitudinal sur la ligne médiane. *Pronotum* muni, à son échancrure antérieure, d'un rebord ordinairement saillant, plus épais dans son milieu que sur les côtés, suivi d'une ligne enfoncée et transversale qui lui sert de limites; rebordé sur les côtés; creusé d'un sillon transverse souvent faible, et ordinairement précédé d'un pli transverse plus ou moins saillant. *Tête* rebordée; obtusément tronquée, ou presque bilobée en devant; notablement plus large entre les yeux que longue sur sa ligne médiane jusqu'à ces organes. *Epistome* rétréci d'arrière en avant, à peine plus long que les trois quarts des joues; ordinairement enclos ou presque enclos par celles-ci. *Antennes* de cinq articles: le premier, à peu près aussi avancé que le bord antérieur de la tête. *Ecusson* sinué ordinairement vers les trois cinquièmes de ses côtés; plus étroit que la moitié du bord postérieur d'une corie, vers l'angle postéro-interne de celle-ci; à stigmas petits, obtriangulaires, non formés par une rangée longitudinale de points enfoncés. *Cories* prolongées au delà de l'extrémité du 4^e arceau ventral; à suture radiale non prolongée jusqu'à l'extrémité: mésocorie chargée d'une saillie transversale plus ou moins marquée, naissant de l'extrémité de la suture radiale, et dirigée vers son bord postérieur, plus ou moins près de son angle postéro-interne. *Bord antérieur de l'antépectus* en angle rentrant; non sinué derrière les yeux au bord antéro-externe de chacun de ses flancs; généralement chargé d'un pli transversal à son bord antérieur.

Les Strachiaires sont des insectes généralement parés de couleur agréables et vives, tantôt le rouge forme le fond principal de leur robe, en se mêlant parfois au flave ou au blanc, varié de taches noires ou d'un bleu ou vert métallique; tantôt, sur ces dernières couleurs qui constituent la teinte principale de leur manteau, se montrent des lignes ou des points rouges, blancs ou orangés; quelquefois le dessin de leur cuirasse se modifie de telle sorte, par l'extension des taches ou

les variations de nuances, que ces changements capricieux trompent les yeux peu exercés; et rendent difficiles la délimitation des espèces.

Ces insectes se plaisent généralement sur les crucifères et semblent, suivant les espèces, rechercher plus particulièrement certaines plantes de cette famille.

Les Strachiaires se partagent en deux groupes :

Epistome	}	un peu plus avancé que la partie antérieure des joues (1). Tête triangulaire.	Geores
			Nitilia.
		enclos par les joues. Tête très-obtuse ou presque bilobée en devant.	Strachia.

Genre *Nitilia*, NITILIE ; Mulsant et Rey.

CHARACTÈRES. *Epistome* un peu plus avancé que la partie antérieure des joues. *Tête* triangulaire.

Obs. Les insectes de ce genre semblent se lier par leur épistome non enclos par les joues à quelques espèces d'*Eysarcotis* ; mais ils appartiennent aux Strachiens par leur conformation générale.

* Ecusson offrant les sinuosités latérales avant la moitié de sa longueur (S.-G. *Nitilia*).

***Nitilla stollia* ; HERRICH-SCHAEFFER.** *Dessus du corps orné de deux couleurs : l'une flave, l'autre variant du noir bleuté au noir vert : la flave, formant une bande transversale sur la tête, les bords antérieur et latéaux, la ligne médiane, et souvent deux taches triangulaires basales, sur le pronotum, une large bordure, parfois interrompue, sur les côtés de l'écusson, et enfin couvrant l'exocorie. Membrane brune, largement bordée de blanc. Dessous du corps et pieds, d'un flave blanchâtre : ventre part de deux ou trois bandes longitudinales noires : cuisses ornées de quelques lignes étroites ou rangées de points noirs. Repli des coxites dépassant à peine le postpectus.*

(1) Là comme chez les Anulacères, l'épistome semble formé de deux parties : le postépistome en arrière, et l'épistome en devant.

♂ Dernier arceau ventral obtusément en demi-cercle, creusé d'un sillon, ou triangulairement échancré sur sa partie longitudinale médiane, flave sur les bords latéraux de cette cavité, noir sur le reste.

♀ Dernier arceau ventral en demi-cercle élargi postérieurement; divisé en deux moitiés par une ligne bifestonnée formant sur la ligne médiane un angle rentrant dirigé en avant: la moitié antérieure, de deux pièces prolongées chacune jusqu'aux deux tiers, sur les côtés, jusqu'au tiers près de la ligne médiane: la moitié postérieure, de six pièces; les deux latérales antérieures presque aussi grandes que les latérales postérieures, aboutissant comme celles-ci au bord postérieur.

Eurydema stolidum (Frivaldsky). HERRICH-SCHAEFFER. Wanz. t. 4 (1839).

p. 691. pl. CXLII. fig. 448.

Strachia albo-picta (NRSCH.).

Strachia stolidus. FIEBER. Europ. Hemipt. p. 344. 8.

Long. 0^m,0045 (2 l.). — Larg. 0^m,0025 (1 l. 1/8).

Patrie: la Grèce et la Turquie (HERRICH-SCHAEFFER (*type*), Frey-Gessner, Mink).

Obs. La couleur flave paraît être quelquefois teintée de rouge.

Le dessin du dessus du corps varie. La tête est d'une couleur noire depuis le milieu du front jusqu'à sa partie postérieure, et parée d'une tache de même couleur à la partie antérieure de chaque joue; mais la bande transversale flave qui existe entre cette tache et la partie postérieure est souvent plus ou moins restreinte; le pronotum est parfois de couleur noire, sauf une bande longitudinale médiane et les bords antérieurs et latéraux jaunes; d'autres fois la partie obscure est réduite de chaque côté de la ligne médiane à une bande longitudinale d'une largeur double de celle-ci, et à un trait couvrant la fossette voisine du calus et avancée jusqu'à la bande foucée précitée, en sorte qu'il reste de chaque côté, entre la fossette et cette bande, une tache triangulaire flave assez grande. La bordure flave des côtés de l'écusson se prolonge parfois jusqu'à l'extrémité; mais d'autres fois elle est interrompue et réduite à une bordure prolongée depuis les angles antérieurs jusqu'aux

deux cinquièmes et à une Innule postérieure. Les endo et mésocories sont entièrement de couleur noire : l'exocorie d'un flave pâle, avec une tache ponctiforme carnée vers l'extrémité de la suture radiale, sur la mésocorie. La bande noire de la région médiane du ventre manque souvent. La tranche abdominale est étroite, flave, sans taches; le premier arceau du ventre étroit, non ou à peine apparent, et seulement sur les côtés, tandis qu'il égale au moins le quart ou le tiers de la longueur du 2^e arceau, chez les *Strachia*; le ventre est flave, paré de chaque côté, près des stigmates, d'une bande longitudinale noire; rayé sur les côtés de chaque arceau d'une ligne oblique, dirigée d'avant en arrière vers le repli de la tranche, enclosant en devant un petit espace tuméfié.

♂♂ Ecusson offrant ses sinuosités latérales après la moitié de ses côtés (S.-G. *Minodia*).

2. *Nitilla variegata* ; KLUG

Dessus du corps d'un noir luisant. Tête blanche ou pâle sur le côté interne des joues, la ligne médiane du front et le bord interne des yeux. Pronotum creusé d'un sillon transverse interrompu dans son milieu, et continué sur la partie antérieure des côtés en formant un demi-cercle : paré d'une ligne médiane blanche en forme de verre à pied et de diverses taches blanches. Ecusson orné d'un point au côté interne des stigmas, d'une bande transverse et d'une tache apicale, blanche ou rosâtre. Cories marquées de deux taches sur la mésocorie et sur l'exocorie, pâles. Tranche abdominale noire entrecoupée de blanc. Ventre en partie blanc ou d'un blanc flavescens, avec une tache noire en carré transverse, sur les côtés. Repli des cories dépassant à peine le bord du postpectus.

♂ ?

♀ Dernier arceau ventral arrondi en devant, élargi en courbe rentrante sur les côtés; divisé par une ligne transversale en deux moitiés : l'antérieure formée de deux pièces : la postérieure, de six : la médiane antérieure transverse, arquée en arrière : la médiane posté-

rière presque en carré élargi d'avant en arrière : les deux pièces de la moitié antérieure noires, bordées postérieurement de blanc : chacune des pièces de la moitié postérieure noire, avec une tache blanche.

ETAT NORMAL. *Tête* d'un noir luisant ; ornée d'un trait longitudinal d'un pôle orangé, sur la ligne médiane du front. *Joues* parées vers leur partie postéro-interne, c'est-à-dire près du front, d'une tache blanche, continuée jusqu'au bord antérieur, par leur rebord interne et arqué en dedans. *Yeux* noirs ou bruns, bordés de blanc à leur côté interne. *Pronotum* d'un noir luisant, paré d'un rebord antérieur aplati, blanc sur les côtés, noir sur le tiers médiane de sa largeur ; orné sur les côtés, d'une bordure blanche très-étroite en devant, subtriangulairement élargie jusqu'aux deux tiers de sa longueur, où elle s'arrête ; marqué sur la ligne médiane d'une bande presque en forme de verre à pied, c'est-à-dire en forme de coupe sur sa moitié antérieure, très-rétrécie ensuite et triangulairement élargie à la base : la coupe, munie de chaque côté d'un appendice linéaire naissant de chaque angle antéro-externe, prolongé sur les côtés d'une manière un peu divergente et recourbé extérieurement à son extrémité ; marqué d'une tache blanche triangulaire sur la fossette peu profonde, au devant du stigma : cette tache indiquant la séparation incomplète des deux taches postérieures qui parent le pronotum des autres espèces de ce genre, de chaque côté de la ligne médiane, et faisant comprendre que chez la *F. variegata* le pronotum peut offrir quelquefois ces taches plus sensiblement isolées. *Ecusson* noir, luisant ; paré d'une tache ponctiforme blanche de chaque côté des stigmas ; orné d'une bande transversale blanche ou en partie d'un blanc orangé, couvrant des deux septièmes aux deux tiers de sa largeur ; noté d'une tache blanche, à l'extrémité ; paré d'une ligne médiane d'un blanc orangé, prolongée depuis la base jusqu'à la bande transversale, puis presque jusqu'à la tache apicale. *Cories* d'un noir luisant ; parées de taches blanches ou en partie d'un blanc orangé : l'endocorie noire, bornée par la suture cubitale ordinairement relevée en forme de faible nervure blanche : la mésocorie noire, parée d'une tache et d'une bande obliquement transverse, blanchâtres, couleur de chair ou d'un blanc orangé : la tache subponctiforme ou

subarrondie, située vers les deux cinquièmes de sa longueur, près de la suture radiale : la bande, naissant sur la saillie transverse à l'extrémité de la suture radiale, et dirigée vers le milieu du bord postérieur : l'exocorie, noire, offrant son rebord externe blanc sur son sixième antérieur : ce rebord blanc lié à une tache blanche prolongée jusqu'au tiers de sa longueur ; notée d'une autre tache blanche, liée au côté externe antérieur de la bande obliquement transverso de la mésocorie. *Tranche abdominale* noire, ornée sur le quart ou le tiers postérieur de chaque segment, d'une tache ou bande transverse blanche, atteignant à peine le bord interne. *Dessous de la tête* varié de noir et de blanc. *Repli du pronotum* blanc, marqué d'un trait basilaire longitudinal noir. *Repli des cories* blanc avec la base noire. *Poitrine* noire, avec les cotyles ordinairement blancs, et le bord postérieur de chaque segment souvent blanc. *Ventre* en majeure partie d'un blanc flavescant avec les lignes articulaires des arceaux, noires ; offrant de chaque côté un carré transverse noir, limité extérieurement par un sillon longitudinal noir formé par des points enfoncés, et postérieurement, vers les trois cinquièmes de chaque arceau par une ligne enfoncée noire : 6^e arceau marqué d'une grosse tache médiane noire, presque carrée. *Pieds* noirs, avec la base des cuisses, leur tranche inférieure et une tache en demi-anneau sur leur côté antérieur, près de l'articulation fémoro-tibiale, blanches.

Variations.

Le dessus du corps doit varier nécessairement suivant le développement plus ou moins abondant de la matière colorante noire.

Pent-être, chez quelques individus, la tache postérieure blanche de la fossette du pronotum s'avance-t-elle quelquefois assez pour montrer ce segment paré de chaque côté de la ligne médiane de trois taches noires sur un fond blanc, et dont les deux postérieures sont unies à l'antérieure : l'interne de celles-là, plus grosse. L'écusson au lieu de paraître noir, marqué d'une ligne médiane blanche, entre la bande transverse et la tache apicale paraît noté de deux taches noires, sur un fond blanc, quand la ligne médiane acquiert plus de largeur. La mésocorie montre souvent les traces plus ou moins incomplètes, d'une

ligne très-étroite et peu saillante, blanche ou carnée, naissant vers l'angle antéro-externe de la mésocorie et dirigée vers son angle postéro-interne : cette ligne n'offrant ordinairement qu'à ses extrémités et parfois en outre dans son milieu, des traces de son existence. Le dessous de la tête blanc sur les pièces prébasilaires, offre des taches blanches plus ou moins nombreuses sur le reste de ces pièces et sur le repli des jones. La poitrine est parfois presque entièrement noire, avec les cotyles blanchâtres ; d'autres fois les cotyles sont plus visiblement blancs ainsi que le bord postérieur de chaque segment. Les taches latérales du ventre sont parfois noires seulement dans leur périphérie ou seulement sur leurs bords latéraux et postérieurs : d'autres fois elles sont presque entièrement noires ou avec une tache médiane pâle. Les cuisses n'ont parfois qu'une petite tache blanche, au lieu d'un demi-anneau, près de leur articulation fémoro-tibiale.

Long. 0^m,0036 à 0^m,0067 (2 l. 1/2 à 3 l.). — Larg. 0^m,0023 à 0^m,0026 (1 l. à 1 l. 1/5) aux angles latéraux du pronotum, un peu plus large vers la moitié de l'abdomen.

Corps ovalaire ; très-peu convexe. *Tête* à peine rebordée ; colorée comme il a été dit, lisse sur les parties blanches et sur l'épistome, ponctuée sur les joues et un peu moins sur le front : les jones, arquées en dedans à leur côté interne, au devant de la partie antérieure de l'épistome, et laissant apercevoir entre elles la partie antérieure de celui-ci, obtriangulaire, noire, constituant l'épistome et postépistome avancés jusqu'aux deux tiers des joues. *Antennes* noires. *Pronotum* échancré en angle obtus derrière la tête, avec la partie postoculaire tronquée transversalement ; muni, sur la partie échancrée en arc, d'un rebord aplani, étroit sur les côtés ; creusé de chaque côté de la ligne médiane d'une ligne enfoncée limitant postérieurement les côtés du rebord antérieur, le côté interne du rebord latéral, et s'unissant au sillon transverse : celui-ci interrompu dans son milieu ; sans rebord sur les côtés après le sillon précité ; coloré et peint comme il a été dit ; lisse sur les parties blanches et sur la partie antérieure jusqu'au sillon transverse, grossièrement ponctué ensuite ; à calus et à fossette peu prononcés. *Ecusson*

situé vers les trois cinquièmes ou un peu plus des côtés; assez étroit et en ogive à l'extrémité; chargé d'une tuméfaction basilaire grossièrement ponctuée; lisse sur les points blancs basilaires, obsolètement ou finement ponctué sur le reste; coloré et peint comme il a été dit. *Cories* prolongées jusqu'à l'extrémité du 5^e arceau ventral; assez densément ponctuées; colorées et peintes comme il a été dit. *Membrane* d'un blanc hyalin ou roussâtre, avec les nervures obscures et une tache noirâtre à la base. *Dos de l'abdomen* en partie d'un blanc flavescent ou roussâtre. *Tranche abdominale* débordant parfois à peine les élytres, d'autres fois plus apparente. *Repli des cories* dépassant à peine le bord postérieur du postpectus. *Bec* prolongé jusqu'aux hanches postérieures. *Dessous du corps* et *pièds* colorés comme il a été dit. *Poitrine* en partie ponctuée. *Ventre* lisse, marqué de chaque côté, près du bord latéral, sur les deux tiers antérieurs des 2^e à 6^e arceaux, d'une dépression ou d'un sillon ponctué, noir, formant le côté externe du signe noir en carré transverse, indiqué dans l'état normal.

Cette espèce est exclusivement méridionale et paraît rare en France. Elle a été prise dans les environs de Montpellier par M. Signoret, qui a eu l'obligeance de nous la communiquer.

Obs. Elle se distingue de toutes les suivantes de ce genre par ses jones arquées du côté interne sur la moitié antérieure de leur côté intérieur; par la brièveté du repli des cories et par le dessin du dessus et du dessous du corps.

Genre *Strachia*, STRACHIE; Hahn.

Hahn, Waenz. t. I (1833). p. 189. pl. XXIX. fig. A. D.

CARACTÈRES. *Epistome* enclos par les joues. *Tête* obtuse ou comme bilobée, en devant.

Les espèces de notre pays se répartissent de la manière suivante :

- α *Mésocories* parées chacune de deux taches rouges, jaunes ou blanches : la seconde, sur la saillie transverse.
- β *Exocories* de couleur rouge ou pâle à l'extrémité. *Ecusson* de couleur foncière claire, marqué de taches obscures.

- x Exocories parées chacune d'une tache ponctiforme noire, vers la moitié ou un peu moins de leur longueur
- † Ventre paré d'une tache noire à l'angle antérieur des 3^e à 6^e arceaux du repli de la tranche. Exocories rouges postérieurement. *Ornata.*
- ‡ Ventre n'offrant pas ordinairement une tache noire à l'angle antérieur des 3^e à 6^e arceaux du repli de la tranche.
- Exocorie d'un blanc flavescent, après la tache ponctiforme noire. Dos de l'abdomen noir. *Picta.*
- Exocories rouges, après la tache ponctiforme noire. Dos de l'abdomen au moins en partie rouge. *Decorata.*
- Exocories entièrement rouges, c'est-à-dire non marquées d'une tache noire vers la moitié de leur longueur. Ventre ordinairement sans tache noire sur les arceaux du repli de la tranche. Dos de l'abdomen au moins en partie rouge. *Festiva.*
- Exocories de couleur obscure à l'extrémité. Écusson de couleur foncière obscure, paré de trois taches rouges. *Dominula.*
- Mésocories parées chacune d'une seule tache rouge, orangée ou blanche, sur la saillie transverse. *Oleracea.*
- Mésocories sans taches. *Cyanea.*

1. *Strachia ornata*; LINNÉ.

Joues noires. Pronotum et écusson rouges ou flavescents, parés de taches d'un bleu noir ou verdâtre : trois, souvent unies, de chaque côté de la ligne médiane du pronotum : une grosse basilaire sur l'écusson et une oblongue vers les quatre cinquièmes de chacun de ses côtés. Endocorie d'un bleu noir ou verdâtre : méso et exocories rouges ou flavescentes : la mésocorie parée, le long de la suture cubitale, d'une large bordure couvrant sa base et liée postérieurement à une bande un peu obliquement transverse, et d'un point après l'extrémité de la suture radiale, d'un bleu noir ou verdâtre : l'exocorie marquée d'un point de même couleur, vers la moitié de sa longueur. Dos de l'abdomen et tubercule antennifère en partie rouge ou flave. Ventre rouge ou d'un blanc flave, paré souvent d'une bande médiane, et de chaque côté de celle-ci, de deux rangées de taches noires : les taches de la rangée latérale, placées sur les arceaux du repli de la tranche.

♂ Dernier arceau ventral en espèce de demi-cercle obtus, trois fois aussi large postérieurement que long sur son milieu; échancré en arc obtus, sur la moitié médiane de son bord postérieur; relevé et creusé de deux fossettes au devant de cette échancrure; rongé, avec deux taches près du bord antérieur et une sur chaque fossette, noires. Dos de l'abdomen parfois tout rouge ou peu marqué de taches noires sur la partie médiane des derniers arceaux.

♀ Dernier arceau ventral obtusément arqué en devant, élargi sur les côtés en courbe rentrante, une fois plus large à son bord postérieur que long sur sa ligne médiane; divisé, en deux moitiés presque égales, par une ligne transversale bifestonnée, en angle rentrant dirigé en devant sur la ligne médiane: la moitié antérieure formée de deux pièces arquées en arrière chacune à leur bord postérieur: la seconde moitié composée de six pièces: la médiane antérieure, transverse, arquée en arrière à son bord postérieur: la médiane postérieure en cône tronqué ne laissant après elle qu'un bord linéaire; rouge, parée d'une tache noire sur la plupart des pièces. Dos de l'abdomen généralement marqué de taches noires plus nombreuses et plus grandes sur la partie médiane de ses arceaux.

ÉTAT NORMAL. Tête noire, avec le rebord rouge. *Pronotum* rouge, paré, de chaque côté de la ligne médiane, de trois grosses taches noires, ou d'un blen noir ou verdâtre, disposés en quinconce sur deux rangées: une, sur la première: deux sur la seconde. *Écusson* rouge, orné d'une tache obtriangulaire et de deux taches oblongues, d'un bleu noir ou verdâtre; la tache obtriangulaire, étendue jusqu'aux stigmas noirs, lesquels émettent souvent en arrière une petite languette prolongée jusqu'aux deux cinquièmes ou un peu plus de la longueur de l'écusson: chaque tache oblongue couvrant le bord latéral, sur le quatrième cinquième de sa longueur ou un peu plus: cette tache souvent liée par une bordure latérale noire à la languette des stigmas. *Endocorie* d'un blen noir ou verdâtre. *Mésocorie* rouge, parée de deux grosses taches et d'une tache ponctiforme d'un bleu noir ou verdâtre: la tache antérieure couvrant toute la base de la mésocorie jusqu'au quart de sa longueur, graduellement rétrécie en formant une bordure à la suture cubitale, jus-

qu'à la seconde tache à laquelle elle s'unit : celle-ci, grosse, un peu obliquement transversale, parallèle à la saillie transverse qu'elle joint postérieurement, plus prolongée en arrière à son bord interne qu'à l'externe, couvrant le quart postérieur ou plus du bord interne de la mésocorie et le quatrième cinquième de son bord externe : la tache punctiforme noire, située près de l'extrémité de la suture radiale, et parfois en partie sur l'exocorie : celle-ci, rouge, ornée d'une tache d'un bleu noir ou verdâtre, ovulaire un peu avant la moitié de sa longueur. *Tranche abdominale* ordinairement visible, entrecoupée de noir et de rouge. *Dos de l'abdomen* noir sur le 1^{er} arceau, rouge au moins sur les côtés des suivants. *Dessous de la tête* noir, ordinairement avec le tubercule antennifer et la tranche des pièces basilaires rouges. *Repli du pronotum* rouge. *Antépectus* noir, avec ses angles postéro-externes, rouges. *Médipectus* noir, avec les parties latérales, au moins en partie, rouges. *Postpectus* noir, avec le bord postérieur, rouge. *Ventre* rouge, avec la région longitudinale médiane des six premiers arceaux, parée d'une bande noire, ou formée de taches unies, dentée latéralement; orné de chaque côté, de deux rangées longitudinales de taches noires : celles de la rangée extérieure, située à l'angle antérieur des 2^e à 6^e arceaux du repli de la tranche : la première, punctiforme : les autres presque carrées ou en triangle transverse : celles de l'autre rangée, arrondies, situées sur les stigmates des 2^e à 6^e arceaux. *Pieds* noirs.

Cimex ornatus. LINN. Syst. nat. 10^e édit. t. I. p. 446. 43. — Id. 12^e édit. t. I. p. 723. 86. — Id. FAUN. SUEC. p. 251. 917. — SCOPOL., Entom. carn. p. 123. 361. — P. S. L. MULLER, C. LINN., Natursyst. t. V. p. 498. 86. — FABR., Syst. entom. p. 714. 86. — Id. Entom. syst. t. IV. p. 118. 80. — Id. Syst. Rhyngot. p. 172. 93. — FOURCER., Entom. paris. t. I. p. 217. 71. — CHEL., C. LINN., Syst. nat. t. I. p. 2156. 86. — DE VILLERS, C. LINN., Entom. t. I. p. 500. 64. — PETAGN., Inst. entom. p. 654. 26. — PANZ, FAUN. GERM. 33. 21. — WOLFF., Icon. cim. p. 15. 15. pl. II. fig. 15. — FALLÉN, Monog. cimic. p. 49. 15. — Id. Hemipt. suec. p. 30. 15. — BURMEIST., Handb. t. II. p. 368. 12. Var. α . — RAMB., FAUN. d. l'Andal. t. II. p. 118. 1.

La punaise rouge du chou. GROFFR., Hist. t. I. p. 469. 69.

La punaise mignonne du chou. STOLL., Pun. p. 15. pl. II. fig. 11.

Pentatoma ornatus. TIGNY, Hist. nat. t. IV. p. 304. pl. fig. 2.

Pentatoma ornata. LATR., Hist. nat. t. XII. p. 194. 35. — Id. Regn. anim. de Cuv. t. III (1817). p. 388. — Id. 2^e édit. t. IV. p. 194. — L. DUFOUR., Rech. p. 30. 6.

- Strachia ornata*. HAHN., Wanz. t. III. p. 12. pl. LXXVII. fig. 238. — DALLAS.,
Hemipt. p. 257. 1. — FIEBER, Eur. Hemipt. p. 342. 2.
Pentatoma ornatum. BLANCH., Hémipt. p. 148. 7.
Eurydema ornata. AMYOT et SERVILLE, Hémipt. p. 126. 1.
Eurydema ornatum. KOLEN., Melet. entom. t. IV. p. 25. 144. — FLOR., Rhynch.
Livl. t. I. p. 144. 1.

Variations (par excès).

Obs. Quelquefois le rebord de la tête est noir au lieu d'être rouge (Var. *).

Les taches antérieures noires du pronotum, au lieu de laisser le rebord antérieur de ce segment entièrement rouge, s'avancent chacune sur lui (Var. β).

Les deux taches postérieures noires situées de chaque côté de la ligne médiane du pronotum, souvent séparées des antérieures par une ligne saillante et transverse rouge, envahissent cette ligne pour s'unir à l'antérieure, soit toutes les deux, soit l'une ou l'autre (Var. γ).

L'écusson offre souvent chaque tache noire latérale isolée; parfois chacune d'elles est nnie par une bordure latérale noire à la languette de même couleur située aux angles latéraux antérieurs (Var. δ).

Le tubercule antennifère est parfois presque entièrement noir.

Les taches noires constituaient la bande médiane noire du ventre, s'unissent en se dilatant à celles de la rangée voisine (Var. ε).

Variations (par défaut).

Quand la matière noire s'est un peu moins développée, chaque joue présente souvent, à sa partie postérieure, une ligne transverse saillante rouge, les taches du pronotum sont isolées ou à peu près (Var. ζ).

D'autres fois l'écusson dont la base est brièvement ou peu distinctement noire jusqu'aux stigmas, offre sa tache obtriangulaire noire isolée de ceux-ci. Les taches latérales, situées vers les quatre cinquièmes de sa longueur sont isolées, c'est-à-dire ne se lient pas par un rebord latéral noir aux stigmas. La poitrine est rouge, tachée de noir; la bande noire médiane du ventre est réduite à des gouttes ou à des taches presque ponctiformes, unies au bord antérieur des arceaux et non liées les

unes aux autres. La tache du 2^e arceau de la tranche fait souvent défaut. Les cuisses sont parfois rougeâtres à la base (Var. 7).

Cimex ornatus. FALLÉN, l. c. var. β . etc.

Strachia ornata. var. *pectoralis*. FIEBER, l. c.

Quand la matière noire a fait plus sensiblement défaut, les parties rouges du corps passent au rosat et celles du dessous du corps au jaune pâle. La base des cuisses est rougeâtre ou d'un rouge pâle. Le dos de l'abdomen est en partie de cette couleur (Var. 8).

Enfin, dans les parties les plus chaudes de l'Europe, en Espagne, en Sicile, cette espèce prend une coloration si différente qu'on serait tenté de la considérer comme une espèce particulière. La tête est noire, avec les rebords latéraux et la saillie transverse des Jones et souvent une tache sur le front, jaunes ou flaves : le pronotum flave ou jaune, avec les taches noires isolées. La partie de l'écusson qui est rouge chez les espèces de nos pays a passé au flave ou au jaune, on se montre parfois blanche depuis les stigmas jusqu'à la tache punctiforme latérale noire. Les parties des cories et de la tranche abdominale, rouges dans l'état normal, sont flaves, jaunes ou d'un jaune orangé : dos de l'abdomen en majeure partie flave ou d'un rouge pâle, avec la base et l'extrémité, noires : repli des Jones, du pronotum et des cories d'un blanc flavescents ou flave : celui des Jones marqué en avant d'une tache punctiforme noire. Poitrine d'un flave blanchâtre ou jaunâtre, parée sur les flancs de chacun de ses arceaux d'un anneau noir plus ou moins incomplet. Ventre flave ou jaune, soit sans taches sur la région longitudinale médiane, soit paré d'une tache noire sur quelques-uns des 2^e à 6^e arceaux, ou sur tous; orné, comme dans l'état normal, de deux rangées de taches noires; mais celle du 2^e arceau de la tranche fait ordinairement défaut. Cuisses, d'un blanc flavescents sur plus de leur moitié basilaire, ornées vers l'extrémité d'une ligne noire sur les côtés antérieurs et postérieurs : ces lignes noires souvent en demi-anneau, près du genou. Tibias noirs aux extrémités, souvent d'un blanc flavescents au milieu. Tarses noirs en dessus (Var. 9).

Strachia ornata. var. *dissimilis*. FIEBER, l. c.

Cette variété singulière rappelle les variations de couleurs que présente la *S. picta*, dont elle se rapproche beaucoup sous ce rapport.

Long. 0^m,0078 à 0^m,0100 (3 l. 1/2 à 4 l. 1/2). — Larg. 0^m,0045 à 0^m,0056 (2 l. à 2 l. 1/2) aux angles latéraux du pronotum.

Corps ovale-oblong; très-peu convexe ou subplaniuscule. *Tête* noire, avec le rebord ordinairement rouge; ponctuée; rugueuse. *Joues* plus ou moins sensiblement relevées en rebord transverse à leur partie postérieure. *Antennes* noires, avec la partie antérieure du tubercule antennifère, rouge. *Pronotum* rebordé en devant et sur les côtés; à cicatrices en partie imperçues; marqué de points assez gros sur le reste de sa surface; creusé d'un sillon transverse assez prononcé; précédé d'un pli transverse un peu onduleux, affaibli sur la ligne médiane; coloré et peint comme il a été dit. *Ecusson* subsinué vers les trois cinquièmes de sa longueur; ponctué, ridé, subcaréné, sur la seconde moitié; coloré et peint comme il a été dit. *Cories* prolongées presque jusqu'à l'extrémité du 5^e arceau ventral; ponctuées; colorées et peintes comme il a été dit. *Saillie transverse de la mésocorie* dirigée vers l'angle postéro-interne de celle-ci. *Membrane* noire, brune ou d'un brun fuligineux, avec le bord postérieur d'un blanc hyalin. *Tranche abdominale* débordant les élytres; rouge, avec la moitié antérieure des segments noirs. *Dos de l'abdomen* noir sur le 1^{er} arceau, rouge au moins sur les côtés des divers arceaux suivants. *Repli du pronotum* et celui des *cories* rouges; celui-ci prolongé au moins jusqu'à la moitié du 3^e arceau ventral. *Bec* noir, prolongé jusqu'aux hanches intermédiaires. *Dessus du corps* ponctué, moins grossièrement sur le ventre que sur la poitrine; coloré et peint comme il a été dit. *Pieds* ordinairement noirs: parfois rouges ou blancs à la base des cuisses et sur le milieu des tibias, articulation fémoro-tibiale blanchâtre, chez les variétés par défaut.

Cette espèce est commune dans toute la France sur divers crucifères, principalement sur les choux. Elle dépose ses œufs sur les feuilles. Ils s'y trouvent disposés par bandes serrées. Leur forme est oblongue; ils ont une couleur grise, sur laquelle se montrent des points bruns, et une bande de même couleur à l'extrémité. La larve en sort, en soulevant la partie supérieure qui se détache comme une calotte, ou comme une

sorte de convercle, fixé par une espèce de charnière au corps principal de la coque.

Obs. Elle a été confondue par divers auteurs avec quelques autres espèces surtout avec la *decorata*. Mais elle constitue bien une espèce distincte. Elle s'éloigne des *S. picta*, *decorata*, *festiva* et *dominula*, par la conformation du dernier arceau du ventre chez la ♀. Chez l'*ornata*, chacune des pièces de la moitié antérieure de cet arceau est arquée en arrière, en sorte que leur bord postérieur forme sur la ligne médiane un angle rentrant : chez les autres espèces précitées, chacune de ces pièces est comme bifestonnée à son bord postérieur, en offrant le feston externe plus prononcé et plus prolongé en arrière que l'interne.

La *S. ornata* se distingue d'ailleurs de la *picta* par ses jones noires, bordées de rouge ou de blanc ; par le dos de son abdomen en partie rouge ; par les taches noires du pronotum ordinairement liées ; par son ventre paré d'une tache noire sur les arceaux du repli de la tranche ; de la *decorata* par les mêmes caractères précités ; par la seconde tache noire de la mésocorie constituant une bande oblique, au lieu d'être transversalement droite ; de la *festiva* par son exocorie marquée d'une tache ponctiforme noire ; de la *dominula* par son exocorie rouge à l'extrémité, etc.

2. *Strachia picta*; HERRICH-SCHAEFFER.

Jones rouges ou blanches, marquées d'une tache noire. P. o otum et écusson rouges, ou variés de blanc ou d'orangé et parés de taches noires ou d'un bleu foncé ou verdâtre. trois, ordinairement isolés, de chaque côté de la ligne médiane du pronotum : une grosse basilaire, et deux ponctiformes vers les quatre cinquièmes de l'écusson. Endocorie brune ou verdâtre : mésocorie ordinairement rouge, parée d'une bordure orbitale couvrant la base, d'une bande transversale postérieurement liée à la saillie et d'un point, vers l'extrémité de la suture radiale, d'un bleu foncé ou verdâtre. Endocorie marquée d'un point de même couleur vers la moitié de sa longueur ; ordinairement rouge avant, blanchâtre après le point bleu. Dos de l'abdomen noir. Ventre rouge ou blanc, paré d'une rangée de taches noires sur les stigmates, sans taches sur le repli de la tranche.

♂ Dernier arceau ventral en demi-cercle élargi; échancré postérieurement sur la moitié médiane de sa largeur; bilobé dans cette échancrure et sur chaque partie postéro-latérale.

♀ Dernier arceau ventral obtusément arrondi en devant, élargi sur les côtés en courbe rentrante; divisé par une ligne transversale bisinuée, en deux moitiés inégales; l'antérieure, formée de deux pièces sinuées chacune dans le milieu de leurs deux tiers internes et raccourcies à leur côté externe: la postérieure, formée de six pièces: la médiane antérieure moins petite, obtriangulaire: la postérieure, carrée.

ETAT NORMAL. *Tête* noire sur sa partie postérieure, sur le front et sur l'épistome: le front souvent paré d'une tache médiane rouge ou rose. *Joues* rouges, marquées chacune d'une tache noire antérieure ne couvrant pas ses rebords. *Pronotum* rouge, paré de chaque côté de la ligne médiane de trois taches noires, d'un noir bleu ou d'un bleu foncé ou verdâtre, disposées sur deux rangées: une, avant le pli transversal: deux, après celui-ci: ces taches, ordinairement isolées les unes des autres: les postérieures, rarement un peu unies: celles de devant n'envahissant pas le bord antérieur. *Écusson* rouge: paré d'une grosse tache basilaire et de deux taches ponctiformes, d'un bleu foncé ou verdâtre: la tache basilaire, tantôt presque en demi-cercle, tantôt en triangle à côtés curvilignes ou rarement droite, couvrant les cinq septièmes médianes de la base, linéairement unie, à la base, aux stigmas: les taches ponctiformes, situées chacune vers les quatre cinquièmes des côtés. *Endocorie* d'un bleu foncé ou verdâtre. *Mésocorie* rouge, parée d'une sorte de bande couvrant le quart antérieur de sa base et constituant en se rétrécissant ensuite une bordure à la suture orbitale, s'unissant ensuite postérieurement à une bande transversale de même couleur, étendue depuis la suture radiale jusqu'à l'angle postéro-interne de la mésocorie: celle-ci, ornée en outre d'une tache ponctiforme d'un bleu foncé ou verdâtre située entre l'extrémité de la suture radiale et le bord postérieur de la corie. *Ézocorie* marquée, un peu avant la moitié de sa longueur, d'une tache ponctiforme d'un bleu foncé ou verdâtre; rouge avant cette tache, d'un blanc sale après elle. *Tranche abdominale* rouge, avec une tache ou bande presque transversale, vers la partie

antérieure des arceaux. *Dessous de la tête* rouge ou flave, paré d'une tache noire à la partie antérieure du repli des joues. *Poitrine* rousse sur le repli du pronotum, rose ou d'un flave orangé sur les flancs, parée sur chacun de ceux-ci d'un anneau noir plus ou moins incomplet : bord postérieur des arceaux et cotyles, blancs. *Repli des cories* rouge. *Ventre* rouge, paré de chaque côté, d'une rangée de taches noires sur les stigmates. *Cuisses* d'un blanc flavescent, parées, près du genou, d'une ligne noire sur leurs côtés antérieurs et postérieurs : ces lignes constituant souvent un demi-anneau. *Tibias* d'un blanc flavescent sur leur région médiane, noirs aux extrémités. *Tarses* noirs, en dessus.

Variations.

La couleur foncière du dessus du corps est parfois rouge (HERRICH-SCHAEFFER, Faun. Germ. 116. 12). Souvent elle est en partie blanche ou d'un blanc flavescent ou orangé (HERRICH-SCHAEFFER, 116. 13).

Le front, souvent noir, offre chez d'autres individus une tache blanche ou rose en losange (Var. *).

Les taches noires du pronotum sont ordinairement isolées; quelquefois les deux postérieures sont unies (Var. β).

L'écusson est généralement marqué d'une tache punctiforme noire, vers les quatre cinquièmes de chacun de ses bords latéraux; d'autres fois cette tache se rapetisse ou disparaît (Var. γ).

L'exocorie, parée d'une tache noire punctiforme, vers le milieu de sa longueur, offre rarement cette tache prolongée jusqu'à la tache punctiforme de la mésocorie (Var. δ).

La poitrine au lieu d'être d'un rouge pâle est souvent en majeure partie blanche ou d'un blanc flavescent (Var. *).

Le ventre souvent rouge, passe au flave ou au blanc soit sur sa région médiane, soit sur toute sa surface; il est souvent sans tache sur sa région médiane; mais d'autres fois il offre les faibles traces d'une petite tache sur les 2^e à 6^e arceaux ou seulement sur quelques-uns (Var. ϵ).

Ordinairement les côtés du ventre sont sans taches; mais parfois ceux des 3^e à 6^e arceaux sont marqués d'une petite tache nébuleuse ou

noirâtre vers leur angle antéro-externe du repli de la tranche (Var. *).

La couleur foncière des cuisses et de l'anneau des tibias, varie du blanc sale au rose pâle (Var. †).

Pentatoma pictum. HERRICH-SCHAEFFER, FAUN. Germ. 116. 12 et 13.

Strachia picta. HAHN, Wanz. t. III. p. 14. pl. LXXVII. fig. 240. — FIEBER, Eur. Hemipt. p. 343. 5.

Long. 0^m,0078 à 0^m,0100 (3 l. 1/2 à 4 l. 1/2).— Larg. 0^m,0045 à 0^m,0052 (2 l. à 2 l. 1/3) aux angles latéraux du pronotum.

Corps ovalaire ou ovale-oblong ; très peu-convexe. Tête ponctuée, ruguleuse ; colorée et peinte comme il a été dit. Epistome en triangle avancé jusqu'aux deux tiers des joues. Antennes noires, avec la partie antérieure du tubercule antennifère blanc ou brièvement noir à l'extrémité. Pronotum rebordé en devant et sur les côtés ; imponctué ou à peu près sur le disque des cicatrices qui constituent les deux taches noires antérieures, paraissant assez grossièrement ponctué sur les autres taches, marqué sur le reste de sa surface de points plus petits et médiocrement rapprochés ; à peine ou faiblement creusé d'un sillon transverse, précédé d'un pli transverse ; coloré et peint comme il a été dit. Ecusson obtriangulaire, subsinué vers les trois cinquièmes de sa longueur ; rugulosule sur ses quatre cinquièmes antérieurs, presque imponctué vers l'extrémité ; coloré et peint comme il a été dit. Cories prolongées jusqu'à la moitié du cinquième arceau ventral ; ponctuées ; colorées et peintes comme il a été dit. Membrane d'un brun ou noir bronzé, avec le bord blanc. Tranche abdominale débordant un peu ou faiblement les élytres ; rouge, flave ou d'un blanc flave, avec les 3^e à 5^e arceaux entrecoupés de noir et brièvement bordés de noir au côté interne. Dos de l'abdomen noir. Bec noir, prolongé jusqu'aux hanches intermédiaires. Repli du pronotum et celui des Cories ordinairement blancs : le second prolongé jusqu'à la moitié du 2^e arceau ventral. Dessous du corps ponctué sur les parties pectorales, avec le disque de chaque flanc en partie lisse ; finement ponctué sur le ventre, avec la région médiane presque lisse ; coloré et peint comme il a été dit. Pieds colorés et peints comme il a été dit.

Cette espèce habite principalement les parties méridionales ou tem-

pérées, elle n'est pas rare dans les environs de Lyon, sur diverses espèces de crucifères.

Obs La *S. picta* offre de nombreuses variations de couleur. Les individus à robe ronge se rapprochent de la *decorata* par leur exocorie d'un blanc sale, après la tache punctiforme d'un blanc noir ou verdâtre; mais ils s'en éloignent par leurs joues à couleur foncière pâle; par leur ventre sans bande médiane noire; par l'anneau blanc de leurs tibias.

Ceux dont le dessus du corps est en partie d'une couleur foncière d'un blanc flavescent, ont de l'analogie avec la variété *dissimilis* de l'*ornata*; mais ils se distinguent de celle-ci par les joues à fond pâle; par le dos noir de l'abdomen, et par les caractères tirés du dernier arceau ventral de la ♀.

Son exocorie marquée d'une tache noire empêche de la confondre avec la *festiva*. Cette même partie rouge ou blanche à son angle postéro-externe, l'éloigne des autres.

3. *Strachia decorata*; HERRICH-SCHAEFFER.

Joues noires, bordées de rouge. Pronotum et écusson rouges: le premier ordinairement orné de trois taches noires, de chaque côté de la ligne médiane: le second marqué d'une grosse tache basilaire et d'un point, vers les deux tiers de chacun de ses côtés, d'un bleu noir. Endocorie noire ou d'un bleu noir; mésocorie et exocorie rouges: la mésocorie, avec une bordure cubitale, couvrant sa base et postérieurement liée à une bande transversale, noires ou d'un bleu noir; ornée d'un point de même couleur après l'extrémité de la suture radiale. Exocorie parée d'une tache punctiforme noir ou d'un bleu noir, un peu avant la moitié de sa longueur, rouge avant cette tache d'un blanc pâle après. Dos de l'abdomen noir. Ventre rouge, paré d'une bande médiane et d'une rangée de taches sur les stigmates, noires. Cotyles blancs, pieds noirs, avec l'articulation fémoro-tibiale blanche.

ETAT NORMAL. Tête noire, avec le rebord rouge. Pronotum rouge, paré, de chaque côté de la ligne médiane, de trois grosses taches noires, ou d'un bleu noirâtre, libres, disposées en quinconce sur deux rangées:

une avant le pli transversal : deux, après. *Ecusson* rouge, orné d'une tache basilaire, presque en demi-cercle, et d'une tache ponctiforme, vers les deux tiers ou plus de chacun de ses bords latéraux, noires ou d'un bleu noirâtre : la tache en demi-cercle, ordinairement non liée aux stigmas, si ce n'est par une ligne basilaire. *Endocorie* noire ou d'un bleu noirâtre. *Mésocorie* rouge, parée de deux grosses taches, unies, et d'une ponctiforme, noire ou d'un bleu noirâtre : la tache antérieure en forme de bande couvrant toute la base de la mésocorie jusqu'au quart de sa longueur, graduellement rétrécie, en formant une bordure à la suture cubitale, liée à la seconde à partir des quatre septièmes du bord interne de la mésocorie : la seconde transversalement étendue depuis la suture radiale jusqu'à l'angle postéro-interne de la mésocorie : la tache ponctiforme, située entre l'extrémité de cette suture et le bord postérieur de la corie. *Exocorie* ornée d'une tache ponctiforme noire, vers les trois septièmes ou le milieu de sa longueur ; rouge avant cette tache, d'un blanc sale ou rose après cette dernière. *Tranche abdominale* rouge, marquée d'une bande transverse ou d'une tache ponctiforme noire, à la partie antérieure des 3^e à 5^e ou 6^e segments, et ordinairement d'une bordure noire très-étroite au côté interne de ceux-ci. *Tubercule antennifer* noir. *Dos de l'abdomen* noir. *Dessous de la tête* noir avec le bord du repli des jones au moins en partie rouge. *Pidces prébasilaires* rouges ou blanches sur leur tranche. *Poitrine* noire, avec le bord latéral des deux premiers segments, les postépisternums et le bord postérieur des 1^{er} et 3^e segments en partie blancs ou rouges. *Cotyles* blancs. *Ventre* rouge, paré jusqu'à la moitié du 5^e arceau, d'une bande noire graduellement rétrécie ; orné en outre d'une tache noire sur les stigmates. *Pieds* noirs.

Pentaloma decoratum. HERRICH-SCHAEFFER. FAUN. GERM. 116 14 (1834).

Strachia pustulata. FIEDER, in. WEITENW. Beitr. z. Nat. und. Heilk. (1832).
p. 352. pl. II. fig. 31. a, 6. — Id. Eur. Hemipl. p. 343. 4.

Variations.

Quand la matière noire a été plus abondante, les arceaux du ventre se trouvent parfois marqués d'une tache noirâtre, vers l'angle antéro-externe du repli de la tranche, comme chez l'*ornata* (Var. *β.*).

Le rebord de la tête est quelquefois noir (Var. γ).

Quand au contraire la matière noire a été moins abondante, le pronotum est réduit, de chaque côté de la ligne médiane à deux taches noires : l'antérieure et la postérieure interne (Var. ν) ou même à une seule : l'antérieure (Var. ϵ).

Pentatoma decoratum. HERRICH-SCHAEFFER. Faun. Germ. 116. 14.

L'écusson manque souvent de la tache noire située vers les quatre cinquièmes de ses bords latéraux (Var. ζ).

La tache postérieure ou transverse de la mésocorie est parfois divisée en deux, ou réduite à une tache punctiforme près de son angle postéro-interne, ou même les deux grosses taches de la mésocorie ou la tache punctiforme de cette partie font défaut (η).

Long. 0^m,0078 à 0^m,0090 (3 l. 1/2 à 4 l.). — Larg. 0^m,0036 à 0^m,0045 (1 l. 2/3 à 2 l.).

Corps ovale-oblong; très-peu convexe. Tête noire, avec rebord ordinairement rouge; ponctuée; ruguleuse. Antennes noires, avec la partie antérieure du tubercule antennifère de même couleur. Pronotum rebordé en devant et sur les côtés; coloré et peint comme il a été dit; assez grossièrement ponctué sur les taches noires postérieures, lisse sur les cicatrices et sur la partie antérieure de la ligne médiane, assez finement et un peu superficiellement ponctué près de la base; marqué d'un sillon transverse; chargé au devant de celui-ci d'un pli transverse impunctué. Ecusson subsinué vers les trois cinquièmes de ses côtés; ridé et ponctué à la base, superficiellement ponctué à l'extrémité; coloré et peint comme il a été dit. Cories ponctuées; colorées et peintes comme il a été dit. Membrane noire ou d'un noir brun, bordée de blanc. Tronche abdominale débordant un peu les élytres. Dos de l'abdomen noir. Bec noir, prolongé jusqu'à la moitié du métasternum. Dessous de la tête noir, avec la tranche des lames prébasilaires, rouge ou pâle. Repli du pronotum rouge. Repli des cories rouge; prolongé jusqu'à l'extrémité du 2^e arceau ventral. Dessous du corps coloré et peint comme il a été dit. Cotyles blancs. Pieds noirs, avec l'articulation fémoro-tibiale blanche ou blanchâtre.

Cette espèce paraît habiter la plupart de nos provinces, elle n'est pas très-rare dans les environs de Lyon, ni dans le midi de la France.

Obs. Son pronotum et ses cories offrent parfois des variations qui dénaturent le dessin primitif au point de le rendre peu reconnaissable; mais les caractères que nous avons indiqués suffisent pour permettre de la distinguer des espèces voisines.

Obs. La *S. decorata* a vraisemblablement été confondue par divers auteurs avec la *S. ornata*. Elle se distingue de celle-ci par une taille généralement moins avantagée; par la seconde tache des mésocories en ligne plus transverse ou moins oblique; par la seconde moitié de ses exocories blanchâtres; par le dos de son abdomen noir; par son ventre manquant des taches noires sur les arceaux de la tranche.

Elle s'éloigne de la *picta* par ses joues noires; par son ventre paré d'une bande longitudinale médiane noire; de la *festiva*, par ses exocories marquées d'une tache ponctiforme noire ou d'un bleu noir ou verdâtre, vers la moitié de la longueur; par la seconde moitié des mêmes pièces d'un blanc sale; par le dos de son abdomen noir; des *dominula* et suivantes, par ses exocories pâles à l'extrémité, etc.

4. *Strachia festiva*; LINNÉ.

Joues d'un noir bleudtre. Pronotum et écusson rouges, parés de taches d'un noir bleu : trois, de chaque côté de la ligne médiane du pronotum, ordinairement isolées : une grosse basilairre sur l'écusson, et une ponctiforme, vers les quatre cinquièmes de chacun des côtés de ce dernier. Endocories d'un noir bleu : méso et exocories, rouges : l'exocorie sans taches : la mésocorie parée, jusqu'à la saillie obliquement transverse, de deux grosses taches noires à son côté interne, et d'un point, après l'extrémité de la suture radiale, d'un noir bleu. Dos de l'abdomen en grande partie rouge, Tubercule antennifère et ventre rouges : celui-ci paré de trois rangées de grosses taches noires : les latérales, liées aux stigmates. Pieds noirs.

♂ Dernier arceau ventral noir; en demi-cercle au moins une fois plus large que long; échancré ou racourci sur les deux tiers médiaux de son bord postérieur, relevé sur les côtés, entaillé à chaque

quart externe de ce bord, et assez faiblement échancré en arc à la partie médiane, située entre ses entailles.

♀ Dernier arceau ventral obtusément arrondi en devant, élargi sur les côtés un peu en courbe rentrante; une fois plus large à son bord postérieur que long sur son milieu; divisé par une ligne transversale, en deux moitiés un peu inégales: la moitié antérieure, formée de deux pièces, raccourcies presque à angle droit vers chaque quart externe de leur bord postérieur, avec la partie médiane plus courte, en ligne transverse droite: la moitié postérieure composée de six pièces; la médiane antérieure transverse, en demi-hexagone dirigé en arrière: la médiane postérieure un peu élargie d'avant en arrière, un peu plus large que longue, ne laissant après elle qu'un rebord linéaire; rouge, paré ordinairement de cinq taches noires: une sur chacune des pièces de la moitié antérieure: une sur la médiane postérieure et sur chacune des latérales antérieures de la moitié postérieure.

ETAT NORMAL. Tête noire, avec une partie au moins du rebord rouge. *Pronotum* rouge, paré, de chaque côté de la ligne médiane, de trois taches d'un bleu noir, ou verdâtre, isolées: une, au devant du repli transversal: deux, après celui-ci: l'antérieure, ne s'avancant pas sur le rebord: l'interne des postérieures la plus grosse. *Ecusson* rouge, orné sur les quatre cinquièmes médianes de sa base d'une tache d'un bleu noir ou verdâtre presque en demi-cercle dirigé en arrière; marqué, sur les stigmas d'une très-petite tache noire liée à la précédente par une ligne basilaire; noté, sur les quatrième cinquièmes de chacun de ses bords latéraux, d'une tache oblongue d'un bleu noir ou verdâtre. *Endocorie* de cette dernière couleur. *Mésocorie* rouge, parée d'une bordure cubitale, liée à une bande transversale et d'une tache ponctiforme, d'un bleu noir ou verdâtre: la bordure, convrant au moins le cinquième externe de la mésocorie, graduellement rétrécie jusqu'à la bande transversale: celle-ci, aboutissant à l'angle postéro-interne de la mésocorie, postérieurement limitée par la saillie transverse: la tache ponctiforme, située vers la moitié du côté externe de ce triangle, dans la direction de la suture radiale. *Exocorie* rouge, sans tache. *Tranche abdominale* débordant un peu les élytres, par-

fois peu visible; rouge, avec la partie antérieure des segments parfois parée d'un point noir. *Dessous de l'abdomen* noir sur le premier ou les deux premiers arceaux, rouge ou en majeure partie rouge sur les autres. *Dessous de la tête* noir, avec le *tubercule antennifère* et ordinairement la tranche des pièces prébasilaires, rouges. *Repli du pronotum* rouge; chacun des flancs de la poitrine rouge, avec la région médiane, noires. *Sillon rostral* noir. *Repli des cories* rouge. *Ventre* rouge, paré, sur les premiers arceaux, de trois rangées de grosses taches en ovale transverse, noires: celles de la rangée médiane souvent unies: celles de chacune des rangées sublérales attenant par leur côté externe à chaque stimate. *Pieds* noirs.

Obs. Cette espèce nous a offert peu de variations. Le rebord de la tête est tantôt rouge, tantôt partiellement ou totalement noir (var. *a*). Les taches du pronotum paraissent être toujours isolées, et l'antérieure n'envahit pas le rebord antérieur. La tranche abdominale, ordinairement marquée d'un point noir, ou un peu entrecoupée de noir, est parfois entièrement rouge (var. *β*). Les taches de la rangée médiane du ventre sont souvent isolées les unes des autres, quoique moins sensiblement que les latérales, d'autres fois elles se touchent (var. *γ*). Enfin, quelquefois la tranche offre une tache noirâtre sur quelques-uns des arceaux.

Cimex dominulus. SCOPOL., Entom. carn. p. 124. 362 ?

Cimex festinus. LINN., Syst. nat. 12^e édit. t. I. p. 723. 87. — P. S. L. MULLER, C. LINN., Naturæ. t. V. p. 491. 87. — FABR., Syst. entom. p. 714. 87. — Id. Entom. syst. t. IV. p. 118. 151. — Id. Syst. Rhyng. p. 173. 95. — SCHRANK., Enum. p. 278 537. — Id. Faun. boic. t. II. p. 75. 1110. — GMEL. C. LINN., Syst. nat. t. I. p. 2186. 87. — DE VILLERS, C. LINN., Entom. t. I. p. 500. 65. — ROSSI, Faun. etr. t. I. p. 255. 1309. — Id. édit. illig. t. II. p. 337. 1309. — PARZ., Faun. germ. 6. 19. — WOLFF, Icon. cimic. p. 61. 58. pl. VI. fig. LXI.

Pentaloma festiva. LATR. Hist. nat. t. XII. p. 194. 36.

Pentaloma fimbriolata. GERMAR, Faun. ins. Eur. 17. 9.

Strachia festiva. HANN, WARB. t. I. p. 181. pl. XXIX. fig. 93. — FIEBER, Europ. Hemipt. p. 342. 1.

Cimex ornatus. BURMEIST., Handb. t. II. 368. var. *b*.

Pentaloma ornatum. BLANCH. Hemipt. p. 149. 7. var. *festivum*.

Eurydema festivum KOLENAT., Melet. entom. t. IV. p. 26. 146.

Long. 0^m,0061 à 0^m,0078 (2 l. 3/4 à 3 l. 1/2). — Larg. 0^m,0030 à 0^m,0036 (1 l. 2/3 à 1 l. 2/3).

Corps ovalaire ; peu convexe. *Tête* noire, avec une partie antérieure au moins du rebord rouge ; ponctuée ; ruguleuse. *Epistome* en triangle allongé, avancé jusqu'aux trois cinquièmes des joues. *Sutures générales* approfondies en devant. *Antennes* noires, avec la partie antérieure du tubercule anteuilifère rouge. *Pronotum* rouge ; marqué de trois taches noires isolées, de chaque côté de la ligne médiane ; impunctuées sur la partie antérieure de cette ligne et sur le disque des cicatrices, qui constituent la tache antérieure ; marqué sur le reste de points assez gros ; rebordé en devant et sur les côtés ; creusé d'un sillon transverse assez prononcé ; ordinairement relevé en une sorte de pli transverse en devant de ce sillon. *Ecusson* obtriangulaire, sinueux vers les quatre septièmes de ses côtés, un peu déclive et rétréci en angle aigu à son extrémité ; à peine subcaréné depuis sa moitié jusqu'à la partie déclive ; ponctué, ridé ; coloré et peint comme il a été dit. *Cories* prolongées à peu près jusqu'à l'extrémité du 5^e arceau ventral ; ponctuées ; colorées et peintes comme il a été dit. *Membrane* noire, brièvement bordée de blanc livide. *Tranche abdominale* débordant un peu ou faiblement les élytres ; rouge, ordinairement avec la partie antérieure des segments, noire, ou marquée d'un point noir. *Dos de l'abdomen*, avec la base et le milieu du dernier segment, noir. *Repli du pronotum* et *des élytres* rouges. *Dessous du corps* luisant, ponctué sur la poitrine et sur les côtés du ventre, presque impunctués sur la région médiane de celui-ci. *Cotyles* rouges ou d'un rouge pâle. *Pieds* noirs.

Obs. Elle se distingue aisément de toutes les autres espèces par son excoorie entièrement rouge, sans tache. Elle s'éloigne d'ailleurs de la *S. ornata*, par son ventre non paré d'une rangée de taches noires, à l'angle antéro-externe des arceaux de sa tranche ; des *decorata* et *picta*, par son tubercule anteuilifère rouge au moins en devant ; par le dos de l'abdomen en majeure partie rouge ; et de la dernière par ses joues et ses tibias, noirs. Ses excoories rouges à leur angle postérieur, ne permettent pas de la confondre avec les espèces suivantes.

L'*Euridema thesagicum*. KOLENATI (Meletem. entom. t. IV. p. 28. 147. pl. XV. fig. XXXI), qui paraît se rapporter à la *festiva*, a les taches noires du pronotum nées ; la base des cuisses et le milieu des tibias, absolument blanchâtres.

Cette variété se trouve dans le Caucase.

5. *Strachia dominula* ; HARRER.

Tête d'un vert foncé. Pronotum rouge, paré de chaque côté de la ligne médiane de trois taches d'un vert foncé, dont les deux postérieures unies à l'antérieure ; ou d'un vert foncé avec la ligne médiane et les bords, rouges. Ecusson et cories d'un vert foncé : l'écusson paré de trois taches rouges, une, vers la moitié de chacun de ses côtés, parfois avancée vers la base : une, apicale ou subapicale : les cories rouges à la base de l'exocorie et parées de deux taches de même couleur sur la mésocorie : une, vers la moitié du bord interne : l'autre, sur la saillie obliquement transverse. Majeure partie de la poitrine et du ventre et pieds, d'un vert noir.

♂ Dernier arceau ventral obtusément en demi-cercle, élargi sur les côtés en courbe rentrante ; une fois plus large postérieurement que long sur la ligne médiane ; comme divisé en deux moitiés par un relief transversal affaibli ou interrompu dans son milieu : la moitié antérieure creusée de deux fossettes : la postérieure offrant à chacun de ses angles postérieurs un relief en demi-cercle, échancrée en arc entre ces reliefs, avec la partie médiane échancrée elle-même dans son milieu ; noir ou bleu, avec les reliefs rouges.

♀ Dernier arceau ventral obtusément arrondi en avant, élargi en courbe rentrante sur les côtés ; une fois et demie plus large à son bord postérieur que long sur sa ligne médiane ; divisé en deux moitiés inégales, par une ligne transversale obtusément arquée en devant sur les deux tiers médiales de sa largeur et reconbée en avant à ses extrémités : la moitié antérieure, plus grande, de deux pièces : la postérieure de six ; noir, bleu ou vert, avec le bord postérieur des deux pièces de la moitié antérieure et celui des pièces latérales et médiales antérieures de la moitié postérieure, rouges ou jaunes.

ETAT NORMAL. *Dessus du corps* varié de rouge, sur une couleur foncée, noire, d'un noir vert, d'un vert foncé ou d'une teinte moins sombre, ou d'un noir bleu ou bleu foncé : le rouge variant du rouge

carmin au rouge orangé. *Tête* de couleur foncière, étroitement bordée de rouge. *Pronotum* rouge, paré, de chaque côté de la ligne médiane, de trois taches de couleur foncière : une, antérieure, sur la cicatrice : deux, après le sillon transverse, généralement unies à la précédente ; offrant ordinairement le rebord antérieur rouge, de couleur foncière derrière les yeux. *Ecusson* de couleur foncière, avec l'extrémité et une tache sur les côtés, rouges : celle-ci, située vers la moitié des bords latéraux, le plus souvent courte. *Stigmas* petits, noirs, obtriangulaires. *Cories* de couleur foncière : l'endocorie, sans tache : la mésocorie marquée de deux taches rouges : l'antérieure, vers la moitié de la longueur, attenante à la suture radiale, subtriangulaire : la postérieure, sur la saillie obliquement transverse, naissant vers l'extrémité de la suture radiale et prolongée jusqu'au milieu du bord postérieur : l'exocorie rouge, sur les deux cinquièmes antérieurs, de couleur foncière sur le reste, avec le rebord seul rouge. *Dos de l'abdomen* en partie rouge. *Membrane* noire, brièvement bordée de blanc cendré. *Tranche abdominale* à bord externe rouge, souvent avec le bord interne et une tache sur les intersections, foncées ; ou rouge avec la moitié antérieure des arceaux, foncée. *Tube antennifère* rouge au côté externe, foncé à l'interne. *Dessous de la tête* de couleur foncée. *Poitrine* en majeure partie d'un vert foncé ou d'une teinte rapprochée, ordinairement avec le bord postérieur des segments en partie rouges. *Ventre* rouge ou orangé, paré, sur les six premiers arceaux, de trois rangées de taches d'un vert de nuances variables ou d'un bleu foncé : l'une, sur la ligne médiane : chacune des autres, couvrant les stigmates et étendue au côté interne de ceux-ci : les taches, en ovale transverse ; orné ordinairement d'une petite tache près du bord antéro-externe des six premiers arceaux de la tranche. *Pieds* de couleur foncière.

Strachia dominula. FIEBER, Eur. Hemipt. p. 343.

Variations.

La tête a parfois son rebord de couleur foncière (Var. α).

Rarement la moitié externe des joues est rouge (Var. β).

Le pronotum offre souvent plus grosses les taches noires ou blenâtres :

Les deux postérieures sont le plus souvent unies chacune à l'antérieure, et l'espace qui les sépare est plus ou moins restreint (Var. 7).

Pentatoma herbaceum. HERRICH-SCHAEFF., FAUN. GERM. 115. 12.

Quelquefois l'espace rouge servant à séparer chacune des taches postérieures est interrompu dans son milieu par la couleur foncière.

Eurydema armenicum. KOLENAT., Meletem. Entom. t. IV pl. XV. fig. 32.

Strachia cognata. FIEBER, Wien. entom. Monatsch. 1801. p. 231.

Chez quelques individus, l'espace rouge qui sépare l'une de l'autre, chacune des taches postérieures, ne laisse qu'une sorte d'échaucrure postérieure rouge, pour traces de son existence (Var. 8).

D'autres fois les trois taches situées de chaque côté de la ligne médiane du pronotum sont unies en une seule, et ce segment est alors de couleur foncière, paré d'une ligne médiane et d'une bordure périphérique, rouges (Var. 9).

Cimex dominulus. HANNEN, Beschreib. d. Schaeff. Ins. n° 408.

Pentatoma dominulus. HERRICH-SCHAEFF., FAUN. GERM. 112. 16.

Eurydema dominula FIEBER, in. WEITENWEB., Beitr. t. II. fig. 33. 4.

Eurydema Heeri (Meyer-Dür).

Strachia rotundicollis. A. DOHRN., Stett. Entom. Zeit. 1860. p. 408. 8. pl. III. fig. 4.

L'écusson est ordinairement paré de trois taches rouges : une, apicale; une, vers la moitié de chaque bord latéral.

Eurydema dominula. FIEBER, in. Weitenw. Beitr. t. c. fig. 33 et 33. a.

Chacune des taches latérales se termine postérieurement vers la moitié de la longueur des côtés; mais d'autres fois elle forme une bordure latérale plus ou moins longue, ou même s'avance jusqu'à la base, en rasant le bord interne des stigmas (Var. 10).

Pentatoma dominulus. HERRICH-SCHAEFF., FAUN. GERM. 112. 16.

Eurydema dominula. FIEBER, Beitr. t. c. fig. 32.

Quelquefois l'écusson offre un petit point rouge au côté interne de chaque stigma (Var. 11).

Pentatoma herbaceum. HERRICH-SCHAEFF., FAUN. GERM. 115. 12.

D'autres fois la tache apicale n'atteint pas l'extrémité de l'écusson (Var. 4).

Les cories sont ordinairement parées chacune de trois taches rouges indiquées dans l'état normal.

Quelquefois la partie basilaire de l'exocorie est à peine rouge (Var. 5).

D'autres fois la tache antérieure de la mésocorie s'unit par sa partie antérieure à l'angle postéro-externe de la partie rouge de l'exocorie (Var. 6)

Pentatoma dominulus. HERRICH-SCHAEFF., FAUN. Germ. 112. 16.

Plus rarement, cette tache antérieure de la mésocorie, située vers la moitié de la longueur de celle-ci, s'unit à la partie antéro-externe de la bande obliquement transverse (Var. 7).

Eurydema armeniacum. KOLENAT., Melet. Entom. t. IV. p. 23. pl. XV. fig. 32.

Quand la matière colorante de couleur foncée a fait plus complètement défaut, la partie rouge de l'exocorie et les deux signes rouges de la mésocorie sont plus largement unis.

La poitrine de couleur foncée verte ou d'une nuance rapprochée avec une partie au moins du bord postérieur des arceaux, rouge, offre parfois les cotyles de cette dernière couleur (Var. 8).

Le ventre, quand la couleur verte a pris le moins d'extension, offre sur un fond rouge, trois rangées de taches en ovale transverse, et d'un vert de nuances variables, sur chaque arceau, plus une petite tache soit transverse, soit allongée, près de l'angle antéro-externe des arceaux de la tranche; mais quand la matière colorante a pris plus de développement, les taches de la rangée médiane s'unissent aux latérales, et celles-ci souvent à la tache des arceaux de la tranche, qui prend alors elle-même plus de développement (Var. 9).

Long. 0^m,0072 à 0^m,0090 (3 l. 1/8 à 1/2 l.). — Larg. 0^m,0036 à 0^m,0048 (1 l. 2/3 à 2 l.) aux angles latéraux du pronotum.

Corps ovalaire ou ovale-oblong; très-peu convexe; varié de deux couleurs principales, en dessus: l'une, foncée, noire, d'un bleu noir, d'un bleu ou d'un vert obscur: l'autre rouge. Tête ponctuée; rugu-

leuse ; rebordée ; de couleur foncière, avec le rebord parfois étroitement rouge. *Antennes* noires, ordinairement avec le côté externe du tubercule antennifère, rouge. *Pronotum* rebordé en devant et sur les côtés ; pointillé ou presque lisse sur les cicatrices ; marqué sur le reste de sa surface de points médiocrement rapprochés, affaiblis près du bord postérieur, presque nuls sur la ligne médiane ; coloré et peint comme il a été dit. *Ecusson* s'insinue vers les trois cinquièmes de sa longueur ; ponctué ; ridé près de la base, obsolètement ponctué à l'extrémité ; coloré et peint comme il a été dit. *Cories* prolongées environ jusqu'à la moitié du 3^e arceau ventral ; ponctuées ; colorées et peintes comme il a été dit. *Membrane* brune ou d'un brun fuligineux, à reflet souvent verdâtre, bordée de blanc hyalin postérieurement. *Dos de l'abdomen*, en partie rouge. *Tranche abdominale* rouge, marquée sur chaque segment d'une tache verte laissant le bord marginal rouge. *Repli du pronotum* et *celui des cories*, rouges : celui-ci prolongé jusqu'à la moitié du 2^e arceau. *Bec* noir, prolongé jusqu'aux hanches postérieures. *Dessous du corps*, marqué de points plus gros sur la poitrine que sur les côtés du ventre, presque lisse sur la région médiane de celui-ci ; coloré et peint comme il a été dit. *Pieds* noirs ou d'un noir vert, avec les cnisses souvent bleues.

Cette espèce paraît principalement méridionale, on la trouve dans les lieux sablonneux exposés au soleil, sur l'*Alyssum saxatile* et principalement sur les bords de la mer sur la *Psamma arenaria*. M. Perris l'a trouvée quelquefois en grande abondance sur cette dernière plante.

Obs. Elle varie de teinte depuis le noir verdâtre ou bleu noirâtre, jusqu'au vert pur, mais non d'une teinte claire.

La *Strachia rotundicollis*, Donn, qui présente cette dernière teinte est propre aux sommets alpestres. Les individus que nous avons eu sous les yeux et que nous devons à l'obligeance de M. Frey-Gessner, nous ont offert contrairement aux autres exemplaires de la *S. dominula* le rebord rouge des joues prolongé sur le bord postérieur et saillant du repli des joues jusqu'au tubercule antennifère : le pronotum paré d'un rebord antérieur entièrement rouge, c'est-à-dire non de couleur foncière derrière les yeux ; creusé d'un sillon transversal très-marqué et par suite d'un repli transversal moins faible ; ses cories prolongées

au delà de la moitié du 5^e arceau ventral ; la tache rouge postérieure ne couvrant que la partie postérieure de la saillie transversale, au lieu de couvrir en entier cette dernière ; le dos de l'abdomen en majeure partie rouge. Malgré ces différences de tels individus se rattachent vraisemblablement à la *dominula* dont ils sont une des variétés les plus remarquables.

Entre la *S. dominula* et la suivante, semble devoir se placer la *S. Gebleri*, KOLENATI, que nous n'avons pas vue, et dont voici la description donnée par les auteurs.

Tête d'un noir bronzé avec le bord et une tache sur chaque joue, blancs ou jaunes. Pronotum varié de rouge et de blanc, paré de chaque côté de la ligne médiane de trois taches d'un noir bronzé, libres ou unies. Ecusson et cories d'un noir bronzé : l'écusson, avec les côtés et l'extrémité, rouges, jaunes ou blancs : cories blanches ou orangées à la base de l'exocorie et sur la saillie transverse de la mésocorie. Dos de l'abdomen noir. Tranche marginale et son repli, rouges. Ventre flave, paré de quatre rangées de taches d'un noir bronzé ; cuisses et tibiae en partie flaves ou blancs : tarsees noirs.

Cimex sex punctatus. GEBLER, Ins. sib. dec. II. p. 332. 9. in. Mem. de Mosc. 1817.

Eurydema ornatum. KOLENATI, Melet. entom. t. 4. p. 33. 143.

Long. 0^m,0067 (3 l.). — Larg. 0^m,0045 (2 l.).

Patrie : le Caucase et les provinces transcaucasiennes.

Obs. Elle s'éloigne des espèces précédentes par ses mésocories parées d'une seule tache claire ; de l'*olerace* : par ses jones parées d'une tache jaune ; par son pronotum à couleur fonclère claire, orné, de chaque côté de la ligne médiane, de trois taches d'un noir bronzé.

7. *Strachia oleracea* ; LINNÉ.

Dessus du corps vert, bleu, violet ou presque noir, offrant de couleur blanche, rouge, orange ou jaune, savoir : le rebord de la tête, les rebords antérieurs et latéraux et une bande longitudinale médiane, et au moins une partie du bord postérieur du pronotum ; l'extrémité de l'écusson et

parfois une bordure prolongée jusqu'aux trois cinquièmes de ses côtés, bordure souvent nulle ou réduite à une ou deux taches; une bande sur la saillie transversale de ses mésocories, la base ou au moins le rebord des exocories. Tibias annelés de couleur claire. Repli des cories prolongé jusqu'à l'extrémité du 3^e arceau ventral.

♂ Dernier arceau ventral obtusément en demi-cercle élargi; échancré en arc à son bord postérieur, et laissant un espace vide entre ce bord et le bord postérieur du dos de l'abdomen; une fois au moins plus large sur les côtés et trois fois sur le milieu de ce bord que long sur la ligne médiane; perpendiculaire, inégal, chargé de deux oreillettes transversales vers les côtés de son bord postérieur; d'un vert foncé avec le rebord antérieur des oreillettes, blanc.

♀ Dernier arceau ventral obtusément arrondi en devant, élargi en courbe rentrante sur les côtés; plus d'une fois plus large à son bord postérieur que long sur sa ligne médiane; divisé en deux moitiés presque égales par une ligne transversale bisinuée: la moitié antérieure, de deux pièces presque unifistonnées chacune sur leur moitié externe, un peu plus courtes et en ligne transverse presque droite sur l'interne: la moitié postérieure de six pièces: la médiane antérieure obtusément arquée en arrière: la médiane postérieure presque carrée, un peu élargie d'avant en arrière; en partie de couleur claire: les deux pièces de devant marquées d'une tache verte: les latérales antérieures et la médiane postérieure, d'un vert foncé.

ETAT NORMAL. La couleur foncière du dessus du corps varie: elle est, suivant les individus, verte, d'un vert bleuâtre, d'un bleu verdâtre, bleue, d'un bleu violet, violette ou noire, avec les bordures ou des taches de trois couleurs principales: B. rouges.— C. blanches.— D. jaunes ou orangées.

A cette dernière couleur se rapporte le *Cimex flavatus*, SCHRANK, EUM. p. 276. 533.

La couleur blanche et surtout la jaune ont généralement plus de développement que la rouge: celle-ci, plus restreinte, semble constituer les variations par excès.

Tête de couleur foncière, à rebord rouge, blanc ou jaune.

Pronotum de couleur foncière, avec une ligne médiane et les rebords antérieurs et latéraux de l'une des couleurs joyeuses, les rebords latéraux élargis à leur côté interne, depuis le sillon transverse, et prolongés plus ou moins sur le bord latéral postérieur.

Écusson de couleur foncière, avec l'extrémité de couleur joyeuse.

Cories de couleur foncière : la mésocorie parée d'une bande sur la saillie transverse, dirigée vers le tiers du bord postérieur ; l'exocorie, avec la base et le rebord extérieur, de couleur joyeuse.

Tranche abdominale de couleur foncière plus ou moins interrompue de couleur joyeuse, vers l'angle postérieur des arceaux.

Dos de l'abdomen de couleur foncière.

Repli du pronotum et celui des cories, de couleur joyeuse.

Dessous du corps de couleur foncière : ventre paré sur le repli de la tranche d'une ligne ou bordure joyeuse.

Pieds de couleur foncière, cuisses, avec l'articulation fémoro-tibiale, les tibias, avec le tiers médiaire, blanc, orangé ou rouge.

Variations (par excès).

La couleur foncière envahit les bords latéraux postérieurs et la base du pronotum, de manière à ne laisser qu'une étroite bordure claire après les angles latéraux (var. B). (Cette variation est presque l'état normal des individus parés de rouge).

La tranche et son repli offrent la couleur claire plus ou moins restreinte (Var. γ).

Variations (par défaut).

La ligne médiane du pronotum s'élargit plus ou moins en se rapprochant de la base, et celle-ci est parée d'une bordure claire depuis les angles latéraux (Var. δ).

L'écusson offre une bordure latérale claire prolongée depuis les stigmas jusqu'aux trois cinquièmes de ses côtés (Var. ε) : bordure réduite parfois à deux taches punctiformes (Var. ζ) ou à une seule (Var. η).

La poitrine est quelquefois de couleur claire au bord postérieur des

flancs du postpectus on même des trois parties pectorales, avec quelques petites taches sur les côtés de ces parties (Var. θ). D'autres fois les anté, médi et postpectus offrent une tache claire sur leur disque (Var. ι). Enfin, quand la matière colorante a été moins abondante, la poitrine est jaune ou d'un blanc jaune, avec un anneau plus ou moins incomplet sur les flancs de ses trois arceaux (Var. κ).

Le ventre, ordinairement de couleur foncière, montre parfois une tache blanchâtre ou flavescente sur sa région médiane ou sur celle de quelques-uns de ses arceaux (Var. λ). D'autres fois, soit que cette région médiane soit de couleur foncière ou qu'elle présente une trace pâle ou livide, le ventre présente entre celle-ci et la région latérale, une bande longitudinale plus ou moins blanchâtre ou jaunâtre (Var. μ). A mesure que la matière foncière fait plus ou moins défaut, cette bande prend une teinte plus claire et plus étendue (Var. ν). Enfin, dans son état de décoloration le plus avancé, le ventre se montre d'un jaune pâle ou blanchâtre, parsemé de trois rangées longitudinales de taches d'un vert foncé : une sur la région médiane ; une sur les stigmates, et les bords du ventre sont de couleur claire parsemés d'une tache verte près du bord antérieur de quelques-uns des arceaux de la tranche (Var. \omicron).

Obs. Ces variations du ventre concordent avec la décoloration plus ou moins avancée de la poitrine.

Les cotyles, ordinairement de couleur foncière, se montrent pâles ou blanchâtres, dans les variations les plus affaiblies de la poitrine (Var. ρ). Les cnisses passent parfois au fauve livide ou au blanc obscur sur leur première moitié ; à mesure que la moitié colorante foncière fait défaut, elles passent au blanc flavescent, avec un anneau incomplet d'un vert obscur, près du genou (Var. σ).

Les tibias et les tarse conservent leur couleur normale, seulement l'anneau blanc des tibias prend plus d'extension.

Nous avons vu dans la collection de M. Perris une variété singulière, qui semblerait constituer une espèce particulière (*S. insidiosa*). Ses couleurs claires sont le rouge noté d'orangé sur la ligne médiane du pronotum. Elle présente, de plus que dans l'état normal, sur chaque mésocorie, un point rouge, rapproché de la suture radiale, vers la moitié de la longueur de celle-ci, et l'extrémité de chaque exocorie, briève-

ment rouge. Mais sa tête de couleur foncière; son pronotum paré seulement de la bande médiane et des rebords latéraux jusque après les angles latéraux, ronges; son écusson rouge seulement à l'extrémité; le dos de son abdomen et le dessus de son corps de couleur foncière; ses tibias annelés de rouge ou d'orangé la font sans peine reconnaître pour une variété anormale de *oleracea*.

Cimex oleraceus. LINN., Syst. nat. 10^e édit. t. I. p. 446. 40. — Id. 12^e édit. t. I. p. 722. 53. — Id. Faun. Suec. p. 250. 914. — PONA, Ins. Mus. Graec. p. 57. 11. — DE GEER, Mem. I. III. p. 236. 10. pl. 15. fig. 22 et 23. — P. L. S. MULLER, C. LINN., Naturyst t. V. p. 490. 53. — FABR. Syst. Entom. p. 715. 92. — Id. Entom. Syst. t. IV. p. 121. 162. — Id. Syst. Rhyn. p. 177. 112. — SCHRANK, Enum. p. 276. 532. — Id. Faun. boic. t. II. p. 77. 1114. — FOURCQ., Entom. Paris. t. I. p. 218. 76. — GMEL., C. LINN., Syst. nat. I. I. p. 2155. 53. — DE VILL., C. LINN., Entom. t. I. p. 498. 61. — ROSSI, Faun. et. 1313. — Id. édit. illig. t. II. p. 376. 1313. — PETAGN. Inst. entom. p. 635. 29. — PANZ., Faun. ins. Germ. 32. 12. — WOLFF., Icon. Cimic. p. 16. 16. pl. II. fig. 16. — FALLEN, Monog. Cimic. p. 49. 16. — Id. Hemipt. suac. p. 31. 16. — ZETTERST., Faun. ins. lappon. p. 465. 8. — Id. ins. lapp. p. 260. 8. — BURMEIST., Handb. t. II. p. 363. 11.

La punaise verte, à raies et taches rouges ou blanches. GEOFFR., Hist. t. I. p. 471. 74.

.....SCHAEFFER, Icon. pl. XLVI. fig. 4. 5. (Var. C). 6. (Var. B).

Pentatoma oleracea. TIGNY, Hist. nat. t. IV. p. 300. — LATR., Hist. nat. t. XII. p. 193. 33. — Id. Règne. anim. de CUV. (1817). t. III. p. 338. — S. FARG. et SEVILLÉ, Encycl. méth. t. X. p. 56. 18. — SCHILLING., Arb. und. Verand. (1814). p. 182. 23. — GORSKI, Analect. p. 83. 41.

Strachia oleracea. HAHN, Wanz. I. I. p. 192. pl. XXIX. fig. 94. — DALLAS, Hemipt. p. 258. 4. — FIEBER, Eur. Hemipt. p. 345. 9.

Pentatoma oleraceum. BLANCH., Hemipt. p. 149. 8. pl. VI. fig. 5.

Eurydema oleracea. KOLENAT., Molet. t. IV. p. 23. 144. — SAHLB., Geoc. fenn. p. 25. 2.

Eurydema oleraceum. FLOR., Rhynch., Livland. t. I. p. 146.

Long. 0^m,0056 à 0^m,0070 (2 l. 1/2 à 3 l. 1/8). — Larg. 0^m,0029 à 0^m,0039 (1 l. 1/3 à 1 l. 3/4).

Corps ovulaire; très-peu convexe ou subplaniuscule. Tête ponctuée, ruguleuse; rebordée; colorée comme il a été dit. Antennes noires, avec le tubercule antennifère de couleur variable. Pronotum rebordé en avant et sur les côtés; pointillé sur les cicatrices, lisse ou à peine et superficiellement ponctué sur la ligne médiane, marqué de points assez

gros sur le reste de sa surface; creusé d'un sillon transverse interrompu dans son milieu; coloré et peint comme il a été dit. *Ecusson* à peine subsinué vers les trois cinquièmes de sa longueur; marqué de points assez gros; coloré et peint comme il a été dit. *Cories* prolongées jusqu'à la moitié du 5^e arceau ventral; ponctuées; colorées et peintes comme il a été dit. *Membrane* d'un noir ou brun noirâtre; bordée de blanc. *Tranche abdominale* ordinairement voilée; d'un vert foncé, parée sur chaque segment d'une tache triangulaire de couleur claire. *Dos de l'abdomen* bleu, vert ou noir. *Repli des cories* prolongé environ jusqu'à l'extrémité du 3^e arceau ventral. *Dessous du corps* marqué de points assez gros sur la poitrine, plus finement ponctué sur les côtés du ventre et souvent presque lisse sur la région médiane de celui-ci; coloré ainsi que les *pièds*, comme il a été dit. *Tibias* annelés.

Cette espèce est commune sur les crucifères. Suivant Linné, les choux et les raves furent en partie détruits par elles, en 1760, dans les provinces de la Suède.

Obs. Elle offre un caractère particulier dans le repli de ses cories prolongé jusqu'à l'extrémité du 3^e arceau ventral.

Elle se distingue d'ailleurs aisément des *S. ornata*, *picta*, *decorata* et *festiva*, par ses cories de couleur foncée; parées sur chaque mésocorie d'une bande transverse claire, naissant du tiers interne de son bord postérieur et aboutissant à l'extrémité de la suture radiale; par ses exocories de couleur foncée à l'extrémité; par son pronotum de couleur foncée, avec la ligne médiane, les rebords antérieurs et latéraux, et ordinairement une partie seulement du bord postérieur, de couleur claire. Ses mésocories parées d'une seule tache claire et le repli de ses élytres un peu plus longuement prolongé, l'éloignent de la *S. dominula*, avec laquelle la var. ϵ , pourvue d'une tache punctiforme rouge, a beaucoup d'analogie; mais chez cette dernière, le bord postérieur du pronotum est en grande partie envahi par la couleur des taches claires, ce qui n'a pas lieu chez la précédente.

Baerensprung a publié la description d'une Strachie que nous n'avons pas vue; mais qui paraît se rapprocher beaucoup de l'*oleracea*. En voici la phrase diagnostique :

Aneo-cærulea, albo-marginata, lineola media pronoti angusta, postice abbreviata, linea transversa ante apicem hemelytrorum, maculis nonnullis pone rostri basin et pone coxis albis; antennis nigris; pedibus nigris albo-maculatis; abdomine nigro, margine albo marginato, subtus interdum croceo variegata.

Strachia lineola. BAERENSPRUNG, in. Berlin. entom. Zeitschr. t. II (1859). p. 205.

Patrie : l'Andalousie.

8. *Strachia cyanea*; FIEBER.

Dessus du corps d'un bleu violet, d'un bleu vert ou varié de ces deux couleur. Pronotum à peine ou non bordé de blanc sur les côtés; offrant, entre les cicatrices, les traces d'une ligne rouge étroite. Ecusson et cories sans taches. Membrane d'un noir bleu ou vert, à peine bordées de blanc. Tranche abdominale bordée de blanc. Dessous du corps bleu ou bleu vert. Repli de la trache flave. Ventre d'un bleu ou vert foncé sur les côtés et sur les deux derniers arceaux; paré sur la ligne médiane des cinq premiers d'une rangée de taches vertes ou bleues, séparées, par une bande rouge, de la région latérale.

♂ Inconnu.

♀ Deruiet arceau ventral à peu près comme chez la *S. oleracea*.

Strachia cyanea. FIEBER, Wien. entom. Monatschr. 1861. p. 732.

Long. 0^m,0067 à 0^m,0070 (3 l. à 3 l. 1/8). — Larg. 0^m,0033 à 0^m,0036 (1 l. 1/2 à 1 l. 2/3) aux angles du pronotum.

Corps ovalaire; très-peu convexe; d'un bleu violet, d'un bleu d'acier, d'un bleu vert ou brouzé ou varié de bleu ou bleu foncé et de vert, en dessus. Tête rebordée; ponctuée; unicolore. Antennes noires. Pronotum rebordé en devant et sur les côtés; presque imponctué sur les cicatrices, marqué sur le reste de sa surface de points assez gros; creusé d'un sillon transverse prolongé presque jusqu'aux côtés; ordinairement bleu

violet ou bleu d'acier, offrant entre les cicatrices les traces d'une ligne médiane étroite, rouge ou orangée, à peine prolongée jusqu'au sillon transverse : rebord latéral tantôt de couleur foncière, tantôt étroitement blanc. *Ecusson* ordinairement bleu violet ou bleu d'acier, ponctué; ridé sur sa moitié antérieure, subcaréné postérieurement. *Cories* ordinairement d'un bleu violet ou d'un bleu d'acier, parfois irisées de vert; ponctuées; sans taches. *Membrane* d'un noir bleu ou vert, brièvement ou à peine bordée de blanchâtre. *Tranche* abdominale débordant un peu les élytres; d'un bleu d'acier, bordée de blanc. *Repli des élytres* prolongé jusqu'à l'extrémité du 2^e arceau ventral. *Bec* noir, prolongé jusqu'aux hanches postérieures. *Dessous du corps* bleu, bleu d'acier, bleu vert ou d'un vert foncé bleuâtre; plus fortement ponctué sur la poitrine que sur les côtés du ventre : ce dernier, offrant sur le repli de la tranche une bordure linéaire blanche un peu dentée; parcimonieusement et faiblement ponctué sur sa région médiane : celle-ci, parée, sur chacun des cinq premiers arceaux, d'une tache en ovale transverse bleue ou verte; orné entre cette rangée de taches et les côtés, d'une bande longitudinale rouge ou orangée. *Pieds* noirs, sans taches qui sont également verts ou d'un bleu violet.

Cette jolie espèce a été trouvée dans les Pyrénées par notre ami M. de Kiesenwetter.

Entre les STRACHIAIRES et les PENTATOMAIRES semble se placer naturellement la branche des ASPONGOPAIRES, composée d'insectes jusqu'à ce jour étrangers à la France ou du moins à la France continentale. Ces Pentatomiens se distinguent de tous les autres par leur bec court, ne dépassant pas, ou dépassant à peine les hanches antérieures.

Ces insectes se divisent en deux rameaux :

{ tête	courte, moins longue au-devant des yeux que large entre ces organes; presque bilobée en devant. Antennes à 4 ^e article au moins aussi avancé que le bord antérieur de la tête.	RAMELET.
	en triangle aussi long au devant des yeux que large entre ces organes. Antennes à 1 ^{er} article sensiblement moins avancé que le bord antérieur de la tête.	ASPONGOPATES. PHYLLOCHALATES.

Les Aspongopaires sont réduits, en Europe, au genre suivant :

Genre *Aspongopus*, ASPONGOPRE ; Laporte.

Laporte. Essai d'une classif. p. 58.

CARACTÈRES. *Tête* obtusément arrondie ou presque bilobée en devant, moins longue au devant des yeux que large entre les organes. *Joues* relevées en rebord sur les côtés. *Epistome* triangulaire, à peine avancé jusqu'aux deux tiers des joues; enclos par elles. *Antennes* épaissies; insérées au devant des yeux; à 1^{er} article le plus court, débordant faiblement la partie antérieure de la tête: le 2^e plus long que le 3^e: les 4^e et 5^e presque égaux, une fois au moins plus longs chacun que le 3^e. *Pronotum* à peu près sans rebord en devant; relevé en rebord saillant sur les côtés, ne débordant pas ou débordant à peine à ses angles latéraux la base des élytres. *Ecusson* sinué vers les trois cinquièmes de ses côtés. *Bec* prolongé à peine jusqu'à la moitié du mésosternum. *Cuisses* munies près de leur tranche postérieure de très-courts poils spinosules. *Tibias* garnis de poils semblables, moins courts sur leur tranche externe et surtout sur l'inférieure.

L'insecte suivant sur lequel ce genre est constitué, se rapproche des *Strachia* par la forme de sa tête, par son épistome court et enclos par les joues; par les angles postérieurs de son pronotum n'offrant en devant que des traces d'un rebord postérieurement limité par une ligne enfoncée. Il diffère de tous les Pentatomaires par les poils spinosules dont ses cuisses et ses tibias sont garnis.

***Aspongopus niger*, FIEBER; entièrement noir ou d'un noir brunâtre. Joues canaliculées longitudinalement. Pronotum élargi en ligne à peu près droite jusqu'aux angles latéraux qui sont vifs et débordent à peine les élytres; muni sur les côtés d'un rebord tranchant et relevé; sans rebord à la base; finement chagriné. Ecusson arrondi postérieurement. Cories voilant à peu près la tranche abdominale; à angle postéro-externe aigu, prolongé à peine jusqu'à la moitié du 4^e arceau ventral. Membrane d'un noir brunâtre; à sept ou huit nervures à la base, plus nombreuses postérieurement.**

Aspongopus niger. FIEBER. Eur. Hemipt p. 330.

Long. 0^m,0074 à 0^m,0180 (7 l. 3/4 à 8 l.).— Larg. 0^m,0090 (4 l.).

Patrie : la Syrie.

Nous ne mentionnerons des Phyllocéphalates que le genre suivant :

Genre *Schizops*, SCHIZOPS ; Spinola.

Spinola. Essai p. 297.

CARACTÈRES. *Tête* en triangle aussi long au devant des yeux que large entre les organes ; fendue à sa partie antérieure. *Joues* à bords tranchants. *Epistome* à peine plus avancé que les deux tiers des joues, enclos par celles-ci. *Pronotum* échancré presque en demi-cercle en devant, avec la partie postoculaire tronquée ; sans rebord en devant ; à angles latéraux subarrondis, débordant peu la base des élytres. *Ecusson* sinué vers la moitié de ses côtés. *Bec* ne dépassant pas les hanches antérieures. *Ventre* non sillonné.

***Schizops ægyptiaca* ; LÉFÈVRE.** Dessus du corps brun, ruguleusement ponctué. *Ecusson* paré, de chaque côté, d'une bande d'un jaune orangé ou roussâtre, naissant au côté interne des stigmas, laissant, en dehors d'elle une bordure brune, jusqu'aux sinuosités, et formant ensuite une bordure marginale jusqu'à son extrémité. *Excorie* parée d'une bordure également d'un jaune orangé, sur sa moitié externe de leur largeur.

Pentaloma ægyptiaca. LÉFÈVRE. Mag. de zool. de Guérin. pl. XX.

Ælia ægyptiaca. BURMEIST. Handb. t. II. p. 358. 5.

Phyllocephala ægyptiaca. BLANCH. Hemipt. p. 144. 2.

Schizops ægyptiaca. AMYOT et SERV., Hémipt. p. 177. 1. — FIEDER. Europ. Hemipt. p. 341.

Long. 0^m,0168 à 0^m,0180 (7 l. 1/2 à 8 l.).

Patrie : l'Égypte, la Turquie, et la Corse, suivant M. Amyot.

TROISIÈME BRANCHE.

LES PENTATOMAIRES.

CARACTÈRES. *Ventre* non creusé d'un sillon longitudinal sur sa ligne médiane. *Tête* à peu près sans rebord. *Antennes* à 1^{er} article notablement moins avancé que le bord antérieur de la tête. *Pronotum* à peine rebordé ou sans rebord à son échancrure antérieure : le rebord quand il existe, non limité postérieurement par une ligne enfoncée.

Les Pentatomaires peuvent être partagés en deux rameaux :

- | | | |
|----------|---|--|
| Poitrine | } | marquée d'une tache postiforme noire, au bord externe de chaque cotyle : ces points constituant une rangée longitudinale, passant sur l'orifice également noir de l'organe odorifique. <i>Ecusson</i> à sinuosités latérales situées vers la moitié, ou moins, des deux côtés. <i>Tranche abdominale</i> entrecoupée de noir sur une couleur pâle. <i>Carpocorates.</i> |
| | | non marquée d'une tache postiforme noire au côté externe de chaque cotyle. <i>Ecusson</i> à sinuosités latérales situées vers les trois cinquièmes de ses côtés. <i>Tranche abdominale</i> non entrecoupée de noir sur une couleur pâle. <i>Pentatomales.</i> |

PREMIER RAMEAU.

LES CARPOCORATES.

CARACTÈRES. *Poitrine* marquée d'un point noir vers le milieu de la base de chaque cotyle : ces points constituant une rangée longitudinale passant sur l'orifice également noir de l'orifice odorifique ; ordinairement marquée d'un point noir plus petit, vers le milieu du bord antérieur des flancs du médipectus. *Ecusson* à sinuosités latérales situées vers la moitié, ou moins, de la longueur de ses côtés. *Tranche abdominale* entrecoupée de noir et d'une couleur pâle sur chaque arceau, et débordant les élytres. *Dos de l'abdomen* noir.

Ces caractères qui semblent au premier coup d'œil offrir une importance médiocre, et qui sans doute par cette raison ont été négligés par les auteurs, révèlent cependant dans l'organisation des insectes de ce

premier rameau, des particularités qu'on ne trouve pas chez ceux du second, et semblent justifier la division que nous avons établie.

Les *Carpocorates* peuvent être réduits aux genres suivants :

		GENRES.
Antennes à deuxième article à peine plus long que le 3 ^e . Tête arrondie ou subarrondie devant.	de moitié environ plus long que le 3 ^e . Tête en triangle obtus, aussi longue au devant des yeux que large entre ces organes. Epistome non enclos par les joues.	<i>Carpocoris</i> .
	Epistome d'un cinquième moins long que les joues et enclos par elles.	<i>Prebalus</i> .
	Epistome à peine moins long que les joues et non enclos par elles.	<i>Dryocoris</i> .

Genre *Carpocoris*, CARPOCORE ; Kolenati.

Kolenati. Melet. entom. t. IV (1846). p. 45 (3).

CARACTÈRES. *Antennes* à 2^e article de moitié environ plus long que le 3^e. *Tête* en triangle obtus, aussi longue au devant des yeux que large entre ces organes. *Epistome* non enclos par les joues.

Les *Mormédiens* peuvent être divisés comme suit :

- A. Dessus du corps glabre ou à peu près. Ecusson généralement sinué avant la moitié de sa longueur.
- B. Angles latéraux du pronotum aigus et saillants, débordant la base des élytres d'une largeur égale à celle des méso et endocories réunies. Tubercule antennifère marqué d'une ligne noire à son côté externe (S.-G. *Carpocoris*).
- BB. Angles latéraux du pronotum plus ou moins obtus, ne débordant pas la base des élytres d'une largeur égale à celle des méso et endocories réunies.
- C. Ecusson sinné vers les trois septièmes de sa longueur. Tubercule antennifère marqué d'une ligne noire à son côté externe (S.-G. *Codophila*).

(1) Le genre *Mormidea*, ayant pour type le *Cimex ypsilon* de Linné, forme une coupe différente de celle-ci.

- CC. Ecusson sinué vers les deux cinquièmes de sa longueur. Tubercule antennifère à peine marqué d'un point noir à son côté externe (S.-G. *Anthemisia*).
- AA. Dessus du corps hérissé de poils fins sur la tête, le pronotum et l'écusson : celui-ci sinué un peu après la moitié de ses côtés. Tubercule antennifère marqué d'une ligne noire à son côté externe (S.-G. *Dolycoris*).

I. S.-G. *Carpocoris*.1. *Carpocoris baccarum* ; LINNÉ.

Antennes noires, à premier article pâle. Dessus du corps glabre ; ponctué ; à couleur foncée ordinairement en partie flave et rosâtre. Joints extérieurement bordés de noir. Pronotum à angles latéraux aigus, relevés, et débordant les élytres d'une largeur égale à celle de la base des méso et endocories ; paré en decant de quatre courtes bandes formées de points noirs ; marqué aux angles latéraux d'une tache noire prolongée en forme de bordure jusqu'aux angles postérieurs. Membrane des cories d'un livide fluorescent marquée d'une ligne obscure obliquement longitudinale dirigée vers l'angle postéro-externe.

♂ Dernier arceau ventral en demi-cercle, fendu sur la ligne médiane, échancré presque en demi-cercle à son bord postérieur, entaillé à celle-ci, de chaque côté, près de la ligne médiane et près de l'angle postéro-externe et sinué entre ces deux entailles.

♀ Dernier arceau ventral obtusément arrondi en devant, élargi d'avant en arrière sur les côtés légèrement en courbe rentrante, une fois environ plus large à son bord postérieur que long sur la ligne médiane ; divisé, par une ligne transversale arquée en arrière, en deux moitiés : l'antérieure, plus courte surtout sur les côtés, formée de deux pièces principales arrondies chacune à leur angle postéro-interne, et séparées entre elles par une troisième pièce, étroite, rétrécie d'arrière en avant en triangle très-allongé : la moitié-postérieure, comme quadrilobée postérieurement, formée de six pièces : la médiane antérieure transverse, rétrécie d'avant en arrière, tronquée ou subéchancrée à son

bord postérieur : la médiane postérieure ordinairement à peine aussi longue que large.

ETAT NORMAL. *Tête* rosâtre; parée d'une assez large bordure noire au côté interne des joues; marquée de points noirs sur le vertex jusqu'à la base de l'épistome. *Antennes* noires, à 1^{er} article rosat. *Pronotum* rosat, avec la partie antérieure plus pâle : paré sur celle-ci de quatre sortes de bandes formées par des points enfoncés noirs : ces bandes naissant au bord antérieur et ne dépassant pas les cicatrices; marqué aux angles latéraux d'une tache noire, prolongée en forme de bordure sur le bord latéral postérieur, jusqu'aux angles postérieurs. *Écusson* rosat, avec la moitié postérieure souvent flave, et l'extrémité ordinairement un peu plus pâle; paré à la base de quatre taches subponctiformes noires, et de deux autres après les deux médiales précédentes. *Elytres* rosâtres, sans tache. *Tranche abdominale* marquée d'une sorte de bande transversale formée de points noirs, sur le tiers antérieur et sur le tiers postérieur de ses arceaux. *Dessous du corps* d'un flave plus ou moins pâle : replis du pronotum et des cories et repli de la tranche marginale d'un rouge pâle. *Pieds* rosats, avec les cuisses plus pâles surtout à la base.

,Variations (par défaut).

Quand la matière a été moins abondante, la couleur du dessus du corps varie du livide verdâtre au livide flave; la base du 2^e article des antennes est pâle; les taches ponctiformes de la base de l'écusson sont souvent peu marquées : les bandes de la tranche sont parfois nulles ou formées de très-petits points obscurs : les replis du pronotum et des cories varient du livide verdâtre au flavescent, ainsi que le dessous du corps et les pieds ou du moins les cuisses : celles-ci, offrent souvent une ligne obscure ou noirâtre sur leur tranche antérieure.

Variations (par excès).

Quand au contraire la matière colorante a été plus abondante le dessus du corps prend une teinte moins joyeuse, plus nébuleuse : les taches de la partie antérieure du pronotum et celle de la base de l'écus-

son deviennent moins nettes ou moins distinctes : les tarsi ou du moins le dernier ou les deux derniers articles passent au brun ou au noir.

Cimex baccharum. Faun. suéc. p. 240. 928. — Id. Syst. nat. 10^e édit. t. I. p. 445. 34. — Id. 12^e édit. t. I. p. 72. 55 (suivant l'exemplaire type).

Cimex nigricornis. WOLFF, Leon. Cimic. p. 137. 132. pl. XIV. fig. 132 a, b. — BERN., Zool. Hand atlas. pl. XXIX. fig. 2. — RAMB., Faun. Andal. t. II. p. 125. 11.

Pentatome à antennes noires. Faun. fr. (gécocorises). pl. 2. fig. 8.

Pentatoma nigricornis. HAHN, Wanz. t. II. p. 58. pl. XLVIII. fig. 47.

Pentatoma nigricorne. BLANCH., Hist. nat. t. III. Hémipt. p. 150. 14. — HERRICH-SCHAEFF., Faun. Germ. 113. 9.

Carpocoris nigricornis. KOLENAT., Melet. Entom. t. IV. p. 46. 170.

Cimex fuscipinus. BOHEM., Handl. 1849. p. 211.

Mormidea nigricornis. FIEDER, Eur. Hemipt. p. 335. 3.

Pentatoma baccharum. DALLAS, List. Hemipt. p. 235. 6.

Long. 0^m,0112 à 0^m,0135 (5 l. à 6 l.). — Larg. 0^m,0067 à 0^m,0078
(3 l. à 3 l. 1/2).

Corps ovulaire; pen convexe. *Tête* subtriangulaire; rétrécie d'arrière en avant; plus longue au devant des yeux que large entre ces organes; densément ponctuée; à sutures épistomales noirâtres; colorée et peinte comme il a été dit. *Epistome* un peu rétréci d'arrière en avant, ordinairement un peu moins avancé que le bord antérieur des jones. *Antennes* noires, à 1^{er} article pâle : le 1^{er} à peine plus grand que le tiers du 2^e : celui-ci de moitié au moins plus long que le 3^e, variablement un peu plus long ou plus court que le 5^e : le 4^e le plus grand. *Pronotum* élargi d'avant en arrière, jusqu'aux angles latéraux en formant un léger angle rentrant vers le niveau des cicatrices; à angles latéraux aigus, un peu relevés, débordant la base des élytres d'une largeur égale à celle des méso et endocories réunies; rétréci en ligne courbe à chacun de ses bords latéraux postérieurs; à peine rebordé à la base; trois fois environ plus large à ses angles latéraux que long sur la ligne médiane; à cicatrices ponctuées sur leur partie centrale, lisses dans leur périphérie; lisse sur ses tranches latérales; ruguleusement ponctué sur le reste; coloré et peint comme il a été dit. *Écusson* offrant les sinuosités en angle rentrant, vers la moitié ou un peu moins de la moitié de sa longueur; à peine plus large vers l'angle

postéro-interne des cories que la moitié du bord postérieur de celles-ci ; chargé d'une tuméfaction basilaire prolongée jusqu'aux deux cinquièmes ; ordinairement creusé, après celle-ci, d'un sillon assez large prolongé presque jusqu'à l'extrémité ; parfois chargé sur ce sillon d'une carène obtuse et peu saillante ; à stigmas peu distincts ; ponctué, d'une manière ordinairement rugueuse ou ruguleuse sur la tuméfaction ; coloré et peint comme il a été dit. *Cories* prolongées on à peu près jusqu'à l'extrémité du 5^e arceau ventral ; ponctuées ; colorées comme il a été dit. *Membrane* d'un livide mi-cuivreuse ; à cicatrice brune ; parée près de son angle postéro-externe, d'une ligne ou tache brunâtre un peu obliquement longitudinale. *Dos de l'abdomen* noir. *Tranche abdominale et dessous du corps* colorés et ponctués comme il a été dit. *Tubeicule antennifère* marqué d'une ligne noire à son côté externe. *Bec* prolongé jusqu'aux hanches postérieures ; à soies noires ; gaine d'un blanc flave, avec l'extrémité noire. *Poitrine* marquée d'un point noir près du côté externe de chacun de ses cotyles : quelques-uns de ces points parfois peu marqués. *Ventre* sensiblement moins large vers son 3^e arceau que le pronotum à ses angles latéraux. *Pieds* colorés comme il a été dit : cuisses parfois marquées d'un point noir, vers les deux tiers de leur côté antérieur.

Cette espèce est commune dans toute la France. On la trouve sur les baies de divers arbrisseaux, sur les blés et sur différentes plantes.

Obs. Linné, dont la description est très-obscur, a probablement confondu cette espèce avec d'autres ; mais l'insecte qui, dans sa collection, porte le nom de *baccarum*, écrit de sa main, appartient bien à cette espèce, ainsi que nous avons pu nous en convaincre. M. Dallas avait au reste déjà restitué à cet insecte son véritable nom, et M. Dohrn a eu raison de suivre cette indication.

Notre ami, le savant M. Boheman, regardant avec tout le monde notre *C. verbasci* comme étant le *C. baccarum* de Linné, avait donné à cette espèce le nom très-caractéristique de *fuscispinus*, que nous regrettons de ne pouvoir adopter.

Le *C. baccarum* diffère de toutes les espèces suivantes par les angles latéraux de son pronotum relevés aigus et plus saillants ; par les sinuosités de l'écusson ordinairement situées vers la moitié de la lon-

gueur de celui-ci; du *nigricornis* et des suivants, par la tache noire des angles latéraux du pronotum, prolongée en forme de bordure, sur les côtés latéraux postérieurs jusqu'aux angles postérieurs.

II. S.-G. *Codophila*.

- Quatre derniers articles des antennes noirs. Tubercule antennifère marqué d'une ligne noire à son côté externe.
- ♂ Ecusson chargé d'une tuméfaction basilaire. *Nigricornis*.
- ♂♂ Ecusson déprimé sur la tuméfaction basilaire et tuméfié sur les côtés de celle-ci. *Melanocera*.
- Trois premiers articles des antennes roses ou flavescents.
- ♂ Ecusson marqué à la base de deux lunules blanches. Tranche abdominale parée d'une bande transversale noire sur les intersections. Tubercule antennifère marqué d'une ligne noire à son côté externe. *Lunula*.
- ♂♂ Ecusson non paré de deux lunules blanches à sa base. Tranche abdominale marquée aux intersections d'une tache noire rétrécie de dehors en dedans et ordinairement raccourcie. Tubercule antennifère à peine marqué d'un point noir à son côté externe. *Lynx*.

2. *Carpocoris nigricornis*; FABRICIUS.

Antennes noires, à premier article rouge, souvent marqué extérieurement d'un trait noir. Dessus du corps variant du flave pâle ou flavescent verdâtre au rouge rosat, ou varié de ces couleurs; marqué de points enfoncés en majeure partie concolores. Joues parées d'une bordure extérieure noire. Pronotum à angles latéraux non relevés, plus ou moins obtus, débordant la base des élytres d'une largeur à peine égale à la moitié de la base d'une corie; noir à ces angles, et paré en devant de quatre courtes bandes formées par des points noirs. Membrane des cories d'un livide mi-cuirreux, parée d'une bande longitudinale brune près du bord externe. Dessous du corps flave pâle, avec les côtés d'un rouge pâle. Ventre ordinairement moins large dans son milieu que le pronotum à ses angles latéraux.

♂ Dernier arceau ventral en demi-cercle; fendu sur la ligne médiane,

échancré presque en arc à son bord postérieur, offrant de chaque côté, près de la ligne médiane, une petite languette dirigée en arrière, entaillé au côté externe de cette languette, et près du bord postéro-externe et sinué entre ces deux entailles.

♀ Dernier arceau ventral obtusément arrondi en devant, élargi presque en ligne droite sur les côtés, près d'une fois plus large à son postérieur que long sur sa ligne médiane; divisé par une ligne transversale arquée en arrière en deux moitiés: l'antérieure plus courte, surtout sur les côtés; formée de deux pièces principales, arrondies chacune à leur angle postéro-interne, et séparées entre elles par une troisième pièce, étroite, rétrécie d'arrière en avant en triangle très-allongé: la moitié postérieure comme quadrilobée postérieurement, formée de six pièces. La médiane antérieure transverse, rétrécie d'avant en arrière, tronquée et échancrée à son bord postérieur: la médiane postérieure en carré un peu plus long que large.

ETAT NORMAL. *Dessus du corps* variant du flave livide verdâtre au rosat ou rouge pâle, soit sur toutes les parties cornées, soit sur quelques-unes de celles-ci, avec l'écnsson plus pâle à l'extrémité. *Joues* parées d'une bordure extérieure noire. *Antennes* noires, avec le 1^{er} article rose, marqué d'un trait noir à son côté externe. *Pronotum* offrant sur chacune de ses tranches latérales une étroite bordure pâle ou rose ponctuée; paré en devant de quatre courtes bandes formées par des points noirs et ne dépassant pas ordinairement les cicatrices; marqué aux angles latéraux d'une tache noire ou formée de points noirs, souvent réduite à une bordure assez étroite, ou d'autres fois laissant le bord externe étroitement pâle; cette tache noire, peu avancée au devant des angles et non prolongée après eux. *Ecusson* marqué, à la base, de quatre taches subponctiformes noires, et souvent de deux autres, également noires, près de la ligne médiane, après les médiaires précédentes.

Variations principales.

Var. « *Dessus du corps* d'un livide flavescent verdâtre, ou d'un flave pâle, avec les cories de même couleur ou à peine teintées de rose.

Obs. Le premier article des antennes manque souvent alors du trait noir latéral.

Mormidea nigricornis. FIEBER, Eur. Hemipt. p. 335. 3.

Var. β Dessus du corps d'un flave pâle sur la tête et la partie antérieure du pronotum et sur l'écusson (dont l'extrémité est plus pâle ou blanchâtre), d'un rouge pâle sur la moitié antérieure du pronotum, rosat sur les cories.

Cimex purpureipennis. DE GEER, Mem. t. III. p. 358. 5. pl. XIII. fig. 15.

Cimex nigricornis. FABR., Entom. Syst. t. 4. p. 94. 59. — SCHRANK, Faun.

Boic. t. 2. p. 70. 1097. — FALLÉN, Hemipt. Succ. p. 27. 9.

Cimex eryngii. GERMAR, Reise. n. Dalmat. p. 233. 479. — AHRENS, Faun. Ins.

Europ. 2. 21.

Pentatoma eryngii. HAHN, Wanz. t. 2. p. 59. pl. XLVIII. fig. 148. — GORSKI,

Analect. Entom. p. 97. 56. Note 1.

Mormidea nigricornis. FIEBER, Eur. Hemipt. p. 335. 3. Var. δ .

Var. γ Dessus du corps à couleur foncière entièrement ou à peu près d'un rouge pâle.

Il faut probablement rapporter à cette variété le

Cimex pudicus. POBA, Ins. Mus. Ginel. p. 56. 9. — SCHRANK, Enum.

p. 271. 524. — Id. Faun. Boic. t. 2. p. 73. 1106.

Var. δ Quand la matière colorante a été plus abondante la couleur foncière est généralement plus obscure, d'une teinte souvent équivoque d'un fauve rougeâtre ou d'un cendré rougeâtre, et alors les bandes antérieures du pronotum et les taches noires de la base de l'écusson sont affaiblies ou peu marquées; parfois au contraire la matière noire en se concentrant sur ces taches, les a rendu plus noires et plus développées, et sa couche foncière est généralement d'un rouge pâle.

Pentatoma nigricornis. LATR., Hist. nat. t. 12. p. 187. 11.

Var. ϵ Chez d'autres variétés, mais qui paraissent étrangères à la France, le dessus du corps est également d'un rouge pâle; mais les bandes antérieures noires du pronotum ont pris plus de développement; les latérales s'unissent à la tache des angles latéraux: les médiales se prolongent parfois jusqu'à la base. L'écusson montre

vers les trois cinquièmes de ses côtés une tache noire, et quelquefois les deux taches médiales de la base s'unissent à celles qui les suivent près de la ligne médiane et celles-ci aux latérales.

Var : Enfin l'on trouve des variétés dont la couleur foncière est grisâtre et marquée de points noirs qui lui donnent une teinte d'un gris noirâtre.

Long. 0^m,0112 à 0^m,0135 (5 l. à 6 l.). — Larg. 0^m,0061 à 0^m,0067
(2 l. 3/4 à 3 l.).

Corps ovalaire; peu convexe. *Tête* rétrécie d'arrière en avant; plus longue au devant des yeux que large entre les organes; planiuscule; à peine relevée en rebord à ses côtés; ruguleusement ponctuée; marquée d'un sillon lisse au côté interne des yeux; à couleur foncière variant du livide flavescent verdâtre au rouge pâle; parée d'une assez large bordure noire au côté interne des joues; postérieurement marquée de deux bandes formées par des points noirs, avancées jusqu'à la partie postérieure des sutures épistomales, ou se rétrécissant graduellement. *Epistome* un peu rétréci d'arrière en avant, aussi avancé ou presque aussi avancé que les joues. *Antennes* à 1^{er} article, le plus court à peine plus avancé que les deux tiers des joues: le 2^e près de la moitié plus long que le 3^e: les 4^e et 5^e presque égaux, plus longs ensemble que le 2^e: le 1^{er} d'un rose pâle, ordinairement marqué d'un trait noir à son côté externe: les autres, noirs. *Pronotum* élargi en ligne presque droite ou à peine rentrante jusqu'aux angles latéraux; ceux-ci en angle émoussé, non relevés et débordant les élytres à peine de la largeur de la moitié de la base d'une corie; à bord latéral tranchant, à peine relevé en rebord; à cicatrices ponctuées dans leur milieu, lisses dans leur périphérie; ruguleusement ponctué sur le reste de sa surface; coloré et peint comme il a été dit. *Ecusson* à sinuosités ordinairement en forme d'angle rentrant ou d'entaille, situées vers la moitié ou un peu moins de sa longueur; ponctué; ridé sur la tuméfaction basilaire: celle-ci plus ou moins saillante, quelquefois prolongée en arrière sur la ligne médiane d'autres fois sillonnée sur cette ligne jusqu'aux deux tiers, et parfois un peu tuméfiée sur les parties latérales de la tuméfaction et de ce sillon;

coloré et peint comme il a été dit; toujours plus pâle à l'extrémité. *Cories* ponctuées; colorées comme il a été dit. *Exocories* prolongées à peu près jusqu'à l'extrémité du 5^e arceau ventral. *Membrane* d'un livide mi-cuivreux. *Dos de l'abdomen* noir. *Tranche abdominale* flave ou d'un flave rouge sur la partie médiane de ses arceaux, noire sur chaque tiers antérieur et postérieur de ceux-ci. *Dessous du corps* d'un flave pâle on blanchâtre on parfois d'un blanc flavescent verdâtre sur le ventre; marqué de points concolores. *Poitrine* marquée d'un point noir, au côté externe de chaque cotyle. *Ventre* généralement moins large vers le 3^e arceau que le pronotum à ses angles latéraux; offrant souvent sur les arceaux de la tranche une tache ovulaire plus flave ou rougeâtre et paraissant parfois un peu tuméfiée. *Tibias* et *tarses* d'un rouge pâle ou d'un flave rouge: *cuisse*s plus pâles, souvent notées d'un point noir vers les deux tiers de leur côté antérieur; parfois marquées d'une ligne noirâtre sur leur tranche postérieure.

Cette espèce paraît commune dans toutes les parties de la France.

Obs. Elle a été confondue souvent avec le *C. baccharum*; mais elle paraît devoir constituer une espèce particulière. Elle se distingue du *C. baccharum* par ses angles latéraux non relevés, plus obtus, débordant à peine les élytres d'une largeur égale à la moitié de la base d'une corie, au lieu de le faire d'une largeur égale à celle des méso et endocorie réunies; par les angles latéraux marqués d'une tache noire (réduite souvent à une étroite bordure) non prolongée ordinairement après les angles, au lieu de former une large bordure noire près des angles latéraux postérieurs, etc.

Nous avons pris dans le Midi un *Carpocore* qu'on pourrait caractériser ainsi :

Carpocoris tarsata. Antennes noires à premier article rouge, extérieurement marqué d'une ligne noire. Dessus du corps glabre : à couleur foncière d'un livide cendré, mais densément couvert de points enfoncés noirs, qui le font paraître d'un gris noir. Pronotum à angles latéraux vifs, débordant la base des élytres d'une largeur égale à la moitié à peine de la base d'une corie; à bord latéral tranchant; rouge, noir en dedans de ce bord depuis les cicatrices jusqu'aux angles postérieurs. Ecusson sillonné après

la faible tuméfaction. Membrane des cories d'un brunâtre mi-doré, marquée d'une tache brune près du côté externe. Ventre flave, ponctué de noir; au moins aussi large dans son milieu que le pronotum à ses angles latéraux. Cuisses pâles, tibias rouges, tarses noirs.

Long. 0^m,0135 (6 l.).— Larg. 0^m,0072 (3 l. 1/4) aux angles latéraux du pronotum 0^m,0078 (3 l. 1/4) vers le 3^e arceau de l'abdomen.

Obs. Cet individu s'éloigne des *C. baccarum* et *nigriornis* par la membrane brune de ses cories et par des postépisternums marqués de points enfoncés noirs, il semble se rapprocher du *baccarum* par son pronotum noir, aux angles latéraux et sur les côtés de chaque bord latéral postérieur jusqu'aux angles postérieurs; il s'éloigne du *nigriornis* par les angles latéraux de son pronotum plus vifs et un peu plus saillants; par son ventre au moins aussi large vers son 3^e arceau que le pronotum à ses angles latéraux; mais probablement n'est-il qu'une variété méridionale de ce dernier, chez laquelle la matière colorante a rendu la tête presque uniformément noire, a fait disparaître ou rendu indistinctes les quatre bandes antérieures noires du pronotum, a donné à tout le dessus du corps, même à l'extrémité de l'écusson une teinte d'un gris noir, en laissant une bordure noire près des côtés latéraux postérieurs du pronotum, a marqué le ventre d'assez gros points noirs, et donné aux tarses cette dernière couleur.

3. *Carpocoris melanocera*; MULSANT ET REY.

Antennes noires, à premier article rouge, ordinairement marqué d'un trait noir à son côté externe. Dessus du corps glabre, variant du cuivré au grisâtre ou fauve rougeâtre, presque uniformément marqué de points enfoncés noirs. Joues parsemées d'une bordure extérieure noire. Pronotum à angles latéraux subarrondis ou obtusément anguleux, débordant la base des élytres d'une largeur à peine plus grande que le tiers de la base d'une corie; ordinairement marqué à ces angles d'une tache noire ou formée de points noirs, souvent avancée jusqu'aux cicatrices. Escusson obtriangulairement déprimé sur la tuméfaction basilaire et tuméfié sur les côtés de cette dépression et de la ligne médiane. Dessous du corps et pieds d'un livide

flave ou rougeâtre. Ventre plus large dans son milieu que le pronotum aux angles latéraux.

♂ Dernier arceau ventral en demi-cercle élargi ; caréné sur sa ligne médiane : cilié et échancré en arc à son bord postérieur, bissinué de chaque côté de la partie médiane de ce bord, et de plus entaillé près de ses angles postérieurs.

♀ Dernier arceau ventral obtusément arrondi en devant, élargi légèrement en courbe rentrante sur les côtés, près d'une fois plus large à son bord postérieur que sur la ligne médiane ; divisé par une ligne transversale un peu arquée en arrière en deux moitiés : l'antérieure plus courte, formée de deux pièces principales, subarrondies chacune à leur angle postéro-interne, et séparées entre elles par une pièce étroite, rétrécie d'arrière en avant en triangle, très-allongé : la moitié postérieure comme quadrilobée postérieurement, formée de six pièces : la médiane antérieure transverse, rétrécie d'avant en arrière échancrée ou entaillée à son bord postérieur : la médiane postérieure plus longue que large.

ETAT NORMAL. Dessus du corps variant du cendré au grisâtre ou fauve rosâtre ou rougeâtre, presque uniformément marqué de points noirs. Joints marqués extérieurement d'une bordure noire. Tête offrant au côté interne des yeux une trace ou sillon longitudinal imponctué et plus pâle ; souvent plus obscure entre ces sillons. Pronotum marqué aux angles latéraux d'une tache noire ou plus ordinairement formé de points noirs, ne dépassant pas l'angle en arrière, et souvent avancée jusqu'à l'angle postéro-externe des cicatrices.

Pentatoma melanocera. Mulsant et Rey, Ann. de la Soc. Linn. de Lyon, 1830-32. p. 50. — Muls., opusc. Entom. t. I. p. 108.

Mormidea nigricornis. Var. Fiedler, Europ. Hemipt. p. 396.

Long. 0^m,0128 à 0^m,0135 (3 l. 3/4 à 6 l.) — Larg. 0^m,0067 à 0,0072 (3 l. à 3 l. 1/4) aux angles latéraux du pronotum. — 0^m,0078 (3 l. 1/2) vers le milieu de l'abdomen.

Corps ovale ou ovalaire ; peu convexe. Tête rétrécie d'arrière en

avant ; obtuse à sa partie antérieure, avec le milieu à peine échancré ; un peu plus longue au devant des yeux que large entre ces organes ; planiuscule ; légèrement relevée en rebord sur les côtés ; marquée de points enfoncés noirs ou obscurs ; parée d'une bordure noire au côté externe des joues ; ordinairement plus obscure ou marquée de deux taches noires sur le vertex ; creusée au côté interne des yeux d'un faible sillon, parallèle, avancé à peu près jusqu'au niveau du bord antérieur des yeux, livide, imponctué, et dont le côté interne correspond au milieu de la partie postérieure des joues. *Epistome* assez large, ordinairement peu rétréci en devant, à peine moins avancé que les joues, mais non enclos par elles. *Antennes* à 1^{er} article court, moins avancé que le bord antérieur de la tête : le 2^e de moitié plus long que le 3^e : les 4^e et 5^e presque égaux, à peine aussi long chacun que le 2^e : le 1^{er} rose pâle, avec un trait noir au côté extérieur : les autres noirs. *Pronotum* élargi en ligne à peu près droite jusqu'aux angles latéraux ; subarrondi ou obtus à ceux-ci ou légèrement subsinué à leur partie postérieure, et débordant les élytres d'une largeur égale au tiers de la base d'une corie ; à peine relevé en rebord tranchant sur les côtés, sans rebord à la base ; à cicatrices ponctuées sur leur partie centrale imponctuées dans leur périphérie ; marqué sur le reste de sa surface de points enfoncés bruns ou noirs : marqué aux angles latéraux d'une tache noire ou formée de points noirs, souvent avancée jusqu'à l'angle postéro-externe des cicatrices, laissant le rebord latéral d'un jaune de gomme ; coloré sur le reste comme il a été dit. *Écusson* marqué de points enfoncés bruns ou noirs ; égal environ aux trois cinquièmes de la largeur du bord postérieur d'une corie, vers l'angle postéro-interne de celle-ci ; creusé à la base d'une dépression obtriangulaire une fois plus large que longue, étendue en devant presque jusqu'aux angles de devant, prolongée à peine jusqu'aux deux cinquièmes de sa longueur ; tuméfié sur les côtés de celle-ci et sur ceux de la ligne médiane ; planiuscule et parallèle sur celle-ci jusque près de l'extrémité ; ordinairement rayé d'une ligne à cette dernière ; de couleur uniforme. *Cories* marquées comme l'écusson de points enfoncés bruns ou noirs ; colorées comme il a été dit. *Exocorie* prolongée jusqu'à l'extrémité du 5^e arceau ventral. *Membranes* translucides ; ordinairement d'un livide mi-

cuivreux; marquées à leur côté externe d'une tache longitudinale nébuleuse, assez large. *Dos* de l'abdomen noir. *Tranche abdominale* un peu plus large vers le 3^e segment que le pronotum à ses angles latéraux, d'un flave rougeâtre ou rosâtre et parsemée de points enfoncés bruns ou noirs, sur la partie médiane de chaque segment: ces points plus serrés sur le reste et constituant des bandes noires ou noirâtres sur les intersections. *Repli du pronotum* et celui des *élytres*, d'un flave livide ou rosé: le dernier à peine prolongé au delà de l'extrémité du 7^e arceau ventral. *Dessous du corps* peu profondément ponctué sur la poitrine, obsolètement ponctué ou presque lisse sur le ventre; d'un blanc sale ou flavescent sur la poitrine, un peu plus jaunâtre sur le ventre. *Poitrine* parée d'un point noir près du côté externe de chaque cotyle. *Ventre* un peu explané sur les côtés. *Stigmates* de couleur foncière. *Cuisses* livides ou d'un livide flavescent: tibias et tarsi d'un flave pâle ou d'un rouge livide.

Cette espèce paraît alpine ou subalpine. Nous l'avons prise à la Grande-Chartreuse. On la trouve également à Chamonnix.

Obs. Elle se distingue de toutes les précédentes par les angles latéraux de son pronotum obtus et parfois presque arrondis, débordant plus faiblement la base des élytres; par son écusson crené sur l'espace occupé par la tuméfaction basilaire d'une dépression obtriangulaire, fortement tuméfié sur les côtés de celle-ci et sur ceux de la ligne médiane qui reste plane; par l'extrémité de cet écusson ordinairement rayé d'une ligne longitudinale plus ou moins légère; par son ventre plus large, vers l'extrémité du 3^e arceau, que le pronotum à ses angles latéraux; par la tache de ces angles parfois nulle et ordinairement formée seulement de points noirs; par la couleur pâle de la tranche latérale du pronotum ne dépassant pas le rebord; par le dernier arceau ventral du ♂ caréné sur la ligne médiane.

4. *Carpocoris lunula*; FABRICIUS.

Antennes rouges sur les trois premiers articles, noires sur les deux derniers. Dessus du corps glabre. Joues flaves ou roses sur la ligne médiane, noires ou ponctuées de noir sur les côtés. Reste du dessus du corps variant

du cendré flavescent au gris, au rosâtre ou au rouge brunâtre. Pronotum subarrondi à ses angles latéraux et débordant la base des élytres du quart environ de la largeur de la base d'une corie ; marqué de quatre courtes bandes en devant, et d'une tache aux angles latéraux, noires. Ecusson blanc ou blanchâtre à son extrémité, et paré à la base de deux lunules blanches entourant chacune une tache noire, fortement ponctuée. Tranche abdominale flave sur la moitié médiane des arceaux, noire sur les intersections. Dessous du corps et cuisses d'un flave pâle : tibiais rosats.

♂ Dernier arceau ventral en demi-cercle élargi ; chargé de chaque côté d'un rebord convexe duquel naît un appendice formé de poils serrés en alène et recourbé en forme de hameçon ; cilié et échancré en angle ouvert à son bord postérieur ; fendu sur la ligne médiane de ce bord, sinué entre cette ligne et l'entaille voisine des angles postérieurs.

♀ Dernier arceau ventral obtusément arrondi en devant, élargi un peu en courbe rentrante sur les côtés ; une fois environ plus large à son bord postérieur que long sur sa ligne médiane ; divisé par une ligne peu arquée en arrière en deux moitiés : l'antérieure plus courte, formée de deux pièces subarrondies, chacune à leur angle postéro-interne et n'offrant pas entre elles de pièce intermédiaire : la moitié postérieure comme quadrilobée postérieurement ; formée de six pièces : la médiane antérieure transverse, échancrée postérieurement : la médiane postérieure un peu plus longue que large.

Cimex lunula. FABR., Entom. syst. t. IV. p. 96. 64. — Id. syst. Rhyng. p. 158. 14.

Pentaloma lunula. LATR., Hist. nat. t. XII. p. 487. 7.

Pentaloma varium. HERRICH-SCHAEFF., FAUN. germ. 126. 20.

Carpocoris dilunulata. KOLENAT, Melet. entom. 176. pl. XVI. fig. 35.

Mormidea varia. FIEBER, Eur. hemipt. p. 335. 2.

ÉTAT NORMAL. Joues flaves ou roses sur leur partie longitudinale médiane, noires ou ponctuées de noir sur chacun de leurs côtés. Epistome noir ou ponctué de noir. Partie postérieure de la tête marqué d'un sillon juxta-oculaire d'un flave blanchâtre, lisse ; marquée sur le reste de points noirs, ou parfois avec une tache pâle sur le ventre. Pronotum variant du livide cendré au flavescent, au flave, au rouge

pâle ou même au rouge brunâtre; marqué de points concolores ou nébuleux; paré en devant de quatre courtes bandes noires ou formées par des points noirs, ne dépassant pas les cicatrices; marqué aux angles latéraux d'une tache noire, ne dépassant pas en arrière le point le plus saillant de ces angles, et ordinairement liée en devant à la bande noire antérieure externe, en laissant au bord externe une bordure flave ou pâle, élargie vers la moitié de la longueur des bords externes. *Écusson* blanc ou blanchâtre à l'extrémité, variant de couleur comme le pronotum; paré à la base de deux lunules blanches ou blanchâtres et un peu saillantes, enclosant chacune une tache basilaire noire densément ponctuée: cette tache parfois divisée en deux; paré sur sa ligne médiane, après les lunules précitées, d'une tache noire ou noirâtre, subarrondie, prolongée jusqu'au tiers de sa longueur; parfois marqué sur les côtés, d'une tache brunâtre, après les sinuosités. *Stigmas* noirs et petits. *Cories* variant du livide cendré au rosat ou rougeâtre brunâtre.

Variations.

Quand la matière colorante a été peu abondante, la couleur foncière du dessus du corps est d'un livide cendré ou grisâtre; les points enfoncés sont concolores ou brunâtres, excepté sur les taches, sur lesquelles ils prennent la teinte noire (Var. β).

Chez d'autres individus la couleur foncière passe au flave plus ou moins pâle (γ).

Plus ordinairement la teinte générale des deux tiers postérieurs du pronotum, la majeure partie de l'écusson et les cories passent au rose cendré ou rosâtre (Var. δ).

On arrive ainsi par des transitions insensibles à une couleur foncière d'un rouge brunâtre plus ou moins prononcée (Var. ϵ).

Obs. Parfois alors les trois articles basilaires des antennes se montrent presque entièrement noirs, mais le plus souvent on peut reconnaître encore la couleur rouge normale qui s'est assombrie. Les lunules blanches de l'écusson sont moins complètes, et ce dernier offre souvent sur les côtés, après les sinuosités une tache noire.

Il faut probablement rapporter à l'une de ces variations par excès le

Cimex varius, FABR., Entom. Syst. t. 4. p. 93. 63.

Enfin chez quelques individus de nos provinces méridionales la couleur foncière est cendrée ou d'un livide grisâtre, mais le dessus du corps est convert de points enfoncés noirs, qui lui donnent une teinte d'un gris noirâtre, comme chez le *C. tarsata*. Les lunules de l'écusson sont alors moins blanches et moins complètes; et le dernier ou les deux derniers articles des tarsi sont noirs (Var. ζ).

Long. 0^m,0100 à 0^m,0123 (4 l. 1/2 à 5 l. 1/2). — Larg. 0^m,0056 à 0^m,0067 (2 l. 1/2 à 3 l.) aux angles latéraux du pronotum. — 0,0056 (2 1/2). (♂). 0,0070 (3 l. 1/8) (♀) vers la moitié de la longueur du ventre.

Corps ovalaire un peu convexe. *Tête* rétrécie d'arrière en avant, un peu plus longue que large au devant des yeux; planinscule; à peine relevée en rebord étroit sur les côtés; ruguleusement ponctuée; ordinairement noire sur l'épistome; noire sur les côtés externe et interne de chaque joue, avec la partie longitudinale médiane de celle-ci, flave ou d'un rouge incarnat; creusée au côté interne des yeux d'un léger sillon flave livide, lisse; marquée, entre ces sillons, sur la partie postérieure, de points noirs disposés souvent sur deux ou quatre lignes, et laissant parfois une partie du vertex flave ou rouge. *Epistome* ordinairement subparallèle et aussi avancé que les joues. *Antennes* à 1^{er} article variablement aussi grand que le 3^e: le 2^e de moitié ou parfois près d'une fois plus grand que le 3^e: le 4^e un peu plus long et le 5^e, un peu moins long que le 2^e: les trois premiers d'un rouge incarnat: les deux derniers noirs. *Pronotum* élargi un peu en angle rentrant (surtout chez la ♀) jusqu'aux angles latéraux; subarrondi à ceux-ci et débordant les élytres d'une largeur égale à environ le quart de la base d'une corie; sans rebord ou à peine relevé en rebord étroit sur les côtés; sans rebord à la base; à cicatrices ponctuées sur leur partie centrale, imponctuées dans leur périphérie: ruguleusement ponctuée sur le reste de sa surface; coloré et peint comme il a été dit. *Ecusson* presque lisse sur les lunules basilaires, obsolètement ponctué ou pointillé à l'extrémité, assez densément ponctué sur le reste de la surface, et surtout sur les taches noires basilaires; coloré

et peut comme il a été dit. *Cories* ponctuées; colorées comme il a été dit. *Exocorie* à peine prolongée jusqu'à l'extrémité du 5^e arceau ventral. *Membrane* d'un blanc vitreux ou d'un livide mi-cuivreux; peu ou point marquée d'une tache nébuleuse près du côté externe. *Dos de l'abdomen* noir. *Tranche abdominale* flave ou d'un flave d'ocre sur la moitié médiale des segments, noire sur le reste. *Bec* prolongé jusqu'à l'extrémité des hanches postérieures ou un peu plus: soies noires: gaine couleur de chair ou pâle, avec l'extrémité noire. *Repli du pronotum* et celui des *cories* variant du flave pâle au rouge incarnat. *Dessous du corps* peu profondément ponctué sur la poitrine, obsolètement ponctué sur le ventre; d'un blanc flave sur la poitrine, flave ou d'un flave pâle sur le ventre. *Poitrine* marquée d'un point noir au côté externe de chaque cotyle. *Ventre* marqué d'un trait noir, sur les intersections des arceaux de la tranche. *Pieds* d'un rose de chair, avec les cuisses pâles.

Cette espèce est méridionale. Nous l'avons prise en Provence où elle est médiocrement commune.

Obs. Elle se distingue des espèces précédentes par les trois premiers articles de ses antennes ordinairement rouges; par des joues bordées de noir à leur côté interne aussi bien qu'à l'externe; par les angles latéraux de son pronotum subarrondis et moins saillants; par les lunules blanches de la base de son écusson et par les caractères tirés du dernier arceau du ventre du ♂ et de la ♀, caractères qui forcent à reconnaître en elle une espèce particulière et non une variété de l'une des précédentes, avec lesquelles elle a été souvent confondue.

III. S.-G. *Antheminia*.

5. *Carpocoris lynx*; FABRICIUS.

Antennes pâles ou roses sur les trois, premiers articles d'un rouge foncé ou noir sur les deux derniers. *Dessus du corps* glabre; finement et peu profondément ponctué; d'un pâle ou livide verdâtre, avec les *cories* au moins rosâtres. *Tête* noire sur les rebords externe et interne des joues et parée postérieurement de deux bandes formées de point noirs. *Pronotum* obtus ou subarrondi aux angles latéraux et débordant les

élytres d'une largeur égale au sixième de la base d'une corie ; marqué de quatre courtes bandes, en devant, et d'un rebord aux angles latéraux, noirs, tranche abdominale marquée sur les intersections d'une tache ou bande noire, rétrécie de dehors en dedans. Dessous du corps et pieds d'un livide flavescent.

♂ Dernier arceau ventral en demi-cercle un peu élargi ; cilié et échancré en angle très-ouvert à son bord postérieur, caréné et fendu sur la partie postérieure de la ligne médiane, sinué ou entaillé près de cette fente et près des angles postérieurs ; et arqué en arrière entre les sinuosités.

♀ Dernier arceau ventral obtusément arrondi en devant ; élargi en ligne presque droite ou un peu sinuée sur les côtés ; de deux tiers plus large à son bord postérieur que long sur la ligne médiane ; divisé par une ligne transversale en deux moitiés : l'antérieure plus courte ; formée de deux pièces, tronquées chacune derrière la pièce antéro-médiaire de la moitié postérieure et un peu arquées en arrière sur la moitié externe de leur bord postérieur : la moitié postérieure, comme quadrilobée en arrière ; de six pièces : les deux médianes transverses : l'antérieure, presque égale au tiers médiaire de la base de cette moitié postérieure, rétrécie d'avant en arrière.

ETAT NORMAL. *Tête* d'un livide ou flavescent verdâtre, avec le rebord externe et interne de chaque joue, et parée sur toute sa partie postérieure de deux bandes formées de points, noirs. *Pronotum* de la couleur de la tête, avec les calus souvent rosâtre ; paré, en devant, de quatre courtes bandes formées de points noirs : les deux externes naissant chacune des angles de devant, et prolongées à peine jusqu'à la moitié de sa longueur : les deux médianes faisant suite à celles de la tête, non prolongées après les cicatrices ; noir sur le rebord des angles latéraux. *Ecusson* d'un livide ou flavescent verdâtre, avec le bord de son tiers postérieur et souvent les angles latéraux blanchâtres ; marqué à la base, près de la ligne médiane, de deux petits points noirs. *Cories* roses ou rosâtres, avec l'exocorie ou du moins la moitié basilaire de celle-ci pâle ou d'un livide flavescent.

Obs. Dans cet état, les antennes ont ordinairement le 1^{er} article d'un livide verdâtre : les 2^e et 3^e d'un flave pâle ou rosâtre : le 4^e rose ou en partie noir : le 5^e en majeure partie rouge, brun ou noirâtre ; mais ces couleurs varient.

Variations.

Quand la matière colorante a été peu abondante, les points de la tête sont presque tous concolores : le rebord latéral et les sutures génales sont presque les seules parties noires. Le pronotum est uniformément d'un livide ou flavescent légèrement verdâtre, avec le rebord des angles latéraux noirs. Les bandes antérieures ont disparu, ou le segment ne montre que de faibles traces des bandes latérales ; partout ailleurs les points sont concolores. L'écusson est de la couleur du pronotum et offre à peine des traces des points ou taches basilaires, les cories sont d'un flave verdâtre, comme l'écusson. La tranche abdominale est de même couleur et les taches noires constituent, près du bord latéral des intersections, une tache presque ocellée, non prolongée jusqu'à la moitié de sa largeur (Var. β).

Obs. Les antennes sont alors tantôt comme dans l'état normal, tantôt les 2^e, 3^e et 4^e articles sont d'un rouge carné et le dernier en majeure partie noir.

Quand au contraire la matière colorante a été plus abondante, la tête est rose en partie ou en totalité, les deux bandes génales sont plus larges et plus noires ; la bande latérale du devant du pronotum s'unit avec le rebord noir des angles latéraux, ou d'autres fois les quatre bandes antérieures deviennent moins distinctes ; la moitié postérieure du pronotum se montre plus verdâtre ou rosée ; l'écusson est plus foncé sur la tache basilaire ; il montre au lieu de deux petits points quatre taches basilaires noirâtres, ou formés par des points noirs, plus ou moins distincts. Les cories sont plus roses, avec la base seule de l'exocorie pâle ; les intersections de la tranche abdominale sont souvent noires jusqu'à leur bord interne (Var. γ).

Obs. Dans cet état, les antennes se rapprochent tantôt de l'état normal, tantôt elles sont d'un livide verdâtre et flavescent sur le 1^{er} arti-

cle, d'un rouge carmin sur tous les autres; tantôt enfin les 2^e, 3^e et 4^e articles sont d'un rouge carmin et le 5^e noir.

Cimex lynx. FABR., Entom. Syst. t. IV. p. 110. 118. — Id. Syst. Rhyng. p. 168. 68. — WOLFF, Icon. Cimic. p. 100. 94. pl. X. fig. 94 (non reconnaissable).

Pentatoma lynx. PANZ., Faun. Germ. 113. 8. — GORSKI, Analect. Entom. p. 90. 54.

Pentatoma helianthem. (L. DUFOUR).

Carpororis pusio. KOLENAT., Melet. Entom. t. IV. p. 48. 172. pl. XVI. fig. 39.

Mormidea lynx. FIEBER, Eur. Hemipt. p. 336. 4.

Mormidea pusio. FIEBER, Eur. Hemipt. p. 336. 5.

Long. 0^m,0078 à 0^m,0084 (3 l. 1/2 à 3 l. 3/4). — Larg. 0^m,0048 à 0^m,0056 (2 l. 1/8 à 2 l. 1/2) aux angles latéraux du pronotum, un peu plus vers le 3^e arceau ventral.

Corps brièvement ovale; pen convexe. *Tête* rétrécie d'arrière en avant, subsinuée sur la seconde moitié de ses côtés; plus longue que large au devant des yeux; subruguleusement ponctuée; pen convexe; colorée et peinte comme il a été dit. *Epistome* rétréci en devant; généralement un peu moins avancé que les Jones. *Antennes* brièvement pubescentes; à 2^e article de moitié et parfois du double plus grand que le 3^e: le 4^e ordinairement à peine moins long que le 5^e; celui-ci, à peine aussi long ou à peine plus long que le 5^e; colorées comme il a été dit; à tubercule antennifère à peine marqué d'un point noir à son côté externe. *Pronotum* élargi en ligne presque droite jusqu'aux angles latéraux; émonné ou subarrondi à ceux-ci et débordant les élytres d'une largeur égale au sixième ou au cinquième de la base d'une corie; chargé d'un calus prononcé, suivi à son côté interne d'une fossette très-marquée; déprimé vers la moitié de ses bords latéraux; à cicatrices imponctuées ou ponctuées seulement sur leur partie centrale; marqué sur le reste de sa surface de points peu profonds; coloré et peint comme il a été dit. *Ecusson* sinué en angle rentrant très-ouvert, ordinairement vers les deux cinquièmes de sa longueur; en ogive étroite à l'extrémité; aussi large environ qu'une corie, vers l'angle postéro-interne de celles-ci; chargé d'une tuméfaction basilaire prolongée au moins jusqu'aux deux cinquièmes; assez faiblement rugueux et ponctué sur celle-ci,

presque lisse ou peu ponctué vers l'extrémité; ordinairement creusé, près de celle-ci, d'un point fossette; coloré et peint comme il a été dit. *Cories* assez finement ponctuées; colorées comme il a été dit. *Exocorie* prolongée jusqu'à l'extrémité du cinquième arceau ventral. *Membrans* d'un blanc vitreux ou d'un livide mi-cuivreux; à cicatrice noire. *Dos de l'abdomen* noir. *Tranche marginale* débordant assez largement les élytres; colorée comme il a été dit. *Bec* prolongé jusqu'aux hanches postérieures; d'un livide flavescent, avec l'extrémité et les soies, noires. *Dessous du corps* d'un livide blanchâtre, flavescent ou légèrement verdâtre; peu profondément ponctué sur la poitrine, plus obsolètement sur le ventre: en partie, concolore, mais parfois en partie noir sur la poitrine. *Repli du pronotum* et des élytres variant du livide verdâtre au flave pâle ou rosat. *Poitrins* marquée d'un point noir au côté externe de la base des cotyles. *Ventre* plus large vers le 3^e arceau de sa tranche, que le pronotum à ses angles latéraux; faiblement denté sur les côtés; marqué d'une petite tache noire à l'angle postérieur de ces dents. *Pieds* d'un livide flavescent, souvent avec l'extrémité des tibias et des tarsi rose ou rosat: cuisses ordinairement marquées d'un point noir vers les deux tiers de leur côté antérieur.

Cette espèce est principalement méridionale; mais on la trouve aussi quelquefois dans les environs de Lyon.

Obs. Elle se distingue des précédentes par sa taille moins avantageuse; par son pronotum offrant généralement vers les deux cinquièmes seulement de sa longueur les sinuosités latérales: par le tubercule antennifère offrant à peine un point noir, au lieu d'une ligne, à son côté externe; par sa tranche abdominale marquée aux angles externes de ses arceaux d'une tache non prolongée jusqu'à son côté interne ou d'une bande rétrécie de dehors en dedans; par les angles latéraux de son pronotum débordant peu la base des cories: par les caractères tirés du dernier arceau ventral du ♂ et de la ♀.

IV. (S.-G. *Dolycoris*).

6. *Carpocoris verbasel*; DE GEER.

Antennes annelées de blanc et de noir. *Dessus du corps* hérissé de poils

fins sur la tête, le pronotum et l'écusson; marqué de points enfoncés bruns; ordinairement rosâtre sur les cories, sur la moitié postérieure du pronotum et parfois sur la tuméfaction de l'écusson, d'un livide flavescens, testacé ou brunâtre sur le reste, avec l'écusson d'un blanc flavescens, à l'extrémité. Pronotum obtus et débordant peu les cories à ses angles latéraux, à rebord latéral brièvement noir avant ces angles. Tranche abdominale entrecoupée de blanc flave et de noir. Pieds hérissés de poils. Tarses noirs annelés de blanc.

♂ Dernier arceau ventral obtusément arrondi en devant, élargi d'avant en arrière; échancré en angle très-ouvert à son bord postérieur; cilié et bissinué de chaque côté, entre la ligne médiane et ses angles postéro-externes; une fois au moins plus large à son bord postérieur que long sur sa ligne médiane; chargé, de chaque côté, d'une lame longitudinale relevée en demi-cercle, aboutissant au côté interne de la sinuosité juxta-latérale.

♀ Dernier arceau ventral obtusément arrondi en devant, élargi sur les côtés en ligne presque droite; une fois au moins plus large à son bord postérieur que long sur sa ligne médiane; divisé par une ligne transversale en deux moitiés; l'antérieure, de deux pièces un peu obtusément arquées en arrière chacune à leur bord postérieur: la moitié postérieure comme quadrilobée postérieurement; de six pièces: la médiane antérieure à peine plus large que le cinquième de la base de cette moitié.

Cimex verbasci. DE GREY., Mém. t. III. p. 257. 4. pl. XIV. fig. 8.

Cimex baccarum. FABR., Syst. entom. p. 745. 83. — Id. entom. syst. t. IV. p. 117. 144. — Id. syst. Rhyng. p. 172. 93. — SCHRANK., Enum. p. 272. 525. — Id. FAUN. BOIC. t. II. p. 74. 1107. — PANZ., FAUN. GERM. 33. 20. — WOLFF., Icon. cimic. p. 60. 87. pl. VI. fig. 57. — FALLÉN., Monog. cimic. p. 48. 13. — Id. Hemipt. suec. p. 29. 13. — ZETTERST., FAUN. INS. LAPON. p. 464. 5. — Id. INS. LAPP. p. 260. 6. — BURMEIST., Handb. t. II. p. 269. 13. — RAMB., FAUN. ANDAL. t. II. p. 124. 10.

Pentatomia baccarum. LATR., Hist. nat. t. XII. p. 193. 31. — HAHN., WANZ. t. II. p. 63. pl. L. fig. 152. — L. DUFOUR, Rect. p. 158. 8. — BLANCH. Hist. nat. t. III. Hemipt. p. 150. 13. — SAHLB., Geoc. fenn. p. 26. 1. — FLOR. Rhyngch. livl. t. I. p. 137. 8. — GEMM., Bulet. de la Soc. de la Mos. t. 9. p. 203. 79.

Carpocoris baccarum. KOLENAT., Melet. entom. t. IV. p. 53. 481.

Pentaloma verbasci. DALLAS, List. Hemipt. l. I. p. 235. 7. — DOHRN. (A), Catal. p. 15. — BAERENSPR., Catal. p. 4.
Mormidea baccarum. FIEBER, Eur. Hemip. p. 335. 1.

ETAT NORMAL. *Tête* grisâtre ou d'un fauve cendré ; marquée de points noirs, avec l'épistome et parfois la partie médiane jusqu'aux vertex plus pâle ou peu ponctuée de noir. *Pronotum* grisâtre en devant, rosâtre sur ses deux tiers postérieurs, marqué de points noirs, au moins près des bords latéraux : ceux-ci, blanchâtres sur leur tranche. *Écusson* grisâtre ou d'un gris flavescent, et marqué de points bruns à la base, d'un blanc flavescent et à peine pointillé de brun à son extrémité. *Cories* rosâtres. *Tranche abdominale* flave sur le tiers médiane ou un peu plus des arceaux, noire sur le reste.

Variations.

Quand la matière colorante a été peu abondante, la teinte générale est plus grisâtre ou moins rosâtre ; la tête est moins foncée et présente sur l'épistome et jusqu'au vertex une bande longitudinale plus pâle ; la moitié postérieure du pronotum et parfois l'écusson dont l'extrémité est plus pâle ont une couleur foudrière d'un flave pâle.

Quand au contraire la matière colorante s'est développée en liberté, la tête est noire et la teinte générale des autres parties est d'un fauve ou grisâtre rosâtre, sauf l'extrémité de l'écusson qui est d'un blanc flavescent.

Avec un développement plus considérable de la matière colorante, la couleur passe au gris ou rosâtre foncé ou noirâtre, comme chez les variétés les plus obscures de la *lunula*.

Long. 0^m,0112 à 0^m,0123 (♂ l. à ♀ l. 1/2). — Larg. 0^m,0051 à 0^m,0056 (2 l. 1/4 à 2 l. 1/2) aux angles latéraux du pronotum.

Corps ovalaire ; peu convexe. *Tête* subtriangulaire à peu près aussi longue que large au devant des yeux ; planiuscule ; sans rebord ; hérissée de poils livides ; marquée de points enfoncés bruns ou noirs, plus petits et plus serrés que sur le reste du corps ; co-

lorée comme il a été dit. *Epistome* rétréci en devant, à peine aussi avancé que les joues. *Antennes* à 1^{er} article un peu moins long que la moitié du 2^e : celui-ci de deux tiers plus long que le 3^e : les 4^e et 5^e épaissis : le 4^e ordinairement de la grandeur du 2^e, un peu plus long que le 5^e : le 1^{er} d'un blanc flavescents, souvent marqué d'un trait brunâtre à son côté interne : les suivants, d'un blanc flavescents à la base, noirs à l'extrémité. *Pronotum* élargi en ligne à peu près droite jusqu'aux angles latéraux. *Pronotum* à côtés un peu relevés en un rebord tranchant, et offrant près ce rebord une très-légère ligne élevée et parallèle ; à angles latéraux un peu anguleux, en ligne courbe en devant et en ligne droite en arrière, et débordant à peine les élytres : sans rebord à la base ; hérissé de poils livides ; à cicatrices en partie seulement lisses ; marqué sur le reste de sa surface de points enfoncés noirs ; coloré comme il a été dit. *Ecusson* offrant des sinuosités vers la moitié ou les trois cinquièmes des côtés ; à peine plus large que la moitié du bord postérieur d'une corie vers l'angle postéro-externe de celles-ci ; marqué de points enfoncés noirs ; hérissé de poils livides ; coloré comme il a été dit ; avec la partie postérieure d'un blanc flavescents ; ordinairement chargé en devant d'une tuméfaction suivie d'une dépression transverse vers les deux cinquièmes ; souvent sillonné sur une partie de la moitié postérieure de sa ligne médiane. *Cories* glabres ; marquées de points enfoncés noirs ou obscurs ; colorées comme il a été dit. *Exocorie* prolongée au moins jusqu'à l'extrémité du 5^e arceau ventral ; souvent sinuée près de son angle postéro-externe. *Membrane* hyaline ou plus souvent à teinte mi-cuivreuse ; à cicatrice flave à la base, noire postérieurement. *Dos de l'abdomen* noir. *Tranche abdominale* d'un flave pâle sur la moitié médiane au moins de la longueur des arceaux, avec l'extrémité de ceux-ci, noire. *Repli du pronotum* et celui des *élytres* ordinairement d'un blanc flavescents ou d'un flave cendré. *Dessous du corps* d'un blanc sale, flavescents ou à teinte orangée. *Poitrine* marquée d'un point noir au côté externe de chaque cotyle. *Ventre* à peine aussi large vers le 3^e arceau de sa tranche que le pronotum à ses angles latéraux ; parsemé de points enfoncés noirs ; explané sur les côtés et marqué d'une petite tache noire, aux angles antérieurs et postérieurs des arceaux de la tranche. *Stigmates* noirs. *Pieds* de la couleur du ventre ; hérissés de poils livides ; ponctués

de noir. *Tarses* noirs à 1^{er} et 3^e articles en majeure partie noirs : le 2^e en majeure partie d'un blanc sale ou flavescent.

Cette espèce est commune dans toute la France, sur les *verbascum* les *thapsus*, etc.

Obs. Elle se distingue sans peine des précédentes, par les poils fins, dont la partie antérieure du dessus de son corps est hérissée; par ses antennes annelées de blanc et de noir; par ses cories sinuées près de leur angle postéro-externe, etc. A l'exemple de MM. Dallas, Dohrn et Baerensprung, nous avons restitué à cette espèce le nom de *verbasci* imposé par de Geer, qui le premier l'a décrite d'une manière reconnaissable.

Genre *Peribalus*, PERIBALE; Mulsant et Rey.

CARACTÈRES. *Deuxième article des antennes* à peine aussi long ou plus long que le 3^e; les 4^e et 5^e notablement plus longs. *Tête* arrondie ou subarrondie en devant; à peine plus longue que large au devant de ces organes. *Epistome* d'un cinquième moins long que les jones et enclou par elles. *Tranche abdominale* débordant les élytres; entrecoquée de noir et de couleur claire. *Dos de l'abdomen* noir.

1. *Peribalus vernalis*; Wolff.

Antennes à 1^{er} article pâle : les autres roses, avec la partie médiane des deux derniers articles, noire; le 2^e à peine plus long ou aussi long que le 3^e. *Dessus du corps* à couleur foncière variant du flave au fauve, marqué de points bruns qui lui donnent une teinte d'un flave ou fauve brunâtre : rebord latéral du pronotum et extrémité de l'écusson blancs : le dernier, parfois rosat. *Pronotum* élargi presque en ligne droite; déprimé sur les côtés avant les angles latéraux; débordant à ceux-ci les élytres d'un quart de la largeur de la base d'une corie. *Ventre et pieds* d'un flave pâle ou blanchâtre : le premier, explané sur les côtés : les seconds ponctués de noir. *Repli des joues* extérieurement bordé d'une ligne de points noirs.

♂ Dernier arceau ventral en demi-cercle, assez faiblement échancré en arc à son bord postérieur; une fois environ plus large à ce bord

que long sur la ligne médiane, souvent un peu relevé en carène sur celle-ci, entaillé en angle aigu à l'extrémité de cette dernière, et bi ou triséqué de chaque côté entre ladite entaille et chaque angle postéro-externe.

♀ Dernier arceau ventral obtusément arrondi en devant, élargi en courbe rentrante de chaque côté; une fois plus large à son bord postérieur que long sur la ligne médiane; divisé par une ligne transversale en deux parties presque égales: l'antérieure, à peine plus courte, formée de deux pièces principales, paraissant séparées par une pièce linéaire: la postérieure, de six pièces: les deux médianes transverses: l'antérieure plus grande.

ETAT NORMAL. *Dessus du corps* fauve, marqué de points enfoncés bruns, d'une teinte ordinairement plus foncée ou noirâtre sur la tête et au devant des angles latéraux du pronotum: rebord de ce dernier blanc: extrémité de l'écusson d'un blanc flave ou d'un rouge orangé. *Antennes* à 1^{er} article d'un blanc flavescent: les 2^e et 3^e roses: le 4^e rose sur les deux cinquièmes basilaires et le 6^e apical de sa longueur, noir sur le reste: le 5^e rose sur les deux septièmes basilaires, noir sur le reste, ou avec la pointe pâle.

Variations.

Quand la matière colorante a été moins abondante, la couleur foncière est flave, le 4^e article des antennes n'a qu'une tache noire au lieu d'avoir un anneau: le 5^e article est souvent rose ou blanchâtre à l'extrémité sur le 6^e ou 7^e de sa longueur.

Quand au contraire la matière colorante a abondé, la couleur foncière est fauve: la tête et les côtés du pronotum, au devant des angles latéraux et en dedans du rebord sont noirâtres. Le 4^e article des antennes est complètement annelé de noir et le 5^e est noir sur ses cinq derniers septièmes.

Cimex vernalis. WOLFF, Icon. Cimic. p. 140. 135. pl. XIV. fig. 135. — FALLÉN, Monog. Cimic. p. 48. 14. — Id. Hemipt. succ. p. 30. 14. — FIEBER, Eur. Hemipt. p. 339. 1.

Pentatoma vernalis. HAHN, Wandz. t. II. p. 64. pl. L. fig. 153. — SAHLB. Monog. Geoc. fenn. p. 26. 2. — GORSKI, Analact. Entom. p. 88. 49.

Pentatoma vernalis. PANZ., FAUN. Germ. 143. 6 (mais non la figure). — FLOR, Rhyneh. Livl. t. I. p. 135. 4.
Carpocoris vernalis. KOLEN., Melet Entom. t. IV. p. 52. 179.

Long. 0^m,0081 à 0^m,0095 (3 l. 2/3 à 4 l. 1/4). — Larg. 0^m,0045 à 0^m,0056 (2 l. à 2 l. 1/2) aux angles latéraux du pronotum, un peu moins dans la plus grande largeur de l'abdomen.

Corps glabre; ovulaire; peu convexe. *Tête* subarrondie en devant; au moins aussi longue au devant des yeux que large entre ces organes; sans rebord; planiuscule; marquée de points enfoncés bruns ou noirs très-rapprochés; rayée d'un sillon lisse pâle et imponctué au côté interne des yeux; à couleur foncière variant du flave au fauve. *Epistome* rétréci en devant, d'un cinquième plus court que les joues; enclos par elles. *Antennes* brièvement pubescentes; colorées comme il a été dit; à 2^e article ordinairement à peine aussi long que le 3^e: le 4^e ou le 5^e variablement le plus long. *Pronotum* élargi en ligne presque droite ou faiblement en courbe rentrante vers le niveau des cicatrices, sur les côtés; subarrondi aux angles latéraux et débordant la base des élytres d'une largeur ordinairement égale au quart de la base d'une corie; à calus plus ou moins faible et ordinairement en forme de point tuberculeux: à fossette ne dépassant pas ordinairement le niveau antérieur du calus: déprimé sur les côtés au devant des angles latéraux: à cicatrices peu nettement limitées; offrant à peine les traces d'un sillon transverse; ponctué et coloré comme il a été dit. *Écusson* offrant les sinuosités latérales ordinairement vers les quatre septièmes de sa longueur; à peine aussi large que la moitié du bord postérieur d'une corie, vers l'angle postéro-interne de celles-ci; lisse et d'un flave blancbâtre ou d'un flave rouge orangé à l'extrémité; coloré et ponctué sur le reste comme il a été dit. *Cories* colorées et ponctuées comme l'écusson: exocofie prolongée ordinairement jusqu'à l'extrémité du 5^e arceau ventral. *Membrane* d'un livide fauve: cicatricelle brune, extérieurement bordée d'une ligne blancbâtre. *Dos de l'abdomen* noir. *Tranche abdominale* débordant les élytres; flave ou d'un rouge flave sur le quart ou le tiers médiaire de ses arceaux, noire sur le reste. *Bec* prolongé jusqu'aux hanches postérieures: d'un blanc flave, avec l'extrémité

noire. *Pièces prébasillaires* tronquées perpendiculairement à leur partie antérieure et souvent relevées en une petite dent à leur angle antéro-inférieur. *Dessous du corps* d'un flave pâle, parfois rosat sur le ventre; ponctué, avec la région médiane du ventre lisse : les points ordinairement en partie bruns ou noirâtres sur la poitrine, constituant sur le ventre, six rangées longitudinales de taches noires : celle-ci marquée en outre d'un point plus gros au côté externe de chaque cotyle. *Ventre* explané sur sa tranche et marqué d'une tache noire aux angles de celle-ci. *Repli des joues* extérieurement bordé d'une rangée de points noirs. *Repli du pronotum* et *repli des cories*, d'un flave pâle ou d'un flave rosat, le second au moins ordinairement ponctué de brun. *Pieds* d'un flave pâle ou livide; parfois d'un rosat pâle; marqués de points noirs : cuisses ordinairement notées de deux points noirs vers les deux tiers de leur côté antérieur.

Cette espèce est commune dans toutes les parties de la France. On la trouve sur les ombellifères, sur les bouillons-blancs, sur diverses autres plantes, sur les chênes et différentes autres espèces d'arbres.

M. Fieber a décrit sous le nom de *Cimex distinctus* (Meyer-Dür), une espèce qu'on pourrait caractériser ainsi :

Antennes à 1^{er} article pâle : les suivants, roses : le 5^e le plus souvent noir des deux aux cinq septièmes : le 2^e ordinairement au moins aussi long que le 3^e. *Dessus du corps* à couleur foncière d'un flave pâle ou légèrement verdâtre, marqué de points bruns. *Pronotum* élargi en courbe rentrante sur les côtés, à angles latéraux débordant les élytres du quart ou de la moitié de la base d'une corie ; à rebord latéral blanc ; peu ou point déprimé près de ce bord. *Ecusson* ordinairement concolore à l'extrémité. *Ventre* et *pieds* d'un flave blanchâtre : le premier non explané sur les côtés : les seconds peu ou point ponctué de noir.

♂ et ♀ comme chez le *vernalis*.

Obs. Dans le nord ou les parties tempérées de la France, le *vernalis* a ordinairement une couleur foncière fauve en dessus. Dans notre Midi, il affecte généralement une teinte plus pâle, d'un flave testacé ou cendré et marqué de points noirs ou bruns qui lui donnent une teinte légèrement verdâtre ; souvent il se montre en outre brun ou noirâtre

sur la tête, surtout sur la moitié antérieure et sur les côtés du pronotum, en dedans du rebord latéral blanc. La poitrine et les pieds sont peu ou pas ponctués de brun; les antennes ont le 4^e article entièrement rose et le 5^e rose ou pâle sur les deux septièmes ou un peu moins de l'extrémité; quelquefois même le 5^e article est entièrement rose.

Mais là ne se bornent pas les modifications que subit l'espèce. Le pronotum s'élargit en courbe rentrante plus sensible de ses angles antérieurs à ses angles latéraux; il se montre peu ou point déprimé au devant de ceux-ci; il débordé plus sensiblement la base des élytres; l'écusson n'est souvent pas plus pâle à l'extrémité; le ventre n'est pas ou est peu explané sur les côtés.

Dans les parties plus méridionales de la France et en Corse, on trouve des individus chez lesquels les angles latéraux du pronotum débordant la base des élytres de la moitié environ de la largeur de la base d'une corie; dans ce cas, la courbe rentrante des bords latéraux du pronotum est plus sensible; les côtés de ce segment sont peu ou point déprimés, et la fossette située au côté interne du calus, s'avance jusque vers le sinus de la courbe des côtés.

Mais souvent chez ces individus l'écusson est aussi plus pâle ou d'un flave pâle, et l'on passe par des variations si insensibles à toutes les autres modifications entre toutes ces variations extrêmes de couleur ou de formes, qu'il est difficile de trouver un caractère capable de séparer nettement ces deux espèces, à part la couleur du 4^e article des antennes, qui elle-même est variable. Ordinairement le ventre est explané sur sa tranche, chez les variétés foncées et ne l'est pas sur les variétés pâles; mais ce caractère même n'est pas constant.

Enfin, nous avons reçu de M. Parris des individus, provenant de Bône en Algérie, dont les côtés du pronotum sont d'un brun noir, en dedans de la tranche rosâtre ou rougeâtre, que cette partie obscure rétrécit davantage aux angles latéraux.

Tous ces exemplaires ont des caractères sexuels identiques et semblent indiquer que le *P. distinctus* n'est qu'une variété du *vernalis*.

Peribalus inclusus ; DONN. Antennes à 1^{er} article pâle : les suivants roses : le 2^e d'un quart plus grand que le 3^e. Desus du corps d'un

céphalé flavescents marqué de points bruns ou noirs : rebord du pronotum et extrémité de l'écusson blancs. Pronotum élargi en ligne droite jusqu'aux angles latéraux : ceux-ci débordant à peine la base des élytres. Tranche abdominale d'un flave pâle sur plus des deux tiers médiaux des arceaux, ponctuée de noir sur les intersections. Repli des joues ponctué de noir. Ventre et pieds d'un blanc flave : le premier, non explané sur les côtés, n'offrant pas ou offrant à peine les traces des rangées de taches formées de points noirs : les pieds sans taches.

Pentatoma inclus. A. DOWN. Stett. Entom. Zeit. 1860. p. 103.

Long. 0^m,0081 (3 l. 3/4). — Larg. 0^m,0045 (2 l.) aux angles du pronotum.

Patrie : Sarepta.

Obs. Cette espèce, qui est bien distincte, semble par la longueur plus grande du 2^e article des antennes, faire le passage des Péribaldiés aux Dryocores, dont elle se distingue par sa tête plus arrondie en devant, et par son épistome enclos par les joues.

Genre *Dryocoris*, DRYOCORE (1).

CARACTÈRES. *Antennes à 2^e article à peine plus long que le 3^e. Tête arrondie ou subarrondie en devant. Epistome à peine moins long que les joues et non enclos par elles. Tranche abdominale entrecoupée de noir et de blanc. Dos de l'abdomen noir.*

1. *Dryocoris sphaclatus* ; FABRICIUS.

Tête obtusément arrondie ou subéchancrée en devant. Epistome à peine moins avancé que les joues et non enclos par elles. Antennes blanches à la

(1) M. Amyot en citant, comme synonyme de son *Dryocoris*, le *Cimex sphaclatus* de Fabricius, avait peut-être sous les yeux notre *Peribalus vernalis* ; mais le nom de *Holcostethus* donné par M. Fieber, est si dur à prononcer, que nous avons préféré adopter le nom de l'auteur français.

base et noires à l'extrémité des quatre derniers articles : le 1^{er} à peu près égal au 3^e : le 5^e le plus long. Dessus du corps densément ponctué de brun bronzé, avec la couleur foncière variant du cendré au gris brun ; rebord latéral du pronotum, deux cinquièmes basilaires du bord externe de l'exocorie, un point au côté interne de chaque stigma et une lunule à l'extrémité de l'écusson, blancs. Tranche abdominale entrecoupée de blanc et de noir. Ventre et pieds d'un livide flavescent roussâtre, ponctués de noir.

♂ Dernier arceau du ventre arrondi en devant, un peu élargi sur les côtés ; de deux tiers plus large en arrière que long sur la ligne médiane ; caréné sur celle-ci ; cilié à son bord postérieur, en angle rentrant très-ouvert et offrant à peine une légère sinuosité sur chaque moitié de ce bord.

♀ Dernier arceau ventral obtusément arrondi en devant, élargi en corbe rentrante sur les côtés ; une fois plus large à son bord postérieur que long sur sa ligne médiane, divisé par une ligne transversale bisinuée, en deux moitiés : l'antérieure de deux pièces : la postérieure de six : les deux médiales plus larges que longues : l'antérieure plus grande, de moitié plus longue que la postérieure, rétrécie d'avant en arrière : la seconde en parallélograme transverse.

Cimex sphaelatus. FABR., Entom. Syst. t. IV. p. 120. 156.— Id. Syst. Rhyng. 175. 103.— WOLFF, icon. cimic. p. 101. 95. pl. X. fig. 95.— RAMB. Faun. de l'Andal. t. II. p. 122. 7.

Cimex lyax. PANZ. Faun. Germ. 33. 17.— LATR., Hist. nat. t. XII. p. 193. 33.

Pentatoma baccarum. AMYOT et SERVILLE, Hemipt. p. 132. 6?

Pentatoma annulata. MULS et REY, ann. de la Soc. Linn. de Lyon, 1850-52. p. 86.— Id. MULS. opusc. entom. t. I. p. 105.

Pentatoma sphaelata. DALLAS, List. Hemipt. p. 236. 8.— GORSKI, Analect. entom. p. 89. 50.

Holcostethus sphaelatus. FIEBER, Eur. Hemipt. p. 334.

Pentatoma sphaelatum. FLOR. Rhyng. liv. t. I. p. 134. 3.

Variations.

Quand la couleur foncière du dessus du corps a été moins abondante, il est cendré ou d'un cendré légèrement fauve. Quand au contraire elle a abondé, le dessus du corps est d'un gris brun ou brun rosâtre, et

les points noirs lui donnent une teinte plus foncée ; la partie pâle du segment de la tranche abdominale ne s'étend que jusqu'à la moitié du segment au lieu d'être transversale, et le repli du pronotum et celui des élytres sont ponctués de noirs. Souvent alors, par contre, le rebord latéral du pronotum et celui des deux cinquièmes antérieurs de l'exocorie sont plus blancs et moins restreints.

Long. 0,0084 à 0,0095 (31. 3/4 à 41. 1/4). Larg. 0,0051 à 0,0056 (21. 1/4 à 21. 1/2) aux angles latéraux, faiblement plus large vers la moitié de l'abdomen.

Corps ovulaire ; faiblement convexe. *Tête* obtusément arrondie en devant, un peu échancrée dans le milieu de son bord antérieur ; presque sans rebord ; planiuscule, à peine plus saillante sur l'épistome ; subdéprimée sur chaque jone ; rayée d'un sillon juxta-oculaire pâle ; densément marquée de points enfoncés d'un brun noir : intervalles des points tantôt à peu près de même couleur, tantôt cendrés ou d'un cendré fauve. *Epistome* graduellement est assez faiblement rétréci d'arrière en avant, variablement un peu moins ou aussi avancé que les joues, non encloué par elles. *Antennes* brièvement pubescentes ; à 1^{er} article le plus court ; le 2^e ordinairement à peine plus grand que le 3^e ; le 4^e d'un tiers plus long que celui-ci : le 5^e le plus grand : le 1^{er}, d'un blanc livide ou noir à l'extrémité : les autres blancs à la base et noirs à l'extrémité : la partie blanche couvrant les trois quarts basilaires sur la 2^e, plus courte sur les autres, réduite au quart ou au 5^e de la longueur sur le dernier. *Pronotum* élargi en ligne à peu près droite jusqu'aux angles latéraux, qui sont obtusément anguleux et débordent les élytres souvent à peine de la largeur de la base de l'exocorie ; muni latéralement d'un rebord subconvexe blanc : ordinairement déprimé près de ce rebord ; à périphérie des cicatrices indiquées par une ligne d'un livide roussâtre ; marqué sur le reste de sa surface de points enfoncés d'un brun bronzé, avec les intervalles tantôt presque de même couleur, tantôt plus pâles. *Ecusson* offrant les sinuosités latérales vers les quatre septièmes de sa longueur ; arrondi à l'extrémité, un peu plus large que la moitié du

bord postérieur d'une corie. vers l'angle postéro-externe de celle-ci; ponctué et coloré comme le pronotum; marqué d'un point calleux blanc, assez petit, au côté interne de chaque stigma; noté souvent de nne on trois autres taches blanchâtres, plus petites, liées à la base; paré à l'extrémité d'une lunule blanche, couvrant le septième postérieur de sa longueur. *Cories* ponctuées et colorées comme l'écusson, avec les deux cinquièmes basilaires du bord externe de l'exocorie, blanc: celle-ci, prolongée jusqu'à la moitié du 3^e arceau ventral. *Membrane* d'un livide tirant sur le fauve cuivreux; marquée d'une tache brune à l'angle antéro-interne. *Dos de l'abdomen* noir. *Tranche abdominale* débordant plus ou moins les élytres; d'un blanc flavescant sur le tiers médiaire de chaque segment, noire sur chacun des tiers antérieur et postérieur. *Bec* prolongé jusqu'à l'extrémité des hanches postérieures. *Dessous du corps* marqué, sur le dessous de la tête et sur la poitrine de points noirs ou bruns, ordinairement plus gros et plus nombreux sur le repli des joues et sur les côtés de l'antépectus, qui, par là, paraissent parfois noirs ou noirâtres. *Poitrine* marquée d'un point noir au côté externe de chaque cotyle. *Repli du pronotum* étroit, blanc, marqué d'une tache noire sur les angles latéraux. *Repli des cories* à peine prolongé après le bord postérieur du postpectus; d'un blanc livide. *Ventre* non explané sur les côtés; d'un livide flavescant roussâtre ou rosat, marqué de points plus petits, en partie concolores, en partie noirs, et constituant des sortes de taches; noté, sur les côtés, d'une tache noire aux angles antérieur et postérieur des arceaux de la tranche. *Pieds* livides ou d'un livide blanchâtre ou roussâtre; ponctués de noir: extrémité des tibias, partie au moins des 1^{er} et 3^e articles des tarsi obscurs ou noirâtres.

Cette espèce n'est pas rare dans la plupart des provinces de la France.

Obs. Elle varie assez faiblement par la teinte du dessus du corps.

Elle se distingue des *Carpocores*, par sa tête arrondie en devant; par le 2^e article des antennes à peine plus long que le 3^e; du *Per. vernalis* par son épistome à peu près aussi avancé que les joues et non enclos par elles; par ses antennes annelées de blanc et de noir; par son écusson marqué d'un point blanc au côté interne des stigmas, et marqué d'une lunule blanche à son extrémité.

Elle s'éloigne des Pentatomates, par ses cotyles marqués d'un point noir: par sa tranche abdominale entrecoupée de noir et de couleur claire.

DEUXIÈME RAMEAU.

LES PENTATOMATES.

CARACTÈRES. *Poitrine* n'offrant pas une tache punctiforme noire, au côté externe de chaque cotyle. *Pronotum* à sinuosités latérales situées au moins vers les trois cinquièmes de la longueur de ses côtés. *Tranche abdominale* non alternée de noir et de couleur pâle sur chaque arceau.

Ventre	non avancé en saillie obtuse à sa partie antéro-médiane, et non chargé d'une carène sur la ligne médiane.	Tranche abdominale en partie noire et presque uniformément marquée de points noirs.	Tranche abdominale, noire à son côté interne, uniformément verte ou pâle sur sa moitié externe au moins. Tête subtriangulaire. Epistome parallèle, non enclos par les joues.	<i>Pentatoma.</i>
			Tranche abdominale presque uniformément marquée de points noirs sur un fond pâle. Tête subarrondie en devant. Epistome presque enclos par les joues.	<i>Palomena.</i>
			Tranche abdominale de couleur verte ou pâle, marquée d'un seul point noir à l'angle postéro-externe des arceaux. Bec à peine plus longuement prolongé que le bord postérieur des hanches intermédiaires. Epistome enclos ou à peu près par les joues.	<i>Brachynema.</i>
			avancé en saillie obtuse à sa partie antéro-médiane, et souvent chargé sur la ligne médiane d'une carène plus ou moins sensible. Bec prolongé au moins jusqu'aux hanches postérieures. Epistome subparallèle aussi avancé que les joues. Tranche abdominale verte, marquée d'un point noir à l'angle postéro-externe des arceaux.	<i>Nezara.</i>

Genre *Pentatoma*, PENTATOME; Olivier.

Olivier, Encycl. méth. t. IV. p. 25.

CARACTÈRES. *Ventre* non avancé en saillie obtuse à sa partie antéro-médiane; non chargé d'une carène longitudinale sur la ligne médiane;

obtus on tronqué à sa partie antéro-médiaire. *Tête* subtriangulaire. *Epistome* parallèle, à peu près aussi avancé que les joues. *Antennes* à 2^e article d'un tiers au moins plus long que le 3^e. *Tranche abdominale* débordant peu les élytres, noire à son bord interne, de couleur uniformément verte ou pâle au moins sur sa moitié externe, c'est-à-dire non marquée d'un point noir à l'angle postéro-externe de ses segments. *Dos de l'abdomen* noir.

1. *Pentatoma juniperina*; LINNÉ.

Tête subtriangulaire, ordinairement un peu échancrée en devant. *Epistome* un peu moins long que les joues. *Antennes* à 2^e article vert, de moitié au moins plus long que le 3^e. *Bec* prolongé à peine jusqu'à la moitié du 2^e arceau ventral. *Dessus du corps* d'un vert de pré marqué de points enfoncés concolores : rebord latéral du pronotum et des deux cinquièmes basilaires de l'exocorie, jaunes : extrémité de l'écusson d'un blanc livide. *Tranche abdominale* jaune sur sa moitié externe, noire sur l'interne. *Dessous du corps et pieds* d'un vert jaunâtre.

♂ Dernier arceau ventral en demi-cercle, une fois au moins plus large en arrière que long sur la ligne médiane; un peu échancré en arc à son bord postérieur; muni à celui-ci d'un rebord interrompu dans son milieu et suivi d'un appendice rétréci d'arrière en avant, échancré postérieurement.

♀ Dernier arceau ventral obtusément arrondi en devant, élargi en angle rentrant sur les côtés; divisé par une ligne transversale un peu arquée en arrière en deux moitiés presque égales : l'antérieure de deux pièces, un peu sinuées chacune sur la moitié externe de leur bord postérieur : la seconde moitié de six pièces : la médiane antérieure transverse, rétrécie d'avant en arrière, un peu échancrée en arc à son bord postérieur : la médiane postérieure parallèle aussi longue que large.

Cimex juniperinus. LINN., Syst. nat. t. I. p. 445. 37. — Id. 12^e édit. t. I. p. 722. 48. — Id. Faun. succ. p. 249. 930. — DE GEER, Mém. t. III. p. 253. pl. XIII. fig. 1-8. — FABR., Syst. entom. p. 711. 68. — Id. Entom. syst. t. IV. p. 109. 113. — Id. Syst. Rhyn. p. 167. 60. — DE VILLERS, C. LINN., Entom.

- t. I. p. 496. 57. — ROSSI, Faun. etr. t. II. p. 4303. — Id. édit. illig. t. II. p. 369. 4303. — PANZ, Faun. Germ. 33. 43. — SCHELLENB., Cimic. p. 5. pl. I. fig. 1. — WOLFF, Icon. Cimic. p. 54. 51. pl. VI. fig. 51. — FALLÉN, Monog. Cimic. p. 47. 13. — Id. Hemipt. suec. p. 28. 11. — ZETTERST., Faun. lapp. p. 463. 7. — Id. Ins. lapp. p. 260. 7. — BURMEIST., Handb. t. II. p. 369. 14. *Pentatoma juniperina*. TICNY, Hist. nat. t. IV. p. 300. — LATR. Hist. nat. t. XII. p. 191. 23. — HAHN, Wanz t. II. p. 61. pl. XL. fig. 150. — GORSKI, Analect. entom. p. 92. 53. — SAHLB., Monog. Gooc. fenn. p. 26. 3. — FLOR, Rhynch. livl. t. I. p. 132. 2.
- Carpocoris juniperina*. KOLENAT., Melet. t. IV. p. p. 50. 175.
- Pentatoma juniperum*. GEHIN, Bullet. de la Soc. d'Hist. nat. de la Moselle. t. 9. p. 205.
- Pentatoma juniperi*. FIEDER, Eur. Hemipt. p. 336. 3.

Long. 0^m,0112 (3 l.). — Larg. 0^m,0067 à 0^m,0070 (3 l. à 3 l. 1/8).

Corps ovalaire; peu convexe. *Tête* presque en triangle à côtés sinués; un peu plus longue au devant des yeux que large entre ces organes; plane, sans rebord ou munie d'un rebord à peine distinct; ruguleusement et densément ponctuée; verte. *Epistome* sensiblement rétréci d'arrière en avant sur sa moitié antérieure, tronqué en devant, et un peu moins avancé que les joues, qui se terminent en pointe obtuse; non enclos par elles. *Antennes* à 1^{er} article à peine égal au tiers du 2^e: celui-ci de moitié au moins et parfois près d'une fois plus grand que le 3^e: les 4^e et 5^e presque égaux entre eux et au 2^e: le 1^{er} et le second ou seulement le 1^{er} et la moitié du 2^e verts: les autres bruns ou d'un brun noir, parfois verts à la base. *Pronotum* élargi en ligne à peu près droite jusqu'aux angles latéraux; en angle émoussé ou subarrondi à ceux-ci et débordant les élytres d'une largeur à peine plus grande que celle de la base de l'excorie; ruguleusement, densément et un peu moins finement ponctué que la tête; lisse sur une partie des cicatrices; vert un peu foncé; muni latéralement d'un rebord jaune ou flave ou d'un flave légèrement verdâtre, presque tranchant et peu saillant: un peu déprimé au côté interne de la moitié antérieure de ce rebord. *Écusson* rugueusement ponctué, avec la partie postérieure lisse et ordinairement creusée d'une fossette; d'un blanc flavescent à son extrémité, vert sur le reste de sa surface; chargé d'une faible tuméfaction basilaire prolongée jusqu'aux deux septièmes de sa longueur; marqué, à ses angles de devant, d'un petit stigma obtriangulaire, concolore et peu

apparent. *Cories* marquées de points plus petits que ceux de l'écusson, avec les intervalles plus unis ou moins rugueux; vertes, avec le bord externe de l'exocorie flave ou d'un jaune verdâtre parfois jusqu'à la moitié de sa longueur ou un peu moins, et une partie de la base de l'exocorie de même couleur. *Exocorie* prolongée jusqu'à l'extrémité du 5^e arceau ventral. *Membrane* translucide, d'un blanc à peine roussâtre, à teinte métallique, mais paraissant souvent obscure ou noirâtre quand les élytres sont couchées. *Dos de l'abdomen* noir. *Tranche abdominale* noire sur la moitié interne, jaune sur l'externe : la partie noire un peu festonnée; cachée ou à peu près par les élytres; la partie jaune au moins en partie visible. *Bec* prolongé jusqu'à l'extrémité des hanches postérieures ou jusqu'à la moitié du 2^e arceau du ventre : soies noires : galne verte, avec l'extrémité noire. *Dessous du corps* vert; ruguleusement et un peu obsolètement ponctué sur la poitrine, plus finement sur le ventre; presque lisse sur la partie médiane de celui-ci. *Repli du pronotum* jaune ou d'un jaune verdâtre, convexe. *Repli des cories* jaune, avec la moitié interne verdâtre; à peine prolongé jusqu'à la moitié du 2^e arceau ventral. *Ventre* tronqué et rebordé sur sa partie médiane antérieure; jaune ou jaune verdâtre, et muni d'un rebord épais, et non denté sur les côtés. *Stigmates* verts ou à peine obscurs. *Pieds* verts, avec le dernier article des tarses ordinairement obscur ou brun : cuisses non marquées d'un point noir.

Cette espèce paraît habiter la plupart des provinces de la France. Elle n'est pas rare dans les environs de Lyon sur le genevrier.

2. *Pentatoma plucicola*; MULSANT et REY.

Tête subtriangulaire. *Epistome* à peu près aussi long que les joues. *Antennes* brunes ou d'un brun noir, avec le premier article et souvent la base du 2^e verts; celui-ci d'un tiers environ plus grand que le 3^e. *Bec* prolongé jusqu'à l'extrémité du 3^e arceau ventral. *Dessus du corps* d'un vert cendré livide ou d'un vert olivâtre ou vert livide brunâtre; marqué de points enfoncés concolores : rebord latéral du pronotum et des deux cinquièmes basilaires de l'exocorie d'un flave blanchâtre : extrémité de l'écusson d'un blanc livide. *Tranche abdominale* noire au côté interne, verte au moins sur

la moitié externe de sa largeur. Dessous du corps et pieds d'un vert olivâtre.

♂ et ♀ presque comme dans l'espèce précédente ; mais offrant chez le ♂ le dernier arceau ventral plus sensiblement échancré.

Pentatoma pinicola. MULS. et REV, Ann. Soc. linn. de Lyon, 1832. p. 89. — Id. in. MULS., Opusc. entom. t. 1. p. 108. — FIEBER, Eur. Hemipt. p. 336.

Variations.

Quelquefois la tranche des côtés du pronotum au lieu d'être d'un flave blanchâtre est de la couleur du reste du segment.

A cette variation paraît devoir se rapporter le

Pentatoma macrorampha. FIEBER. Eur. Hemipt. p. 336. 1.

Long. 0^m,0100 à 0^m,0123 (à l. 1/2 à 5 l. 1/2). — Larg. 0^m,0067 à 0^m,0070 (3 l. à 3 l. 1/4).

Corps ovale ; pen convexe. *Tête* presque en triangle à côtés subsinués ; à peine plus longue au devant des yeux que large entre ces organes ; plane, sans rebord, ou offrant à peine les traces d'un très-étroit rebord ; rugueusement et densément ponctuée ; ordinairement d'un vert gris cendré, d'un vert cendré olivâtre ou brunâtre. *Epistome* un peu renflé en fuscan sur sa moitié postérieure, subparallèle ou un peu rétréci sur l'antérieure, tronqué en devant, et à peu près aussi avancé que les joues qui se terminent en pointe obtuse. *Antennes* à 1^{er} article à peine égal au tiers du 2^e : celui-ci, ordinairement le plus grand ou souvent à peine égal au 5^e : le 3^e d'un tiers plus court que le 2^e : le 4^e un peu plus long et moins grand que le dernier : le 1^{er} vert : les autres bruns ou d'un brun noir : le 3^e vert à sa base. *Pronotum* élargi en ligne à peu près droite jusqu'aux angles latéraux ; subarrondi en angle émonné à ceux-ci, et débordant les élytres d'une largeur à peine égale à la base de l'exocorie ; un peu moins finement ponctué que la tête, rugueux sur sa moitié antérieure, peu sur la postérieure ; de la couleur de la tête, avec les côtés blancs ou d'un flave blanchâtre ; un peu explané sur sa moitié antérieure, au côté interne de ses bords latéraux. *Erusson* rugueusement

ponctué, avec la partie postérieure lisse, presque impointillée et ordinairement crenée d'une fossette; d'un blanc livide à son extrémité, coloré comme le pronotum sur le reste de sa surface; chargé d'une tuméfaction basilaire prolongée jusqu'aux deux septièmes de sa longueur, ordinairement assez prononcée, et souvent rendue plus marquée par une dépression qui la suit; noté, à ses angles de devant, d'un petit stigma lisse. *Cories* marquées de points un peu plus petits que ceux de l'écusson, avec les intervalles presque nuls ou moins rugueux; de la couleur de l'écusson, avec la base de l'exocorie d'un blanc verdâtre. *Exocorie* prolongée jusqu'à l'extrémité du 5^e arceau ventral. *Membrane* transparente, d'un blanc vitreux, mais paraissant souvent verdâtre ou d'une teinte rapprochée quand elle est couchée. *Dos de l'abdomen* noir. *Tranche abdominale* noire presque sur sa moitié interne, d'un flave verdâtre sur le reste: la partie noire, ordinairement un peu festonnée, cachée par les élytres: l'autre au moins en partie apparente. *Bec* prolongé jusqu'à l'extrémité du 3^e arceau ventral: soies noires; gaine verte, avec l'extrémité noire. *Repli du pronotum* d'un livide verdâtre ou blanchâtre, ou d'un flavescent verdâtre, un peu convexe.

Cette espèce vit sur le pin sylvestre. On la trouve dans les montagnes du Beaujolais et dans diverses provinces de la France.

Obs. Le *Pent. pinicola* se distingue du *Juniperina* par sa couleur plus olivâtre, plus livide et plus obscure; par ses joues à peine jaunâtres sur leur tranche; par son épistome ordinairement aussi avancé que celles-ci, subparallèle ou moins rétréci en devant; par ses antennes brunes ou d'un noir brun à partir du 2^e article ou du tiers de celui-ci; par le 2^e article d'un tiers à peine plus grand que le 3^e; par son bec prolongé jusqu'à l'extrémité du 3^e arceau ventral; par son pronotum sans rebord saillant et d'un flave blanchâtre ou d'un blanc livide sur les côtés, ainsi que la base du bord de l'exocorie, le repli du pronotum, et celui des cories; par les côtés du ventre non munis d'un rebord épais, plus tranchant, parés d'une bordure flavescente ou plus étroite, on parfois à peine marquée; par la partie noire de sa tranche abdominale un peu plus étroite.

Genre *Palomena*, PALOMÈNE ; Mulsant et Rey.

CARACTÈRES. *Ventre* non avancé en saillie obtuse à sa partie antéro-médiaire ; non chargé d'une carène longitudinale sur sa ligne médiane ; obtus ou tronqué à sa partie antéro-médiaire. *Tête* subarrondie en devant. *Epistome* rétréci en devant, un peu moins large que les joues, enclos ou à peu près par celles-ci. *Antennes* à 2^e article à peine plus large que le 3^e. *Tranche abdominale* débordant plus ou moins les élytres ; presque uniformément ponctuée de brun ou de noir sur un fond pâle. *Dos de l'abdomen* noir.

1. *Palomena viridissima* ; FODA.

Tête subarrondie en devant. *Epistome* rétréci en pointe en devant, un peu moins avancé que les joues et presque enclos par elles. *Antennes* d'un vert flave ou rougeâtre livide, avec les deux derniers articles d'un rouge rosat : le dernier surtout souvent noirâtre sur sa seconde moitié : le 2^e à peine plus grand que le 3^e : le 5^e, le plus long. *Dessus du corps* marqué de points noirs ou bruns assez petits ; à couleur foncière variant du vert de préau brun fauve verdâtre, avec la tranche du pronotum flavescence ou rosâtre. *Tranche abdominale* ponctuée de brun, avec les sutures des intersections fluorescentes. *Ventre* pâle, de nuances variables. *Pieds* d'un flave verdâtre ou d'un livide rougeâtre. *Dessus du corps et pieds* flaves ou rosats. *Ventre* tranchant sur les côtés.

♂ Dernier arceau du ventre en demi-cercle un peu élargi ; échancré presque en demi-cercle jusqu'au tiers antérieur de sa longueur, et, postérieurement sur les deux tiers médiaires de sa largeur, réduit ainsi à une bande assez étroite : la partie située dans cette échancrure concave et invisible quand l'insecte est examiné perpendiculairement en dessous : le bord antérieur de cette échancrure un peu échancré lui-même en arc et offrant une petite dent à chacune des extrémités de cet arc.

♀ Dernier arceau ventral obtusément arrondi en devant, élargi

ensuite en courbe rentrante; une fois au moins plus large à son bord postérieur que long sur sa ligne médiane; divisé en deux moitiés par une ligne transversale sinuée sur les côtés et constituant sur la ligne médiane un angle aigu très-rentrant: la moitié antérieure plus courte, formée de deux pièces convexes, sinuées chacune sur la moitié externe de leur bord postérieur et arrondies à l'interno, renfermant entre elles sur la ligne médiane une petite pièce en triangle étroit: la moitié postérieure composée de six pièces: la médiane antérieure transverse, rétrécie d'avant en arrière: la postérieure plus longue que large, élargie d'avant en arrière, tronquée à ses extrémités.

Variations.

Les variations de couleur peuvent être réduites aux suivantes, très-bien signalées par M. Gorski.

Var. A (Etat normal). *Dessus du corps vert. Dessous du corps d'un vert blanchâtre ou d'un vert flavescens.*

α. *Tranche des côtés du pronotum verte.*

β. *Tranche du pronotum rose ou rouge.*

Obs. Les antennes sont vertes sur les trois premiers articles, roses sur les deux derniers, avec la seconde moitié du dernier ordinairement brune. La membrane est translucide, la tranche abdominale est verte ou couleur de chair.

Cimex viridissimus. PODA, Ins. mus. gr. p. 56. 10.

La punaise verte. GROFFR. Hist. t. I. p. 464. 61.

Cimex prasinus. LINN., Faun. suec. p. 249. 931? — SCURANK, Enum. p. 271. 522.

— Id. Faun. boic. t. II. p. 73. 1103. — FABR., Entom. Syst. t. IV. p. 109. 111.

— Id. Syst. Rhyng. p. 166. 53. — DE VILLERS, c. Linn. Entom. t. I. p. 497.

58. — ROSSI, Faun. etr. édit. illig. t. 2. p. 371. 1305. — FALLEN, Monogr.

cimic. p. 47. 11. — Id. Hemipt. succ. p. 28. 10. — DONOV. Brit. ins. t. IV. pl.

123. — FIEBER, Eur. Hemipt. p. 339. 3.

Pentaloma prasina. LATR. Hist. nat. t. XII. p. 190. 21. — LAMARCK, anim. s. vert. t. III. p. 493. 3. — GORSKI, Analect. entom. p. 93. 54. α.

Pentaloma prasinum. HAHN, Wanz. t. 2. p. 60. pl. 49. fig. 159. — FLOR, Rhynch. Livl. t. I. p. 130. 1.

Carpocoris prasina. KOLENATI, Melot. entom. t. IV. p. 48. 173.

Var B. *Dessus du corps vert: tranche des côtés du pronotum rouge ou d'un rouge pâle, Dessous du corps couleur de chair ou d'un carné rougeâtre.*

Obs. Les antennes ont les 2^e et 3^e articles tantôt d'un livide flave, tantôt d'un vert pâle; le 3^e variablement livide rosé, rose sans tache, ou brunâtre sur une partie de sa moitié postérieure, vert pâle à la base et brun ou noirâtre ensuite; le 5^e avec les mêmes couleurs à la base que le précédent, mais généralement brun ou noirâtre sur la majeure partie de sa longueur; la membrane est ordinairement moins translucide. La tranche abdominale le plus souvent d'un carné livide.

Cimex dissimilis. FABR., Entom. Syst. t. IV. p. 109. 112.— Id. Syst. Rhyng. p. 167. 59.— PANZ. Faun. Germ. 33. 15.— WOLFF. Icon. cimic. p. 53. 50. pl. VI. fig. 50 (la tranche marginale est faussement représentée).— FIEBER, Eur. Hemipt. p. 399. 4.

Pentatoma dissimilis. LATR., Hist. nat. t. XII. p. 190. 22.— FAUN. fr. Hémipt. pl. II. fig. 3.— L. DUFOUR, recherc. p. 157. 3.— GÉHIN, Bulet. de la Moselle 1860. p. 204. 76.— AMYOT et SERV., Hémipt. p. 131. 4.

Carpocoris dissimilis. GONSKI, Molet. Entom. t. IV. p. 49. 174.

Pentatoma prasina. Var. *dissimilis*, GONSKI. l. c.

Var. C. *Dessus du corps d'un vert fauve. Dessous du corps tantôt d'un vert pâle, tantôt rougeâtre.*

Obs. Les antennes offrent des variations à peu près analogues à celles de la var. β .

Cimex discolor. WOLFF, Icon. Cimic. p. 178. 177. pl. 18. fig. 177.

Pentatoma prasina. GONSKI, l. c. var. (*discolor*).

Var. D. *Dessus du corps d'un fauve brunâtre. Dessous du corps couleur de chair ou d'un carné rougeâtre. La tranche abdominale est ordinairement d'un fauve livide.*

Obs. Les antennes ont les 3^e et 4^e articles tantôt d'un vert pâle, tantôt d'une couleur de chair pâle; les 4^e et 5^e roses ou d'un rose rouge, tantôt sans taches, tantôt en partie obscurs. La membrane est nébuleuse.

Pentatoma prasina. GONSKI, l. c. var. *subrubescens*.

Cimex dissimilis. FIEBER, l. c. var. β .

Long. 0^m,0105 à 0^m,0147 (4 l. 3/4 à 6 l. 1/2). — Larg. 0^m,0061 à 0^m,0078 (2 l. 3/4 à 3 l. 1/2).

Corps ovulaire ou ovale-oblong; peu convexe. *Tête* arrondie ou subarrondie en devant; paraissant parfois bilobée en devant; à peine aussi longue au devant des yeux que large entre ces organes; sans rebords, plane; assez densément marquée de points assez petits noirs ou bruns;

ordinairement verte; creusée d'un sillon pâle au côté interne des yeux. *Epistome* rétréci en pointe en devant, un peu moins avancé que les joues et néanmoins enclos on à peu près par elles. *Antennes* à 1^{er} article à peine aussi long que la moitié du suivant : le 2^e à peine plus grand que le 3^e : le 4^e un peu long : le 5^e le plus grand; colorées comme il a été dit. *Pronotum* élargi en ligne droite jusqu'aux angles latéraux, obtusément anguleux ou subarrondi à ceux-ci et débordant les élytres d'une largeur double de celle de la base de l'exocorie; lisse sur la phérophérie des cicatrices : marqué sur le reste de sa surface de points noirs ou bruns, assez petits, ordinairement un peu plus serrés sur la partie déclive que sur la postérieure, légèrement plissé ou ruguleux sur la première; ordinairement vert, mais variant comme il a été dit. *Écusson* offrant les sinuosités basilaires vers la moitié ou les quatre septièmes de sa longueur, en ogive obtuse à l'extrémité; égal environ à la moitié de la longueur d'une corie; vers l'angle postéro-interne de celles-ci; marqué d'un stigma petit, obtriangulaire et concolore; à peine chargé d'une subconvexité basilaire un peu ruguleuse; ponctué et coloré comme le pronotum, avec le bord postérieur seulement souvent plus pâle. *Cories* prolongées environ jusqu'à l'extrémité du 5^e arceau ventral; ponctuées et colorées comme l'écusson, avec la base de l'exocorie flave ou couleur de chair. *Membrane* translucide, roussâtre ou d'un fauve livide, à teinte cuivreuse ou mi-dorée. *Dos de l'abdomen* noir. *Tranche abdominale* plus ou moins visible sur les côtés des élytres; à couleur foncière verte, carnée, d'un carné testacé ou d'un fauve livide ou testacé; ponctuée de noir, avec les intersections des segments étroitement imponctuées, pâles, flaves, rosâtres ou testacées. *Bec* prolongé jusqu'à l'extrémité des hanches postérieures : soies noires : galno d'un livide verdâtre ou flavescent, avec l'extrémité noire. *Dessous du corps* ponctué; plus obsolètement sur le ventre que sur la poitrine; coloré comme il a été dit. *Repli du pronotum* et *repli des cories* variant du livide verdâtre ou flavescent à la couleur de chair : le second, à peine prolongé jusqu'au tiers du 2^e arceau ventral. *Ventre* tronqué à sa partie antéro-médiane, étroitement explané et faiblement denticulé; sans point noir aux angles postéro-externes des segments. *Stigmates* obscurs

ou noirâtres. Dernier arceau souvent en partie rouge, au moins chez la ♀. Pieds colorés comme il a été dit.

Cette espèce est commune dans toutes les parties de la France. On la trouve sur une foule de plantes et d'arbres différents.

Obs. Malgré les variations de ses teintes elle se distingue, entre tous les Pentatomates, par un caractère particulier : sa tranche abdominale n'est ni entrecoupée de noir et de couleur claire, comme chez la *P. vernalis*; ni marquée d'un seul point noir à l'angle postéro-externe des segments, comme chez la *Brachy, cincta*; ni noire à son bord interne et de couleur claire à l'externe, comme chez la *Pent. juniperina*; mais elle est d'une couleur uniforme, ponctuée de noir, avec les intersections des segments ponctuées de noir et par conséquent plus pâles. Sous ce rapport, elle se rapproche de la *Carpocoris melanocera*; mais chez cette dernière, les points sont inégalement répartis et plus épais près des intersections, nuls ou peu rapprochés sur la partie médiane des segments.

Linné a en sans doute en vue ce Cimez lorsqu'il écrivait sa *Fauna suecica*, car la *Nazara prasina* ne se trouve pas dans le nord de l'Europe; mais comme il recevait souvent du midi de la France des insectes qui lui étaient envoyés par Gouan et par quelques autres personnes, il a confondu plus tard ces deux insectes, et le type qui représente l'espèce décrite dans son *Syst. nat.* est notre *Nazara prasina*.

Il n'est donc pas étonnant que la plupart des auteurs aient regardé notre *Palem. viridissima* comme étant le *Cimez prasinus* de Linné.

L'espèce dont il est ici question se distingue de toutes les autres Pentatomates par sa tranche abdominale soit verte, soit couleur de chair ou d'un fané livide uniformément ponctuée de points noirs. Elle n'a pas d'ailleurs comme la *N. prasina* le ventre chargé d'une carène terminée en avant par une saillie ou pointe obtuse, ni le dos de l'abdomen vert.

Cet insecte est connu de tout le monde, en France, sous le nom de *Punaise verte*. Cette raison nous a fait adopter le nom donné par Poda, nom qui a d'ailleurs l'autorité de l'ancienneté. La science doit autant que possible marcher d'accord avec les traditions populaires.

Genre *Brachynema*, BRACHYNEME; Mulsant et Rey.

Mulsant et Rey, Ann. de la Soc. Linn. de Lyon (18-0-52), p. 88. — Muls., opusc. t. I. p. 107.

CARACTÈRES. *Ventre* non avancé en saillie obtuse à sa partie antéro-médiane; non chargé d'une carène longitudinale sur la ligne médiane. *Tête* subarrondie en devant. *Epistome* rétréci et raccourci en devant, enclos par les joues. *Bec* prolongé à peine au-delà des hanches intermédiaires. *Antennes* à 2^e article d'un quart au moins plus long que le 3^e. *Tranche abdominale* débordant un peu les élytres; de couleur verte ou pâle, marquée seulement d'une tache ponctiforme noire à l'angle postéro-externe de ses segments.

Les espèces de notre pays sont les suivantes :

- ♂ Bord extérieur de la tranche abdominale et des côtés du pronotum d'un rose ou rouge carminé. Dos de l'abdomen noir. *Cincta*.
- ♀ Tranche abdominale d'un vert tendre et pâle; côtés du pronotum et base du bord externe de l'exocorie d'un blanc flavescent. Dos de l'abdomen vert. *Virens*.

1. *Brachynema cincta*; FABRICIUS.

Ovale-oblong. *Dessus du corps* d'un vert tendre, passant parfois au vert rosâtre; marqué de points concolores: bord latéral du pronotum et de son repli, base de l'exocorie, repli des cories et moitié externe de la tranche abdominale, d'un rouge carmin: celle-ci, marquée d'un point noir à l'angle postéro-externe des arceaux. *Epistome* d'un quart plus court que les joues. *Membrane des cories* roses. *Dos de l'abdomen* noir.

♂ Dernier arceau ventral en demi-cercle un peu élargi; échancré en arc sur la moitié médiane ou un peu plus de son bord postérieur.

♀ Dernier arceau ventral arrondi en devant, élargi d'avant en arrière, une fois au moins plus large à son bord postérieur que long sur son milieu; divisé en deux moitiés par une ligne transversale arquée en arrière: la moitié antérieure, de deux pièces convexes,

chacune : la moitié postérieure de six pièces : la médiane antérieure transverse, grande, rétrécie d'avant en arrière : la médiane postérieure parallèle, tronquée en avant et en arrière, plus large que longue.

ETAT NORMAL. *Dessus du corps* d'un vert tendre : bord latéral du pronotum, deux cinquièmes basilaires de l'exocorie et partie externe de la tranche abdominale d'un rouge carminé : celle-ci noire à son bord interne, et marquée d'un petit point noir à l'angle postéro-externe des segments. *Membrane des cories* d'un blanc vitreux teinté de rose. *Des-sous du corps* d'un vert tendre. *Repli du pronotum* et *des cories* et *bord latéral du ventre* d'un rouge carminé. Cette bordure latérale marquée d'un point noir à l'angle postéro-externe des arceaux.

Variations.

Quand la matière colorante a été moins abondante, la couleur verte du dessus du corps passe au vert rosé, au rose verdâtre, au rose livide ou au rose pâle sur diverses parties du corps (Var. *β*).

Obs. L'écusson, surtout dans sa partie basilaire, la tête et la moitié antérieure du pronotum sont les premières à montrer cette variation de teinte. Le rouge pâle passe parfois au rose carminé.

D'autres fois le dessus du corps se montre entièrement d'un rose pâle, plus verdâtre ou moins prononcé sur les cories (Var. *γ*).

Obs. Dans ces diverses variations par défaut, le dessous du corps se modifie aussi dans ses teintes. Le ventre passe au vert jaunâtre ou au jaune verdâtre ou orangé, et chez d'autres individus tout le dessous du corps prend aussi la même teinte.

Les pieds passent aussi au jaunâtre à la base des cuisses ou sur la presque totalité de celles-ci, et les tibiaux au jaunâtre rosé ou au rose pâle.

Quelques articles des antennes présentent aussi parfois la teinte jaunâtre.

Cimex cinctus. FABR., Entom. Syst. t. IV. p. 113. 130. — Id. Syst. Rhyng. p. 169. 79. — A. DOURN, Stett. entom. Zeit. XIX (1833). p. 229.

Cimex purpureo-marginatus. RAMON, Faun. Andal. t. II, p. 121. 6.

Cimex tarsatus. KLUG., Symbale. physic. 5^e dec. pl. XLIV. fig. 12.

Pentatoma (*Brachynema*) *roseipennis*. Mulsant et Rey, Ann. Soc. Lin. d. Lyon. 1850-52. p. 87. — Id. Muls., Opusc. entom. t. I. p. 106.

Brachynema cincta. Fieber, Eur. Hemipt. p. 340. 1.

Long. 0,0090 à 0,0100 (4 l. à 4 l. 1/2) Larg. 0,0049 à 0,0052 (2 l. 1/5 à 2 l. 1/3) aux angles latéraux du pronotum; un peu moins vers la moitié de l'abdomen.

Corps ovalaire ou ovale-oblong; pen convexe. *Tête* arrondie en devant et ordinairement non entaillée dans le milieu de son bord antérieur; à peine aussi longue au devant des yeux que large entre ces organes; plaiuscule; sans rebord, à peine un pen relevée sur les côtés; obsolètement et finement ponctuée; ordinairement d'un vert tendre. *Epistome* rétréci dans sa moitié antérieure, d'un quart environ moins long que les jones et euclos par elles. *Antennes* à 2^e article d'un quart ou d'un tiers plus long que le 3^e, à peine plus grand que le 4^e: les 4^e et 5^e subfusiformes, variablement à peine plus grand l'un que l'autre, et presque égaux chacun au 2^e: les trois premiers ordinairement d'un beau vert: les 4^e et 5^e, tantôt verts, tantôt d'un jaunâtre ou rosé. *Pronotum* élargi en ligne presque droite, ou plutôt légèrement en courbe rentrante, jusqu'aux angles latéraux; obsolètement anguleux à ces derniers et débordant les élytres d'une largeur à peine plus grande que la base de l'exocorie; sans rebord sur les côtés et à la base, mais paré sur les premiers d'une bordure d'un rouge carmin, passant au rose chez les variétés par défaut et prolongée jusqu'à la base des élytres; d'un vert tendre sur le reste; obsolètement ou à peine ruguleusement ponctué: cicatrices coucolores, souvent peu distinctes et un pen plus finement ponctuées. *Écusson* offrant les sinuosités latérales vers les deux tiers de ses côtés; subarrondi à son extrémité; à peine plus large que le tiers d'une corie, vers l'angle postéro-interne de celles-ci; marqué d'un stigma obtriangulaire, petit, lisse, peu apparent; coloré et ponctué comme le pronotum, avec l'extrémité lisse et d'un vert pâle. *Cories* colorées et ponctuées comme l'écusson, avec les deux cinquièmes basilaires de l'exocorie d'un rouge carmin: celle-ci prolongée jusqu'à l'extrémité du 5^e arceau ventral. *Membrane* d'un vitreux rosé; à 8 ou 9 nervures; sans tache noire à son

angle antéro-interne, marquée seulement près de cet angle d'un arc rosâtre, dirigé en arrière. *Dos de l'abdomen* noir. *Tranche abdominale* à bord interne noir, extérieurement d'un rouge carmin, passant au rose ou flave rosat chez les variétés par défaut; marquée d'un petit point noir à l'angle postéro-externe des arceaux. *Bec* prolongé jusqu'à la moitié du métasternum; verdâtre ou rosé, avec l'extrémité noire. *Dessous du corps* obsolètement ponctué, surtout sur le ventre; ordinairement d'un vert tendre sur la poitrine et d'un vert plus pâle ou jaunâtre sur le ventre, quelquefois entièrement d'un jaune rougeâtre ou orangé. *Repli du Pronotum* et celui des *Cories* ordinairement d'un rouge carmin. *Ventre* paré sur les côtés, d'une bordure d'un rouge carmin, et marqué d'un point noir à l'angle postéro-externe des arceaux. *Stigmates* presque de couleur foncée. *Pieds* ordinairement d'un vert tendre, avec l'extrémité des tibias et les tarses roses ou d'un vert ou flave rosé.

Cette espèce est exclusivement méridionale. Elle n'est pas bien rare dans notre ancienne Provence, on la trouve sur diverses sortes de plantes.

Obs. Elle se distingue de la *B. virens* par sa taille moins avantageuse; par son épistome plus court, plus complètement enclos; par sa tête un peu moins longue; par son pronotum, la base de son exocorie et son ventre, parés d'une bordure latérale d'un rouge carmin; par sa tranche abdominale noire à son bord interne et extérieurement d'un rouge carmin: par le dos de son abdomen noir.

Près de la *B. cincta*, vient se placer la suivante:

Brachynema Baerensprungi; MULSANT et REY. *Ovale-oblongue.*

Dessus du corps d'un vert pâle ou flavescent. *Tête* d'un vert rosat sur les côtés. *Pronotum* étroitement d'un livide ou testacé rougeâtre sur les côtés. *Ecusson* d'un blanc verdâtre à l'extrémité, orné d'une tache d'un flave pâle, en carré plus long que large, sur le milieu de sa base, exocorie d'un testacé rosat sur le côté, jusqu'à la moitié du ventre. *Dessous du corps* et *pieds* d'un vert flave ou d'un flave verdâtre. *Tibias rosats*: *tarses noirs* ou obscurs.

Pentatoma Baerensprungi. MULSANT et REY. — In MULS. opusc. entom. t. 13. p. 185.

Long. 0,0090 (4 l.)

Patrie : l'Allemagne.

Nous avons décrit cette espèce, à Berlin, sur un exemplaire de la collection de M. le Dr Baerensprung.

Elle a le corps proportionnellement plus allongé et plus étroit que la *Brachynema cincta*, avec laquelle elle a beaucoup d'analogie; malheureusement nous n'avons pas eu l'occasion de revoir cet insecte, pour pouvoir signaler toutes les différences qui peuvent la séparer de la précédente.

2. *Brachynema virens* ; KLUG.

Ovale-oblongue. Dessus du corps d'un vert pâle, marqué de petits points presque concolores, bord latéral du pronotum et de la base de l'exocorie d'un flave pâle: extrémité de l'écusson imponctuée et plus pâle. Epistome un peu moins long que les joues, faiblement enclos. Tranche abdominale d'un vert pâle, marquée, à l'angle postéro-externe de ses segments, d'un point visible en dessus et en dessous. Ventre et pieds, d'un vert pâle. Dos de l'abdomen vert.

♂ Dernier arceau ventral en demi-cercle élargi d'avant en arrière; échancré en arc à son bord postérieur sur le quart postérieur de sa longueur.

♀ Dernier arceau ventral arrondi en devant, élargi d'avant en arrière sur les côtés, une fois au moins plus largo à son bord postérieur que long sur sa ligne médiane; divisé par une ligne transversale un peu arquée en arrière en deux moitiés presque égales: la première carénée sur la ligne médiane; formée de deux parties marquées chacune d'une fossette près de la carène: la seconde, formée de six pièces: la médiane antérieure transverse: la postérieure plus longue que large.

Cimex virens. KLUG. Symb. Phys. Dec. V. n. 7. pl. XLIV. fig. 41.

Rhaphigaster Germari. KOLENAT. Metel. Entom. t. IV. p. 56. pl. XVI. fig. 33 ?

Oncoma Germari. KUSTER. Eur. Hemipt. p. 333 ?

Annales de la Société Linnéenne.

14

Long. 0^m,0112 à 0^m,0123 (5 l. à 5 l. 4/2).— Larg. 0^m,0056 (2 l. 4/2).

Corps ovale-oblong; pen convexe; d'un vert pâle en dessus et marqué de petits points concolores un peu obscurs. *Tête* subarrondie en devant et ordinairement un peu entaillée dans le milieu de son bord antérieur; sans rebord; d'un vert pâle, plus finement ponctuée que les autres parties. *Epistome* rétréci en devant, un peu moins avancé que les joues, brièvement ou à peine enclos par elles. *Yeux* verts. *Antennes* à 1^{er} article d'un vert pâle: les 2^e et 3^e ordinairement de même couleur: les 4^e et 5^e bruns: le 2^e une fois environ plus long que le 3^e: le 4^e faiblement moins long que le 5^e: celui-ci moins grand que le 2^e. *Pronotum* élargi en ligne droite ou à peine en courbe rentrante jusqu'aux angles latéraux; obtusément anguleux à ceux-ci et débordant les élytres d'une largeur à peine plus grande que la base de l'exocorie; à calus pen saillant; à fossette médiocre; lisse sur les cicatrices; marqué sur le reste de sa surface de points un peu moins petits que ceux de la tête; d'un vert pâle, avec le rebord latéral flave ou d'un flave blanchâtre. *Écusson* offrant les sinuosités latérales vers les deux tiers de ses côtés; en ogive à son extrémité; à peine aussi large que le tiers d'une corie, vers l'angle postéro-interne de celles-ci; noté de stigmas lisses, petits, obtriangulaires; marqué sur le reste de sa surface de points enfoncés un peu moins petits que ceux du pronotum; d'un vert pâle, avec l'extrémité imponctuée, d'un vert pâle blanchâtre ou d'un flave cendré ou blanchâtre. *Cories* ponctuées et colorées comme l'écusson, avec le tiers ou les deux cinquièmes basilaires du bord externe de l'exocorie, flaves ou d'un flave blanchâtre: exocorie prolongée presque jusqu'à l'extrémité du 5^e arceau ventral. *Membrane* d'un blanc hyalin à huit ou dix nervures. *Dos de l'abdomen* d'un vert pâle. *Tranche abdominale* de même couleur, parée, à l'angle postéro-externe de ses segments, d'un point noir appartenant plutôt à son repli ou commun avec ce dernier. *Bec* prolongé jusqu'aux hanches postérieures, ou à peu près. *Repli du pronotum* et *Repli des cories* d'un vert pâle ou blanchâtre ou d'un flave pâle. *Dessous du corps* légèrement ponctué ou pointillé; ces points concolores ou nébuleux; à couleur foncière d'un vert pâle, parfois un peu flavescente. *Ventre* presque impointillé, ordinairement

plus pâle ou parfois paré d'une bordure latérale flave, sur les côtés. *Pieds* d'un vert pâle ou parfois d'un flave roussâtre; finement ponctués: les points concolores ou nébuleux.

Cette espèce plus particulière à l'Égypte, à la Syrie et à quelques autres parties voisines, se trouve rarement dans les parties les plus chaudes de notre ancienne Provence.

Obs. Le *N. virens*, par le dos de son abdomen vert, semble lier le genre *Brachynema* à celui de *Nezara*.

Le *Rhaphigaster Germari* de M. Kolenati, paraît se rapporter à cette espèce. La figure donnée par cet auteur est conforme à notre insecte, et cet écrivain dit lui-même que son *Germari* est semblable au *virens* de Klug; mais le ventre du *Germari* est pourvu d'une *spinule très-petite à peine visible*: dans notre *B. virens*, la partie médiane antérieure du ventre est tronquée.

Genre *Nezara*, NÉZARE; Amyot et Serville.

Amyot et Serville Hémipt. (1813). p. 113, genre 106.

CARACTÈRES. *Ventre* avancé en saillie obtuse et souvent roussâtre ou brunâtre, à sa partie antéro-médiane; souvent chargé sur sa ligne médiane d'une carène plus ou moins sensible: la saillie, à peine avancée entre les hanches postérieures. *Epistome* subparallèle ou peu rétréci en devant, au moins aussi avancé que les joues. *Antennes* à 2^e article variablement un peu moins long que le 3^e ou plus long que celui-ci. *Tranche abdominale* débordant les élytres; uniformément de couleur verte ou pâle, à l'exception d'un point noir à l'angle postéro-externe des segments. *Dos de l'abdomen* vert.

Les espèces de Nézares de notre pays ont toutes le dos de l'abdomen vert, et se lient sous ce rapport à la *Brachynema virens*; mais le genre *Nezara* se distingue du précédent, par la partie antéro-médiane du ventre avancée en saillie ou en cône obtus. Chez la *N. Millierei*, on ne voit point encore des traces de carène; chez la *N. Heegeri*, on remarque en devant le commencement d'un carène: celle-ci se prolonge sur toute la longueur du ventre, chez la *Nes. prasina*. La nature semble ici faire l'essai des caractères qui deviendront dominateurs ou généraux chez

les Acanthosomaires, chez lesquels cette carène s'avance sur la poitrine sous la forme d'une épine plus ou moins longue.

Ici, doit prendre place l'espèce suivante :

Nezara geniculata; DALLAS. *Ovale-oblong. Dessus du corps, dos de l'abdomen, tranche abdominale et pieds, d'un vert tendre; dessous du corps d'un vert blanc: bords latéraux du pronotum, tiers basilaire du bord latéral des exocories et bord externe de la tranche très-étroitement flaves. Tranche marquée à l'angle postéro-externe des arceaux d'un point noir commun avec son repli; base des cuisses d'un testacé livide. Ventre à peine avancé en saillie d'un brun roussâtre à sa partie antéro-médiane. Tête aussi longue que large au devant des yeux. Epistome un peu plus avancé que les joues, élargi en devant. Antennes vertes, avec les deux derniers articles rosats: le 2^e d'un tiers plus long que le 3^e. Pronotum à bords latéraux postérieurs sinués. Ecusson paré d'un point calleux blanc, au côté interne des stigmas notés d'un point noir. Bec à peine prolongé jusqu'aux hanches postérieures. Cuisses marquées d'un point noir.*

Aschemia. AMYOT, Rhynch. n° 67.

Rhaphigaster geniculatus. DALLAS, List. Hemipt. t. I. p. 279. 13.

Long. 0^m,0135 (6 l.).— Larg. 0^m,0067 (3 l.) aux angles latéraux du pronotum et à peu près aussi large à la base des élytres.

Patrie: la Sicile (Ghiliani) (muséum de Paris, *type*).

Obs. Le ventre n'est pas chargé d'une carène et la saillie antérieure est très-faible.

Les espèces de notre pays sont les suivantes :

- Ventre sans traces de carène, même à sa partie antéro-médiane. Bec prolongé à peu près jusqu'à l'extrémité des hanches postérieures. *Millierei.*
- Ventre offrant, à sa partie antéro-médiane, le commencement d'une carène. Bec prolongé à peu près jusqu'à l'extrémité du 2^e arceau ventral. *Heegeri*
- Ventre chargé d'une carène sur toute sa longueur. Bec prolongé jusqu'à la partie antérieure ou jusqu'à la moitié des hanches postérieures. *Prusina.*

1. *Nezara Millierei*; Mulsant et Rey.

Dessus du corps, dos de l'abdomen, tranche de l'abdomen et pieds, d'un vert pâle ou blanchâtre. Bords latéraux du pronotum et deux cinquièmes basilaires du bord externe de l'exocorie roses ou faves. Tranche abdominale d'un vert pâle, marquée à l'angle postéro-interne des arceaux, d'un petit point noir commun avec son repli. Tête moins longue que large au devant des yeux. Pronotum à bords latéraux postérieurs non sinués. Ecusson à stigmas d'un vert blanc. Bec prolongé jusqu'à l'extrémité des hanches postérieures. Ventre d'un vert blanchâtre ou blanc verdâtre, avec la partie antérieure d'un blanc livide; non marqué de points obscurs; sans traces de carène.

♂ Ventre d'un vert pâle souvent rosat sur le tiers médiane de sa largeur. Dernier arceau ventral, subarrondi en devant, élargi en ligne droite sur les côtés; deux fois et demie aussi large à son bord postérieur que long sur sa ligne médiane; échancré jusqu'aux deux tiers antérieurs de sa longueur, sur les trois cinquièmes médianes de son bord postérieur; cilié au côté interne de cette échancrure.

♀ Ventre ordinairement d'un blanc verdâtre. Dernier arceau ventral arrondi en devant, élargi un peu en courbe rentrante sur les côtés; deux fois et demie aussi large à son bord postérieur que long sur la ligne médiane; divisé, par une ligne transversale un peu arquée en arrière, en deux moitiés: l'antérieure, à peine aussi longue, formée de deux pièces, presque séparées postérieurement sur la ligne médiane, par une pièce très-étroite: la moitié postérieure de six pièces: la médiane antérieure, transverse, large en devant, rétrécie d'avant en arrière: la médiane postérieure au moins aussi longue que large: les latérales antérieures un peu plus longuement prolongées, atteignant ou dépassant un peu le bord postérieur du ventre.

Long. 0^m,0100 (4 l. 1/2). — Larg. 0^m,0056 (2 l. 1/2) aux angles du pronotum, un peu moins vers la moitié du ventre,

Corps ovale-oblong; peu convexe; d'un vert pâle ou blanchâtre, en

dessus. *Tête* arrondie en devant, moins longue au devant des yeux que large entre ces organes; assez densément marquée de points concolores. *Epistome* un peu rétréci en devant et à peu près aussi avancé que les joues, souvent flave en devant. *Antennes* à peine aussi longues que la moitié du corps; vertes à la base, avec la seconde moitié du 3^e article rose : le 4^e en majeure partie au moins de même couleur : le 3^e obscur ou noirâtre : le 2^e à peu près égal au 3^e : les 4^e et 5^e à peine plus longs : le 4^e ordinairement le plus grand. *Yeux* gros, bruns. *Ocelles* rouges. *Pronotum* échancré en arc en devant, avec la partie postoculaire un peu obliquement tronquée; élargi en ligne droite jusqu'aux angles latéraux; émoussé et débordant à peine les élytres à ceux-ci; à bords latéraux postérieurs peu ou pas sensiblement sinués; lisse sur les cicatrices; marqué sur le reste de points concolores; vert, avec la tranche de ses côtés rose ou flave. *Ecusson* offrant ses sinuosités vers les deux tiers ou un peu plus de ses côtés; à pefue plus large vers celles-ci que le tiers d'une corie; en ogive à l'extrémité; ponctué; d'un vert pâle; à stigmas presque nuls, d'un blanc vert. *Cories* ponctuées et colorées comme l'écusson, avec les deux cinquièmes basilaires de l'exocorie flave; bordant l'écusson, à leur côté interne, jusqu'aux cinq sixièmes de celui-ci. *Ezocorie* prolongée jusqu'à la moitié du 5^e arceau ventral, à angle postéro-externe aigu. *Membrane* hyaline, sans taches. *Dos de l'abdomen* d'un vert pâle. *Tranche abdominale* débordant peu les élytres : denticulée : verte ou d'un vert pâle, marquée, à l'angle postéro-externe des arceaux, d'un très-petit point noir, visible en dessus et en dessous. *Bec* vert, obscur à l'extrémité; prolongé à peu près jusqu'à l'extrémité des hanches postérieures. *Repli du pronotum* d'un vert pâle; bordé de rose ou de flave. *Repli des cories* d'un vert pâle. *Dessous du corps* d'un vert tendre et pâle sur la poitrine, d'un vert blanchâtre ou d'un blanc verdâtre sur le ventre, surtout sur la partie antérieure de celui-ci; marqué de points presque concolores; sans traces de carène; à partie antéro-médiane, à peine avancé en angle jusqu'aux hanches postérieures. *Pieds* d'un vert pâle.

Cette espèce est méridionale.

Elle a été prise dans les environs de Cannes (Alpes maritimes), par notre ami M. Millière, à qui la science doit, sur les Lépidoptères, de

beaux travaux enrichis d'admirables planches. Nous la lui avons dédiée.

Obs. La *Nez. Millierei* se distingue des deux espèces suivantes par sa taille moins avantageuse; de la *N. Heegeri*, par sa couleur d'un vert tendre ou blanchâtre, par sa tête un peu plus courte; par ses stigmas plus pâles; par son écusson concolore et moins arrondi à l'extrémité; par sa tranche abdominale entièrement d'un vert tendre, avec un point noir très-petit à l'angle postérieur des arceaux; par son ventre sans traces de carène, marqué de points presque concolores; par ses pieds à peine plus pâles à la base; par les caractères tirés du dernier arceau du ventre.

Elle s'éloigne de la *N. prasina* par sa tête moins longue, plus arrondie en devant; par son pronotum non sinué à ses bords latéraux postérieurs; par ses stigmas non marqués d'un point noir; par son ventre non chargé d'une carène; par ses pieds presque concolores à leur base, etc.

2. *Nezara Heegeri*; FIEBER.

Dessus du corps assez densément ponctué; d'un vert tendre et livide; cette couleur parfois rembrunie ou d'autres fois passant au vert tendre flavescet; rebord des côtés du pronotum et des deux tiers basilaires des exocories flaves ou d'un blanc flave; extrémité de l'écusson ordinairement étroitement blanchâtre; tête obtusément arrondie en devant, moins longue que large au devant des yeux. Epistome aussi avancé que les joues. Pronotum débordant à peine les élytres. Stigmas presque nuls. Dos de l'abdomen vert. Tranche abdominale d'un flave pâle ou d'un flave verdâtre, marquée à l'angle postéro-externe des segments, d'un point noir commun avec son repli. Dessous du corps et pieds d'un vert pâle ou livide. Bec prolongé jusqu'à l'extrémité du 2^e arceau ventral. Ventre un peu avancé en pointe obtuse d'un roux brunâtre, en devant.

♂ Dernier arceau ventral élargi en ligne droite sur les côtés; plus large postérieurement que long sur la ligne médiane; échancré jusqu'à la moitié de sa longueur sur les trois cinquièmes médianes de sa largeur, avec la partie médiane antérieure déclive et creusée de deux

grosses fossettes; cilié postérieurement sur les côtés de cette échancrure.

♀ Dernier arceau ventral élargi en courbe rentrante sur les côtés; une fois plus large postérieurement que long sur la ligne médiane; divisé par une ligne transversale en deux parties: l'antérieure, de deux pièces, ciliées à leur bord interne: la postérieure de six: la médiane antérieure transverse, rétrécie d'avant en arrière, échancrée à son bord postérieur: la médiane postérieure parallèle, plus longue que large, les latérales internes lobiformes postérieurement.

Long. 0^m,0100 à 0^m,0112 (4 l. 1/2 à 5 l.). — Larg. 0^m,0057 à 0^m,0059 (2 l. 1/2 à 2 l. 2/3) aux angles latéraux du pronotum. — presque aussi large à la base des élytres.

Corps ovale-oblong; peu convexe; ordinairement d'un vert tendre et livide, parfois d'un vert tendre grisâtre ou nébuleux, d'autres fois d'un vert pâle flavescent, en dessus. Tête obtusément arrondie en avant, élargie d'avant en arrière sur les côtés; moins longue que large au devant des yeux; colorée comme il a été dit; à bord blanchâtre et non saillant; rugulense; couverte de points enfoncés concolores et assez petits. Epistome graduellement un peu rétréci sur sa moitié antérieure, aussi avancé que les joues, souvent un peu blanchâtre à sa partie antérieure. Antennes ordinairement d'un vert tendre livide sur le 2^e article et à la base du 3^e, plus brièvement et moins distinctement à celle des 4^e et 5^e, et d'un rose rosat ou couleur de chair sur le reste de ces trois articles; parfois presque entièrement d'un vert pâle ou d'un livide vert, ou d'un rosat livide ou d'un livide rosat; à 1^{er} article court: le 2^e variablement un peu plus grand ou à peine aussi grand que le 3^e: les 4^e et 5^e ordinairement un peu plus longs: le 4^e ordinairement le plus grand. Yeux gros, saillants, hémisphériques, variant du brun verdâtre au brun fauve, bordés de pâle postérieurement. Pronotum échancré en avant en arc obtus, avec la partie postoculaire tronquée presque transversalement; élargi en ligne droite jusqu'aux angles latéraux; émoussé à ceux-ci et débordant peu la base des élytres; coloré

comme il a été dit; muni d'un rebord latéral étroit, convexe, non saillant, d'un blanc flavescent; en partie au moins lisse sur les cicatrices, ruguleux et marqué sur le reste de sa surface de points serrés, et aussi petits que ceux de la tête au devant des cicatrices, un peu moins petits et moins rapprochés, postérieurement. *Écusson* offrant ses sinuosités vers les deux tiers ou trois quarts de ses côtés; arrondi à l'extrémité; à peine égal au tiers de la largeur d'une corie, vers l'angle postéro-interne de celles-ci; ponctué comme la moitié postérieure de l'écusson, avec l'extrémité plus faiblement ponctué; coloré comme il a été dit, avec le bord postérieur ordinairement marqué de chaque côté d'une petite tache blanche, ou paré d'une étroite bordure blanche, interrompue dans son milieu; à stigmas presque nuls, petits, lisses, obtriangulaires, peu apparents, ordinairement bordés au côté interne par un trait ou courte ligne pâle ou blanchâtre. *Cories* ponctuées et colorées comme l'écusson, avec les deux cinquièmes basilaires du bord antérieur de l'exocorie étroitement flave ou d'un blanc flave. *Exocorie* prolongée jusqu'à la moitié du 5^e arceau ventral. *Membrane* hyaline, vitreuse, sans taches. *Dos de l'abdomen* d'un vert pâle. *Tranche abdominale* débordant sensiblement les élytres; subdentulée; d'un vert pâle flavescent ou d'un flavescent verdâtre; marquée, à l'angle postéro-externe des segments, d'un point noir commun avec son repli et appartenant plutôt à ce dernier. *Bec* prolongé jusqu'à l'extrémité du 2^e arceau du ventre. *Repli du pronotum* d'un vert pâle, avec son rebord d'un blanc flave. *Repli des cories* coloré de même. *Dessous du corps* d'un vert tendre et pâle, passant souvent au rosâtre sur la région médiane, surtout de celle du ventre, marqué de points enfoncés assez gros sur l'antépectus, pointillé ou presque lisse sur le ventre: celui-ci avancé en pointe courte, obtuse et d'un roux fauve à sa partie antéro-médiane; à stigmates de couleur foncière. *Pieds* d'un vert pâle, tendre ou livide; cuisses non marquées d'un point noir.

Cette espèce est méridionale. Nous l'avons prise, mais en petit nombre dans les parties les plus chaudes de notre ancienne Provence.

Obs. Elle se distingue de la *N. Millierei* par les caractères indiqués précédemment. Le σ^6 présente sur la partie médiane déclive de son dernier arceau, au devant de l'échancrure, deux fossettes qu'on ne retrouve pas chez la *N. Millierei*.

3. *Nezara prasina*; LINNÉ.

Dessus du corps, dos et tranche de l'abdomen et pieds d'un vert tendre ou flavescents. Tranche des joues, des côtés du pronotum, deux cinquièmes basilaires de celle de l'exocorie et celle de la tranche abdominale, flaves : celle-ci marquée, vers l'angle postéro-externe de ses arceaux, d'un point noir, commun avec son repli. Tête aussi longue que large au devant des yeux, sinuée sur les côtés. Pronotum sinué à ses bords latéraux postérieurs. Ecusson à stigmas verts, suivis d'un point noir ; ordinairement marqué de trois points flaves, à sa base. Bec prolongé jusqu'aux hanches postérieures. Hanches et base des cuisses d'un livide verdâtre. Ventre d'un vert tendre, chargé d'une faible carène livide ou flave, passant souvent au brunâtre en devant.

♂ Dernier arceau du ventre arrondi en devant, élargi sur les côtés, d'un tiers au moins plus large postérieurement que long sur son milieu ; échancré sur les trois cinquièmes postérieurs de sa longueur et la moitié médiale de sa largeur : déprimé sur sa partie médiane antérieure, cilié sur les côtés de l'échancrure.

♀ Dernier arceau ventral obtusément arrondi en devant, parallèle jusqu'à la moitié environ de sa longueur, élargi ensuite en angle rentrant sur les côtés ; près d'une fois et demie plus large à son bord postérieur que long sur son milieu ; divisé en deux moitiés par une ligne transversale bisinuée ; la moitié antérieure plus courte, arquée en arrière sur la moitié médiale de son bord postérieur, formée de deux pièces : la postérieure, de six : la médiane antérieure transverse, échancrée à son bord postérieur ; la médiane postérieure, plus longue que large, élargie d'avant en arrière, n'atteignant pas le bord postérieur du ventre.

ÉTAT NORMAL. *Dessus du corps* à couleur foncière d'un vert tendre, marqué de points enfoncés concolores, avec la tranche latérale des joues et celle des côtés du pronotum et trois points sur la base de

l'écusson, flaves : un sur la ligne médiane : un autre entre celui-ci et chacun des angles latéraux.

Cimex smaragdulus. FABR., Syst. entom. p. 711. 69. — Id. Entom. t. IV. p. 109. 114. — Id. Syst. Rhyng. p. 147. 61.

Pentatoma smaragdula. L. DUF. Recherch. p. 159. 4.

Pentatoma plicaticollis. LUCAS, explor. sc. de l'Algérie. t. VIII. p. 87. 123. pl. 3. fig. 9.

Rhaphigaster smaragdulus. KOLEN. Melet. entom. t. IV. p. 35. 182.

Nezara smaragdula. FIEBER. Eur. Hemipt. 330. 1.

Var. α *Couleur foncière flave au lieu d'être verte et marquée de points d'un vert tendre.*

Cimex viridulus. FABR. Entom. Syst. t. IV. 109. 110.

Nezara smaragdula. Var. α FIEBER. l. c.

Var. β *Semblable à l'état normal, mais avec les trois points blancs ou flaves de la base de l'écusson peu ou point apparents, bord latéral des joues souvent concolore au lieu d'être flave.*

Cimex prasinus. LINN. Syst. nat. 12^e édit. t. I. p. 722. 49 (type).

Rhaphigaster (Nezara) prasinus. DALLAS. List. Hemipt. p. 274. 2.

Var. γ *Dessus du corps d'un vert tendre, avec la moitié antérieure de la tête, le bord postérieur des yeux, la partie antérieure du pronotum, ordinairement trois petits points à la base de l'écusson et souvent le tiers basilaire de l'exocorie, flaves : la partie verte du pronotum arquée et légèrement festonnée en devant, avancée jusqu'au quart ou au tiers sur la ligne médiane, et, sur les côtés, jusqu'aux angles latéraux, dont le bord est également flave jusqu'à la partie postérieure de ceux-ci.*

Obs. La partie flave passe quelquefois au rose.

Cimex torquatus, FABR., Syst. entom. p. 710. 65. — Id. entom. Syst. t. IV. p. 108. 107. — Id. Syst. rhyng. p. 166. 56. — PETAGN., inst. entom. t. II. p. 633. 17. — RAMB., Faun. Andal. t. II. p. 125. 12.

Pentatoma torquata. LATR., Hist. nat. t. XII. p. 190. 20.

Pentatoma flavicollis. PALIS., de Beauv. Ins. p. 185. Hemipt. pl. II. fig. 4 ?

Rhaphygaster torquatus. HERRICH-SCHAEFF., Wanz. t. IV. 100. pl. CXLII. fig. 447.

Nezara smaragdula. ANTOT et SERV., Hemipt. p. 144. 1. — FIEBER. Eur. Hemipt. p. 330. Var. β.

Var. δ Dessus du corps d'un vert brun ou d'un brun vert, avec la moitié antérieure de la tête et la partie antérieure du pronotum flave.

Obs. Elle est à peu près semblable à la variété γ , par le dessin ; mais la couleur verte a passé au vert brun ou brunâtre ou au brun vert, le dessus du corps au lieu d'être vert pâle est d'un vert rosé ou couleur de chair.

Long. 0^m,0135 à 0^m,0157 (6 l. à 7 l.).— Larg. 0^m,0070 à 0^m,0078 (3 l. 1/8 à 3 l. 1/2) aux angles latéraux du pronotum.

Corps oblong; peu convexe. Tête en ogive en devant ; à peine plus longue au devant des yeux que large entre ces organes ; sans rebord ; plane, densément et finement ponctuée ; ordinairement verte avec le bord des côtés des joues, flave. Epistome subparallèle au moins aussi avancé ou un peu plus avancé que les joues, souvent flave, en devant. Antennes d'un vert tendre, avec la base du 3^e article et la majeure partie du 4^e et du 5^e, rose, d'un rosat brunâtre, ou brune : le 1^{er} très-court, d'un tiers moins avancé que le bord antérieur de la tête : le 2^e à peine aussi long que le 3^e : les trois derniers presque égaux. Yeux verts, gris ou bruns, avec le bord postérieur flave. Pronotum élargi en ligne droite jusqu'aux angles latéraux, obtusément arrondi à ceux-ci ; chargé près de ces derniers d'un calus ordinairement un peu comprimé et tranchant ; densément et finement ponctué ; d'un vert tendre avec les points enfoncés concolores, et les côtés parés d'une bordure flave, linéaire. Ecusson densément et finement ponctué ; d'un vert tendre avec les points concolores ; ordinairement orné à la base de trois points flaves : l'un sur la ligne médiane : chacun des autres entre celui-ci et les angles de devant ; marqué, à ceux-ci, d'un petit stigma obtriangulaire terminé par un point noir ou obscur. Cories ponctuées et colorées comme l'écusson. Exocorie prolongée ordinairement jusqu'à l'extrémité du 5^e arceau ventral. Membrane d'un blanc vitreux, sans taches. Dos de l'abdomen vert. Tranche abdominale laissée en partie visible par les élytres ; verte ou d'un vert pâle ; parée à l'angle postérieur des segments, d'un point noir commun avec son repli et appartenant plutôt à ce dernier. Bec prolongé jusqu'à l'extrémité des hanches postérieures : soies rouges ;

gaine d'un blanc flavescent ou verdâtre, avec l'extrémité noire. *Dessous du corps* ponctué sur la poitrine, obsolètement sur le ventre; d'un vert tendre, avec le bord externe du repli des joues, du pronotum et des élytres, flaves. *Ventre* ordinairement vert pâle; blanchâtre et caréné sur sa ligne médiane; muni en devant d'une pointe obtuse, d'un roux brunâtre, à peine avancée entre les hanches postérieures. *Pieds* d'un vert tendre, avec les hanches pâles, et les tarsi parfois en partie roses: cuisses non marquées d'un point noir.

Cette espèce est exclusivement méridionale. Elle n'est pas rare dans notre ancienne Provence.

Obs. Elle se distingue facilement des deux espèces précédentes par la carène dont son ventre est chargé. Elle semble par là, faire une transition naturelle aux Acanthosomiens.

La *Pentatoma plicatocollis* de M. Lucas, repose sur un individu dont le pronotum et l'écusson sont accidentellement couverts de plis très-marqués.

SIXIÈME FAMILLE.

LES ACANTHOSOMIENS.

CARACTÈRES. *Tibias* non épineux. *Mésosternum* chargé d'une ligne longitudinale saillante ou d'une carène. *Antennes* insérées plus avant que le niveau du bord postérieur des yeux; un peu plus ou un peu moins prolongées que la moitié de la longueur du corps; de cinq articles: les 4^e et 5^e peu épaissis. *Pronotum* non foliacé sur les côtés; parfois plus large, à sa base, que l'écusson. *Écusson* sinué latéralement après la moitié de la longueur de ses côtés. *Stigmas* ordinairement nuls ou très-petits, ou parfois représentés par un point fossette. *Tranche abdominale* le plus souvent ne débordant pas ou débordant à peine les élytres. *Ventre* de sept arceaux: le 1^{er} court, mais apparent; orné, à sa partie antéro-médiane d'une épine avancée au moins jusqu'aux hanches intermédiaires. *Sixième* ou *dernier arceau de la tranche abdominale* en angle vif et souvent aigu, à sa partie postéro-externe, séparé par un espace en forme d'entaille du dernier arceau ventral qu'il déborde.

Tarses de trois articles, chez les uns ; paraissant n'en avoir que deux, chez les autres.

Nous avons vu, chez les derniers Pentatomaires le ventre présenter une saillie obtuse plus ou moins rudimentaire et se charger quelquefois d'une carène. La nature semblait vouloir, par ces premiers essais, nous préparer aux appendices singuliers qu'elle allait nous offrir chez les Acanthosomiens.

Ici, le ventre, au lieu de former en devant un cône obtus, est armé d'une forte épine s'avancant plus ou moins sur la poitrine. Celle-ci se charge quelquefois elle-même d'une lame saillante, et la carène ventrale qui semblait un ornement accidentel chez l'une des Nèzares, devient un des caractères distinctifs des insectes de la seconde branche de cette famille.

Les Acanthosomiens sont des insectes de grande ou de médiocre taille, parés souvent de couleurs gaies ou variées.

On les trouve principalement sur les arbres ou sur les arbrisseaux.

Les Acanthosomiens se partagent en deux branches :

		BRANCHE.	
Tarses	}	de trois articles apparents. Ventre non chargé d'une carène. Mésosternum chargé seulement d'une ligne saillante, non avancée sur une partie du prosternum.	RHAPHIGASTÉRAIRES.
		paraissant n'en avoir que deux articles. Ventre chargé d'une carène médiane. Mésosternum chargé d'une lame verticale, avancée sur une partie du prosternum.	ACANTHOSOMIAIRES.

PREMIÈRE BRANCHE.

LES RHAPHIGASTÉRAIRES.

CARACTÈRES. *Tarses* de trois articles apparents. *Mésosternum* chargé seulement d'une ligne saillante, plutôt que d'une lame verticale, et non avancée sur une partie du prosternum. *Pronotum* pas plus large à sa base que l'écusson à sa partie antérieure.

Ajoutez à ceux indiqués : *Antennes* à 1^{er} article le plus court, un peu moins avancé que le bord antérieur de la tête. *Epistome* subparallèle,

au moins aussi avancé que les joues. *Pronotum* à angles postérieurs correspondant à chacun des angles antérieurs de l'écusson; à angles latéraux débordant à peine la base des élytres. *Ecusson* à sinuosités situées vers les trois cinquièmes de ses côtés; à stigmas nuls ou représentés par un point fossette. *Tranche abdominale* un peu dentelée sur ses côtés. *Ventre* ordinairement non chargé d'une carène; orné d'une épine avancée au moins jusqu'aux hanches intermédiaires. *Dos de l'abdomen* noir.

Les Rhaphigastérides se rapprochent par leur forme des derniers Pentatomes; mais le ventre qui n'offrait chez ces derniers qu'une saillie courte et obtuse, est ici, armé d'une épine plus ou moins longue, et le sixième arceau de la tranche se termine en pointe à son angle postéro-externe et se montre séparé, par un espace vide, du dernier arceau ventral.

Ces Pentatomides, généralement d'assez grande taille, se tiennent principalement sur les arbres, mais ils ne se bornent pas toujours à se nourrir de la sève des végétaux; ils attaquent souvent d'autres insectes et les percent de leur bec pour en sucer les humeurs.

Les Rhaphigastérides peuvent être partagés en deux genres.

		Genre.	
Épine du ventre	{	avancée seulement jusqu'aux hanches intermédiaires. <i>Tranche abdominale</i> pâle extérieurement, bordée de noir à son côté interne.	<i>Piezodorus</i> .
		avancée jusqu'aux hanches antérieures. <i>Tranche abdominale</i> de couleur pâle, antrecompée de noir sur les intersections des arceaux.	<i>Rhaphigaster</i> .

Genre *Piezodorus*, PIEZODORUS; Fieber.

Fieber, Eur. Hemipt. p. 329.

(πιζου, je presse; δέρι, pique).

CHARACTÈRES. *Épine du ventre* avancée seulement jusqu'aux hanches intermédiaires. *Tranche abdominale* pâle extérieurement, bordée de noir à son côté interne; presque entièrement voilée par les élytres. *Tête* moins longue au devant des yeux que large entre ces organes. *Épistome* subconvexe.

Les Piézodores, comme les Pentatomates, n'ont pas la tranche abdominale entrecoupée de noir et de couleur pâle. Ils semblent par là se rapprocher plus que les Rhaphigastres, de la seconde branche de la famille précédente.

1. *Piezodorus incarnatus* ; GERMAR.

Antennes roses. Dessus du corps marqué de points noirs ou obscurs ; à couleur foncière souvent entièrement d'un vert pâle ou livide ; ordinairement avec la partie postérieurement déclive du pronotum et les endo et méso-cories, d'un rose incarnat ; quelquefois entièrement rosat ; rebord des côtés du pronotum et moitié basilaire de celui de l'exocorie d'un jaune d'ambre. Antennes d'un rouge carminé. Ecusson sans stigmas. Tranche abdominale voilée ; flave, avec le bord interne noir. Dessous du corps d'un livide vert ou rosat, non ponctué de noir. Epine ventrale avancée jusqu'aux hanches intermédiaires.

♂ Dernier arceau ventral obtusément en demi-cercle, une fois au moins plus large que long ; paraissant, quand il est examiné d'un regard perpendiculaire, échancré sur le tiers médial ou un peu plus de sa largeur, et le tiers postérieur de sa longueur : le bord de cette échancrure un peu arqué en arrière et cilié ; perpendiculairement coupé après cette échancrure, et creusé de deux fossettes sur cette partie déclive.

♀ Dernier arceau ventral tronqué ou obtusément arqué en avant, élargi en ligne à peu près droite sur les côtés ; trois fois au moins aussi large à son bord postérieur que long sur sa ligne médiane ; divisé en deux moitiés par une ligne transversale un peu arquée en arrière sur les côtés, et formant sur la ligne médiane un angle très-ouvert dirigé en avant : la moitié antérieure à peine plus grande que le quart de la longueur de l'arceau, de deux pièces : la postérieure de six : la médiane antérieure transverse, rétrécie d'avant en arrière, échancrée à son bord postérieur : la médiane postérieure parallèle, près d'une fois aussi longue que large ; les latérales antérieures atteignant à peine le bord postérieur ou ne l'atteignant pas, et montrant alors les postérieures unies par un lien très-court.

ETAT NORMAL. Dessus du corps d'un vert pâle, avec la partie postérieure du pronotum, l'endocorie et la mésocorie d'un rouge incarnat.

.....SCHAEFFER, Icon. f. 1. pl. LVII. fig. 1.

Pentatoma purpureipennis. HANN, Wanz. t. II. p. 63. pl. LI. fig. 151.

Cimex incarnatus. GERM., Faun. ins. Eur. 4. 23.

Cimex lituratus (Klug). BURMEIST. Handb. t. II. p. 365. 3.

Rhaphigaster purpureipennis. DALLAS, List. Hemipt. p. 282. 24.

Rhaphigaster incarnatus. HERR.-SCHAEFF., Nomencl. p. 57. et 94. — KOLENAT. Melet. entom. t. IV. p. 56. 183.

Piezodorus Degeeri. FIEBER., Eur. Hemipt. p. 320. 1.

Var. α Dessus du corps entièrement d'un vert pâle ou livide.

Pentatoma alliaceus. GERMAN, Faun. ins. Eur. 9. 14.

Pentatoma juniperina. L. DUFOUR, Rech. p. 156. 2.

Rhaphigaster purpuripennis. RAMBUR, Faun de l'Andal. t. II. p. 125. 1.

Var. β Dessus du corps entièrement, ou à peu près, d'un rouge rosat.

Long. 0^m,0112 à 0^m,0123 (5 l. à 5 l. 1/2). — Long. 0^m,0056 à 0^m,0067 (2 l. 1/2 à 3 l.) aux angles latéraux du pronotum. — Presque aussi large à la base des élytres.

Corps ovalaire ou ovale-oblong; peu convexe; marqué de points noirs ou obscurs assez petits, médiocrement rapprochés; coloré et peint comme il a été dit. Tête obtusément arrondie en devant; élargie d'avant en arrière sur les côtés; moins longue que large au devant des yeux; sans rebord; planiuscule. Epistome presque déprimé. Antennes d'un rouge ou rose carminé; à 1^{er} article court: les 2^e et 3^e presque égaux: les 4^e et 5^e ordinairement un peu plus longs. Pronotum échancré presque en demi-cercle, avec la partie postoculaire peu obliquement tronquée; élargi en ligne droite jusqu'aux angles latéraux; obtus et débordant à peine à ceux-ci la base des élytres; chargé, près de ceux-ci, d'un faible calus suivi d'une fossette; muni latéralement d'un rebord flave, convexe sur son bord, peu ou point saillant; coloré et ponctué sur le reste de sa surface comme il a été dit. Ecusson offrant les sinuosités basilaires presque aux deux tiers des côtés; subarrondi à l'extrémité; ou moins aussi large que le tiers d'une corie, vers l'angle postéro-interne de

Annales de la Société Linéenne. 15

celles-ci; sans stigmas; offrant les traces plus ou moins faibles d'une tinnéfaction basilaire; coloré et ponctné comme il a été dit. *Cories* ponctuées et colorées comme il a été dit, avec les deux cinquièmes basilaires du bord externe de l'exocorie, flaves: celle-ci prolongée jusqu'à l'extrémité du 5^e arceau ventral. *Membrane* d'un blanc on livide vitreux, sans taches. *Dos de l'abdomen*, noir. *Tranche abdominale* dentelée; flave ou rosâtre, avec le bord interne noir. *Bec* prolongé jusqu'aux hanches intermédiaires. *Dessous du corps* variant du livide vert, au vert ou flave pâle, ou au rosat; densément marqué de points peu profonds et ordinairement concolores. *Ventre* non caréné; armé d'une épine avancée jusqu'aux hanches intermédiaires. *Stigmates* noirs. *Pieds* d'un livide verdâtre ou rosat.

Cette espèce paraît habiter toutes les zones de notre pays. On la trouve principalement sur les arbres.

Obs. L'épistome montre une dépression plus ou moins sensible, qui semble laisser pressentir le sillon qu'il présentera dans le rameau suivant.

Genre *Rhaphigaster*, RHAPHIGASTRE; Laporte

Laporte, Essai d'un classif. de l'ordre des Hémipt. in Magaz de zool. (1833). p. 59.

(*ρῥῖς*, albè; *γαστήρ*, ventre).

CARACTÈRES. *Épine du ventre* avancée jusqu'aux hanches antérieures. *Tranche abdominale* entrecoupée de noir et de couleur pâle; débordant un peu les côtés de l'abdomen. *Tête* aussi longue au devant des yeux que large entre les organes. *Épistome* planiuscule ou subdéprimé.

Les Rhaphigastes, par leur tranche abdominale entrecoupée de noir et de couleur pâle, semblent ici les représentants des Carpocorates de la famille précédente; par leur épistome planiuscule ou légèrement déprimé, ils se lient naturellement aux Acanthosomaires, chez lesquels cet organe se montre ordinairement creusé d'un sillon.

1. *Rhaphigaster griseus*; FABRICIUS.

Antennes noires, avec les trois derniers articles blancs ou flaves à la

base. Dessus du corps à couleur foncière ordinairement testacée ou d'un flave cendré, et marqué de points noirs qui lui donnent une teinte d'un gris foncé : tête et tuméfaction basilaire de l'écusson habituellement plus obscures : extrémité de celui-ci, plus pâle. Membrane hyaline, mouchetée de brun. Tranche abdominale alternée de noir et de rouge testacé. Dessous du corps variant du blanc flavescents au livide rosat : ventre parsemé de gros points enfoncés noirs : épine avancée presque jusqu'aux hanches de devant.

♂ Dernier arceau ventral en demi-cercle, deux fois et demie aussi large à son bord postérieur que long sur sa ligne médiane ; souvent comme divisé en deux parties par une ligne élevée transversale : la partie antérieure chargée des trois saillies : la médiane plus prononcée, en toit : chacune des latérales tuberculiforme : la seconde partie offrant trois sinuosités profondes à son bord postérieur : la médiane plus avancée.

♀ Dernier arceau ventral obtusément arrondi en devant, élargi sur les côtés en courbe ou un peu en angle rentrant ; une fois environ plus large à son bord postérieur que long sur la ligne médiane : divisé par une ligne transversale bissubsinuee en deux moitiés : l'antérieure de deux pièces un peu plus courtes sur les côtés que près de la ligne médiane, offrant souvent une petite pièce linéaire vers l'extrémité de celle-ci : la moitié postérieure plus longue que l'antérieure, comme quadrilobée à son bord postérieur : la pièce médiane antérieure transverse, rétrécie d'avant en arrière, échancrée en arc à son bord postérieur : la seconde médiane parallèle, plus longue que large, n'arrivant pas au bord postérieur : les latérales antérieures dépassant un peu le bord postérieur du ventre.

ÉTAT NORMAL. Dessus du corps, à couleur foncière grise ou cendré flavescents, marqué de points noirs qui lui donnent une teinte d'un gris foncé, ordinairement plus sombre sur la tête et sur la partie antérieure du pronotum et de l'écusson : ce dernier, marqué d'une tache noire sur les côtés, après chaque sinuosité ; plus pâle et moins marquée de points noirs à l'extrémité.

Variations.

Quand la matière colorante a abondé, la teinte du dessus du corps est d'un gris noirâtre, ou quelquefois la couleur foncière, entre les points noirs, prend une couleur rosâtre (Var. β).

Quand au contraire la matière colorante a moins abondé, la couleur foncière est d'un flave pâle, d'un flave cendré ou d'un flave blanchâtre : la partie postérieure du pronotum, depuis les cicatrices, est marquée de points concolores, à part la tranche de ses côtés, ou du moins une courte et étroite bordure au devant des angles latéraux, noires; l'extrémité de l'écusson et la partie qui suit la tuméfaction sont moins ponctués de noir (Var. γ).

D'autres fois enfin la tête est noire ou noirâtre, le pronotum noir sur la tranche de ses côtés ou du moins à ses angles latéraux, l'écusson noirâtre sur la tuméfaction basilaire et marqué de deux taches noires latérales après les sinuosités, et tout le reste des parties cornées du dessus du corps est d'un roux cendré ou d'un testacé livide et marqué de points concolores (Var. δ).

Obs. Ces deux dernières variétés sont ordinairement propres aux provinces méridionales et semblent, quand la teinte de la couleur foncière est plus ou moins claire, offrir au premier coup d'œil une espèce particulière.

Cimex nebulosus. Poda., *ins. Muls. Græc.* p. 56. 8?

La punaise brune à antennes et bords panachés. Geoffr. t. I. p. 466. 64 (en partie seulement).

Cimex griseus. Fabr., *Spec. Ins.* t. II. p. 356. 110. — *Id.* *Entom. Syst.* t. IV. p. 116. 140. — *Id.* *Syst. Rhyng.* p. 171. 87. — Schrank., *Enum.* p. 271. 523.

— Panz., *Faun. Germ.* 33. 19. — Wolff., *Icon. Cimic.* p. 59. 56. pl. VI. fig. 56.

La punaise des grosceillers. Stoll., *Pon.* 32. pl. VI. fig. 46.

Cimex punctipennis. Illig. Ross., *Faun. étrens.* 2^e édit. t. II. p. 372. — Burmeister. *Handl.* t. II. p. 365. 2.

Pentatoma sigmatica. Palis de Beauv. *Hemipt.* pl. IX. fig. 3.

Pentatoma grisea. Latr., *Hist. nat.* t. XII. p. 192. 29. — Lepel. et Serv. *Encycl. méth.* t. X. p. 54. 6. — L. Dufour., *Recherch.* p. 155. 1.

Rhaphigaster griseus. A. Costa., *Cimic. Contar.* 1a. p. 56. 1 (80). — Ramb., *Faun. de l'Andal.* t. II. p. 126. 2. — Kolenat. Melet. *Entom.* t. IV. p. 57. 135.

Dallas., *List. Hemipt.* p. 231. 23. — Fiedler. *Eur. Hemipt.* p. 329. 1.

Rhaphigaster punctipennis. AMYOT ET SERV. Hemipt. p. 148. 1.

Pentaloma punctipennis. GONSKI., Analect. entom. p. 100. 58.

Long. 0,0123 à 0,0157 (5 l. 1/2 à 7 l.) Larg. 0,0064 à 0,0070 (2 l. 7/8 à 3 l. 1/8) aux angles latéraux du pronotum — 0,061 à 0,067 (2 l. 3/4 à 3 l.) à la base des élytres.

Corps en ovale oblong; faiblement convexe, à contour foncière ordinairement grisâtre ou d'un gris livide, mais variant du flave pâle au testacé cendré ou au grisâtre ou testacé rosé ou vieux; marqué de points enfoncés ordinairement noirs, parfois concolores sur certaines parties. *Tête* arrondie en devant, élargie d'avant en arrière sur les côtés; à peu près aussi longue que large au devant des yeux; à peine rebordée, planiuscule; ruguleuse. *Epistome* déprimé ou subsilloné sur sa moitié antérieure. *Antennes* à 1^{er} article le plus court: les 2^e, 4^e et 5^e souvent presque égaux: le 3^e plus court; noir, avec presque la moitié basilaire des trois derniers articles d'un blanc flave, rosat, ou orangé, et la partie inférieure du 1^{er} article d'un livide grisâtre. *Pronotum* échancré en arc obtus en devant, avec la partie postoculaire tronquée presque transversalement; élargie en ligne droite jusqu'aux angles latéraux; obtus et subsinué sur la moitié postérieure de ceux-ci, et débordant les élytres du tiers à peine de la base d'une corie; à bords latéraux à peine relevés en rebord, mais offrant sur les côtés une trauche un peu aplatie; coloré et ponctué comme il a été dit. *Ecusson* offrant les sinuosités basilaires vers les trois cinquièmes de ses côtés, en ogive postérieurement; à peu près égal aux deux cinquièmes de la largeur d'une corie, vers l'angle postéro-interne de celles-ci; creusé d'un point enfoncé à ses stigmas; offrant une tuméfaction basilaire plus ou moins sensible, suivie d'un sillon chargé d'une carène obtuse; marqué de points enfoncés noirs moins nombreux, plus clairsemés ou parfois presque vides sur la région médiane; plus pâle à l'extrémité, plus obscur sur la tuméfaction, et marqué sur les côtés d'une tache noire après chacune de ses sinuosités. *Cories* ponctuées et colorées comme il a été dit. *Exocorie* terminée en angle aigu, prolongée jusqu'à l'extrémité du 5^e arceau ventral. *Membrane* d'un blanc vitreux, mouchetée de taches ponctiformes noires ou brunes. *Dos de l'abdomen* noir. *Trauche abdominale* dentelée; débordant les

élytres; variant du blanc flavescent au rouge testacé, sur le tiers sub-médiaire de ses segments, noire sur le reste de ceux-ci, plus brièvement sur la moitié postérieure que sur l'antérieure. *Dessous du corps* ordinairement d'un blanc flavescent ou rosat, parfois d'un livide grisâtre ou d'un livide rosâtre; marqué de points enfoncés moins gros et parfois concolores sur la poitrine, plus espacés, plus gros et noirs sur le ventre. *Ventre* non caréné, marqué d'une tache noire aux angles antérieurs et postérieurs de la tranche. *Epine ventrale* d'un blanc livide; avancée jusque près des hanches de devant. *Pieds* variant du livide flavescent au livide carné ou rosat, pointillés de noir. *Tarses* noirs, à l'extrémité du dernier article et parfois des autres.

Cette espèce paraît commune dans toutes les parties de la France. Elle est connue de tout le monde sous le nom de *Punaise grise*.

En automne, aux approches des froids, on en voit parfois des passages considérables. Elle vient souvent alors se réfugier dans nos maisons, et s'y cacher jusqu'au retour du printemps.

Elle exhale une odeur pénétrante et désagréablement odorante.

DEUXIÈME BRANCHE.

LES ACANTHOSOMAIRES.

CARACTÈRES. *Tarses* paraissant n'avoir que deux articles. *Mésosternum* chargé d'une lame longitudinale verticale, avancée au moins sur une partie du prosternum. *Ventre* chargé sur sa ligne médiane d'un carène continuée en devant par une épine avancée au moins jusqu'à l'extrémité de la lame sternale.

Ajoutez pour les espèces suivantes: *Epistome* au moins aussi avancé ou plutôt un peu plus avancé que les joues; ordinairement un peu élargi d'arrière en avant; habituellement sillonné sur sa partie antérieure. *Bord antérieur* des flancs de l'antépectus sinué derrière les yeux et plus ou moins sensiblement arqué entre cette sinuosité et la ligne sternale.

Les ♂ présentent chez les Acanthosomaires un caractère nouveau

parmi les Pentatomides, leur dernier arceau ventral est en triangle, divisé en deux moitiés par une ligne transversale plus ou moins apparente.

Les Acanthosomaires peuvent être partagés en deux rameaux :

Lame méso- sternale	}	au moins aussi avancée que le bord antérieur du prosternum.	<i>Acanthosomates</i> .
		moins avancée que le bord antérieur du pronotum.	<i>Sastragalates</i> .

PREMIER RAMEAU.

LES ACANTHOSOMATES.

CHARACTÈRES. *Lame mésosternale* au moins aussi avancée ou plus avancée que le bord antérieur du prosternum. *Épine du ventre* avancée presque jusqu'aux hauches antérieures.

Ce rameau est réduit au genre suivant :

Genre *Acanthosoma*, ACANTHOSOME; CURTIS.

Curtis. Brit. Entomol. t. I (1834). 38.

(*ἀκανθα*, épine; *σώμα*, corps).

CHARACTÈRES. Ajoutez à ceux indiqués. *Pronotum* à angles postérieurs correspondant exactement à ceux de la base de l'écusson ; à angles latéraux un peu relevés et débordant les élytres de la moitié au moins de la base d'une corie. *Tranche abdominale* à peu près voilée par les élytres.

1. *Acanthosoma haemorrhoidalis*; LINNÉ.

Dessus du corps ordinairement d'un roux fauve ou testacé en partie flavescent, souvent d'un vert tendre ou pâle sur une partie du pronotum, de l'écusson et même des cories ; marqué de points noirâtres plus rapprochés sur les cories que sur le pronotum et surtout sur l'écusson, lisse à l'extrémité de celui-ci. *Antennes* à 1^{er} article dépassant le bord antérieur de la tête de plus de la moitié de sa longueur. *Pronotum* à angles latéraux un

peu obtus et sensiblement relevés et débordant les élytres environ de la moitié de la base d'une corie. Tranche abdominale flave ou rosâtre ; voilée. Dessous du corps d'un flave ou flave roux, avec le ventre souvent rosat ou verdâtre : tranches et stigmates concolores.

♂ Dernier arceau ventral en triangle un peu plus long que large et à côtés un peu curvilignes ; plus ou moins distinctement divisé par une ligne transversale en deux moitiés : la postérieure, un peu plus longue, échancrée avec les côtés de cette échancrure assez étroite, longuement ciliés à leur côté interne, dépassant les angles postérieurs du 4^e arceau : la partie antérieure de cette échancrure très-courte, tronquée, un peu arquée en arrière et ciliée.

♀ Dernier arceau ventral subarrondi ou en ogive en devant, élargi en formant un angle rentrant vers la moitié de ses côtés ; divisé en deux moitiés : l'antérieure plus grande sur la ligne médiane, égale à la seconde sur les côtés, carénée sur celle-là, formée de deux pièces : la postérieure paraissant composée de six : les deux latérales externes contiguës postérieurement : la médiane postérieure en triangle plus large que long, creusée d'un sillon longitudinal, et paraissant souvent par là, formée de deux pièces : les latérales antérieures ou internes obtriangulaires, pas plus longuement prolongées que la médiane postérieure.

Cimex haemorrhoidalis. LINN. Syst. nat. 10^e édit. t. I. p. 555. 24. — Id. 12^e édit. t. I. p. 720. 35. — Id. Favn. suéc. p. 259. 923. — DE GEOR. Mém. t. III. p. 254. 3. pl. XIV. fig. 7. — FABR., Syst. Entom. p. 701. 36. — Id. Entom. Syst. t. IV. p. 93. 76. — Id. Syst. Rhynch. p. 170. 27. — SCHRANK, Enum. p. 267. 115. — Id. Favn. boic. t. II. p. 70. [1099. — DE VILLERS, C. LINN. Entom. t. I. p. 490. 34. — DONOV. Brit. ins. t. VII. V pl. CCXVIII. fig. 2. — WOLFF. Icon. cimic. p. 10. 10. pl. I. fig. 10. — FALLEN, Monogr. cimic. p. 44. 3. — Id. Hemipt. suéc. p. 23. 3.

La punaise ve le lavée de rouge. GEOFF., Hist. t. I. p. 465. 63 ?

Cimex pubulinus. HARRIS, Exp. engl. Ins. p. 83. pl. XXVI. fig. 2.

La punaise ensanglantée. STOLL, Pun. p. 31. pl. VI. fig. 44.

Pentatoma haemorrhoidalis. LATR., Hist. nat. t. XII. p. 189. 17. — Id. Règn. anim. de CUVIER (1817). t. III. p. 389. — LEPEL. et SERVILLE, Encycl. méth. t. X. p. 83. 1.

Pentatoma haemorrhoidale. HENNICH-SCHAEFFER, Favn Germ. 114. 12.

Acanthosoma haemorrhoidalis. CURTIS, Brit. entom. t. I. p. 28. — BURMEIST. Handb.

t. II, p. 360. 3.— BLANCH. Hemipt. p. 147. 2.— AMYOT et SERV., Hémipt. p. 154. 1.— KOLENAT. Meletem Entom. t. IV. p. 58. 186.— GORSKI, Analect. entom. p. 105. 63.— FIEBER, Europ. Hemipt. p. 327. 1.

Climacoris haemorrhoidalis. HAHN, Wanz. t. II. p. 71. pl. 52. fig. 158.

Acanthosoma haemorrhoidale. DALLAS, Entom. Trans. n. ser. t. I. n° 1.— Id. tiré à part p. 4. 1.— Id. List. Hemipt. p. 303. 1.— FLOR. Rhynch. Livl. t. I. p. 99. 1.

Long. 0^m,0135 à 0^m,0168 (6 l. à 7 l. 1/2).— Larg. 0^m,0061 à 0^m,0070 (2 l. 3/4 à 3 l. 7/8) aux angles latéraux du pronotum — 0^m,0056 à 0^m,0072 (2 l. 1/2 à 3 l. 1/4) à la base des élytres.

Corps oblong ou suballongé ; planiuscule. *Tête* en triangle subarrondi en devant ; aussi longue que large au devant des yeux ; à peine ou faiblement rebordée sur les côtés ; variant du roux testacé ou rosat au flave, ou du jaune orangé au vert tendre ; marqué sur les jones de points enfoncés noirs, assez petits : cette ponctuation réduite à deux rangées parallèles aboutissant chacune à un ocelle. *Antennes* à 1^{er} article dépassant de plus de la moitié de sa longueur le bord antérieur de la tête, variablement un peu plus long ou un peu plus court que le 2^e : les 4^e et 5^e à peu près aussi longs ; le 3^e un peu plus court : le 1^{er} variant du livide vert ou flave au roux brûlé : la 2^e de couleur souvent analogue ; les autres ordinairement bruns. *Yeux* bruns. *Ocelles* d'un rouge vif et clair. *Pronotum* échancré en devant, avec la partie postoculaire un peu obliquement tronquée ; à angles postérieurs assez vifs et correspondant exactement à ceux de la base de l'écusson ; à calus nul ; à cicatrices unies, lisses ou à peine marquées de quelques points sur la ligne médiane ; marqué sur le reste de sa surface de points enfoncés noirs, médiocrement rapprochés ; variant du roux au fauve testacé livide au livide verdâtre, avec les angles latéraux noirs ou noirâtres. *Écusson* offrant les sinuosités vers les trois quarts de ses côtés ; à peine aussi large que le septième ou le huitième d'une corie, vers l'angle postéro-interne de celles-ci ; à stigmas nuls ; sans trace apparente de tuméfaction basilaire ; variant du fauve ou roux testacé livide au livide flavescent ou verdâtre ; marqué de points enfoncés noirs, moins rapprochés que sur les autres parties, nuls à l'extrémité : intervalles lisses ; ordinairement creusé d'un sillon, chargé d'un carène obtuse, sur une partie

de sa seconde moitié. *Cories* de la couleur de l'écusson ou à peu près; marquées de points enfoncés noirs plus serrés que sur le pronotum: exocorie terminée en angle aigu, prolongée jusqu'à la moitié du 3^e arceau ventral. *Membrane* d'un livide fauve rousâtre, marquée d'une tache nébulense vers la moitié externe. *Dos de l'abdomen* parfois presque entièrement d'un rose carminé; ordinairement marqué sur la ligne médiane d'une bande noire dentée ou ramifiée sur les côtés; parfois entièrement ou presque entièrement noir. *Tranche abdominale* voilée par les élytres; dentelée sur les côtés; d'un flave rosat. *Bec* prolongé jusqu'aux hauches postérieures. *Dessous du corps* flave ou d'un flave roux sur la poitrine, flave, rosat ou d'un rose rosat sur le ventre; marqué de points concolores sur l'antépectus, lisse et luisant sur le ventre: celui-ci, caréné; muni d'une épine avancée presque jusqu'aux banches antérieures. *Tranche du ventre et Stigmates* de la couleur du ventre. *Pieds* d'un jaune d'ambre ou d'un flave jaune ou rosat.

Cette espèce paraît habiter la plupart des provinces de la France. Elle est médiocrement commune dans les environs de Lyon. On la trouve principalement en battant les haies et les arbres.

DEUXIÈME RAMEAU.

LES SASTRAGALATES.

CARACTÈRES. *Lame mésosternale* moins avancée que le bord antérieur du prosternum. *Antennes* à premier article ne débordant pas de la moitié de sa longueur le bord antérieur de la tête. *Épines du ventre* ne dépassant pas ou dépassant à peine les hanches intermédiaires. *Premier arceau du ventre* ordinairement un peu plus développé ou moins court sur les côtés.

Les premiers Sastragalates présentent un caractère que nous trouverons plus général dans la famille suivante, celui d'avoir le bord postérieur du pronotum plus large que la partie antérieure de l'écusson. La nature reproduit également ici sous un autre rapport la marche qu'elle suivra chez les Asopiens. Le pronotum d'abord dilaté et épiéux à ses angles latéraux, finit par déborder à peine la base des élytres.

Les Sastragalates nous montrent dans les modifications de leurs caractères distinctifs des moyens assez faciles de les classer dans leur ordre naturel.

Les trois premières espèces (*ferrugator*, *intestinctus* et *lituratus*), présentent une particularité que nous avons déjà vue chez les premiers Scntellérides, et même chez quelques Pentatomides précédents, mais qui deviendra presque générale chez les Asopiens: la base de leur pronotum débordé visiblement celle de l'écusson; chez la dernière espèce (*dentatus*), ce caractère s'efface, comme il disparaît ou à peu près chez le dernier insecte de la famille suivante (*Zicr. carulea*).

Chez la première espèce (*ferrugator*) les angles latéraux du pronotum se montrent armés d'une épine, qui rappelle en l'exagérant celle des Acanthosomes: cette saillie anguleuse devient rudimentaire chez les espèces suivantes.

Chez les deux premières espèces (*ferrugator* et *intestinctus*), la tranche de l'abdomen est marquée d'une bande noire sur les intersections: cette bande est réduite à une ligne noire, souvent obsolète, chez la troisième espèce (*lituratus*) et disparaît chez la quatrième (*dentatus*).

M. Fieber a reparti les trois dernières espèces en deux genres: *Cyphostethus*, dans lequel se trouve placé le *lituratus*; et *Elasmostethus*, dans lequel figurent les *intestinctus* et *dentatus*. D'après notre manière de voir, ce dernier présente dans le moins grand développement de la base de son pronotum un caractère dominant, qui doit le faire isoler des deux espèces précédentes. Ces considérations feront comprendre pourquoi nous n'avons pu adopter ni l'une ni l'autre des dominations génériques proposées par le naturaliste allemand: la manière dont il a distribué ces espèces nous semble plutôt systématique, que répondre à la marche de la nature.

Nous répartirons donc les Sastragalates dans les genres suivants:

Pronotum débordant sensiblement sa base écuelle de l'écusson; rognant une partie de la base de l'endocoracé.	Pronotum dilaté à ses angles latéraux ou à une épine ou moins aussi longue que la largeur de la base d'une corie.	Genus. <i>Sastragalus</i> .
	Pronotum brièvement anguleux à ses angles latéraux, ne débordant par les élytres d'une largeur égale à la moitié de la base d'une corie.	<i>Meadorus</i> .
	pas plus large à sa base que celle de l'écusson; brièvement anguleux à ses angles latéraux.	<i>Oxydatus</i> .

Genre *Sastragala*, SASTRAGALE ; Amyot et Serville.

Amyot et Serville, Hémipt. (1843) p. 435.

CARACTÈRES. *Pronotum* à angles postérieurs dirigés en arrière et débordant sensiblement la base de l'écusson ; à angles latéraux dilatés en une épine subhorizontale ou un peu relevée, débordant les élytres d'une largeur au moins égale à la base d'une corie.

1. *Sastragala ferrugator* ; FABRICIUS.

Antennes à premier article de moitié plus avancé que le bord antérieur de la tête. Ecusson sans tache calleuse au côté interne des stigmas. Cories terminées en angle aigu ou émoussé, à leur partie postéro-externe. Tranche abdominale marquée d'une bande ou d'une tache noire aux intersections, débordant faiblement les élytres. Dessus du corps d'un roux flave, ou d'un roux testacé, avec la tête, les angles épineux du pronotum et une tache sur la moitié antérieure de la ligne médiane de l'écusson, noirs. Ventre d'un rouge ou d'un roux flave. Stigmates noirs.

♂ Dernier arceau ventral en triangle environ aussi long que large ; paraissant divisé par une ligne transversale en deux pièces de longueur presque égale : la postérieure échancrée, étroite sur les côtés qui se terminent en cornicule incurvé : la partie médiane à peine de moitié aussi longue que les côtés, tronquée à son bord postérieur, et séparée des côtés par une échancrure ou sinuosité.

♀ Dernier arceau du ventre en triangle émoussé en devant, élargi en courbe ou en angle rentrant sur les côtés, une fois plus large à son bord postérieur que longue sur sa ligne médiane ; divisée par une ligne transversale un peu arquée en arrière, en deux parties : l'antérieure, un peu en toit, de deux pièces : la postérieure paraissant formée de sept pièces : la médiane antérieure obtriangulaire, sillonnée : la médiane postérieure paraissant divisée en deux pièces, qui paraissent chacune être la suite de chaque latérale antérieure : ces pièces médianes posté-

rieures atteignant presque le bord postérieur du ventre : les latérales antérieures moins longuement prolongées.

Cimex ferrugator. FABR., Entom. syst. t. IV. p. 101. 86. — Id. Syst. Rhyng. p. 102. 37. — SCHELLENB., Cimic. p. 6. pl. I. fig. 4.

Cimex bispius. PANZ., FAUN. germ. 26. 23. — WULFF, Icon. cimic. p. 8. n° 8. pl. I. fig. 8. — FALLÉN., Monog. cimic. p. 43. 2. — Id. Hemipt. suoc. p. 22. 2.

Pentatoma ferrugator. LATR., Hist. nat. t. XII. p. 186. 5.

Cinacoris ferrugator. HAEN., Wanz. t. II. p. 72. pl. LI. fig. 159.

Acanthosoma bispina. BURMEIST., Handb. t. II. p. 360. 5. — BLANCH. Hist. nat. Hemipt. p. 137. 2. — GORSKI, Analect. entom. p. 103. 61.

Sastragala bispina. SAHLB. Geoc. fenn. p. 33. 1.

Sastragala ferrugator. FIEDER, Eur. Hemipt. p. 327. 1.

Acanthosoma ferrugator. DALLAS, Hemipt. p. 309. 18.

Acanthosoma (sastragala) bispinum. FLOR, Rhynch. livr. t. I. p. 103. 4.

Long. 0^m,0090 à 0^m,0100 (4 l. à 4 l. 1/2) — Larg. 0^m,0056 à 0^m,0061 (2 l. 1/2 à 2 l. 3/4) aux épines du pronotum. — 0^m,0036 à 0^m,0045 (1 l. 2/3 à 2 l.) à la base des élytres.

Corps oblong ; très-peu convexe. *Tête* triangulaire aussi longue que large au devant des yeux ; ruguleuse, marquée de points assez serrés ; à peine rebordée ; noire ou brune, avec le rebord ordinairement pâle. *Epistome* dépassant les joues en devant ; creusé sur sa partie antérieure d'un sillon ponctué. *Antennes* à dernier article brun ou nébuleux : le 1^{er} obscur au moins à la base : les autres d'un rouge ou roux testacé : le 2^e égal au 3^e ou à peine plus long : celui-ci à peine moins long que le 2^e : les 4^e et 5^e les plus longs. *Pronotum* assez faiblement échancré en arc, en devant, avec la partie postoculaire presque transversalement tronquée ; sans rebord jusqu'aux angles latéraux : ceux-ci, en forme d'épine dirigée de côté, peu relevée, débordant la base des élytres d'une longueur plus grande que la base d'une corie : à angles postérieurs dirigés en arrière et débordant un peu les côtés de l'écusson ; rebordé à ses bords latéraux postérieurs ; marqué de points noirâtres ou obscurs moins rapprochés que ceux de la tête ; noir sur les épines, d'un roux flave ou d'un roux testacé, plus pâle sur les côtés, sur les intervalles des points ; souvent nébuleux ou d'un fauve brunâtre sur une partie de la région médiane ; à cicatrices lisses. *Ecusson* sinué presque vers les

deux tiers de ses côtés, en ogive étroite postérieurement ; à peine plus large que le quart d'une corie vers l'angle postéro-interne de celle-ci ; d'un roux testacé livide ou flavescent, avec l'extrémité lisse, ordinairement plus pâle ou d'un blanc flavescent ; paré sur la moitié antérieure de la ligne médiane d'une tache noire ; marqué, excepté à l'extrémité, de points enfoncés noirâtres, peu rapprochés, laissant sur la seconde moitié de la ligne médiane une sorte de bande lisse ; intervalles lisses. *Cories* terminées en angle aigu, mais un peu émoussé ; testacées ou d'un roux testacé ; marquées de points enfoncés noirs ou noirâtres ; offrant la suture radiale continuée par une saillie, lisse, obliquement dirigée vers le milieu du bord postérieur de la mésocorie. *Exocorie* prolongée jusqu'à la moitié du 5^e arceau ventral. *Membrane* hyaline marquée d'une tache brunâtre vers le milieu de son bord postérieur et de deux rangées obliquement transversales de taches plus antérieures de même teinte : ces rangées offrant une tache couvrant les trois cinquièmes postérieurs du bord externe. *Dos de l'abdomen* ordinairement testacé ou rose. *Tranche abdominale* débordant un peu les élytres ; subdentulé ; d'un roux testacé livide, avec une tache noire vers l'angle postérieur des arceaux. *Bec* prolongé jusqu'aux hanches postérieures. *Dessous du corps* d'un livide testacé, ou rosat ; marqué de points enfoncés noirs plus petits et plus serrés sur la poitrine que sur le ventre : celui-ci, caréné ; marqué d'une tache noire aux angles postérieurs, c'est-à-dire aux dents de la tranche ; orné d'une épine avancée jusqu'aux hanches intermédiaires. *Pieds* d'un roux flave ou d'un flave orangé.

Cette espèce habite particulièrement les zones tempérées ou les montagnes. Elle n'est pas rare en mai, juin et juillet sur les groseilliers. On la trouve sur quelques autres plantes.

Genre *Meadorus*, MEADORE ; Mulsant et Rey.

CARACTÈRES. *Pronotum* débordant sensiblement à sa base celles de l'écnisson, voilant une partie de la base de l'endocorie ; brièvement anguleux à ses angles latéraux, ne débordant pas les élytres d'une largeur égale à la moitié de la base d'une corie.

Les espèces de notre pays sont les suivantes :

♂ Tranche abdominale débordant les élytres ; pâle, parée d'une bande noire sur les intersections. Cories terminées en angle aigu à leur partie postéro-externe.

Interstinctus.

♀ Tranche abdominale ne débordant pas ou débordant à peine les élytres, pâle ou à peine marquée d'une ligne noire sur les intersections. Cories obtusément arrondies à l'extrémité, sur l'exocorie et le tiers externe de la mésocorie.

Litratius.

1. *Meadorus interstinctus*; LINNÉ.

Antennes à premier article un peu plus avancé que le bord antérieur de la tête. Angles latéraux du pronotum subsinés postérieurement et débordant les élytres. Ecusson presque sans tache calleuse au côté interne des stigmas. Cories terminées en angle aigu à leur partie postéro-externe. Tranche abdominale débordant les élytres, pâle, marquée d'une bande transversale noire sur les intersections. Dessus du corps marqué de points assez profondément enfoncés ; variant du livide cendré, flavescens ou grisâtre, au rosat. Stigmates noirs.

♂ Dernier arceau ventral en triangle à peu près aussi large que long ; divisé par une ligne arquée en avant en deux moitiés inégales : la postérieure, trois fois aussi grande que l'antérieure, échancrée et concave sur la majeure partie de sa surface ; à bords latéraux étroits et déclives en dedans, terminés aux angles postérieurs par une partie transverse couverte de poils : l'échancrure avancée jusqu'à la moitié de l'arceau, un peu arquée en arrière à la partie médiane de son bord antérieur.

♀ Dernier arceau ventral arrondi en devant, élargi en angle rentrant sur les côtés ; près d'une fois plus large à son bord postérieur que long sur sa ligne médiane ; divisé par une ligne transversale en angle dirigé en arrière, en deux moitiés très inégales : l'antérieure, trois fois plus longue sur sa ligne médiane, de moitié plus longue sur les côtés, que la seconde : celle-ci paraissant divisée en six pièces : la médiane antérieure obtusangulaire, assez petite, sillonnée : la médiane postérieure formée de deux pièces aboutissant au bord postérieur et paraissant être chacune la suite des pièces latérales antérieures.

Cimex griseus. LINN. Syst. nat. 10^e édit. t. I. p. 445. 32. — Id. 12^e édit. t. I. p. 724. 43. — Id. Faun. Suec. p. 248. 926. — DE VILLERS. C. LINN. Entom. t. I. p. 494. 53.

Cimex interstinctus. LINNÉ. Syst. nat. 10^e édit. t. I. p. 445. 33. — Id. 12^e édit. t. I. p. 724. 44. — Id. Faun. Suec. p. 248. 926. — DE VILLERS. C. LINN. Entom. t. I. p. 495. 54. — SCHRANK. Faun. Boic. t. 7. p. 74. 1108.

Cimex betulae. DE GEER. Mem. t. III. p. 261. 3. pl. XIV. fig. 9.

Cimex agathinus. FABR. Entom. Syst. t. IV. p. 114. 133. — Id. Syst. Rhyng. p. 170. 82. — WOLFF. Icon. Cimic. p. 58. 55. pl. V^e. fig. 55. a. b. — FALLÉN.

Monogr. Cim. p. 45. 5. — Id. Hemipt. Suec. p. 24. 5. — ZETTERST. Faun. Lapp. p. 464. 4. — Id. Ins. Lapp. p. 260. 4.

Pentatoma griseus. TIGNY. t. IV. p. 295.

Pentatoma agathina. LATR. Hist. nat. t. XII. p. 191. 26.

Pentatoma interstincta. LATR. Hist. nat. t. XII. p. 192. 30.

Acanthosoma agathinum. HERRICH-SCHAEFF. Faun. Germ. 114. 10 et 11.

Acanthosoma grisea. BURMEIST. Handb. t. II. p. 360. 6. — SAHLB. Geoc. Fenn. 33. 2.

Acanthosoma interstinctum. KOLENAT. Melet. entom. t. IV. 6. 189.

Acanthosoma griseum. DALLAS. Entom. Trans. t. I. p. 113. 4. — Id. tiré à part. p. 7. n. 4. — Id. List. Hemipt. p. 307. 11. FLOR. Rhyngch. Livl. t. I. p. 102. 3.

Elasmosteethus griseus. FIEBER. Eur. Hemipt. p. 328.

Long. 0,0078 à 0,0090 (3 l. 1/2 à 4 l.). — Larg. 0,0033 à 0,0043 (1 l. 2/5 à 2 l.) aux angles latéraux du pronotum. — 0,0030 à 0,0037 (1 l. 1/3 à 1 l. 2/3) à la base des élytres.

Corps oblong ou suballongé, très-peu convexe. *Tête* subarrondie en devant, élargie d'avant en arrière sur les côtés ; à peine aussi longue que large au-devant des yeux à peine ou pas sensiblement rebordée sur les côtés ; marquée de points enfoncés noirs assez nombreux, constituant postérieurement trois rangées ordinairement doubles ; à couleur fonceuse variant du vert pâle ou du livide verdâtre au livide testacé ou livide rosé. *Epistome* sillonné sur sa partie antérieure, et marqué ordinairement de quelques petits points noirs sur le sillon. *Antennes* à 1^{er} article un peu moins long que le 3^e, dépassant du quart de sa longueur le bord antérieur de la tête : le 2^e un peu plus long que le 4^e : celui-ci variablement plus court ou aussi long que le 4^e : les 1^{er}, 2^e et 3^e ordinairement d'un vert pâle ou d'un livide roussâtre : le 3^e souvent nébuleux à l'extrémité : les 4^e et 5^e pâles à la base, brunâtres sur leur seconde moitié au plus. *Ocelles* d'un rouge carminé. *Pronotum*

échancré en arc obtus, en devant, avec la partie postoculaire tronquée presque en ligne transverse : élargi en ligne droite jusqu'aux angles latéraux ; peu obtusément anguleux à ceux-ci et débordant les élytres de la moitié environ de la base, d'une corie ; subsinué après les angles latéraux ; à angles postérieurs dirigés en arrière en forme de dent obtuse et débordant sensiblement les côtés de l'écusson ; creusé, depuis le bord externe de chaque cicatrice, d'un sillon longitudinal dirigé vers chaque angle latéral, et faisant paraître ses côtés rebordés sur cette partie ; à calus nul, à cicatrices lisses, paraissant unies, et marquées seulement de quelques points sur la ligne médiane ; marqué sur le resto de sa surface de points enfoncés noirs ou noirâtres, médiocrement rapprochés mais très-apparents ; à couleur foncière variant du livide flavescent verdâtre, au rose pâle, souvent de la première de ces couleurs sur sa moitié antérieure, et de la seconde sur sa partie postérieurement déclive ; plus rarement brunâtre sur celle-ci. *Ecusson* sinué vers les deux tiers de ses côtés ; en ogive étroite, à son extrémité ; à peine plus large ou aussi large qu'une corie, vers l'angle postéro-interne de celles-ci ; à stigmas nuls ou à peu près ; offrant les faibles traces d'une tuméfaction basilaire, suivie d'une carène aplatie ou d'un sillon, non prolongé jusqu'à l'extrémité ; marqué, comme le pronotum, de points enfoncés noirs ou noirâtres, peu nombreux à l'extrémité ; à couleur foncière variant du livide cendré au cendré verdâtre au livide rosat ou au rouge pâle ; ordinairement marqué d'une tache transversale brune ou noire, un peu après la base, sur la tuméfaction basilaire. *Cories* terminées en angle aigu ; variant de couleur du livide cendré au rouge pâle ou rose ; marquées de points enfoncés noirs plus serrés que ceux du pronotum ; offrant à l'extrémité de la suture radiale une sorte de nervure dirigée vers le milieu du bord postérieur de la mésocorie. *Exocorie* prolongée jusqu'au tiers du 5^e arceau ventral. *Membrane* d'un blanc vitreux ; marquée des deux aux quatre cinquièmes de son bord externe d'une tache grosse brune ou brunâtre, presque obtriangulaire, terminant ordinairement une ligne transversale festonnée, plus pâle. *Dos de l'abdomen* tantôt noir, tantôt rouge, avec une partie de la région médiane et la suture des arceaux, noirs ; tantôt entièrement d'un rouge pâle. *Tranche abdominale* débordant les élytres ; dentelée ; flave pâle, avec les

intersections des segments, noires. *Bec* prolongé à peu près jusqu'aux hanches postérieures. *Dessous du corps* variant du livide jaune au rouge pâle : marqué de points noirs sur la poitrine, lisses ou à peu près sur le ventre ; celui-ci, caréné, marqué d'un point noir à l'angle postéro-externe des arceaux de la tranche. *Stigmates* obscurs ou noirâtres. *Pieds* variant du livide flavescent ou verdâtre au livide rosâtre.

Cette espèce paraît habiter toutes les zones de la France. Nous l'avons prise dans le Midi, dans les Alpes, autour de Lyon et dans les environs de Paris. On la trouve sur divers arbrisseaux.

Le *Cimex interstinctus* de Linné n'est qu'une variété du *griseus* ayant le dos de l'abdomen d'un rouge pâle ; variation qui se montre chez le ♂, aussi bien que chez la ♀. Nous avons adopté le premier de ces noms, pour laisser l'épithète de *griseus* à l'espèce de *Rhaphignaster* connue de tout le monde sous le nom de *Punaise grise*.

Le *M. interstinctus* se distingue de l'*Oxydaïus dentatus*, par la base de son pronotum débordant celle de l'écusson, par son épistome sillonné ; par sa tranche abdominale débordant les élytres et entreconpée de noir et de couleur pâle. Il s'éloigne de *lituratus*, par la base de son pronotum débordant plus sensiblement celle de l'écusson ; par sa tranche abdominale offrant une bande transversale noire, au lieu d'une ligne noire sur les intersections des arceaux ; par le dessus de son corps marqué de points plus profonds et en majeure partie noirs ; par ses cories terminées en angle aigu à leur angle postéro-externe.

1. *Mecodorus lituratus* ; PANZER.

Antennes à premier article à peine aussi avancé que le bord antérieur de la tête. *Angles latéraux du pronotum* subarrondis et débordant à peine les élytres. *Ecusson* chargé d'une tache callose blanchâtre et très-apparente au côté interne de ses stigmas. *Cories* obtusément arrondies ou presque tronquées à l'extrémité de l'exocorie et du tiers externe de la méso-corie. *Tranche abdominale* ne débordant pas les élytres ; pâle ou à peine marquée d'une ligne noire sur les intersections. *Dessus du corps* marqué de points petits, presque obsolètes, concolores au moins sur la tête et sur le devant du pronotum ; d'un vert pâle ou flavescent, avec les bords latéraux posté-

rieurs d'un rouge carminé et l'endocorie et la mésocorie en majeure partie d'un rose pâle. Stigmates pâles.

♂ Dernier arceau ventral en triangle à peu près aussi large que long; divisé par une ligne transversale sinuée ou échancrée dans son milieu, en deux moitiés inégales : la postérieure, plus courte, échancrée en arc à son bord postérieur, avec les angles postérieurs de cette échancrure tronqués et non prolongés jusqu'aux angles épineux de l'arceau précédent.

♀ Dernier arceau ventral arrondi en devant, élargi un peu en angle rentrant sur les côtés; un peu plus large à son bord postérieur que long sur sa ligne médiane; divisé par une ligne transversale un peu en angle dirigé en arrière en deux moitiés : l'antérieure en toit ou carénée, près d'une fois plus longue que la postérieure sur la ligne médiane, de deux tiers plus longue que celle-ci, sur les côtés : de deux pièces : la moitié postérieure paraissant formée de six pièces : la médiane antérieure petite, obtriangulaire, sillonnée : la médiane postérieure représentée par deux pièces non prolongées jusqu'au bord postérieur et paraissant chacune être la suite des pièces latérales antérieures ou internes.

ETAT NORMAL ou le plus développé. *Tête*, *Pronotum* et *Ecusson* d'un vert pâle, passant souvent au flave sur quelques parties. Cories d'un vert pâle extérieurement, d'un rose pâle sur leur majeure partie interne : la région rose, prolongée depuis sa base jusqu'à l'angle postéro-externe de l'exocorie, formant à son côté externe un angle rentrant très-ouvert, vers la moitié de la longueur de la mésocorie; marquées de points noirs, constituant une bande noire obliquement transverse, reposant chacune sur une légère dépression, avant et après la saillie transverse de la mésocorie, et une sorte de bande noire, bordant le bord extérieur de la partie rose, jusqu'à l'angle rentrant précité, et dirigé de là vers les deux tiers ou un peu plus de l'endocorio.

Obs. Les cories ne présentent ordinairement cette parure remarquable que chez les individus de nos provinces méridionales. La partie rose on d'un rose pâle passe souvent au blanc rosé, surtout sur l'endocorie.

Dans les contrées plus tempérées, ordinairement les points noirs qui forment les bandes précitées sont plus petits et moins marqués, de telle sorte que ces bandes s'effacent où ne montrent que des taches très-affaiblies.

Cimex lituratus. PANZ., FAUN. GERM. 40. 49 (fig.). — WOLFF., Icon. cimic. p. 13. 14. pl. II. fig. 14.

Acanthosoma picta. NEWM., Entom. mag. t. I. p. 237.

Cimex collaris. FABR., Syst. Rhyng. p. 170. 53?

Acanthosoma clypeata. BURM., Handb. t. II. p. 361. 7. — GONSKI, Analect. entom. p. 109. 64.

Acanthosoma clypeatum. RAMB., Faun. Andal. t. II. p. 127.

Acanthosoma lituratum. KOLEN., Melet. entom. t. IV. p. 60. 188. — DALLAS, Entom. trans. R. S. t. I. nouv. sér. (1831). p. 112. 3. — Id., tiré à part. p. 6. 3. — Id. LIST., Hemipt. p. 305. 8.

Cyphostethus lituratus. FIEBER, Eur. Hemipt. p. 288. 1.

Long. 0^m,0090 à 0^m,0100 (4 l. à 4 l. 1/2). — Larg. 0^m,0045 à 0^m,0048 (2 l. à 2 l. 4/8) aux angles latéraux du pronotum à peu près aussi large à la base des élytres.

Corps oblong; très-peu convexe. *Tête* en triangle un peu plus long que large au devant des yeux; à peu près sans rebords; marquée de points superficiels et concolores; variant du vert pâle au flave. *Epistome* élargi d'arrière en avant, un peu plus avancé que les joues; tantôt aplani, tantôt légèrement sillonné en devant. *Antennes* à premier article moins long que le 3^e, un peu moins ou à peine aussi avancé que le bord antérieur de la tête: le 2^e un peu plus long que le 3^e: le 4^e à peine plus grand que celui-ci: le 5^e ordinairement un peu moins long: les trois premiers variant du vert tendre au pâle, au livide flavescent: les deux derniers pâles à la base, d'un rouge carminé brunâtre ou brun postérieurement. *Yeux* bruns ou brunâtres. *Ocellus* d'un rouge de carmin. *Pronotum* échancré en devant en arc presque régulier jusqu'aux angles antérieurs avancés en angle aigu; élargi en ligne presque droite ou à peine en courbe rentrante jusqu'aux angles latéraux; émoussés ou subarrondis à ceux-ci et ne débordant pas ou débordant à peine les élytres; à angles postérieurs vifs, souvent un peu dirigés en arrière,

débordant les côtés de l'écusson, correspondant aux deux cinquièmes internes de l'endocorie; déprimé ou marqué d'un sillon juxta-marginal plus ou moins léger, naissant au bord externe de chaque cicatrice et prolongé presque jusqu'à l'angle latéral; à cicatrices unies, lisses et d'un flave livide ou d'un blanc verdâtre; marqué sur le reste de sa surface de points superficiels ou peu profonds et concolores; chargé d'un calus médiocre, suivi d'une fossette assez faible; à couleur foncière, ordinairement d'un vert pâle, parfois d'un livide verdâtre flavescents ou rosat, sur sa moitié antérieure, ordinairement noir pâle; d'un vert tendre ou parfois d'un flavescents rosat, sur la postérieure; orné à ses bords latéraux postérieurs, c'est-à-dire depuis ses angles latéraux jusqu'aux postérieurs, d'une bordure d'un rouge carminé. *Ecusson* sinué après les deux tiers de ses côtés; en ogive étroite ou pointue à son extrémité; à peine plus large que les deux septièmes d'une corie, vers l'angle postéro-interne de celle-ci; presque sans traces de tuméfaction basilaire; puis chargé d'une faible carène, reposant parfois dans un sillon, et non prolongée jusqu'à l'extrémité; ordinairement d'un vert tendre ou d'un livide verdâtre, flavescents, rosat ou même carminé, avec l'extrémité plus pâle; chargé au côté interne de chaque stigma, d'une tache calleuse d'un flave pâle; presque lisse, marqué de points enfoncés très-petits, ordinairement concolores ou seulement en partie obscurs. *Cories* prolongées jusqu'à l'extrémité du 4^e arceau ventral; subarrondies ou presque tronquées à l'extrémité de l'exocorie et sur le quart ou tiers externe du bord postérieur de la mésocorie; lisses sur la moitié médiale de la longueur de la partie de la mésocorie voisine de la nervure radiale; marquées sur le reste de leur surface de points enfoncés obscurs ou noirâtres, petits, mais ordinairement moins superficiels que ceux de l'écusson; colorées et peintes comme il a été dit. *Membrane* d'un blanc vitreux, marqué d'une tache noire ou brune près de l'angle interne de la troncature postérieure des cories, puis d'une rangée obliquement transversale de taches semi-lunaires d'un roux cendré. *Dos de l'abdomen* parfois noir sur les quatre ou cinq premiers arceaux, vert ou rose sur les suivants; d'autres fois flave, marqué de chaque côté de la ligne médiane, d'une tache noire, plus ou moins développée sur chaque arceau, avec l'extrémité

flave ou d'un rouge carminé. *Tranche abdominale* nou ou à peine denticulée, flave ou d'un flave carmin, souvent avec une ligne noire sur les intersections. *Bec* prolongé un peu au delà des hanches postérieures. *Dessus du corps* variant du vert pâle ou tendre, au livide flavescent ou rosat, et marqué de points concolores et superficiels, sur la poitrine. *Ventre* presque lisse, tantôt vert ou d'un vert pâle ou d'un livide flavescent, tantôt d'un rose carminé plus ou moins foncé, offrant de chaque côté, entre la carène médiane et chaque bord externe, une rangée de lignes longitudinales saillantes, flaves ou blanchâtres, interrompues vers le bord postérieur de chaque arceau. *Stigmates* concolores ou peu obscurs. *Pieds* variant du blanc vert au blanc flavescent ou rosâtre.

Cette espèce se trouve aussi presque partout, sur divers arbrisseaux. Elle abonde souvent sur le genévrier.

Obs. C'est bien là le *Cimex lituratus* de la gravure donnée par Panzer; mais le texte qui n'est que la reproduction de la phrase diagnostique et trop abrégée du professeur de Kiel, ne permet pas de reconnaître l'insecte d'une manière certaine. Vraisemblablement ce n'est pas le *Cimex lituratus* de Fabricius, ou ce dernier auteur, et plusieurs autres de ceux qui l'ont suivi, ont-ils confondu le *M. lituratus* et l'*O. dentatus*. Ces considérations ont sans doute porté M. Burmeister à donner une nouvelle dénomination à cette espèce (*clypeata*). La figure donnée par Panzer laissant très-bien reconnaître son *Cimex lituratus*, nous conservons le nom appliqué à cet insecte par ce dernier écrivain.

Obs. Le *M. lituratus* se distingue de l'*interstinctus* par sa tête plus triangulaire, un peu plus longue que large au devant des yeux; par son épistome ordinaire peu ou moins sensiblement sillonné à sa partie antérieure; par le premier article de ses antennes n'arrivant pas ordinairement ou arrivant à peine au niveau du bord antérieur de sa tête; par l'échancrure antérieure de son pronotum non tronquée derrière les yeux; par son corps marqué de points petits, superficiels et concolores au moins sur la tête et sur la majeure partie du pronotum; par son écusson orné au côté interne de chaque stigma, d'une tache calleuse flave; par les angles latéraux de son pronotum débordant peu les élytres; par sa tranche abdominale non entrecoupée de noir et de flave et non dentelée; par la tache noire de la membrane des cories.

suivie d'une rangée de taches semi-lunaires; par ses stigmates pâles, par ses cories obtusément arrondies ou presque tronquées à l'extrémité de l'exocorie.

Genre *Oxydatus*, OXYDALE; Mulsant et Rey.

CARACTÈRES. *Pronotum* pas plus large à sa base que celle de l'écusson; brièvement anguleux à ses angles latéraux.

1. *Oxydatus dentatus*; DE GEER.

Antenne. 1^{er} article débordant du tiers au moins de sa longueur le bord antérieur de la tête. Angles latéraux du pronotum obtusément anguleux et débordant les élytres du tiers de la base d'une corie. Ecusson sans calus au côté interne des stigmas. Cories terminées en angle aigu à leur partie postéro-externe. Tranche abdominale ne débordant pas les élytres, pâle, non entrecoupée de bandes noires. Dessus du corps marqué de points noirs très-apparens; ordinairement d'un vert tendre, avec les cories d'un vert flavescent et d'un rouge carminé à leur bord postérieur. Stigmates noirs.

♂ Dernier arceau ventral en triangle subarrondi en devant; à peu près aussi large que long; divisé par une ligne transversale à peine sinuée dans son milieu, en deux moitiés inégales: la postérieure près d'une fois plus courte que l'antérieure, tronquée, pourvue de chaque côté de la ligne médiane de son bord postérieur de deux fascicules de poils, débordée sur les côtés par les angles épineux de l'avant-dernier arceau, par une longueur à peu près double de la sienne.

♀ Dernier arceau ventral en ogive en devant, élargi un peu en angle rentrant sur les côtés; une fois environ plus large à son bord postérieur que long sur la ligne médiane; divisé par une ligne transversale arquée en arrière et un peu sinuée sur la ligne médiane, en deux moitiés inégales: l'antérieure, plus grande sur la ligne médiane, à peine plus longue sur les côtés, carénée, de deux pièces: la postérieure, paraissant formée de six: la médiane antérieure, petite, obtriangu-

laire, sillonnée : la médiane postérieure représentée par deux pièces n'arrivant pas au bord postérieur et paraissant chacune faire suite aux pièces latérales antérieures.

ETAT NORMAL ou le plus coloré. *Cories* d'un rouge carminé à leur bord postérieur, sur l'endocorie, le bord interne de la mésocorie ; d'un livide flavescent ou verdâtre sur le reste de la mésocorie d'un vert pâle ou d'un livide verdâtre sur l'exocorie. Bords latéraux postérieurs du pronotum ordinairement d'un rose carminé.

Cimex dentatus. DE GEER, Mem. t. III. p. 260. 7.

Cimex hæmogaster. SCHRANK., Enum. p. 270. 520.

La punaise ensanglantée. STOLL., Pun. p. 129. pl. XXXIII. 229. — Id. Faun. Fr. pl. III. fig. 3.

Cimex lituratus. FABR., Entom. syst. t. IV. p. 114. 131. 2? — Id. Syst. Rhyn. p. 170. 84? — FALLÉN, Monogr. Cimic. p. 44. 4. — Id. Hemipt. suec. p. 24. 4 (en partie). — ZETTERST., Faun. Lapp. p. 463. 3. — Id. Ins. lapp. p. 259. 3.

Pentatoma liturata. LATR., Hist. nat. t. XII. p. 193. 28.

Pentatoma Stollii. LEPELL. et SERV., Encycl. méth. t. X. p. 53. 2.

Pentatoma hæmogaster. HERRICH-SCHAEFF., Faun. Germ. 115. 13 (type).

Acanthosoma dentatum. DALLAS, Entom. trans. n. s. t. I. p. 111. 2. — Id. tiré à part. p. 6. 2. — Id. List. Hemipt. p. 303. — FLOR., Rhync. livr. t. I. p. 101. 2.

Elasmoslethus dentatus. FIEBEN, Eur. Hemipt. p. 328. 1.

Var. β. Parties d'un rose carminé passant au brunâtre ou au brun. Angles latéraux du pronotum parfois brunâtres.

Var. γ. Cories d'un vert pâle ou tendre. Angles latéraux du pronotum parfois brunâtres.

Acanthosoma hæmatogaster. BURMEIST., Handb. t. II. p. 360. 4. — KOLENAT., Molet. entom. t. IV. p. 59. 187. — SAHLB., Gœoc. fann. p. 31. 1. — GONSKI, Analect. entom. p. 107. 63.

Obs. Quelquefois les cicatrices d'un jaune de gomme forment sur le pronotum d'un vert moins pâle, une bande transversale d'une couleur plus tranchée.

Long. 0^m,0090 à 0^m,0100 (4 l. à 4 l. 1/2). — Larg. 0^m,0045 à 0^m,0048 (2 l. à 2 l. 1/8) aux angles latéraux du pronotum — 0^m,0039 à 0^m,0042 (4 l. 3/4 à 4 l. 7/8) à la base des élytres.

Corps oblong ; très-peu convexe. *Tête* en triangle à côtés curvilignes,

moins longue que large au devant des yeux ; à peu près sans rebords ; ruguleusement ponctuée ; d'un livide verdâtre ou flavescent verdâtre. *Epistome* plus avancé que les joues ; sillonné ou parfois seulement aplani sur sa partie antérieure. *Antennes* à 1^{er} article un peu moins long que le 3^e, dépassant le bord antérieur de la tête du tiers au moins de sa longueur : le 2^e plus long que le 3^e, à peine aussi long que le 4^e : le 5^e un peu moins grand que ce dernier : les 2^e et 3^e d'un livide flavescent ou vert tendre : les 4^e et 5^e pâles à la base, et bruns ou brunâtres postérieurement. *Yeux* bruns. *Ocelles* d'un rouge de rubis. *Pronotum* échancré en arc en devant, avec la partie postoculaire obliquement tronquée ; élargi en ligne droite jusqu'aux angles latéraux ; un peu obtusément anguleux à ceux-ci et débordant les élytres au moins de la largeur de la moitié d'une corie, à angles postérieurs correspondant exactement à chacun de ceux de l'écusson ; à cicatrices unies, lisses et jaune de gomme verdâtre ; d'un vert pâle ou tendre et marqué de points enfoncés noirs, petits et peu rapprochés : rugueux au moins sur la région déclive ; offrant parfois de faibles traces d'un sillon transverse ; quelquefois d'un rose carminé sur la suture des bords latéraux postérieurs. *Écusson* sinué un peu après les deux tiers des côtés ; terminé en pointe ; à peine plus large que le sixième d'une corie vers l'angle postéro-interne de celles-ci ; marqué de points enfoncés noirs, paraissant un peu plus petits que ceux du pronotum ; peu rapprochés et séparés par des intervalles tantôt plans, tantôt rugueux ; sans traces de stigmas ; sans calus et à peu près sans traces de tuméfaction basilaire ; d'un vert pâle ou tendre, avec l'extrémité plus claire. *Cories* marquées de points noirs comme l'écusson ; ordinairement d'un vert tendre comme lui ; parfois d'un rose carminé sur l'endocorie, sur le bord interne de la mésocorie et à leur bord postérieur, d'un vert pâle sur l'exocorie et d'un livide flavescent ou flavescent verdâtre sur la partie médiane ou sur la moitié médiane externe de la mésocorie : les parties d'un rose carminé passant plus rarement au brunâtre. *Écocorie* prolongée jusqu'à la moitié du 5^e arceau ventral ; à angle postéro-externe aigu. *Membrane* subhyaline, marquée d'une grosse tache nébuleuse ou brunâtre, sur le milieu de son côté externe, et de quelques autres petites taches de même teinte. *Dos de l'abdomen* d'un rouge carminé à l'extrémité ; tantôt

noir sur le reste de sa surface; tantôt marqué d'une tache noire sur chaque arceau, de chaque côté de la ligne médiane et flave sur les côtés. *Tranche abdominale* ne débordant pas les élytres; flave. *Bec* prolongé jusques un peu après les hanches intermédiaires. *Dessous du corps* d'un livide verdâtre ou flavescent, parfois en partie d'un livide rosat sur le ventre; lisse sur ce dernier, marqué sur l'antépectus de points concolores. *Ventre* caréné, non dentelé sur les côtés. *Stigmates* ordinairement obscurs. *Pieds* d'un livide flavescent ou verdâtre.

Cette espèce, comme les précédentes, paraît se trouver dans la plupart de nos provinces.

Elle est commune dans les environs de Lyon, sur diverses sortes d'arbrisseaux.

Obs. Elle varie sous le rapport de la couleur; mais elle offre pour la distinguer des deux précédentes, un caractère constant et facile, et qui n'a cependant été signalé par personne : celui d'avoir la base du pronotum pas plus large que celle de l'écusson, au lieu de déborder ce dernier en couvrant une partie de l'endocorie.

Elle s'éloigne en outre des deux *Méadores*, par son bec à peine ou assez faiblement prolongé après les hanches intermédiaires; par son pronotum souvent presque sans traces de sillon latéral, depuis le côté externe des cicatrices, jusque près des angles latéraux, ou offrant ce sillon, quand il existe, parallèle avec le bord externe, au lieu de converger vers lui d'avant en arrière. Notre *Oxy. dentatus* se distingue d'ailleurs du *M. interstinctus* par sa tranche abdominale flave ou pâle, c'est-à-dire non entrecoupée par les bandes noires et à peine dentelée extérieurement; et du *M. lituratus* par sa tête moins longue que large; par le premier article de ses antennes notablement plus avancé que la tête; par son pronotum obliquement tronqué derrière les yeux; par son écusson plus étroit après les sinuosités, et non parcé d'une tache calleuse flave au côté interne des stigmas; par ses cories terminées en angle aigu.

M. Kolenati a rapporté, probablement avec raison, à cette espèce le *Cimex lituratus* de Fabricius : les expressions suivantes de la description assez obscure de ce dernier écrivain : *Thorax et elytra punctis numerosis fuscis*, et *abdomen utrinque linea punctarum nigrorum* ne peuvent pas

s'appliquer au *Cimex lituratus* de Panzer, dont le pronotum est marqué de points superficiels et concolores, dont les stigmates ne sont pas noirs.

Quant au *Cimex lituratus* de Fallén, il est identique avec notre *Oxy. dentatus*, au rapport de M. Staal.

SEPTIÈME FAMILLE

LES ASOPIENS

CARACTÈRES. *Tibias* non épineux. *Pronotum* non foliacé sur les côtés ; à angles postérieurs débordant ordinairement la base de l'écusson et aboutissant presque à la suture cubitale des cories ; rarement pas plus large que la base de l'écusson, mais alors bec non logé dans un sillon sur plus de la moitié postérieure du dessous de la tête. *Antennes* insérées plus avant que le bord antérieur des yeux ; à premier article moins avancé que le point le plus avancé du bord antérieur de la tête. *Ecusson* obtriangulaire ; plus étroit qu'une corie, vers l'angle postéro-interne de celles-ci ; sinué sur les côtés après la moitié de sa longueur ; à stigmas représentés ordinairement par une fossette ou par un point enfoncé. *Elytres* plus ou moins débordées par la tranche abdominale. *Bec* tantôt libre, c'est-à-dire non engainé dans un sillon sous la majeure partie du dessous de la tête ; tantôt enchâssé entre des lames ou pièces prébasilaires graduellement affaiblies d'avant en arrière ; prolongé au moins jusqu'aux hanches postérieures, et même au delà, chez les premières espèces, atteignant ou dépassant à peine les hanches intermédiaires chez les dernières. *Antépectus* un peu sinué derrière chaque œil, tronqué ou un peu arqué en arrière à son bord antérieur. *Mésosternum* chargé d'une ligne longitudinale plus ou moins saillante. *Ventre* de sept arceaux : le 1^{er} court, plus ou moins apparent ; quelquefois tronqué, d'autres fois un peu avancé en pointe entre les hanches postérieures.

Ajoutez pour les espèces de notre pays :

Tête toujours enfoncée dans le prothorax jusqu'aux yeux ; ordinairement presque carrée, rarement arrondie ou en ogive au^d devant de ces

organes; ponctuée; parfois échancrée, en devant; presque sans rebord, *Epistome* tantôt aussi avancé que les joues; tantôt un peu enclos par celles-ci.

Antennes prolongées jusqu'à la moitié ou aux trois quarts de la longueur du corps; de cinq articles: le 1^{er} épais; le 2^e filiforme; le 3^e à peine renflé vers l'extrémité; les 4^e et 5^e assez faiblement épaissis.

Yeux subglobuleux, parfois un peu saillants; situés sur les côtés de la tête.

Ocelles apparents; ordinairement un peu plus ou à peine plus rapprochés des yeux que de la ligne médiane de la tête.

Pronotum échancré en arc derrière la tête, tantôt jusqu'aux angles de devant, plus ordinairement avec la partie postoculaire tronquée; à peu près sans rebord en devant; élargi sur les côtés, soit d'une manière presque régulière jusqu'aux angles latéraux, qui débordent alors à peine la base des élytres, soit en ligne droite seulement jusqu'aux deux cinquièmes des côtés et denticulés sur cette partie, avec les angles latéraux dilatés, auriculés ou épineux, et formant avec la partie antérieure des côtés un angle rentrant très-ouvert; à angles postérieurs souvent vifs; à base ordinairement étendue presque jusqu'à la suture cubitale des cories, exceptionnellement pas plus large chez les *Zicronus*; à calus huméral nul chez les espèces à angles latéraux épineux, peu marqué chez les autres; à cicatrices indiquées; à sillon transversal nul ou presque nul.

Ecusson prolongé environ jusqu'aux trois cinquièmes de l'abdomen; subarrondi postérieurement; plus long que les cories vers leur angle postéro-interne; plus court que celui-ci à leur angle postéro-externe; offrant parfois les traces d'une tuméfaction basilaire.

Cories offrant les trois divisions ordinaires; à suture radiale à peine prolongée jusqu'aux trois quarts de la corie. *Membrane* à nervures.

Repli des élytres à peine prolongé jusqu'à l'extrémité du 1^{er} ou du 2^e arceau ventral, avant d'être réduit en tranche.

Bec naissant près de la partie antérieure du dessus de la tête.

Pièces prébasilaires peu ou pas relevées en avant; à peine saillantes ou sans lames relevées postérieurement.

Région odorifère largement étendue.

Hanches antérieures globuleuses.

Cuisses antérieures ornées, chez plusieurs, d'une épine vers les deux tiers de leur tranche inférieure, inermes chez les autres.

Tibias inermes, ou n'offrant que la petite dent ou épine habituelle, vers la moitié de leur tranche inférieure; ciliés en dessous, parfois chargés d'une lame sur une partie de leur tranche externe.

Ongles munis en dessous d'un appendice membraneux.

Ventre parfois avancé en pointe obtuse dans le milieu de sa partie antérieure; sans sillon sur sa ligne médiane chez nos espèces françaises.

Les Asopiens n'ont pas les tibias épineux des Cydniens. Ils se distinguent des Sciocoriens et des *Æliens* par leur mésosternum chargé d'une carène, par les sinuosités de l'écusson situées après la moitié de la longueur de cette pièce, etc.; des Eysarcoriens par ce dernier caractère et par leur écusson moins large près de l'extrémité; des deux premières familles, de la plupart des Eysarcoriens et des Pentatomiens par leur écusson moins large en devant que la base du pronotum ou par leur bec en majeure partie non engagé dans une gaine, sous la partie inférieure de la tête. Cette dernière particularité sert aussi à les éloigner des Acanthosomiens avec lesquels ils ont plus d'analogie, car quelques-uns ont le ventre arqué en devant d'une pointe obtuse; mais ceux qui présentent ce caractère ont la base du pronotum plus large que celle de l'écusson, et se distinguent par là des Raphigastères et des Acanthosomates, ou montrent trois articles aux tarsi, ce qui ne permet pas de les confondre avec les Sastragalates.

Les Asopiens constituent donc une famille naturelle, facile à reconnaître aux caractères indiqués. Cependant malgré l'analogie qu'ils ont entre eux, ils présentent nécessairement dans leur organisation des modifications particulières. Ainsi, chez les Tropicoris, le bec est encore en majeure partie logé dans un sillon, sous la partie inférieure de la tête; mais il commence déjà à montrer, vers la partie postérieure de celle-ci, la liberté dont il jouira chez les espèces suivantes. Le pronotum dilaté à ses angles latéraux et denticulé sur la partie antérieure de ses côtés, chez les Asopaires devient lisse latéralement et à peine plus large que les élytres chez les Jallaires. La base visiblement plus large que celle de l'écusson, dans tous les premiers genres, finit par ne pas déborder les côtés de cette pièce chez les Zicrones.

Ces insectes sont d'une taille ordinairement assez avantageuse. La plupart ont une robe qui se rapproche des teintes de la bure : la dernière espèce cependant offre de plus riantes couleurs. On les trouve principalement sur les arbres et sur les arbrisseaux. La liberté dont leur bec jouit, leur permet d'avoir des mouvements plus variés. Ils vivent non-seulement du suc des végétaux ; mais ils font aussi la guerre aux insectes mous, et osent même attaquer les Coléoptères, percer leur cuirasse et se repaître des fluides de leur corps.

Les Asopiens se partagent en deux branches :

Pronotum	}	élargi en courbe ou en angle rentrant sur les côtés, ordinairement dentelé sur la moitié antérieure de ceux-ci; à angles latéraux dilatés, auriculés ou anguleux, débordant notablement la base des élytres.	BRANCHES. ASOPIENS.
		élargi en ligne droite ou arqué en dehors sur les côtés; non dentelé sur la moitié antérieure de ceux-ci; à angles latéraux émoussés ou obtus, ne débordant pas ou débordant à peine les élytres.	JALLASIS.

Les A-opaires se répartissent dans les genres suivants :

Pronotum	}	élargi en courbe rentrante sur les côtés; offrant la sinuosité vers le tiers, à peine dentelée sur ce tiers antérieur; à angles latéraux relevés et auriculés; à angles postérieurs subarrondis. Tête en ogive ou embarbordée en devant. Epistome presque enclos.	GENRES. Tropicoria.		
		élargi en angle rentrant sur les côtés offrant cet angle rentrant après la moitié de ceux-ci, dentelé sur la moitié antérieure de ces côtés; à angles latéraux vifs et saillants; à angles postérieurs vifs.	Tibias antérieurs chargés d'une lame sur leur tranche externe. Epistome rétréci en devant et enclos par les joues.	Platynopus.	
		Callosité de devant terminée. Epistome non enclos sur les joues.	Callosité de devant armée d'une épine vers le tiers quart de leur tranche inférieure.	Tibias antérieurs simples. Epistome subparallèle, aussi avancé que les joues.	Picromerus.
		2 ^e article des antennes d'un tiers au moins plus grand que le 3 ^e .	2 ^e article des antennes à peine plus grand ou à peine aussi grand que le 3 ^e . Ventre trouqué à sa partie antéro-médiane.	Ventre trouqué à sa partie antéro-médiane.	Arma.
		2 ^e article des antennes à peine plus grand ou à peine aussi grand que le 3 ^e . Ventre trouqué à sa partie antéro-médiane.	Ventre avancé en pointe à sa partie antéro-médiane.	Podirus.	
				Asopus.	

Genre *Tropicoris*, TROPICORIN; Hahn.Hahn, *Wann.* t. II (1831), p. 52.

CARACTÈRES. *Pronotum* élargi en courbe rentrante sur les côtés; offrant son sinus vers le tiers de la longueur de ceux-ci; à peine denticulé sur ce tiers antérieur; à angles latéraux relevés et auriculés, arqués en devant, échancrés en arrière; à angles postérieurs subarrondis, débordant la base de l'écusson. *Tête* en ogive, ou subarrondie en devant. *Epistome* rétréci en devant, enclos ou presque enclos par les joues. *Yeux* ovulaires, obliques. *Écusson* à stigmas marqués de points enfoncés. *Bec* prolongé jusqu'à l'extrémité du 2^e arceau ventral. *Ventre* avancé en pointe entre les hanches postérieures. *Cuisses de devant* inermes. *Tibias antérieurs* simples.

1. *Tropicoris rufipes*; LINNÉ.

Tête en ogive. *Antennes* d'un roux fauve sur les trois premiers articles et à la base des 4^e et 5^e, bruns sur le reste de ceux-ci. *Prothorax* auriculé à ses angles latéraux; ceux-ci arqués en devant, échancrés en arrière et terminés en pointe. *Dessus du corps* variant de fauve brunâtre ou bronzé souvent en partie d'un vert bronzé, marqué de points enfoncés obscurs: moitié antérieure des bords latéraux du pronotum, extrémité de l'écusson, et un point au côté des stigmas, d'un roux orangé. *Traîne abdominale* entrecoupée de noir et de flavo. *Dessous du corps* et *pièds* d'un livide roussâtre.

♂ Dernier arceau ventral arqué en devant, parallèle sur les côtés; trois fois au moins aus-i large que long; déprimé, et échancré sur le tiers médiaire de sa largeur, à partir du tiers antérieur de sa longueur, tronqué sur le tiers médiaire, avec les côtés un peu arqués en dedans jusqu'aux angles postérieurs qui sont aigus.

♀ Dernier arceau du ventre arqué en devant; élargi sur les côtés en formant une sinuosité vers le milieu de ceux-ci; divisé, par une ligne arquée en arrière, en deux moitiés: l'antérieure formée de deux

pièces, creusée chacune d'une fossette, près de la suture dont le bord relevé est bifurqué d'arrière en avant et cilié à son bord interne : la postérieure composée de six ou sept pièces : la médiane antérieure transverse, rétrécie d'avant en arrière sur les côtés, tronquée en avant et en arrière, paraissant précédée d'une petite pièce triangulaire s'avançant entre la suture de la moitié antérieure ; la médiane postérieure en carré long : les latérales internes, concaves, jusque près de leur extrémité postérieure qui est relevée ou épaissi et atteint le bord postérieur du ventre.

Cimex rufipes. LINN., Syst. nat. 10^e édit. t. I. p. 443. 19. — Id. 12^e édit. t. I. p. 719. 24. — Id. FAUN. SUEC. p. 218. 923. — DE GEER, Mém. t. III p. 253. 2. — FABR., Syst. Entom. p. 701. 24. — Id. Entom. syst. t. IV. p. 93. 56. — Id. Syst. Rhynch. p. 156. 5. — DE VILLENS, C. LINN., Entom. t. I. p. 488. 31. — ROSSI, FAUN. ETR. t. II. p. 230. 1298. — PETAGN., Inst. entom. t. II. 631. 11. — SCHELLENB., Cimic. pl. I. fig. 3. — WOLFF, Icon. Cimic. 9. 9. pl. I. fig. 9. — FALLÉN, Mon. Cimic. p. 43. 7. — Id. Hemipt. suec. p. 26. 7. — ZETTERST., FAUN. LAPP. 459. 2. — Id. Ins lapp. p. 259. 2. — BURMEIST., Handb. t. II. p. 336. 7. — AMYOT et SERV. Hémipt. p. 149. 1. — SAHLB., Geoc. fenn. p. 30. 13.

Pentatoma rufipes. LATR., Hist. nat. t. XII. p. 188. 14. — HERRICH-SCHAEFFER, FAUN. GERM. 113. 11. — LEPEL. et AUD. SERV., Encycl. méth. t. X. p. 55. 13. — GORSKI, Analect. entom. p. 98. 57.

Pentatome à pattes fauves. FAUN. FRANÇ. (Géocoris), pl. II. fig. 6.

Tropicoris rufipes. HAHN, Wanz. t. II. p. 53. pl. XLVII. fig. 115. — DALLAS, List. Hemipt. p. 28. t. — FIEBER, Err. Hemipt. p. 330. 1.

Long. 0^m,0112 à 0^m,0135 (5 l. à 6 l.). — Larg. 0^m,0066 à 0^m,0078 (3 l. à 3 l. 1/2) aux angles latéraux du pronotum.

Corps oblong ; subplaniuscule. *Tête* en ogive en devant ; plus longue au devant des yeux que large entre ces organes, à peine relevée en un rebord moins insensible près des yeux, assez densément poncinée ; ruguleuse ; ordinairement d'un vert bronzé, quelquefois d'un brun ou fauve bronzé, parfois même d'une teinte d'un fauve testacé entre les points obscurs. *Epistome* rétréci en devant, moins avancé que les joues et enclos par elles. *Antennes* d'un rouge testacé ou d'un roux fauve sur les trois premiers articles et sur la base des 4^e et 5^e, bruns ou d'un brun noir sur le reste de ceux-ci : à 2^e article près d'une fois plus long que le 3^e. *Yeux* bruns, postérieurement bordés de fauve tes-

taçé. *Pronotum* échancré en devant : cette échancrure presque continue jusqu'aux angles antérieurs qui sont aigus et très-vifs ; élargi d'abord en courbe rentrante sur les côtés, à peine denticulé sur le premier tiers de ceux-ci ; arqué en devant sur la partie qui forme le bord antérieur des angles latéraux, terminé en une petite pointe à ceux-ci ; échancré en arc très-faible à son bord latéral postérieur ; auriculé et relevé à ses angles latéraux, et débordant les élytres d'une largeur presque égale à la base d'une corie ; offrant au moins sur son disque les traces d'un sillon longitudinal médiaire ; à cicatrices en partie impunctuées ; marqué, sur le reste de sa surface, de points enfoncés obscurs et assez rapprochés ; à couleur foncière variant du vert bronzé au brun fauve ou fauve cuivreux ou bronzé, avec les cicatrices et la moitié antérieure du bord latéral d'un rouge roux ou roux testacé, ou parfois blanc. *Écusson* offrant ses sinuosités presque aux trois quarts de ses côtés ; moins large que le tiers d'une corie vers l'angle postéro-interne de celles-ci ; variant de couleur comme le pronotum ; ponctué comme lui, d'une manière ruguleuse près de la base, avec l'extrémité lisse ou peu ponctuée, souvent creusée d'une fossette assez légère, et d'un rouge rosat ou orangé ; marqué d'un petit point calleux pâle ou rosat au côté interne de chaque stigma. *Cories* ponctuées et colorées comme l'écusson ; avec les deux cinquièmes basilaires du rebord de l'exocorie et parfois la base des sutures ou nervures radiales et cubitales de même couleur. *Exocorie* prolongée jusqu'à l'extrémité du 5^e arceau ventral ; à angle postéro-externe aigu. *Membrane* d'un livide roussâtre, mais paraissant d'un vert ou brun bronzé ou cuivreux, sur le corps. *Dos de l'abdomen* noir. *Tranche abdominale* en majeure partie visible en dehors des élytres ; à segments entrecoupés par moitié de flave ou roux testacé et de noir. *Bec* prolongé au moins presque jusqu'à l'extrémité du 2^e arceau ventral. *Dessous du corps* luisant ; d'un livide ou flave roussâtre ou parfois d'un fauve ou roux testacé ; ponctué sur la poitrine, pointillé sur le ventre : ces points, tantôt obscurs, tantôt presque concolores : région odorifique rose. *Ventre* marqué sur les côtés, aux angles des intersections des arceaux, d'une tache noire qui disparaît chez les variétés par défaut. *Stigmates* noirs. *Pieds* d'un roux testacé ou d'un fauve orangé, ponctués d'obscurs.

Cette espèce habite principalement les bois. On la trouve sur divers arbres ou arbrisseaux.

Obs. La couleur foncière varie suivant le développement de la matière colorante. Dans l'état normal le dessus du corps est d'un vert bronzé, au moins sur les parties antérieures, avec les points noirs ou obscurs; mais dans les variations par défaut, plusieurs parties, surtout l'écusson, les cories et divers espaces du pronotum passent au fauve ou au fauve brun bronzé ou cuivreux, ou même au fauve testacé sur les intervalles des points, et ceux-ci se montrent alors souvent à peine obscurs.

Obs. Divers auteurs modernes paraissent avoir été embarrassés pour assigner à cette espèce la place qui lui convient. Elle doit, sans contredit, marcher à la tête des *Asopiens*, auxquels elle se rattache par la base de son pronotum plus large que celle de l'écusson, presque denticulée sur le tiers antérieur de ses côtés, dilaté à ses angles latéraux; par son port et même par sa couleur. Les pièces prébasilaires qui vont en s'annihilant d'avant en arrière pour laisser le bec se dégager, montrent que le *Tropicoris rufipes* commence la série des Pentatomides chez lesquels l'instrument de succion se montre plus ou moins libre du sillon dans lequel il est logé, sous le dessous de la tête, chez les autres insectes de cette famille.

Genre *Platynopus*, PLATYNOPE; Amyot et Serville.

Amyot et Serville, Hist. nat. des Hémipt. (1843) p. 79

(πλατύνο, je dilate; ποῦς, pieds).

CARACTÈRES. *Pronotum* élargi en angle rentrant sur les côtés; offrant cet angle rentrant après la moitié de la longueur de ceux-ci; dentelé sur la moitié antérieure de ces côtés; à angles latéraux vifs; en ligne droite à la base; à angles postérieurs vifs et débordant la base de l'écusson. *Tête* presque carrée. *Epistome* rétréci en devant et enclos par les joucs. *Yeux* ovalaires, obliques. *Écusson* à stigmas creusés d'une fossette. *Bec* prolongé jusqu'à l'extrémité des hanches postérieures. *Ventre* avancé en cône ou en saillie obtuse à sa partie antéro-médiane. *Cuisses antérieures* armées d'une épine, vers les trois quarts de leur

tranche inférieure. Tibias armés d'une lame sur leur tranche externe.

1. *Platynopus sanguinipes*; FABRICIUS.

Tête presque carrée. Epistome enclos. Antennes noires, à 1^{er} article et base du dernier et souvent du 2^e d'un roux pâle. Pronotum à angles de devant munis d'une petite dent; à angles latéraux vifs et saillants; en ligne droite à sa base. Dessus du corps d'un fauve testacé, marqué de points enfoncés noirs ou obscurs: majeure partie de la tête, partie antérieure et angles latéraux du pronotum noirs ou noircâtres. Ecusson flave à l'extrémité; marqué d'un point calleux rosat au côté interne des stigmas. Tranche abdominale entrecoupée de noir et d'orangé. Dessous du corps et pieds couleur de chair: extrémité des tarsi noire.

♂ Avant-dernier arceau du ventre en angle dirigé en avant, sur la ligne médiane, le dernier en demi-cercle; creusé d'une fossette sur la ligne médiane; trouqué et un peu échancré à son bord postérieur, recourbé en forme de C à ses angles postérieurs.

♀ Avant-dernier arceau du ventre arrondi sur la ligne médiane; le dernier en demi-cercle élargi en courbe rentrante d'avant en arrière; divisé par une ligne transversale arquée en arrière et bisinuée, en deux moitiés; l'antérieure, plus grande, formée de deux pièces, et d'une troisième, étroite, en triangle allongé, située vers l'extrémité de la suture; la moitié postérieure de six pièces: les deux médianes transverses: les deux latérales antérieures non concaves, atteignant le bord postérieur du ventre.

Cimex sanguinipes. FABR., Spec. Ins. t. II. p. 344. 36. — Id. Entom. syst. t. IV. p. 93. 55. — Id. Syst. Rhyng. p. 151. 3. — DE VILLERS, C. LINN., Entom. t. I. p. 491. 39. — FIEB., Rhyng. Lvl. p. 107.

Pentaloma sanguinipes. LATR., Hist. nat. t. XII. p. 488. 15.

Platynopus sanguinipes. HERRICH-SCHAFF., Wanz. t. IV. p. 104. pl. 142. fig. 449. — FIEB., Eur. Hempit. p. 348. 4.

Asopus Genl. A. COSTA, Ann. Soc. entom. d. Fr. t. X (1841). p. 299. 11. pl. VI. fig. 7. — Id. Cimic. centur. 2^e sér. 6. 10. p. 32. 2 (190).

Asopus sanguinipes. GORSKI, Analect. entom. p. 120. 71.

Long. 0^m,0135 à 0^m,0157 (6 l. à 7 l.). — Larg. 0^m,0067 à 0^m,0078 (3 l. à 3 l. 1/2) aux angles latéraux du pronotum.

Corps oblong ; subplaniuscule. *Tête* presque carrée au devant des yeux, un peu arquée en devant ; sans rebord ; faiblement concave ; ponctuée ; noire ou noirâtre, avec ses bords antérieurs et latéraux et la partie antérieure au moins de l'épistome d'un rouge pâle. *Epistome* euclous par les joues. *Antennes* noires, avec le 1^{er} article, le tiers ou les deux cinquièmes du dernier et souvent la base du 2^e, d'un rouge pâle ; à 2^e article un peu moins long que le 3^e. *Yeux* bruns, bordés postérieurement de fauve testacé. *Pronotum* échancré en devant, avec la partie postoculaire obliquement tronquée ; à angles de devant armés d'une petite dent dirigée en dehors ; élargi jusqu'aux angles latéraux, en formant un angle rentrant très-ouvert, vers la moitié de ses côtés ; denticulé sur la partie antérieure de ceux-ci, anguleux à ses angles latéraux qui sont vifs un peu relevés ; débordant, à ceux-ci, les élytres d'une largeur égale environ aux deux tiers de la base d'une corie ; en ligne droite à sa base ou à peine dirigée en arrière en forme de dent à ses angles postérieurs : ceux-ci, vifs ; creusé d'un sillon transverse ne débordant pas les cicatrices ; offrant ordinairement une trace médiane lisse, prolongée depuis le bord antérieur jusqu'au sillon transverse ; marqué de points noirs moins gros et plus serrés sur les cicatrices et au devant qu'après le sillon transverse ; avec les intervalles ordinairement d'un fauve testacé, avec la région située au devant du sillon, noirâtre, et le bord latéral d'un rouge rosat. *Ecusson* offrant des sinuosités entre les trois cinquièmes et les deux tiers des côtés ; arrondi postérieurement : à peu près égal aux deux cinquièmes de la largeur d'une corie, vers l'angle postéro-interne de celles-ci ; offrant les traces d'une tuméfaction basilaire ; ponctué et coloré comme le pronotum, avec la tuméfaction obscure et l'extrémité peu ponctuée, et d'un blanc flavescent, paré d'un point calleux d'un rouge pâle, au côté interne des stigmas : ceux-ci creusés d'une fossette ponctuée ; marqué de points nébuleux ou obscurs ; d'un testacé fauve ou brunâtre, avec la base du rebord de l'exocorie et de la nervure radiale plus pâle. *Exocorie* prolongée jusqu'à la moitié du 5^e arceau ventral. *Membraue* d'un livide mi-bronzé ou mi-doré, marqué d'une tache nébuleuse vers sa partie postéro-externe. *Dos de l'abdomen* noir. *Tranche abdominale* débordant en majeure partie les élytres ; à segments flaves ou d'un flave testacé sur leur tiers

médiaire, noirs à leurs extrémités. *Dessous du corps* rosat^o ou couleur de chair : moitié interne du repli des joues, noir. *Bec* prolongé jusqu'à l'extrémité des hanches postérieures. *Poitrine* marquée de points enfoncés noirs : ces points formant souvent une ligne noire près du bord interne du repli du pronotum. *Ventre* avancé en cône entre les hanches postérieures ; marqué de points enfoncés superficiels et concolores ; paré sur les côtés d'une tache noire aux angles des arceaux de la tranche ; à stigmates noirs ; orné d'une rangée longitudinale de taches noires sur la ligne médiane du ventre, et de deux rangées moins marquées, de chaque côté de celle-ci. *Pieds* d'un rouge ou roux orangé : seconde moitié du dernier article des tarsi noirs.

Cette espèce est principalement méridionale, mais on la trouve aussi quelquefois dans les environs de Lyon. Elle est peu commune.

Genre *Picromerus*, PICROMÈRE ; Amyot et Serville.

Amyot et Serville. Hémipt (1843). p. 44.

(*μυρῆς*, piquant, *μυρῆς*, cuisse).

CARACTÈRES. *Pronotum* élargi en angle rentrant sur les côtés ; offrant cet angle rentrant après la moitié de la longueur de ceux-ci ; dentelé sur la moitié antérieure de ces côtés ; à angles latéraux vifs et saillants ; à angles postérieurs débordant la base de l'écusson, vifs et prolongés en arrière en forme de dent. *Tête* presque carrée. *Epistome* subparallèle en devant, aussi avancée que les joues. *Yeux* subarrondis. *Ecusson* offrant ses sinuosités latérales vers les trois cinquièmes de ses côtés ; à stigmas creusés d'un point enfoncé. *Bec* prolongé jusqu'aux hanches postérieures ou jusqu'à l'extrémité de celles-ci. *Ventre* ordinairement avancé en saillie obtuse à sa partie antéro-médiane. *Cuisses antérieures* armées d'une épine, vers les trois quarts de leur tranche inférieure. *Tibias antérieurs* simples.

^a *Bec* prolongé jusqu'à l'extrémité des hanches postérieures.

Antennes d'un rouge pâle. Extrémité de l'écusson et un point calleux au côté interne de chaque stigma, rosats.

Bidens.

^{aa} *Bec* prolongé jusqu'à la partie antérieure des hanches

postérieures. Antennes roses, avec la seconde moitié des 3^e, 4^e et 5^e articles, noire. Ecusson unicolore.

Nigridentis.

1. *Picromerus bidens* ; LINNÉ.

Antennes d'un rouge pâle ; à 2^e article faiblement plus long que le 3^e. Dessus du corps marqué de points enfoncés obscurs ; variunt du gris au brun métallique ou bronzé, plus obscur sur la tête : épines des angles latéraux du pronotum, noires : un point calleux derrière chaque cicatrice, un autre au côté interne des stigmas et extrémité de l'écusson, rosats. Tranche abdominale d'un rose bronzé, souvent avec la partie médiane des segments d'un roux rougeâtre. Ventre fauve testacé, marqué de points concolores. Bec prolongé jusqu'à l'extrémité des hanches postérieures.

♂ Dernier arceau du ventre arrondi en devant, parallèle sur les côtés ; cilié et à trois faibles échancrures à son bord postérieur ; bombé en devant, déprimé postérieurement.

♀ Dernier arceau du ventre obtusément arqué en devant, élargi presque en ligne droite sur les côtés ; divisé par une ligne transversale en deux moitiés : l'antérieure, un peu plus grande, de deux pièces déprimées près de la suture : la postérieure de six pièces : la médiane antérieure transverse : la postérieure en parallélogramme plus longue que large : les deux latérales internes atteignant le bord postérieur du ventre : les latérales externes un peu relevées en rebord postérieurement.

- Cimex bidens.* LINNÉ, 10^e édit. t. I. p. 443. 18.— 12^e édit. t. I. p. 718. 23.— Id. FAUN. SUEC. p. 247. 931.— DE GEER, Mém. t. III. p. 259. pl. XIII. fig. 9.— FABR., Syst. entom. p. 704. 23.— Id. Entom. Syst. t. IV. p. 93. 54.— Id. Syst. Rhyng. p. 153. 2.— DE VILLERS, C. Linn. Entom. t. I. p. 488. 30.— ROSSI, faun. estr. t. II. p. 330. 1297.— PANZ. faun. Germ. 26. 22.— WOLFF, Icon. cimic. p. 7. 7. pl. I. fig. 7.— FALLÉN, Monogr. cimic. p. 43. 1.— Id. Hemipt. suec. p. 22. 1.— ZETTERST. Faun. lapp. p. 463. 1.— Id. Ins. lapp. p. 259. 1.
- Pentatoma bidens.* TIGNY, Hist. nat. t. IV. p. 294. — LATR. Hist. nat. t. XII. p. 188. 16.— Id. Gener. t. III. p. 116.
- Arma bidens.* HAHN, Wanz. t. I. p. 92. pl. XV. fig. 54.— KOLENAT. Melet. t. IV. p. 39. 163.
- Asopus bidens.* BURMEIST. Handb. t. II. p. 379. 6.— HERRICH-SCHAEFF. Wanz. t. VII. p. 113.— A. COSTA, Cimic. centur. 3^e dec. 6-10. p. 33. 4. (192).— GORSKI, Analect. entom. p. 120. 71.

Picromerus bidens. AMYOT et SERV. Hémipt. p. 84. 1 — SAHLB. Geoc. fenn. p. 18. 1. — DALLAS. Hémipt. p. 93. 2. — FIEBER, Eur. Hémipt. p. 349. 1.

Stiretrus bidens. BLANCH. Hist. nat. Hémipt. p. 153. 2.

Asopus (picromerus) bidens. Flor. Rhynch. Livl. p. 92 3.

Long. 0^m,0090 à 0^m,0135 (4 l. à 6 l.). — Larg. 0^m,0067 à 0^m,0072 (3 l. à 3 l. 1/2) aux angles latéraux du pronotum.

Corps oblong; subplaniuscule. *Tête* en carré un peu plus long que large et subarrondi aux angles de devant, au devant des yeux; rugueusement ponctuée; d'un brun métallique. *Epistome* subparallèle, aussi avancé que les joues. *Antennes* d'un rose ou d'un rouge pâle; à 2^e article au moins aussi long que le 3^e. *Pronotum* obtusément échancré en devant, avec la partie postoculaire un peu obliquement tronquée; denticulé et élargi d'abord en ligne droite jusqu'aux trois cinquièmes de ses côtés, dilaté ensuite aux angles latéraux, en un angle spiniforme et un peu relevé; débordant à ces angles, la base des élytres, d'une largeur égale aux trois quarts de la base d'une corie; à angles postérieurs vifs, débordant la base de l'écusson, et un peu dirigés en arrière en forme de dent; presque sans traces de sillon transverse; moins deusément ponctué sur les cicatrices; couvert sur le reste de sa surface de points enfoncés médiocres, rapprochés et noircis ou obscurs, avec les intervalles fauves ou d'un fauve testacé, noir brun ou bruniâtre en devant et aux épines des angles latéraux: la couleur générale paraissant d'un brun fauve métallique; noté d'un petit point tuberculeux rosat, derrière chaque cicatrice, avec les dentelures latérales de même couleur. *Écusson* arrondi à l'extrémité; à peu près aussi large que la moitié d'une corie, vers l'angle postéro-interne de celles-ci; offrant les traces d'une tuméfaction basilaire; et ensuite d'une légère carène; marqué de points obscurs ruguleux sur la tuméfaction, coloré comme le pronotum, avec l'extrémité presque lisse et d'un rouge orangé ou rosat; orné d'un point calleux de même couleur au côté luterne de chaque stigma. *Cories* un peu moins foncées que l'écusson, marquées de points obscurs, séparés par des intervalles plus unis. *Excorie* prolongée jusqu'à la moitié du 5^e arceau ventral. *Membrane* d'un livide fauve roussâtre, avec la cicatricule nébuleuse; notée d'une ligne d'un brun fauve vers

sa partie postéro-externe. *Dos de l'abdomen* noir. *Tranche abdominale* d'un brun métallique ou bronzé, ordinairement avec la partie médiane de chaque segment plus ou moins visiblement d'un roux fauve. *Dessous du corps* souvent à reflets cuivreux; ordinairement d'un fauve ou d'un testacé rosat. *Bec* prolongé jusqu'à l'extrémité des hanches postérieures. *Poitrine* marquée de points enfoncés noirâtres, constituant quelques taches, et avec les épines du pronotum noires; marquée de quelques taches roses: région odorifique de même couleur. *Ventre* avancé en saillie obtuse à sa partie antéro-médiane: pointillé: ces points tantôt obscurs, tantôt concolores; orné d'une tache noire sur la ligne médiane des 5^e et 6^e arceaux: ces taches parfois inconstantes. *Pieds* d'un rouge testacé: cuisses pointillées d'obscur: dernier article des tarses noirâtre: tibias ciliés.

Cette espèce paraît habiter toutes les parties de la France. Elle n'est pas rare dans les environs de Lyon.

1. *Picromerus nigridens*; FABRICIUS.

Antennes d'un rouge pâle, avec la seconde moitié des trois derniers articles, noire: le 2^e faiblement plus long que le 3^e. *Dessus du corps* marqué de points enfoncés obscurs; variant du gris au fauve ou testacé grisâtre, avec l'épine des angles latéraux du pronotum, noire: bords latéraux du pronotum et bord externe de la tranche abdominale d'un rouge testacé pâle. *Ventre* rosat; parsemé de gros points enfoncés noirs. *Bec* prolongé jusqu'à la partie antérieure des hanches postérieures.

♂ Dernier arceau ventral en demi-cercle un peu élargi d'avant en arrière sur les côtés; trois fois aussi long que large; échancré en arc subfestonné et cilié à son bord postérieur; fendu dans le milieu de ce dernier.

♀ Dernier arceau ventral arqué en avant, élargi d'avant en arrière sur les côtés; un peu plus large à son bord postérieur que long sur la ligne médiane; divisé par une ligne transversale en deux parties: l'antérieure, de deux pièces, parfois rayées chacune d'une ligne près de la suture: la postérieure de six pièces: la médiane antérieure

transverse ; la postérieure en carré plus long que large : les latérales internes en parties déprimées, prolongées jusqu'au bord postérieur du ventre.

Cimex nigridentis. FABR., Syst. Rhyng. p. 156. 4.

Stiretrus maculicornis. MULS. et RET, Ann. Soc. linn. de Lyon. 1850-52. p. 76.

— MULS., Opusc. entom. t. I. p. 93. — Voy. BERENSP., Berlin Entom. Zeitsch. t. II (1858). p. 79.

Asopus nigridentis. A. COSTA, Cimic. centur. 2^e. dec. 6-10. (1847). p. 33. 3 (193).

Picromerus nigridentis. FIEB., Eur. Hemipt. p. 340. 2.

Long. 0^m,0103 à 0^m,0133 ($\frac{1}{2}$ l. $3\frac{1}{4}$ à 6 l.). — Larg. 0^m,0059 à 0^m,067 ($2\frac{1}{2}$ l. $2\frac{2}{3}$ à 3 l.) aux angles latéraux du pronotum.

Corps oblong ; subplaniuscule. *Tête*, au devant des yeux, en carré un peu plus long que large, subarrondie aux angles de devant ; rugueusement ponctuée ; d'un brun submétallique. *Epistome* subparallèle, presque aussi avancé ou aussi avancé que les joues. *Antennes* à 4^e article court, souvent grisâtre : le 2^e rosat ou d'un rouge pâle : les trois suivants de même couleur à la base, noirs sur la seconde moitié : le 2^e faiblement plus long que le 3^e. *Pronotum* échancré presque en demi-cercle en devant, avec la partie postoculaire très-oblique ; denticulé et élargi presque en ligne droite jusqu'à la moitié de ses côtés, dilaté ensuite aux angles latéraux en un angle spiniforme et peu relevé, débordant les élytres d'une largeur égale aux deux tiers de la base d'une corie ; à angles postérieurs vifs, mais prolongés en arrière en forme de dent ; offrant les traces apparentes d'un sillon transverse ; moins deusément ponctué sur les cicatrices ; couvert sur le reste de sa surface de points enfoncés, rapprochés, noirâtres ou obscurs, avec les intervalles gris ou fauves, souvent plus foncés en devant : bords denticulés d'un rouge testacé pâle : épines noires. *Ecusson* obtusément arrondi à l'extrémité ; moins large que la moitié d'une corie, vers l'angle postéro-externe de celles-ci ; offrant les traces d'une tuméfaction basilaire et ensuite d'une légère carène ; marqué de points obscurs, ruguleux sur la tuméfaction ; uniformément coloré, à peu près comme le pronotum. *Cories* d'un gris un peu plus pâle, ponctuées ; base du bord de l'exocorie, rosat. *Exocorie* prolongée jusqu'à l'extrémité du 5^e arceau ventral. *Membrane* d'un

livide fauve ou roussâtre, cnivreuse, avec une tache nébuleuse vers la partie postéro-externe. *Dos de l'abdomen* noir. *Tranche abdominale* d'un rouge testacé, densément marquée de petits points noirs, avec le bord rosat et notée d'un point noir aux angles postérieurs des segments. *Dessous du corps* d'un livide rosat; marqué de points enfoncés, moins gros et plus rapprochés sur la poitrine, plus gros et moins rapprochés sur le ventre: celui-ci avancé en pointe, en devant; subdenté sur les côtés; marqué d'un point obscur à l'angle postérieur des segments; ordinairement marqué sur la ligne médiane d'une rangée de taches noires, qui font parfois défaut, au moins en partie. *Bec* prolongé jusqu'à la partie antérieure des hanches postérieures. *Pieds* d'un livide tirant sur le fauve. *Cuisses* ponctuées d'obscur: dernier article des tarsi noirâtres. *Tibias* ciliés.

Cette espèce est moins commune que la précédente.

Obs. Le *P. nigridens* se distingue aisément du *P. bidens*, par ses antennes noires sur sa seconde moitié des trois derniers articles; par son pronotum dépourvu d'un point tuberculeux rosat, derrière chaque cicatrice; par son écusson unicolore; par son ventre offrant à sa partie antéro-médiane, une pointe plus aiguë; parsemé de gros points enfoncés noirs; par sa tranche abdominale d'un rouge pâle extérieurement; par l'absence de taches roses sur la poitrine; par son bec prolongé seulement jusqu'à la partie antérieure des hanches postérieures.

Picromerus conformis. HERRICH-SCHAEFFER. *Antennes* à 2^e article noir, au moins en dessus: le 3^e noir à ses extrémités, d'un blanc sale, au milieu: les 4^e et 5^e de cette dernière couleur à la base, noirs à l'extrémité. *Dessus du corps* d'un cendré flavescens, marqué de points noirs, avec l'épine des angles latéraux noirs et l'extrémité de l'écusson, pâle. *Écusson* marqué d'un calus blanc au côté interne des stigmas. *Dessous du corps* d'un cendré flavescens; parsemé d'assez gros points noirs. *Ventre* ordinairement marqué d'une tache d'un noir bronzé sur la partie médiane de l'avant-dernier arceau, et d'un point noir sur la partie antéro-médiane des deux arceaux précédents. *Bec* prolongé presque jusqu'à l'extrémité des hanches postérieures.

Asopus conformis. HERRICH-SCHAEFFER, Wanz. t. VI. p. 72. pl. 204. fig. 640.

Patrie : la Turquie (Fritwaldski). Herrich-Schäffer (*type*).

Epistome aussi avancé que les joues. *Pronotum* à angles latéraux débordant les élytres de la moitié à peine de la base d'une corie; à angles postérieurs vifs et prolongés en arrière en forme de dent. *Écusson* subcaréné sur une partie de la seconde moitié. *Cories* offrant la suture radiale continuée par une nervure jusqu'au bord postérieur de la corie; à angle postéro-externe aigu; prolongés jusqu'au tiers du cinquième arceau ventral. *Tranche abdominale* d'un testacé flavescens sur presque la moitié médiane des arceaux, noire à l'extrémité de ceux-ci. *Repli* de la tranche marqué d'un point noir à chacun de ses arceaux postéro-externes. *Bec* prolongé jusqu'à l'extrémité des hanches postérieures. *Pieds* d'un blanc flavescens: cnisses et extrémité des tibiaux extérieurs ponctués de noir.

M. Fieber n'a sans doute pas connu le *P. conformis*, quand il l'a considéré comme identique avec le *P. nigridens*; car il constitue bien une espèce particulière, distincte de la précédente par sa couleur foncée d'une teinte plus pâle en dessus et en dessous; par le 2^e article de ses antennes noir, par le 3^e noir à ses deux extrémités; par les angles latéraux de son pronotum débordant moins sensiblement la base des élytres; par son écusson chargé d'un point calleux blanc au côté interne de ses stigmas, ordinairement non ponctué de noir à son extrémité, et par conséquent pâle à cette dernière; par le repli de sa tranche marqué d'un point noir à chacun de ses angles postéro-externes; par le ventre marqué d'un point noir, faiblement plus gros que les autres, sur la partie antéro-médiane des 4^e et 5^e arceaux; par la tache noire du 6^e arceau: cette tache parfois nulle; par son bec prolongé à peu près jusqu'à l'extrémité des hanches postérieures.

Genre *Arma*, ARME; Hahn.

Hahn. Wanz. t. 1. 1831 p. 94.

CARACTÈRES. *Pronotum* élargi en angle rentrant sur les côtés; offrant cet angle après la moitié de ceux-ci; denticulé sur la moitié antérieure de ces côtés; à angles latéraux vifs et saillants; à angles postérieurs vifs, dirigés en arrière en forme de dent et débordant la base de l'écusson.

Antennes à 2^e article près de trois fois aussi long que le 3^e. *Epistome* un peu moins avancé que les joues. *Ecusson* à stigmas creusés d'un point fossette. *Ventre* tronqué à sa partie antéro-médiane. *Bec* prolongé à peu près jusqu'à l'extrémité des hanches postérieures. *Cuisses* inermes. *Tibias* simples.

1. *Arma Custos* ; FABRICIUS.

Antennes d'un rouge ou rosat pâle, avec les 3^e et 4^e articles ordinairement noirs en dessus, vers leur extrémité : le 2^e plus de deux fois aussi long que le 3^e. *Pronotum* dilaté en angle aigu à ses angles latéraux. *Dessus du corps* marqué de points enfoncés obscurs sur un fond d'un fauve testacé ; unicolore. *Ecusson* à peine plus large que le tiers d'une corie, vers l'angle postéro-interne de celles-ci. *Ventre* d'un livide rosat ou testacé. *Pieds* d'un livide tirant sur le fauve. *Tibias* unicolores.

♂ Dernier arceau du ventre obtusément arqué en devant, élargi sur les côtés ; trois fois au moins aussi large que long ; échancré en arc à son bord postérieur : ce bord échancré lui-même et cilié sur son quart médiane, et sinué entre cette échancrure et ses angles postérieurs.

♀ Dernier arceau ventral en ogive en devant, élargi en courbe rentrante sur les côtés ; une fois environ plus large à son bord postérieur que long sur sa ligne médiane ; quadrifestonné postérieurement ; divisé en deux moitiés par une ligne transversale sinuée sur son milieu et un peu courbée en devant sur les côtés : la moitié antérieure de deux pièces : la postérieure de six : la médiane antérieure transverse, échancrée en arc à son bord postérieur : la médiane postérieure en parallélogramme de moitié plus long que large.

Cimex custos. FABR. Entom. Syst. t. IV. p. 94. 58. — Id. Syst. Rhyngot. p. 137. 7. — WOLFF. Icon. Cimic. p. 136. 131. pl. XIV. fig. 131.

Pentatoma custos. LATR. Hist. nat. t. XII. p. 188. 12. — LEPellet et SERV. Encycl. méth. t. X. p. 56. 14.

Arma custos. HAHN. Wanz. t. I. p. 95. pl. XV. fig. 52. — AMYOT et SERV. Hémipt. p. 85. 1. — KOLENAT. Melet. ent. t. IV. p. 41. 166. — DALLAS. Hémipt. p. 96. t. FIBBER, Europ. Hémipt. p. 348. 1.

Asopus custos. BURNEIST., Handb. t. II. p. 379. 5. — COSTA. Cimic. center. 2a. dec. 6-10. p. 34. 6. p. 35. 6 (194). — GORSKI. Analect. entom. p. 119. 70.

Stiretrus custos. BLANCHARD. Hist. nat. Hémipt. p. 153. 4.

Asopus (arma) custos. FLOR., Rhyng. Livl. t. I. p. 94. 4.

Long 0^m,0100 à 0^m,0147 (4 l. 1/2 à 6 l. 1/2) — Larg 0^m,0036 à 0^m,0067 (2 l. 1/2 à 3 l.) aux angles latéraux du pronotum.

Corps oblong; subplaniuscule. *Tête* aussi longue au devant des yeux que large entre ces organes, presque carrée, un peu rétrécie d'arrière en avant, souvent presque bilobée en devant; d'un fauve testacé, marquée de points enfoncés obscurs ou noirâtres. *Epistome* un peu rétréci en devant et ordinairement un peu moins avancé que les joues, mais non enclos par elles. *Antennes* roses, d'un rouge ou rosat pâle; ordinairement avec les 3^e et 4^e articles noirs en dessus vers l'extrémité, mais parfois à peine obscurs: à 2^e article le plus long, plus de deux fois aussi long que le 3^e: le 4^e plus grand que le 5^e. *Pronotum* échancré presque en demi-cercle, en devant, avec la partie postoculaire un peu obliquement tronquée; denticulé et élargi presque en ligne droite jusqu'à la moitié de ses côtés, dilaté ensuite aux angles latéraux en un angle aigu et peu relevé, débordant les élytres d'une largeur égale environ aux trois cinquièmes de la base d'une corie; à angles postérieurs vifs et parfois un peu prolongés en arrière; sans traces ou à peu près de sillon transversal et de calus; ponctué et coloré comme la tête, parfois avec les épines obscures. *Écusson* offrant les sinuosités latérales vers les trois cinquièmes de ses côtés; arrondi à l'extrémité; à peine plus large que le tiers d'une corie, vers l'angle postéro-externe de celles-ci; offrant les traces d'une tuméfaction basilaire, suivie d'une ligne ou carène médiane sensible; coloré et ponctué comme le pronotum, mais un peu plus obscur et rugueux sur la tuméfaction. *Cories* colorées et ponctuées comme l'écusson. *Exocorie* prolongée jusqu'aux deux tiers du 5^e arceau ventral. *Membrane* d'un livide tirant sur le fauve; avec une tache d'un fauve brunâtre vers l'angle antéro-interne. *Bec* prolongé environ jusqu'aux hanches postérieures. *Dos de l'abdomen* noir. *Tranche abdominale* d'un rouge testacé sur la partie médiane des segments, noire aux extrémités de ceux-ci: la partie médiane ponctuée de noir sur sa moitié interne. *Dessous du corps* variant du livide fauve au livide fla-

vescent; marqué de points enfoncés, ordinairement noirâtres, parfois concolores. *Bec* prolongé jusqu'à la moitié ou jusqu'à l'extrémité des hanches postérieures. *Ventre* ordinairement tronqué à sa partie antéro-médiane; marqué sur les côtés d'une tache noire aux angles des segments; paré sur les flancs des 2^e à 6^e arceaux d'une rangée de taches pontiformes noires, plus rapprochées de la ligne médiane que du bord latéral: stigmates noirs. *Pieds* ordinairement d'un livide rosat sur les cuisses, roses ou rosat sur le reste: dernier article des tarses obscur: cuisses ponctuées de noir ou obscur.

Cette espèce paraît habiter toutes les zones de la France. Elle n'est pas rare dans les environs de Lyon.

Genre *Podisus*, PODISE; Herrich-Schaeffer.

Herrich-Schaeffer, Wanz. t. IX. p. 296.

CARACTÈRES. *Pronotum* en angle rentrant sur les côtés; offrant cet angle rentrant après la moitié de la longueur de ceux-ci; denticulé sur la moitié antérieure de ces côtés; à angles latéraux débordant la base des élytres des deux tiers environ de la base d'une corie, un peu arqués en avant; en ligne droite en arrière; à angles latéraux vifs et un peu prolongés en arrière en forme de dent, et débordant la base de l'écusson. *Antennes* à 2^e article près d'une fois plus long que le 3^e. *Epistome* sensiblement moins avancé que les joues. *Ecusson* à stigmas creusés d'un point fossette. *Bec* prolongé jusqu'aux hanches postérieures. *Ventre* avancé en pointe à sa partie antéro-médiane. *Cuisses* inermes. *Tibias* simples.

L'insecte qui rentre dans ce genre présente aux angles latéraux de son pronotum une conformation qui rappelle un peu celle du *Tropicoris rufipes*. Le 2^e article des antennes est moins long que chez les *Arma*; les angles postérieurs du pronotum moins prolongés en forme de dent; le ventre avancé en pointe.

1. *Podisus luridus*; FABRICIUS.

Antennes d'un noir vert, avec le dernier tiers du 4^e article et souvent

l'extrémité du 2^e d'un roux flave : le 2^e près d'une fois plus long que le 3^e. Pronotum dilaté à ses angles latéraux en un angle arqué à son bord antérieur. Dessus du corps marqué de points enfoncés verdâtres, ordinairement d'un vert bronzé ou cuivreux sur la tête et sur les côtés du pronotum, d'un fauve testacé sur le reste. Ecusson égal aux deux cinquièmes d'une corie, vers l'angle postéro-interne de celle-ci. Ventre d'un livide fauve. Pieds d'un livide tirant sur le fauve. Tibias unicolores.

♂ Dernier arceau ventral presque en demi-cercle élargi; trois ou quatre fois aussi large postérieurement que long sur sa ligne médiane jusqu'au niveau de l'extrémité de ses côtés; échancré en arc à son bord postérieur.

Cimex luridus. FABR., Syst. entom. p. 704. 25. — Id. Entom. syst. t. IV. p. 94. 57. — Id. Syst. Rhyngot. p. 157. 6. — DE VILLIERS, C. LINN., Entom. t. I. p. 491. 40. — PANZ., FAUN. Germ. 92. 9. — WOLFF, Icon. cimic. p. 135. 130. pl. XIII. fig. 130. — FALLÉN., Monog. cimic. p. 46. 8. — Id. Hemipt. snec. 26. 8.

Pentatoma lurida LATR., Hist. nat. t. XII. p. 188. 13.

Arma lurida. HANN, WANZ., t. I. XCVII. pl. XV. fig. 53. — DALLAS, Hemipt. p. 96. 2.

Podisus luridus. HERRICH-SCHAEFFER, WANZ. t. IX. (alphab. Verz.) p. 19.

Asopus luridus. BURM., Handb. t. II. p. 379. 4. — HERRICH-SCHAEFFER, WANZ. t. VII. p. 114. — GORSKI, Analect. entom. p. 117. 69. — FIEBER, Eur. Hemipt. p. 348. 1.

Arma luridum. KOLEN., Melet. t. IV. p. 40. 164.

Asopus (podisus) luridus. FLOR, Rhynch. livl. t. 1. p. 95. 5.

Long. 0^m,0090 à 0^m,0112 (à l. à 5 l.). — Larg. 0^m,0056 à 0^m,0061 (2 l. 1/2 à 2 l. 3/4) aux angles latéraux du pronotum.

Corps oblong; subplaniuscule. Tête un peu moins longue au devant des yeux que large entre ces organes; bilobée en devant, parallèle sur les côtés; ruguleusement ponctuée; ordinairement d'un vert métallique bronzé ou blenâtre, parfois d'un fauve testacé sur quelque parties, surtout sur le vertex. Epistome rétréci à sa partie antérieure, moins avancé que les joues, mais non enclos par elles. Antennes à 1^{er} article en partie brun, en partie d'un livide testacé : le 2^e brun, souvent d'un livide testacé à l'extrémité et parfois à la base : les autres noirs, avec le dernier tiers ou les deux cinquièmes du 4^e d'un rouge flave : le 2^e le

plus long, près d'une fois plus long que le 3^e : le 4^e plus grand que le 5^e *Pronotum* échancré presque en demi-cercle en devant, avec la partie postoculaire un peu obliquement tronquée ; dentelé et élargi en ligne droite jusqu'à la moitié au moins de ses côtés, dilaté, subarticulé et sensiblement relevé à ses angles latéraux, c'est-à-dire arqué au bord antérieur de ceux-ci et en ligne droite à leur bord postérieur et débordant les élytres de la largeur des deux tiers d'une corie à la base ; à angles postérieurs vifs et parfois un peu prolongés en arrière en forme de courte dent ; marqué d'une dépression transversale, paraissant approfondie en large fossette de chaque côté de la ligne médiane ; sans traces de calus ; en partie lisse sur les cicatrices, assez densément ponctué sur le reste de sa surface, un peu plus finement sur sa partie antérieure ; d'un vert métallique ou bleuâtre sur les fossettes et aux angles latéraux, et parfois en devant et sur toute la longueur des côtés, avec les dentelures de ceux-ci d'un rouge testacé pâle ; ordinairement d'un fauve testacé sur les intervalles du reste de sa surface, mais marqué de points verdâtres qui font dominer cette couleur. *Écusson* offrant ses sinuosités latérales vers les trois cinquièmes de ses côtés ; obtusément arrondi à l'extrémité ; égal environ aux deux cinquièmes de la largeur d'une corie, vers l'angle postéro-interne de celles-ci ; offrant les traces d'une tuméfaction basilaire, suivie d'une carène obtuse ordinairement prolongée jusqu'à l'extrémité ; coloré et ponctué comme la seconde moitié du pronotum, souvent un peu rugueux sur la tuméfaction ; ordinairement marqué de points un peu moins rapprochés avec les intervalles rosats ou testacés sur une partie de la carène ; offrant parfois au côté interne de chaque stigma un point rosat. *Cories* colorées et ponctuées comme l'écusson. *Exocorie* prolongée au moins jusqu'à la moitié du 5^e arceau ventral. *Membrane* d'un livide tirant sur le fauve bronzé ou cuivreux ; marquée d'une tache nébulense vers l'angle antéro-interne, et d'une autre vers la partie postéro-externe. *Dos de l'abdomen* noir. *Tranche abdominale* d'un noir vert ou d'un vert bleuâtre, avec le tiers médial d'un rouge ou rouge orangé. *Bee* prolongé jusqu'aux hanches postérieures ou jusqu'à l'extrémité de celles-ci. *Dessous du corps* ordinairement d'un livide cendré sur la poitrine, et d'un livide tirant sur le fauve, sur le ventre ; marqué de points enfoncés noirs sur la

trine; en partie pointillé de noir sur le ventre : ces petits points constituant souvent des sortes de taches. *Ventre* avancé en pointe à sa partie antéro-médiane; marqué, sur les côtés, d'une tache noire aux angles des arceaux; paré sur les 2^e à 6^e arceaux, entre la ligne médiane et chaque bord latéral, mais plus près de celle-ci, d'une rangée de taches noires subarrondies. *Pieds* d'un livide tirant sur le fauve ou le cendré; ponctués de brun sur les cuisses et les tibias : ceux-ci assez longuement ciliés en dessous.

Cette espèce habite principalement les zones tempérées et méridionales. Elle est peu commune dans les environs de Lyon.

Genre *Asopus*, ASOPÉ; Burmeister.

Burmeister. Handbch. t. II (1835) p. 377.

CARACTÈRES. *Pronotum* élargi en angle rentrant sur les côtés; offrant cet angle rentrant après la moitié de ceux-ci; denticulé sur la moitié antérieure de ses côtés; à angles latéraux vifs et débordant les élytres du tiers ou de la moitié à peine de la base d'une corie; en ligne droite à sa base; à angles postérieurs vifs et non prolongés en forme de dent. *Antennes* à 2^e article à peine plus long ou à peine aussi long que le 3^e. *Epistome* moins avancé que les joues. *Ecusson* à stigmas creusés d'un point fossette. *Bec* prolongé jusqu'aux hanches intermédiaires ou jusqu'aux postérieures. *Ventre* tronqué à sa partie antéro-médiane. *Cuisses* inermes. *Tibias* simples.

Le 2^e article des antennes qui était déjà moins long chez les Podises que chez les Armes, s'est encore raccourci dans ce genre; les angles latéraux du pronotum sont devenus moins saillants et laissent pressentir ce qu'ils seront chez les Jallaires; les angles postérieurs du même segment ne sont plus dirigés en arrière en forme de dent; le bec commence à se raccourcir.

1. *Asopus punctatus*; LINNÉ.

Antennes d'un noir brun, ou avec la base des 3^e et 4^e articles très-brièvement rosâtre; à 2^e article variablement plus court ou aussi long que

Annales de la Société Linnéenne.

le 3^e, et le 5^e le plus long. Tête et partie antérieure du pronotum ponctués ; d'un brun vert métallique : reste du dessus du corps marqué de points enfoncés de même couleur sur un fonds fauve, avec les dentelures et la ligne médiane du pronotum, souvent la ligne médiane et partie de l'extrémité de l'écusson testacé. Ecusson postérieurement presque aussi large qu'une corie. Tibias d'un brun vert, avec la partie médiane d'un livide rosat.

♂ Ventre assez densément et presque uniformément ponctué ; d'un noir verdâtre ou violâtre, maculé, à la base, de taches d'un flave fauve ou testacé, avec le tiers médiane des côtés des arceaux, de même couleur. Dernier arceau du ventre presque en demi-cercle, faiblement échancré en arc à son bord postérieur.

♀ Ventre plus faiblement ponctué, presque lisse sur la partie médiane des arceaux ; d'un flave fauve ou d'un testacé livide, sur la majeure partie de la région longitudinale médiane et sur la moitié médiane au moins des côtés des arceaux ; d'un vert métallique aux angles de ceux-ci et marbré ou maculé, sur le reste, de taches de même couleur. Dernier arceau du ventre arrondi en devant, un peu élargi sur les côtés ; divisé par une ligne transversale en deux moitiés ; l'antérieure, de deux pièces : la postérieure de six : la médiane antérieure transverse : la postérieure en parallélogramme plus long que large.

Cimex punctatus. LINNÉ, Syst. Nat. 10^e édit. t. I. p. 444. 23. — Id. 12^e édit. t. I. p. 730. 34. — Id. Faun. suéc. p. 248. 924. — DE GEER, Mem. t. III. p. 269. 14. — FABR., Spec. Ins. t. II. p. 345. 41. — Id. Entom. Syst. t. IV. p. 93. 62. — Id. Syst. Rhyng. p. 157. 12. — DE VILLERS, C. Linn. Entom. t. I. p. 499. 33. — WOLFF, Icon. Cimic. p. 473. 173. pl. XVIII. fig. 173. — FALLÉN, Monog. Cimic. p. 45. 6. — Id. Hemipt. Suec. p. 25. 6. — ZETTERST. Faun. lapp. p. 464. 5. — Id. Ins. lapp. p. 259. 5.

Pentatoma punctata. LATR., Hist. nat. t. XII. p. 187. 9.

Pentatoma punctatum. HERRICH-SCHAEFF. Faun. germ. 113. 5.

Eysarcoris punctatus. HAHN. Wanz. t. II. p. 69. pl. I. fig. 157.

Asopus punctatus. BURMEIST. Handb. t. II. p. 378. 2. — HERRICH-SCHAEFF. Wanz. t. 7. p. 112. — GORSKI. Analect. entom. p. 415. 67.

Stiretrus punctatus. BLANCH., Hist. nat. Hémipt. p. 153. 1.

Arma punctatum. KOLENAT. Melet. t. 4. p. 40.

Zicrona punctata. SAMBL. Geol. fenn. p. 19. 1. — Dallas. Hemipt. p. 109. 4.

Asopus punctatus. BAERENSPE. Catal. Hemipt. p. 5.

Asopus (Zicrona) punctatus. FLOR. Rhynch. Livl. t. 1.

Rhacognathus punctatus. FIEBER, Eur. Hemipt. p. 347.

Long. 0,0078 à 0,0090 (3 l. 1/2 à 4 l.). Larg. 0,0045 à 0,0051 (2 l. à 2 l. 1/4.) aux angles latéraux du pronotum.

Corps ovalaire; subplaniuscule. *Tête* un peu moins longue au devant des yeux que large entre ces organes; presque bilobée en devant, sub-parallèle sur la moitié antérieure de ses côtés, élargie postérieurement; rugusement ponctuée; d'un brun verdâtre un peu métallique, avec la ligne médiane du vertex ordinairement d'un roux testacé. *Epistome* rétréci en devant, un peu moins avancé que les joues, mais non enclos par elles. *Antennes* d'un noir brun, ordinairement avec la base du 3^e article et le pédicule du 4^e d'un roux testacé ou rosat; le 2^e variablement aussi long que le 3^e, ou ordinairement plus ou moins sensiblement plus court: le 4^e pourvu d'un petit pédicule à la base; le 5^e le plus grand. *Pronotum* élançré en arc, en devant, avec la partie postoculaire obliquement tronquée; denticulé et élargi en ligne droite jusqu'à plus de la moitié de ses côtés; anguleusement dilaté à ses angles latéraux et débordant les élytres, à ceux-ci, d'une largeur égale au tiers de la base d'une corie; à angles postérieurs vifs et à peine prolongés en arrière en forme de petite dent; à peu près sans traces de dépression transversale; chargé d'un faible calus; en partie lisse sur les cicatrices; assez densément et ruguleusement marqué, sur le reste, de points d'un brun vert ou d'un vert brun métallique, plus petits au devant des cicatrices que sur le reste; à couleur foncière de la couleur des points en devant et sur les côtés, fauve sur le reste, avec les dentelures et partie au moins de la ligne médiane d'un flave testacé. *Ecussons* offrant les sinuosités latérales peu après la moitié de sa longueur; arrondi à l'extrémité; aussi large que les cinq sixièmes d'une corie, vers l'angle postéro-interne de celles-ci; offrant les traces d'une tuméfaction basilaire, et parfois celle d'une carène postérieure; coloré et ponctué comme la seconde moitié du pronotum: les intervalles rugueux sur la tuméfaction plus lisses ensuite, plus larges à l'extrémité, offrant souvent une partie de la ligne médiane d'un flave fauve ou testacé et une partie des intervalles de l'extrémité de même couleur; parfois noté d'un point de

couleur semblable, au côté interne des stigmas. *Cories* ponctuées et colorées comme l'écusson. *Excorie* prolongée jusqu'à la moitié du 5^e arceau ventral. *Membrane* d'un livide tirant sur le fauve bronzé ou cuivreux, avec une tache basilaire nébuleuse. *Dos de l'abdomen* noir. *Tranche abdominale* d'un brun vert, avec une tache submédiane d'un roux testacé retrécie de dedans en dehors et parfois réduite à une petite tache. *Bec* prolongé environ jusqu'aux hanches intermédiaires. *Repli des joues* d'un vert brun. *Pièces prébasilaires* d'un blanc flavescent. *Poitrine* d'un blanc flavescent ou tirant sur le roussâtre ou sur le fauve; inégalement marqué de points enfoués d'un vert brun; marquée d'une tache de cette couleur sous les angles latéraux du pronotum, et marquée quelquefois de taches semblables sur les côtés. *Bec* prolongé jusqu'aux hanches postérieurs (♀) et souvent seulement jusqu'à l'extrémité des hanches intermédiaires (♂). *Ventre* coloré et ponctué comme il a été dit. *Cuisses* d'un livide tirant sur le fauve ou le roussâtre, marquées de taches ponctiformes d'un vert foncé, en partie confluentes et couvrant presque toute la tranche antérieure des cuisses de devant. *Tibias* d'un vert brun, avec un anneau d'un blanc flave ou roussâtre, couvrant environ la moitié médiane de sa longueur. *Tarses* d'un vert brun.

Cette espèce habite principalement les zones tempérées ou les montagnes. On la trouve sur le chêne, le sorbier et diverses autres sortes d'arbres; elle est peu commune dans les environs de Lyon.

Le 2^e article des antennes varie sensiblement de longueur. La ligule médiane du pronotum et de l'écusson, celle du dernier surtout sont parfois concolores, mais ordinairement en partie d'un flave fauve ou testacé. Les stigmas sont parfois marqués d'un point de même couleur parfois nul.

A la suite de nos Asopes se range naturellement le genre *Apodiphus*.

L'insecte placé dans cette coupe appartient aux Asopiens, par son bec libre, ou à peu près sous la tête, il se lie aux derniers Asopaires, par son pronotum élargi en angle rentrant très-ouvert et denticulé sur la moitié antérieure de ceux-ci; à angles latéraux vifs et débordant sensiblement la base des élytres; par sa tête tronquée en devant et presque carrée; par son épistome un peu moins avancé que les joues;

par la base de son pronotum débordant encore, quoique d'une manière moins prononcée, celle de l'écusson; il s'éloigne de toutes les autres espèces de cette famille, par son ventre canaliculé sur sa ligne médiane, et, sous ce rapport, il doit constituer un rameau, ou une branche intermédiaire entre celle des Asopaires et celle des Jallaires.

Genre *Apodiphus*, APODIPHE; Spinola.

Spinola, Hemipt. (1840), p. 296.

CARACTÈRES. *Pronotum* élargi en angle très-ouvert sur les côtés; offrant cet angle après la moitié de la longueur de ceux-ci; denticulé sur la moitié antérieure de ses côtés; à angles latéraux anguleux, débordant les élytres d'une largeur à peu près égale à la base d'une exocorie; obtus à ses angles postérieurs, et débordant faiblement à ceux-ci la base de l'écusson. *Tête* presque carrée; échancrée en avant. *Epistome* moins avancé que les joues. *Antennes* à 1^{er} article le plus court, moins avancé que le bord antérieur de la tête; à 2^e article faiblement plus long que le 3^e. *Bec* prolongé jusqu'à l'extrémité des hanches postérieures. *Ventre* canaliculé sur sa ligne médiane; non avancé en pointe, en avant. *Cuisses* inermes. *Tibias* simples.

***Apodiphus amygdali*; GERMAN.**

Antennes et pieds, variés de brun et de flave roux. *Tranche abdominale* variée de ces deux couleurs. *Dessus du corps* d'un fauve brun ou d'un brun fauve; ponctué.

Halys amygdali. GERMAN, Reis. n. Dalmat (1817), p. 284. 481. pl. IX. fig. 4.

Halys hellenica. LEFEBVRE, Mag. de zool. de Guérin (1831), pl. XXIV.—
HERRICH-SCHAEFFER, WARD. t. V. p. 67. pl. CLXVI. fig. 512.—
KOLENAT, Melet. entom. t. IV. p. 43. 168.

Halys exsculpta. BURMEIST, Handb. t. II p. 362. f.

Apodiphus hellenicus. SPINOLA, Hemipt. p. 296.—
DALLAS, List. Hemipt. t. I. p. 190. f.

Apodiphis hellenica. AMYOT et SERV. Hemipt. p. 108. f.

Apodiphya amygdali. FIEBER, Eur. Hemipt. p. 337. f.

Long. 0^m,0168 à 0^m,0200 (7 l. 1/2 à 9 l.).

Patrie : la Grèce, la Turquie, la Perse.

DEUXIÈME BRANCHE.

LES JALLAIRES.

CARACTÈRES. *Pronotum* élargi en ligne droite ou arquée en dehors, sur les côtés; à bord latéral lisse sur toute sa longueur, et conséquemment non denticulé sur sa moitié antérieure; à angles latéraux émoussés ou obtus, et ne débordant pas ou débordant à peine les élytres.

Ces derniers Asopiens s'éloignent des précédents non seulement par la direction des côtés de leur pronotum et l'absence de dentelures sur la partie antérieure de ceux-ci; mais ils montrent d'une manière décroissante quelques-uns des autres caractères les plus frappants qui distinguent les Asopaires. Les angles latéraux du même segment thoracique débordent à peine la base des élytres; les angles postérieurs du même anneau qui couvrent encore une partie de la base de l'écusson, chez les *Jalla*, finissent chez les *Zicrona* par avoir pour limites la base de l'écusson. Le bec s'est raccourci.

Ces insectes se répartissent dans les deux genres suivants :

Cuisse de devant	}	armées d'une épine. <i>Pronotum</i> plus large à sa base que l'écusson à la sienne, à angles postérieurs vifs.	Genres. <i>Jalla</i> .
		Inermes. <i>Pronotum</i> à peine plus large à sa base que l'écusson à la sienne; à angles postérieurs émoussés ou subarrondis.	<i>Zicrona</i> .

Genre *Jalla*, JALLE; Hahn:

Hahn. *Wanz.* t. I (1831). p. 100.

CARACTÈRES. *Cuisses de devant* armées d'une épine, vers les trois quarts de leur arête inférieure. *Tête* presque carrée. *Epistome* aussi avancé, ou à peu près, que les Jones. *Pronotum* plus large à sa base que l'écusson à la sienne; à angles postérieurs vifs, et ordinairement dirigés en arrière en forme dent. *Écusson* chargé d'un calus au côté interne des

stigmas : ceux-ci, creusés d'une fossette. *Bec* prolongé jusqu'aux hanches intermédiaires. *Ventre* avancé en triangle obtus à sa partie antéro-médiane. *Tibias* simples.

Les *Jalles*, par leurs cuisses armées d'une dent, semblent ici les représentants des *Platynopes* et des *Picromères*. Comme ces derniers, les angles postérieurs de leur pronotum se prolongent ordinairement en arrière en forme de dent.

1. *Jalla dumosa* ; LINNÉ.

Antennes noires. *Dessus du corps* paré d'une bande longitudinale médiane d'un roux flave, parfois prolongée depuis la partie antérieure de la tête presque jusqu'à l'extrémité de l'écusson, d'autres fois réduite aux vertex ; rarement tout noir, ordinairement en partie fauve ou d'un flave fauve ou testacé, marqué de points noirs : ces points gros et peu rapprochés sur les parties du pronotum postérieures aux cicatrices, moins gros sur l'écusson, plus petits sur les cories. *Pronotum* chargé en devant d'une ligne médiane plus ou moins saillante et muni d'un rebord latéral épais, d'un roux flave. *Écusson* marqué d'un point calleux de même couleur, près des stigmas. *Écusson* aussi large vers les quatre cinquièmes de sa longueur que les cinq sixièmes d'une corie ; chargé d'un calus près des stigmas.

♂ En demi-cercle un peu obtus ; tronqué à son bord postérieur avec le tiers médiaire ou plus de ce bord échancré en demi-cercle et garni dans cette échancrure d'une frange de poils flaves ou flavescents.

♀ Dernier arceau ventral arrondi en devant, élargi en ligne presque droite ou faiblement sinuée, sur les côtés ; divisé par une ligne transversale en deux moitiés : l'antérieure formée de deux parties bombées sur leur disque, sillonnées sur la ligne médiane : la postérieure, composées de six pièces : la médiane antérieure transverse, rétrécie, d'avant en arrière, tronquée postérieurement : la postérieure en parallélogramme allongé, laissant ainsi que les latérales internes le bord postérieur du ventre visible : ces dernières creusées en fossette sur leur disque.

Cimex dumosus. LINNÉ, Syst. ent. 10^e édit. t. I. p. 721. 46. — Id. Faun. suec. p. 249. 929. — FABR., Syst. Entom. p. 711. 71. — Id. Entom. Syst. t. IV.

- p. 111. 121.— Id. Syst. Rhyng. p. 47. 13.— DE VILLERS, C. LINN. Entom. t. I. p. 496. 56.— PANZ. Entom. Germ. 33. 19.— FALLÉN, Monogr. cimic. p. 47. 10.— Id. Hemipt. suéc. p. 38. 12.—
Penatoma dumosa. TIGNY, Hist. nat. t. IV. p. 293.— LATR. Hist. nat. t. XII. p. 191. 24.
Jalla dumosa. HAHN, Wanz. t. I. p. 101. pl. XVI. fig. 54. 55.— AMYOT et SERV. Hemipt. p. 86. 1.— KOLENAT, Melet. t. IV. p. 36. 16!.— DALLAS, Hemipt. p. 87. 1.— FIEDER, Eur. Hemipt. p. 347. 2.
Asopus dumosus. BURMEIST. Handb. t. II. p. 378. 3.— HERRICH-SCHAEFF. t. VII. p. 113.— COSTA, cimic, Reg. neap. p. 63. 1. (91).— GORSKI, Anlect. Entom. p. 116. 68.
Stiretrus dumosus. BLANCH, Hemipt. p. 133. 3.

ETAT NORMAL. *Dessus du corps* paré sur la ligne médiane d'une bande longitudinale en partie lisse d'un roux flave, prolongée depuis la partie antérieure de l'épistome presque jusqu'à l'extrémité de l'écusson ; de même couleur sur les rebords latéraux du pronotum et sur les points calleux voisins des stigmas, brièvement à l'extrémité de l'écusson et sur les deux cinquièmes basilaires, des cories ; marqué de points enfoncés noirs, avec les intervalles noirs sur la tête et sur le pronotum jusqu'à la partie postérieure des cicatrices ; d'un roux fauve, d'un fauve testacé ou fauve sur le reste. *Tranche abdominale* noire, avec la partie médiane des segments d'un roux orangé. *Ventre* noir, avec le bord externe et une tache sur la partie médiane des côtés des arceaux d'un rouge orangé : cette tache presque carrée, un peu rétrécie de dehors en dedans. *Pieds* noirs ; tibias ornés dans le milieu d'un anneau rouge orangé.

Variations.

Quand la matière colorante noire a été plus abondante elle envahit plus ou moins la couleur foncière ; ainsi la bande longitudinale médiane d'un roux flave ou d'un rouge orangé commence à disparaître sur la seconde moitié du pronotum et de l'écusson (Var. α) puis sur l'écusson (Var. β) et sur l'épistome (Var. γ), sur tout le pronotum et finit par ne plus offrir que sur le vertex des traces de son existence (Var. δ).

La tache latérale des arceaux du ventre disparaît quelquefois chez

des individus dont le dessus du corps est presque à l'état normal, et à plus forte raison chez les variations par excès (Var. ϵ).

L'anneau orangé des tibias antérieurs disparaît (Var. ζ).

Les tibias intermédiaires se montrent également noirs (Var. η).

A mesure que le dessus du corps s'assombrit ou devient noir sur les intervalles des points, la ligne orangée se montre plus incomplète, les rebords latéraux du pronotum offrant la couleur orangée rétrécie, le bord postérieur de l'écusson n'offre presque plus des traces de cette couleur; la partie d'un rouge orangé de la tranche abdominale se rapetisse.

Enfin chez quelques individus la couleur noire envahit toutes les parties du corps; les côtés du pronotum, les points calleux de l'écusson, la tranche abdominale et les pieds n'ont plus de traces d'un roux flave ou orangé, et la bande longitudinale de cette couleur n'offre plus que sur le vertex des traces de son existence.

Peut-être même pourrait-on trouver des individus chez lesquels elle disparaît.

A cette variété par excès se rapporte le

Jalla nigrirentis. FIEBER, Eur. Hémipt. p. 317. 3.

Ces dernières variétés par excès semblent particulières aux provinces méridionales. M. l'abbé Pestre nous en a envoyé quelques exemplaires pris dans les environs de Digne (Basses-Alpes).

Long. 0^m,0123 à 0^m,0157 (5 l. 1/2 à 7 l.).— Larg. 0^m,0061 à 0^m,0067 (2 l. 3/4 à 3 l.) aux angles latéraux du pronotum.

Corps ovale-oblong; faiblement convexe. *Tête* un peu moins longue en devant des yeux que large entre ces organes; presque bilobée en devant, sinuée sur les côtés, puis élargie au devant des yeux; sans rebord; anguleuse; marquée de points rapprochés et médiocres; crenlée d'un sillon juxta-oculaire lisse; variant du vert foncé au noir, avec la ligne médiane du front jusqu'au vertex ou seulement une tache sur celui-ci, d'un roux ou flave orangé. *Epistome* à peine ou un peu moins avancé que les joues, un peu saillant, coloré comme il a été dit. *Antennes* noires; à 2^e article un peu plus grand que le 3^e; les 4^e et 5^e

presque égaux, au moins aussi longs, ou un peu plus longs que le 2^e. *Pronotum* échancré presque en demi-cercle presque jusqu'aux angles antérieurs, ou avec la partie postoculaire très-obliquement coupée; élargi en ligne à peu près droite jusqu'aux angles latéraux; obtus à ceux-ci et débordant à peine ou ne débordant pas les élytres; à angles postérieurs vifs et souvent un peu prolongés en arrière en espèce de dent; muni latéralement d'un rebord épais, peu saillant, extérieurement convexe, un peu rétréci postérieurement, ordinairement orangé; à calus peu saillant; marqué d'une ligne ou bande longitudinale médiane, lisse, un peu saillante sur la moitié antérieure, faisant suite à celle de la tête et ordinairement en partie au moins d'un flanc orangé; sensiblement déprimé près de la seconde moitié des bords latéraux; en partie lisse sur les cicatrices; marqué sur la partie antérieure de points médiocres assez petits et serrés; offrant les traces plus ou moins prononcées d'un sillon transverse; marqué après celui-ci de points enfoncés noirs ou d'un vert noir, plus gros et plus espacés sur la partie convexe que près du bord postérieur; coloré comme il a été dit. *Ecusson* arrondi postérieurement; aussi large que les cinq sixièmes d'une corie vers l'angle postéro-interne de celle-ci; chargé d'un calus lisse au côté interne des stigmas; lisse sur une partie de la ligne médiane; ponctué et coloré comme il a été dit. *Cories* ponctuées et colorées comme il a été dit. *Exocorie* prolongée jusqu'à la moitié du 5^e arceau ventral. *Dos de l'abdomen* noir. *Tranche abdominale* colorée comme il a été dit. *Bec* prolongé jusqu'aux hanches intermédiaires ou à peine au delà. *Dessous du corps* noir; assez grossièrement ponctué sur la poitrine, presque lisse ou pointillé sur le ventre, et coloré comme il a été dit. *Pieds* colorés comme il a été dit.

Cette espèce habite diverses provinces de la France; mais elle paraît assez rare partout.

Nous avons reçu de M. l'abbé Pestre, prêtre de la société de Marie, des exemplaires pris ensemble, voltigeant sur des buis, dans les environs de Digne, et offrant les diverses modifications de couleur, jusqu'à celle du corps complètement noir, à l'exception d'une tache orangée sur le vertex, seul vertige de la ligne ou bande longitudinale de cette couleur, qui pare l'insecte dans l'état normal.

Genre *Zicrona*, ZICRONE; Amyot et Serville.

Amyot et Serville. Hémipt. (1842) p. 96.

CARACTÈRES. *Cuisses de devant* inermes. *Tête* en carré raccourci. *Epistome* subparallèle, aussi avancé que les joues. *Pronotum* ordinairement pas plus large ou à peine plus large à sa base que l'écusson à la sienne; à angles latéraux émoussés, ne débordant pas la base des élytres; à angles postérieurs émoussés. *Écusson* sans callosité marquée au côté interne des stigmas: ceux-ci, creusés d'une fossette. *Bec* prolongé jusqu'aux hanches intermédiaires. *Ventre* tronqué à sa partie antéro-médiane. *Tibias* simples.

Les Zicrones, comme les Jalles, semblent offrir, d'une manière plus prononcée le caractère tiré de la liberté dont jouit le bec, dans cette famille. Cet organe de succion qui était encore en partie reçu dans une gaine, sous la tête, chez les premiers Asopiens, semble ici dégagé de toute entrave, et sensiblement raccourci.

Par contre, le caractère tiré de la largeur de la base du pronotum finit chez les Zicrones par n'être pas sensible. La nature nous conduit ainsi par des transitions graduelles, aux modifications diverses qu'elle semble avoir établies dans les familles des animaux.

Quoi qu'il en soit, la conformation du dernier arceau ventral des σ , de nos Jallaires, montre les relations étroites qui existent entre les deux genres dont se compose cette branche, et vient corroborer la séparation de ces insectes, avec ceux de la branche précédente.

1. *Zicrona cœrulea*; LINNÉ.

Antennes noires. *Tout le reste du corps* d'un bleu verdâtre luisant. *Tibias* bruns ou verdâtres.

σ Dernier arceau du ventre en demi-cercle un peu élargi en arrière; échancré en demi-cercle sur la moitié médiane au moins de son bord postérieur et garni dans cette échancrure d'une frange flavescence.

♀ Dernier arceau du ventre conforme à peu près comme chez l'espèce précédente.

Gimex caruleus. LINN., Syst. nat. 10^e édit. t. I. p. 443. 38. — Id. 12^e édit. t. I. p. 722. 50. — Id. Faun. suec. p. 250. 923. — DE GEEN., Mem. t. III. p. 268. 11. — FABR., Syst. entom. p. 716. 93. — Id. entom. Syst. t. IV. p. 123. 166. — Id. Syst. rhyng. p. 178. 119. — SCHRANK. Enum. p. 275. 530 — Id. Faun. boic. t. II. p. 76. 1111. — FOURCR. entom. par. t. I. p. 218. 77. — DE VILLERS., C. Linn. entom. t. I. p. 497. 59. — RESS., Faun. étr. t. II. p. 237. 4314. — WOLFF., Icon. Cim. p. 18. 18. pl. II. fig. 18. — PANZ., Faun. Ger. 32. 14. — FALLÉN., Monogr. Cimic. p. 50. 17. — Id. Hemipt. Suec. p. 32. 17.

La punaise verte bleuâtre. GEOFFR., Hist. t. I. p. 472. 75.

Pentatoma carulea. LATR., Hist. nat. t. XII. p. 696. 40. — TIGNY., Hist. nat. t. IV. p. 299. — HAHN., Wanz. t. II. p. 65. pl. L. fig. 154. — CURTIS. brit. Entom. t. I. 20.

Asopus caruleus. BURMEIST. Handb. t. II. p. 378. 1. — HEBRICH-SCHAEFF. Wanz. t. VII. p. 112. — A. COSTA., Cimic. centur. 2a. dec. 6 40. p. 32. 3 (191). KOLENAT. Meletem. t. IV. p. 37. 162.

Stiretrus caruleus. BLANCH. Hemipt. p. 134. 3.

Zierona caruleus. AMYOT et SERV. Hemipt. p. 86. 1. — SAHLB. Géoc. Fenn. p. 19. 2. — DALLAS., Hemipt. p. 108. 1. — FRIEDR. Eur. Hemipt. p. 346. 1.

Asopus (zierona) caruleus. FLOR., Rhynch. Linn. t. I. p. 90. 1.

Long. 0,0056 à 0,0078 (2 l. 1/2 à 3 l. 1/2). — Larg. 0,0030 à 0,0042 (1 l. 2/5 à 1 l. 7/8) aux angles latéraux du pronotum.

Corps ovalaire ; très-faiblement convexe ; d'un bleu violet ou verdâtre luisant, en dessus. Tête moins longue que large au devant des yeux ; obtusément arquée en devant, subparallèle d'abord sur les côtés, puis élargie au devant des yeux ; ponctuée ; sillonnée sur les sutures génales ; marquée d'un large sillon transversal au niveau de la partie antérieure des yeux. Epistome avancé à peu près autant que les jones. Antennes lisses et d'un blanc noir sur les trois premiers articles, pubescentes et d'un noir bleuâtre, sur les suivants ; à 2^e article d'un tiers plus grand que le 3^e ; le 5^e un peu plus long que le 4^e et ordinairement que le 2^e. Pronotum échanané en devant, avec la partie postoculaire obliquement tronquée ; élargi en ligne droite et sans rebord sur les côtés ; à angles postérieurs déclives et par là paraissant émoussés ; à calus faible et situé presque aux angles latéraux ; offrant les traces plus ou moins prononcées d'un sillon transversal ; à cicatrices en partie lisses ; ponctné sur le

reste de sa surface. *Écusson* offrant les sinuosités latérales à peine après la moitié de ses côtés ; arrondi à l'extrémité ; égal aux deux tiers de la largeur d'une corie, vers l'angle postéro externe de celles-ci ; ponctué. *Corie* ponctuées. *Exocorie* prolongée jusqu'à la moitié du 5^e arceau ventral. *Dos de l'abdomen* d'un bleu noir verdâtre. *Tranche abdominale* de même couleur ; débordant les élytres. *Dessous du corps* d'un bleu verdâtre ou violet luisant ; marqué sur le ventre de points plus fins que sur la poitrine. *Pieds* d'un bleu noirâtre ou verdâtre. *Tarses* d'un brun noir ou d'un brun bleuâtre.

Cette espèce habite toutes les provinces de la France.



RECTIFICATIONS ET ADDITIONS.

- Page 9. Dernière ligne, au lieu de : celui d'avoir l'écusson plus large en devant, lisez : celui d'avoir l'écusson plus large à sa base.
- P. 24. Ligne 15, au lieu de :
Ecusson aussi large vers l'extrémité de l'abdomen, lisez : Ecusson aussi large vers l'extrémité de l'endocorie.
- P. 43. Ligne 16, au lieu de :
Antépectus ponctué, mais moins granuleux, lisez : antépectus ponctué, mais non granuleux.
- P. 47. Ligne 20, au lieu de *Schiecto*, lisez : *Schioedte*.

A la suite des Sciocoriens, avant les *Æliens*, doit être placé le genre suivant de la famille des Halydliens, dont les espèces sont toutes étrangères à la France.

Genre *Mustha*. MUSTHE : Amyot et Serville.

Amyot et Serville. Hémipt (1813) p. 105

CARACTÈRES. *Dessous du corps* creusé d'un sillon prolongé depuis la partie antérieure du pronotum presque jusqu'à l'extrémité du ventre. *Côtés de la tête du pronotum* et de la *tranche abdominale* dentés en scie. *Tête* subtriangulaire, plus longue que large au devant des yeux, *Epistome* moins avancé que les joues, enclos ou presque enclos par elles. *Antennes* de cinq articles : le 1^{er}, court, moins avancé que le bord antérieur de la tête : les 2^e et 3^e presque égaux. *Pronotum* subfoliacé sur les côtés ; pas plus large à sa base que celle de l'écusson ; à angles

latéraux débordant la base des élytres. *Ecusson* sinué vers les trois cinquièmes ou deux tiers de ses côtés. *Cories* prolongées au moins jusqu'à la moitié du 5^e arceau ventral. Tranche abdominale débordant les élytres. *Bec* logé, sous la tête, dans un sillon rostral; prolongé au moins jusqu'à l'extrémité des hanches postérieures ou au delà. *Flancs de l'antépectus* un peu arqués chacun à son bord antérieur, un peu plus avancés, dans leur point le plus saillant que le bord postérieur des yeux. *Pieds* simples. *Cuisses* garnies de cils flexibles ou spinosules vers leur tranche postérieure. *Tibias* canaliculés sur leur tranche externe, ciliés sous l'inférieure. *Tarses* de trois articles; le 2^e court. *Ongles* munis en dessous d'un appendice membraneux.

Mustha Spinosula; LEFEBVRE. Noire; garnie sur la tête, le pronotum et l'écusson d'un duvet très-court d'un rendu fluorescent qui lui donne une teinte d'un noir grisâtre; chargé au moins sur le pronotum et l'écusson, de petits points saillants ou verruqueux; paré d'une ligne médiane d'un flave testacé sur le vertex et s'ouvre à la base de l'écusson, et parsemé de taches de même couleur sur une partie des points verruqueux, à l'extrémité de l'écusson et surtout des cories. *Ecusson* à peine plus large qu'une corie vers l'angle postéro-interne de celles-ci; subcariné sur sa seconde moitié. Membrane des cories noire.

Halys spinosula. LEFEBVRE., Mag. de zool. de Guérin (1831) pl. XXI. — HERRICH-SCHAEFF., Wanz. t. IV. p. 99. pl. CXLII. fig. 436. — DALLAS., List. Hemipt. t. I. p. 191. 2.

Musta serrata. AMYOT et SERVILLE, Hémipt. p. 106. — FIEBER., Eur. Hemipt. p. 355.

Long. 0,0225 (10 l.)

Patrie: La Grèce, la Turquie et l'Égypte.

Obs. Le *Lygæus serratus* de Fabricius est une espèce voisine, mais différente, suivant M. Dallas, qui a eu sous les yeux le type du naturaliste daouis.

P. 148. Ligne 22, au lieu de *Æliodes albomarginata*, lisez :

Æliodes flavo-marginata.

- P. 144. Ligne 18, au lieu de *Pentatoma albo-marginatus*, lisez : *Pentatoma flavo-marginatus*.
- P. 199. Ligne 12, au de S.-G. *Minodia*, lisez : S.-G. *Stenozygum*, FIEBER.
— Ligne 13, au lieu de *Nitilia variegata*, КЛѢ, lisez : *Nitilia variegata*, FIEBER.
- P. 200. Après la ligne 3, ajoutez :
Stenozygum variegatum. FIEBER, Eur. Hemipt. p. 345.
- Page 237. Ligne 16, au lieu de Mormédiens, lisez : les Carpicores.
-



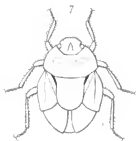
PENTATOMIDES.

PLANCHE I.

1. CYDNIENS. Cories du *Cephalocteus*, dépourvues des sutures radiale et cubitale, et munies de membranes coriaces et sans nervures.
2. — Ventre du *Cydnus flavicornis*, garni d'une rangée de longs poils sur ses arceaux.
3. — Cuisse et tibia antérieur du *Cydnus nigrita* : les cuisses, garnies de longs poils près de leur tranche postérieure.
4. — Tête du même insecte, munie à son bord antérieur de courtes épines et de quelques longs poils.
5. — Tibia et tarse intermédiaire d'un *Cydnus*.
6. — (*Geotomus punctulatus*), montrant les points piligères de la tête et du pronotum.
7. SCIOCORIENS (*Oplascelis ciliata*).
8. ÆLIENS (*Ælia acuminata*).
9. — Tête vue en dessous. — a Repli de la joue. — b Pièces prébasilaires.
10. — Dessous de la tête et antépectus du même insecte. — c Lames antépectorales.
11. EYSARCORIENS (*Onglia bipunctata* ♀).

PENTATOMIDES

PL. I



Scutellum

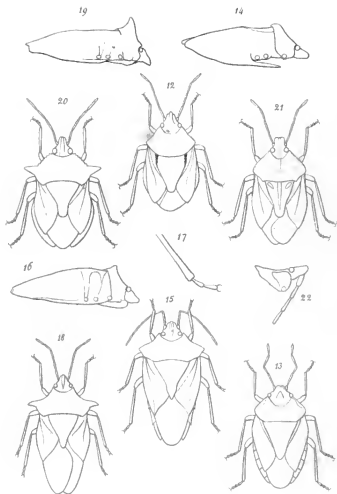
capitulum

Richard

PENTATOMIDES.

PLANCHE II.

12. PENTATOMIENS (*Aulacetrus fibulatus*).
13. — (*Strachia*).
14. ACANTHOSOMIENS (*Rhaphigaster griseus*), vu en dessous pour montrer l'épine ventrale.
15. — (*Acanthosoma hæmorrhoidalis*).
16. — Le même insecte vu en dessous pour montrer la lame sternale s'avancant au delà du prosternum.
17. — Tarse postérieur du même insecte.
18. — (*Sastragala ferrugator*).
19. — Le même insecte vu en dessous.
20. ASOPIENS. (*Picromerus bidens*).
21. — (*Jalla dumosa*).
22. — Dessous de la tête et bec du *Zicrona cœrulea*.



Salle 5^m col

impri Fugère

Dichaux sculp

TABLEAU MÉTHODIQUE
DES
PENTATOMIDES DE FRANCE

1^{re} FAMILLE.

CYDNIENS.

Cephalocteus, L. Dufour.

histeroides, L. Dufour.

Amblyothus, Amyot et Serville.

Dufouri, AMYOT et SERVILLE.

Cydnus, Fabricius.

flavicornis, FABRICIUS.

fuscipes, Mulsant et Rey.

(*Trichosternus*).

pilosus, HERRICH-SCHAEFFER.

nigrita, FABRICIUS.

(*Tomnotus*).

Signoretii, Mulsant et Rey.

Macroscytus, Fieber.

brunneus, FABRICIUS.

Geotomus, Mulsant et Rey.

punctulatus, COSTA.

elongatus, HERRICH-SCHAEFFER.

Brachypelta, Amyot et Serville.

aterrima, FONSTER.

Sehirus, Amyot et Serville.

morio, LINNÉ.

luctuosus, Mulsant et Rey.

Canthophorus, Mulsant et Rey.

(*Tritomegas*).

Sex-maculatus, RAMBUR.

bicolor, LINNÉ.

(*Crocistethus*).

Waltli, FIEBER.

(*Canthophorus*).

dubius, SCOPOLI.

maculipes, Mulsant et Rey.

(*Adomerus*).

biguttatus, LINNÉ.

Gnathoconus, Fieber.

albomarginatus, FABRICIUS.

picipes, FALLÉN.

concolor, Mulsant et Rey.

Ochetostethus, FIEBER.
nanus, HERRICH-SCHAEFFER.

2^e FAMILLE.**SCIOCORIENS.**

Oploscelis, Mulsant et Rey.
arenicola, SCHOLTZ.

Sciocoris, Fallén.

macrocephalus, FIEBER.
angustipennis, Mulsant et Rey.
fissus, Mulsant et Rey.
auritus, Mulsant et Rey.
curtipennis, Mulsant et Rey.
umbrinus, WOLFF.
Helferi, FIEBER.
terreus, SCHRANK.

Dyroderes, Spinola.

marginatus, FABRICIUS.

3^e FAMILLE.**ÆLIENS.**

Ælia, Fabricius.

acuminata, LINNÉ.
rostrata, DE GEER.
Klugii, HAHN.

Æliodes, DOHRN.

flavo-marginata, LUCAS.

inflexa, WOLFF.
lineolata, Mulsant et Rey.
bifida, COSTA.
leporina, HERRICH-SCHAEFFER.

4^e FAMILLE.**EYSARCORIENS.**

Rubiconia, A. DOHRN.
intermedia, WOLFF.

Staria, A. DOHRN.
lunata, HAHN.

Eysarcoris, HAHN.
Melanocephalus, FABRICIUS.
perlatus, FABRICIUS.
epistomalis, Mulsant et Rey.

Dalleria, Mulsant et Rey.
pusilla, HERRICH-SCHAEFFER.
 var. *Grenieri*, Signoret,

Onylia, Mulsant et Rey.
bipunctata, FABRICIUS.

5^e FAMILLE.**FENTATOMIENS.**

Aulacetrus, Amyot.
fibulatus, GERMAN.

Nitilia, MULSANT et REY.
(*Stenozigum*)
variegata, KLUO.

Strachia, HAHN.

Ornata, LINNÉ.
picta, HERRICH-SCHAEFFER.
decorata, HERRICH-SCHAEFFER.
festiva, LINNÉ.
dominula, HARRER.
Oleracea, LINNÉ.
Cyanea, FIEBER.

Corpocoris, KOLENATI.
(*Corpocoris*).
baccarum, LINNÉ.
(*Codophila*).
nigricornis, FABRICIUS.
melanocera, MULSANT et REY.
ludula, FABRICIUS.
lynx, FABRICIUS.
(*Dolycoris*).
verbasci, DE GEER.

Peribatulus, MULSANT et REY.
verialis, WOLFF.

Dryocoris, MULSANT et REY.
sphacelatus, FABRICIUS.

Pentatoma, OLIVIER.
juniperina, LINNÉ.
pinicola, MULSANT et REY.

Palomena, MULSANT et REY.
viridissima, PODA.

Brachynema, MULSANT et REY.
Cincta, FABRICIUS.
VIRENS, KLUO.

Nezara, AMYOT et SERVILLE.
Millierei, MULSANT et REY.
Heegeri, FIEBER.
prasina, LINNÉ.

6^e FAMILLE.
ACANTHOSOMIENS.

Piezodorus, FIEBER.
incarnatus, GERMAR.

Rhaphigaster, LAPORTE.
griseus, FABRICIUS.

Acanthosoma, CURTIS.
hæmorrhoidalis, LINNÉ.

Sastragala, AMYOT et SERVILLE.
ferrugatur, FABRICIUS.

Meadorus, MULSANT et REY.
interstinctus, LINNÉ.
lituratus, PANZER.

Oxydatus, MULSANT et REY.
dentatus, DE GEER.

7 ^e FAMILLE.	<i>Arma</i> , Hahn.
ASOPIENS.	<i>custos</i> , FABRICIUS.
<i>Tropicoris</i> , Hahn.	<i>Podisus</i> , Herrich-Schaeffer.
<i>rufipes</i> , LINNÉ.	<i>luridus</i> , FABRICIUS.
<i>Platynopus</i> , Amyot et Serville.	<i>Asopus</i> , Burmeister.
<i>sanguinipes</i> , FABRICIUS.	<i>punctatus</i> , LINNÉ.
<i>Picromerus</i> , Amyot et Serville.	<i>Jalla</i> , Hahn.
<i>bidens</i> , LINNÉ.	<i>dumosa</i> , LINNÉ.
<i>nigridens</i> , FABRICIUS.	<i>Zicrona</i> , Amyot et Serville.
	<i>cœrulea</i> , LINNÉ.

ICONOGRAPHIE ET DESCRIPTION
DE
CHENILLES ET LÉPIDOPTÈRES
INÉDITS

PAR
P. MILLIÈRE

DEUXIÈME LIVRAISON

(Présentées à la Société Linnéenne de Lyon, le 12 mars 1866)

***Anthocharis Bellezina* ?** Edv.

(Aberr. A.)

(Pl. 74, fig. 1.)

Ce sujet n'est caractérisé que par le dessous des ailes inférieures ; voici ce qui le distingue. Sur le fond vert qui est d'une teinte plus jaunâtre que chez l'espèce ordinaire, les taches blanches du milieu et celles du bord, au lieu de présenter la forme circulaire et elliptique, se montrent en stries très-allongées rayonnant pour la plupart du centre de l'aile et se prolongeant jusqu'à la frange, qui ne les limite pas. Cette variété accidentelle et remarquable a été prise aux

environs de Montpellier, par M. Daube qui a consenti à me la confier pour la faire connaître. Elle appartient à la collection de cet obligeant naturaliste.

Swammerdamia (1) Egrediella.

Dup. Supp. III. 299, fig. 9. — Herr.-Sch. p. 409. — Stgr. Cat. N° 1360.

(Pl. 71, fig. 2 à 6.)

La chenille par ses mœurs appartient plus peut-être au genre *Scythropia* de Hubner, composé, on le sait, de la seule *Crataegella*, qu'à un *Swammerdamia* du même auteur; ne serait-il pas mieux de déplacer cet insecte et de le faire entrer dans ce genre *Scythropia*? Voici l'histoire de la larve d'*Egrediella* qui doit éclore à la fin de janvier ou en février. On ne savait encore rien de ses premiers états.

CHENILLE.

Elle est allongée, fusiforme, très-plissée, avec le premier et le dernier segments recouverts d'une plaque écailleuse. Sa parure est brillante et les lignes qui la parcourent dans toute sa longueur sont nettes et vivement indiquées. Le fond est d'un violacé plus ou moins accusé sur lequel se détache la vasculaire, qui est étroite, tremblée, continue, brune et qui repose sur un fond blanc carné, du 2^e au 11^e segment. Pas de sous-dorsale; la stigmatale est large, ondulée, continue, blanche et teintée de jaune de chrome au centre de chaque anneau. Le ventre est d'une couleur sombre et marqué d'une ligne blanchâtre. Les stigmates, invisibles à l'œil nu, sont blancs et largement entourés de noir. La tête est globuleuse, un peu cordiforme, d'un jaune d'ocre foncé avec les mandibules et ocelles noirs; ceux-

(1) Créé par Hubner.

ci sont surmontés d'un trait horizontal blanc. Le premier anneau a un collier blanc et un écusson d'un noir mat, lequel est partagé par un sinus étroit; la plaque du dernier segment est petite et aussi d'un noir mat. Les pattes antérieures sont robustes, noires, annelées de blanc; les ventrales et anales sont brunes avec la couronne claire. Les trapézoïdaux et autres points pilifères sont, ainsi que chez les espèces congénères, gros et foncés; les poils qu'on ne peut distinguer sans loupe, sont d'une longueur normale et bruns.

Vers le 15 ou le 20 mars, la petite chenille a atteint son entier développement. On la rencontre aux environs de Cannes (Alpes-Maritimes), sur les *Erica scoparia* et *arborea*, dont elle ronge les fleurettes. Elle ne vit pas précisément seule, mais toutefois on ne peut la classer dans les espèces vivant en société; le plus souvent c'est par deux ou trois, et au plus par quatre et cinq individus occupant une branche de bruyère; mais alors ces petites chenilles sont éloignées l'une de l'autre et séparées entre elles par des bouquets de fleurs. Elle trahit sa présence par quelques fils de soie placés surtout de bas en haut, fixés aux petits rameaux parmi lesquels la chenille est comme suspendue et où elle demeure immobile pendant le jour. Elle ne prend sa nourriture que la nuit, grossit rapidement, et pour se métamorphoser tisse dans les branches mêmes, un cocon en forme de navette, d'une soie pure et blanche, se place la tête en haut et se métamorphose cinq ou six jours après. Cette petite larve est plus que toute autre peut-être attaquée par un ichneumon dont on remarque souvent le cocon blanchâtre fixé contre un petit rameau de la plante.

La chrysalide enfermée dans une double enveloppe blanche, opaque, très-mince, mais cependant forte et impénétrable à l'humidité, la chrysalide, dis-je, est allongée, rougeâtre, avec la gaine des antennes descendant très-bas et atteignant presque la pointe abdominale; celle-ci est obtuse, brune et munie de plusieurs crochets divergents, fins, tournés en dehors. La petite Hyponomeute éclot dès le 15 ou le 20 avril, et toujours dans la matinée.

INSECTE PARFAIT.

Envergure : 0^m,014 à 0^m,015.

Cette espèce, placée à la fin du genre dans le Catalogue Staudl., avait été bien à tort considérée par Duponchel comme une *Butalis*. La découverte de la chenille est venue donner raison à M. Herrich-Schaeffer qui, avant qu'on eût connaissance des premiers états de cette espèce, a reconnu en elle une véritable Hyponomeutide (1).

L'*Egrediella* est très-allongée surtout aux ailes supérieures qui sont relativement étroites, généralement d'un bronzé verdâtre et n'ont pour tout dessin que deux bandes blanchâtres ; l'une qui traverse l'aile dans la presque totalité de son étendue et qui est interrompue au milieu par un gros point noir, et l'autre placée à la côte, qui, partant de la hauteur du point noir précité, se dirige sur l'apex qu'elle n'atteint pas. Les ailes inférieures sont d'un gris de fer uniforme et ornées de très-longues franges soyeuses et concolores. Le dessous est luisant et unicolore ; les antennes noduleuses à la base sont brunes et épaisses, elles partent d'une touffe de poils fauves ; les palpes relevés comme chez les *Butalis* et les *Gelechia*.

L'*Egrediella* varie : chez certains sujets les lignes blanches sont très-oblitérées et les ailes paraissent d'une teinte uniforme.

Cette Hyponomeutide a toutes les habitudes des espèces de la même division ; elle est lente dans ses mouvements, vole peu, demeure dans une complète immobilité lorsqu'elle est blessée par l'épingle et meurt sans s'agiter beaucoup. Elle vole le soir d'une manière lente et nullement saccadée, ne quitte jamais trop le voisinage des *Erica* qui ont nourri sa chenille et où la femelle dépose à l'aisselle des branches, par petits groupes, ses œufs qui ne devront éclore que neuf

(1) A la vue de sa chenille que j'élevais en certain nombre, M. Stainton, de Londres, dont j'eus la visite à Cannes, soupçonna de suite que ce devait être celle de la *Swam. Egrediella*, Dup.

mois après. Il m'est à peu près prouvé que l'*Egrediella* n'a qu'une génération. Elle ne paraît pas exclusivement propre au Midi, puisque Duponchel (t. II, p. 345), tenait du nord de la France les individus qui lui ont servi à décrire l'espèce.

Obs. Postérieurement à la rédaction de l'article qui précède, j'ai pu m'assurer que la *Sicm. Egrediella* fait partie de notre faune lyonnaise et que même l'espèce se rencontre assez abondamment sur certains coteaux bien exposés des bords du Rhône, où croît en abondance la *Calluna vulgaris*. La chenille de l'*Egrediella* ne vit donc pas exclusivement sur les *Erica scoparia* et *arborea*.

Omia (1) Theophila,

Stgr. Annales Soc. entom. de Stettin, 1865, p. 56 et 57.

(Pl. 71, fig. 7.)

Cette nouvelle *Omia* est très-voisine de la *Rupicola*, avec laquelle il serait facile de la confondre au premier abord, car elle a la coupe d'ailes, la taille et la couleur de sa congénère; cependant en comparant les deux espèces on reconnaît de suite en quoi elles diffèrent. Si le fond des quatre ailes est noir et luisant chez ces deux *Omia*, cette couleur est légèrement brune chez la *Theophila*. Celle-ci, en outre, présente aux supérieures plusieurs lignes dentées, transverses, d'un bleu d'acier, et la coudée seule est toujours entière. On voit à la côte, d'où part la basilaire, une agglomération d'atomes bleuâtres; les quatre à cinq taches blanches qui caractérisent le bord extérieur des ailes chez la *Rupicola*, manquent toujours chez l'espèce nouvelle; les franges, qui sont noires, ont l'extrémité blanche. Le dessous serait entièrement noir, n'était une tache claire à la côte,

(1) Créé par M. Guenée.

correspondant à la coudée bien indiquée en dessus; l'extrémité des franges est, ainsi qu'en dessus, d'un blanc pur. Mais ce qui distingue surtout la *Theophila* de sa voisine, c'est que la tête, les palpes et le prothorax sont d'un jaune orangé très-vif. Le thorax et l'abdomen sont noirs; ce dernier est garni d'une petite touffe noire mêlée à des poils jaunâtres; chez la *Rupicola* ces poils sont toujours d'un jaune pur. Les pattes sont noires, velues et annelées de blanc aux derniers articles.

La ♀ est toujours un peu plus grande que le ♂; elle lui ressemble pour la couleur et la disposition des lignes.

M. Staudinger nous dit que cette charmante espèce lui a été envoyée en certain nombre par M. le docteur Crüper, qui l'a prise pendant l'été de 1865, sur le Mont-Parnasse, en Grèce.

La *Theophila*, ainsi que ses voisines la *Cymbalaria* et la *Cyclopea*, doit avoir un vol diurne.

Mon cabinet : un ♂ et une ♀ en bon état de conservation.

***Eupithecia Multiflorata*, MULL.**

(*Species nova.*)

(Pl. 71, fig. 8 à 13.)

CHENILLE.

Elle éclot dès la fin d'octobre ou le commencement de novembre, grossit lentement et n'est parvenue à son entier développement qu'en janvier et février; cependant on trouve encore des individus tardifs jusqu'en mars.

A sa sortie de l'œuf, cette chenille est d'un vert clair uniforme; ce n'est qu'à sa seconde mue qu'elle prend les jolies couleurs qui la distinguent et qu'elle conservera jusqu'à sa transformation. Parvenue à toute sa grosseur, elle est allongée, cylindrique, plissée, d'un

vert d'herbe avec la région dorsale d'un carminé vif, tendant à s'obscurcir sur les premiers anneaux. La ligne vasculaire, du second au douzième segment, est large, resserrée à chaque incision, carminée et finement liserée de blanc pur à droite et à gauche. La stigmatale est large, blanche et légèrement ondulée. Le ventre est également vert; il est marqué, du quatrième au neuvième anneau, d'une ligne double, continue et blanchâtre. La tête est petite, globuleuse, verte, avec les mandibules et ocelles d'un vinéux obscur; le clapet anal existe, mais on le voit à peine; les stigmates sont blancs et d'une petitesse extrême; les dix pattes verdâtres; les autres ont le dernier article légèrement carminé. Il existe de rares variétés de cette chenille chez lesquelles la teinte carminée du dos est remplacée par une couleur d'un jaune d'ocre vif.

Cette chenille est d'une lenteur extrême, et, au repos, d'une immobilité absolue; elle se tient pendant le jour fixée par les pattes anales aux branches de l'arbuste, légèrement recourbée, et par sa couleur se confond tellement avec les feuilles et les fleurs des *Erica*, qu'il faut la plus extrême attention pour la distinguer. Ce sont les *E. multiflora (arborea)* et *scoparia* qui la nourrissent. Elle est peut-être plus fréquente sur la seconde de ces *Erica*. Je fais observer que la *Calluna vulgaris*, mêlée aux deux précédents arbrisseaux, ne m'out jamais donné la chenille de la *Multiflorata* que j'ai prise en certain nombre aux environs de Cannes, sur toutes les collines chaudement exposées qui entourent la ville. On la rencontre aussi, mais de loin en loin, au bord de la mer, sur les rochers garnis de bruyères, et également à l'île Sainte-Marguerite.

Lorsque arrive en janvier et février l'époque de la transformation, cette petite chenille descend de l'*Erica*, se cache au pied parmi la mousse et forme une petite coque molle mais solidement tissée et à laquelle se mêlent certains détritres de végétaux; la transformation a lieu dans un temps relativement court.

La chrysalide, qui a la forme cylindrico-conique de toutes les espèces congénères que j'ai observées, rappelle par sa couleur celle

de la chenille. Elle est d'un vert pomme avec l'enveloppe des ailes et des anneaux d'un vert jaunâtre; de plus, la partie dorsale est marquée d'une large teinte carminée. Le dernier segment est faiblement carminé et la pointe est brune; celle-ci présente trois à quatre petits crins droits très-courts. Les larves qui se sont métamorphosées dès la fin de janvier, ont donné l'insecte parfait à la mi-avril; l'éclosion a continué pendant cinq à six semaines. Ce petit lépidoptère éclot entre six et huit heures du matin et jamais à un autre moment du jour.

INSECTE PARFAIT.

Pour la coupe d'ailes et le facies général, cette Phalène est voisine de plusieurs de ses congénères; notamment de la *Tenebrosata*, H.-S., *Constrictata*, Gn., *Phaenicata*, Ramb. et *Guinardaria*, Bdv.; c'est peut-être de cette dernière espèce qu'elle se rapproche le plus; elle est toutefois constamment plus petite et ses ailes supérieures et inférieures sont relativement plus étroites; de plus, la teinte de la *Multiflorata* est toujours plus sombre, les taches noires nervurales sont vivement écrites et les lignes transversales me semblent disposées différemment que chez sa voisine. Voici au reste la description de la *Multiflorata*.

Cette *Eupithecia* est assez tranchée et ses dessins sont toujours nettement arrêtés.

Les ailes sont allongées; les supérieures sont aiguës à l'apex, le fond est d'un brun de bois sur lequel les larges lignes transversales plus ou moins claires se détachent assez bien. La coudée, dont l'angle est bien formé, est limitée par une éclaircie qui, de même que les autres lignes, part de la côte. L'espace médian présente, en outre, une tache blanche au centre, qui est quelquefois oblitérée, et cinq à six petits traits noirs nervuraux plus ou moins bien indiqués, et qui manquent parfois. Le point cellulaire est de grosseur médiocre, noir, ovale et ordinairement bien écrit. La ligne subterminale est très-line,

festonnée, claire et aboutit à un gros point blanc de forme anguleuse. La frange est foncée et entrecoupée de brun. Les nervures sont interrompues mais le plus souvent bien écrites. Les ailes inférieures sont d'un gris foncé, uniforme et obscur où on distingue imparfaitement une ligne transverse et flexueuse et où le point cellulaire n'est pas toujours visible. Les ailes sont en dessous très-obscurées et le point ordinaire et les traits noirs qui précèdent la frange, sont cependant bien indiqués. Entre la tache cellulaire et la côte, on distingue presque toujours une éclaircie dont la largeur varie. Les antennes sont assez longues, grises en dessus, brunes en dessous; les yeux gris foncé; le thorax assez robuste et concolore; l'abdomen, qui participe de la couleur générale, est marqué sur les quatre anneaux du milieu d'une tache en forme d'O; sur les flancs, de taches noires, et cela indépendamment des deux premiers anneaux plus foncés que les autres; les pattes, d'une longueur normale et grises; enfin, l'abdomen est un peu relevé.

La ♀ est semblable au ♂, mais elle est un peu plus grande. Les deux sexes se tiennent au repos les ailes inférieures entièrement cachées par les supérieures, ce qui ferait croire les quatre ailes plus étroites qu'elles ne le sont en réalité.

Cette *Eupithecia* ne varie pas d'une manière appréciable, cependant quelques sujets se présentent avec une teinte généralement plus claire, plus grisâtre.

On ne rencontre que rarement dans la nature la *Multiflorata* à l'état d'insecte parfait volant dans le voisinage des *Erica*. Elle portera le n° 1421 bis, dans le *Species* général, et dans le Catalogue Stgr. le n° 691 bis.

Obs. N'ayant pas été à même de voir les *Guinardaria* Bdv. en nature, je dois avouer que je ne suis pas absolument certain que cette *Eupithecia* ne soit pas la même que ma *Multiflorata*.

Voici une troisième série d'*Acidalia*, mais ces Phalénites, par leurs mœurs, la forme de leurs chenilles et aussi par l'angle plus ou moins prononcé de leurs ailes inférieures, ne devraient-elles pas être séparées des *Acidalia* proprement dites, et constituer un genre distinct ? Toutes les larves de ce groupe ont probablement une forme identique et doivent se rapprocher des *Pellonia* de M. Guenée. Les quatre espèces de larves dont il va être question ont de grands rapports avec les deux chenilles connues du genre *Pellonia* ; celle de la *Vibicaria* et celle de la *Catabraria*.

***Acidalia Immutata*, L.**

S. N. 264. — Bork. 258. — Haw. p. 352. — Steph. III, p. 308. — Wood, 72. — Gn. IX, p. 498. = *Sylestrata*, Hub. 97? — Tr. II, p. 306 et Sup., p. 201. — Frey. I, pl. 77, fig. 2, 5. — Herr-Sch., p. 28, fig. 103, 105. — Lah., 37 — Stgr. Cat. 131.

(Pl. 72, fig. 1 à 3.)

CHENILLE.

Des œufs de cette *Acidalia* ont été pondus le 10 août ; ils sont ovalaires, cannelés longitudinalement, jaunes, puis couleur de chair, et striés de taches vineuses douze heures avant l'éclosion, qui est arrivée le 19 du même mois. La jeune larve est d'abord d'un jaune verdâtre, et huit jours après, la région dorsale se colore d'une teinte foncée sur le milieu du corps. Cette chenille, qui passe l'hiver, n'a atteint son entier développement que pendant le mois de mars ; elle est alors allongée, cylindrique, légèrement carénée sur les côtés, avec la

tête petite, aplatie en devant. La couleur générale est l'argileux plus ou moins clair sur lequel la vasculaire se montre, à partir du quatrième anneau, sous forme d'un trait fin qui s'élargit insensiblement pour finir en pointe sur le onzième segment. Cette ligne, qui est d'abord d'un vineux obscur, se prononce jusqu'à devenir très-brune. Sur l'incision des 5^e, 6^e, 7^e et 8^e anneaux, on distingue une tache carrée, noire, marquée au centre d'un point blanc; la sous-dorsale est fine et continue; la stigmatale est un peu plus large que la précédente ligne, faiblement ondulée, claire, et contre elle sont appuyés les stigmates noirs et visibles à l'œil nu. Le dessous est d'un blanc verdâtre avec une ligne large, continue, à peine indiquée. La tête est d'un vert jaunâtre avec les ocelles noirs et les mandibules vineuses. Les dix pattes sont concolores et les antérieures sont très-éloignées des anales, ainsi que chez les trois autres espèces qui feront le sujet de cette livraison.

La chenille de l'*Immutata* ne m'a pas semblé varier; elle est très-rigide, et vit à découvert sur plusieurs espèces de plantes. Je l'ai nourrie avec les Chicoracées, les feuilles radicales de l'*Arthemisia campestris* et, en automne, avec la fleur du *Thesium linophyllum*. Pour se métamorphoser elle se comporte comme la plupart des chenilles dont l'état léthargique ne doit avoir qu'une courte durée; sa coque est molle, à claire-voie et protège à peine la chrysalide qui, dans sa forme, n'a absolument rien de remarquable. L'éclosion de la Phalénite a commencé le 9 avril et s'est continuée pendant dix ou douze jours.

INSECTE PARFAIT.

On le distingue toujours des espèces voisines par ses ailes inférieures moins anguleuses, par ses lignes transversales de couleur de rouille, parallèles et régulières, par le point noir central toujours visible aux quatre ailes en dessus et en dessous, et enfin par la tête, dont le fond est noir et le vertex blanc.

Cette espèce, qui est une des plus communes du genre, a deux générations ; celle du printemps m'a paru moins abondante que celle de l'automne.

L'*Immutata* vole en grand nombre dans les prés humides de nos environs ; dans le Bugey, au centre et au nord de la France. Elle n'a jamais été signalée dans le Midi. Elle appartient aux faunes belges, anglaises et allemandes.

« C'est bien là, évidemment, l'*Immutata* de Linné et de Clerk qui la figure à ne pas s'y tromper. La description de Borkhausen, de Haworth, etc., sont aussi concluantes. Comment donc les auteurs modernes ont-ils méconnu une espèce aussi solidement établie ? » (Gn. IX, p. 498.)

Acidalia Curicaria.

Herr.-Sch. Sup. p. 134, fig. 553 et 554. — Gn. IX, 861. — Stgr. Cat. 129.

(Pl. 74, fig. 4 à 7.)

C'est pendant le mois d'août que vole la seconde génération de cette Phalénite. Une ♀ recueillie le 17, a pondu un certain nombre d'œufs qui sont éclos le 26 du même mois ; ces œufs sont sphériques, bleuâtres, puis passent au brun.

CHENILLE.

Lors de son éclosion elle est d'un blanc livide ; adulte, elle est longue, effilée, légèrement carénée sur les côtés, plissée transversalement, à anneaux distincts, généralement d'un argileux clair avec les lignes assez bien indiquées. La vasculaire est fine, interrompue ; elle s'élargit sur les 7^e, 8^e et 9^e segments et présente sur les incisions de ces mêmes anneaux une tache petite, rectangulaire et bleuâtre ; la

sous-dorsale est très-fine, brune, et repose sur une ligne plus large et plus claire qui déborde de chaque côté ; la stigmatale est blanchâtre, mal indiquée, large et continue ; elle est limitée par les stigmates qui s'appuyent au bord supérieur ; ces organes de la respiration, invisibles à l'œil nu, sont blancs, ronds et cerclés de noir. Le ventre est d'un gris foncé ; on y distingue à peine une double ligne claire, fine et continue. La tête est petite, aplatie en avant et brune ; les dix pattes concolores ; les trapézoïdaux sont à peine visibles ; les autres points et les poils courts et bruns, ne le sont pas sans le secours de la loupe.

Cette chenille, ainsi que la précédente, est très-rigide, vit à découvert et varie en gris et gris bleuâtre, mais alors les lignes sont moins distinctes. Elle est polyphage ; je l'ai nourrie plus spécialement avec les feuilles de la *Centaurea jacea*, et, en hiver, avec celles des *Artemisia vulgaris* et *campestris*. Quelques-unes de mes larves étaient parvenues à leur entier développement au commencement de novembre, mais le plus grand nombre ne l'a atteint qu'en mars de l'année suivante. C'est à cette dernière époque qu'arrive la transformation de la chenille. Pour se métamorphoser elle forme une coque solidement construite dans la composition de laquelle il entre de la mousse, des grains de sable liés au moyen d'une soie brune. La chrysalide qu'elle renferme est d'un jaune clair lavé de verdâtre avec les anneaux rouge acajou et l'enveloppe tellement diaphane qu'on aperçoit distinctement les dessins des ailes lorsque celles-ci sont formées. La tête et la pointe anale sont brunes ; cette dernière présente un double crochet allongé et recourbé en dehors. La chenille reste à peine un mois en chrysalide.

INSECTE PARFAIT.

La *Caricaria*, dont la découverte n'est pas très-ancienne, est voisine, mais cependant distincte de l'*Immutata*. Les ailes plus obtuses sont un peu moins grandes. Sur un fond très-blanc on voit à la

côte et sur les bords un semé de très-fins atomes bruns; les lignes argileuses, dont quatre aux supérieures et trois aux inférieures, sont diagonales et flexueuses. Ce qui distingue invariablement cette espèce de sa voisine, est l'absence constante du point cellulaire aux premières ailes, alors qu'il est toujours bien écrit aux secondes. Les cils des antennes sont plus longs que chez l'*Immutata*; de plus ils sont doubles; la tête est noire ainsi que les yeux; le vertex est blanc.

Cette espèce, qui éclot en mai ou dans les premiers jours de juin, semble appartenir aux régions montagneuses. Je l'ai prise abondamment en septembre au pied du Mont-du-Chat (Haute-Savoie), dans un pré humide parmi les grandes herbes; mais c'est en vain que je l'ai cherchée en juillet dans les vallons frais des environs de Plombières (Vosges), où elle doit exister: il devait être à cette époque trop tard et trop tôt, la seconde génération ne paraissant qu'en août.

L'*Acid. Caricaria* fait partie de la faune de l'Oberland (Suisse), où M. de La Harpe l'a recueillie dans les marais, volant parmi les joncs. (Faune des lépidoptères suisses. Sup. p. 10.) M. Guenée l'a rencontrée dans les prairies des Pyrénées pendant la première quinzaine de juin. La *Caricaria* est jusqu'à ce jour assez peu répandue dans les collections; cela tient sans doute à ce qu'elle a été confondue avec l'*Immutata*; ses *habitat* sont d'ailleurs circonscrits et peu nombreux.

Acidalia Imitaria.

Hub. 51. — Tr. I, p. 24. — Dup. IV, p. 229, pl. 148, fig. 4. — Step. III, p. 318. — Edv. 1912. — Herr.-Sch. p. 27. — Gn. IX, p. 508. Stegr. Cat. 138.

(Pl. 72, fig. 8 à 11.)

A la vue de la chenille de cette espèce, on penserait avoir sous les yeux celle d'une *Pellonia*. Sa forme, en effet, est à peu de chose

près celle des larves de la *Vibicaria*, L. et de la *Calabraria* Hb. ? Si, par suite de la connaissance de ses premiers états, on reconnaît que l'*Imitaria* n'est pas à sa véritable place, les classificateurs futurs l'enlèveront du genre *Acidalia* dans lequel on l'a toujours comprise; pour moi, je me contenterai de dire ce que j'ai pu observer des mœurs de cette espèce.

CHENILLE.

Ainsi que celle de sa congénère la *Vibicaria*, la chenille de l'*Imitaria* est très-longue et filiforme, finement plissée transversalement, cylindrique, mais un peu plus épaisse à partir des trois derniers anneaux, nullement aplatie en dessous et non carénée latéralement. La tête est petite, arrondie sur les bords, un peu déprimée en avant, pointillée et éclairée de deux traits blanchâtres qui, partant du front, descendent à la hauteur des ocelles. Le type est d'un jaunâtre isabelle, sans dessins, si ce n'est une fine vasculaire géminée, droite, continue, brune et ombrée de chaque côté; le ventre est plus foncé, mais il ne présente pas de lignes. Les stigmates, complètement noirs, paraissent reposer sur une caroncule très-plissée, invisible à l'œil nu. Les pattes sont concolores, fort espacées; les postérieures, relativement robustes, sont tachées de noir extérieurement; le clapet anal est fort petit.

Cette chenille varie beaucoup: il est des individus d'un jaune verdâtre, d'autres d'un gris bleuâtre; certains sujets sont marqués sur les flancs, du 4^e au 9^e segment, d'une grosse tache brune, en forme d'étoile distinctement écrite; cependant la plupart se présentent jusqu'à leur troisième mue inclusivement avec une livrée chamarrée, bien différente de ce qu'elle sera après la quatrième. En effet, sur un fond plus ou moins clair, on voit de grandes taches brunes dorsales et stigmatales, avec une large vasculaire et deux sous-dorsales de même couleur, et enfin tout le ventre est d'un brun plus ou moins enfumé. Ces diverses taches donnent à la chenille un aspect tellement

différent de celui qu'elle aura plus tard, qu'il faut avoir élevé séparément les larves en nombre, ainsi que je l'ai fait souvent, pour être bien sûr que toutes appartiennent à la même espèce. Cependant à ses divers âges cette chenille conserve invariablement son aspect filiforme et cylindrique, sa pose en demi-cercle plus ou moins contourné et sa parfaite immobilité pendant plusieurs heures; ce qui la fait confondre avec des tiges de plantes desséchées. Toutefois, au moindre contact, elle se roule sur elle-même, se pelotonne, se laisse tomber à terre, demeure ainsi confondue parmi les débris de végétaux et, de cette façon, échappe le plus souvent à ses ennemis.

Cette espèce qui a deux, trois et peut-être quatre générations et qui, de septembre ou octobre, reste à l'état de chenille jusqu'en mars, vit sur plusieurs espèces d'arbrisseaux et sous-arbrisseaux. Je l'ai rencontrée sur les *Rubus*, *Artemisia*, *Rubia*, *Erica*, et les *Galium* sous-ligneux. Aux environs de Cannes, c'est le *Lotus angustissimus* qui la nourrit le plus ordinairement. En hiver on la trouve sous les feuilles de cet élégant sous-arbrisseau qui orne de ses longues tiges étalées ou pendantes les rochers des bords de la mer aux expositions les plus chaudes.

L'époque de la transformation de l'*Imitaria* est très-variable; lorsque le printemps doit être précoce, la chrysalidation dans le Midi arrive dès les premiers jours de février; cependant aux environs de Lyon, où l'espèce est des plus abondantes, la transformation n'a pas lieu avant la fin de mars ou les premiers jours d'avril. C'est au pied de la plante ou parmi les petits rameaux qu'elle se transforme après avoir formé une très-légère coque. En Provence, l'éclosion arrive en mars, et quelquefois plus tôt; en effet, le 27 février j'ai trouvé appliquée contre un rocher une *Imitaria* ♂ fraîchement éclos.

INSECTE PARFAIT.

Cette jolie Phalénite placée dans le groupe V de M. Guenée, que ce savant rapporte au genre *Calothysanis*, Hb., occupe le milieu de ce groupe composé de douze espèces, dont trois européennes seulement. J'ai dit au commencement de cet article les raisons qui me font croire que l'*Imitaria* sera un jour déplacée, et rapprochée des *Pellonia*.

Il est bien clair que les individus à fond blanc isabelle avec large bande médiane brun rougeâtre, représentent le type et que les sujets d'un roux plus ou moins brunâtre n'en sont qu'une constante variété. Celle-ci, bien que fréquente, ne se retrouve cependant pas partout où vole l'*Imitaria* ordinaire. Type et variété sont communs aux environs de notre ville : ils se rencontrent dans les bois herbus, les haies fourrées, les jardins ombrés, les parcs, celui de la Tête-d'Or entre autres. Les sujets provenant de l'Ariège sont grands et ont une coupe d'ailes très-allongée, différente de celle du type : serait-ce une espèce distincte ? Pendant les dessins de cette race pyrénéenne sont les mêmes que ceux des individus ordinaires.

Les *Imitaria* des environs de Nice et de Cannes sont généralement d'une teinte plus sombre que celles du centre de la France, et leurs chenilles au troisième âge sont peu chamarrées de dessins bruns. Bien que cette *Acidalia* soit considérée comme espèce méridionale, elle n'est pas rare en Bourgogne et en Franche-Comté ; elle est « commune en Angleterre. » Gn. p. 508. L'*Imitaria* a été signalée en Italie, en Hongrie, en Dalmatie, en Espagne et en Belgique.

***Acidalia Depunctata* (PUNCTATA).**

Scop. 343. — Villers, II, p. 362. — Bork. 246. — Dup. pl. 177, fig. 3. — Bdv. 1898. — Gn. IX, p. 500. Stgr. 128. = *Subpunctaria*, Herr.-Sch., p. 23, fig. 311, 313. = *Cerusaria*, Lah., p. 38.

(Pl. 72, fig. 12 à 15.)

La chenille de cette *Acidalia*, dont la forme et les mœurs sont à peu près celles des trois précédentes espèces qui caractérisent le groupe U de M. Guenée, présente une particularité qui n'est pas sans intérêt : cette chenille ne paraît qu'une fois par an, son insecte parfait n'ayant qu'une seule génération ainsi qu'il sera possible d'en juger.

CHENILLE.

Elle est éclosée neuf jours après que l'œuf a été pondue, c'est-à-dire le 3 août. Sa croissance s'opère très-lentement ; en effet, dans les premiers jours de novembre elle était encore fort petite puisqu'elle mesurait à peine 2 millimètres ; cependant à partir du quinze au vingt du même mois jusqu'à la fin de janvier, cette chenille qui a été élevée dans l'appartement, n'a rien mangé, bien que des feuilles fraîches ne lui aient jamais manqué ; aussi ce jeune absolu l'avait-il fait beaucoup maigrir, à tel point que je la croyais desséchée et morte. A peine les premiers beaux jours de février ont-ils paru qu'elle se remettait à manger et, vers la fin d'avril, elle était parvenue à son entier développement. A cette époque, cette larve est très-allongée, filiforme, atténuée antérieurement, très-plissée, carénée sur les côtés, généralement d'un blanc jaunâtre lavé de carné sur les premiers anneaux. La ligne vasculaire est large à partir du septième anneau, brune et continue ; la sous-dorsale est fine, à peine distincte ; la stig-

matale, placée sur la carène, est large, continue, faiblement ondulée et blanchâtre ; la partie dorsale laisse voir sur les anneaux du milieu un dessin brun en forme de fer-à-cheval allongé. Le ventre, dont le fond est blanchâtre, est marqué de cinq lignes fines et droites : celle du milieu présente sur chaque segment un losange allongé et brun. La tête est petite, carrée, concolore, aplatie en avant, pointillée, présentant au centre un delta bien écrit en clair. Une forte loupe permet de distinguer les stigmates, qui sont blancs et cerclés de noir.

J'ai nourri cette larve, qui demeure sans cesse à découvert, avec la fleur du Mûliot (*Melilotus off.*) et, à partir de février, avec les feuilles et les fleurs de l'*Hippocrepis comosa*.

Vers la fin de mai, mes chenilles de la *Depunctata* se sont réunies sous une couche commune de mousse et ont formé rapidement leurs cocons qu'elles ont placés les uns à côté des autres ; très-peu de jours après, la transformation a eu lieu. La chrysalide est pleine, médiocrement allongée, d'un vert jaunâtre, luisante et très-vive. L'éclosion de l'insecte, qui a toujours lieu le matin entre sept et huit heures, est arrivée dès les premiers jours de juin et s'est prolongée pendant environ vingt jours.

INSECTE PARFAIT.

Envergure : 0^m,030 à 0^m,032.

Les ailes, qui sont très-blanches, sont traversées par les lignes ar-gileuses ordinaires : trois aux antérieures et deux aux postérieures. Je ne parle pas de deux ombres ou lignes indécises qui suivent la coudée. Le blanc parfait des ailes est sali principalement chez la ♀ par un plus ou moins grand nombre d'atomes noirs répandus surtout à la côte, sur les lignes et à la base des ailes inférieures. Chez tous les sujets que j'ai vus, on distingue le point cellulaire, et les points terminaux aux quatre ailes placés avant la frange. Il paraît cependant que ces derniers points manquent souvent aux inférieures (Gu., p. 501).

Notre compatriote de Villers prenait cette *Acidalie* dans les environs. Elle n'est en réalité pas très-rare dans les bois humides de Rocheardon, où je l'ai rencontrée quelquefois, mais jamais ailleurs. Elle se tient appliquée au revers d'une feuille.

Je l'ai capturée, en compagnie de feu Bruand d'Uzelle, dans les buissons des petites collines aux portes d'Aix-les-Bains.

La *Punctata*, qui n'est pas très-répondue dans les collections, est considérée comme habitante de la France méridionale, de la Suisse et de l'Autriche.

Une plante commune sur quelques points de la Provence, la *Ferula nodiflora*, L., nourrit à ma connaissance trois espèces de *Depressaria*, dont deux nouvelles. En faisant connaître ces deux *Depressaria* inédites de la Ferule, je figurerai en même temps la chenille de la *D. Ferulae*, Zell. qui ne l'a pas encore été, et je dirai ce que j'ai appris de ses mœurs.

***Depressaria Feruliphila*, MILL.**

(*Species nova.*)

(Pl. 73, fig. 1 à 3.)

CHENILLE.

Elle est fusiforme, à anneaux distincts, d'un vert clair franc, avec les lignes ordinaires larges, continues, mais imparfaitement écrites. Ce n'est pas sans peine qu'on distingue à l'aide d'une bonne loupe les organes de la respiration, d'une grandeur normale cependant, mais mal indiqués. La tête est cordiforme, d'un noir de jais et très-luisante; le premier segment, qui est écailleux, a cela de remarquable que la partie cornée de cet anneau présente deux couleurs distinctes; la première moitié est jaunâtre et la seconde est d'un noir luisant aussi intense que la tête. Le dernier segment, qui m'a paru faiblement corné, est jaunâtre. Les pattes antérieures sont testacées avec le dernier article noir et luisant; les dix autres pattes sont unicolores et la couronne est jaunâtre; les trapézoïdaux sont bruns et les points pilifères sont d'un noir foncé; ils donnent naissance à des poils fins, courts et blanchâtres.

La chenille de cette nouvelle *Depressaria* vit sur la *Ferula nodiflora* dont elle lie les feuilles tenues, pour former une galerie ouverte aux extrémités, et d'où elle s'échappe très-prestement au moind

dre danger qui la menace en se laissant glisser à terre au moyen d'un fil de soie ; autrement elle ne quitte sa retraite que la nuit pour ronger les feuilles déliées de la grande ombelle. Cette espèce est beaucoup moins répandue que ses deux congénères les *Depressaria Ferulae* et *Nodiflorella* dont je parlerai bientôt. Ce n'est qu'à la fin d'avril qu'on doit chercher la chenille de *Feruliphila*. Elle se transforme parmi les débris de végétaux et l'éclosion du lépidoptère arrive vers la fin de mai ou les premiers jours de juin.

INSECTE PARFAIT.

Il est de la taille des grands exemplaires de la *Characterella*, S.V. — Dup. Tr. II, p. 127, pl. 290 (*Ocellana*, F., Steph.), à laquelle cette *Depressaria* nouvelle ressemble, mais dont elle se distingue cependant, ainsi qu'on pourra en juger par la description que j'en ferai.

Lorsqu'on connaît les mœurs de la chenille de la *Characterella*, on ne peut admettre que la *Feruliphila* n'en soit qu'une variété ; en effet, suivant Duponchel, p. 128, la chenille de la *Characterella* est lavée de couleur de chair sur le dos et elle a l'écusson et la tête d'un vert clair ; de plus, cette dernière est tachée de rose. Le même auteur ajoute : « La chenille de la *Characterella* vit sur le bouleau, appartient au département du Nord et éclot en octobre. » La chenille de la *Feruliphila* vit, je l'ai dit, sur la *Ferula nodiflora*, plante herbacée des bords de la Méditerranée, et éclot à la fin de mai.

La *D. Feruliphila* mesure 0^m,025 d'envergure environ ; elle rappelle assez pour la taille, la teinte générale et la disposition des taches, la *Characterella*. Les ailes supérieures sont allongées, étroites, rectangulaires, d'un grisâtre chaud avec reflets carnés sur toute leur surface, marquées de quelques atomes noirs à l'extrémité, de plusieurs taches de même couleur appuyées à la côte, dont trois principales, des deux ou trois taches noires ordinaires centrales, et d'une rangée de sept petits points subterminaux également noirs et bien nets. En outre, les supérieures présentent à la base deux

points bruns sous forme de petite ligne transverse; les franges sont longues et concolores. Les ailes inférieures sont allongées, élargies à l'angle abdominal, blanchâtres, luisantes, avec une teinte brune au bord. Les nervures sont fines et bien indiquées en brun; les franges sont longues, soyeuses, luisantes et blanchâtres. En dessous les supérieures sont uniformément d'un fuligineux pâle avec les franges et la côte lavées de jaunâtre; les inférieures ressemblent au dessus. Les palpes, dont la pointe se dirige en haut, ont les deux premiers articles très-velus; le dernier est tout-à-fait dénudé; ces palpes sont d'un gris carné; les antennes médiocrement longues, moniliformes et grisâtres; le front est gris carné; le thorax rappelle la couleur des premières ailes; l'abdomen est crêté sur les flancs, gris et carné à l'extrémité; les pattes sont très-longues, velues, concolores et munies aux inférieures de trois tarsi, dont deux au second article.

La femelle est semblable au mâle.

La *Dep. Feruliphila* ne doit avoir qu'une seule génération.

Après avoir rencontré une première fois cette espèce dans les terrains rocheux des environs d'Hyères (Var), j'espérais la reprendre à l'île Sainte-Marguerite, près de Cannes, où abonde la *Ferula nodiflora*; c'est en vain que je l'y ai cherchée à plusieurs époques, sur tous les points de l'île.

Variété du **Lycæna Argus** ♀, L.

Fab. — Ochs. — Hb. — Bdv. — De Vill. et Gn. — Stgr. =
L'*Argus bleu*, Engr.

(Pl. 73, fig. 4 et 5.)

Cette aberration ♀ qui est de grande taille, diffère du type : par la teinte bleue de la base des ailes, plus étendue, principalement aux inférieures; par l'absence des lunules fauves, en dessus

et en dessous; par la couleur gris de perle des quatre ailes en dessous, lavées de vert bleuâtre à la base; par la présence, aux inférieures, également en dessous, d'une série de lunules sagittées d'un vert métallique éclatant, bordées antérieurement par des chevrons noirs surmontés eux-mêmes d'un liseré blanc mat.

Cette remarquable variété accidentelle n'a point encore été signalée : elle provient des Alpes provençales.

Collection Donzel : deux exemplaires identiques.

***Depressaria Ferulae*, ZELL.**

Is. 1847, Ann. Soc. Stett.—Herr.-Sch., fig. 437. — Stgr. Cat. 1482.

(Pl., fig. 6 et 7.)

CHENILLE.

Elle est effilée, fusiforme, d'un verdâtre clair sur lequel se détachent en vert plus foncé la ligne vasculaire et les deux sous-dorsales, qui sont larges et continues. La tête est jaunâtre avec les ocelles bruns. Le premier anneau est muni d'une plaque écailleuse qui appuie un de ses côtés sur l'incision; les deuxième et troisième segments ont, en outre des trapézoïdaux, une couronne de points noirs très-petits, donnant naissance à autant de poils courts, bruns, invisibles à l'œil nu; le dernier anneau est aussi muni d'une plaque cornée, marquée de deux traits foncés longitudinaux. Les stigmates sont relativement gros et noirs; le ventre est d'un vert bleuâtre et les seize pattes sont concolores.

La chenille, qui vit en février et en mars, doit éclore en janvier; peu après que la férule a commencé à se développer. Adulte, cette larve ronge les feuilles de la plante, mais ce dommage est insignifiant, comparé au préjudice qu'elle lui cause alors qu'elle est plus jeune, en pratiquant à la base de cette grande ombelle des morsures qui dé-

terminent un abondant suintement (1) arrêteent sa croissance et souvent la font périr prématurément. Ce n'est qu'à la fin de mars ou au commencement d'avril que cette larve, vive et fréillante, est parvenue à toute sa grosseur. Pour se transformer elle se retire le plus souvent au pied de la plante; cependant elle se métamorphose quelquefois dans les feuilles réunies en paquet. La chrysalide est médiocrement allongée, d'un brun rougeâtre avec l'extrémité anale obtuse et sans crochets. La gaine des ailes, qui descend assez bas, est prééminente. Le petit lépidoptère commence à éclore à la fin d'avril.

INSECTE PARFAIT.

Cette espèce, qui mesure environ 0^m,022 est très-tranchée; c'est assurément une des plus remarquables du genre. Les ailes supérieures sont d'un brun chocolat un peu plus accusé à la partie qui précède la tache claire de la base, la couleur de cette tache d'un jaune argileux, est celle du thorax; les trois points du centre de l'aile sont blanchâtres et cerclés de noir. La frange, qui est médiocrement large, n'est ni précédée ni accompagnée de points nervuraux. Cette *Depressaria* ne doit avoir, ainsi que la *Feruliphila*, qu'une génération. On la trouve sur les rochers des environs de la ville d'Hyères (Var), partout où croît la fêrule; *gros-fenou*, en langue provençale.

Je n'ai pas retrouvé la chenille de la *Ferulae* à l'île Sainte-Marguerite, dont quelques parties rocheuses sont littéralement infestées de cette *Ferula nodiflora*.

Obs. Bien que Cannes ne soit placée qu'à une très-faible distance des îles Lérins, je n'ai pu, dans un assez vaste rayon, autour de la ville, rencontrer cette grande ombelle.

(1) Ce suc de la plante, en se solidifiant au contact de l'air, passe, d'incolore qu'il est, au brun noirâtre et devient une substance analogue à certaines gommes-résines, laquelle, au dire des gens du pays, serait employée dans les arts.

Depressaria Nodiforella*, Mill.(Species nova.)*

(Pl. 73, fig. 8 à 11.)

CHENILLE.

Elle se distingue de celle de sa congénère la *Ferutiphila*, dont elle a les mœurs, par la taille qui est plus petite de moitié, par la couleur de la tête et par celle du premier anneau qui ne sont pas noirs; elle paraît d'ailleurs vingt à vingt jours plus tôt.

Jeune, la chenille de la *Nodiforella* ronge le parenchyme de la plante qui enveloppe et protège la fleur naissante; elle attaque aussi cette dernière alors qu'elle est à l'état rudimentaire. A cette époque la petite larve est d'un vert glauque; elle file déjà une soie fine et blanche et y demeure fixée pendant le jour; ce n'est qu'après la troisième mue que sa couleur s'éclaircit et qu'elle lie les feuilles ténues de la fêrole; elle pratique par ce moyen une galerie tapissée intérieurement de soie, qu'elle agrandit à mesure qu'elle se développe. Adulte, cette larve est fusiforme, d'un vert pomme, et les lignes, bien que très-visibles sont moins bien indiquées qu'elles ne l'étaient précédemment. La vasculaire et la sous-dorsale se prolongent sans interruption du second au onzième anneau; si la ligne sous-dorsale est très-large, la stigmatale n'existe pas. Le ventre est d'un vert clair ou vert bleuâtre. La tête est globuleuse, coupée droit du côté de l'incision, d'un jaunâtre testacé avec les ocelles et les mandibules colorés en brun. Le premier anneau est protégé par un écusson jaunâtre, luisant et limité à droite et à gauche par un trait noir qui n'arrive pas jusqu'à la tête; les stigmates sont blancs et cerclés de noir; les pattes unicolores; les trapézoïdaux et autres points bien indiqués en brun et surmontés de poils courts et foncés.

Cette chenille, qui paraît un peu plus tard que celle de la *D. Ferulae*, mais un peu plus tôt, je l'ai dit, que celle de la *Feruliphila*, n'a atteint son entier développement qu'au milieu d'avril ; cependant les plus bâtives de ces larves sont parvenues à toute leur grosseur dès la fin de mars. Elle demeure sur la plante et se cache dans l'espèce de fourreau dont il a été question, formé avec plusieurs feuilles réunies et liées par de nombreux fils de soie très-blanche. Ce fourreau est ouvert au deux extrémités, et l'animal qui l'habite s'en échappe facilement lorsqu'il est inquiété. Cette espèce, qui est la plus abondante des trois *Depressaria* dont je viens de parler, n'attaque jamais la base de la plante, ainsi que le fait la chenille de la *Ferulae*, et je n'ai jamais remarqué qu'elle se métamorphosât dans les feuilles, mais toujours au pied de l'ombelle, parmi les débris de végétaux. La chrysalide est allongée et sans crochets à la pointe anale. L'insecte commence à éclore vers les premiers jours de mai ; il n'a vraisemblablement qu'une seule génération.

INSECTE PARFAIT.

Le type est d'un bon tiers plus petit que la *Ferulae*, Z. ; il paraît être de la taille de la *D. Rotundella*, Dougl., dont elle diffère par la coupe relativement plus allongée, les ailes supérieures d'un argileux plus prononcé, l'angle anal des inférieures plus accusé, les palpes moins longs, etc. Voici au reste sa description :

Envergure : 0",017. Les ailes supérieures sont allongées, presque rectangulaires, d'un argileux plus ou moins obscur, salies d'ombres brunâtres formées par la réunion de très-fins atomes foncés et de rayons bruns qui, précédant la frange, s'avancent jusqu'au tiers de l'aile. On voit, en outre, plusieurs points noirs ainsi disposés : deux au centre assez espacés l'un de l'autre, un à la base plus gros que les précédents, et enfin une ligne de points subterminaux placés entre la frange, qui est unicolore, et les rayons précités. Les ailes inférieures sont faiblement enfumées et s'éclaircissent à la base. En des-

sous, les supérieures sont uniformément d'un brunâtre clair et luisant ; les inférieures sont semblables au dessus. Les antennes sont brunes, les yeux noirs ; le thorax, la tête, les palpes sont de la couleur des supérieures. L'abdomen est très-aplati et brunâtre avec l'extrémité garnie de poils argileux.

La femelle est plus petite et un peu plus enfumée que le mâle.

L'espèce ne varie pas.

J'ai élevé en très-grand nombre cette *Depressaria* aussi commune à l'île Sainte-Marguerite, près de Cannes, qu'elle est abondante sur les rochers qui avoisinent le ville d'Hyères, lieux où croît spontanément la *Ferula nodiflora*.

Hibernia Ankeraria.

Stgr., Stett. e. Z. 1861. — Cat. 234.

(Pl. 74, fig. 1.)

Cette Phalénite récemment découverte n'a été figurée nulle part ; elle a cependant été décrite dans les *Annales* de la Société entomologique de Stettin.

Elle est de la taille de la *Progemmaria*, et trouve sa place entre celle-ci et la *Defoliaria*. Les ailes sont grandes, minces, à peine recouvertes d'écaillés ; les supérieures, d'un brun clair, couleur de feuille forte, sont transversées par deux lignes, l'extrabasilaire et la coudée, brunes, étroites et continues : la première est presque droite, la seconde présente un coude arrondi très-saillant. Le point cellulaire, placé au milieu de l'espace médian, est ovale, grand et de la couleur des bandes. Les inférieures sont blanches, très-faiblement maculées de gris brun au bord subterminal avec la frange longue et la tache cellulaire à peine différente. En dessous les quatre ailes sont d'un grisâtre foncé et la tache ordinaire est mieux indiquée qu'en dessus. Les antennes sont concolores, atteignent à peine la moitié de la

longueur de l'aile et sont faiblement pectinées de chaque côté. Les yeux sont gris; le thorax, proportionnellement grêle, et l'abdomen sont de la couleur des ailes supérieures.

La femelle d'*Ankeraria* n'est pas connue et on ne sait rien de sa chenille.

Cette *Hibernia*, qui a été découverte en Hongrie, est encore une grande rareté. Elle sera indiquée sous le n° 1326 bis dans le *Species* général.

Mon cabinet.

Aspilates Citraria.

Hb. fig. 212. — Tr. I, p. 139. — Dup. V, p. 116, pl. 178, fig. 4, 5.
— Bdv. 1491. — H.-S., p. 94. — Gn. 1220. — Stgr. 396 = *Gilva-*
ria var. Esp., pl. 51, fig. 5.

(Pl. 74, fig. 2 à 5.)

Bien que tout-à-fait ignorée de l'auteur du *Species*, cette chenille inédite assure, par ses caractères spécifiques, la place qu'occupe l'insecte parfait parmi les *Aspilates*. Ce que dit ce savant des larves connues du genre, s'applique à celle de la *Citraria*.

La chenille, qu'on trouve au printemps, a passé l'hiver; elle est éclos depuis le mois de septembre et n'est parvenue à tout son développement qu'à la fin de mars. Pendant le premier âge, on la voit, à la taille près, ce qu'elle sera adulte. Sous ce dernier état elle est allongée, cylindrique, faiblement carénée latéralement, un peu renflée sur les 8^e, 9^e et 10^e anneaux; à seconde paire de trapézoïdaux plus saillante que la première et cela du 4^e au 9^e; cette saillie est surtout sensible sur les 8^e et 9^e segments. Le fond est d'un grisâtre argileux lavé de roussâtre par grandes places et où les lignes ordinaires sont bien indiquées. La vasculaire est fine, interrompue, brune; cependant comme il arrive que le dos prend parfois une teinte plus ou

moins foncée, la ligne vasculaire disparaît alors. La sous-dorsale est double, géminée, continue dans toute l'étendue de la chenille; la stigmatale, qui est d'une largeur moyenne, est blanchâtre et limitée par les stigmates, qui sont un peu jaunâtres et entourés d'un double cercle brun. Le ventre est marqué d'une ligne noire, interrompue et seulement indiquée sur la première moitié de chaque segment du 4^e au 9^e. La tête est lenticulaire, concolore et les lignes stigmatales et sous-dorsales sont indiquées jusqu'à la hauteur des ocelles; les pattes sont tachées de noir perpendiculairement. Les trapézoïdaux sont quelquefois concolores, et quelquefois très-foncés.

Cette arpeuteuse varie en brun, et de loin en loin on remarque certains sujets dont le fond est clair, sans lignes et entièrement recouverts de points bruns régulièrement placés.

La chenille de la *Citraria*, qui vit à découvert sur une foule de plantes basses et sous-ligneuses, est lente à grossir. C'est principalement sur les *Scabiosa*, les *Lotus* et certaines Crucifères que, dans les garrigues d'Hyères, ceux de Cannes et des îles Lerins, je l'ai rencontrée maintes fois vers la fin de mars et le commencement d'avril. La chenille, pour se métamorphoser, forme une coque à claire-voie mêlée de brins de mousse. La chrysalide est placée horizontalement et retenue par la pointe; elle est allongée, à anneaux abdominaux carénés et noirs au sommet, à fond terreux tout chargé de rayures noires indiquant le contour des ailes, des antennes, de la trompe, etc. L'éclosion a lieu vers la fin d'avril.

INSECTE PARFAIT.

Le type en Provence serait d'un jaune d'ocre, cependant on rencontre un certain nombre de sujets qui varient depuis le jaune soufre. La femelle, contrairement à ce qu'on pourrait penser, n'est pas plus rare que le mâle; c'est ce dont j'ai pu m'assurer par l'éducation de l'espèce obtenue *ex larva*; mais comme cette femelle vole très-peu, on la rencontre bien moins souvent que l'autre sexe. Au plus léger

bruit, la *Citraria* ♂ quite pendant le jour son lieu de repos. Son vol est rapide, mais court. L'espèce est fort abondante en Provence, mais elle l'est beaucoup moins autour de Lyon ; c'est sa congénère la *Gilearia* qui la remplace dans notre département. Cette *Gilearia*, très-fréquente presque partout en France, n'existe pas, je crois, sur le littoral de la Méditerranée. La *Citraria* qui appartient aussi à l'Angleterre, la Corse, la Sicile, l'Espagne, etc., a deux générations : la seconde éclosion a lieu en août et septembre.

Noctua Leucogaster.

Frey. I, pl. 21. — Tr. X, p. 37. — Bdv. pl. 83. — Dup. sup. III, p. 222, pl. 20. — H.-S. fig. 1. — Gn. V, p. 327. — Stgr. Cat. 108.

(Pl. 74, fig. 6 à 8.)

CHENILLE.

Cette larve méridionale doit éclore en décembre : ce qui me le ferait penser, c'est qu'étant fort petite encore vers le milieu de janvier, elle a atteint son entier développement dès le 10 ou le 15 février. Lors de ses seconde et troisième mues, les lignes dont elle est ornée sont beaucoup plus vives qu'elles ne le seront à son état adulte. — Parvenue à tout son développement cette chenille est médiocrement allongée, épaisse, rase, et serait tout-à-fait cylindrique si elle n'était un peu renflée sur les derniers anneaux ; de plus, le onzième segment est relevé en petite carène transversale qui incline faiblement en arrière. Le fond est d'un brun verdâtre mal décidé qui varie et passe souvent au jaune cannelle foncé. Les lignes ordinaires sont visibles surtout la stigmatale, qui est large, continue, d'un jaune de Naples assez vif, striée de rouge or angé au bord supérieur et finement liserée de clair en dessus. Les vasculaire et sous-dorsale sont fines, blanchâtres, ombrées de chaque côté ; la première de ces lignes est in-

terrompue par une tache foncée sur l'incision des anneaux du milieu. Les stigmates sont blancs, ovales, cerclés de noir, teinte qui s'élargit en se fondant. Le reste du corps, vu à la loupe, paraît finement strié de brun. Le ventre participe de la couleur du dos et des flancs. La tête est d'un jaune un peu rougeâtre, luisante, largement striée de brun, avec les deux croissants noirs opposés bien écrits. Les seize pattes sont concolores : les ventrales, qui sont plus largement striées de brun extérieurement, ont la couronne foncée. Enfin, les trapézoïdaux sont petits, noirs et accompagnés d'une éclaircie blanchâtre du côté de la sous-dorsale.

Cette chenille, qui n'avait point encore été observée, m'a paru rare aux environs de Cannes. Je ne l'ai rencontrée qu'en un seul lieu, à deux kilomètres de la ville, entre la route d'Antibes et la mer, cachée sous des touffes étalées ou pendantes du *Lotus angustissimus*? L., plante sous-ligneuse des bords de la mer et dont la chenille ronge les feuilles persistantes, petites et charnues. Elle ne doit cependant pas vivre uniquement sur le *Lotus angustissimus*, car à défaut de cette plante, je l'ai nourrie avec les feuilles de plusieurs Chicoracées.

C'est au pied du *Lotus*, parmi les petites branches et les feuilles sèches que la chenille de cette *Noctua* construit une légère coque où la chrysalide est rapidement formée. Elle est de forme ordinaire, d'un brun rougeâtre, luisante, à anneaux abdominaux mobiles et dont le dernier finit en pointe courte. Dès la mi-avril les quelques chrysalides que j'avais obtenues sont écloses et ont donné des *Leucogaster* ♂ et ♀ grands et bien développés.

INSECTE PARFAIT.

Cette jolie Noctuélite est, on le sait, très-voisine de la *Plecta*; ce doit être en effet à cause de son extrême ressemblance avec cette espèce congénère, qu'elle est peu recherchée par les collectionneurs. Au

reste jusqu'à ce jour notre faune française ne l'a signalée que dans la Provence où elle est, je le crois, assez peu répandue. Elle a encore été rencontrée en Sicile et en Dalmatie. (Gn. V, 327.)

Cette espèce doit avoir plusieurs générations.

La *N. Leucogaster* qui a été découverte par M. Freyer, ne varie pas, sauf certains sujets dont la teinte des ailes supérieures est plus claire que le type, cependant les inférieures demeurent invariablement blanches.

Chionobas Aëlo.

Esp. pl. 115. fig. 1. — Hb. 319. — Bdv. — Dup. — H. — S. Stgr.
= *Norna*, Hb. pl. 141, fig. 2.

(Aberr. A.)

(Pl. 75, fig. 4.)

Voici une bien remarquable variété de l'*Aëlo* ♂ ; elle paraît d'autant plus intéressante qu'aucune aberration de ce *Chionobas* n'avait encore été indiquée. Si la taille et la coupe d'ailes de ce sujet sont exactement celles du type, la coloration générale s'en éloigne sensiblement, car au lieu d'être d'un brun d'ocre, cette teinte est uniformément d'un gris d'argile, sauf pourtant une nuance fuligineuse qui occupe le centre de chaque aile et qui fait d'autant mieux ressortir les nervures qui se détachent en clair. Les franges, qui ordinairement sont blanchâtres et entrecoupées de brun foncé, sont presque incolores. Les taches ocellées des ailes supérieures, au nombre de trois, ne sont pas pupillées et sont moins vivement écrites que chez l'espèce ordinaire. La tache des inférieures est à peine visible. Le dessous des quatre ailes ne présenterait rien d'anormal si les taches ocellées n'étaient, au rebours du dessus, très-accusées et vivement pupillées de blanc. Les antennes, le thorax et le reste du corps ne varient pas.

Cette variété accidentelle du *Chionobas Aëlio* appartient au cabinet de M. Auguste Prévost, de Genève ; elle a été prise par cet entomologiste dans les Hautes-Alpes.

Obs. Je possède une variété de la même espèce, mais qui est moins remarquable que celle de M. Prévost. Chez ce sujet qui est aussi un ♂, le brun a envahi la presque totalité des ailes, et les supérieures ne présentent qu'un seul point noir presque imperceptible : cependant ce point redevient normal en dessous.

Lophygnus Exiguus.

Hb. fig. 362. — Tr. — Dup. III, p. 45, pl. 75. — Bdv. — Gn. V, p. 158, Stgr. Cat. 497.

(Pl. 75, fig. 2 et 3.)

CHENILLE.

Elle est cylindrique, rase, assez courte, faiblement atténuée en avant ; se rapprochant un peu pour la forme et la couleur de certaines larves du genre *Orthosia*. Sa teinte sombre est uniforme ; cependant la ligne stigmatale qui est large, claire, continue, rougeâtre sur les premiers segments et finement liserée de brun, présente cela de particulier que sur chaque anneau on voit, à partir du cinquième, un dessin à peu près carré qui s'appuie à cette ligne, et qui par cela même semble la faire onduler sensiblement. Ce dessin ou série de taches est moins clair que la ligne précitée et, chez quelques sujets, il est à peine visible. La stigmatale est en outre striée de brun irrégulièrement et marquée, sur chaque anneau, à partir du quatrième, d'une ligne de points foncés. Toute la région du dos et celle des flancs sont brunes ; c'est à peine si on distingue la vasculaire qui commence au second segment ; elle est fine, noire, interrompue et légèrement ondulée. Le ventre est d'un jaune d'ocre pâle et n'a

pas de lignes. Les stigmates sont gros, ovales, blancs et cerclés de brun; ils sont placés avant la tache carrée dont il a été question. La tête est petite, un peu aplatie, d'un verdâtre obscur et marquée d'un double croissant brun. Les seize pattes sont unicolores. Les points trapézoïdaux sont très-petits et bruns.

La chenille d'*Exigua* présente une variété moins sombre; la ligne stigmatale et la région ventrale sont alors d'un jaune ochracé plus ou moins obscur; peut-être même que ce que je considère comme une variété représente le type, puisque parmi les chenilles d'*Exigua* que j'ai vues, il s'en est trouvé autant de brunes que d'ochracées.

Cette espèce qui vit en automne sur les plantes basses, grossit assez rapidement. M. Himmigolffen qui me l'a procurée m'annonce qu'elle est fort abondante aux environs de Barcelone sur le *Polygonum persicaria* L., et que c'est toujours au bord des eaux ou dans le voisinage des lieux humides qu'on la rencontre. On savait assez peu de choses des mœurs de cette larve, qui n'est figurée nulle part, et c'est avec raison que l'auteur du *Species*, mal renseigné sur les chenilles qui habitent exclusivement le Midi, a plus d'une fois regretté les obstacles que lui a opposés ce défaut de précision. (V, p. 157.) Cependant si M. Daube a affirmé que la chenille d'*Exigua* est très-commune dans les champs de blé des environs de Montpellier, son assertion peut être exacte, car cette larve vivant aussi sur plusieurs *Convolvulus*, doit se rencontrer sur le *C. arvensis* si fréquent dans les céréales; mais je ne pense pas que jamais ces dernières plantes aient été attaquées par la chenille de l'*Exigua*. Elle n'aurait donc pas les mœurs de sa congénère exotique la *Frugiperda*, Abbot, qui, suivant cet iconographe, « fait son aliment du blé de Guinée, ainsi
« que de toute espèce de grains, auxquels elle est extrêmement nuisi-
« ble sous forme de chenille, qui dévore le tuyau principal de la
« plante où elle se loge. »

Abbot termine par proposer un moyen de détruire cette larve dangereuse, moyen que je crois impraticable. « Parmi les oiseaux de

« basse-cour, n'y en aurait-il point quelqu'un, dit-il, qui fût volontiers sa nourriture de la *nymphe* et qui fût la trouver sous la terre ? »

Après avoir formé une légère coque, la chenille d'*Exigua* se chrysalide dans la mousse ou parmi les plantes sèches ; en captivité du moins. Dans la nature, le lépidoptère éclot depuis le mois de juin jusqu'à la fin de juillet.

INSECTE PARFAIT.

Envergure : 0^m,026 à 0^m,028.

Cette *Laphygma*, la seule qui soit européenne parmi les cinq espèces qui composent le genre, se distingue par la forme très-allongée des ailes supérieures, la largeur relative des inférieures, la couleur hyaline de celles-ci où tranchent les nervures et la bordure blanche, l'exiguïté du thorax et de l'abdomen ; tous caractères qui, en effet, doivent l'éloigner des *Caradrina* parmi lesquelles les auteurs l'avaient primitivement classée ; ce qui justifie sa séparation et sa place définitive parmi les *Laphygma* de M. Guenée.

Les *Exigua* du Midi varient en brun ; les taches ordinaires se détachent alors plus vivement en jaune ferrugineux ou ochracé et les nervures des ailes inférieures sont plus accusées.

Je crois que cette noctuelle, qui doit avoir deux générations, ne s'avance pas en France plus haut que Lyon, et que par le fait elle ne doit pas se rencontrer au delà de nos environs. C'est à la Pape, à 6 kilomètres au nord de la ville, [sur les collines qui avoisinent le Rhône, que je l'ai trouvée de loin en loin, au commencement d'août, en chassant la nuit sur la bruyère fleurie. Je l'ai prise une fois près de Cannes, à la fin de mai. Elle est commune en Italie, en Espagne, en Sicile. Elle fait également partie de la faune, de la Dalmatie.

Grammodes Geometrica.

ROSSI, II, p. 179. — Tr. III, p. 310, God. — Bdv. — Gu. — Stgr.
 = *Chalciptera*, Bork, 350. = *Ammonia*, Esp. 180, fig. 2. =
Parallelaris Hb. 324. = *Bifasciata*, Petagna, 197. = *Linearis*, Hb.

(Pl. 73, fig. 4 à 6.)

CHENILLE.

Je ne l'ai vue figurée nulle part, et, si elle est connue, elle doit l'être imparfaitement. Cette chenille qui n'a que trois paires de pattes ventrales est très-allongée, sensiblement atténuée aux extrémités, complètement rase, d'un gris plus ou moins violâtre et ornée de lignes longitudinales jaunes, grises et brunes bien indiquées dans le *Spécies*, mais où cependant l'auteur de ce savant ouvrage n'a pas mentionné trois caractères qui ne manquent pas d'une certaine importance : 1° la tache noire ocellée appuyée à la ligne sous-dorsale qui existe non-seulement sur le quatrième anneau, mais encore, bien que plus petite, sur les 5°, 6°, 7° et 8° segments ; 2° le ventre qui est d'un noir fuligineux velouté uniforme et sans lignes ; 3° la première paire de pattes membraneuses un peu plus courte que les autres. La tête est petite, un peu aplatie, et présente sur un fond gris maculé de noir, deux traits jaunâtres qui la traversent du sommet à la hauteur des palpes ; ceux-ci sont charnés et les mandibules sont rougeâtres. Les pattes antérieures sont effilées, d'un noir de jais et luisantes. Les membraneuses et les anales, dont la base est d'une belle couleur orangée, sont charnées, tachées de points et de rayures foncés. Les stigmates sont très-petits, noirs et finement pupillés de blanchâtre.

L'espèce varie en gris de souris : chez cette variété qui est assez commune, les lignes sous-dorsale et stigmatale ne sont plus jaune

orangé; elles ont, ainsi que les autres lignes et les taches, pâli d'une manière sensible. Chez le type et chez la variété les points trapézoïdaux, qui sont petits et concolores, se confondent avec les lignes.

La chenille de la *Geometrica* qui a un faux air d'arpenfense, a des mœurs autres qu'on ne l'avait pensé jusqu'à ce jour; c'est toutefois ce que m'écrit M. Himmighoffen, de Barcelone. Non-seulement, dit-il, cette noctuelle n'a pas qu'une seule éclosion par an, mais les générations se continuent et se succèdent sans interruption du commencement de mai au mois de novembre où les froids arrêtent les éclosions. De la fin de mai au mois de décembre, on trouve des chenilles de cette *Grammodes* à tous les âges sur le *Polygonum persicaria*, au bord des eaux courantes ou des marais. Cependant l'espèce se cantonne et vit abondamment en certains lieux humides, tandis qu'elle est fort rare en beaucoup d'autres situés dans des conditions analogues. Au premier âge, ajoute M. Himmighoffen, la chenille se tient au sommet de la plante et ronge seulement les feuilles récemment développées. Si une cause accidentelle la déränge, elle se laisse tomber de son point d'appui, mais elle demeure suspendue par un fil de soie (1); après la troisième mue, au plus léger contact qu'éprouve la tige qui la supporte, elle se roule sur elle-même en se laissant choir, et si elle tombe dans l'eau où la plante croît souvent, elle n'a pas de peine à atteindre une tige et à se sortir du liquide. Enfin, parvenue à son entier développement, elle descend à fleur d'eau et demeure tout le jour la tête en bas, appliquée le long des plus gros *Polygonum*. Elle vit en compagnie des chenilles de la *Laphygma Exigua* et de la vulgaire *Tinandra Amataria* fort répandue aux environs de Barcelone.

Ce que j'ai dit des nombreuses générations de la *Geometrica*, apprend que sa larve grossit très-rapidement. Pour se transformer elle tisse

(1) Ce fait, je le pense, n'a jamais été signalé chez les chenilles d'autres noctuelles.

dans les feuilles de la plante une coque en soie blanche, forte, serrée et impénétrable à l'humidité ; cela doit être puisque souvent la chrysalide demeure immergée pendant plusieurs jours à la suite d'une crûe d'eau subite, sans que pour cela l'insecte paraisse en souffrir. La chrysalide rapidement formée est allongée, d'un brun rougeâtre et recouverte, sauf les deux derniers segments, d'une efflorescence bleuâtre matte, à la manière des chrysalides de la plupart des *Catocala*. La *Geometrica* écote le soir, quelquefois à une heure avancée de la nuit ; son développement est rapide.

INSECTE PARFAIT.

Envergure : 0^m,040 à 0^m,042.

C'est un des papillons européens les plus richement parés : ses larges ailes supérieures d'un gris violâtre dont le centre est occupé par une grande tache triangulaire d'un noir velouté, sont caractérisées par deux bandelettes droites, parallèles, d'un blanc jaunâtre. La première de ces bandelettes se prolonge sur les ailes inférieures, mais elle est indécise, à l'angle anal surtout.

L'insecte parfait varie peu ; aucun auteur ne signale d'aberration de cette jolie *Grammodes*. Cependant M. Himmighoffen me mande que parmi le grand nombre de *Geometrica* qu'il a obtenues *ex larva*, il ne lui est éclos qu'une variété, mais des plus remarquables. Le sujet est grand et bien développé ; des deux bandes transversales ordinaires, il n'en reste qu'une : la seconde ; mais elle est du double plus large qu'elle devrait être.

Ce lépidoptère, qui n'est pas très-vif, se rencontre rarement dans la nature ; il demeure caché au centre des touffes de *Polygonum* et, si par hasard on le fait voler, il ne s'élève guère plus haut que les plantes parmi lesquelles il s'abat bientôt pour disparaître aux yeux du chasseur.

L'Espagne, l'Italie, la Russie, la Mingrétie (1) et la France méridionale.

(1) Noctuelles de la Russie, par le docteur Eversmann, p. 521.

dionale sont les seuls lieux où jusqu'à ce jour la *Geometrica* ait été rencontrée. Sans nul doute elle existe en plusieurs autres pays de l'Europe. Fabricius assignant les Indes-Orientales pour patrie à cette espèce, il est probable que cet auteur a vu la *Gram. Ammonia*, Cram., qui est extrêmement voisine et avec laquelle les auteurs l'ont confondue pendant longtemps.

Amphidasys Betularia

Alb. — Lin. — Gn. Geer. — L'Adm. — Klém. — Wien. — Verz.
— Fabr. — Esp. — Bork. — Steph. — Bdv. — Herr.-Sch. — Gn.
Stgr. = *Utmaria*, Bork., fig. 73 = *Marmoraria*, Sepp., pl. 10 et
11.

(Aberr. ♀ A.)

(Pl. 75, fig. 7.)

Cette variété accidentelle de la *Betularia* ♀ est fort remarquable ; le noir l'a complètement envahie ; tout a pris cette teinte sombre en dessus et en dessous : les ailes, les antennes, le thorax, l'abdomen et les pattes ont l'air d'avoir été teints en noir, tant cette couleur est complète et profonde ; les pattes cependant sont annelées de blanc. La taille de cette curieuse variété et sa coupe d'ailes sont exactement celles du type, autrement il eût été difficile peut-être de savoir à quelle espèce rapporter cette anomalie, qui devra être nommée variété A.

Nulle aberration de cette *Amphidasys* n'avait encore été signalée. Celle que je viens de décrire a pour patrie le nord de l'Angleterre ; elle appartient au cabinet de notre collègue M. Fallou, de Paris.

J'ai donné précédemment l'histoire des chenilles de plusieurs très-petites Acidalies. Je raconterai aujourd'hui celle de cinq autres espèces qui, de même que les précédentes, sont tout aussi inconnues sous leurs premiers états (1). Deux de ces espèces sont communes presque partout et ce n'est pas sans motifs qu'on s'étonne que leurs larves, sans cesse foulées aux pieds des entomologistes, n'aient pas été plus tôt observées. Cela peut s'expliquer cependant : la parure sans éclat de ces chenilles, leur constante immobilité pendant le jour, leur exigüité et l'habitude qu'elles ont de se cacher parmi les plantes basses dont elles se laissent tomber au plus léger contact ; tout cela, dis-je, a bien pu les faire méconnaître jusqu'à ce jour. J'ai dit à la page 117 du présent volume, toute la peine qu'il m'a fallu pour amener à bonne fin les *Acidalia Osseata* et *Holosericeata*, je pourrais ajouter que les chenilles des *A. Politaria*, *Ochrata*, *Obsoletaria*, *Moniliata* et Var. *Canteneraria* ont, avec les larves de celles-là, de grands rapports de mœurs.

Acidalia Ochrata.

Scop. Wien. — Verz. — Bork. — Tr. — Fisch. — Rost. — H.-S., p. 20 — Gn. IX, 449. — Stgr. = *Ochrearia*, Lah. 30. = *Pallidaria*, Hb. — Dup., pl. 75, fig. 1. — Curt. — Wood. 744 — Bdv. 1865.

(Pl. 75, fig. 1 à 3.)

CHENILLE.

Les œufs ont été pondus le huit juillet ; ils sont éclos le 15 du même mois. Les chenilles sont restées imperceptibles pendant plus

(1) J'en excepte la Var. *Canteneraria*, Bdv., dont la chenille du type, celle de l'*Inconaria*, a déjà été figurée par Hubner.

de six semaines; ce n'est guère qu'à la fin de septembre qu'elles ont commencé à grossir; elles n'ont enfin acquis leur entier développement que dans la première quinzaine de juin. Leur état de chenille a donc duré juste onze mois.

Lorsqu'elle est adulte cette larve est médiocrement allongée; elle serait tout-à-fait cylindrique si la carène latérale n'était assez saillante. Elle est de plus plissée transversalement, surtout aux deux extrémités du corps, d'un jaune de Naples plus ou moins verdâtre en dessus, et lavée de carné sur la tête, sur les premiers et les derniers anneaux, ainsi qu'aux incisions. La ligne vasculaire est très-fine, blanche et largement liserée de verdâtre de chaque côté; ou mieux cette ligne blanchâtre repose sur une large bande vert clair qui passe au vert obscur sur les derniers segments pour finir en pointe aiguë et noire sur le douzième. La ligne stigmatale qui est placée sur la carène, est étroite, continue, ondulée et d'un blanc jaunâtre. Le ventre passe un peu au bleuâtre, avec une ligne claire qui le parcourt du quatrième au neuvième anneau. La tête est triangulaire, aplatie en avant, d'un carné vineux avec les ocelles et mandibules foncés. Les stigmates sont bruns; les trapézoïdaux invisibles à l'œil nu; les dix pattes concolores; les antérieures relativement longues; le clapet anal est bien formé, mais il ne dépasse pas les pattes anales; les poils sont fins, courts et blanchâtres.

Cette chenille est très-lente dans sa marche, mais au plus léger bruit elle cache sa tête en roulant sur elle-même la partie antérieure de son corps. Elle vit de la feuille de nombreuses plantes basses; notamment de celle des Composées Radiées, Crucifères et Borraginées; mais elle n'attaque pas la fleur.

La transformation arrive à la fin de juin dans une coque légère formée de brins de mousse liés par des fils de soie blanche. La chrysalide qui pour la forme ressemble à celle de ses congénères est jaunâtre et luisante; elle brunit 48 heures avant l'éclosion qui arrive vers les premiers jours de juillet. Or, comme la mère avait été prise le 8 du même mois de l'année précédente, cette espèce est demeurée,

on le voit, un an pour subir ses diverses transformations. Rappelons-nous toutefois que l'insecte est resté onze mois sous son état de larve. Cette *Acidalia* n'a donc qu'une seule éclosion.

INSECTE PARFAIT.

« *L'Ochrata*, nous dit l'auteur du *Species*, est cette espèce très-vulgaire d'un roux-d'argile à lignes bien marquées, etc. » Il ajoute plus loin : « La chenille peut passer pour complètement inconnue, la plante seule ayant été indiquée (*Festuca duriuscula*) probablement un peu au hasard. »

L'*Acidalia Ochrata* est fort répandue en juillet dans nos environs, non pas seulement sur les coteaux herbus et bien exposés, mais encore dans les prés du parc de la Tête-d'Or et autres lieux bas. Elle s'envole lorsqu'on passe près d'elle ; son vol est court et on peut la saisir sans peine. L'espèce n'est pas rare aux environs de Marseille et de Cannes. Elle ne varie pas pour la couleur, cependant certains sujets de provenance espagnole, sont généralement plus clairs que le type. On la dit commune dans toute l'Europe.

L'*Ochrearia* de M. de La Harpe, rapportée à l'*Ochrata* du *Species*, ne doit pas être la même espèce que cette dernière, car l'auteur de la faune suisse nous dit, p. 26, qu'elle paraît « du 12 mai au 27 juin, puis du 8 juillet au 28 août. » J'ai démontré que l'*Ochrata* ne devait avoir qu'une génération.

Acidalia Obsoletaria.

Ramb. — Dup. — Bdv. — Herr.-Sch., p. 16. fig. 190. — Gn. IX, p. 481. — Stgr. Cat. 83. = *Rufularia*, Herr.-Sch., p. 17. fig. 84. — Led.

(Pl. 76, fig. 4 à 6.)

CHENILLE.

Une dizaine d'œufs de cette petite espèce qui avaient été pondus le 9 juillet, sont éclos le 18 du même mois entre six et huit heures du

matin. L'œuf, qui est oblong, cannelé et d'un blanc de cire, passe vingt-quatre heures avant d'éclore au vert foncé mat. La chenille lors de sa naissance est blanchâtre, rayée longitudinalement de plusieurs lignes continues et la tête est relativement grosse et brune. Cette larve ayant à la fin d'octobre atteint sa troisième mue est, pour la forme et la couleur, ce qu'elle sera parvenue à son entier développement, qui n'a pas lieu avant le commencement de mai de l'année suivante. Elle a alors l'aspect de deux chenilles ses congénères figurées à la 64^e planche; c'est-à-dire qu'elle est courte, très-atténuée antérieurement, plissée en travers, carénée latéralement, rugueuse, grossièrement chagrinée. Le fond est jaunâtre ou jaune verdâtre avec la partie dorsale d'un vert glauque et les extrémités lavées légèrement de bleuâtre. Sur chaque segment un dessin piriforme se détache en plus clair que le fond. On ne distingue pas les lignes vasculaire et sous-dorsale, excepté cependant sur les trois premiers anneaux, où la première de ces lignes est large, continue et d'un vert foncé. La stigmatale placée sur la carène est marquée en dessous, aux 5^e, 6^e, 7^e et 8^e segments, d'un gros point foncé que tout d'abord on prendrait pour un stigmate; cependant les organes de la respiration sont d'une extrême petitesse. Le clapet est mal formé, mais on le voit pourtant. Sur le ventre qui est bleuâtre on distingue des dessins de forme hiéroglyphique; la tête est petite, triangulaire; d'une couleur rougeâtre plus ou moins foncée et recouverte ainsi que le premier anneau de nombreux poils courts, blanchâtres, visibles seulement à une forte loupe; les dix pattes sont concolores; les trapézoïdaux et les points pilifères sont de la couleur du fond.

Cette petite chenille est d'une lenteur excessive, cependant lorsqu'on la touche, elle se détache de la plante et se laisse choir.

Ainsi que la plupart des larves d'*Acidalia* qui passent l'hiver (1),

(1) Toutes les chenilles d'*Acidalia* que j'ai observées dans leurs mœurs, qu'elles aient une ou plusieurs générations ont sans exception passé l'hiver en chenille.

celle de l'*Obsoletaria* est polyphage, mais elle mange si peu à la fois, qu'on ne saurait le remarquer. Sa sobriété est telle que je l'ai laissée au printemps pendant plusieurs semaines privée de nourriture sans qu'elle ait paru en souffrir. Ce n'est qu'à la fin de juin qu'elle opère sa transformation. La chrysalide qui n'a rien de saillant, ressemble à la plupart de celles des *Acidalia*s qui ont été observées.

INSECTE PARFAIT.

Cette petite espèce dont la vie de chenille a duré plus de onze mois, n'a rien de tranché ; mais elle varie beaucoup pour la taille. La couleur, d'un oclaircé roussâtre, empêche au premier abord de la distinguer parmi plusieurs espèces communes, ses congénères. Les lignes ordinaires quoique très-fines sont bien indiquées. La tache cellulaire aux quatre ailes et les points terminaux placés en dehors, sur la frange même, sont visibles bien que très-petits. On retrouve en dessous les lignes et les taches du dessus, mais elles sont plus nébuleuses. Le vertex et le premier quart des antennes sont blancs.

La *Rufularia* de M. Herrich-Schaeffer n'est je crois qu'un grand exemplaire de l'espèce dont il est question qui, on le sait, varie beaucoup pour la taille.

L'*Obsoletaria* se trouve en Corse, en Espagne, en Autriche et dans le midi de la France. Je ne la crois nulle part abondante. On la rencontre de loin en loin aux environs de Marseille (Dard.). Je l'ai prise plusieurs fois moi-même dans l'Ardèche, au fond d'une chaude vallée. Elle n'a, je pense, jamais été prise en France plus au nord que ce département. Quand elle est troublée dans son repos, son vol est lourd et incertain et, lorsqu'elle se pose, c'est toujours au revers d'une feuille. Les sujets que j'ai obtenus de Marseille et ceux que j'ai rencontrés à Celles-les-Bains, sont d'un bon tiers plus petits que les individus provenant d'Allemagne.

Acidalia Politaria.

Hb. — Tr. — Dup. V, p. 58, pl. 174, fig. 3. — Bdv. 1852. —
Herr.-Sch., p. 18, fig. 337. — Gn. IX, p. 461. — Stgr. 71.

(Pl. 76, fig. 7 à 9.)

CHENILLE.

L'œuf est pondu à la fin de juin ou vers les premiers jours de juillet. La chenille tarde peu à éclore : elle est d'abord d'un jaune pâle presque diaphane, avec la tête foncée. A l'époque de la troisième mue qui arrive à la mi-octobre, cette larve est d'un vert glauque ; ce n'est qu'à la fin d'avril de l'année suivante qu'elle est parvenue à son entier développement. Elle est alors relativement courte, très-atténuée en avant, carénée latéralement, rugueuse, très-plissée, d'un vert glauque plus ou moins sombre, mais moins intense qu'il ne l'était précédemment ; elle présente quelquefois les 7^e et 8^e segments lavés de carné, de jaunâtre ou de bleuâtre. On ne distingue que très-imparfaitement la vasculaire qui est gémée et interrompue sur chaque incision. Pas de sous-dorsale ; la stigmatale placée sur la carène est large et plus claire que le fond ; les trapézoïdaux sont bruns et indiqués à l'extrémité de chacun des petits traits foncés qui croisent l'incision, mais cela seulement sur les 6^e, 7^e, 8^e et 9^e anneaux. On voit en outre au dessous de la ligne stigmatale un point brun proportionnellement gros. Je n'ai pu distinguer les stigmates qui sont perdus dans les rugosités de la peau. La tête est petite, triangulaire et brune ; le ventre est d'un bleuâtre livide ; il est marqué au centre d'une double bande festonnée claire ; les pattes écailleuses sont verdâtres avec le dernier article noir et luisant ; les quatre autres sont carnées et marquées de chaque côté d'un trait brunâtre. Cette petite larve est au repos courbée en demi-cercle. Elle vit à découvert, et se nourrit d'un

grand nombre de plantes basses. Bien que très-lente à grossir, elle opère rapidement sa transformation qui n'arrive que dans le courant de mai ou les premiers jours de juin, selon que le printemps a été plus ou moins précoce.

La chrysalide qui est médiocrement allongée, a l'enveloppe des ailes un peu proéminente. Elle est d'un jaune rougeâtre, lavée de brun à la tête et à la pointe anale; celle-ci est obtuse et précédée d'un bourrelet foncé, granuleux et qui se termine par une pointe aiguë entourée de crins courbés en hameçon. La chrysalidation n'a pas duré plus de vingt à vingt-cinq jours; cependant la vie de chenille de cette *Acidalia* a été de près de onze mois. L'éclosion de la Phalénite a eu lieu vers la fin de juin et a continué pendant une semaine; dans la nature elle se prolonge pendant quinze ou vingt jours.

INSECTE PARFAIT.

Cette petite espèce sera toujours facile à distinguer de ses voisines par la teinte paille luisante de ses ailes en dessus, la bande subterminale des quatre ailes, large, continue, d'un fuligineux violacé en dessus et en dessous, et par le point cellulaire noir, rond et bien écrit aux quatre ailes. Le thorax et l'abdomen participent de la couleur luisante précitée. La femelle ressemble au mâle. Je ne sache pas que cette espèce varie.

La *Politaria* est très-répendue aux environs de Marseille, dans les campagnes de Nice, de Cannes et dans celle de Perpignan (Pyrén. Orient.). Elle n'a je crois jamais été prise sur d'autres points de la France.

Obs. Je dois faire observer que l'une des quinze ou dix-huit chenilles que j'ai élevées *ab ovo*, plus robuste ou plus précoce sans doute que ses sœurs demeurées à leur troisième mue jusqu'après l'hiver, s'est métamorphosée le 29 septembre et a donné son insecte parfait le 2 novembre suivant.

Acidalia Monillata.

Wien. — Verz. — Fab. — Hb. — Treits. — Dup. p. 68, pl. 174, fig. 5. — Bdv. 1847. — Herr.-Sch. — Lah. 31. — Gn. IX, p. 453. — Stgr. Cat. 41.

(Pl. 76, fig. 10 à 12.)

CHENILLE.

Une ponte de cette *Acidalia* m'ayant été fournie le 4 juillet, est éclosée dans l'appartement sept jours après. L'œuf est ovalaire, déprimé, jaune de cuir. A la fin d'avril de l'année suivante, la chenille qui s'élève très-difficilement, n'était point encore adulte; je l'ai tenue autant que possible dans des conditions qui la rapprochaient le plus de l'état de nature. Elle a vécu en plein air, et a passé la mauvaise saison cachée dans la mousse, à une exposition abritée des vents froids. Ce n'est que vers la fin de mai que cette larve est parvenue à tout son développement. A cette époque elle est courte, très-atténuée antérieurement, carénée sur les côtés, plissée transversalement, chagrinée, rugueuse, très-rigide, à tête petite, carrée, brune, à moitié rentrée et, au repos, les pattes antérieures tellement appliquées contre la tête qu'on ne saurait les distinguer. Elle a tout l'aspect de deux des chenilles précédemment décrites; celles de la *Politaria* et de l'*Obsoletaria*; elle est seulement un peu plus allongée. Le fond est d'un brunâtre argileux sur lequel se détache en clair, à la partie dorsale, un losange bien formé sur les 5^e, 6^e, 7^e et 8^e anneaux. Des lignes ordinaires, je n'ai vu que la stigmatale qui est blanchâtre et placée sur la carène. Les stigmates invisibles à l'œil nu sont noirs, à centre blanc; le ventre aussi rugueux que le reste du corps est d'une teinte sombre; on y voit imparfaitement, au milieu du 4^e au 9^e anneau, une ligne large, claire, interrompue; les dix pattes sont de la couleur du fond.

J'ai nourri cette chenille avec les *Vicia*, les *Leontodon*, les *Borrago* et autres plantes herbacées. Au commencement de juin elle se cache sous la mousse et forme sur la terre une coque à claire voie où elle se transforme en peu de jours pour demeurer sous cet état un mois à peine; ainsi qu'il arrive à presque toutes les chenilles qui, n'ayant qu'une éclosion, passent la plus grande partie de l'année à l'état de larve.

La chrysalide est allongée, d'un jaune clair, luisante, lavée de verdâtre au sommet et de rougeâtre à la partie anale. L'extrémité abdominale se termine par une pointe brune, garnie de quelques crins reconrbés. La Phalénite a paru dans les premiers jours de juillet.

INSECTE PARFAIT.

Ses dessins sont tellement précis et arrêtés que je crois inutile de le décrire de nouveau; il l'a été d'ailleurs assez souvent avant moi. La *Moniliata* n'a jamais varié: aucune aberration au moins n'a été signalée à ma connaissance.

Ce qui me prouve très-évidemment que cette petite *Acidalie* n'a qu'une génération, c'est que la ponte dont j'ai élevé les chenilles, étant arrivée chez moi le 4 juillet, l'éclosion de la première des Phalénites n'a eu lieu que le six du même mois de juillet de l'année suivante. Les autres sujets ont paru dans les huit jours suivants. On peut expliquer ce retard, qui me paraît anormal, par les conditions de captivité où l'insecte a vécu dans ses divers états, alors qu'il se nourrissait autrement sans doute qu'il ne l'eût fait à l'état libre. Les exemplaires provenant de cette éducation, étaient tous assez petits, preuve que la chenille avait souffert dans son développement.

En considérant la conformation de cette larve, il serait peut-être à propos de ne pas éloigner l'insecte parfait de ses congénères les *Rusticata*, *Politaria*, *Obsoletaria*, *Laevigata*, *Osseata* et *Interjectaria*

dont elle se rapproche beaucoup, ainsi qu'on a pu en juger par ce que j'ai dit des chenilles de ces six Phalénites.

L'*Acid. Moniliata* vole assez communément aux environs de notre ville, sur le penchant des collines de St-Clair et de La Pape. Bien qu'elle soit considérée comme de la France méridionale, je dois dire que je ne l'ai jamais prise dans le Midi et que mes correspondants de la Provence ne m'ont jamais signalé cette jolie espèce que je crois plutôt du centre et du nord de la France. On la rencontre dans le département de Saône-et-Loire. (Constant p. 201), en Autriche, en Allemagne, en Suisse (Gn. IX, p. 453).

« Çà et là, toujours rarement, sur les bords du Léman, en Valais » (Lah. fanne suisse, p. 26).

Acidalia Incanaria.

Hb. — Tr. — Wien. — Dup. — Bdv. Herr.-Sch. — Lah. Gn. —
Sgr. = *Seriata*, Schr. = *Virgularia*, Hb. — How. — Step. —
Vood. = *Moniliata*, Bork. = *Laevigaria*, Sepp.

(Var. *Canteneraria*, Bdv.)

(Pl. 76, fig. 13 et 14.)

La connaissance de la chenille de cette race exclusivement méridionale, m'a démontré que ce n'est bien là qu'une variété constante de l'*Incanaria* de Hubner. La réunion de cette variété au type est depuis longtemps établie; j'ai voulu toutefois corroborer ce fait et dire quelques mots de la larve dont l'insecte parfait est presque aussi abondant dans tout le midi de la France que le type est répandu ailleurs.

CHENILLE.

Elle est d'une longueur normale, effilée en avant, très-carénée sur les côtés, avec la tête petite, triangulaire et recouverte ainsi que tout

le corps de rares poils fins et bruns. Sa couleur varie de l'argileux clair au brun rougeâtre en passant par tous les tons intermédiaires. Les lignes ordinaires qui sont fines et brunes et quelquefois oblitérées, se présentent ainsi : la vasculaire est gémée et continue, mais mieux indiquée sur les derniers segments que sur les autres. La sous-dorsale est très-fine et interrompue ; la stigmatale qui repose sur la carène latérale est ondulée et claire. Le ventre se montre avec une ligne blanchâtre du 4^e au 9^e segment ; les stigmates sont bruns ainsi que les points pilifères. Les losanges du dos existant toujours chez les chenilles du type que j'ai élevées maintes fois, sont tout aussi bien indiquées en brun chez celles de la variété. A tous ses âges cette larve vit à découvert ; je l'ai rencontrée communément aux environs de Cannes sur beaucoup de végétaux d'essence différente, sans parler des plantes basses ; il me suffira de citer les *Rhamnus*, *Viburnum*, *Cytisus*, *Crataegus*, *Rubus*, voire le *Pistacia lentiscus* à odeur si pénétrante. Elle s'accommode des fleurs aussi bien que des feuilles ; celles-ci même desséchées lui conviennent au besoin. La rusticité de ses mœurs fait que cette espèce s'élève toujours bien, et c'est ce qui explique la vulgarité de l'insecte parfait. Cette chenille se métamorphose dans une coque légère, demeure à peine trois semaines sous cet état léthargique et le lépidoptère commence à voler dès les premiers jours de mars.

INSECTE PARFAIT.

Les sujets des environs de Cannes et d'Hyères sont recouverts de fort peu d'atomes bruns sur les quatre ailes ; cependant les lignes ordinaires sont bien marquées ainsi que les points nervuraux ; ceux qui précèdent immédiatement la frange et la tache cellulaire, en dessus et en dessous.

Bien que l'*Acidalia* Var. *Canteneraria* remplace dans la Provence l'*Incanaria* type, de loin en loin cependant on rencontre l'espèce ordinaire.

Cette Phalénite vole depuis le mois de février jusqu'à la fin de novembre.

Selon M. Guenée, la *Calcearia* Zell., d'un blanc presque pur, n'est qu'une sous-variété de l'*Incanaria*.

Obs. J'ai pris à Evian (Haute-Savoie), plusieurs individus ♂ et ♀ d'une troisième variété remarquable et constante. Cette dernière au rebours de la *Canteneraria* et de l'*Incanaria* est entièrement recouverte d'atomes foncés ; à tel point que les lignes et taches ont si bien disparu qu'on a de la peine à reconnaître une variété du type. Cette troisième variété ne serait-elle pas la *Virgularia*, Hb. fig. 104. —Haw. fig. 354 ? Cette curieuse race vole en compagnie des *Lacrogata* et *Incanaria*. C'est presque toujours dans les corridors des maisons que je l'ai prise. La chenille de cette variété savoisienne que j'ai élevée *ab ovo* a passé l'hiver ; elle a la forme et des mœurs identiques à celle de l'*Incanaria* proprement dite.

EXPLICATION DES PLANCHES

De la 16^e Livraison (1866).

PLANCHE 71.

EXPLICATION DES FIGURES.

I.

Fig. 1. *Anthocharis Bellezina* ? Bdv. (Aberr.).

II.

Fig. 2. Chenille de la *Swammerdamia Egrediella*, Dup.3. *Id.* *id.* vue de dos.

4. Chrysalide.

5. Cocon d'un Ichneumon parasite.

6. Insecte parfait.

III.

Fig. 7. *Omia Theophila*, StGR.

IV.

8. Chenille de l'*Eupithecia Multiflorata*, MULL.9. *Id.* *id.* vue de dos.

10. Chrysalide.

11. Insecte parfait ♂.

12. *Id.* *id.* ♀.13. *Id.* *id.*Branche fleurie de l'*Erica arborea*, L. (Var. *Multiflora*).

PLANCHE 72.

EXPLICATION DES FIGURES.

I.

- Fig. 1. Chenille de l'*Acidalia Immutata*, L.
 2. Insecte parfait.
 3. Antenne du σ^7 grossie.

II.

- Fig. 4. Chenille de l'*Acidaria Caricaria*, HERR.-SCH.
 5. Chrysalide.
 6. Insecte parfait.
 7. Antenne du σ^7 grossie.

III.

- Fig. 8. Chenille de l'*Acidalia Imitaria*, HB., inquiète.
 9. Chrysalide.
 10. Insecte parfait σ^7 .
 11. *Id.* φ (variété).

IV.

- Fig. 12. Chenille de l'*Acidalia Depunctata*, Scop., au repos.
 13. *Id.* *id.* vue de dos.
 14. Chrysalide.
 15. Insecte parfait.

Deux tiges, dont l'une en graine et l'autre en fleur, de l'*Artemisia vulgaris*, L.

PLANCHE 73.

EXPLICATION DES FIGURES.

I.

- Fig. 1. Chenille de la *Depressaria Feruliphila*, MULL.
 2. Chrysalide.
 3. Insecte parfait.

II.

- Fig. 4. *Lycæna Argus*, L. (Aberr. ♀).
 5. *Id. id.* dessous.

III.

- Fig. 6. Chenille de la *Depressaria Ferulae*, ZELL.
 7. Insecte parfait.

IV.

- Fig. 8. Chenille de la *Depressaria Nodiflorella*, MULL.
 9. *Id. id.* vue de dos.
 10. Chrysalide.
 11. Insecte parfait.

Tige de la *Ferula nodiflora*, RISSO.

PLANCHE 74.

EXPLICATION DES FIGURES.

I.

Fig. 1. *Hibernia Ankeraria*, STGR.

II.

Fig. 2. Chenille de l'*Aspilates Citraria*, Hb.

3. *Id. id.* (Var.).

4. Chrysalide.

5. Insecte parfait ♂.

III.

Fig. 6. Chenille de la *Noctua Leucogaster*, FREY.

7. Chrysalide.

8. Insecte parfait.

Tige fleurie du *Lotus angustissimus* ? L.

PLANCHE 75.

EXPLICATION DES FIGURES.

I.

Fig. 1. *Chionobas Azlo*, Esp. (Aberr. A.).

II.

Fig. 2. Chenille de *Laphygma Exigua*, Esp.
3. Insecte parfait.

III.

Fig. 4. Chenille de la *Grammodes Geometrica*, Rossi.
5. Chrysalide.
6. Insecte parfait.

IV.

Fig. 7. *Amphidasys Betularia*, L. (Aberr. ♀ A.).
Tige du *Polygonum persicaria*, L.

PLANCHE 76.

EXPLICATION DES FIGURES.

I.

- Fig. 1. Chenille de l'*Acidalia Ochrata*, SCOP.
2. Chrysalide.
3. Insecte parfait.

II.

- Fig. 4. Chenille de l'*Acidalia Obsoletaria*, RAMB.
5. Chrysalide.
6. Insecte parfait.

III.

- Fig. 7. Chenille de l'*Acidalia Politaria*, HB.
8. Chrysalide.
9. Insecte parfait.

IV.

- Fig. 10. Chenille de l'*Acidalia Moniliata*, W.-V.
11. Chrysalide.
12. Insecte parfait.

V.

- Fig. 13. Chenille de l'*Acidalia Incanaria*, HB. (Var. *Cauteneraria*,
Bdv.).
14. Insecte parfait.
Myosotis hispida, SCH.



Pl. Naturelle de France, p. 1

Jugosa plant. n°

Delong. et

- I 2. *Anthocharis Bellejana* ? *Stål* (*Abree*)
- II 7 à 6. *Stenomerislarva Eoregella*. *Dup.*
- III 7. *Omsis Theophta*. *Syr.*
- IV 8 à 11. *Eupithecia Multiflorata*. *Mll.*

Dep. Seine et Marne Paris

St. M. Paris col.



P. blanda p^l

Jugosa plant. p^l

Pedra ac.

- I 1 à 3. *Aspidalia* *Immutata*, L.
- II 4 à 7. *id* *Caristosa*, Bur^g-5, 6
- III 8 à 11. *id* *Imitata*, B^g
- IV 12 à 15. *id* *Depunctata*, Scop.

Les Héros, G. Bouché, Paris

M^{me} Mignot del



Mémoires et Notices 2^e

Figures 21 et 22

Delong 21

- I 1 et 3. *Depressaria Feruliphila*. Mll.
- II 4 et 5. *Lycornis Argus*, L. (Abas 2)
- III 6 et 7. *Depressaria Ferula* Zell.
- IV 8 et 11. id. *N. difformis* Mll.

Paris 11 - Paris 12

3^e République 12



I. *Libinia Ankerata*, Gyll.

II. *Aspilota libinaria*, Hb.

III. *Noctua leucogaster*, Frey.

- I. *Libinia Ankerata*, Gyll.
- II. *Aspilota libinaria*, Hb.
- III. *Noctua leucogaster*, Frey.



"Bière et fruit p"

"Jugon plant p"

Bière, "

- I. 1. *Chromobas Actis* Esp. 1 Aberr. A 1
- II. 2 et 3. *Lophygma Erygia*, Bb
- III. 4 et 6. *Grammodes vicinetrice* Rott.
- IV. 7. *Amphidasya Betularia*, Alb. Aberr. A 1

1861, p. 75.

1861, p. 75.



"Rosa"

"Pistia"

- I. 1 et 3. *Acidalia Ochrota*, Scop
- II. 4 et 6. id. *Obsoletaria* Ramb
- III. 7 et 9. id. *Palaearia* St
- IV. 10 et 11. id. *Monsiata*, W-V
- V. 13 et 14. id. *Incarnaria* Hb. *Incarnaria* (L.) G.

ICONOGRAPHIE ET DESCRIPTION
DE
CHENILLES ET LÉPIDOPTÈRES
INÉDITS

PAR
P. MILLIÈRE

DIX-SEPTIÈME LIVRAISON

(Présentées à la Société Linnéenne de Lyon, le 12 juillet 1866)

Luperina Rubella.

Dup. Sup. III, p. 249, pl. 23, fig. 4. — Gn. 238. — Bdv. 870. —
Herr. — Sch. 431, 432. — Gn. V, p. 182. — Stgr. Cat. 338.

(Pl. 77, fig. 4 à 5.)

CHENILLE.

Cette mystérieuse larve qui pendant bien des années a échappé à mes constantes recherches, vient enfin d'être découverte; grâce, je dois le dire, aux investigations soutenues et à l'ardeur infatigable de nos jeunes et intelligents collègues, MM. Ferrouillat frères.

Au 15 ou 20 juillet, cette chenille, dans les années ordinaires, a atteint son entier développement; elle est épaisse, cylindrique, rase, à peine atténuée aux extrémités, d'un gris jaunâtre obscur lavé de

Annales de la Société Linnéenne.

verdâtre antérieurement et de rougeâtre sur les derniers anneaux. Le premier et le dernier sont recouverts d'une plaque écailleuse concolore et luisante; celle du premier segment est large, robuste, et le recouvre en presque totalité; cette plaque est traversée par un sinus étroit, concolore, mais teinté de brun postérieurement. La ligne vasculaire est imparfaitement indiquée; la sous-dorsale est nulle; cependant la stigmatale est large, onnée, plus claire que le fond; les stigmata qui s'appuient sur cette ligne, sont relativement gros, noirs et de forme arrondie. Le ventre est d'un jaune verdâtre. La tête est grosse, de la largeur du premier anneau, échancrée au sommet, d'un jaunâtre indécis, lavée de rougeâtre obscur sur les bords, avec les mandibules foncées, les palpes courts et carnés. Je n'ai pu distinguer les ocelles. Les seize pattes sont de la couleur du corps. Enfin, on voit une sorte de clapet anal assez large, mais mal formé et que recouvre imparfaitement la plaque écailleuse postérieure.

Jeune, la chenille de *Rubella* est relativement courte, et la couleur dorsale se prononce en carminé plus ou moins obscur.

Cette larve est assurément une des plus souterraines de toutes les chenilles de noctuelles. Je ne suppose même pas qu'il y en ait d'autres vivant à une pareille profondeur. Nous l'avons en effet trouvée parmi les racines, enfoncée dans la terre à une profondeur de dix, quinze et même vingt centimètres. Elle ne doit vivre que de la racine de certaines graminées sans jamais attaquer les feuilles. Les collines brûlées en été, où l'herbe courte et rare ne peut préserver la terre des rayons du soleil très-ardents à cette époque de l'année, sont les lieux que préfère cette chenille très-robuste d'ailleurs. C'est à la fin de juillet qu'elle forme une coque molle, composée de soie, de grains de terre et de racines de graminées, dans laquelle huit ou dix jours après arrive la transformation. La chrysalide qui s'agite beaucoup est conico-cylindrique, d'un rouge acajou, avec l'extrémité abdominale terminée par deux pointes aiguës et fortes. L'insecte parfait commence à paraître dès le quinze ou le vingt août;

mais on ne le voit en certain nombre que vers les premiers jours de septembre. Il continue à voler pendant un bon mois.

INSECTE PARFAIT.

Les ailes supérieures bien fournies d'écaillés très-faciles à se détacher au plus léger contact, sont d'un carné vif, avec l'espace médian traversé par une large ligne coudée d'un rouge obscur qui certaines fois passe au brun plus ou moins prononcé. Les autres lignes sont fines, rougeâtres et le plus souvent mal indiquées même chez les sujets obtenus d'éclosion. Les ailes inférieures sont grandes, arrondies, sans lignes transversales, d'un blanchâtre luisant et d'une teinte faiblement carnée dans le voisinage de la frange qui est elle-même assez large. En dessous les quatre ailes sont blanchâtres, sensiblement carnées sur les bords avec un commencement de ligne transverse. Les antennes sont garnies de lames pubescentes et le thorax est bien fourni d'écaillés concolores.

La ♀ est plus grande que le ♂ ; elle a l'abdomen très-développé et lisse, vole lourdement, ou mieux elle demeure le plus souvent fixée à une tige de brome et, par les chaudes nuits, dans les lieux circonscrits de son habitat, il n'est pas rare de voir les mâles voler en abondance autour des femelles presque toujours immobiles.

Cette *Luperina* se distingue par des habitudes qui lui sont propres ; celle entr'autres de ne pas paraître avant la neuvième heure de la nuit alors que les autres noctuelles volent depuis deux heures et plus.

La *Rubella* qui est considérée comme de la France méridionale, semble appartenir plus spécialement aux environs de Lyon quelle ne doit pas trop dépasser. Les collines les plus chaudes de la Pape, celles de Crépieux et, au sud, les coteaux de Corendin ; de même que certaines parties incultes du territoire de Vaugneray ; notamment les garigues qui avoisinent le château de la famille Ferrouillat, nous l'ont plus particulièrement fournie.

Obs. Les *L. Rubella* de l'Ardèche et de toute la Provence où l'espèce semble commune, présentent une coloration différente de celles de nos environs ; en effet, sur le fond qui est d'un argileux terne, sans trace de couleur carnée, les lignes transverses des supérieures se détachent en brun et sont par ce fait plus crûment indiquées que chez le type. J'ai rencontré cette variété constante aux environs de Marseille, d'Hyères, de Cannes et surtout près de Celles-les-Bains.

Deux nouvelles Psychides viennent augmenter le nombre déjà considérable des insectes de cette division dont la parure, on le sait, est si uniforme et si sombre ; mais dont les larves ont des mœurs si intéressantes. L'une de ces Psychides inédites appartient au genre *Psyche* de Schrank, et l'autre au genre *Fumea* de Haworth. Malheureusement on ne connaît de leurs premiers états que les fourreaux qui ont servi de demeure à chacune des deux larves. On sait aussi la patrie des deux espèces.

***Psyche Valestella*, MILL.**

(*Species nova.*)

(Pl. 77, fig. 6 et 7.)

Par la coupe de ses ailes, cette *Psyche* ne ressemble à aucune de ses congénères, cependant ce serait de la *Muscella*, S.-V. et de la *Gondebautella*, Mill. qu'elle s'éloignerait le moins ; mais elle est toujours plus petite que ces deux espèces et sensiblement moins robuste ;

les ailes sont conséquemment plus minces, plus ténues, moins four-nies d'écaillés. Voici sa description :

Envergure : 0^m,015 à 0^m,016.

Elle a les ailes très-allongées et par là relativement étroites. Elles sont presque vitrées, à peine recouvertes d'écaillés, d'un aspect uniformément enfumé, et munies de longues franges soyeuses et noires. Les antennes sont longues et très-plumenses. Les palpes sont allongés et se terminent par des soies longues, serrées et noires, ce qui donne à ces palpes un aspect anormal. La tête, le thorax et l'abdomen bien que fort grêles, sont recouverts de poils longs, soyeux et d'un noir profond. Les ailes en dessous sont peut-être d'un aspect plus vitreux qu'en dessus; des deux côtés les nervures sont bien distinctes.

La femelle est encore inconnue.

Le fourreau est médiocrement allongé, brun, formé d'esquilles et de parcelles de mousse fixées avec une soie brune.

Plusieurs individus de cette Psychide nouvelle m'ont été offerts par M. de La Harpe, de Lausanne, qui m'a dit les tenir d'un naturaliste qui les avait rapportés du mont St-Gothard. L'année suivante, je recevais de mon ami M. Constant, d'Autun, deux exemplaires de la *P. Valesiella* en tout semblables à ceux du St-Gothard. M. Constant avait recueilli lui-même cette espèce en certain nombre dans le Valais où, m'a-t-il dit, elle paraît commune sur les pelouses qui avoisinent le sommet du Gornergrat et où elle vole aux premiers rayons du soleil. Le fourreau est fixé, la pointe postérieure en l'air, à travers les herbes courtes qui tapissent le sol.

La *Psyche Valesiella* devant trouver place après la *P. Gondebaultella* qui suit elle-même la *Plumistrella*, Hb. dans la monographie Bruand, portera le n° 46 ter.

Fumea Graecella, Mill.*(Species nova.)*

(Pl. 77, fig. 9 et 10.)

Envergure : 0^m,014 à 0^m,013.

Elle est de la taille des exemplaires moyens de la *Pulla* (*Pullella*, Brd.) à laquelle cette Psychide ressemblerait si les ailes supérieures étaient arrondies à l'apex et au bord extérieur. Ce seul caractère, sans parler des autres qui sont il est vrai moins importants, empêchera toujours de confondre cette nouvelle espèce.

La *F. Graecella* est d'un noir de suie mat et comme pelucheux ; les ailes supérieures sont passablement allongées, larges à l'extrémité, à pointe apicale prononcée, avec le bord externe coupé obliquement. Les ailes inférieures sont bien développées, larges et arrondies. Les franges, aux quatre ailes, sont assez longues et d'un noir encore plus prononcé que le fond des ailes. Les antennes sont d'une longueur normale, avec de nombreuses et fines barboles ; elles sont, ainsi que la tête et le thorax, d'un noir profond. L'abdomen est grêle et recouvert de poils noirs soyeux, de médiocre longueur ; il est très-faiblement teinté de fauve à l'extrémité. En dessous cette couleur est plus sensible.

La femelle n'est pas connue.

Le fourreau est revêtu de petites pailles cylindriques et agglomérées. Ce fourreau quelque peu renflé au centre, ressemble à celui de la *Comitella*, Brd. ou de la *Crassiorella*, Gn. J'ai sous les yeux plusieurs exemplaires identiques de cette *Fumea* nouvelle, qui m'ont été adressés par mon ami M. Staudinger, de Dresde, avec cette simple annotation : « *Species nova*. De la Grèce. »

Cette *Fumea* nouvelle trouvera place après la *Crassiorella* de la monographie Bruand et portera le n° 61 *ter* (1).

Obs. J'ai pris cette année, à la fin d'avril, sur le versant est de l'Estérel (Alpes-Maritimes) plusieurs petits fourreaux appendus aux rochers : moins de trois semaines après, j'obtenais plusieurs mâles de la *F. Intermediella*, et parmi eux deux exemplaires que je rapporte à la *F. Graecella*.

Leucania Punctosa.

Tr. — Gn. — Herr.-Sch. fig. 310. — Fray. 406. fig. 4. — Stgr. Cat. 468.

(Pl. 77, fig. 10.)

CHENILLE.

Elle doit éclore en automne. A la fin de février ou en mars de l'année suivante elle a atteint son entier développement. Elle est plus cylindrique, moins atténuée en avant que les chenilles de ses congénères l'*Albipuncta*, la *Pudorina* et autres ; elle aurait plutôt la forme de certaines larves d'Orthosides ; cependant les chenilles de la *Punctosa* et de la *Putrescens* qui se ressemblent grandement, présentent dans leurs divers âges, le fond gris jaunâtre et les lignes ordinaires continues et bien marquées de leurs congénères, indépendamment d'autres lignes intermédiaires plus fines. La plaque écailleuse du premier anneau est traversée par la vasculaire et les deux sous-dorsales. La première de ces lignes, indiquée sur toute la région dorsale, est fine, blanche et liserée de brun sur chaque côté. La sous-dorsale qui

(1) Dans la monographie Bruand il existe un n° 61 *ter* (*Psy. Radiella*, Curtia) : ce qui doit être une erreur typographique puisque le n° 61 *bis* n'existe pas.

n'est bien écrite qu'à partir du quatrième segment, est large, interrompue aux incisions, noire et finement liserée de blanchâtre en dessous. La stigmatale est étroite, continue, claire, au dessus de laquelle reposent les stigmates; ceux-ci sont circulaires, bruns et encadrés de rougeâtre. Le ventre est d'un carné obscur; cette teinte est due à un semé d'atomes bruns. Les incisions sont d'un carné vif, presque rose. La tête est de grosseur ordinaire, testacée, maculée de points bruns en outre des deux croissants noirs opposés. Les pattes écailleuses sont testacées; les autres sont concolores; les trapézoïdaux sont bruns et visibles sans loupe.

La métamorphose a lieu dans une coque molle. La chrysalide est rougeâtre, luisante et de forme ordinaire; l'éclosion arrive vers le 13 ou le 20 juillet suivant.

La *Punctosa* appartient à la France méridionale, à la Sicile, à l'Espagne. Je l'ai prise en certain nombre aux environs de Cannes (Alpes-Maritimes) et à Celles-les-Bains (Ardèche).

Leucania Putrescens.

Tr. — Gn. — Herr.-Sch. 310.

(Pl. 77, fig 11.)

La chenille, je l'ai dit à l'article précédent, ressemble beaucoup à celle de sa voisine la *Punctosa*; cependant elle en diffère 1° par la tête plus cordiforme dont la ligne du sommet présente une courbure antérieure, tandis que cette ligne est droite chez la chenille de la *Punctosa*; 2° par la sous-dorsale qui est fine, double, brune, non interrompue aux incisions et surtout jamais noire aux centre des anneaux; 3° par le fond qui est carné au lieu d'être jaunâtre et qui est en outre lavé de bleuâtre antérieurement et postérieurement.

Cette espèce présente une particularité digne de remarque, qu'elle partage sans doute avec plusieurs de ses congénères; elle reste enfermée dans sa coque sans se chrysalider, depuis la mi-mars jusqu'au 15 ou 20 juillet suivant, époque où arrive la transformation qui s'opère de la même manière que pour la chenille de la *Punctosa*.

La chenille de la *Putrescens* m'a été adressée de Barcelone par M. Himmighoffen qui l'élevé chaque année.

La chrysalide de la *Putrescens* ressemble identiquement à celle de sa voisine. L'éclosion de l'insecte parfait a lieu du 13 au 23 août, et se prolonge pendant quatre à cinq semaines.

Cette Leucanide est rare en Provence, mais elle est répandue dans l'ouest de la France où M. Guenée l'a prise en certaine quantité dans les dunes de la Bretagne. Je l'ai rencontrée moi-même assez abondamment dans l'Ardèche.

Obs. Duponchel en publiant sa *L. Boiduvalii* n'a pas reconnu en elle la *Putrescens* de Hubner. La *Caricis*, Tr., ne serait elle-même que cette *Putrescens*; Leucanide, il faut en convenir, sur laquelle on a de la peine à s'entendre, puisqu'elle a encore été nommée *Punctosa* par M. Boisduval.

Tortrix Croceana.

Hb. fig. 120. — Haw. — Stgr. Cat. 636. = *Ochreana*, var. Dup. 265. f. 6. = *Cupidinana*, Stgr., Stett. e. — Z. 1859.

(Pl. 78, fig. 1 à 3.)

Le *Pistacia lentiscus*, grand arbrisseau méridional, à odeur forte et nauséabonde, nourrit plusieurs espèces de chenilles; sans parler des larves de quelques Coléoptères et Hémiptères. Ces chenilles sont rares, il est vrai, mais par cela même, leur étude pique d'autant plus la curiosité du naturaliste. Il ne sera aujourd'hui question que de trois espèces: la *Tortrix Croceana*, l'*Eurhipia Adulatrix* et la *Liparis*

Rubea; ajournant de raconter bientôt les mœurs d'une très-petite mineure qui vit du parenchyme des feuilles du Lentisque, et qui doit être la chenille d'une *Nepticula*, ou plutôt celle d'une *Bucculatrix*. Je commencerai par la *Tortrix Groceana*.

CHENILLE.

Parvenue à sa grosseur, elle a, sauf la taille un peu plus grande, tout l'aspect de la chenille de la *Pronubana*, décrite dans la X^e Liv. p. 382; mais les mœurs de cette larve inédite, ne sont pas précisément celles de sa congénère. Dans le jeune âge, les chenilles de la *Groceana* sont réunies par petits groupes de deux, de trois ou de quatre au plus, et, entre plusieurs feuilles fixées par des fils de soie, elles rongent sans se déplacer la pellicule supérieure d'une feuille et la matière colorante, sans attaquer la pellicule inférieure. A cette époque cette petite larve est d'un vert bleuâtre; ce n'est qu'après la troisième mue qu'elle devient d'un grisâtre mat. Ce qui la distingue, ce sont les taches noires du premier anneau beaucoup plus larges que chez la chenille de la *Pronubana*, et les points trapézoïdaux mieux indiqués en brun.

Cette larve est fusiforme, faiblement aplatie en dessous avec les lignes dorsale et sous-dorsale à peine plus accusées que le fond; la stigmatale est ondulée, continue et d'un vert très-clair. Les stigmates sont noirs et cerclés de blanchâtre; les seize pattes sont concolores.

Parvenue à toute sa taille, cette chenille lie et roule les feuilles en paquet et se comporte ainsi que la plupart de celles du genre. J'ai trouvé cette Tortricide à Amélie-les-Bains, sur le *Pistacia lentiscus*; mais c'est en vain que je l'ai cherchée aux environs de Cannes où cet arbrisseau abonde.

Il est essentiel cependant de signaler une autre plante méridionale qui nourrit cette espèce; c'est le *Dorycnium suffruticosum*, plante sur laquelle, à Cannes et à Celles-les-Bains, je l'ai rencon-

trée de loin en loin sur des terrains rocheux. Cette Platyomide arrive après la *Pronubana* ; on doit chercher la chenille seulement en mars et avril ; elle ne se métamorphose jamais dans les feuilles ; c'est toujours au pied de la plante, parmi les débris de végétaux qu'elle forme une toile légère où la transformation a lieu trois ou quatre jours après. La chrysalide est en tout semblable à celle de la *Pronubana* (I, pl. 46, fig. 4). Le lépidoptère paraît au commencement de mai.

INSECTE PARFAIT.

Envergure : 0^m,020 à 0^m,021.

Cette Tortricide est une des plus remarquables du genre : elle est assez voisine, par la coupe d'ailes et les dessins des supérieures, de sa congénère l'*Ochreana*, 11b. Les premières ailes sont allongées, larges, coupées carrément et d'un beau jaune ochreux, largement lavées au bord interne et dans le pourtour de la frange, de la teinte appelée terre de Sienne. Ces ailes sont en outre recouvertes d'un dessin brun fin, représentant un canevas régulier. L'espace médian est interrompu au milieu de l'aile ; une large bande, couleur de terre de Sienne brûlée, la traverse obliquement ; une tache cunéiforme de la même teinte qui est appuyée à la côte, tend à réunir sa pointe à l'apex. Les ailes inférieures sont uniformément d'un gris blanchâtre lavé de carné à la pointe. Les antennes sont courtes et ochreuses ; l'abdomen est recouvert de poils blancs et teinté d'ochreux à l'extrémité.

La femelle est d'un bon tiers plus grande que le mâle ; elle est généralement d'un ton plus chaud.

La *Croceana* n'a sans doute qu'une génération.

Cette Platyomide qui appartient à diverses parties de la France méridionale, avait primitivement été rapportée de la Sicile, puis de l'Espagne. Elle est encore bien peu répandue dans les collections.

Liparis Rubea.

S-V. — Hb. fig. 60, 61, 240. — Esp. pl. 89, fig. 3. — God. IV, pl. 26, fig. 3 et 6. — Frey. fig. 152. — Herr.-Sch. — Stgr. Cat. 201.

(*Var. rose.*)

(Pl. 79, fig. 4 à 6.)

Voici une jolie *Liparis*, la *Rubea*, S. V. (variété rose constante), dont la chenille est différente de celle du type et dont elle s'éloigne plus encore que les insectes parfaits ne diffèrent entre eux. Je ne crois cependant pas à une espèce distincte, car forme et caractères spécifiques se retrouvent chez la variété méridionale dont il va être question.

CHENILLE.

Elle éclot en novembre ou en décembre ; sa croissance est fort lente, puisqu'en février elle est encore très-petite. Dès la première mue elle est recouverte d'une abondante, mais courte villosité. Parvenue à toute sa grosseur à la fin de mai, elle est à cette époque d'une longueur normale, atténuée postérieurement avec la tête petite et les premiers anneaux, notamment le second, plus élevés que les suivants. Le corps est recouvert de plusieurs rangées de verrues fauves surmontées de faisceaux de nombreux poils raides rayonnants et rougeâtres d'une médiocre longueur, auxquels sont mêlés quelques poils entièrement noirs. La peau est d'un brun clair où se détache à peine la vasculaire qui est étroite, carnée, finement liserée de brun et coupée sur les neuvième et dixième segments par un point blanchâtre placé au centre des trapézoïdaux. Le dessous est plus clair que le reste du corps. La tête est cordiforme, rougeâtre, luisante, et disparaît à la volonté de l'insecte sous le premier anneau. Les pattes antérieures

sont de la couleur de la tête ; les membraneuses ont celle de la peau ; les stigmates sont blanchâtres et cerclés de noir.

Cette race ou variété constante habite la Provence et le département de l'Ariège où je l'ai recueillie moi-même. Elle vit à découvert sur plusieurs espèces d'arbrisseaux, mais jamais sur des plantes herbacées. A Ax (Ariège), ce sont les *Rubus* qui la nourrissent, tandis qu'aux environs de Marseille, d'Hyères et de Nice, il convient de la chercher sur l'*Arbutus unedo*, le *Pistacia lentiscus*, les divers *Cistus* et même les *Erica*.

Pour se transformer, cette chenille se comporte comme celles de beaucoup de *Bombyx* : elle descend le plus souvent au pied de l'arbuste ; cependant elle se fixe parfois dans les petites branches, la tête en haut, après s'être entourée d'un réseau à mailles lâches. La chrysalide est rougeâtre avec les incisions abdominales plus claires ; elle est de plus garnie sur toute la surface de poils rougeâtres. C'est à la fin de juin ou au commencement de juillet qu'éclot le Bombycide, vingt à vingt-cinq jours après sa métamorphose.

INSECTE PARFAIT.

Cette variété de la *Rubea* paraît un peu plus grande que le type ; ce qui la distingue de ce dernier, c'est sa coloration qui est toujours d'un rose rouge brique sur toutes ses parties. Le mâle et la femelle participent toujours de cette couleur caractéristique qui fait de cette variété une race remarquable. Elle appartient plutôt à l'Ariège qu'à la Provence propre, car si on rencontre dans cette dernière partie de la France, le type et la variété rose, je n'ai jamais, à Ax-sur-Ariège, recueilli que cette dernière.

L'espèce ordinaire appartient à la faune lyonnaise, bien qu'elle soit fort rare. Ici j'ai trouvé deux ou trois fois la chenille sur les

Quercus. Cette *Liparis* appartient également au centre (1) et au nord de la France, à l'Angleterre, à l'Autriche, à l'Espagne.

Obs. M. Himmighoffen m'a envoyé de Barcelone des *Rubea* tellement foncés, que ce naturaliste inclinait à voir en eux une espèce distincte de la *Liparis Rubea*.

Eurhipia Adulatrix.

Hb. 517, 649, 650. — Tr. I, p. 370 et VI, p. 395. — Dup. III, p. 352, pl. 94 et IV, p. 331, pl. 120, fig. 3 et 4. — Frey, pl. 195. — Gn. Ind., p. 245. — Bdv. 967. — Gn. VI, p. 306. — Stgr. Cat. 703.

(Pl. 78, fig. 7 à 11.)

Les premiers états de cette charmante noctuelle sont imparfaitement connus; c'est ce qui me décide à faire part aux entomologistes de mes observations et de ce que j'ai appris des mœurs de cette espèce. Je joindrai au type de la chenille, la figure de deux variétés dont l'une vernale et l'autre automnale. Cette dernière, par sa couleur anormale, est, ainsi qu'on en jugera, vraiment extraordinaire.

CHENILLE.

Dans le jeune âge elle est, à peu de chose près pour la forme et la couleur, ce qu'elle sera parvenue à tout son développement. A son état adulte, elle est cylindrique, d'une longueur médiocre, rase, avec la tête grosse et le premier anneau recouvert d'une plaque écailleuse qui est ordinairement de la couleur de la tête. La génération de l'été

(1) Environs d'Autun (A. Constant, Catalogue des lépidoptères du département de Saône-et-Loire).

qui représente le type est relativement plus abondante que les deux autres. La chenille ordinaire de l'*Adulatrix* est d'un vert clair et on n'aperçoit des lignes, que des traces de la vasculaire, et encore ces traces de ligne sont elles parfois nulles; les sous-dorsales sont fines, continues et toujours visiblement écrites en jaune verdâtre. La stigmatale est ondulée, continue, d'un carné vineux faible. Les stigmatales qui s'appuient à cette ligne sont gros, ovales et carnés. La tête et l'écusson du premier anneau sont d'un vert plus accusé que le fond de la chenille. Le collier et la couronne des pattes ventrales sont lavés d'une teinte vineuse. Examinée à une forte loupe, cette larve paraît aspergée de blanc.

La variété du printemps, celle qui paraît en mai et en juin, est d'un vert bleuâtre mat. Chez cette variété constante, la tête et la plaque du premier segment sont d'un vert clair qui rappelle la couleur du type.

Ainsi que je l'ai dit, il existe une seconde variété de la chenille d'*Adulatrix* qui je crois ne paraît qu'en automne. Cette seconde variété est moins abondante que la première. Elle est d'un beau rouge mat qui rappelle assez la couleur de la brique foncée. Cette chenille a exactement la forme du type; mais elle m'a toujours paru plus petite; elle semble malade et réussit ordinairement moins bien que les sujets ordinaires. C'est parmi les fruits rouges du *Lentisque*, mûrs à cette époque, que, pendant le jour, elle se tient immobile; dans le but peut-être d'échapper à la vue de ses nombreux ennemis. Type et variétés vivent sur les *Pistacia lentiscus* et *terebinthus* dont elles rongent les feuilles les plus récentes.

On trouve la chenille de l'*Adulatrix* à partir de mai jusqu'en novembre et même décembre. Elle se métamorphose dans la terre après avoir formé une coque molle. La chrysalide est assez courte, d'un rougeâtre foncé et luisant, à tête tronquée, avec les yeux saillants, et la partie postérieure obtuse et sans pointe.

INSECTE PARFAIT.

Si la chenille de cette espèce nous montre deux variétés remarquables et constantes, l'insecte parfait ne varie pas même accidentellement. En outre des charmantes couleurs qui ornent les ailes de cette jolie Eurhipide, où le blanc hyalin, le brun pourpré sont rehaussés par le bleu métallique, le corps se recommande par des caractères dignes d'un certain intérêt, lesquels ont dû suffire à la création d'un genre pour les deux seules espèces qui le composent. Les antennes de l'*Adulatrix* ♂ sont pubescentes dans leur première moitié, puis nues dans la seconde. Le thorax est robuste, carré, velu, crété, à collier large et relevé. L'abdomen qui est varié de brun pourpré et de noir, se termine carrément et présente sur le quatrième segment une tache blanche triangulaire.

Ce lépidoptère a trois ou quatre générations. La chenille qui ne vit que sur des plantes essentiellement méridionales, ne doit pas se rencontrer en France plus haut que la zone des *Pistacia*. On prend l'*Eu. Adulatrix* aux environs de Montpellier, Celles-les-Bains, Marseille, Hyères, Amélie-les-Bains, Nice, etc. Le type appartient à l'Angleterre, à la Belgique, à l'Allemagne, à la Dalmatie, à la Sicile, à l'Italie, à l'Espagne, etc.

Psamatodes Catalaunaria.

Gn. X, p. 108 (non Herr.-Sch., non Stgr.)

(Pl. 79, fig. 4 à 4.)

J'éprouve d'autant plus de satisfaction à faire connaître les premiers états de cette Phalénite que, bien qu'elle ait été décrite par M. Guénéé et publiée dans le *Species général*, elle n'a été, jusqu'à ce jour, figurée nulle part; pas plus en France qu'à l'étranger. De plus, aucune larve du genre n'était encore connue.

CHENILLE.

Des œufs de la *Catalaunaria* pondus le 10 avril sont éclos sous mes yeux le 26 du même mois. Pour la forme, ces œufs rappellent ceux de la *Sterrha Sacraria* figurés à la planche 10* (3* livr.). Ils sont d'un ovoïde très-allongé, déprimés et obtus aux extrémités, d'un vert d'eau clair avec l'un des bouts chargé de nombreuses petites taches d'un rouge corail qui se prolongent sur l'une des carènes latérales, dans toute la longueur de celle-là. A sa sortie de l'œuf la petite larve est allongée, à tête grosse, d'un vert obscur ; elle est très-vive. Au 15 mai environ, parvenue à sa seconde mue, elle a le dos et les flancs d'un vert ardoisé et le ventre d'un vert clair, avec la tête et les derniers anneaux teintés de rougeâtre. De nombreuses lignes longitudinales se montrent déjà. Le 30 du même mois, cette larve qui se nourrit bien et qui grossit rapidement, parvient à toute sa taille. A cette époque elle est allongée, sans éminences, cylindrique, très-faiblement carénée latéralement, un peu aplatie en dessous, avec la tête lenticulaire. La teinte générale, qui est le rougeâtre obscur, est produite par de nombreuses lignes continues ayant cette couleur. La vasculaire est étroite, gémisée, brune et aboutit au douzième segment qui est muni de deux très-petites pointes carunculiformes d'égale longueur, horizontales et terminées par un poil raide. La stigmatale est très-large, d'un blanc jaunâtre, continue et liserée d'un trait double, fin et noirâtre. Les stigmates sont ovales, orangés et finement cerclés de brun. Le ventre est marqué des mêmes rayures serrées et continues ; on voit au centre, deux lignes brunes qui partant du 4^e anneau aboutissent au 9^e. Les dix pattes sont d'un carné chaud. Les trapézoïdaux très-petits sont invisibles à l'œil nu. Peu de temps avant sa métamorphose, cette larve passe au rouge brique lavé de vineux tout en conservant ses lignes.

Pendant toute sa vie cette chenille vit à découvert sur le *Dorycnium* dont elle ronge les feuilles ténues, n'attaquant les fleurs que lorsque celles-là lui manquent.

M. Himmighoffen qui la recueille dans les garigues des environs de Barcelone, me mande ne l'avoir jamais vue sur une autre plante que sur ce sous-arbrisseau fort abondant dans les lieux incultes. La transformation doit s'opérer promptement, puisque 16 à 18 jours après que la chenille était descendue dans la monsse, arrivait l'éclosion de l'insecte parfait.

La chrysalide placée horizontalement dans sa coque est d'un rougeâtre clair lavé de jaune, luisante, avec une seule pointe placée à l'extrémité abdominale. Du 17 au 22 juin, toutes mes chrysalides sont écloses pendant la nuit, cependant l'insecte moins vif que ne le sont d'ordinaire les Phalénites, ne volait pas avant la nuit suivante. Les *Catalaunaria* que j'avais alors, se sont accouplées en captivité; les œufs sont éclos le 30 juin et les nouvelles chenilles grossirent plus rapidement encore que celles de la génération précédente qui était la seconde de l'année, et se sont elles-mêmes chrysalidées très-vite. L'éclosion du lépidoptère a eu lieu pendant les premiers jours d'août; il a donné une nouvelle génération qui ne doit pas être la dernière. On peut donc croire vraisemblablement que cette *Psamatodes* a au moins quatre éclosions.

INSECTE PARFAIT.

Envergure : 0^m,026 à 0^m,028.

Les ailes sont grandes, arrondies et grises; les inférieures lavées d'une teinte carnée, avec les lignes transverses plus accusées qu'aux supérieures, et les stries brunes qui les recouvrent moins nombreuses que sur les premières ailes. Les antennes sont longues et se terminent en pointe déliée; elles sont garnies de lamelles nombreuses et fines. La tête et la pièce qui précède le collier sont d'un jaune d'ocre.

La femelle, ordinairement plus petite que le mâle, a les ailes plus arrondies, l'abdomen plus renflé et les antennes filiformes.

Cette Phalénite varie selon les lieux qui la produisent. J'ai sous les yeux deux sujets de l'île de Malaga qui sont d'un tiers plus grands

que le type, et les lignes sont plus brunes ainsi que l'espace terminal. Il est des individus qui sont plus blanchâtres ; d'autres, obtenus aussi de chenilles, se montrent avec les lignes des ailes inférieures seules visibles.

On n'était pas bien certain de la patrie de cette *Psumatodes* que l'auteur du *Species* soupçonnait « être originaire de l'Afrique. » C'est peut-être à cause de ce doute que M. Standinger n'a pas compris la *Catalaunaria* dans son Catalogue.

Cette espèce qui était naguère une grande rareté, se répand aujourd'hui dans les collections. Elle n'a point encore été rencontrée en France, cependant il serait surprenant qu'elle ne vécût pas dans quelques parties de la Provence où les *Dorycnium* sont des plus abondants.

***Scodiona Hispanaria*, MILL.**

(*Species nova.*)

(Pl. 79, fig. 5 à 9.)

Voici une nouvelle *Scodiona* d'origine espagnole remarquable par sa taille et sa belle coloration. Elle est depuis quelque temps déjà envoyée aux entomologistes sous le faux nom, mais cela involontairement, de Var. *Perspersaria* par M. Himmighoffen, de Barcelone, qui seul l'éleva de chenille et qui chasse l'insecte parfait. Il suffira de jeter les yeux sur la chenille de la *Perspersaria* (Iconogr., 7^e liv., pl. 35, fig. 1 et 2) pour s'assurer que cette *Scodiona* inédite diffère essentiellement de celle de la *Perspersaria* (1) par la forme de sa chenille. En effet, tandis que celle de l'*Hispanaria* porte une caroncule très-dé-

(1) Cette Phalénite n'est pas selon moi une *Scodiona*, ainsi que je l'ai démontré (Iconogr., I, p. 293).

veloppée sur le pénultième anneau, la chenille de la *Perspersaria* n'a pas de trace de ce caractère important (1).

CHENILLE.

Une ponte m'est éclosée le 18 avril dernier. Les œufs sont ovoïdes, déprimés et d'un argileux brunâtre. La jeune chenille est allongée, grise et marquée d'une large sous-dorsale continue et foncée. La caroncule de l'avant-dernier anneau se montre déjà sous forme d'une petite éminence arrondie. Cette chenille grossit lentement, n'a atteint son entier développement que vers la fin de juin. Elle est assez allongée, cylindrique, un peu carénée latéralement, plissée, et, ainsi que chez les larves de la *Lentiscaria* et de l'*Emucidaria* (Iconog., pl. 5°, fig. 4, et pl. 6°, fig. 1 et 2), le onzième anneau est surmonté d'une pointe caronculiforme très-caractéristique s'inclinant un peu sur le douzième segment qui présente deux paires de pointes horizontales dont l'inférieure est plus longue que la paire supérieure. Tout le corps de la chenille est d'un gris argileux lavé de blanchâtre où les lignes se présentent ainsi : la vasculaire est brune et n'est visible que sur les 2° et 3° anneaux ; les autres segments ne portent que des traces de cette ligne. La sous-dorsale qui n'est bien écrite qu'à partir du 4° est fine, gémisée et d'un brun pourpré ; elle s'arrête à la caroncule du 11° anneau, sur la longueur et au centre de laquelle elle se prolonge. La stigmatale, placée sur la carène, est large, très-ondulée, continue, jaunâtre. Les stigmates qui reposent sur cette ligne sont ovales, blancs et cerclés de brun. Les dix pattes sont robustes et concolores. La tête,

(1) Pour qu'il soit possible de s'assurer à quel point ces deux espèces, la *Perspersaria* et l'*Hispanaria*, diffèrent par les mœurs, je ferai observer que la chenille de la première, élevée par moi en très-grand nombre, ne demeure jamais sous son état de larve plus de cinq à six semaines, cependant son état de nymphe se prolonge de la mi-avril au mois de septembre suivant. La vie de la chenille de l'*Hispanaria* au contraire, ainsi qu'on le verra, est de six à sept mois, et son état de chrysalide n'est que de quarante jours au plus.

aussi haute que le premier anneau, est un peu lenticulaire, marquée de rougeâtre au sommet, avec les ocelles et mandibules noirs, et les palpes carnés. Les trapézoïdaux sont invisibles à l'œil nu. Le ventre est marqué au milieu d'une ligne claire, indécise. Le huitième anneau, dans son premier tiers, est taché à la région dorsale d'un double point brun de forme rectangulaire. Le point foncé du onzième segment est marqué de blanchâtre en avant.

Cette chenille est une des plus rigides ; son immobilité est absolue pendant le jour, et elle demeure sans cesse à découvert sur la plante qui la nourrit le plus ordinairement. Cette plante est le *Dorycnium suffruticosum* ; cependant on la trouve encore, mais très-accidentellement sur certains *Genista* et même sur le *Plantago lanceolata*.

Paraît-il dans l'année une ou plusieurs générations de l'*Hispanaria* ? J'inclinerais à penser que cette espèce a deux éclosions, puisque l'insecte parfait vole du commencement de janvier jusque dans les derniers mois de l'année ; il est cependant certain que la vie de chenille de cette espèce est de cinq, six, et même de sept mois.

Pour compléter ses renseignements, M. Himmighoffen ajoute qu'il trouve, en hiver surtout, des chenilles de cette *Scodiona* à toutes les grosseurs, depuis celle du premier âge, jusqu'à celle de l'entier développement et cela en compagnie de l'insecte parfait tantôt au moment de son éclosion, tantôt entièrement passé.

Pour se transformer, la chenille s'enfonce sous la mousse et tisse une coque à claire-voie où la métamorphose s'effectue rapidement. La chrysalide n'a rien qui la distingue ; elle est médiocrement allongée, d'un brun rougeâtre avec la pointe abdominale brune, forte et qui se termine par deux crins parallèles longs de deux millimètres et recourbés en hameçon à l'extrémité.

L'état léthargique a duré cinq à six semaines au plus.

INSECTE PARFAIT.

Envergure : le σ 0^m,030 à 0^m,032. La φ 0^m,035 à 0^m,037.

Cette belle *Scodiana* serait en effet assez voisine de la *Perspersaria* qui, je le répète, n'est point une *Scodiona* proprement dite, mais bien une *Selidosema*, Led. Cependant l'*Hispanaria* se rapproche bien davantage pour la coupe d'ailes soit de la *Conspersaria*, soit de la *Turturaria*; mais indépendamment de la couleur qui, je le veux, n'est pas un caractère stable, on voit chez l'espèce nouvelle, entre autres signes distinctifs, la ligne coudée propre dont le conde, nullement sensible chez les deux espèces congénères, est toujours très-accusé chez l'*Hispanaria* dont voici au reste la description.

Elle est de la taille de la *Turturaria*, Dup.

La couleur du type, m'écrit M. Himmighoffen, est le gris foncé rougeâtre. Cette couleur se fond en approchant de la base des ailes, lesquelles sont finement saupoudrées d'atomes noirs. L'espace médian ne diffère pas du fond. Les deux lignes, la basilaire et la coudée, sont très-rapprochées à la base, mais très-espacées au sommet. Ces lignes sont indiquées par une série de petites taches brunes, nervurales, de forme triangulaire. La basilaire, moins bien marquée que la coudée, est légèrement convexe; elle est seulement indiquée par trois ou quatre points. La ligne principale qui part de la côte, présente un coude arrondi en dehors très-saillant. Les ailes inférieures, plus claires à la base que chez les supérieures, ne portent qu'une seule ligne formée aussi par une série de sept à huit taches ou points bruns. La tache cellulaire qui est elliptique, est toujours bien indiquée aux quatre ailes. Les franges sont assez longues et concolores. Le côté interne des supérieures est pourvu de franges presque aussi longues que celles du bord terminal. En dessous les ailes ont perdu leur teinte rougeâtre; les supérieures sont presque entièrement brunes et les inférieures seraient d'un blanc parfait, si les franges n'étaient très-foncées, et si on ne voyait encore des traces de lignes transverses; cependant le point cellulaire aux quatre ailes est plus accusé qu'en dessus. Les antennes sont très-pectinées de la base au sommet et munies de lames fortes et régulières. Les palpes sont courts et dépassent à peine le front; les yeux sont noirs; le thorax

médiocrement robuste, convexe, est bien fourni de poils. L'abdomen est cylindrique, velu, concolore, et terminé par une touffe de poils soyeux. Les pattes, avec deux paires de tarsi aux postérieures, sont d'un gris fuligineux chez les deux sexes.

La femelle est un peu plus grande que le mâle. Le brun des ailes a disparu : les supérieures sont entièrement d'un carné vif ; les inférieures sont plus pâles ; leur base est presque blanche. Les lignes et le point cellulaire sont aussi bien accusés aux quatre ailes que chez le mâle. Le dessous est semblable à celui de l'autre sexe. Les antennes sont complètement filiformes, et l'abdomen est gros, renflé au centre, finissant en pointe et d'un blanc jaunâtre.

Cette *Scodiona* varie pour la couleur d'une manière sensible. On rencontre souvent des sujets qui ont le fond des ailes entièrement blanchâtre, et le semé d'atomes, les lignes et les points, sont d'un ochreux plus ou moins foncé. Chez d'autres, également à fond blanchâtre, les lignes et la tache cellulaire sont à peine visibles ; pourtant il est toujours facile de distinguer la coudée.

C'est d'après un certain nombre de sujets des deux sexes obtenus *ex larva*, que je fais ma description.

Cette Phalénite, dont l'éducation est fort difficile, n'est pas très-vive ; elle se cache avec grand soin pendant le jour, et vole la nuit dans les lieux où a vécu sa chenille. On la prend rarement fraîche, car les écailles se détachent des ailes avec une remarquable facilité ; il est donc indispensable de l'obtenir d'éclosion afin de pouvoir constater son identité.

La *Scodiona Hispanaria* doit trouver place après la *Conspersaria*, et dans le *Species* général porter le n° 1150 *bis*. Dans le Catalogue *Stgr.* elle sera distinguée par le n° 379 *bis*.

Folia Flavocincta.

Roes. pl. 53, fig. 1 à 3. — W.-V. — Fab. 344. — Gn. Ind. p. 244.
 — Bdv. 1023. — Hb. fig. 46 (*vera*), Dup. III, pl. 118, fig. 12. —
 Gn. VI, 722. — Stgr. cat. 308 = *Dysodea*, Esp. pl. 153, fig. 4 à
 6. Bork. 112.

(Var. *Meridionalis*, Bdv. 1023.)

(Pl. 80, fig. 1 et 2.)

CHENILLE.

Celle de la variété constante, la *Meridionalis*, se distingue de la chenille du type par des caractères qui, bien que secondaires, méritent cependant d'être signalés. Elle n'est pas, ainsi que celle de *Flavocincta*, d'un vert jaunâtre, mais plutôt d'un vert un peu bleuâtre qu'on trouve aspergé d'atomes blancs, si on l'examine à la loupe. La ligne vasculaire qui ne se voit pas chez la chenille de la *Flavocincta*, se montre en vert glauque sur les anneaux du milieu chez sa variété où la stigmatale est plutôt blanche que jaunâtre, et les stigmates plutôt de couleur aurore que d'un blanc rosé.

La chenille du type bien que décrite déjà par plusieurs naturalistes, n'est peut-être pas complètement connue dans ses mœurs. On ignore sans doute que cette larve et celle de sa variété, ne passent jamais l'hiver, ainsi que cela arrive pour le plus grand nombre des chenilles de noctuelles. Les œufs en effet qui ont été pondus en automne, n'éclosent qu'à la fin de mars ou au commencement d'avril; ils sont ovoïdes, testacés et granuleux. La chenille est jusqu'à sa troisième mue, chez le type et chez sa variété, d'un vert clair. Parvenue à sa quatrième mue, celle de la Var. *Meridionalis* acquiert cette teinte vert bleuâtre qu'elle doit conserver jusqu'à sa transformation. Elle grossit rapide-

ment, ne mange que la nuit et, pendant le jour, se tient fixée soit aux feuilles, soit à une grosse tige de la plante qui la nourrit. La chenille du type vit aux environs, et jusque dans nos jardins, sur une foule de plantes herbacées et, bien qu'elle ne soit pas abondante, cette espèce cause, par sa voracité, quelque dommage à nos plantes d'agrément et potagères. On la rencontre aussi sur plusieurs arbrisseaux et sous-arbrisseaux. On trouve communément la chenille de la variété à Ax-sur-Ariège, dans l'intérieur de la ville, sur le Muflier (*Antirrhinum asarina*, L.), gracieuse plante appendue aux tours et aux murailles en ruines, ainsi qu'aux rochers du voisinage situés à une exposition nord.

La métamorphose a lieu en terre ou dans la mousse, dans une coque molle. La chrysalide est lisse, brune, et l'éclosion arrive au mois de septembre.

INSECTE PARFAIT.

La race pyrénéenne est, aux quatre ailes, d'un gris tellement foncé, qu'il passe souvent au noir chez certains sujets et que, dans ce cas, les lignes ordinaires et les taches orangées s'aperçoivent à peine.

Le type semble ne pas exister dans l'Ariège, cependant aux environs de Lyon, c'est lui qui domine et, sur les hauteurs qui avoisinent la cité, on rencontre de loin en loin la Var. *Meridionalis* laquelle, soit dit en passant, a dû être figurée par Duponchel (VI, pl. 118, fig. 1) sous le nom de *Flavocincta*. Ce qui pourrait expliquer cette opinion de Duponchel, à l'égard de sa V. *Meridionalis*, c'est que, dans le Midi, à Hyères par exemple, la *Flavocincta* type est la seule que j'y ai trouvée.

Je crois que la *P. Calvescens*, Bdv. n'est qu'une sous-variété du type. Il existe dans notre département du Rhône, dans les lieux bas, des variétés de cette *Polia* obtenues par éducation, d'un gris presque blanc où les taches ochreuses se distinguent à peine, et qui pourraient bien être cette sous-variété.

Polla Rufocincta.

Hb., fig. 247. — Gn. Ind. 244. — Bdv. 1022. — Dup. Sup. III, 259, pl. 24, fig. 3 bis. — Herr.-Sch., fig. 37. — Gn. VI, 724. — Stgr. Cat. 309.

(Pl. 80, fig. 3 à 5.)

Il est certains lépidoptères dont les mœurs, mais plus particulièrement l'habitat, déroutent l'entomologiste observateur, et l'étonnement à bon droit. La *P. Rufocincta*, Hb. serait un de ces insectes ; en effet, après l'avoir rencontrée dans les pays montagneux de la Suisse, aux environs d'Hauteville (Ain), ainsi qu'au mont Roland (Jura), je l'ai retrouvée près de Cannes (Alpes-Maritimes). Comme on ne connaissait rien des mœurs de la chenille, on me saura gré, je pense, de dire ce que j'ai appris de cette larve qui a de grands rapports avec celle de sa congénère la *Flavocincta*, Roes. Des habitudes identiques rapprochent encore ces deux espèces ; cependant la *Rufocincta* paraît environ quatre à cinq semaines plus tard que sa voisine ; conséquemment l'insecte parfait n'éclot qu'un mois après la *Flavocincta* ; c'est toutefois ce qui arrive pour cette dernière élevée en captivité.

CHENILLE.

Elle est allongée, pleine, cylindrique, d'un beau vert pomme, avec la tête petite et, au repos, à moitié dissimulée sous le premier anneau. Les lignes vasculaire et sous-dorsale ne sont indiquées que par une série de points petits, blanchâtres, à peine visibles à l'œil nu. On distingue cependant le tube intestinal qui est d'un vert glauque et qui disparaît à chaque mouvement de la chenille. La stigmatale large, continue, d'un jaune serin, n'est nullement liserée de noir en des-

sus; ce qui est, on se le rappelle, un des caractères distinctifs de la chenille de la *Flavocincta*. Le ventre est d'un vert bleuâtre clair; la tête, d'un testacé verdâtre, avec les ocelles noirs et les mandibules pourprées. Les trapézoïdaux sont petits, noirs et se distinguent à l'œil nu. Les stigmates sont en ovale allongé, petits, blanchâtres, à peine visibles; mais un des signes distinctifs de cette espèce, c'est deux gros points noirs placés sur chaque segment, accompagnant, à droite et à gauche, l'organe de la respiration. Enfin, les pattes sont d'un carné jaunâtre; les antérieures ont le dernier article brun, et les membraneuses ont la couronne d'un rougeâtre obscur. Cette chenille qui éclot à la fin de mars n'est parvenue à toute sa taille que vers les premiers jours de mai. On la rencontre sur plusieurs espèces de plantes basses de genres bien éloignés.

Pour se chrysalider elle se cache dans la terre et se métamorphose après avoir formé une coque molle. La chrysalide ressemble beaucoup à celle de la *Flavocincta*, mais elle est plus brune; elle tire plutôt sur la couleur du bois de palissandre. Le lépidoptère éclot ordinairement vers le quinze ou la fin de novembre; plutôt le matin qu'à tout autre moment de la journée.

INSECTE PARFAIT.

C'est la plus grande des *Polia*: elle mesure jusqu'à 0^m,046. Elle est donc toujours plus grande que la *Flavocincta* avec laquelle cependant on a dû la confondre. La *Rufocincta* se distingue de sa congénère par les ailes supérieures d'un gris plus ou moins bleuâtre et surtout par une tache orangée qui traverse invariablement l'espace médian. La race du Midi me paraît généralement plus sombre que les sujets provenant des montagnes de la Suisse et de l'est de la France; ce sont principalement les ailes inférieures qui, chez cette race, passent au noirâtre.

Cette variété constante, à laquelle on pourrait donner un nom, est

au type, ce qu'est la *Meridionalis* à la *Flavocincta*, ce qu'est la *Xanthomista* à la *Nigrocincta*.

La *P. Rufocincta* n'est pas encore très-commune dans les collections. J'ai énuméré en commençant les divers lieux où, jusqu'à ce jour, elle avait été rencontrée.

Obs. Il me paraît certain que la *Mucida*, Bdv., n'est qu'une variété locale de la *Rufocincta*.

***Gelechia Antirrhinella*, MILL.**

(*Species nova.*)

(Pl. 80, fig. 6 à 8.)

Pour clore cette livraison je tracerai les premiers états d'une grande *Gelechia* inédite, voisine de la *Tripunctella*.

CHENILLE.

Elle est allongée, fusiforme, un peu aplatie en dessous, d'un vert obscur presque noir chez les sujets adultes, à tête lenticulaire, à premier anneau recouvert d'un écusson corné. On ne distingue aucune ligne; mais les points pilifères sont noirs et distincts. La tête est d'un testacé rougeâtre et bordée de noir au sommet. Le collier est blanchâtre et la plaque du premier segment qui est de la couleur de la tête, est également bordé de noir. Les pattes écailleuses sont brunes et luisantes; les huit ventrales et les deux anales sont concolores.

Depuis l'instant de sa naissance qui arrive en mars ou avril, jusqu'à l'époque de la métamorphose qui a lieu à la fin de mai, cette chenille vit sous une petite toile de soie blanchâtre, dont les bords retiennent les plis d'une ou de plusieurs feuilles de l'*Antirrhinum asarina*, L., jolie plante sous-ligneuse qui croît spontanément, je l'ai dit à l'article précédent, dans les fissures des vieilles murailles d'Ax-sur-Ariège, et qui sert de nourriture à cette chenille que j'ai

recueillie en certain nombre dans la ville même, et contre les rochers des environs.

C'est au pied de la plante, dans les feuilles sèches que la chenille se transforme, ou de temps en temps sur la plante, dans le pli d'une feuille.

La chrysalide qui est médiocrement allongée, avec l'enveloppe des ailes et la gaine des antennes descendant assez bas sur l'abdomen, est d'un jaunâtre sombre, et brune à la pointe anale. La *Gelechia* est éclosée en captivité, pendant les premiers jours de juillet.

INSECTE PARFAIT.

Envergure : 0^m,023 à 0^m,024.

Il a le port d'ailes des grands exemplaires de la *G. Tripunctella* à laquelle il ressemble beaucoup.

Cette nouvelle *Gelechia* diffère de sa congénère, par des caractères peu sensibles, mais qui sont constants et qui nous ont paru suffisants, à M. Stainton, de Londres, et à moi, pour voir en elle une espèce distincte.

Les ailes antérieures sont allongées, rectangulaires, d'un gris luisant, avec les trois points qui caractérisent la *Tripunctella* bien mieux écrits que chez celle-ci. La série de points nervuraux qui précède la frange, est également bien indiquée en noir. Les ailes inférieures sont grandes, arrondies et d'un gris un peu fuligineux ; les antennes sont fines et brunes. La tête et le thorax sont de la couleur des ailes supérieures. La ♀ ressemble au ♂.

Voici en quoi, suivant M. Stainton, la *G. Antirrhinella* diffère de la *Tripunctella* :

Par ses ailes antérieures plus courtes, moins luisantes, et par une légère teinte rougeâtre ; de plus, par les points noirs du bord postérieur beaucoup plus distincts et les stries foncées plus accusées. En outre, si on regarde les palpes à la loupe, on reconnaît que le dernier article est noir extérieurement, tandis que chez la *Tripunctella*,

il n'est que d'un gris clair. Enfin, chez l'*Antirrhinella* le bout des ailes postérieures est sensiblement plus obtus que chez sa voisine.

Cette grande *Gelechia* vole en mars dans le voisinage de l'*Antirrhinum asarina*. N'ayant pris alors que des sujets flétris, passés, il est vraisemblable que ceux-ci sont éclos l'automne précédent et que ces sujets étaient le produit de la seconde génération qui, je l'ai dit, éclot une première fois en juillet.

La *Gelechia Antirrhinella* ne peut être placée qu'après la *Tripunctella*, S.-V. ; elle portera dans le Catalogue Stgr. le n° 1529 bis.



EXPLICATION DES PLANCHES

De la 47^e Livraison (1866).

PLANCHE 77.

EXPLICATION DES FIGURES.

I.

- Fig. 1. Chenille de la *Luperina Rubella*, DUP.
 2. *Id.* *Id.* jeune.
 3. Chrysalide.
 4. Insecte parfait.
 5. Cocon.

II.

- Fig. 6. *Psyche Valesiella*, MILL.
 7. Fourreau.

III.

- Fig. 8. *Fumea Graecella*, MILL.
 9. Fourreau.

IV.

- Fig. 10. Chenille de la *Leucania Punctosa*, TR.

V.

- Fig. 11. Chenille de la *Leucania Putrescens*, HB.
 Tige de l'*Hordeum pratense*, LOIS.

PLANCHE 78.

EXPLICATION DES FIGURES.

I.

- Fig. 1. Chenille de la *Tortrix Croceana*, Hb.
 2. Chrysalide.
 3. Insecte parfait.

II.

- Fig. 4. Chenille de la *Liparis Rubea*, S. V. (Var. *Rosea*).
 5. Chrysalide.
 6. Insecte parfait.

III.

- Fig. 7. Chenille de l'*Eurhipia Adulatrix*, Hb.
 8. *Id.* *id.* (Variété vernale).
 9. *Id.* *id.* (Variété automnale).
 10. Chrysalide.
 11. Insecte parfait.

Tige du *Pistacia lentiscus*, L.

PLANCHE 79.

EXPLICATION DES FIGURES.

I.

- Fig. 1. Chenille de la *Psamatodes Catalaunaria*, GN.
2. Chrysalide.
3. Insecte parfait ♂.
4. *Id. id.* ♀.

II.

- Fig. 5. Chenille de la *Scodiona Hispanaria*, MILL.
6. Chrysalide.
7. Insecte parfait ♂.
8. *Id. id.* ♀.
9. *Id. id.* (Var. A).

Tige du *Dorycnium suffruticosum*, VILL.

PLANCHE 80.

EXPLICATION DES FIGURES.

I.

- Fig. 1. Chenille de la *Polia Flavocincta*, ROES. (Var. *Meridionalis*, Bdv.)
2. Insecte parfait.

II.

- Fig. 3. Chenille de la *Polia Rufocincta*, Hb.
4. Chrysalide.
5. Insecte parfait.

III.

- Fig. 6. Chenille de la *Gelechia Antirrhinella*, MILL.
7. Chrysalide.
8. Insecte parfait.

Tige de l'*Antirrhinum asarina*, L.



P. Mabius et Esch pl.

Japan pl.

Biology -

- I. 1 à 3 *Tortrix Groenana*, B.
- II. 4 à 6 *Liparis Rubra*, S.V. (Var. *Rosa*)
- III. 7 à 11 *Euchypsa Adulatrix*, B.

Imp. Rouvier, 3 - Lyon

2^{me} Edition





1. *Pramatodes catalaunaria* pl.

2. *Siodonia hopanaria* pl.

3. *Pramatodes catalaunaria* pl.

1 et 4. *Pramatodes catalaunaria*, v.
H. S. a g. *Siodonia hopanaria*, M.

Imp. G. G. de Lyon.

1866. G. G. de Lyon.



I. M. Linné et Burser p^l

Jugues pl. p^l

Dufour an.

I et 2, *Polia flavivincta*, Ns. (Var. *Meridionalis*, Ns.)

II, 3 à 5, *Polia rugivincta*, Ns.

III 6 à 8, *Gelechia Antirrhaniella*, M.

Imp. Bourd. A. - Meyen

M^o Buisson del.





DESCRIPTION

n° 158

ESPÈCE NOUVELLE D'OISEAU-MOUCHE

PAR

MM. E. Mulsant, Jules et Ed. Verreaux

(Présentée à la Société Linnéenne le 12 novembre 1866.)

Diphlogena (Heliathra) Traviésii

♂ Adulte. *Bec* droit; de moitié plus long que l'espace compris entre sa commissure et la région anale; subcylindrique; noir. *Tête* parée sur le front d'une plaque de plumes squammiformes, d'un bleu azuré, brillantes, continuées, sur sa ligne médiane, par des plumes vertes, également squammiformes. *Nuque, tectrices alaires* et *dos* d'un vert luisant, passant au vert cuivreux ou même au cuivreux sur les tectrices alaires. *Ailes* plus longues que les rectrices médiales, un peu moins longues que les externes, à baguettes des 1^e et 2^e assez fortes, graduellement rétrécies. *Queue* entaillée, à rectrices d'un vert bronzé obscur. *Dessous du corps* couvert, sur la gorge, de plumes squammiformes vertes; paré, sur le devant du cou, d'une plaque transverse de plumes squammiformes de couleur améthyste, brillantes; garni, après cette parure, et presque jusqu'au niveau des épaules, de plumes blanches, soyeuses; revêtu sur le reste de plumes d'un vert luisant. *Tectrices sous-caudales* vertes, brièvement bordées de blanc. *Page inférieure de la queue* analogue à la supérieure, mais moins obscure. *Tarses* blancs.

Cette belle espèce habite la Nouvelle-Grenade.

Nous l'avons dédiée à M. Edouard Traviés, le plus célèbre de nos peintres d'histoire naturelle.

DESCRIPTION

D'UNE

ESPÈCE NOUVELLE DE GÉOCORISE

Constituant un Genre nouveau parmi les Ligéides

Présentée à la Société Linnéenne, le 9 juillet 1866.

— — — — —

Genre *Apteola*, APTÉROLE. Mulsant et Rey.

CARACTÈRES. *Antennes* insérées au devant des yeux sur le bord interne du repli des joues; de quatre articles: le 1^{er} débordant à son extrémité la partie antérieure de la tête, le plus court; le 2^e le plus long: les deux autres presque égaux. *Tête* triangulaire. *Ocelles* petits rapprochés des yeux. *Pronotum* transverse, faiblement échancré en arc à son bord postérieur; à cicatrices linéaires. *Écusson* tronqué postérieurement, ne dépassant pas le métathorax. *Cories* réduites à des moignons, ne dépassant pas le métathorax; à membrane nulle. *Ailes* nulles. *Dos de l'abdomen* entièrement à découvert.

Apteola Künckelli. Mulsant et Rey.

Dessus du corps garni de poils fins et très-courts; d'un noir mat: bords antérieur et latéraux du pronotum, ligne médiane du même segment étroite en devant, triangulairement élargie postérieurement, ligne médiane de l'écusson, bords des moignons des cories, seconde moitié des arceaux de la tranche abdominale et de son repli, rouges: bord rostral des pièces prébasilaires, cotyles et bord postérieur des segments pectoraux, d'un rouge blanchâtre.

Long. 0^m,0067 (3 l.). — Larg. 0^m,0020 (9/10 l.).

Patrie: l'Espagne.

Découverte par M. Jules Künckel, à qui nous l'avons dédiée.

ESSAI SUR LA CONSTITUTION

DE LA

CELLULE VÉGÉTALE

D'APRÈS LES TRAVAUX LES PLUS RÉCENTS

Par M. L. DEBAT.

Depuis qu'une observation plus approfondie a mis en relief le rôle de la cellule au sein des organismes, elle est devenue l'un des objets les plus intéressants à étudier en physiologie. A l'origine, on n'avait vu dans le vaste système cellulaire qu'une espèce de charpente admirablement construite, une façon de squelette dont les parties diversement agencées constituaient les divers organes. Aujourd'hui, les rôles semblent changés. Les cellules paraissent être le théâtre de transformations multiples dues à cette force mystérieuse qu'on appelle la vie, et, bien qu'unies entre elles par des liens de solidarité qui font de leur réunion totale un tout harmonique et complet, elles offrent isolément une scène vivante où l'on voit se dérouler, comme sous l'influence d'une énergie intrinsèque, les diverses phases du développement organique.

L'on conçoit qu'en élargissant d'une manière considérable le rôle de la cellule, ce nouveau point de vue rend son étude très-attractive; mais en même temps il ajoute aux difficultés de nos recherches, et nous ne serons point taxés de timidité en faisant pressentir d'avance que nous n'avons point la prétention de tracer un tableau complet de la

science cellulaire. Néanmoins beaucoup de faits ont été découverts depuis que l'on est entré dans cette nouvelle voie; beaucoup d'erreurs ont été redressées et, s'il reste encore beaucoup à découvrir, il n'est point inutile de résumer ce que les travaux les plus accrédités ont fait connaître sur cette importante question.

Dans ce qui va suivre, nous étudierons spécialement la cellule chez les végétaux, attendu que sa conformation se prête mieux que celle des animaux à des observations aussi délicates que nombreuses. Malgré les travaux d'un incontestable mérite, qui ont eu pour but de déterminer, chez les êtres doués de la vie animale, les phénomènes cellulaires, l'étude de ces phénomènes est encore peu avancée par suite de difficultés matérielles que l'on n'a pu vaincre. Les tissus animaux sont en général imprégnés d'une substance grasseuse ou faiblement translucide qui masque en grande partie les détails intérieurs. L'adhérence des éléments cellulaires y est assez grande, et même dans les circonstances le plus favorables, on devine plutôt qu'on n'aperçoit réellement les faits qu'il serait si important de constater avec précision. Les réactifs employés pour faciliter la dissociation des cellules, augmenter leur translucidité, sont eux-mêmes une cause d'erreur par suite des altérations qu'ils déterminent dans les tissus organiques. Chez les végétaux, au contraire, les masses cellulaires sont en général d'une grande transparence, quand on opère sur des tranches minces. La lumière, en pénétrant sans peine dans leur profondeur, permet d'en saisir avec facilité les particularités les moins apparentes. Les réactions y sont plus caractéristiques même en employant des doses très-étendues de réactif. La forme des organes eux-mêmes beaucoup moins compliquée est une circonstance heureuse qu'on peut mettre à profit pour se procurer par des dissections très-simples, les éléments nécessaires à de bonnes observations. Pour ces divers motifs et beaucoup d'autres qu'il est superflu d'énumérer, nous avons dû nous circonscrire dans le cadre de l'organographie élémentaire végétale; le sujet est assez vaste, même dans ces limites, pour que nous n'ayons pas la prétention de ne rien omettre.

Lorsqu'on examine avec soin, à un fort grossissement, un tissu végétal jeune et en voie d'accroissement, une coupe faite sur un jeune

ombryon. par exemple, on y remarque des éléments de diverses natures. Ce sont d'abord des granulations en nombre considérable, nageant au sein d'un liquide mucilagineux et dont les dimensions ne dépassent guère $\frac{1}{100}$ de millimètre, la plupart étant même beaucoup plus petits; ces granules paraissent en général pleins, ou du moins, il est impossible d'apercevoir une cavité intérieure. Ils sont formés en apparence d'une substance homogène, et leur forme est presque toujours globuleuse ou ovoïde, bien que souvent aussi, comme nous l'indiquerons plus tard, ils présentent dans certaines circonstances des figures très-remarquables. En nombre beaucoup plus restreint, on aperçoit dans le même liquide des corpuscules d'une grosseur plus considérable et qui offrent ceci de caractéristique, c'est qu'ils ont une enveloppe et un contenu distinct; ce contenu est souvent parfaitement transparent, souvent aussi il est constitué par des granulations analogues à celles que nous venons de décrire. L'enveloppe est très-délicate et la moindre pression la déforme, ou même la fait éclater sur un ou plusieurs points; elle est en outre parfaitement transparente et doit à cette dernière circonstance d'être quelquefois difficilement discernable. Ces éléments faciles à distinguer des granulations, par leur volume et leur plus grande complication sont des *vésicules*. Enfin la masse du tissu paraît constituée par l'assemblage d'un grand nombre de corps ovoïdes, rectangulaires ou polyédriques étroitement unis les uns aux autres dans l'état naturel, mais qu'il est possible de séparer en agissant comme nous l'avons dit, sur un tissu jeune et en voie de croissance rapide. Un examen attentif fait alors découvrir que chacun de ces corps est un sac clos, dont l'enveloppe offre une consistance plus considérable que celle des vésicules; que leur dimension, assez variable, du reste, est beaucoup plus grande que chez ces dernières; que leur contenu paraît avoir une composition plus complexe, enfin, que la membrane enveloppante est loin d'offrir la même simplicité que celle des simples vésicules. Le nom de cellules leur a été exclusivement réservé. Nous pouvons même dire, dès à présent, que la distinction que nous venons d'indiquer entre les simples granulations, les vésicules et les cellules est plus apparente que réelle. Il a fallu en quelque sorte désorganiser, détruire le tissu pour l'établir; en effet, une fois ces distinctions établies, exa-

minous de nouveau un tissu semblable, mais sans exercer sur sa tranche mince une pression qui l'altère, et nous verrons qu'il ne se compose en réalité que de cellules accolées les unes aux autres : les granulations, les vésicules apparaîtront à l'intérieur des cellules et feront partie intégrante de leur contenu. Leur histoire ne peut donc pas se séparer de celle de la cellule, dont elles sont un élément constituant, et si nous avons pu un instant les en distinguer, c'était pour faire comprendre qu'une description complète de la cellule doit avoir deux chapitres principaux : l'un qui traitera de l'enveloppe, de la membrane qui forme la paroi cellulaire; l'autre où l'on étudiera le contenu, les divers éléments que l'on aperçoit dans la cavité intérieure. Cette distinction entre l'enveloppe et le contenu de la cellule ne repose pas seulement sur la diversité de caractères bien tranchée qu'offrent au premier aspect ces deux parties d'un même tout; elle acquiert une nouvelle importance depuis que la chimie nous a révélé, dans leur composition intime, des différences essentielles; si, en effet, nous humectons le jeune tissu que nous avons pris pour exemple avec de la teinture d'iode, l'action du réactif s'exerce tout autrement sur le contenu que sur l'enveloppe. Le premier se contracte, se durcit, et se colore en jaune; la membrane prend une belle couleur bleue, indice du principe amylicé, tandis que le bleuissement de l'enveloppe nous apprend que nous avons affaire à une substance qui rappelle l'amidon par sa composition; la coloration en jaune du contenu, sa contraction et son durcissement nous révèlent qu'il a des rapports avec la substance animale dont les réactions sont identiques, et que par conséquent il renferme des éléments azotés. Il ne faudrait pas s'imaginer, cependant, que l'on puisse obtenir dans tous les cas ces réactions caractéristiques, elles ne réussissent que pour les tissus nouvellement formés, et nous verrons plus tard quelles circonstances peuvent les modifier. En tous cas, il est certain que la différence que nous venons de signaler entre l'enveloppe et le contenu de la cellule est fondamentale; elle subsiste indépendamment des phénomènes accessoires qui peuvent la dissimuler plus ou moins complètement.

Cette distinction admise comme base d'une étude de la cellule, procédons à l'examen successif de ces deux parties constituantes de l'élément végétal.

DU CONTENU CELLULAIRE.

Il semble, au premier abord, que nous devrions commencer par l'étude des membranes cellulaires. Situées à l'extérieur, elles se présentent pour ainsi dire les premières à nos regards, et leurs apparences variées ont dû provoquer les premières observations. Mais, d'un autre côté, quand on suit pendant quelque temps le développement d'une portion de tissu cellulaire, il est impossible de ne pas voir dans le contenu intérieur le siège et l'origine des diverses modifications qui se manifestent dans ce tissu. La cellule est un véritable laboratoire microscopique, théâtre des réactions les plus variées; mais c'est surtout son contenu qui paraît renfermer les principes auxquels la plante emprunte ses éléments nutritifs pendant les diverses phases de son développement. L'enveloppe ne semble jouer qu'un rôle secondaire.

Il est donc rationnel d'étudier d'abord le contenu cellulaire, les phénomènes qui s'y produisent devant nous éclairer sur la formation de la cellule elle-même tout entière.

Au début, nous avons indiqué que le contenu cellulaire se composait d'un liquide mucilagineux au sein duquel apparaissaient de nombreuses granulations, et assez généralement aussi des vésicules. Le liquide est presque toujours parfaitement limpide. Le plus souvent il est incolore; parfois il est coloré en vert, en rouge, en bleu ou couleurs analogues: mais sous toutes ces formes, sa limpidité parfaite rend son observation directe inutile. Sous le microscope les corps à étendue circonscrite, définie, sont les seuls qui soient susceptibles d'une description scientifique. Les liquides homogènes échappent à nos recherches par le fait de leur simplicité. La chimie ne nous fournit pas beaucoup plus de renseignements que la vision directe, vu l'impossibilité d'isoler la partie liquide des granulations innombrables et d'une ténuité excessive qui s'y trouvent renfermées. Ce qui est probable, c'est que ce liquide est l'excipient des divers principes solubles que nous verrons, plus tard, contribuer à la formation des granulations des vésicules et des cellules. Aussi les physiologistes n'ont point séparé son étude de celle des gra-

nulations elles-mêmes, première manifestation de l'organisation. Ainsi considérés, le maucilage et les innombrables particules qu'il renferme sont connus sous le nom générique de *protoplasma* par lequel nous les désignerons désormais. Ils constituent presque en totalité ce que Mirel appelait le cambium, dans les portions de tissu en voie de formation, ce que plus tard on a appelé le blastème, en observant que même dans les tissus anciens il se produit des phénomènes vitaux d'assimilation, et que le travail d'organisation n'est pas concentré dans une couche étroite de cellules végétales.

Le Protoplasma est, comme on peut le concevoir déjà, une substance passablement complexe, et même, sans avoir recours à l'analyse chimique on peut, à l'aide de la simple vision, y discerner un assez grand nombre d'éléments.

Malgré les perfections qu'on a atteints, dans ces dernières années, les instruments d'optique, la petitesse des granulations est un obstacle insurmontable à leur étude descriptive. La chimie nous y dévoile la présence de diverses substances que nous indiquerons en leur lieu : mais pour le moment nous ne pouvons que déplorer les limites assignées à la pénétration de notre vue. Pour que les granulations puissent offrir à ce point de vue des faits intéressants à noter, il faut que leur accumulation ou leur disparition en certaines places témoigne de cette action vitale dont nous cherchons à étudier les manifestations ; nous les considérerons seulement comme la première phase du travail organique. Dès que le liquide hyalin devient granuleux, la vie cellulaire est en pleine activité ; elle se termine quand les granulations ont disparu à leur tour.

Parmi les éléments que renferme le contenu cellulaire, il en est un que nous avons omis pour y revenir ici avec plus de détail, parce qu'il mérite une mention particulière. Nous voulons parler du nucléus ou noyau que l'on aperçoit dans la presque totalité des cellules encore jeunes. Le nucléus n'est réellement connu que depuis 1833, où son existence fut signalée dans les cellules d'un grand nombre de familles végétales par Robert Brown. Il lui apparut comme une petite arête légèrement convexe, plus ou moins granulaire, insérée à la face interne de la membrane cellulaire ou vers le centre de la cellule.

R. Brown crut apercevoir qu'en se divisant dans les cellules-mères du pollen, il se transformait en granules polliniques; en 1838, Schleiden assigne au nucléus un rôle capital. Il en fait l'origine de la cellule elle-même. Au début, un grain ou *nucléole*, s'entoure d'autres granulations invisibles, et de cette union résulte le *cytoblaste*, mot nouveau par lequel le célèbre physiologiste désigne le nucléus. Dès que le cytoblaste est complètement formé, on voit apparaître à la surface une membrane délicate qui le recouvre d'un côté comme le verre d'une montre. Bientôt un vide de plus en plus grand se manifeste entre le cytoblaste et la membrane. Celle-ci s'agrandit et devient plus consistante; elle finit par entourer le cytoblaste qui, toutefois, reste fixé à l'une des parois, et disparaît lorsque la vésicule s'est transformée en véritable cellule par le dépôt d'une couche de cellulose.

M. Nageli admet que le nucléus est une vésicule; il naît dans une cellule déjà formée par un dépôt de protoplasma autour d'un grain ou nucléole, dépôt qui serait limité au bout d'un certain temps par une membrane propre. Quelquefois, dans un nucléus formé, naîtraient deux nucléoles qui se comporteraient de la même manière et produiraient deux nucléus: M. Nageli admet donc, contrairement à M. Schleiden, que le nucléus apparaît plus tard que la cellule; néanmoins il affirme ailleurs que dans une cellule-mère, un ou plusieurs nucléus peuvent, en attirant autour d'eux le protoplasma de cette cellule, déterminer la formation de nouvelles cellules.

Modifiant un peu sa première théorie, M. Schleiden, en 1849, fait naître le nucléus par la condensation du protoplasma; il n'est plus question de nucléole. Dans le même travail, la cellule elle-même paraît se former sans le concours du nucléus, par le seul développement d'une membrane cellulosique autour de masses arrondies du protoplasma; ce dernier semble donc avoir pris, dans le nouveau système de l'auteur, toute l'importance qui avait d'abord été assignée au nucléus. Celui-ci, quand il apparaît, serait plus jeune que la cellule elle-même.

Bien que Schleiden ait assez souvent varié, la plupart des savants ont adopté sa première théorie et nous la trouvons admise par Hofmeister, par Hugo Molh, par Schacht, Jussieu, etc.; elle a pris rang dans la science. S'il y a quelques variantes entre les opinions des

savants cités, elle se borne à des faits accessoires. Schacht et Nageli admettent que les nucléoles naissent avant le nucléus. Hofmeister assure qu'ils lui sont postérieurs. Ce dernier et Nageli voient dans le nucléus une vésicule. Les autres rejettent la formation vésiculaire et font consister le nucléus en un amas de granulations.

Ces divergences de la part d'observateurs habiles devaient provoquer de nouvelles recherches; c'est ce qu'entreprit M. A. Trécul en 1837, et les faits que nous allons analyser, en suivant ses indications, vont nous rendre raison de la diversité des opinions précédentes.

Le nucléus apparaît en réalité tantôt comme un amas granulaire sans membrane propre, tantôt comme une vésicule; mais sous chacune de ces formes il remplit un rôle différent.

Là, où la multiplication des cellules est active, dans les tissus de l'extrémité des tiges ou des jeunes racines par exemple, le protoplasma subit des changements rapides dans sa composition. La partie centrale et la partie périphérique offrent peu de différence d'aspects, et le noyau n'apparaît que comme une réunion de granules que leur plus grand rapprochement distingue des granulations qui l'entourent. Il est en quelque sorte le centre vital d'où rayonne l'énergie organisatrice. Une comparaison empruntée aux forces chimiques, dont le rôle n'est peut-être point étranger à ce phénomène, fera encore mieux comprendre notre idée. On sait que certaines réactions se produisent lorsqu'on introduit au sein des substances soumises à l'expérience, une dose très-minime de ferment. Berzelius qui, le premier, a insisté sur ce fait, a imaginé pour l'expliquer la force catalytique. Sans insister sur la valeur de cette explication, le fait en lui-même n'est pas contestable. Chaque particule de ferment ajouté devient donc un espèce de centre au contact duquel les décompositions s'opèrent, et d'où elles rayonnent peu à peu dans le reste de la masse. A l'origine, chacun de ces centres et de la petite sphère qui les entoure, se distinguent des couches plus éloignées, où la décomposition n'a pas encore eu lieu.

C'est par une raison analogue que le nucléus ou amas granuleux central apparaît visible au sein du protoplasma ambiant.

Si, au contraire, la multiplication utriculaire est lente, ou si le protoplasma subit des modifications très-rapides, la majeure partie de ce

dernier paraît homogène et l'on n'aperçoit pas de noyau central ; mais alors, en général, quand la cellule grandit, la petite quantité de protoplasma granuleux qui subsiste se répartit sur la circonférence, on s'accumule seulement sur quelques points de cette circonférence, il s'y dispose en petites masses ovoïdes qui se recouvrent d'une membrane et deviennent de véritables vésicules.

Dans un grand nombre de cas, la reproduction du protoplasma granuleux, ne marchant pas aussi vite que le développement de la cellule, le nucléus granulaire, né d'abord au centre de la cellule, est transporté à la périphérie de l'utricule et s'y revêt d'une membrane. Loin donc que le nucléus, ainsi que le prétendaient MM. Schleiden et Nageli, attire le protoplasma autour de lui, il serait entraîné par celui-ci, qui ne remplissant plus la totalité de la cavité utriculaire se dispose de préférence sur la surface interne. Le fait est surtout évident quand il se développe plusieurs centres nucléaires granuleux dans la même utricule, phénomène facile à observer dans les cellules-mères du pollen. A l'origine, il n'existe qu'un seul nucléus, d'abord homogène, à peine granuloïde ; mais on distingue bientôt une douzaine de masses granuliformes au sein du protoplasma, qui dans la première période offrent une grande limpidité, et où se développent des granulations très-fines. On les aperçoit surtout dans la partie centrale, et elles ne tardent pas à s'interposer entre les masses granuleuses du nucléus, qu'elles divisent en deux parties à peu près égales, en les écartant progressivement l'une de l'autre. Les deux portions du nucléus central sont refoulées insensiblement vers la périphérie où l'on n'observe encore qu'un protoplasma homogène, par conséquent moins élaboré, tandis que la portion diamétrale de la cellule est occupée par un protoplasma transformé et riche en granulations. Encore quelque temps, et une membrane délicate apparaît dans ce protoplasma en partageant la cellule en deux parties, qui à leur tour peuvent offrir une division semblable par une répétition des mêmes phénomènes. Nous voyons ici le rôle et la composition du nucléus sous sa forme granulaire. Il fournit à l'élaboration du protoplasma les éléments nécessaires ; mais à part cette fonction importante, il n'en n'est point indépendant. La puissance organisatrice y trouve son point de départ, mais non son siège unique. Le protoplasma tout entier

participe au développement final qui a pour résultat la constitution de la cellule.

Eu est-il de même lorsque le nucléus se présente sous la forme vésiculaire: c'est ce qu'il faut maintenant examiner. Nous avons déjà dit que le nucléus affecte spécialement la forme de vésicule lorsqu'il est placé dans la couche périphérique, soit qu'il s'y soit développé dès l'origine, soit qu'il y ait été transporté par suite du développement cellulaire. En cet état, il apparaît d'abord comme un corps lenticulaire qui bientôt devient globuleux et se revêt alors d'une fine membrane enveloppant un contenu liquide et granuleux. On voit alors apparaître à son intérieur un ou deux granules plus gros que les autres. Ce sont les nucléoles. Quelquefois mêmes ceux-ci sont assez développés pour qu'on y reconnaisse des vésicules semblables à la vésicule nucléaire, et à l'intérieur desquelles se montrent des nucléolules. C'est, sous un volume plus petit, la reproduction des mêmes phénomènes. Comme ces diverses apparences dépendent du plus ou plus moins de développement de la vésicule nucléaire, on comprend que celle-ci doit offrir une assez grande variabilité de grandeur. Cette variabilité est assez grande pour que, dans certains cas, le nucléus vésiculaire atteigne la dimension d'une cellule parfaite. Dans certaines espèces d'*Allium*, on en voit qui mesurent 0,04 de millimètre.

Le contenu nucléaire est lui-même aussi très-variable de composition, il est limpide ou granuleux, incolore ou coloré en jaune, bleu, vert ou rose. Ces modifications dans la couleur correspondent à des productions de chlorophylle, d'amidon et de diverses matières colorantes. On peut se demander si ces nouvelles combinaisons sont produites par la vésicule nucléaire elle-même, ou si celle-ci subit l'influence du contenu cellulaire environnant. Bien qu'il y ait lieu d'admettre une action réciproque, certains faits semblent établir que le rôle du nucléus est en général prépondérant. Il arrive fréquemment, en effet, que les matières vertes ou amyloées s'accumulent autour de la vésicule nucléaire et paraissent en être excrétées sous forme de gouttelettes qu'on aperçoit suinter à travers la membrane délicate qui constitue son enveloppe. Les observations de M. A. Trécul sur la *Vanilla planifolia* ne laissent pas subsister de doutes à cet égard.

Nous avons aperçu nous-mêmes les poils glanduleux du *Viola tricolor* des vésicules nucléaires isolées dans une cellule vide en apparence, le protoplasma granuleux ayant presque complètement disparu, des expansions plus ou moins ramifiées et semblables à des processus de spores en voie de germination perçaient la membrane vésiculaire, et en déversaient le contenu dans le liquide hyalin qui remplissait l'utricule. Le même végétal nous a offert de beaux exemples de transformation du nucléus central en vésicule.

Nous avons maintenant à indiquer une fonction du nucléus vésiculaire beaucoup plus remarquable, et qui le distingue nettement du nucléus granuleux que nous avons étudié en premier lieu. Nous avons déjà dit que la dimension de la vésicule nucléaire est très-variable et que, dans certains cas, elle atteignait celle d'une cellule. Mais la ressemblance ne se borne point à ce fait de peu de valeur ; à un certain moment de son développement, l'enveloppe de la vésicule se revêt d'une couche de cellulose : elle est devenue alors une véritable cellule. Or, comme il arrive souvent que plusieurs vésicules nucléaires de grande dimension se produisent dans la même utricule, chacune se transformant en cellule, si l'utricule-mère est résorbée, nous découvrons, dans ces importants phénomènes, un nouveau mode de multiplication cellulaire. Les albumens de plusieurs plantes se présentent dans des circonstances spécialement favorables à l'observation de ces faits. Tels sont ceux du *Sparganium ramosum*, du *Zea mays* et du *Pisum sativum*. Toutefois, dans ces deux derniers, d'autres modes de multiplication cellulaire se combinent à celui que nous décrivons, et nous aurons à y revenir. La vésicule nucléaire transformée en cellule, l'énergie vitale ne s'arrête pas. Le nucléole joue le même rôle qu'a rempli le nucléus. Bientôt il acquiert la dimension de la vésicule nucléaire primitive, et si celle-ci devenue cellule disparaît à son tour, le nucléole la remplace dans le tissu cellulaire, et son nucléole devient une vésicule nucléaire. La marche des phénomènes est quelquefois assez rapide pour que l'on puisse voir ainsi dans l'intérieur de la même cellule plusieurs granulations de nucléus et nucléoles en voie de développement cellulaire. Une circonstance importante à noter, c'est que les vésicules nucléaires qui subissent cette

transformation importante ne sont point nées sur la périphérie de la cellule même : elles naissent dans le sein de la masse protoplasmique elle-même, mais se distinguent facilement des noyaux granuleux décrits précédemment par la présence d'une membrane propre.

Il nous reste à résumer ce que les observations précédentes nous apprennent sur le nucléus, Nous citerons les conclusions de M. A. Trécul, qui nous a servi de guide :

« On a donné le nom de nucléus : 1° soit à un amas de protoplasma imparfait qui s'élabore au centre de la cellule et fournit au protoplasma périphérique les éléments propres à la production des membranes cellulaires; 2° soit à des vésicules nées du protoplasma central ou du protoplasma périphérique qui sont chargées de produire des sécrétions de nature diverse; 3° soit à des vésicules nucléaires semblables aux précédentes bien que nées dans des circonstances un peu différentes et qui concourent à la multiplication utriculaire. Dans ce dernier cas surtout, la membrane de cellulose apparaît autour du nucléus quand la cellule-mère a disparu (*Sparganium ramosum*); tantôt elle se montre même avant l'absorption de l'utricule mère (*Pisum sativum*). »

Les vésicules nucléaires et les nucléoles éprouvent quelquefois une transformation qui doit être mentionnée à cause de sa singularité. Si la multiplication utriculaire vient à cesser, ils perdent leur forme arrondie et affectent une figure cristalline très-caractérisée. Ordinairement, ils présentent l'apparence de rhomboïdes ou de lames hexagonales. Cette tendance de certaines vésicules à se rapprocher des formes qui appartiennent au règne minéral n'est point aussi rare qu'on pourrait le croire; certaines graines d'amidon en fournissent de beaux exemples. Nous citerons, entr'autres, l'amidon de riz, que nous avons eu l'occasion d'examiner il y a peu de temps, et dont chaque granule est un tétraèdre bien conformé. Les planches de la chimie industrielle de Payen nous représentent l'amidon du maïs, du sorgho rouge, du *panicum italicum*, du *cactus tuna*, de *l'alyantus glandulosa* (écorce) avec des formes qui appartiennent au système cristallin hexagonal. Le principe amylicé paraît éminemment favorable à ce développement spécial du nucléus. Si on observe avec soin les diverses phases de cette transfor-

mation, on remarque que c'est tantôt le nucléus, tantôt le nucléole qui affecte la forme cristalline. Dans un nucléus développé, la configuration vésiculaire persiste; c'est le nucléole qui échange sa forme globuleuse contre des faces polyédriques. Que le cristal primitif provienne d'un nucléus ou d'un nucléole on voit s'accumuler sur ses diverses faces des granulations amylacées, que leur réaction caractéristique par la teinture d'iode, distingue facilement du noyau cristallin central. Ce dernier jannit sous l'influence du même réactif qui blenit les particules d'amidon. Ces vésicules cristalligères sont loin d'être uniformes. Souvent le cristal est simple, mais, souvent aussi, certaines de ces faces semblent grandir par des dépôts successifs, et offrir elles-mêmes des figures géométriques; en sorte qu'on a toujours sous les yeux un cristal composé. Tantôt encore, ce développement du premier cristal altère sa forme régulière, et des protubérances arrondies, mamelonnées, apparaissent à la place d'une ou de plusieurs faces planes. Il n'est pas rare de voir, à l'origine, la surface interne du nucléus ou du nucléole se transformer seule en cristal. La membrane vésiculaire persiste assez longtemps et fluit par disparaitre.

Les vésicules nucléaires ou nucléolaires ne sont pas les seules où l'on puisse découvrir la transformation cristalline. Il est bien entendu qu'il ne s'agit pas ici, comme dans ce qui précède, de cristaux appartenant au règne minéral, dont on trouve de nombreux exemples chez certaines familles de plantes. Les cristaux dont nous parlons constituent une forme spéciale des granulations et vésicules protoplasmiques de la cellule; ce ne sont pas seulement des substances organiques, ce sont des substances organisées. Ceci bien compris, revenons à nos vésicules cristalligères différentes du nucléus. La présence de ce dernier dans la même cellule ne permet pas de les confondre avec les précédentes, mais, à part cette distinction, elles offrent les mêmes séries de phénomènes que nous avons décrits. Tantôt c'est la vésicule entière qui, de globuleuse, devient polyédrique, et affecte les formes propres au système cubique, le cube, l'octaèdre, le dodécaèdre rhomboïdal; tantôt la cristallisation se produit à l'intérieur de la membrane vésiculaire, et alors, en général, on a un groupe globuleux de cristaux enchevêtrés. La membrane résorbée, la masse cristalline flotte libre au milieu de la

cellule. Les baies de chèvrefeuille des jardins nous ont offert de nombreux spécimens de cette dernière forme; dans ce cas, peut-être, a-t-on affaire à de véritables cristaux de composition minérale. C'est un doute que nous soulevons, les études sur les vésicules cristalligères étant encore très-incomplètes.

Passons maintenant à un autre ordre de faits. Il n'est pas rare de voir se produire au sein du protoplasma granuleux des cavités variables en dimension et remplies d'un liquide hyalin dont la transparence tranche nettement avec la plus grande opacité du protoplasma environnant. Si l'on a affaire à de véritables vacuoles nées au sein du liquide granuleux, le phénomène n'a pas une grande importance; mais il arrive souvent que l'on distingue à la périphérie de la cavité une membrane véritable, qui donne naissance à une vésicule bien déterminée. La membrane vésiculaire échappe quelquefois à l'observation par sa ténuité, et lorsque le protoplasma est riche en granulations, elle se confond avec lui. C'est ce qui a trompé plusieurs observateurs, entr'autres M. Nageli, qui n'a pas cru à l'existence des vésicules dont nous faisons l'histoire. Lorsqu'au contraire le protoplasma granuleux disparaît, on aperçoit nettement le linéament membraniforme, et l'on ne peut nier la présence d'une enveloppe. M. A. Trécul recommande leur étude spécialement dans les fruits pulpeux du *Solanum nigrum* et du *Lycopersicum esculentum*. Ce dernier fruit, et celui du merisier, nous en ont présenté de beaux exemples. La limpidité du contenu cellulaire, à une certaine époque du développement, permettait de voir avec une netteté parfaite la membrane vésiculaire.

Ces vésicules que nous appellerons avec M. A. Trécul, vésicules fausses vacuoles jouent quelquefois un rôle important dans la multiplication cellulaire. Nous savons déjà, par ce qui précède, que le protoplasma granuleux n'étant plus assez abondant pour remplir la cellule se répartit sur la périphérie. Mais il arrive souvent, et le phénomène se produit spécialement dans les cellules de forme allongée, qu'une bande de protoplasma traverse l'utricule suivant un plan méridien, partageant ainsi la cavité cellulaire en deux grandes vacuoles. Quand ce cas se présente, on ne tarde pas à voir apparaître une membrane de cellulose là où n'existait que le protoplasma méridien, et cette membrane en se conti-

quant à la périphérie des deux vacuoles détermine la formation de deux cellules au sein de la cellule primitive. Nous avons ici un mode de division utriculaire essentiellement différent de celui déjà examiné, bien qu'il y ait ceci de commun, la transformation du protoplasma en membrane cellulosique.

Au lieu d'une cavité, concevons une petite masse arrondie de protoplasma très-finement granuleux, isolée au sein du mucilage utriculaire, on verra fréquemment, si l'on a pris pour sujet d'observation le contenu d'un fruit pulpeux de la famille des solanées, une fine membrane se dessiner autour du noyau protoplasmique. Ce noyau ou ces noyaux, car il en existe plusieurs en général dans la même cellule, ne doivent point être confondus avec le nucléus que l'on aperçoit distinctement dans l'utricule : mais l'analogie de constitution leur a fait donner le nom de vésicules pseudo-nucléaires quand ils sont entourés d'une membrane propre. Ces vésicules offrent de nombreuses variations. On peut néanmoins les ramener à deux types. Ou bien la membrane formée, le protoplasma interne est refoulé peu à peu à la périphérie, et la cavité intérieure est occupée par une vacuole qui se transforme elle-même en vésicule fausse vacuole ; ou bien il se divise en plusieurs petites masses arrondies qui se revêtent à leur tour d'une enveloppe et deviennent de nouvelles vésicules. Les vésicules pseudo-nucléaires présentent donc en petit les mêmes phénomènes que la cellule elle-même. Nous n'étonnerons par conséquent personne en disant que certaines de ces vésicules se transforment en véritable cellule, c'est-à-dire se revêtent d'une membrane cellulosique au sein de la cellule-mère. Celle-ci résorbée est remplacée par ses filles qui deviennent mères au même titre et reproduisent les mêmes phases de développement. A côté des vésicules pseudo-nucléaires, il faut en placer d'autres qui formeraient un troisième type. M. A. Trécul les a observées dans le pédoncule charnu du *Podocarpus sinensis* ; mais nous les avons vues nettement aussi dans les baies du *Lycopersicum esculentum*. Leur contenu est hyalin. Leur membrane, en général épaisse, s'amincit en certaines places : à la surface des parties amincies on voit poindre des renflements qui affectent la forme d'ampoules et deviennent eux-mêmes des vésicules complètement closes. Tantôt ce développement périphérique de jeunes vési-

cules a lieu à l'intérieur, tantôt à l'extérieur. On peut quelquefois observer plusieurs générations successives de vésicules nées les unes des autres, et dont l'âge est d'autant moins avancé que la dimension est plus faible.

Jusqu'à présent nous avons étudié le protoplasma cellulaire sous sa forme la plus générale, celle qui est représentée par un amas de granulations ou de vésicules incolores, entouré d'un liquide également dépourvu de toute espèce de coloration. Mais il existe dans les plantes un grand nombre d'organes où le contenu intra-cellulaire manifeste une coloration constante, d'où l'on doit conclure que sa composition chimique est notablement différente. Les couleurs appartiennent, en général, aux diverses nuances de vert, de jaune, de rouge et de violet. La première est de toutes la plus abondante, et mérite, en conséquence, une mention spéciale. Il est fort probable, d'ailleurs, que la multiplicité des matières colorantes tient à des degrés divers d'oxydation d'un principe unique; c'est ce qui semblerait résulter des travaux les plus récents sur les transformations que peuvent subir les principes colorants d'origine végétale. Quoi qu'il en soit, nous avons à étudier ici les apparences variées sous lesquelles se montrent, au sein de la cellule, ces nouveaux éléments du protoplasma et les circonstances qui président à leur naissance.

Commençons par la matière verte, connue sous le nom de chlorophylle, attendu que leurs feuilles lui doivent leur coloration. La matière verte a été l'objet de nombreuses observations: nous passerons sous silence la plupart des opinions qui ont été émises pour expliquer sa formation. Pour les unes, les faits ont été mal décrits, par suite de l'imperfection des moyens d'observation; pour les autres, ils l'ont été incomplètement et sous l'empire d'un système préconçu. Avant les travaux de M. Trécul, les recherches les plus complètes sur la chlorophylle sont renfermées dans les mémoires de MM. Arthur Gris et Ch. Morren. Ayant eu l'occasion de rendre compte, ici même, de l'ouvrage de M. Charles Morren, et d'en comparer les résultats à ceux obtenus par M. A. Gris, nous ne reviendrons pas sur ce sujet, et nous aborderons immédiatement, avec M. A. Trécul, l'étude des faits.

La chlorophylle apparaît en dissolution, soit au sein du protoplasma

qui remplit les cellules, soit dans le nucléus, soit à la périphérie dans les petites masses du protoplasma vésiculeux que nous avons vu s'y développer. Est-elle due à une modification chimique de ce protoplasma, ou à l'existence, dans certaines cellules, d'un principe spécial? C'est ce qui échappe à l'observation; néanmoins, cette circonstance bien connue que la chlorophylle ne se développe que dans les parties de la plante en contact avec l'air et sous l'influence de la lumière, doit faire pencher en faveur de la première hypothèse. Sous sa première forme, la chlorophylle ne serait donc autre chose que le liquide protoplasmique lui-même coloré en vert au lieu d'être incolore; mais nous savons que la puissance vitale fait naître rapidement au sein de la partie liquide des produits révélant une organisation plus avancée. Les granulations apparaissent et se montrent revêtues de la couleur verte due au nouvel élément introduit dans la cellule. Assez souvent, la couleur paraît être l'effet d'un dépôt extérieur. La matière verte ne constitue pas la substance des granulations, elle n'en n'est que le revêtement; mais il est d'autres cas où les grains et granules paraissent bien réellement être formés tout entiers par la coagulation de la chlorophylle amorphe; le fait apparaîtra surtout évident si les observations embrassent un autre ordre de phénomènes. Nous avons dit, en effet, que la chlorophylle paraissait, dans plusieurs circonstances, se former au sein du nucléus ou à la périphérie interne des cellules; dans ce dernier cas, on voit se produire des masses vertes isolées ou confluentes. Après s'être maintenues quelques temps adhérentes à la paroi où elles sont nées, quelques-unes s'en détachent et nagent librement dans la cellule; d'autres restent fixées par une de leurs extrémités plus ou moins atténuées; mais sous l'une et l'autre forme, il est impossible de méconnaître que ces petites masses arrondies ou fusiformes sont entièrement formées de matière verte. Le même phénomène peut se produire au sein du nucléus ou autour de cet organe, et c'est pour avoir seulement étudié ce cas spécial que M. Arthur Gris s'est cru en droit de conclure que toute la chlorophylle était un produit d'élaboration du nucléus. Nous venons d'indiquer le mode de formation des grains de chlorophylle. Ces grains sont-ils oui ou non de nature vésiculaire? en d'autres termes, sont-ils limités par une membrane, une

enveloppe spéciale? Dans beaucoup de circonstances la négative n'est pas douteuse. Le contact de l'eau suffit, en effet, alors pour délayer ces petites masses vertes sans qu'il subsiste, après leur dissolution, aucune trace de membrane. Mais souvent aussi l'aspect vésiculaire prend un caractère d'évidence que l'on ne saurait nier. C'est ainsi que l'on voit se développer autour du nucléus, dans les baies du *solanum tuberosum* des vésicules ovoïdes entourant des grains d'amidon. Ces vésicules acquièrent en général une grande dimension, mais comme on peut en suivre le développement, on voit qu'elles débutent par être semblables, au début, à ces petites masses vertes que nous savons se produire autour du nucléus; si, dans les premiers instants de leur apparition, l'existence de la membrane qui les limite peut être contestée, il n'en n'est plus de même lorsque, plus tard, la vésicule a grandi et se révèle avec tous ses caractères.

Nous avons vu que les vésicules nées au sein du protoplasma contribuaient à la multiplication cellulaire par leur transformation en véritables cellules. Les faits observés pendant la maturation des baies du *Solanum nigrum* semblent établir que la vésicule chlorophyllienne est apte à jouer le même rôle que ses analogues. En comparant avec soin les observations correspondantes à divers degrés de développement, on reconnaît, en effet, qu'il y a un passage graduel et constant du simple grain de chlorophylle, ne dépassant pas deux millièmes de millimètre à la vésicule atteignant quatre centièmes, dimension de beaucoup de cellules. A ce degré de développement, la vésicule colorée présente, d'ailleurs, toutes les apparences d'une organisation très-avancée. Elle renferme des granulations et d'autres vésicules, ces dernières offrant à leur tour une composition plus ou moins complexe. En présence d'une série de formes si analogues à celles que nous avons eu l'honneur d'étudier au début de notre travail, il est difficile de ne pas y voir l'expression nouvelle d'une loi générale de l'organisation cellulaire.

Bien que nous ayons glissé assez rapidement sur l'histoire de la chlorophylle, le résumé qui précède nous permettra d'être plus concis encore à l'égard des autres matières colorantes. Pour les étudier, il faut s'adresser aux végétaux dont le fruit est une baie colorée, aux *solanées*, par exemple, que nous avons déjà eu l'occasion d'indiquer. Les *caprifoliacées*, les *aspa-*

ragées, certains genres de *rosacées*, etc., fournissent aussi d'amples sujets d'observations. Mais comme il ne saurait entrer dans notre plan de décrire les formes excessivement variées sous lesquelles la matière colorante peut apparaître au sein des cellules, il nous suffira d'indiquer les relations étroites qui rapprochent des faits qui précèdent ceux que nous aurions à décrire. Qu'elle soit rouge, orangée, jaune, etc., la matière colorante se produit dans des conditions analogues à celles où nous avons vu se développer la chlorophylle. Une matière amorphe en dissolution pour point de départ; puis ensuite les granulations, les grains et les vésicules. Ces dernières sont très-faciles à reconnaître dans la plupart des familles de végétaux que nous avons mentionnées. Les *solanum nigrum*, *dulcamara*, *lycopersicum esculentum*, divers *tonicera* et *cerasus* nous en ont offert de beaux exemples. Inutile d'ajouter que ces vésicules atteignent quelquefois la dimension énorme de quinze centièmes de millimètre; elles doivent servir à remplacer les cellules au sein desquelles elles sont nées. Dans le fruit de l'*abricotier*, cette transformation nous a paru évidente. Entre certains organes dont la constitution vésiculaire n'était pas douteuse lorsqu'on observait leur filiation, et d'autres que leur revêtement de cellulose rangeait définitivement dans la catégorie des cellules véritables, il n'y avait aucune autre différence appréciable que l'organisation plus complexe de l'enveloppe. Il était même quelquefois possible de saisir le passage, en voyant un faible linéament bleuâtre se dessiner à la surface de la membrane vésiculaire au contact de l'iode.

Les diverses substances que nous avons examinées jusqu'à présent appartiennent au groupe des matières protéïques ou azotées; il en est d'autres qui ne rentrent point dans ce cadre, et qui, néanmoins, jouent un rôle trop important dans le développement des organismes végétaux pour que nous puissions les négliger. Toutefois, parmi ces divers composés, un seul a été assez étudié pour que son histoire offre de l'intérêt dans un travail destiné à résumer des faits acquis et non à provoquer des recherches. Nous voulons parler de la matière amyliacée, de l'amidon. Il est peu de sujets scientifiques qui aient donné lieu à de plus nombreux travaux, et malgré le talent incontestable des observateurs, il suffit de comparer entre elles leurs assertions souvent contradictoires

pour être assuré d'avance que la science n'a pas dit son dernier mot sur cette importante question. La matière amylicée apparaît tantôt sous l'état de substance amorphe dissoute dans le liquide protoplasmatique, tantôt sous forme de granulations, atteignant quelquefois un volume assez considérable, tantôt comme élément essentiel de la membrane cellulosique qui circonscrit la cellule.

Il est admis depuis longtemps que le réactif le plus sûr pour déceler la présence du principe amylicé est l'iode. Toutefois l'expérience nous fournit à cet égard un renseignement précieux. Dans certains cas, le contact de l'iode détermine immédiatement la coloration bleue caractéristique de l'iodure d'amidon; en d'autres circonstances, l'addition d'un acide est nécessaire. Frappé de cette différence, M. Nagéli a cru devoir affirmer que la membrane des cellules n'était pas, comme on l'avait cru, constituée uniquement par le principe amylicé, mais qu'elle se composait de deux substances: la granulose ou amidon chimiquement pur, et la cellulose ou amidon impur. En s'associant en diverses proportions, ces deux substances granulose et cellulose donneraient lieu à des composés variables quant à leur réaction. Pure, la granulose serait l'amyloïde bleuissant immédiatement au contact de l'iode seul. Une addition de cellule, la transformerait en *mesamylin* exigeant pour bleuir l'intervention de l'acide sulfurique. Une plus forte proportion de cellulose constituerait le *dysamylin* qu'il faut traiter préalablement par l'acide nitrique pour obtenir la coloration bleue par l'iode.

L'amyloïde, le mesamylin et le dysamylin peuvent à leur tour se mélanger en proportions diverses et constituer le gelin qui se gonfle dans l'eau froide, le medullin qui se ramollit sans gonflement, le lignin, qui ne dissout que dans les acides concentrés. Cette classification savante perd de son autorité quand on la soumet au contrôle de l'expérience. Il est très-difficile, en effet, de saisir les limites où l'amyloïde cesse d'exister pour faire place au mesamylin et au dysamylin; et, quant à ce qui concerne la distinction du gelin, du medullin et du lignin, les lignes de démarcation sont illusoire. N'est-il pas alors rationnel de rejeter des dénominations qui ne satisfont pas aux exigences des faits, et, puisque les nuances si délicates de la composition chimique nous échappent, de nous en tenir à l'étude purement organographique.

Pour le même motif, nous n'admettons point la distinction faite récemment par M. Frémy, entre la cellulose qui se dissout dans l'ammoniaque de cuivre, et la paracellulose qui ne s'y dissout point. Dans l'une et dans l'autre, la matière amylicée existe. Dans quelles proportions exactes ? nous l'ignorons. La cellulose de M. Frémy comprend, sous un même nom, l'amidon qui bleuit immédiatement par l'iode et celui qui ne bleuit pas. Il y aurait à distinguer. La chimie seule ne nous donne donc ici que des résultats incomplets, et, comme il s'agit d'éléments anatomiques, il est préférable de les étudier au point de vue de la forme qu'ils affectent pendant la vie cellulaire. Ceci admis, nous pouvons reconnaître l'existence de la matière amylicée sous trois formes différentes: elle est amorphe, granuleuse ou cellulaire. Sous cette dernière apparence, son histoire appartient à celle des enveloppes de la cellule, et trouvera sa place dans la deuxième partie de notre travail.

A l'état amorphe, la matière amylicée est dissoute et se révèle par la coloration que produit l'introduction de l'iode au sein du liquide protoplasmique. Dans certains cas elle est assez abondante pour transformer le liquide dissolvant en une espèce d'empois, qui n'est autre chose que le gelin de M. Nagéli. Le caractère d'une matière amorphe étant de ne présenter aucune trace d'organisation, il est inutile de s'arrêter plus longtemps sur cette première forme de la substance amylicée.

La forme granuleuse de l'amidon est depuis longtemps connue, soit à cause des nombreuses variétés qu'elle présente, soit à cause du rôle important qu'elle joue dans l'alimentation. Néanmoins les observateurs ont émis à ce sujet des opinions très-diverses. C'est qu'en effet la structure de certains grains d'amidon est, au premier abord, des plus singulières. Si les plus petits présentent une assez grande simplicité, et affectent la forme sphérique ou ovalaire commune à la plupart des granules protoplasmiques, il en est d'autres qui présentent des faces cristallines et constituent des polyèdres réguliers ou hémihédriques. Chez les grains d'un plus grand volume, on aperçoit des lignes ou stries tantôt concentriques tantôt excentriques qui ont exercé à l'envi la perspicacité des observateurs; enfin, la lumière polarisée y détermine des effets analogues à ceux observés dans certains cristaux

doublement réfringents. Toutes ces apparences dénotent chez les grains d'amidon une structure assez compliquée, et rendent leur étude d'autant plus attrayante. Raspail les considérait comme des vésicules à membranes insolubles à froid dans l'eau et les acides, enveloppant une substance soluble et gommeuse. Une partie du contenu venant à s'évaporer, la membrane se ride et détermine l'apparence de stries concentriques.

L'action de la lumière polarisée fit affirmer à Biot que les grains de féculé se composent de couches d'inégale densité. Cette affirmation était d'une haute valeur scientifique et introduisait un élément précieux dans l'étude intime de l'amidon.

L'idée de couches superposées admise, on dut se demander comment elles se forment. Fritzsche, en 1834, après avoir déclaré qu'il était inutile de consulter l'observation sur ce point, n'hésita pas à conclure que la plus extérieure était la plus récente.

M. Payen est de l'avis diamétralement contraire. Les couches se déposent intérieurement. Le grain constitué à l'origine sous forme de vésiculaire s'accroît par l'absorption de substance amylacée ambiante. Des dépôts se produisent sur la face interne. Tant que la première membrane offre assez de superficie pour s'étendre, le nombre des couches internes augmente, à un certain moment elle résiste, et le grain crève sur un ou deux points correspondant au hile, c'est-à-dire à l'endroit par où l'absorption avait été la plus active.

Schleiden adopte les idées de Fritzsche, tandis que Hugo Moth penche plutôt pour celles de Payen.

Pour M. Hartig, à l'intérieur d'un grain d'amidon qui se développe, le contenu se divise en plusieurs autres granules, qui grandissent à leur tour et passent par les mêmes phases. Pour expliquer l'apparence de couches stratifiées, cet observateur affirme qu'un granule intérieur se développant seul, son enveloppe viendrait à doubler la membrane vésiculaire du grain primitif; mais comme son développement est en retard, elle se déconperait en lame spirale, comme cela s'observe dans les cellules à réticulations annulaires.

M. Nagéli croit comme M. Payen que le développement de l'amidon a lieu de la circonférence au centre. Mais sa théorie diffère par un

point essentiel. M. Nagéli n'admet point de membrane vésiculaire. Les atomes amylacés qui existaient d'abord dissous dans le liquide intracellulaire se groupent en une petite masse qui s'entourne d'une enveloppe d'eau et d'une atmosphère de dissolution plus dense. De nouvelles molécules se précipitent et se concentrent autour de ce centre d'attraction. La solution pénètre dans l'intérieur de la masse par endosmose, et y trouve les éléments nécessaires à une transformation rapide de l'amidon en matière solide. Une fois formé, l'amidon solide est repoussé vers la circonférence en refoulant en dehors de lui les couches précédemment constituées, et ainsi de suite.

Dans toutes ces interprétations, l'hypothèse a plus de part que l'expérience. Il convient donc d'observer les faits avec la plus scrupuleuse attention. Si l'on examine, à divers degrés de développement, l'évolution du périsperme farineux d'un grand nombre de graines, spécialement chez les graminées, on ne tarde pas à reconnaître au moyen de l'iode que la matière amylacée se produit soit dans le protoplasma cellulaire soit à la surface du nucléus, soit dans l'intérieur du nucléus, mais son apparition a lieu sous trois formes différentes : nous les désignons sous le nom de grains multiples, de grains simples et de grains composés.

Les grains multiples naissent en général au sein du protoplasma, soit que celui-ci remplisse la cavité cellulaire, soit que, ne se multipliant pas en quantité suffisante, il soit réparti en couches ou en masses isolées sur la paroi interne de l'utricule. Dans ces divers cas, on voit apparaître, à un certain moment, une réunion de petits grains contenant un petit groupe arrondi. Ces grains accusent la réaction propre à l'amidon et croissent pendant un certain temps. S'ils se sont produits dans des portions isolées du protoplasma, les groupes restent séparés. Mais si le protoplasma remplit la cavité cellulaire, il peut se présenter deux cas. Tantôt ils apparaissent sur tous les points à la fois, et alors quand ils ont acquis leur grosseur définitive, les groupes, isolés au début, finissent par se toucher et remplir la capacité interne de l'utricule. Il est alors impossible, à qui n'a pas vérifié leur origine, de se rendre un compte exact de leur mode de formation. Tantôt encore les groupes restent toujours séparés les uns des autres et semblent se former autour de certains centres d'attraction déterminés. Le protoplasma ambiant ve-

nant à se résorber, les petites masses arrondies de granules nagent dans l'intérieur du liquide cellulaire, les granulations dont elles sont formées semblent retenues les unes sur les autres par une force moléculaire qui les empêche de se dissocier, sans leur interdire certains mouvements propres. C'est ainsi qu'il n'est pas rare de les voir s'agiter, s'écarter même à une certaine distance pour se réunir de nouveau : mais il est en tout cas impossible d'apercevoir la trace d'une enveloppe commune aux granulations d'un même groupe.

Indépendamment de ces grains, auxquels nous donnons le nom de multiples pour rendre raison de leur apparence, il se produit, soit autour du nucléus soit sur la périphérie interne de la cellule, des granulations isolées, qui grandissent assez rapidement, en affectant généralement une forme plus ou moins ovoïde ou allongée. Ces grains apparaissent au premier moment comme de petites éminences constituées par un liquide coagulé, qu'entoure après un certain temps une membrane très-fine que l'iode colore à peine, tandis qu'il réagit très-bien sur le contenu. La nature vésiculaire est ici nettement caractérisée. Ces grains naissent en nombre plus ou moins considérable dans l'intérieur de la cellule et leur grosseur est successivement variable chez les divers végétaux. Ce sont eux qui constituent la fécule de la pomme de terre; nous aurons bientôt à étudier d'une manière plus intime leur structure. Ce qu'il importe seulement de constater, pour le moment, c'est la distinction bien tranchée qui sépare les grains multiples des grains simples indépendamment de la différence qui résulte du nombre des éléments granulaires : les grains simples dénotent toujours une constitution vésiculaire. Ils se composent toujours d'une membrane plus ou moins épaisse renfermant un liquide, tantôt limpide, tantôt gélatineux, suivant la richesse des principes amylacés. Dans certaines cellules, où le nucléus est apte à produire de l'amidon, les grains peuvent se former à son intérieur ou à sa surface. Il n'est pas rare de les voir apparaître dans des points où le protoplasma forme au sein du liquide des traînées granuleuses unissant le nucléus central à la périphérie. D'une structure assez simple, quand ils sont de petite dimension, ils offrent quand ils sont susceptibles d'atteindre un fort volume une complication qui a fort embarrassé les observateurs et qui n'est expliquée

que depuis peu d'années. La plus simple observation suffit pour faire distinguer dans les gros grains d'amidon des stries tantôt concentriques si le grain est arrondi, tantôt excentriques si le grain est allongé ou ovale. En faisant l'histoire de l'amidon, nous avons indiqué les principales explications données de ces apparences.

Mais depuis que l'action de la lumière polarisée d'une part, et la connaissance plus approfondie de l'organisation cellulaire de l'autre, ont révélé dans cette structure du grain d'amidon l'existence de plusieurs couches superposées, les observateurs n'ont plus hésité qu'entre deux hypothèses: les couches se produisent-elles de l'intérieur à l'extérieur par dépôts externes successifs, ou de la circonférence au centre par dépôts internes? Le vrai n'est ni dans l'une ni dans l'autre hypothèse, et c'est ce qu'un examen plus délicat permet d'établir. Si l'on fait agir sur un grain de fécule du ferment de salive ou une dissolution de chlorure de chaux, on arrive à se faire une idée très-nette de la structure de ce grain. L'action des réactifs, celle du chlorure spécialement, étant très-lente, il faut attendre quelquefois plusieurs semaines avant d'observer; mais alors aussi la vision est plus nette et plus distincte. Après un laps de temps convenable, le grain nous apparaît comme constitué par des couches plus ou moins épaisses, séparées par des intervalles où l'action du réactif paraît s'être exercée plus spécialement en dissolvant une matière moins consistante. Dans les grains arrondis, il est assez ordinaire que les couches soient d'une épaisseur à peu près uniforme; mais dans les grains allongés il en est autrement. Le point organique autour duquel s'étendent les couches est placé excentriquement, d'où il résulte que dans un certain sens l'épaisseur des couches devient très-considérable. Dans ce cas, au lieu d'offrir une composition homogène, on voit qu'elles se dédoublent en deux ou trois couches secondaires, séparées comme les couches primaires par des intervalles. Plus le grain est gros, plus il est excentrique, et plus ces subdivisions, en couches de première formation et en couches de seconde formation, sont nombreuses et perceptibles. En présence de ces phénomènes, il est difficile d'admettre l'hypothèse d'une multiplication de couches par simples dépôts successifs. Si cette explication suffit quand il s'agit des couches primaires, la formation de couches secondaires au sein des

précédentes indique que celles-ci sont le siège d'une action végétative spéciale. Sous cette influence, les couches de première formation s'épaississent, se dédoublent, dans les points où l'épaississement est le plus considérable. De là ces apparences singulières, souvent difformes, dont on ne peut se rendre compte en admettant une succession de couches uniformes, et que l'action du chlorure de chaux rend évidentes, en isolant les strates superposés. Cette action du réactif met encore en relief un autre fait, c'est que durant la période d'épaississement d'une couche, la matière accroissante était plus ou moins riche en principe amylicé. En général, dans chaque couche primaire, la partie interne est la plus dense et la plus brillante. La succession des couches correspondrait donc à des alternatives de variation dans la densité de la substance amylicée. Si le protoplasma cellulaire est riche sous ce rapport, les couches du grain sont plus épaisses, et la cavité centrale peut disparaître. Si le protoplasma est pauvre, les couches sont plus minces, moins dédoublées, et la cavité intérieure plus large.

La différence d'aspect que présentent les couches ne tient pas d'ailleurs à cette circonstance unique que la richesse en principe amylicé a varié pendant la période d'accroissement. N'oublions pas que les réactions chimiques indiquent dans la composition moléculaire des substances connues sous le nom générique d'amidon certaines différences; cette variabilité dans l'agrégation des molécules, en expliquant celle de la densité, nous révèle comment à certains points ces dépôts ont pu faire défaut, ou du moins la matière déposée être facilement dissoute. De là des fentes, des pores qui traversent les couches, et donnent à certains grains une apparence rayonnée caractéristique. Ces fentes donnent lieu, plus tard, à un phénomène remarquable. A une certaine époque, en effet, les grains d'amidon sont résorbés et finissent par disparaître. Sur les petits grains, cette résorption est accusée par une diminution graduelle du volume; mais sur les gros grains, il semble que ce soit un agent extérieur qui attaque les grains sur des points déterminés de la surface, et, en général, sur les points qui correspondent aux fentes. Celles-ci s'élargissent en entonnoir et font apparaître successivement les couches dénudées qui résistent un peu plus longtemps que la substance intermédiaire à l'action de l'agent dissolvant.

Il nous reste à parler de la troisième forme que peuvent présenter les grains d'amidon, et que nous avons désignée sous le nom de grains composés. Nous serons brefs, parce qu'à part quelques différences de peu d'importance, nous voyons ici se reproduire des faits connus. Étant admis qu'un grain simple d'amidon est une vésicule, il est facile d'admettre que le contenu de cette vésicule soit susceptible de se transformer en granulations et en vésicules plus petites. Celles-ci, en croissant avec la vésicule-mère, finissent par en remplir la capacité. On a donc sous les yeux une collection de grains renfermés dans une enveloppe commune qui n'est autre que la vésicule primitive très-agrandie. Une seconde génération de grains peut se former au sein de la première et augmenter le nombre des grains composants, si les membranes des grains secondaires viennent à être résorbées. N'insistons pas davantage sur ces faits qui sont la répétition de lois connues. Qu'il nous suffise d'ajouter, comme cas spécial, que la production des grains composés peut concorder avec l'existence de couches multiples.

Pour épaisir la liste des éléments qui constituent le contenu de la généralité des cellules, nous devrions parler de l'aleurone, principe découvert nouvellement par M. Hartig, et qui avait échappé jusqu'à ce jour aux observations par suite d'une propriété remarquable. Pour rendre plus facile l'étude des objets soumis à l'examen microscopique, on a l'habitude d'ajouter de l'eau. Or, l'aleurone se dissout facilement dans l'eau, et comme ses réactions sont analogues à celles de toutes les substances azotées du protoplasma, aucun indice n'avait décelé sa présence. En substituant l'huile à l'eau, l'aleurone apparaît sous les formes déjà étudiées de granulations et de vésicules. En l'absence de notions précises sur les propriétés et les formes de ce nouvel élément cellulaire, nous ajournerons à plus tard ce sujet digne de nouvelles études.

Nous n'avons point à parler ici des éléments spéciaux à certaines cellules, dans certaines espèces de végétaux, tels que les produits oléagineux, résineux, etc. Ce serait franchir les limites du cadre que nous nous sommes tracé. Nous avons voulu examiner les conditions générales sous lesquelles se présente le contenu cellulaire. Il nous reste à étudier sous le même point de vue général l'enveloppe de la cellule.

DES ENVELOPPES CELLULAIRES.

L'existence d'une enveloppe propre à chaque cellule est assez facile à constater dans un grand nombre de cas ; c'est ce qui a lieu par exemple lorsque les cellules d'un tissu jeune on en voie de formation se dissocient les uns des autres, ou bien encore lorsqu'on a affaire à des cellules dont la destinée est de vivre isolées, sans lien les unes avec les autres : telles sont les cellules qui constituent les grains de pollen, les spores des cryptogames etc. Mais en ce qui concerne ce dernier genre d'organes, il a été fait une objection qui mérite d'être examinée. Partant de cette idée que toute cellule possédait une enveloppe de cellulose, on a refusé aux grains de pollen et aux spores qui paraissent en être dépourvus la dénomination de cellule. Nous ne saurions admettre cette exclusion. Que dans les tissus cellulaires, composés de cellules adhérentes, la cellulose soit toujours au moins pendant une certaine période de leur existence un élément constant, nous ne le nions pas : mais, lorsque plus tard, la substance des enveloppes cellulaires est imprégnée de matières ligneuses qui en modifient la composition au point de ne plus accuser aucune réaction cellulosique, faudra-t-il alors refuser le nom de cellules aux utricules ainsi modifiés ? Evidemment non. La composition chimique de l'enveloppe pas plus que celle du contenu ne peut donc suffire quand il s'agit d'organes vivants pour établir des distinctions sérieuses. Ce qu'il faut considérer surtout, c'est la forme anatomique de l'élément, son rôle physiologique. Les forces vitales ont leurs lois spéciales qui ne sont pas celles de la chimie, et vouloir en faire abstraction pour ne considérer que ces dernières dans une question où il s'agit spécialement d'étudier leur rôle et leur mode d'agir, ce serait s'exposer à de singulières illusions. Pour nous, la cellule est cet organe élémentaire essentiellement composé d'une enveloppe close et d'un contenu, au sein duquel s'élaborent divers produits appelés à concourir au grand acte de la production des tissus organiques plus compliqués, soit qu'elles remplissent ce rôle dès leur naissance, soit qu'elles doivent être placées dans des circonstances spéciales

pour accomplir leurs fonctions définitives. En se plaçant à ce nouveau point de vue, des observateurs d'un mérite incontestable en ont conclu que les grains de pollen et les spores étaient non des cellules, mais des organes doués d'une fonction *sui generis* : cette raison est spécieuse. A l'origine, les uns et les autres débutent par être de simples utricules ne différant en rien de leurs congénères. En outre, les spores comme les cellules proprement dites sont, au moment de la germination, le théâtre d'une véritable multiplication cellulaire analogue à celle qui a lieu au sein des tissus. Les grains de pollen ont, il est vrai, une destinée différente. Néanmoins, avant d'y voir des organismes d'une nature plus développée, il est légitime de les considérer comme de simples cellules.

Etant admis par expérience que dans tous les cas où les cellules se montrent isolées, elles apparaissent pourvues d'une enveloppe, en est-il de même lorsqu'elles constituent par leur réunion un tissu végétal ? L'observation directe ne permet pas toujours de résoudre facilement cette question, nous verrons même plus tard que, dans les tissus très-jeunes, les utricules contiguës possèdent une enveloppe commune. Mais dans les tissus plus âgés, il suffit en général d'une amplification puissante unie à une grande netteté de vision pour vérifier l'existence à peu près constante d'une enveloppe spéciale à chacune des utricules. D'ailleurs l'emploi des réactifs facilite le plus souvent les recherches, et dans plusieurs circonstances où l'étroite connexion des cellules ne permettrait pas d'apercevoir sans préparation aucune la ligne de démarcation des membranes juxtaposées, il est possible de déterminer mécaniquement la séparation en faisant macérer le tissu dans un liquide acidulé.

Non-seulement l'observation nous fait découvrir dans chaque cellule une enveloppe propre, elle nous autorise encore à admettre que cette enveloppe se compose sous sa forme la plus parfaite de plusieurs couches, séparables quelquefois, mais en tout cas offrant des réactions caractéristiques qui permettent d'en assigner les limites distinctes. Nous devons toutefois faire, dès à présent, une remarque dont l'étude des faits justifie la convenance, et dont il faudra tenir compte pour apprécier les lacunes de notre travail. On admet généra-

lement que chaque cellule possède trois membranes étroitement superposées, et nous verrons bientôt que si l'existence de l'une d'elles, l'intérieure, a pu être contestée, l'existence des deux autres est un fait assez constant. Mais il arrive souvent aussi, et dans certains tissus spéciaux, c'est le cas normal, on peut apercevoir quatre, cinq ou plusieurs couches distinctes. Nous ne pouvons avoir la prétention d'examiner toutes les circonstances particulières dans lesquelles s'exerce l'activité vitale de la cellule. Ce n'est pas d'ailleurs le nombre plus ou moins considérable de couches qui importe; il ne s'agit point de savoir si chacune de ces couches ou membranes a une fonction rigoureusement déterminée, puisque nous n'avons jusqu'à présent aucun moyen de la préciser; il est beaucoup plus rationnel de chercher la loi qui préside à la multiplication des enveloppes, dans quelles conditions générales elles se constituent, et de suivre les phases diverses de leur développement.

En procédant dans cette étude de l'intérieur à l'extérieur, la première couche membraniforme dont nous avons à nous occuper est, grâce aux travaux de M. Hugo Molh devenu, le point de départ d'une théorie célèbre dans la science. M. Hugo Molh admet que, dès l'origine, le protoplasma cellulaire est renfermé dans un sac parfaitement clos, constitué par une substance azotée comme son contenu. L'ensemble constituerait ce qu'il appelle l'utricule primordiale.

Pendant la première période de croissance, il n'y aurait pas d'autre membrane ntrriculaire que la membrane azotée; mais elle ne tarderait pas à sécréter sur sa surface externe une ou deux couches de cellulose, et la cellule, lors même qu'elle serait encore susceptible de s'accroître en volume, aurait acquis néanmoins sa constitution définitive. Dans cet ordre d'idées, les grains de pollen, les spores des cryptogames n'étant point revêtus d'une enveloppe de cellulose, sont restés à l'état d'utricule primordiale, et ne méritent point le nom de cellules parfaites. Il y aurait arrêt de développement: toute cellule parfaite, au contraire, débute par naître sous forme d'utricule primordiale, et la membrane qui est spéciale à celle-ci subsiste pendant toute la vie cellulaire, bien que souvent à peine distincte, tant est grande son union avec celle des membranes de cellulose qui est la plus interne. Les réac-

tifs ont toutefois la propriété de la mettre en évidence. Sous leur influence, elle se contracte comme le protoplasma lui-même dont elle possède la composition chimique et le sépare de ses voisines. En d'autres circonstances, cette séparation a lieu en vertu des seules forces vitales. Dans une cellule déjà formée, et appartenant au tissu en voie de croissance, le protoplasma ne remplissant plus la capacité utriculaire, se condense dans l'une des extrémités de la cellule, et l'on aperçoit une portion plus ou moins étendue de l'utriculaire primordiale détachée de la membrane de cellulose. Une nouvelle couche de cette dernière substance est alors sécrétée à la surface libre. En s'unissant aux couches de la cellule primitive, elle partage celle-ci en deux nouvelles cellules. La multiplication cellulaire peut se faire par un autre mode. Un étranglement se manifeste suivant un plan méridien de la cellule. La surface de l'utriculaire primordiale paraît traversée par un sillon qui augmente peu à peu de largeur. Une cloison de cellulose s'organise dans ce sillon, et la scission définitive en deux cellules s'opère. Au lieu d'une seule division transverse, il peut s'en produire deux, suivant des plans perpendiculaires, et alors ce sont quatre cellules et non deux qui remplacent la première.

Telle est, réduite à sa formule la plus simple, la théorie de l'utriculaire primordiale. La réputation de son auteur l'a fait adopter sans beaucoup d'hésitation, et un grand nombre de faits semblent la justifier. Il est certain, en effet, que chez les grains de pollen et chez les spores des végétaux inférieurs, l'enveloppe cellulaire est constituée par une substance plus ou moins azotée. Il est certain que grand nombre de cellules débentent par être des vésicules à enveloppe simple et sans revêtement de cellulose : nous en avons décrit de nombreux exemples dans la première partie de ce travail. Il est facile aussi de vérifier que l'action d'un réactif acide détermine une contraction du protoplasma cellulaire, ou bien encore que dans certaines circonstances de la vie organique ce protoplasma refoulé n'occupe plus qu'une partie de la cavité primitive et paraît circonscrit par un linéament membraneux. Malgré l'importance de ces faits en faveur de l'existence d'une enveloppe azotée primordiale, plusieurs observateurs, et dans ces derniers temps M. Pringsheim, ont nié son existence. Ils ont affirmé que toute membrane cellu-

laire avait pour élément constituant la cellulose. Si la réaction caractéristique de cette dernière substance n'est pas un fait constant, c'est que d'autres principes chimiques en altèrent la pureté. Mais, en thèse générale, sa présence est liée intimement à celle d'une membrane. Nous n'insisterons pas davantage sur les arguments employés par les défenseurs comme par les adversaires de l'utricule primordiale. Ceux tirés de la composition chimique ne nous touchent surtout que médiocrement tant que les desiderata de cette science ne seront point plus largement effacés. Mais qu'elle soit ou non formée en totalité d'une substance azotée, l'utricule primordiale existe-t-elle dans toutes les cellules ainsi que l'affirme M. Hugo Molh ? Si l'on compare au point de vue physiologique l'enveloppe qui circonscrit le contenu des diverses vésicules, on remarquera entre elles des différences assez tranchées. Chez les unes, la consistance du sac vésiculaire est nulle. La moindre pression le déforme et le fait éclater sur un ou plusieurs points : mais aussitôt, les divers fragments de la masse rompue se condensent en forme de sphère, et apparaissent de nouveau entourés d'une enveloppe parfaitement close. Le même phénomène se manifeste chez les spores des algues et de la plupart des végétaux cryptogames avant leur fécondation.

Ainsi les spores des vauchéries, à peine échappés des filaments qui les contiennent, se montrent sous forme d'un corps sphérique composé d'une multitude de grains verdâtres emprisonnés dans une enveloppe excessivement tenue. Le plus faible effort suffit pour rompre cette enveloppe : les petites masses fragmentaires se transforment de nouveau en autant de globules à la périphérie desquels on voit se dessiner comme autour de la masse primitive un linéament membraniforme. L'analogie de ces spores avec certaines vésicules nées au sein des cellules est évidente. A-t-on affaire ici à une membrane véritable ? ne serait-ce pas plutôt une simple pellicule produite par la coagulation de la portion externe du mucilage utriculaire ? Cette dernière explication nous semble résulter avec évidence d'une observation multipliée. Il serait donc plus juste de refuser le nom de membrane à cette couche si peu consistante qui n'a aucun des caractères propres à une enveloppe véritable. Chez d'autres vésicules les faits se présentent sous un tout autre

aspect. L'enveloppe de la vésicule chlorophyllienne, de la vésicule amy-
lacée offre une certaine solidité, qui maintient la régularité de la
forme. La dernière présente d'ailleurs une réaction spéciale qui rappelle
celle de la cellulose. Or, comme les conditions dans lesquelles naissent
ces vésicules ne diffèrent pas sensiblement entre elles, nous sommes en
droit d'en conclure que la composition chimique doit être d'une faible
considération quand il s'agit de comparer des éléments organiques
soumis aux mêmes lois de formation. Si l'on voulait expliquer la supé-
riorité d'organisation que présente l'enveloppe de la vésicule amy-
lacée en s'appuyant sur la nature cellulosique, cette explication fait complète-
ment défaut si l'on considère les utricules polléniques. Chez les grains
de pollen, les réactions de l'enveloppe n'accusent pas l'existence de la
cellulose, et cependant, nous voyons ici une organisation très-déve-
loppée dans la membrane enveloppante. Cette membrane est double : la
plus extérieure est pourvue de pores fermés par des opercules, et dans
un certain nombre de familles végétales offre une structure assez com-
pliquée.

Non-seulement l'étude des faits nous révèle qu'en proclamant l'exis-
tence d'une membrane azotée chez les cellules naissantes, les spores
des cryptogames, les grains de pollen, les défenseurs de l'utricule pri-
mordiale ont confondu des organes de nature diverse, et qui sont loin
de présenter des caractères identiques, elle va nous permettre d'affirmer
qu'ils ont dépassé le but en généralisant outre mesure. Dans toute
cellule parfaite, le contenu protoplasmique est renfermé, suivant
M. H. Molh, dans un sac parfaitement clos et distinct des membranes de
cellulose. Si ce contenu se rétracte, soit sous des influences naturelles,
soit par l'effet de réactifs convenables, l'on aperçoit distinctement le
contour de ce sac, lorsqu'il se détache de la paroi cellulaire. Malheureu-
sement, une observation rigoureuse et faite sans parti pris n'autorise
pas une affirmation aussi précise. Chez les végétaux supérieurs nous
n'avons jamais aperçu le protoplasma entouré d'une membrane. Lorsque
par l'effet des réactifs la substance azotée dont il se compose se contracte
et se durcit, la surface de la matière contractée simule quelquefois
une apparence membraniforme : même à l'état naturel, quand le proto-
plasma ne remplit qu'une portion de la cavité cellulaire, la même illu-

sion se produit : mais en l'un et l'autre cas, l'habitude de l'observation microscopique met en garde contre ces apparences ; en réalité, aucune membrane ne délimite le protoplasma. Chez les végétaux cryptogames, l'erreur est encore plus facile à faire. De nombreuses vérifications nous permettent cependant d'affirmer que, chez ces derniers comme chez les planérogames, aucun fait ne justifie d'une manière certaine et évidente les assertions de M. H. Molh. Ces faits, s'il en existe, seraient en tous cas l'exception et non la règle. Indépendamment de l'observation directe, il est d'ailleurs d'autres motifs de rejeter dans ce qu'elle a d'absolu l'hypothèse de l'utricule primordiale. Toute utricule primordiale dans le système de M. H. Molh apparaît autour d'un nucléus, que la matière du protoplasma enlace comme une atmosphère limitée par une enveloppe extensible. Or, il n'est pas rare de trouver des cellules sans nucléus. Chez d'autres, un second ou troisième nucléus, etc., naissent dans le sein du protoplasma, et déterminent la formation de jennes cellules au sein de la première. Il faudrait dans ce dernier cas admettre une production successive d'utricules primordiales renfermées dans la même cellule, ce qui serait une contradiction. Ce mode de multiplication cellulaire est d'ailleurs radicalement différent de celui admis par M. H. Molh. Enfin une dernière objection que nous ferons à la théorie de l'utricule primordiale est celle-ci. Elle nous paraît décisive. Si la membrane de cette utricule est la première formée, si c'est elle qui sécrète plus tard les membranes celluloses, comment expliquer que ces dernières membranes puissent y puiser des éléments amylics qu'elle ne possède point ? Une membrane azotée produisant de la cellulose nous paraît un fait essentiellement anormal, et quand une observation précise ne concorde pas avec une pareille hypothèse, il est peu rationnel de l'admettre.

Si nous avons donné autant d'importance à la question de l'utricule primordiale, c'est qu'elle compte encore parmi les savants un grand nombre d'illustres partisans. Son créateur, M. H. Molh, la défend avec autant de conviction que de persévérance contre les attaques de ses adversaires. Espérons que du choc de ces idées jaillira une connaissance plus intime des mystérieux phénomènes qui marquent les débuts de l'organisation végétale.

Les enveloppes dont on ne peut contester l'existence se montrent en général sous la forme d'une ou plusieurs couches minces, homogènes, dans lesquelles, à part l'existence des formations spirales, annulaires, etc., que nous aurons à examiner plus loin, l'œil n'aperçoit même à la plus puissante amplification aucune trace de structure. Néanmoins dans les couches d'une épaisseur suffisante, il est possible de reconnaître que cette homogénéité est plus apparente que réelle. L'on sait en effet que les substances perméables à la lumière sont plus ou moins réfringentes suivant que leur densité est plus ou moins considérable. Quelque faible qu'elle soit, toute différence dans la densité se traduit sous le microscope par un changement de nuance dans l'intensité de la lumière éclairante, nuance qu'un œil exercé saisit sans peine, et qui est pour l'observateur un indice certain de l'hétérogénéité (1). Les réactions chimiques viennent d'ailleurs confirmer ici les indications basées sur les seuls effets de la lumière. En ce qui concerne ces réactions, nous renvoyons à ce qui a été dit dans la première partie de ce travail à propos des réactions de la cellulose. Bornons-nous à dire que pour les membranes où ce principe existe, la coloration bleue produite au contact de l'iode est plus ou moins intense suivant que la cellulose est plus ou moins pure ; que dans certaines couches où la substance amylacée est mélangée d'autres éléments, la coloration ne se manifeste qu'après l'addition préalable de l'acide sulfurique ou de l'acide nitrique. Il est enfin certaines membranes où la prédominance des matières azotées est telle qu'aucun bleuissement n'apparaît même après le traitement acide. Dans ce cas, on obtient des réactions diverses. Si la substance se dis-

(1) Il ne faudrait point se hâter de conclure que la substance la moins dure est celle dont la nuance est la plus claire. La différence de teinte est simplement un indice. Pour apprécier la densité, il faut éloigner ou rapprocher la lentille objective jusqu'à ce que la nuance la plus pâle soit devenue semblable à la plus foncée. Si, pour atteindre ce résultat, il a fallu éloigner l'objectif, la nuance primitivement plus claire comprend une plus grande densité. S'il faut, au contraire, rapprocher l'objectif, la densité est plus faible.

montrant réfractaire à l'action de l'acide sulfurique, il faut y reconnaître le principe appelé xylogène ou substance lignifiante.

La subérine est, comme le xylogène, soluble dans la potasse caustique, insoluble dans l'acide sulfurique ; mais elle ne se dissout pas comme lui par coction dans un mélange de chlorure potassique et d'acide sulfurique.

Les mêmes procédés qui nous font découvrir la non-homogénéité d'une couche membraneuse nous permettent d'affirmer l'existence de plusieurs membranes distinctes lors même que la ligne de démarcation qui la sépare échapperait par sa délicatesse à la pénétration du microscope. En thèse générale, toute variation dans la densité amenée par une différence dans l'intensité de la lumière est un indice dont on doit tenir compte, parce qu'elle révèle une tendance à la séparation en deux couches distinctes. Lorsque les réactions chimiques révèlent une grande analogie entre les couches voisines d'une même membrane, ou entre deux membranes contiguës, la différence de densité fournit une précieuse indication en ce qui concerne l'âge relatif de ces couches ou de ces membranes. Dans un tissu jeune, tous les produits de l'élaboration vitale offrent, toute chose égale d'ailleurs, une densité plus faible que dans les tissus plus âgés. Il est donc légitime de conclure que toute couche ou membrane moins réfringente à la lumière est de date plus récente que celle douée d'une densité plus considérable, pourvu que sa composition n'offre pas de différence essentielle. Ces principes nous serviront de guide dans nos recherches ultérieures.

Nous venons de décrire les formes les plus générales sous lesquelles apparaissent dans les tissus cellulaires les membranes enveloppes de la cellule. Quelle marche suivent-elles dans leurs évolutions ? Question délicate et qu'il est plus facile de poser que de résoudre. Nous pouvons cependant en étudiant les données même du problème tracer la méthode à suivre. Il est bien certain en effet qu'il ne peut être question ici de chercher comment se groupent les éléments chimiques qui entrent dans la composition des membranes. Mais si individuellement les atomes échappent à l'observation, leur aggrégation constitue des formes organiques visibles qu'il est possible d'étudier. S'il est vrai, comme nous l'avons déjà dit, que dans un grand nombre de cas, les membra-

nes se présentent sous l'apparence d'un tissu homogène dont la structure intime se soustrait à toute définition, très-souvent aussi, cette simplicité d'organisation n'existe point. Nous avons signalé un premier degré d'hétérogénéité dans la présence de plusieurs couches constituant une membrane unique. En outre, l'enveloppe cellulaire, soit simple soit multiple, offre chez un grand nombre de cellules les apparences connues sous le nom de pores, de raies, d'anneaux, de spires, etc. Les hypothèses n'ont point manqué pour expliquer ces formes variées. Dans l'impossibilité de les indiquer toutes, nous nous bornerons à signaler les principales. Dans ce qui va suivre, nous ne distinguerons point les cas où il s'agit de couches multiples dans la même membrane, et ceux dans lesquels il y a plusieurs enveloppes, la même théorie suffisant à les expliquer. L'existence de couches ou de membranes distinctes a été généralement considérée comme le résultat d'un dépôt, soit que les éléments aient été primitivement à l'état de dissolution dans les liquides du tissu, soit qu'ils aient été le résultat d'une sécrétion du nucléus ou des membranes préexistantes. Cette idée des dépôts répond naturellement aux données de la plus simple observation, et nous ne voyons aucun motif de l'exclure d'une manière absolue. Les expériences de M. Boucherie, pour la conservation et la coloration du bois, la confirment dans ses points essentiels, et l'accroissement des cellules ligneuses au sein des végétaux paraît réellement dû à ce mode de formation. Mais doit-il être admis à l'exclusion de tout autre? L'étude de l'enveloppe dans la vésicule amylicée nous a déjà fourni un exemple d'un développement qui, loin de s'effectuer par simple dépôt, suppose un travail interne d'organisation au sein même du tissu membraneux. Nous aurons bientôt l'occasion d'en indiquer d'autres. Mais pour nous tenir momentanément aux cas où l'hypothèse des dépôts successifs peut être admise, il convient de se demander dans quel ordre procèdent ces dépôts. Se font-ils de l'extérieur à l'intérieur? La couche ou la membrane interne est-elle la première formée, les couches externes sont-elles les dernières déposées? A cette double question, les observateurs, faute de faits concluants, ont répondu diversement. Valentin admit le premier que la couche externe est la plus ancienne, et que l'accumulément a lieu par le dépôt de couches secondaires internes au

moyen d'éléments puisés dans le liquide même de la cellule. Cette théorie fût acceptée presque sans contestation, et Schleider, Unger, Hugo Molh lui donnerent l'appui de leur gravo autorité. Un consentement si unanime ne parut point suffisant à M. Hartig. Interrogeant de nouveaux les faits, il arrive à une conclusion fort différente. Au commencement de la période de consolidation, les membranes primitives des cellules adjacentes sont appliquées l'une contre l'autre. Ces membranes les premières nées sont les Ptychodes, chaque cellule sécrète bientôt des matières qui se déposent à l'extérieur des Ptychodes constituent une seconde membrane dite astathe; une troisième couche sépare les astathes contiguës des cellules voisines et forme entre les utricules un ciment commun qui est l'eustathe. On voit que ce mode de développement des membranes est précisément l'inverse de celui adopté par Valentin. La théorie de M. Hartig provoqua de nouvelles recherches de la part de M. Hugo Molh. En s'appuyant sur sa théorie de l'utricule primordiale, M. Molh identifie la membrane azotée de cet utricule avec le Ptychode; à sa surface est sécrétée une membrane de cellulose dite membrane primaire, que des dépôts secondaires viennent accroître à l'intérieur. M. Hugo Molh comme il est facile de s'en convaincre a voulu concilier la théorie de Valentin et celle de M. Hartig. Le développement marche d'abord du centre à la circonférence, puis se modifiant en sens inverse, devient centripète de centrifuge qu'il était à l'origine. Toutes ces divergences entre des observateurs d'un mérite éminent montrent combien en ces questions délicates de l'organisation, il est difficile de discerner les faits avec ce degré de précision qui dissipe toutes les incertitudes. Ce qui va suivre nous en fournira de nouvelles preuves. C'est par l'étude des autres particularités que présentent les membranes cellulaires que nous allons chercher la loi générale qui préside à la formation de ces membranes. En s'éclairant les uns par les autres, les faits se grouperont dans un cadre plus harmonieux et que les caprices de l'hypothèse ne viendront plus déformer.

Quiconque a entrepris des études d'organographie végétale a pu voir les apparences remarquables que présentent un grand nombre de cellules et de vaisseaux. Tantôt ce sont des ponctuations isolées, simulant

des pores, tantôt ce sont des lignes épaisses plus ou moins allongées, disposées parallèlement dans un ordre symétrique. Si ces lignes forment un tout complet, elles ont l'apparence d'anneaux parallèles courant comme des festons sur la périphérie de la cellule ou du vaisseau. Ailleurs elles sont contournées en spires élégantes à tours plus ou moins écartés. La spiricule ou fil hélicoïde paraît généralement simple mais souvent aussi elle semble formée de deux filaments parallèles. Enfin, dans les vaisseaux respiratoires ou trachées, toute la paroi du vaisseau tout entier est formée uniquement par cet élément spiral, et il suffit d'une légère traction exercée dans le sens longitudinal sur le vaisseau pour voir les tours de spire s'écarter sans effort les uns des autres, preuve évidente qu'ils ne sont nnis entre eux par aucune membrane. L'explication de ces remarquables formations cellulaires a exercé vivement la sagacité des observateurs. De là une foule d'hypothèses. Parmi les plus curieuses, nous citerons celles de Grew qui date de 1682. Selon cet anatomiste, les enveloppes des cellules et des vaisseaux sont un tissu formé d'une chaîne longitudinale et d'une trame transversale. L'enveloppe venant à s'accroître en dimension, il se fait des déchirures en spirale des fils composant la trame, pourvu que les fils de la chaîne possèdent une plus grande ténacité. Si elle est peu exacte, l'explication est au moins ingénieuse.

D'autres observateurs, tel que Duhamel et Meyer voient dans la spiricule une fibre déliée analogue aux fibres ligneuses. Or, comme ces dernières ne sont que des cellules très-allongées, et par conséquent creuses, les auteurs cités admettent l'existence d'une cavité interne dans la spiricule, bien qu'ils n'aient pu la constater expérimentalement.

Rudolphi et Lineti considèrent le fil spiral comme aplati. Le dernier n'y voit même qu'une simple lame membranense. Cette nouvelle hypothèse diffère notablement de la précédente et s'explique par les progrès faits dans l'étude des vaisseaux. Étant reconnu, en effet, que ces derniers organes ne sont autre chose que des cellules modifiées, on dut leur appliquer la même organisation qu'aux cellules. Or, celles-ci possèdent en général une double enveloppe. Que la membrane interne soit plus lente à s'accroître que la membrane externe, et alors il arrivera que ne pouvant suivre cette dernière dans son développement, elle se

déchirera et ne recouvrira que par places la membrane externe. Ces déchirures s'effectuent toujours suivant un ordre régulier, mais néanmoins variable suivant les divers ordres de cellules. De là les apparences de ponctuations, de raies, d'anneaux, etc. Telle est la théorie qui dans ces derniers temps était admise par les savants faisant autorité dans la science, et que Jussieu adoptait dans sa botanique classique. A cette doctrine se rattache celle de Hugo Molh. Schleiden s'en écarte peu lorsqu'il affirme que les courants intérieurs déterminent des dépôts en spirale qui épaississent par places la membrane cellulaire.

Quelle que soit l'opinion émise sur la nature de la spiricule, qu'on la considère comme une fibre déliée ou comme une lame mince, on s'accorde donc généralement à dire aujourd'hui, qu'aux points où elle existe correspond un épaississement de la membrane utriculaire. Qu'il s'agisse, au contraire, de ponctuations ciselées, la membrane interne ou les dépôts secondaires ont fait défaut, et c'est à la plus grande transparence de la membrane aux places indiquées qu'est due l'apparence ponctuelle. Il en est même qui croient à l'existence d'une perforation complète. Les ponctuations seraient des pores véritables : c'était l'opinion de Mirbel. Poursuivant le même ordre d'idées, Mirbel affirmait que les ponctuations allongées en forme de raies étaient également des fentes. Sans être aussi absolue, la science moderne admet que les raies correspondent à des épaisseurs moindres d'enveloppe cellulaire. Duhamel soutenait, au contraire, que toutes ces apparences étaient dues à des petits organes utriculaires, vésiculeux, déterminant des renflements ponctiformes ou linéaires sur la périphérie interne de la cellule. La spirale était l'espace compris entre deux renflements hélicoïdes. Où Mirbel voyait une fente, Duhamel voyait un épaississement, et *vice versa*. L'apparence annulaire a suscité les mêmes divergences. Pour les uns, les anneaux correspondent à des dépressions, à des lacunes dans les dépôts; pour les autres, au contraire, les anneaux sont constitués par des bonrelets faisant saillie dans l'intérieur de la cellule.

En présence d'affirmations aussi contradictoires, il était important de vérifier de nouveaux faits et de les soumettre à une impartiale analyse. C'est ce qu'entreprit M. A. Trécul, dont nous allons résumer les travaux. Si l'on examine les cellules placées à la face interne de la

couche dite génératrice dans les *Echinocactus* et les *Mamillaria*, on s'aperçoit qu'elles renferment presque toutes des lames minces dont les unes sont contournées en hélice, dont les autres isolées et disposées dans des plans parallèles partagent la cellule en trois ou quatre segments. En remontant à l'origine de ces singulières formations, on découvre qu'elles débutent par des sillons très-déliçats qui se dessinent sur la surface interne de la membrane utriculaire, sillons hélicoïdes ou transversaux, suivant la nature de la formation qui doit en résulter. Plus tard, ce sillon a pris l'apparence d'une lamelle faisant saillie à l'intérieur de la cellule : mais en même temps on voit plus nettement qu'elle est une dépendance de la membrane cellulaire externe et non un simple dépôt. Ce qui le démontre encore mieux, c'est qu'en prenant de l'accroissement, cette lamelle, qu'elle soit contournée en spire, ou conformée en anneau, présente à son intérieur une cavité tubulaire remplie d'une matière gélatineuse, d'une couleur un peu plus foncée que celle de son enveloppe. Cette matière en augmentant de volume par intussusception, détend les parois de la spiricule ou de l'anneau ; de telle sorte qu'on ne peut se refuser à admettre que ces formations croissent par l'effet d'une élaboration interne et non par un dépôt externe. Les faits analogues peuvent être observés chez un grand nombre de végétaux. Avec les Cactées, ce sont les Balsaminées qui en offrent les plus remarquables exemples. Il arrive souvent que la membrane des cellules au sein desquelles s'est développée une spiricule est résorbée, et alors, la spiricule reste isolée au sein du tissu sans qu'on puisse s'expliquer son origine, si on a négligé d'en observer l'évolution, c'est ce qui a lieu sans doute de bonne heure pour les vaisseaux aériens dits trachées véritables. Ces vaisseaux ne se composent, en effet, que de l'élément spiral. Il n'en est pas de même des vaisseaux dits fausses trachées et des vaisseaux annulaires. En général, une seule membrane existe, et l'observation révèle que les tubes hélicoïdes ou annulaires sont nés dans son épaisseur et non simplement à sa surface. Dans les cas plus rares où il y a deux membranes, elles sont adhérentes aux points situés entre les spires et les anneaux, et écartées là où se sont développées les formations secondaires spirales ou annulaires. Une autre espèce de vaisseaux nous fournira matière à des explications

analogues. Au lieu de se contigner en hélice ou en anneau, l'élément né au sein de la membrane affecte la forme de mailles entre croisées qui constituent ce qu'on appelle un vaisseau réticulé. Cet élément est, du reste, tubuleux comme dans les cas précédents et offre les mêmes phases de développement. La membrane est souvent résorbée entre ces mailles, et le vaisseau se montre criblé de trous ou de fentes. On peut se convaincre qu'il n'y a pas illusion en humectant le tissu avec de la teinture d'iode. Les perforations restent incolores, tandis que les parties subsistantes de la membrane prennent une coloration jaunâtre.

Les anneaux et les spiricules auraient donc pour origine, suivant M. Trécul, un travail d'organisation interne de la membrane elle-même, phénomène analogue à celui qui détermine la formation de couches secondaires dans la vésicule amylicée. D'autres faits vont justifier cette manière de voir. En étudiant une série horizontale de fibres ligneuses à partir de la couche génératrice chez les conifères et spécialement chez le *Taxus baccata*, on observe que chez les plus jeunes la membrane des cellules contiguës est commune. Un peu plus tard, cette membrane commune se distend et s'épaissit : puis une division apparaît, la séparation en deux membranes est faite. Mais le phénomène ne s'arrête pas là. Entre les deux membranes adjacentes, une nouvelle matière s'organise et finit par entourer chaque cellule, c'est la matière intercellulaire. Or dans l'un et l'autre cas, il ne peut être question de dépôts. Evidemment il y a d'abord dédoublement d'une membrane commune, puis en second lieu sécrétion d'une seconde matière par ces membranes dédoublées. Cette différence d'origine est d'ailleurs établie par l'observation de la densité : deux membranes provenant par dédoublement d'une membrane primitive unique doivent offrir une densité identique. Toute membrane sécrétée est moins dense, au contraire, que la membrane sécrétante. Mais qu'il y ait dédoublement ou sécrétion, le fait principal que nous voulons mettre en relief c'est le travail d'organisation propre à la membrane cellulaire. Dans ces derniers exemples, l'énergie productrice a pour résultats des formations secondaires externes. Dans les premiers, les formations secondaires étaient internes. Il ne faut pas croire cependant que les spiricules et les anneaux appartiennent toujours à cette dernière catégorie. Les cellules de certaines

orchidées offrent des éléments hélicoïdes nés à l'extérieur, soit dans l'épaisseur de la membrane commune si les cellules sont jeunes, soit au sein de la matière sécrétée entre les deux membranes voisines.

Il peut se développer à la fois dans les tissus cellulaires des formations secondaires externes et des formations secondaires internes : en d'autres termes, la même force de sécrétion qui a produit extérieurement de la matière intercellulaire, peut à l'intérieur déterminer l'apparition d'une seconde couche membranuse. Que cette couche soit réellement sécrétée et non déposée, c'est ce dont on peut se convaincre lorsqu'on la voit accompagnée d'éléments spiraux ou annulaires nés par le mode précédemment décrit. A côté de ces cellules où les spires et les anneaux sont développés, on en découvre qui ne présentent que des rudiments de spiricules et de formations annelées, mais où la nouvelle couche interne se montre avec une netteté parfaite. Chez d'autres, la membrane produite de la sécrétion existe seule ; mais il est impossible à qui a suivi les passages successifs de contester son origine commune. Cette membrane secondaire interne peut sécréter à son tour une membrane tertiaire : mais la nouvelle sécrétion, au lieu de s'effectuer à la surface interne de la membrane secondaire se produit à l'extérieur, en sorte que la troisième couche se trouve intercalée entre cette dernière et la membrane primaire. En résumé, sous son complet développement, la cellule se trouverait munie de trois enveloppes, l'une primaire qui en sécréterait une secondaire interne : de celle-ci naîtrait par sécrétion une membrane tertiaire placée entre les deux. Enfin, la membrane primaire sécréterait à l'extérieur une matière intercellulaire.

Nous n'avons point jusqu'à présent parlé des simples punctuations : il est temps de les examiner. Correspondent-elles à une perforation véritable, ou simplement à une épaisseur plus faible de la membrane ? La petitesse des punctuations, nous empêche d'employer pour résoudre cette question la réaction produite par la teinture d'iode. Mais si dans certains cas, la délicatesse des membranes cellulaires est un obstacle sérieux à l'observation, il en est d'autres où il n'est pas possible de se refuser à l'évidence des faits. Considérons par exemple les cellules à membranes épaisses et multiples qui constituent le parenchyme de

certaines fruits, et spécialement de quelques espèces de poires. Sans aucune préparation, ces cellules offrent une petite cavité intérieure, remplie presque entièrement par un gros nucléus de forme polyédrique. L'enveloppe membraneuse paraît composée de quatre ou cinq couches assez épaisses, et la surface extérieure est semée de punctuations qui correspondent à des canalicules traversant l'épaisseur des couches et disposées en rayons autour du centre organique de la cellule. Si l'on additionne d'acide sulfurique l'eau avec laquelle on a humecté ces cellules, l'action énergique du réactif distend les membranes de cellulose; le volume de la cellule s'accroît, et la substance ramollie s'étale en révélant d'une manière plus précise les détails de sa configuration. En cet état on voit la masse des couches constituer une série de bourrelets épais faisant une forte saillie à l'intérieur et séparés les uns des autres par des canaux qui s'avancent jusqu'à la membrane externe sans la pénétrer. Cette dernière reste intacte, mais à chacun des points où aboutit un canal, la faible épaisseur de l'enveloppe se trahit par une apparence ponctuée. Il n'y a pas là perforation. Cet exemple peut servir à expliquer une foule d'autres apparences analogues.

Mais à côté de ces exemples, il en est un où l'on ne peut nier l'existence d'une ouverture véritable. Sans parler des utricules polliniques, où la présence de pores véritables ne saurait être révoquée en doute, nous pourrions rappeler certains faits cités plus haut, et où, grâce à la réaction de la teinture iodée, il était possible de discerner les places où la membrane subsistait encore, et celle où elle faisait défaut. Nous préférons toutefois indiquer un mode remarquable de perforation dont M. Trécul a suivi les phases avec sa perspicacité habituelle. On sait que les cellules lignées des conifères ont une structure très-caractéristique, et que sous leur forme la plus parfaite, elles communiquent les unes avec les autres par des ouvertures entourées d'une aréole distincte. Si l'on observe deux cellules contiguës à l'état jeune, on remarque ainsi qu'il a été déjà expliqué, qu'elles possèdent à l'origine une membrane commune. Peu à peu cette membrane s'épaissit, et alors on voit naître en certains points de son épaisseur une espèce de vésicule remplie d'une substance gazeuse. A partir de ce moment la membrane ne croît pas en épaisseur aux points correspondants à ces vésicules.

Partout ailleurs, son développement interne continue, et elle finit par se dédoubler. Toutefois ce dédoublement s'arrête à une très-petite distance des vides vésiculaires, en sorte que la membrane d'une cellule paraît, être en continuité avec celle de la cellule voisine. Lorsque ce dédoublement est opéré, la faible pellicule qui séparait les vésicules des cavités cellulaires a disparu, et un petit canal fait communiquer les deux cellules contiguës. En même temps que nous voyons ici apparaître une véritable perforation, nous y découvrons une nouvelle preuve de cette force organisatrice qui réside dans les membranes elles-mêmes, et qui leur permet d'être le siège de modifications essentielles. Telle est la conséquence rigoureuse à laquelle nous conduit l'examen des faits énoncés dans ce chapitre. Les enveloppes cellulaires ne sont pas des récipients inertes uniquement destinés à renfermer les éléments de la vie cellulaire. Elles concourent activement à l'évolution générale des tissus, et s'il faut reconnaître qu'elles empruntent probablement à leur contenu les principes immédiats qu'elles s'assimilent, leur rôle n'en est pas moins très-réel et très-varié. Indépendamment des formes multiples qu'elle présentent, elles constituent des organismes compliqués, tels que les vaisseaux spirifères, annulaires, réticulés; les cellules à spires, à anneaux, à ponctuation, etc. Or, en considérant avec quelle régularité constante ces formations diverses, apparaissent au sein des tissus végétaux, on ne peut y méconnaître les effets d'une loi aussi rigoureuse que générale. L'énergie vitale agit avec une intensité égale au centre de la cellule et à sa circonférence. Tant que le but de la nature n'est pas atteint, elle exerce sans relâche son activité créatrice. Nous avons essayé de retracer les phases principales des phénomènes au sein des cellules, tels que les travaux les plus récents nous les faisaient connaître. En des questions si complexes, les lacunes sont nombreuses et les hésitations permises. Qu'il nous suffise d'avoir signalé quelques points litigieux et interprété quelques faits. Une analyse aussi persévérante que sérieuse, peut seule dissiper tous les doutes en écartant les hypothèses hasardées, et asseoir une théorie définitive sur le contrôle impartial de l'expérience.







UNIVERSITY OF MICHIGAN



3 9015 07601 0126

